HAL
open science

Les disciplines de l'industrie. Le patronat métallurgique et la formation organisée des travailleurs dans la région de Saint-Étienne (1865-1954)

Antoine Vernet

To cite this version:

Antoine Vernet. Les disciplines de l'industrie. Le patronat métallurgique et la formation organisée des travailleurs dans la région de Saint-Étienne (1865-1954). Histoire. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSE2122 . tel-02501811

HAL Id: tel-02501811

https://theses.hal.science/tel-02501811v1

Submitted on 8 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

N° d'ordre NNT : 2018LYSE2122

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 30 novembre 2018, par :

Antoine VERNET

Les disciplines de l'industrie.

Le patronat métallurgique et la formation organisée des travailleurs dans la région de Saint-Étienne (1865-1954).

Devant le jury composé de :

Anne DALMASSO, Professeure des universités, Université Grenoble Alpes, Présidente

Françoise LAOT, Professeure des universités, Université de Reims Champagne-Ardenne, Examinatrice

Renaud D'ENFERT, Professeur des universités, Université de Picardie Jules Verne, Examinateur

Pierre LAMARD, Professeur des universités, Université Technologique Belfort Montbéliard, Examinateur

Hervé JOLY, Directeur de Recherches, C.N.R.S., Université Lumière Lyon 2, Co-Directeur de thèse

Serge PAQUIER, Professeur des universités, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Co-Directeur de thèse

Université Lumière Lyon 2

École doctorale 483 ScSo

Triangle : Action, Discours, Pensée politique & économique (UMR 5206)

Les disciplines de l'industrie

Le patronat métallurgique et la formation organisée des travailleurs dans la région de Saint-Étienne (1865-1954)

Volume principal

Antoine VERNET

Thèse de doctorat en histoire soutenue le 30 novembre 2018 devant le jury composé de :

Anne DALMASSO, professeure des universités, Université Grenoble Alpes, examinatrice

Renaud D'ENFERT, professeur des universités, Université de Picardie Jules Verne, rapporteur

Hervé JOLY, directeur de recherche CNRS, UMR 5206 Triangle, directeur

Pierre LAMARD, professeur des universités, Université de technologie Belfort-Montbéliard, rapporteur

Françoise LAOT, professeure des universités, Université de Reims Champagne-Ardennes, examinatrice

Serge PAQUIER, professeur des universités, Université Jean Monnet Saint-Étienne, co-directeur

À mes grands-parents,

Que je n'ai cessé de croiser tout au long de mes recherches, parfois sans les voir,
en comprenant peut-être enfin.

REMERCIEMENTS

L'exercice des remerciements est l'occasion, au terme du morceau de vie que représente cette thèse, de mesurer à quel point ce travail doit à de nombreuses personnes. J'adresse mes premières pensées à Hervé Joly qui, depuis le printemps 2011, a bien voulu consacrer temps et énergie à ce long processus. De la formalisation du projet de thèse à l'obtention d'un financement doctoral, des premiers retours aux relectures de chapitres, je lui sais gré de la constance et de la rigueur de sa direction. Puissent tous les doctorants bénéficier d'un engagement aussi attentionné ! Je remercie également Serge Paquier, entré ultérieurement dans cet encadrement. Ses questionnements, son attention pour la construction du propos, et son implantation stéphanoise ont contribué à l'accomplissement de ce travail.

Je souhaite ensuite remercier les membres du jury de thèse, Anne Dalmasso, Renaud d'Enfert, Pierre Lamard et Françoise Laot, qui me font l'insigne honneur de consacrer un temps précieux à la lecture de cette thèse. Je suis également redevable aux membres lyonnais de mon comité de thèse, Gérard Bodé, Hélène Buisson-Fenet et Marianne Thivend, qui ont bien voulu lire et commenter une partie de mes travaux sans pouvoir siéger au jury. Toute critique est constructive, et je me réjouis d'avoir eu le privilège de bénéficier d'un tel auditoire. Évidemment, toute erreur dans le présent travail demeure de mon seul fait.

Je profite également de l'occasion pour exprimer ma gratitude à l'égard de l'ancienne région Rhône-Alpes, et plus particulièrement du regretté ARC 8 *Industrialisation et sciences de gouvernement*. Ses responsables ont jugé digne d'intérêt la thématique qui a motivé ce contrat de recherche (« Des compétences pour l'industrie ») qui, cela peut désormais être écrit, correspond au projet que je porte depuis les derniers mois de ma deuxième année de master. Je remercie également les membres du jury de l'ED 483, qui ont accepté l'octroi de ce contrat doctoral à mon bénéfice. Tous m'ont permis de débuter cette recherche dans les meilleures conditions possibles, du point de vue scientifique et financier. Cette liberté rare est d'autant plus appréciable dans le monde du travail en général, comme dans celui de la recherche en particulier. La seule contrainte étant de restituer régulièrement l'avancée de mes travaux, je mesure d'autant plus la chance que représente une telle opportunité. Elle m'a permis de connaître le fonctionnement du monde social, hier et aujourd'hui. Je ne peux que souhaiter que de tels dispositifs connaissent à nouveau, dans

un avenir plus ou moins lointain, un fort soutien institutionnel, tant au niveau des collectivités territoriales que des acteurs socioéconomiques.

Les bases de ce travail ne sont pas lyonnaises, malgré mon inscription en doctorat à Lyon 2, mais bien stéphanoises. Je remercie Brigitte Carrier-Reynaud, pour avoir accepté, il y a quelques années, d'encadrer les travaux de master d'un étudiant alors en marge des promotions du département d'histoire de l'Université Jean Monnet. Je salue également les enseignants de la faculté de sciences humaines et sociales de l'établissement pour avoir su, souvent hors des amphithéâtres et des salles de cours, attiser la curiosité et l'envie nécessaires à la conclusion d'un master et à l'entreprise d'un travail de thèse. Je pense également aux nombreux étudiants et étudiantes, croisés au cœur du campus Tréfilerie, qui ont contribué à mes expériences de socialisation, de politisation et d'action collective, et qui m'ont permis de comprendre autant l'ampleur des sciences humaines que le piquant des sociabilités universitaires.

Je salue ici Alban Graziotin, à qui je suis redevable de tant d'informations, en ce qui concerne le terrain stéphanois ou les « ficelles du métier ». Je ne peux qu'affirmer le plaisir et l'enrichissement qu'ont représenté ces nombreuses journées passées aux archives départementales de la Loire. Ce temps consacré à nos propres études, mais également à partager, échanger, croiser un terrain commun avec des approches différentes, formalise pour moi la quintessence de la recherche scientifique. Une conception purement individualiste du métier est mortifère, et je le remercie de m'avoir prouvé en actes cette réalité.

Dans cette perspective, j'apprécie également les (trop rares) manifestations d'intérêt soulevées par mes sollicitations d'institutions et de témoins. Leurs récits ont permis de donner une richesse supplémentaire à mon travail, que les choix chronologiques finaux ne permettent pas de restituer dans toute son ampleur. Je remercie l'ensemble du personnel des différents services municipaux d'archives pour leur accueil et leur disponibilité. J'exprime également ma gratitude au personnel des archives départementales du Rhône, des Archives nationales des mondes du travail et de l'Académie François Bourdon, pour l'aide apportée dans le cadre de mes recherches. J'adresse un remerciement tout particulier au personnel de la salle de consultation et aux magasiniers des archives départementales de la Loire, qui ont subi pendant plusieurs années mes demandes frénétiques de communication de documents. Leur obligeance les honore. Je pense également aux magasiniers du site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales, dont la bonne humeur communicative contribue à de courtes mais fructueuses journées de travail, dans des conditions de communication de documents parfois frustrantes pour le chercheur.

Je profite également de l'occasion pour exprimer toute l'appréciation que j'ai pour les personnels et collègues, notamment docteurs et doctorants, côtoyés au sein de mes laboratoires d'accueil successifs, LARHRA d'abord, puis Triangle depuis 2013. Les salles de travail et les séminaires sont de profitables moments d'échange, que ma résidence stéphanoise et mon ancrage institutionnel lyonnais ont rendu trop rares. Ce sont pourtant les moments informels qui se révèlent importants. À ce titre, les modestes agapes concluant chaque mois le séminaire Entreprises et marchés, puis Entreprises, marchés et régulations, ont sans aucun doute été les instants les plus profitables de ma « formation doctorale ». Que ce soit dit.

Je remercie également mes camarades du Groupe d'études et de recherches sur les mémoires du monde ouvrier stéphanois (GRE^{M}MOS), qui m'ont permis de connaître à Saint-Étienne une forme de vie de laboratoire qui m'a parfois manquée. Je salue plus particulièrement Jean-Michel Steiner, Maurice Bedoin et Jean-Paul Bénetière, qui contribuent, chacun à leur manière, à la promotion d'une histoire sociale du bassin stéphanois.

Je remercie aussi les enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2, de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et de l'Université Paris Sorbonne / Lettres Sorbonne Université, et, à ce dernier titre, tout particulièrement Pascal Griset, pour la confiance qu'ils m'ont accordé pour l'accomplissement de nombreux services d'enseignement, successivement comme moniteur, vacataire et attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Si elles ont contribué à la durée excessive de ce travail, ces responsabilités m'ont énormément apporté sur un plan scientifique. J'exprime également ma gratitude pour mes collègues docteurs et doctorants, dont la sympathie et le concours ont été estimés à leur juste valeur.

Je pense enfin à ma famille, parents, sœurs, beaux-parents, dont le soutien a toujours compté, doctorat ou non. Je remercie également Michel Heyraud qui, au moment de la recherche du financement nécessaire à l'entreprise de cette thèse, m'a apporté un concours appréciable, bien que la démarche n'ait pu aboutir alors. J'adresse mes amitiés à Françoise et Patrice Villatte, pour leur accueil à Antony, qui m'a rendu un service immense. Bien que je les aie parfois négligés, j'ai apprécié les encouragements réguliers de mes amis. Tout ne peut être rattrapé, mais désormais les invitations peuvent être honorées avec le plus grand plaisir.

Je dédie enfin l'ultime propos de ces remerciements à Cloé qui, comme tant d'autres, a partagé, malgré elle, les affres et les délices de la thèse, et m'a permis d'aller au bout de l'aventure.

LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET SIGLES

AAOP : Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire

ADL : Archives départementales de la Loire

ADR : Archives départementales du Rhône

AFDET : Association française pour le développement de l'enseignement technique

AFL : Archives de la famille Leflaive

AFRMO : Association pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre

AFY : Aciéries et forges de Firminy

ALS : Archives lasalliennes

AMF : Archives municipales de Firminy

AML : Association métallurgique de la Loire

AMR : Association métallurgique du Rhône

AMRG : Archives municipales de Rive-de-Gier

AMSC : Archives municipales de Saint-Chamond

AMSE : Archives municipales de Saint-Étienne

AN : Archives nationales

ANIFRMO : Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre

ANMT : Archives nationales des mondes du travail

APCC : Assemblée des présidents de chambres de commerce de France

ASMPL : Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire

ASP : Association scolaire professionnelle

BCCSE : Bulletin de la chambre de commerce de Saint-Étienne

BEI : Brevet d'enseignement industriel

BMSE : Bibliothèque municipale de Saint-Étienne

BP : Brevet professionnel

BTP : Bâtiment et travaux publics

CA : Centre d'apprentissage

CAFL : Compagnie des forges et ateliers de la Loire

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CCAM : Chambre consultative des arts et manufactures

CCIA : Comité central interprofessionnel de l'apprentissage

CCP : Certificat de capacité professionnelle

CDET : Comité départemental de l'Enseignement technique

CDMO : Commission départementale de la Main-d'œuvre

CDT : Commission départementale du Travail

CEP : Certificat d'études primaires

CEPI : Certificat d'études pratiques industrielles

CFF : Comité des forges de France

CFL : Comité des forges de la Loire

CFP(A) : Centre de formation professionnelle (accélérée)

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGC : Confédération générale des cadres

CGOST / CEGOS : Commission générale d'organisation scientifique du travail

CGPF : Confédération générale de la production française (jusqu'en 1936), puis du patronat français

CGT : Confédération générale du travail

CGTU : Confédération générale du travail unitaire

CHL : Comité des houillères de la Loire

CJP : Centre des jeunes patrons

CLP : Commission locale professionnelle

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CNE : Conseil national économique

CNOF : Comité national de l'organisation française

CNPF : Confédération nationale du patronat français

CP : Cours professionnels (municipaux)

CS : Chambre syndicale

CSET : Conseil supérieur de l'Enseignement technique

CSIMR : Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône

CT : Collège technique

DDTMO : Direction départementale du Travail et de la Main-d'œuvre

DEB/ENP : Diplôme d'élève breveté des Écoles nationales professionnelles

DEFA : Direction des études et fabrications d'armement

D(G)ET : Direction (générale) de l'Enseignement technique

EMA : École manuelle d'apprentissage

EMSE : École (nationale) supérieure des mines de Saint-Étienne

ENAM : École nationale d'Arts et Métiers

ENP : École nationale professionnelle

EP(C)I : École pratique (de commerce et) d'industrie

EPL : École professionnelle libre

EPS : École primaire supérieure

ERAI : École régionale des arts industriels de Saint-Étienne

ET(D)AM : Employés, techniciens, (dessinateurs) et agents de maîtrise

Ets : Établissements

FAMH : Compagnie des forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer (jusqu'en 1903), puis de la Marine et d'Homécourt

FFASE : Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne

FO (ou CGT-FO) : (Confédération générale du travail –) Force ouvrière

FPA : Formation professionnelle accélérée (jusqu'en 1950), puis formation professionnelle des adultes

HBL : Houillères du bassin de la Loire

IDET : Inspecteur départemental de l'Enseignement technique

IGET : Inspecteur général de l'Enseignement technique

IPET : Inspecteur principal de l'Enseignement technique

IPO : Institut de promotion ouvrière

IRET : Inspecteur régional de l'Enseignement technique

MAS : Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne

MFAC : Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne

MRP : Mouvement républicain démocrate

OCS : Office des comités sociaux

OP : Ouvrier professionnel

OQ : Ouvrier qualifié

OS : Ouvrier spécialisé

P1 : Ouvrier professionnel premier échelon

P2 : Ouvrier professionnel deuxième échelon

PCF : Parti communiste français

PDG : Président-directeur général

PUP : Parti d'unité prolétarienne

SAM : Syndicat forézien d'apprentissage de l'industrie métallurgique et des industries connexes

SCEMM : Société de construction et d'exploitation de matériels et moteurs

SEPL : Société d'enseignement professionnel de la Loire

SEPR : Société d'enseignement professionnel du Rhône

SFAC : Société des forges et ateliers du Creusot

SFIO : Section française de l'internationale ouvrière

SGJ : Secrétariat d'État à la Jeunesse

SNUC : Société nouvelle des usines de la Chaléassière

SSCM : Société stéphanoise de constructions mécaniques

TA : Taxe d'apprentissage

TWI : *Training within Industry*

UCSP : Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne et de sa région

UD : Union départementale

UIMM : Union des industries métallurgiques et minières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« It was a town of red brick, or of brick that would have been red if the smoke and ashes had allowed it ».

Charles Dickens, « Hard Times », *Household Words*, 8 avril 1854, p. 168.

Le monde industriel est, en France, un continent en partie évanoui, plutôt que véritablement disparu. Pourtant, la perception de cette histoire demeure encore associée à des lieux, à des personnages et à des pratiques associées à un état en grande partie révolu de la production industrielle. Malgré le phénomène de « désindustrialisation[1] », ayant contribué à la constitution d'un patrimoine ambigu que sont les friches industrielles[2], ainsi qu'à l'invisibilisation sociale des ouvriers[3], cet univers persiste dans certains recoins de notre société. Il demeure même une référence importante. Le droit du travail, bien qu'objet actuel de réforme, en présente un exemple intéressant de cet héritage[4]. À l'heure où l'économie dite nouvelle, basée sur la révolution numérique, remet en cause le modèle social fondé sur le salariat[5] – et à l'heure où l'État-providence construit par et pour le modèle fordiste se trouve encore et toujours menacé –, cette codification incarne la production par l'État de principes à même d'organiser et de pacifier les relations entre employeurs et travailleurs. La référence au monde industriel a également caractérisé longtemps l'organisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Cependant, les nombreuses réformes législatives et réglementaires adoptées

---

[1] Pierre Lamard et Nicolas Stoskopf (dir.), *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009 ; Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba et Philippe Mioche (dir.), *La désindustrialisation, une fatalité ?*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017.

[2] Je renvoie ici aux nombreux travaux du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (CILAC). La géographie et la science politique, constitutives des études urbaines, ont également contribué à la construction des friches comme objet d'étude des sciences sociales.

[3] Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.

[4] Jacques Le Goff (dir.), *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

[5] Philippe Askenazy, « L'emploi face au changement technologique », *Idées économiques et sociales*, n°185, 2016, p. 45-51 ; Pierre Veltz, *La société hyper-industrielle. Le nouveau capitalisme productif*, Paris, Le Seuil/La République des Idées, 2017. Sur le salariat : Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995 ; Claude Didry, *L'Institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, 2016.

depuis 1971 tentent d'adapter la formation des travailleurs aux nouvelles conditions du temps, notamment à l'essor des emplois du secteur tertiaire. Ce souci s'étend de l'apprentissage à la formation continue, à tous les niveaux de qualification. De l'adaptation des travailleurs aux nouvelles technologies à l'allocation des demandeurs d'emploi aux secteurs en carence de personnel, qualifié ou non, l'activité de formation demeure bien souvent une préoccupation des politiques publiques. Il s'agit pourtant, en dehors de ces interventions de l'État dans la question sociale, d'une activité destinée, en partie, à bénéficier à des acteurs privés, positionnés comme employeurs. Il ne faut cependant pas oublier, bien entendu, les publics de ce dispositif, filles et garçons d'âge post-scolaire, travailleuses et travailleurs en activité ou en reconversion.

Le but de cette acquisition de savoirs et de compétences est de faciliter la mise au travail des individus. Ces notions, surtout celle de compétence, ont nourri les réflexions des sociologues sur leur rapport à un autre terme, celui de qualification[6]. L'entreprise, en particulier, apparaît comme le lieu ayant contribué à la promotion de la notion de compétence[7]. Son usage est ainsi relativement contemporain, et instrumentalisé par les acteurs qui en font la promotion. Leur utilisation conjointe permet d'inclure ici les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être[8], soit autant de capacités et d'aptitudes, d'ambitions éducatives et d'utilités professionnelles, sans véritablement trancher le débat[9]. Pour en revenir à l'idée de formation, les contenus de cette transmission organisée reposent sur un ensemble de disciplines. Elles sont elles-mêmes formalisation de connaissances et de pratiques, pouvant être enseignées à un public[10]. Ceux-ci peuvent alors être mobilisés au service de l'exercice d'une profession, notamment pour la production industrielle. L'idée de discipline est intéressante par sa polysémie. Elle correspond également à une règle de conduite, imposée par un acteur extérieur

---

[6] Marcelle Stroobants, *Savoir-faire et compétences au travail. Une sociologie de la fabrication des aptitudes*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993 ; Philippe Zarifian, *Le modèle de la compétence, Trajectoire historique, enjeux actuels et propositions*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaison, 2001.

[7] Françoise Ropé et Lucie Tanguy (dir.), *Savoirs et compétences. De l'usage de ces notions dans l'école et dans l'entreprise*, Paris, L'Harmattan, 1994.

[8] Les savoir-être, pouvant aussi être désignés comme compétences sociales (traduction du terme allemand) ou qualités sociales, conservent au début du XXIe siècle leur importance pour les employeurs (Prisca Kergoat, *L'apprentissage dans les grandes entreprises (en France). Étude de trois cas*, thèse de doctorat en sociologie, dir. Lucie Tanguy, Univ. Paris X).

[9] Malgré l'éventuelle charge performative de ces termes, notions et syntagmes, leur usage est ainsi neutre de mon point de vue.

[10] Pour une discussion sur la notion de discipline scolaire et l'évolution historique de ses usages : André Chervel, « L'histoire des disciplines scolaires. Réflexions sur un domaine de recherche », *Histoire de l'éducation*, n°38, 1988, p. 59-119.

à celui qui s'y trouve soumis. Il s'agit, là encore, d'un élément constitutif de la pratique professionnelle[11]. La notion est d'ailleurs étudiée, dans cette approche, par Michel Foucault, qui, en cherchant à définir ce qu'est le pouvoir, s'intéresse aux techniques mobilisées dans le but de contraindre les corps et les âmes[12]. Elle associe alors la règle, la surveillance et la sanction. Il faut remarquer que deux processus différents peuvent correspondre à l'ensemble de ces descriptions : la disciplinarisation et la disciplination[13]. La curiosité du chercheur porte alors sur la manière dont ce caractère multiple de « la » et « des » discipline(s) mobilise ceux qui sont censés bénéficier de ses apports. Il s'agit ici des dirigeants et cadres d'entreprises. Ceux-ci peuvent alors promouvoir ou organiser l'acquisition ou l'intériorisation de ces compétences.

La formation professionnelle entre l'école et l'entreprise : premières perspectives

L'aspect sémantique se révèle particulièrement important lorsqu'il est question d'étudier les enjeux éducatifs. De même que la République avait distingué, dès la Révolution française, l'instruction de l'éducation[14], il faut distinguer impérativement enseignement et formation. Guy Brucy résume ainsi le point de vue des milieux patronaux : « toute formation professionnelle doit répondre à des besoins réels du monde de la production[15] ». Cette vision, particulièrement

---

[11] Edward P. Thompson, « Temps, travail et capitalisme industriel », *Libre*, n° 5, 1979, p. 3-63 ; Michelle Perrot, « The Three Ages of Industrial Discipline in Nineteenth Century France », *in* John M. Merriman (éd.), *Consciousness and Class Experience in Nineteenth Century Europe*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1979, p. 149-168 ; Jean-Paul de Gaudemar, *L'ordre et la production. Naissance et formes de la discipline d'usine*, Paris, Dunod, 1982 ; Alain Cottereau, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 57, n°6, 2002, p. 1521-1557 ; Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché : France, fin XVIIIe-début XXe siècle*, Paris, Puf, 2003.

[12] Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975. Les travaux de Foucault ont directement inspiré ceux de Michelle Perrot et de Jean-Paul de Gaudemar, cités dans la note précédente.

[13] Rita Hofstetter et Bernard Schneuwly, « Disciplinarisation et disciplination consubstantiellement liées. Deux exemples prototypiques sous la loupe : les sciences de l'éducation et des didactiques des disciplines », in Balz Engler (éd.), *Disziplin – Discipline*, Fribourg, Academic Press, 2014, p. 27-48. La disciplinarisation est décrite comme « le processus complexe de formation du système disciplinaire et de ses composantes, les disciplines » La disciplination est elle définie comme « le processus à travers lequel des individus s'approprient, voire sont soumis à une discipline, […] dans tous les sens du terme ».

[14] Yves Déloye, « L'instruction », *in* Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 183-188.

[15] Guy Brucy, *Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel (1880-1965). L'État, l'école, les entreprises et la certification des compétences*, Paris, Belin, 1998, p. 176.

utilitariste, expose le péril qui peut exister à reprendre le vocabulaire des acteurs sans mise à distance critique. Ce souci repose également sur les catégories construites par les services ministériels compétents. Il est pénible, et exagérément complexe, de tenter de respecter une exhaustivité pourtant souhaitable afin d'exprimer avec précision ce que l'on veut signifier. Cette volonté s'avère cependant impossible à exaucer lorsque la cohérence d'un objet d'études fait apparaître, juxtaposés parfois dans les mêmes lieux, apprentissage, enseignement technique ou professionnel, formation professionnelle accélérée puis des adultes, promotion ouvrière, préapprentissage, perfectionnement, etc. La notion de formation présente, à la lisière des mondes de l'éducation et du travail, un passe-partout pratique mais critiquable[16]. Afin d'éviter la confusion entre ce qui est désigné, du point de vue administratif, comme formation professionnelle, et ce que je veux signifier comme étant le fait de transmettre, d'un enseignant à un apprenant, des savoirs et des techniques nécessaires à la pratique d'une activité professionnelle. L'inscription de cette action au sein d'institutions dédiées, de nature multiple, me fait ajouter au terme de formation l'idée d'organisation. Elle mentionne la dimension collective de ce qui est un apprentissage, au sens cognitif du terme.

Au cœur de la pluralité des modes de formation, il n'est pas question de dénier la portée éducative de certaines filières, ni les différences pouvant exister en termes de pédagogie, d'objectifs ou d'identité. Au contraire, la référence qu'est l'école, lieu éducatif par excellence, demeure prégnante au sein de ce qui constitue l'enseignement technique, mais également ses périphéries. La forme scolaire elle-même, son espace-temps, ses bâtiments, son personnel, ses pédagogies et contenus, marquent une rupture essentielle entre le lieu de l'apprentissage des savoirs et le lieu de la pratique professionnelle[17]. Même s'il faut se garder d'envisager une application aveugle du modèle scolaire sur l'ensemble des cours et centres ouverts aux XIXe et XXe siècles, il demeure difficile, encore aujourd'hui, de retrouver la trace d'une différence fondamentale. La pédagogie et les contenus changent, notamment en ce qui concerne les enseignements relatifs à des notions de base en français, mathématiques, etc., ainsi qu'à la construction d'une culture générale[18]. Le fonctionnement des différentes institutions conserve

---

[16] Lucie Tanguy, « De l'éducation à la formation : quelles réformes ? », *Éducation et sociétés*, n°16, 2005, p. 99-122.

[17] Guy Vincent, Bernard Lahire et Daniel Thin, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », *in* Guy Vincent (dir.) *L'Éducation prisonnière de la forme scolaire. Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1994, p. 11-50.

[18] Antoine Prost, *L'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Armand Colin, 1968.

cependant des règles similaires. L'intérêt patronal pour une préparation à l'exercice professionnel des travailleurs participe au rapprochement et à la comparaison des institutions et des voies correspondantes. L'école technique se situe généralement entre l'État, la municipalité ou la congrégation religieuse d'un côté, les employeurs de l'autre[19]. Elle possède cependant une caractéristique : telle l'école primaire avant l'obligation, elle permet l'acquisition de savoirs potentiellement utiles dans la construction d'une carrière professionnelle. Ces compétences sont intéressantes afin de bénéficier des possibilités offertes par les diffiérents marchés du travail.

Il faut également rappeler que, de la part des acteurs industriels – entreprises en tête –, un effort d'organisation, de formalisation et d'institutionnalisation peut promouvoir l'apprentissage, dans une version forcément différente de la seule imitation des gestes du maître-ouvrier[20]. La forme scolaire ne représente ainsi pas une évidence. Les débats portant sur le choix entre l'école et l'atelier comme lieu le plus efficace de la formation des travailleurs, particulièrement vifs dans la seconde moitié du XIXe siècle[21], plus mesurés ensuite, puis renouvelés à partir des années 1970 dans un contexte de crise économique[22], demeurent toujours d'actualité au début du XXIe siècle malgré quelques faux-semblants[23]. Dans tous les cas, la formation s'affirme comme un dispositif de socialisation[24].

---

[19] Gilles Moreau (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, 2002.

[20] Sven Steffens, « Le métier volé. Transmission des savoir-faire et socialisation dans les métiers qualifiés au XIXe siècle », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVIe-XXe siècle). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2001, p. 121-136.

[21] Yves Lequin, « Apprenticeship in Nineteenth-Century France: A Continuing Tradition or a Break with the Past? », *in* Steven L. Kaplan et Cynthia J. Koepp (éd.), *Work in France*, Ithaca, Cornell University Press, 1986, p. 454-474 ; Véronique de Chardon, *L'apprentissage en France de 1851 à 1919*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de François Caron, Université Paris 1, 1992 ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs. Aux origines de l'enseignement technique en France (1800-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

[22] Guy Brucy et Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, n°131, 2000, p. 9-21 ; Lucie Tanguy, « Apprentissage en entreprise et formation professionnelle en école : une mise en perspective des années 1950 aux années 1990 », *Revue française de pédagogie*, n°183, 2013, p. 27-38.

[23] Lucie Tanguy, *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France*, Paris, La Dispute, 2016, chapitre 2.

[24] Claude Dubar, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2015 (1re éd. 1991).

Les entreprises, le patronat et la formation de travailleurs : un objet à saisir

Dans leurs remarqués travaux de thèse, Pierre Cayez, Odette Hardy-Hémery, Michel Hau, Jean-Claude Daumas ou Nicolas Hatzfeld, entre autres, mentionnent, à des degrés divers, l'enjeu de la formation comme un élément pertinent de l'étude d'un territoire économique ou d'une entreprise[25]. Michel Hau en particulier, étudiant les conditions prévalant à la croissance économique de l'Alsace, conclut à l'importance des facteurs culturels et sociaux, ce qui intègre les institutions locales et régionales de formation professionnelle. Toutefois, celles-ci ne représentent qu'un aspect minime, dans l'ensemble de la littérature évoquée, par rapport aux enjeux liés à la production, à la commercialisation, aux capitaux ou à l'ensemble de la politique sociale de ces sociétés. Même dans des approches transversales, comme celle d'Aimée Moutet sur la rationalisation de l'industrie française durant l'entre-deux-guerres, les enjeux de la formation sont exposés sur peu de pages[26]. Plus récemment, le renouveau historiographique de l'histoire économique, même s'il laisse une place réelle à l'étude des acteurs ou des stratégies familiales, ne construit par la formation comme un objet bénéficiant d'attentions spécifiques[27]. La formation du personnel peut être considéré comme service, public ou privé, à la disposition d'un tissu industriel[28]. Elle s'ajoute à d'autres catégories de services non financiers – recherche, veille technologique, assurances, logement, etc. –, afin de comprendre comment, dans un territoire économique donné, les acteurs industriels investissent ou non, individuellement ou collectivement, des objets non directement productifs.

---

[25] Pierre Cayez, *Métiers Jacquard et hauts fourneaux. Aux origines de l'industrie lyonnaise*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978 ; Odette Hardy-Hémery, *De la croissance à la désindustrialisation. Un siècle dans le Valenciennois*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1984 ; Michel Hau, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Association des publications près les Universités de Strasbourg, 1987 ; Jean-Claude Daumas, *L'amour du drap. Blin & Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1999 ; Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine, 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.

[26] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997.

[27] Jean-Claude Daumas (dir.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013.

[28] Patrick Fridenson, « Conclusion », *in* Jean-Claude Daumas, Pierre Lamard et Laurent Tissot (dir.), *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000). Entreprises, régulations et trajectoires*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 432-433.

L'organisation du marché du travail est un élément décisif dans la compréhension de l'action des entreprises, en tant qu'institutions ou en tant qu'organisations composées de fonctions – services – et agents aux intérêts et rationalités propres. Le rapport à l'espace en particulier doit être apprécié à sa juste valeur. En effet, la qualification structure la mobilité potentielle des travailleurs. Un élève diplômé d'une école renommée, par exemple d'ingénieurs, est susceptible d'obtenir son placement avant même qu'il ne quitte son établissement. Au contraire, l'ouvrier sans métier doit s'installer au plus près de ses employeurs potentiels, venir le matin aux portes de l'usine afin de proposer ses services, ou pour s'enquérir de son rang dans la liste d'embauche. La distinction entre le personnel et la main-d'œuvre est ainsi opérante afin de percevoir les stratégies propres à chaque marché du travail.

Patrick Fridenson souligne l'intérêt du regard des historiens des entreprises sur la formation technique et professionnelle[29]. Il note le fait que, dans de nombreux pays, les *business historians* sont les chercheurs les plus actifs dans ce domaine. Il s'agit, pour eux, de s'intéresser à la question des marchés du travail ou de la gestion du personnel, dans une optique double : *business education* d'un côté[30], *skill formation* de l'autre[31]. Cette spécialisation « leur permet d'éviter deux pièges traditionnels, qui seraient de sous-estimer l'importance de l'autodidaxie et de la formation sur le tas, ou de déduire des contenus de formation les véritables pratiques professionnelles ». La critique est formulée à l'encontre des historiens et sociologues de l'éducation. Elle peut cependant être expliquée. En effet, l'approche d'un objet comme l'enseignement technique ou la formation professionnelle s'effectue traditionnellement de trois manières. La première consiste à étudier, à l'échelle nationale, une filière de formation[32], un type d'institutions[33], ou tout autre axe d'étude spécifique, tel les diplômes[34], le genre[35] ou un

---

[29] Patrick Fridenson, « Business History and History », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 18-19.

[30] Rolv Petter Amdam, « Business Education », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 581-602.

[31] Kathleen Thelen, « Skill Formation and Training », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 558-580.

[32] Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 (1re éd. 1992) ; Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*, Paris, L'Harmattan, 1999.

[33] Charles R. Day, *Les écoles d'Arts et Métiers : l'enseignement technique en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1991 (éd. or. 1987) ; Pierre Benoist, *Une histoire des instituts universitaires de technologie (IUT)*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

[34] Guy Brucy, *Histoire des diplômes…*, *op. cit.*

[35] Marianne Thivend (dir.), *Apprentissage et formations techniques et professionnelles de filles et de garçons, XIXe – XXe siècles*, Cahiers Pierre Léon n°6, 2005.

niveau de qualification[36]. Les archives ministérielles, plus rarement associatives, demeurent le vivier le plus pertinent de sources écrites. Les publications officielles et, lorsque la chronologie le permet, des entretiens ciblés permettent de compléter le corpus. Parfois, l'étude peut s'étendre jusqu'aux dépôts d'archives départementales ou communales, afin de compléter la documentation constituée par les ministères. Il est possible d'assimiler à cette pratique les études consacrées à la formation au sein de branches professionnelles[37]. Les archives consulaires ou syndicales ne sont en effet pas négligées par les chercheurs[38]. Les archives de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM[39]), en particulier, ont suscité l'intérêt de certains chercheurs[40]. Elles permettent soit d'aborder la question de la formation au sein d'une histoire générale d'une organisation professionnelle[41], soit de renseigner utilement l'évolution d'une filière d'enseignement[42]. Il n'existe cependant pas de véritable récit sur la politique de l'union du seul point de vue de la formation professionnelle.

La deuxième approche possible consiste en des monographies d'établissements de formation. Les archives de ces écoles ou centres servent généralement de principale ressource au chercheur[43]. Celui-ci peut cependant approfondir sa connaissance grâce aux archives ministérielles, afin de mieux comprendre la situation de l'établissement étudié au sein de l'offre de formation au niveau national[44]. Cet intérêt peut aussi s'ouvrir sur les thématiques locales, et

---

[36] André Grelon (dir.), *Les Ingénieurs de la crise. Titre et profession entre les deux guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986.

[37] Pierre Benoist, *La formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics, 1950-1990*, Paris, L'Harmattan, 2000.

[38] Guy Brucy, « Des ateliers-écoles à l' "industrie éducative" : un siècle d'histoire de la formation professionnelle à la Chambre (1920-1990) », *in* Paul Lenormand (dir.), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, tome 2, *Études thématiques*, 2008, p. 167-198 ; Patrick Fridenson et Lucie Paquy, « Du haut enseignement commercial à l'enseignement supérieur de gestion (XIXe-XXe siècles) », *in* Paul Lenormand (dir.), *La Chambre de commerce…*, *op. cit.*, p. 199-257.

[39] Le nom originel de l'UIMM, fondée en 1900, devient en 2001 Union des industries et métiers de la métallurgie.

[40] Bien que relativement récente, l'ouverture aux chercheurs des archives de l'UIMM est remarquable, et doit être saluée à juste titre. Il faut cependant mentionner les importantes destructions survenues à la suite de l'incendie du dépôt du Havre en août 1997. Les archives historiques restantes ont été versées, à la suite de la décision de la confédération patronale en 2001, à l'Académie François Bourdon, située au Creusot (Saône-et-Loire) (Danièle Fraboulet, « Les archives de l'Union des industries métallurgiques et minières », *Entreprises et histoire*, n°34, 2003, p. 128-129).

[41] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières 1901-1950*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

[42] Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*, *op. cit.*

[43] Yves Legoux, *Du compagnon au technicien. L'École Diderot et l'évolution des qualifications : 1873-1972. Sociologie de l'Enseignement technique français*, Paris, Technique & vulgarisation, 1972.

[44] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine. L'École des mines de Saint-Étienne au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

ainsi encourager la consultation de sources mettant en valeur l'intégration, ou non, d'une institution de formation à son territoire[45]. La dernière approche, désormais traditionnelle, des études sur l'enseignement technique porte sur une échelle territoriale : la ville[46], l'agglomération[47], le département ou la région, quelque soit la valeur – géographique ou administrative – de cette dernière désignation[48]. Dans ces multiples objectifs, les archives d'entreprises peuvent être mobilisées. Elles peuvent donner lieu à des articles ou à des mémoires, œuvres intégrant des travaux de plus grande ampleur sur l'histoire d'une firme ou d'une usine[49]. Parfois, la monographie peut atteindre une ampleur remarquable, et aboutir à un véritable travail de thèse[50]. Une branche professionnelle peut aussi être étudiée par le prisme local[51]. Ces exemples demeurent cependant rares. Elles permettent pourtant de croiser utilement les réseaux et le jeu des échelles.

Une approche de la relation patronat – formation par le prisme du territoire et de la branche

Afin de mettre en avant l'organisation territoriale de la formation d'une branche professionnelle donnée, les productions des milieux professionnels en matière d'éducation technique sont un moyen privilégié, par les discours (individuels, syndicaux, consulaires), les réalisations

---

[45] Gérard Bodé et Philippe Savoie (dir.), « L'offre locale d'enseignement : les formations techniques et intermédiaires : XIXe-XXe siècles », *Histoire de l'éducation*, n°66, 1995.

[46] Marc Suteau, *Une ville et ses écoles : Nantes, 1830-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

[47] Marianne Thivend et Sylvie Schweitzer (dir.), *État des lieux des formations techniques et professionnelles dans l'agglomération lyonnaise, XIXe siècle – années 1960*, rapport de recherche pour le programme « Éducation et formation : disparités territoriales et régionales », 2005.

[48] Pierre Lamard, *Excellence industrielle et formation technique : acteurs, culture, stratégies dans le nord de la Franche-Comté (XIXe-XXe siècles)*, mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, garant Patrick Fridenson, EHESS, 2004 ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs. Aux origines de l'enseignement technique en France (1800-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

[49] Nicolas Hatzfeld, « L'école d'apprentissage de Peugeot-Sochaux, (1930-1970) : grandeur et limites d'un apprentissage d'entreprise à la française », *Actes du GERPISA*, n°17, 1996 ; Christophe Gallet, « L'école Berliet. Des apprentis-ouvriers aux élèves-techniciens ». *Actes du GERPISA*, 17, pp. 103-113 ; Gérard Vindt, « La formation professionnelle chez Pechiney (1921-1971) : entre impératifs techniques et fonction sociale », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 273-280.

[50] Emmanuel Quenson, *L'école d'apprentissage Renault, 1919-1989*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

[51] Philippe Marchand, « Patronat et apprentissage dans le textile, une approche locale, 1940-1971 », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 71-106.

(créations d'écoles, *lobbying*, implications diverses), les réussites et les échecs. Ces productions ne peuvent se comprendre si elles ne sont pas placées dans des champs plus vastes. Les évolutions économiques, administratives et scolaires tout au long de la chronologie retenue en sont une. Les interactions avec les autres catégories d'acteurs, administrations déconcentrées et collectivités territoriales – elles-mêmes productrices de rationalités propres – en sont une autre. Ces différentes catégories – administrations, patronat, entreprises, établissements de formation, associations – peuvent être pensées comme organisations[52]. Au-delà des rapports entre acteurs au sein et hors de ces institutions, l'intérêt pour les personnes est également un élément d'étude pertinent, afin de comprendre les représentations et les stratégies à l'œuvre. Dans cette perspective de mise en avant des relations personnelles, il est possible de mobiliser la notion d'encastrement, popularisé en sociologie économique par Mark Granovetter[53].

La prise en compte des jeux d'échelles s'avère primordiale, même pour une recherche basée sur un territoire. Il s'agit en effet de poser les conditions d'une étude globale. Elle nécessite des aller-retours entre le local et le national, afin de tirer le meilleur des informations disponibles. L'objectif est de comprendre au mieux les stratégies à l'œuvre et les réseaux mobilisés. L'approche retenue permet ainsi d'alterner entre un niveau méso, celui des institutions et organisations au niveau du pays, du département, du bassin ou des villes, et un niveau micro, dans une approche marquée par les influences d'Edward P. Thompson[54], de la *micro-storia*[55] et de l'*Alltagsgeschichte*[56], afin de pénétrer au sein de ces mêmes instances afin d'atteindre les acteurs individuels eux-mêmes[57]. Même à ce niveau d'analyse, les croisements

---

[52] Patrick Fridenson, « Les organisations, un nouvel objet », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 44, n°6, 1995, p. 1461-1477. Cf. Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 1977 ; James G. March et Herbert A. Simon, *Les organisations*, Paris, Dunod, 1999 (éd. or. 1958).

[53] Mark Granovetter, « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3, 1985, p. 481-510. La généralisation de l'usage de la notion d'encastrement, notamment en dehors de la seule relation économique, pose cependant la question de la nature des échanges en jeu (Michel Grossetti, « Note sur la notion d'encastrement », *SociologieS*, 26 mai 2015).

[54] Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise,* Paris, Le Seuil, 2012 (éd. or. 1963).

[55] Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers*, Paris, Flammarion, 1980 ; Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

[56] Alf Lüdtke (éd.), *Histoire du quotidien*, Paris, Édtions de la Maison des sciences de l'homme, 1994 (éd. or. 1989).

[57] Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, et notamment la contribution de Jacques Revel, « Micro-analyse et construction du social », p. 15-36, et de Bernard Lepetit, « De l'échelle en histoire », p. 71-94. Cf. Catherine Omnès, « Les historiens et la tentation ethnographique », *in* Anne-Marie Arborio et *al*. (dir.), *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, p. 281-297.

d'échelles et de sources s'avèrent utiles[58]. L'ampleur des événements et informations disponibles obligent, parfois, à recourir à la formalisation de cas, jugés suffisamment exemplaires et détaillés pour permettre une première montée en généralité, malgré les conditions spécifiques limitant leur portée[59]. C'est ainsi qu'il est possible de véritablement réfléchir à la manière dont la relation entre les milieux patronaux – dirigeants d'entreprises comme organisations patronales – et la formation, sous toutes ses formes organisées, peut être interprêtée en considérant les contextes dans lesquels elle s'insère. Ceux-ci sont d'ordre économique, scientifique et technique, culturel et notamment religieux, social, politique et administratif, tous ces champs se trouvant d'ailleurs mutuellement en interaction permanente.

Figuré n°1 : Une relation patronats – formation encastrée au cœur d'enjeux de différentes natures.

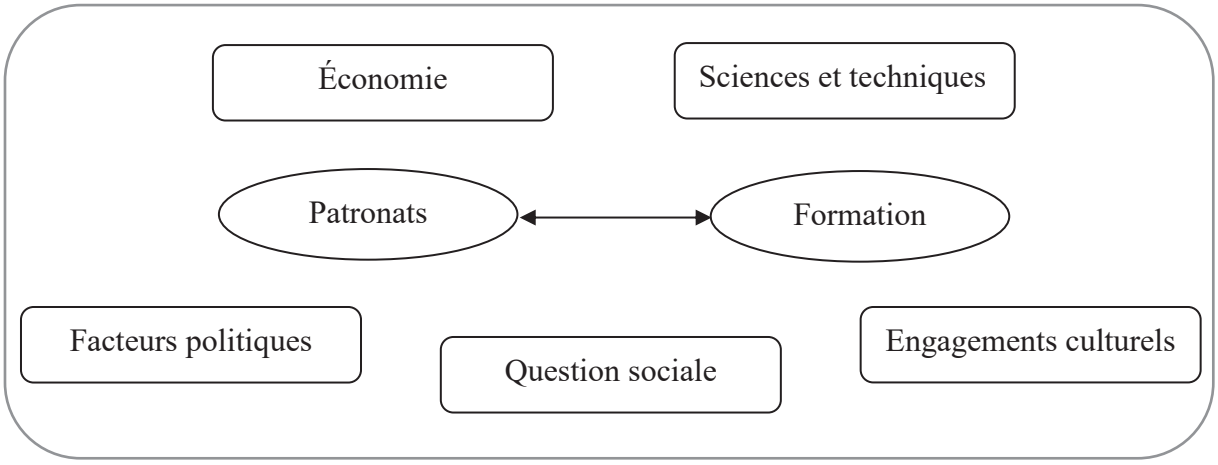

Il est important de noter que la recherche menée tend à ne pas se réduire à une simple monographie régionale, mais s'inscrit bien dans un contexte national ou même, marginalement, européen. Les rapports d'échelles existant au sein de l'organisation des instances de formation ont en effet d'importantes conséquences sur le comportement des institutions et réseaux mobilisés, localement comme nationalement, autour de l'enjeu de formation. L'une des

---

[58] Yves Cohen, « L'autorité première et les autorités secondes. Réflexion historique contemporaine sur la multiplicité simultanée des autorités », *in* Emmanuel Droit et Pierre Karila-Cohen (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité ? France–Allemagne(s), XIXe-XXe siècles*, Paris, Éditions de la FMSH, 2016, p. 201-222.

[59] Jean-Claude Passeron, Jacques Revel (dir.), *Penser par cas. Raisonner à partir de singularités*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005 ; Jean-Louis Fabiani, « La généralisation dans les sciences historiques. Obstacle épistémologique ou ambition légitime ? », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 62, n°1, 2007, p. 9-28.

principales interrogations ayant construit ce sujet tenait à l'intuition que la compréhension, par les acteurs économiques, des enjeux de la formation technique des travailleurs découle d'une lecture de l'organisation souhaitable des mondes de la production. L'institutionnalisation de la fonction de formation, l'effort d'organisation interne des entreprises ainsi que son externalisation progressive, mais toujours partielle, du champ professionnel, grâce à la forme scolaire et à ses avatars, suit pourtant une logique paradoxale. Alors que la formation semble relever d'abord d'un enjeu technique, à travers l'apprentissage des gestes et des savoirs scientifiques mobilisables dans le cadre de la production, elle répond aussi, du point de vue de ses consommateurs – ses publics demeurant les élèves et auditeurs – à des enjeux sociaux et culturels. L'effacement de la transmission des savoir-faire au profit de l'enseignement de compétences diverses s'accompagne, dans le cadre d'une division du travail aussi bien productif qu'éducatif, du développement d'une véritable économie. Celle-ci s'appuie sur une mutualisation des moyens de formation et la collaboration d'acteurs publics et privés. L'approche de ces phénomènes par une approche croisant le territoire et la branche professionnelle vise à mettre en avant, par une étude avant tout qualitative, les intérêts, les représentations à l'œuvre, les stratégies et les pratiques des acteurs patronaux vis-à-vis du fait social qu'est la formation des travailleurs.

La recherche proposée se démarque des certains travaux antérieurs, étudiant aux XIXe et XXe siècles l'évolution de l'offre d'enseignement technique au sein d'un territoire donné, dans son attention accrue pour les causes et les modalités de l'implication patronale dans cette organisation de la formtion des travailleurs. La thèse de Stéphane Lembré, portant sur le Nord, vise à comprendre l'institutionnalisation de l'enseignement technique au prisme de la lente constitution d'un système régional de formation cohérent[60]. Celle de Marc Suteau se concentre sur l'évolution des politiques municipales de la ville de Nantes en matière d'enseignement[61]. Le mémoire d'habilitation de Pierre Lamard expose l'articulation entre l'évolution de l'offre de formation dans le nord de la Franche-Comté, ses considérations technologiques et culturelles, tout en ciblant des institutions (municipalités, entreprises, etc.) plutôt que des acteurs individuels[62]. Le rapport de recherche dirigé par Marianne Thivend et Sylvie Schweitzer, qui étudie l'évolution des œuvres d'apprentissage et d'enseignement technique dans

---

[60] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*

[61] Marc Suteau, *Une ville et ses écoles…*, *op. cit.*

[62] Pierre Lamard, *Excellence industrielle et formation technique…*, *op. cit.*

l'agglomération de Lyon, demeure une trame encore à compléter, malgré l'importance des travaux scientifiques et des mémoires d'étudiants réalisés sur le sujet[63]. Je propose, pour ma part, de concentrer ma recherche sur une seule branche industrielle, quoique d'importance, dans un cadre géographique déterminé, afin d'approfondir le plus efficacement possible la connaissance de l'organisation des professions concernés.

Il s'agit ainsi d'analyser ce qui relève d'un investissement dans un domaine non directement productif, mais qui contribue à terme au fonctionnement de l'entreprise, et ainsi à ses profits. Il s'agit d'une extension, parfois reconnue par les acteurs eux-mêmes lorsqu'il s'agit d'une œuvre propre à une entreprise ou à une usine, du domaine traditionnel de la politique sociale des entreprises (assurances sociales, logement, santé, etc.)[64]. La notion se rapproche de celles d'investissement intellectuel, immatériel ou incorporel[65]. Sa formulation permet cependant de limiter *a priori* la conscience qu'ont les acteurs industriels du rôle concret de la formation des travailleurs dans la création de richesse par l'entreprise. En effet, comme cela est indiqué à plusieurs reprises au cours de ce mémoire, les dirigeants d'entreprises ne possèdent pas, pendant plusieurs décennies au XIXe et au début du XXe siècle, d'outils comptables à même de définir son importance, par exemple par la détermination des prix de revient[66]. L'investissement pour la formation demeure cependant un élément de la stratégie d'une firme ou de ses unités opérationnelles – atelier, service, division, usine, groupe, etc. –, suivant l'organisation adoptée par la direction pour le recrutement des travailleurs. Il s'agit en tout cas d'une inscription dans les approches liées à la théorie du capital humain et à l'économie de la connaissance[67].

Cette recherche propose d'interroger les conditions – économiques, techniques, sociales, politiques, administratives, culturelles – expliquant l'implication des acteurs économiques –

---

[63] [63] Marianne Thivend et Sylvie Schweitzer (dir.), *État des lieux des formations…, op. cit*.

[64] André Gueslin et Guillaume Pierre (dir), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Éditions ouvrières, 1992 ; André Gueslin, « Le système social Michelin (1889-1940) », *in* André Gueslin (dir.), *Michelin, les hommes du pneu. Les ouvriers Michelin, à Clermont-Ferrand, de 1889 à 1940*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1993, p. 73-154 ; Jean Fombonne, *Personnel et DRH. L'affirmation de la fonction personnel dans les entreprises (France, 1830-1990)*, Paris, Vuibert, 2001 ; Hélène Frouard, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2008.

[65] Pierre Caspar, « L'investissement intellectuel », *Revue d'économie industrielle*, n°43, 1988, p. 107-118.

[66] Henri Zimnovitch, *Les calculs du prix de revient dans la Seconde industrialisation en France*, thèse de doctorat de sciences de gestion, sous la direction de Jean-Louis Malo, Université de Poitiers, 1997.

[67] Au sein d'une littérature pléthorique : Gary S. Becker, *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press, 1993 (éd. or. 1964) ; Dominique Foray, *The Economics of Knowledge*, Cambridge, The MIT Press, 2004.

entreprises, patrons et organisations patronales – en faveur d'un enjeu essentiel à la production mais dont l'investissement ne peut intégrer en termes purement comptables la pratique de direction – ici la responsabilité de la gestion du personnel. À travers la question de la formation des travailleurs, intéressante en soi à travers les acteurs, les savoirs, les publics et les finalités des institutions concernées, il s'agit également de dévoiler les modalités et formes de cet investissement patronal. Du point de vue des acteurs économiques, l'objectif est ainsi d'analyser l'éventail des stratégies possibles. Un extrême s'incarne dans une forme relative de désintérêt, qui peut en fait relever d'un désinvestissement économique qui permet cependant la mobilisation d'autres types de ressources, de nature plus indirecte. Le gradient intermédiaire correspond à un investissement à la fois économique – au niveau de l'entreprise prise comme organisation – et humain – au niveau des patrons et cadres insérés dans des institutions extérieures à l'entreprise – dont l'expression est propre à une société ou à une usine. La dernière incarnation possible d'un point de vue théorique, reprenant les formes précédentes, consiste à la mise en place d'une action collective, parfois jusqu'à la mutualisation des moyens. Celle-ci peut s'effectuer entre acteurs patronaux seulement, entre milieux patronaux et acteurs locaux – municipalités, congrégations, syndicats de travailleurs, etc. –, ou entre milieux patronaux et représentants de l'État (administrations déconcentrées, acteurs éducatifs, confédérations patronales, etc.). Il s'agit de tenir compte au maximum des rapports d'échelles et de la manière dont national et local – parfois transnational et régional – interagissent. Si le national détermine les conditions institutionnelles du local, ce dernier devance bien souvent les formalisations législatives et réglementaires. Il est à ce titre essentiel de comprendre la réaction patronale face à l'implication de l'État dans le jeu de la formation des travailleurs.

Le choix est fait de ne pas ségréger *a priori* les différentes voies de la préparation à la pratique professionnelle, c'est-à-dire d'une accoutumance, hors du seul geste productif, aux savoirs (techniques, scientifiques, opératoires, sociaux, etc.) nécessaires à la réalisation de celui-ci. Bref, de ne pas limiter au seul cadre de la production en train de se faire l'acquisition des compétences nécessaires à la pratique, de l'imitation par intériorisation à l'objectivation de pratiques formalisées.

Une autre histoire de la seconde industrialisation

Au commencement de ce projet de recherche, un premier cadrage chronologique proposait d'étudier l'évolution du rapport entre industriels de la métallurgie et économie régionale de la formation des travailleurs sur une périodisation s'étendant de la loi Astier (1919) à la création par l'UIMM des centres de formation pour apprentis de l'industrie (CFAI) à l'instauration du schéma Université 2000 (1990). Ce découpage se relie aux périodisations propres à l'enseignement technique, élémentaire comme supérieur. Les premières recherches menées ont cependant illustré deux difficultés. La première, liée à la méthode, a souligné la difficulté à traiter en historien un champ aussi vaste[68]. Les logiques de conservation d'archives publiques, la difficulté d'accession aux archives de certains établissements de formation ou aux témoins patronaux de cette histoire ont rendu précocément illusoire le fait de traiter la décennie 1980. De l'autre côté du spectre, la loi Astier s'est rapidement avéré n'être qu'une date. Il s'agit certes, au sein de l'histoire de l'enseignement technique français, d'un événement d'importance. Cependant, il s'agit de la concrétisation des débats entamés, au niveau politique, au moins une vingtaine d'années auparavant. Au niveau de la participation patronale aux œuvres d'enseignement professionnel, la rupture se révèle encore moins évidente. En matière d'institutions, de pratiques patronales et de techniques industriels, il est rapidement apparu qu'une nouvelle chronologie s'avérait nécessaire.

La chronologie retenue pour cette thèse traduit l'acception large de la période qualifiée de « seconde industrialisation ». François Caron conçoit une chronologie s'étendant des années 1880 aux années 1960[69]. Ce processus se caractérise par un double mouvement : d'un côté, un approfondissement des procédés de la première industrialisation, basée sur le système technique fer (puis acier), charbon, vapeur[70] ; de l'autre, la mise en place d'un nouveau système technique, s'appuyant sur les applications de l'électricité, de la chimie organique, du moteur à explosion et du pétrole). Ces innovations sont en partie portées par la recherche fondamentale, à travers

---

[68] Pour un exemple d'approche socio-historique : Jérôme Aust, *Bâtir l'université. Gouverner les implantations universitaires à Lyon (1958-2004)*, Paris, L'Harmattan, 2013.

[69] François Caron, *Les deux révolutions industrielles du XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1997.

[70] Sur la notion de système technique : Bertrand Gille, « La notion de "système technique" (essai d'épistémologie technique) », *Technique et culture*, n°1, 1980, p. 8-18.

les jeunes instituts de sciences appliquées des universités, et par la recherche appliquée, malgré une ampleur limitée[71].

Le choix est fait ici de considérer de manière lâche les marges habituelles de la seconde industrialisation, en amont comme en aval. Dès la fin du XVIIIe siècle, des formes de proto-industrialisation se développent dans certaines régions industrieuses, autour de la mécanisation du tissage et du filage. Certaines demeurent en marge du phénomène d'industrialisation[72]. Ce n'est qu'avec la seconde moitié du XIXe siècle que s'opère le basculement réel de la société française. Le mouvement d'urbanisation, même s'il ne concerne qu'une minorité de plus en plus forte de la population, transforme l'organisation de la production. La concentration artisanale laisse peu à peu, mais pas de manière homogène, la place à une forme nouvelle d'organisation. La période qui s'ouvre est marquée par une lente diffusion des méthodes scientifiques aux pratiques du quotidien[73]. Le mouvement, fondateur d'une conscience de modernité, remonte au moins au dernier tiers du siècle précédent. Qu'il s'agisse du gouvernement de la matière ou du gouvernement des hommes, l'instrumentalisation véritable de savoirs formalisés prend une importance nouvelle au cours de la seconde moitié du siècle. Le positivisme et l'idéologie du progrès sont des expressions de ce basculement, certes encore contesté par le poids des traditions, notamment portées par une partie des élites catholiques[74]. La publicisation des principes et lois des sciences physiques permet dès lors de rendre intelligible, et donc matière à enseignement, des pratiques artisanales parfois anciennes. Ce phénomène renforce alors l'attrait de l'investissement de capitaux dans le développement d'entreprises industrielles, porteuses d'innovations de rupture ou bien suiveuses par le perfectionnement de systèmes techniques préexistants. L'ère de la grande entreprise s'ouvre, en même temps que la concurrence étrangère s'affirme toujours plus menaçante. Cette dernière demeure un puissant moteur à l'articulation entre la remise en question des pratiques commerciales et l'amélioration des techniques de production. La complétion des économies des États-nations et de certains empires, désormais véritables marchés nationaux, contraint à la

---

[71] Harry W. Paul, *From Knowledge to Power. The Rise of the Science Empire in France, 1860-1939*, Cambridge, Cambridge Press University Press, 1985 ; François Caron, *La dynamique de l'innovation. Changement technique et changement social (XVIe-XXe siècles)*, Paris, Gallimard, 2010.

[72] Jean-Michel Minovez, *L'industrie invisible : les draperies du Midi, XVIIe-XXe siècles. Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

[73] Kapil Raj et H. Otto Sibum (dir.), *Modernité et globalisation*, *in* Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, tome 2, Paris, Le Seuil, 2015.

[74] Guillaume Carnino, *La nouvelle religion de l'âge industriel*, Paris, Le Seuil, 2015.

recherche de nouveaux débouchés afin de poursuivre l'expansion entamée. La domination européenne sur le monde, devenu ensuite occidentale par l'irruption des États-Unis d'Amérique comme puissance internationale, entraîne dans son sillage l'évolution des territoires productifs au sein même des nations tournées à la conquête économique et militaire du monde. Du global au local, le virage peut apparaître vertigineux.

La science demeure une autorité en construction au cours du long XIXe siècle, tirant sa légitimité de la compréhension publique des progrès induits par l'élaboration permanente des connaissances scientifiques et technique[75]. Elle devient, avec le XXe siècle, le principe fondateur de l'évolution des pratiques sociales, économiques et culturelles. L'introduction des aciers à coupe rapide et la généralisation des machines-outils spécialisés permettent le perfectionnement des vitesses et des angles de coupe à partir des années 1880. Il s'agit d'une rupture technologique majeure, en lien avec deux des activités motrices de la période que sont la chimie et l'électricité. Les progrès de l'alimentation en force motrice, et la miniaturisation des machines-outils permettent par la suite le développement d'outils portatifs. Il apparaît pourtant difficile de fixer aux seules années 1880, encore plus à la Belle Époque, le point de départ de notre recherche. Elles correspondent certes, par la loi du 11 décembre 1880 instaurant les écoles manuelles d'apprentissage, au moment où s'institutionnalise l'enseignement technique. Toutefois, lorsqu'il s'agit de s'intéresser aux pratiques des entreprises, tant dans leurs techniques, leur organisation que leur rapport à l'apprentissage, il s'observe d'importantes mutations dès le milieu du XIXe siècle. D'un point de vue événementiel, l'enquête sur l'enseignement professionnel diligentée, à la demande de l'empereur Napoléon III, par le ministère de l'Agriculture et du Commerce matérialise ce changement d'ère[76]. Des entreprises aux patrons, il n'y a qu'un pas. Le dirigeant de la grande entreprise naissante – phénomène bien connu désormais, bien qu'encore discuté[77] – devient progressivement le fruit d'une scolarité au

---

[75] Christophe Bonneuil et Dominique Pestre, « Le siècle des technosciences (depuis 1914) », *in* idem (dir.), *Le siècle des technosciences*, *in* Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, tome 3, Paris, Le Seuil, 2015, p. 9.

[76] Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Commission de l'Enseignement professionnel, *Enquête sur l'enseignement professionnel*, tome II, *rapports et documents divers*, Paris, Imprimerie nationale, 1865.

[77] Maurice Lévy-Leboyer, « The Large Corporation in Modern France », *in* Alfred D. Chandler and Herman Daems (éd.), *Managerial Hierarchies: Comparative Perspectives on the Rise of the Modern Industrial Enterprise*, Cambridge, Harvard University Press, 1980 ; Alfred D. Chandler, Chandler, *La main visible des managers : une analyse historique*, Paris, Economica, 1988 (éd. or. 1970) ; idem, *Stratégies et structures de l'entreprise*, Paris, Éditions d'organisation, 1989 (éd. or. 1962) ; idem, *Scale and Scope. The Dynamics of Industrial Capitalism*, Cambridge, Harvard University Press, 1990 ; Youssef Cassis, *Big Business : the European Experience in the*

sein d'une grande école d'ingénieurs – jusque parfois aux écoles nationales d'Arts et Métiers – , parfois d'une école supérieure de commerce[78]. Pour les plus petites entités, il demeure cependant difficile de conclure, faute d'une étude systématique en la matière. En se basant sur mes recherches, il est possible de trouver un ingénieur centralien à la tête d'une entreprise de moins d'une centaine de travailleurs, comme de voir un autodidacte diriger une société de plus de mille salariés.

La borne chronologique finale retenue, 1954, ne correspond pas exactement à ce que l'histoire économique établit comme le terme de la seconde industrialisation. La période comportant la fin des années 1950, jusqu'au début de la décennie 1970, se caractérise par de nouvelles évolutions, tant en ce qui concerne le système technique alors en développement – électronique-énergie nucléaire-nouveaux matériaux – que l'essor de la production de masse et l'avènement d'une forte croissance économique[79]. La rupture est d'une nature plus politique. Cette séquence, pour laquelle la recherche de sources et la rédaction de premiers écrits ont été réalisés, n'a pu figurer dans ce mémoire en raison de la nécessité d'achever ce travail dans un délai raisonnable. Elle y aurait cependant sa place, malgré les modifications du système technique alors initiés[80]. La justification de ce choix final s'explique par une double cause. Du point de vue des politiques économiques, le court gouvernement dirigé par Pierre Mendès-France incarne, en partie symboliquement, un tournant modernisateur[81]. D'un point de vue industriel, l'intérêt pour la productivité, lié à la planification et aux missions envoyées aux États-Unis – au moment même où le nombre de missionnaires diminue de façon significative[82]

Twentieth Century, Oxford, Oxford University Press, 1997 ; Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise…*, *op. cit.* ; Michael S. Smith, *The Emergence of Modern Business Enterprise in France, 1800-1930*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.

[78] Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Le patronat de la Seconde Industrialisation*, Paris, Les Éditions ouvrières, Cahiers du Mouvement social n°4, 1979 ; Hervé Joly, *Diriger une grande entreprise au XXe siècle : l'élite industrielle française*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

[79] Éric Bussière, Pascal Griset, Christophe Bouneau, Jean-Pierre Williot, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale, 1880-1970*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 3.

[80] Pour un aperçu des péripéties propres à l'offre de formation en région stéphanoise de la fin des années 1950 au début des années 1980 : Antoine Vernet, « Du développement économique à la lutte pour l'emploi : la formation en région stéphanoise (1964-1982) », communication à la journée d'études *Penser et agir face à la crise dans les années 1968. Les luttes ouvrières dans le bassin stéphanois (1963-1984)*, Saint-Étienne, GRE^M^MOS, 29 novembre 2013, en ligne sur hal-shs.

[81] Jean-Pierre Rioux, « Pierre Mendès France modernisateur », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°15, 1987, p. 81-92. D'autres datations pourraient être mobilisées pour marquer ce tournant : Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991, 2 vol.

[82] Richard F. Kuisel, « L'american way of life et les missions françaises de productivité », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n°17, 1988, p. 24. Cf. également Dominique Barjot (dir.), *Catching up with America. Productivity*

–, s'ajoute aux préoccupations portant à la concentration des entreprises en région parisienne[83]. Ce phénomène se traduit par un encouragement institutionnel à la mobilisation des acteurs locaux et régionaux autour de l'enjeu de l'expansion économique[84]. Dans une chronologie plus vaste, il s'agit également du moment où, la Reconstruction étant bel et bien achevée, la France peut tenter de s'orienter du « redressement » vers le « relèvement »[85]. Du point de vue des politiques de l'éducation, il s'explique par le premier projet de réforme de l'enseignement porté en 1955 par le ministre de l'Éducation nationale Jean Berthoin, prévoyant notamment le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. S'il ne trouve son application que par l'ordonnance du 6 janvier 1959, il incarne cependant une mutation des conceptions publiques et patronales sur le système éducatif[86].

Au cœur de la seconde industrialisation, le travail des métaux demeure une activité essentielle des sociétés occidentales. Les entreprises métallurgiques et mécaniques sont en majorité celles travaillant les différents états du minerai de fer, c'est-à-dire la fonte puis l'acier. Les métaux dits non-ferreux existent, à l'image du cuivre ou de l'aluminium[87]. Cependant, le système technique de la première industrialisation repose sur les usages du fer et de ses matériaux dérivés. Les applications industrielles de l'électricité et de la chimie ne modifient pas cette domination. Le territoire qui nous intéresse demeure une de ces « constellation[s] de producteurs et d'usagers[88] » d'où émerge, au moment de la Restauration, la diversification des usages[89]. Il s'agit de la région stéphanoise.

---

missions and the diffusion of American economic and technological influence after the Second World War, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002.

[83] La date de 1954 apparaît encore pertinente selon le choix implicite de Richard F. Kuisel : *Le Capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984 (éd. or. 1981).

[84] Pour un aperçu : Antoine Vernet, « Acteurs locaux et expansion économique dans un bassin industriel en déclin. Le Comité d'action de la région stéphanoise, 1953-1964 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 65, n°1, 2018, p. 70-94.

[85] Jean-Charles Asselain, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1984, vol. 2.

[86] Jean-Michel Chapoulie, « Une révolution dans l'école sous la Quatrième République ? La scolarisation post-obligatoire, le Plan et les finalités de l'école », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54, n°4, 2007, p. 7-38.

[87] Cf. par exemple : Anne-Françoise Garçon, *Mine et métal, 1780-1880. Les non-ferreux et l'industrialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 ; Patrick Fridenson et Florence Hachez-Leroy (dir.), *L'aluminium, matière à création XIXe-XXIe siècles*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017.

[88] Denis Woronoff, « Introduction », *in* Philippe Mioche et Denis Woronoff (dir.), *L'acier en France : produits et marchés, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006, p. 6.

[89] Jean-François Belhoste, *Fer, fonte, acier : Rhône-Alpes, XVe-début XXe siècle*, Lyon, Association pour le développement de l'Inventaire des richesses artistiques de Rhône-Alpes, 1992.

Un territoire d'étude : la région de Saint-Étienne et ses industries métallurgiques

La notion de région stéphanoise entend plusieurs niveaux d'interprétation. La cellule de base, dans une optique contemporaine, s'appuie sur les limites du bassin houiller. Celui-ci se compose de trois vallées : celle du Gier, par laquelle le phénomène de l'industrialisation s'est propagé au début du XIXe siècle[90] ; celle du Furan, centrée avant tout sur Saint-Étienne et sa proche banlieue, dont l'activité artisanale est antérieure à la Révolution française[91] ; celle de l'Ondaine, dont le développement économique et la relative autonomisation est une conséquence du fait industriel[92]. Dans ces trois territoires, des activités artisanales préexistantes – rubanerie, armurerie, quincaillerie, serrurerie, etc. – ont connu une véritable diffraction de leur trajectoire industrielle à la suite de l'exploitation à grande échelle des ressources charbonnières. D'autres lectures sont néanmoins possibles de la territorialité de cette région stéphanoise. Les limites de l'ancien comté de Forez tendent à y inclure la majeure partie du département de la Loire, malgré l'éloignement géographique et économique de Roanne. Une lecture plus économique incite à considérer, outre les arrondissements de Saint-Étienne et Montbrison, celui d'Yssingeaux en Haute-Loire[93]. L'extension des activités métallurgiques dans des centres ruraux un peu éloignés du bassin houiller (Saint-Bonnet-le-Château, les principales communes de la plaine du Forez, Pont-Salomon ou Saint-Just-Malmont en Haute-Loire, etc.). Les velléités d'affirmation régionaliste de la chambre de commerce de Saint-Étienne ont défendu, un temps, l'existence d'une proximité entre Forez, Velay et Vivarais, face à l'attraction lyonnaise[94].

---

[90] Georges Gay, *Structuration de l'espace et dynamiques sociales. Recherches sur l'exemple d'une vieille région industrielle, la vallée du Gier*, thèse de doctorat en géographie, dir. André Vant, Univ. Lyon 2, 1992, 4 vol.

[91] Gérard-Michel Thermeau, *À l'aube de la Révolution industrielle. Saint-Étienne et son agglomération*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2002.

[92] Joseph Jacquemond, *La révolution industrielle dans la vallée de l'Ondaine, 1815-1914*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1995.

[93] Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région industrielle. Un type de la vie industrielle en France*, Tours, Arrault, 1937 ; Jacques Schnetzler, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise : étude de géographie humaine,* Saint-Étienne, Le Feuillet blanc, 1975. Le développement suivant s'appuie en grande partie sur les observations et analyses de ces deux géographes.

[94] Monique Luirard, « Vers une région économique de Saint-Étienne (1917-1942) ? », *La région et la vie régionale*, 1975, Saint-Étienne, Centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales, 1975, p. 91-104 ; Chambre de commerce de Saint-Étienne, *Saint-Étienne sera-t-il capitale de province ? Rapports de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1940-1941)*, Théolier, Saint-Étienne/Paris, 1941.

Figuré n°2 : Carte d'ensemble de la région de Saint-Étienne et du bassin houiller (source : Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région économique. Un type de la vie industrielle en France*, Tours, Arrault, 1937, p. 10, extrait).

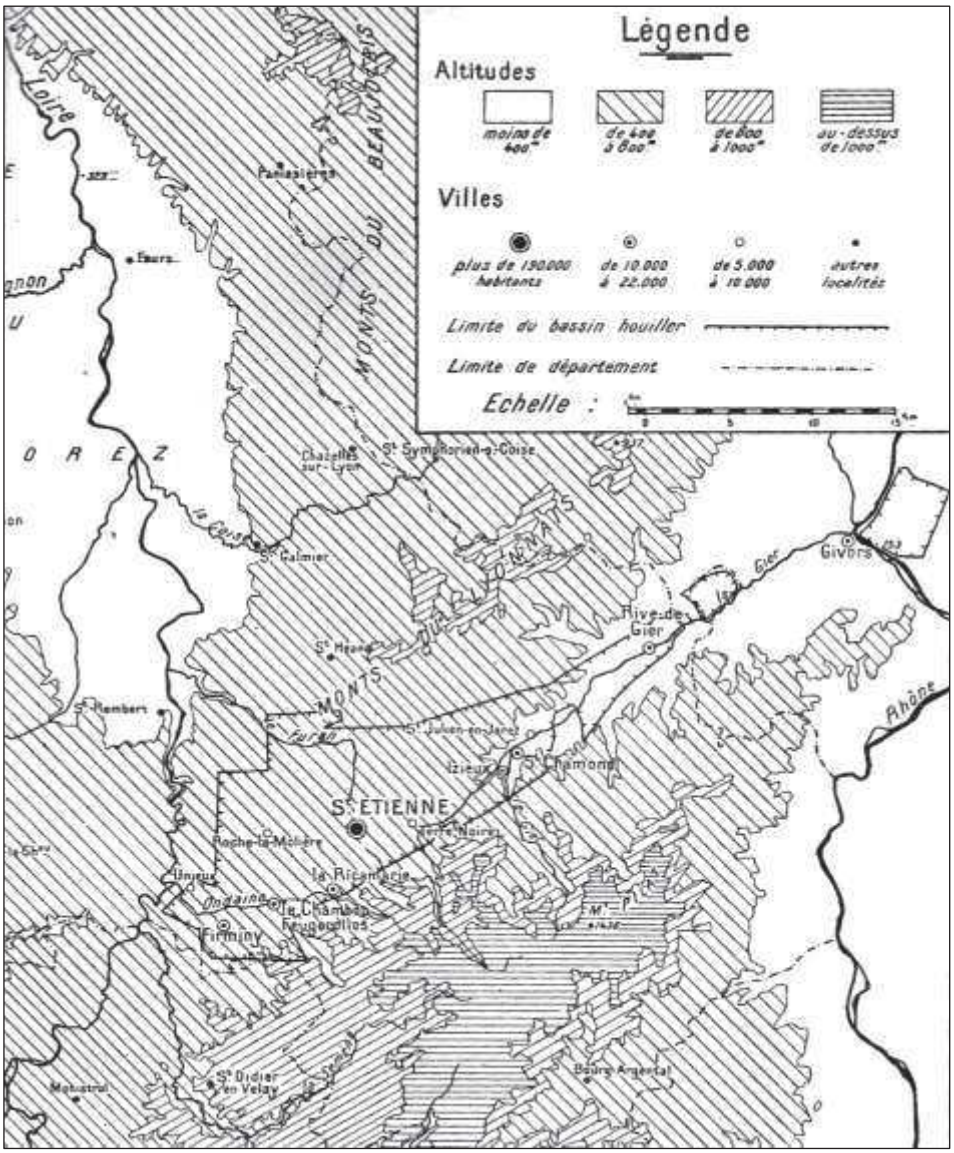

D'autres approches considèrent au contraire le Stéphanois – terme inusité par les acteurs – comme un élément d'une grande région lyonnaise[95]. L'argumentation est alors commerciale, autant que socioculturelle. L'inscription des industries stéphanoises dans la prolongation capitalistique et technique de la place de Lyon est indéniable. La relative cohésion autour de la

[95] Jean Labasse, *Les capitaux et la région : étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, Armand Colin, 1955 ; Yves Lequin (dir.), *Rhône-Alpes 500 années lumière : mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991.

religion catholique, marquée par l'inscription de la Loire au sein du diocèse de Lyon, est un autre élément en faveur de cette proximité[96]. Pour autant, les frontières naturelles et administratives suscitent une discontinuité permettant de constituer une échelle d'analyse spécifique à l'ensemble économique articulé autour de Saint-Étienne. Plus que région, le terme de pays serait peut-être le plus adapté à la description de cette construction géographique. Cependant, le territoire vécu, du fait des découpages administratifs et de l'espace économique ainsi constitué, permettent d'interpréter l'existence d'une région industrielle de Saint-Étienne. Le choix est ainsi opéré, et l'usage d'autres termes comme bassin n'est qu'une coquetterie stylistique. L'approche et le terrain retenus promeuvent, dans le cas stéphanois, une approche essentiellement urbaine, ce qui confirme qu'il s'agit d'un territoire caractéristique de l'industrialisation du XIXe siècle[97].

La métallurgie n'est qu'une composante, quoique majeure, des activités industrielles dans le bassin stéphanois. Cette situation explique que les formations dédiées côtoient souvent d'autres spécialités, au sein des mêmes établissements d'enseignement technique. Les segmentations apparaîssent ainsi parfois artificielles, ou peu opérantes, et tout « désencastrement » purement corporatif de phénomènes plus généraux peut tendre à une simplification ex-post dommageable. Mon propos peut ainsi sortir parfois d'une vision strictement « métallo-centrée », afin de donner au lecteur les éléments nécessaires à la compréhension des pratiques que je décris, qui s'inscrivent dans des logiques locales, intersyndicales, interprofessionnelles, paritaires, etc.[98].

---

[96] Jacques Gadille (dir.), *Le diocèse de Lyon*, *in* Bernard Plongeon et André Vauchez (dir.), *Histoire des diocèses de France*, vol. 16, Paris, Beauchesne, 1983 ; Monique Luirard, « Vers un diocèse de Saint-Étienne (1856-1971) », *Études foréziennes*, tome VII, *Aspects de la vie religieuse en Forez*, 1974-1975, p. 169-184.

[97] Jean-Luc Pinol, *Le monde des villes au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1991.

[98] D'un point de vue pratique, le choix de l'étude de l'offre de formation en faveur des industries métallurgiques contribue à présenter avant tout des formations masculines. Il n'est pas question, pour autant, de dénier la légitimité des approches par le genre sur cet objet.

Figuré n°3 : La grande métallurgie dans la région de Saint-Étienne en 1830 (source : Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région économique*…, *op. cit*., p. 220).

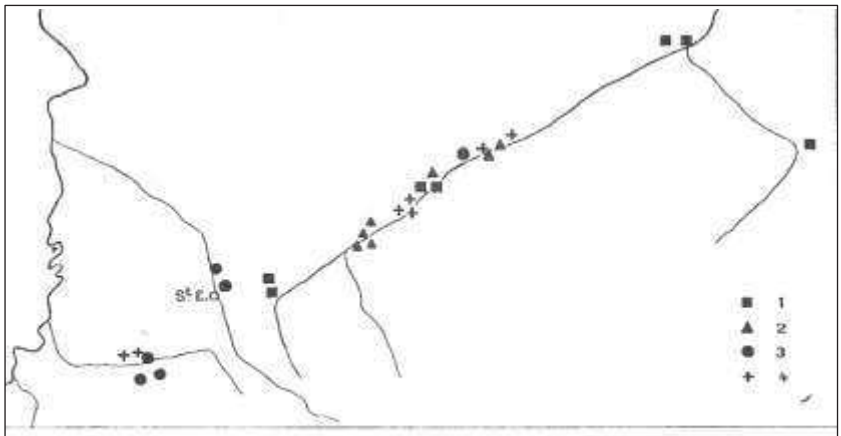

La grande métallurgie en 1830.
1. Hauts fourneaux. — 2. Foyers à l'anglaise. — 3. Aciéries. — 4. Fenderies.

Figuré n°4 : Les industries métallurgiques dans la région de Saint-Étienne au milieu des années 1930 (source : Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région économique*…, *op. cit*., p. 232).

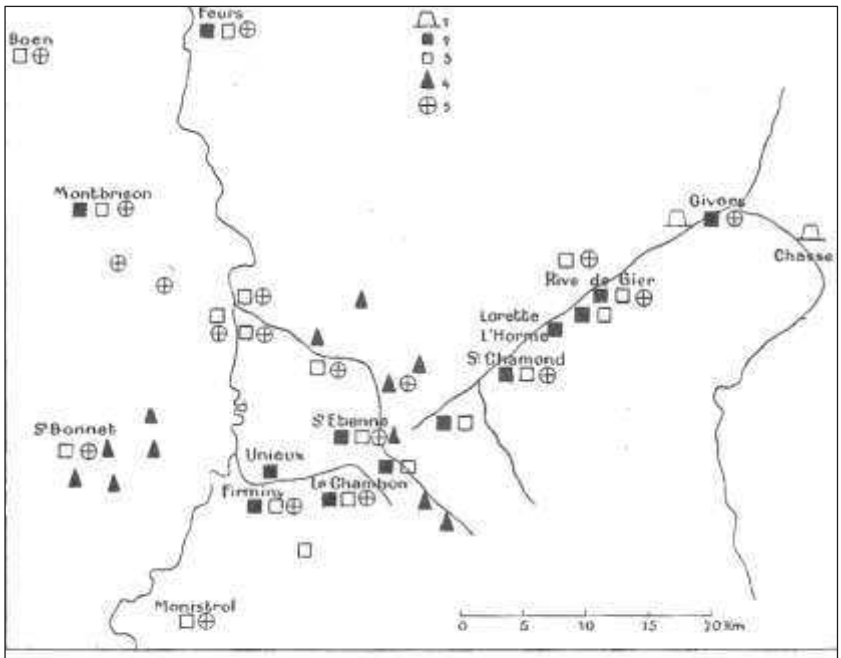

Les industries métallurgiques actuelles.
1. Hauts fourneaux. — 2. Aciéries, Ateliers de construction. — 3. Petite métallurgie. 4. Armes. — 5. Cycles.

L'insuffisance des ressources en eau, pourtant décisives au début du XIXe siècle afin d'initier le développement de la grosse métallurgie, ne permet pas à la région de Saint-Étienne de prendre le tournant de la « houille blanche », et de développer à l'instar des régions alpines une

électro-métallurgie. La question des filières automobiles et aéronautiques demeure encore à explorer plus amplement[99]. Il apparaît cependant, une fois les premières expériences artisanales ou en petites séries industrielles du début du XXe siècle consommées, que les industriels locaux investissent des positions de fournisseurs et de sous-traitants. De la même manière, industrie électrotechnique et radioélectricité demeurent marginales en région stéphanoise. Il n'est pour autant pas question de diminuer la part des savoir-faire et de l'innovation du tissu industriel stéphanois, composé de nombreuses entreprises, de tailles et de spécialités variées. Les informations manquent cependant, et ne permettent pas d'étudier à leur pleine mesure ces éléments dans une perspective de recherche sur la formation des travailleurs.

L'inscription des usines régionales dans des réseaux de sous-traitance, qu'elles les initient ou qu'elles s'y insèrent, et le recours à l'autofinancement, pour ne citer que deux caractéristiques majeures de ce milieu, expliquent en partie un recentrage du bassin sur lui-même. Les débouchés traditionnels (mines, armées, chemin de fer), liés aux entreprises dont les capitaux sont extérieurs à la région, suffisent la plupart du temps à remplir les carnets de commandes et à assurer l'activité des entreprises, par exemple dans la construction mécanique ou métallique. L'interdépendance de la production et de la transformation de métaux s'amplifie, malgré la disparition précoce des hauts-fourneaux dans le département, faute de minerai de fer présent localement. Les équipements des usines de Givors et Chasse, véritables prolongements du bassin stéphanois situées à proximité du fleuve Rhône et de transports ferroviaires plus aisés, demeurent des fournisseurs privilégiés du bassin stéphanois[100]. La sidérurgie demeure toutefois un acteur de premier plan, même après la conversion des années 1880 des aciers ordinaires aux aciers spéciaux. Cette proximité a pour conséquence de réduire, pour de nombreuses industries de première transformation clientes de ces producteurs, fabriquant des biens intermédiaires ou des équipements lourds à destination d'autres entreprises industrielles, la nécessité d'inscrire leur activité dans des réseaux commerciaux aussi élaborés que ceux des manufactures d'armes et de cycles, rares entreprises métallurgiques stéphanoises productrices de biens de

---

[99] André Vant, *Le cycle en région stéphanoise, un siècle de savoir-faire*, Lyon, Fage/Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, 2014.

[100] Jean Castets, *Des ouvriers de la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Givors et leurs familles dans la seconde moitié du XIXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Yves Lequin, Univ. Lyon 2, 1995 ; Cyril Bonfils-Guillaud, *Le personnel de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône pendant les Trente Glorieuses (1945-1966). De la croissance à la crise*, thèse de doctorat en histoire, dir. Sylvie Schweitzer, Univ. Lyon 2, 2018.

consommation[101]. Dans l'ensemble de la métallurgie stéphanoise, l'existence de larges gammes de fabrication facilite également la prospection des clients, tout en limitant les économies d'échelle pouvant subvenir par des mesures de standardisation. Faute d'études poussées sur l'ensemble des composantes de la métallurgie et de la mécanique stéphanoise, l'étude des réseaux commerciaux et du rapport au marché demeure sommaire.

L'industrie métallurgique stéphanoise se caractérise par son inscription dans la spécialisation flexible[102]. Philip Scranton note que le développement des industries basées sur la flexibilité nécessite l'adaptation des innovations technologiques les plus fondamentales – et les moins spécialisées[103]. C'est dans ce dessein que l'obtention et la conservation de la main-d'œuvre qualifiée, à même d'intervenir sur ces technologies, devient une nécessité pour les entreprises concernées, qui cultivent la proximité et la détermination discrétionnaire de la rémunération en fonction de la quantité de travail négociée. En l'absence de production standardisée, la maîtrise technique de la production, attestée vis-à-vis de la clientèle à travers échantillons, prototypes et devis, nécessite en effet un personnel capable. C'est celui-ci qui permet lors de la fabrication des biens commandés de diminuer au mieux les coûts de production. Le prix de revient demeure en effet le nerf de la guerre industrielle. Dans le cas des industries de fabrique, le souci d'externaliser une partie du risque salariale, et à la saisonnalité de la production, explique le maintien d'une relation commerciale unissant le fabricant et l'artisan, plutôt que l'adoption de la seule production manufacturière.

L'économiste italien Giacomo Beccattini, l'un des artisans du retour en grâce de la notion de district industriel mise au point par Alfred Marshall, dresse un tableau synthétique des enjeux inhérents au marché du travail et spécifiques de ces organisations idéal-typiques[104]. Les changements d'employeurs ou de profession sont ainsi au cœur du fonctionnement du marché du travail. Du travail à domicile au salariat, de l'ouvrier patron de lui-même à la figure de

---

[101] Encore qu'une large part de ce tissu industriel demeure spécialisée dans une tâche spécifique, dans le cadre de la division du travail de la fabrique d'armes de chasse, ou dans la production de pièces détachées pour le cycle. Cf. Jean-Paul Burdy, « L'arme et le cycle. Un autre Saint-Étienne (XVIIIe-XXe siècles) », *in* Yves Lequin (dir.), *500 années lumière. Mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991, p. 305-319 ; André Vant, *Le cycle en région stéphanoise…, op. cit.*

[102] Charles F. Sabel et Jonathan Zeitlin, « Historical Alternatives to Mass Production: Politics, Markets and Technology in Nineteenth-Century Industrialization », *Past & Present*, n°108, 1985, p. 133-176.

[103] Philip Scranton, *Endless Novelty. Specialty Production and American Industrialization, 1865-1925*, Princeton, Princeton University Press, 1997, p. 17-18.

[104] Giacomo Becattini, « The Marshallian industrial district as a socio-economic notion », *Revue d'économie industrielle*, vol. 157, n°1, 2017, p. 13-32.

l'entrepreneur, la dynamique interne du district susciterait d'elle-même la répartition des emplois/allocation des ressources humaines. L'émulation née, d'une part, de la concurrence entre firmes, d'autre part, des aspirations propres des travailleurs, permettent, selon Beccattini, d'entretenir la recherche de productivité, et de fait la compétitivité du district et de ses productions. Se comparer sans cesse au voisin, au concurrent devient ainsi une ressource utile à la recherche du progrès technique. La mobilité des travailleurs au sein du territoire permet alors de conserver les compétences professionnelles existantes. Le débauchage de la main-d'œuvre sert potentiellement la recherche de l'innovation technologique. Il peut même s'agir alors d'une forme de migration qualifiante, même si le compagnon peut alors se contenter de traverser la rue plutôt qu'un pays tout entier. Bref, le *turn-over* peut se révéler moteur de l'amélioration de la productivité. En termes d'organisation et d'action collective, une double opposition se fait alors jour. D'un côté, « l'atmosphère industrielle » partagée légitime la construction à côté de l'apprentissage à l'atelier d'une offre de formation mutualisée, à travers des écoles. Les compétences utiles aux productions du district s'appuient alors sur un ensemble de savoirs et connaissances formalisés, partagés et légitimes, qui s'ajoutent aux savoir-faire propres à chaque maison. De l'autre, l'organisation locale du marché du travail peut amener les acteurs économiques à établir des règles et conventions spécifiques, et à tenter de mettre en place un système de coercition à l'encontre de ceux qui ne les respecteraient pas. En effet, la proximité entre entreprises facilite la reconnaissance des qualités professionnelles de chaque travailleur. Celui-ci possède alors le choix de son employeur.

Le district industriel fonctionne ainsi en théorie comme un système d'allocation rationnelle, mais pas nécessairement conscient, de ressources de multiples natures. Les avantages sont multiples pour les entreprises : des compétences reconnues par l'ensemble des acteurs du territoire, un marché du travail organisé et relativement clos vis-à-vis de l'extérieur grâce aux « valeurs partagées », une image de marque par la spécialisation industrielle et la reconnaissance de qualité des productions, des échanges d'informations commerciales et de technologie relativement facilités entre firmes grâce à l'atmosphère industrielle et à la proximité entre fabricants, qui facilite l'action collective et l'effort d'organisation, mais également par une forme d'émulation qui s'appuie sur les recettes habituelles de la concurrence entre producteurs, enfin la diversité du tissu économique, qui permet aux industriels de s'appuyer sur une force de travail aux statuts divers, et donc de ne pas reposer exclusivement sur le salariat. Les travailleurs bénéficient également de cette offre de formation légitime aux yeux des employeurs, un marché du travail qui permet de faire jouer la concurrence à l'avantage du

travailleur. La diversité des emplois, du travail saisonnier au salariat, permet l'adjonction d'un deuxième emploi à l'entrepreneuriat à domicile ou en sous-traitance, ce qui facilite l'adaptation aux variations saisonnières de l'activité et à l'évolution de la conjoncture commerciale.

Considérer la métallurgie stéphanoise dans son ensemble comme un district industriel à part entière – sans analyser certaines activités séparément comme l'arme ou le cycle[105] –, à l'image de la bonneterie troyenne, de la plasturgie à Oyonnax, du décolletage de la vallée de l'Arve, de l'horlogerie jurassienne ou de l'habillement en pays choletais, est probablement risqué. Tout d'abord, il s'agirait de considérer l'ensemble du bassin comme un territoire économique homogène, ce qui n'est pas le cas. Ensuite, chaque pôle du bassin présente des situations de pluri-industrie, basées sur une configuration fluctuante des activités minières, métallurgiques et textiles. Enfin, même au sein d'une même branche comme la métallurgie, la réalité des industries peut connaître une importante variation entre la sidérurgie et ses concentrations industrielles de plus en plus resserrées[106], la construction mécanique et ses productions parfois fort variées, et des industries centrées sur des productions métalliques ou mécaniques de dimension plus réduite, parfois basées sur l'artisanat ou un système de fabrique collective, comme la boulonnerie ou la serrurerie, sans oublier les armes et le cycle.

La ville de Saint-Étienne en particulier pose question dans une approche territorialisée. Il est possible de considérer les plus petites agglomérations sur l'angle de la complémentarité – Le Chambon-Feugerolles et les industries de la boulonnerie, de la lime et de la martellerie, Rive-de-Gier et l'ensemble des activités de la construction mécanique, avec l'extension de la serrurerie sous une forme plus artisanale vers Saint-Martin-la-Plaine. Firminy offre, par son extension sur Unieux et Fraisses, un cas de domination forte de l'activité sidérurgique et métallurgique des deux entreprises locales, qui finissent d'ailleurs par fusionner au cours des années 1950. Saint-Chamond et ses alentours (Izieux, Saint-Julien-en-Jarez, L'Horme) présentent une situation plus contrastée, malgré la présence imposante de quelques usines métallurgiques, Marine-Homécourt en tête. De plus, l'approche par les districts met clairement en avant, par le modèle italien, la question de la place des savoir-faire et de leur transmission, non seulement d'une génération à l'autre, mais aussi d'une entreprise à l'autre. Il faudrait alors

---

[105] André Vant, « La dynamique de l'industrie stéphanoise du cycle vue à travers le jeu des identités », *in* collectif, *Cultures du travail. Identités et savoirs industriels dans la France contemporaine*, Cahier 4, Collection Ethnologie de la France, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1989, p. 123-153.

[106] Il subsiste toutefois des entités de taille plus modeste : Claudinon au Chambon-Feugerolles, Bédel, Saint-François ou Vieux-Marais à Saint-Étienne, etc.

vérifier la possibilité d'une telle mise en œuvre de valeurs partagées. La présence de donneurs d'ordres puissants, qui irriguent un territoire de sous-traitance et fournisseurs, même lorsque certaines productions possèdent un marché beaucoup plus vaste, le refus de la spécialisation, sauf pour la fabrication de certains biens de consommation, aboutissent également à la faiblesse structurelle de l'action collective.

La région de Saint-Étienne, n'étant pas un centre universitaire avant les années 1960[107], n'a pas été l'objet des études menées en histoire des sciences ou en sociologie de l'éducation sur les pôles scientifiques[108]. La « ville noire » n'est ni Toulouse, ni Grenoble ou Nancy, villes industrielles dotées à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle d'instituts polytechniques ou de sciences appliquées. La présence de l'École des Mines n'a suscité qu'une curiosité récente, à travers le mémoire d'habilitation d'Anne-Françoise Garçon puis d'autres études en lien avec la célébration du bicentenaire de l'institution en 2016[109]. Les interactions entre les collectivités locales, les milieux économiques et l'école sont réels. Toutefois, par son ambition nationale, l'élitisme de son public et des savoirs enseignés, et son ancrage administratif spécifique, l'établissement n'a pas constitué un moteur puissant au bénéfice de l'ensemble de l'économie stéphanoise. Il existe pourtant autant des sociabilités d'ingénieurs, dépassant le seul territoire régional, grâce à la Société de l'industrie minérale ou à une œuvre de perfectionnement professionnel comme le Cercle d'études des métaux[110]. De telles organisations ne suffisent probablement pas à faire de Saint-Étienne un véritable « pôle » scientifique au cours de notre période de recherche[111].

---

[107] Jacqueline Bayon et et Guillaume Mathieu, *La force de la volonté : naissance et affirmation d'une université : Saint-Étienne 1960-1978*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009 ; Jérôme Aust, *Bâtir l'université…*, *op. cit*.

[108] Michel Grossetti et al., *Villes et institutions scientifiques*, rapport pour le PIR-VILLES, CNRS, juin 1996.

[109] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine. L'École des mines de Saint-Étienne au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. Pour des raisons d'opportunité, l'histoire de l'École des Mines n'est que marginalement traitée dans le présent mémoire.

[110] Jacques Roux, *Faire de la métallurgie une science. Les laboratoires d'usines et les cercles d'ingénieurs dans le bassin métallurgique de la Loire, de 1850 à 1970*, rapport ronéotypé, CNRS/Crésal, 1989.

[111] Sur l'interrogation sur ce qu'est au point de vue heuristique un pôle scientifique : Laurent Rollet, « Peut-on faire l'histoire des pôles scientifiques ? », *Histoire de l'éducation*, n°122, 2009, p. 93-113.

Une recherche à la croisée de l'histoire d'entreprises et de l'histoire de l'action publique, des sources multiples

La construction de ce projet de recherche s'est appuyée sur le constat d'une richesse potentielle des sources disponibles. Celles-ci, réparties entre archives et sources imprimées, permettent d'envisager un large brassage, entre fonds publics et documentation de nature privée ou associative. La perspective du croisement fécond des archives produites par les préfectures ou les administrations, centrales comme déconcentrées, avec celles relatives à l'activité d'entreprises ou d'organisations patronales, promettait d'importantes découvertes. Disons-le tout net : les espoirs existant au début de ma recherche se sont effilochés au cours des premiers mois. Les contacts initiés, dès le printemps 2012, avec la section de la Loire de l'UIMM se sont révélés sans lendemain. La position de l'organisation patronale peut s'expliquer en partie par l'actualité judiciaire de l'époque. Dans le cadre de l'affaire dite de la « caisse noire » de l'UIMM, dont la révélation date de l'automne 2007, l'été 2012 est marqué par la conclusion de la procédure d'instruction, et par le rendu d'une ordonnance de renvoi de différents représentants patronaux devant le tribunal correctionnel[112].

« Pour vivre heureux, vivons cachés », tel pourrait être, encore aujourd'hui, l'adage des entreprises de la métallurgie en région stéphanoise. La trentaine de courriers envoyés aux principales usines de la région stéphanoise, héritières d'une tradition industrielle en partie effacée par les années de crise, est restée lettre quasi morte. Seules trois entreprises m'ont officiellement répondu, par la négative mais avec courtoisie, arguant du manque de moyens humains ou des nécessités du service face à ce type de requête. Une quatrième réponse m'est parvenue sous la forme d'un appel téléphonique impromptu, de la part de l'ancien dirigeant de l'une des sociétés emblématiques du bassin stéphanois. Cette conversation n'a pu déboucher, là encore, sur un accès à des archives d'entreprises, ni sur un véritable entretien. Il est difficile de connaître, de l'extérieur, l'itinéraire que peut emprunter ce type de sollicitation (secrétariat de direction, service communication, service juridique, etc.), d'autant plus dans le cadre d'établissements intégrés à des groupes multisites, parfois d'envergure internationale. L'absence de recommandation, par exemple de l'UIMM Loire, a probablement pesé sur ce taux

---

[112] Gérard Davet et Fabrice Lhomme, « Affaire de l'UIMM : M. Gautier-Sauvagnac renvoyé devant le tribunal », *Le Monde*, 28 août 2012.

de non-réponse. Elle a également contribué à la carence de tout témoignage d'anciens dirigeants ou cadres d'entreprises ou d'organisations patronales, pour la période la plus contemporaine (1954-1990), initialement considérée pour cette recherche, mais finalement abandonnée. La sollicitation des services de deux écoles techniques privées de la région n'a pas donné plus de résultats en ce sens.

Lorsque la matière conservée par les entreprises, ou par les acteurs, ne peut se révéler accessible, le chercheur peut encore s'appuyer sur les services publics d'archives. Les aléas de la récupération ou de la conservation de cette documentation, en partie produite par les directions parisiennes d'entreprises ou de syndicats, aboutissent à sa dispersion relative. Malgré leur richesse, les fonds conservés aux Archives nationales des mondes du travail, issus de la direction de Creusot-Loire ou de celle des différentes sociétés constitutives, présentent un intérêt limité lorsqu'il s'agit d'étudier les politiques d'entreprises liées au personnel en général, et à la formation professionnelle en particulier. Les versements effectués auprès de l'Académie François Bourdon correspondent, de leur côté, aux différentes directions opérationnelles du groupe Creusot-Loire. Les aspects humains sont ainsi plus prégnants dans l'ensemble de la documentation qui y est conservée. Cet éloignement, parfois frustrant pour le chercheur, pourrait être compensée par la conservation des sources opérée au niveau local.

Les archives départementales de la Loire (ADL) possèdent, dans leurs rayons, un nombre conséquent de versements issus de l'industrie stéphanoise. Ce vivier potentiel a motivé, en partie, la mise en route de cette thèse. À la fin de ce travail, le potentiel demeure encore, en grande partie, à conquérir. Les ADL ont ainsi décidé, au cours des années 1980 et 1990, de privilégier le classement des fonds issus des entreprises textiles et minières. Les fonds produits par les entreprises métallurgiques, notamment les versements effectués, grâce à l'action des chercheurs du Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire (CRÉSAL), à partir des archives des établissements ou des cellules syndicales de Creusot-Loire, sont encore indisponibles aujourd'hui aux chercheurs[113]. De plus, la conséquente opération de classement des archives Manufrance – 150 mètres cubes, soit deux kilomètres linéaires, de vrac conservés en l'état depuis 1986 –, entamée en 2009 et achevée en 2015, a

[113] Les contraintes budgétaires actuelles pèsent d'autant plus sur l'accomplissement de ce qui n'est qu'une mission secondaire des services d'archives publiques.

représenté une contrainte supplémentaire[114]. Pour des raisons autant matérielles que juridiques, la mise à disposition publique de l'inventaire de l'entreprise s'est révélée trop tardive, vis-à-vis de mon propre calendrier de recherche, pour que je puisse bénéficier de ses apports, par exemple à travers le riche fichier du personnel. La mobilisation des personnels, puis les contraintes liées à l'organisation des services, n'ont permis l'inventaire et le conditionnement que d'un fonds d'archives d'entreprises supplémentaire. Son utilité se révèle d'ailleurs primordiale, et ne peut que susciter des regrets supplémentaires à ce sujet[115]. Sans aucun doute, dans un proche avenir, la diligence des services des ADL contribuera à remédier aux quelques frustrations qui se sont matérialisées à l'occasion de ce travail, ce qui permettra de le compléter utilement. Peut-être le lecteur regrettera-t-il aussi cette situation, qui contribue sans doute à la mise en avant plus importante de la composante technicienne des descriptions liées au travail ou à la formation. Les lieux de l'échange entre acteurs patronaux et administratifs ne se révèlent pas des arènes permettant systématiquement de connaître avec précision ces enjeux. La littérature scientifique et technique (*Bulletin de la Société de l'industrie minérale*, *Revue de métallurgie*, etc.), destinée à un public d'ingénieurs, permet sans aucun doute d'approcher de l'adéquation entre la préparation des travailleurs, l'action des bureaux d'études et l'organisation de la production. Il n'a pas été possible, pour ce travail, d'entamer la consultation de ces ressources.

Mobilisées dans la mesure du possible, les archives versées ou conservées par les syndicats de travailleurs n'ont pas permis, pour des raisons chronologiques, d'apporter un apport décisif à la présente recherche. Le recours aux archives conservées par les associations historiques et patrimoniales a, quant à lui, révélé des problématiques spécifiques. L'accès aux fonds ou aux inventaires, lorsque ces derniers existent, demeure soumis à la bienveillance de leurs membres. Malgré un potentiel archivistique remarquable, en raison des nombreuses fermetures d'usines depuis la décennie 1970, celui-ci n'a pas pu être entièrement utilisé. Des problématiques internes au fonctionnement de ces institutions limitent l'accès aux sources accumulées, faute d'une familiarité suffisante du demandeur avec les responsables de ces structures. La conscience des problématiques de sauvegarde des fonds, et le réel souci du renouvellement des

---

[114] Pour un aperçu de l'ampleur des travaux : Toni Caporale et Nicole Noisette (auteurs principaux), Solange Bidou, Agnès Goudail (dir.), *Manufrance. Histoire et archives. Introduction aux répertoires numériques détaillés des fonds*, 1885-2003, Saint-Étienne, Département de la Loire, 2016, en ligne : http://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/intro_final.pdf (consulté le 3 septembre 2018).

[115] ADL, fonds 78 J, entreprise Chavanne-Brun. Cf. chapitre 6, A. Je renvoie le lecteur à l'inventaire des sources, dans le deuxième volume de cette thèse, pour un aperçu précis des fonds qui n'ont pu être mis en valeur à l'occasion de cette recherche.

sociétaires, posent la question du devenir de ces associations et de leurs collections. Puisse, là encore, l'avenir résoudre une partie de ces complications.

Malgré les complications que représente cette situation, il demeure possible d'entreprendre une histoire industrielle en dépit d'une documentation limitée provenant des acteurs principalement étudiés. Outre quelques périodiques susceptibles de renseigner, ça et là, sur l'organisation industrielle ou syndicale, il est nécessaire de s'appuyer sur les ressources archivistiques publiques, qu'elles soient produites par les ministères, les préfectures, les administrations déconcentrées ou les municipalités. La proximité, voire la confusion, de mon objet d'études avec celui de l'histoire et de la sociologie de l'éducation, qui relève en partie d'une histoire de l'administration[116], contribue ainsi à construire en partie cette recherche comme une histoire de l'action publique. Plusieurs définitions de ce concept existent. Par rapport à une approche par les politiques publiques, l'action publique permet de mettre en scène les configurations entre l'État et la société civile, autour d'enjeux sociaux construits en problèmes, entre exercice du pouvoir et stratégies d'influence[117]. J'ai ainsi écumé, si je puis me permettre, avec gourmandise les fonds des ADL, m'intéressant à la production des services chargés des affaires scolaires, économiques ou sociales. Les quelques versements de l'inspection académique et d'établissements scolaires ont également été mis à profit. Au sein des archives départementales du Rhône, les archives de l'inspecteur général de l'enseignement technique Joseph Dupin ont permis un complément appréciable pour les années 1930. D'autres archives de nature préfectorale, départementale ou régionale, ont été également consultées afin de bénéficier de l'articulation administrative grandissante entre le département de la Loire et celui du Rhône. Les Archives nationales m'ont permis de dépouiller un certain nombre de fonds, principalement produits par les ministères de l'Intérieur, du Commerce et de l'Instruction publique / Éducation nationale. Ils ont complété la documentation conservée à Saint-Étienne, et ont ouvert certains éléments de comparaison ou de contexte bienvenus. Enfin, les services d'archives municipales, principalement ceux de Saint-Étienne et de Saint-Chamond, donnent à étudier plus précisément les interactions, au niveau des villes, entre municipalités, écoles professionnelles et acteurs économiques.

---

[116] Cf. par exemple Jean Le Bihan, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

[117] Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012 (1re éd. 2007).

Un laboratoire interdisciplinaire

Ce travail se place à la croisée de l'histoire des entreprises – ce qui inclut aussi l'histoire des organisations patronales –, d'une histoire de l'action publique, et de l'histoire et de la sociologie de l'éducation. Le « goût de l'indiscipline et de la curiosité[118] » a caractérisé mes recherches, encouragé autant par mon objet que par mon intégration, en cours de thèse, au sein du laboratoire Triangle. En particulier, ma participation à un colloque international à Zurich m'a montré tout l'intérêt de ce dialogue permanent, mais aussi ses difficultés[119]. Je tire rétrospectivement de ces expérimentations la conviction de l'interpénétration nécessaire des sciences historiques et des sciences sociales, que permet leur proximité épistémologique[120]. La tentative d'inscription de mon travail dans une littérature riche et plurielle, de l'histoire aux approches hétérodoxes en économie, de la science politique à la sociologie ou à la gestion, permet d'utiliser des concepts déjà éprouvés. Je reprends ici la vieille ambition des *Annales*, renouvelée par Bernard Lepetit[121], et nourrie par les travaux de la socio-histoire[122]. Elle permet ainsi d'ouvrir les réflexions des historiens sur des objets comme les organisations patronales, les mouvements sociaux, l'action collective, les engagements religieux ou politiques, etc., qui, au fur et à mesure de mes travaux, sont apparus autant d'éléments fondamentaux. Leur caractère idéal-typique et leur construction théorique présentent l'inconvénient d'un éventuel passage en force qui tendrait, par une volonté de faire correspondre à tout prix des résultats empiriques à des catégories préexistantes, à déformer la réalité tel que la recherche historique la fait émerger. Ce n'est pas le but de cette démarche, qui vise à mobiliser concepts et notions comme outils heuristiques, afin de tenter de rendre plus intelligible les faits découverts au cours du travail sur

---

[118] Michel Offerlé et Henry Rousso, « Introduction. Le goût de l'indiscipline et de la curiosité », *in* idem (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 11-21.

[119] Colloque international *History of Vocational Education and Training (VET): Cases, Concepts and Challenges*, Zurich, Institut für Erziehungswissenschaft de l'Université de Zürich, 8-9 septembre 2014. Les actes ont été publiés dans : Esther Berner, Philipp Gonon (eds.), *Vocational Education and Training in Europe: Cases, Concepts and Challenges*, Berne, Peter Lang, coll. Studies in Vocational and Continuing Education, 2016.

[120] Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006 (1re éd. 1991).

[121] Bernard Lepetit, « Histoire des pratiques, pratiques de l'histoire », dans *idem* (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 2013 (1re éd. 1995), p. 15-32.

[122] Pascale Laborier et Danny Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Puf, 2003 ; Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2005 ; François Buton et Nicolas Mariot (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, Puf, 2009.

archives. Cet exercice d'explicitation repose sur des constructions pouvant être critiquées ou contestées, d'autant plus que j'associe parfois des paradigmes qui, au sein de leurs disciplines d'origine ou au sein de champs interdisciplinaires, peuvent se révéler en conflit du point de vue académique – c'est-à-dire des chercheurs s'inscrivant dans des courants de pensée concurrents –, ou porteurs de controverse du point de vue scientifique[123]. Leur emploi ne suppose pas non plus mon adhésion épistémologique inconditionnelle, l'utilité de l'instrument étant ici un argument nécessaire à leur usage – adoption provisoire qui est, au minimum, circonscrite à ce mémoire. La pratique, parfois profane, à laquelle je procède possède ses limites, que j'assume ici pleinement.

Des ressources à la méthode : une histoire des pratiques

Le risque de ce sujet était de vouloir réaliser plusieurs travaux en un : une histoire des institutions de formation professionnelle, une étude des organisations patronales, une recherche sur les promoteurs de la réforme sociale, etc. Certes, la pratique a rendu nécessaire, de temps à autre, des développements sur certains de ces aspects. L'ampleur des informations potentiellement intéressantes, provoquée en partie par le recul de la borne chronologique initiale de cette recherche, m'a incité à privilégier des approches thématiques ou des cas emblématiques, quitte à laisser dans l'ombre, pour le moment, ou à mentionner trop succinctement d'autres faits ou événements. C'est le cas, en particulier, de la deuxième partie de ce volume. La motivation de cette recherche, à savoir le positionnement patronal vis-à-vis de la formation des travailleurs, m'a cependent conduit à privilégier les enjeux, les projets et les réalisations pour lesquels les discours et actions des acteurs professionnels, remarquables par leur qualité ou quantité, permettent l'analyse la plus poussée des motivations, des justifications et des pratiques – actions comme discours[124]. La démarche pragmatique, sans représenter un horizon unique, constitue ainsi une source d'inspiration méthodologique.

---

[123] L'utilisation de la conjonction de coordination « ou » est purement rhétorique, puisque ces oppositions associent souvent les deux aspects.

[124] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991 ; Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 2013 (1re éd. 1995), notamment son article « Histoire des pratiques, pratiques de l'histoire », p. 15-32 ; Francis Chateaureynaud et Yves Cohen (dir.), *Histoires pragmatiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

Jean-Claude Caron décrit le fait que, selon son expérience, les historiens demeurent particulièrement attachés, pour ne pas dire sensibles, au rôle et à la personnalité des acteurs[125]. Il s'agit en effet d'acteurs situés et singuliers, tant dans leurs déterminismes, leur éducation et leur autonomie d'action. La nature profondément empirique de la démarche historienne encourage à ne pas poser les concepts mobilisés comme hypothèses de départ, mais à les mobiliser une fois le terrain investi.

L'intérêt pour les discours patronaux s'est cependant heurté à une réalité : la réécriture ou l'euphémisation des propos. Un procès-verbal de réunion rédigé par un secrétaire de préfecture ou d'organisation patronale, une délibération de conseil municipal ou de chambre syndicale demeurent des supports dignes d'étude, et la démarche adoptée ici consiste, le plus souvent possible, à restituer les termes les plus précis possibles par des citations. Les lacunes se révèlent nombreuses dans les archives consultées, qu'il s'agisse de l'omission de documents entiers comme des rapports forcément plus précis qu'un simple compte-rendu, du verbatim des débats ou même de précisions techniques d'importance. Il demeure difficile de juger de l'adéquation entre l'intention et le vocabulaire d'un locuteur, et de la fidélité du texte parvenu comme source jusqu'à nous. Une analyse lexicographique aurait pu être envisagée, par exemple pour un ensemble de discours tenus aux élèves d'une école professionnelle libre au début du XXe siècle[126]. Une première lecture des textes a cependant montré la diversité des thèmes développés et des termes utilisés. L'homogénéité de la source ne s'associe pas à une véritable proximité lexicale entre locuteurs – dont l'analyse aurait permis de distinguer la spécificité de chaque locuteur, et non de dessiner un imaginaire commun destiné à leur auditoire. Surtout, cet ensemble n'a pu être comparé à un matériau semblable pour une école technique publique. Un traitement par logiciel n'a pas été mis en œuvre, le gain n'apparaissant pas suffisant vis-à-vis d'une simple analyse des allocutions.

Le recours à des méthodes d'analyse de réseaux n'est pas apparu à même de dévoiler des logiques cachées dans les relations entre acteurs ou institutions. L'ampleur du terrain retenu ne justifie pas ici ce type d'approche. Une étude comparative entre territoires ou objets de politique sociale – formation des travailleurs, logement, santé, assurances sociales, etc. –, portant véritablement sur les stratégies d'influence, par exemple entre des acteurs ou organisations

---

[125] Jean-Claude Caron, « Mauvais genre ? Réflexions sur l'interdisciplinarité… », *in* Michel Offerlé et Henry Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire*…, *op. cit.*, p. 249.

[126] Cf. chapitre 4.

localisées et des institutions nationales (parlementaires, administrations, confédérations syndicales, etc.). Les sources et références sont ici suffisantes, lorsqu'elles existent, afin de renseigner sur la nature des relations et interactions entre acteurs. Le recours aux travaux de généalogistes a parfois contribué à renforcer notre compréhension des mondes patronaux stéphanois. Cette composante présente cependant un intérêt moindre pour une étude portant sur l'implication des dirigeants et cadres d'entreprises dans l'organisation locale de la formation des travailleurs que, par exemple, pour un travail destiné à analyser la composition du capital social des entreprises de la région.

La première partie de ce travail propose ainsi de s'intéresser à une première période à la construction d'une offre locale de formation, des années 1860 à 1914, caractérisée par une pérennisation croissante des fondations institutionnelles. Le premier chapitre vise à reconstituer la genèse de cette économie de la formation en région stéphanoise, du début du XIXe siècle à la fin des années 1870, parfois au-delà pour certains établissements. Il s'agit de percevoir comme s'articule l'évolution des besoins en compétences des entreprises industrielles et l'action, publique comme privée, au service de ces dits besoins. Le deuxième chapitre s'intéresse à la période 1879-1914, où se construit véritablement la base d'une offre d'enseignement technique stable et profitable. Le propos vise à interroger la manière dont se confrontent désormais l'action municipale et l'initiative privée. Le troisième chapitre, appuyé sur la même chronologie, porte sur l'action et le regard patronal vis-à-vis de la constitution d'une offre de formation, en école ou en cours du soir. L'implication des hommes, le travail d'influence et les prises de position publiques renseignent ainsi sur les fonctions attribuées à ces institutions. Le quatrième chapitre concerne la manière dont la « fonction » formation est intégrée aux pratiques de gestion du personnel et à la politique sociale des entreprises. En interrogeant l'articulation entre régulation et compétence, en envisageant les rapports entre organisation interne et modalités d'externalisation de la formation des travailleurs, il s'agit d'essayer de cerner les véritables objectifs sociaux et techniques de l'enseignement technique.

La seconde partie de cette recherche vise de son côté à étudier la relation conflictuelle, mais parfois passionnée, entre les milieux patronaux et la formation des travailleurs qualifiés. La période retenue ici s'étend des années 1910, le décalage vis-à-vis de la première partie s'expliquant par des considérations législatives, et le milieu des années 1950. Le cinquième chapitre, inscrit dans une séquence 1910-1937, analyse les réactions et mobilisations des employeurs vis-à-vis de deux réformes importance de l'enseignement technique. De

l'obligation des cours professionnels par la loi Astier, à l'instauration de la taxe d'apprentissage en 1925, il s'agit de comprendre les causes de l'intérêt ou de l'opposition du patronat face à des mesures visant théoriquement une extension de l'offre de formation profitable à l'ensemble des acteurs industriels. Le sixième chapitre couvre l'évolution de l'apprentissage et de la formation ouvrière du gouvernement de Front populaire jusqu'au seuil des « vingt glorieuses ». Dans un contexte marqué par l'inflation législative et réglementaire, le propos cible le rapport entre les velléités d'autonomie des employeurs de la métallurgie en matière d'enseignement technique, et les projets et réalisations politiques visant à une intervention toujours plus grande de l'État dans son organisation. Les formations d'adultes, réinvention de la période, sont étudiées afin de mieux mesurer les conditions et les enjeux de l'implication patronale en faveur de la formation des travailleurs. Le septième et dernier chapitre est l'occasion, sur l'ensemble de la chronologie de la partie, de mettre en relief les pratiques et les objectifs de la formation en entreprise. Dans ce domaine, l'institutionnalisation contrainte de l'apprentissage et la diversification des filières ouvrent la voie au développement ultérieur du perfectionnement en entreprise.

PARTIE 1 – DE L'ATELIER À L'ÉCOLE. INSTITUTIONNALISATION DE LA FORMATION ET CONSTRUCTION D'UNE OFFRE LOCALE (1865 – 1914)

La logique qui structure cette première partie porte sur les conditions d'émergence d'une offre de formation institutionnalisée, par la création d'écoles professionnelles dédiées, avec un personnel stable et un financement dépendant de l'engagement de différentes catégories d'acteurs, publics et privés. Le chapitre 1 explicite les bases de cet engagement, tant dans la structuration du tissu industriel régional que dans la mise en avant des continuités relatives à la formation des travailleurs, de la Restauration à l'affermissement de la Troisième République. Ce dernier phénomène n'est pas une simple construction incrémentale de l'offre. Les initiatives réalisées et les échecs constatés ne sont pas les preuves de dépendances ultérieures au sentier. *A contrario*, il est important de montrer ce qui caractérise « l'horizon d'attente[127] » des acteurs en présence, au moment où les premiers effets de la deuxième industrialisation émergent dans les pratiques professionnelles[128]. Les deux autres chapitres s'intéressent à la période suivante, des grandes lois scolaires à la Première Guerre mondiale. Elle se caractérise par l'entrée en concurrence de différents modèles de formation des travailleurs. Le chapitre 2 développe les conditions de développement d'une scolarisation de la formation. Les enjeux des écoles publiques ne sont pas ceux des écoles privées, bien que leurs chronologies soient liées. La place des acteurs professionnels dans cette construction de l'offre pose de nombreuses questions qu'ouvre le troisième chapitre. Il s'agit alors d'étudier le rapport des patrons, entre discours et participation aux instances de gestion, aux modalités concurrentes que sont l'apprentissage à l'école ou celui à l'atelier. L'apprentissage n'est pas le refus de la scolarisation, étant fonction de besoins spécifiques en connaissances et savoirs opératoires formulés par les professions. De cette étude institutionnelle émerge ainsi une vision plus précise des réponses formulées par ces différentes initiatives. L'inscription de ces choix, d'abord envisagée du point de vue

---

[127] Reinhart Koselleck, *Le futur passé*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.

[128] La connaissance de l'objet – ici la formation des travailleurs – et de sa pratique passée à un instant *t*, ainsi que des enjeux qui le traverse, expliquent et déterminent en partie l'action future des acteurs évoqués. Le reste consiste en l'inscription de cet objet au sein d'un double agenda national voire international, de nature politique et économique.

d'économies locales de la formation, s'oriente dans le quatrième chapitre vers la question de la régulation de l'entreprise. Du modèle de relations sociales à la question de l'autorité, la définition du véritable niveau de formation des écoles professionnelles hésite entre deux conceptions de l'élite ouvrière. De cette interrogation découle un dernier questionnement, relatif aux formes d'investissement, interne ou externe, des entreprises en faveur de la formation de leurs travailleurs.

Chapitre 1 – Former à l'industrie. Pratiques et justifications des besoins de formation (début du XIXe siècle – années 1880 et après)

La croissance et la relative réussite de l'industrie française au XIXe siècle sont associées au concept de Révolution industrielle. Des progrès de l'industrie textile britannique au développement du chemin de fer en Europe occidentale, l'historiographie tend à opposer deux visions, celle du décollage (*take-off*) décrit par Walt Rostow, et celle de « l'industrialisation douce », liée au phénomène proto-industriel mis en évidence par Franklin Mendels[129]. Si la seconde est probablement plus proche de l'évolution de l'économie française, le phénomène industriel ne se résume pas à une simple transition du travail à la main en atelier artisanal vers la production usinière mécanisée. En fonction des secteurs et des territoires, de leurs configurations techniques, économiques et sociales, l'industrialisation emprunte des chemins divers. L'essor de la grande entreprise ne supprime ni l'atelier artisanal, ni le capitalisme familial[130]. La multiplication des manufactures et des usines n'entame pas le rôle du *putting-out system*, connu en France sous le nom de fabrique collective[131].

L'industrie de la région stéphanoise correspond à cette description[132]. La sidérurgie, qui a d'abord pris une forme proto-industrielle et rurale, devient l'archétype de la grande entreprise industrielle durant la seconde moitié du XIXe siècle[133]. D'autres activités artisanales connaissent un développement différent. Alors que le modèle manufacturier, puis usinier, se

---

[129] Walt W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, 1960. Franklin Mendels. « Proto-industrialization: the first phase of the industrialization process », *Journal of Economic History*, vol. 32, n°1, 1972, p. 241-261.

[130] Alfred D. Chandler, *La main visible des managers : une analyse historique*, Paris, Economica, 1988 (éd. or. 1977). Michael Piore et Charles Sabel, *Les chemins de la prospérité : de la production de masse à la spécialisation souple*, traduction par Luc Boussard, Paris, Hachette, 1989 (éd. or. 1984). Jean-Claude Daumas (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires,* Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2003.

[131] La dernière expression est à l'origine introduite par Frédéric Le Play (La *réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Plon, 1864). La notion de *domestic system* est similaire à celle de *putting-out system*, à la différence, importante, que la propriété de la matière d'œuvre relève dans ce dernier cas du fabricant et non de l'ouvrier. L'utilisation du second terme apparaît plus pertinente dans le cadre des industries de la deuxième moitié du XIXe siècle.

[132] Il n'est pas question de tenter une nouvelle synthèse sur l'histoire de l'industrie en région stéphanoise, les monographies locales ou la plupart des travaux universitaires abordant la thématique ayant déjà pratiqué l'exercice. Pour un bilan de la question, cf. bibliographie.

[133] Bertrand Gille, *Les origines de la grande industrie métallurgique en France*, Paris, Domat Montchrestien, 1947 ; idem, *La sidérurgie française au XIXe siècle*, Genève, Droz, 1968 ; Denis Woronoff, *L'industrie sidérurgique en France…, op. cit.*, 1984.

développe, facilitant la division du travail et la mécanisation de la petite industrie, certaines professions ne peuvent ou ne veulent adopter ce système. Au titre de sa diversité, le bassin stéphanois, qui est l'une des régions phares de la première industrialisation en France – voire en Europe[134] – apparaît comme un exemple représentatif de la reconfiguration du tissu productif d'une période à l'autre. Des années 1810 aux années 1870 – prémices de la deuxième industrialisation marquées par plus d'une décennie de crise (1873-1886) pour la métallurgie –, la production s'accélère, grâce à une concentration croissante des capitaux et à l'amélioration des équipements utilisés[135]. La recherche scientifique et technique prend également un essor décisif, déracinée de son creuset artisanal et de sa démarche empirique[136]. L'évolution de la structure des entreprises et de l'organisation du travail est un autre aspect notable[137]. À travers les phénomènes d'intégration et de concentration, l'articulation entre l'évolution des procès de production et les savoirs et techniques mobilisés par les travailleurs change de nature. L'effacement lent mais concret du cadre corporatiste finit par fragiliser la culture du secret[138]. La transmission familiale des tours-de-main s'oppose à l'action des entrepreneurs, dont une partie est encore issue du rang ouvrier, et des ingénieurs. Le fait industriel est ainsi un facteur de déstabilisation des anciennes structures de travail. La question des compétences professionnelles est logiquement en jeu, à travers principalement les modes d'acquisition et de transmission des savoir-faire[139].

De fait, il s'agit ici, après un rappel préalable des conditions de la production et de l'organisation du travail dans les industries métallurgiques en région stéphanoise, de montrer les principaux traits de ses dirigeants, dans leur capacité à se mobiliser professionnellement, socialement, puis face à un sujet les concernant directement, celui de l'éducation et de l'entrée à l'atelier des jeunes travailleurs[140]. Ensuite, l'étude s'intéresse aux modalités de la construction

---

[134] René Leboutte, *Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000*, Paris, L'Harmattan, 1997.

[135] François Caron, *Histoire économique de la France XIXe-XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1996 (2e éd.).

[136] François Caron, *La dynamique de l'innovation. Changement technique et changement social (XVIe-XXe siècles)*, Paris, Gallimard, 2010.

[137] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché : France, fin XVIIIe-début XXe siècle*, Paris, Puf, 2003.

[138] Elle met également en cause l'éducation morale du futur travailleur, cf. Steven L. Kaplan, *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001.

[139] Pour une approche ethnologique, cf. Denis Chevallier (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, cahier n°6 Collection ethnologie de la France, 1991.

[140] Afin d'amener ces mêmes éléments sur le plan national, lire la synthèse rédigée dans : Guy Brucy, *Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel, 1880-1965*, Paris, Belin, 1998, p. 13-24.

de l'offre de formation au travail dans le bassin – principalement réalisée à Saint-Étienne –, des acteurs à l'œuvre, des objectifs formulés, et de la pérennité de ces réalisations jusqu'à la loi de 1880, qui marque une avancée dans l'institutionnalisation de l'enseignement technique comme ordre différencié d'éducation.

A. Les industries métallurgiques stéphanoises à l'aube de la deuxième industrialisation

Le développement sans précédent des industries des métaux au cours de la première moitié du XIXe siècle s'appuie sur deux facteurs : l'amélioration des techniques de production et d'organisation d'un côté, l'émergence d'usages et de marchés nouveaux de l'autre. Si le second élément est primordial dans la compréhension du phénomène industriel, le premier point caractérise les bouleversements les plus manifestes de la période. Il faut néanmoins préciser les conditions d'existence des entreprises. Si la lecture de la notion d'organisation se rattache à l'histoire post-taylorienne de la rationalisation du travail, sa construction factuelle s'incarne auparavant de différentes manières, à l'image du dualisme classique de l'économie française entre grande et petite industrie. La région stéphanoise n'échappe pas à cette segmentation[141]. La croissance du bassin est un mélange d'activités anciennes et d'innovations. Cette opposition s'accompagne d'un développement des activités nouvelles en périphérie des villes, à l'origine de fortes poussées démographiques et urbaines[142]. Des localités comme Rive-de-Gier ou Firminy sont caractéristiques du phénomène des villes-champignons. Ces activités transforment un territoire longtemps resté rural en une véritable « vallée noire ». Le développement du chemin de fer favorise l'essor industriel en désenclavant la région et en offrant un débouché

---

[141] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques : la région de Saint-Étienne, de la Grande Dépression à la Seconde Guerre mondiale*, thèse de doctorat d'État d'histoire, Univ. Paris 1, 1987.

[142] Cf. Simon Edelblutte, « Paternalisme et territoires politiques dans la France de la seconde révolution industrielle : Un regard rétrospectif sur les liens entre firmes et territoires communaux », *Revue géographique de l'Est*, vol. 50, n°3-4, 2010. Pour la vallée du Gier : Georges Gay, *Structuration de l'espace et dynamiques sociales*…, op. cit.

commercial majeur pour la grande industrie. Le bassin essaime enfin dans les territoires environnants, sous la forme de pôles de sous-traitance à l'écart de Saint-Étienne[143].

Plusieurs secteurs restent fidèles au *putting-out system* et ratent le virage manufacturier dans le second quart du siècle, au risque de leur disparition[144]. Dans le même temps, le progrès du cadre usinier réduit la place de l'artisanat sans le faire disparaître. Les principales villes du bassin sont un mélange de vastes manufactures et de petits ateliers. Certaines entreprises connaissent un essor important, en quelques années, passant d'une petite unité à une grande société implantée sur plusieurs sites. La réussite des Établissements Pétin & Gaudet en est l'exemple le plus représentatif. Les fondateurs Hippolyte Pétin et Jean-Marie Gaudet[145] créent un atelier de construction mécanique à Rive-de-Gier en 1839[146]. Ils acquièrent ensuite le premier marteau-pilon de la région – mis au point peu de temps auparavant par l'ingénieur François Bourdon au Creusot – afin de fabriquer des pièces en fer, armes et blindages, pour la marine, puis pour l'artillerie et les chemins de fer. L'essor de l'affaire aboutit en 1854 à une fusion avec les entreprises des frères Jackson (Assailly) et des Neyrand-Thiollière (Lorette). Cette concentration donne naissance à l'une des plus grandes entreprises du bassin, la société des Forges et aciéries de la marine et des chemins de fer. Une nouvelle usine est construite entre Saint-Chamond et Izieux en 1848. Elle devient dès lors le plus important site de la compagnie, regroupant près de 2 000 des 6 000 ouvriers que compte la société dans le département en 1862[147]. Ce cas reste exceptionnel dans l'industrie stéphanoise du XIXe siècle.

Le développement industriel peut ainsi se lire comme la recherche de l'innovation technologique et son adaptation aux possibilités du marché. Alfred Chandler estime que la technologie bloque le développement de la production de masse[148]. De cette manière, l'invention de nouveaux procédés ou le perfectionnement de l'outillage sont des étapes

---

[143] Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région industrielle…*, *op. cit.* ; Gérard Berger, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château (Haut-Forez) de 1775 à 1975 : flux et reflux d'une société,* Saint-Étienne, Centre d'histoire régionale, 1985.

[144] Louis-Joseph Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et petite métallurgie à Saint-Étienne et dans la région stéphanoise comparée aux régions concurrentes*, Saint-Étienne, J. Thomas, 1904.

[145] Cf. annexe pour les notices biographiques des principaux acteurs cités.

[146] Cf. Éric Perrin, *Forges et aciéries de la Marine, Compagnie des ateliers et forges de la Loire, Creusot-Loire. Des années 30 à nos jours : mémoires d'un demi-siècle d'industrie métallurgique en région saint-chamonaise*, Saint-Chamond, CIE Creusot-Loire, 1996.

[147] Jacques [de] Valserres, *Les industries de la Loire*, Saint-Étienne, Impr. Robin, 1862 ; Charles Lallemand, « Les industries du bassin de la Loire, usine de Saint-Chamond », *L'Illustration*, n°1002, 10 mai 1862, p. 299.

[148] Alfred D. Chandler, *La main visible…*, *op. cit.*, p. 84.

essentielles dans la mise au point d'une fabrication en grande série. Le développement de la fabrication de l'acier fondu au creuset par James Jackson est une avancée majeure, grâce à la technique du puddlage et à l'utilisation de laminoirs – en lieu et place des marteaux – et de machines à vapeur alimentées par le charbon local[149]. Cette innovation ouvre la voie à un demi-siècle d'améliorations dans la production sidérurgique, de la première application industrielle du four Martin en 1854 dans l'usine de François-Félix Verdié à Firminy, jusqu'à la mise au point des aciers spéciaux au sein des établissements Jacob Holtzer d'Unieux[150]. Cette émergence de la recherche marque l'affirmation de la fonction au sein des grandes entreprises françaises[151]. Celles-ci tentent de provoquer leur expansion, tout comme les plus petites unités par l'inventivité des ouvriers et artisans[152]. Expositions et brevets d'invention – source de fierté de la bourgeoisie locale[153] – sont autant de preuves de la pratique créatrice au sein des affaires industrielles[154]. La culture technique est ainsi distincte entre la grande industrie métallurgique – qui bénéficie de l'apport des ingénieurs formés dans les grandes écoles scientifiques comme l'école des mineurs de Saint-Étienne[155] – et un tissu dense de petits ateliers – le développement de l'industrie du cycle à partir des années 1880 montrant la capacité de certains armuriers, quincaillers ou mécaniciens à s'approprier une invention extérieure à leur pratique[156]. Ces

---

[149] Jean-François Belhoste, *Fer, fonte, acier : Rhône-Alpes, XVe-début XXe siècle*, Lyon, Association pour le développement de l'Inventaire des richesses artistiques de Rhône-Alpes, 1992, p. 4 et suivantes. Sur la première moitié du XIXe siècle, la machine à vapeur remplace progressivement les roues hydrauliques dans l'alimentation en force motrice de l'outillage des ateliers sidérurgiques.

[150] Bertrand Gille, « L'évolution de la métallurgie », *in* Maurice Daumas (dir.), *Histoire générale des techniques*, tome 3, L'expansion du machinisme, Paris, Puf, 1968, p. 585-616.

[151] François Caron, *La dynamique de l'innovation*…, *op. cit*.

[152] Jean-Paul Burdy écrit au sujet de la création des ateliers du cycle au tournant des XIXe et du XXe siècles que « l'apparition des ateliers [de cycle] s'inscrit […] dans la nébuleuse métallurgique stéphanoise, héritière d'une longue tradition du travail du métal, dans un milieu de charrons, serruriers, mécaniciens et autres armuriers, plus inventifs que bons gestionnaires » (Jean-Paul Burdy, « Entre l'atelier artisanal et la manufacture taylorisée : les ouvriers du cycle à Saint-Étienne (1900-1950) », *in* Yves Lequin et Sylvie Schweitzer (dir.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIXe et XXe siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 77).

[153] ADL, 13 J 548, Société industrielle et agricole de Saint-Étienne, *Rapport de la commission chargée de rechercher les causes de la décadence de la quincaillerie à Saint-Étienne, et les moyens de la régénérer*, Saint-Étienne, Théolier, 1852. Cf. les listes rédigées par Denis Descreux dans les *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*. Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie de la Loire*, Saint-Étienne, Théolier, 1908, p. 523 et suiv.

[154] Gabriel Galvez-Béhar, *La République des inventeurs. Propriété et organisation de l'innovation en France (1791-1922)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

[155] Jacques Roux, *Faire de la métallurgie une science. Les laboratoires d'usines et les cercles d'ingénieurs dans le bassin métallurgique de la Loire, de 1850 à 1970*, rapport ronéotypé, CNRS/CRÉSAL, 1989.

[156] André Vant, *Le cycle en région stéphanoise, un siècle de savoir-faire*, Lyon, Fage/Musée d'art et d'industrie, 2014.

enjeux, liés à l'organisation spatiale et technique du travail, interrogent la qualification de la main-d'œuvre. Il s'agit ici de décrire les principaux traits des industries métallurgiques en région stéphanoise, en ce qui concerne l'organisation du travail, et de montrer son intégration à un ensemble de relations sociales qui s'étendent au-delà des seuls procès de production, jusqu'aux conflictualités liées à la main-d'œuvre ouvrière.

1. Le travail industriel, de l'organisation aux conflits

La place de l'innovation scientifique et technique dans le fait industriel n'est plus à démontrer. Son importance s'incarne au XIXe siècle par l'émergence de la figure de l'ingénieur civil[157]. Ce développement – en parallèle de la recomposition plus ancienne du rôle des entrepreneurs et des maîtres ouvriers[158] – est un phénomène bien connu de la littérature sur la Révolution industrielle ou des monographies consacrées aux grandes écoles scientifiques. Néanmoins, au niveau territorial, une telle échelle d'analyse ne suffit pas à expliquer à elle seule les interactions entre les milieux industriels et la « fonction » formation. L'aire de recrutement des établissements formant des ingénieurs – plus les écoles d'arts et métiers – n'est en effet pas réductible à son proche environnement. Ce n'est pas le cas lorsque ce sont des écoles ou des cours destinés à un public ouvrier, où la proximité est une nécessité. L'idée est ici de s'intéresser au contexte industriel de ces formations à vocation professionnelle, à travers la question de l'évolution des qualifications ouvrières, puis dans ses conséquences en matière de relations sociales.

a. Des qualifications ouvrières en mutation

Principal moteur de l'industrialisation, la mécanisation change le travail ouvrier par la modification des savoir-faire. Par conséquent s'opère une importante mutation des métiers tant

---

[157] John H. Weiss, *The Making of technological man. The social origins of French engineering education*, Cambridge (Mass.), the MIT Press, 1982.

[158] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise…*, *op. cit*.

du point de vue pratique que culturel[159]. La manipulation des nouveaux équipements – ou la maîtrise de nouvelles méthodes[160] – requiert un temps le recours à une main-d'œuvre étrangère ou extérieure à la région, anglaise ou alsacienne par exemple[161]. L'essor de l'industrie manufacturière repose sur la capacité des entreprises à se procurer une main-d'œuvre familière de la technologie utilisée[162]. Le personnel autochtone peut ainsi apprendre les gestes techniques par imitation. L'introduction de la machine dans les procès de production n'a pourtant rien d'évident. Le pays stéphanois n'est pas épargné par les bris de machines de la fin du XVIIIe siècle aux années 1830[163]. Les milieux artisanaux se révèlent hostiles. Le maintien du système de la fabrique permet d'en diminuer les effets, en abaissant les investissements patronaux – sur l'outillage ou sur les salaires ouvriers. Cela n'empêche pas le déclin de certaines activités quincaillères[164]. La baisse de la qualité des produits ne peut compenser celle des prix de revient, pas plus que l'augmentation des rendements. Les principaux fabricants préfèrent investir dans la grande métallurgie naissante plutôt que dans leur propre industrie[165]. Les artisans et négociants armuriers ont eux refusé dès la période révolutionnaire l'interchangeabilité des pièces[166]. Sous couvert du souci d'assurer la qualité des fusils produits grâce à leurs savoir-

---

[159] Cf. Yves Lequin, « Le métier », *in* Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 3 Les France, vol. 2 Traditions, Paris, Gallimard, 1992, p. 377-419.

[160] La difficulté de la transmission de « méthodes anglaises » n'est pas nouvelle, selon un mémoire de 1735 des quincaillers stéphanois adressé au roi de France, cité dans : Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne 1891*, Saint-Étienne, Théolier, 1891, p. 97-98.

[161] Le débauchage d'une main-d'œuvre étrangère qualifiée n'a rien d'inédit, et se pratique dans l'industrie manufacturière française depuis plusieurs siècles (cf. Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVIe-XXe siècle). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2001). La particularité des implantations alsaciennes en région stéphanoise tient dans leur longévité, contrairement à celles des ouvriers anglais.

[162] Gérard Gayot et Philippe Minard proposent la définition suivante de l'ouvrier qualifié : c'est « celui qui a acquis la maîtrise de son art, et dispose d'une forme de spécialisation » (« Introduction », *in* idem (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie…*, *op. cit*., p. 8).

[163] François Jarrige, *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Carnot, 2009 ; Luc Rojas, « "Les forgeurs et les limeurs" face à la machine : la destruction de l'atelier de Jacques Sauvade (1er et 2 septembre 1789) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°376, 2014, p. 27-52 ; Jean Merley, *Saint-Étienne au milieu du XIXe siècle. La Révolution de 1848 et les débuts de la seconde république*, Saint-Étienne, Reboul, 2004, p. 95.

[164] Auguste Granger, *De la quincaillerie à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Gonin, 1839 ; Société industrielle et agricole de Saint-Étienne, *Rapport de la commission…, op. cit.* (le rapport de la commission est également rédigé par Granger, et reprend des éléments de sa propre publication).

[165] Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIXe siècle, 1815-1914*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1999, p. 95.

[166] Ken Alder, *Engineering the Revolution: Arms and Enlightenment in France, 1763-1815*, Princeton, Princeton University Press, 1997 ; Jéréme-Luther Viret, « L'industrie des armes portatives à Saint-Étienne, 1777-1810. L'inévitable mécanisation ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* vol. 54, n°1, 2007, p. 171-192.

faire, les armuriers stéphanois se soucient de maintenir les conditions techniques d'une organisation économique *a priori* profitable.

Le modèle de la fabrique aurait selon les contemporains une influence sur le rapport des entreprises et des ouvriers à l'innovation. Les conséquences d'une organisation concentrée « entre les mains d'ouvriers livrés à eux-mêmes[167] » sont vivement dénoncées au milieu du siècle. Le réveil est brutal lors de l'Exposition universelle de Londres de 1851. Comme pour l'ensemble de l'industrie française, elle met en cause les méthodes de production industrielle. Le rapport d'un ouvrier mécanicien à la chambre de commerce de Saint-Étienne confirme cette supériorité anglaise, à travers l'usage de moteurs et de machines dans les manufactures[168]. Si son auteur appelle à pallier ce retard technologique, l'outillage des entreprises les plus modestes de la région demeure insuffisant en qualité selon une enquête journalistique publiée en 1862[169]. Les Établissements Pétin & Gaudet sont une exception notable. Les industries locales privilégient la baisse des salaires et les réserves disponibles de main-d'œuvre dans les campagnes environnantes[170]. Si le développement des machines-outils est sujet à débat, la diffusion des nouvelles techniques de force motrice est moins problématique. Les machines à vapeur bénéficient de l'implantation dans un bassin houiller précocement mis en valeur, bien que difficile à exploiter. Leur multiplication dès le premier quart du siècle montre l'enjeu du métier de chauffeur et des connaissances nécessaires à la conception et à la manipulation de ces machines[171]. L'électricité ne devient une ressource au service de la production industrielle qu'à la fin des années 1880. Les grandes usines se dotent de leur propre équipement. L'essor des fournisseurs bénéficie ensuite au tournant du siècle aux plus petits ateliers[172].

La mécanisation se répercute dans l'organisation du travail, à travers la division des tâches et l'enjeu des qualifications professionnelles – comprises au sens de la négociation salariale, basée sur la double reconnaissance des compétences professionnelles du travailleur, entre

---

[167] Société industrielle et agricole de Saint-Étienne, *Rapport de la commission…*, *op. cit.*.

[168] ADL, 13 J 278, rapport du mécanicien Étienne Payre sur l'exposition universelle de 1851 aux membres de la chambre de commerce de Saint-Étienne, sd.

[169] Jacques Valserres, *Les industries de la Loire*, *op. cit*., p. 233.

[170] Ce constat n'est pas réductible à la seule industrie stéphanoise.

[171] *Note sur l'utilité d'une alliance intime entre les sciences et les arts, et sur celle de faire à Saint-Étienne des cours publics de géométrie, de mécanique et de chimie, appliqués aux arts*, Saint-Étienne, J.-P. Boyer, 1825, p. 19-20. Les ouvriers doivent être en mesure de comprendre les directives formulées par les ingénieurs.

[172] Jean Lorcin. *Économie et comportements sociaux et politiques…*, *op. cit*., p. 642-660. Sur l'histoire de l'électricité en France, cf. François Caron et Fabienne Cardot (dir.), *Histoire de l'électricité en France,* tome 1, *1881-1918*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1991.

l'ouvrier et l'employeur[173] – qui en résulte. Longtemps, l'entreprise de la première industrialisation reste une juxtaposition d'ateliers et de métiers, sans réelle coordination en dehors des équipes de travail[174]. Celles-ci sont dirigées par un maître-ouvrier, et se composent d'aides, de manœuvres et d'apprentis. La saisonnalité du travail est de mise dans la première moitié du siècle[175]. La structure de l'entreprise se caractérise par la proximité entre le patron – parfois issu du rang ouvrier, ou passé par des positions intermédiaires dans d'autres entreprises[176] – et son personnel. Le cadre usinier, par la concentration des hommes et des machines, modifie cette organisation, par la continuité de l'emploi. Il organise une surveillance du travail. Il n'interrompt pas immédiatement la croissance du nombre d'équipes, ni n'empêche le maintien des savoir-faire, et des salaires, d'une élite ouvrière[177]. Le marché du travail se montre d'ailleurs favorable, hors périodes de crise, aux ouvriers professionnels[178].

Si l'historiographie défend la vision d'une transformation des qualifications plutôt que de leur disparition face à la généralisation des machines, le débat des contemporains est vif à ce sujet[179]. La période industrielle est l'occasion de discours récurrents sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée de la part des dirigeants patronaux, qui s'étend jusqu'à la question de l'apprentissage. Elle traduit une évolution du cadre productif, des hiérarchies professionnelles et des besoins en compétences des entreprises. Comme l'explique François Caron à propos de l'émergence des systèmes techniques nouveaux, « les qualifications évoluent selon une double logique de diversification et de spécialisation[180] ». Ce phénomène entraîne la réorganisation des

---

[173] Cf. Gérard Gayot et Philippe Minard, « Introduction », art. cit., p. 8-9 : la notion de qualification réunit « la réalité objective d'un savoir-faire, la représentation que l'on s'en fait, et les modalités de reconnaissance sociale de ces compétences. La qualification ne peut donc être réduite à l'une de ces composantes ». Elle est « une construction sociale, enjeu permanent de rapports de forces, notamment lorsqu'il s'agit d'établir si elle est attachée au poste de travail, ou à la personne du travailleur ».

[174] François Caron, *Les deux révolutions du XXe siècle*…, *op. cit*., p. 38 (également p. 94 : « L'usine du XIXe siècle était avant tout un lieu de centralisation de la force motrice ») ; Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*.

[175] Michael Hanagan, *Nascent Proletarians: Class Formation in Post-Revolutionary France*, London, Blackwell, 1989.

[176] Cf. Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*. Gérard-Michel Thermeau (avec Robert Estier), *Les patrons du Second Empire. Saint-Étienne Loire*, Paris, Picard/Cénomane, 2010.

[177] Samuel Guicheteau, *Les ouvriers en France, 1700-1835*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 205.

[178] « La facilité avec laquelle les ouvriers forgerons et les contre-maîtres trouvent de l'emploi dans le bassin, en fait le rendez-vous de tous les artisans d'élites. Les plus vaillants d'entre eux finissent toujours, à force de persévérance et de travail, par se créer de hautes positions de fortune et d'influence » (Jacques Valserres, *Les industries de la Loire*, *op. cit*., p. 26).

[179] Alain Dewerpe, *Le monde du travail en France*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 20.

[180] François Caron, *Les deux révolutions du XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 20.

hiérarchies d'ateliers[181]. L'utilisation du four Martin dans la sidérurgie à partir des années 1850 rend obsolète l'emploi des puddleurs, qui par leur association de savoir-faire technique, d'expérience et de force physique représente une survivance des méthodes artisanales[182]. Une segmentation s'opère de fait. L'artisan devient l'archétype du travailleur qualifié (*skilled worker* dans la littérature anglo-saxone), ayant acquis des connaissances techniques générales larges sur son métier et ses à-côtés à la suite d'un long apprentissage[183]. L'ouvrier d'usine serait quant à lui à ranger dans la catégorie des demi-ouvriers (*semi-skilled workers*). Dans le cas français, l'ouvrier spécialiste – le terme est usité en région stéphanoise –, à l'image du métallurgiste, est présenté, à partir des années 1860, comme un travailleur dont les compétences sont plus limitées que celle du véritable ouvrier de métier[184]. Il faudrait ainsi distinguer l'ouvrier professionnel, héritier des métiers, de l'ouvrier qualifié apparu avec le phénomène de mécanisation[185]. Le perfectionnement des machines guide en effet de plus en plus la réalisation du travail[186]. Les compétences professionnelles – savoirs scientifiques et techniques, savoir-faire, savoir-être, etc. – ne sont toutefois pas réductibles à la qualification, surtout sans prendre en compte les stratégies salariales des employeurs. La mécanisation s'attaque d'ailleurs à l'autonomie professionnelle des travailleurs, et permet le remplacement d'une main-d'œuvre déjà socialisée par une main-d'œuvre d'origine rurale.

Le mouvement n'est toutefois pas homogène. Jules Euverte, directeur de la compagnie des Fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte & Bessèges, explique en 1870 l'importance du

---

[181] Michelle Perrot, « Les problèmes de la main-d'œuvre industrielle », *in* Maurice Daumas (dir.), *Histoire générale des techniques*, tome 5, *Les techniques de la civilisation industrielle : transformation, communication, facteur humain*, Paris, Puf, 1979, p. 477-509.

[182] Véronique de Chardon, *L'apprentissage en France de 1851 à 1919*, thèse de doctorat d'histoire, dir. François Caron, Univ. Paris 1, 1992, p. 82-85 (s'appuyant sur Louis Reybaud, *Le fer et la houille*, Brienne, Gérard Montford, 1874). Dans le même ordre d'idées, Odette Hardy-Hémery rapporte que dans les années 1870 et suivantes « il faut alors 15 ans pour faire un bon lamineur » (« Les migrations de qualifiés belges dans un territoire de l'acier en restructuration : les ouvriers des "Forges et Aciéries du Nord et de l'Est", 1875-1913 », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie*…, *op. cit*., p.113-114).

[183] Par exemple, Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity: Artisans and Industrial Workers in three French Towns, 1871-1914*, Urbana/Chicago, University of Illinois Press, 1980. Sven Steffens propose de considérer comme artisan « toute personne exerçant un métier manuel qualifié, que ce soit dans un petit atelier patronal ou simplement à domicile, dans une grande entreprise industrielle ou sur un chantier, à la campagne ou en ville » (« Le métier volé. Transmission des savoir-faire et socialisation dans les métiers qualifiés au XIXe siècle », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie*…, *op. cit*., p. 124)

[184] Michelle Perrot, « Les problèmes de main-d'œuvre industrielle », art. cit., p. 487-488. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*. Il faut faire la distinction entre le spécialiste et le spécialisé, autrement désigné comme similaire, ce dernier relevant presque de la catégorie du manœuvre.

[185] François Caron, *Les deux révolutions du XXe siècle*…, *op. cit*., p. 58-59.

[186] Alain Touraine, *L'évolution du travail aux usines Renault*, Paris, Éd. du CNRS, 1955, p. 60.

travail manuel dans la production industrielle[187]. Malgré les progrès de la mécanisation, tant pour la conduite des machines que devant l'augmentation continue de la production, le machinisme transforme le travail manuel, substituant en partie la force par « l'intelligence ». La part de la main-d'œuvre dans la réussite d'une affaire demeure essentielle, par la « qualité du travail » et son influence dans la plus-value générée. Le choix du personnel par l'encadrement intermédiaire et supérieur – managers, ingénieurs, chefs d'ateliers et de services – conditionne la réussite des grandes entreprises[188]. Une hausse de la production par tête est ainsi préférable à l'augmentation des effectifs. Les opérations de transformation du métal, nécessitant un outillage développé, laissent une grande part de la réussite industrielle dans l'action de la main-d'œuvre. Les températures de chauffe, l'usage du combustible, le maniement des outils impliquent une relative autonomie de l'ouvrier qualifié dans son travail. Le gaspillage ou le rebut grèvent la compétitivité des fabrications, en se répercutant dans les prix de revient. L'industrie métallurgique reste en partie liée à des méthodes de travail héritées de l'artisanat, même au-delà des années 1870. La conversion de la sidérurgie aux aciers spéciaux se base sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, capable de travailler dans des procès moins mécanisés que les aciers ordinaires[189]. Certains métiers conservent leur autonomie, liée à l'absence de travail posté en machine et au rôle du travail à la main, à l'image des mécaniciens ajusteurs[190].

---

[187] Jules Euverte, « De l'organisation de la main-d'œuvre dans la grande industrie », *Journal des économistes*, tome 19, septembre 1870, p. 345 et suiv.

[188] *Ibid*., p. 344 : « Par la nature de leurs fonctions, par la délégation qui leur est donnée, [les travailleurs intellectuels de l'industrie] sont les intermédiaires entre le capital et le travail manuel ; ils sont plus particulièrement chargés de régler les conditions faites à ce dernier ; ils le suivent pas à pas chaque jour jusque dans les moindres détails ; ils contribuent à le rendre plus facile pour l'emploi intelligent des moyens mécaniques ; en un mot, c'est surtout, et presque à eux seuls, qu'incombe l'action permanente sur la main-d'œuvre, et la responsabilité qui en découle ». Ce qui ne s'oppose pas au constat de Philippe Lefebvre sur la faible coordination entre travail intellectuel et travail ouvrier (*L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*.).

[189] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 47. (note 38)

[190] David S. Landes, *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p. 152. Yves Lequin, « L'apprentissage en France au XIXe siècle : rupture ou continuité ? », *Formation Emploi*, n°27-28, L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960), 1989, p. 91-100. Les discours sur la disparition des ajusteurs – à la main (limes) et non à l'outil (machine-outil) comme les tourneurs ou les fraiseurs (Alain Touraine, *L'évolution du travail*…, *op. ci*t., p. 65-66) – durant la seconde moitié du XIXe siècle, que l'on peut retrouver dans l'enquête de 1863-1864 sur l'enseignement professionnel, apparaissent prématurés. Le développement des machines-outils permet pour autant de segmenter les opérations et de multiplier les postes de qualification inférieure : raboteurs, mortaiseurs, etc. (Denis Poulot, *Le sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être*, Paris, Librairie internationale, 1870. Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*, Paris, Minerve, 1985, p. 126 et suiv.). Michael Hanagan considère néanmoins l'ajustage comme relevant du travail de demi-ouvriers d'usines (*Nascent Proletarians, op. cit.*), ce qui met en question son inscription au sein des métiers.

Toutes les opérations d'une même filière technique, normalement séparées en plusieurs ateliers, ne sont pas toujours intégrées au sein d'une même entreprise, malgré le mouvement de concentration typique des plus grandes entités à la fin du siècle. Il existe un important réseau de sous-traitance et de fournisseurs, à l'exemple des fondeurs, forgerons, chaudronniers, etc., qui demeurent dans un cadre plus artisanal, basé sur les savoir-faire. Ce système diminue la volatilité de la main-d'œuvre dans le cadre usinier. Les échanges de main-d'œuvre des grands employeurs aux petits ateliers ne se limitent pas à la grande métallurgie. La Manufacture d'armes de Saint-Étienne est un vivier intéressant pour les fabricants – comme un facteur majeur de débauchage – au gré des commandes militaires, « parce qu'il s'est formé sous la direction sévère et intelligente des officiers d'artillerie, d'excellents ouvriers, qu'on a accoutumés à travailler avec précision[191] ».

La spécialisation induite par la mécanisation, sans être une perte objective de compétences, peut être l'occasion d'une déqualification, ressentie comme perte de statut professionnel et social[192]. À Rive-de-Gier, ou la transition de l'artisanat à l'usine se réalise entre 1860 et 1875, les forgerons au marteau deviennent des demi-ouvriers forgeurs au marteau-pilon[193]. Le développement des Établissements Pétin & Gaudet à Saint-Chamond à partir des années 1850 illustre la conversion en un quart de siècle d'une partie de la main-d'œuvre de ses racines artisanales, avec une organisation traditionnelle en équipes, vers un système usinier spécialisant et isolant les travailleurs[194]. Celui-ci donne à l'employeur le contrôle sur le recrutement et la formation de ceux qu'Hanagan appelle les « ouvriers semi-qualifiés hautement spécialisés »[195]. L'ingénieur dépossède l'artisan de ses prérogatives, comme le traçage ou la conception, au détriment de l'autonomie ouvrière. La mécanisation tend à standardiser le travail, facilite la surveillance et casse le monopole des savoir-faire ouvriers. Les formes de solidarité sont

---

[191] Société industrielle et agricole de Saint-Étienne, *Rapport de la commission…*, *op. cit.*.

[192] Si la qualité de la main-d'œuvre ouvrière de la métallurgie stéphanoise est souvent louée, il serait hasardeux de s'en tenir à ce constat, qui repose généralement sur une appréciation, le plus souvent d'origine patronale, vis-à-vis de la bonne marche industrielle et commerciale d'une entreprise ou d'une branche professionnelle. L'exemple de la quincaillerie du début du XIXe siècle (serrurerie, ferronnerie, coutellerie) est l'exemple d'une mauvaise réputation des productions locales (Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne…, op. cit.*, p. 100-101).

[193] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity…*, *op. cit.*, p. 113.

[194] *Ibid.*, p. 126 et suiv. Cette conversion reste partielle, à l'image des Établissements Claudinon (Chambon-Feugerolles) qui vers 1906 conservent les deux types d'organisations, par exemple une équipe de puddlage d'un côté, et un atelier de forge dirigé par un contremaître chef forgeur et employant des manœuvres (*ibid.*, p. 197). La césure intervient ici entre production et transformation du métal.

[195] *Ibid.*, p. 130-131. En anglais *highly specialized semiskilled workers*.

remises en question. Le développement de la production d'acier, grâce au procédé Siemens-Thomas, réorganise spatialement la production, donnant un rôle central au contremaître dans la communication entre travailleurs. Pour autant, les postes d'aides n'ont pas disparu au début du XXe siècle dans les ateliers à chaud[196].

b. L'apprentissage dans les pratiques professionnelles

Un autre élément prend une importance fondamentale dans l'organisation du travail. Il s'agit des modes de transmission et d'apprentissage des compétences professionnelles[197]. Ses conditions déterminent la socialisation professionnelle des jeunes travailleurs[198]. Du début du siècle jusqu'au début des années 1840, la transmission du métier reste le fait du père, ou d'un maître désigné et rémunéré par la famille, dans la grande majorité des cas, formant ce que Gérard Noiriel désigne comme l'hérédité professionnelle[199]. La formation se déroule sur plusieurs années, généralement à partir de douze ans, dans un rôle d'aide ou de manœuvre dans le meilleur des cas, mais également de domestique ou de garçon de courses pour le compte du maître, avant d'entamer l'apprentissage *stricto sensu* du métier. En s'éloignant des dénonciations classiques mais réelles sur le « vol du métier » par l'apprenti ou les traitements humiliants, et en laissant un instant de côté la régulation sociale qu'est l'apprentissage, le savoir-faire apparaît comme un héritage et un capital familial, provoquant une endogamie professionnelle – ou endotechnie – certaine dans la production artisanale[200]. Les compétences

---

[196] La description est tirée de Charles Benoist, « Le travail dans la grande industrie », *Revue des deux mondes*, t. 10, 1902, p. 606-611. L'usine A correspond aux Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne (FFASE, aussi appelés usines Barrouin), l'usine B aux Aciéries et forges de Firminy (AFY), l'usine C aux Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer (FAM, anciens Établissements Pétin & Gaudet) à Saint-Chamond.

[197] Gérard Gayot et Philippe Minard, « Introduction », art. cit., p. 7-14. Claire Lemercier, « Apprentissage », *in* Alessandro Stanziani (dir.), *Dictionnaire historique de l'économie-droit, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, LGDJ, p. 23-34.

[198] Cf. Claude Dubar, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2015 (1re éd. 1991).

[199] Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 56-60. Dans le cas du quartier du Soleil, sur la période 1830-1860, la reproduction sociale reste majoritaire parmi les familles de métallurgistes, forgeurs et armuriers (Jean-Paul Burdy, *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Étienne : 1840-1940*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 42). Cf. également Elinor Accampo, *Industrialization, Family Life, and Class Relations: Saint-Chamond, 1815-1914*, Berkeley, University of California Press, 1989, et Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity…*, *op. cit*.

[200] Gérard Gayot et Philippe Minard, « Introduction », art. cit., p. 7-14. Sven Steffens, « Le métier volé… », art. cit., p. 121-136. Ces stratégies familiales expliquent en grande partie la dégradation des conditions de l'apprentissage au début du XIXe siècle (Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des*

demandées ne sont alors pas tant une maîtrise technique que la force physique et une concentration quant au maniement et à l'entretien de l'équipement[201]. La cellule familiale suffit à leur apprentissage, renforçant par ce mode de socialisation les rapports de subordination[202]. En outre, il subsiste la possibilité pour un compagnon de s'installer à son compte. La culture des secrets de fabrication et des tours de mains, même coupée de ses racines corporatistes, reste vivace au milieu du XIXe siècle.

Le développement du cadre usinier, son outillage moderne et l'usage des aciers à coupe rapide changent la donne. Les plus grandes usines intègrent l'acquisition des compétences professionnelles à travers la formation sur le tas[203]. Il s'agit de contribuer à l'émiettement des qualifications, en participant à l'édification de professions semi-qualifiées (forgeurs, ajusteurs, raboteurs, etc.), dont l'emploi n'est possible que dans ces grandes unités industrielles et sur des machines spécifiques. Dès le recrutement d'un jeune travailleur aux Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer, une segmentation définitive se fait au même âge – sur un modèle longtemps considéré par la législation[204]. D'un côté ceux qui restent non-qualifiés, immédiatement mis au travail, de l'autre les apprentis recrutés pour être formés aux métiers[205]. Le mode de socialisation professionnelle est ainsi contrôlé par l'employeur[206]. La compagnie offre un apprentissage gratuit et rapidement rémunéré dès 1872, alors que la pratique du paiement des maîtres demeure en milieu artisanal[207]. La spécialisation est immédiate, autour des machines et des collègues qui constituent l'environnement immédiat du travailleur. L'autonomie du travailleur est limitée par un système qui permet de le remplacer aisément. Lors de la grève des mouleurs de 1883, l'usine prélève des jeunes ouvriers dans ses autres ateliers.

---

ouvriers…, *op. cit*., p. 38-39). La mobilité des jeunes travailleurs et les possibilités offertes par le marché du travail sont des facteurs à prendre en compte, surtout face à un système d'apprentissage qui limite au maximum les possibilités de rémunération, ainsi que le soupçon des ouvriers vis-à-vis d'une concurrence salariale potentielle.

[201] Elinor Accampo, *Industrialization*…, *op. cit*., p. 39-40.

[202] Sven Steffens, « Le métier volé… », art. cit., p. 135. Elle s'accompagne d'une certaine violence physique, encore présente dans les témoignages recueillis par Jean-Paul Burdy pour sa thèse (*Le Soleil noir : formation sociale et mémoire ouvrière dans un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Yves Lequin, Univ. Lyon 2, 1986, p. 338-339).

[203] Michael Hanagan, *Nascent Proletarians*…, *op. cit.*, p. 46-47, 102.

[204] Claire Lemercier, « Apprentissage », art. cit.

[205] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 133 et suiv.

[206] La question des maîtres d'apprentissage dans les entreprises reste d'ailleurs ouverte (cf. Claire Lemercier, « Apprentissage », art. cit.).

[207] AN, C 3022, enquête de 1871-1875, réponse de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond, cité par Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 135.

Du côté des petites entreprises, le recours à l'apprentissage traditionnel subsiste, organisé par les métiers, afin de certifier la compétence des travailleurs – et d'en assurer la socialisation – tout en diminuant le coût pour l'employeur[208].

c. Les ouvriers et le travail, conflits et encadrement patronal

L'organisation du travail est ainsi liée aux conflictualités entre employeurs et hiérarchies d'un côté, ouvriers de l'autre. Le salariat n'est pas le régime unique de ces relations. Le nombre important d'établissements de métallurgie dite différenciée et de mécanique permet les transferts de main-d'œuvre vers les ateliers artisanaux – intégrés ou non à un système de fabrique – voire les petites entreprises[209]. De nombreuses proximités existent entre petits patrons et ouvriers, les premiers redevenant parfois les seconds au gré des échecs entrepreneuriaux. Dans la grande industrie, les moyens du contrôle ouvrier sont limités, malgré l'existence du livret ouvrier jusqu'en 1890[210]. Le vagabondage et la grève font partie des pratiques ouvrières, et suscitent la méfiance patronale à la suite des émeutes des canuts lyonnais et stéphanois au début des années 1830, puis des événements de 1848. Les artisans sont longtemps plus prompts à la protestation que les ouvriers d'usines[211]. La métallurgie est relativement épargnée par les grèves, comme l'armurerie, proche dans son organisation de la fabrique de rubans et de l'interdépendance entre fabricants et artisans[212]. La grève des mineurs

---

[208] Michael Hanagan, *Nascent Proletarians*…, *op. cit*., p. 46-47.

[209] Jean-Paul Burdy et Michelle Zancarini-Fournel, « Le charbon et le fer », *in* Yves Lequin (dir.), *Rhône-Alpes 500 années lumière : mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991, p. 170.

[210] Jean Fombonne, *Personnel et DRH. L'affirmation de la fonction personnel dans les entreprises : France, 1830-1990*, Paris, Vuibert, 2001, p. 51-60. On sait peu de choses de l'application de la législation dans la région, à part un vœu de la chambre de commerce d'octobre-novembre 1868 s'opposant à son éventuelle suppression : « la plupart de nos industries […] doivent le maintien du bon ordre et de la régularité dans le travail » à son existence (Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, op. cit., p. 459).

[211] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, op. cit., p. 50-51.

[212] Marcel Arbogast, *L'industrie des armes à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Théolier, 1937, p. 137 et suiv. Monique Lafond, *L'armurerie et les armuriers à Saint-Étienne de 1815 à 1885*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean Merley, Univ. Saint-Étienne, 1970, p. 101-102. Brigitte Carrier-Reynaud, « Valeurs ouvrières, valeurs patronales, valeurs urbaines : les valeurs partagées de la rubanerie stéphanoise (des années 1850 aux années 1960) », *in* Jean-François Eck et Michel Lescure (dir.). *Villes et districts industriels en Europe occidentale (XVIIe-XXe siècle),* Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2002, p. 137-148. Les fabricants d'armes sont également producteurs de pièces ou assembleurs, ce qui n'est pas le cas de leurs confrères rubaniers, donneurs d'ordres et commissionnaires (André Vant, *Imagerie et urbanisation. Recherches sur l'exemple stéphanois*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1981, p. 31).

de 1868-1869 ne connait pas d'équivalent dans les métiers du fer. Les métallurgistes stéphanois n'apparaissent pas comme les « sublimes » décrits par Denis Poulot, mais conservent le souci de leur autonomie. Les grèves du début des années 1880, motivées par des conflits salariaux ou des enjeux de temps de travail, ne connaissent pas la même ampleur, mais marquent un tournant. La grève devient l'arme principale des ouvriers[213]. Elle est pourtant un fait minoritaire au sein d'une entreprise, n'étant souvent que la mobilisation d'une profession ou d'une partie du personnel[214]. Accélérée par la loi Waldeck-Rousseau de 1884, la constitution de syndicats d'artisans, et plus tard d'entreprises, renforce la capacité des ouvriers à s'opposer au patronat. Quelques mouvements se développent grâce à la solidarité entre artisans et ouvriers[215]. En face, le patronat ne réagit et ne se fédère qu'à partir de 1900[216]. Les employeurs recourent au lock-out et aux listes noires d'ouvriers, phénomènes qui atteignent leur paroxysme dans la région lors de la grève des ouvriers boulonniers du Chambon-Feugerolles de 1910-1911[217].

D'autres aspects sont dénoncés par les contemporains – immoralité, irréligion, alcoolisme, etc.[218] –, en opposition avec les valeurs traditionnellement attribuées aux origines rurales de la main-d'œuvre locale, qui reste sensible à la pratique religieuse et aux sacrements[219]. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'enjeu du paternalisme. La recherche d'une proximité et d'un patronage moral de l'employeur vis-à-vis de son personnel, motive l'action sociale des entreprises. Si les compagnies houillères, à l'image de l'éphémère Compagnie des mines de la Loire, se lancent dès le milieu du siècle dans une politique paternaliste destinée à fidéliser la main-d'œuvre qualifiée – caisses de secours mutuels, logement, etc. –, ce n'est pas autant le cas

---

[213] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, tome 2, *Les intérêts de classe et la République*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977, p. 118-119.

[214] La grève des Aciéries et forges de Firminy de juin 1906 ne mobilise que trois cents ouvriers sur les plus de deux mille cinq-cents que compte l'entreprise (Archives du Crédit lyonnais, DEEF 21 064, AFY, rapport de mission, novembre 1906, cité par Henri Morsel, *Rhône-Alpes terre d'industries à la Belle époque, 1899-1914*, Paris, Fondation Crédit lyonnais/Le Monde/Association d'économie financière, 1998, p. 91).

[215] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity…*, *op. cit*.

[216] Peter N. Stearns, « Against the Strike Threat: Employer Policy toward Labor Agitation in France, 1900-1914 », *The Journal of Modern History*, vol. 40, n°4, 1968, p. 474-500.

[217] Jean-Paul Martin, *Le syndicalisme révolutionnaire chez les métallurgistes de l'Ondaine (1906-1914) : aperçus sur un type de comportement ouvrier*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean-Marie Mayeur, Univ. Saint-Étienne, 1971. Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity…*, *op. cit*.

[218] Eugène Bonnefous, *Histoire de Saint-Étienne et de ses environs*, Saint-Étienne, Delarue, 1851, p. 427.

[219] Jacques Schnetzler, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise : étude de géographie humaine,* Saint-Étienne, Le Feuillet blanc, 1975. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…*, *op. cit*., p. 63 et suiv. Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, tome 1, *1800-1880*, Toulouse, Privat, 1985, p. 235 et suiv.

dans la métallurgie[220]. La famille Holtzer ou la compagnie des Fonderies et forges de Terrenoire sont les rares exceptions de politique de logement ouvrier au XIXe siècle[221]. Les Établissements Pétin & Gaudet apparaissent comme un « bon élève », inspirés par la pastorale du cardinal de Bonald[222]. L'ampleur de leurs cités reste insuffisante au vu des effectifs[223]. En échange – comme l'écrit Michelle Perrot, l'une des conditions du paternalisme repose sur l'adhésion du personnel[224] –, les ouvriers de la compagnie s'inscrivent dans cette relation paternelle marquée de religiosité. Ces réalisations sont le fait d'usines s'affirmant comme le principal employeur de leur petite localité, Saint-Chamond mis à part, où les stratégies de la bourgeoisie locale participent de la pacification des relations sociales[225]. La ville de Saint-Étienne n'est pas concernée, puisque seules les compagnies minières situées en périphérie de la commune – des communes avant 1855[226] – et l'usine Giron, construite en 1867 et accueillant une main-d'œuvre féminine, s'engagent dans une telle politique[227]. Jacques Valserres regrette la faiblesse numérique des œuvres créées à l'intention des « auxiliaires » de la métallurgie[228]. Il existe pourtant des entreprises où la proximité entre patrons et ouvriers motive un tel investissement, à l'exemple des filières d'ouvriers alsaciens – généralement protestants – des Établissements Jacob Holtzer, notamment sous l'action de Frédéric Dorian[229]. Le paternalisme serait une réponse du patronat le plus progressiste – et le plus innovant – aux problèmes de main-d'œuvre

---

[220] Jean-Paul Burdy, « Paternalismes industriels. Les rapports sociaux dans le bassin de la Loire au XIXe siècle », *in* Stéphane Michaud (dir.), *L'Édification. Morales et cultures au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1993. Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise…*, tome 2, *op. cit*., p. 113. L'afflux d'une main-d'œuvre peu qualifiée, issue de professions en déclin comme la quincaillerie ou de l'exode rural, ne nécessite pas un investissement réel afin de fixer un personnel qui peut facilement être remplacé.

[221] Laetitia Ménin, Raphaël Linossier, *Le paternalisme des Établissements Holtzer*, mémoire de troisième année, École d'architecture de Saint-Étienne, 1997. Josselin Théry, *Terrenoire, la ville-usine*, mémoire de master d'histoire, dir. Jacqueline Bayon, Univ. Saint-Étienne, 2007.

[222] Gabriel Mas, *La cardinal de Bonald et la question du travail (1840-1870)*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Christian Sorrel, Univ. Lyon 2, 2007, p. 273.

[223] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle…*, *op. cit*., p. 335 et suiv.

[224] Michelle Perrot, « Le regard de l'Autre : les patrons français vus par les ouvriers (1880-1914) », *in* Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Le patronat de la Seconde Industrialisation*, Paris, Les Éditions ouvrières, Cahiers du Mouvement social n°4, 1979, p. 294. Frédéric Le Play lui-même qualifie le patronage comme « un lien volontaire d'intérêt et d'adhésion » (*La réforme sociale en France…*, *op. cit*.).

[225] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity…*, *op. cit*. Elinor Accampo, *Industrialization…*, *op. cit*.

[226] Les concessions des Houillères de Saint-Étienne et des Mines de la Loire se situent à l'origine en dehors de la commune de Saint-Étienne, respectivement à Outre-Furan et Montaud-Beaubrun.

[227] Jean-Paul Burdy, « Paternalismes industriels… », art. cit.

[228] Jacques Valserres, *Les industries de la Loire*, *op. cit.,* p. 234.

[229] Emmanuel Mich, *Jacob Holtzer maître de forges*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean Merley, Univ. Saint-Étienne, 1994. Laure Carrot, *Les établissements Holtzer à Unieux (1829-1929) : cent ans "d'action sociale"*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jacqueline Bayon, Univ. Saint-Étienne, 2005.

qualifiée[230]. De telles dispositions s'appliquent pourtant aux patrons conservateurs. Déjà vers 1848, Jean-Marie Gaudet assiste financièrement ceux de ses ouvriers de Rive-de-Gier qui se trouvent dans le besoin, afin de les éloigner des idées socialistes[231]. Ces dispositions restent à la discrétion du patron, et n'empêchent pas la mise en place d'un système de discipline d'atelier développé, bien qu'il soit difficile d'en mesurer la performativité.

Les systèmes de salaires sont également le moyen d'associer contrôle et encouragement à la production[232]. Les innovations restent limitées dans ce domaine. Le marchandage collectif survit au développement du *factory system*, ainsi qu'au décret-loi du 2 mars 1848 l'interdisant. Le salaire à la tâche pénètre l'usine, comme dans la sidérurgie de Rive-de-Gier décrite par Louis Reybaud[233]. L'intégration de ce dispositif au sein de l'entreprise permet l'élimination du tâcheron comme intermédiaire, reportant au niveau de l'équipe le niveau de négociation du salaire[234]. Cette internalisation permet de transférer progressivement la propriété de l'outillage de l'ouvrier à l'employeur, et favorise le recours aux machines-outils[235]. La mécanisation de la production encourage à son tour le salaire aux pièces, introduit par Jules Euverte à Terrenoire[236]. Pourtant, la résistance ouvrière est importante, et les mobilisations nombreuses afin de maintenir la pratique du salaire à la journée, qui tend à s'imposer sur la seconde moitié du XIXe siècle et jusqu'à la guerre[237]. Les écarts de salaires grandissent au sein d'une même profession qualifiée, entre « l'état-major des ouvriers » et ceux « moins doués ou moins formés »[238]. Dans le même ordre d'idée, l'industrie stéphanoise tend à baisser les salaires de sa main-d'œuvre –

---

[230] Peter N. Stearns, *Paths to Authority: the Middle Class and the Industrial Labor Force in France*, 1820-1848, Urbana, University of Illinois Press, 1978.

[231] Jules du Chevalard, *Notice biographique sur M. J.-M. Gaudet, ancien maître des forges de Rive-de-Gier*, Saint-Étienne, Théolier, 1887.

[232] Bernard Mottez, *Systèmes de salaire et politiques patronales*, Paris, Éd. du CNRS, 1966.

[233] Cf. la description de Louis Reybaud sur les usines des Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer (*Le fer et la houille*, *op. cit*., p. 145-146).

[234] Judith Vichniac, *The Management of Labor: the British and French Iron and Steel Industries, 1860-1918*, Greenwich (Conn.), JAI Press, 1990, p.53-76.

[235] Alain Dewerpe, *Le monde du travail*…, *op. cit*., p. 21.

[236] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., p. 329. Dans la première partie du siècle, la rémunération à la tâche domine (ADL, 10 M 33, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne au sous-préfet de Saint-Étienne, 8 septembre 1837).

[237] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise…*, tome 2, op. cit., p. 45.

[238] Charles Benoist, « Le travail dans la grande industrie », art. cit. : « Dans beaucoup de cas, la perfection de la machine supplée l'habileté de la main. Aux laminoirs et aux marteaux, c'est également la machine qui mène l'action, le talent des hommes consiste à y aider à propos. Aussi le salaire décroit-il pour les simples auxiliaires […] ». Pour un aperçu sur les salaires moyens de l'industrie stéphanoise durant la période, cf. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., tome 2.

plutôt que de développement l'équipement – afin de diminuer le prix de vente de ses produits[239]. La question salariale marque ainsi le véritable enjeu de la déqualification, attribué au changement technologique, et explique les mouvements ouvriers qui en découlent.

Le travail industriel est transformé par le phénomène industriel. Les filières techniques évoluent, influant l'organisation même des ateliers, la technologie utilisée, et la manière de travailler des ouvriers. Le tournant de la deuxième industrialisation marque l'accélération de ces mutations, par la généralisation de l'usine et ses logiques. S'il ne faut pas généraliser ce mouvement de rationalisation de la production, cette transition indique néanmoins que les pratiques de main-d'œuvre s'adaptent à des conditions nouvelles. Afin de comprendre la manière dont celles-ci s'insèrent dans le cadre professionnel, il faut prendre en compte ceux qui en permettent la diffusion – aux côtés des ingénieurs –, les dirigeants d'entreprises.

2. *Petite sociologie historique des élites patronales stéphanoises*

La constitution de tout groupe d'intérêt patronal permet d'envisager la construction et l'exercice de l'action collective[240]. Ils permettent également l'expression d'une diversité de branches industrielles, de tailles d'entreprises ou de raisons sociales. Par leur mise en association, ces organisations, sociabilités, voire réseaux, sont le lieu de rapports de forces et de négociations autour de la promotion d'enjeux et d'intérêts déterminés en commun. L'échec reste toutefois possible, comme l'inertie des initiatives. Pour des soucis de cohérence, la chronologie de ce développement dépasse nécessairement la borne de 1880, ce qui permet d'envisager sur la plus longue durée l'effort d'organisation des milieux patronaux.

---

[239] Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région industrielle…*, *op. cit*., p. 224.
[240] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1994.

a. La structuration régionale des organisations patronales

Le XIXe siècle constitue pour les organisations patronales le moment de leur genèse[241]. L'émergence de ces groupements chargés de défendre leurs propres intérêts par rapport à la législation et à la concurrence, est concomitante d'une libéralisation de l'économie française. Deux voies s'ouvrent successivement aux entrepreneurs et commerçants au niveau régional, puis national[242] : le mode consulaire, à travers les chambres de commerce et les chambres consultatives des arts et manufactures, et les chambres syndicales, interdites jusqu'à la loi Waldeck-Rousseau de 1884 mais tolérées de fait depuis le Second Empire. L'absence légale de chambres syndicales patronales a d'ailleurs longtemps donné aux chambres de commerce une importance dépassant en pratique leurs propres prérogatives réglementaires.

En ce qui concerne la région stéphanoise, le récit de la structuration des organisations patronales est relativement détaillé pour la période considérée[243]. La chambre de commerce de Saint-Étienne est la principale institution consulaire du territoire[244]. Issue de la transformation d'une chambre consultative des arts et métiers en 1833 – celles de Saint-Chamond et Rive-de-Gier subsistent jusqu'à leur suppression en 1940[245] – elle incarne la première fondation en

---

[241] Danièle Fraboulet et Pierre Vernus (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012. Cf. Claire Lemercier, *Un si discret pouvoir : aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003. Michael J. Rust, *Business and Politics in the third Republic: the Comité des forges and the French Steel Industry 1896-1914*, thèse de doctorat d'histoire, Princeton, 1973. Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

[242] La troisième, les sociétés industrielles, est évoquée dans la sous-partie suivante.

[243] La base de l'étude de ces organisations patronales demeure les ouvrages de Louis-Joseph Gras (cf. sources). Secrétaire-archiviste de la chambre syndicale des tissus en 1896, devenu secrétaire général de la chambre de commerce en mai 1898, ce diplômé de l'école libre des sciences politiques et d'HEC, ancien du ministère du Commerce, occupe un rôle central – et souvent bénévole – au sein des principaux syndicats patronaux de l'arrondissement (Luc Rojas, « Les chambres de commerce, un organe de renseignement au service des industriels : l'exemple de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1850-1930) », *Histoire, économie & société,* vol. 31, n°4, 2012, p. 55-56). Sur les permanents patronaux, cf. Olivier Dard et Gilles Richard (dir.), *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2013 (1re éd. 2005).

[244] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…*, *op. cit.* ; idem, « Des rubans à la grande industrie, l'évolution originale de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne », *in* Didier Nourrisson et Jean-François Brun (dir.), *Histoire contemporaine et patrimoine. La Loire, un département en quête de son identité*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2008, p. 165-180.

[245] Les informations manquent sur ces institutions. Si les archives municipales de Rive-de-Gier conservent les registres de délibérations de la chambre de la localité pour la période 1861-1920, ceux de Saint-Chamond n'ont pas été retrouvés. Afin de reconstituer leur histoire et les opinions défendues par leurs membres, il faut recourir aux vœux formulés ou aux réponses aux enquêtes préfectorales ou ministérielles. Pour une liste des membres issus des industries métallurgiques, cf. Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie…*, *op. cit*.

France d'une « chambre d'industrie ». Ses devancières s'adossent en effet sur le milieu marchand. Cette spécificité n'empêche pas les dissensions au sein d'un organisme longtemps surnommée la « Chambre des rubans[246] ». Les patrons de la métallurgie n'accèdent régulièrement à son bureau qu'à partir des années 1850. Aux tensions entre branches s'ajoutent d'autres conflits : entre fabrique et grande industrie, industrie et commerce, Saint-Étienne et le reste du bassin, l'arrondissement de Saint-Étienne et celui de Montbrison. L'intérêt général apparaît difficile à atteindre, et l'activité de la chambre s'oriente vers la recherche du compromis, comme dans le débat entre libre-échangisme et protectionnisme[247]. L'accession à la présidence de managers issus de la grande métallurgie – le directeur des Fonderies et forges de Terrenoire Jules Euverte ou celui des Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer (anciens Établissements Pétin & Gaudet) Adrien de Montgolfier – ne change pas les pratiques. Une décision de la chambre de 1880 formalise le choix des candidats pour le remplacement des membres par les « corps constitués ayant une existence régulière et légale[248] », légitimant la représentation syndicale au sein de l'institution. La loi de 1908, qui organise des catégories d'électeurs au sein des chambres de commerce, portée par Montgolfier, répond au vœu des « industries-mères » de la région stéphanoise de ne pas perdre le contrôle de l'organisme devant le nombre toujours plus important des patentés relevant du commerce de détail[249].

Les syndicats patronaux forment l'autre versant des groupes d'intérêts patronaux cherchant à influencer la sphère publique[250]. La défense corporative demeure le principal levier de l'action collective. Il est difficile de déterminer le moment, souvent antérieur à la loi de 1884, où une profession constitue un véritable groupe d'intérêt[251]. Au niveau national comme en région stéphanoise, la grande industrie sidérurgique impulse l'effort d'organisation des professions de la métallurgie. La création effective du Comité des forges de la Loire est incertaine.

---

[246] Le déséquilibre est encore plus remarquable au sein des conseils de prud'hommes de la ville et du tribunal de commerce, où la construction mécanique domine même la sidérurgie (cf. Louis-Joseph Gras, *Essai sur la quincaillerie*…, *op. cit.* ; idem, *Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit.*).

[247] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit.*, p. 144-146. Les maîtres de forges sont massivement protectionnistes, quand les fabricants de rubans sont libre-échangistes.

[248] Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit.*, p. 80.

[249] Jean Lorcin, « Des rubans à la grande industrie… », art. cit. Cela n'empêche pas l'élection du négociant en épicerie Pascal Tavernier à la présidence en 1912.

[250] Danièle Fraboulet, Clotilde Druelle-Korn et Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique, Europe XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

[251] L'absence de fonds d'archives syndicaux locaux, à l'exception de celles de la Chambre syndicale de l'industrie des cycles et de la Chambre syndicale des fabricants d'armes (Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne), ne facilite pas les recherches en ce sens.

L'organisation tire son origine de la genèse de ce qui deviendra le Comité des forges de France[252]. La sidérurgie de la Loire s'inscrit d'abord dans la structuration de la profession au niveau national, avant de s'investir au niveau local. Un « Comité métallurgique » ouvert aux entreprises de la grande métallurgie est constitué en 1872-1873[253]. Il est chargé « de traiter en commun les questions qui intéressent l'industrie métallurgique du bassin de la Loire et de faciliter aux propriétaires ou directeurs d'usines les transactions nécessaires ». Louis-Joseph Gras évoque en 1878 une pétition relative au transport ferroviaire du « Comité des Forges du bassin de Rhône et Loire »[254]. Le Comité des forges de la Loire n'est officiellement créé qu'en 1901[255]. Le nombre d'adhérents est réduit. Son activité se concentre sur les enjeux économiques : coût des transports[256], tarifs douaniers, etc. Les questions sociales restent marginales, à l'image des subventions annuelles accordées à l'école des mines pour son fonctionnement et l'entretien d'une bourse de voyage pour les élèves.

D'autres professions organisent leurs propres syndicats. Leur mise en place se révèle souvent instable. La quincaillerie et petite métallurgie connait ainsi trois fondations : une association syndicale en 1885, un « Comité » des maisons de gros et fabricants en 1895[257], puis enfin la Chambre syndicale définitive en 1904[258]. L'organisme apparaît comme un difficile compromis entre métiers, qui se manifeste par l'existence de « comités professionnels » en son sein[259]. D'autres institutions voient le jour : Chambre syndicale des fabricants de limes du canton du Chambon-Feugerolles (1885 puis 1900)[260], Chambre syndicale des constructeurs-

---

[252] Comité des forges de France, *La sidérurgie française 1864-1914*, Paris, Berger-Levrault, 1919, p. 468-469.

[253] ADL, 117 J 1, registre des délibérations du conseil d'administration des FFASE, séance du 23 décembre 1871 (citation) et séance du 27 juin 1873 (confirmation de la création). Il s'agit de la seule mention relevée sur ce comité.

[254] Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie…*, *op. cit.*, p. 80. Pour les présidents, Jules Euverte est mentionné en 1884, Charles Cholat en 1889 (*ibid.*, p. 601).

[255] ADL, 10 M 438.

[256] Cause première de la création du syndicat selon René Commère (*Mémoires d'acier en Ondaine*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2000, p. 27).

[257] Louis-Joseph Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie…*, *op. cit.*, p. 69-70.

[258] ADL, 10 M 438. De Chambre syndicale de la fabrique de quincaillerie et petite métallurgie de la Loire et de la Haute-Loire, l'organisation devient en 1911 Chambre syndicale de la petite métallurgie et quincaillerie de la Loire et de la Haute-Loire.

[259] Boulonnerie, limes, serrurerie, taillanderie et grosse quincaillerie du canton de Rive-de-Gier, clouterie et pointerie.

[260] Louis-Joseph Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie…*, *op. cit.*, p. 69-70. Les grèves de 1906 et 1910-1911 contribuent à organiser la chambre syndicale (Joseph Jacquemond, *La révolution industrielle dans la vallée de l'Ondaine, 1815-1914*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1995).

mécaniciens, chaudronniers et fondeurs du département de la Loire (1910)[261], Union des fabricants de boulons de la Loire (1910, sous la forme d'une association loi 1901)[262].

La situation des industries de l'arme est plus troublée. L'existence séparée de certains métiers conservant leur autonomie – canonniers, dresseurs de canons, platineurs, graveurs-ciseleurs, etc. – s'exprime dans une organisation syndicale propre, distincte des fabricants d'armes et des armuriers[263]. En ce qui concerne ces derniers, il existe au départ une unique Chambre syndicale des fabricants d'armes, fondée une première fois en 1872, et dont les buts réduits sont l'encouragement des membres par des expositions permanentes ou une entraide[264]. Le syndicat semble cesser de fonctionner vers 1885, au moment de la loi du 14 août libérant la fabrication et le commerce des armes de chasse[265]. Il est refondé en avril 1889, par une vingtaine de fabricants dont la maison Blachon-Mimard – future Manufrance – ou les Établissements Clair Frères[266]. La préparation des tarifs de douane, fixés en 1892, motive cette nouvelle réunion. La fonction de l'institution est élargie aux aspects commerciaux de l'industrie des armes, son perfectionnement technique ainsi que la constitution d'un véritable groupe d'intérêt vis-à-vis de l'État. L'activité se serait nettement ralentie, voire arrêtée, à partir de 1892[267]. La chambre syndicale se scinde ensuite en deux entités concurrentes en 1897[268]. Les raisons de la

---

[261] Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, *Rapport sur les travaux de la Chambre*, Saint-Étienne, Mulcey, 1912-1929.

[262] ADL, 10 M 439, lettre du président de la Chambre syndicale des fabricants de boulonnerie de la Loire René Touchard au préfet de la Loire, 26 février 1925.

[263] Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie stéphanoise*, Saint-Étienne, Théolier, 1905, p. 112 ; Monique Lafond, *L'armurerie et les armuriers*…, *op. cit*., p. 70 et suiv. Les effectifs ouvriers sont incomparables : pour 1.529 armuriers en 1851 (sans compter les fabricants), on compte seulement 26 canonniers et 24 graveurs selon un dépouillement des recensements de population effectué par Monique Lafond. En 1886, ce sont 2.379 armuriers pour 24 canonniers et 17 graveurs (*ibid*., p. 76-77). La précision des situations rangées derrière les noms de métiers donnés reste évidemment incertaine.

[264] *Ibid*., p. 102. Gras donne 1875 comme date de création, à l'occasion de la préparation des tarifs de douane votés en 1881 (*Historique de l'armurerie*…, *op. cit*., p. 111), mais reconnaît lui-même des erreurs sur l'enchainement des présidents (*Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit*., p. 83). André Vant cite une association de sept fabricants en 1870 afin d'organiser la distribution du travail dans une situation difficile (André Vant, « Plaidoyer pour revisiter l'histoire de l'armurerie stéphanoise », *in* Nadine Besse, Éric Perrin, Stéphane Rivoire, *De la boulette fulminante à la percussion centrale : collection du musée d'art et d'industrie*, Paris, Somogy/Musée d'art et d'industrie, 2008, CD-ROM).

[265] ADL, 13 J 38, document sur la chambre syndicale des fabricants d'armes, sd.

[266] *Ibid*.

[267] Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie*…, *op. cit*., p. 111.

[268] ADL, 13 J 38, Constitution de la Chambre syndicale de la fabrique d'armes de Saint-Étienne en 1897, par scission de l'ancienne Chambre syndicale des fabricants d'armes. Afin de régler la question de la dévolution des biens de l'ancienne chambre, le président Bergeron propose alors de verser les fonds restants à des œuvres utiles à l'armurerie : pour moitié à l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne, où sont organisés des cours d'armurerie (cf. infra), l'autre étant affectée à l'organisation d'un concours d'ouvriers.

séparation sont *a priori* d'ordre économique, autour du coût de la double épreuve des armes, imposée par le développement du chargement des fusils par la culasse et non plus par le canon[269]. La première organisation est la Chambre syndicale des fabricants d'armes reconstituée au mois de mars 1897[270]. La succession du président de l'ancien syndicat Jean Bergeron (1889-1897) est prise par Alexis Rivolier, secondé par Étienne Mimard à la vice-présidence[271]. Le directeur du musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne Jean Grivolat, armurier de formation, tient le rôle de secrétaire de la chambre. Les membres qui sont simples adhérents sont des entreprises qui n'appartiennent pas toutes strictement à l'armurerie, et certaines sont situées hors du chef-lieu du département[272]. La Chambre syndicale de la fabrique d'armes de Saint-Étienne est quant à elle fondée en avril 1897[273]. Son ampleur plus réduite ne l'empêche pas de réunir quelques-unes des plus importantes maisons stéphanoises, comme Gaucher-Bergeron, Darne ou Verney-Carron.

Tableau n°1 : Évolution du nombre d'adhérents des chambres syndicales patronales de l'arme en région stéphanoise, 1899-1919.

Chambre syndicale, membres		1899	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1919
Fabricants d'armes	Actifs	21	-	42	-	42	-	41	38	44	41	42	40
	Inscrits		83	86	83	-	83	80	-	79	74	-	-
Fabrique d'armes		18	14	14	14	13	13	12	12	12	12	22	21

Il est difficile de déterminer les véritables différences dans l'action des deux chambres syndicales en matière de politique économique ou de *lobbying* auprès des pouvoirs publics. Gras cite l'obligation statutaire de l'épreuve – grand enjeu depuis la loi de 1885 qui la supprimait – comme marqueur de la chambre des fabricants[274]. Celle-ci fixe une cotisation proportionnelle au nombre de fusils éprouvés, alors que les membres de la chambre de la fabrique paient un montant fixe. La première organisation intervient en sous-main pour aider

[269] André Vant, « Plaidoyer pour revisiter l'histoire de l'armurerie stéphanoise », art. cit.

[270] ADL, 1956 W 74.

[271] ADL, 13 J 38, lettre du président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 1er avril 1897.

[272] ADL, 13 J 38, Chambre syndicale des Fabricants d'armes de Saint-Étienne, tableau des membres, 1905.

[273] ADL, 10 M 438.

[274] Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie…*, *op. cit.*, p. 111.

les fabricants dans leurs litiges éventuels, quand la seconde met en place en 1902 un service de contentieux destiné au recouvrement des créances. Enfin, dernière profession s'étant implantée à Saint-Étienne, le cycle constitue son propre syndicat en novembre 1897, dont Étienne Mimard devient le premier président[275].

La structuration syndicale de la métallurgie stéphanoise s'incarne également au sein d'organisations interprofessionnelles. Si les chambres syndicales parisiennes tentent de prendre une ampleur nationale, deux organisations réussissent à englober l'ensemble de leur profession ou une majorité des syndicats de la métallurgie : le Comité des forges de France, créée officiellement en 1864, dont le domaine d'action se limite aux questions économiques et commerciales[276] ; l'Union des industries métallurgiques et minières, pendant social de la première institution, fondée à la suite des agitations ouvrières de 1899-1900, et du décret Millerand du 17 septembre 1900 organisant un début de législation sociale sur l'arbitrage et la conciliation des conflits du travail[277]. En région stéphanoise, l'idée d'une structuration syndicale interprofessionnelle de la métallurgie fait son chemin. En 1882, le constructeur-mécanicien Benoît Clair mène le projet d'une Association métallurgique stéphanoise, sous le statut d'une chambre syndicale[278]. Souhaitant réunir les « industriels, commerçants et gérants d'établissements » du département, son but est de « régulariser et développer les rapports entre les Membres des diverses branches de l'Industrie métallurgique ». L'action de cette organisation porte sur la veille économique et commerciale, la constitution en groupe d'intérêts vis-à-vis des administrations et du Parlement, ainsi que le règlement des conflits éventuels concernant ses membres. Le préfet accepte sa constitution par arrêté du 6 octobre 1882. L'AML s'inspire du répertoire d'action traditionnel des syndicats patronaux créés à la suite du CFF. Les grèves de cette même année 1882, plutôt que la situation économique générale du bassin,

---

[275] ADL, 13 J 34, statuts de la Chambre syndicale de l'industrie des cycles de Saint-Étienne et du bassin de la Loire, 1897. ADL, 13 J 34, lettre du président de la Chambre syndicale de l'industrie des cycles Étienne Mimard au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 13 décembre 1897.

[276] Jean-Marie Moine, *Les barons du fer. Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du XIXe siècle aux années trente : histoire sociale d'un patronat métallurgique*, Metz, Édition Serpenoise/Presses universitaires de Nancy, chapitre 6.

[277] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, chapitre 1.

[278] ADL, 4 M 321, lettre de Benoît Clair au préfet de la Loire du 15 septembre 1882, avec avant-projet de statuts joint. À noter que dix ans plus tôt s'est créée, sous le nom d'Association métallurgique du Rhône, la future Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône (cf. Sheri Shawtell-Brun, *La Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône (1872-1939)*, mémoire de DEA d'histoire, dir. Yves Lequin, Univ. Lyon 2, 1993. Danielle Fraboulet, « L'organisation patronale de la métallurgie dans le Rhône (1872-1939) », *in* Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales : une approche locale (XIXe-XXe siècles)*, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, cahier n°1, p. 123-144).

auraient pourtant motivé sa constitution[279]. De plus, l'association se caractérise par un refus constant de répondre aux enquêtes ministérielles sur la législation du travail transmises par l'intermédiaire de la chambre de commerce. Il est difficile de connaître ses motivations réelles. Le nombre réduit de membres – 20 en 1897, 25 en 1900 et 46 en 1907[280] – montre la relative fermeture de l'organisation, centrée sur les activités sidérurgiques et surtout la grande construction mécanique[281]. L'ouverture de 1901 aux fabricants de quincaillerie et petite métallurgie n'empêche pas la reconstitution par la suite d'une chambre spécifique à ces professions[282].

La multiplication des syndicats de branches, notamment la création de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens[283], rend obsolète l'AML. Encouragée par le Comité des forges de France – qui envoie un représentant à Saint-Étienne au printemps 1911[284] – l'association décide sa propre dissolution, immédiatement suivie de la constitution d'une nouvelle organisation, l'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire (ASMPL), sous la forme juridique d'une union de syndicats[285]. La nouvelle entité propose de réunir sous son égide quatre syndicats – forges, mécaniciens, quincaillerie et cycle –, ainsi que l'Union des fabricants de boulons de la Loire, soit les chambres locales affiliées au CFF[286] – à moins qu'il ne s'agisse en réalité de l'UIMM ce qui, malgré les écrits préfectoraux, apparaîtrait plus logique du point de vue des compétences des deux organisations nationales. Le but affiché

---

[279] Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit*. Cette motivation n'est pas relatée dans les statuts du syndicat.

[280] ADL, 13 J 36, livret sur l'organisation de l'Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne et de la région, 1897. ADL, 10 M 40, délégués proposés par les syndicats patronaux pour les circonscriptions de la commission départementale du travail, 1899-1900. Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit*., p. 82. La répartition est la suivante pour 1907 : neuf maîtres de forges, quinze constructeurs mécaniciens et chaudronniers, onze fondeurs, neuf boulonniers et deux taillandiers.

[281] Les entreprises dont sont issus ses trois présidents successifs, Jules Euverte (1882-1888), Benoît Clair (1888-1894) et Vincent Biétrix (gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière, 1894-1911), corroborent cette vision. Gras indique par erreur le nom de Victor Clair, frère et associé de Benoît (*Histoire économique de la métallurgie…, op. cit.*).

[282] Louis-Joseph Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie*…, *op. cit*., p. 69-70. Cf. supra.

[283] Dirigée par Joseph Leflaive, gendre et associé de Vincent Biétrix aux Forges et ateliers de la Chaléassière.

[284] ADL, 10 M 487, lettre du préfet de la Loire au président du Conseil – ministre de l'Intérieur, et au ministre du Travail, 23 mai 1911.

[285] ADL, 1956 W 74, renseignements sur l'ASMPL, sd. C'est dans ce même sens qu'il faut comprendre la fondation de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens en 1910 (*Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1911*, Saint-Étienne, Mulcey, 1912, p. 3).

[286] Il n'est pas question des syndicats de l'arme, qui semblent ne pas avoir été intéressés par l'initiative (*ibid*., 1911, p. 7).

est d'instituer une organisation à même d'établir « un lock-out général de l'industrie métallurgique de la région de Saint-Étienne[287] ». Le préfet minimise pourtant cette possibilité à l'échelle du bassin, du fait des pénalités de retard que les fournisseurs de l'État auraient à verser. De plus, la situation relativement pacifiée de la métallurgie en région stéphanoise, à l'exception du Chambon-Feugerolles, ne prêterait pas au conflit ouvert envisagé par le CFF. De leur côté, « les petits patrons du Cycle se sont effrayés à cette idée [du lock-out] car il n'est pas douteux que la plupart d'entre eux, peu fortunés, ne pourraient pas se relever des pertes qu'ils subiraient du fait d'une cessation de travail[288] ». Ceux-ci décident finalement de ne pas rejoindre la nouvelle organisation, qui compte 114 entreprises adhérentes lors de sa fondation[289]. L'activité de l'ASMPL naissante et de son premier président issu du Comité des forges de la Loire, le directeur des usines de la Loire des FAMH Louis Radisson (1911-1919), peu documentée, semble limitée avant que n'éclate la guerre en août 1914. L'organisation de cours professionnels n'est en tout cas pas à l'ordre du jour.

b. Les sociabilités patronales, sociétés savantes et cercles

À côté des organes consulaires et syndicaux, il existe d'autres expressions de sociabilités patronales. Celles-ci prennent la forme de lieux de rencontres, de réseaux d'échange et d'entraide. Les exemples pourraient se multiplier à l'infini, en tenant compte de l'ensemble des cercles, associations, loges maçonniques[290], sociétés de musique ou autres. Il paraît plus utile de considérer les deux types de structuration ayant produit des institutions de formation au

---

[287] ADL, 10 M 487, lettre du préfet de la Loire au président du Conseil – ministre de l'Intérieur, et au ministre du Travail, 23 mai 1911. L'été 1911 est marqué par le lock-out des boulonniers du Chambon-Feugerolles (Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*. Jean-Paul Martin, *Le syndicalisme révolutionnaire*…, *op. cit*.).

[288] ADL, 10 M 487, lettre du préfet de la Loire au président du Conseil – ministre de l'Intérieur, et au ministre du Travail, 23 mai 1911.

[289] 13 pour le Comité des forges, 52 pour les constructeurs-mécaniciens, 41 pour la petite métallurgie et quincaillerie, et 8 pour la boulonnerie prise séparément.

[290] Si les réseaux maçonniques ont probablement joué un rôle dans la structuration des réseaux liés à l'enseignement technique, au niveau national comme local, il semble qu'une étude approfondie de cette implication viendrait conforter ce qui ressort des engagements politiques des acteurs, notamment des élus municipaux (cf. Jacky Nardoux, *L'Industrie 1861-2011. Histoire d'une loge maçonnique stéphanoise*, Saint-Étienne, Les amis de l'Industrie, 2011 ; idem, *La franc-maçonnerie. Saint-Étienne, Roanne, Rive-de-Gier de la Grande Guerre à la Seconde Guerre mondiale*, Roanne, Thoba's éditions, 2015).

travail en région stéphanoise[291], à savoir les sociétés savantes et les « réseaux » catholiques, avant de finir par les principales caractéristiques des élites régionales.

Remarquables par l'ampleur de leurs effectifs et l'intérêt des débats intellectuels qui se déroulent en leur sein au XIXe siècle, les sociétés savantes sont une porte d'entrée intéressante sur les pratiques et les discours de leurs membres[292]. La Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire [désormais Société d'agriculture] en est un exemple[293]. Formée à partir des sociétés industrielles et d'agriculture des trois arrondissements du département, elle tient lieu de société savante, d'organisme philanthropique et de principal lieu de sociabilité des élites du département[294]. Au niveau professionnel, les industriels du ruban, du charbon et du fer côtoient les négociants, les rentiers, les propriétaires terriens et les professions libérales. Sous le Second Empire, bonapartistes, conservateurs et libéraux y cohabitent, dans un souci permanent de neutralité politique et religieuse. Ainsi, au rubanier et banquier Francisque Balaÿ, député bonapartiste, catholique affirmé et président de la société depuis 1862, succède en 1871 Jules Euverte, politiquement proche du président du conseil d'administration de sa compagnie, le maire, conseiller général et député conservateur de Pélussin (Loire) Alexandre Jullien[295]. Les travaux de la société sont publiés au sein de ses *Annales*, qui prennent la succession du *Bulletin industriel* paru de 1822 à 1856. Les rapports portant sur des enjeux industriels et sociaux diminuent numériquement à la suite de cette transition – le fait que l'appellation en usage passe de « société industrielle » à « société d'agriculture » en est l'illustration.

C'est à la même période que cesse la situation de « monopole » de la société d'agriculture sur le champ des sociétés savantes du département. La production de l'expertise locale dans le domaine technique, et dans une moindre mesure économique, de la grande industrie passe

---

[291] Cf. infra.

[292] Didier Nourrisson, « Les élites "savantes" de la Loire (1860-1880) », *in* Bruno Dumons et Gilles Pollet (dir.), *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 239-257. Pour une étude nationale : Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, Éd. du CTHS, 1995.

[293] Jean Tibi, *Les semailles de la pensée. Histoire de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres du département de la Loire 1822-1998*, Saint-Priest-en-Jarez, Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, 1998, p. 144-146.

[294] La Société historique et archéologique du Forez, autrement connue sous le nom de la Diana, sise dans l'ancien chef-lieu du département Montbrison, et un temps dirigée par le duc de Persigny, représente toutefois une concurrence marquée (Didier Nourrisson, « Les élites "savantes" de la Loire… », art. cit.).

[295] *Ibid*., p. 162. Cf. Serge Chassagne et Pierre Cayez, *Les patrons du Second Empire. Lyon et le Lyonnais*, Paris, Picard/Cénomane, 2007, p. 194-198.

désormais par la Société de l'industrie minérale[296]. Liée dès le départ à l'école des mineurs stéphanoise par l'action de son créateur et directeur Louis-Emmanuel Grüner – sa création apparaît comme une tentative d'affirmation vis-à-vis de l'école des mines de Paris et de l'administration[297] – elle vise à « concourir au progrès de l'art des Mines et de la Métallurgie, et des industries qui s'y rattachent[298] ». La publication de son bulletin doit mettre en relation les sociétaires et leurs propres données de recherche et de pratique industrielle : usage des combustibles, fabrication de l'acier et composition, machines utilisées, etc.[299]. A partir de 1865, les études se tournent également aux questions sociales comme les salaires des mineurs[300]. Les représentants de la métallurgie ne sont pas absents des rangs de la société, au-delà du seul bassin stéphanois[301]. L'économie politique n'est pas non plus oubliée, même à distance du monde facultaire[302], motivant conférences et débats. Plusieurs tentatives de sociétés savantes se succèdent à partir de la fin des années 1870, portées en grande partie par le patronat rubanier de la région, inspiré par le modèle de la Société d'économie politique de Lyon : la Société d'économie politique de la Loire (1878-1881), la Société d'études scientifiques de Saint-Étienne (1889-1892), et surtout la Société d'études économiques de la Loire (fondée en 1897)[303]. Les membres de cette dernière association se recrutent principalement au sein des élites catholiques de la région, du rubanier Paul Buhet à l'ingénieur civil Alexandre Saignol[304]. Le secrétaire général de la chambre de commerce de Saint-Étienne Louis-Joseph Gras, devenu président de la société après la Grande Guerre, décrit une pratique de l'économie politique se

---

[296] Louis-Joseph Gras, « Les économistes du Forez et du Jarez autrefois et aujourd'hui », *Société d'études économiques du département de la Loire*, Théolier, avril 1920.

[297] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine. L'École des mines de Saint-Étienne au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

[298] ADL, 4 M 321, *Statuts de la Société de l'Industrie minérale*, 1855.

[299] ADL, 4 M 321, Louis-Emmanuel Grüner, « But et travaux de la société », *Bulletin de la Société de l'industrie minérale*, sd. [26 juin 1855].

[300] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine…*, *op. cit*.

[301] ADL, 4 M 321, Société de l'Industrie minérale, *Liste des membres de la société au 31 juillet 1855*, 1855.

[302] Sur la structuration scolaire et universitaire de l'économie politique comme discipline scientifique, cf. Lucette Le Van-Lemesle, *Le juste ou le riche. L'enseignement de l'économie politique 1815-1950,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004.

[303] Louis-Joseph Gras, « Les économistes du Forez et du Jarez… », art. cit.

[304] Saignol est un ancien élève de l'école polytechnique devenu administrateur-directeur de la Société civile des tréfonds à Saint-Étienne (Louis-Joseph Gras, *Histoire économique générale des mines de la Loire*, tome 2, Saint-Étienne, Théolier, 1922, p. 487-488).

rattachant « plutôt à l'école classique qu'à l'école interventionniste et surtout à l'école socialiste[305] ».

Les sociétés savantes ont favorisé la diffusion des progrès scientifiques et des innovations sociales du temps. Elles ne sont pas le seul lieu d'échanges entre patrons. Les cercles prennent une importance déterminante, qu'ils s'appuient ou non sur une composante corporative[306]. Le Cercle de l'industrie par exemple, fondé en 1860, réunit les marchands et les métallurgiques et directeurs de mines[307]. D'autres logiques sont à considérer, comme l'importance du sentiment catholique, à Saint-Étienne et dans la vallée du Gier, sous l'influence des réseaux lyonnais[308]. Créé en 1872 à l'instigation du passementier Auguste Gérin – partisan du projet d'érection d'un évêché de Saint-Étienne autonome[309] –, le Cercle catholique de Saint-Étienne réunit des grands noms de la fabrique de rubans[310]. Quelques ingénieurs en sont également membres, comme Alexandre Saignol, le polytechnicien Charles Cholat – futur dirigeant des FFASE – ou le centralien Vincent Biétrix – associé du constructeur-mécanicien Jean-François Revollier à la Chaléassière.

c. Les bourgeoisies patronales et l'expression de la notabilité

D'autres formes de sociabilités illustrent la structuration des réseaux patronaux. Celle-ci s'incarne par l'établissement d'une bourgeoisie industrielle[311], parfois issue de familles déjà installées durant l'Ancien Régime – c'est le cas dans l'agglomération de Saint-Chamond autour

---

[305] Louis-Joseph Gras, « Les économistes du Forez et du Jarez… », art. cit.

[306] Cf. Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier…*, op. cit., p. 392-401. David Pemberton, *Industrialization and the bourgeoisie in nineteenth-century France : the experience of Saint-Étienne, 1820-1872*, thèse de doctorat d'histoire, dir. John R. Gillis, Rutgers University, 1984. Sur la construction de la fonction des cercles comme lieux de la sociabilité bourgeoise, je renvoie à l'ouvrage fondateur de Maurice Agulhon : *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1840*, Paris, Armand Colin, 1977.

[307] ADL, 4 M 284.

[308] Olivier Martin, *Un catholicisme urbain au XIXème siècle : Saint-Étienne de 1801 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Bernard Delpal et Didier Nourrisson, Univ. Saint-Étienne, 2000. ADL, 1 M 483, rapport manuscrit confidentiel au préfet de la Loire, 12 mars 1893.

[309] Monique Luirard, « Vers un diocèse de Saint-Étienne (1856-1971) », *Études foréziennes*, tome VII *Aspects de la vie religieuse en Forez*, 1974-1975, p. 169-184.

[310] ADL, 4 M 284, lettre du bureau du Cercle catholique de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 18 mars 1872. « Réponse au questionnaire du commissaire de police de 5e arrondissement », (liste des membres), sd.

[311] La notion est comprise au sens d'un groupe social. Elle diffère de celle d'élites, qui correspond à un positionnement dans une hiérarchie sociale, politique, économique, etc.

des Neyrand et des Thiollière[312]. La prégnance d'élites anciennes n'empêche pas l'accession de nouveaux venus au statut de notables[313]. Cette ascension s'incarne par la présence de dirigeants d'entreprises de la grande et de la petite métallurgie au sein des organismes consulaires – à Saint-Chamond au sein de la chambre consultative des arts et manufactures[314] – ou à la tête des municipalités[315]. L'accès à la notabilité ne garantit par contre pas l'installation de véritables dynasties patronales. Les familles Marrel ou Dorian-Holtzer y réussissent, Hippolyte Pétin et Jean-Marie Gaudet doivent s'incliner à la suite de l'anonymisation de leur compagnie[316]. À la suite des fondateurs, les managers accèdent à un statut privilégié – par exemple le directeur des Fonderies et forges de L'Horme Nicolas-Léonce Marin ou celui des FAM Adrien de Montgolfier, ce dernier étant également le descendant d'une grande famille industrielle de la région[317]. Anciennes et nouvelles élites ne s'opposent pas, bien au contraire, réunies le plus souvent par leur conservatisme politique et social[318]. La vallée du Gier est représentative de cette mise en réseau fondée en grande part sur la pratique catholique, et qui applique le patronage religieux à la question sociale à partir de la décennie 1840[319]. Cette structuration est à l'origine de l'Association des patrons de la ville de Saint-Chamond, fondée en 1888[320]. Il s'agit de la vitrine légale de l'Association des patrons catholiques, dont l'activité remonte au moins aux années 1870, et qui regroupe la majorité des dirigeants du canton, au-delà de la seule métallurgie[321].

---

[312] Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire*…, *op. cit*. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., p. 274.

[313] Christian Topalov définit la notabilité « comme une autorité morale construite dans un espace public distinct des institutions politiques : elle ne procède de rien d'autre que de l'être même de celui qui en est investi. Une fois établie, on peut en retirer les bénéfices dans les domaines les plus divers mais, pour la conquérir et l'entretenir, un investissement spécifique est nécessaire » (Christian Topalov, « Patronages », *in* idem (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999, p.. 362). Elle se conjugue néanmoins souvent avec l'exercice de fonctions politiques locales voire nationales.

[314] Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit*., p. 72-73.

[315] Georges Gay, *Structuration de l'espace et dynamiques sociales*…, *op. cit*.

[316] ANMT, 200 AQ 16, délibération du conseil d'administration des FAM, 27 juillet 1874. Cf. Hervé Joly, *Diriger une grande entreprise au XXe siècle : l'élite industrielle française*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

[317] Cf. Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire*…, *op. cit*.

[318] Elinor Accampo, *Industrialization*…, *op. cit*.

[319] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine 1800-1880*, *op. cit*., p. 209.

[320] ADL, 10 M 487, statuts de l'Association des patrons de la ville de Saint-Chamond, 1888.

[321] Elinor Accampo, *Industrialization*…, *op. cit*., p. 172 et 183. Il faut sans aucun doute mettre en relation la fondation de l'association de Saint-Chamond avec celle de l'Association catholique des patrons de Lyon en 1871

De son côté, l'Ondaine connaît une segmentation de ses élites plus tardive et plus limitée. La bourgeoisie industrielle se recrute peu au-delà des principales entreprises, métallurgiques et minières, ayant façonné le territoire. Rares sont les familles qui réussissent à pérenniser leur statut – Dorian-Holtzer, Claudinon, Crozet-Fourneyron et, dans un premier temps seulement, Verdié (Aciéries et forges de Firminy)[322]. Les fabricants de limes et de boulonnerie composent un milieu patronal homogène qui, à l'image des armuriers de Saint-Étienne, n'accède que rarement au statut de notables régionaux[323]. Le groupe patronal le plus divers et le plus nombreux reste celui de la « grande ville » de Saint-Étienne[324]. La bourgeoisie stéphanoise apparaît au début du XIXe siècle comme un groupe resserré, à la mauvaise réputation[325]. La domination de la fabrique de rubans sur les affaires municipales est une réalité durable. La solidarité qui lie fabricants et négociants permet une cohésion, une proximité économique et culturelle qui s'exprime par des alliances familiales nombreuses[326]. Les rubaniers sont reconnus pour leur esprit d'indépendance et une revendication permanente de la liberté des affaires[327]. Ce rapport à l'autonomie professionnelle s'étend également à l'armurerie. La peur de l'irruption des capitaux extérieurs à la région – l'affaire du Monopole en est une célèbre illustration[328] – et le développement du *factory system* expliquent la segmentation qui existe entre fabricants et patronat métallurgique et minier dès la Restauration[329].

(Pierre Vernus, « Soyeux lyonnais », *in* Jean-Claude Daumas et *al*. (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 664).

322 La famille Verdié finit par perdre toute influence sur la destinée de l'entreprise à la fin des années 1880 (cf. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., tome 3).

323 Monique Lafond, *L'armurerie et les armuriers*…, *op. cit*., p. 105 et suiv. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…, op. cit*. Ce n'est pas le cas des fabricants de rubans ou de tresses et lacets.

324 Il n'existe pas de segmentation au niveau des sociabilités patronales entre les quatre (puis cinq) communes ayant fusionné en 1855.

325 Gérard-Michel Thermeau, *À l'aube de la Révolution industrielle. Saint-Étienne et son agglomération*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2002.

326 N'étant pas un travail prosopographique sur les élites stéphanoises, cette thèse n'est pas l'occasion de réaliser de nouvelles généalogies sur les grandes familles industrielles du bassin. Le recours aux travaux de chercheurs et de généalogistes permet de préciser les liens familiaux entre certaines personnalités, lorsqu'ils sont utiles à cette recherche. Ceux-ci peuvent en effet expliquer les stratégies à l'œuvre, au sein des entreprises comme au niveau des institutions territoriales (cf. Claire Lemercier, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIXe siècle) », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°33, 2006, p. 23-53).

327 Brigitte Reynaud, *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise, 1895-1975*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1991.

328 Pierre Guillaume, *La Compagnie des Mines de la Loire (1846-1854). Essai sur l'apparition de la grande industrie capitaliste en France*, Paris, Puf, 1966. La décision met fin à la première véritable rationalisation dans le cadre de la grande entreprise dans le bassin.

329 L'exemple le plus typique est le refus de la municipalité, tenue par la fabrique de rubans, d'accepter l'implantation de grandes usines métallurgiques dans la ville, officiellement à cause des fumées relâchées par leur

La bourgeoisie stéphanoise apparaît alors divisée, en compétition[330]. Cette opposition n'aboutit pas au renforcement de la position du patriciat ancien, conservateur, d'inspiration catholique et souvent monarchiste, voire bonapartiste pendant le Second Empire[331]. Le patronat républicain se place durablement dans la vie politique locale[332]. Ce républicanisme, parfois influencé par le saint-simonisme, ne traduit pas toujours une vision progressiste des relations sociales. L'accession des entrepreneurs issus des milieux ouvriers, dont l'ascension sociale s'est appuyée sur leur capacité d'innovation technique, tend à les enfermer, une fois cette transition réalisée au milieu du siècle, dans un positionnement plus conservateur, notamment à l'égard de leurs ouvriers[333]. C'est ici que se réalise un premier mouvement d'homogénéisation des anciennes et des nouvelles élites, renforcé par quelques stratégies d'alliances familiales, qui se multiplient à partir des années 1870. Dans le même temps, la génération des fondateurs laisse définitivement la place aux héritiers et aux managers. Les capitaux du textile commencent à financer des entreprises métallurgiques dans les années 1860, comme les établissements Revollier de la Chaléassière ou les FFASE[334]. Le ralentissement des affaires consacre un mouvement de « repli » de ce patronat industriel – qui peut être caractérisé comme une forme de « sclérose », de conformisme bourgeois transformant les entrepreneurs de la première génération (et leurs enfants) en rentiers[335] – malgré la reprise de la Belle Époque[336].

Les milieux dirigeants de la métallurgie apparaissent comme un groupe fortement différencié. Des entrepreneurs étrangers ou venus d'autres régions de France se mêlent aux locaux. Des ingénieurs-inventeurs côtoient d'anciens ouvriers ou des descendants de familles aristocratiques. Des patrons à la fibre républicaine s'investissent en politique en même temps

---

activité (André Vant, *Imagerie et urbanisation*…, *op. cit*.). Pour une explication des causes originelles de l'opposition de la bourgeoisie stéphanoise au « monopole » et au contrôle de l'économie par l'État, cf. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., p. 131-143.

[330] David Pemberton, *Industrialization and the bourgeoisie*…, *op. cit*.

[331] Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire*…, *op. cit*. Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*.

[332] David M. Gordon, *Merchants and Capitalists: Industrialization and Provincial Politics in mid-Nineteenth Century France*, Alabama, University of Alabama Press, 1985.

[333] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., p. 281-282. De telles ascensions sociales deviennent exceptionnelles à partir des années 1860.

[334] Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire*…, *op. cit*.

[335] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., p. 281-282.

[336] Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*., chapitre V : « 1870-1914 : Les générations hésitantes. Le repli des élites ».

que leurs confrères conservateurs[337]. Les familles de fondateurs et les managers de grandes entreprises capitalistes se mélangent pourtant au sein des mêmes réseaux et sociabilités. La distinction se fait, surtout à la fin du siècle, entre un patronat résidant dans le territoire et inséré à la société locale, et des dirigeants n'habitant plus en permanence sur le territoire. Cet éloignement de la figure patronale, typique de l'émergence de la grande entreprise de la deuxième industrialisation, n'empêche pas le maintien de fortes attaches sur place, à l'image de la famille Dorian-Holtzer[338]. Il existe par contre une distinction plus forte entre le patronat de la grande industrie métallurgique et celui des activités organisées en fabrique. Elle n'empêche pas l'émergence de certaines familles – Verney-Carron par exemple – et leur inscription au sein de la bourgeoisie locale traditionnelle, et notamment leur adhésion au conservatisme politique. Les sociabilités et la structuration lente du champ syndical sont alors les moyens d'une jonction entre ces deux patronats, en dehors des liens commerciaux pouvant exister entre sociétés. Au début du XXe siècle, l'endogamie géographique a remplacé l'endogamie professionnelle, resserrant les liens entre héritiers et patrons-managers[339].

Le patronat stéphanois constitue un milieu hétérogène. Les groupes d'intérêts restent limités dans leur dimension et leur ambition, se limitant au répertoire patronal d'action collective de défense corporatiste. Dans le même temps, les différentes formes de sociabilité dans lesquelles s'investissent les notables industriels[340] ne représentent pas nécessairement les intérêts des

---

[337] Les liens entre industrialisation et politisation sont l'objet de nombreuses études de chercheurs anglo-saxons réalisées en partie sur le bassin stéphanois durant le grand XIXe siècle, qu'il s'agisse de la classe ouvrière et artisanale (Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity…, op. cit.* Idem, *Nascent Proletarians, op. cit.* Ronald Aminzade, *Ballots and Barricades: Class Formation and Republicain Politics in France, 1830-1871*, Princeton, Princeton University Press, 1993) ou de la bourgeoisie industrielle (David M. Gordon, *Merchants and Capitalists…, op. cit.*). Il se trouve ici une césure déjà connue entre patronat protestant et catholique.

[338] Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier…*, *op. cit*.

[339] Brigitte Reynaud, « Le patronat industriel de la Loire vers 1900 », *in* Bruno Dumons et Gilles Pollet (dir.), *Élites et pouvoirs locaux…*, *op. cit*., p. 387-404.

[340] Le sens du terme notable est ici différent de celui qui est traditionnellement mobilisé en histoire politique ou en sociologie politique, lié à l'organisation sociopolitique de la première moitié du XIXe siècle (Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Le Seuil, 1979) ou des stratégies d'influence vis-à-vis des représentants locaux de l'État (Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976). La notion de notabilité industrielle ne signifie pas nécessairement, à mon sens, l'exercice de responsabilités électives, à rebours de l'usage qu'en fait Philippe Hamman (« Du paternalisme à la notabilité industrielle. Pour une lecture de socio-histoire du politique », *Revue des sciences sociales*, n°33, 2005, p. 136-143). J'interprête cette notion de « notabilité industrielle » de manière extensive, en ajoutant à un éventuel exercice de responsabilités politiques, syndicales ou consulaires, les mandats attribués par les ministères ou les collectivités territoriales au sein des différentes instances administratives consultatives. Ceux-ci sont compris, jusqu'en 1914 au moins, comme des marques de légitimation par l'État ou par les pouvoirs locaux d'un engagement public – en

différents patronats métallurgiques. La grande industrie investit les aspects économiques et techniques de la production, au prix d'un éloignement croissant de la vie locale. Par son alignement avec les élites traditionnelles du bassin, et par le raidissement des hiérarchies sociales issu de l'essoufflement de la première industrialisation, le patronat métallurgique stéphanois perd alors une partie de sa spécificité. Cette lecture, issue de l'étude synthétique de la structuration du milieu patronal, garde-t-elle pour autant sa pertinence lorsqu'on aborde la question des enjeux liés à l'éducation des travailleurs ?

3. Les milieux patronaux face aux enjeux de la formation

En contact direct avec les réalités du travail – bien que l'expansion de la grande entreprise tende à rompre la proximité existante –, producteurs de discours prescriptifs et donc de normes sociales sur les pratiques professionnelles, les milieux patronaux sont confrontés aux enjeux liés à l'acquisition des savoirs et compétences de leurs travailleurs. Par leur mode de gestion des affaires, leurs conceptions philanthropiques et les références culturelles utilisées pour pacifier les relations sociales, les dirigeants d'entreprises ne peuvent s'affranchir des questions relatives à l'éducation et à la formation de la main-d'œuvre. Les jeunes travailleurs sont inscrits dans les débats publics du temps, autour de l'âge de la mise au travail ou la scolarisation[341]. L'apprentissage – au sens formel et non institutionnel – reste alors une socialisation précoce, de longue haleine, sans garantie sur l'intégration ultérieure au rang des ouvriers de métiers en cas d'abandon. Il n'est pas non plus exempt d'une certaine violence[342]. De fait, initiatives, enquêtes, propositions, lois et règlements se succèdent, d'une efficacité variable. La nature du

---

tenant compte des œuvres sociales – ou d'une situation socioéconomique remarquable, à même de justifier l'expertise de ces personnalités sur différents domaines concernés par l'action publique. Au terme de la Première Guerre mondiale, le jeu de la représentation syndicale contribue probablement à modifier cette définition, en favorisant l'instrumentalisation de ces mandats au service des enjeux liés à la représentation syndicale. La désignation devient ainsi autant reconnaissance publique qu'outil au service d'une telle légitimation.

[341] François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple : 1815-1870*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995 ; Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 ; Claire Lemercier, « "Il faut parler de ce qu'on sait" : "hommes pratiques", "économistes distingués" et législateurs face au travail des enfants (1837-1874) », *in* Christophe Charle, Julien Vincent (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne 1780-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 127-145.

[342] Yves Lequin, « Apprenticeship in Nineteenth-Century France: A Continuing Tradition or a Break with the Past? », *in* Stephen L. Kaplan, Cynthia J. Koepp (eds), *Work in France*, Ithaca, Cornell University Press, 1986, p. 472-473.

travail des enfants et de leur formation évolue ainsi au long du XIXe siècle, bien que les pratiques des corporations n'aient pas disparu aussi rapidement que ne l'affirme la légende noire de la « crise de l'apprentissage »[343].

a. La législation du travail et la question des enfants dans l'industrie

La constitution du droit du travail s'est faite, en France comme chez ses voisins, par l'intermédiaire de la question du travail des enfants – et du travail des femmes en second lieu[344]. Cet enjeu est lié à la transition du travail des jeunes travailleurs de l'atelier familial vers le cadre manufacturier[345]. Malgré la subsistance du compagnonnage – peu opérant dans la métallurgie –, la mise au travail ne s'accompagne plus d'un apprentissage du métier aussi poussé qu'auparavant[346]. Ce débat public émerge en partie des milieux patronaux, à l'image de la Société industrielle de Mulhouse, qui dès 1833 – année de la loi Guizot – s'investit en faveur de l'extension de l'enseignement primaire[347]. Les motivations, de nature philanthropique, sont multiples : amélioration du niveau d'instruction, prévention des accidents du travail, insistance sur la moralité et la santé des enfants. Les progrès de la scolarisation au XIXe siècle, de la loi Guizot aux lois Ferry, participent à l'évolution de l'organisation du travail. L'industrie emploie des enfants de moins de seize ans, parfois moins de douze ans comme le textile, la verrerie ou la quincaillerie. Les enfants occupés dans l'armurerie travaillent avec leurs parents dans l'atelier

---

[343] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs. Aux origines de l'enseignement technique, 1800-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 33-45. Pour un aperçu sur l'apprentissage d'ancien régime : Steven L. Kaplan, « L'apprentissage au XVIIIe siècle : le cas de Paris », *RHMC*, vol. 40, n°3 Apprentissages, p. 436-479.

[344] La problématique du travail des jeunes filles dans les couvents ou les ouvroirs n'est pas abordée dans cette description, bien qu'elle est une importance réelle en France comme en région stéphanoise.

[345] Patrick Verley, *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997, p. 95.

[346] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers*…, *op. cit*., référence valable pour tout ce développement.

[347] Sur le sujet : Francis Hordern, « Les industriels alsaciens et la loi de 1841 sur le travail des enfants », *Revue d'Alsace*, n°109, 1983, p. 107-124. Nicolas Stoskopf, « L'action des industriels alsaciens contre le travail des enfants », *in* Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu (dir.), *La responsabilité sociale de l'entreprise en Alsace et en Lorraine du XIXe siècle au XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 159-165. Idem, « La Société industrielle de Mulhouse et le travail des enfants au XIXe siècle : une volonté de régulation économique ? », *in* Danièle Fraboulet, Michel Margairaz, Pierre Vernus (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales (Europe, XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 27-36.

familial, chargés du polissage de l'arme ou des livraisons[348]. La sidérurgie n'a pas le même besoin de « gamins » trop jeunes pour une activité physique et dangereuse.

À la suite d'une pétition de l'organisation mulhousienne, le ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce lance une enquête en août 1837[349]. Celle-ci demande aux organismes consulaires et prudhommaux leur avis sur la condition des enfants employés dans les fabriques, la durée effective de leur travail et les modifications souhaitables quant à la législation[350]. Le président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, le rubanier Jacques-Joseph Tézenas du Montcel, explique que, en l'absence de grandes manufactures sur la commune, les fabricants locaux de rubans et de quincaillerie n'emploieraient que peu d'enfants par effet de la mécanisation de la production[351]. De même, « ces enfants ne sont pas admis dans les ateliers dans un âge trop tendre, le travail auquel ils sont assujettis n'est ni trop long, ni trop pénible ; ils ne sont pas d'ailleurs exposés à de mauvais traitements de la part des maîtres ou de ceux qui les emploient ». Cette affirmation, relativement douteuse, vise à justifier qu'il n'est pas nécessaire d'apporter de changements à la législation[352]. Les résultats de l'enquête au niveau national aboutissent au constat inverse – malgré de fortes réticences[353] –, notamment illustré par deux ouvrages majeurs – le *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, de Louis-René de Villermé[354], et *Du travail des enfants* par Charles Dupin en 1840. La loi du 22 mars 1841 limite le temps de travail des enfants dans les manufactures[355]. L'arrêté ministériel

---

[348] Monique Lafond, *L'armurerie et les armuriers…*, *op. cit*., p. 98.

[349] Cf. Louis-Joseph Gras, *Histoire de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne depuis sa création en 1833 jusqu'en 1898*, Saint-Étienne, Théolier, 1913, p. 208 et suiv.

[350] ADL, 10 M 33, circulaire du ministre des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce aux préfets, 7 août 1837.

[351] ADL, 10 M 33, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne au sous-préfet de Saint-Étienne, 8 septembre 1837. Il est fait mention de « la mesure provoquée par la Société industrielle de Mulhouse », sans effet à Saint-Étienne.

[352]La statistique générale de France pour 1839-1845 indique que la petite quincaillerie à domicile stéphanoise emploie 490 enfants de moins de douze ans sur 3.000 ouvriers, soit près de 16,5 % des effectifs (André-Jean Tudesq, « Comment le grand patronat considère le travail des enfants en 1840 », *VIIIe colloque d'histoire sur l'artisanat et l'apprentissage, publications de la faculté des lettres d'Aix*, Aix-en-Provence, Orphys, 1965, cité par Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit*., p. 49).

[353] François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple…, op. cit*., p. 164-169.

[354] La direction du commerce intérieur du ministère de l'Agriculture et du Commerce ne manque pas de faire parvenir un exemplaire de l'ouvrage à destination de la bibliothèque de la chambre de commerce de Saint-Étienne (ADL, 13 J 491, lettre du directeur du Commerce intérieur et des manufactures aux membres de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 30 août 1840).

[355] Sur les débats de la période, cf. François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple…, op. cit*. ; Carole Christen et François Vatin (dir.), *Charles Dupin (1784-1873) : ingénieur, savant, économiste, pédagogue et parlementaire, du Premier au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009. Claire Lemercier,

du 27 janvier 1842 institue, pour contrôler son exécution, une commission d'inspection pour l'arrondissement de Saint-Étienne[356]. Les industriels sont représentés parmi ses seize membres[357]. L'application de la loi reste néanmoins limitée, en France comme dans la Loire, faute de volontés locales suffisantes quant à l'inspection des établissements[358].

Le débat continue sous la République restaurée. À la suite de la loi du 9 septembre 1848 fixant la durée effective du travail à douze heures, le ministère de l'Agriculture et du Commerce lance une nouvelle étude, par la circulaire du 30 juin 1849, sur l'apprentissage industriel, alors en situation difficile[359]. L'apprentissage formel devient dans certaines industries l'exception plutôt que la règle. C'est ce qu'expliquent les patrons métallurgistes Hippolyte Pétin et Jean-Marie Gaudet : « Il n'y a pas chez nous d'apprentis ; nous avons l'habitude de faire passer les ouvriers, frappeurs ou forgeurs, lorsque nous leur en connaissons l'aptitude[360] ». L'encouragement au travail est jugé préférable à tout engagement formel[361]. Les réponses provenant du département de la Loire appellent à recourir aux conseils de prud'hommes afin de recueillir les contrats d'apprentissage écrits – ce qui évite les frais d'un acte notarié –, et en convenant de l'âge minimal de douze ans pour leur établissement[362]. Le contrat écrit est pensé comme le moyen de garantir les droits et les devoirs de chaque partie, à une époque où l'apprentissage implique le plus souvent le paiement par la famille de l'enfant d'une somme au maître. La loi du 22 février 1851, qui résulte de ces travaux, n'est pas suivie d'effet dans l'ensemble du pays. Son échec peut se lire par le choix du renforcement des liens traditionnels entre maître et apprenti, au lieu de l'adaptation du contrat aux nouvelles conditions de la

---

« "Il faut parler de ce qu'on sait"…», art. cit. ; Jean-Luc Chappey, Carole Christen, Igor Moullier (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

[356] ADL, 10 M 34, recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire, année 1842.

[357] ADL, 10 M 37, arrêté du ministère de l'Agriculture et du Commerce, 27 janvier 1842.

[358] François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple..., op. cit*., p. 166 et suiv. *État de l'instruction primaire en 1864, d'après les rapports officiels des inspecteurs d'académie*, Paris, Imprimerie impériale, 1866, p. 883-885, cité par Robert D. Anderson, *Education in France, 1848-1870*, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 166. Gabriel Mas, *Le cardinal de Bonald…*, *op. cit*., p. 162-167.

[359] Véronique de Chardon, *L'apprentissage en France…*, *op. cit*.

[360] Pierre Guillaume, « La situation économique et sociale du département de la Loire d'après l' "Enquête sur le travail agricole et industriel" du 25 mai 1848 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 10, n°1, 1963, p. 21.

[361] Michael Hanagan, *Nascent Proletarians…*, *op. cit*., p. 47-48.

[362] ADL, 13 J 491, lettre du président du conseil des prud'hommes de Saint-Étienne au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 3 août 1849. Une telle disposition suscite une vive opposition du camp conservateur lors du débat parlementaire. Elle n'est pas reprise par la loi de 1851 (Claire Lemercier, « Apprentissage », art. cit.).

production industrielle[363]. Le secrétaire du conseil des prud'hommes de Saint-Chamond explique en 1853 que « malgré tout [leur] zèle à propager l'avantage des contrats écrits, il n'a été dressé jusqu'à ce jour […] que trois contrats authentiques[364] ». Le juge de paix du Chambon-Feugerolles signale que seuls les livrets ouvriers consignent par écrit l'existence de contrats d'apprentissage[365]. Les conventions orales demeurent la majorité des passations de contrat. S'il n'y a pas d'infractions relevées aux dispositions de la loi de 1851, peu de jeunes ouvriers accèdent au statut d'apprenti. Seuls 5 % des enfants employés par Pétin et Gaudet dans leurs usines de Rive-de-Gier et de Lorette en 1856 ont le statut d'apprentis[366]. Aux établissements Holtzer, leur proportion est, selon les recensements de population de la commune d'Unieux, au moins de 18,75 % en 1851[367]. La plupart sont âgés entre 18 et 22 ans, à l'exception de quelques apprentis lamineurs plus jeunes, qui apprennent le métier de leur père ou d'un membre de la famille. Le travail en équipes tend à leur attribuer un rôle d'aide voire de manœuvre. C'est là le point essentiel : l'apprentissage semble conserver pour principale fonction la transmission du métier de père en fils, dans le cadre de l'entreprise.

La logique des décennies 1850 à 1870, comme l'a montré Michael Hanagan pour les Établissements Pétin & Gaudet, futures Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer, est l'appropriation par les entreprises de la formation et de la socialisation professionnelles au détriment des familles[368]. La politique du Second Empire continue à s'intéresser aux enjeux de travail. L'emploi des jeunes ouvriers, s'il est limité dans la région, reste une réalité. Dans la métallurgie, ceux-ci sont généralement âgés de douze à seize ans[369]. L'inspecteur du travail des jeunes enfants de l'arrondissement dresse un constat alarmant sur la non-application des dispositions de la loi de 1841 dans le canton de Rive-de-Gier en 1856, où seul règne alors « l'esprit de spéculation[370] ». Dénonciation classique du temps, l'instruction scolaire et religieuse serait négligée par les patrons et les parents. Aux Aciéries et forges de Firminy, une douzaine de garçons de moins de seize ans sont employés douze heures par jour – entrecoupées

---

[363] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers*…, *op. cit*., p. 45-47.

[364] ADL, 9 M 232, lettre du secrétaire du conseil des prud'hommes de Saint-Chamond au juge de paix du canton de Saint-Chamond, 20 juillet 1853.

[365] ADL, 9 M 232, lettre du juge de paix du Chambon-Feugerolles au sous-préfet de Saint-Étienne, 26 juillet 1853.

[366] H. Baret, *Histoire locale du travail. Des corporations au XXe siècle*, Saint-Étienne, Dumas, 1932, p. 133.

[367] Emmanuel Mich, *Jacob Holtzer*…, *op. cit*., p. 126. Leur nombre passe de 21 à 15 cinq ans plus tard.

[368] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*.

[369] Jean Lorcin, *Economie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., p. 315-321.

[370] ADL, 10 M 37, lettre de l'inspecteur du travail des jeunes enfants au préfet de la Loire, 2 septembre 1856.

de deux repos d'une heure – au décaillage des creusets[371]. La Manufacture d'armes de Saint-Étienne compte lors de son inspection d'août 1857 quatorze jeunes âgés de 13 à 16 ans sur ses cent ouvriers[372]. Aux Fonderies et forges de Terrenoire, il n'y a pas d'enfants travaillant aux hauts-fourneaux, contrairement aux forges où, employés le jour, ils représentent 120 des 660 hommes employés – soit plus de 18 % de l'effectif de l'atelier. La proportion est encore plus faible dans les aciéries ou les fonderies de fonte. Les fabriques de quincaillerie, de boulonnerie et de limes occupent de leur côté moins de 18 % d'ouvriers mineurs des deux sexes. Le travail des enfants de moins de douze ans employés dans la grosse métallurgie tend à décroître dans les années suivantes[373]. Il y aurait dans l'ensemble du département de la Loire en 1865, sur 210 établissements soumis à l'application de la loi de 1841, 15 enfants âgés de 8 à 10 ans, de 10 à 12 ans, et de 12 à 16 ans[374]. La législation serait respectée autant pour des « raisons de philanthropie » que pour « des motifs religieux »[375]. Le lien entre fin de la scolarité primaire – et entrée en apprentissage ou mise au travail – et âge de la première communion est réaffirmé[376]. Le patronat de Saint-Chamond donne son approbation à la fixation de la césure entre douze et treize ans[377]. La faible pénibilité des travaux confiés aux apprentis justifierait ce seuil[378]. La chambre de commerce de Saint-Étienne explique quant à elle que le maintien du système de fabrique dans un certain nombre d'activités locales aurait pour conséquence de limiter les

---

[371] ADL, 10 M 37, lettre du maire de Firminy au préfet de la Loire, 22 août 1856. Le décaillage consiste à marteler les creusets afin d'en dégager la couche de verre formée sur la paroi interne par effet du chauffage du sable utilisé pour en garnir le fond (Jean-Paul Bravard, *L'Ondaine, vallée du fer : promenades d'archéologie industrielle*, Saint-Étienne, Le Hénaff, 1981).

[372] ADL, 10 M 37, rapport d'inspection du vérificateur des poids et mesures au préfet de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne, 8 août 1857.

[373] ADL, 10 M 36, lettre de la direction des Aciéries et forges de Firminy au président du conseil des prud'hommes de Saint-Étienne, 13 juin 1867. Travaux des enfants dans les manufactures, mines et ateliers, loi du 22 mars 1841, sd.

[374] Eugène Tallon et Gustave Maurice, *Législation sur le travail des enfants dans les manufactures*, Paris, Baudry, 1875, p. 459-16, cité par François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple…, op. cit.*, p. 167-169. Pour comparaison, les données du département du Rhône, pour 123 établissements, sont respectivement de 277 (8-10), 675 (10-12) et 1.695 (12-16). Avec ses 210 employeurs et 2.363 enfants répertoriés, la Loire apparaît au 11e rang national pour les deux catégories.

[375] ADL, 10 M 36, lettre du verrier Irénée Lanoir, Rive-de-Gier, 9 juillet 1867.

[376] Véronique de Chardon, *L'apprentissage en France…*, *op. cit.*, p. 63 ; Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine 1800-1880*, *op. cit.*, p. 249. Il apparaît plus affirmé chez les jeunes filles (cf. Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes. Réalités et représentations : Saint-Étienne, 1880-1950*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993).

[377] ADL, 13 J 587, délibération de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond, 15 février 1873.

[378] Ministère du Commerce, Enquête sur les modifications à apporter aux lois du 9 septembre 1848 et du 19 mai 1874 sur le travail dans l'industrie, 1885, p. 76, réponse du conseil de prud'hommes de Saint-Chamond.

besoins en main-d'œuvre juvénile[379]. L'emploi dans l'atelier familial n'est en effet pas considéré de la même manière par la législation que le travail en manufacture.

La législation se renforce une fois la chute de l'Empire survenue. La loi du 19 mai 1874 vise à limiter l'emploi des enfants dans l'industrie, notamment métallurgique. La chambre de commerce se plaint du caractère uniforme des mesures[380]. L'article 8 rend obligatoire la fréquentation d'une école, publique ou privée, avant l'âge de douze ans pour tout enfant employé « par un patron autre que ses parents ou tuteur ». Cette instruction est fixée à deux heures au minimum par jour, « si une école spéciale est attachée à l'établissement industriel ». Une telle disposition favorise le développement des écoles de fabrique ou des cours spéciaux – l'instruction y étant donnée en classes du midi, du soir ou du dimanche[381]. L'article 9 impose la délivrance aux enfants de moins de quinze ans souhaitant travailler plus de six heures par jour, d'un certificat attestant de l'acquisition de l'instruction élémentaire par l'instituteur ou l'inspecteur primaire. Celui-ci est visé par le maire de la commune de résidence. L'application des mesures est difficile, les instituteurs sont peu informés de ces dispositions[382]. Des commissions locales de contrôle sont instaurées par application de l'article 20, six pour l'arrondissement de Saint-Étienne[383]. Le nombre d'enfants à surveiller est conséquent : les cantons de Rive-de-Gier et Saint-Chamond en compteraient 1 809[384]. Le total serait de 3 243 pour l'arrondissement entier[385]. Les visites des commissions dans les usines sont régulières[386]. Elles visent à connaître le nombre d'enfants employés, de plus ou moins de douze ans, à vérifier si ceux-ci sont munis du livret et/ou du certificat d'études primaires, si les enfants de moins de douze ans se rendent bien à l'école, si un registre d'inscription existe dans les ateliers, et si la

---

[379] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…*, *op. cit.*, p. 209.

[380] *Ibid.*, p. 301.

[381] Sur ces deux formes d'instruction données aux enfants travaillant dans l'industrie ou le commerce, cf. François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple…*, *op. cit.*

[382] Circulaire n°703 du ministère de l'Instruction publique, 20 juillet 1875.

[383] ADL, 10 M 38, conseil général de la Loire, session d'octobre 1874. Leurs membres, au nombre de cinq, respectent les prescriptions ministérielles en intégrant autant que possible un ingénieur de l'État, généralement des mines, ou un ingénieur civil (circulaire du ministre de l'Agriculture et du Commerce aux préfets, 16 juillet 1874). Parmi les principales personnalités désignées entre 1874 et 1876 se trouvent l'ingénieur civil Alexandre Saignol à Saint-Étienne ou le notaire Victor-Louis Finaz à Saint-Chamond.

[384] ADL, 10 M 38, rapport de l'ingénieur ordinaire des mines de Rive-de-Gier sur l'organisation des commissions locales, 14 septembre 1874.

[385] ADL, 10 M 38, rapport de l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement minéralogique de Saint-Étienne, 28 novembre 1874. La fiabilité des statistiques du travail est relativement faible à cette époque.

[386] ADL, 10 M 45.

loi et les règlements sont bien affichés. L'hostilité des industriels est forte[387]. Elle vise autant la loi elle-même que les visites d'inspection, qui sont l'occasion d'établir de nombreux procès-verbaux d'infractions. Les accidents du travail attirent l'attention des membres de la commission sur l'organisation des ateliers concernés[388].

Ainsi, avant que la scolarité ne soit rendue obligatoire jusqu'à douze ans en 1882, la construction de la législation sur le travail des enfants et l'apprentissage n'a pas modifié les pratiques d'emploi des entreprises. Le recours à la main-d'œuvre juvénile, malgré ses défauts – mauvaise maîtrise des outils et des machines, manque de concentration ou mauvaises manipulations pouvant conduire à des accidents, considérations hygiénistes et moralistes du débat public – tient à des considérations économiques et aux besoins en compétences de l'employeur. La mécanisation permet de réduire le besoin de « petites mains » pour les tâches de manutention. L'âge d'entrée au travail tend ainsi à reculer, ce qui ne s'oppose pas aux intérêts de l'industrie.

b. La formalisation des savoirs

Le fait industriel connait au XIXe siècle un phénomène majeur, la technicisation de la production. Le procédé le plus connu, la mécanisation, est à l'origine directe de la première phase d'industrialisation. Les activités du bassin stéphanois n'ont pas suivi ce virage en totalité, à l'image de ce que Jeff Horn nomme le « chemin non pris » de l'industrie française[389]. L'arrivée sur le territoire national de machines anglaises, d'abord textiles, se heurte d'ailleurs à l'impossibilité de l'apprentissage traditionnel du geste technique par imitation. Des mécaniciens étrangers aux bassins industriels en expansion et rompus à leur manipulation sont alors recrutés[390]. C'est le cas dans la région stéphanoise, où l'arrivée de James Jackson et de la technique du puddlage s'accompagne d'une filière d'ouvriers anglais chargés d'apprendre le métier aux travailleurs autochtones, pratique qui se poursuit avec d'autres origines comme les

---

[387] ADL, 10 M 39, lettre du président de la commission locale du travail du Chambon-Feugerolles au préfet de la Loire, 7 octobre 1877.

[388] ADL, 10 M 39, lettre de l'inspecteur départemental du travail Bergeron au préfet de la Loire, 1er octobre 1881.

[389] Jeff Horn, *The Path not Taken: French Industrialization in the Age of Revolution, 1750-1830*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 2006.

[390] David S. Landes, *L'Europe technicienne…*, *op. cit.*, p. 207-211.

Alsaciens[391]. Le transfert de techniques n'a qu'un temps, et – à l'exception de stratégies de personnel particulières comme celles des alsaciens Jacob Holtzer et Jean-Baptiste Bédel – ces ouvriers étrangers sont contraints soit à se mélanger à la population locale, soit à être remplacés par de la main-d'œuvre nationale, sinon locale.

D'autres métiers sont concernés par l'introduction des machines dans leur procès de production. Malgré la résistance de la proto-industrie dans l'ensemble du pays, le *factory system* et la machine s'imposent progressivement. Les routines et les gestes des travailleurs évoluent, s'éloignant des pratiques du cadre corporatiste quant à la transmission des tours de main et des secrets de fabrication. Il existe dès lors un besoin accru de connaissances scientifiques et techniques, ainsi que des savoirs opératoires liés[392]. L'ouvrier de métier n'est pour autant pas disqualifié, ni même encore déqualifié[393]. L'industrialisation modifie les besoins quantitatifs en main-d'œuvre qualifiée ou non-qualifiée, ainsi que la nature des savoirs nécessaires. De cette demande des entreprises émane la nécessité d'une double codification, celles des tours de main artisanaux, les savoir-faire et savoirs de nature tacite – pour reprendre le terme utilisé par François Caron[394] –, en savoirs reproductibles, ainsi que celle née de la manipulation des machines nouvelles. C'est ici que naît la possibilité d'une instruction du jeune travailleur à la technologie du métier, que renforce la diffusion croissante des savoirs scientifiques[395]. Dès le deuxième quart du siècle, l'idée d'une « alliance intime entre les sciences et les arts » est proposée jusque dans les milieux industriels stéphanois[396]. Dans un premier temps, le cadre de l'atelier suffit à cet apprentissage.

---

[391] Jean-Jacques Baude, *De l'enquête sur les fers, et des conditions du bon marché permanent des fers en France*, Paris, Mesnier, 1829. Cf. Fabrice Bensimon, « British workers in France, 1815-1848 », *Past and Present*, n°213, 2011, p. 147-189 ; Albert Martourey, « Le XIXe siècle (1815-1914) : l'essor économique », *in* Étienne Fournial (dir.), *Saint-Étienne, histoire de la ville et de ses habitants*, Roanne, Horvath, 1976, p. 185-190.

[392] François Caron, *La dynamique de l'innovation…, op. cit.*, p.115-120.

[393] Michel Pigenet explique à propos de l'industrie céramique de Vierzon que « la mécanisation ne discrédite pas le recours aux ouvriers qualifiés. Ainsi les tourneurs façonnent-ils toujours à la main les ébauches qu'ils élèvent et abaissent selon des règles ancestrales. La mécanisation simplifie cependant la finition et dispense de la présence de l'aide qui, auparavant, actionnait le tour. L'autonomie professionnelle recule » (« L'ENP de Vierzon et le problème de la formation professionnelle dans une ville ouvrière (années 1880-1914) », *Revue historique*, n°572, 1989, p. 381).

[394] François Caron, *Les deux révolutions du XXe siècle…*, *op. cit*.

[395] Joel Mokyr, *The Gifts of Athena: Historical Origins of the Knowledge Economy*, Princeton, Princeton University Press, 2002.

[396] *Note sur l'utilité d'une alliance intime…, op. cit*.

Une première limite est atteinte lorsque, par la rapidité de l'évolution technologique, le maître-ouvrier, attaché à un état d'avancement du système technique dans lequel il évolue, n'est plus en mesure de transmettre les connaissances nécessaires à l'innovation. Si l'éclatement des corporations a mis progressivement fin à la culture du secret, il manque encore une étape dans la transmission des savoirs opératoires, c'est-à-dire leur formalisation[397]. L'expression des besoins de formation évolue face à la compréhension du changement technique[398]. Il permet de dépasser l'imitation et la transmission silencieuse, sans explications, qui constituait une « pédagogie de la privation »[399]. Les enjeux s'avèrent multiples pour les employeurs. Il s'agit d'abord d'inscrire les ouvriers, à travers une pédagogie de la machine, dans une culture propice à l'essor de la production. Familiariser les travailleurs avec leur usage doit ainsi permettre la diminution des bris de machines[400]. Ensuite, la formalisation contribue à lutter contre la pratique traditionnelle des migrations qualifiantes. Le but est évidemment l'attachement de la main-d'œuvre qualifiée.

La formalisation rencontre à son tour ses limites, par sa diffusion à un cercle réduit, celui des ingénieurs[401]. C'est le cas des opérations liées à la production de l'acier, par exemple la généralisation du procédé Bessemer au milieu du siècle. La main-d'œuvre ouvrière échappe à cette culture scientifique, par l'impossibilité déjà évoquée de la transmission dans le cadre professionnel, mais surtout par l'absence des connaissances élémentaires – lire, écrire, compter – qui pourraient en permettre la compréhension. Ces savoirs formalisés demeurent liés à la « forme scolaire », espace-temps de l'objectivation scripturale des savoirs[402]. La solution n'est pas évidente. Si elle a rendu envieuse les producteurs français, l'Exposition universelle de Londres de 1851 n'a pas révélé de méthode nouvelle de formation de la main-d'œuvre, pas plus que celle de 1862[403]. De plus, certains des entrepreneurs les plus remarquables du bassin

---

[397] Pour le dire autrement, d'ajouter l'*épistèmé* à la *tekhnè* (Joel Mokyr, *The Gifts of Athena*…, *op. cit*.). Guillaume Carnino décrit quant à lui la transition de la notion de technologie d'un simple discours sur les techniques à une véritable « techno-science », réalisé au cœur du XIXe siècle (*L'invention de la science…*, *op. cit*.).

[398] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 42-46.

[399] Sven Steffens, « Le métier volé… », art. cit., p. 124. François Sigaut, « L'apprentissage vu par les ethnologues. Un stéréotype ? », *in* Denis Chevallier (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*…, *op. cit*., p. 33-42.

[400] François Jarrige, *Au temps des « tueuses de bras »*…, *op. cit*.

[401] François Caron, *Le dynamisme de l'innovation…*, *op. cit*.

[402] Guy Vincent, Bernard Lahire et Daniel Thin, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », art. cit.

[403] Général Arthur Morin et Henri-Édouard Tresca, *De l'organisation de l'enseignement industriel et de l'enseignement professionnel*, Paris, Chaix, 1884 [1re éd. 1862], p. 19-20. Cf. Wolf-Dietrich Greinert (dir.), *Mass vocational education and training in Europe: Classical Models of the 19th Century and Training in England,*

stéphanois pendant la première partie du siècle sont issus du rang ouvrier[404]. Pourtant, la transition vers la deuxième industrialisation s'accompagne de la généralisation de la formation des ingénieurs et futurs dirigeants de la grande industrie par les filières des écoles scientifiques, ou à défaut des écoles d'arts et métiers. Ce changement consacre la différenciation des modes de formation entre patrons-ingénieurs et ouvriers. Pour ces derniers, l'instruction primaire s'impose désormais comme pré-requis à la pratique professionnelle.

c. La mise en place d'une prime instruction des ouvriers

David Landes intègre au concept d'instruction du travailleur quatre éléments : « 1) le savoir lire, écrire et calculer ; 2) la compétence technique de l'artisan et du mécanicien ; 3) la combinaison du principe scientifique et de l'application pratique dans la formation de l'ingénieur ; 4) la connaissance scientifique de haut niveau, théorique et appliquée[405] ». Il est ici question du premier point, qui fonde le socle de l'enseignement primaire. Celui-ci conditionne la possibilité de l'apprentissage des trois autres[406]. Le modèle anglais corrobore au milieu du XIXe siècle le développement de cette base de compétences, sans étendre la scolarité des enfants de milieux populaires au-delà de leur acquisition[407]. Cette limitation ne remet pas en cause son avance industrielle. En France, l'extension de la scolarisation s'est heurté, comme évoqué, au problème du travail des enfants. L'instruction primaire des filles est longtemps en retard sur celles des garçons. De la loi Guizot aux lois Ferry, la généralisation du modèle de l'école primaire se heurte aux intérêts divergents des familles, au manque de moyens des communes, qui peut empêcher la gratuité de l'enseignement, voire à la concurrence du modèle des écoles congréganistes – dont le recrutement et la formation des enseignants, surnommés les « frères ignorantins », sont moins exigeants que pour les instituteurs laïcs[408]. L'acquisition des

---

France and Germany during the first half of the 20th, Luxembourg, Office for official publications of the European Communities, 2005.

[404] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…*, *op. cit.* ; Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier…*, *op. cit.* ; Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire…*, *op. cit*.

[405] David S. Landes, *L'Europe technicienne…*, *op. cit*., p. 466-468.

[406] Landes reconnait la difficulté d'évaluation du lien entre instruction primaire et efficacité industrielle.

[407] Cf. Wolf-Dietrich Greinert (dir.), *Mass vocational education and training…,* art. cit.

[408] Françoise Mayeur, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome 3, *1789-1930*, Paris, Perrin, 2004 (1re éd. 1981) ; Antoine Prost, *L'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Armand Colin, 1968 ; François Jacquet-

connaissances est également fonction de la compétence du personnel enseignant, du nombre d'élèves dans les salles de classe, de leur maîtrise initiale de la langue – comme dans d'autres régions françaises, le patois conserve une certaine influence dans la première moitié du XIXe siècle en région stéphanoise et dans ses alentours[409].

La ville de Saint-Étienne possède au début du siècle plusieurs écoles primaires gratuites, tenues par les Frères des écoles chrétiennes depuis 1805, et par les Sœurs de Saint-Charles depuis 1803[410]. Quelques classes d'enseignement mutuel existent, mais leur public est réduit dans la commune. L'enseignement se limite à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des bases de l'arithmétique, parfois du dessin pour les plus chanceux[411]. La municipalité tente de renforcer son offre scolaire à destination de sa population ouvrière. Les moyens financiers et immobiliers restent insuffisants, ce qui est la norme dans l'ensemble du pays. Des efforts sont entrepris durant la première moitié du siècle, afin de renforcer l'acquisition des connaissances élémentaires, mais également de contribuer au progrès moral des enfants des classes laborieuses[412]. La pauvreté des familles incite la ville à la gratuité de l'enseignement. Si les enjeux sont importants, les améliorations demeurent lentes. En 1868, le taux d'illettrisme du des conscrits de l'arrondissement est de 20 % environ[413]. La responsabilité des parents semble évidente aux yeux des patrons locaux, qu'il s'agisse de l'appât du gain par une mise au travail précoce – reconnue nécessaire pour l'économie familiale – ou de l' « insouciance » laissant « vagabonder » leurs enfants[414].

Les enjeux de l'instruction primaire s'étendent à d'autres buts que l'alphabétisation ou le calcul. L'extension des disciplines enseignées est longtemps inexistante. En 1863, aucune école

---

Francillon, *Naissances de l'école du peuple…, op. cit.* ; Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État…*, *op. cit*. De nombreuses écoles municipales sont alors congréganistes.

[409] AN, F 17/9347, inspection des écoles primaires, arrondissement de Saint-Étienne, 1860 (cité par Elinor Accampo, *Industrialization…*, *op. cit*., p. 169).

[410] J. Devun, « La politique scolaire de la ville de Saint-Étienne du Premier Empire à la Troisième République », *in Actes du 89e Congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1964, Section d'histoire moderne et contemporaine*, tome 2, Paris, Imprimerie nationale, 1965, vol. 2, p. 564.

[411] *Note sur l'utilité d'une alliance intime…, op. cit*.

[412] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne du 10 août 1836 (cité par William B. Cohen, *Urban Government and the Rise of the French City in the Nineteenth-Century*, New York, St. Martin's Press, 1998, p. 110).

[413] F. Chapelle, « État de l'ignorance dans le département de la Loire en 1869 », *Annales de la société d'agriculture…, op. cit.*, n°14, 1870, p. 43. L'arrondissement de Saint-Étienne est en partie rural.

[414] ADL, 13 J 587, rapport sur le travail des enfants, sd. Ce discours patronal est récurrent au XIXe siècle (Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit*., p. 53-54).

primaire de garçons de Saint-Étienne, laïque ou congréganiste, ne propose de notions de dessin ou d'arpentage[415]. L'école est par contre chargée de la moralisation des enfants des milieux ouvriers, ce qui intéresse les industriels. Cette édification morale bénéficie du poids des congréganistes dans l'enseignement depuis les lois Guizot et Falloux. Ceux-ci restent majoritaires à Saint-Étienne jusqu'en 1865[416]. De nombreuses œuvres chrétiennes post-scolaires, destinées aux futurs travailleurs et aux apprentis, renforcent ce maillage à partir des années 1840. Ce type d'institutions, portées par quelques précurseurs du patronage des adolescents au niveau national[417], génère à sa suite l'implication des notables locaux, dans un registre de charité et de bienfaisance soucieux du progrès social[418]. Les œuvres peuvent être inspirées d'initiatives nationales[419]. Une œuvre de la Jeunesse et du patronage des jeunes apprentis est fondée à la fin de l'année 1863. Connue ensuite sous le nom de patronage Saint-Joseph, l'institution créée par l'abbé Célestin Monnier bénéficie de l'aide de notables stéphanois menés par Auguste Gérin[420]. C'est un exemple emblématique de cette volonté d'édification – morale et professionnelle – de la jeunesse stéphanoise au-delà de l'âge de la première communion. La croissance de l'appareil institutionnel clérical pendant la période 1830-1880 place ainsi l'école au cœur du dispositif[421]. La prime instruction des travailleurs relève ainsi d'un registre « social et moral », qui précède la formation technique proprement dite, et porte en partie les futurs savoir-être des travailleurs de l'industrie[422]. Les valeurs mises en avant sont le zèle, le respect de l'autorité et l'obéissance[423]. Lors de l'enquête sur le travail

---

[415] ADL, T 417, Statistique de l'Instruction publique pour l'année 1863. Cf. Sarah Curtis, *L'enseignement au temps des congrégations : le diocèse de Lyon (1801-1905)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003, p. 125 et suiv.

[416] J. Devun, « La politique scolaire… », *op. cit*. La victoire d'une liste d'opposition « démocrate et anticléricale » change alors la donne (Jean Merley (dir.), *Histoire de Saint-Étienne*, Toulouse, Privat, 1990, p. 194).

[417] Gérard Cholvy, « Patronages et œuvres de jeunesse dans la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 68, n°181, p. 235-256.

[418] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine 1800-1880*, *op. cit*., p. 209 et suiv.

[419] Cf. *Manuel des œuvres et institutions catholiques pour la ville de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Chartier et Le Hénaff, 1880 ; Catherine Maurer, *La ville charitable : les œuvres sociales catholiques en France et en Allemagne au XIXe siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 2012.

[420] Joseph Mabon, *Histoire du patronage Saint-Joseph de Saint-Étienne, 2 février 1864 – 28 juin 1914*, Saint-Étienne, Cannier, 1914. Michel Sigoure, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Étienne de sa fondation aux noces d'or, 1864-1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean Merley, Univ. Saint-Étienne, 1991.

[421] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France comtemporaine 1800-1880*, *op. cit*., p. 225 et suiv.

[422] La formation du capital humain dépasse ainsi les simples connaissances scientifiques et techniques (Joel Mokyr, *The Gifts of Athena*…, *op. cit.*, p. 129).

[423] Ainsi que la frugalité et la résignation (David Permberton, *Industrialization and the bourgeoisie*…, *op. cit*., p. 452, note 76).

agricole et industriel de 1848, Pétin et Gaudet déclarent ainsi que « l'esprit de [leurs] ouvriers est bon mais par le manque d'instruction, ils sont faciles à tromper, surtout par les théories socialistes qu'on est venu leur prêcher. Aussi demandons-nous avec insistance que l'on augmente nos écoles primaires et que l'on crée des cours du soir[424] ». Les liens entre les industriels et l'instruction primaire congréganiste se resserrent, par la mise à disposition de terrains. Hippolyte Pétin donne ainsi en 1866 une parcelle de terrain à Saint-Chamond, afin de construire une école à proximité de son usine[425].

Les progrès de la scolarisation ne sont pourtant pas la preuve de l'amélioration des apprentissages. Certains employeurs constatent l'oubli par les ouvriers de ce qui a été appris à l'école, à savoir la lecture et l'écriture[426]. À ce titre, « la création ou le maintien des classes d'adultes devient en quelque sorte une nécessité ». Par leur fréquentation moins contraignante, la possibilité de les associer à la pratique professionnelle, ces cours du soir – objets de l'attention du ministre Guizot, notamment à travers la circulaire du 4 juillet 1833 – s'adressent à de jeunes travailleurs de compléter leur formation[427]. Les cours municipaux de Saint-Étienne – on parle souvent d' « écoles » – existent au moins depuis 1848[428]. Le public de ces écoles se recrute parmi les travailleurs du quartier, même si des disparités existent suivant les professions : si les cours des écoles communales d'adultes de Montaud et de Valbenoîte accueillent surtout des passementiers âgés de 14 à 19 ans, ceux de l'école de la Badouillère, proche du quartier des armuriers, ne possède dans ses effectifs que de rares apprentis du métier[429]. La seule constante est la médiocrité de l'assiduité. La multiplication des écoles primaires, portée par la politique du ministère Duruy, dynamise l'audience des cours d'adultes et d'apprentis[430]. Ceux-ci répondent à une véritable demande sociale[431]. Les habitants du quartier du Marais,

---

[424] Pierre Guillaume, « La situation économique et sociale… », art. cit., p. 29. Cette dénonciation est sans originalité.

[425] ALS, *District de Lyon, notes historiques des établissements*, 2e volume, sd., p. 634. James Condamin, *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Picard, 1890, p. 569. La donation n'exonère pas la municipalité de Saint-Chamond de ses responsabilités, puisqu'elle doit voter l'affectation de deux frères enseignants.

[426] ADL, 10 M 36, lettre du verrier Irénée Lanoir, Rive-de-Gier, 9 juillet 1867.

[427] Cf. Claude Lelièvre, « L'offre et la demande d'éducation populaire. Les cours d'adultes dans la Somme, 1860-1840 », *Histoire de l'éducation*, n°37, 1988, p. 17-46.

[428] AMSE, 1 R 229.

[429] AMSE, 1 R 229, états des effectifs des écoles d'adultes, 1868.

[430] Véronique de Chardon, *L'apprentissage en France…*, *op. cit.*, p. 73-75.

[431] ADL, T 505.

principalement les ouvriers de l'usine Barrouin (FFASE), envoient en [1881] une pétition de presque soixante-dix signatures au maire de Saint-Étienne, afin d'obtenir le dédoublement du cours d'adultes de leur école[432]. La cohabitation entre adultes et apprentis incite l'inspecteur d'académie à demander la séparation des deux groupes, « le mélange d'adultes ayant dépassé 18 ans avec des apprentis beaucoup plus jeunes [offrant] certainement des inconvénients[433] ». La socialisation de l'apprenti doit ainsi différer de celle du jeune travailleur et de ses mauvaises pratiques, ce qui rejoint la segmentation à l'œuvre dans la grande industrie[434]. L'offre se différencie, bien que l'âge moyen des auditeurs des cours soit compris entre douze et vingt à vingt-cinq années. Le nombre de cours d'apprentis augmente en conséquence[435]. Les cours spécifiques aux jeunes filles et garçons de treize à dix-huit ans se déroulent trois soirs par semaine, de 19 à 21 heures. La formule semble un succès, même s'il est difficile de juger de son efficacité sur un plan professionnel. Les conséquences des lois Ferry – et les conditions établies par le décret du 22 juillet 1884 pour l'indemnisation des instituteurs[436] – incitent la municipalité à supprimer les cours d'adultes au cours de cette même année. Ceux-ci sont rétablis en 1888[437].

Dans les années 1870, un autre type d'établissement scolaire, déjà prévu par la législation sur le travail des enfants, prend sont essor. Il s'agit des écoles de fabriques[438]. Elles s'adressent théoriquement aux enfants de moins de douze ans employés en usines qui doivent, en vertu de la loi du 19 mai 1874, suivre deux heures d'instruction par jour. Leurs élèves sont pourtant âgés de 12 à 15 ans, surtout dans la sidérurgie, et ne possèdent pas le certificat d'études. Au niveau national, l'augmentation de leur nombre, ainsi que des cours spéciaux qui leur sont assimilés bien qu'organisés dans des écoles primaires, croît de manière significative jusqu'en 1882. La motivation patronale soutenant ce type d'établissement repose autant sur la formation de futurs employés et ouvriers professionnels que dans l'idée de récompenser les parents travaillant déjà

---

[432] AMSE, 1 R 229. Nous verrons plus loin que ces pétitions des ouvriers du Marais relatives à l'instruction primaire sont une constante durant une décennie.

[433] ADL, T 505, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire à un instituteur de l'école primaire de garçons de Côte-Chaude (Saint-Étienne), 21 novembre 1879.

[434] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*.

[435] AMSE, 1 R 229, affichage municipal, 15 octobre 1878 ; affichage municipal, 21 novembre 1881.

[436] Cf. Claude Lelièvre, « L'offre et la demande d'éducation populaire… », art. cit., p. 23-25.

[437] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 29 août 1888.

[438] L'efficacité de l'instruction donnée dans ce type d'écoles peut, comme pour l'ensemble des écoles de l'époque, être discutée (François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple*…, *op. cit*., p. 205-223 ; Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers*…, *op. cit*.).

au sein des usines concernées[439]. Malgré cette expansion, il n'existe que peu d'écoles de fabrique à l'échelle du pays. En ce qui concerne la Loire, François Jacquet-Francillon ne mentionne aucun établissement de ce type des années 1840 à 1860[440]. Au vu des rapports d'inspection sur le travail des enfants consultés, il n'apparaît que quatre écoles de ce type dans l'arrondissement de Saint-Étienne : au sein des établissements Holtzer à Unieux, des Aciéries et forges de Firminy, des établissements Claudinon et de la fabrique de quincaillerie Mermier au Chambon-Feugerolles[441]. Le cas de Claudinon est le plus renseigné. L'usine occupe en 1881 plus de cinq cents ouvriers, dont quatre-vingt-huit jeunes gens âgés entre 15 et 16 ans, cinquante-quatre entre 12 et 15 ans possédant le certificat primaire[442]. Trente enfants fréquentent l'école au moins deux heures. Les cours sont assurés par un seul instituteur. La scolarisation obligatoire instaurée en 1882 entraîne le déclin de ces établissements. Dès 1884, le département ne compte que deux écoles[443].

Les principales entreprises du bassin n'ont pourtant pas délaissé la question de l'instruction des enfants de leur personnel avant les lois Ferry. À l'image de l'entreprise Schneider au Creusot, la compagnie de la compagnie des Fonderies et forges de Terrenoire[444] entretient ses propres écoles primaires depuis 1832[445]. Le manque de moyens financiers de la commune de

---

[439] Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France…*, *op. cit*., p. 307.

[440] François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple…*, *op. cit*., p. 205 et suiv. Ce qui ne veut pas dire que des écoles de manufacture n'ont pas pu exister sans que l'administration n'en ait été informée.

[441] ADL, 10 M 45, registres de l'inspection départementale du travail des enfants et des filles mineurs dans l'industrie, 1883-1884. ADL, 10 M 46, Rapport d'inspection départementale du travail des enfants mineurs (Louis-Charles Bergeron), Le Chambon-Feugerolles, 13-14 septembre 1881 ; rapport de l'inspecteur Louis Bergeron sur l'usine Mermier du Chambon-Feugerolles, 29 juillet 1882. Il faut mentionner, dans le cas des AFY, la proximité géographique du bourg par rapport à l'usine, et la création par son fondateur François-Félix Verdié, alors maire de Firminy (1862-1871), des premières écoles primaires laïques de la commune. La maison Mermier connaît quant à elle une importante mécanisation de sa production, qui facilite l'emploi de femmes et d'enfants (Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne…, op. cit.*, p. 101).

[442] ADL, 10 M 46, rapport d'inspection départementale du travail des enfants mineurs, Le Chambon-Feugerolles, 14 septembre 1881.

[443] *Rapport présenté à M. le Président de la République par le Président de la Commission supérieure du travail des enfants*, 14 août 1884.

[444] Cette société a connu, au fur et à mesure de ses fusions et acquisitions de nombreux changements de nom : l'acquisition de la Compagnie des mines de fer de Saint-Étienne fondée par Louis de Gallois à Terrenoire en 1819 par Louis Frèrejean aboutit à la constitution en 1822, sous la forme d'une société anonyme, de la Compagnie des Forges de la Loire et de l'Isère. Cette dernière devient en 1839 la Compagnie des forges de l'Ardèche et de la Loire, puis après fusion avec la Société de Bessèges en 1859 la société adopte le nom de Compagnie des fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges, qui perdure jusqu'à la faillite et la liquidation de la compagnie en 1888-1889.

[445] Josselin Théry, *Terrenoire…*, *op. cit*., p 98-105 ; Priscille Cosentino, *L'école et la ville : la politique scolaire à Terrenoire 1832-1905*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Brigitte Carrier-Reynaud, Univ. Saint-Étienne, 2004. Cette initiative devance *a priori* de peu celle des Schneider au Creusot.

Saint-Jean-Bonnefonds – dont Terrenoire est alors un hameau – incite le directeur de l'usine François Génissieux à prendre en charge directement l'instruction primaire au service des familles travaillant pour sa société[446]. L'effectif de l'école de garçons augmente régulièrement : de 130 inscrits en 1832, il passe à 150 en 1841, puis 250 en 1861. L'établissement propose également des cours du soir, puis dans les années 1840 des cours du matin, organisés avant l'entrée à l'usine, à destination des ouvriers de la compagnie. Deux autres écoles sont ensuite construites sur les subsides de la compagnie, l'une entre 1855 et 1858, l'autre au début des années 1880. À partir de 1866, ces institutions font office d'écoles communales pour la municipalité naissante, dont le premier maire n'est autre que le directeur de la compagnie Jules Euverte[447]. Les enfants extérieurs à la compagnie sont acceptés, et la gratuité des études accordée en 1868. Afin d'encourager l'investissement des élèves pour l'obtention du certificat d'études primaires, des cours gratuits du soir sont ouverts en 1874. Les résultats des écoles terranéennes résultats sont remarqués et primés d'une médaille d'argent dans la classe consacrée à l'Exposition universelle de 1878[448]. Au moment de la liquidation, en 1889, les cinq écoles de la compagnie accueillent 510 garçons et 524 filles âgés de 6 à 13 ans. Elles sont alors municipalisées[449]. D'autres compagnies investissent également dans des écoles primaires, à l'image des Établissements Jacob Holtzer à Unieux et de leurs écoles privées laïques[450].

---

[446] L'école de garçons est confiée aux frères maristes – le choix est économique par rapport aux demandes des frères des écoles chrétiennes –, celle de filles aux sœurs de Saint-Joseph de Lyon.

[447] Ce choix n'est pas anodin. Dans le hameau de L'Horme, qui comme Terrenoire a connu une croissance importante de sa population à la suite du développement de sa principale entreprise, le directeur des Fonderies et forges de L'Horme et maire de Saint-Julien-en-Jarez Nicolas-Léonce Marin privilégie une solution mixte. En 1860 – c'est-à-dire quatre années après son élection – a lieu l'ouverture d'une école de filles, dont Marin finance la construction sur ses deniers personnels, et dont les sœurs institutrices sont rétribuées par la compagnie (*Notice nécrologique sur M. Nicolas-Léonce Marin*, Saint-Étienne, Théolier, 1875). Cinq ans plus tard, la commune construit sur ses propres fonds l'école de garçons (Cf. Georges Gay, *Structuration de l'espace et dynamiques sociales…, op. cit.*).

[448] ADL, 8 M 83, Département de la Loire, Liste des récompenses obtenues à la suite de l'Exposition universelle de 1878. L'ensemble des écoles gérées par la Compagnie accueillerait alors plus de 3.000 élèves (Francis Laur, *Lettres d'un stéphanois sur l'exposition universelle de 1878*, Saint-Étienne, Théolier, 1879, p. 116).

[449] Le changement de tutelle des écoles primaires de Terrenoire ne se fait pas sans difficultés en 1888-1889 (cf. AMSE, 1 R 5 TERR, et Priscille Cosentino, *L'école et la ville…*, *op. cit.*).

[450] Josiane Naumont, *Zola à Unieux, sources régionales du roman « Travail »*, mémoire de maîtrise de lettres modernes, dir. Roger Bellet, Univ. Saint-Etienne, 1970, p. 109, cité par Bruno Carlier, *Sauvageons des villes, sauvageons aux champs*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Yves Lequin, Univ. Lyon 2, 2004, p. 105. Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier…*, *op. cit.*, p. 119 ; Laure Carrot, *Les Établissements Holtzer…, op. cit.*, p. 52-54. Les différents récits consultés sur la fondation des écoles Holtzer semblent parfois contradictoires.

L'impulsion de la famille Dorian-Holtzer, républicaine et protestante, explique le refus de recourir à l'enseignement congréganiste[451].

Il existe ainsi des écoles primaires d'entreprises. Elles présentent un double intérêt : pour les industriels, fidéliser la main-d'œuvre tout en contrôlant l'enseignement qui y est dispensé ; pour les familles, favoriser la mobilité sociale de leurs enfants. Le dessin, la géométrie et la mécanique y sont enseignés, comme dans les autres écoles primaires[452]. Pourtant ces écoles restent l'exception, autant par la faiblesse numérique du personnel de nombreuses manufactures et usines, que par l'économie de moyens dont font preuve certains employeurs. Le recours aux écoles congréganistes est par exemple moins coûteux. Des entreprises préfèrent ne pas agir. C'est le cas de la jeune société des Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne (FFASE), créée en 1865 dans le quartier excentré du Marais, autrement connue sous le nom de son fondateur et premier directeur Charles Barrouin[453]. Celui-ci est familier des enjeux relatifs aux œuvres sociales des grandes usines. Il ne dispose toutefois d'aucun pouvoir administratif dans son propre établissement, étant tributaire de son conseil d'administration. La question de l'instruction primaire des enfants des ouvriers du quartier illustre cette situation[454]. La municipalité de Saint-Étienne reçoit en septembre 1876 une pétition en faveur de la création d'une école primaire municipale au Marais, à proximité des logements du quartier, signée de 386 noms[455]. La grande majorité sont des ouvriers qualifiés de l'entreprise. Charles Barrouin, le sous-directeur et l'ingénieur en chef sont également au nombre des pétitionnaires.

Le texte demande – déjà – l'instauration de cours du soir, qui rendraient « un signalé service [aux] jeunes apprentis dont la plupart ne savent ni lire ni écrire […], serait-il même

---

[451] Frédéric Dorian est également saint-simonien. Il est à l'origine de la fondation de l'école de son entreprise de Pont-Salomon (Patrick Valour, *La fabrique de faulx de Pont-Salomon. Installation et évolution de 1850 à 1920*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean Merley, Univ. Saint-Étienne, 1981, p. 29). Sa veuve Caroline, fille du fondateur Jacob Holtzer, fait preuve d'une certaine ambition pour l'instruction des jeunes filles, envisageant l'ouverture d'une école professionnelle vers 1876, imaginée comme un mélange d'enseignement général et de cours professionnels aussi variés que la comptabilité, le droit commercial ou l'économie politique (Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes…*, *op. cit*., p. 36-37).

[452] Cf. Antoine Prost, *L'enseignement en France…*, *op. cit*., p. 119-124.

[453] Daniel Colson, *La compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne (1865-1914). Autonomie et subjectivité techniques*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1998. Charles Barrouin est diplômé des arts et métiers, ancien ingénieur à Terrenoire puis directeur de l'usine Schneider du Creusot (1845-1852) et des usines de Saint-Chamond des Établissements Pétin & Gaudet (1852-1864).

[454] Daniel Colson, Jean Nizey, Jacques Roux*, Un quartier industriel à Saint-Étienne. Le Marais, entre histoire et planification*, Lyon, Lugd, 1993.

[455] Les frères Jean-Baptiste (fils) et Joseph Bédel, industriels sidérurgistes à la Bérardière, c'est-à-dire à proximité du Marais, ont également signé le document.

payant ». Barrouin est probablement à l'origine de cette initiative, la pétition ayant été signée au sein même des ateliers. De fait, le directeur s'en remet à l'autorité municipale afin d'obtenir la création d'écoles, ce qu'une politique paternaliste assumée aurait déjà réalisé dans le cadre même de l'entreprise. Ces difficultés dépassent la seule question scolaire, puisque Barrouin doit recourir à un financement extérieur à la société pour mettre en œuvre son programme de logements à l'intention de son personnel qualifié. Fort du soutien de son personnel, il tente de forcer la main de ses administrateurs, en proposant la fondation d'écoles primaires financées en partie par la compagnie. Dans un premier temps, « l'utilité de fonder une école » avec le soutien de la municipalité est admise[456]. La ville mettant deux ans à répondre à cette sollicitation, le conseil d'administration décline cette fois toute participation au financement du groupe scolaire[457]. Barrouin revient à la charge en février 1879. Il tente de convaincre la compagnie d'installer une école privée dans des logements de la cité Rochetaillée – du nom du notable ayant financé la construction des logements – afin d'y installer au moins une salle d'asile. Le refus de l'entreprise est définitif. Barrouin est d'ailleurs bientôt exclu de la direction technique de la société. La ville décide enfin, sous pression préfectorale, la construction d'un groupe scolaire en 1881, qui est achevé deux ans plus tard.

Cette non-création d'une école primaire dépendant des aciéries révèle un mouvement de fond général à Saint-Étienne : celui de l'impossibilité – ou du refus – d'un paternalisme industriel complet[458]. Il faut probablement lire ici l'effet d'aubaine vis-à-vis d'une municipalité chargée de la conduite d'une grande agglomération industrielle, où résident de nombreuses familles ouvrières, et dont la population croît fortement. Pour motiver son refus de février 1879, le conseil d'administration des FFASE explique « que pour des usines situées comme celle du Marais dans l'intérieur d'une grande ville, la compagnie ne devrait [pas] avoir à s'occuper d'écoles et d'asiles[459] ». Les écoles primaires d'entreprises s'inscrivent dans des politiques internes de main-d'œuvre, qui recherchent l'endogamie du personnel par une reproduction familiale de la qualification. Cet enjeu est sensible dans la grande métallurgie, qui connait un

---

[456] ADL, 117 J 3, délibération du conseil d'administration des FFASE, 24 octobre 1876.

[457] La raison officielle est l'importance de l'imposition municipale sur l'octroi.

[458] Jean-Paul Burdy, « Paternalismes industriels… », art. cit. Plutôt que de régir l'espace immédiat autour de l'usine ou de l'atelier, le patronat rubanier se réfugie dans la gestion des affaires municipales (cf. André Vant, *Imagerie et urbanisation*…).

[459] Daniel Colson, Jean Nizey, Jacques Roux, *Un quartier industriel*…, *op. cit*., p. 32.

turn-over important[460]. De telles créations n'ont pourtant pas lieu à Saint-Chamond ou à Saint-Étienne. Le creuset des écoles primaires existantes – ou soutenues par les compagnies industrielles – semble alors satisfaire les entreprises. Les lois Ferry de 1882 sonnent d'ailleurs le glas de toutes les écoles d'entreprises du bassin.

Les moyens à la disposition de l'instruction des travailleurs ne s'arrêtent pas aux écoles primaires. Comme l'ensemble du secteur manufacturier et artisanal français, l'apprentissage connait une recomposition majeure durant la première industrialisation. La suppression des corporations en 1791 n'a pas véritablement déstructuré l'organisation de la production artisanale dans un premier temps[461]. L'émergence des manufactures et des usines est ensuite à l'origine d'une modification des modes de transmission du métier, dans ses dimensions techniques et sociales. La transition d'un modèle familial reposant sur l'autorité patriarcale, vers une perméabilité à l'intervention du paternalisme industriel, est lié au transfert du lieu de la socialisation professionnelle et de l'apprentissage du domicile à l'usine[462]. Le paiement du maître d'apprentissage par la famille tend à disparaître au profit de la rémunération de l'apprenti, travailleur adulte en réduit[463]. Son traitement prend en compte l'inaptitude professionnelle progressivement comblée par la pratique. La formation reste néanmoins sur le tas. Le complément de formation apparaît nécessaire.

Dès les années 1820, les élites intellectuelles et économiques locales appellent au développement de cours publics[464]. La Société industrielle de Saint-Étienne publie, quant à elle, dans son bulletin une douzaine d'articles consacrés aux enjeux de formation des travailleurs entre 1824 et 1856[465]. Si la publication d'une brochure ou d'un article ne détermine pas à l'avance la réception qu'en font leurs destinataires – ni celle des milieux ouvriers[466] –, elle révèle l'intérêt précoce porté à la question, à une période où les initiatives de Charles Dupin ou

---

[460] Cf. Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise…*, *op. cit*.

[461] Le terme demeure d'ailleurs usité par de nombreuses organisations durant la première partie du XIXe siècle, et reste un important objet de débats (Jacqueline Lalouette, « Les insaisissables corporations du premier XIXe siècle : enquête sur les usages d'un mot », *in* Steven L. Kaplan, Philippe Minard (éd.), *La France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2004, p. 147-170).

[462] Elinor Accampo, *Industrialization…, op. cit.*, p. 14-15.

[463] Cet essor semble nécessaire devant la déstabilisation de l'économie domestique contrainte par les progrès de la législation du travail (*ibid*., p. 93-94).

[464] *Note sur l'utilité d'une alliance intime…, op. cit.*.

[465] Jean Tibi, *Les semailles de la pensée…*, *op. cit*., p. 144.

[466] Georges Duveau, *La pensée ouvrière sur l'éducation pendant la Seconde République et le Second Empire*, Paris, Domat-Montchrestien, 1947.

de Claude-Lucien Bergery se concrétisent par la création de cours ouvriers au conservatoire des arts et métiers de Paris ou à Metz[467]. Le pouvoir politique contribue ensuite à la diffusion de ce modèle dans l'ensemble du territoire. Les différentes institutions de formation technique au travail industriel et commercial fondées entre la Restauration et 1880 bénéficient de fait de débats importants sur la définition des besoins. Il ne peut s'agit d'initiatives hors-sol, basées seulement sur une philanthropie désintéressée et sans possibilité de réussite.

L'industrie métallurgique stéphanoise révèle un territoire complexe, par sa diversité d'activités complémentaires et néanmoins concurrentes, son organisation sociale et technique de l'usine calquée sur des pratiques traditionnelles – travail en équipe, superposition d'ateliers sans coordination poussée au sein de l'entreprise. Les relations sociales et salariales peuvent se révéler conflictuelles, ce que renforce la capacité de mobilisation et d'action collective des travailleurs, malgré les tentatives patronales de pacification. Par leur division, leur difficulté à établir une action collective au-delà d'un registre de défense des intérêts corporatistes sur le plan économique, les différents groupes d'intérêts représentant et défendant les professions de la branche ne sont pas en mesure de négocier une vision d'ensemble sur les questions sociales. L'enjeu de la formation n'est pas absent des préoccupations de ces acteurs, puisqu'il influe directement sur le rapport à la production, les politiques de personnel et l'investissement social des entreprises. L'action du patronat métallurgique stéphanois apparait toutefois réduite sur la période 1815-1880. Pour reprendre la typologie dégagée par François Jacquet-Francillon, il s'agit probablement, pour les quelques initiatives répertoriées, de l'action d'industriels soucieux de l'exercice de la bienfaisance attachée à leur notabilité ou à l'honorabilité de leur entreprise, que de patrons marqués par une vision sociale ou véritablement philanthropes[468] – les Dorian-Holtzer étant la seule exception possible. Il s'agit maintenant, en s'intéressant concrètement aux institutions de formation des travailleurs fondées et entretenues durant la période, d'étudier les conditions de création et de pérennisation de ces filières, ainsi que les acteurs impliqués dans leur organisation.

---

[467] Carole Christen et François Vatin (dir), *Charles Dupin…, op. cit.* ; François Vatin, « Claude-Lucien Bergery et l'enseignement pour ouvriers à Metz (1820-1835) : un projet industriel et social exemplaire », *Les Études Sociales*, n°159, 2014, p. 49-63.

[468] François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple…*, *op. cit*., p. 227-228.

B. Les pratiques de formation avant (et après) la loi de 1880

Le discours sur l'éducation n'est pas la pratique institutionnelle. La construction du système éducatif français au XIXe siècle ne repose ainsi pas sur des motifs économiques[469]. L'édification morale et civique du citoyen sous-tend la majorité des lois et textes réglementaires appliqués, à l'exception de la mise en place de l'enseignement secondaire spécial par Victor Duruy à partir de 1865. Il est ainsi nécessaire, dans l'optique d'une étude de l'économie des besoins de compétences d'un territoire industriel, de savoir parfois se limiter aux pratiques générées par l'existence d'œuvres dédiées à l'instruction professionnelle des (futurs) travailleurs. La genèse de la formation au métier en région stéphanoise – notamment dans l'enjeu de sa scolarisation, longtemps sans évidence[470] – ne révèle pas de véritable spécificité ni de grandes originalités au vu de l'historiographie existante sur l'offre locale d'enseignement, strictement technique ou non[471]. Seule la prégnance de l'enseignement congréganiste dans le département, remarquable sans être si exceptionnelle, doit être d'emblée mentionnée[472].

Dans une période où l'État laisse le champ libre aux initiatives locales, l'offre de formation se révèle un archipel peu visible d'écoles, de cours ou d'œuvres diverses et variées, trop isolées ou trop éphémères pour constituer la trame d'un système – local ou national. Une étude approfondie permet de comprendre des configurations plus complexes et complètes

---

[469] Olivier Marchand, Claude Thélot, *Le travail en France*, Paris, Nathan, 1997, p. 87.

[470] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État…*, *op. cit.*, chapitre IV, p. 97-116. Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*

[471] Raymond Oberlé, *L'enseignement à Mulhouse de 1798 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, 1961 ; Denis Barroero, *L'enseignement technique à Marseille de 1815 aux années 1960*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Gérard Chastagnaret, Univ. Aix-Marseille 1, 1995 ; Gérard Bodé et Philippe Savoie (dir.), « L'offre locale d'enseignement : les formations techniques et intermédiaires : XIXe-XXe siècles », *Histoire de l'éducation*, n°66, 1995. Marc Suteau, *Une ville et ses écoles…, op. cit.* ; Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage…, op. cit.* ; Pierre Lamard, *Excellence industrielle et formation technique : acteurs, culture, stratégies dans le nord de la Franche-Comté (XIXe-XXe siècles)*, mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, EHESS, 2004 ; Stéphane Lembré, *L'École des producteurs…*, *op. cit.* ; Claude Briselance, *Les écoles d'horlogerie de Besançon. Une contribution décisive au développement industriel local et régional (1793-1974)*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Jean-Luc Mayaud, Univ. Lyon 2, 2015.

[472] Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes…*, *op. cit.* Sarah Curtis, L*'enseignement au temps des congrégations…*, *op. cit.*

qu'imaginées au départ[473]. Jusqu'en 1880, le champ du technique reste mal défini[474]. L'intérêt de cette reconstitution tient aux continuités et discontinuités institutionnelles, ainsi qu'au rôle joué par ces différentes initiatives dans la construction du rapport des industriels à l'enseignement technique en général. Il ne semble pas, après étude, que la justification de la demande locale de scolarisation de la formation des travailleurs soit appuyée des motifs économiques, comme dans le cas du Traité de commerce de 1860 pour les industriels du Nord[475]. Au niveau des archives laissées par ces tentatives, les mentions sont parfois minimales, ou auraient nécessité d'explorer un grand nombre de revues et périodiques. Louis-Joseph Gras cite les principales créations dans son *Histoire de la chambre de commerce de Saint-Étienne*[476]. Il peut exister d'autres réalisations oubliées, faute d'articles de journaux ou de correspondance nous permettant de les identifier. Le nombre ne fait pas tout, et les réalisations les plus marquantes sont désormais repérées. Nous proposons d'exposer les trois registres principaux dans lesquels les établissements formant à l'exercice d'un métier industriel ou commercial s'inscrivent : tout d'abord les marges ambigües de l'enseignement technique, de l'enseignement scientifique aux écoles primaires supérieures ; ensuite les œuvres qui relèvent directement de l'enseignement technique, aux statuts et initiateurs divers ; enfin, une œuvre sinon d'inspiration patronale, au moins mobilisant quelques notables de la région, et qui associe éducation industrielle et apprentissage traditionnel.

1. L'enseignement scientifique et technique dans ses ambigüités

L'étude des établissements d'enseignement technique au XIXe siècle impose la mise à distance des dénominations et des pratiques ultérieures en matière d'enseignement technique.

---

[473] Gérard Bodé et Philippe Savoie, « L'approche locale de l'histoire des enseignements techniques et intermédiaires : nécessités et limites », *Histoire de l'éducation*, n°66, *op. cit*., p. 5- 13. Pour une démonstration sur le terrain stéphanois : Renaud d'Enfert, « L'École des mineurs et l'offre stéphanoise d'enseignement scientifique », *in* Marco Bertilorenzi, Jean-Philippe Passaqui et Anne-Françoise Garçon (dir.), *Entre technique et gestion. Une histoire des « Ingénieurs civils des mines » (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Presses des Mines, 2016, p. 233-244.

[474] Jean-Michel Chapoulie, « Deux expériences de création d'établissements techniques », *Formation Emploi*, n°27-28, *op. cit*., p. 15-39.

[475] Stéphane Lembré, « Les organisations patronales et la définition des politiques d'enseignement technique », *in* Natacha Coquery et Matthieu de Oliveira (dir.), *L'échec a-t-il des vertus économiques ?*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France / IGPDE, 2015, p. 134.

[476] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…*, *op. cit*., p. 353-364. Toutes ne sont pas reprises dans ce chapitre.

L'instruction des ingénieurs et des employés de l'industrie bénéficie d'une offre qui s'étoffe progressivement, avant même la Restauration avec la création de l'École polytechnique et de l'École des ponts et chaussées. Cet enseignement comporte un contenu scientifique développé, notamment les mathématiques. Une segmentation rigide entre ce qui deviendra l'enseignement supérieur scientifique et l'enseignement professionnel est alors quasiment impossible[477]. La formation au métier peut même s'incarner, dans l'enseignement supérieur, dans les facultés de droit ou plus tard les instituts de sciences appliquées. D'autres types d'établissements, de tutelles administratives diverses et d'un niveau d'accès différencié, entrent également dans ce cadre : les écoles d'arts et métiers, l'enseignement secondaire spécial ou les écoles primaires supérieures[478]. La construction de l'offre de formation en région stéphanoise – plus précisément à Saint-Étienne, où se concentre quasiment l'intégralité des initiatives recensées – est tributaire de ce flou institutionnel.

a. L'école des mineurs, de l'enseignement technique au scientifique supérieur

La principale école supérieure de la ville de Saint-Étienne demeure encore à ce jour l'école des mines. Son origine est évidemment liée au bassin houiller. Après quelques tentatives d'implantation infructueuses dans la région au tournant des XVIIIe et XIXe siècle[479], la défaite napoléonienne et la perte de la Sarre aboutissent au rapatriement en France de l'école pratique des mines de Geislautern[480]. Son transfert à Saint-Étienne tient à la ténacité de son directeur Louis-Antoine Beaunier. Les moyens manquent. Les relations avec l'administration centrale des mines sont compliquées. L'école trouve difficilement sa place face à son homologue de Paris – école des « mines » et non des « mineurs » –, puis face à l'École centrale de Paris et sa formation d'ingénieurs civils. L'établissement doit innover pour survivre. L'enseignement

---

[477] Renaud d'Enfert, « L'École des mineurs de Saint-Étienne… », art. cit.

[478] Charles R. Day, *Les écoles d'Arts et Métiers : l'enseignement technique en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1991. Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 (1re éd. 1992).

[479] Étienne Brossard, *Le bassin houiller de la Loire, études historiques sur la propriété, l'exploitation et l'établissement des concessions des mines de houille dans le département de la Loire*, Saint-Étienne, Balaÿ, 1887, p. 98-109 et 186.

[480] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine…*, *op. cit.*, pour la quasi-totalité de ce développement.

dispensé vise au départ la préparation des futurs contremaîtres et gouverneurs d'exploitations minières. La plupart des anciens élèves, qu'ils obtiennent ou non le brevet de l'école, accédent à des responsabilités d'ingénieurs des mines ou de directeurs d'usines métallurgiques[481]. Les programmes facilitent cette polyvalence, en associant la science, la technologie et l'expérimentation pratique. L'enseignement s'ouvre également à des éléments plus administratifs comme les langues étrangères ou l'économie. La valeur de la formation n'est toutefois pas reconnue, ce qui reste la revendication majeure de la société des anciens élèves de l'école constituée en 1867. Dans la pratique, l'institution se révèle une pépinière au service de l'industrie privée. Le corps professoral de l'école contribue d'ailleurs dès son installation à l'émergence de l'industrie métallurgique de la région[482]. Cette proximité se renforce à travers la Société de l'industrie minérale, fondée en 1855 à l'instigation du nouveau directeur Louis-Emmanuel Grüner. Il s'agit de mettre en contact les ingénieurs professeurs de l'école et les anciens élèves à peine sortis ou en poste dans les principales sociétés métallurgiques du bassin[483]. Ce réseau scientifique soutient l'innovation industrielle.

La crise des années 1870, touchant la métallurgie, modifie le rôle de l'école qui resserre son enseignement vers une formation à dominante minière. L'établissement passe du temps de « l'ingénieur expérimentateur » à celui de « l'ingénieur administrateur »[484]. La volonté de reconnaissance de la formation des ingénieurs par l'école se poursuit. La troisième année d'études est arrachée à l'administration en 1879. Le nom de l'établissement change en 1883, devenant école des mines. Elle est même supérieure, lorsque son diplôme est reconnu comme conférant le titre d'ingénieur civil des mines. Le processus prend place entre 1887 et 1891, après une longue bataille de l'association des anciens élèves. Ce gain se réalise au détriment de l'enseignement de l'école, qui perd son caractère « spécial » – c'est-à-dire technique –, et ses débouchés métallurgiques. L'établissement devient progressivement une école scientifique, basée sur les mathématiques au détriment des autres disciplines. Le programme d'admission n'a cessé de s'étoffer depuis la création de l'école. Ouvert à l'origine à des élèves de quatorze

---

[481] ADL, 9 M 172, renseignements sur l'école des mineurs de Saint-Étienne, 8 janvier 1864.

[482] Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier…, op. cit.* Beaunier collabore à l'établissement de l'usine sidérurgique de la Bérardière, avant de contribuer à la création de la première ligne de chemin de fer de France. Louis de Gallois fonde la Compagnie des mines de fer de la Loire, persuadé que le bassin houiller contient également du minerai de fer – espoir rapidement déçu.

[483] Jacques Roux, *Faire de la métallurgie une science…*, *op. cit*.

[484] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine…*, *op. cit*.

ans, le concours se restreint progressivement aux bacheliers ou à des élèves du même niveau d'études.

Les difficultés matérielles de l'école ne sont toujours pas réglées, malgré l'emménagement dans les locaux de Chantegrillet en 1850. Si elle est dès l'origine sous la tutelle de l'administration des Mines et soutenue par les milieux industriels, l'implication financière des collectivités locales – conseil général de la Loire puis conseil municipal de Saint-Étienne – se révèle essentielle pour subvenir aux besoins de l'établissement. Elle exonère d'ailleurs les acteurs économiques locaux – chambre de commerce, Comité des forges de la Loire – de dépasser le stade des libéralités. Les améliorations portées à l'enseignement et à la certification sont liées à la présence d'anciens élèves à la chambre des députés[485]. Ces soutiens ne se démentent pas ensuite, notamment à l'occasion du déménagement dans les locaux actuels du cours Fauriel en 1927. Mais déjà, l'école s'est éloignée de ses bases métallurgiques[486].

b. La préparation et l'accès aux grandes écoles

La réorganisation de l'école des mineurs en 1831 définit un programme précis pour le concours d'admission. Autour des nouvelles exigences se développe « une petite économie des savoirs » à travers la mise en place de cours préparatoires[487]. La possibilité d'accession à l'école d'élèves libres renforce ce système. Celui-ci se rapproche de ce qui existe alors, au niveau national, au sein de l'enseignement secondaire pour l'accession aux grandes écoles – dont l'école des mineurs ne relève pas encore[488]. Plusieurs institutions préparent le concours à Saint-Étienne, sous le régime de l'internat en général. Le collège municipal de la ville ouvre sa section préparatoire à la suite de la loi Falloux, qui permet aux établissements secondaires de régulariser

---

[485] *Ibid*., p. 56. Il s'agit de Frédéric Dorian (1871-1873), Étienne Brossard (1876-1885) et Francis Laur (1885-1889). Sur le rôle de ces ingénieurs parlementaires, cf. Bruno Marnot, *Les ingénieurs au Parlement, sous la IIIe République*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

[486] ADL, 9 M 216, réunion du conseil de perfectionnement de l'École des mines de Saint-Étienne, 14 mai 1904.

[487] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine…, op. cit.*, p. 112.

[488] Bruno Belhoste, « La préparation aux grandes écoles scientifiques au XIXe siècle : établissements publics et institutions privées », *Histoire de l'éducation*, n°90, 2001, p. 101-130.

leur offre de cours spéciaux complémentaires[489]. Sa transformation en lycée pose la question du maintien des cours, faute d'un personnel qualifié suivant le recteur[490]. La classe supérieure subsiste tout de même jusqu'à la Première Guerre mondiale, et même au-delà. Rival du lycée, le collège jésuite Saint-Michel propose, peu après sa fondation à la suite de la loi Falloux, sa propre section à partir de la rentrée 1851[491]. Des cours préparatoires sont aussi créés par des professeurs libres[492]. Il faut également citer le pensionnat de Valbenoîte, fondé et tenu par les frères maristes depuis 1825 – et qui prépare également au concours des arts et métiers, d'un niveau scolaire inférieur[493]. Le paysage stéphanois n'apparaît pas original quant au développement de ces cours, qui participe du prestige et de l'attrait des établissements proposant une telle offre[494].

L'établissement stéphanois le plus réputé pour la préparation à l'école des mineurs reste le pensionnat Saint-Louis des Frères des écoles chrétiennes[495]. Son taux d'admission au concours d'entrée en ferait la préparation la plus efficace. Réuni de mars 1859 à avril 1864 à l'école primaire supérieure des Chappes[496], le manque de place incite la municipalité à demander l'installation du pensionnat dans un local autonome[497]. Un immeuble est loué au 22 rue Désirée[498], avant d'être acheté par l'Institut des Frères en 1868. Près de quatre cents élèves sont accueillis dès l'ouverture. L'œuvre n'attend pas ses nouveaux locaux pour contribuer à l'enseignement spécial. Le pensionnat crée dès 1860, sur l'initiative d'un professeur, le frère Rodolfo, un dit « cours des mineurs ». Accessible à la suite d'études primaires supérieures, il

---

[489] ADL, T 532, cité par Solenn Huitric, *De la tutelle communale à celle de l'État. La transformation en lycées des collèges de l'académie de Lyon*, mémoire de master 2 d'histoire, dir. Philippe Savoie, ENS de Lyon, 2012, p. 45.

[490] AN, F 17 6890, rapport du recteur de Lyon, 21 décembre 1842, cité par Solenn Huitric, *De la tutelle communale…*, *op. cit*., p. 170.

[491] Pierre Réjany, *L'enseignement secondaire à Saint-Étienne au XIXe siècle*, Saint-Étienne, auteur, 2001, p. 260-279 et 370-389. Le collège se nomme Saint-Charles dans un premier temps.

[492] Le cours de M. Dubois ouvre en 1853, avec deux professeurs et plus d'une trentaine d'auditeurs. Il prépare aussi à l'école centrale des arts et manufactures de Paris. Celui de M. Fleury est créé en 1857, comme « école préparatoire à l'école des mines », qu'il gère à ses frais en rémunérant deux autres enseignants. De 10 à 15 personnes suivent les cours en 1863. Dans les deux cas, les élèves peuvent être des internes. ADL, 9 M 172, renseignements sur les écoles préparatoires à l'école des mines de Saint-Étienne, 1864.

[493] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…, op. cit.*, p. 355-356.

[494] Cf. la description faite par Philippe Savoie : « Société et école : réflexions autour de l'enseignement technique français (XIXe-XXe siècles) », *Paedagogica Historica*, vol. 34, n°2, p. 69-88.

[495] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine…, op. cit.*, p. 335.

[496] Située actuelle rue des frères Chappe.

[497] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*

[498] Actuelle rue Désiré Claude.

prépare les examens d'admission aux grandes écoles d'ingénieurs, dont l'école des mineurs. Les majors au concours de 1867 et 1868 sont issus du pensionnat. Celui-ci devient le principal concurrent du lycée de garçons[499]. Sous la direction du frère Papyle (1864-1875), l'école ouvre une préparation aux écoles d'arts et métiers ainsi qu'au « brevet de Cluny ». L'école incarne un enseignement secondaire spécial préparant aux métiers de l'industrie et du commerce. Cette orientation se poursuit même après la création des baccalauréats modernes. La filière stéphanoise s'arrête en 1904. La loi sur les congrégations oblige les Frères des écoles chrétiennes à transférer les classes en question à l'École des Anglais à Lyon. À cette date, la communauté compte 47 frères. Sur les 508 élèves de l'établissement, seuls 79 suivent alors le cours des mineurs. Le pensionnat poursuit ensuite son activité avec quelques frères sécularisés pour enseignants. Il perd toutefois définitivement son rôle de préparation à l'enseignement technique supérieur.

Lorsque l'école des mines devient supérieure, les exigences du concours augmentent, notamment en ce qui concerne la physique et la chimie[500]. L'inadéquation entre les programmes du secondaire et ceux du concours donne une importance plus forte à l'enseignement prodigué dans les écoles préparatoires. L'une des caractéristiques de ce système de préparation, puis des études au sein de l'école, est son coût financier : deux à trois années d'internat, puis deux à trois ans d'externat. Le recrutement de l'école apparaît de fait, à la fin du siècle, plus proche des grandes écoles parisiennes par sa composition sociale, à savoir bourgeoisie et classe moyenne, que par exemple les écoles d'arts et métiers. L'attrait de cette école s'exerce pourtant encore sur les enfants de milieux populaires. Ce n'est pas le seul établissement supérieur à intéresser le public étudiant stéphanois.

De nombreux industriels de la région sont passés par les écoles d'ingénieurs, mais peu sont des locaux à l'origine[501]. D'autres établissements émergent, comme l'École centrale de Lyon, fondée dans une période de crise pour la métallurgie lyonnaise[502]. De sa création en 1857 jusqu'au moins aux années 1870, la direction de l'école réserve une demi-bourse pour un élève

---

[499] Le nombre d'admissions obtenues entre 1880 et 1906 est de 399.

[500] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine…, op. cit.*, p. 329.

[501] Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire…*, *op. cit*., p.23.

[502] Pierre Cayez, *Métiers Jacquard et hauts fourneaux. Aux origines de l'industrie lyonnaise*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978. Bruno Béguet, « Une école d'ingénieurs en province : l'École centrale lyonnaise de 1857 à 1947 », *in* Louis Bergeron et Patrice Bourdelais (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, p. 305-327.

du département de la Loire[503]. Si l'attribution n'est pas automatique, les candidats stéphanois sont de plus en plus nombreux lors du concours d'admission. En 1873, le conseil général accorde une demi-bourse, sur demande de l'école – la démarche n'est en rien originale[504]. Les demandes de bourses sur conditions de revenus, bien que peu sollicitées, prennent progressivement le relais de ces financements.

Les écoles de commerce sont un autre débouché naissant pour les familles stéphanoises les plus aisées. Les industriels locaux sont sollicités pour l'organisation de jurys de concours d'admission comme celui de l'École supérieure de commerce de Paris[505]. En dépit de l'importance du milieu négociant stéphanois, il ne se crée pas d'école commerciale dans le bassin. Le modèle de l'école de Paris ou de celle de Mulhouse, soutenue par la Société industrielle de la ville, n'inspirent pas les milieux économiques locaux[506]. La chambre de commerce de Saint-Étienne décide simplement de soutenir modestement la création de l'école de commerce portée par son homologue lyonnaise en 1871, en souscrivant dix actions de la société fondée pour l'occasion[507]. Le nombre apparaît faible au vu des 200 actions acquises par la chambre lyonnaise, sur un capital total de 2 240[508]. De fait, l'offre de formation extérieure à la région suffit aux acteurs économiques, qui s'accommodent de la proximité lyonnaise ou de l'attractivité parisienne[509]. Les besoins en compétences identifiés par les acteurs locaux ne motivent pas de telles créations d'établissements à l'entretien coûteux.

---

[503] ADL, 9 M 226.

[504] ADL, 9 M 225, lettre du directeur de l'École supérieure de commerce de Paris au préfet de la Loire, 10 août 1850. La préfecture et la chambre de commerce reçoivent de nombreux courriers, brochures et tracts promotionnels de la part d'établissements d'enseignement supérieur et technique depuis le milieu du XIXe siècle. Ces démarches « commerciales », à but de recrutement ou de subventions, ne permettent pas de véritablement connaître, sans consulter les archives des écoles et cours en question, les relations effectives avec le bassin stéphanois et son tissu économique.

[505] ADL, 9 M 225, lettre du directeur de la Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Ardèche (Terrenoire) Félix de Bouchaud au préfet de la Loire, 1er octobre 1855.

[506] Sur la création de ces écoles, cf. Marianne Blanchard, *Les écoles supérieures de commece : socio-histoire d'une entreprise éducative*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

[507] ADL, 13 J 183, lettre du président de la chambre de commerce de Lyon au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 13 novembre 1871.

[508] La chambre de commerce de Saint-Étienne n'est pas non plus représentée au sein du conseil d'administration (ADR, 6 Up 1/16, acte de formation de la société anonyme de l'École de commerce de Lyon, déposé au tribunal de commerce de Lyon le 25 mai 1872 ; informations données par Hervé Joly).

[509] Il peut toujours être argué qu'il existe en réalité une région lyonno-stéphanoise (ou stéphano-lyonnaise). Celle-ci est fonctionnelle à défaut d'être pleinement intériorisée par les acteurs locaux.

c. Les enseignements secondaire spécial et primaire supérieur

L'enseignement secondaire, sans avoir pour vocation la formation au métier, permet néanmoins l'accession aux grandes écoles industrielles et commerciales[510]. Il existe à Saint-Étienne un collège communal depuis 1806[511]. Le décret du 5 avril 1840 érige l'établissement en lycée[512]. La décision augmente ses effectifs, alors que la haute bourgeoisie dirigeant les affaires municipales se gardait jusque là de baisser les frais de scolarité[513]. Il s'agissait de barrer l'accès aux enfants de la petite bourgeoisie commerçante et artisanale. La transformation en lycée change sensiblement la donne. Sa fréquentation est alors le fait de fils de maîtres de forges et d'ingénieurs[514]. La bourgeoisie traditionnelle stéphanoise, catholique et issue de la fabrique de rubans, privilégie désormais le collège Saint-Michel et deux autres établissements congréganistes : le pensionnat Saint-Louis et le collège mariste de Saint-Chamond.

Le transfert de tutelle de l'établissement illustre les stratégies éducatives des milieux les plus favorisés de la région – et de l'extérieur. Il ne rompt pas la différenciation des filières de formation, notamment vis-à-vis des classes moyennes[515]. Il existe dès les années 1820 au sein des collèges et lycées des cours spéciaux, accessibles aux élèves extérieurs à l'établissement[516]. Ceux organisés à Saint-Étienne, remontant au moins à 1829, sont destinés à assurer une fréquentation suffisante de l'école – alors en grande difficulté –, en mélangeant dans les mêmes cours les deux types d'élèves[517]. Leur existence devient officielle par la loi Guizot du 28 juin 1833, qui fixe le programme de l'enseignement primaire supérieur[518]. Un établissement de ce

---

[510] Surtout avec la réforme Fourtoul de 1852, qui met en place la « bifurcation » et valorise les matières scientifiques dans l'enseignement secondaire, jusqu'à sa suppression en 1864.

[511] J. Devun, « La politique scolaire… », art. cit. ; Pierre Réjany, *L'enseignement secondaire…, op. cit.* La ville n'a pas obtenu d'école centrale pendant la période révolutionnaire – contrairement à Roanne – ni par la suite de lycée impérial.

[512] Solenn Huitric, *De la tutelle communale*…, *op. cit*., p. 31. Le nom de collège royal est néanmoins utilisé jusqu'en 1848.

[513] David Pemberton, *Industrialization and the bourgeoisie*…, *op. cit*., p. 235 et suiv. Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*., p. 385-386.

[514] *Ibid.*, p. 385-392.

[515] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*., et plus spécifiquement chapitre III, p. 75-95.

[516] Cf. Philippe Marchand, « Une nouvelle donne sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Les cours spéciaux des collèges dans l'académie de Douai », *Histoire de l'éducation*, n°131, 2011, p. 5-26.

[517] Pierre Réjany, *L'enseignement secondaire*…, *op. cit*., p. 42-43.

[518] Outre les disciplines enseignées au niveau élémentaire, l'arpentage, le toisé, le levé de plan, le dessin linéaires, des notions de sciences physiques et d'histoire naturelle, des notions de géographie et d'histoire, de la sphère, ainsi que le chant.

type est créé au sein du collège municipal de garçons de Saint-Étienne[519] – c'est aussi le cas à Saint-Chamond[520]. La dénomination de cette institution change avec la législation. D'école primaire supérieure annexée, la section devient classe d'instruction primaire supérieure par l'ordonnance royale du 23 juin 1844, qui concerne également Saint-Chamond[521]. Ces transformations ne sont pas isolées dans le système scolaire français à l'époque, face au déclin puis à la suppression au début des années 1850 du cadre des EPS[522]. L'année suivante, une école spéciale de commerce et d'industrie est officiellement ouverte au sein du collège royal de Saint-Étienne. Le but est de créer « une institution sérieuse où le jeune homme, qui se destine aux affaires, reçût l'instruction propre à former le négociant[523] ». Les cours s'organisent selon un cycle de trois ans. Ils concernent des domaines aussi divers que la calligraphie, le dessin linéaire et de fabrique, la mise en carte, la tenue de livres, la comptabilité, la correspondance commerciale, la physique, la chimie, la mécanique appliquée, les langues vivantes, le droit commercial, etc. Il apparaît clairement que le public visé se recrute parmi les fils des fabricants, rubanerie en tête, en associant une partie pratique et des visites d'ateliers[524]. Il s'agit ainsi de proposer une scolarité potentiellement plus courte et plus concrète que le secondaire classique, débarrassée des humanités et de l'horizon du baccalauréat. Des classes primaires spécifiques sont attachées à l'école, en parallèle de celles du lycée. Il faut toutefois envisager que de nombreux cours, si ce n'est la majorité, demeurent communs aux élèves du lycée proprement dit et à ceux de cette section. Il y aurait toutefois en 1853 exactement 99 jeunes gens qui fréquenteraient les classes spéciales de l'établissement[525].

---

[519] Pierre Réjany, *L'enseignement secondaire…*, *op. cit*.

[520] AMSC, 1 Rsc 19.

[521] AMSE, 1 R 120. Il s'agit en fait d'une tentative de pérenniser ces classes primaires par une reconnaissance officielle. La loi Guizot connait ainsi une application difficile (lettre du sous-préfet de Saint-Étienne au maire de Saint-Étienne, 12 juillet 1844).

[522] Gérard Bodé note la difficulté qui existe dans le suivi, voire même le repérage, de ces changements institutionnels (« À la recherche de l'Arlésienne. L'enseignement commercial en France (1800-1940) », *Histoire de l'Éducation*, n°136, Les formations commerciales pour les filles et les garçons XIXe-XXe siècles, 2012 [2014], p. 55).

[523] ADL, 13 J 477, Collège royal de Saint-Étienne, École spéciale de commerce et d'industrie, brochure, 1845.

[524] « Autant que faire se pourra, la leçon pratique de l'atelier complètera l'enseignement théorique de la classe. Ainsi, les élèves seront conduits fréquemment dans les principaux établissements de teinturiers, de fabricants de rubans, de quincailliers et d'armuriers. Au retour, ils rendront compte, tantôt verbalement, tantôt par écrit, de ce qu'ils auront remarqué dans ces visites ; puis expliqueront eux-mêmes ou entendront expliquer per leurs professeurs les procédés employés sous leurs yeux ».

[525] AN, F 17/6833, cité par Robert D. Anderson, *Education in France…*, *op. cit*., p. 101.

L'enseignement spécial se confond en partie avec ce qui peut être considéré comme un enseignement théorique des professions industrielles et commerciales, au moins jusqu'aux dispositions Duruy de 1865 sur le secondaire spécial. Les examens se déroulent devant un « comité composé des notabilités industrielles du pays et de quelques-uns des principaux fonctionnaires du Collège royal[526] ». La délivrance d'un brevet se fait suivant les mérites de l'élève, en mentionnant son niveau sur les différentes parties de l'enseignement. Ce type d'établissement n'est pas unique dans le pays à cette époque[527]. Il vise les enfants des familles stéphanoises, dans une agglomération où la bourgeoisie n'est pas réputée pour son attachement à l'instruction de ses enfants[528]. L'implication des industriels locaux dans l'évaluation des élèves, au sein de la commission spéciale d'examen, ne cache pas une rédaction du programme issue de la collaboration entre le recteur et le proviseur du lycée. L'école spéciale de commerce devient en 1858 une école pratique préparatoire au commerce et à l'industrie, sans véritablement gagner en visibilité[529]. À la suite des réformes de Victor Duruy, l'école perd *a priori* toute autonomie vis-à-vis du lycée. La formule intéresse pourtant la municipalité de Rive-de-Gier. Sa demande de création en 1867 d'un collège d'enseignement secondaire spécial se voit opposer une réponse négative par l'administration, en raison d'un bassin de population insuffisamment important par rapport aux établissements de Lyon, Saint-Chamond et Saint-Étienne[530]. L'enseignement secondaire classique conserve cependant sa primauté dans la formation des élites régionales. La perspective d'un abandon de scolarité secondaire avant le baccalauréat se révèle préférable au recours à une instruction spéciale. Cette dernière survit plusieurs années, avant sa transformation en enseignement moderne en 1902.

L'enseignement primaire supérieur, qui vise un public moins fortuné, s'incarne à travers l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, dans la continuité de la loi Falloux[531]. Implantés à Saint-Étienne depuis 1805, leur présence massive a permis la fondation d'une

---

[526] Le comité est *a priori* mis en place en 1859 (Pierre Réjany, *L'enseignement secondaire*…, *op. cit*., p. 203).

[527] Solenn Huitric, *De la tutelle communale*…, *op. cit*., p. 171.

[528] Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*. Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire*…, *op. cit*.

[529] Les rares documents conservés dans les archives de la chambre de commerce à son sujet n'apportent aucun jugement sur la valeur et l'utilité de son enseignement.

[530] AN, F 17 8149, lettre du recteur de l'académie de Lyon du 23 octobre 1867, adressée au ministre de l'instruction publique, cité par Solenn Huitric, *De la tutelle communale*…, *op. cit*., p. 44.

[531] Sarah Curtis, *L'enseignement au temps des congrégations*…, *op. cit*. Olivier Martin, *Un catholicisme urbain*…, *op. cit*.

« école supérieure », recrutant sur concours les meilleurs élèves des écoles de quartier[532]. La transformation de l'EPS annexée au collège municipal laisse le champ libre aux frères. L'établissement connait un certain nomadisme dans ses premières années à l'image de la congrégation[533]. Cette dernière bénéficie longtemps d'un monopole de fait sur ce type d'enseignement, destinés notamment à l'instruction de futurs employés[534]. La circulaire ministérielle du 16 mai 1878, favorisant la création d'EPS, est transmise par le préfet aux maires de Saint-Étienne, Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Firminy[535]. Le rôle des EPS dans le système éducatif français est alors sur le point de changer[536].

2. *L'enseignement professionnel tel qu'en lui-même*

À côté de ces écoles mordant sur la formation au métier sans relever formellement de l'enseignement technique, de nombreuses institutions se développent en région stéphanoise. Ces œuvres correspondent de fait à la matrice de ce qui formera l'enseignement technique médian et élémentaire. Elles révèlent une pluralité de situations, notamment par la segmentation entre écoles et cours. Les écoles professionnelles proprement dites restent l'exception dans le bassin : il n'existe longtemps que l'Institution des sourds-muets de Saint-Étienne. L'école municipale de dessin de la même ville peut être assimilée à cette catégorie. Il n'existe pas d'initiative privée en la matière, contrairement à d'autres grandes villes industrielles françaises – encore qu'il faille interroger la segmentation entre actions publique et privée avant les années 1880. L'école de La Martinière à Lyon, l'Institut Livet à Nantes ou l'École professionnelle de Mulhouse n'ont pas d'équivalent stéphanois[537].

---

[532] ALS/ESB, Association scolaire professionnelle, *Notice sur l'École professionnelle libre de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Impr. de l'Institution des sourds-muets, 1909. Cette excellence implique la dimension morale et religieuse.

[533] De la commune de Montaud, où elle est située de [1845] à 1851, l'école supérieure des frères est transférée à Saint-Étienne, d'abord rue de Roanne, puis en 1856 rue des Chappes.

[534] Il faudrait ajouter les cours complémentaires éventuels des écoles municipales laïques, ce qui n'a pu être fait faute de temps.

[535] ADL, T 565, lettre du préfet de la Loire aux maires des principales communes du département, 15 juin 1878.

[536] Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, *Les collèges du peuple…*, *op. cit*.

[537] Cf. Fabrice Audet, *Enseignement technique et bassin industriel : l'école La Martinière de Lyon, 1830-1965*, mémoire de DEA d'histoire, dir. Sylvie Schweitzer, Univ. Lyon 2, 1998. Marc Suteau, *Une ville et ses écoles : Nantes, 1830-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999. Raymond Oberlé, *L'enseignement à Mulhouse…*, *op. cit*.

Les cours du soir et du dimanche sont le recours préférentiel des acteurs locaux. Ceux-ci constituent durant la première partie du XIXe siècle le vecteur privilégié de l'éducation industrielle. Portée par différents entrepreneurs de morale, souvent issus des élites économiques et politiques, elle se destine à des ouvriers dits adultes, au-delà de l'âge de scolarité primaire[538]. L'ensemble de l'offre de cours du soir ne semble pourtant pas relever de ce registre. Les cours professionnels municipaux ou organisés sur l'initiative d'un professeur unique ne s'intègrent pas *a priori* dans un véritable dispositif associant moralisation, acculturation et émancipation. Seule la classe ouvrière de l'école des mineurs, ainsi que la classe d'adultes de la Grand' Grange à Saint-Chamond dépassent un simple objectif professionnel.

a. L'école de dessin de Saint-Étienne, une formation artistique au métier

L'enseignement du dessin est l'un des éléments les plus précoces de la formation au métier. Le dessin d'imitation et le dessin géométrique, développés pour un public populaire depuis le XVIIIe siècle, contribuent aux industries d'art[539]. La finalité commerciale de l'enseignement du dessin de fabrique est une cause de son essor[540]. Les aspects esthétiques ne sont pas les seuls enjeux de cette instruction. L'introduction du dessin linéaire, promue dès la circulaire Decazes de 1819, encouragée en partie par la loi Guizot de 1833, modifie le rôle des écoles de dessin. Le dessin linéaire, pensé comme un moyen de l'instruction – et de la moralisation – des enfants des milieux ouvriers, est destiné à de futures applications industrielles. Il fait office d'éducation professionnelle réduite, dès l'école primaire, permettant d'accélérer l'apprentissage ultérieur du métier. La mécanisation des procès de production dans l'industrie manufacturière influe sur les besoins en savoirs des travailleurs. Les écoles d'arts et métiers sont elles-mêmes en pointe dans l'apprentissage du dessin – qui se généralise également dans l'enseignement secondaire et

---

[538] Lire à ce sujet le bilan historiographique de Carole Christen : « Jalons pour une histoire de l'éducation industrielle destinée aux ouvriers adultes au XIXe siècle », *Les Études sociales*, n°159, *L'éducation industrielle et les savoirs enseignés aux ouvriers adultes en France (1800-1870)*, 2014, p. 3-9.

[539] Renaud d'Enfert, *L'enseignement du dessin en France : figure humaine et dessin géométrique, 1750-1850*, Paris, Belin, 2003.

[540] Renaud d'Enfert, « La place du dessin dans la formation des ouvriers et artisans en France, XVIIIe-XIXe siècles », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 99-112. Cf. Audrey Millet, *Les dessinateurs de fabrique en France (XVIIIe-XIXe siècles)*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Philippe Minard et Olivier Christin, Univ. Paris 8, 2015.

scientifique – bien qu'il soit à l'origine destiné à compléter l'instruction primaire, voire primaire supérieure. Par la suite – et les rapports du général Morin, que ce soit à la suite de l'Exposition universelle de Londres en 1862 ou devant le Conseil supérieur de l'enseignement technique en 1874 l'indiquent[541] –, le dessin linéaire, avec ses considérations géométriques, représente le « point de départ » de ce qui devient l'enseignement du dessin industriel proprement dit[542].

L'enseignement du dessin est indissociable à Saint-Étienne des besoins en compétences artistiques de l'industrie du ruban – dans une moindre mesure de l'armurerie. Son organisation est liée à la Fabrique et à sa mainmise sur les affaires municipales[543]. Un premier établissement aurait été fondé dès 1766 à Saint-Étienne[544]. L'ouverture officielle de l'école municipale de dessin date de 1804. L'enseignement est gratuit. De nombreux déménagements marquent les premières années[545]. L'enseignement est réorganisé une première fois en 1837. L'institution s'ouvre à l'apprentissage du dessin de fabrique et à la gravure sur bois pour les armes[546]. À partir de 1865, date de l'élection d'une municipalité républicaine, un ensemble de cours du soir est mis en route, concernant le dessin linéaire, le dessin de fabrique et la géométrie au bénéfice de la rubanerie[547]. Dans le même temps, l'école connait un véritable déclin de son enseignement[548]. Le rôle du dessin et de la géométrie dans les pratiques professionnelles s'impose pourtant comme une évidence jusque dans les milieux ouvriers[549].

---

[541] Général Arthur Morin et Henri-Édouard Tresca, *De l'organisation de l'enseignement industriel…, op. cit.* ; « Rapport de M. le général Morin, vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement technique et commercial, sur les principes qui doivent présider au développement de cet enseignement », *Recueil des lois et des actes*, 1874, p. 355-364 (cf. Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 1, *De la Révolution à 1926*, Paris, INRP/Économica, 1987, p. 224-233).

[542] Sur la question du dessin technique et ses application industrielles dès avant le XIXe siècle, cf. Yves Deforge, *Le graphisme technique…, op. cit.*

[543] André Vant, *Imagerie et urbanisation*…, *op. cit*. Cf. Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière : une autre histoire de Saint-Étienne : 1778-2015*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2015.

[544] Renaud d'Enfert, *L'enseignement du dessin*…, *op. cit*., p. 18.

[545] L'école occupe notamment le collège municipal, dans l'ancien couvent des Minimes, entre 1803 et 1805, puis des salles de l'hôtel de ville entre 1835 et 1855, et enfin le Palais des Arts, construit à cet effet, à partir de 1859, bien que les locaux se révèlent là encore insuffisants (Docteur G. Fayet, *Questions locales. Collections et cours publics à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, J. Besseyre, 1875, p. 46).

[546] ADL, 9 M 172, renseignements sur l'école de dessin de la ville de Saint-Étienne, 8 janvier 1864.

[547] Docteur G. Fayet, *Questions locales…, op. cit.*, p. 46 et 50. Henry Destour, *La formation professionnelle des ouvriers et employés de l'industrie et du commerce de la région stéphanoise, 1870-1940*, mémoire de DEA d'histoire, dir. Yves Lequin, Univ. Lyon 2, 1994, p. 62. Le Palais des Arts accueille également les cours secondaires pour jeunes filles de 1868 à 1889 (Pierre Réjany, *L'enseignement secondaire…, op. cit.*, p. 205-207).

[548] J. Devun, « La politique scolaire… », art. cit.

[549] Lire par exemple, AMSE, 2 F 39, rapport du contremaître mouleur Noël Fraisse, Établissements Clair Frères, sur la métallurgie à l'Exposition universelle de Paris de 1867, sd. : l'auteur explique, à propos d'un procédé de

b. Les cours du soir ou le complément de l'instruction primaire

Le cœur de l'offre d'instruction professionnelle repose sur les cours du soir, que ce soient des cours d'adultes ou d'apprentis apportant un complément d'enseignement général, ou qu'il s'agisse véritablement de cours professionnels, permettant le complément de l'apprentissage, le perfectionnement des connaissances et des pratiques, voire même l'acquisition d'une « culture technique[550] ». Si leur création n'est pas fermée à l'initiative privée, le rôle des municipalités reste essentiel à leur développement[551]. Les initiatives pionnières du baron Charles Dupin au sein du Conservatoire d'arts et métiers, imitées par la suite ou servant de référence, permettent un développement par capillarité de ces œuvres. Leur existence reste fragile, soumise à la disponibilité d'un enseignant, à sa juste rémunération ou tout simplement au bon vouloir de l'administration, qui impose son autorisation à tout cours public jusqu'à la fin du Second Empire[552]. Dans l'autre sens, leurs horaires réduisent l'attractivité des enseignements pour le public ouvrier, prenant place en général après la journée de travail.

L'enseignement des mathématiques, du dessin et de la mécanique est au cœur des enjeux. Déjà en 1766, un père minime ouvrait un cours gratuit de géométrie pratique à l'intention des ouvriers des manufactures[553]. Dans le même temps, le graveur Jacques Olagnier organisait un cours de dessin, ciselure et peinture. La ville de Saint-Étienne entre ensuite en action. Reprenant une demande du conseil de commerce communal de 1802, la municipalité fonde en 1809 une

---

fabrication de moules utilisé au Creusot : « Ce genre de moulage est assez usité à Saint-Étienne mais je doit dire que pour le perfectioné comme on la fait au creusot il faut que l'ouvrier est acquit une certaine instruction qui lui permette de lire un dessin et de reconnaitre les forges de sa piece avant de la commencé afin qu'il puisse crée un outillage convenable pour executé son moule. J'engage donc ici mes colegues les ouvriers mouleurs sil veulent arriver a travailler ainsi apprendre quelque leçon de dessin ce qui aujourdhui est tres facile par les moyens de l'institution [*sic*] professionnel qui propage sont utilité dans toute la France ». La famille Schneider a d'ailleurs mis un soin particulier au développement de l'enseignement du dessin au sein des écoles et cours du soir que l'entreprise organise (Yves Deforge, *Le graphisme technique. Son histoire et son enseignement*, Seyssel, Champ Vallon, 1981, p. 113-115).

[550] Gérard Bodé, « L'enseignement technique en France et en Allemagne : écoles de perfectionnement et cours professionnels, 1820-1940 », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie*…, *op. cit*., p. 149.

[551] Gérard Bodé, « Les cours professionnels pour ouvriers sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Les Études Sociales*, n°159, *op. cit.*, p. 40.

[552] Sur le rôle de Charles Dupin dans l'essor des cours professionnels, cf. Carole Christen et François Vatin (dir.), *Charles Dupin*…, *op. cit*.

[553] Stanislas Bossakiewicz, *Histoire générale : chronologique, administrative, biographique et épidosique de Saint-Étienne depuis les origines jusqu'à nos jours*, La Fère, Société anonyme d'imprimerie la Féroise, 1905, p. 396.

école – c'est-à-dire un ensemble de cours – de mathématiques et de mécanique[554]. La diffusion évoquée dans une partie précédente de l'idée d'une « alliance intime entre les sciences et les arts[555] », associée à la parution dans le *Bulletin industriel* des articles d'Étienne Peyret-Lallier intitulés « De l'utilité d'un cours de mécanique à l'usage de la classe ouvrière » (1825) et « Des cours publics sur les sciences appliquées aux arts » (1826)[556], semble provoquer la réorganisation des cours municipaux. Ceux-ci sont pris en charge par un professeur de l'école des mineurs, Édouard Blavier, qui organise à partir de 1826 des cours de géométrie et de mécanique[557]. Un cours de dessin linéaire est ensuite ajouté. Gratuits et publics, ils ont lieu trois fois par semaine, entre midi et treize heures. Leur fréquentation insuffisante conduit à leur suppression en 1830. Le créneau ne reste pas vide longtemps.

L'ordonnance royale du 7 mars 1831, portant sur l'organisation de l'école des mineurs de Saint-Étienne, instaure dans son article 6 une classe en faveur des ouvriers mineurs[558]. Le règlement de l'école du 28 mars 1831 précise les conditions des cours[559]. Son article 36 explique que « tout individu pourvu d'un certificat de bonnes vie et mœurs, et sachant lire, écrire et chiffrer, sera admis, sur sa demande, à la classe d'ouvriers ». Il s'agit de renouer avec le public initial de l'école des mineurs, et de permettre aux ouvriers de communiquer professionnellement avec leurs patrons et ingénieurs. L'école inaugure ses propres cours professionnels, financés par le conseil général[560]. L'enseignement s'étend sur deux ans[561]. Les élèves étudient en première année avec des répétiteurs l'arithmétique, la tenue des livres, la géométrie élémentaire, l'arpentage, la levée des plans souterrains et superficiels, le nivellement et le dessin linéaire. En deuxième année, sous la conduite des professeurs de l'école, sont

---

554 J. Devun, « La politique scolaire… », art. cit. Le conseil de commerce de Saint-Étienne demande en 1802 l'établissement d'une école de mathématiques et de mécanique (Louis-Joseph Gras, *Le conseil de commerce de Saint-Étienne et les industries locales au commencement du XIXe siècle*, Saint-Étienne, Théolier, 1899).

555 *Note sur l'utilité d'une alliance intime…, op. cit*.

556 Cf. Chapitre 1, Étienne Peyret-Lallier, maire de Saint-Étienne entre 1831 et 1837, homme politique, avocat et érudit libéral, ne doit pas être confondu avec son fils Alphonse, économiste également libéral.

557 Jean Tibi, *Les semailles de la pensée*…, *op. cit*., p. 144. Il est remplacé l'année suivante par un répétiteur de l'école, Ferrand, ancien gadz'art et également conducteur des Ponts et Chaussées (Renaud d'Enfert, « L'École des mineurs de Saint-Étienne… », art. cit.).

558 ADL, 13 J 415, situation de l'instruction publique à Saint-Étienne au 1er avril 1838, notes de Denis Descreux, ancien secrétaire-archiviste de la chambre de commerce de Saint-Étienne, retranscrites par Louis-Joseph Gras, sd. Cf. <http://admi.net/jo/LOUIS18/1831.html> (consulté le 1er septembre 2017).

559 Cf. <http://www.annales.org/archives/x/stetregl.html> (consulté le 1er septembre 2017).

560 Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine*…, *op. cit*., pour la suite du développement sur les cours ouvriers.

561 ADL, 9 M 172, lettre du directeur de l'école des mines de Saint-Étienne au sous-préfet de Saint-Étienne, 16 janvier 1839.

introduits des éléments de physique, chimie et mécanique « immédiatement applicables à l'industrie ». Les cours ont lieu le dimanche matin et le soir à partir de dix-neuf heures, de novembre à avril. Ils ne limitent pas leur recrutement aux seuls ouvriers en poste dans les houillères, cibliant aussi les personnels de la métallurgie. Les meilleurs élèves peuvent recevoir en fin de scolarité des brevets de 3e classe. L'instruction est gratuite, le conseil général de la Loire subventionnant les frais de combustible et d'éclairage, ainsi que le matériel d'expérimentation. En 1838-1839, le nombre d'élèves monte à une soixantaine pour la première année, la seconde étant moins fréquentée. Après des débuts prometteurs, l'échec de l'institution devient évident. Anne-Françoise Garçon l'explique par l'impossibilité pour les auditeurs de « s'inscrire dans les normes proposées », qui découragent même la participation aux concours de fin d'année « qui les mettaient au contact direct des élèves »[562]. Les tentatives ultérieures de relance n'ont pas plus de succès jusqu'aux années 1850, lorsque les cours sont définitivement supprimés.

Afin de combler le vide, un cours public de mécanique industrielle est organisé, de manière discontinue, entre décembre 1847 et 1853 au moins[563]. Le professeur est Lucien Rollet, ancien élève de l'École centrale de Paris débutant sa carrière industrielle à Saint-Étienne. S'il assure bénévolement le cours jusqu'en 1851, il demande et obtient, pour ce qui semble la dernière année de son activité, une rémunération annuelle de 600 francs[564]. Son programme est pensé comme un cours des principes de la pratique, plutôt qu'un simple cours théorique. Le but est de prémunir l'ouvrier contre les périls de la routine professionnelle par la diffusion de « méthodes sures dont il ne doit pas s'écarter[565] ». Il explique prendre l'enseignement de dessin des écoles d'arts et métiers comme référence. L'instruction inclut la construction des machines, la transmission du mouvement, la détermination des dimensions des pièces de machines, ainsi que la construction de roues hydrauliques. La ville de Rive-de-Gier est aussi concernée par ce type d'enseignement. Une école spéciale de dessin et de géométrie souterraine est ouverte en

---

[562] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine…, op. cit.,* p. 113.

[563] AMSE, 1 R 224, dont lettre de Lucien Rollet au maire de Saint-Étienne, 10 août 1849. L'interruption des cours en 1849 semble la conséquence des troubles de la journée d'élection du 15 juin 1849 (cf. Ronald Aminzade, *Ballots and Barricades…, op. cit.*, p. 158). Le cours aurait été rouvert en 1854, sans plus de précision sur son devenir (Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce*…, *op. cit*. p. 355).

[564] AMSE, 1 R 224, lettres de Lucien Rollet au maire de Saint-Étienne, mai et 2 décembre 1852.

[565] AMSE, 1 R 224, lettre de Lucien Rollet au maire de Saint-Étienne, sd [1847].

1817, à destination de l'exploitation minière[566]. Elle existe au moins jusqu'en 1826[567]. Un cours de dessin linéaire et de mathématiques appliqués aux arts est également fondé au début de l'année 1839, grâce à des crédits municipaux[568]. Le professeur, ancien élève de l'école des arts et métiers de Châlons, est chargé de la formation des « chefs d'atelier, de forgeurs, charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierre, maçons et autres à qui le dessin peut être utile[569] ». Le programme prévoit l'existence de deux statuts : les élèves normaux de l'école, pouvant être renvoyés en cas d'absentéisme ou d'insubordination, et les auditeurs libres. Les cours se tiennent le matin de 8 à 9 heures, et le soir de 19 à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés. L'importance des effectifs et l'insuffisance des moyens financiers et matériels se révèlent rapidement insolubles. L'échec de cette organisation aboutit au transfert du cours de dessin linéaire dans le cadre des écoles primaires des Frères des écoles chrétiennes[570].

L'enseignement de la chimie industrielle, principalement destiné à la teinture des soies et rubans, connait un développement remarqué. Un cours municipal est créé par la ville de Saint-Étienne en 1842[571]. Organisé gratuitement dans l'hôtel de ville dans un premier temps – il est ensuite transféré à l'école de dessin –, il est tenu par un ancien élève de l'école des mineurs, Claude Janicot (1838), devenu répétiteur au sein de l'institution, et promis à une importante carrière industrielle dans le bassin[572]. Devant le succès des cours, et les services rendus aux industriels, négociants, anciens élèves de l'école des mineurs et ouvriers de la ville, Janicot demande en novembre 1848, dans un vibrant plaidoyer, la possibilité de compléter son enseignement par des études consacrées aux métaux, à l'image des cours existant dans les villes françaises dotées de facultés de sciences[573]. Si la réponse municipale n'est pas connue,

---

[566] Félix Lardon, *Naissance et développement d'une ville ouvrière : Rive-de-Gier 1750-1860*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Jean Merley, Univ. Saint-Étienne, 1985, p. 312-314, notes 6 et 7, 9. Cf. AMRG, registre des délibérations du conseil municipal, pour la lecture du règlement de l'école.

[567] Elle n'existe plus lorsque le conseil municipal demande à l'administration le respect d'une promesse non officielle d'ouverture d'une succursale de l'école des mineurs par une délibération du 19 mars 1833 (Félix Lardon, *Naissance et développement*…, *op. cit*., p. 313, note 8).

[568] Gérard Bodé, « Les cours professionnels pour ouvriers… », art. cit. ADL, 9 M 172, lettre du maire de Rive-de-Gier au sous-préfet de Saint-Étienne, 29 décembre 1838.

[569] Félix Lardon, *Naissance et développement*…, *op. cit*. p. 312-314, notes 6 et 7, 9.

[570] ADL, 9 M 172, lettre du maire de Rive-de-Gier au sous-préfet de Saint-Étienne, 10 janvier 1849.

[571] AMSE, 1 R 224.

[572] Anne-Françoise Garçon, *Entre l'État et l'usine*…, *op. cit*.

[573] AMSE, 1 R 223, lettre de Claude Janicot au maire de Saint-Étienne, 6 novembre 1848.

l'enseignement demeure par la suite prioritairement destiné aux industries textiles[574]. Le cours est ensuite repris en 1862 par le professeur de physique du lycée, dénommé Rousse[575]. Les enseignements de droit ou destinés aux métiers du commerce connaissent également des initiatives isolées. La ville de Saint-Étienne est régulièrement démarchée par des professeurs de l'enseignement secondaire ou supérieur, pour tenir des cours ou conférences de droit, d'économie politique ou de comptabilité pouvant être utiles aux industries locales[576]. Les autorisations ministérielles permettent un aperçu des leçons véritablement tenues[577]. Les langues vivantes ne sont pas oubliées, la municipalité de Saint-Étienne proposant des cours d'anglais et d'allemand pendant les années 1860[578]. L'italien et l'espagnol sont ajoutés à partir de 1873[579].

Une dernière institution, à mi-chemin entre cours d'adultes et enseignement professionnel, mérite un développement. Il s'agit des cours d'adultes de l'école de la Grand'Grange, située à Saint-Chamond, tenue par les Frères des écoles chrétiennes. Leur installation dans la ville remonte à l'année 1806, au sein du couvent des Minimes[580]. L'arrivée des trois premiers frères est le fruit de l'appel conjoint du curé local et du maire. Deux classes sont alors ouvertes, jusqu'à leur transfert – ainsi que celui de la communauté – dans un autre local situé place Saint-Pierre, en 1812-1813. La décision s'explique par l'installation du collège communal dans le bâtiment des Minimes. Après un nouveau déménagement en 1820, l'implantation définitive a lieu en 1839, sur la colline Saint-Ennemond. Le propriétaire du domaine de la Grand'Grange, le marquis de Mondragon, aménage les écuries de l'ancien château pour y installer les frères et leurs classes, pour un montant de 22.600 francs[581]. Deux frères y ont la charge de cent vingt élèves. La Grand'Grange est mise à la disposition de la commune. Le but est de pérenniser la

---

[574] Un cours de chimie minérale est mentionné en 1853, assuré par un professeur du lycée (Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…*, *op. cit*., p. 355).

[575] AN, F 17/6658, demande d'autorisation d'ouverture de cours public, 13 décembre 1864.

[576] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…*, *op. cit*., p. 354-355. AMSE, 1 R 224, lettre du sous-préfet de Saint-Étienne au maire de Saint-Étienne, 10 janvier 1839 ; lettres de Louis Mortier au maire de Saint-Étienne, 12 et 14 septembre 1839 ; lettre de M. de Parrot au premier adjoint au maire de Saint-Étienne Tézenas, 28 mars 1842.

[577] AN, F 17/6658, demandes d'autorisation d'ouverture de cours publics, département de la Loire.

[578] AMSE, 1 R 221.

[579] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…*, *op. cit*., p. 355.

[580] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*., p. 629 et suiv.

[581] Cf. Archives départementales d'Indre-et-Loire, fonds de Gallet de Mondragon, 150 J 161 : établissement des Frères de la doctrine chrétienne dans les écuries de l'ancien château de Saint-Chamond, 1839-1852. Il s'agit bien des Frères des écoles chrétiennes.

présence des Frères, grâce à l'implantation d'une école primaire supérieure. C'est en 1846 que sont créés les cours d'adultes[582]. La bourgeoisie locale soutient la création de l'institution, participant à la souscription ouverte pour l'occasion[583].

Le but de l'établissement est, « par l'étude des connaissances utiles, par les leçons et la pratique du devoir, [d'] améliorer le sort de la vie présente et future des jeunes apprentis, des jeunes ouvriers ». L'enseignement repose sur une distribution annuelle de prix pour les ouvriers les plus capables en sciences, ainsi que pour ceux s'étant distingués par leur bonne conduite et leur pratique religieuse. Il y a ainsi une volonté explicite d'édification morale des jeunes travailleurs. La portée de l'institution s'accroît progressivement. En 1856, la société des Houillères de Saint-Chamond ajoute à l'établissement sa propre école spéciale pour jeunes mineurs, et la conférence de Saint-Vincent-de-Paul son institution du patronage pour les 14-18 ans[584]. L'établissement propose à ses élèves des cours d'écriture, de lecture, de dessin linéaire, de calcul, de tenue de livres et de comptabilité. Des conférences scientifiques pour les ouvriers y sont assurées par le fabricant de tresses et lacets Ennemond Richard[585]. Le soutien des industriels et des commerçants du canton ne se dément pas parmi les souscripteurs, qui regroupent les principaux noms de la bourgeoisie locale[586]. Les effectifs montent à 293 élèves en 1868[587]. Soutenue dans un premier temps par la municipalité, l'école souffre ensuite des conflits liés à l'enseignement congréganiste. Les cours s'arrêtent en 1870[588]. Le maire Deschamps justifie alors la suppression de la subvention annuelle de 500 francs au titre que celle-ci servirait « à entretenir un foyer de propagande jésuitique, et à maintenir la classe

---

[582] AMSC, 1 Rsc 10, lettre du sous-préfet de Saint-Étienne au maire de Saint-Chamond, 16 juillet 1846.

[583] AMSC, 1 Rsc 10, lettre de notables saint-chamonais (Eugène Thiollière, Victor Dugas, Antoine Neyrand, Antoine Prénat, C. de Boissieu, etc.) au maire de Saint-Chamond, 27 mai 1852. ; Classes d'adultes de Saint-Chamond, *Notice sur cette œuvre et distribution des prix à ses élèves en 1866*, Saint-Étienne, Imprimerie de Veuve Théolier et Cie, 1866.

[584] La Société de Saint-Vincent-de-Paul, œuvre de charité créée dans les années 1830 à Paris, se donne pour mission de résoudre la question sociale, autant par ses conférences que par les réseaux qu'elle suscite entre ses membres. La figure tutélaire du mouvement est Frédéric Ozanam (cf. Catherine Pellissier, Bruno Dumons, « La congrégation des Messieurs et la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la Troisième République. Sociologie comparée », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 78, n°200, 1992, p. 35-56 ; Matthieu Bréjon de Lavergnée, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIXe siècle (1833-1871). Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008).

[585] Cf. Gérard-Michel Thermeau et Robert Estier, *Les patrons du Second Empire…*, *op. cit.*, p. 174-177.

[586] En 1866 : Émile Alamagny, C. de Boissieu, Camille Dugas, Victor-Louis Finaz, Élisée Neyrand, Benoît Oriol, Hippolyte Pétin et Jean-Marie Gaudet, Ennemond Richard, Antoine, Henri et Camille Thiollière, etc.

[587] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*, p. 636.

[588] *Ibid*. Cf. infra.

ouvrière depuis l'enfance jusque dans les diverses phases de la vie dans une fâcheuse dépendance[589] ». La réouverture ultérieure des cours est financée par les houillères, sans que l'on connaisse leur devenir[590].

c. L'institution des sourds-muets de Saint-Étienne, une éducation professionnelle

Avant 1879, il n'existe dans l'ensemble du bassin stéphanois qu'une seule véritable école à plein temps consacrée, en partie, à l'instruction professionnelle de ses élèves. Il s'agit d'un établissement fondé en 1815, l'Institution des sourds-muets[591]. Les Frères des écoles chrétiennes récupèrent sa direction en 1844. Sous l'impulsion de son futur directeur le Frère Vimin, l'école connait un développement réel de ses effectifs, de six élèves lors de la première rentrée en 1844, à soixante en 1865, et jusqu'à cent-vingt en 1883. Logée dans l'établissement des frères à Montaud de 1845 à 1851, l'école déménage rue de Roanne à Saint-Étienne, puis en décembre 1854 sur une propriété de la colline Sainte-Barbe, que la congrégation finit par acquérir quatre ans plus tard[592]. Seuls les enfants de moins de treize ans sont admis à de rares exceptions. La durée des études est de huit années, consacrées surtout à l'apprentissage de la parole et de la lecture. L'élément professionnel intègre le cursus seulement durant la décennie 1860[593]. Encadrés par les frères et des contremaîtres, les élèves sont formés aux métiers de relieur de livres, de cordonnier, de tailleur, de menuisier, de serrurier, de gantier, etc. Ces métiers artisanaux n'apparaissent dans l'instruction des jeunes qu'au bout de trois ou quatre ans. Leur enseignement dure deux heures par jour[594]. Les frères estiment remplacer « la famille

---

[589] *Ibid*.

[590] La création éphémère en octobre 1880 de cours professionnels d'adultes par le maître de forges Eugène Neyrand, autorisée par la municipalité malgré la concurrence de cours du soir au sein de la nouvelle école primaire supérieure de la ville, s'inscrit peut-être dans ce cadre, même si elle n'a pas lieu dans les locaux de l'école (AMSC, 1 Rsc 10, lettre d'Eugène Neyrand au maire de Saint-Chamond, 3 mars 1880 ; note manuscrite du maire Marius Chavanne et du chargé du service des eaux et de la voirie Siant, 8 mars 1880). Les cours ont pu s'arrêter en 1884, « faute d'élèves » selon un ouvrage consacré aux institutions catholiques de la Grand'Grange parfois peu précis sur les dates (Père G. Pupier et Georges Delorme, *Sur les ruines du Château… « des fleurs ont poussé ». Saint-Ennemond – La Grand'Grange*, Saint-Chamond, La Grand' Grange, 1989, p. 252).

[591] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.* Il existe une école des sourdes-muettes, fondée en 1829 et tenue par les Sœurs de Saint-Charles, mais qui ne s'inscrit pas dans une vocation de formation professionnelle.

[592] Il s'agit encore aujourd'hui du site de l'établissement.

[593] En ligne : <http://www.institutpleinvent.fr/institut-jeunes-sourds/index.php?page=de-1815-a-2015> (consulté le 1er septembre 2017).

[594] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*

indigente » dans la socialisation professionnelle des élèves[595]. Seuls les orphelins reçoivent un salaire pour leur travail, déduction faite des frais d'entretien. Les Frères des écoles chrétiennes expérimentent ici une véritable formation professionnelle sous couvert d'œuvre charitable. Cette réalisation se justifie par leur mission d'instruction de la jeunesse et d'assistance à des personnes handicapées dont l'accès au marché du travail serait difficile autrement.

La formation scolaire au métier reste une rareté dans le bassin stéphanois entre 1815 et 1880. Les principales communes industrielles du bassin ignorent ce type d'enseignement. Même la municipalité de Saint-Étienne n'entretient pas de véritable école professionnelle durant la période. En 1838, la ville refuse d'ailleurs un don privé, destiné à l'établissement d'une école spéciale, afin de privilégier l'étatisation du collège municipal[596]. Les notables industriels n'ont pas voulu profiter de leur mainmise régulière sur les affaires communales, notamment à Saint-Étienne, pour créer de véritables écoles professionnelles. Le recours aux cours professionnels est alors suffisant à leurs yeux, malgré une offre éclatée, sans ressource pédagogique fixe et sans continuité durable. L'absence d'enseignement technique dans la ville industrielle qu'est Saint-Étienne est suffisamment surprenante pour qu'en 1877 et 1881, deux importantes municipalités françaises sollicitent la municipalité dans le but d'obtenir des renseignements sur l'école professionnelle qui existerait dans la commune[597]. La réponse est négative à chaque fois. La ville a ainsi privilégié des formats plus flexibles. Les initiatives privées se font rares, même si le cas de la plus importante d'entre elles reste à étudier.

3. *Une tentative patronale inachevée : la Société d'enseignement professionnel de la Loire (1865–1872)*

À côté des créations municipales et des écoles congréganistes, la formation des travailleurs en région stéphanoise n'est pas le fait d'initiatives patronales pendant la première partie du XIXe

---

[595] « Pour ces déshérités, la Maison remplace la famille absente ou indigne. Elle les traite comme des ouvriers libres, veille sur eux, les protège ».

[596] ADL, 9 M 172, lettre du maire de Saint-Étienne au sous-préfet de Saint-Étienne, 6 novembre 1838. Il est simplement dit que cette « école spéciale » aurait pour fonction « d'instruire à toutes nos industries » (projet de lettre du sous-préfet de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 21 janvier 1839).

[597] ADL, 1 R 105, correspondance entre le maire de Rouen et le maire de Saint-Étienne, 28 mai et 1er juin 1877 ; correspondance entre le maire de Saint-Quentin et le maire de Saint-Étienne, 9 et 19 mars 1881.

siècle. Cette structuration de l'offre semble convenir aux organisations consulaires et syndicales. L'avis de la chambre de commerce de Saint-Étienne inscrit au rapport de l'enquête ministérielle sur l'enseignement professionnel de 1863-1864 confirme cette vision :

> « La Chambre de commerce de Saint-Étienne insiste sur l'efficacité des écoles spéciales. "Deux écoles de ce genre existent déjà à Saint-Étienne : l'école de dessin et l'école de chimie appliquée. Nous demanderions qu'une impulsion plus vive fût donnée à ces deux établissements. On devrait y adjoindre des cours de gravure, en vue de l'ornementation des pièces d'armes et des fusils, et un enseignement de la mécanique propre à donner à nos ouvriers la connaissance des engins et des forces dont ils sont appelés à se servir chaque jour" [598] ».

Les milieux professionnels expriment leur préférence pour un investissement public au profit d'établissements scolaires placés sous le patronage et l'administration des « notabilités industrielles du pays » – c'est ce que suggère la chambre de commerce de Lille dans ce même rapport. Le court extrait de la réponse de la chambre – elle-même assez brève[599] – illustre son refus de prendre entièrement en charge ce type d'institutions. Les initiatives locales portées par les représentants économiques ont pourtant le champ libre. Au niveau national, les promoteurs d'un véritable enseignement professionnel à destination des ouvriers se manifestent depuis plusieurs années, de l'ouvrage de Corbon de 1859 aux rapports des délégués ouvriers à l'Exposition universelle de Londres de 1862[600]. Les réflexions du général Arthur Morin, directeur du Conservatoire national des arts et métiers et membre de la commission de l'enseignement professionnel créée en 1863, vont également dans ce sens[601]. Malgré l'intérêt de Napoléon III pour les questions industrielles, le Second Empire ne connaît pas d'intervention étatique sur les enjeux de l'enseignement technique, même si l'enquête de la commission

---

[598] Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Commission de l'Enseignement professionnel, *Enquête sur l'enseignement professionnel*, tome II, *rapports et documents divers*, Paris, Imprimerie nationale, 1865, p. 780.

[599] ADL, 13 J 453, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne au ministre de l'Agriculture et du Commerce, 6 février 1864.

[600] Anthime Corbon, *De l'enseignement professionnel*, Paris, Dubuisson, 1859. Cf. Jean-Pierre Guinot, *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés depuis 1789*, Paris, Domat-Montchrestien, sd. [1946]. Georges Duveau, *La pensée ouvrière sur l'éducation pendant la Seconde République et le Second Empire*, Paris, Domat-Montchrestien, 1947. Noël Terrot, *Histoire de l'éducation des adultes en France*, Paris, L'Harmattan, 1997 (1re éd. 1983).

[601] Robert D. Anderson, *Education in France, 1848-1870*, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 194-195.

ministérielle de 1864 a fait croire, un temps, que l'administration s'emparait de la question[602]. Le projet de loi de 1867 ne passe pas le stade de la discussion devant le Corps législatif[603].

a. Investir la question des cours professionnels

Les notables de la région ont toute latitude pour organiser une formation – théorique ou pratique – mutualisée de leurs travailleurs. De longue date, la Société industrielle de Mulhouse ou les associations polytechnique et philotechnique de Paris, par exemple, soutiennent dans leurs localités respectives des écoles techniques et des cours professionnels[604]. Lyon connait au même moment une création d'importance : la Société d'enseignement professionnel du Rhône voit le jour en 1864, sous l'impulsion du négociant en soies François Barthélémy Arlès-Dufour[605]. L'implication des principaux représentants patronaux de la région, l'influence du saint-simonisme sont des éléments caractéristiques de cette fondation. Dans le département voisin, c'est une société savante, la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres de la Loire, alors dirigée par le rubanier, banquier et député « officiel » Francisque Balaÿ[606], qui s'intéresse à la question de la formation des travailleurs[607]. Si l'institution s'attache traditionnellement aux questions industrielles, scientifiques et agricoles, les enjeux liés à l'éducation ne sont pour autant pas étrangers aux débats[608]. À l'opposée d'autres sociétés industrielles, l'organisation stéphanoise n'a jusqu'alors jamais établi de formations propres[609].

Le fabricant de rubans stéphanois Antonius Robichon, sociétaire depuis 1864, reprend une première proposition de 1861 portant sur la mise en place de cours publics pour ouvriers. Il

---

[602] *Enquête sur l'enseignement professionnel*, *op. cit*.

[603] Cf. Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement technique…, op. cit*., p. 204-213.

[604] Florence Ott, « L'enseignement technique : un souci constant de la société industrielle de Mulhouse », dans Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2002, p. 153-163 ; Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

[605] SEPR (dir.), *SEPR. 1864-2014, 150 ans au service de la formation professionnelle en Rhône-Alpes*, Lyon, EMCC, 2014.

[606] Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire…*, *op. cit*.

[607] Cf. chapitre 1, B, 1, b. Jean Tibi, *Les semailles de la pensée…, op. cit.*, p. 144-146.

[608] *Ibid*.

[609] La réorganisation des années 1850, avec la « scission » à l'origine de la Société de l'industrie minérale, n'est pas non plus à négliger.

obtient en février 1865 l'installation d'une commission d'études[610]. Si la précédente tentative s'appuyait sur le modèle des cours de l'Association polytechnique de Paris, les références du rapport rédigé par Robichon sont explicitement mulhousiennes et lyonnaises[611]. La création de cours publics de mécanique, anglais et physique sont jugés prioritaires. Les « cours professionnels plus spéciaux », tels que le dessin appliqué – destiné surtout à la rubanerie –, le dressage des canons de fusils, ou l'hygiène sont également défendus. Le rubanier souligne alors la victoire des républicains aux élections municipales d'août 1865, contre le maire sortant bonapartiste Christophe Faure-Belon[612]. Elle doit contribuer à la réalisation de cette initiative[613]. La ville se montre intéressée[614]. La perspective de création de cours d'adultes gratuits, afin d' « offrir aux plus déshérités […] la faculté d'acquérir les connaissances rigoureusement utiles pour leur rendre abordable l'étude d'autres renseignements spéciaux à leur art », permet une participation *a minima* de la commune par la simple fourniture de locaux appropriés[615]. La ville ne peut procurer un unique immeuble qui permettrait la centralisation des cours. Le conseil municipal demande la modification du programme : remplacement des cours d'hygiène, d'anglais et de dressage de canons – jugés trop spécifiques – par de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie et de la comptabilité commerciale, « plus arides sans doute, mais plus solides ». Ces suggestions ne sont pas intégralement reprises par la société d'agriculture. Afin de fournir le corps enseignant, la ville souhaite inviter les professeurs du lycée et de l'école des mineurs à participer à l'initiative.

---

[610] Outre Robichon, la commission réunit le docteur Étienne-François Maurice, par ailleurs secrétaire général de la société, le notaire Claude-Philippe Testenoire-Lafayette et le fabricant de rubans Antony Barralon.

[611] Antonius Robichon, « Rapport sur les cours publics à Saint-Étienne », séance du 7 septembre 1865, *Annales de la Société d'agriculture…, op. cit.*, n°3-4, 1865.

[612] *Ibid.*

[613] « L'ancienne administration, sans nul doute, n'aurait pas voulu s'immiscer dans une question dont elle n'aurait pas pu diriger l'application. Aujourd'hui, au contraire, toutes les circonstances nous paraissent favorables […] ». À la même époque au Havre, l'arrivée d'une municipalité républicaine aboutit à la création d'une école d'apprentissage communale (Pascale Rougier-Pintiaux, « L'École d'apprentissage du Havre : une tentative d'éducation populaire », *Revue française de sociologie*. 1983, 24-4. p. 653-678).

[614] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 28 septembre 1865.

[615] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 8 novembre 1865.

b. Créer et gérer un organisme d'enseignement professionnel

Devant la bienveillance de la ville, en dépit de ses contraintes immobilières, quelques membres de la Société d'agriculture menés par Robichon, décident de créer leur propre institution de cours professionnels[616]. La date officielle de fondation est le 18 février 1866, jour de l'assemblée générale constitutive[617]. Le nom retenu est Société d'enseignement professionnel de la Loire (SEPL), directement copié sur son inspiration lyonnaise. Ses statuts sont la réplique de ceux de la SEPR[618]. Le secrétariat siège rue de la Bourse, dans des locaux appartenant à la chambre de commerce. La SEPL ne bénéficie d'aucune subvention de la société d'agriculture. Elle se finance principalement sur des cotisations volontaires de ses souscripteurs. Le montant annuel est fixé à 5 francs pour les membres sociétaires. Les membres donateurs peuvent faire preuve de plus larges libéralités[619]. Ce sont 388 membres sociétaires qui adhèrent lors de la souscription initiale de 1866[620].

Confirmant l'inquiétude déjà évoquée quant au mélange au sein des mêmes cours d'adultes et d'apprentis – la charnière entre les deux groupes se situant autour de 15-16 ans –, les statuts prévoient la possibilité d'ouvrir des cours spécifiques aux seconds[621]. Deux autres points sont remarquables quant au traitement des élèves : chacun doit payer une cotisation annuelle par cours de trois francs (article 5), ce qui vise à encourager l'assiduité des élèves tout en ajoutant aux ressources limitées de la société ; le maintien de la discipline passe par la nomination par les élèves, parmi eux, de « commissaires », devant également contrôler l'assiduité de leurs

---

616 *Annales de la Société d'agriculture…, op. cit.*, séance du 2 novembre 1865, n°3-4, 1865.

617 ADL, 4 M 321, réponses au questionnaire adressé à la Société d'enseignement professionnel de la Loire, sd. [1872]. Cf. annexe pour la composition du bureau.

618 ADL, 4 M 321, lettre du secrétariat de la SEPL pour souscription à la société, 15 novembre 1865. Robichon demande d'ailleurs l'aide de la SEPR, sous la forme de conseils ou d'une présence symbolique de son vice-président Monet et d'une conférence du directeur des cours – et directeur de l'École centrale lyonnaise – Désiré Girardon, à l'occasion de l'assemblée générale inaugurale des souscripteurs de la société de la Loire (Archives de la SEPR, registre des réunions du conseil d'administration, séance du 6 février 1866). La succursale stéphanoise du négociant Arlès-Dufour est par ailleurs sociétaire de la SEPL.

619 ADL, 4 M 321, lettre du secrétariat de la SEPL pour souscription à la société, 15 novembre 1865.

620 ADL, 13 J 172, Société d'enseignement professionnel de la Loire, *Travaux de la Société, comptes-rendus, distributions des prix. Années 1866-67, 1867-68, 1868-69*, Saint-Étienne, Théolier, 1870. Certains sociétaires sont inscrits dans les deux catégories. Jean Tibi donne lui, au début du mois de février 1866, le nombre de 210 souscripteurs, dont 85 donateurs, aboutissant à un total de souscriptions uniques d'un montant de 3 725 francs, et de souscriptions prévues en rentes annuelles de 1 650 francs environ (*Les semailles de la pensée…, op. cit*., p. 145).

621 ADL, 4 M 321, statuts de la SEPL, 1865, article 1er.

camarades, ainsi que collecter les amendes éventuelles (articles 6 et 7). De telles dispositions rappellent autant les réglements d'atelier que la discipline en cours dans d'autres formes de scolarité prolongée comme les classes spéciales[622]. Il est impossible de rendre compte de la tenue réelle des cours, en l'absence de rapports d'inspection. Une telle organisation reste intéressante, dans ce qu'elle révèle d'une volonté d'auto-régulation au sein même des élèves, c'est-à-dire des actuels ou futurs ouvriers et employés qualifiés des établissements stéphanois. L'autorité ne s'incarne pas uniquement dans la figure du professeur, mais passe également par le relais des commissaires, désignés par leurs pairs chaque trimestre et rééligibles. En l'absence d'informations plus précises – et en rappelant que les statuts sont à l'origine ceux de la SEPR –, il ne peut être vérifié si un tel dispositif est pensé pour permettre la fabrique de la future maîtrise d'atelier et de bureau, qui apprendrait là l'exercice de l'autorité hiérarchique[623].

Le premier président de la SEPL est l'ingénieur-directeur de mines Claude Janicot, désormais membre de la chambre de commerce[624]. Les professeurs sont en partie des praticiens, comme le teneur de livres Julien Bouzerand, chargé de la comptabilité ou l'ingénieur constructeur Benoît Clair, qui enseigne la mécanique industrielle[625]. Deux professeurs du lycée, Gambey (mathématiques) et Rousse (physique) – celui-ci s'occupe également du cours municipal de chimie – s'impliquent dans l'institution. Le premier nommé remplit également la fonction de directeur des cours. Le public prévu se compose « des adultes âgés de 16 ans au moins[626] ». Les leçons sont données en soirée, de 19 à 22 heures. Les locaux pour l'enseignement professionnel sont mis à disposition par la chambre de commerce, au sein du Palais de la Bourse. La municipalité prête quelques salles de l'hôtel-de-ville, dont celle qui a longtemps servi aux cours de chimie, pour les conférences publiques de la société[627]. Le nombre d'élèves est important, près de trois cents pendant l'année 1868-1869, environ le même nombre

---

[622] Cf. François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple…*, *op. cit*., p. 199-200.

[623] L'étude des archives de la SEPR peut renseigner sur son efficacité, mais dans le seul cas lyonnais.

[624] ADL, 9 M 172, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 7 novembre 1868. Cf. Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie…, op. cit.*

[625] Archives nationales, F 17/6658, demande d'autorisation de cours publics de la SEPL, 16 décembre 1866. La liste des différentes demandes d'organisation de cours et de conférences publiques sous l'égide de la SEPL peut être consultée en ligne : Annie Bruter, « Les autorisations de cours publics dans les départements français (1808-1875) », février 2009, <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=courspub>. Même s'il n'est pas fait mention de la SEPL, il s'agit des demandes formulées entre 1865 et 1871 pour le département de la Loire.

[626] ADL, 4 M 321, réponses au questionnaire adressé à la SEPL, sd. [1872].

[627] AMSE, 1 R 224, correspondance entre la SEPL et la municipalité de Saint-Étienne, 1866-1869. Il est à noter que le bâtiment de la mairie sert également de siège pour la préfecture de la Loire entre 1856 – date du transfert du chef-lieu de département – et 1902.

en 1872, alors que la guerre a désorganisé l'enseignement[628]. Ils se recrutent dans les différentes professions de la région : employés de commerce, passementiers, clercs de notaires, menuisiers, armuriers ou encore tailleurs de pierre. Le cours de comptabilité est généralement le plus suivi. L'offre se complète progressivement, ajoutant par exemple un apprentissage de la géométrie pratique (arpentage)[629]. En ce qui concerne les professions des métaux, il existe des sections de mécanique industrielle, dessin industriel et dessin de machines, chauffage de machines à vapeur – « depuis longtemps réclamé par les directeurs de nos principales usines[630] », sous l'influence des accidents et imprudences liés à leur manipulation –, auxquelles s'ajoute la comptabilité-tenue de livres et l'arithmétique-calcul appliqué au commerce et à l'industrie[631]. Certains cours font doublon avec ceux de la municipalité, comme le dessin linéaire ou la chimie, alors que d'autres disciplines plus scientifiques ne sont pas abordées comme la physique ou l'algèbre[632].

Mise en avant dans les statuts, la discipline semble assurée pendant les cours : « La tenue de tous ces jeunes gens a été toujours très convenable et leur conduite digne d'élèves[633] ». Les résultats attestent du sérieux des élèves, illustrant une augmentation régulière du niveau moyen[634]. Gambey rassure néanmoins sur le but des cours de la société : « Nous ne cherchons pas en effet à faire des savants. Tous nos efforts doivent tendre à donner à nos élèves l'instruction absolument nécessaire à l'exercice intelligent de leur profession, nous ne cherchons rien au-delà ». Pour compléter l'organisation des cours, des récompenses sont distribuées lors de cérémonies de fin d'année pour les élèves les plus méritants. L'aspect officiel de ces événements permet à la fois de certifier aux employeurs locaux les compétences des lauréats, tout en inscrivant ces derniers dans un lien hiérarchique vis-à-vis de leurs futurs patrons, qui peuvent alors évaluer leur valeur professionnelle. Enfin, de nombreuses

---

[628] ADL, 13 J 172, compte-rendu des travaux de la SEPL par son directeur Gambey, année scolaire 1868-1869 ; lettre d'Antonius Robichon au secrétaire de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 19 août 1872

[629] ADL, 13 J 172, lettre d'Antonius Robichon au président de la Chambre de commerce, 6 janvier 1870

[630] ADL, 13 J 172, compte-rendu des travaux de la SEPL par son directeur Gambey, année scolaire 1868-1869. Le cours municipal de chauffeurs-mécaniciens de Lille remonte par exemple à 1858, et est également dû à l'initiative d'une société savante, la Société des sciences de Lille (Philippe Marchand, « Une expérience de formation professionnelle d'adultes. Le cours municipal de chauffeurs-mécaniciens de Lille, 1858-1939 », *Histoire de l'éducation*, n°66, *op. cit.*, p. 137-158).

[631] ADL, 9 M 172, tableau des cours professionnels du département de la Loire, avril 1870.

[632] Docteur G. Fayet, *Questions locales…, op. cit.*, p. 64.

[633] ADL, 13 J 172, compte-rendu des travaux de la SEPL par son directeur Gambey, année scolaire 1868-1869

[634] Il faut considérer avec prudence les appréciations du directeur sur sa propre direction des cours.

conférences, « publiques et gratuites dans le but de vulgariser les notions scientifiques[635] », sont organisées à côté de l'enseignement professionnel. Certaines relèvent du perfectionnement des connaissances scientifiques et techniques, d'autres portent sur des sujets plus périphériques comme la littérature ou la médecine – tout en évitant des sujets politiques, religieux ou sociaux polémiques, en accord avec la neutralité revendiquée de la société d'agriculture –, et s'adressent à un public probablement plus vaste, voire différent, que les cours réguliers.

Devant le succès rapide des enseignements, l'ampleur de la SEPL ne cesse de croître. Un cours de manipulations et d'essais de teinture est inauguré en 1868 dans le quartier de Valbenoîte. Organisé le dimanche matin, il permet d'effectuer des opérations qui ne peuvent se dérouler en soirée. Les moyens manquent néanmoins face à l'afflux des demandes. Des auditeurs sont refusés sur certains cours. Le directeur Gambey s'en inquiète :

> « Mais pour ouvrir des cours nouveaux, il faut les moyens de les entretenir et nous ne sommes pas riches ; ce n'est pas avec un misérable budget de 1 600 francs que l'on peut faire beaucoup de chose, et cependant sept cours ont été ouverts et pourvus de leur matériel. Nous avons loué des salles, créé un laboratoire de chimie, installé un secrétariat, etc. Nous espérions que de nouveaux souscripteurs nous viendraient en aide pour couvrir ces dépenses, mais notre attente a été trompée […][636] ».

Les conditions d'existence de la société souffrent de l'irrégularité de ses revenus, dépendant du bon vouloir des élites locales. La SEPL doit prendre en charge la location des salles, devant l'insuffisance des locaux mis à disposition par la municipalité, la chambre de commerce et la société d'agriculture. La direction loue ainsi un bâtiment au 7 rue de la Badouillère. Les dépenses de la société servent aussi à rémunérer certains professeurs – ceux qui ne sont pas impliqués dans le commerce ou l'industrie – et le matériel utilisé[637]. La situation s'améliore en 1868. Le ministère du Commerce lance une nouvelle enquête afin de connaître les cours et écoles pouvant prétendre aux subventions inscrites au budget par un vote du corps législatif, destinées à encourager l'enseignement technique et commercial. La chambre de commerce de

---

[635] ADL, 4 M 321, réponses au questionnaire adressé à la SEPL, sd. [1872].

[636] ADL, 13 J 172, compte-rendu des travaux de la SEPL par son directeur Gambey, année scolaire 1868-1869

[637] ADL, 13 J 172, lettre d'Antonius Robichon au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 6 janvier 1870.

Saint-Étienne promeut la SEPL à cette occasion[638]. Le versement, d'un montant de 2 400 francs, doit servir à la rémunération des professeurs ou à l'amélioration de l'équipement[639]. La compagnie bénéficie plusieurs années de ces financements, à l'exception de 1871, année de guerre[640].

Tableau n°2 : Montant des subventions ministérielles versées au profit des cours de la Société d'enseignement professionnel de la Loire, 1868-1872.

Année	1868[641]	1869[642]	1870[643]	1871	1872[644]
Montant (francs)	2 400	2 000	2 000	-	3 000

En plus d'inscrire la SEPL dans une dépendance aux fonds publics[645], l'attribution de subventions ministérielles implique un relatif contrôle de l'enseignement donné. L'administration estime en 1870 que les cours de la SEPL « [que la société] entretient avec ses seules ressources paraissent donner de très bons résultats[646] ». Le cours de mécanique industrielle semble lui « un peu trop théorique pour des ouvriers ». Le conseil supérieur de l'enseignement technique – créé en mars 1870 dans le but, entre autres, de répartir les fonds inscrits au budget –, juge souhaitable de réunir ce cours avec celui de dessin de machines, « et à faire des classes où les élèves exécuteraient les dessins élémentaires de leurs professeurs », grâce à une collection de dessin que doit envoyer sur demande du ministre le directeur du

---

638 ADL, 9 M 172, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 7 novembre 1868.

639 ADL, 9 M 172, lettre du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics au préfet de la Loire, 24 décembre 1868.

640 Il est possible que les renseignements fournis par les membres de la SEPL soient erronés quant à l'origine des fonds.

641 ADL, 9 M 172, lettre du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics au préfet de la Loire, 24 décembre 1868.

642 ADL, 4 M 321, réponses au questionnaire adressé à la SEPL, sd. [1872].

643 ADL, 13 J 172, lettre d'Antonius Robichon au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 6 janvier 1870.

644 ADL, 4 M 321, réponses au questionnaire adressé à la SEPL, sd. [1872].

645 Il faut noter à ce sujet les constatations de François Robert sur le financement de la SEPR, au XIXe comme sur une large partie du XXe siècle : sur certaines années, même après l'instauration de la taxe d'apprentissage, le financement municipal/public peut atteindre plus de 50 % des recettes de la société (François Robert, « Le financement de la SEPR (1864-1959) », *in SEPR* (dir.), *SEPR. 1864-2014…*, *op. cit.*, p. 122-127). À ce titre, l'opposition entre acteurs publics et enseignement privé apparaît tout sauf irrémédiable.

646 ADL, 9 M 211, lettre du ministre de l'Agriculture et du Commerce au préfet de la Loire, 25 juillet 1870.

Conservatoire des arts et métiers. Une subvention de 500 francs est attribuée spécifiquement pour le cours de chauffage des chaudières. En 1872, la municipalité de Saint-Étienne accorde à son tour une subvention de 2 000 francs[647]. Il s'agit de la dernière sollicitation de la SEPL, par le biais d'un nouveau président[648]. Elle justifie la demande par les versements de la ville de Lyon à la SEPR. Il est alors question de créer de nouveaux cours de langues vivantes (anglais et allemand), qui n'existent plus au sein des huit enseignements en activité. Au lieu de permettre l'expansion des cours, bientôt réduits au nombre de cinq[649], l'activité de la SEPL s'arrête brutalement. Les cours ne redémarrent pas à la rentrée 1872[650].

c. Le mystérieux arrêt de la SEPL, une tentative d'explication

Dans son compte-rendu sur la marche des cours de l'année 1868, le directeur de l'enseignement Gambey déclare ceci :

> « De ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer résulte pour moi la ferme conviction que la Société d'enseignement professionnel continue avec autant de succès que l'année dernière son œuvre de progrès et de civilisation, qu'elle est fondée solidement à Saint-Étienne, et qu'elle est appelée à y prendre une importance de plus en plus grande. Non, Messieurs, une Société comme la nôtre ne peut pas périr. L'argent lui manque ; elle en trouvera, parce qu'elle gagne de jour en jour les sympathies de ceux là même qui se défiaient d'elle à sa naissance. Elle ne peut périr parce qu'au lendemain de sa suppression une autre Société se formerait qui continuerait ses traditions. Elle répond à un besoin trop grand pour ne pas avoir en elle une vitalité en rapport avec ce besoin[651] ».

Une telle affirmation, certes à relativiser, obscurcit encore l'arrêt de l'activité de la société quatre ans plus tard. Le mystère reste entier, et ne peut se résoudre que par un faisceau de

---

[647] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 15 février 1872.

[648] AMSE, 1 R 224, lettre du président de la SEPL L. Vier au maire de Saint-Étienne, sd [février 1872].

[649] ADL, 13 J 172, lettre d'Antonius Robichon au secrétaire de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 19 août 1872

[650] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 30 juillet 1873.

[651] ADL, 13 J 172, Société d'enseignement professionnel de la Loire, *Travaux de la Société, comptes-rendus, distributions des prix. Années 1866-67, 1867-68, 1868-69*, Saint-Étienne, Impr. Théolier, 1870.

présomptions. Il est tout d'abord peu vraisemblable d'expliquer l'interruption de la société par les dispositions des statuts de la SEPL, déposés en février 1866, qui prévoient explicitement une durée de six années à la compagnie[652]. La prorogation des statuts en assemblée générale est en principe une formalité. La première hypothèse tient dans les raisons de la désertion probable des élites stéphanoises qui soutenaient jusqu'ici l'institution. Si la défaite de Sedan et l'occupation prussienne d'une partie du territoire ont déstabilisé l'économie du pays, la région stéphanoise est relativement épargnée. De plus, la chute de l'Empire perturbe les travaux de la société d'agriculture sans les interrompre véritablement. La neutralité politique de la société la protège de toute difficulté d'ordre politique. Le nombre de sociétaires diminue sensiblement sans poser de véritables difficultés[653]. Balaÿ, peu présent depuis plusieurs années, est remplacé à la présidence par Jules Euverte en janvier 1872[654]. Sous son impulsion, la société resserre ses travaux sur ses sections d'agriculture et d'industrie, mais sans jamais aborder les questions de formation.

Il est possible d'y voir la marque d'un manager qui n'a pas identifié la nécessité d'une formation des travailleurs en dehors du cadre usinier, comme cela a été évoqué dans un développement précédent. La SEPL semble pourtant avoir acquis une certaine autonomie vis-à-vis de la société d'agriculture – qui elle-même fonctionne de manière collégiale – à partir du moment où les subventions ministérielles ont contribué à financer les cours[655]. Peut-être cette désaffection s'explique par « le repli des élites » ayant soutenu sa création[656]. La plupart des soutiens et membres du bureau de la société ne s'investissent plus par la suite dans les questions éducatives, à l'exception des professeurs du lycée et de Benoît Clair. De fait, le deuxième élément qui s'impose prend ses racines dans la défaite militaire et dans le ralentissement général de l'économie nationale. Plus qu'un désintérêt réel, il est probable que les soutiens de la société aient choisi de ne plus investir de libéralités dans la société. Le financement public de l'œuvre est conséquent, mais peut-être insuffisant. En l'absence de budget pour l'année 1872, il est impossible de trancher la question. Ce qui ouvre la porte à une dernière possibilité, politique celle-là, qui serait une forme de conflit larvé entre la société d'agriculture et la municipalité de

---

652 ADL, 4 M 321, statuts de la SEPL, 1865, article 21.

653 ADL, 7 M 48.

654 Jean Tibi, *Les semailles de la pensée…*, *op. cit*., p. 162-164.

655 Les *Annales de la Société d'agriculture* ne mentionnent plus les travaux de la SEPL dès l'année 1866.

656 Nicole Verney-Carron, *Le Ruban et l'acier…*, *op. cit*. chapitre V « 1870-1914 : Les générations hésitantes. Le repli des élites ».

Saint-Étienne. Cela semble hautement improbable, puisqu'en 1872, le maire de la ville est le conservateur Claudius Desjoyaux[657]. Le président Euverte est quant à lui proche du président du conseil d'administration de sa compagnie et homme politique conservateur Alexandre Jullien[658].

Si la ville n'a probablement pas voulu l'arrêt des cours de la SEPL, elle profite en partie de la situation. Déjà, certains enseignements entraient en concurrence avec les cours du soir de l'école de dessin ou le cours municipal de chimie[659]. Ensuite, la commune récupère le bénéfice de la subvention ministérielle pour son propre compte, en continuant à organiser certains cours comme celui de tissage et de mise en carte avec le même enseignant, Jean Seillon[660]. Le cours de chimie appliquée à la teinture se poursuit également, toujours dirigé par le professeur Rousse, ainsi que celui de dessin industriel, assuré par son collègue Delorme[661]. Un cours d'anglais est d'ailleurs envisagé afin de compléter l'offre municipale. La continuité, si elle n'est pas complète, est évidente. La question se pose de savoir si cet investissement municipal doit tout au chemin tracé par la SEPL, ou si la municipalité aurait fini par étoffer sa propre offre de cours du soir, et ce faisant aurait concurrencé la société sur son propre terrain. Aucune certitude ne peut être énoncée. Le seul élément à retenir est que si pour la commune, l'utilité de ces cours ne fait aucun doute, l'investissement réalisé reste minime.

Dans le même temps, la SEPR peut continuer ses activités, grâce à une véritable convergence d'intérêts entre la ville de Lyon et ses milieux économiques. Dans une série d'articles publiés en 1875 dans *Le Républicain de la Loire*, le conseiller municipal républicain Fayet a beau jeu de dénoncer la société d'enseignement et son échec comme une tentative sans « plan bien arrêté, résultant d'une idée bien nette de ce qui avait été fait ailleurs[662] », mais son constat est plutôt réaliste : « Il y a eu là un bon mouvement, impuissant à donner même une pale copie des tentatives de nos voisins de Lyon ». La SEPL n'a pas survécu, non à sa première,

---

[657] Jean-Michel Steiner et Gérard Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière…, op. cit.*

[658] Jean Tibi, *Les semailles de la pensée…*, *op. cit*., p. 162. Cf. Serge Chassagne et Pierre Cayez, *Les patrons du Second Empire…, op. cit.*, p. 194-198.

[659] Docteur G. Fayet, *Questions locales…, op. cit.*, p. 64.

[660] ADL, 9 M 172. Jean Seillon est l'auteur de différents manuels sur le tissage des rubans. L'administration du Commerce n'est d'ailleurs pas informée de l'arrêt des cours jusqu'à trois années plus tard (AMSE, 1 R 224, lettre du préfet de la Loire au maire de Saint-Étienne, 4 février 1875).

[661] ADL, 9 M 211, lettre du maire de Saint-Étienne Étienne Nicolas Moÿse au préfet de la Loire, 26 mai 1875.

[662] *Le Républicain de la Loire et de la Haute-Loire*, 15 février 1875, « Questions municipales. L'enseignement professionnel (suite) », à nouveau publié dans : Docteur G. Fayet, *Questions locales…, op. cit.*, p. 65.

qui a eu lieu en 1868, mais à sa seconde crise de croissance. Les élites stéphanoises semblent avoir manqué de suite dans leurs idées. Les impressions de Gambey en 1868 s'avèrent ainsi inexactes. Quant à Antonius Robichon, ses vœux en faveur d'un effet d'entraînement quant au développement de l'enseignement professionnel à Saint-Étienne demeurent lettre morte durant quelques années[663]. L'expérience de la SEPL s'achève dans une relative indifférence. Si elle a probablement répondu à certains enjeux du paternalisme, les dimensions philanthropiques et réformatrices des institutions relevant de l'éducation industrielle ne caractérisent pas son existence. Son échec ne se traduit pas par un arrêt durable de l'enseignement professionnel à Saint-Étienne, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, mais il est tout de même symptomatique de deux phénomènes :

- Une structure de formation privée, non appuyée sur un réseau d'écoles déjà existant, nécessite la collaboration humaine, mais surtout financière, des collectivités et de l'État. La SEPR en est l'exemple même[664].

- Dans un cadre plus local, l'épisode marque la difficulté du monde économique stéphanois à investir financièrement, matériellement et humainement ce type de structure non immédiatement productive, alors même que personne ne produit de discours minorant son utilité.

D'une manière générale, les cours professionnels créés dans la région stéphanoise avant 1880, organisés en soirée pour de jeunes adultes, et concernant l'industrie ou le commerce, souffrent d'une difficile pérennité en l'absence du soutien financier des municipalités[665]. La forme scolaire n'est pas encore à l'ordre du jour. L' « inévidence » de l'enseignement technique ne peut apparaître plus clairement[666]. Les établissements secondaires sont rares et ne sont pas

---

[663] « Puisse ce recueil éveiller, en attendant qu'elle se réalise dans notre ville, l'idée d'un établissement d'intérêt public renfermant des salles d'écoles destinées à l'enseignement technique pour les besoins de la classe industrielle et laborieuse ! Puisse-t-il aussi propager parmi nos concitoyens cette vérité de plus en plus reconnue ailleurs : C'est à la diffusion de l'instruction professionnelle que sont réservés, dans l'avenir, les véritables progrès de l'industrie ! ». ADL, 13 J 172, Société d'enseignement professionnel de la Loire, *Travaux de la Société, comptes-rendus, distributions des prix. Années 1866-67, 1867-68, 1868-69*, Saint-Étienne, Impr. Théolier, 1870.

[664] SEPR (dir.), *SEPR. 1864-2014…*, *op. cit*.

[665] À ce titre, la situation de Reims, un peu plus précoce par sa chronologie, illustre la difficulté de la transition entre cours et école dans l'optique d'une offre d'enseignement privée, soutenue ici par la Société industrielle de la ville, et la manière dont les municipalités viennent se mêler de la question (Jean-Michel Chapoulie, « Deux expériences… », art. cit.).

[666] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit*., p. 25-28.

destinés à une formation au métier. L'enseignement secondaire spécial – à travers des cours spéciaux pour les filles[667], et pour les garçons une école spéciale de commerce et d'industrie, en fait une section annexée au lycée[668] – destiné aux enfants de la bourgeoisie commerçante et industrielle, n'a probablement pas fait fonction de formation professionnelle véritable. Le primaire supérieur est lui limité dans son expansion. La concurrence s'avère pourtant réduite, limitée au choix laïque/congréganiste pour les scolarités prolongées au-delà de l'instruction élémentaire, une fois le placement dans une profession ou une filière spécifique effectué. L'offre de formation est alors différenciée de manière claire entre les industries régionales, avec une cohabitation parfois déséquilibrée, dominée par la rubanerie. L'enseignement proposé reste coupé de la pratique professionnelle, à la seule exception du dessin, préalable de nombreuses techniques industrielles[669]. L'école apparaît ainsi nettement séparée de l'apprentissage en atelier pour la classe ouvrière, alors que les patrons bénéficient d'une certaine manière de l'expérience de « l'atelier pédagogue[670] ». La situation est pourtant sur le point d'évoluer à l'orée de la décennie 1880.

***

La construction d'une offre de formation suit deux logiques. L'une est l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques, par un public scolarisé ou déjà mis au travail. Du point de vue industriel, cet apprentissage permet de formaliser les pratiques professionnelles, de favoriser leur reproductibilité et leur adaptation à l'évolution des procès de production. Du point de vue des apprenants, elle leur permet de compléter leur apprentissage, pendant celui-ci ou *a posteriori*, afin de renforcer leur capacité de mobilité professionnelle ou géographique, dans leur profession voire en-dehors. Ce développement marque le déclin de la figure de l'ouvrier de métier, hérité du cadre corporatiste, des « tours de mains » et des secrets de fabrication inhérents à ce mode de socialisation professionnelle. De fait, la figure de l'ouvrier

---

[667] Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes…*, *op. cit.*, p. 34-36.

[668] Pierre Réjany, *L'enseignement secondaire…, op. cit*. AMSE, 1 R 120.

[669] Jean-Michel Chapoulie ne dit pas autre chose, en rappelant le caractère tardif du « souci d'un apprentissage des techniques du fer », à partir des années 1850, qui aboutit après 1880 à la constitution de l'enseignement technique sur la double base de l'apprentissage pratique des techniques du bois et du fer (« Deux expériences… », art. cit., p. 17)

[670] Alain Dewerpe, *Le monde du travail…*, *op. cit.*

autodidacte devenant grand patron d'industrie tend à s'effacer au profit d'une éducation différenciée entre ingénieurs et main-d'œuvre qualifiée.

L'autre logique que permet le développement de l'enseignement technique sur la période, à savoir la complexification de l'organisation du travail, reste encore timide, et limitée aux écoles formant les futurs cadres de ces industries – par exemple Centrale ou les Mines pour les dirigeants de la grande industrie, ou les établissements secondaires ou secondaires spéciaux, voire à la fin de la période les écoles supérieures de commerce pour d'autres types de professions. Outre un apprentissage plus poussé des savoirs scientifiques, qui tendent à supplanter les connaissances pratiques en dehors de ce qui devient véritablement l'enseignement technique, la formation des cadres supérieurs – qu'Euverte considère comme les travailleurs intellectuels de l'industrie[671] – intègre également l'ébauche d'une formation aux questions d'organisation du travail, par le biais de l'économie industrielle et sociale ou encore du droit. Il y a là une volonté de différenciation entre « formation patronale » et éducation ouvrière, celle-ci restant encore un fait minoritaire. Les différentes tentatives d'institutionnalisation de l'instruction professionnelle peuvent également être considérées comme autant de dispositifs chargés d'inclure le travailleur dans un cadre de subordination, que ce soit au respect de la hiérarchie ou aux savoirs scientifiques.

Sur ce dernier point, les évolutions technologiques de la première industrialisation sont déjà à l'œuvre, en premier lieu la mécanisation, qui implique pour les travailleurs qualifiés un socle minimal de connaissances en physique ou mécanique par exemple, ou encore la lecture et le dressage de plans. La nécessité d'adaptation est pourtant encore réduite, puisque ce n'est qu'à partir de la décennie 1870 qu'émerge véritablement la grande entreprise moderne, qui par son organisation représente une étape de plus par rapport aux grandes heures de la grande industrie de la première partie du siècle – sidérurgique, ferroviaire ou minière. Les changements technologiques de la deuxième industrialisation, qui accroissent de manière importante le besoin des travailleurs en connaissances scientifiques, techniques et opératoires, sont alors accompagnés par la modification de la structure des entreprises, même si un vaste tissu d'ateliers familiaux et de petites entreprises subsiste. En conséquence, les besoins en compétences évoluent sensiblement, et les modes de formation doivent s'adapter à ces nouvelles réalités.

---

[671] Jules Euverte, « De l'organisation de la main-d'œuvre… », art. cit., p. 342-345.

Chapitre 2 – L'école municipale et l'école congréganiste. De la mise à l'agenda aux mobilisations patronales (1879 – 1914)

L'affirmation républicaine entre 1876 et 1879 marque un tournant majeur dans les politiques scolaires françaises. Une série de textes législatifs, de 1879 et 1889, construisent l'école primaire obligatoire, laïque et gratuite que nous connaissons encore aujourd'hui. Ces décisions sont – enfin – suivies d'effet au niveau local, et caractérisent un engagement plus marqué de l'État – pourtant libéral – dans les affaires scolaires. Ces interventions sortent en partie les sections d'enseignement de l'ambiguïté institutionnelle évoquée au chapitre précédent, en agençant les différents ordres les uns par rapport aux autres. Le niveau et les conditions d'admission des élèves sont précisés. L'enseignement technique s'affirme, en se différenciant du secondaire spécial et dans une moindre mesure du primaire supérieur. La formation des travailleurs ne se limite évidemment pas à cette voie, l'apprentissage et les cours du soir conservant leur fonction. Cette institutionnalisation se traduit par la mise en capacité des acteurs locaux d'initier la création d'écoles, au-delà de l'initiative privée. S'il n'est pas question encore d'un maillage complet d'établissements au niveau national, le but est d'encourager la précision des besoins de formation par les collectivités locales et les milieux économiques. Cette association n'est pas une innovation réelle – citons les écoles de la ville de Paris, l'école Diderot en tête[672]. Les travaux de la commission de l'enseignement professionnel du ministère du Commerce de 1863-1864 avaient déjà permis d'envisager l'ensemble des configurations possibles, ainsi que des objectifs et programmes de formation des établissements existants. Les dispositifs incitatifs mis en place par l'État tentent alors de systématiser ces interactions entre collectivités et producteurs, renforcées par l'entrée fréquente de dirigeants d'entreprises dans la vie politique locale.

De la proximité à la coopération, de l'initiative libre à une première implication au-delà du seul cadre réglementaire, s'opère une première forme de normalisation administrative des écoles professionnelles publiques[673]. Les établissements congréganistes connaissent à partir de

---

[672] Yves Legoux, *Du compagnon au technicien. L'école Diderot et l'évolution des qualifications : 1871-1971*, Paris, Technique et vulgarisation, 1972.

[673] Il ne s'agit probablement pas d'une standardisation, malgré le mouvement décrit par Marie-Capucine Mezeix (*La fabrique de l'enseignement technique. Trois écoles professionnelles en France à la fin du XIXe siècle*, thèse de doctorat de sciences de l'éducation, dir. Jacques Baillé, Univ. Grenoble, 2014, p. 268).

la décennie 1880 une existence autonome vis-à-vis des écoles publiques, bien que la comparaison soit évidemment permanente. Pour autant, ces réalisations locales s'inscrivent dans un agenda politique national. Il y a ainsi nécessairement adaptation et négociation quant à la création et à l'évolution de ces institutions. D'abord, la confusion règne encore entre les niveaux théoriques de formation des différents types d'établissements et la réalité de l'enseignement : le contremaître cède le pas à l'ingénieur, l'ouvrier qualifié au technicien ou au contremaître[674]. Par l'implication des acteurs patronaux, l'enseignement technique, pratique sociale indépendante de la seule production, obtient une légitimité professionnelle. Il n'existe pour autant pas d'unanimité sur les solutions aux problématiques de l'industrie en matière de compétences, d'un milieu patronal à l'autre, voire d'une commune à l'autre. Chaque configuration révèle des choix différents. Il s'agit tout d'abord de comprendre les conditions de structuration d'une offre de formation scolaire au métier. Avant 1879, la région stéphanoise ne possède aucun établissement véritablement spécialisé, en dehors de l'École des mines – qui se rattache progressivement à l'enseignement supérieur – et l'école municipale de dessin de Saint-Étienne. Le département de la Loire dans son ensemble ne possède pas d'école technique de niveau élémentaire, qu'elle soit publique, sur le modèle de La Martinière à Lyon ou de l'école Vaucanson à Grenoble, ou privée, à l'image des établissements soutenus par la Société industrielle de Mulhouse. Il y a ainsi carence d'un support physique pour la formation pratique des élèves. Après des années de demandes sans lendemain et d'occasions manquées, la période 1879-1914 est celle de la création d'écoles professionnelles dans quatre des cinq principales villes industrielles du bassin, par l'action municipale comme par l'initiative privée. Elles permettent alors d'établir une offre diversifiée de formation[675].

---

[674] Selon une pratique répandue dans le système français d'enseignement, toute nouvelle catégorie d'établissement vient se placer hiérarchiquement en-dessous du type d'école dont il est une émanation.

[675] Il est question dans cette partie du chapitre de la formation relative aux métiers industriels, qui en grande majorité concernent les différentes branches des industries métallurgiques. L'instruction professionnelle menant aux métiers commerciaux et administratifs, qui vise également d'autres branches professionnelles, est abordé dans une partie ultérieure.

A. Les municipalités et la mise en place des écoles professionnelles

L'enseignement professionnel, longtemps oublié des réformes du système scolaire, connait enfin son texte fondateur avec la loi du 11 décembre 1880. Aboutissement d'une dizaine d'années de projets et débats[676], celle-ci organise des écoles manuelles d'apprentissage, qui dépendent théoriquement de l'autorité du ministère du Commerce. Si ce statut peut s'appliquer à des écoles professionnelles existantes, ou aux écoles nationales professionnelles naissantes, il s'appuie surtout sur les écoles primaires supérieures, qui connaissent un dynamisme nouveau à la suite de la circulaire du 16 mai 1878[677]. Si ces différents établissements relèvent de la tutelle du ministère de l'Instruction publique, l'administration du Commerce possède un droit de contrôle sur l'organisation des ateliers. Ces innovations réglementaires posent un cadre favorable au développement de l'enseignement technique, malgré le problème de la formation de professeurs compétents[678]. Il n'est pourtant pas possible de réduire la création de nouvelles institutions au niveau local à leur simple application. Les contextes territoriaux profitent de cette atmosphère favorable au niveau administratif. Du point de vue économique, la loi de 1880 cherche à répondre au problème de l'apprentissage, et les débats se posent surtout sur l'organisation des enseignements et leur financement[679]. Ce texte est avant tout une conquête du camp républicain.

L'enjeu de la scolarisation de la formation technique ne s'appuie pas explicitement sur la situation économique du pays – contrairement au développement des grandes écoles techniques et commerciales, porté par les nouvelles élites républicaines qui attribuent la défaite de 1870-1871 au retard français sur l'Allemagne[680]. Les débats du Congrès international du commerce et de l'industrie, en marge de l'Exposition universelle de Paris de 1878, illustrent bien que les

---

[676] Guy Brucy, *Histoire des diplômes…, op. cit.*, p. 33-35.

[677] Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie, *Les collèges du peuple…, op. cit.*

[678] Cf. Florent Le Bot et al. (dir.), *L'ENS Cachan. Le siècle d'une grande école pour les sciences, les techniques, la société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

[679] Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement technique…, op. cit.*, p. 32-36.

[680] André Grelon, « Formation et développement des élites techniques et commerciales en France, sous la Troisième République », *in* Yves Cohen et Klaus Manfrass (dir.), *Frankreich und Deutschland. Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, Munich, C.H. Beck, 1990, p. 39-52. C'est également le cas de l'extension de l'instruction primaire obtenue par les différentes « lois Ferry » (Mona Ozouf, *L'Ecole, l'Eglise et la République (1871-1914)*, Paris, Éd. Cana/Jean Offredo, 1982 (1re éd. 1963).

volontés de modernisation de l'apprentissage d'un côté, de développement des écoles professionnelles de l'autre, ne raisonnent pas sur la mise en avant du concept de crise, mais bien sur la question des savoir-faire, de la qualification des travailleurs et des relations sociales au sein des ateliers[681]. Ces discussions ne semblent pas se répercuter au niveau régional. Il n'est pas possible, en l'état des archives consultées, de savoir si l'Exposition de 1878 a pu faire office de révélateur au sein de l'industrie stéphanoise en général, et métallurgique en particulier[682]. Les explications strictement économiques du développement de l'offre de formation, à l'échelle nationale comme locale, doivent ainsi être minorées[683].

1. Des projets aux initiatives (1879–1892)

Si l'année 1879 marque le début d'un nouveau mouvement en matière de formation des travailleurs, il ne s'agit pas d'une véritable « année zéro ». Grand centre pluri-industriel, ayant déjà une expérience – certes limitée – de l'organisation de formes d'enseignement technique, la ville de Saint-Étienne ne peut rester exempte de tout débat à la suite de la disparition de la SEPL. En 1875, la brochure du conseiller municipal Fayet demande la mise en place de véritables écoles professionnelles, qui accueilleraient également des cours du soir[684]. Cet appel reste alors lettre morte. L'enquête ministérielle sur les établissements d'enseignement professionnel du département de 1879 illustre la faiblesse de l'offre scolaire existante dans le département – si on exclut le problème des frontières encore ambigües entre ordres[685]. Les

---

[681] *Congrès international du commerce et de l'industrie tenu à Paris du 16 au 22 août 1878*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880. Michael Hanagan confirme la mise en avant de la formation comme moyen d'affirmer la qualité des productions stéphanoises face à la concurrence (*Nascent Proletarians…, op. cit.*, p. 102).

[682] Il n'existe aucun rapport des délégués ouvriers et patronaux rédigés pour l'occasion dans les archives de la chambre de commerce – fait propre à cette exposition – ni dans celles de la municipalité de Saint-Étienne. Seuls deux rapports d'ouvriers de Saint-Chamond ont été consultés. Ils se cantonnent à une stricte étude des réalisations par entreprises (AMSC, 3 Fsc 4). Il existe, pour d'autres manifestations, surtout postérieures à 1878, des commentaires intéressants sur l'organisation du travail. Pour une réflexion sur le rôle des expositions universelles organisées sur le territoire national : Anne-Laure Carré, Marie-Sophie Corcy, Christiane Demeulenaere-Douyère, Liliane Hilaire-Pérez (dir.), *Les Expositions universelles en France au XIXe siècle. Techniques – publics – patrimoines*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

[683] Cf. par exemple la réflexion d'Albert Broder sur le sujet, consacrée surtout aux niveaux les plus élevés du système scolaire : « Enseignement technique et croissance économique en Allemagne et en France, 1870-1914. Quelques éléments en vue d'une analyse approfondie », *in* Yves Cohen et Klaus Manfrass (dir.), *Frankreich und Deutschland*…, *op. cit*., p. 66-95.

[684] Docteur G. Fayet, *Questions locales…, op. cit.* Selon l'auteur, la scolarisation de la formation ne doit pas se substituer à l'apprentissage du métier auprès d'un patron.

[685] ADL, 9 M 172.

desiderata remplissent presque à eux seuls la réponse préfectorale. La municipalité de Saint-Étienne organise des cours de tissage et mise en carte, ainsi que quelques cours du soir. Il y aurait lieu de créer, selon les renseignements fournis, au sein de l'école municipale de dessin, des cours d'architecture, sculpture et gravure, ainsi qu'une véritable école professionnelle où seraient enseignés le chauffage des machines à vapeur, la coupe des pierres et bois, l'ajustage, etc. La ville de Firminy exprime des besoins similaires, qui correspondent surtout aux métiers des industries métallurgiques. Le cours complémentaire de la ville, qui existe depuis 1869, ne peut résoudre ces besoins spécifiques. Au Chambon-Feugerolles, où la petite métallurgie, lime et boulonnerie, côtoie de rares entreprises d'envergure, la seule demande formulée par le conseil municipal est une école de dessin d'ornement. Elle compléterait l'apprentissage du dessin linéaire pratiqué en écoles primaires. La ville ne peut financer sa création sans le soutien de l'État. À Rive-de-Gier, sur l'invitation du préfet, le conseil municipal reconnait l'intérêt d'instituer une école professionnelle, sans présenter les ressources suffisantes pour sa réalisation[686]. Ces vœux se heurtent ainsi aux moyens financiers des communes. Ainsi, seule la ville de Saint-Chamond tente de créer un établissement de ce type, sous la forme d'une « école primaire supérieure préparatoire à l'école des mineurs de Saint-Étienne et à l'école des arts et métiers ». Celle-ci s'articule sur un projet qui ne figure pas sur le document préfectoral, celui d'une école d'Arts et Métiers dans le chef-lieu du département, porté principalement par les élus stéphanois.

a. Le projet inachevé d'école d'Arts et Métiers

Comme d'autres grands centres métallurgiques, la ville de Saint-Étienne a émis à plusieurs reprises une demande d'implantation d'une école d'Arts et Métiers[687]. De la tentative municipale de 1840[688] à celle de la chambre de commerce en 1869[689], l'administration n'a pas

---

[686] ADL, 9 M 172, lettre du préfet au maire de Rive-de-Gier, 14 janvier 1879. Délibération du conseil municipal de Rive-de-Gier, 28 mars 1879.

[687] Cf. Charles R. Day, *Les écoles d'Arts et Métiers*…, *op. cit*.

[688] *Bulletin industriel de la Société d'agriculture de Saint-Étienne*, année 1840, p. 8.

[689] ADL, 13 J 380, rapport pour la réunion de la chambre de commerce de Saint-Étienne du 28 mai 1869, sd. Le document n'indique ni auteur ni autre date qu'une réunion précédente du « 16 avril ». Louis-Joseph Gras précise dans son *Histoire de la chambre de commerce de Saint-Étienne* (*op. cit*., p. 357) que les délibérations des 16 avril et 28 mai 1869 traitent d'un tel projet.

répondu favorablement aux sollicitations, dans la droite ligne de sa politique sur la majeure partie du XIXe siècle. La demande de 1869 est intéressante par ses motivations et ses références – la Société industrielle de Mulhouse, les écoles d'ingénieurs créées au Royaume-Uni à la suite de l'Exposition universelle de Paris deux ans plus tôt. Le rapport présenté défend les vertus de l'initiative privée en exhortant, sans résultat, la chambre de commerce à investir directement la question : « Il devient inutile, Messieurs, de chercher d'autres exemples : il ne nous reste plus qu'à copier, et pour cela que chacun de nous cherche un peu dans son cœur, beaucoup dans sa bourse ; et nous rendrons un service signalé à notre pays, en y établissant une École des Arts et Métiers ». L'année suivante, la Société d'agriculture, alors en pleine expérience de la SEPL, s'exprime à nouveau en faveur d'une telle implantation[690]. La proposition vient d'un vœu du fabricant d'armes Gaucher formulé en séance du 4 juillet 1867[691]. Une commission est alors chargée de réfléchir à la question, regroupant Gaucher ainsi que les principaux membres de la SEPL – Robichon, Janicot, Barralon, Maurice, etc. La description de ce que devrait être cette école ne manque pas de paradoxe : l'inspiration doit être La Martinière à Lyon, mais l'enseignement dispensé doit y être moins théorique et plus pratique, ce qui reprend une critique récurrente des milieux patronaux sur l'enseignement technique[692]. L'affaire n'est pas portée plus loin, Janicot faisant remarquer la difficulté des élèves « à trouver un emploi en rapport avec leurs études[693] ».

L'idée d'une école d'Arts et Métiers à Saint-Étienne refait surface en 1879. Le ministère des Travaux publics projette la création d'une quatrième école – après Châlons, Angers et Aix-en-Provence –, ce qui motive de nombreux centres industriels dans l'ensemble du pays. Les

---

[690] *Annales de la Société d'agriculture…, op. cit.*, tome 14, 1870, section d'industrie, séance du 30 mars 1870.

[691] Jean Tibi, *Les semailles de la pensée…*, *op. cit.*, p. 146 : Gaucher déclare : « La multiplicité et la variété des grandes industries qui s'y trouvent groupées [ndla : à Saint-Étienne] faciliteraient singulièrement l'instruction pratique des élèves, tout en assurant aux ateliers du pays le recrutement des contremaîtres habiles qui contribuent plus que tous autres à faire prospérer l'industrie ».

[692] Lors de la présentation des travaux de la section d'industrie lors de la réunion du 4 février 1869, le fabricant d'armes Jean-Baptiste Rivolier donne son avis : « Ce que réclameraient surtout les besoins de l'industrie stéphanoise, ce serait une école pratique où l'on formerait des ouvriers habiles pour les diverses industries locales. Ce devrait être en quelque sorte un vaste atelier modèle où des élèves apprentis seraient initiés sous la direction de maîtres habiles à la connaissance et au maniement de toutes les machines et outils les plus perfectionnés. Une école pratique ainsi entendue n'exigerait pas de très grandes dépenses, attendu que les grandes maisons industrielles auraient intérêt à fournir la plupart des machines à la condition de profiter du travail fait par les apprentis » (*Annales de la Société d'agriculture…, op. cit.*, tome 13, 1869).

[693] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…*, *op. cit.*, p. 357.

députés de la Loire déposent un amendement en faveur du chef-lieu du département[694]. La ville s'engage dans la course, proposant propriété et liquidités pour parvenir à ses fins[695]. Le conseil général et les principales municipalités du département promettent également leur participation financière à l'opération[696]. La seule commune de Saint-Étienne, en cumulant l'apport foncier et la subvention prévue, prendrait ainsi à sa charge plus de 88 % du montant total recueilli par souscription[697]. La chambre de commerce ne promet quant à elle que 5 000 francs, soit moins de 1 % du total. Les municipalités ligériennes sont motivées par une autre perspective, double. Il s'agit d'abord du recrutement des élèves de l'école. Une seule place est réservée pour le département au concours d'entrée, alors que l'examen d'admission attire de nombreux locaux[698]. Il s'agit également de leur placement éventuel dans les industries régionales. L'utilité d'une telle école – officiellement destinée à la formation d'ouvriers qualifiés et de contremaîtres pour les industries du fer, en pratique formant les futurs chefs d'atelier – n'est pas discutée. Le conseil général prétexte l'absence d'une école professionnelle qui enseignerait « l'application de la théorie scientifique à d'autres industries qu'à celles des mines et de la métallurgie ». Malgré cette mobilisation, le gouvernement attribue la nouvelle école à Lille par la loi du 10 mars 1881[699]. Sans attendre cet échec, la municipalité de Saint-Chamond s'est appuyée sur ce projet pour lancer sa propre école professionnelle de niveau élémentaire.

---

[694] ADL, 9 M 123, Chambre des députés, amendement à la proposition de loi de M. le comte de Bouville, session de 1879, 25 juillet 1879.

[695] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 11 août 1879.

[696] ADL, 9 M 123, souscription en vue de l'établissement d'une école d'arts et métiers à Saint-Étienne, [1879]. On retrouve outre Saint-Étienne, par ordre décroissant de montant promis, les communes de Saint-Chamond, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, Roanne et Rive-de-Gier, La Ricamarie et Bourg-Argental, Charlieu, etc.

[697] Soit 666 000 francs sur le total de 752 350 francs. En comparaison, le projet de la ville de Lille propose outre le terrain une somme de 400 000 francs avant participation des différentes communes sollicitées (Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit.*, p. 116).

[698] ADL, 9 M 123, conseil général de la Loire, vœu tendant à la création d'une école d'arts et métiers à Saint-Étienne, 23 août 1880. La Loire dépend alors de la commission de Lyon, c'est-à-dire de l'école d'Aix-en-Provence.

[699] Motivée par le projet du futur institut catholique d'arts et métiers, l'école n'ouvrira qu'en 1900. Lire à ce sujet, au milieu d'une littérature riche sur l'enseignement technique dans le Nord : Stéphane Lembré, *L'École des producteurs…, op. cit.* L'échec stéphanois est toutefois à relativiser, puisqu'aucune des écoles d'Arts et Métiers précédente n'est implantée au sein d'un bassin industriel, leur vocation étant plus large au niveau géographique que d'alimenter un seul territoire.

b. Saint-Chamond ou la municipalité pionnière

Si le plan de création de l'établissement date également de 1879, il n'est pas possible de comprendre sa genèse sans remonter une dizaine d'années en arrière dans la vie municipale. Comme dans de nombreuses communes du pays, la chute de Napoléon III et l'avènement de municipalités républicaines provisoires s'accompagnent d'une première et éphémère laïcisation des écoles primaires[700]. Les subventions aux établissements congréganistes sont supprimées par le conseil municipal en janvier 1871. Dès la rentrée suivante, vingt classes libres sont ouvertes, en comptant celles tenues par les sœurs. Cette réponse bénéficie du soutien d'une soixantaine de « notables[701] », réunis au sein d'un comité chargé de l'organisation d'une souscription et d'une pétition à l'intention du préfet[702]. Cette dernière recueille 1 559 signatures, manifestant une importante diversité des situations sociales, du manœuvre au rentier[703]. Les frères estiment à cent le nombre d'écoliers demeurés au sein des écoles laïques. Les élections municipales de mai 1871 consacrent le retour des conservateurs aux affaires. Ceux-ci décident la réintégration des frères dès le mois de juillet, le paiement des arriérés de salaires, ainsi qu'une augmentation des traitements. Le conflit reprend en 1878. La nouvelle municipalité républicaine décide d'installer quatre classes laïques à l'école de la Cité, au détriment des classes des frères qui doivent migrer à l'école de la Grand'Grange[704]. Le conseil municipal vote ensuite le renvoi des frères des écoles municipales en 1880, décision qui n'entre en application qu'en janvier 1881[705]. Les frères ouvrent trois écoles primaires libres courant mars de la même année.

Les oppositions de la période entre camps républicain et clérical concernent aussi l'autre institution d'éducation de la ville. Le couvent des Minimes, qui appartient à la commune, abrite le collège municipal, tenu par les frères maristes. La congrégation doit déménager à la fin de son bail pour un nouveau bâtiment sis dans la commune voisine de Saint-Julien-en-Jarez[706]. La

---

[700] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.,* p. 636.

[701] *Ibid*.

[702] ADL, T 1530, pétition pour les écoles congréganistes de Saint-Chamond, 1870-1871.

[703] La commune compte 12.585 habitants en 1872, ce qui représente près de 12,5 % de la population (source : <cassini.ehess.fr>).

[704] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 637. Cf. supra et infra.

[705] La politique de laïcisation des écoles municipales a été étudiée au niveau local notamment par Marc Suteau pour le cas nantais (*Nantes, une ville et ses écoles…, op. cit.*) et par Marianne Thivend à Lyon (*L'école républicaine et la ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006).

[706] James Condamin, *Histoire de Saint-Chamond…*, *op. cit*., p. 576.

municipalité conservatrice, dirigée en 1877 par Claude Roch de Boissieu, s'interroge sur l'utilisation future des locaux. Ceux-ci dépendent administrativement du ministère de l'Instruction publique, mais leur ampleur permet l'implantation de services municipaux. Une commission de cinq membres est chargée d'étudier la question en septembre 1877[707]. Alors que les travaux avancent, notamment dans le sens d'une réfection des bâtiments, un projet d'achat du bâtiment parvient au maire. Il est l'œuvre d'une personnalité stéphanoise, dont l'identité n'est pas dévoilée, « dans l'intention d'y établir une école professionnelle dirigée par une congrégation religieuse enseignante[708] ». La proposition reste sans suite, car elle entre en concurrence avec l'idée de faire de l'ancien couvent le nouvel hôtel-de-ville de la commune. L'élection municipale de janvier 1878 change la donne. Marius Chavanne est désigné maire par sa majorité radicale-socialiste.

Le couvent devient un symbole politique : « Le Collège arraché à une Congrégation religieuse doit dans vos esprits conserver une partie de ses antiques attributions, c'est-à-dire être toujours consacré à l'éducation de la jeunesse[709] ». La décision d'y implanter la mairie est prise. Le collège mariste Sainte-Marie doit abandonner ses locaux[710]. La commune affecte une partie du bâtiment à la fondation d'une école primaire supérieure laïque à vocation professionnelle. L'institution imaginée doit constituer, par rapport au projet stéphanois d'école d'Arts et Métiers, « une pépinière d'élèves distingués pour cette école qui rendrait de si grands services à la classe laborieuse[711] ». Le recrutement de son directeur est décisif. Claude Lebois, ancien élève de l'école normale d'enseignement spécial de Cluny, professeur de sciences aux écoles normales de Montbrison (Loire) puis de Grenoble, est reconnu pour sa pédagogie pratique, qui met en valeur le dessin dans la formation des instituteurs[712]. Embauché à Saint-Chamond, il réussit à convaincre la municipalité et l'inspecteur d'académie de l'intérêt d'un

---

[707] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 14 septembre 1877. Elle compte dans ses rangs l'adjoint Victor-Louis Finaz.

[708] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 23 novembre 1877. Sans plus d'information, il est impossible d'identifier formellement la personne en question. Néanmoins, il est possible de penser au profil d'Auguste Gérin par exemple, dont il est question plus loin dans le texte.

[709] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 11 mai 1878, rapport du conseiller municipal Deville.

[710] AMSC, 1 Dsc 15, registre des délibérations du conseil municipal, 1877-1879.

[711] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 3 octobre 1879, rapport de Jean Fabreguettes. Cette vision est partagée par un employeur comme Lucien Arbel (Aix 1843), aux Forges de Couzon, qui explique en 1885 devant les anciens élèves de l'école son attachement au recrutement des écoles d'arts et métiers parmi les fils de la classe ouvrière (Charles R. Day, *Les écoles d'Arts et Métiers…*, *op. cit*., p. 159-160).

[712] ADL, 9 M 184, dossier individuel de carrière. AN, LH/1517/30, dossier de légion d'honneur. Cf. Guy Caplat, *L'inspection générale de l'Enseignement technique 1806-1980*, tome 3, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 73-78.

enseignement professionnel dans une cité industrielle. L'absence d'école d'Arts et Métiers n'empêche pas son ouverture à l'automne 1879, plus d'un an avant la loi sur les écoles manuelles d'apprentissage[713]. La ville profite des dispositions de la circulaire du 16 mai 1878, et des crédits affectés par le ministère de l'Instruction publique[714]. Le but de cette EPS est la préparation « des ouvriers instruits et des dessinateurs pour les nombreuses usines de la région », en mêlant enseignement général, travaux manuels sur bois et fer, connaissances théoriques et pratiques afin de former à terme « de bons contre-maîtres ou chefs d'ateliers[715] ». La préparation au concours des écoles d'Arts et Métiers, ainsi qu'aux emplois des ponts et chaussées, postes et télégrammes, ou chemins de fer, sont d'autres débouchés possibles, et susceptibles de convaincre les familles de l'intérêt de l'école. Le recrutement se fait sur candidature d'enfants de douze ans au moins, munis du certificat d'études primaires. L'enseignement est gratuit, et l'école n'accueille que des externes, comme la grande majorité des établissements gérés par des municipalités. Le statut d'EPS ne permet pas d'organiser plus de quatre heures de travail manuel par semaine[716]. Afin de pallier le problème, les horaires sont étendus en conséquence : les cours démarrent à six heures et demie au plus tard, pour se finir à dix-neuf heures. L'équipement de l'école est déterminé en collaboration entre son directeur et la municipalité[717]. L'investissement est lourd, et le démarrage difficile. Le président du conseil des prud'hommes du canton juge, en réponse à une enquête ministérielle de 1884, que « pour que ces écoles [industrielles] rendent de vrais services, il leur faut des professeurs connaissant l'industrie par expérience et non des professeurs seulement théoriques[718] ». De plus, l'école de Saint-Chamond, malgré un accueil local favorable, n'a selon lui pas encore concrétisé les espoirs suscités, qu'il mesure au nombre d'élèves reçus dans les « écoles spéciales du gouvernement », comme les Arts et Métiers – un seul reçu à l'école d'Aix depuis 1879. Les efforts de la commune ne cessent pas, malgré le départ de Lebois à la rentrée 1882. Une fonderie

---

[713] L'école est officiellement créée le 30 mai 1879 (*L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 467).

[714] Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, *Les collèges du peuple…*, *op. cit*. L'investissement est de près de 20.000 francs (Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 7 novembre 1879).

[715] ADL, 9 M 172, prospectus de l'école professionnelle de Saint-Chamond, 1882. Il faut rappeler que les industries métallurgiques – notamment les plus grandes – ont parmi leur personnel des travailleurs qualifiés d'autres domaines que le travail des métaux : menuisiers, maçons, charpentiers, etc. De même, la mine recrute des ouvriers métallurgistes.

[716] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 467.

[717] AMSC, délibérations du conseil municipal de Saint-Chamond.

[718] ADL, 9 M 172, lettre du président du conseil de prud'hommes du canton de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 26 mars 1884.

de fonte est installée en 1884. Le décret du 22 juillet 1888, modifiant l'organisation des écoles manuelles d'apprentissage, permet de renforcer l'aspect professionnalisant de l'enseignement. L'école devient, sous le régime du *condominium*, une EMA par l'arrêté ministériel du 6 juin 1889[719].

c. Saint-Étienne entre dans la course

L'exemple saint-chamonais inspire Saint-Étienne. Le contexte national de laïcisation de l'enseignement primaire et primaire supérieur agit également, sous la mandature de l'avocat et ancien exilé politique Victor Duchamp, à la tête d'une municipalité à dominante radicale-socialiste[720]. L'EPS de garçons de la rue des Frères Chappe, tenue jusqu'à l'été 1882 par les Frères des écoles chrétiennes, est alors reprise en main par la Ville[721]. Devant l'échec du projet d'école d'Arts et Métiers[722], la municipalité décide de fonder sa propre école professionnelle, sous la forme d'une EPS au statut d'EMA[723]. Claude Lebois est recruté pour diriger ce nouvel établissement, officiellement créé le 10 septembre 1882[724]. L'école ouvre ses portes le 13 novembre suivant[725]. Sa mise en place ne suscite pas de nouveau débat au sein de l'assemblée municipale, qui s'en tient à ses prises de position de 1879. La vocation de l'école dépasse la

---

[719] *L'Enseignement technique en France, op. cit.*, tome 3, p. 468. Les EPS professionnelles de Saint-Chamond et Saint-Étienne sont *a priori* fondées en partie comme EMA, pour leurs ateliers de travaux manuels. C'est ce qu'indiquent les en-têtes des lettres envoyées par leurs directeurs. La présentation faite par la publication de la direction de l'Enseignement technique résulte d'une lecture strictement réglementaire : le règlement d'administration publique des EMA et des EPSP ne date que du 17 mars 1888. Il instaure officiellement le régime du *condominium*, peu de temps avant le décret du 28 juillet 1888 fixant les programmes de ces établissements (cf. Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement technique*…, *op. cit.*). Il est alors logique qu'il n'y ait pas de déclaration des EPS professionnelles comme EMA par le biais d'un arrêté ministériel avant les textes de 1888.

[720] Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière*…, *op. cit.*

[721] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 31 octobre 1882.

[722] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 6 août 1881, proposition de Louis Goudefer pour la création d'une école des arts et métiers.

[723] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 17 juillet 1882, approbation du cahier des charges pour l'aménagement d'une école professionnelle. Le montant affecté pour son installation est de 130.000 francs (Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 147).

[724] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 489. Il n'a pas été possible de trouver d'informations sur les conditions de la mutation de Claude Lebois dans les archives ligériennes. Émile Bourles lui succède à la tête de l'école de Saint-Chamond jusqu'en 1901.

[725] ADL, T 2395, affiche annonçant l'ouverture prochaine de l'école professionnelle, 1882. Elle propose des travaux manuels d'ajustage, de menuiserie, de modelage et de tissage (Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 147).

question de son statut juridique, même si dès 1885 la ville demande la nationalisation de l'établissement pour des raisons financières[726]. Les locaux se révèlent insuffisants. D'abord installée dans une maison bourgeoise de la rue Saint-Denis – actuelle rue Michelet – avec 54 élèves, l'établissement est immédiatement en surcapacité devant l'importance des candidatures. Un projet de construction propre est lancé au début de l'année 1883[727]. Il vise une implantation rue Fontainebleau – l'actuelle rue Étienne Mimard, c'est-à-dire le site encore utilisé aujourd'hui. Les travaux sont lancés en mars 1884, et l'installation définitive se déroule à la rentrée 1885[728]. La ville possède enfin sa propre école de formation technique et scientifique aux métiers industriels. L'EPS de garçons devient par la suite officiellement une EMA par application de l'arrêté ministériel du 9 août 1889.

L'ouverture de l'EPSP n'a pas suscité de débat passionné sur le bienfondé d'une telle décision. Il n'en est pas de même pour l'évolution de l'école municipale de dessin, qui par son enseignement concerne les élus municipaux, issus pour la plupart du monde de la fabrique[729]. Alors que la question de la redynamisation des arts appliquées surgit à peine sur l'agenda de l'inspection de l'enseignement du dessin naissante[730], la séance du conseil municipal du 28 octobre 1880 met en avant l'importance économique de l'établissement :

> « La concurrence étrangère est une des causes certaines de l'état de souffrance où sont les diverses industries de la Ville. Contre cette concurrence du bon marché de la main-d'œuvre, pour tout ce qui est d'une fabrication courante et facile, le remède est difficile à trouver ; mais, contre la concurrence du bon goût et de l'art, Saint-Étienne peut lutter avec avantage et garder sa supériorité, à condition que, de génération en génération, le culte et la science de ce bon goût et de cet art soient répandus à profusion dans la classe

---

[726] ADL, T 2104, demande de reconnaissance de l'école professionnelle de garçons de Saint-Étienne comme école nationale. Délibérations du conseil municipal de Saint-Étienne, 26 août 1885 et du 16 novembre 1886.

[727] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 12 mars 1883, projet d'implantation de l'EPS de garçons à Chantegrillet. La construction est estimée à 320.000 francs, l'outillage à 85 000 francs (Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit*., p. 147). Le supplément de crédit nécessaire au final sera de 120 000 francs environ.

[728] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.,* tome 3, p. 488. La construction de l'école professionnelle devance ainsi celle du nouveau bâtiment du lycée de garçons, demande très ancienne, mais dont la livraison n'a lieu qu'en 1890, les deux institutions se trouvant alors en vis-à-vis direct.

[729] Le rôle de la Fabrique dans la structuration sociale et spatiale de la ville de Saint-Étienne au XIXe siècle a été analysé par André Vant (*Imagerie et urbanisation*…, *op. cit.*).

[730] Stéphane Laurent, *L'art utile. Les écoles d'arts appliquées sous le Second Empire et la Troisième République*, Paris, L'Harmattan, 1998.

ouvrière, où se recrutent, en définitive, les artisans et même les artistes, dont la grande famille a développé si rapidement la ville que nous avons l'honneur d'administrer[731] ».

La municipalité, qui dirige alors l'école, souhaite ajouter à l'enseignement artistique proprement dit un complément de formation technique et de connaissances pratiques. L'insatisfaction des édiles devant l'orientation de l'établissement se manifeste par le renvoi de son directeur en 1881, sur proposition du conseil d'administration de l'école[732]. Celui-ci a pourtant été nommé l'année précédente sur proposition du sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts[733]. Les élites locales, productrices d'un discours sur les buts et méthodes de l'école, n'hésitent pas à juger des qualités d'enseignement des professeurs et du directeur. L'institution est finalement réorganisée en 1884 – les dernières modifications d'importance dataient de 1840 –, à la suite d'une convention signée par la commune et le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le 5 novembre[734]. Jean-Baptiste Galley, conservateur de la bibliothèque municipale – qui se situe alors au sein du Palais des Arts –, joue un rôle important dans l'opération. Il devient l'administrateur de l'établissement[735]. Le but de cette réorganisation est de rapprocher son enseignement des besoins de l'économie et de la population stéphanoises :

« En créant l'école régionale, l'État et la Ville se sont proposés de fournir à une population industrielle les moyens d'instruction artistique et technique qui lui manquaient. Mais il est impossible d'oublier que la Ville a fondé une école professionnelle de garçons qui, elle aussi, donne l'instruction technique. Il importe de veiller à ne produire aucun antagonisme et à continuer les efforts. Les programmes devront être soigneusement préparés dans ce but. Il a été convenu entre l'État et la Ville que certains cours de l'École régionale seraient faits à l'école professionnelle,

---

[731] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 28 octobre 1880, rapport de l'adjoint Montegu sur la réorganisation de l'école de dessin. Ce type de raisonnement n'est pas isolé dans la défense de la fonction économique de l'enseignement technique. Stéphane Lembré montre ainsi l'instrumentalisation de la formation dans la promotion de la qualité des productions (*L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 127 et suiv.).

[732] AMSE, 1 R 142, réunion du conseil d'administration de l'école municipale de dessin, 7 avril 1881. Cette mainmise de la commune sur l'école avait encouragé en 1879 l'inspecteur de l'enseignement du dessin Charvet à suggérer la création d'un conseil de perfectionnement, qui outre des délégués du conseil municipal réunirait des membres de la chambre de commerce, des artistes de la commune, des représentants des fabricants et dessinateurs de fabrique, de l'arme et du ruban, ainsi que des manufacturiers (AMSE, 1 R 145, rapport d'inspection de l'école municipale de dessin de 1879).

[733] Délibérations du conseil municipal, 19 mai, 21 mai et 27 mai 1881. ADL, T 2390.

[734] Pour une étude monographique sur l'école réorganisée, cf. Nadine Jamon, *L'École régionale des arts industrielles de Saint-Étienne (1884-1922)*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean Merley, Univ. Saint-Étienne, 1976.

[735] Nadine Besse, Éric Perrin, Stéphane Rivoire, *De la boulette fulminante…, op. cit.*, p. 13.

aucun autre emplacement n'étant disponible. Il faut viser, dit M. le Maire, à laisser à chacune des deux institutions un caractère bien déterminé. L'école régionale aura en partage exclusif l'enseignement de l'art appliqué à l'industrie et l'école professionnelle avec les cours de l'école régionale qui y seront faits donnera spécialement l'enseignement scientifique et technique[736] ».

L'école est placée sous le commandement de l'administration de l'Instruction publique et des beaux-arts, qui a le dernier mot sur le budget, le règlement et les programmes[737]. Ces derniers s'inspirent de ceux de l'École nationale des arts industriels de Roubaix[738]. Désormais baptisée École régionale des arts industriels (ERAI), elle devient le complément et la rivale de l'école professionnelle. Cet état de fait tient à l'importance des cours du soir maintenus sous la tutelle de l'école régionale, dont le nombre augmente considérablement[739]. Les enseignements « de jour » – fortement minoritaires en effectifs[740] – sont plus facilement différenciés[741]. Le directeur déplore cette situation. Certains cours sont même organisés au sein de l'école professionnelle, afin de bénéficier de ses équipements, qui ne peuvent être doublées pour des raisons financières et pratiques[742]. La situation n'est réglée définitivement qu'au moment de l'application de la loi Astier en 1919-1920. Le recrutement de l'école est diversifié, ciblant des personnes âgées de 17 à 20 ans[743]. La structure privilégiant les cours du soir, les difficultés habituelles de cette voie d'enseignement en matière d'absentéisme ou d'abandon de scolarité, ainsi que le manque de discipline des élèves, sont dénoncées par le conseil de perfectionnement

---

[736] AMSE, 1 R 143, réunion du conseil de perfectionnement de l'ERAI, 24 mars 1885.

[737] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit*., p. 75. Cette intervention systématique de l'administration dans les programmes des écoles de dessin françaises durant la période n'est pas forcément couronnée de succès : cf. Catherine Dollé, « L'enseignement du dessin sous la Troisième République : introduction du dessin industriel à Valenciennes », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°2, 2001, p. 117-130.

[738] ADL, T 2390, rapport du directeur des Beaux-Arts à l'inspecteur de l'enseignement du dessin Charvet, 26 juillet 1884.

[739] Parmi les cours du soir dépendant de l'ERAI se trouvent : dessin, dessin d'imitation, dessin géométrique, anatomie, géométrie, perspective, architecture – le cours est rapidement supprimé devant l'incompétence de son professeur – histoire de l'art, mécanique, physique, chimie, teinture, tissage et mise en carte (Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit*. p. 75 et ADL, T 565).

[740] A la rentrée 1884, l'école compte 21 élèves « de jour » contre 308 inscrits aux cours du soir (AMSE, 1 R 143, rapport de l'administrateur de l'ERAI au maire de Saint-Étienne, 26 septembre 1884).

[741] Les cours du jour s'adressent à des jeunes gens se préparant aux métiers de la rubanerie (décorateurs, dessinateurs, metteurs en cartes), du bâtiment et de l'ameublement (sculpteurs ornemanistes) et des armes (graveurs, ciseleurs et incrusteurs) (Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit*., p. 75).

[742] AMSE, 1 R 143, réunion du conseil de perfectionnement de l'ERAI, 24 mars 1885.

[743] AMSE, 1 R 143, rapport de l'administrateur de l'ERAI au maire de Saint-Étienne, 26 septembre 1884.

de l'école[744]. Le projet de 1884 implique pour la direction des Beaux-Arts que l'enseignement du dessin soit organisé effectivement, et non plus de manière facultative, dans toutes les écoles primaires de la ville, comme les programmes officiels le prévoient[745]. Cette instruction vise à réduire les effectifs s'orientant vers les classes élémentaires de l'ERAI, le cursus étant de trois années. Le cours de mécanique consisterait lui en l'exécution du relevé et du tracé d'organes de machines, puis de machines entières. Cet enseignement se complète par l'enseignement de la géométrie descriptive. La municipalité de Saint-Étienne soutient ainsi deux établissements complémentaires, bien que le contenu des enseignements puisse entrer en concurrence quant au recrutement des élèves. De fait, dès 1889, le conseil municipal décide de réorganiser à nouveau l'école[746]. Il demande le rattachement de certains cours de la tutelle de l'ERAI à celle de l'EMA. Si les cours de physique, chimie, teinture et chauffage de machines sont effectivement transférés, car organisés rue Fontainebleau, la demande reste sans suite pour d'autres enseignements comme la géométrie élémentaire et descriptive, ou la mécanique[747].

Les municipalités de Saint-Chamond et de Saint-Étienne ont ainsi fondé deux écoles à vocation professionnelle pour les jeunes hommes. Les filles ne sont pas oubliées par les deux conseils municipaux. Une EPS professionnelle est créée à la rentrée 1882 à Saint-Chamond[748], l'année suivante à Saint-Étienne[749]. L'enseignement aide dans les deux cas à préparer les « futures mères de famille »[750]. L'enseignement commercial connaît lui un timide développement, en concurrence entre les EPS professionnelles et les EPS classiques comme celles de la rue des frères Chappe à Saint-Étienne[751].

---

[744] AMSE, 1 R 143, réunion du conseil de perfectionnement de l'ERAI, 24 mars 1885.

[745] ADL, T 2390, rapport du directeur des Beaux-Arts à l'inspecteur de l'enseignement du dessin Charvet, 26 juillet 1884.

[746] Nadine Jamon, *L'École régionale*…, *op. cit*., p. 60 et suiv.

[747] AMSE, 1 R 223, lettre du conseiller de préfecture au maire de Saint-Étienne, 23 mai 1890.

[748] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 19 avril 1882. AMSC, 1 Rsc 18, lettre de l'inspecteur primaire au maire de Saint-Chamond, 12 octobre 1882.

[749] Cf. Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes*…, *op. cit*.

[750] Claude Lebois, « Écoles pratiques de commerce et d'industrie », *in Association française pour l'avancement des sciences*, *op. cit.*, tome 3, 1897, p. 67-68. Si au départ la municipalité stéphanoise souhaite étendre l'enseignement aux métiers féminins de la rubanerie – ourdissage, dévidage et fleurs artificielles (ADL, 282 W 107, réunion du comité départemental de l'enseignement technique, 3 mai 1956) –, l'idée n'est pas suivie d'effet. L'instruction des jeunes filles se limite ainsi à la couture, à la lingerie, à la broderie et au repassage.

[751] Cf. infra.

2. *L'essor des écoles professionnelles (1892–1910)*

Le cadre législatif en place au début des années 1880, prévoyant une prise en charge financière partielle de l'État – certes limitée à des subventions d'équipement et au paiement d'une partie des traitements des professeurs – favorise la pérennité des premières écoles professionnelles municipales. La scolarisation de la formation au métier met ainsi fin à l'instabilité de la période précédente, où les cours professionnels incarnaient le recours quasi-exclusif. L'implication municipale et le soutien de l'État permettent de pallier en partie l'absence d'investissement patronal réel. Le format des écoles manuelles d'apprentissage n'a pourtant pas encore donné la constitution d'un véritable réseau d'enseignement professionnel élémentaire. C'est la création en 1892 du statut d'école pratique, sous la tutelle du ministère du Commerce et de sa nouvelle direction de l'Enseignement technique (DET), qui permet le développement de nombreuses écoles municipales[752]. Ce qui apparait aujourd'hui comme le début d'une « parenthèse scolaire » est alors le moyen d'institutionnaliser les pratiques de formation des travailleurs dans la durée[753].

a. De l'Instruction publique au Commerce

Le ministère de l'Instruction publique n'est pas en mesure de développer l'enseignement technique. Le statut des EMA ne permet pas au ministère du Commerce d'intervenir véritablement dans ces établissements. Dès le courant de l'année 1891, celui-ci s'enquiert de l'opportunité de récupérer sous son giron les écoles de Saint-Étienne et de Saint-Chamond, sans qu'il existe encore de statut légal le permettant[754]. La ville de Saint-Chamond ne donne aucune réponse[755]. Le conseil municipal de Saint-Étienne est lui favorable à cette perspective[756]. Il faut attendre la loi de finances du 26 janvier 1892, qui permet par son article 69 le passage des EPS à enseignement principalement industriel ou commercial sous la tutelle du Commerce – tout en

---

[752] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État…*, *op. cit.*, p. 241-244.

[753] Guy Brucy, Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, n°131, 2000, p. 9-21.

[754] ADL, 9 M 208, lettre du ministre du Commerce au préfet de la Loire, 28 juillet 1891.

[755] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 14 août 1891.

[756] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 16 septembre 1891.

respectant les dispositions de la loi du 18 juillet 1889 –, pour qu'évolue la situation. Le texte crée des écoles pratiques, « destinées à former des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir et à l'atelier[757] ». Ce n'est qu'avec le règlement d'administration publique du 22 février 1893 que ces nouveaux établissements sont enfin organisés. La ville de Saint-Chamond demande le transfert de la tutelle de ses deux EPS, à la condition du maintien de la section préparatoire aux écoles d'Arts et Métiers[758]. Les écoles pratiques n'ont pourtant pas une telle vocation. Les conflits de compétence commencent alors. L'inspecteur d'académie tente de convaincre le préfet que les enseignements relevant du primaire supérieur constituent la base de toute éducation professionnelle, et que le jeune âge des élèves ne justifie pas le rattachement au Commerce[759]. En conséquence, ces écoles ne pourraient pas être strictement professionnelles – ce n'est d'ailleurs pas le cas de l'école de filles. Pour renforcer sa démonstration, l'inspecteur conclut qu'il ne faut pas créer par le rattachement l'illusion d'un apprentissage complet à un métier pour les parents qui y enverraient leurs enfants. Les ingrédients des difficultés posées par les relations entre Instruction publique et Commerce, dans le cadre de ce qui devient le régime du « Condominium » sont déjà posés[760]. Afin d'encourager les municipalités, le ministère du Commerce accepte de transiger sur la question de la préparation aux écoles d'Arts et Métiers – élément essentiel de l'attractivité de ces établissements. S'il n'est pas question de section dédiée, des cours spéciaux peuvent être ajoutés aux cours réguliers pour les élèves les plus aptes, au bout de deux années d'étude[761]. La justification développée, la peur « de faire des déclassés », apparaît classique pour l'époque.

---

[757] Circulaire aux préfets n°19 du ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, direction de l'enseignement industriel et commercial, 1er bureau : Écoles pratiques de commerce et d'industrie. Les EPS sont renforcées dans leur but de préparation à l'apprentissage (Circulaire ministérielle du 20 juin 1893, cf. Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement technique…, op. cit.*, p. 355-358).

[758] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 16 juin 1893. Devant la conception du rôle des écoles professionnelles au niveau local, le ministère du Commerce finit par se ranger à l'avis du Conseil supérieur de l'Enseignement technique et à considérer les écoles pratiques comme un échelon élémentaire vis-à-vis des écoles d'arts et métiers (Philippe Savoie, « L'enseignement technique industriel en France : l'influence des écoles d'arts et métiers », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle*…, *op. cit*., p. 129-141).

[759] ADL, 9 M 208, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire au préfet de la Loire, 23 août 1893.

[760] Cf. Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*.

[761] Lettre du directeur de l'enseignement industriel et commercial au ministère du Commerce au maire de Saint-Chamond, citée dans Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 18 novembre 1893.

Le certificat d'études primaires n'est plus une condition *sine qua non* du recrutement des écoles professionnelles, qui se fait désormais sur examen[762]. Toutes les écoles primaires supérieures à statut d'EMA ne deviennent pas des écoles pratiques[763]. Pour justifier la création de ces dernières, l'administration met en avant « la lutte commerciale entre les peuples », chaque jour « plus ardente et la difficulté des affaires plus grande »[764]. C'est pourtant l'organisation même de l'industrie qui paraît la motivation la plus sérieuse :

> « L'industrie a subi une transformation profonde, tout est sacrifié au but de la division du travail et de l'emploi de la machine, l'apprentissage à l'atelier n'existe plus guère aujourd'hui qu'à l'état d'exception. Jamais, cependant, en raison des changements fréquents qui doivent être apportés dans l'outillage, n'a été plus clairement démontrée la nécessité de posséder des ouvriers ayant des connaissances théoriques suffisantes et rompus à la pratique de l'atelier. Il y a un intérêt qu'on ne peut méconnaître à combler la lacune qui, par la force des choses, existe dans notre organisation commerciale et industrielle, et il est devenu indispensable de mettre à la disposition de nos commerçants des auxiliaires bien préparés et de fournir à nos industriels des ouvriers d'élite : c'est à l'école pratique qu'il appartient de remplir cette tâche ».

b. La création des écoles de Rive-de-Gier et Firminy

Même si la fondation d'une école pratique dépend légalement d'une décision ministérielle, leur création repose sur la seule volonté des municipalités[765]. La création des établissements de Firminy et Rive-de-Gier, durant la période 1892-1914, bénéficie des exemples convaincants de leurs devancières. Ces communes exprimaient déjà en 1879 leur intérêt pour l'enseignement

---

[762] Cf. l'article 24 du décret du 22 février 1893 portant règlement des écoles pratiques de commerce et d'industrie (Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement technique…, op. cit.*, p. 351).

[763] C'est le cas de l'école de filles de Saint-Chamond, mais également de l'EPS de garçons de Charlieu ou de celle de Montbrison qui perd même tout caractère professionnel (ADL, 9 M 172, lettre du préfet de la Loire au sous-préfet de Montbrison, 13 août 1910).

[764] Circulaire aux préfets n°19 du ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, direction de l'enseignement industriel et commercial, 1er bureau : Écoles pratiques de commerce et d'industrie.

[765] Ainsi, l'arrêté ministériel du 24 novembre 1905, qui instaure une école pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles à Roanne, n'est pas suivi d'effet (ADL, 9 M 175).

technique[766]. Dans les deux cas, l'installation ne peut se faire *ex nihilo*. Elle bénéficie de l'aide de Claude Lebois, nommé également inspecteur des écoles pratiques par l'arrêté ministériel du 25 octobre 1899[767].

Firminy, ville de la première industrialisation, connaît un lent développement de son offre scolaire pendant la première moitié du XIXe siècle. Il faut attendre 1869 pour la création du premier cours complémentaire de la commune, à l'école laïque de garçons du Mas[768]. L'augmentation démographique de la fin du siècle incite la municipalité à construire de nouvelles écoles primaires, de 1888 à 1898. Ces réalisations sont insuffisantes pour les besoins de l'industrie locale. Le projet de construction d'une école professionnelle de garçons voit le jour au plus tard au mois de juin 1898[769]. Il est approuvé par l'administration du Commerce. La municipalité souhaite établir un bâtiment autonome – contrairement au choix fait par la ville de Saint-Chamond, commune comparable par la population –, avec l'aide financière de l'État jusqu'à concurrence du quart de la dépense, comme c'est alors la norme. Le montant total estimé monte à près de 360 000 francs, dont 200 000 pour la construction des bâtiments[770]. La somme est conséquente pour une ville moyenne comme Firminy. Le projet s'insère dans une politique de grands travaux menée par le maire radical Marcellin Souhet[771]. Il bénéficie du soutien financier des deux plus grandes usines de la vallée, les Aciéries et forges de Firminy et les Établissements Jacob Holtzer à Unieux. Le montant souscrit par ces entreprises reste faible – respectivement 15 000 et 8 000 francs, soit un peu plus de 6 % des sommes nécessaires. Ces établissements sont les principaux bénéficiaires d'une telle fondation, ainsi que l'indique la délibération du conseil municipal :

> « Les établissements métallurgiques notamment sont appelés à retirer de la création projetée des avantages importants. En effet, les efforts de la Municipalité ne tendent

---

[766] ADL, 9 M 172, réponse du préfet de la Loire à l'enquête ministérielle sur les établissements d'enseignement professionnel du département, 1879.

[767] ADL, 9 M 184, dossier individuel de Claude Lebois.

[768] Jean Vigouroux, *Firminy 1814-1914 : naissance d'une ville industrielle*, sl, auteur, 1994. D'autres cours « supérieurs » sont ouverts ensuite aux écoles de garçons et de filles du quartier Saint-Pierre.

[769] Délibération du conseil municipal de Firminy, 25 juin 1898.

[770] Délibération du conseil municipal de Firminy, 2 octobre 1899.

[771] La construction des écoles du Mas (1888), de l'école de filles de la rue de la Loire (1894), du barrage sur l'Echapre (1897), de l'école de Fayol (1898), l'aménagement de la place du Marché et de sa Bourse du Travail, ainsi que la construction d'un marché couvert, se déroulent durant ses mandats. Un projet de reconstruction de l'hôpital, qui ne connaitra pas de réalisation, est également lancé (Jean Vigouroux, *C'était hier dans l'Ondaine*, tome 4, Firminy, Société d'histoire de Firminy, 2003, p. 210).

pas à créer une succursale de l'enseignement secondaire pour permettre aux jeunes gens sortant de l'École de délaisser l'atelier pour rechercher des emplois dans les bureaux ou dans l'administration, mais bien de créer une école pratique d'industrie ou d'apprentissage où les jeunes gens seront initiés aux tracés, montage et réglage des machines, au chauffage des chaudières, aux travaux variés de l'industrie locale, et enfin à la lecture d'un dessin. En résumé cette école est destinée à former pour les ateliers des établissements industriels de la région, des traceurs ou dessinateurs ».

L'arrêté ministériel du 26 décembre 1899 prévoit la création de l'école pour la rentrée 1901[772]. Il s'agit administrativement du transfert de l'école pratique de Saint-Didier-La-Séauve[773]. Les bâtiments sont inaugurés le 13 janvier 1902, lors de la venue à Firminy du président du conseil Pierre Waldeck-Rousseau, sénateur radical de la Loire depuis 1894[774]. Souhet a obtenu que cette cérémonie soit ajoutée au programme protocolaire initial[775]. Le maire ne s'arrête pas à cette première réalisation. En juin 1906, le conseil municipal vote le principe d'un projet de construction d'une EPCI pour jeunes filles[776]. Les inspecteurs départementaux et le préfet approuvent l'idée, en justifiant du « besoin urgent » et des « réels services » qu'elle peut procurer « à une population industrielle de plus de 50.000 habitants »[777]. Ce n'est qu'à la rentrée 1908 qu'ouvre la seconde école pratique de jeunes filles du département, qui bénéficie aussi d'un bâtiment dédié[778]. Ces dépenses, dénoncées comme « somptuaires » par l'opposition libérale, creusent le déficit communal[779]. Elles sont la cause de la défaite électorale du maire aux municipales de 1908. L'école pratique de garçons trouve pourtant son public, en recrutant ses élèves dans les communes voisines – qui participent progressivement aux frais de fonctionnement de l'établissement[780] – ainsi qu'aux cantons limitrophes de la Haute-Loire.

---

[772] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.,* tome 3, p. 105.

[773] Actuellement Saint-Didier-en-Velay, dans le département de la Haute-Loire, à environ quinze kilomètres de Firminy.

[774] ADL, 1 M 582, venue du président du conseil Waldeck-Rousseau dans la Loire, 11-13 janvier 1902.

[775] ADL, 1 M 582, lettre du maire de Firminy Marcellin Souhet au préfet de la Loire, 31 décembre 1901.

[776] Délibération du conseil municipal de Firminy, 9 juin 1906.

[777] ADL, 9 M 205, lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce, 22 octobre 1906. L'école est ainsi pensée à l'échelle de la vallée de l'Ondaine.

[778] Dans les deux cas, le site initial abrite encore les établissements ayant succédé aux écoles pratiques, à savoir le lycée Jacob Holtzer pour l'école de garçons, et le lycée Albert Camus pour l'école de filles.

[779] ADL, 1 M 568, rapport du commissaire de police de Firminy au préfet de la Loire, 6 septembre 1908.

[780] Les communes voisines prennent en charge les frais de leurs élèves et les dépenses extraordinaires (ADL, 9 M 204).

Cette aire étendue pose le problème du logement des élèves, puisque la réglementation des EPCI prévoit l'exclusivité du régime de l'externat pour les écoles municipales[781]. L'enjeu est suffisamment important pour pousser en juin 1912 un professeur de l'école à demander l'autorisation d'aménager un local loué à cet effet[782]. La réponse du ministère du Commerce semble positive, en tout cas sous conditions[783].

La genèse de l'école pratique d'industrie de garçons de Rive-de-Gier est différente. Contrairement aux exemples précédents, sa création ne doit rien aux radicaux[-socialistes], mais à des majorités municipales certes républicaines, tout en étant inscrites plus à droite. La vie politique de Rive-de-Gier est influencée par les nombreux conflits sociaux du début de la décennie 1890[784]. Ceux-ci favorisent l'émergence du camp socialiste[785]. Celui-ci ne peut pourtant pas conquérir la mairie. Au contraire, le souvenir de la grève de 1894 motive le refus du maire républicain libéral Charles Lavé d'accéder à la demande de création d'une école professionnelle municipale, formulée par le Syndicat des ouvriers métallurgistes de la ville[786]. La raison est l'existence d'une école catholique du même type dans la commune. La demande intéresse pourtant l'un des membres du conseil municipal, le directeur des Forges de Couzon (Ets Arbel) Claudius Chômienne, par ailleurs inspecteur départemental de l'Enseignement technique depuis 1892. Celui-ci convainc ses homologues. En 1898, la municipalité de Rive-de-Gier décide la création de cours du soir d'ajustage au cours complémentaire de garçons. Une Société d'encouragement à l'enseignement professionnel est créée la même année, afin de soutenir moralement et financièrement cette offre de formation naissante. Chômienne en devient le président, assisté des vice-présidents Emmanuel Hutter, industriel et homme politique radical, et Jean-Claude Drevet, du syndicat des métallurgistes[787]. Le successeur de Lavé est Benoît Bouché, candidat de l'Alliance républicaine (progressiste) du canton de Rive-de-Gier. Il est élu en mai 1900 sur une liste de défense républicaine contre les républicains

---

[781] Contrairement par exemple aux écoles d'arts et métiers, dont le régime est resté durant de longues années l'internat, sauf résidence des parents de l'élève dans la commune de l'école.

[782] ADL, 9 M 204, lettre du professeur Jules Viel de l'EPI de Firminy au Préfet de la Loire, 14 juin 1912.

[783] ADL, 9 M 204, lettre du ministre du Commerce au Préfet de la Loire, 26 octobre 1912.

[784] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 87-125.

[785] David M. Gordon, *Liberalism and Social Reform: Industrial Growth and Progressiste Politics in France, 1880-1914*, Westport (Conn.), Greenwood Press, 1996, p. 115-140.

[786] AMSE, 78 S 2, Jean-Claude Drevet, *Histoire de l'école pratique d'industrie de Rive-de-Gier par l'un des promoteurs de la fondation de l'école*, 31 décembre 1936.

[787] *Ibid*.

libéraux, dont font partie plusieurs dirigeants d'entreprises locales comme le maître de forges Laurent Lacombe – dont le père a été président de la société amicale des anciens élèves des frères de Rive-de-Gier[788]. Sous l'action de la municipalité Bouché – et grâce à l'entremise de Chômienne vis-à-vis du ministère du Commerce –, le cours complémentaire sert de base à l'ouverture à la rentrée 1902 d'une école pratique, dans les locaux de l'hôtel-de-ville comme à Saint-Chamond. Dès l'année suivante, le conseil de perfectionnement de l'école demande la création d'une section préparatoire aux Arts et Métiers, ainsi que l'ouverture d'un cours d'électricité industrielle. La municipalité s'associe en raison du « profit que pourra en retirer l'industrie métallurgique locale[789] ». C'est ensuite un nouveau cours complémentaire qui est demandé par le conseil, d'abord en novembre 1906, ensuite en avril 1909, afin de servir d'année préparatoire à l'école pratique. Cette création permettrait la jonction entre la fin de la scolarité obligatoire et l'âge requis pour la présentation au concours d'entrée[790]. Il s'agit aussi de développer une forme réduite d'enseignement commercial. Il n'apparaît pas qu'elle ait été réalisée. L'école pratique connaît toutefois un développement difficile. Un rapport d'inspection de 1912 juge sévèrement la qualité de l'enseignement dispensé[791]. Les moyens de la ville étant limités, il n'est pas décidé de fonder une école professionnelle pour les jeunes filles[792].

c. Le Chambon-Feugerolles ou le choix de la non-scolarisation

Autre commune métallurgique d'importance, Le Chambon-Feugerolles n'a pas fait le choix de l'enseignement professionnel. La faiblesse relative de la structuration du mouvement ouvrier local, l'inscription de l'économie communale dans un système de fabrique collective pour certaines activités comme la lime – dont les professions sont relativement féminisées –,

---

[788] ADL, 1 M 483, rapport du commissaire de police de Rive-de-Gier au préfet de la Loire du 22 septembre 1896. Benoît Bouché, né à Rive-de-Gier en 1848, est conseiller municipal depuis mai 1892. Il est élu conseiller général en juillet 1900 (ADL, 1 M 652, dossier de candidature à l'ordre de la Légion d'honneur).

[789] Délibération du conseil municipal de Rive-de-Gier, 25 mai 1903.

[790] Délibération du conseil municipal de Rive-de-Gier, 3 juillet 1909.

[791] ADL, 9 M 173, lettre de l'inspecteur des écoles pratiques près la direction de l'Enseignement technique au préfet de la Loire, 16 juillet 1912.

[792] Un cours complémentaire ou une école primaire supérieure de filles peut cependant remplir la même fonction de préparation des futures employées du commerce et des bureaux. Il y a un cours complémentaire de jeunes filles au groupe scolaire Burdeau, ouvert en 1907 (Claudius Chômienne, *Histoire de la ville de Rive-de-Gier, du canton et de ses principales industries*, Saint-Étienne, Impr. de la Loire républicaine, 1912, p. 69).

l'absence d'engagement des grandes industries de la commune, à savoir les aciéries Claudinon, l'usine de construction mécanique Crozet-Fourneyron et les compagnies minières – Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy et la Compagnie des mines de Montrambert et de la Béraudière – expliquent en partie que les maires de la commune, qui de 1883 à 1925 sont des industriels[793], n'aient pas vu l'intérêt d'une telle école. C'est le cas du maître de forges Georges Claudinon, ancien élève de l'École des mines de Saint-Étienne, qui a pris en 1886 la direction de l'entreprise familiale. Il relance l'entreprise après la crise de l'industrie métallurgique, jusqu'à développer de nouvelles fabrications. Républicain progressiste dépeint comme nationaliste, grand adversaire de Souhet, il bénéficie lors de son élection en 1898 du soutien de ses ouvriers – qui profitent d'un réel investissement paternaliste de la part de leur employeur[794] – et de la mise en place d'une large coalition municipale, des commerçants aux catholiques ralliés[795].

Malgré son parcours, sa connaissance des besoins en savoirs et compétences des usines et ateliers, Claudinon n'a pas porté de projet en faveur d'une scolarisation de la formation ouvrière. La situation sociale et économique de la commune peut expliquer ce non-choix. Les ouvriers métallurgistes, comme les forgeurs ou les puddleurs, tendent à partir des années 1880-1890 à être remplacés par des ouvriers moins rémunérés[796]. L'usine Claudinon, qui représente en 1906 près de 80 % des métallurgistes de la ville – hors boulonnerie et lime – n'emploie que 20 % d'ouvriers véritablement qualifiés, comme des puddleurs, des fondeurs, des mouleurs ou des ajusteurs. Les forgeurs représentent la moitié de l'effectif, quand les non-qualifiés approchent le quart, et les apprentis 5 %. De plus, les artisans de la ville, en particulier de la boulonnerie, se montrent résolument hostiles à toute mécanisation de la production. La proximité relative de l'école pratique de Firminy ne semble pas non plus avoir suscité de dynamique en faveur d'une formation en milieu scolaire[797]. Par la suite, les difficultés récurrentes de l'industrie chambonnaire, notamment la lime – qui entrainent des diminutions

---

[793] Jean Cottier, *Le Chambon-Feugerolles et son histoire*, Le Chambon-Feugerolles, auteur, 1987, p. 222.

[794] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 199-200.

[795] David M. Gordon, *Liberalism and Social Reform*…, *op. cit*., p. 89.

[796] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 196-197

[797] Cette proximité a pu bénéficier aux Établissements Crozet-Fourneyron et à leurs besoins en personnel mécanicien.

des salaires aux pièces –, couplée à la radicalisation du mouvement ouvrier dans la commune en 1910 et 1911[798], entérinent cet état de fait.

d. Saint-Étienne et ses autres écoles professionnelles

À côté des écoles pratiques, deux autres établissements remplissent un rôle de formation professionnelle dans la principale ville du département. Sujet sensible d'une municipalité dominée par la fabrique, l'école régionale des arts industriels attire un certain nombre de critiques quant à son enseignement et à sa direction. L'école se retrouve sans directeur entre 1891 et 1893[799]. Le conseil général s'émeut de la situation, ainsi que la chambre de commerce. Celle-ci rappelle, dans son rapport d'ensemble sur les industries de la circonscription de 1891, les bienfaits potentiels de l'établissement pour les entreprises de la région, « qui ne soutiennent leur vieille réputation que par leurs éléments artistiques ». Devant cette situation et le manque de moyens que lui laisse la municipalité, l'administrateur Jean-Baptiste Galley remet sa démission en juin 1893, tout en défendant à son tour l'utilité économique de l'école[800]. Malgré la nomination d'un nouveau directeur, le publiciste et critique d'art Marius Vachon, qui dirige le musée d'art et d'industrie de la ville – qu'il a contribué à réorganiser en 1889-1890 au profit du perfectionnement des fabricants et des ouvriers des industries d'art locales[801] – se montre sévère sur la qualité de l'école[802]. Il fustige le manque d'implication des milieux industriels :

> « Jamais un industriel, un fabricant, un artiste ne se présente à la direction de l'école pour examiner les travaux des élèves, pour s'enquérir des bons sujets qu'il pourrait

---

[798] Jean-Paul Martin, *Le syndicalisme révolutionnaire…, op. cit.*

[799] Marius Vachon, *Les industries d'art*…, *op. cit*., p. 76. Cette vacance suit une période décrite par Vachon comme celle d'une véritable désorganisation (1889-1890) (idem, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit*., p. 155).

[800] AMSE, 1 R 146, lettre de l'administrateur de l'ERAI Jean-Baptiste Galley au maire de Saint-Étienne, 27 juin 1893. Sur la démission de Galley, cf. Nadine Jamon, *L'École régionale*…, *op. cit*. p. 65 et suiv. Sur la polémique entre Galley et le rubanier Pierre Staron : Pierre Staron, *L'Enseignement professionnel et artistique en Suisse et en Allemagne, notes de voyage*, Saint-Étienne, Théolier, 1893. *Le Mémorial de la Loire*, 18 avril 1893 (cité par Henry Destour, *La formation professionnelle*…, *op. cit*., p. 64) et 9 février 1894 (cité par Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerc*e…, *op. cit*., p. 359).

[801] Nadine Besse, « Construire l'art, construire les mœurs. La fonction du musée d'art et d'industrie selon Marius Vachon », *in* Stéphane Michaud (dir.), *L'édification…, op. cit.*, p. 51-58. Nadine Besse, Éric Perrin, Stéphane Rivoire, *De la boulette fulminante*…, *op. cit*., p. 11 et suiv.

[802] Marius Vachon, *Les industries d'art*…, *op. cit*., p. 76. Pour un exposé du rôle de Vachon au niveau national quant à l'enseignement, cf. Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 134-136.

utiliser. Contrairement à ce qui se passe dans tant d'autres villes, les chefs d'ateliers n'encouragent point les apprentis et les ouvriers à fréquenter les cours ; un grand nombre même vont jusqu'à opérer des retenues sur leurs salaires et appointements pour les quelques heures distraites de la besogne industrielle ».

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'école n'améliore pas son organisation aux yeux de l'administration. Les rapports d'inspection sont parfois assassins[803]. En 1911, l'école apparaît toujours sur la pente descendante, avec un « enseignement morne et stérile », résultat d'une « organisation surannée », malgré une « abondance inutile de professeurs ». Le rapport de 1912 estime que « l'école ne rend à l'industrie aucun des services que l'on serait en droit d'attendre d'elle ». Le travail du directeur Jean Dablin est remis en cause. La situation s'améliore à peine selon le rapport de 1914. Les résultats de certains cours sont jugés bons, notamment en dessin, quand d'autres demeurent médiocres avec un contenu « immobilisé ». Ces jugements n'empêchent pas l'établissement d'accroître sa fréquentation. De 329 élèves inscrits en 1884, les effectifs montent à 445 en 1897[804]. Une majorité d'élèves fréquentent les cours de dessin, de tissage et de mise en carte.

L'ERAI n'est pas le seul établissement à accueillir des apprentis et jeunes travailleurs en cours du soir. Prenant la suite des cours existants depuis 1843, une école municipale de chimie et de teinture est ouverte à la rentrée 1892 dans un groupe scolaire de la rue Tréfilerie[805]. L'établissement est pensé pour les besoins en connaissances théoriques et pratiques de la rubanerie et surtout de la teinturerie – l'implantation de l'école n'est d'ailleurs pas neutre à ce sujet. Les cours s'adressent aussi à des préparateurs en pharmacie, et accueillent parfois des auditeurs et apprentis issus d'entreprises métallurgiques[806]. Ce dernier débouché n'a toutefois jamais été véritablement exploité car, malgré les demandes réitérées et inspirées de la direction de l'établissement – dont le personnel consiste en un directeur et un ou deux professeurs –, l'école n'a pas été dotée d'un laboratoire de chimie appliquée. Les moyens ont ainsi limité toute ambition. L'école conserve comme vocation de compléter l'apprentissage à l'atelier des jeunes

---

[803] ADL, T 2096, rapports d'inspection de 1911 et 1912 par l'inspecteur Bayard, et 1914 par l'inspecteur Leydet.

[804] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit.*, p. 75. À noter que les jeunes filles sont admises, notamment dans les cours de dessin, à partir de 1911, non sans susciter de nombreux doutes de la part des fabricants de rubans.

[805] AMSE, 1 R 223.

[806] ADL, 13 J 173, rapports du directeur de l'école municipale de chimie et teinture de Saint-Étienne sur le fonctionnement de son établissement, années 1907-1908 et 1908-1909. Ceux-ci sont intéressants quant à la manière de convaincre les industriels de l'utilité économique de l'établissement. C'est également le cas des rapports annuels adressés à la municipalité (AMSE, 1 R 223).

auditeurs, alors qu'une formation de jour est établie en 1904 dans les locaux de l'école pratique[807]. L'école municipale de chimie et de teinture de Saint-Étienne se place ainsi résolument un rang en-dessous de ses homologues de Roubaix et de Lyon, en s'adressant à des apprentis et non à des fils de fabricants[808]. L'absence d'une faculté des sciences à laquelle rattacher la tutelle de l'enseignement – dans le cadre des instituts de sciences appliquées qui se développent à partir des années 1880-1890[809] –, explique en partie la croissance contrariée de l'enseignement de la chimie industrielle en région stéphanoise. Le manque de volonté des acteurs industriels locaux est un autre élément primordial de cette carence. La chambre de commerce de Lyon propose en 1911 au patronat stéphanois de soutenir la création d'une section de métallurgie chimique au sein de l'École de chimie industrielle de Lyon[810]. Tant la chambre de commerce que le Comité des forges de la Loire déclinent l'offre pour raisons financières[811]. Le CFL soutient en effet déjà financièrement l'École des mines de Saint-Étienne, qui remplit en partie le même rôle[812].

---

[807] AMSE, 78 S 5, réunion du conseil de perfectionnement de l'EPI de Saint-Étienne, 19 juillet 1904.

[808] ADL, 13 J 173, rapport général de l'année 1911-1912.

[809] Parmi la littérature abondante sur l'enseignement supérieur scientifique en France : George Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France, 1863-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1983 ; Harry W. Paul, *From Knowledge to Power. The Rise of the Science Empire in France, 1860-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985 ; André Grelon, « Les universités et la formation des ingénieurs en France (1870-1914) », *Formation emploi*, n°27-28, 1989, p. 65-88 ; Michel Grossetti et *al*., *Villes et institutions scientifiques*, rapport final, Paris, Programme interdisciplinaire de recherches sur les villes, 1996.

[810] ADL, 13 J 447, lettre du président de la chambre de commerce de Lyon Jean Coignet au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 12 mai 1911 : « Il ne s'agirait pas, dans la pensée du Conseil de l'École, de faire concurrence aux écoles techniques s'occupant spécialement de métallurgie, il désirerait surtout pouvoir orienter des chimistes, c'est-à-dire des jeunes gens sélectionnés, formés au laboratoire, ayant acquis une intellectualité indispensable et spéciale, pour les applications de la chimie aux grandes industries de la métallurgie ».

[811] ADL, 13 J 447, lettre du président du Comité des forges de la Loire au secrétaire général de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 15 juin 1911.

[812] ADL, 13 J 452, lettre du directeur de l'École des mines de Saint-Étienne au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 3 décembre 1908. Le CFL, aux côtés de la chambre de commerce, du Comité des houillères de la Loire, de la ville et du département, a participé financièrement à l'amélioration des locaux, notamment du laboratoire d'électricité. De son côté, la section projetée aurait été chargée « de former non pas des ingénieurs chimistes, mais simplement des chimistes dont les recherches expérimentales en même temps que les études théoriques seraient dirigées spécialement en vue de l'application de la chimie à l'industrie métallurgique » (ADL, 13 J 447, lettre du président de la chambre de commerce de Lyon Jean Coignet au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 17 juillet 1911).

3. *Le dynamisme des cours municipaux du soir jusqu'en 1910*

Les écoles créées ou développées durant la période se caractérisent par l'importance de leur offre de cours du soir à destination des apprentis et des jeunes travailleurs. L'intérêt des cours professionnels ne disparaît ainsi pas aux premiers temps de la scolarisation de la formation au métier. Les « grands services » qu'ils rendent à l'économie locale demeurent appréciés, comme l'exprime en 1884 le président du conseil des prud'hommes de Saint-Chamond :

> « Ce n'est vraiment que lorsque l'on a quitté l'école qu'on reconnait le prix de l'instruction et que beaucoup de jeunes gens et mêmes d'hommes faits s'aperçoivent que croyant en savoir assez pour aborder les luttes de la vie, il leur manque beaucoup de notions élémentaires. On les voit aussi régulièrement fréquenter les cours du soir et venir combler petit à petit, les lacunes qu'ils ont laissées dans leur instruction. Il est utile que ces cours ayant un caractère professionnel, soient créés partout où ils seront possibles, et donnés le soir aux heures où l'apprenti comme l'ouvrier et l'employé de commerce peuvent après la journée finie, venir recueillir les notions qu'ils ont négligées à l'École et celles que n'ayant pu y être données, sont nécessaires à chacun d'eux suivant la profession[813] ».

La municipalité de Saint-Chamond a profité du projet de l'EPS de garçons pour lancer une série de cours de dessin dans les écoles primaires de la ville en 1879, organisés le soir pour les adultes[814]. Ceux-ci sont complétés dès les années suivantes, au sein même des locaux de l'EPS : style de correspondance commerciale, comptabilité, allemand, mathématiques appliqués ou chimie[815]. Les professeurs de l'école organisent également à partir de 1882 des cours de dessin industriel et mécanique, destinés aux apprentis des ateliers de la ville. Le nombre d'élèves, âgés de 14 à 20 ans, issus des écoles ou des usines de la ville, est conséquent mais variable[816].

---

[813] ADL, 9 M 172, lettre du président du conseil de prud'hommes du canton de Saint-Chamond Marc Bethenod au préfet de la Loire, 26 mars 1884.

[814] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 21 février 1879. L'organisation est connue alors sous le nom d'école de dessin, et propose des cours de géométrie et tachymétrie.

[815] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 21 octobre 1881.

[816] AN, F 21/8019, rapports d'inspection de l'école municipale de dessin de Saint-Chamond, 1885-1894.

Tableau n°3 : Évolution du nombre d'élèves des cours professionnels de l'école primaire supérieure, puis école pratique, de garçons de Saint-Chamond, 1884-1894.

Année	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
Présents	-	-	-	-	85	102	98	-	-	-	-
Inscrits	104	167	55	105	135	120	118	?	133	107	40

En 1885, des cours de dessin linéaire et d'imitation – ouverts aux filles –, de dessin géométrique et de machines sont ajoutés. Ces cours sont supprimés à la rentrée 1887, laissant le seul dessin industriel au programme, destiné autant à la mécanique, à la construction de charpente qu'à la menuiserie. L'inspection d'avril 1888 est l'occasion de préciser l'origine et la motivation des auditeurs des cours : « La plupart des élèves sont des ouvriers des grandes usines de métallurgie, qui, après une journée employée à des travaux excessivement pénibles et fatigants, viennent apprendre le dessin géométrique. Sans doute les traits sont lourds et les feuilles de papier quelquefois noircies, mais on sent que le dessin est fait avec soin et avec attention ». L'enseignement se complète : un nouveau cours de dessin d'imitation est ouvert à la rentrée 1888, la mécanique appliquée est enseignée à partir de 1891. L'année suivante, afin de diminuer les effectifs de chaque cours, l'enseignement de dessin industriel est dédoublé entre un cours préparatoire et un cours supérieur. L'ensemble est financé par la municipalité, tout en bénéficiant de subventions de l'administration des Beaux-Arts pour l'acquisition de modèles. D'autres communes s'intéressent au développement de l'apprentissage du dessin. Une éphémère école de dessin existe au Chambon-Feugerolles en 1888[817]. Il s'agit de cours assurés au sein d'une école primaire, assurés par un professeur nommé Dutreuil de Rhins[818]. Celui-ci est un habitué du démarchage des villes du département. Après avoir contacté les communes de Firminy, de La Ricamarie et déjà du Chambon-Feugerolles en 1880[819], il est chargé de l'école de dessin de Montbrison de 1880 à 1884, qu'il finit par abandonner. Il candidate pour le même poste à Firminy en 1890 et 1891[820]. La ville refuse la proposition, ces cours, « ne répondant pas à un besoin immédiat de la population », pouvant être assurés par les instituteurs

[817] AN, F 21/8019, correspondance entre le directeur des Beaux-Arts et l'inspecteur de l'enseignement du dessin Charvet, 29 juin et 3 août 1888.

[818] Il ne s'agit pas de l'explorateur et géographe Jules Léon Dutreuil de Rhins (1846-1894).

[819] ADL, T 737, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire au préfet de la Loire, 5 décembre 1880.

[820] Délibérations du conseil municipal de Firminy, 1er mars 1890 et 19 septembre 1891.

en poste. En 1897, alors que le ministère encourage la fondation d'écoles d'arts, le conseil municipal de Firminy décline son concours financier à un tel projet[821]. La mise en place d'un cours de dessin industriel annexé au cours complémentaire de garçons de Rive-de-Gier reçoit le soutien de l'inspection académique[822]. D'autres cours professionnels sont créés dans les écoles pratiques de Rive-de-Gier et Firminy à partir de 1904[823].

L'offre la plus diversifié de cours se trouve logiquement à Saint-Étienne. Le problème du partage entre l'ERAI et l'EPI a déjà été évoqué. Il est intéressant d'évoquer l'organisation d'un cours spécifique, professé à l'école pratique, dont l'enseignement ne se retrouve pas dans l'offre de formation initiale de l'établissement. Il s'agit du cours de chauffage des machines. La SEPL avait à l'époque organisé une classe de ce type. En 1884, le projet de programme de l'ERAI, élaboré par la direction des Beaux-Arts, proposait la création d'un tel cours sous le giron municipal, sur le modèle roubaisien. Le but est d'entrainer « des chauffeurs instruits et prudents »[824]. L'idée de brevets de capacité délivrés en fin de formation est évoquée[825]. Deux ans après, le directeur de l'EPI Lebois fonde ce cours au sein de son établissement[826]. Il l'assure bénévolement jusqu'en 1892, puis laisse son organisation à d'autres professeurs, rétribués, afin de s'occuper d'un cours d'électricité industrielle, qu'il assure là encore sans être payé[827]. L'organisation générale apparaît voisine de celle des cours organisés dans le Nord, à l'exception peut-être de la dimension théorique, présente à Saint-Étienne dès leur mise en place[828]. Afin d'encourager les auditeurs du cours, et d'aider la reconnaissance par les employeurs des

---

[821] Délibération du conseil municipal de Firminy, 1er août 1897.

[822] ADL, T 2390, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire au préfet de la Loire, 7 décembre 1897.

[823] ADL, 9 M 174, lettre de Claudius Chômienne au préfet de la Loire, 22 mars 1914.

[824] ADL, T 2390, rapport du directeur des Beaux-Arts à l'inspecteur de l'enseignement du dessin Charvet, 26 juillet 1884.

[825] Les cours organisés à Lille depuis 1858 délivrent dès l'origine un certificat de capacité (Philippe Marchand, « Une expérience de formation professionnelle d'adultes… », art. cit., p. 144). Il en est encore question à l'échelle nationale en 1911 lors d'une enquête sur la règlementation de la profession de chauffeur-mécanicien dans l'industrie (*BCCSE*, année 1911, p. 124 et suivantes), portant sur un projet de la commission du travail de la chambre des députés.

[826] Il ne peut obtenir la création d'une section spécifique pour l'enseignement initial (AMSE, 78 S 5, réunion de la commission de surveillance et de perfectionnement de l'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne, 4 août 1890).

[827] AMSE, 78 S 5, réunion de la commission de surveillance et de perfectionnement de l'EPI de Saint-Étienne, 15 novembre 1899. Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 13 décembre 1899. La fondation en cette année 1892 de la Compagnie électrique de la Loire montre le potentiel de développement de l'électricité comme force motrice. Les sources à notre disposition ne permettent pas de retranscrire toute l'importance de cette émergence dans le cadre de l'enseignement professionnel dans le bassin.

[828] Philippe Marchand, « Une expérience de formation professionnelle d'adultes… », art. cit.

compétences acquises, un palmarès est tenu en fin d'année, ainsi qu'un concours. Ils bénéficient du jugement de la commission technique des cours, composée de représentants des industries minières, métallurgiques et des transports, dont le président est le constructeur-mécanicien Benoît Clair[829]. Celui-ci pense cet enseignement du chauffage comme une « œuvre postscolaire par excellence, utilitaire et démocratique ». Le concours, qui concerne les meilleurs élèves, s'effectue sur la chaudière de l'école[830]. Les professions des candidats de 1893 sont les suivantes : quatre chauffeurs en houillères, trois chauffeurs et un ouvrier des Aciéries de Saint-Étienne, deux ouvriers de la Manufacture nationale d'armes, deux maîtres-chauffeurs des Aciéries et forges de Firminy, un employé de la Compagnie du PLM, deux teinturiers, etc. Les médaillés bénéficient de primes versées par la ville, l'Association métallurgique de la Loire – dont Clair est président – et par le Comité des houillères de la Loire[831]. Les effectifs augmentent rapidement, signe de l'attractivité du poste de chauffeur dans l'industrie, ainsi que le nombre de médaillés au concours[832]. L'offre de cours municipaux permet aux apprentis et aux jeunes travailleurs de compléter leur instruction par des éléments scientifiques, mais surtout par des éléments techniques, permettant de postuler à un emploi qualifié comme le dessin, la mécanique ou le chauffage de machines. Cette possibilité du perfectionnement professionnel, pendant ou après la phase d'apprentissage du métier, met en place une filière différenciée par rapport aux écoles professionnelles, tout en profitant des ressources associées à ce cadre institutionnel.

---

[829] *Le Mémorial de la Loire*, « École pratique d'industrie. Cours de chauffage », 30 décembre 1905.

[830] ADL, 13 J 176, École professionnelle pratique d'industrie de Saint-Étienne, Cours théorique et pratique de chauffage, concours de 1893. L'évaluation porte sur cinq points : la production économique de la vapeur, calculée en fonction de la masse de vapeur produite par kilogramme de charbon consommé ; l'aptitude à produire une masse importante de vapeur en un temps donné ; la bonne tenue de la grille, du registre et autres éléments ; les variations de la pression et du niveau de l'eau au cours de l'opération ; les connaissances théoriques maîtrisées par le candidat.

[831] À la dissolution de l'AML, Clair obtient de la nouvelle Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, dont il est vice-président, la continuation du versement de la somme annuelle de 150 francs à cet effet (*Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1911*, Saint-Étienne, Mulcey, 1912, p. 19).

[832] 18 en 1893, 45 en 1905. Il n'est malheureusement pas possible de suivre la carrière ultérieure des auditeurs des cours.

4. *L'ordinaire des écoles professionnelles municipales*

Si la mise en place d'écoles professionnelles municipales garantit une base minimale d'organisation pédagogique et budgétaire, elle ne fige pas les conditions d'existence de ces institutions. Les écoles pratiques de garçons du bassin sont surtout orientées vers la formation aux métiers de la métallurgie – ajustage et forge en tête, parfois complétés par le tour, la fonderie et le modelage – et à la menuiserie. L'enseignement du dessin industriel prend une importance réelle, ainsi que la préparation au concours d'entrée des écoles d'Arts et Métiers, qui deviennent sur la période des écoles d'ingénieurs[833]. Véritable révélateur de l'efficacité de la formation aux yeux des industriels, il s'agit le plus souvent d'une quatrième année pour les meilleurs élèves ayant obtenu le diplôme de l'établissement, qui devient certificat d'études pratiques industrielles par l'arrêté ministériel du 9 mars 1894[834]. Seule l'école de Saint-Étienne instaure une section différenciée de mécanique au cours des trois années de scolarité normale[835]. Des sections complémentaires sont créées, notamment pour l'électricité industrielle à Saint-Étienne ou à Saint-Chamond[836]. Celles-ci représentent une possibilité pour les meilleurs élèves mécaniciens de poursuivre leurs études pendant une année[837]. Les écoles perdent leurs cours spécifiques de préparation aux métiers du commerce et aux concours administratifs lorsqu'elles deviennent EPI. Cette différenciation permet aux EPS classiques de Saint-Étienne et Saint-Chamond ou aux cours complémentaires à Firminy et Rive-de-Gier de garder leur mainmise sur ce type d'enseignement.

Claude Lebois, pionnier de l'enseignement technique dans la région, intervient dans les programmes des cours de son école – à l'image de l'enseignement d'électricité industrielle qu'il assure lui-même en troisième voire quatrième année – ou d'autres établissements. Sa nomination en 1903 comme inspecteur général de l'enseignement technique est ainsi justifiée. Elle ne l'empêche pas, une fois relevé de la direction de l'école en 1904, de continuer à s'investir au service de la formation scolaire et professionnelle des travailleurs dans le

---

[833] Elles obtiennent l'habilitation à délivrer un titre d'ingénieur en 1907.

[834] Guy Brucy, *Histoire des diplômes*…, *op. cit*., chapitre 2.

[835] AMSE, 78 S 6, réunion du conseil de perfectionnement de l'EPI de Saint-Étienne, novembre 1909.

[836] ADL, 13 J 172, lettre du directeur de l'EPI de Saint-Chamond au président de la chambre de commerce et à ses membres, 16 juin 1909.

[837] Ce caractère élitiste n'est pas propre à la région (Pierre Lamard, *Excellence industrielle*…, *op. cit*., p. 93).

département de la Loire. Sans trop s'attarder sur l'organisation pédagogique des écoles[838], il faut rappeler que les écoles pratiques, contrairement aux ENP, sont alors libres de fixer leur programme[839]. Les disparités existent au sein d'une même catégorie d'école en termes de volume horaire. La durée d'enseignement hebdomadaire de l'EPI de Saint-Étienne est en 1900 de 51,5 à 52,5 heures par semaine, au lieu des 55,5 à 60 heures prévus par les règlements officiels[840]. L'éloignement du domicile de certains élèves contraint à ne pas démarrer la journée avant 7h30 – une heure plus tard qu'à Saint-Chamond –, ni à la finir après 18h30, la fin de journée étant consacrée aux cours du soir. L'intérêt de cette amplitude est d'habituer les élèves à leurs futurs horaires de travail[841]. Sa diminution pose toutefois le problème de la disponibilité des salles et des ateliers. Une solution devant l'afflux des élèves dans une grande ville, et l'impréparation de certains, est la création d'une année préparatoire en amont des trois années régulières des écoles pratiques. Précédant l'orientation vers les différentes sections, elle permet également de contourner la réduction de la scolarité de 4 à 3 ans provoquée par le changement de statut de l'établissement. Cette année est l'occasion pour les élèves de se familiariser avec les ateliers et outils de l'école. À partir de 1894 cependant, les admissions directes en première année tendent à se multiplier[842]. Le temps d'atelier varie également. Les élèves stéphanois des trois principales années d'enseignement passent respectivement 21,5, 24,5 et 30 heures à l'atelier, contre 19,5, 25,5 et 25,5 pour leurs camarades saint-chamonais, ce qui représente globablement la moitié du temps passé à l'école[843].

Cette organisation permet d'optimiser l'occupation des locaux. La nature et l'outillage d'un atelier détermine la capacité d'accueil des élèves. L'apprentissage de la lime dans les premières années de la formation des ajusteurs permet une surveillance moindre et une économie d'espace, par rapport au travail à chaud dans un atelier de forge. L'attractivité des métiers

---

[838] Cf. par exemple Yves Legoux, *Du compagnon au technicien*…, *op. cit*.

[839] Gérard Bodé, « Le ministre, le préfet et le proviseur : stratégies d'établissement, politique nationale et contingences locales dans l'enseignement technique, 1800-1940 », *in* Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travai*l…, *op. cit*., p. 21. Il existe toutefois une pression ministérielle quant à la primauté de l'enseignement pratique dans la formation (Cf. Marie-Capucine Mezeix, *La fabrique de l'enseignement technique*…, *op. cit*.).

[840] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 497.

[841] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit*., p. 148. Le travail en trois postes est encore rare en région stéphanoise avant la Première Guerre mondiale (cf. Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op cit*.).

[842] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.,* tome 3, p. 528.

[843] Yves Legoux donne comme horaires d'enseignement en atelier pour l'année 1897 : 30-30-33 pour les EPCI en général (51 heures de cours au total), 14-17,5-24,5 pour les ENP (47), et 39-39-48 pour l'École Diderot (54) (*Du compagnon au technicien*…, *op. cit*., p. 191).

explique aussi leur fréquentation, entre l'autonomie associée à la figure de l'ajusteur et la réputation de pénibilité du travail à la forge[844]. Les sections de mécanique sont d'ailleurs victimes de leur succès – près de 48 % de l'effectif total en 1905-1906, plus de 51 % en 1912-1913 à l'EPI de Saint-Étienne[845]. Durant la décennie 1900, de nombreux élèves doivent attendre l'absence d'un camarade pour travailler aux machines[846]. L'importance des effectifs renforce le souci de la discipline au sein des écoles, qui s'incarnent les règlements intérieurs. Leur croissance est une problématique constante de la gestion des établissements.

Tableau n°4 : Évolution des effectifs des écoles professionnelles municipales de garçons et de filles de Saint-Étienne, 1888-1912.

Année / Nombre d'élèves	École professionnelle municipale de garçons de Saint-Étienne	École professionnelle municipale de filles de Saint-Étienne
Septembre 1888[847]	282	110
1903[848]	444	300
1912[849]	Env. 600	Env. 400

Si les écoles municipales souffrent, du point de vue de la qualité des candidats, de l'absence d'internats, cette situation privilégie les locaux, recrutés d'abord parmi les enfants des milieux ouvriers, puis de la maîtrise d'atelier voire de petits patrons. Les départs en cours de scolarité ou en cours d'année sont un enjeu constant pour les directeurs d'établissements. Les premières années sont les plus surchargées, les élèves pouvant se présenter à l'école dès l'obtention du certificat d'études primaires, à partir de 11 ans[850]. Le nombre d'élèves décroît ensuite, surtout en troisième année, malgré l'attrait des certificats délivrés par les écoles en fin de scolarité[851].

---

[844] ADL, 13 J 176, rapport du directeur de l'EPI de Saint-Étienne à la chambre de commerce, année 1911-1912.

[845] ADL, 13 J 176, rapport annuel du directeur à la chambre de commerce, années 1905-1906 et 1912-1913.

[846] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 30 mai 1906.

[847] ADL, T 565, minute préfectorale relative à l'éventuelle rétribution des enseignants, 15 septembre 1888. À titre de comparaison, l'EPS de garçons de Saint-Étienne compte 136 élèves, contre 113 pour l'EPS de filles.

[848] Conseil supérieur du travail, *L'Enseignement professionnel, rapport de M. Briat au nom de la commission permanente*, Paris, Imprimerie nationale, 1905, p. 52 et suiv.

[849] ADL, 9 M 209, rapport de l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique Louis Vinson au ministre du Commerce, 25 avril 1912.

[850] ADL, 13 J 172, lettre du directeur de l'EPI de Saint-Chamond au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 16 juin 1909.

[851] AMSE, 78 S 5, réunion de la commission de surveillance et de perfectionnement de l'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne, 4 août 1890.

Le directeur de l'EPI de Saint-Chamond explique « que c'est surtout à partir de 16 ans qu'il est difficile de garder les élèves à l'école, d'importantes usines de la région ne prenant pas d'apprentis âgés de moins de 16 ans[852] ». Afin de lutter contre cette concurrence, des primes pouvant s'élever jusqu'à 120 francs, placées sur livret de caisse d'épargne, sont attribuées aux élèves obtenant le certificat d'études pratiques par la municipalité, les industriels de la ville ou la société des anciens élèves de l'enseignement professionnel[853]. Les récompenses sont attribuées aux élèves par des jurys de fin d'année. Elles encouragent le maintien des jeunes à l'école par leur aspect financier – permis par des dons et legs versés par des personnalités, ou des subventions des organisations consulaires, syndicales ou d'anciens élèves – et par leur certification, devant les employeurs potentiels, de la qualité de l'élève. Le placement dans l'industrie s'effectue facilement. Il permet « de procurer à plusieurs anciens élèves des situations exceptionnelles de contremaîtres et de chefs d'ateliers[854] », au-delà de l'objectif initial de ces écoles de former l'élite ouvrière. Seule la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne ne présente pas un débouché possible au terme de la scolarité. En raison de logiques internes de recrutement et d'apprentissage, l'établissement recrute par cooptation familiale, et fixe un âge limite de recrutement inférieur à celui de l'obtention du CEPI[855]. Une école interne est créée vers 1890[856]. La mécanisation de la production limite d'ailleurs les débouchés possibles pour les ouvriers qualifiés[857].

La croissance continue des effectifs multiplie les refus d'élèves. L'EPI de Saint-Étienne laisse de côté une quarantaine de candidats à la rentrée 1905[858]. L'école, construite pour une capacité de 300 élèves, portée ensuite à 450, en accueille déjà 475. La commune doit construire

---

[852] AMSC, 1 Rsc 21, rapport du directeur de l'EPI de Saint-Chamond pour l'année 1913-1914.

[853] ADL, 13 J 172, lettre du directeur de l'EPI de Saint-Chamond au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 16 juin 1909.

[854] ADL, 13 J 176, rapport du directeur de l'EPI de Saint-Étienne à la chambre de commerce pour l'année 1908-1909.

[855] Le règlement du 9 avril 1899, que vient renforcer l'annexe 3 du règlement adopté en 1904, mentionne que « les établissements constructeurs doivent recruter une partie de leur personnel d'ouvriers "d'art ou de précision" au moyen d'apprentis formés dans l'école d'apprentissage de chaque établissement » (Patrick Mortal, *Les armuriers de l'État : du Grand Siècle à la globalisation : 1665-1989*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, p. 119). Le système privilégie l'embauche des fils des ouvriers déjà employés. Les apprentis sont placés auprès d'un ouvrier, le tout sous la responsabilité du chef d'atelier. Une commission d'examen juge au bout de deux années la réalisation d'un « chef d'œuvre » par chaque apprenti.

[856] Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie…*, *op. cit*., p. 216-217.

[857] *Ibid*., p. 259 : « La manufacture emploie depuis longtemps beaucoup plus de manœuvres et de mécaniciens que d'armuriers spécialistes ».

[858] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 30 mai 1906.

un bâtiment annexe, pour un montant final de 350.000 francs[859]. En application de l'article 3 du décret du 7 mai 1908, le quart de la dépense totale est subventionnée par le ministère du Commerce. Après de nombreuses difficultés posées par la fragilité du sol, exploité par la compagnie des Mines de Villebœuf[860], il faut attendre la fin de l'année 1909 pour que le projet définitif soit fixé[861]. La livraison des travaux a lieu le 22 juin 1911, soit un délai de cinq années entre la demande initiale et sa solution[862]. Les municipalités ont également à leur charge une partie des dépenses d'équipement, qui représentent un coût important pour les autres communes que Saint-Étienne. Les subventions de l'État permettent de couvrir une part minoritaire des investissements, comme dans le cas des nouveaux ateliers de l'école de Saint-Chamond[863]. Afin de limiter les frais, une partie de l'outillage des écoles est produit lors des travaux pratiques d'ateliers. Les élèves apprennent à fabriquer les outils ordinaires de la mécanique en cours de forge[864]. Les municipalités doivent aussi couvrir les dépenses de chauffage et de force motrice alimentant les ateliers. L'EPI de Saint-Étienne possède une « machine de 35 chevaux de puissance » afin d'actionner les machines-outils et métiers de l'établissement, qu'une dynamo de 20 kilowatts alimente en électricité[865]. Une autre dépense s'ajoute avec les polices d'assurances, qui doivent notamment couvrir les cas d'accidents des élèves dans les ateliers, surtout après la loi de 1898[866].

La mise en place d'un statut légal pour les écoles professionnelles permet de diminuer les dépenses des communes en matière de traitements du personnel enseignant titulaire. L'État recrute et rémunère les professeurs des EPS à partir de la loi 19 juillet 1889. Les municipalités étaient auparavant libres de payer leurs enseignants au-dessus des montants réglementaires. La

---

[859] ADL, T 2401, lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce, direction de l'Enseignement technique, 31 août 1908.

[860] Le problème est tel que l'École des mines, située en aplomb de l'école pratique sur la colline de Chantegrillet, doit après guerre se résoudre à quitter ses locaux pour le site actuel du cours Fauriel.

[861] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 17 décembre 1909.

[862] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 2 août 1911.

[863] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 469. L'ouvrage liste l'équipement de chaque atelier.

[864] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne…, op. cit.*, p. 148 : « Les élèves ajusteurs passent à tour de rôle dans l'atelier de forgeage, pour apprendre à fabriquer eux-mêmes leurs outils ».

[865] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 494.

[866] La question devient une crainte permanente de la direction de l'EPI de Saint-Étienne devant l'afflux d'élèves au-delà de la capacité de l'établissement (AMSE, 78 S 5-6, registres de délibérations du conseil de perfectionnement de l'EPI de Saint-Étienne, 1897-1914). Cf. Odile Join-Lambert, « Le ministère du Travail et celui de l'Éducation nationale face aux accidents du travail dans l'enseignement technique (1946-1982) », *in* Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 289-304.

ville de Saint-Chamond faisait ce choix lors de l'ouverture de l'EPSP de garçons, afin d'attirer un directeur et un instituteur de grande qualité[867]. Les contremaîtres et chefs d'ateliers – chargés de régler, préparer et réparer l'outillage, et de surveiller le travail des élèves – sont de la responsabilité des communes, jusqu'à la mise en place du cadre des écoles pratiques[868]. Lorsqu'un besoin est identifié, le conseil de perfectionnement, sur proposition du directeur, demande le recrutement correspondant à la municipalité, qui le satisfait ou non suivant ses finances. Un concours est alors ouvert, visé par un jury composé de représentants municipaux et de professionnels. Outre l'aptitude professionnelle, des renseignements sont pris par les services de police sur la conduite, la moralité et l'attitude politique des candidats[869]. Les communes sollicitent régulièrement la création d'emplois de professeurs au ministère du Commerce[870]. La majorité des enseignants des écoles pratiques sortent des écoles d'Arts et Métiers ou de la section dédiée de l'école supérieure de commece du Havre[871]. C'est naturellement le cas des chefs de travaux, faisant office de directeurs adjoints chargés de l'enseignement pratique. Leur emploi se développe lentement à partir du décret du 22 février 1893. Le poste de l'EPI de Saint-Chamond n'est créé qu'en 1895, afin d'améliorer le niveau de l'instruction manuelle, organisé jusque là par les contremaîtres d'ateliers, et jugé insuffisant par les inspecteurs de l'enseignement technique[872]. Les nominations de professeurs peuvent ne pas convenir, pour des problèmes d'aptitude au poste, comme pour l'électricité industrielle à Saint-Étienne[873]. Le ministère ne tient pas compte des remarques du conseil de perfectionnement et du directeur de l'école. L'administration a ses propres logiques, comme lorsqu'elle désigne en 1901 pour le poste de directeur de l'EPI de Firminy un autre candidat que les trois retenus par le conseil de perfectionnement de l'établissement[874].

---

[867] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 8 septembre 1879 et 3 octobre 1879 (cf. rapport de l'adjoint Fabreguettes).

[868] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*., p. 243

[869] Par exemple ADL, T 2395, correspondance entre le préfet de la Loire et le commissaire central de Saint-Étienne, 5 et 11 septembre 1892.

[870] AMSE, 78 S 5-6, registre de délibérations des conseils de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne.

[871] ADL, 9 M 184, dossiers individuels de professeurs et de directeurs des écoles techniques du département.

[872] ADL, 9 M 208, lettre du ministre du Commerce au préfet de la Loire, 18 juillet 1895.

[873] ADL, 13 J 176, rapport du directeur de l'EPI de Saint-Étienne à la chambre de commerce, année 1912-1913.

[874] ADL, 9 M 204, conseil de perfectionnement de l'EPI de garçons de Firminy, 26 juin 1901.

Le développement d'écoles professionnelles en région stéphanoise est l'occasion d'instaurer, et de pérenniser, une pédagogie présentée – à tort – comme nouvelle, au service de l'instruction professionnelle des travailleurs, entre cours théoriques, exercices pratiques et visites d'usines[875]. Ces créations sont le fait des municipalités, qui par leur proximité des milieux économiques peuvent juger de l'intérêt d'étendre les compétences à disposition des industries locales. Les communes sont également soucieuses de permettre l'ascension sociale de leurs administrés. Les municipalités impliquées sont républicaines, d'abord radicales[-socialistes] avant que les premiers résultats ne convainquent des républicains progressistes. Ces écoles servent de support au développement de l'offre de cours du soir. Pour autant, leur succès se heurte à l'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers des communes, qui ne peuvent que difficilement rattraper le retard pris vis-à-vis de la demande sociale. La construction d'une offre scolaire demeure un lourd investissement, même pour des acteurs publics à même d'affecter une partie de leurs revenus fiscaux à cet usage. Qu'en est-il pour une autre catégorie d'école, qui à partir des lois Ferry passe irrémédiablement dans le champ de l'enseignement privé, et qui doit assurer son fonctionnement en dehors de tout soutien public ?

B. Réactions patronales et création des écoles professionnelles catholiques

De la déconfessionnalisation des écoles municipales à *Rerum Novarum*, du Ralliement à la loi de séparation, l'Église et les croyants sont confrontés à la domination des républicains sur la vie politique[876]. En réponse au « discordat » et à l'anticléricalisme, les milieux catholiques font preuve d'une mobilisation pugnace, notamment sur les questions éducatives. L'évolution de l'enseignement congréganiste est désormais différenciée par rapport à celle de l'enseignement public, ce dernier devenant un instrument au service des idées laïques. Les valeurs républicaines, comme le positivisme scientifique, le libéralisme économique ou l'émancipation de l'individu, vont à l'encontre des préceptes du catholicisme. En conséquence, une part notable de la bourgeoisie industrielle se montre hostile aux politiques publiques. Ces conflits ne

---

[875] ADL, 13 J 176, rapport du directeur de l'EPI de Saint-Étienne à la chambre de commerce, année 1910-1911.

[876] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine,* tome 2, *1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986.

signifient nullement le désintérêt de l'Église ou de ses soutiens pour la question sociale, que ce soit par la pastorale ou les débats intellectuels[877]. Les travaux de l'école de la Réforme sociale initiée par Frédéric Le Play sont une source d'inspiration dans les régions industrielles comme le Lyonnais[878]. L'influence du catholicisme social apparaît déterminante dans la recherche d'une amélioration des conditions de travail et d'existence des populations ouvrières[879]. L'enjeu est d'autant plus sensible que ces dernières sont touchées par un mouvement discontinu de déchristianisation[880]. Une région industrielle comme le bassin stéphanois n'y échappe pas. Les venues du patron catholique Léon Harmel dans le département en 1885[881], ou de l'un des théoriciens et militant politique du catholicisme social Albert de Mun en 1891-1892, répondent à l'appel des cercles catholiques locaux[882]. Par leur condamnation des doctrines socialistes et leur proximité de vues avec le patronat, la réception de ces initiatives dans les milieux ouvriers reste limitée[883]. Elle n'empêche pas les engagements locaux. L'exemple des cercles catholiques d'ouvriers mobilise au tournant des années 1870 et 1880 des industriels comme les Neyrand et les Thiollière[884]. L'initiative des jardins ouvriers, menée par le jésuite père Félix Volpette à partir de 1894 – dans une chronologie proche des œuvres de l'abbé Lemire dans le Nord –, bénéficie d'un large appui dans la bourgeoisie locale, notamment parmi les soutiens du collège Saint-Michel, qui se poursuit dans un cadre « associatif »[885]. Il faut se garder de généraliser ces engagements, ni attribuer au catholicisme social une influence trop grande. Même si les liens se sont resserrés entre les deux mouvances, le catholicisme intransigeant conserve une vitalité

---

[877] Gabriel Mas, *Le cardinal de Bonald…, op. cit*.

[878] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine 1880-1930*, *op. cit*., p. 74-75.

[879] Cf. Pierre Pierrard, *L'Église et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Hachette, 1984.

[880] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine 1880-1930*, *op. cit*.

[881] Léon Harmel visite notamment l'école professionnelle libre de Saint-Étienne le 11 décembre, en compagnie des industriels Vincent Biétrix, Alexandre Saignol et Camille Thiollière : ALS/ESB, *1805-1921, Historique de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne*. Cf. Henri Rollet, *L'action sociale des catholiques en France (1871-1901)*, Paris, Boivin, 1948.

[882] Gabriel Mas, *Les catholiques sociaux dans la Loire avant 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean-Marie Mayeur, Univ. Saint-Étienne, 1971 ; Brigitte Waché, « Les lendemains de *Rerum Novarum* dans la Loire », *in* Jean-Dominique Durand et alii (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Paris, Éditions ouvrières, 1992. Pour l'action de Léon Harmel, cf. Pierre Trimouille, *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val des Bois (1840-1914)*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1974.

[883] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, tome 1, *op. cit*., p. 340.

[884] Brigitte Waché, « Les lendemains de *Rerum Novarum*… », art. cit. ; Henri Rollet, *L'action sociale des catholiques…, op. cit.*, p. 277-279.

[885] Gabriel Mas, *Le catholicisme social*…, *op. cit*., p. 36.

certaine[886]. La réception par les patrons catholiques des préceptes d'Albert de Mun ou du promoteur du Sillon Marc Sangnier, voire même de Léon Harmel, apparaît limitée. Enfin, si le Ralliement a permis la jonction politique entre anciens monarchistes – et légitimistes – et républicains progressistes, le rapport entre action privée et référentiel catholique n'est pas uniforme, ce que la question de l'enseignement professionnel illustre dans une certaine mesure[887].

1. La formation des ouvriers catholiques : l'école professionnelle libre de Saint-Étienne

L'enseignement congréganiste tient une place privilégiée dans la région stéphanoise au XIXe siècle[888]. Si les filles demeurent leur public principal, les jeunes gens sont également concernés[889]. Le Comité des écoles libres de la ville de Saint-Étienne, par exemple, qui est en partie l'expression du laïcat stéphanois, prend une importance réelle dans la gestion de l'instruction primaire catholique, sans exercer ce rôle de manière exclusive dans la commune[890]. Les Frères des écoles chrétiennes, traditionnellement versés dans l'éducation populaire, représentent l'autre acteur notable de cette organisation. Comme l'écrit Michel Launay, « leur perspective n'est pas seulement de former les esprits mais aussi les caractères », c'est-à-dire d'associer éducation et instruction[891]. Leur pédagogie, décrite comme moderne, vise

---

[886] Jean-Marie Mayeur, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales ESC*, vol. 27, n°2, 1972, p. 483-499. Dans la foulée de ce qu'a pu écrire Émile Poulat, il ne fait pas lire ces notions comme des étiquettes figées à la fois pour les contemporains comme dans le regard des chercheurs d'aujourd'hui (« Pour un grand commentaire de "Rerum Novarum" », *in* Jean-Dominique Durand et al. (dir.), *Cent ans…*, *op. cit.*) Il apparait néanmoins que si le patronat catholique régional est économiquement libéral, il n'existe pas – ou plus – de véritable milieu pouvant être apparenté au catholicisme libéral. Il s'agit probablement d'un strict « catholicisme bourgeois », dont les orientations intégralistes peuvent ou non aller jusqu'à l'apparentement au catholicisme social.

[887] Une étude d'ampleur sur les engagements politiques, sociaux, culturels et économiques des élites catholiques de la région stéphanoise serait un travail pertinent pour la compréhension de l'histoire de ce territoire, et permettrait de compléter abondamment les quelques éléments abordés dans cette recherche.

[888] Sarah Curtis, *L'enseignement au temps des congrégations…, op. cit.*, p. 181 et suiv.

[889] Jean Merley (dir.), *Histoire de Saint-Étienne*, *op. cit*., p. 194. En 1887, la ville de Saint-Étienne compte 66 écoles primaires publiques – 32 de garçons et 34 de filles – contre 74 privées – 22 de garçons et 52 de filles.

[890] Compte-rendu du 7e exercice du Comité des écoles libres catholiques de Saint-Étienne, cité par ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*, p. 617. En 1886-1887, le comité gère 12 écoles de garçons, 14 écoles de filles et 11 salles d'asile.

[891] Michel Launay, *La CFTC, origines et développement 1919-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 11.

« l'acquisition d'une culture de base indispensable à l'insertion d'un jeune dans la vie active ». Les Frères prennent ainsi une place remarquable dans le réseau éducatif stéphanois, qui entre désormais en concurrence frontale avec les établissements municipaux. L'enseignement technique est concerné, dans le sens où il s'agit d'une forme d'enseignement primaire supérieur en cours d'institutionnalisation à la suite de la loi de 1880. Il s'avère difficile d'aborder la question de ces établissements sans résumer l'évolution de ceux dont ils sont dérivés. Ces écoles ne sont pas des créations *ex nihilo*, mais la prolongation d'institutions primaires et primaires supérieures déjà implantées depuis la première moitié du XIXe siècle. L'évolution de ces écoles aboutit dans les années 1880-1890 au développement d'un enseignement professionnel privé, de jour, et déterminé en étroite relation avec la bourgeoisie industrielle catholique des territoires concernés[892].

a. De l'école primaire supérieure à l'école professionnelle

L'exemple stéphanois le plus remarquable de la constitution d'un enseignement professionnel tenu par les congréganistes s'appuie sur l'école primaire supérieure de la rue des Chappes. Si la municipalité prend la première l'initiative de la fondation d'une école professionnelle à Saint-Étienne, il aurait pu en être autrement : un historique de l'école professionnelle libre attribue l'idée d'un établissement catholique – comparé d'une manière anachronique au modèle du projet d'école catholique d'Arts et Métiers à Lille[893] –, à une lettre du rubanier stéphanois Auguste Gérin adressée au supérieur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes en avril

---

[892] La question de la formation des filles n'est pas abordée dans ce développement. Consistant en l'organisation d'ouvroirs ou au développement à la fin de la période d'une école professionnelle libre de jeunes filles à Saint-Étienne – créée en 1913 par la religieuse Clotilde Tézenas du Montcel –, l'instruction technique féminine dans un cadre religieux concerne les métiers domestiques, à travers par exemple les travaux de couture. Pour autant, l'éducation des femmes, destinée – comme celle des hommes – à l'édification morale, présente bel et bien un enjeu majeur dans le projet d'influer sur les ouvriers à travers leur cellule familiale (cf. les initiatives de Schneider au Creusot, ou le jugement de Joseph Leflaive sur la question : « Rapport sur l'enseignement professionnel », *in* Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire, *Premier Congrès général des catholiques de la Loire*, Saint-Étienne, Théolier – J. Thomas et Cie, 1907, p. 116).

[893] *1882-1957 École Sainte-Barbe*, slnd. Il est facile de comprendre l'erreur d'un ouvrage commémoratif, rédigé des décennies plus tard. Le projet en question semble n'être formulé qu'à partir de 1879 : « Rapport sur la fondation à Lille d'une école catholique des arts et métiers », *in Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tenue à Lille du 19 au 23 novembre 1879*, Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1880, p. 255-264, cité par Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 138-139.

1877[894]. Le refus est motivé par l'absence des « professeurs de choix […] indispensables à l'école projetée ». L'EPS des Frères n'est alors pas fermée aux formations techniques. L'établissement accueille une section commerciale créée par le frère Paramon-Cyprien, au tournant des décennies 1870 et 1880[895]. Le contexte de 1880-1882 change la donne. La municipalité, dirigée par Antoine Primat puis par le radical Victor Duchamp, entreprend la laïcisation des écoles municipales. L'école des Chappes est concernée lors de la délibération du 21 juillet 1882. Les frères doivent quitter les lieux. Le Comité des écoles libres constitué en réaction décide de maintenir l'activité de l'institution[896]. Celle-ci déménage au 32 rue de la Bourse, inaugurant plusieurs années d'itinérance.

Face à la concurrence municipale, et sous l'impulsion du nouveau directeur de l'école, le frère Paramon-Cyprien – au civil Jean Barlet – et de l'ingénieur Alexandre Saignol, le débat se fait jour sur l'opportunité d'organiser un enseignement professionnel[897]. Dans la continuité de l'enseignement primaire supérieur, qui couronne la scolarité des meilleurs élèves des écoles primaires catholiques, il s'agit de « former d'abord de bons ouvriers instruits pouvant ensuite devenir d'excellents contre-maîtres chrétiens ». Ceci doit permettre de « reformer l'usine[898] ». L'encadrement des jeunes travailleurs à un moment critique de leur formation technique et morale, à l'écart des ouvriers « rouges », motive le soutien des industriels. Saignol, reprenant une expression consacrée, fixe à l'école « l'objectif exclusif de faire des sous-officiers de l'Industrie[899] ». Un cours professionnel est fondé dès 1883, en complément des classes ordinaires de l'établissement[900]. Différents professeurs laïcs assurent les enseignements techniques[901]. Si le modèle lillois alors inachevé d'école chrétienne d'Arts et Métiers séduit

---

894 *1882-1957 École Sainte-Barbe*, *op. cit*.

895 *Ibid.*

896 ALS/ESB, Association scolaire professionnelle, *Notice sur l'École professionnelle libre de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Impr. de l'Institution des sourds-muets, 1909.

897 ALS/ESB, document *Saint-Étienne École professionnelle, sommaire des événements 1882-1886*, sd. Le nom de l'ingénieur de la Compagnie du PLM F. Devillard est cité dans un historique de l'école comme l'un des principaux acteurs de la mise en place de l'école. Il n'en a pas été trouvé trace dans les archives consultées (Association scolaire professionnelle, *Notice sur l'École professionnelle libre de Saint-Étienne*…, *op. cit*.).

898 « Reformer » et non « réformer », il semble que la graphie soit volontaire.

899 ALS/ESB, réponse du frère Joseph, supérieur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes au frère directeur de l'école Paramon-Cyprien, sd. [avril 1885]. Il faut noter que les écoles congréganistes destinent les élèves qui le souhaitent vers un noviciat, et ce faisant à la vie ecclésiastique.

900 ALS/ESB, *Centenaire de l'École Sainte-Barbe 1882-1982*, 1983.

901 Le professeur Jean Seillon ou le rubanier Jean-Baptiste Neyret assurent des cours de tissage. Alexandre Saignol se charge d'un cours d'économie sociale (*1805-1921, Historique de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne*, p. 89).

toujours les membres du comité des écoles, sa réalisation éventuelle se heurte à la nécessité de l'adjonction d'ateliers. Le coût d'une telle installation, à l'image de ce qui est alors réalisé à Lyon au sein de l'École de la Salle fondée en 1880, ne soulève pas l'enthousiasme de la bourgeoisie catholique locale. Afin de pallier cet écueil, il est décidé de profiter du « vaste atelier de Saint-Étienne[902] ». Les divergences d'opinion des « personnes opposées à l'introduction de l'Atelier dans l'École » sont alors plus simples à parer, ce qui intéresse l'Institut des Frères des écoles chrétiennes[903]. Le modèle paraît dès lors plus proche des recommandations de Corbon – modèle revendiqué par les frères et les industriels soutenant l'établissement – que du modèle des écoles d'Arts et Métiers[904].

b. Une institution du nomadisme à la pérennité

L'utilisation des ateliers industriels de la ville permet d'économiser le coût du matériel et d'éliminer au maximum le problème des locaux. Ce dernier est l'une des principales difficultés des institutions privées d'enseignement professionnel, comme l'a montré la courte expérience de la SEPL, dépendante de l'action municipale[905]. L'école des frères n'échappe pas au problème, auquel s'ajoute la nécessité de trouver des bâtiments pouvant accueillir la communauté et leur logement[906]. Les élites catholiques de la ville s'impliquent, à l'image d'Alexandre Saignol devenu vice-président du conseil de l'école[907]. L'organisation du Comité des écoles et le fonctionnement de l'Institut des Frères ralentissent les prises de décision. Le choix des ateliers de la ville ne simplifie pas le fonctionnement général de l'établissement. Les questions relatives au nombre et au traitement des professeurs compliquent l'augmentation de sa capacité d'accueil[908]. L'inconfort des locaux de la rue Praire, occupés depuis 1884, est

---

[902] ALS/ESB, lettre du frère visiteur Rogatianus à Alexandre Saignol, 7 octobre 1886.

[903] ALS/ESB, lettre du frère Joseph, supérieur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, au directeur de l'école, 14 avril 1885.

[904] Guy Tomel, *Les conscrits du travail et l'enseignement professionnel chrétien*, Tours, A. Marne et Fils, 1898.

[905] La SEPR présente de son côté un cas éclairant sur l'éclatement pédagogique des lieux de formation (SEPR (dir.), *SEPR. 1864-2014…, op. cit*.). En l'état des archives consultées, il est impossible d'effectuer le même type de travail, afin de situer les ateliers et entreprises ainsi mobilisés dans le cadre de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne.

[906] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*

[907] ALS/ESB, lettre d'Alexandre Saignol au frère Paramon-Cyprien, 22 juillet 1884.

[908] ALS/ESB, lettre d'Alexandre Saignol au frère Paramon-Cyprien, annotations du frère visiteur Rogatianus, sd.

pourtant attesté[909]. La fin prochaine du bail, prévue pour 1889, et l'augmentation probable du loyer poussent à agir[910].

Devant l'inquiétude de Saignol, la congrégation plaide pour une croissance maîtrisée[911]. Courant 1886, l'acquisition par l'Institut d'une propriété située sur la colline Sainte-Barbe, afin d'y implanter l'institution des sourds-muets, est une opportunité d'installer l'école professionnelle dans des locaux définitifs. La construction envisagée par les frères et les curés des paroisses environnantes, avec à leur tête le curé archiprêtre de Saint-Étienne, l'abbé Pierre Bouché – par ailleurs président du Comité des écoles libres –, est d'un coût élevé, 100 000 francs environ. Une partie serait à la charge du comité[912]. L'ampleur du projet se révèle trop importante dans un premier temps. Après de nombreux contretemps, l'Institut se porte locataire en juin 1888 d'un bâtiment sis au 70, rue Sainte-Barbe, en contrebas de la propriété[913]. L'école professionnelle libre – officiellement constituée en janvier 1889 à partir du cours professionnel de l'EPS[914] – s'y installe. Sans fonds propres pour en réaliser l'achat, méfiant vis-à-vis de la politique du gouvernement à son égard et des conséquences immobilières possibles[915], l'Institut compte sur le comité pour régler les frais inhérents à l'aménagement de l'école[916]. Cette dernière est en grande difficulté financière[917]. Une société civile immobilière est fondée en 1891, grâce aux fonds du chanoine Bouché – qui décède la même année. Le but est d'acheter l'ensemble et d'en louer les locaux au comité, qui financerait ainsi les frais grâce aux libéralités de ses membres, dont certains sont actionnaires de la société[918]. L'acte d'acquisition est signé en 1892[919]. En y ajoutant les terrains de l'institution des sourds-muets en aplomb, les bâtiments sont désormais à même d'accueillir l'ensemble des activités de la communauté. Le départ de la communauté en 1897 pour de nouveaux locaux libère d'autres parties de la propriété. L'extension de l'école continue dans les années suivantes, malgré un incendie survenu le 5 juin

---

[909] ALS/ESB, *Saint-Étienne École professionnelle, sommaire des événements…, op. cit*.
[910] ALS/ESB, lettre d'Alexandre Saignol au Frère supérieur général, 21 août 1886.
[911] ALS/ESB, lettre du frère visiteur Rogatianus à Alexandre Saignol, 7 octobre 1886.
[912] ALS/ESB, document *Saint-Étienne École professionnelle, sommaire des événements…, op. cit*.
[913] ALS/ESB, projet d'acquisition du bâtiment du 70 rue Sainte-Barbe, sd.
[914] ALS/ESB, *Centenaire de l'École Sainte-Barbe…, op. cit.*
[915] ALS/ESB, lettre de P. Brac de la Perrière au frère visiteur Rogatianus, 12 avril 1889.
[916] ALS/ESB, lettre du frère supérieur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes au frère directeur de l'école, 29 novembre 1888.
[917] ALS/ESB, lettre du frère directeur Paramon-Cyprien au frère assistant, 10 janvier 1891.
[918] ALS/ESB, lettre du frère Dominatoris au frère Paramon-Cyprien, directeur de l'école, 14 janvier 1892.
[919] ALS/ESB, *1805-1921, Historique de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne*.

1900, qui détruit la chapelle[920]. L'ampleur des cours poursuit son expansion : de 100 élèves à la rentrée 1883, l'établissement porte ses effectifs à 153 élèves en 1890 et 199 en 1900[921].

c. Une éducation technique chrétienne

Le but de l'école est le suivant : « 1° Donner une éducation chrétienne ; 2° Une instruction primaire supérieure et 3° Un enseignement professionnel[922] ». La scolarité est organisée ainsi : un concours, dit « examen d'admission[923] », est ouvert aux élèves des écoles (catholiques) de la ville détenteurs du certificat d'études primaires, afin d'intégrer le cours préparatoire de l'établissement ; les élèves suivent ensuite les deux premières années de l'enseignement professionnel proprement dit au sein de l'école[924] ; les troisième et quatrième années – la première est créée dès 1883, la dernière à la rentrée 1889 – permettent aux jeunes gens de passer six demi-journées par semaine dans les ateliers stéphanois[925]. L'enseignement général et le dessin sont pratiqués à l'école, en plus de la participation des élèves aux œuvres postscolaires et à la vie religieuse de l'établissement. Les abandons de scolarité sont nombreux : sur 93 élèves inscrits en première année en 1895-1896, 23 arrivent en quatrième année en 1898-1899[926]. Le fait d'accéder aux ateliers est un fait minoritaire. De nombreux enfants ne dépassent pas le stade de l'enseignement théorique ou de l'apprentissage du dessin. La sélection par le mérite scolaire s'ajoute aux stratégies familiales et aux choix individuels des élèves. À côté de cet enseignement, dans le prolongement des nombreuses œuvres de persévérance post-scolaires des

---

[920] ALS/ESB, photographie du bâtiment de la chapelle après l'incendie du 5 juin 1900 ; lettre du frère Gabriel-Marie au frère directeur de l'école, 8 juin 1900.

[921] Évolution des effectifs de l'École professionnelle Sainte-Barbe (1882-1946), d'après les registres d'inscription des élèves, *in* Henry Destour, *La formation professionnelle…*, *op. cit*.

[922] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*

[923] ALS/ESB, note du président du Comité des écoles libres de Saint-Étienne Bouché, sd. [1888].

[924] L'enseignement comporte en première année « le cathéchisme, l'histoire sainte, l'écriture, l'orthographe, le style, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire de France, le dessin linéaire, le dessin d'ornement », auxquels s'ajoutent la physique, la chimie et le dessin croquis l'année suivante (Joseph Leflaive, « Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 110).

[925] ADL, 1 M 461, coupure de presse du *Mémorial de la Loire*, « Mgr Sevin à Saint-Étienne – à l'École professionnelle libre », 26 avril 1913. Mgr Sevin est alors archevêque de Lyon.

[926] Henry Destour, *La formation professionnelle…*, *op. cit*.

Frères[927], des cours du soir sont créés en juillet 1896 par des congréganistes en retraite[928]. Ceux-ci accueillent 134 élèves pendant l'année 1906, encadrés par 12 professeurs[929]. Les cours intègrent l'anglais, la comptabilité, le dessin linéaire et l'ornement, la sténographie et dactylographie, et le tissage[930].

Si le recours aux ateliers des entreprises stéphanoises permet d'éviter dans un premier temps le souci de l'équipement de l'école, deux points restent en suspens : la manière dont s'effectue le placement des élèves dans les ateliers, et celle dont se déroule l'organisation même de l'enseignement pratique et sa sanction. Pour le premier, l'utilisation des réseaux catholiques permet d'appuyer oralement le recours à une publicité écrite, par voie de brochures et notices[931]. Ce procédé touche un large spectre des activités industrielles de la commune. Longtemps, l'école forme une proportion proche d'apprentis rubaniers ou métallurgistes, tout en préparant marginalement des élèves aux métiers du bois, de l'arme voire du bâtiment[932]. Ces relations permettent d'organiser des visites d'ateliers et d'usines[933]. Les élèves peuvent choisir leur profession d'apprentissage à partir de la troisième année. Les liens sont essentiels avec la Société des anciens élèves de l'École professionnelle libre de Saint-Étienne, fondée en 1898, qui prend alors le relais de l'Association des anciens élèves de l'école primaire supérieure des frères. La fonction de l'association est classiquement d'aider le placement des élèves, et de proposer emploi ou secours discret à « ceux qui seraient tombés dans l'adversité[934] ». Les promotions successives ne rencontrent pas de difficultés majeures d'insertion[935]. La seule exception peut être celle des passementiers formés par l'école, dans une situation économique difficile pour la profession. La société fait aussi le lien entre l'école et les entreprises locales, alors que le concours des industriels est essentiel à la pérennité de l'établissement.

---

[927] Cf. notamment la description réalisée par Michel Launay des œuvres parisiennes du genre : *Le syndicalisme chrétien en France, 1885-1940. Origines et développement*, thèse de doctorat d'État en histoire, dir. Jean-Baptiste Duroselle, Univ. Paris 1, 1980, p. 9 et suiv.

[928] *L'Avenir des travailleurs*, 30 septembre 1906, cité par Gabriel Mas, *Les catholiques sociaux…*, *op. cit*., p. 46.

[929] *L'Avenir des travailleurs*, 4 novembre 1906, cité par Gabriel Mas, *Les catholiques sociaux…*, *op. cit*., p. 46.

[930] Joseph Leflaive, « Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 112-113.

[931] ALS/ESB, lettre d'Alexandre Saignol au frère Paramon-Cyprien, sd.

[932] Guy Tomel, *Les conscrits du travail…, op. cit.*, p. 346.

[933] ALS/ESB, correspondance entre Alexandre Saignol et M. Bédel, sd. [1888] ; entre Alexandre Saignol et Vincent Biétrix, sd. [1888]. Guy Tomel, *Les conscrits du travail…*, *op. cit*.

[934] ADL, 4 M 316, statuts de la Société des anciens élèves de l'École professionnelle de Saint-Étienne, 1898, article 1.

[935] Gabriel Mas, *Les catholiques sociaux…, op. cit.,* p. 47. Sortie des promotions 1906 et 1907.

En ce qui concerne l'apprentissage en atelier, confiance est faite au jugement des contremaîtres affectés par les entreprises. Les relations entre ceux-ci, le conseil de l'école, son directeur et les professeurs facilite la circulation des informations relatives aux réalisations et au comportement des élèves. Les apprentis sont suivis à l'aide d'un carnet, qui relate chaque mois le travail effectué et vérifié par le patron les accueillant[936]. Des rapports sont rédigés par les élèves, soumis ensuite à des « spécialistes » jugeant de la qualité du travail présenté. Des examens mensuels sont organisés à l'école, et leurs résultats publiés afin d'entretenir l'émulation entre élèves. Une session plus officielle a lieu chaque trimestre, présidée par un industriel ou un ingénieur, avec exposition de travaux d'élèves et lecture des rapports déjà mentionnés. Une distribution des prix clôture solennellement l'année scolaire écoulée. Les élèves de quatrième année subissent un examen « portant sur le programme général de l'école », permettant d'obtenir un « diplôme d'enseignement professionnel » qui certifie les compétences professionnelles et probablement morales des jeunes gens.

d. La création et le rôle de l'Association scolaire professionnelle

Le fonctionnement de l'école semble stabilisé au début du XXe siècle. Les événements se précipitent alors. En 1903, le Comité des écoles libres avertit le frère directeur que « dorénavant, en face des charges que lui imposait le maintien des écoles paroissiales, il se trouvait dans l'impossibilité de garder l'administration et la charge de l'École Professionnelle[937] ». La réponse ne tarde pas. Les industriels soutenant l'école fondent un organisme chargé de la gestion de l'établissement, l'Association scolaire professionnelle (ASP). Son premier président est Joseph Leflaive. Ses statuts indiquent les objectifs suivants : « L'Association est fondée à Saint-Étienne dans ce double but : 1° de fonder ; 2° d'entretenir à Saint-Étienne des Écoles ou Cours professionnels qui donneront aux jeunes gens l'instruction technique et générale nécessaire pour exercer tout métier ou profession usitée dans la ville[938] ». Le principe de l'institution est inchangé. Afin d'aider son financement, il est fait « un pressant appel à tous les

---

[936] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 605.

[937] Association scolaire professionnelle, *Notice sur l'École professionnelle libre…, op. cit*.

[938] Association scolaire professionnelle, *Statuts*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1903.

Industriels et Commerçants, et à toutes les personnes qui prennent souci de la prospérité de notre ville et du département, les priant instamment de lui venir en aide pour cette œuvre, qui fournit d'excellents contremaîtres, de fidèles employés, de bons ouvriers, et qui ne peut vivre sans l'appui de tous[939] ». L'adhésion des sociétaires s'organise sous cinq statuts différents, qui mobilisent différentes catégories socioprofessionnelles, des employés aux rentiers :

Tableau n°5 : Montants des cotisations annuelles des membres de l'Association scolaire professionnelle de Saint-Étienne, sd. [1903].

Titre	Fondateur	Bienfaiteur	Souscripteur	Associé	Pupille
Cotisation annuelle	500 francs et plus	100 francs et plus	10 ou 20 francs	5 francs	2 francs

Le conseil d'administration possède l'intégralité des pouvoirs sur l'association, nomme et révoque – en théorie – le directeur et les employés de l'école. Dans la pratique, les frères sont encore maîtres du fonctionnement pédagogique de l'établissement. La situation évolue dans la foulée. La loi de 1904 interdisant les congrégations non autorisées sur le territoire national condamne l'existence même des écoles tenues par les Frères des écoles chrétiennes. L'école professionnelle libre n'échappe pas à la vague de fermetures prononcées par le ministère de l'Intérieur[940]. La création de l'ASP permet de dissocier l'avenir de l'école de celui de la congrégation. Les bâtiments ne sont d'ailleurs pas la propriété de l'Institut[941]. Il survient alors, comme dans de nombreuses écoles congréganistes du pays, un mouvement de sécularisation des frères, afin de permettre la continuité de l'enseignement[942]. À Lyon, le cardinal Coullié signe les lettres de sécularisation de la majorité du personnel. Jean Barlet (frère Paramon-Cyprien) abandonne la direction exclusive de l'école, afin de se consacrer à un rôle d'inspection[943]. Joannès Maras (frère Pontien-Ambroise) prend sa suite. Sans que

---

[939] ADL, 13 J 174, bulletin d'adhésion à l'Association scolaire professionnelle, texte signé du président Joseph Leflaive, sd. [1903]. Le texte continue ainsi : « Avec leur concours, il compte pouvoir former ainsi, dans le centre de la France, un de ces beaux groupements comme il en existe dans le Nord, et l'École professionnelle sera plus que jamais l'École des Industriels et Commerçants de Saint-Étienne et de la Loire ».

[940] ADL, V 520, dossier de l'école Sainte-Barbe de Saint-Étienne, renseignements, 1904.

[941] La fondation de la Société foncière stéphanoise en 1919 permettra aux notables locaux d'acquérir les immeubles de l'école.

[942] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine 1880-1930*, *op. cit.*, p. 105. Sur cette transition, cf. André Lanfrey, « De l'école congréganiste à l'école catholique », *in* Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 1995, p. 47-62.

[943] ALS/ESB, lettres de sécularisation, 1904.

l'administration ne puisse s'y opposer, les lettres ne délient pas les frères sécularisés de leurs devoirs religieux[944]. La vie communautaire subsiste, et les frères recourent à des emplois d'emprunt – Jean Barlet se fait passer pour un agent d'assurances[945]. Le corps enseignant de l'école résiste ainsi à l'interdiction légale des congrégations. En 1886, neuf frères se chargeaient des cours de l'école, sans compter les professeurs civils pour les cours de métallurgie, mécanique et dessin industriel, tissage, droit commercial et économie sociale[946]. En 1906, parmi les onze enseignants, huit sont d'anciens congréganistes, en plus des trois professeurs techniques que compte encore l'établissement (tissage, mécanique, dessin)[947].

L'activité de l'école professionnelle libre subsiste en conséquence. Joseph Leflaive ouvre en 1908 un atelier spécial au sein de son usine de la Chaléassière, et attribue un contremaître, dans le but d'organiser la formation pratique des apprentis métallurgistes[948]. Les moyens financiers restent limités[949]. La mise en place d'un nouveau système d'apprentissage en 1910 pèse sur le budget de l'ASP, contrainte de créer une classe supplémentaire et d'embaucher de nouveaux professeurs techniques. La justification tient à la volonté de limiter les abandons de scolarité face à l'attrait des salaires ouvriers : afin de maintenir le lien entre l'école et les apprentis, et d'éviter l'inconvénient de l'organisation en soirée de l'enseignement « intellectuel » pour les élèves, les cours en ateliers ont lieu en troisième année l'après-midi, en quatrième année le matin[950]. L'équipement des cabinets de l'école – physique et électricité, chimie, tissage – se heurte aux mêmes difficultés, malgré l'insistance du directeur et de Leflaive.

Les demandes de subventions adressées à la chambre de commerce se multiplient, mais les libéralités consulaires restent limitées. L'Association scolaire professionnelle est même contrainte de rendre obligatoire la cotisation des parents d'élèves à partir de 1913 afin de

---

[944] Sarah Curtis, *L'enseignement au temps des congrégations*…, *op. cit*., p. 220-232.

[945] Georges Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes*, Paris, Plon, 1942, vol. 1, p. 149 et 226.

[946] Association scolaire professionnelle, *Notice sur l'École professionnelle libre*…, op. cit..

[947] ALS/ESB, liste des professeurs de l'école, sd. [1906].

[948] ALS/ESB, *1805-1921, Historique de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne*.

[949] Le budget annuel est de 24 000 francs en 1907. Joseph Leflaive estime qu'un fonctionnement de l'école avec ateliers porterait ce montant à 135 000 francs environ (Joseph Leflaive, « Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 116).

[950] ADL, 13 J 174, rapports du directeur Jean Barlet au directeur de la chambre de commerce de Saint-Étienne, années 1910 à 1913.

compléter le budget de l'établissement[951]. Une telle pratique s'éloigne d'ailleurs de l'attachement traditionnel des Frères des écoles chrétiennes à la gratuité de leurs établissements. À la veille de la guerre, l'école professionnelle libre apparaît ainsi un modèle original, à mi-chemin entre une véritable école professionnelle et une institution réunissant un ensemble de cours professionnels à destination d'apprentis. La voie intermédiaire, celle d'une alternance avant l'heure entre école et atelier, est relativement inédite. Elle permet de concilier les avantages des différentes formules, tout en limitant les dépenses liées au fonctionnement de l'institution. Ce n'est pas le choix qui est opéré à la même période pour les deux autres écoles professionnelles des frères dans la région.

2. *Les initiatives des frères dans la vallée du Gier*

Saint-Étienne n'est pas la seule localité concernée par le développement d'un enseignement technique élémentaire dirigé par des congréganistes. Deux autres villes de la région connaissent un processus identique, s'appuyant sur la structuration locale de la bourgeoisie industrielle. La ville de Saint-Chamond se caractérise par des élites anciennes et marquées par le catholicisme. Rive-de-Gier présente un milieu patronal plus récent, issu du développement de la mine et de la métallurgie, réceptif lui aussi à la pratique religieuse. L'Ondaine n'est pas marqué par la même initiative, puisque ses notables industriels appartiennent à des univers professionnels aux stratégies de personnel différenciées[952]. Les conditions d'émergence d'écoles professionnelles privées restent tributaires des configurations locales, ce qu'exprime l'histoire des deux établissements gérés par les Frères des écoles chrétiennes, l'école de la Grand'Grange à Saint-Chamond, et l'école du Mollard à Rive-de-Gier. Elles sont également liées, et l'exemple stéphanois l'a illustré, à une continuité avec l'enseignement primaire supérieur congréganiste pendant la période précédente.

---

[951] Association scolaire professionnelle, *Dixième Assemblée générale annuelle, 30 Novembre 1913*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1913.

[952] Cf. Chapitre 1.

a. Saint-Chamond et l'école de la Grand'Grange

L'école de la Grand'Grange accueille un ensemble de cours du soir pour adultes, au moins entre 1846 et 1870. Leur suppression initiale survient au moment des premières difficultés entre la municipalité et les frères en 1870[953]. La mobilisation des groupes sociaux favorables à l'enseignement congréganiste permet de rétablir une première fois les frères dans le système municipal d'éducation[954]. Le conflit démarrant à nouveau en 1881, la ville invite la famille Mondragon à reprendre possession de l'immeuble de la Grand'Grange[955]. Les classes de l'école primaire supérieure congréganiste sont toutefois maintenues. Dans une évolution semblable à celle qu'a connue son homologue stéphanoise, celle-ci est transformée en école professionnelle à la rentrée scolaire 1889[956]. Sous le patronage de l'Association des patrons catholiques de Saint-Chamond – ayant pris forme légale l'année précédente –, ses élèves apprennent le dessin - un cours du soir est ouvert aux anciens élèves en 1891[957]. Le programme établi sous l'égide des industriels membres de l'association – l'ingénieur des FAM Michel Darmancier, les constructeurs-mécaniciens Rafer, le fondeur Irénée Chavanne, etc. –, prévoit originellement des travaux pratiques chez un patron, sur le modèle stéphanois[958]. Devant les critiques sur les méthodes de travail des élèves, l'organisation de l'école est rapidement modifiée. L'ajustage est ajouté au programme par la construction d'un atelier de mécanique au sein de l'école. Une souscription lancée en 1892 par le frère directeur recueille la somme de 1.500 francs. Les travaux sont achevés en décembre. L'école possède dès lors un fonds de menuiserie et dix-sept étaux. Les travaux pratiques se déroulent deux fois par semaine[959]. Deux contremaîtres sont mis à disposition par la compagnie des Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer[960].

---

[953] Sur le contexte national, cf. Germain Sicard, « L'offensive de laïcisation de 1870-1871 », *in* Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France…, op. cit.*, p. 35-46.

[954] Cf. James Condamin, *Histoire de Saint-Chamond…*, *op. cit.*

[955] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*, p. 638.

[956] *Ibid.*, p. 639.

[957] *Ibid.*, p. 640.

[958] Père G. Pupier et Georges Delorme, *Sur les ruines du Château…, op. cit.*, p. 253 et suiv.

[959] James Condamin, *Histoire de Saint-Chamond…*, *op. cit.*, p. 591.

[960] Lettre d'Adrien de Montgolfier au directeur de l'école de la Grand'Grange du 14 décembre 1900, citée dans ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*, p. 642-643 [Annexe].

L'école prend une ampleur nouvelle. Les besoins sont tels que dès 1896 l'atelier est agrandi et son outillage étendu, là encore grâce à une souscription[961]. Un moteur à gaz, une forge avec ventilateur, des tours à bois et à fer sont installés. Les industriels du lacet offrent des métiers afin d'organiser des formations à leur intention. La question des bâtiments se pose. En janvier 1894, les locaux sont achetés par une société civile immobilière composée de membres du Comité des écoles catholiques de Saint-Chamond[962]. Cinq ans plus tard, la congrégation propose leur rachat à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, qui refuse[963]. C'est à ce moment que s'interrompt inopinément le soutien des aciéries à l'établissement[964]. Par une lettre du 14 décembre 1900, Adrien de Montgolfier indique la cessation prochaine et presque complète du financement du fonctionnement ordinaire de l'école, à l'exception d'une subvention annuelle de 1 000 francs. Les deux contremaîtres sont remplacés par un « jeune ouvrier », pour au moins une année, afin d'aider les élèves au maniement des tours et rabots. Montgolfier ne justifie pas les raisons de la décision dans sa lettre[965]. Il conseille au frère directeur « de ne pas développer [leurs] ateliers, mais en revanche de donner à [leurs] cours de dessins, de géométrie élémentaire et pratique toute l'extension que [les moyens de l'école permettront] ». La décision est mal ressentie par les frères. Le directeur de l'école imagine – sans preuves – qu'elle est liée à l'action résolue d'adversaires de l'enseignement congréganiste[966]. Les faveurs d'Adrien de Montgolfier pour les œuvres catholiques sont pourtant une réalité, comme le montre son soutien actif à l'institution pendant une douzaine d'années. Si elle ne ferme pas l'école entière, la suppression des écoles congréganistes – caractérisé pour la Grand'Grange par l'arrêté ministériel du 6 juillet 1906 – précipite ensuite l'arrêt de son cours supérieur – c'est-à-dire professionnel[967].

---

[961] Père G. Pupier et Georges Delorme, *Sur les ruines du Château…, op. cit.*, p. 256.

[962] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*, p. 640.

[963] *Ibid*., p. 641.

[964] Lettre d'Adrien de Montgolfier au directeur de l'école de la Grand'Grange du 14 décembre 1900, *op. cit*.

[965] À noter que l'Association des fabricants de lacets décide en cette même année 1900 de diviser par deux sa subvention à l'école, en raison des résultats décevants d'une section préparant finalement plus de mécaniciens pour la métallurgie locale, Marine-Homécourt en tête, que pour sa propre industrie (Georges Gay, « L'industrie saint-chamonaise des tresses et lacets. Vie et déclin d'une spécialisation textile », *in* Nadine Besse et Sylvain Besson (dir.), *Le ruban, c'est la mode, catalogue d'exposition du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne*, Cinisello Balsamo, Silvana Editoriale, 2016, p. 106). S'il est possible que le patronat du lacet se soit plaint ouvertement aux aciéries de cet état de fait, rien ne confirme que les deux éléments soient liés.

[966] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit.*, p. 643.

[967] *Ibid*., p. 646. Comme à Sainte-Barbe, l'existence de cet enseignement passe par une forme institutionnelle d'enseignement primaire supérieur, et non d'enseignement technique.

b. Rive-de-Gier et l'école du Mollard

La situation des frères des écoles chrétiennes à Rive-de-Gier est relativement identique. Leur école professionnelle prend son origine dans la fondation de la communauté Notre-Dame en septembre 1808[968]. La direction du frère Plantaire (1832-1877) marque l'essor des écoles primaires. De nouvelles classes sont ouvertes régulièrement. La création en 1849 de la quatrième classe de l'école des Verchères, motivée par « l'installation […] de plusieurs établissements métallurgiques », est financée par la compagnie des Mines de la Loire[969]. L'éclatement du Monopole cinq ans plus tard se révèle problématique. La municipalité dirigée depuis 1856 par Hippolyte Pétin décide la construction d'une maison unique pour y loger les frères et accueillir une école. La délibération du 27 novembre 1857 accepte la dépense de 90.000 francs. L'école ouvre le 9 octobre 1859. Elle propose de nouveaux cours : une classe spéciale est immédiatement créée, puis une école d'adultes au 1er mars 1860[970]. Comme à Saint-Chamond, la décennie 1870 connait les premières tentatives d'établir des écoles laïques de garçons. Malgré une crise ouverte au sein du conseil municipal, la première ouverture se déroule au 1er octobre 1874, suivie quatre ans après d'une école de filles[971]. L'activité des écoles des frères ne diminue pas. De nouvelles classes sont ouvertes en 1877, dont deux pour les élèves verriers, demandées par les industriels Irénée Laurent et Pétrus Richarme. Malgré les lois Ferry, la municipalité conservatrice continue un temps à soutenir les frères. La donne change ensuite.

La séance du conseil municipal du 23 août 1888 est marquée par la proposition du maire républicain modéré Barthélémy Brunon, maître de forges, de créer un cours complémentaire de garçons[972]. Les motivations tiennent aux avantages d'un tel enseignement aux industries ripagériennes, et à l'organisation d'une préparation aux écoles d'Arts et Métiers. La ville laïcise alors trois écoles congréganistes municipales, dont deux sont fermées. En réaction, le curé de l'église Notre-Dame forme dès le lendemain un comité catholique afin d'organiser sa nouvelle école libre, dont l'ancien maire Hippolyte Pétin devient président. L'établissement est implanté

---

[968] *Ibid*., p. 653. Cf. Félix Lardon, *Naissance et développement*…, *op. cit*., p. 298 et suiv.

[969] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 658.

[970] *Ibid*., p. 659.

[971] *Ibid*., p. 660.

[972] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 664-665. Sur Barthélémy Brunon, cf. Georges Gay, *Structuration de l'espace et dynamiques sociales*…, *op. cit*., p. 403 ; Gilbert Gardes, *La cité industrielle Rive-de-Gier : mémoire d'un patrimoine*, Lyon, Azossi, 2010.

rue du Mollard et ouvre dès la rentrée 1888[973]. Les écoles fermées sont refondées, l'une d'entre elles bénéficiant d'un terrain acheté par Pétin aux Forges et aciéries de la Marine – dont il n'est plus que l'ancien gérant –, pour une somme totale de 10.000 francs. L'enseignement congréganiste se réorganise, englobant l'enseignement primaire et le primaire supérieur au sein d'un nouveau cours complémentaire à Notre-Dame, qui prévoit des travaux manuels en ateliers[974]. La dernière classe de jeunes verriers est fermée en 1893, par application de la loi du 2 mars 1892 interdisant l'emploi d'enfants de moins de treize ans dans les usines[975]. L'enseignement prend alors un tour plus professionnel. Des travaux d'ajustage et de menuiserie sont lancés en octobre 1894, avec le soutien du directeur de l'usine de Rive-de-Gier des FAM Coste. Celui-ci lègue à sa mort en 1902 une somme de 20.000 francs pour les écoles de la paroisse Notre-Dame. L'établissement est la propriété, outre de la paroisse, de l'ingénieur des mines Allimand et des maîtres de forges les frères Marrel[976]. Également touchée par l'application de la loi sur les congrégations, l'école professionnelle ferme, malgré la sécularisation de certains frères, à la fin de l'année scolaire 1905[977]. Elle compte alors 102 élèves.

Les exemples de ces deux écoles, éphémères par le jeu des menées du Bloc des gauches contre les congrégations enseignantes, appellent quelques remarques. D'abord, comme sur l'ensemble du territoire, l'implication des Frères des écoles chrétiennes dans l'enseignement technique s'inscrit dans un agenda national favorable à la scolarisation de la formation au métier. Leur création répond aussi, avec retard, aux initiatives des municipalités républicaines. Cette instruction n'est pas aussi formalisée que dans les écoles municipales, puisqu'il semble n'être question que d'ateliers et non de sections préparant à des métiers déterminés[978]. Leur développement repose, une fois le soutien des municipalités éteint par les lois scolaires des années 1880, sur les libéralités des bourgeoisies locales. Cette restructuration de l'enseignement

---

[973] Les frères Jean-Marie, Étienne et Charles Marrel apportent *a priori* leur soutien au curé de la paroisse Notre-Dame, dénommé Benoît Gagnaire, dès mars 1887 afin de fonder la société civile de l'École libre du Mollard (Éric Perrin, *De Marrel Frères à Industeel Châteauneuf*, Saint-Chamond, Iguerande, 2016, p. 80).

[974] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 666.

[975] *Ibid*., p. 667-669.

[976] ADL, V 520, état de renseignements sur l'établissement de Rive-de-Gier des Frères des écoles chrétiennes, 24 octobre 1905.

[977] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 671.

[978] Le biais du recours quasi unique aux archives des frères explique peut-être une telle conclusion.

congréganiste, malgré ses bases nouvelles et l'intérêt des élites catholiques, n'est pourtant ni évidente, ni aussi consensuelle qu'elle paraît de prime abord.

3. *L'enseignement congréganiste, un milieu en tensions*

L'organisation d'écoles congréganistes est une pratique difficile dans la France de l'après-lois Ferry. La fin du siècle est marquée par la plus grande urgence du combat contre l'influence néfaste des familles[979]. Les critiques sont fortes au sein même de l'Église[980]. Le soutien financier se révèle insuffisant pour permettre la gratuité de l'instruction aux enfants les plus pauvres[981]. Les élèves de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne paient une rétribution scolaire[982]. Le principal écueil auquel font face les congrégations repose dans la concurrence des établissements municipaux. L'affrontement entre les soutiens de l'Église et ceux d'une république laïque instrumentalise ces institutions. La construction d'une offre postscolaire – au sens de la scolarité obligatoire – permet de maintenir un lien entre religieux et futurs citoyens-travailleurs. Les écoles professionnelles ont leur rôle dans ce dispositif[983]. La multiplication des œuvres catholiques se complète de cours du soir. Le maintien de la pratique religieuse au-delà de l'âge de communion solenelle, voire le recrutement des frères, motive l'investissement des congrégations dans ces organisations. Le discours sur l'immoralité des cours publics est mis à profit[984]. L'école Notre-Dame de Rive-de-Gier ouvre en 1892 ses propres cours de dessin en faveur des jeunes gens de l'usine des Forges et aciéries de la Marine. Lors de l'inauguration des cours, Adrien de Montgolfier affirme le soutien de son entreprise : « Ce sera notre École. Si vous préférez les laïques, vous êtes libres, nous patronnons celle-ci ». La conflictualité se trouve pourtant aussi au sein des institutions religieuses.

---

979 André Lanfrey, *Les catholiques français et l'école (1902-1914)*, Paris, Cerf, 1990, 2 vol.
980 Sarah Curtis, *L'enseignement au temps des congrégations…*, *op. cit*., p. 199.
981 *Ibid*., p. 185.
982 ALS/ESB, *1805-1921, Historique de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne*.
983 ALS/ESB, lettre du père Croizier au Frère supérieur général, 25 août 1886.
984 ALS/ESB, lettre du père Croizier au Frère supérieur général, 16 août 1886.

a. Les jésuites face aux Frères des écoles chrétiennes : l'Association mutuelle professionnelle

L'investissement des religieux et des industriels en faveur de l'enseignement professionnel doit se lire comme un moyen supplémentaire d'étendre le patronage des jeunes travailleurs. Les nombreuses œuvres existantes visent à les inscrire dans une éducation chrétienne au-delà de leur instruction primaire, et de perpétuer ainsi leur édification morale[985]. Si en leur sein – comme au patronage Saint-Joseph[986] –, des cours d'enseignement général sont organisés, il y a intérêt à étendre le dispositif à de véritables institutions de formation au métier, telle l'Association mutuelle professionnelle à Saint-Étienne. Son histoire est liée à celles de l'école professionnelle libre et du collège Saint-Michel. Lors d'une réunion organisée au sein du dernier établissement, vers 1878, Auguste Gérin rappelle l'engagement initial des jésuites de « fonder des œuvres pour les ouvriers[987] ». Le père Antoine Croizier[988], recteur du collège, trouve l'acte en question dans les archives de l'établissement – fondé en 1851 –, « dans lequel les fondateurs du collège, en retour du service qu'ils rendent et des sommes d'argent qu'ils avancent, demandent qu'il y ait avec les professeurs des Pères pour s'occuper des ouvriers stéphanois ». Si le collège n'a pas créé ces cours, il participe dès 1853 à l'ouverture d'une résidence dédiée, baptisée Saint-François Régis[989]. La fermeture – momentanée – du collège l'année suivante met l'œuvre en sommeil jusqu'en 1860. À sa réouverture, des œuvres féminines y sont organisées.

Le collège, qui s'adresse aux fils de la bourgeoisie stéphanoise, ne veut pas accueillir d'ouvriers dans ses murs. Il faut attendre 1891 – année de l'encyclique *Rerum Novarum* – pour que des œuvres spécifiques soient créées au sein de la résidence jésuite[990]. Croizier reprend son initiative lyonnaise de classe d'apprentissage du soir, sur le modèle des cours d'Albert de Mun

---

[985] *Manuel des œuvres et des institutions catholiques…, op. cit.*

[986] Joseph Mabon, *Histoire du patronage Saint-Joseph…, op. cit*. Michel Sigoure, *Le patronage Saint-Joseph…, op. cit.*.

[987] ALS/ESB, mémoire du père Croizier, 8 décembre 1894.

[988] Il faut bien distinguer le père jésuite Antoine Croizier (1840-1905) du prêtre lyonnais Antoine Crozier (1850-1916).

[989] Située cours Saint-Paul, actuel cours P.-L. Buisson.

[990] ALS/ESB, mémoire du père Croizier daté du 8 décembre 1894 ; mémoire du curé Putod, sd.

à Paris[991]. Organisés dans le cadre du cercle de la maison Saint-François-Régis, l'institution est connue sous le nom d'Association mutuelle professionnelle[992]. Apprentis ouvriers et employés sont accueillis en cours du soir le lundi, afin de compléter leur formation en dessin d'imitation, dessin linéaire, menuiserie, tissage, comptabilité, anglais commercial et dactylographie[993]. L'œuvre bénéficie du patronage d'Alexandre Saignol, qui en devient le président lorsque les statuts de l'association sont officiellement déposés en application de la loi de 1901[994]. Il est remplacé à son décès en janvier 1906 par son gendre et successeur Casimir Rey-Herme[995]. Le but de l'association est double : « 1° de favoriser le progrès moral et professionnel de ses adhérents ; 2° de pratiquer l'aide mutuelle entre Employeurs et Employés faisant partie de l'Association[996] ». Une telle collaboration se fonde sur le maintien des hiérarchies sociales, ce qu'illustre l'organisation des cotisations précisée par l'article 3 – modèle repris deux ans plus tard par l'Association scolaire professionnelle :

Tableau n°6 : Montants des cotisations annuelles des membres de l'Association mutuelle professionnelle de Saint-Étienne, 1901.

Titre	Fondateur	Bienfaiteur	Souscripteur	Associé	Pupille
Cotisation annuelle	500 francs	100 francs et plus	10 ou 20 francs	5 francs	2 francs

[991] Bruno Dumons, « Jésuites lyonnais et catholicisme intransigeant (1880-1950) », *in* Étienne Fouilloux, Bernard Hours (dir.), *Les jésuites à Lyon, XVIe-XXe siècles*, Paris, ENS Éditions, 2005, p. 136. L'œuvre fondée en 1875 au sein de l'externat Saint-Joseph a été abolie par suite des décrets du 29 mars 1880 interdisant l'enseignement aux jésuites.

[992] Gabriel Mas, *Les catholiques sociaux…*, *op. cit*., p. 45. Le nom est de fait antérieur à celui de l'ASP.

[993] *L'Avenir de la Loire*, 3 mars 1912, cité par Gabriel Mas, *Les catholiques sociaux…*, *op. cit*. Les enseignements proposés sont approximativement les mêmes que ceux des cours du soir de l'école professionnelle libre, illustrant la concurrence pouvant exister entre les deux institutions.

[994] ADL, 2047 W 36, statuts de l'Association mutuelle professionnelle, 1901, article 7. Il s'agit de la première association stéphanoise immatriculée : la déclaration d'association est déposée en mairie le 23 septembre 1901, pour une publication au *Journal officiel* du 4 octobre 1901. Pour rappel, la loi du 1er juillet 1901 reçoit son décret d'application le 16 août 1901.

[995] ADL, 2047 W 36, formulaire de déclaration de modifications apportées à la composition d'une association, Association mutuelle professionnelle, 3 février 1914. Le rôle de directeur semble lui plus anecdotique, quatre personnes occupant la fonction en 1902-1903.

[996] À noter que comme souvent à cette époque, les statuts de sociétés ou d'associations se retrouvent d'une organisation à une autre. Ainsi, dans les statuts de 1911 d'une Association mutuelle industrielle, les buts décrits sont identiques (ADL, 4 M 360). Sise rue des Aciéries, il n'est pas possible de dire si cette organisation a le moindre lien avec les cours du père Jourjon, évoqués ci-dessous. La présence au conseil d'administration de deux membres fondateurs en 1921 du Syndicat forézien d'apprentissage n'est probablement pas une coïncidence (cf. chapitre 5).

L'existence de l'association entre en concurrence avec l'ensemble des cours et œuvres de l'école professionnelle libre, aux contenus et effectifs comparables[997]. Sa mise en place traduit différents conflits entre acteurs religieux intéressés par la question éducative[998]. Le clergé local n'apprécie pas de ne pas diriger ces œuvres destinées aux jeunes gens de la cité. La fâcherie porte également sur le terrain acquis pour le nouveau bâtiment de la résidence, les deux parties étant entrées en concurrence[999]. Certains estiment que « le père Croizier fait construire une École professionnelle pour faire tomber celle du Comité » des écoles libres de Saint-Étienne[1000]. La personnalité de l'ancien recteur puis aumônier du collège Saint-Michel – figure du combat intransigeantiste au sein de la province de Lyon de la Compagnie de Jésus[1001] – déstabilise les organisations liées à l'école professionnelle libre, dont la gestion est tiraillée de 1884 à 1903 entre la hiérarchie du diocèse de Lyon, les clercs et laïcs composant le Comité des écoles et l'Institut des Frères. Le « *modus vivendi* » implique pour le père Croizier que l'école ne soit pas « l'école du Comité dont le public ne soupçonne guère l'existence, mais l'école des Frères »[1002]. Il ne saurait pour lui s'agir d'une école aux mains des seules élites catholiques stéphanoises[1003]. Les incompréhensions sont nombreuses, comme lors de l'ouverture des cours de la Mutuelle professionnelle. Croizier se heurte également aux frères. Il dénonce le fait que ceux-ci décourageraient leurs élèves de lui emprunter des ouvrages[1004]. La « fièvre de la lecture »

---

997 Joseph Leflaive cite en 1907 le nombre de 170 auditeurs des cours du soir de l'école professionnelle libre, contre 199 à la mutuelle professionnelle (Joseph Leflaive, « Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 115).

998 Il faut noter l'hostilité que peuvent susciter les jésuites à cette époque, même au sein de l'Église (Étienne Fouilloux, « Épilogue : Les jésuites en France du XIXe au XXe siècles », *in* Étienne Fouilloux, Bernard Hours (dir.), *Les jésuites à Lyon…, op. cit.*, p. 247-264.

999 Ce local, situé au croisement actuellement de la rue Jacques Desgeorges d'un côté, rue Aristide Briand et de la Paix de l'autre, est connu sous le nom de « chapelle des Italiens ».

1000 ALS/ESB, mémoire du curé de Saint-Étienne Putod, sd [1894-1895].

1001 Bruno Dumons, « Jésuites lyonnais et catholicisme intransigeant… », art. cit., p. 136.

1002 Pour Croizier, l'action des frères ne saurait être autre chose qu'une prolongation de l'œuvre sacerdotale : « Avec l'église qui va mettre le Vénérable de la Salle sur les autels, je vénère les frères comme d'incomparables maîtres de l'enfance, ils l'instruisent admirablement et l'élèvent ils l'imprègnent de foi par le catéchisme, mais quand il s'agit de former l'âme elle-même, de la conduire dans la piété, de la soutenir dans les luttes, je crois qu'il faut en outre la grâce du sacerdoce et l'action des sacrements prolongée, suivie et dirigée. Les Frères y contribuent, s'ils le veulent, comme de parfaits auxiliaires, je l'éprouve tous les jours à l'école professionnelle ; c'est une grande gloire et un grand bonheur, et devant Dieu je serais heureux d'être assuré de ce mérite » (ALS/ESB, lettre du père Croizier au Frère supérieur général, 25 août 1886).

1003 Le statut des Frères des écoles chrétiennes, qui par l'absence d'ordination « occupent une place intermédiaire entre le clerc et le laïc » (Michel Launay, *La CFTC…, op. cit.*, p. 10), renforce la minoration de leur tutelle sur les institutions dont ils ont la charge, vis-à-vis des prêtres en particulier.

1004 ALS/ESB, lettre du père Croizier au frère directeur de l'école, sd.

inquièterait alors la congrégation quant au zèle et à la moralité des jeunes gens[1005]. L'Institut des Frères donne consigne de ne pas prendre parti dans les querelles existantes, et de ménager le père Croizier[1006]. Celui-ci contribue en effet à l'encadrement des élèves de l'école jusqu'à son installation rue Sainte-Barbe en 1889, date à laquelle le service religieux de l'école est transféré aux frères capucins[1007]. L'investissement du père jésuite dans une nouvelle institution prend alors une autre signification, et confirme les rivalités à l'œuvre dans le milieu clérical stéphanois.

b. Les industriels, les autorités religieuses et l'enseignement professionnel

Une autre incompréhension existe et grandit progressivement entre la congrégation des Frères des écoles chrétiennes et Alexandre Saignol. Celui-ci s'est révélé leur soutien le plus actif, ne ménageant ni son temps ni ses finances afin de fonder puis d'agrandir la future école professionnelle libre. L'ingénieur paie la location de l'immeuble de la rue Praire de 1884 à 1888, et rémunère un professeur[1008]. Le frère Joseph, supérieur de l'Institut, lui rend hommage en 1885 : « J'aime les hommes de cette énergie ; ils font réussir les œuvres qu'ils entreprennent[1009] ». Le même supérieur doute pourtant du modèle d'école porté par Saignol[1010]. Les réserves portent sur les écueils d'une telle initiative : l'appât du gain pour les familles et les patrons, le désir d'indépendance des jeunes, qui peut mettre en question les hiérarchies sociales. Les Frères des écoles chrétiennes considèrent l'instruction technique secondaire par rapport à l'éducation religieuse. L'Institut et le Comité des écoles libres n'associent pas leur principal

---

[1005] Il est également possible d'y voir l'hostilité d'une partie du monde catholique envers les jésuites, ces derniers valorisant la question du langage dans leur pédagogie, et favorisant ainsi le rôle de la lecture dans l'éducation des jeunes gens (cf. Jean-Claude Chevalier, « La pédagogie des collèges jésuites », *Littérature*, n°7, 1972, p. 120-128). Sur les interactions conflictuelles entre les jésuites et d'autres groupes sociaux, religieux ou non : Dominique Avon et Philippe Rocher, *Les Jésuites et la société française, XIXe-XXe siècles*, Toulouse, Privat, 2001.

[1006] ALS/ESB, lettre « Marseille, 8 septembre » du frère Joseph, supérieur de l'Institut aux frères visiteurs, sd. [c. 1888].

[1007] *1882-1957 École Sainte-Barbe*, *op. cit*.

[1008] ALS/ESB, lettre du frère directeur Paramon-Cyprien au frère Joseph, supérieur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes, 16 avril 1885.

[1009] ALS/ESB, réponse du frère Joseph, supérieur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes au frère directeur de l'école Paramon-Cyprien, sd. [avril 1885].

[1010] *Ibid*.

bienfaiteur à la réorganisation de l'école à l'été 1888[1011]. Les raisons ne sont pas expliquées, mais ceci traduit des objectifs différents[1012]. L'industriel, qui a veillé sur la destinée de l'établissement pendant ses années difficiles, fait part de son désarroi[1013]. L'affront est définitif lorsque le frère directeur Paramon-Cyprien lui demande, fin juillet 1888, de se dessaisir de l'attribution d'un prix d'honneur au meilleur élève de deuxième année[1014]. La réponse de l'ingénieur est sans équivoque :

> « Nous sommes exclus de toute délibération ; on ne nous consulte même pas sur ce qui touche aux intérêts les plus vitaux de l'École. Nous ne pouvons qu'obéir, et j'obéis, d'accord avec le Conseil particulier de l'École ; non sans regret, et non sans conserver l'espoir qu'une École catholique, véritablement professionnelle, ne disparaîtra pas de Saint-Étienne. Dans les conditions nouvelles qui lui sont faites, le délégué du Comité près l'École professionnelle ne peut plus rien. Il avait le plaisir, comme Délégué, de donner un prix ; ce plaisir lui est enlevé ! ... Je reste dévoué à nos chers Enfants, et je vous présente, mon cher frère Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments et de mes vifs regrets ».

Sa démission du conseil de l'école intervient dès le mois d'août[1015]. Elle n'empêche pas le maintien de relations courtoises, à l'image de l'invitation faite à l'été 1904, au moment où l'avenir de l'institution semble compromis, pour présider la cérémonie de distribution des prix[1016]. Ses intuitions quant à l'utilité d'un tel établissement paraissent convaincre le clergé de leur pertinence *a posteriori*. Au tournant du siècle, le cardinal de Lyon Pierre-Hector Coullié décrit l'école comme un « sanctuaire béni du travail chrétien[1017] », et ne manque pas de faire connaître sa satisfaction quant à son organisation, « dernier mot du progrès[1018] ». Aucune

---

[1011] ALS/ESB, lettre d'Alexandre Saignol au frère directeur de l'école, 24 juillet 1888.

[1012] L'importance de la correspondance entre Saignol et les frères de 1883 à 1888 illustre ce bouleversement. Son implication ultérieure au sein de l'Association mutuelle professionnelle traduit probablement une plus grande proximité de vues avec les jésuites.

[1013] Il s'agit en quelque sorte d'une dérive de ce patronage, qui peut être dû à un sentiment de paternité de Saignol sur l'école professionnelle libre.

[1014] ALS/ESB, lettre d'Alexandre Saignol au frère directeur de l'école, 28 juillet 1888.

[1015] ALS/ESB, lettre du frère Joseph, supérieur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes au frère directeur de l'école Paramon-Cyprien, 30 août 1888.

[1016] ADL, 13 J 174, Association scolaire professionnelle, distribution des prix aux élèves de l'école, programme de la journée du 3 août 1904.

[1017] ALS/ESB, lettre du cardinal Coullié au frère directeur de l'école, 8 juin 1900.

[1018] ALS/ESB, lettre du frère directeur de l'École de la Salle de Lyon au frère directeur de l'école, 17 janvier 1899.

opposition n'est par contre connue envers Joseph Leflaive, qui prend simultanément en 1903 la présidence de l'Association scolaire professionnelle, grâce au poids de son beau-père dans la vie industrielle et religieuse de la commune, et rejoint celui-ci au sein du conseil d'administration de la Mutuelle professionnelle[1019]. Le patronage du futur gérant des usines de la Chaléassière sur l'école professionnelle libre se déroule alors de manière apaisée, dans une configuration certes plus favorable aux notables.

c. Les élites catholiques stéphanoises et la défense de l'enseignement congréganiste

La mise en place d'un cadre législatif défavorable aux écoles congréganistes encourage la mobilisation des soutiens de l'Église catholique au niveau local. La région stéphanoise, marquée par une forte pratique religieuse, ne fait pas exception. Déjà, en 1870 puis au moment des lois Ferry, leur appui a permis de rétablir les congréganistes dans leurs établissements, face à ce qui est alors ressenti comme une vague de persécution. La nouvelle épreuve à la foi que sont les lois de 1901 et 1904 renforce la nécessité d'un tel soutien[1020]. Les effets sont contrastés : des écoles primaires ferment, ainsi que des institutions à vocation technique et professionnelle ; d'autres survivent grâce à une modification de leur organisation, comme l'école professionnelle libre de Saint-Étienne et le collège Saint-Michel, où dès 1901 les frères jésuites décident de ne pas demander l'autorisation d'enseigner. Ils laissent la gestion de l'établissement à une société principalement composée de laïcs, conservant leur influence malgré leur interdiction[1021]. Seule rescapée, l'institution des sourds-muets échappe à la fermeture grâce à l'action préfectorale et des sursis renouvelés annuellement jusqu'en 1914[1022]. L'interdiction de l'enseignement congréganiste n'arrête pas les initiatives, parfois hors du cadre légal. La preuve en est la construction de deux corps de bâtiments en bordure de la rue des Aciéries à Saint-

---

[1019] ADL, 2047 W 36, déclaration timbrée du secrétaire de l'Association mutuelle professionnelle Jean Mazodier, 14 avril 1906.

[1020] ALS/ESB, lettre du cardinal Coullié à l'école, 29 décembre 1903.

[1021] ADL, 1 M 461, rapport du commissaire spécial des chemins de fer de Saint-Étienne au préfet, 25 septembre 1901 ; lettre relative à la vente prochaine des bâtiments du collège Saint-Michel du préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 29 août 1913 (le collège déménage du quartier Jacquard à la colline de Villebœuf en 1911).

[1022] Les frères ne quittent l'institution qu'en 1990 (source <http://www.institutpleinvent.fr/institut-jeunes-sourds/index.php?page=de-1815-a-2015>, consulté le 25 octobre 2014).

Étienne, afin d'établir une « école libre professionnelle[1023] ». L'initiative date de l'été 1911, lorsque le père jésuite Denis Jourjon – qui gère avec Melle Rey-Herme les activités d'une « chapelle de secours » au Marais[1024] – sollicite des subventions d'entreprises stéphanoises, dont la Chaléassière et les Aciéries de Saint-Étienne, afin d'organiser « une école du soir professionnelle pour les jeunes ouvriers[1025] ». Son but est « de faire revivre l'institution de l'apprentissage qui, de l'avis de tous les praticiens, subit une crise qui peut devenir fatale à notre industrie[1026] ». Elle se situe sur des terrains mis à disposition par le père Volpette, ancien supérieur des jésuites à Saint-Étienne, situés rue des Aciéries. Il s'agit de la future école Sainte-Thérèse, continuité des cours du soir, baptisés œuvre de l'Industrie, organisés par le père Jourjon dans le cadre de la paroisse du Soleil depuis 1908[1027]. Il bénéficie alors de l'aide d'un contremaître à la retraite de la Manufacture nationale d'armes et de cours théoriques assurés par des élèves de l'école des Mines[1028]. L'institution déménage devant « la nécessité de s'agrandir et les oppositions avec la paroisse […] à propos des œuvres de jeunesse »[1029].

Le combat pour la « liberté » reste pertinent entre 1901 et 1914[1030]. Le noyau dur des défenseurs de l'enseignement catholique est constitué par quatre fils de familles bourgeoises, possédant tous une éloquence certaine en lien avec leur profession d'avocat. Ce sont Jean

---

[1023] ADL, 1 M 461, lettre du commissaire central de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 12 janvier 1912. Une mention marginale au crayon bleu indique que l'affaire est « à suivre de près ».

[1024] Daniel Colson, Jean Nizey, Jacques Roux, *Le Marais*…, *op. cit*. Né à Saint-Étienne le 22 décembre 1867, ancien élève du collège mariste de Valbenoîte, Denis Jourjon entre au noviciat de la Compagnie de Jésus en 1889. Enseignant au Levant puis à Lyon, il est envoyé à 1904 comme ouvrier apostolique et catéchiste dans sa ville natale (Jérôme Sagnard, « De l'École Sainte Thérèse au lycée Le Marais Sainte Thérèse (1913-2004) », dans Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 125).

[1025] ADL, 117 J 6, délibération du conseil d'administration des FFASE, 10 août 1911. La subvention *a priori* accordée est de 500 francs.

[1026] ADL, 1 M 483, rapport du commissaire spécial des chemins de fer de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 29 mai 1911 (*Mémorial de la Loire*, 29 mai 1911). L'abbé Jourjon est alors l'aumônier du pensionnat Valbenoîte.

[1027] Denis Jourjon, « Le SAM (Syndicat forézien d'apprentissage de mécanique) », *Les Lettres de Fourvière*, 1928, p. 21-36, cité par André Vant, *Imagerie et urbanisation…, op. cit.*, p. 334. La date de 1908 est également mentionnée par Jérôme Sagnard pour l'ouverture de l'atelier du Soleil (« De l'école Sainte-Thérèse… », art. cit., p. 127).

[1028] Jérôme Sagnard indique que les cours théoriques de mathématiques et de mécanique sont assurés par des élèves de l'EMSE et des anciens de l'Institut catholique des arts et métiers de Lille (« De l'école Sainte-Thérèse… », art. cit., p. 127). Le contremaître de la MAS apprend aux jeunes gens venant après leur journée de travail le maniement de la lime.

[1029] Il ne peut être exclu que cette initiative soit une manière de perpétuer, même après l'interdiction d'enseignement aux congrégations, la rivalité entre jésuites et frères des écoles chrétiennes.

[1030] ADL, 1 M 461, querelle scolaire, coupures de presse, affiches et propagande pour l'école congréganiste, 1880-1914.

Mazodier[1031], Stéphane Germain de Montauzan[1032], Auguste Prénat[1033] et Paul Tézenas du Montcel. D'autres personnalités se rattachent à ce mouvement sans atteindre un niveau comparable d'engagement militant[1034] : les constructeurs-mécaniciens Vincent Biétrix et Joseph Leflaive, la famille Finaz – l'avocat Louis et le directeur de la Compagnie du gaz de Saint-Étienne Camille, tous deux fils du notaire Victor-Louis. Les objets de mobilisation sont nombreux, des poursuites contre la congrégation des Sœurs de l'Assomption en mars 1902 aux projets de loi Brard et Dessoye sur l'enseignement secondaire en 1913[1035]. Ces notables s'organisent en un groupe de pression efficace. Dès la victoire du Bloc des gauches aux législatives, à l'image d'un congrès semblable à Lille, Auguste Prénat émet l'idée d'une association regroupant l'ensemble des œuvres du territoire « aux fins de donner aux catholiques de la Loire et de la Haute-Loire une organisation en vue de la défense et de la propagande catholiques[1036] ». C'est le Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire, fondé officiellement en 1901[1037]. Prénat en devient le secrétaire général, tandis que la présidence échoit au maître de forges Charles Neyrand[1038]. Lors de la discussion de la future loi sur les congrégations religieuses, Tézenas du Montcel et Prénat dénoncent classiquement l'influence maçonnique sur la politique menée par le cabinet Combes[1039]. Dans le même temps, Prénat prépare la sécularisation des Frères maristes du département en 1903, puis conseille celle

---

[1031] Les archives municipales de Saint-Étienne possèdent un fonds d'archives issu en majeure partie de l'activité professionnelle de Jean Mazodier, non classé (AMSE, 11 S). Secrétaire de l'Association mutuelle professionnelle, il a également été président de l'Association des pères de famille de l'école libre Saint-Michel (ADL, 1 M 488, invitation à la conférence du député de l'Ardèche Hyacinthe de Gailhard-Bancel, 8 mars 1913).

[1032] Par ailleurs président de l'association des anciens élèves du collège Saint-Michel (cf. Paul Sordet, *Histoire du collège Saint-Michel et des Jésuites à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Action graphique, 1991).

[1033] Les archives départementales de la Loire possèdent un fonds d'archives constitué des papiers d'Auguste Prénat, en lien notamment avec le Comité pour la création du diocèse de Saint-Étienne, dont de nombreux articles, publications et pièces de correspondance, encore non classé (ADL, 170 J).

[1034] Citons également les industriels et républicains libéraux Laurent Lacombe, Charles Neyrand et Jean Neyret.

[1035] ADL, 1 M 469, incidents liés à l'application de la loi sur les congrégations, 1901-1904. On retrouve parmi les défenseurs des sœurs Auguste Prénat, Paul Tézenas du Montcel aux côtés de leurs confrères Balaÿ (membre d'une autre famille de la bourgeoise catholique stéphanoise dont une partie s'est installée à Paris), Baudoint et Ménard. ADL, 1 M 488, invitation à la conférence du député de l'Ardèche Hyacinthe de Gailhard-Bancel, 8 mars 1913.

[1036] ADL, 1 M 483, rapport sur les œuvres des assomptionnistes du commissaire spécial de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 2 novembre 1899.

[1037] L'expression « défense sociale et religieuse », diffusée au moins depuis 1876 et la création du journal éponyme par Mgr Félix Dupanloup, est reprise par de nombreux autres titres et feuilles catholiques durant la période.

[1038] *Le Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire*, Saint-Étienne, Théolier, 1901.

[1039] Anciens élèves des frères du département de la Loire, *Réunion du 13 mars 1904, Les Frères des écoles chrétiennes et leur enseignement, discours de Mes Tézenas du Montcel et Prénat, avocats*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1904.

des Frères des écoles chrétiennes l'année suivante[1040]. Il invite ensuite à constituer des associations autour de chaque école catholique[1041]. Le paroxysme est probablement atteint en 1913. Le préfet de la Loire Charles Lallemand remarque alors qu' « il est réconfortant de constater que cet assaut, dans beaucoup de communes, a troublé dans leur quiétude les républicains trop sûrs du triomphe définitif des idées laïques et trop enclins à se reposer sur les lauriers… de leurs devanciers[1042] ». La guerre vient interrompre ce mouvement. Aussi virulent soit-il, l'engagement de la bourgeoisie catholique stéphanoise s'accompagne de liens avec les principales figures du catholicisme social. Le fondateur des Semaines sociales de France Marius Gonin est invité en septembre 1903 au congrès d'études économiques et sociales du canton de Rive-de-Gier, organisé sous le patronage du Comité de défense[1043]. Il est aussi présent, avec Albert de Mun, lors du congrès général des catholiques de la Loire d'avril 1907[1044]. Écoute et débat ne signifient pas approbation. Lorsque le silloniste Marc Sangnier vient à Saint-Chamond en mai 1906 pour une réunion publique, parlant de sa volonté d'une « république démocratique et sociale » – c'est-à-dire l'idéal de la démocratie chrétienne –, il définit sa vision de la place de l'ouvrier dans l'entreprise : « Ainsi nous voulons qu'à l'usine l'ouvrier soit l'égal du patron et de l'ingénieur, qu'il ait sa part des bénéfices, qu'il soit intéressé directement dans les affaires et soit regardé comme un collègue[1045] ». Il insiste sur l'objectif de « l'ouvrier libre », que conteste Auguste Prénat – pourtant marqué par le catholicisme social[1046] – au nom de la liberté

[1040] André Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire : les catholiques français et l'école (1901-1904)*, Paris, Cerf, 2003, p. 56, 64-65.

[1041] Le pensionnat Saint-Louis est ainsi géré par l'Association des pères de famille, dirigée par Paul Tézenas du Montcel (ADL, 13 J 415, Association des Familles, *Le Pensionnat Saint-Louis, monographie*, Saint-Étienne, Théolier, 1910).

[1042] ADL, 1 M 461, lettre du préfet de la Loire Charles Lallemand au président du conseil et ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, 8 août 1913

[1043] ADL, 1 M 483, Programme du Congrès d'études économiques & sociales du canton de Rive-de-Gier du 6 septembre 1903. Le but du congrès est la promotion d'œuvres sociales visant « l'amélioration matérielle et morale du sort des Travailleurs Français ». Sur la figure de Marius Gonin et sur les Semaines sociales de France : Christian Ponson, *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale (1892-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979 ; Jean-Dominique Durand et *al*. (dir.), *Cent ans de catholicisme social…*, *op. cit.* ; Jean-Dominique Durand (dir.), *Les Semaines sociales de France. Cent ans d'engagement social des catholiques français (1904-2004)*, Paris, Parole et silence, 2006.

[1044] Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire, *Premier Congrès général…, op. cit*.

[1045] ADL, 1 M 484, rapport du brigadier de police J. M. du commissariat de police de Saint-Chamond, 22 mai 1906.

[1046] Prénat collabore ainsi avec Marius Gonin, meneur de la Chronique sociale du Sud-Est, dans l'extension des cercles d'études de jeunes gens en région stéphanoise (Jean Nizey, « Les cercles d'études de jeunes gens dans la région stéphanoise 1891-1914 », dans Jean-Dominique Durand et *al*. (dir.), *Cent ans de catholicisme social…*, *op. cit*., p. 323-342).

du travail, argument récurrent des employeurs opposés aux différentes réformes sociales de l'époque[1047]. Le combat pour la liberté de l'enseignement n'est pas un creuset de progrès social.

L'instruction professionnelle congréganiste s'inscrit dans des logiques différentes de l'enseignement public. La construction de ce réseau d'écoles se fait dans une situation humaine, immobilière et financière difficile. Sa pérennisation advient dans les années 1890. La loi de 1904 contraint une réorganisation générale de l'enseignement catholique, par la sécularisation des personnels ou la mise en place d'associations gestionnaires. Si de nombreuses communautés ne veulent ou ne peuvent franchir le pas, les institutions subsistantes connaissent un certain dynamisme grâce à la vitalité renaissante du catholicisme social et à la mobilisation des élites catholiques locales, les deux mouvements étant liés[1048]. La loi de Séparation ne change pas la donne. La situation issue de 1904-1905 se maintient jusqu'à l'entrée en guerre du pays.

***

L'offre de formation connait un dynamisme nouveau durant la période 1879-1914. La création d'établissements scolaires dédiés institutionnalise ces voies de formation, tout en inscrivant leurs contenus dans une dimension éducative. L'association des notables industriels est voulue à la fois par les acteurs municipaux et religieux. À défaut d'un investissement généralisé – ce qui est un trait commun au niveau national[1049] –, elle permet de lier écoles et mondes de la production. Ces initiatives relèvent de différentes logiques. L'action publique municipale d'un côté, les réseaux bourgeois catholiques de l'autre, sont les deux vecteurs de la structuration de

---

[1047] Cf. Jules Huret, *Les grèves*, Paris, Éditions de la Revue blanche, 1902. Prénat est en revanche ouvert à l'idée de la formation d'une élite ouvrière, thème développé par l'avocat lyonnais et catholique social Jacques Tourret dans une communication au congrès des catholiques de la Loire en 1907, dont il juge à l'unisson que « le rôle doit […] s'élever par la maîtrise professionnelle, la supériorité morale et la profondeur de la vie chrétienne, et non pas par les combinaisons politiques et les utopies révolutionnaires » (Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire, *Premier Congrès général…, op. cit*., p. 278).

[1048] Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine 1880-1930*, *op. cit*., p. 121-123.

[1049] Jean-Michel Chapoulie, « Deux expériences… », art. cit.

l'offre de formation scolaire des compétences professionnelles[1050]. Pour autant, au regard du développement de l'industrie régionale, les réalisations restent modestes, malgré la croissance des effectifs de ces établissements. Le réseau ainsi constitué n'atteint pas le degré de développement des territoires industriels du Nord, mais tient la comparaison avec Lyon par exemple[1051]. L'enseignement technique supérieur ne connaît aucune initiative, même si l'École des mines, qui ne représente plus la même ressource qu'auparavant pour les industries métallurgiques, continue à former des ingénieurs d'études à même de travailler pour la sidérurgie locale. La question du rapport aux écoles d'Arts et Métiers, demande municipale déçue, puis modèle patronal abandonné, pose une question pour l'heure sans réponse : s'agit-il d'une méprise sur le niveau de formation réel de l'école ou bien d'une satisfaction quant aux possibilités existantes du marché du travail, par la préparation des meilleurs élèves locaux au concours et leur recrutement ultérieur au niveau régional ? Pour aussi innovantes que soient ces réalisations au point de vue des pratiques antérieures, elles respectent globalement la chronologie nationale de l'enseignement technique. La principale originalité tient à l'expérience de formation à l'atelier proposée par l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, à rebours du modèle des ateliers-écoles. Pour autant, ce conformisme institutionnel n'est pas suffisant pour exprimer la fonction de ces écoles, ni les besoins en compétences identifiés par les acteurs industriels et expliquant leur investissement éventuel dans les questions éducatives. Il faut alors envisager de manière plus systématique les modalités de l'implication patronale et son rapport à la question de la scolarisation quant aux besoins en compétences de leurs entreprises.

[1050] La bourgeoisie catholique est souvent bien représentée au sein des conseils municipaux (cf. Bruno Dumons, Gilles Pollet et Pierre-Yves Saunier, *Les élites municipales sous la IIIe République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, Éd. du CNRS, 1998)

[1051] Cf. Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.* ; Sylvie Schweitzer et Marianne Thivend (dir), *État des lieux…*, *op. cit.*

Chapitre 3 – Vers des économies locales de la formation. Pratiques et fonctions des institutions d'enseignement technique (1880 – 1914)

Le développement d'une offre de formation devrait être, en principe, indissociable de l'expression de besoins en main-d'œuvre. Pourtant, « l'inévidence[1052] » de l'enseignement technique au XIXe siècle rappelle les caractéristiques d'une telle construction : l'action d'une minorité agissante, issue des mondes professionnels ou du jeu politique ; un objet qui n'est pas toujours inscrit sur l'agenda législatif ou porté par le débat public ; un consensus difficile pour l'ensemble du tissu économique, milieux ouvriers compris, etc. L'affirmation de la fonction socio-économique de la formation au métier apparaît, en théorie, l'argument le plus décisif en faveur de la mise en place d'institutions dédiées. Le développement de ces filières participe de la construction, autour des établissements scolaires correspondants, d'économies locales de formation. Il ne s'agit probablement pas de systèmes, puisque le caractère auto-entretenu de ce type d'organisation – dans une lecture scientifique actuelle – n'est pas une donnée figée dans une société qui apprend alors la fonction et les avantages de l'institutionnalisation de la formation professionnelle[1053]. Il n'existe aucune unanimité d'une industrie ou d'une profession à l'autre sur les avantages de chaque solution – apprentissage sur le tas, complété ou non par des cours professionnels, écoles techniques. La définition même de l'utilité d'une formation hors de l'atelier reste ainsi discutée.

Les doutes des acteurs économiques stéphanois lors de la période antérieure à 1880 ne sont pas entièrement dissipés par la scolarisation en cours. Les arguments en la faveur de cette extension de l'apprentissage restent limités, notamment dans le registre économique. Du traité de commerce franco-britannique de 1860 à la veille de la Première Guerre mondiale, le seul volet de la concurrence entre nations est invoqué – c'est le cas pour l'école des arts industriels –, sans qu'il n'y ait localement de production écrite plus approfondie sur la question. Les industries de fabrique se placent d'ailleurs sur ce jeu des rivalités et références étrangères – avec la collaboration du personnel enseignant des écoles municipales et du fondateur du musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne Marius Vachon –, dont Stéphane Lembré a cependant

---

[1052] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 25-28.

[1053] Les apports d'une approche systémique ne sont pas négligés pour autant (cf. introduction).

montré les limites en matière d'hybridation des pratiques[1054]. La question économique ne se limite pas aux aspects commerciaux. Dans son étude sur les entreprises états-uniennes, Alfred Chandler montre que la dépression des années 1870 provoque une véritable transition dans la politique des entreprises travaillant le métal, entre une période 1850-1870 marquée par une volonté patronale d'amélioration du parc machines, et les années 1880, où devant la chute de la demande, les employeurs commencent à se soucier des questions d'organisation[1055].

De fait, si cette étude porte surtout sur l'encadrement supérieur des entreprises, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée apparaît déjà une question majeure de la période 1880-1914, considérée généralement comme le début de la deuxième industrialisation[1056]. Thème récurrent des discours patronaux, cette pénurie n'est pas seulement un problème quantitatif, mais bien un enjeu qualitatif, parfois difficile à cerner pour les acteurs industriels. François Crouzet décrit la politique de développement des grandes écoles en France comme la marque du retard de l'industrie nationale par rapport à la Grande-Bretagne, pays du *practical man* par excellence[1057]. Le même type de raisonnement peut s'appliquer au volontarisme municipal derrière la création des écoles professionnelles élémentaires. Dans cette optique, il s'agirait plus de provoquer une évolution du milieu industriel que de l'accompagner. Les écoles congréganistes paraissent se placer également dans un projet autant social que technique. La scolarisation serait ainsi la marque d'un retard industriel et non le produit de la modernisation. La persistance de l'apprentissage ou le recours parfois privilégié aux cours du soir indique dans le même temps que le développement du modèle scolaire ne devient pas *de facto* l'horizon unique de la formation au métier. Les intérêts des producteurs, des élus locaux et des gouvernements ne s'accordent pas, bien au contraire, sur les moyens et les buts de l'institutionnalisation de cette instruction. De fait, il n'existe pas d'unanimité d'une commune ou d'une branche professionnelle à l'autre. Il s'agit ainsi d'interroger les engagements des acteurs industriels au service de la mise en école ou non des formations professionnelles.

[1054] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit*., p. 121-164.

[1055] Alfred D. Chandler, *La main visible…, op. cit.*, p. 302-305.

[1056] Il peut être discuté par exemple si la période de crise relative qu'est la « grande dépression » (approximativement 1872-1896) est prise en compte ou non. Cf. par exemple le choix de François Caron (*Les deux révolutions du XXe siècle…*, *op. cit.*).

[1057] François Crouzet, « Écoles, universités, développement économique », *in* Michèle Merger et Dominique Barjot (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècle (Mélanges François Caron),* Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1998, p. 51-65.

A. Soutiens et participation des acteurs industriels à l'enseignement technique

La mise en place des écoles professionnelles congréganistes s'est appuyée sur l'engagement non seulement de différents acteurs cléricaux, mais surtout sur les libéralités des principaux notables et des milieux bourgeois. Le rôle d'Alexandre Saignol ou de Joseph Leflaive est déterminant, mais loin d'êtres isolés, dans le financement de ces établissements ou leur organisation pédagogique et matérielle. Le soutien des Forges et ateliers de la Chaléassière ou des Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer permet, entre autres, de pérenniser les initiatives des Frères des écoles chrétiennes. Les stratégies propres des entreprises peuvent à tout moment modifier la situation, comme dans le cas de l'école de la Grand'Grange. Les aspects concernés par cette implication sont nombreux : location ou achat d'immeubles, rémunération des enseignants et des contremaîtres, fourniture de matières premières – au moment du quasi-arrêt du financement de la Grand'Grange, les frères constatent dès lors que « les vivres sont coupés. L'Usine ne fournit plus ni fers, ni aciers, etc.[1058] ». Leflaive se plaint à mots couverts du soutien insuffisant de ses pairs pour l'école professionnelle libre de Saint-Étienne[1059]. Ce type d'engagement est moins fréquent pour des établissements municipaux, la souscription des deux aciéries voisines de l'école pratique de Firminy en est une rare illustration. De son côté, la chambre de commerce traite indifféremment et *a minima* les deux types d'établissements : en dehors de l'École des mines – qui bénéficie d'une subvention annuelle de 2 000 francs, ainsi que d'une subvention spéciale attribuée au projet de reconstruction à partir de 1913 –, l'organisme limite ses libéralités au paiement de récompenses pour les meilleurs élèves, au profit des établissements en faisant la demande[1060]. L'École régionale des arts industriels est d'ailleurs favorisée par rapport à l'école pratique ou à l'école

---

[1058] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 643.

[1059] « Il faut donc faire un appel pressant à toutes les initiatives, à toutes les bonnes volontés : D'abord aux patrons et chefs d'industries diverses pour qu'ils nous donnent la collaboration de leur argent et de leur influence, comme aussi de leurs ateliers. Si […] l'école doit encore se développer, il nous faut un budget plus large » (Joseph Leflaive, « Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 113).

[1060] *BCCSE*, années 1903-1919. La première demande de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne date de 1887 (AMSE, 78 S 5, réunion du comité de patronage de l'EPS professionnelle de Saint-Étienne, 30 juin 1887). Les établissements concernés sont en échange tenus de rédiger un rapport annuel sur leur activité à l'intention de la chambre.

professionnelle libre[1061]. L'institution consulaire stéphanoise agit différemment de son homologue lyonnaise, ne s'engageant pas dans la création d'établissements d'enseignement supérieur privé[1062]. Il en est de même pour les chambres syndicales patronales en général. L'implication des industriels s'incarne également à travers les conseils et jurys des écoles des deux types. C'est ainsi que trois aspects sont étudiés dans ce développement : l'étude des modalités de l'implication d'une profession industrielle dans l'organisation de sa formation au sein d'écoles préexistantes ; les logiques et la signification de l'implication des industriels au sein des établissements de formation ; enfin, la mise en avant d'intérêts convergents entre écoles et industries régionales.

1. La mobilisation d'une profession : le cas de l'armurerie

Plutôt que de revenir sur des exemples épars déjà évoqués, il est plus pertinent de présenter un cas particulier, relativement exceptionnel dans le paysage stéphanois. Il s'agit de l'engagement des fabricants d'armes pour la mise en place d'une filière spécifique de formation de leurs travailleurs[1063].

[1061] La chambre vers une subvention de 2 000 francs à l'ERAI à partir de sa réorganisation de 1884, montant porté à 2.200 francs en 1904. L'école pratique et l'école professionnelle libre sont au départ alignées sur la même somme : 300 francs, puis 500 francs en 1904. Le total est porté à 1 000 francs pour la seule école pratique en 1911.

[1062] Cf. Sylvie Schweitzer et Marianne Thivend (dir.), *État des lieux des formations techniques et professionnelles dans l'agglomération lyonnaise, XIXe siècle – années 1960*, rapport de recherche pour le programme « Éducation et formation : disparités territoriales et régionales », rapport dactylographié, 2005, p. 42-44.

[1063] L'armurerie n'est pas la seule industrie à investir dans l'organisation d'une filière de formation durant la période. Le Comité des houillères de la Loire crée en 1892 une école d'aspirants-gouverneurs à Saint-Étienne (ADL, 13 J 287).

a. Les conditions socioéconomiques de l'armurerie stéphanoise

L'armurerie est depuis plusieurs siècles l'une des principales activités de l'agglomération de Saint-Étienne[1064]. Organisée en fabrique[1065], elle implique de nombreux artisans dans la fabrication des armes de guerre, dans un système de sous-traitance généralisée vis-à-vis de la manufacture d'armes de guerre de la ville[1066]. La réputation des productions stéphanoises est alors faible[1067]. La législation sur la fabrication des armes portatives privées après la période révolutionnaire, restrictive car méfiante de leur mésusage en cas d'émeutes, limite les possibilités de production, et maintient la profession dans l'artisanat[1068]. La réparation et l'adaptation des armes anciennes soutiennent l'activité privée. Dans le même temps, la Manufacture nationale d'armes (MAS) poursuit progressivement sa différenciation. Plusieurs décennies après les premières tentatives d'Honoré Blanc et de Jean-Baptiste Javelle lors de la période révolutionnaire[1069], son déménagement en 1869 fait entrer définitivement sa production dans un cadre mécanisé[1070]. La concentration et l'intégration des procès de production sont liées à l'adoption par l'armée du fusil Chassepot en 1866. L'établissement, fonctionnant toujours sous le régime de la concession à un entrepreneur privé, peut gérer sa main-d'œuvre en fonction des besoins, de manière autonome vis-à-vis des fabricants. Aux immatriculés – statut différencié depuis une décision ministérielle de 1819[1071] – s'ajoutent un personnel civil, issu des ateliers de la ville. Les manufacturiers privés sont associés pendant la guerre franco-prussienne à la production d'armes de guerres. L'accoutumance aux procédés de fabrication d'armes aux de canons en acier, condition favorable à toute entreprise de mécanisation, prend

---

[1064] Pour une rapide synthèse, éclairant notamment sur le principe des métiers les plus importants, cf. Jean-Paul Burdy, « L'arme et le cycle. Un autre Saint-Étienne (XVIIIe-XXe siècles) », *in* Yves Lequin (dir.), *500 années lumière. Mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991, p. 305-319.

[1065] Les fabricants, qui assurent surtout, comme dans le cas de la rubanerie, la phase de commercialisation des armes, peuvent également être entrepreneurs, spécialisés surtout dans le montage final des différentes pièces commandées à des artisans, parfois à des façonniers à qui la matière première doit être fournie (*ibid*., p. 311).

[1066] Patrick Mortal, *Les armuriers de l'État…, op. cit.* Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie…*, *op. cit*. De nombreuses professions sont alors implantées hors de la ville même de Saint-Étienne, dans des communes rurales environnantes.

[1067] Gérard-Michel Thermeau, *À l'aube de la révolution industrielle…*, *op. cit*., p. 220-221.

[1068] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…, op. cit*., p. 139-143.

[1069] Ken Alder, *Engineering the Revolution…, op. cit.* ; Jéréme-Luther Viret, « L'industrie des armes portatives… », art. cit. La ville est rebaptisée Commune-d'armes en 1793.

[1070] Bernard Bacher, Jean-François Brun, Éric Perrin, *La manufacture d'armes de Saint-Étienne. La révolution des machines, 1850-1870*, Saint-Étienne, Musée d'art et d'industrie/Un, deux… quatre, 2007.

[1071] Marcel Arbogast, *L'industrie des armes…, op. cit.*, p. 29.

fin avec le terme du conflit[1072]. Les fabricants s'orientent à nouveau vers des productions artisanales, à l'image des canons damas. Dans le même temps, la fabrique d'armes de Saint-Étienne reste dans une orientation traditionnelle de sa production. La plainte sur le monopole d'État de production d'armes de guerre, et ses répercussions sur celle des armes de commerce, est un couplet récurrent des fabricants, qui réclament régulièrement la liberté de vente[1073]. Cette limitation influe sur l'état de la profession, tant au niveau technique que dans l'ampleur numérique de la main-d'œuvre :

> « En 1810, Saint-Étienne fabriquait au moins autant que Liège. Aujourd'hui [en 1879], Liège occupe soixante mille ouvriers armuriers et vend, chaque année, pour 40 millions d'armes au monde entier. Saint-Étienne occupe quelques milliers d'ouvriers armuriers, fabrique au plus pour 4 millions de francs et se trouve réduite au marché national que ses adversaires ne tarderont peut-être pas à lui enlever[1074] ».

Les tentatives de la profession et des hommes politiques locaux d'influer la législation sont un échec permanent[1075]. La chute de l'Empire ne permet pas la libéralisation espérée, et il faut attendre la loi Farcy du 14 août 1885 pour que celle-ci survienne[1076]. La mise en fabrication du fusil Lebel 1886 fait naître un espoir de sous-traitance de la fabrication de certaines pièces en 1885-1886, rapidement déçu[1077]. Un autre désavantage de la production locale est la part de la main-d'œuvre dans les prix de revient. Les prix de l'armurerie liégeoise seraient inférieurs du fait d'une organisation du travail rurale et familiale – toujours sur le modèle de la fabrique –, face à un marché du travail stéphanois plus concurrentiel, et déstabilisé par la présence de la Manufacture nationale et ses salaires[1078]. Le caractère saisonnier de la production armurière, en l'absence de participation aux commandes militaires, pénalise également la profession. Malgré

[1072] Nadine Besse, « Les usages de l'acier à travers les catalogues d'armes et cycles de Saint-Étienne (1880-1913) », *in* Philippe Mioche et Denis Woronoff (dir.), *L'acier en France…*, *op. cit.*, p. 53.

[1073] ADL, 9 M 65, pétition en faveur de la liberté de fabrication et de vente des armes adressée aux députés, Saint-Étienne, 15 novembre 1879. Victor de Lanessan, *Rapport sur la situation des industries de Lyon et de Saint-Étienne au nom de la commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France*, Chambre des députés, troisième législature, annexe au procès-verbal de la séance du 26 décembre 1884.

[1074] ADL, 9 M 65, pétition en faveur de la liberté de fabrication et de vente des armes adressée aux députés, Saint-Étienne, 15 novembre 1879.

[1075] Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie…*, *op. cit.*

[1076] Marius Vachon parle des « bénéfices […] bien illusoires » de cette réforme (*L'Exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit.*, p. 35), idée reprise à son compte par Marcel Arbogast (*L'industrie des armes…*, *op. cit.*, p. 75 et suiv.). La mise en place des « tarifs Méline » de 1892 vient pourtant protéger le marché national peu de temps après.

[1077] Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie…, op. cit.*, p. 140-141.

[1078] ADL, 9 M 65, rapport du président de la chambre syndicale des fabricants d'armes Bergeron au député Prévet, rapporteur de la commission des douanes pour les armes de commerce, 6 juillet 1891.

ces handicaps, les jugements des observateurs stéphanois sont sévères sur les stratégies à l'œuvre. Marius Vachon rappelle les reproches formulés au milieu armurier : « On a fait à la fabrique le reproche de rester indolemment en dehors du mouvement moderne d'inventions et de progrès techniques ; de marcher trop volontiers à la remorque de l'étranger pour la mode ; de manquer d'initiative et d'énergie pour le développement de ses relations, aussi bien en France qu'à l'étranger[1079] ». Jean-Baptiste Galley se désole du désintérêt de la profession pour les réalisations de leurs concurrents, citant le mésusage du rapport sur « l'arquebuserie » des délégués stéphanois à l'Exposition universelle de Philadelphie de 1876[1080]. Le début de la décennie 1880 est à peine plus encourageant. Des innovations techniques surviennent – Vachon met en avant les « dispositions innées pour la mécanique » d'ouvriers qui cherchent « à créer un modèle exclusif, à apporter des perfectionnements aux systèmes tombés dans le domaine public »[1081]. La suppression de l'obligation de l'épreuve des armes par la loi de 1885 menace pourtant la réputation et l'attractivité des fusils français à l'étranger[1082]. Les conditions techniques et économiques de cette industrie apparaissent menacées, alors même que les volumes de production diminuent entre 1885 et 1889[1083].

La complexité de la fabrication des armes de chasse reste importante pour une industrie encore majoritairement artisanale. Le rôle des ouvriers d'élite, installés à leur compte ou celui des fabricants, demeure primordial pour le finissage des armes[1084]. La situation est d'autant plus problématique, que les manufacturiers entreprennent, entre les années 1880 et 1900, la production de canons en acier. Il faut compter en moyenne vingt-cinq opérations successives, ce qui donne un aperçu de la division du travail au sein de la fabrique d'armes[1085]. La question des savoir-faire ouvrier prend une importance décisive devant la diversité des professions[1086].

[1079] Marius Vachon, *Les industries d'art…, op. cit.,* p. 81.

[1080] AMSE, 1 R 224, lettre de Jean-Baptiste Galley au secrétaire de la chambre syndicale des armuriers et similaires de Saint-Étienne Max Braemer, sd. [1892]. L'arquebuserie est l'ancien nom donné à l'industrie armurière.

[1081] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne…, op. cit.*, p. 40-41. Le perfectionnement du fusil *hammerless* – c'est-à-dire que « le basculage du canon entraîne l'armement du mécanisme de percussion », connaît un perfectionnement important par le fabricant Darne à la fin de la décennie 1870 (Jean-Paul Burdy, « L'arme et le cycle… », art. cit., p. 310).

[1082] Louis-Joseph Gras, *Historique de l'armurerie…, op. cit.*, p. 177.

[1083] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit*., p. 36.

[1084] Nadine Besse, « Les usages de l'acier à travers les catalogues d'armes et cycles de Saint-Étienne (1880-1913) », *in* Philippe Mioche et Denis Woronoff (dir.), *L'acier en France*…, *op. cit*., p. 55-56.

[1085] Monique Lafond, *L'armurerie et les armuriers*…, *op cit*., p. 54 et suiv.

[1086] Par exemple, outre le fabricant donneur d'ordres, se trouvent des canonniers, aiguiseurs, dresseurs, aléseurs, ajusteurs, platineurs, basculeurs, monteurs, ciseleurs, graveurs, forgerons, etc. (Marius Vachon, *L'Exposition de*

Les ateliers embauchent peu d'apprentis. Ceux-ci se heurtent à la spécialisation de la formation, lorsqu'ils travaillent à une seule fabrication chez leur patron[1087]. Claude Lebois ajoute comme limite la valeur professionnelle des contremaîtres, qu'il décrit plein de préjugés et sans réelles connaissances en mécanique et balistique. L'irrégularité des pièces produites par les essais de procédés mécaniques viendrait de la faible compétence du personnel employé dans cette industrie. Celui-ci bénéficie pourtant de la transmission familiale des savoir-faire[1088]. Dans le même temps, la profession est victime de la politique de personnel de la « Manu », liées aux commandes militaires. Si les effectifs de la MAS ne se rattachent pas exclusivement au marché du travail des armuriers – la mécanisation avancée de la production permet d'embaucher des ouvriers mécaniciens, des demi-ouvriers ou des manœuvres[1089] –, les fabricants protestent contre le débauchage de leur main-d'œuvre qualifiée, contremaîtres et ouvriers[1090]. La concurrence salariale est intenable pour une industrie de mode organisé en fabrique, obligée d'adapter les salaires de ses meilleurs éléments au risque de grever leur prix de revient[1091]. Plus marginalement, l'attractivité de la MAS a longtemps permis de former des ouvriers spécialistes à travers la production en grande série, qui peuvent ensuite s'embaucher dans les ateliers privés une fois renvoyés[1092]. Face à cette situation, le recours à la formation – complément à l'apprentissage ou même scolarisation – comme soutien du développement industriel n'est pas sans fondements, surtout grâce à l'essor de la production survenu à partir de 1890, qui encourage le développement de procès de fabrication mécanisés, à commencer par les canons de fusils.

Saint-Étienne…, op. cit., p. 40-41). Seul le travail des bois de crosse – qui n'est pas la gravure – est ouvert à une main-d'œuvre féminine (Jean-Paul Burdy, « L'arme et le cycle… », art. cit., p. 310).

[1087] AMSE, 1 R 106, lettre du directeur de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne Claude Lebois au maire de Saint-Étienne, 14 juin 1892.

[1088] Jean-Paul Burdy, « L'arme et le cycle… », art. cit., p. 311.

[1089] ADL, 13 J 225 (c59 d3), enquête sur la situation des ouvriers, 12 août 1872.

[1090] Albert Martourey, « Le XIXe siècle… », art. cit., p. 214.

[1091] Marcel Arbogast, *L'industrie des armes…*, *op. cit.*, p. 82.

[1092] Christophe Jalabert-Lamotte, dit Jalabert aîné, *Arquebuserie : enquête relative au traité de commerce avec l'Angleterre : Conseil supérieur du commerce, séance du 7 juin 1860*, sl., 1860.

b. La construction des besoins de formation, de la gravure aux métiers de la fabrique

La mise en place de l'école professionnelle municipale marque le développement d'une section de mécanique, qui comprend l'ajustage de la fabrication de l'arme, et de forge[1093]. Cela ne suffit pas à la profession, qui note la rareté du personnel qualifié pour le dressage des canons. Déjà à l'époque de la SEPL, ses promoteurs défendaient, sans suite semble-t-il, la création de cours spécifiques. Si la municipalité de Saint-Étienne n'avait pas soutenu leur création, la situation évolue une vingtaine d'années plus tard. L'école pratique d'industrie profite de ses équipements pour ouvrir à la rentrée 1886 des cours à l'intention des élèves, mais aussi des apprentis et jeunes ouvriers[1094]. Un contremaître est recruté sur proposition du fabricant Jean-Baptiste Rivolier – père d'Alexis –, membre du comité de patronage. La commune installe, sur demande de la profession, l'outillage nécessaire au fonctionnement de la section[1095]. Cinq ans plus tard, le cours de dressage devient cours de canonnerie à l'occasion d'un changement de contremaître[1096]. Ces enseignements s'ajoutent à une autre formation, plus ancienne, aux métiers de la gravure. Des cours créés par Jacques Olagnier en 1766 à la réorganisation de l'école municipale de dessin en 1837, cette profession d'art connaît une prise en charge ancienne dans le bassin. L'intérêt pour la gravure sur bois, puis sur métaux, est lié à la dénonciation de la « décadence » du travail artistique sur armes au cours de la première moitié du XIXe siècle[1097].

Dans cette optique, et en conséquence de la situation économique de cette industrie, la classe dédiée de l'École régionale des arts industriels connaît une nouvelle orientation à partir de 1888. Le constat de Marius Vachon sur l'inefficacité du cours est radical : élèves admis sans examen d'entrée, travail direct à l'établi et maniement du burin sans apprentissage préalable. La relance de la décoration des armes de luxe dans un but commercial impose d'améliorer à la fois leur qualité et leur variété. Il semble jusqu'alors n'être question que de copier à la plume

---

[1093] AMSE, 78 S 5, réunion du sous-comité du fer du comité de patronage de l'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne, 1er juillet 1886.

[1094] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 489. AMSE, 78 S 5, réunion du sous-comité du fer du comité de patronage de l'EPS professionnelle de Saint-Étienne, 1er juillet 1886.

[1095] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 11 novembre 1886.

[1096] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 21 février 1891. AMSE, 78 S 5, réunion de la commission de surveillance et de perfectionnement de l'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne, 9 mai 1891.

[1097] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit.*, p. 81-85.

des gravures prises dans des revues spécialisées. Afin de dépasser cet enseignement trop empirique dans sa pédagogie, la maîtrise du dessin est désormais une obligation avant l'admission au cours, et bénéficie de l'extension de son instruction à destination des élèves des écoles primaires depuis 1884[1098]. Un nouveau professeur de gravure, dénommé Guichard, est recruté afin d'accompagner la refonte des programmes[1099]. Quatre années d'études sont prévues. Vachon juge les effectifs trop importants au vu des besoins de l'armurerie stéphanoise. La réorganisation porte *a priori* ses fruits, même après le remplacement de Guichard par Jean Fontvieille en 1889[1100]. Dans la foulée, la profession, par la plume du président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes Bergeron, demande et obtient en 1890 l'ajout de l'incrustation à l'enseignement de la gravure et de la ciselure[1101]. La mise en place de ces formations illustre concrètement le « municipalisme » décrit par Charles Sabel et Michael Piore, notamment à partir de l'exemple de l'armurerie stéphanoise : « Dans ces systèmes de petites unités de production, la municipalité était censée garantir la mobilité des ressources. Elle remplissait ce rôle de diverses façons : […] en leur donnant accès aux savoir-faire et aux connaissances qui leur faisait défaut […][1102] ».

Cette relation continue au début des années 1890, malgré des difficultés ponctuelles. Les membres de la commission de surveillance et de perfectionnement de l'école professionnelle municipale souhaitent une extension nouvelle des formations armurières[1103]. Le directeur Lebois propose une segmentation des formations entre mécanique et arme au début de la 3e année d'enseignement, cette dernière section préparant à la fabrication des pièces du fusil et à leur fabrication mécanique. Un atelier d'armurerie est dès lors projeté. Dans le même temps, deux facteurs soutiennent une telle orientation : le vote par le Parlement d'un tarif sur les armes

---

[1098] Nadine Jamon, *L'École régionale…, op. cit.,* p. 60

[1099] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit*., p. 83 : « Dans ce cours, le professeur s'applique surtout à inculquer aux jeunes gens les saines traditions des artistes qui ont illustré l'industrie stéphanoise de l'arme de luxe et à leur enseigner les procédés et l'usage des différents outils en faisant pratique aux élèves la gravure au marteau, la gravure à l'échoppe, la gravure à l'eau-forte, la ciselure, l'incrustation rasée et en reliefs, ciselée et gravée. Les sujets d'études sont : l'ornement, la lettre, le chiffre monogramme, les attributs, les figures héraldiques et les décorations du blason les plus généralement employées et la figure humaine. Les études se font d'abord en gravure sur plaques d'acier parfaitement planes, puis sur des pièces d'armes contournées, telles que chiens, pontets, barillets, bascules et canons ».

[1100] Nadine Besse, Éric Perrin et Stéphane Rivoire, *De la boulette fulminante…*, *op. cit*., p. 13.

[1101] AMSE, 1 R 146, lettres du président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes Bergeron, septembre et décembre 1890. Il est question de demander le transfert du cours à l'école professionnelle municipale.

[1102] Michael Piore et Charles Sabel, *Les chemins de la prospérité…, op. cit.*, p. 53.

[1103] AMSE, 78 S 5, réunion de la commission de surveillance et de perfectionnement de l'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne, 20 juin 1890.

anglaises et belges, qui relance la production des armes françaises[1104] ; l'organisation d'une exposition industrielle à Saint-Étienne, qui regroupe uniquement des producteurs de la région, et donne à la profession l'occasion de juger de sa situation[1105]. La comparaison avec les progrès techniques des armuriers de Liège et Birmingham est une alerte sérieuse[1106]. Le potentiel commercial des armes stéphanoises s'en ressent, le volume produit étant insuffisant pour les besoins du marché national. Leur compétitivité est toujours diminuée par l'importance des prix de revient par rapport à la concurrence, qui bénéficient d'économies d'échelle par la fabrication d'armes de guerre[1107]. Il apparaît alors que seule l'arme de qualité peut permettre l'expansion du secteur. Jean-Baptiste Rivolier défend la mécanisation de la production, qui permet d'atteindre « la précision d'ajustage » nécessaire à des armes solides et moins coûteuses[1108]. Il critique l'idée alors répandue que l'arme fabriquée à la main serait plus esthétique. L'instruction professionnelle des ouvriers de l'arme doit permettre la mesure précise des pièces produites, et leur vérification exacte par les contremaîtres[1109]. Rivolier affirme pourtant que « le personnel actuel est à peu près complètement incapable de modifier sa manière de travailler ; il est même réfractaire volontairement aux procédés que l'on doit préconiser ». La scolarisation de la formation, soit son externalisation par rapport à l'atelier, vise à limiter les effets d'une socialisation professionnelle au contact direct des ouvriers. Il s'agit de couper le jeune ouvrier des routines et de la mauvaise volonté du personnel en place qui, dans un contexte économique déprécié, s'avère hostile à tout risque de baisse des salaires pouvant résulter de la multiplication des apprentis[1110].

[1104] Marcel Arbogast, *L'industrie des armes*…, *op. cit*., p. 83-84.

[1105] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit*.

[1106] ADL, 9 M 209, lettre de Jean-Baptiste Rivolier au préfet de la Loire, 11 juin 1892 : « Les procédés de fabrication employés à Saint-Étienne pour les armes sont, à quelques exceptions près, les mêmes que ceux qui étaient en usage il y a une cinquantaine d'années. Tous les fabricants sont unanimes à reconnaître que cette industrie n'a pas suivi les autres dans la voie du progrès, qu'elle est restée à peu près stationnaire dans notre région, alors que dans les pays rivaux, la Belgique et l'Angleterre notamment, elle a progressé rapidement ».

[1107] ADL, 9 M 65, rapport du président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes Bergeron au député Prévet, rapporteur de la commission des douanes pour les armes de commerce, 6 juillet 1891, p. 3 pour un exemple précis.

[1108] Cette vision d'une mécanisation de la production artisanale au profit d'un marché limité et changeant, correspond à celle du progrès technique décrite par Michael Piore et Charles Sabel (*Les chemins de la prosperité*…, *op. cit*.).

[1109] ADL, 9 M 209, lettre de Jean-Baptiste Rivolier au préfet de la Loire, 11 juin 1892 : « Le fusil est un outil de précision ; il ne peut se faire à vue d'œil et par tâtonnement et de même que l'artillerie ne tolère que des écarts de quelques centièmes de millimètre dans la fabrication du fusil de guerre ; de même aussi, il faut pouvoir faire des fusils de chasse avec une précision au moins égale ; le tir sera meilleur et plus régulier et la confiance des acheteurs sera plus grande ».

[1110] Marius Vachon, *Les industries d'art…, op. cit.,* p. 85.

Durant la majeure partie du XIXe siècle, l'apprentissage suit l'évolution de la structure des entreprises et de l'organisation du travail en atelier[1111]. La proposition de Rivolier indique qu'une partie de la profession – la plus mécanisée – pense l'enseignement professionnel comme le moyen de modifier les procès de production. L'étude de la mécanique, la lecture sur plan avec respect des cotations, l'utilisation d'instruments de mesure et la connaissance de la technologie doivent s'intégrer aux pratiques professionnelles par l'instruction des ouvriers au plus jeune âge possible. La scolarisation est peut-être pensée comme le moyen de renforcer la division du travail armurier autour des principales spécialités (bascule, dressage, montage, équipe, etc.), qui implique que l'ouvrier qualifié ne maîtrise pas l'ensemble des opérations. Le degré de mécanisation encouragé par Rivolier reste toutefois limité. Il ne s'agit pas d'imiter ce qu'a initié Gustave Ply à la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne, en généralisant l'interchangeabilité des pièces produites[1112]. Il est clairement question de former une main-d'œuvre qualifiée[1113]. De ce constat – assez proche, quoique chronologiquement décalé d'une vingtaine d'années, de celui de l'horlogerie franc-comtoise face à l'essor de la concurrence états-unienne, plus perfectionnée, à partir des années 1870[1114] –, Rivolier père demande au maire de Saint-Étienne la création d'une section complète d'armurerie et la construction de l'atelier correspondant, requête appuyée par l'ensemble des membres de la Chambre syndicale des fabricants d'armes[1115]. Cette sollicitation reprend le vœu déjà cité de la commission de surveillance et de perfectionnement de l'établissement[1116]. Le choix d'une telle section au sein de l'école municipale, plutôt que la création d'une école de métiers autonome ou le rattachement à l'école libre, s'interprète de plusieurs façons : tout d'abord, le « municipalisme »

[1111] Yves Lequin, « Apprenticeship in Nineteenth-Century France… », art. cit.

[1112] Gustave Ply, *Étude sur l'organisation du service technique dans les manufactures d'armes*, Paris, Berger-Levrault, 1888. Cf. Frédérique Barnier, « Aux origines du "taylorisme" à la française : Gustave Ply », *Entreprises et histoire*, n°18, 1998, p. 95-105. Yves Cohen, « Inventivité organisationnelle et compétitivité. L'interchangeabilité des pièces face à la crise de la machine-outil en France autour de 1900 », *Entreprises et histoire*, n°5, juin 1994, p. 53-72.

[1113] Lorsqu'Étienne Mimard développe le cadre usinier de la Manufacture française d'armes et de cycles – surtout après la Première Guerre mondiale –, la standardisation des pièces permet, comme ailleurs, l'emploi massif d'usineurs, qui relèvent de la catégorie des demi-ouvriers (Jean-Paul Burdy, « Ouvriers, ouvrières et employées de la Manufacture française d'armes et de cycles entre les deux guerres », *in* collectif, *L'industrie du cycle à Saint-Étienne, mythes et réalités. Aspects économiques, techniques, culturels et sociaux*, rapport de recherche pour la Mission du patrimoine ethnologique, Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, 1984, p. 241-274).

[1114] Pierre Lamard, *Excellence industrielle…, op. cit.*, p. 71 et suiv.

[1115] AMSE, 9 M 35, lettre des membres de la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne au maire de Saint-Étienne, 7 novembre 1892.

[1116] AMSE, 1 R 106, lettre du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne Claude Lebois au maire de Saint-Étienne, 6 février 1895.

déjà évoqué, qui s'inscrit dans la lignée d'une profession massivement républicaine[1117] ; ensuite, la confiance accordée à l'établissement et à son directeur Claude Lebois, surtout dans la dimension technologique et scientifique de son enseignement, présentée comme la motivation première de cette demande ; enfin, la volonté de lier technique armurière et enseignement à la mécanique, à la technologie et au dessin. Les fabricants cherchent à associer la chambre de commerce, la municipalité et l'administration au financement de l'atelier. La ville décide de couvrir le montant des dépenses qui ne serait pas supporté par les autres parties[1118]. La direction de l'Enseignement technique accepte le principe d'une subvention annuelle de 3 250 francs. La participation de la chambre de commerce est alors espérée à hauteur de 20 000 francs, 4 000 francs restant alors à la charge de la chambre syndicale. Dans ce but, le préfet obtient en 1892 la désignation par la ville d'une commission chargée d'étudier le projet. Différents conseillers municipaux, dont le futur maire Louis Chavanon, et des représentants de la profession comme Rivolier et Bergeron y sont nommés[1119]. Face à ce qui apparaît comme le dessein d'une majorité de centre-droit nouvellement élue, et par hostilité vis-à-vis de ce qui ressemble à une menace sérieuse de mécanisation de la profession – la production armurière en usine, « où le fusil est fabriqué tout entier, depuis le ruban du canon jusqu'au ponçage des crosses et à la ciselure des platines et des pontets[1120] », se développant face à la fabrique traditionnelle –, les ouvriers armuriers demandent par pétition, et obtiennent, d'être également représentés[1121].

[1117] Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière…, op. cit.*.

[1118] AMSE, 1 R 106, lettre du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne Claude Lebois au maire de Saint-Étienne, 6 février 1895.

[1119] Il s'agit probablement encore de Jean-Baptiste Rivolier (1834-1917), même s'il n'existe aucune certitude, les archives produites par la municipalité ne le précisant pas au-delà du simple nom de famille. Il semble que son fils Alexis (1862-1938) ne prenne le relais dans le domaine des engagements publics – syndicaux, consulaires, etc. – qu'à partir de son accession à la présidence de la chambre syndicale en 1897.

[1120] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit*., p. 41.

[1121] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 8 juillet 1892. Les ouvriers pensent qu'il s'agit de former uniquement des armuriers-mécaniciens. « M. Lebois dit que les ouvriers ont été mal renseignés, qu'il n'est jamais venu à l'esprit de l'Administration de préparer uniquement des ouvriers armuriers-mécaniciens. Ces apprentis-mécaniciens ne trouveraient d'ailleurs pas à se placer à leur sortie de l'École, puisque le travail mécanique de l'arme de luxe est encore très peu répandu. On se propose de faire pour cette section ce qu'on fait déjà pour les autres : les élèves qui en feraient partie apprendraient d'abord à travailler à la main sur les différentes parties du fusil, puis, la dernière année, particulièrement le deuxième semestre, ils étudieraient les machines, se familiariseraient avec elles et s'initieraient seulement à ce moment au travail mécanique ». La lecture des délibérations du conseil de perfectionnement de l'école (AMSE, 78 S 5) légitime pour autant la hantise des militants ouvriers. Le fait de repousser au maximum l'étude de la technologie en dernière année est une demande constante de la profession. Rivolier insiste sur l'importance de l'enseignement du dessin, Bergeron sur l'aspect artistique, qui est primordial à la commercialisation des armes.

La réalisation se révèle problématique. La chambre de commerce accepte de prendre en charge l'acquisition des machines, pour un montant de 13.000 francs. Elle refuse toute participation aux frais de construction, qui incluent l'installation d'un stand d'essais et de tir, et l'aménagement de la salle de forge en atelier d'armurerie, contrairement à ce qui semble avoir été initialement promis. L'organisme demande en échange de ses libéralités la « surveillance » de l'enseignement[1122]. Devant ce qui ressemble à un revirement, Claude Lebois invite les fabricants d'armes à une réunion le 3 novembre 1892[1123]. Ceux-ci portent leur investissement à hauteur de 5.000 francs, sans qu'aucune partie du projet ne soit alors remise en cause : « Non seulement aucune objection ne fut faite contre le stand [de tir projeté], mais je puis même ajouter que c'est surtout l'étude scientifique de l'arme qui les a décidés à participer à la dépense ; ils étaient en effet divisés sur l'opportunité de l'étude mécanique de l'arme ». Une souscription est ouverte par le président de la chambre syndicale Bergeron, sur le principe de dix centimes par fusil fabriqué annuellement par chaque fabricant participant[1124]. Seules trois maisons refusent leurs libéralités sur les quarante-cinq sollicitées. Le ministère s'engage à couvrir le quart des dépenses d'installation et la moitié des frais annuels de fonctionnement. Le projet est lancé, malgré les hésitations de la profession, qui juge désormais, au moment du rapport du directeur Lebois de février 1895, que le stand de tir serait « inutile », au grand étonnement de ce dernier. Dans un contexte local plombé par l'installation difficile du nouveau maire Chavanon – qui attise son opposition radicale et socialiste[1125] –, une campagne médiatique de « quelques personnes, toujours les mêmes » (*dixit* Lebois) est lancée contre le projet de l'administration. La commission des musées propose au conseil municipal d'accorder des bourses aux apprentis armuriers pendant leur apprentissage[1126]. La construction de l'atelier prend ainsi un retard certain, aussi lié à des contingences strictement financières. L'outillage est finalement livré en 1895 à l'école pour une ouverture de la section à la rentrée[1127].

[1122] ADL, 9 M 209, séance de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 7 avril 1893.

[1123] AMSE, 1 R 106, lettre du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne Claude Lebois au maire de Saint-Étienne, 6 février 1895.

[1124] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 3 mai 1893.

[1125] Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière…*, *op. cit.*

[1126] La demande initiale provient de la Chambre syndicale des armuriers et similaires : AMSE, 1 R 224, lettre du secrétaire de la chambre syndicale des armuriers et similaires Max Braemer au maire et au conseil municipal de Saint-Étienne, 9 décembre 1892.

[1127] AMSE, 1 R 106, lettre du maire de Saint-Étienne au ministre du commerce, 31 janvier 1899.

c. Fonctions et affirmation des formations armurières

La création de la section d'armurerie s'inscrit dans un mouvement plus général de relance de la branche. Vachon note l'implication d' « hommes jeunes et hardis [qui] ont infusé à l'industrie un sang généreux qui rajeunit visiblement jusqu'aux plus vieilles maisons[1128] ». Les progrès sont autant techniques qu'artistiques, et le renouveau a précédé la mise en place des cours. Les collections du musée d'art et d'industrie, réorganisé sous l'égide du même Vachon en 1890, ont joué un rôle primordial[1129]. Elles permettent d'améliorer les connaissances des ouvriers et des fabricants stéphanois, de suivre les innovations étrangères et de perfectionner les productions locales en encourageant leur ouverture vers la mécanisation. Afin d'accompagner cet effort, la méthode de démonstration scientifique créée par Claude Lebois à l'intention du cours de tissage est appliquée à l'armurerie[1130]. Les « excellents » résultats obtenus inciteraient ainsi « le chef d'un grand atelier » à embaucher annuellement dix à quinze élèves[1131]. Le nombre est considérable en proportion de l'effectif de la section.

Tableau n°7 : Évolution des effectifs de la section d'armurerie de l'école pratique d'industrie de garçons de Saint-Étienne, 1894-1899.

Section d'armurerie	1894-1895	1895-1896	1896-1897	1897-1898	1898-1899
Première année	-	12	6	11	23
Deuxième année	12	5	12	3	7
Troisième année	4	3	3	7	8
Total section	16	20	21	21	38
Total école %	16/187 8,56	20/195 10,26	21/192 10,94	21/223 9,42	38/244 15,57

La scolarisation de la formation ne concerne pas seulement les *futurs* ouvriers de la profession. Le cours du dimanche de dressage de canons subsiste et tient lieu d'un cours de

[1128] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit.*, p. 81-83.

[1129] Nadine Besse, « Construire l'art, construire les mœurs… », art. cit. ; Nadine Besse, Éric Perrin et Stéphane Rivoire, *De la boulette fulminante…*, *op. cit.*

[1130] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit.*, p. 85.

[1131] Il s'agit probablement d'Etienne Mimard.

perfectionnement pour travailleurs en poste plus que d'un véritable complément d'apprentissage. L'école propose conférences et expériences de tir, destinées aux élèves, ouvriers, employés et fabricants. Afin d'encadrer l'organisation des cours, une commission technique spécifique est instituée à l'école dès 1896, réunissant fabricants et ouvriers, dont la direction échoit traditionnellement au directeur de la MAS. Elle sollicite l'administration à différentes reprises, tel une demande relative à la conclusion des cours théoriques des élèves de 3e année dès le mois de mai, et non en juillet, afin de laisser les deux derniers mois à la pratique du dessin, de la technologie et des travaux d'atelier[1132]. Les bons résultats de la section, ainsi que la demande du maire de Saint-Étienne de diviser les examens du certificat d'études pratiques industrielles en deux sessions, théoriques et pratiques, incitent la direction de l'Enseignement technique à répondre favorablement. L'organisation pédagogique de la section se révèle un mélange du fonctionnement normal d'une école pratique – bien que des différences importantes existent d'un établissement à l'autre – et de celui spécifique d'une formation unique à l'échelle nationale. Le programme des cours inclut, en 1900, l'étude de la technologie du fusil de chasse, l'étude de l'ensemble d'un fusil et des principaux systèmes existants[1133], l'étude des cartouches, les méthodes de fabrication, à la main ou mécaniquement, ainsi que des notions de balistique[1134]. Il s'agit, selon les mots de Vachon, d' « une alliance intime de l'art et de la science », dans la droite ligne des plaidoyers en faveur du développement de l'enseignement technique dans la première moitié du XIXe siècle[1135].

Les deux écoles municipales sont des atouts en faveur de l'industrie armurière. Si quelques armuriers sont formés par l'intermédiaire de l'école professionnelle libre, ce recours reste marginal, et ses résultats modérément appréciés[1136]. Au contraire, les principaux représentants de la profession – qui se divise en deux chambres syndicales à partir de 1897 – sont appelés à participer à la vie des établissements. Quelques éléments d'exemple sont donnés par le rapport sur les travaux de la chambre de commerce de l'exercice 1898[1137]. La Chambre syndicale de la fabrique d'armes répond à une demande du directeur de l'École régionale des arts industriels

---

[1132] AMSE, 1 R 106, lettre du préfet de la Loire au maire de Saint-Étienne, 4 juin 1896.

[1133] Fusils à broche, à percussion centrale, *hammerless*, à trois coups, etc.

[1134] Pour la mesure de la vitesse des projectiles, la dispersion des plombs, la mesure des pressions des gaz au sein des fusils, ou bien le recul de l'arme. *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 521-526.

[1135] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit*., p. 83.

[1136] ADL, 13 J 491, note manuscrite, sd. [1901].

[1137] ADL, 13 J 38, rapport sur les travaux de la chambre de commerce de Saint-Étienne pendant l'exercice 1898.

pour l'acquisition d'un fusil, dans le cadre d'un travail d'élèves, en versant une subvention de 100 francs. Le choix du modèle se fait par l'intermédiaire d'un jury composé de délégués des deux chambres patronales, du directeur et des professeurs de l'école. L'école professionnelle municipale est louée pour la valeur de son enseignement, qui contribue à développer le goût du travail et du métier chez les futurs ouvriers. Elle accueille dans sa commission technique quelques-uns des principaux représentants armuriers[1138]. L'association de la profession à la vie de l'école se manifeste aussi par le développement des expériences de balistique au sein de l'atelier. La chambre des fabricants obtient en 1899 un soutien financier de la chambre de commerce de 2.000 francs afin de contribuer pour moitié à l'acquisition des appareils nécessaires à leur organisation[1139]. La ville salue une entreprise de vulgarisation à destination des élèves de l'industrie des armes mais s'étendant aux fabricants, qui peuvent se rendre à l'école le mardi à partir de 17 heures pour effectuer des essais de tir. La profession continue à soutenir la section une fois celle-ci installée. Autre forme d'investissement, la chambre syndicale de fabricants d'armes verse à partir de mai 1900 des allocations mensuelles de 10 francs à des élèves du cours d'armurerie de l'école pratique et du cours de gravure de l'ERAI[1140]. La section d'armurerie n'est pas laissée sous la tutelle unique de l'école et de la municipalité.

Le principal moyen de juger cette implication de la profession passe par le jeu de la comparaison, meilleure occasion pour les milieux patronaux d'affirmer leurs vues et de légitimer leurs propres choix[1141]. Ainsi, lorsqu'en 1900, la chambre syndicale des fabricants d'armes envoie une délégation visiter les industries liégeoises, le rapport demandé doit porter sur trois points précis : les écoles professionnelles d'armurerie de Liège et Wandre, les institutions du banc d'épreuve, du tir et du musée d'armes de Liège, enfin les « conditions de

---

[1138] Pour la chambre syndicale de la fabrique d'armes, J. Verney-Carron, Murat-Cizeron, E. Royet, pour celle des fabricants d'armes, Gerest, Benoît Clair et Pierre Blachon, entre autres.

[1139] ADL, 13 J 176, lettres du maire de Saint-Étienne au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 12 avril 1899 et 11 juillet 1899. La municipalité a argué de son lourd investissement dans l'installation de l'atelier (stand de tir et chronographe, soit une dépense initiale de 34.900 francs pour l'atelier d'armurerie, la chambre de commerce ayant participé à hauteur de 13.000 francs), et d'autres dépenses générales (soutènement de la salle pour une extension future, mobilier divers, ainsi que les frais d'entretien), afin d'obtenir un effort de la chambre, qui porte son engagement initial de 1.000 à 2.000 francs, pour un montant total de 4.025 francs.

[1140] Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, *Délégation à Liège, rapport*, Saint-Étienne, Bouilhol frères, 1900. ADL, 1956 W 74, dossier relatif à la chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, formulaire de renseignements de 1904.

[1141] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…, op. cit.*

fabrication et la situation actuelle de l'industrie et du commerce des armes en Belgique »[1142]. Les personnalités désignées pour cette mission sont le directeur du musée d'art et d'industrie Jean Grivolat[1143], et deux professeurs de l'école pratique. Le président de la chambre, Alexis Rivolier, expose le point de vue de l'institution sur la main-d'œuvre ouvrière :

> « Nous estimons, Messieurs, qu'il est nécessaire, d'avoir à notre disposition une pépinière d'ouvriers intelligents et actifs, capables de maintenir et de produire régulièrement une excellente fabrication, tout en nous aidant au développement de notre production. Pour obtenir ce résultat, nous avons résolu de rompre avec la routine ; c'est à notre École professionnelle que nous allons demander la collaboration utile ».

Le syndicat souhaite « former l'apprentissage des jeunes sur des données nouvelles ; augmenter les connaissances théoriques et pratiques de nos ouvriers ». L'étude des réalisations liégeoises vise à renforcer les connaissances de la fabrique stéphanoise. Ouverte en 1897, l'école d'armurerie de Liège est un point de comparaison permanent[1144]. Sa création répond aux mêmes remarques et besoins de la profession que la section de Saint-Étienne[1145]. Le directeur de l'école liégeoise s'est d'ailleurs renseigné sur l'institution[1146]. Le rapport insiste sur l'importance moindre donnée aux travaux manuels au cours de la scolarité tant dans l'enseignement stéphanois que liégeois, en comparaison de la place prise par les enseignements théoriques,

---

[1142] Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, *Délégation à Liège…, op. cit*. Il faut noter le recours plus important à la main-d'œuvre rurale, travaillant à domicile, par la fabrique liégeoise.

[1143] Jean Grivolat, né en 1857 à Saint-Étienne, est fabricant d'armes de 1875 à 1890. Il devient alors, après concours, le directeur du musée d'armes, puis conservateur général des musées et bibliothèques de la ville de Saint-Étienne (ADL, 1 M 658, dossier de candidature à l'ordre de la Légion d'honneur).

[1144] ADL, 13 J 19, H. de Nimal, *L'industrie des armes à feu en Belgique*, extrait de la *Revue économique internationale*, Bruxelles, J. Goemaere, 1904. Dans le sens inverse, les industriels belges ne manqueraient pas de relever « les jugements les plus flatteurs » émis par ses visiteurs étrangers.

[1145] Lettre de l'Union des fabricants d'armes de Liège aux fabricants, 15 décembre 1892, cité par Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, *Délégation à Liège*…, *op. cit*., p. 8-9 : « Il est incontestable que les bons ouvriers se font de plus en plus rares et ne sont pas remplacés ; cet état de choses provient surtout de ce que par suite des nécessités de la vie et aussi des exigences de la concurrence, les parents des jeunes ouvriers cherchent moins à leur faire apprendre convenablement leur métier qu'à en retirer le plus tôt possible un gain, si minime qu'il soit. En ces dernières années surtout, par suite de l'extension prise par la fabrication d'armes à bon marché pour l'exportation, beaucoup de jeunes armuriers trouvent plus avantageux de s'occuper de cette fabrication, qu'ils pratiquent pour ainsi dire sans apprentissage, que de passer quelques années à se perfectionner chez de bons maîtres. Frappée de cette situation, qui à un moment donné pourrait compromettre la bonne renommée de l'Armurerie liégeoise déjà tant décriée par nos concurrents étrangers, l'Union des Fabricants d'Armes a pris l'initiative d'y porter remède par la création à Liège d'une École d'Armurerie ».

[1146] ADL, 13 J 176, lettre du directeur de l'école professionnelle d'armurerie de Liège au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 17 février 1897.

techniques, comme le dessin, et scientifiques ainsi la mécanique ou la balistique : « À l'École de Saint-Étienne, où l'outillage mécanique est plus développé et grâce au concours d'un maître mécanicien et d'un professeur d'armurerie qui peuvent combiner ensemble leurs connaissances, cette question de l'apprentissage de la bascule pourrait être résolue avantageusement dans les meilleures conditions ». Les rapporteurs estiment – en rappelant que deux des trois membres de la commission sont des professeurs – que l'instruction en école présente un potentiel d'émulation bien supérieur à « l'apprentissage en chambre », tout en permettant un enseignement théorique. Ils appellent à développer les cours de technologie des armes et les démonstrations sur les modèles du musée. La chambre syndicale formule les vœux suivants à l'administration de l'école :

> « I. Donner une plus grande extension à la section d'armurerie de l'École professionnelle de Saint-Étienne, en augmentant autant que possible le temps consacré à la pratique de l'apprentissage ;
>
> II. Faire travailler les élèves dès le milieu de la première année sur des pièces d'armes ;
>
> III. Spécialiser les élèves après la première année et créer des sections professionnelles pour la platine, la bascule, la monture, la canonnerie.
>
> IV. Étudier les connaissances spéciales nécessaires à notre industrie : brasage, trempe, soudure, nickelage, ainsi que le bleuissage et le bronzage des pièces (divers procédés manuels) ;
>
> V. Au sujet de l'enseignement théorique : approprier de plus en plus la mécanique et le dessin à l'armurerie ».

En l'état des sources disponibles, il n'est pas simple de discuter de l'application de ces prescriptions[1147]. Marcel Arbogast se montre sévère quant à l'organisation de la production aux alentours de 1900 : l'armurerie demeure une activité artisanale, où l'armurier façonne encore son arme à partir d'un seul bloc de bois ou morceau de fer, réalisant « à la main les éléments du fusil, ne se servant que de sa lime, de son étau et de quelques machines simples actionnées elles aussi à la main, le touret, par exemple[1148] ». La mécanisation de la production est encore une œuvre à accomplir dans une partie de la profession. La fabrication des canons est la

---

[1147] Cf. AMSE, 78 S 5-6, registres de délibérations du conseil de perfectionnement et commissions techniques de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne, 1886-1905, 1905-1923.

[1148] Marcel Arbogast, *L'industrie des armes…*, *op. cit.*, p. 110.

première tâche concernée par ce phénomène dès la fin du XIXe siècle – et de fait précocement scolarisée –, mais reste longtemps l'exception[1149]. Ce constat n'empêche pas la reconnaissance de la qualité des formations stéphanoises dans le cadre de l'Exposition industrielle de Liège de 1905 : l'École régionale des arts industriels obtient un grand prix pour ses cours de gravure, ciselure et incrustation et leurs productions artistiques, tout comme l'école pratique pour les travaux d'élèves de la section armurerie[1150].

L'expansion de la profession est pourtant limitée. Les effectifs de l'école ne progressent plus : d'un nombre exceptionnel de 38 élèves en 1898-1899, la section descend entre vingt et trente – atteignant par exemple 28 élèves en 1910, en plus de deux auditeurs libres, fils de fabricants accueillis à l'école sur un modèle identique de ce qui se pratique pour la section rubanerie[1151]. L'industrie occupant alors entre 3 000 et 4 000 ouvriers[1152], la faiblesse des effectifs amène à s'interroger sur le rôle réel de la formation en école face à l'apprentissage à l'atelier. Celui-ci conserve son importance passée. Le projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne à l'enquête sur l'apprentissage du ministère du Commerce de 1901 indique ainsi qu'à cette date, seule la Manufacture française d'armes et de cycles – entreprise privée la plus mécanisée du secteur – emploierait d'anciens élèves d'écoles professionnelles[1153]. La création de celles-ci serait trop récente pour convaincre la profession de leur utilité. L'adaptation du nombre d'apprentis à l'évolution de la production est difficilement réalisable par le biais des promotions de l'école municipale. L'attrait d'une formation théorique reste une réalité, afin de compléter la formation pratique en atelier, « l'enseignement professionnel devant plutôt résumer ce qui aurait été appris dans la journée à l'atelier et redresser jour par jour par une méthode très rationnelle les erreurs qui se seraient glissées dans les études pratiques de métier proprement dit ». La Chambre syndicale de la fabrique d'armes n'écrit pas autre chose, à condition d'un outillage adéquat, « celui existant [à l'école] étant encore trop

---

[1149] Jean-Paul Burdy, « L'arme et le cycle… », art. cit., p. 309-310. Contrairement aux autres pièces du fusil, déjà concernées de façon précoce par une telle modernisation dans le cadre de la Manufacture nationale, la mécanisation de la production des canons profite à la fois aux armes de guerre et aux armes de chasse.

[1150] ADL, 13 J 288, *Exposition industrielle de Liège, rapport de la classe 51, matériel de chasse*, 1905.

[1151] Marcel Arbogast, *L'industrie des armes*…, *op. cit*., p. 175 ; Claude Lebois, « Écoles pratiques de commerce et d'industrie », *in Association française pour l'avancement des sciences*, *XXVIe session, août 1897*, Saint-Étienne, Théolier, tome 3, 1897.

[1152] Louis-Joseph Gras, *Histoire de l'armurerie stéphanoise*…, *op. cit.* ; Marcel Arbogast, *L'industrie des armes*…, *op. cit*.

[1153] ADL, 13 J 491, projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour l'enquête sur l'apprentissage, 1901, réponse de la chambre syndicale des fabricants d'armes.

incomplet[1154] ». Dans les deux réponses, l'école est une ressource pour le développement de cours professionnels destinés aux apprentis traditionnels de la profession, alors même que la mécanisation des fabrications transforme le profil des différents métiers qualifiés[1155]. La situation stéphanoise apparaît même plus favorable que celle de l'armurerie parisienne, entravée elle aussi par la loi du 30 mars 1900, et qui n'a pu obtenir la création d'une section dédiée au sein de l'École Diderot[1156].

La gravure continue de son côté son relatif essor. Un second cours, faisant office de cours élémentaire, est ouvert à l'ERAI à partir de 1905[1157]. Toujours assuré par Fontvieille, sa mise en place n'influe pas le jugement critique des inspecteurs de l'enseignement du dessin sur la qualité de l'enseignement : « Technique excellente, décoration surannée[1158] ». L'organisation globale de cet apprentissage n'a quant à lui pas changé. Le directeur de l'école estime le temps nécessaire à la formation d'un « graveur ciseleur incrusteur capable, après ses études et le service militaire rempli de se maintenir au niveau atteint et de progresser dans son métier », à six ou sept années de fréquentation régulière de l'école, soit entre 13 et 20 ans[1159]. L'apprentissage s'effectue toujours en parallèle chez un patron graveur. La situation de l'armurerie demeure fragile en matière de main-d'œuvre – surtout à côté de la MAS –, face à la concurrence étrangère, mais aussi contre celle des fabricants parisiens[1160].

Malgré le développement de l'instruction professionnelle, la situation du marché du travail évolue peu en plus d'une vingtaine d'années, si l'on en croit la profession et la chambre de commerce. La fonction réelle de la section d'armurerie – instruction d'une élite ouvrière ou formation de la future maîtrise d'atelier – apparaît encore floue, en l'absence d'une connaissance plus poussée de la carrière des anciens élèves au sein des entreprises stéphanoises,

---

[1154] *Ibid*.

[1155] Apprentis « traditionnels » dans le sens où ils sont embauchés dès 12-13 ans, et non pas à la sortie d'une école professionnelle entre 15 et 18 ans.

[1156] AN, F 12/8036, *Journal officiel*, Sénat, séance du 30 juin 1916, discussion sur le titre V de la proposition de loi Astier, 1er juillet 1916.

[1157] AN, F 21/8020, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 17 avril 1905.

[1158] ADL, T 2096, rapport de l'inspecteur des Beaux-Arts Émile Bayard sur l'École régionale des arts industriels de Saint-Étienne, 1911.

[1159] ADL, 13 J 188, rapport du directeur de l'École régionale des arts industriels Jean Dablin au président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, 14 mai 1913.

[1160] *BCCSE*, année 1909, p. 72-73.

ou même d'un véritable panorama sur le degré de mécanisation de cette industrie[1161]. Il apparaît que les connaissances techniques et scientifiques d'une élite resserrée de la main-d'œuvre ouvrière du secteur a bénéficié de cette organisation nouvelle, qui de fait a pu influer sur les procès de production. L'engagement de la profession ne s'est pas démenti, malgré l'ampleur limitée des moyens financiers des fabricants ou la scission syndicale de 1897 – même si la chambre des fabricants s'est révélée plus investie dans ce type de question que son homologue de la fabrique d'armes. Cette mobilisation n'est évidemment pas le seul fait de cette profession, bien que l'armurerie ait ici manifesté une forme d'investissement relativement unique dans le bassin – mais nullement en France –, à une échelle qui peut être qualifiée de corporatiste. Il n'en est pas ainsi dans les autres secteurs de la métallurgie stéphanoise.

2. *La participation des industriels à la vie locale de l'enseignement technique*

Que les établissements d'enseignement professionnel relèvent de l'enseignement public ou congréganiste, les principaux représentants du monde industriel environnant sont associés de différentes manières à leur gestion ordinaire.

a. L'implication des industriels dans les écoles congréganistes

Dans le cas des écoles libres, leur implication est primordiale. Pourtant, à l'image de l'implication d'Alexandre Saignol, leur poids réel est fluctuant. Le conseil de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne est composé, dans les premières années, de représentants religieux, dont le curé de la paroisse Saint-Étienne – président du Comité des écoles libres de la ville – et du père Croizier, ainsi que la direction de l'école[1162]. Si les notables locaux sont présents – Saignol est le délégué du comité au sein du conseil –, ils ne parviennent pas, jusqu'à

[1161] Jean-Paul Burdy estime à une « dizaine », plus la Manufacture nationale d'armes et la MFAC, le nombre de maisons dotées d'usines mécanisées avant le déclenchement de la Grande Guerre (« L'arme et le cycle… », art. cit., p. 319). Dans le même temps, comme l'aurait écrit Victor Cambon, « nombreux sont les ateliers qui n'ont pas la modeste machine à percer, et où l'ouvrier doit encore se servir de la chignole à main, et parfois d'instruments beaucoup plus antiques » (Jean-Paul Burdy attribue la phrase à l'ouvrage de 1911, *La France au travail, vol. 1 Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Dijon*, que je n'ai pu retrouver dans l'ouvrage).

[1162] ALS/ESB, lettre du père Croizier au Frère supérieur général, 16 août 1886.

la création de l'Association scolaire professionnelle et à l'interdiction des congrégations l'année suivante, à véritablement contrôler l'école. Leur proximité est pourtant nécessaire. Le père Croizier voit dans cette association une force, dans la légitimation de ses formations et l'établissement de sa réputation. Elle facilite le placement des élèves. Dès 1886, il appelle à la refonte de l'association des anciens élèves de l'école primaire supérieure des frères, alors dirigée par son directeur le frère Paramon-Cyprien : « Je ne crois pas à l'avenir de cette association telle qu'elle est organisée, les éléments dont elle se compose nécessairement sont trop mélangés pour qu'elle puisse faire acte de piété et de zèle[1163] ». Croizier, qui agit de son propre chef comme un directeur-bis de l'école, appelle aussi à la réorganisation du conseil de l'établissement[1164]. Il craint la possibilité d'une concurrence entre l'association et la congrégation des anciens élèves, en plus de celle possible entre les congrégations des écoles de quartier et celle de l'école professionnelle[1165]. Autre sujet d'inquiétude, le placement des élèves est susceptible selon Croizier de créer des tensions entre les différents industriels liés à l'école : « Je voudrais avoir votre appréciation sur les patrons à donner à quelques-uns de nos métallurgistes. J'ai d'un côté Messieurs Biétrix, Nairey [sic] et Rey-Herme, de l'autre Labroye, Rochelle et Vallet. Comment unir ? Il est vraisemblable qu'on regardera comme plus favorisé celui qui sera chez M. Biétrix : faut-il à cause de cela prendre le plus fort ?[1166] ». Devant cette situation, le supérieur de l'Institut, le frère Joseph, encourage en 1891 la création d'un « conseil professionnel » chargé de patronner l'école dans sa partie pratique[1167].

L'implication patronale continue de s'institutionnaliser : l'Association amicale des anciens élèves de l'école professionnelle libre est fondée en 1898 – en continuité de celle de l'école primaire supérieure. Lorsque le rubanier Claude Pallandre succède à Ernest Ravel à sa tête en 1905, un compagnonnage fructueux d'une cinquantaine d'années s'ouvre entre l'école et son

---

[1163] *Ibid*.

[1164] Le père Croizier appelle le conseil à se charger des compétences suivantes : finances (utilisation des fonds), propagande (recherche de nouveaux bienfaiteurs pour l'école), surveillance générale de l'établissement (à l'occasion d'un rapport mensuel du directeur), études (mise au point et application des programmes), patronage (choix des patrons d'apprentissage pour les élèves de deuxième année, des patrons industriels en troisième année, visite et suivi des élèves placés et des anciens élèves). ALS/ESB, lettre du père Croizier au Frère supérieur général, 16 août 1886.

[1165] ALS/ESB, lettre du père Croizier au Frère supérieur général, 25 août 1886.

[1166] ALS/ESB, lettre du père Croizier au frère directeur de l'école, sd.

[1167] ALS/ESB, lettre du frère Joseph, supérieur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes au frère directeur de l'école Paramon-Cyprien, 7 septembre [1891].

ancien élève[1168]. Cette organisation n'est pas spécifique à Saint-Étienne. Le but de la Société amicale des anciens élèves des frères de Rive-de-Gier consiste également au placement de ses membres et à leur secours éventuel[1169]. Composé de nombreux industriels, commerçants, employés et ouvriers du canton, recrutant parmi les anciens du patronage et des cours du soir, cette organisation joue un rôle important. La mise au point des associations gestionnaires renforce cette proximité. L'Association mutuelle professionnelle regroupe sous la présidence de Saignol quelques-uns des principaux soutiens de l'enseignement catholique : les avocats Stéphane Germain de Montauzan et Jean Mazodier, le fabricant de rubans Charles Lyonnet, le constructeur-mécanicien Vincent Biétrix, etc.[1170]. Au sein de l'Association scolaire professionnelle, le conseil d'administration nommé en 1903 porte Joseph Leflaive à sa présidence, assisté du vice-président Camille Finaz – président de la Compagnie du gaz de Saint-Étienne –. Il compte aussi comme secrétaire le rubanier Johan Colcombet, le fabricant de galons stéphanois Sauveur Araud en tant que trésorier[1171]. Il faut ajouter l'ensemble des membres du conseil et des sociétaires de l'association, dont la liste rappelle l'ancrage de l'école professionnelle libre au sein de la Fabrique stéphanoise.

La figure la plus marquante de l'implication patronale en faveur de l'enseignement congréganiste reste toutefois Adrien de Montgolfier. Par ses origines familiales et sa carrière d'ingénieur au service de l'État, avant son passage à la direction de la compagnie des Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer, son cas est des plus paradoxaux. Il s'agit ainsi d'une personnalité résolument conservatrice, puisqu'il est élu à l'Assemblée nationale puis au Sénat sous l'étiquette monarchiste dans les années 1870. Dans la continuité de ses prédeccesseurs Pétin et Gaudet, il s'inscrit dans une pratique des relations sociales d'inspiration paternaliste et catholique[1172]. Son positionnement au sein de la bourgeoisie saint-chamonaise, puis son accession à la tête de la chambre de commerce de Saint-Étienne, illustrent parfaitement l'union réalisée du patronat traditionnel de la fabrique et d'une partie des maîtres de forges et constructeurs en région stéphanoise, sur fond de conservatisme politique et d'un exercice zélé

[1168] Ernest Ravel est fabricant de lacets à Saint-Paul-en-Jarez (Association scolaire professionnelle, statuts, 1903).
[1169] ADL, 1 M 483, rapport du commissaire de police de Rive-de-Gier au préfet de la Loire du 22 septembre 1896.
[1170] ADL, 2047 W 36, statuts de l'Association mutuelle professionnelle, 1901, article 1.
[1171] Association scolaire professionnelle, *Notice sur l'École professionnelle libre…, op. cit.*
[1172] Elinor Accampo, *Industrialization…*, *op. cit*.

du catholicisme jusque dans ses engagements sociaux[1173]. Un tel cléricalisme semble pourtant peu compatible avec la dépendance de son entreprise – et au-delà de l'industrie métallurgique stéphanoise, qu'il représente en partie par le biais de la chambre de commerce – vis-à-vis des commandes publiques[1174]. Cela ne l'empêche nullement de siéger par l'intermédiaire de son mandat de président de la chambre de commerce au conseil de perfectionnement de l'École des mines de Saint-Étienne[1175], ni d'ailleurs d'obtenir différentes distinctions de l'ordre de la légion d'honneur pour ses services militaires et industriels à la nation (1866, O. 1872, C. 1902)[1176]. L'implication du patronat local au service de l'enseignement congréganiste tend pourtant d'ordinaire à l'éloigner de toute considération pour ce type de récompense, puisque seul Vincent Biétrix (1896) en bénéficie également[1177]. La Première Guerre mondiale agit par la suite comme un tournant sur cette discrimination, même si les industriels ne sont alors récompensés qu'au titre de la contribution à l'effort de guerre.

b. Des patrons au service de l'État : les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique

Si l'enseignement professionnel congréganiste dépend de l'engagement patronal, leur participation à la vie des écoles techniques publiques est également utile. Afin d'accompagner l'action du ministère du Commerce dans le domaine, il existe à l'échelle nationale une fonction

---

[1173] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*. Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*.

[1174] Elinor Accampo ne manque pas de relever le paradoxe : « It is ironic that for nearly forty years the very defense of the Republic rested in part on a company whose director vehemently opposed republicanism. In his own mind, of course, Montgolfier was helping to defend the nation, not the government which he detested. The military importance of the steelworks combined with Montgolfier's own political shrewdness gave him considerable influence in Paris, which in turn brought him renown and brought economic profit to Saint-Chamond » (*Industrialization*…, *op. cit*., p. 184).

[1175] Cf. les arrêtés de nomination des membres du conseil de perfectionnement reproduits dans les *Annales des mines*.

[1176] AN, LH/1919/63. Sur la politique de l'État républicain en matière de décorations honorifiques et l'exemplarité ainsi reconnue par l'État aux dignitaires : Frédéric Caille, « Une citoyenneté supérieure : l'improbable "fonction" des membres de la Légion d'honneur dans la République », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°1, 1997, p. 70-88 ; Olivier Ihl, « Une déférence d'État. La république des titres et des honneurs », *Communications*, n°69, 2000, p. 115-137 ; idem, *Le mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007 ; Bruno Dumons, *Les "saints de la République". Les décorés de la Légion d'honneur (1870-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2009.

[1177] AN, LH/236/9. Cf. Nicole Verney Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*.

bénévole d'inspecteur départemental – ou régional – de l'enseignement technique depuis l'arrêté ministériel du 29 juin 1888[1178]. Cette création devance ainsi la mise en application du *condominium*, renforcé par la création des écoles pratiques à partir de 1892-1893. Les archives locales sont peu loquaces sur les premiers temps de la fonction. Leurs responsabilités incluent la visite annuelle dans chaque école pratique afin d'effectuer « une inspection complète » suivie d'un rapport[1179]. Les inspecteurs doivent suivre le fonctionnement ordinaire des écoles, leur situation matérielle et humaine. Ils visitent les cours privés sollicitant des subventions ministérielles. Le premier « inspecteur local de l'enseignement technique pour le département » est choisi, en 1889, parmi les industriels de Saint-Étienne et de la vallée du Gier, où se trouvent alors les deux EPS à vocation professionnelle. Il s'agit d'Émile Lavison, ancien élève de l'école d'Arts et Métiers d'Aix (1865), ingénieur en chef à la compagnie des Forges et fonderies de l'Horme[1180]. Nommé à la direction d'une usine en Russie au début de l'année 1892, il est remplacé comme IDET par le directeur des forges de Couzon (établissements Arbel) Claudius Chômienne, un autre ancien gadz'art (Aix, 1860). Le poste, à l'origine prévu pour l'ensemble du département, est scindé en deux : un inspecteur est chargé de l'enseignement industriel – Chômienne –, le second de l'enseignement commercial. Le marchand de soies Germain Boyer-Martin est nommé à cette fonction, qui concerne surtout l'EPCI de jeunes filles de Saint-Étienne[1181]. Il démissionne de son poste pour raisons de santé en 1903[1182]. Le fabricant de rubans stéphanois Albert Bélinac lui succède, ajoutant les formations textiles à ses compétences, jusqu'à son décès en novembre 1907[1183]. Le rubanier Louis Vinson le remplace.

La situation évolue à partir de 1912. Un inspecteur départemental spécifique est alors nommé pour l'arrondissement de Roanne, choisi parmi les membres de la chambre de

---

[1178] Stéphane Lembré, « Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique dans le Nord de la France. Des inspecteurs comme les autres ? (1888-1945) », *in* Jean-François Condette (dir.), *Les personnels d'inspection. Contrôler, évaluer, conseiller les enseignants. Retour sur une histoire, France-Europe (XVIIe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 146.

[1179] ADL, 9 M 173, lettre du ministre du Commerce à Pierre Joannon, 22 décembre 1913.

[1180] ADL, 9 M 173, lettre du ministre du Commerce au préfet de la Loire, 31 janvier 1889.

[1181] ADL, 9 M 173, lettre du directeur du Commerce [au préfet de la Loire], 12 mars 1895. Boyer-Martin est administrateur de la succursale de Saint-Étienne de la Banque de France et juge au tribunal de commerce de la même ville.

[1182] ADL, 9 M 173, minute préfectorale destinée au ministre du Commerce, 6 février 1903.

[1183] ADL, 9 M 173, lettre du ministre du Commerce au préfet de la Loire, 11 novembre 1903, et annotations postérieures.

commerce locale[1184]. L'année suivante, consécutivement à la mort de Vinson, un nouveau poste est créé pour la petite métallurgie et les cours professionnels qui tendent à se multiplier depuis l'instauration en 1911 du certificat de capacité professionnelle[1185]. Le fabricant d'armes et de cycles Alexis Rivolier, alors président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes et membre de la chambre de commerce, est désigné après avoir candidaté au poste[1186]. Dans le même temps, après le refus du successeur d'Albert Bélinac, dénommé André Page[1187], c'est le fabricant de tresses et lacets Pierre Joannon, maire et conseiller général radical-socialiste d'Izieux, par ailleurs un des premiers élèves de l'école professionnelle de Saint-Chamond (dès la promotion entrée en 1879), qui prend la suite de Vinson. Une confiance continue est faite aux rubaniers pour la gestion de l'enseignement commercial. Chômienne, tout en chapeautant officieusement les inspecteurs du département, récupère la surveillance de la grande métallurgie et des écoles industrielles[1188].

La fonction est occupée par des dirigeants d'entreprises aux parcours divers. Ceux-ci ne sont pas suspects, à notre connaissance, d'un soutien explicite à l'enseignement catholique. L'exercice préalable de charges syndicales et consulaires ne semble pas une obligation. Ce rôle possède un certain prestige dans le *cursus honorum* des industriels, permettant d'être « candidaté », tel Chômienne en 1907 sur proposition de Claude Lebois, au grade de chevalier de la Légion d'honneur[1189]. La distinction récompense alors quinze années de service bénévole marquées, outre la création de la Société d'encouragement à l'enseignement professionnel à Rive-de-Gier en 1898, par une participation active au jury français de l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904, et la réalisation à cette occasion d'une étude sur l'organisation de l'enseignement technique aux États-Unis. Les inspecteurs départementaux ne sont pas seuls à

[1184] ADL, 9 M 174, liste des membres de droit du comité départemental de l'enseignement technique, sd. Il s'agit de Claude Tachon, industriel à Charlieu.

[1185] Cf. chapitre 5, A.

[1186] ADL, 9 M 173, lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce et de l'Industrie, 18 septembre 1913.

[1187] ADL, 9 M 173, lettre d'André Page au préfet de la Loire, 5 juillet 1913.

[1188] ADL, 9 M 173, lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce et de l'Industrie, 24 novembre 1913 : le maire, président ; un inspecteur départemental de l'enseignement technique ; quatre membres nommés par le conseil municipal, dont deux au moins ayant exercé une profession industrielle ou commerciale ; un membre nommé par le ministre.

[1189] AN, LH/531/70, dossier de légion d'honneur de Claudius Chômienne. Albert Bélinac (1906), Germain Boyer-Martin (1910), Louis Vinson (1910) et Alexis Rivolier (1920, O. 1932) sont nommés chevaliers sur rapport du ministère du Commerce. Pierre Joannon (1926), maire d'Izieux, est nommé par le ministère de l'Intérieur.

être chargés du contrôle des écoles. Il existe également des inspecteurs régionaux[1190]. Lebois est lui nommé en 1904 inspecteur général de l'enseignement technique[1191]. Il quitte la direction de son établissement l'année suivante, tout en conservant son domicile à Saint-Étienne.

Tableau n°8 : Liste des inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique pour la région stéphanoise, 1889-1914.

Années	Inspecteurs	Profession	Compétence
1889-1892	Émile Lavison	Ingénieur en chef, Fonderies et forges de l'Horme	Enseignement industriel
1892-1919 †	Claudius Chômienne	Ingénieur directeur de l'usine Arbel (Forges de Couzon), Rive-de-Gier	Enseignement industriel, métallurgie
1895-1903	Germain Boyer-Martin	Marchand de soies, Saint-Étienne	Enseignement commercial
1903-1907 †	Albert Bélinac	Fabricant de rubans, Saint-Étienne	Enseignement commercial, textile
1907-1913 †	Louis Vinson	Fabricant de rubans, Saint-Étienne	Enseignement commercial, textile
1913-1921	Pierre Joannon	Fabricant de tresses et lacets, Izieux	Enseignement commercial, textile
1913-1938 †	Alexis Rivolier	Fabricant d'armes, Saint-Étienne	Cours professionnels, petite métallurgie, etc.
(† décès en cours de mandat)			

c. Les industriels au sein des conseils d'écoles publiques

La fonction d'inspecteur départemental concerne une infime minorité des industriels de la région. C'est au sein des conseils d'écoles que se trouve le cœur de l'engagement patronal. La mise en place des comités de patronage des premières EPS à vocation professionnelle est l'occasion d'associer de nombreux industriels à la vie de ces établissements[1192]. Des comités de patronage existent dans ces établissements, organisés au moins par le décret et l'arrêté

[1190] ADL, 9 M 173, lettre du directeur du Commerce intérieur et de l'enseignement technique au ministère du Commerce au préfet de la Loire, 10 janvier 1895.

[1191] ADL, 9 M 173, lettre du directeur de l'enseignement technique au ministère du Commerce au préfet de la Loire, 12 janvier 1904.

[1192] Le comité de patronage installé en juin 1886 à l'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne compte ainsi 20 membres industriels (AMSE, 78 S 5, registre des délibérations des conseils de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne, réunion du 11 juin 1886).

ministériels du 2 janvier 1882. La loi du 30 octobre 1886 ne leur donne plus d'existence légale. Ceux-ci sont rétablis par l'article 33 de l'arrêté ministériel du 18 janvier 1887. L'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne s'associe les services du constructeur-mécanicien Benoît Clair, de l'ingénieur en chef des usines de la Chaléassière Gustave-Paul Couffinhal, du directeur des mines de la Chazotte (La Talaudière) Ethon Wéry, des fabricants d'armes Jean-Baptiste Rivolier et Jean Gaucher, et du directeur des FFASE Henri Harmet[1193]. À partir de la reconnaissance de l'EPS comme école manuelle d'apprentissage en 1889, une commission de surveillance et de perfectionnement s'ajoute également[1194]. Elle est composée de trois membres industriels – Couffinhal, Rivolier et Pierre Staron –, de l'inspecteur départemental des écoles d'apprentissage, de l'inspecteur primaire, du directeur de l'école et de deux délégués du conseil municipal. L'une de ses fonctions est de contribuer à la rédaction des programmes d'ateliers. Les industriels de la région sont également appelés à siéger au sein d'écoles extérieures au département. C'est le cas de l'ENP de Voiron, première école du genre fondée en 1886, qui forme notamment ses élèves – issus généralement des milieux les plus aisés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture[1195] – aux métiers du tissage. Le décret ministériel du 24 août 1891 y institue un comité de patronage – ainsi qu'un conseil d'administration –, devant se composer « de notables de la région, pris de préférence parmi les grands industriels ou commerçants » (article 8). Les membres proviennent des différents départements concernés par l'aire de recrutement de l'école[1196]. Le préfet de l'Isère demande à son homologue de la Loire de lui désigner trois noms. Les heureux élus, nommés par arrêté ministériel du 29 décembre 1892 – au sein d'une cinquantaine de membres –, sont le fabricant de rubans Pierre Marcoux, le maître de forges Antoine Arbel et Benoît Clair[1197]. La déception suscitée par les ENP, qui ne

---

[1193] ADL, 13 J 176, comité de patronage de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne, 30 juin 1887.

[1194] AMSE, 78 S 5, registre des délibérations des conseils de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne, années 1889-1890.

[1195] L. Berthuin, *École nationale professionnelle de Voiron, monographie de l'établissement*, Voiron, Mollaret, 1900, p. 66 et 74, cité par Jérôme Rojon, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914)*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Serge Chassagne, Univ. Lyon 2, 2007, p. 854-857.

[1196] Marie-Capucine Mezeix, *La fabrique de l'enseignement technique…, op. cit.*, p. 177.

[1197] ADL, T 565, arrêté du ministère de l'Instruction publique du 29 décembre 1892.

rencontrent pas leur « public » industriel[1198], fait disparaître l'intérêt de ces nominations lointaines[1199].

Dans le même temps, le cadre des écoles pratiques se met en place. Les comités de patronage sont définitivement remplacés par des conseils de perfectionnement. L'article 30 du décret du 22 février 1893 en fixe la composition[1200]. Pour les établissements municipaux, la commune nomme quatre représentants de l'industrie et du commerce local, dont généralement deux issus des conseils municipaux concernés. Un autre membre patronal est délégué par le ministère du Commerce. Le décret du 7 mai 1908 instaure la nomination de six membres municipaux et autant de « ministériels ». Des concurrences existent sur le choix des délégués, d'une portée somme toute limitée. Le problème de la représentativité professionnelle de ces conseils se pose, comme en 1893 à Saint-Étienne. La baisse annoncée du nombre de membres désignés par le conseil municipal, de cinq à quatre – mesure imposée par le passage du cadre des EPS aux écoles pratiques –, obligerait à se passer des services de Gustave-Paul Couffinhal[1201]. Si celui-ci conserve finalement sa place, la question reste posée pour la ville de Saint-Étienne, dont la diversité des branches industrielles et des sections de l'école professionnelle empêche tout équilibre. L'existence depuis au moins 1886 de sous-comités, nommés ensuite commissions techniques, réunissant des représentants de l'industrie, chargés de la visite de l'école, de la surveillance des travaux et de questions pédagogiques relatives à l'enseignement pratique – établissement de programmes de cours, recrutement de contremaîtres – permet de contourner l'obstacle légal[1202]. Elles concernent à l'origine le tissage, le travail du bois et celui du fer, ce dernier étant dès 1887 segmenté entre forge-ajustage-tour-modèlerie et armurerie. Une commission technique d'électricité est ensuite ajoutée en 1900, celle de chauffage en 1905[1203]. Chacune réunit entre 7 et 12 membres, choisis parmi les employeurs et employés de la ville. La commission des métaux intègre en 1896 le président de la chambre de commerce Adrien de Montgolfier, Henri Harmet, Benoît Clair, des ingénieurs électriciens, un

---

[1198] Michel Pigenet, « L'ENP de Vierzon… », art. cit. ; Stéphane Lembré, « L'École nationale professionnelle d'Armentières entre formation, technique et industrie au début du XXe siècle », 2013, <halshs-00938170>.

[1199] Il faudrait également s'intéresser au conseil de perfectionnement de l'école des mines de Saint-Étienne, qui accueille en son sein quelques représentants locaux des houillères et de la sidérurgie.

[1200] ADL, 9 M 175, lettre du ministre du Commerce au préfet de la Loire, 26 juin 1893.

[1201] ADL, 9 M 209, lettre du maire de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 18 décembre 1893. Couffinhal est également membre du conseil municipal de la ville.

[1202] AMSE, 78 S 5-6, registres de délibérations des conseils de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne.

[1203] AMSE, 78 S 5, réunion du conseil de perfectionnement de l'EPI de Saint-Étienne, 24 octobre 1900. AMSE, 78 S 6, nomination des commissions techniques de l'EPI de Saint-Étienne par arrêté municipal du 20 juillet 1905.

chef d'atelier, etc.[1204]. Pour l'arme, la Manufacture nationale est représentée par son directeur, le capitaine Raymond Dubessy, et deux contrôleurs de l'établissement, auquel s'ajoutent trois fabricants dont Bergeron et Pierre Blachon. Les commissions se réunissent théoriquement trois fois par an, en décembre, mars et juin. Le suivi des enseignements doit être sérieux, chacune désignant « deux ou trois de ses membres chargés d'interroger les élèves pendant l'année scolaire sur les leçons de technologie qui leur sont faite et de suivre spécialement leur travail aux ateliers ».

L'importance des principales entreprises locales, voire à l'échelle du canton, pèse sur les nominations. À Saint-Chamond, le sous-directeur des Forges et aciéries de la Marine Edmond Dupuis est nommé par le conseil municipal au sein du conseil de perfectionnement de l'école pratique en 1893[1205]. À son départ de la ville en 1897, l'ingénieur principal de la compagnie Henri de Montgolfier – fils d'Adrien, alors directeur général – prend sa suite. Lors du départ de ce dernier en 1905, le nouveau directeur des usines du Centre Louis Radisson le remplace jusqu'en 1919[1206]. Un autre ingénieur de la compagnie est également désigné en 1908. À Firminy, le conseil municipal choisit en 1901 de nommer deux conseillers municipaux, ainsi que deux représentants des Aciéries et forges de Firminy, un ingénieur et un contremaître[1207]. Le maire et le préfet incitent le ministère à nommer un autre représentant de l'usine, le sous-directeur Adolphe Hugot fils, en justifiant de la subvention accordée par l'entreprise pour la fondation de l'école[1208]. La diversité industrielle est toutefois prise en compte. Toujours à Saint-Chamond, se trouvent parmi les délégués municipaux le fabricant de lacets Henry Castel, le fondeur Irénée Chavanne (Établissements Chavanne-Brun, membre jusqu'en 1904[1209]) et le constructeur-mécanicien Jean Imbert[1210]. Le ministre maintient sa confiance à Benoît Oriol fils, fabricant de lacets et député de la Loire de tendance républicain progressiste[1211]. D'autres représentants de la métallurgie locale sont désignés lors des différents renouvellements.

[1204] ADL, 9 M 209, arrêté municipal (Saint-Étienne) portant nomination des commissions techniques, 20 avril 1896.

[1205] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 16 juin 1893. Sur Edmond Dupuis (1846-1932), cf. AN, LH/861/25, dossier de légion d'honneur (1892, O. 1924).

[1206] Délibérations du conseil municipal de Saint-Chamond, 24 février 1897 et 3 juin 1905.

[1207] Délibération du conseil municipal de Firminy, 18 mai 1901 : l'ingénieur Hippolyte Revol et le contremaître Jules Roy.

[1208] ADL, 9 M 204, lettre du préfet de la Loire au directeur de l'Enseignement technique, 1er juin 1901.

[1209] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 23 novembre 1904.

[1210] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 16 juin 1893.

[1211] ADL, 9 M 208, lettre du maire de Saint-Chamond Jean-Baptiste Vial au préfet de la Loire, 20 septembre 1894.

Certains sont maîtres-chaudronniers ou maîtres-fondeurs, d'autres issus de la grande industrie, ainsi un ingénieur des Établissements de L'Horme et de la Buire ou le maître de forges Paul Verpilleux, installé à Lorette soit hors du canton. Les représentants de l'industrie textile locale ne manquent pas, bien que l'ouverture de la section de l'industrie du lacet n'ait pas lieu avant la rentrée 1912.

La taille de l'entreprise détermine souvent l'engagement, par l'importance de la main-d'œuvre et l'expression d'une notabilité de nature industrielle. Si certains engagements se pérennisent au sein d'une même école, il existe des stratégies de diversification au sein d'une même entreprise. Le cofondateur de la Manufacture française d'armes et cycles Pierre Blachon est membre des conseils de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne (1896-1912), alors que son associé Étienne Mimard participe au conseil de perfectionnement de l'ERAI au moins entre 1903 et 1912[1212]. À cette dernière date, au moment où il laisse la direction de l'entreprise, Blachon obtient d'être remplacé au sein du conseil de l'école pratique par Mimard[1213]. D'autres arrangements existent, à l'image des Forges et ateliers de la Chaléassière. Si l'engagement des gérants successifs Vincent Biétrix et Joseph Leflaive se fait en faveur de l'enseignement congréganiste, la participation de Couffinhal au conseil de l'école pratique, ainsi qu'à celui de l'ERAI[1214], montre qu'il n'y a pas d'opposition formelle à une implication dans une école publique de la part de l'entreprise. Cette répartition des rôles est probablement liée à l'investissement politique de Couffinhal à Saint-Étienne, conseiller municipal puis adjoint sous les municipalités conservatrices de 1892 à 1895. Leflaive lui-même est membre de la commission technique des métaux de l'EPI de Saint-Étienne à partir de 1905[1215]. Les écoles de filles sont également concernées par la participation des principaux industriels de la localité. Après l'ouverture de l'EPCI de Firminy, le conseil municipal désigne en 1909, entre autres, les épouses des directeurs d'usines de l'agglomération, mesdames Hugot (AFY) et Demozay (Établissements Jacob Holtzer, ancienne élève de l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres), ainsi que le fabricant de tissus Marius Araud[1216]. Le ministère nomme, sur

---

[1212] ADL, T 2096.

[1213] ADL, 9 M 209, lettre de Pierre Blachon au préfet de la Loire, 31 mai 1912.

[1214] ADL, T 2390, réunion du conseil de perfectionnement de l'École régionale des arts industriels de Saint-Étienne, 4 juillet 1891.

[1215] AMSE, 78 S 6, nomination des commissions techniques de l'EPI de Saint-Étienne par arrêté municipal du 20 juillet 1905.

[1216] Délibération du conseil municipal de Firminy, 19 juin 1909.

proposition préfectorale, le chef du service commercial des AFY, ainsi que le secrétaire général de la compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy[1217]. Le patronage de ces personnalités traduit ainsi un moyen du contrôle social, par le jeu des hiérarchies socioéconomiques et professionnelles, même s'il n'est pas possible de déterminer leur véritable expertise sur les contenus de formation, notamment en ce qui concerne les femmes d'industriels[1218].

d. Jeux et enjeux politiques des désignations patronales

Les conseils des écoles professionnelles publiques intègrent quelques-uns des principaux notables industriels et les entreprises dominantes de la localité. Les processus de nomination ne sont pas dénués de tout fondement politique. Le contexte de la Troisième République post-Ordre moral implique un contrôle strict du choix des délégués municipaux, et *a fortiori* ministériels. La nomination des membres des conseils de perfectionnement – et des inspecteurs de l'enseignement technique – dépend d'une enquête somme toute classique sur la moralité, l'honorabilité et les opinions politiques des « candidats ». Les épouses de cadres de l'industrie locale sont aussi l'objet de ces enquêtes administratives, comme le souligne l'exemple suivant, qui concerne l'épouse d'un dirigeant des AFY :

> « Mme Dumuis est âgé d'environ 35 ans, origine des environs de Commentry – appartient à une très honorable famille de l'Allier – Conduite et moralité excellentes – a 2 enfants élevés chez elle par une institutrice libre – a des relations mondaines avec les familles d'ingénieurs des Aciéries et des Mines connues pour leurs sentiments réactionnaires, mais ces relations se bornent aux convenances et Mme Dumuis ne fréquente pas les cercles ou établissements libres de Firminy – Il y a lieu de considérer surtout pour émettre un avis, l'attitude récente de Mr Dumuis son mari, qui aux dernières élections municipales, bien qu'ayant des opinions progressistes, n'a pas

[1217] ADL, 9 M 205, minute préfectorale du 9 juillet 1909.

[1218] La connaissance de la scolarité, de l'éventuelle carrière professionnelle ou des engagements possibles des épouses des directeurs d'usines serait utile dans cette optique.

hésité à faire bloc avec le parti radical-socialiste et ce bien avant le premier tour de scrutin. Cette attitude est de favorable augure[1219] ».

Les opinions politiques sont ainsi prises en compte. À Rive-de-Gier, où une frange importante du patronat local s'inscrit dans le camp des libéraux et cléricaux, le préfet, renseigné par le commissaire de police local, ne suggère aucune personnalité appartenant aux organismes consulaires et syndicaux du canton : « Je n'ai pu choisir aucun Délégué parmi les douze membres de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures, qui sont tous réactionnaires, ni parmi ceux du Conseil des Prud'hommes où il n'y a comme républicains que des verriers, un maçon et un menuisier[1220]». Les membres de la famille Marrel siégeant à la chambre de commerce ne sont pas plus considérés en raison de leurs opinions politiques conservatrices. Le décret du 7 mai 1908 prévoit pourtant le choix des représentants du ministre « notamment parmi les membres des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, des conseils de prud'hommes et des associations professionnelles ». L'administration transige parfois. Durant l'été 1908, le ministre du Commerce Jean Cruppi, membre du parti radical, signe la nomination au conseil de perfectionnement de l'EPI de Firminy de personnalités proches de l'Église, comme l'industriel Paul Grousset ou Marius Araud[1221]. Cette tolérance se retrouve chez les inspecteurs de l'enseignement technique. Il existe une certaine diversité d'opinions entre une personnalité libérale-progressiste comme Claudius Chômienne ou le radical Louis Vinson[1222]. Si l'intérêt supérieur représenté par la cause de l'enseignement technique permet généralement de surmonter ces oppositions, elles n'en suscitent pas moins des tensions occasionnelles. En juillet 1912, le maire radical-socialiste de Rive-de-Gier Pierre Vinay, ancien fondateur de la Verrerie aux verriers de la ville, se plaint au préfet d'un rapport d'inspection sur l'école pratique municipale s'annonçant difficile pour le directeur en place.

[1219] ADL, 9 M 205, rapport du commissaire de police de Firminy au préfet de la Loire, juin 1912.

[1220] ADL, 9 M 206, rapport du commissaire de police de Rive-de-Gier au préfet de la Loire, 10 juillet 1908.

[1221] ADL, 9 M 204, lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce, 5 août 1908. Grousset s'illustre par ses engagements postérieurs à la période, une fois son usine déménagée à Saint-Rambert-sur-Loire, loin de la « vallée rouge », en faveur de l'enseignement catholique. Il est un des promoteurs de l'implantation d'une annexe de l'École Sainte-Barbe à Saint-Just-sur-Loire, au cours des années 1950 (ADL, 1205 W 86). Marius Araud (né en 1886) est le fils de Sauveur Araud (1857-1943), longtemps membre du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle.

[1222] Jean Lorcin, « Les chambres de commerce et l'histoire sociale. L'exemple de Saint-Étienne », *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale*, n°2, 1970, p. 18-29 ; Gilbert Gardes, *La cité industrielle Rive-de-Gier…, op. cit.*

Celui-ci accuse Chômienne d'avoir influencé ce jugement pour des raisons politiques[1223]. L'inspecteur départemental s'en défend[1224]. Il n'y aura pas de suite.

Au niveau des délégations municipales, qui doivent être renouvelées après chaque élection, il existe une relative continuité dans les nominations. Cet état de fait peut paraître étonnant à cause de l'instabilité chronique des conseils municipaux avant 1914. Les seules véritables ruptures interviennent à Saint-Étienne, en 1900 et 1908, qui marquent des changements brutaux de majorité. La première date voit la victoire du passementier et syndicaliste Jules Ledin, socialiste tendance Aristide Briand, contre le maire sortant républicain opportuniste – et fabricant de rubans – Louis Chavanon. La seconde marque la fin de huit années de « socialisme municipal »[1225]. La succession d'Auguste Plantevin – qui a remplacé deux ans plus tôt Ledin démissionnaire – est chaotique[1226]. Le renouvellement des délégations est l'occasion pour les nouvelles majorités d'imprimer leur marque. Le conseil de perfectionnement institué en 1900 souhaite ainsi l'introduction de membres ouvriers au sein des commissions techniques. Certaines des personnalités industrielles désignées à ces occasions, sur la suggestion du conseil et du directeur de l'école, possèdent un engagement politique clairement marqué[1227]. Les nominations de 1908 opposent Antoine Durafour, conseiller municipal radical-socialiste, et le

---

[1223] Ancien conseiller municipal (1892-1906), Claudius Chômienne s'est présenté contre Vinay, maire depuis 1907, aux élections municipales de 1912.

[1224] ADL, 9 M 173, lettre de l'inspecteur général de l'enseignement technique Vallat au préfet de la Loire, 16 juillet 1912. Un autre conflit oppose au début de l'année 1914 Chômienne à un professeur-adjoint de l'école, Léon Gerin. L'enseignant attribue sa non-titularisation à l'intervention de l'inspecteur, qui serait à motivée à la fois par sa proximité avec Pierre Vinay, et par leur appartenance à la loge maçonnique « Travail et Discrétion » de Rive-de-Gier (cf. Jacky Nardoux, *La franc-maçonnerie…, op. cit.*, p. 50-52). Selon un courrier rédigé par le sénateur de l'Ardèche Auguste Vincent, par ailleurs membre du conseil de l'ordre du Grand Orient de France, daté du 17 juin 1914, les services du ministère du Commerce auraient affirmé qu' « il n'y [aurait] d'ailleurs rien contre M. Gerin ».

[1225] Jean Lorcin, « Une utopie fin de siècle au Pays Noir : le socialisme municipal à Saint-Étienne en 1900 », *Le Mouvement social*, n°184, 1998, p. 53-73.

[1226] Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière…, op. cit.*. À la suite de cette période de socialisme municipal, la conquête de la mairie par une liste de droite dite d'Union Républicaine se déroule par étapes, dont la première après l'élection de mai 1908 se conclut par la désignation – provisoire – de l'avocat Félix Soulenc comme maire. La défaite des radicaux et des socialistes aux élections complémentaires suivantes permet au libéral et catholique Jean Neyret, premier adjoint de Soulenc, de récupérer le poste un mois plus tard. Une série d'élections partielles remet le fauteuil de maire au socialiste indépendant Pétrus Faure – à ne pas confondre avec son homonyme futur maire du Chambon-Feugerolles – d'août 1909 à novembre 1910. Les élections de 1910 règlent définitivement la situation, Neyret restant en charge jusqu'en 1919.

[1227] Il serait intéressant de vérifier, dans le cas des nominations les plus à la gauche de l'échiquier politique, le rôle des engagements maçonniques. Ainsi Antoine Delassalle, fondateur de la section stéphanoise du Parti radical, membre du conseil de perfectionnement de l'EPI de garçons entre 1904 et 1908, est un membre de la loge stéphanoise « Les Élus » depuis son initiation en octobre 1897. Il en devient le vénérable de décembre 1908 jusqu'à son décès en janvier 1912 (Jacky Nardoux, *La franc-maçonnerie…, op. cit.*, p. 36-39).

maire Félix Soulenc[1228]. Le premier reproche la méthode retenue pour la désignation, le second réplique en mettant en avant le maintien de Rivolier :

> « […] j'ajoute que lorsque nous étions la minorité, on ne nous consultait pas. Vous n'avez pas trop à vous plaindre de notre choix, puisque vos amis restent encore en très grande majorité dans le Conseil de perfectionnement des écoles pratiques de Saint-Étienne […]. […] vous admettrez bien que nous choisissions, de notre côté, d'autres industriels ou commerçants qui offrent également toutes les garanties que l'on peut exiger ».

Dans un but d'apaisement et d'équilibre politique, le directeur de l'école pratique de garçons Honoré Beaufils – après consultation de Lebois, Chômienne et Vinson – suggère au ministère la nomination de personnalités moins marquées à droite, comme Pierre Blachon ou Benoît Clair[1229].

Tableau n°9 : Liste des membres du conseil de perfectionnement de l'école pratique d'industrie de garçons de Saint-Étienne délégués par le conseil municipal, 1896-1908.

Élection	Maire élu	Membres délégués par le conseil municipal
1896	Louis Chavanon (opportuniste)	Nicolas Chaize (fabricant de lisses) Gustave-Paul Couffinhal (directeur de l'usine de la Chaléassière) Murat-Cizeron (fabricant d'armes) Pierre Staron (fabricant de rubans)
1900	Jules Ledin (socialiste indépendant)	Louis Goudefer (constructeur-mécanicien) Auguste Pourreaux (armurier) J. Raynaud (fabricant de rubans) Alexis Rivolier (fabricant d'armes)
1904	Jules Ledin (socialiste indépendant)	Antoine Delassalle (horloger) Louis Goudefer Auguste Pourreaux Alexis Rivolier
1908	Félix Soulenc, puis Jean Neyret (libéral-progressiste)	Frédéric Beutter (ingénieur de l'usine Barrouin – FFASE) Jean Didier-Drevet (fabricant d'armes) Blaise Neyret (fabricant de rubans) Poyeton (représentant) Alexis Rivolier Gabriel Villard (fabricant de rubans)

[1228] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 5 juin 1908.

[1229] ADL, 9 M 209, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne Honoré Beaufils au ministre du Commerce, 16 juin 1908.

La participation aux conseils de l'enseignement technique relève ainsi autant de l'exercice politique ou d'une position de notabilité que de l'engagement véritable au service de cette cause. Cet investissement est lié aux intérêts bien compris des dirigeants patronaux, qu'ils concernent leur propre entreprise ou leur branche professionnelle. Les convictions philanthropiques ou religieuses sont également à l'œuvre. Ces institutions sont un élément supplémentaire de la nébuleuse d'organisations mises en place afin de réguler les relations sociales au sein des villes industrielles. Cette logique est pourtant sur le point d'être modifiée en profondeur, à travers le rôle des comités départementaux et cantonaux de l'enseignement technique, institués en 1911. Il reste alors à interroger la proximité d'intérêts et de pratiques existant entre les écoles et le tissu industriel local.

3. *Écoles et industries locales, des intérêts convergents*

Les écoles professionnelles ne sont pas uniquement des institutions d'éducation. Leur fonction dépasse en effet leur vocation initiale. Le fait social qui lie de la manière la plus éclatante enseignement technique et milieux industriels est la participation aux expositions universelles et industrielles. Les rapports rédigés à cette occasion – par des délégués locaux ou au sein de publications officielles[1230] –, ainsi que les débats possibles à l'image du Congrès international du commerce et de l'industrie de 1878 valorisent la scolarisation de la formation au métier. Le rapport rédigé par l'ouvrier mécanicien Louis Goudefer à la suite de l'Exposition ouvrière de Paris de 1886 illustre l'utilité de ce genre de rassemblement afin de démontrer aux différentes catégories d'acteurs l'intérêt de ces écoles pour l'économie locale :

> « […] Lors de l'adoption définitive de [l'installation de l'École professionnelle de Saint-Étienne], pour engager le Conseil municipal à acquérir les outils de 1er ordre, par conséquent coûteux, votre rapporteur comparaît les progrès réalisés par les puissances avoisinantes qui autrefois étaient nos tributaires et qui aujourd'hui nous font la concurrence redoutable que vous savez, il les expliquaît par le remaniement de l'outillage chez nos voisins. Il importait donc à Saint-Étienne dans notre École, de posséder des outils de 1er ordre. C'est dire que les possédants, elle est sinon la mieux

[1230] Cf. AMSE, 2 F 39, rapport du contremaître mouleur Noël Fraisse, *op. cit*.

> dotée, mais au moins une des mieux organisées, et cela grâce à l'esprit d'initiative de sa direction. Il ne s'ensuît pas, qu'il faille en cela, outrer les choses, mais il nous est permi, nous ouvriers de scruter à l'avance les effets que produiront ces Écoles, et surtout faire qu'elles ne se retournent pas contre nous.
>
> C'est bien le moins que nous cherchions à nous garantir, contre les risques de la transformation de l'industrie et de son outillage ainsi que de l'intervention des agents mécaniques et des forces phisiques [sic] qui tendent de jour en jour à remplacer les forces humaines[1231] ».

Le jugement patronal reste mesuré tant que les écoles professionnelles n'ont pas fait leurs preuves. Marius Vachon relate les réactions dubitatives :

> « Quand j'entrepris […] la création du musée d'Art et d'Industrie, dans lequel la métallurgie devait tenir une grande place et à qui je rêvais de donner le complément indispensable d'écoles industrielles du soir pour les ouvriers et les apprentis, je m'adressais tout d'abord aux chefs des principales compagnies de Fonderies et Forges, afin d'en obtenir les conseils et un concours. Je n'oublierai jamais la réponse énergique de l'un d'eux, à mes premières paroles sur ce sujet : "Ce qu'il nous faut dans notre industrie du fer et de l'acier, comme idéal d'ouvriers, ce sont des gaillards à larges poitrines, râblés, musclés, de vrais cyclopes ; nous n'avons que faire des savants que vous voulez nous donner." Vers le même temps, l'École professionnelle de Saint-Étienne, de création récente, entrait dans la période de son fonctionnement normal. Aucun des jeunes gens arrivés à l'expiration de leurs études ne pouvait trouver de place dans les usines et les ateliers ; une prévention invincible des patrons et des contremaîtres les en écartait impitoyablement[1232] ».

La municipalité de Saint-Étienne n'accorde étonnemment que peu d'égards aux établissements scolaires lors de l'exposition industrielle de 1891[1233]. Marius Vachon souligne le bénéfice que

---

[1231] AMSE, 2 F 39, rapport corporatif sur l'Exposition ouvrière de Paris (année 1886), partie Mécanique, par Louis Goudefer.

[1232] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit*., p. 78. Il faut toutefois considérer avec prudence ce qui ressemble à un plaidoyer *pro domo*. « Les machines remplacent [aujourd'hui] les cyclopes ; mais pour diriger ces machines, il faut des intelligences. Le niveau ouvrier s'est élevé. Les ingénieurs trouvent dans les jeunes recrues des collaborateurs, dont l'esprit ouvert et délié comprend et sait appliquer leurs innovations et leurs découvertes. Les services nouveaux provoquent de nouveaux salaires. La production devient supérieure, rémunératrice pour le patron et pour l'ouvrier, et c'est ainsi que, tout en réduisant toujours sa consommation de matières premières, la métallurgie fait plus d'affaires et augmente ses bénéfices ».

[1233] *Ibid*., p. 145.

tirent les industries d'art stéphanoises du développement de l'enseignement professionnel et artistique, et à terme l'économie stéphanoise face à la concurrence[1234]. La participation des écoles régionales aux expositions permet de renforcer, pour peu que les travaux d'élèves qui y sont montrés soient de qualité, la réputation de savoir-faire et d'excellence industrielle du territoire face à ses rivaux. Le montage des pavillons est également pensé comme preuve de la qualité de l'instruction professionnelle[1235]. L'école professionnelle libre de Saint-Étienne envoie à l'Exposition universelle de Londres de 1884 sept albums de dessin, quatre cahiers de tissage, deux cahiers d'architecture et construction, quatre cahiers de métallurgie[1236]. La brochure publiée à l'occasion des soixante-quinze ans de l'établissement mentionne le diplôme de coopération « avec la mention "EXCELLENT" » alors obtenu. C'est surtout le Grand Prix remporté lors de l'exposition de Paris de 1900 dans la section de l'apprentissage qui fait l'orgueil de l'institution. L'école de la Grand'Grange ne reçoit aucun prix pour ses travaux sur bois et fer, ses dessins de machines, dessins linéaires et d'ornement présentés lors de la même exposition[1237]. Il est possible d'interroger le but réel de la présence des écoles professionnelles du département à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904, aux côtés des industries locales, du Comité des houillères de la Loire, de l'École des mines et de la Société de l'industrie minérale[1238]. Les récompenses convainquent probablement les dirigeants d'entreprises de l'efficacité des écoles primées. Le bulletin d'adhésion à l'Association scolaire professionnelle rappelle ainsi l'obtention du Grand Prix[1239].

La proximité d'intérêts des écoles et des entreprises locales s'incarne d'autres manières. Le personnel enseignant est mobilisé à l'occasion des expositions. Sur demande de la Chambre syndicale des fabricants d'armes et de son président Alexis Rivolier, la chambre de commerce de Saint-Étienne subventionne en 1908 le voyage à l'exposition de Londres du directeur de l'école pratique Honoré Beaufils et de deux contremaîtres de l'établissement[1240]. Cet

---

[1234] *Ibid*., p. 104.

[1235] AMSE, 78 S 5, réunion du comité de patronage de l'EPS professionnelle de garçons de Saint-Étienne, 8 août 1887.

[1236] *1882-1957 École Sainte-Barbe*, *op. cit*.

[1237] ALS, *District de Lyon, notes historiques…, op. cit*., p. 642.

[1238] *BCCSE*, année 1904, p. 28.

[1239] ADL, 13 J 174.

[1240] ADL, 13 J 176, rapport annuel du directeur de l'EPI de Saint-Étienne à la chambre de commerce, année 1907-1908. Cf. Honoré Beaufils, *1908 : Exposition de Londres, Birmingham : compte-rendu du voyage de MM. Beaufils, directeur, Colomban, chef d'atelier et Porte, contremaître à l'École pratique d'industrie de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, 1909.

investissement concerne également des visites d'écoles étrangères. Les pratiques de veille technologique étant assez ordinaires dans les pratiques des industriels stéphanois[1241], il est logique que la formation y soit intégrée. La justification scolaire paraît en effet moins dangereuse que la visite directe d'une usine par un industriel[1242]. Ces visites ont un double usage : l'intérêt strict pour les modalités d'apprentissage ou le détournement de cet intérêt au profit des questions de production. Claude Lebois réalise par exemple en 1894 un voyage en Suisse et en Allemagne, afin de renseigner la rubanerie stéphanoise sur les écoles techniques de ces pays[1243]. La venue de Grivolat et de deux professeurs de l'école pratique à Liège en 1900 apparaît en partie comme un échange de bons procédés pédagogiques, ce qui n'empêche pas l'espionnage industriel[1244]. Les fabricants liégeois et le directeur de l'école d'armurerie ne peuvent pourtant être dupes des motivations d'une telle visite. Il est permis de douter – surtout au vu de la culture du secret des affaires qui est le propre des mondes patronaux d'hier et d'aujourd'hui, la région stéphanoise ne faisant pas exception – que ces visites et rapports soient en mesure de restituer l'ensemble des secrets de fabrication ou des pratiques administratives et commerciales[1245].

Le renforcement des connaissances techniques des industries passe par d'autres recours, liés au développement de l'enseignement technique au niveau local. Les collections du musée des arts industriels, les ouvrages des bibliothèques d'écoles pratiques, les conférences contribuent au développement d'une culture technique, destinée avant tout aux compagnons et ouvriers, mais aussi ouverte à un petit patronat autodidacte. Dans un but d'émulation et de découverte d'industries étrangères, les récompenses aux élèves méritants, sous la forme de bourses ou de voyages d'étude à l'étranger, sont un objet privilégié des relations entre milieux industriels et écoles techniques[1246]. Les organismes bienfaiteurs – chambres de commerce par exemple – de demandent parfois en échange la réalisation d'un rapport. Ces séjours s'adressent

---

[1241] Luc Rojas, « Les chambres de commerce… », art. cit, p. 45-58.

[1242] Sur le deuxième point, lire par exemple la correspondance de Lucien Arbel à son père Pierre, lors de sa visite au sein de la société britannique Leeds Forge en 1909-1910 (ANMT, 2006 083/005).

[1243] ADL, 13 J 447, Claude Lebois, *Une visite aux principales écoles techniques de Suisse*, 10 avril 1894.

[1244] Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, *Délégation à Liège…*, *op. cit*.

[1245] Les aspects administratifs sont encore peu formalisés avant la Première Guerre mondiale, au contraire des savoirs techniques et scientifiques qui bénéficient alors des sociétés et associations d'ingénieurs.

[1246] ADL, 9 M 172, lettre du président du conseil des prud'hommes du canton de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 26 mars 1884. Cf. ADL, 9 M 220, attribution de bourses de voyage aux élèves de l'école des mines de Saint-Étienne (1903-1932). ADL, 9 M 231, bourses commerciales et industrielles de séjours à l'étranger : instructions, attribution (1886-1896).

néanmoins à une portion réduite d'institutions, formant surtout des ingénieurs ou des employés supérieurs. Il faut ajouter les quelques legs alimentant des prix d'élèves, notamment à l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne.

Les établissements d'enseignement technique renforcent ainsi l'organisation socioéconomique des territoires. Pourtant, le soutien des industriels stéphanois pour les écoles publiques apparaît moins important que celui dont bénéficie par exemple l'école pratique d'industrie de Montbéliard à la même époque, la famille Peugeot en tête[1247]. De même, l'investissement réalisé au sein des écoles congréganistes reste limité, et cherche avant tout à éviter ce qui pourrait ressembler à une forme d'obligation. Les différents statuts permettant d'adhérer aux associations gestionnaires encouragent cet exercice de la libéralité. En l'absence d'un engagement financier de la part des syndicats – fabricants d'armes excepté, si l'on ne tient pas compte de l'école des mines qui bénéficie d'autres soutiens –, il s'agit de marques de notabilité industrielle ou bourgeoise plutôt qu'une implication de professions soucieuses de leurs propres besoins de formation. Les engagements individuels obéissent à d'autres logiques. Alexandre Saignol agît par sentiment chrétien et notabilité patronale plus que par intérêt professionnel, puisque la Société civile des tréfonds dont il est administrateur-directeur n'apparaît pas comme une institution demandeuse de main-d'œuvre[1248]. La situation est plus complexe pour Joseph Leflaive, gérant de l'une des plus grandes usines de Saint-Étienne, qui s'investit lui aussi au service d'une expression catholique de l'intérêt général. De la même manière, les opinions politiques d'Étienne Mimard s'accompagnent d'une véritable stratégie sur les besoins en main-d'œuvre ouvrière et en employés de la Manufacture française d'armes et cycles[1249]. La proximité entre industriels et établissements de formation contribue à construire en commun l'offre de formation. Les écoles s'adaptent à la demande, à l'image de la mise en place de la section spécifique à l'armurerie, ou de la création d'un cours sur l'automobile à l'EPI de Saint-

---

[1247] Pierre Lamard, *Excellence industrielle…*, *op. cit*., p. 85 et suiv.

[1248] Louis-Joseph Gras, *Histoire économique générale des mines de la Loire*, tome 2, Saint-Étienne, Théolier, 1922, p. 487-488. Il faudrait toutefois dresser la liste de l'ensemble de ses participations à des conseils d'administration et de surveillance d'entreprises industrielles. Sa présence au conseil de surveillance des Forges et ateliers de la Chaléassière, qu'il préside, rend plus complexe son intérêt pour la question éducative (Archives Leflaive, n°43-44, registres de délibérations du conseil de surveillance des Forges et ateliers de la Chaléassière, 1885-1905).

[1249] Cf. collectif, *L'industrie du cycle à Saint-Étienne…*, *op. cit*.

Étienne en 1906[1250]. Dans l'autre sens enfin, les visites d'ateliers permettent de rapprocher l'enseignement scolaire pratique des pratiques professionnelles.

L'enseignement technique n'a pas de raison d'être s'il ne s'articule pas avec les milieux économiques au niveau local et régional. Leur mobilisation et leur investissement dans l'organisation et la gestion des cours n'est pas une donnée établie dès la double manifestation du besoin de compétences et de l'intérêt d'une formation en milieu scolaire. La région stéphanoise se caractérise par son recours quasi exclusif à des acteurs non économiques, les municipalités – voire l'État – d'un côté, les congrégations religieuses de l'autre. Une telle situation rappelle d'ailleurs les stratégies diversifiées – et localisées – du patronat de la région du Nord[1251]. Le modèle industrialo-philanthropique, sur le calque de la Société industrielle de Mulhouse, n'avait pas eu de pérennité dès la fin de la période précédente. L'implication consulaire est restée une donnée marginale, contrairement à d'autres chambres à forte tradition commerciale – Paris, Lyon, Marseille notamment. La mobilisation des professions est l'exception, et concerne avant tout les industries de fabrique – en considérant également la rubanerie[1252]. Les engagements individuels permettent de pallier en partie cette carence de l'action collective, qu'elle soit ou non basée sur une identité corporatiste. Le rapprochement des pratiques des écoles techniques et des milieux industriels indique néanmoins que les premières ont établi les conditions de leur pérennisation.

B. Des pratiques aux fonctions professionnelles de la formation

Au vu de l'étude réalisée jusqu'ici, l'essaimage d'établissements de formation en région stéphanoise semble corroborer l'hypothèse selon laquelle la création d'une offre de formation doit répondre à la définition d'un besoin par le tissu économique. Il est pourtant difficile, en l'état des archives consultées, de cerner avec précision l'ensemble des demandes formulées. Le

---

[1250] Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit*., p. 444.

[1251] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*.

[1252] Antoine Vernet, « Former au métier : la rubanerie stéphanoise et l'enseignement technique (des années 1820 aux années 1970) », *in* Nadine Besse et Sylvain Besson (dir.), *Le ruban, c'est la mode*, catalogue d'exposition du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, Cinisello Balsamo, Silvana Editoriale, 2016, p. 175-184.

matériau fourni par le bulletin de la Société d'agriculture de la Loire jusqu'à la fin du Second Empire ne trouve malheureusement pas d'équivalent durant la Troisième République. Les recensions formulées dans la presse locale sont généralement l'objet des ciseaux des services de police, au bénéfice des dossiers de la préfecture de la Loire, mais restent souvent épisodiques. Les archives d'entreprises restent malheureusement rares et peu dissertes sur les pratiques sociales en leur sein. De fait, d'autres sources doivent être mobilisées afin de rendre compte des questions relatives à la formation des personnels des industries métallurgiques en région stéphanoise. Celles-ci, souvent le fruit d'acteurs publics – pêle-mêle, pour les développements suivants, inspection du travail des enfants, municipalités, chambre de commerce, etc. –, contraignent à une approche ciblée sur des filières de formation. Les discours alors produits, les réalisations institutionnelles permettent de combler la faiblesse des études et rapports sur les pratiques concrètes, et de fait permettent un aperçu sur le rôle joué par ces mêmes formations dans l'économie locale. Un rapport de la commission des écoles de la chambre de commerce de 1899 en donne un exemple hors de l'enseignement technique[1253]. Celle-ci reconnait que les sections classiques de l'enseignement secondaire préparent aussi bien, sinon mieux, que les sections modernes et spéciales – comprendre techniques – aux grandes écoles ou à l'entrée directe dans le commerce et l'industrie. Cependant, l'enseignement moderne, plus pratique, semble à même de convenir à la majorité des élèves. En outre, la surveillance plus étroite dont les élèves sont l'objet dans les institutions libres apparaît plus efficace dans le processus d'apprentissage, notamment en écriture, calcul et dessin, ainsi qu'en termes de discipline, donnant de futurs travailleurs « qu'apprécient beaucoup de patrons ». De telles conclusions montrent la capacité des acteurs économiques à produire une vision cohérente, à défaut d'être aisément vérifiable, quant à la valeur des choix opérés dans la relation entre formation et travail. Il apparaît logique de dupliquer cette approche à deux autres offres, qui n'ont été qu'effleurées jusqu'à maintenant, à savoir l'apprentissage et l'enseignement commercial.

1. L'atelier contre l'école : « crise » et subsistance de l'apprentissage

L'étude des logiques à l'œuvre dans les pratiques des industriels vis-à-vis de la fonction de la formation au métier vise à compléter les apports de la construction de l'offre de formation

[1253] ADL, 13 J 415, délibération de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 21 mars 1899.

scolaire destinée principalement aux métiers manuels, qui a été abordée au chapitre précédent. Celle-ci a notamment servi de support à un développement nouveau, mais non inédit, des cours à destination des apprentis et jeunes travailleurs de l'industrie. De fait, l'apprentissage n'a pas disparu entre les années 1880 et 1910. Au contraire, l'atelier conserve sa primauté numérique dans la formation au métier des ouvriers qualifiés, dans le cadre usinier comme artisanal. Le « tas » résiste encore et toujours, conservant parfois en dehors des professions mécaniques un avantage conséquent[1254]. Il est alors logique que les milieux patronaux et les pouvoirs publics continuent à entourer ce mode de socialisation professionnelle de toutes leurs attentions, au moins dans les discours.

a. De la législation aux enquêtes : l'apprentissage entre pratiques professionnelles et protestations patronales

Le développement d'une offre post-obligation de formation scolaire au métier n'interrompt pas, bien au contraire, l'intérêt des administrations sur le travail des enfants et l'apprentissage. Inspections et enquêtes permettent toujours de dresser un tableau représentatif de la situation concrète au sein des établissements industriels, au moins pour la période 1884-1892[1255]. À cette époque, la quincaillerie demeure un employeur fréquent de jeunes garçons de 12 à 15 ans, ce qui n'est pas le cas de la grosse métallurgie, malgré des métiers spécifiques aux « mousses » comme le sablage et le décaillage des creusets aux Établissements Holtzer[1256]. L'obligation de la possession du livret [ouvrier] est respectée par les employeurs les plus importants.

Il apparaît ainsi, sur l'échantillon retenu, que la proportion d'enfants de moins de 16 ans diminue fortement lorsqu'augmentent les effectifs ouvriers de ces usines. Les effets de la prolongation de la scolarité sont probablement à l'œuvre, mais nécessitent de prendre aussi en

---

[1254] Sven Steffens, « Le métier volé… », art. cit.

[1255] ADL, 10 M 45, registres de l'inspection départementale du travail des enfants et des filles mineures dans l'industrie, 1884, 1889-1891. Les dossiers des autres années sont malheureusement manquants, et ne permettent pas un panachage plus satisfaisant entre activités. Ces études se basant sur les données fournies par les registres d'inscription des entreprises visitées, elles sont tributaires de leur bonne tenue, censée être quotidienne.

[1256] Jean-Paul Bravard, *L'Ondaine vallée du fer. Promenades d'archéologie industrielle*, Saint-Étienne, Le Hénaff, 1981.

compte la baisse du taux de la natalité pour les générations concernées[1257]. La reprise économique du secteur est d'ailleurs encore incertaine, après la crise de la métallurgie des années 1870, et il est possible que les données de 1884 traduisent d'importants congédiements de personnels. La sidérurgie emploie peu de jeunes gens de moins de 16 ans, comme l'affirme la profession[1258]. L'importance de la main-d'œuvre juvénile est toujours plus marquée dans les activités mécaniques, moins demandeuses de force physique chez leur personnel non qualifié[1259].

Enfin, si l'adéquation entre obtention du certificat d'études primaires et possession du livret est fort relative en 1884, elle tend à devenir absolue en 1890. De plus, il semble qu'aucun enfant employé dans un atelier de l'arrondissement de Saint-Étienne ne suive les cours d'une école primaire à côté de son travail. La nature du travail juvénile évolue ainsi fortement en une dizaine d'années environ. Il existe ponctuellement quelques résistances, illustrées par les enquêtes diligentées par le ministère du Commerce. L'institutionnalisation d'un âge minimal d'entrée au travail passe ainsi mal à Rive-de-Gier – ce qui est lié à l'importance dans la ville de l'industrie du verre[1260]. L'enquête de 1891 indique que 12,59 % de l'effectif employé dans l'arrondissement de Saint-Étienne serait âgé de moins de 20 ans[1261]. Dans la foulée de la loi du 2 novembre 1892, interdisant le travail dangereux aux enfants, de nombreux procès-verbaux peuvent être dressés lorsque les conditions de sécurité des apprentis et jeunes ouvrières ne sont pas respectées. Par exemple, chez un constructeur de limes de Firminy, il est signalé que deux

---

[1257] Par exemple, la croissance du nombre de naissances à Saint-Étienne connaît une nette inflexion à partir de 1867. La population globale du bassin houiller de Saint-Étienne stagne quant à elle au tournant des années 1870-1880 (Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région économique*…, *op. cit*., p. 357 et 366).

[1258] Cf. chapitre 1.

[1259] Pour exemple, les forges Deflassieux de Rive-de-Gier interdisent dans leur règlement intérieur l'embauche de mineurs de moins de seize ans aux contremaîtres, ce que confirme une visite d'inspection de mars 1883 (ADL, 10 M 46, rapports d'inspection départementale du travail des enfants mineurs, Rive-de-Gier, 26 juin 1882 et 15 mars 1883).

[1260] Ministère du Commerce et de l'Industrie, *Enquête sur les modifications à apporter aux lois du 9 septembre 1848 et du 19 mai 1874 sur le travail dans l'industrie*, Paris, 1885, p. 46, réponse de la chambre consultative des arts et manufactures de Rive-de-Gier : « L'âge ne détermine que très imparfaitement chez les enfants le degré de développement physique et intellectuel. Il faut aussi tenir compte du genre de travail que l'enfant est appelé à exécuter. Ce travail, le plus souvent, exige une somme d'efforts moindre que celle dépensée par l'enfant dans ses jeux ordinaires. Pourquoi alors l'empêcher de produire utilement et d'obtenir une rémunération proportionnelle ? ».

[1261] Peusner, *Saint-Étienne de 1856 à 1954. Étude démographique et humaine*, mémoire de DES d'histoire, Université de Lyon, 1956, p. 114. Le recensement de 1891 indique que la population des 12-19 ans, donc en âge de travailler, dans l'arrondissement de Saint-Étienne représente 14,9 % de la population totale (ADL, 6 M 119).

apprentis tourneurs travaillent sur des tours parallèles « dont les engrenages de vitesse [ne sont] pas munis d'organes protecteurs[1262] ».

Tableau n°10 : Évolution des effectifs de quelques usines métallurgiques et mécaniques de la région stéphanoise, relevés de l'inspection du travail des enfants et des jeunes filles, 1884-1891.

Employeur	Date	Nombre d'ouvriers adultes		Nombre de filles mineures de 16 à 21 ans	Nombre d'enfants de 12 à 16 ans ayant le livret	% de moins de 16 ans dans l'effectif	Nombre d'enfants de 12 à 15 ans ayant le certificat d'études primaires
		H	F				
Fonderies, forges et aciéries de St-Étienne	Oct. 1884	150	0	0	14	8,5	5
	Déc. 1889	1 280	0	0	37	2,8	37
Saint-Étienne	Oct. 1890	1 445	0	0	36	2,4	36
Mermier Fabricant de quincaillerie	Oct. 1884	35	3	0	18	32,1	11
	Déc. 1889	95	17	0	36	24,3	23
Saint-Étienne	Nov. 1890	72	34	15	26	17,7	26
Établissements Jacob Holtzer Aciéries	Oct. 1884	90	0	0	35	28	5
	Juil. 1890	937	0	0	53	5,4	53
Unieux	Juin 1891	1 047	0	0	34	3,1	34
Aciéries et forges de Firminy	Nov. 1884	1 330	0	0	82	5,8	40
	Avr. 1890	1 834	2	0	40	2,1	40
Firminy	Mars 1891	2 023	2	0	39	1,9	39
Forges d'Assailly (Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer)	Nov. 1884	152	0	0	40	20,8	17
	Avr. 1890	549	0	0	41	6,9	41
Lorette	Juin 1891	537	0	0	38	6,6	38

[1262] ADL, 10 M 47, procès-verbal de l'inspecteur départemental du travail Fache sur la maison Véron frères, 6 décembre 1898.

Le suivi du travail des enfants demeure le fait de fonctionnaires – à l'image des inspecteurs divisionnaires des Mines –, de notables et d'industriels au niveau local. Les commissions locales du travail des enfants intègrent ainsi à partir de 1885 les directeurs des écoles professionnelles municipales de Saint-Étienne et Saint-Chamond[1263]. Certains industriels déclinent encore leur nomination pour raisons professionnelles, tel Charles Marrel proposé en 1880 et 1885 pour la présidence de la commission de Rive-de-Gier et Pélussin[1264]. La transformation de ces commissions en comités de patronage pour la protection des apprentis et le développement de l'instruction professionnelle est réalisée par application de l'article 25 de la loi de 1892. Parallèlement à la mise en place des commissions départementales du travail, douze circonscriptions sont dessinées pour l'ensemble du département de la Loire[1265]. Le conseil général et le préfet nomment des représentants de l'industrie parmi les sept membres de la commission départementale chapeautant ces comités. Le rôle de ces organismes est désormais plus consultatif que décisionnaire avec le développement de l'inspection du travail. Malgré le développement d'un réseau organisé[1266], les informations manquent sur leur activité concrète au niveau local[1267].

Les enquêtes sur l'apprentissage sont quant à elles l'occasion de réponses des chambres syndicales patronales. C'est plus particulièrement à la suite de la loi du 30 mars 1900, dite loi Millerand-Colliard, que les industriels font part de leur mécontentement. Elle fixe en effet la durée maximale de travail journalier, pour les ateliers où des enfants de moins de 18 ans côtoient des adultes, à dix heures. Les employeurs dénoncent alors l'impossibilité d'introduire des apprentis dans des services susceptibles d'heures supplémentaires ou de travail de nuit. L'organisation des ateliers est touchée, comme aux Forges et aciéries de la Marine selon les mots du directeur Montgolfier :

> « C'est ainsi que dans un bâtiment à deux étages, nous avions au rez-de-chaussée un atelier d'ouvriers hommes et, au premier, un atelier d'apprentissage ; il nous a fallu

---

[1263] ADL, 10 M 38, nomination des membres des commissions locales du travail, 1885 : Claude Lebois pour Saint-Étienne et Émile Bourles pour Saint-Chamond.

[1264] ADL, 10 M 38, lettre de Charles Marrel au préfet de la Loire, 2 juin 1880 ; lettre de Charles Marrel au préfet de la Loire, 22 juin 1885.

[1265] ADL, 10 M 40, dossier relatif aux comités de patronage, 1893-1901.

[1266] Véronique de Chardon, *L'apprentissage en France*…, *op. cit*., p. 224-254.

[1267] La centralisation des rapports et études au niveau de l'administration du Travail, au sein du ministère du Commerce et de l'Industrie, permet probablement à ce sujet une étude plus riche à partir des fonds des Archives nationales que des archives départementales de la Loire.

fermer ce dernier parce que des jeunes gens de moins de dix-huit ans travaillaient sous le même toit que les hommes plus âgés.

Nous avons dû construire un autre atelier d'apprentissage et pendant sa construction nous n'avons pas fait d'apprentis. Je n'ai pas besoin de vous dire que les familles sont venues souvent nous implorer et nous supplier de hâter la reconstitution de notre apprentissage qui leur rendait de si grands services. À l'heure actuelle, notre petit atelier est de nouveau en activité[1268] ».

La situation est également identique aux Forges et ateliers de la Chaléassière, qui déplorent les conséquences de la législation sur la production dès 1904. L'entreprise finit par organiser son propre atelier d'apprentissage au cours de l'année 1910[1269]. Les Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne connaissent de leur côté une diminution importante de leur main-d'œuvre juvénile, de 250 jeunes gens en janvier 1900 à 53 en janvier 1904[1270].

L'enquête de l'Office du travail de 1901 sur les conditions de l'apprentissage industriel retranscrit parfaitement cette grogne généralisée[1271]. La chambre de commerce de Saint-Étienne décrit à cette occasion la confusion existant entre l'apprentissage « au sens usuel du mot » et l'apprentissage « légal » fixé par la loi de 1851[1272]. Une telle distinction soutient l'idée selon laquelle « l'apprentissage n'existe plus, même dans la grande industrie et à cause de la spécialisation des tâches et de l'introduction des machines ». Le discours est en fait plus subtil. S'il subsiste « une formation professionnelle, si peu importante qu'elle soit », elle « exige souvent une longue pratique et des connaissances étendues », l'exemple utilisé étant l'organisation des cours professionnels à l'intention des chauffeurs-mécaniciens. Le réglage des machines, leur entretien et réparation sont bien compris comme la marque des ouvriers

---

[1268] Conseil supérieur du Travail, *Seizième session, novembre 1906. Compte-rendu*, Paris, Impr. nationale, 1907, p. 85, intervention d'Adrien de Montgolfier, 6e séance, 17 novembre 1906. La session est consacrée à la discussion du rapport d'Edmond Briat de 1905 sur l'enseignement professionnel et au projet de loi lié.

[1269] AFL, registre des séances du conseil de surveillance des Forges et ateliers de la Chaléassière, séances des 12 juillet et 24 décembre 1904, et 4 juillet 1910. L'ouverture de l'atelier prévu à cette dernière date fait que « les ouvriers pourront (chose qu'ils recherchent toujours) faire des heures supplémentaires dans les moments de presse ».

[1270] ADL, 117 J 18, avis de l'ingénieur en chef des FFASE, 1er février 1904.

[1271] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 38-39. Les résultats de l'enquête nourrissent dès lors le débat sur l'avenir de l'apprentissage et l'organisation de l'enseignement professionnel (Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État…*, *op. cit.*, p. 244 et suiv.). La question est traitée dans la partie suivante.

[1272] ADL, 13 J 491, projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour l'enquête sur l'apprentissage, 1901.

spécialistes, puisqu'il n'y a « guère que dans les professions où l'ouvrier n'est qu'un manœuvre, un surveillant, un simple complément de la machine, […] que l'apprentissage n'existe pas ». L'apprentissage « usuel » du métier est ainsi une réalité au sens formel, suivant « simplement la marche de l'industrie à laquelle il se rapportait[1273] ». L'apprentissage « légal » est quant à lui resté lettre morte ou presque. La chambre l'interprète d'ailleurs comme adapté aux réalités du milieu du XIXe siècle – scolarisation médiocre, faibles contraintes légales sur le travail des enfants, etc. Il n'existe d'ailleurs aucun usage local relatif à son organisation dans les cantons industriels de l'arrondissement de Saint-Étienne[1274]. Les réponses des chambres syndicales au questionnaire de l'Office du travail provoquent d'ailleurs la circonspection de l'organisme consulaire quant à la possibilité de renforcer la législation en vigueur, au titre de la liberté du travail, que ce soit sur la fréquentation obligatoire des cours professionnels, la limitation du nombre d'apprentis ou l'augmentation de la durée de l'apprentissage.

D'une manière générale, les syndicats patronaux décrivent un apprentissage inchangé par la législation, loi de 1851 en tête[1275]. La Chambre syndicale des fabricants de limes du Chambon-Feugerolles attribue l'absence de contrat à leur non-respect par les apprentis ou les parents[1276]. L'initiation des jeunes à la taille des limes se déroule dans l'atelier familial – parfois auprès de la mère – jusqu'à l'installation à leur compte des plus « intelligents » vers 15-16 ans. Un tel système permettrait néanmoins à de nombreux « ouvriers plutôt médiocres » d'ouvrir leur propre atelier, ce qui a des conséquences sur la qualité des productions locales, surtout vis-à-vis de la concurrence anglaise et suisse. Pour la quincaillerie, quelques mois de formation sur le tas, par reproduction des gestes des ouvriers, suffisent lors de l'entrée à l'usine – généralement vers 15-16 ans mais parfois dès 13 ans. La métallurgie emploie quant à elle toujours des « gamins ». Les fabricants d'armes continuent à recourir à l'apprentissage, réglé par un contrat le plus souvent verbal. L'apprentissage dure en général deux ou trois années, parfois une seule. La Chambre syndicale de la fabrique d'armes fait de même : « Dans les usines

---

[1273] *Ibid*.

[1274] *Codification des usages locaux du département de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Impr. de la Loire républicaine, 1906, p. 159.

[1275] ADL, 13 J 491, projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour l'enquête sur l'apprentissage, 1901, pour l'ensemble du développement suivant.

[1276] À noter que de l'ensemble des syndicats patronaux de la métallurgie en région stéphanoise, la réponse de la Chambre syndicale des fabricants de limes est la seule à figurer dans les documents conservés par le ministère (AN, F 12/7621, enquête sur les conditions de l'apprentissage industriel, 1901-1902). Les suites de l'enquête de 1902 sont abordées en Partie 2.

les apprentis rentrent généralement comme aides rémunérés et apprennent peu à peu le métier jusqu'au jour où ils peuvent être considérés comme ouvriers ». Les deux chambres armurières estiment que les apprentis ne perdent quasiment pas de temps à effectuer les courses pour le compte de leur patron, comme le décrit la chambre des fabricants :

> « Il est d'usage qu'en dehors des travaux réels d'apprentissage, l'apprenti [fasse] d'autres besognes, telles que les courses, aller chercher ou rendre l'ouvrage, nettoyer l'atelier, etc., mais lorsque le patron est sérieux et honnête, ces courses n'ont pas une influence trop grande et la perte de temps de l'apprenti peu considérable, d'ailleurs, il est difficile de tenir en haleine et pendant plusieurs heures un jeune cerveau, et des mains inhabiles sont vite fatiguées ».

C'est aussi le cas de la Chambre syndicale de la canonnerie, qui juge que ses apprentis profitent de leur temps à l'atelier, observant et aidant des ouvriers de confiance, et gagnant de fait une rétribution dès que l'occasion se présente. L'industrie du cycle ne recrute quant à elle que peu d'apprentis, privilégiant les ouvriers mécaniciens déjà expérimentés. La question du nombre est également abordée par la plupart des syndicats interrogés. L'instabilité des apprentis de la lime a pour conséquence leur absence complète dans certains ateliers. Dans la quincaillerie, un groupe de dix ouvriers de la même profession a généralement à sa charge quatre ou cinq apprentis. La Chambre syndicale des fabricants d'armes compte, quant à elle, un apprenti pour quinze à vingt ouvriers, ne voyant aucun intérêt à augmenter leur nombre en l'absence de croissance de la production. Certains métiers comme la bascule ou la platine connaissent même une certaine pénurie, en partie influencée par la mécanisation de la production. La canonnerie et la petite métallurgie forment aussi selon les besoins stricts de leurs professions respectives.

L'enquête est l'occasion d'une description précise au sujet des Forges et ateliers de la Chaléassière[1277]. Les fils des ouvriers qui le désirent sont recrutés par l'usine, sans contrat d'apprentissage. Ceux-ci sont payés dès leur embauche – la pratique du paiement de l'apprentissage n'a pas encore disparu à cette époque, expliquant l'intérêt d'une telle pratique pour les familles – avant d'être progressivement augmentés. L'abandon du recrutement par

---

[1277] ADL, 13 J 491, lettre du gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière Vincent Biétrix au secrétaire général de la chambre de commerce de Saint-Étienne Louis-Joseph Gras, 17 octobre 1901. Le document comprend des notes manuscrites de Gras, au crayon, qui retranscrivent les renseignements donnés par le comptable de l'entreprise.

apprentissage, avec engagements réciproques, s'explique par les inconvénients d'un tel système – malheureusement non décrits. Les familles en ont d'ailleurs fait la demande explicite : « Nos ouvriers préfèrent aussi que leurs enfants conservent leur liberté ». L'usine recrute également de jeunes garçons sans lien familial au personnel de l'entreprise, qui se forment peu à peu, au fur et à mesure des besoins, toujours sans contrat d'apprentissage et contre rémunération. Cette absence d'institutionnalisation n'empêche nullement l'intérêt pour l'instruction : « Les patrons ont toujours grand intérêt à former de bons ouvriers et à faciliter leur apprentissage ». L'apprentissage organisé aux Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer suit les mêmes logiques, notamment en matière de reproduction familiale[1278]. La description faite par Adrien de Montgolfier à l'occasion des travaux du Conseil supérieur du Travail de novembre 1902 précise ce fonctionnement :

> « Que faisons-nous dans nos usines quand un ouvrier vient nous dire : "Je voudrais que mon fils ait la même profession que moi ?"
>
> Lorsque le jeune enfant a satisfait aux exigences scolaires, qu'il a quatorze ans, nous le prenons et le mettons pendant deux ans sous les ordres d'un contremaître qui en a soin et qui le dirige soit du côté de la mécanique, soit du côté de la forge, suivant que le père est mécanicien ou forgeron.
>
> Le soir, quand il a terminé son travail, pendant quatre mois de l'année et trois fois par semaine, l'enfant est tenu d'assister à des cours qui durent une heure ou une heure et demie, et qui sont faits par nos ingénieurs ; on leur apprend le dessin, on leur donne quelques éléments de géométrie ».

Le directeur des FAM insiste sur l'obligation de l'assiduité des élèves à ces cours, qui viennent s'ajouter aux dix heures de travail autorisées par la loi de 1900. Dans un tout autre contexte, les données collectées par le journaliste Charles Benoist décrivent également la place des apprentis dans les entreprises sidérurgiques du bassin. En octobre 1902, les FFASE comptent 183 travailleurs âgés entre 15 et 20 ans, sur les 1 704 ouvriers de l'usine, soit 10,7 % de l'effectif[1279].

[1278] Conseil supérieur du Travail, *Onzième session, novembre 1902*, Paris, Impr. Nationale, 1903, p. 26-29 : intervention d'Adrien de Montgolfier, 3e séance, 7 novembre 1902. La session est consacrée à l'étude du rapport d'Edmond Briat sur l'apprentissage de 1902, qui fait suite à l'enquête de l'Office du Travail.

[1279] Charles Benoist, « Le travail dans la grande industrie », art. cit., p. 638 et suiv. Les professions ouvertes à ces jeunes travailleurs sont surtout traîneurs de barres au puddlage, leveurs de portes, traceurs et « apprentis ajusteurs », le terme apprenti n'étant pas usité pour les autres tâches.

L'étude de la pyramide des âges par métiers réalisée par Benoist à l'usine de Saint-Chamond des Forges et aciéries de la Marine montre la spécialisation des jeunes ouvriers dès la fin de leur apprentissage. Ceux-ci sont formés directement dans les ateliers de construction ou à la forge des réparations pour 71 d'entre eux. Les 22 autres, probablement destinés aux métiers de la mécanique, reçoivent une instruction technique au sein d'un atelier spécial dirigé par un contremaître – pour rappel, l'entreprise a mis fin au financement de l'école de la Grand'Grange deux ans auparavant. Au niveau de la rémunération, Benoist mentionne, sur les indications de la direction de l'usine de Saint-Chamond, que la paie journalière moyenne d'un apprenti serait d'1 franc par jour, contre 3,50 francs pour un manœuvre, 5 pour un ajusteur ou 8,50 pour un fondeur[1280]. L'apprentissage existe ainsi toujours à l'aube du XXe siècle dans les plus grandes entreprises, malgré la progression du personnel semi-qualifié dans leurs effectifs. Les milieux industriels ne manquent toutefois pas jusqu'à la Première Guerre mondiale de déplorer que la loi de 1900 les empêche de recruter parmi les anciens élèves des écoles pratiques âgés de moins de 18 ans[1281]. Lors de l'enquête de la direction de l'Enseignement technique de 1910 sur l'instruction professionnelle, le patronat métallurgique stéphanois estime que cette impossibilité se fait « au grand dommage de la moralité des jeunes gens, condamnés souvent à l'oisiveté et prenant ainsi très rapidement toutes les mauvaises habitudes[1282] ». Toujours accusée de provoquer « la décadence constante de l'apprentissage[1283] », cette disposition obligerait les jeunes gens, qui ne peuvent « acquérir la connaissance complète de leur métier qu'à l'atelier », à « terminer leur apprentissage beaucoup plus tard et de se contenter jusqu'alors de travaux peu rémunérateurs ». Le patronat sidérurgique regrette quant à lui de ne pas pouvoir aménager les horaires de sa main-d'œuvre juvénile, car selon lui « le seul moyen d'assurer leur apprentissage est de les employer dans des équipes d'adultes, dont ils doivent forcément adopter

---

[1280] *Ibid*., p. 653. Michael Hanagan doute de la fiabilité de ces données quant à la rémunération réelle des ouvriers payés aux pièces – ce qui ne concerne pas les emplois en mécanique –, en se basant sur les chiffres collectés par les services de police pour l'Office du travail (Ministère du Commerce et de l'Industrie, direction du Travail, Office du travail, *Bordereaux de salaires pour diverses catégories d'ouvriers en 1900 et 1901*, Paris, Imprimerie nationale, 1902, cité par Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 161).

[1281] ADL, 13 J 176, rapport du directeur de l'EPI de Saint-Étienne à la chambre de commerce de Saint-Étienne, année 1908-1909 ; ADL, 13 J 587, lettre du président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Joseph Leflaive au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 17 juillet 1914.

[1282] ADL, 13 J 453, « Métallurgie », réponse à l'enquête de la direction de l'Enseignement technique de janvier 1910 sur l'instruction professionnelle des jeunes gens de moins de 18 ans.

[1283] ADL, 10 M 438, *Rapport sur les travaux de la chambre syndicale de la petite métallurgie et quincaillerie de la Loire et de la Haute-Loire pendant l'année 1912*, Saint-Étienne, Mulcey, 1913. Les fabricants de limes sont les plus virulents à ce sujet.

les heures de travail[1284] ». Le travail à feu continu pose en effet une difficulté majeure quant à la question des équipes de nuit, alors que la journée de travail est généralement organisée sur deux postes.

La « crise de l'apprentissage » s'associe au déclin du système des métiers. Elle traduit la mutation des formes de socialisation et d'acquisition des connaissances et pratiques nécessaires à la pratique professionnelle. L'idée d'une pénurie d'une main-d'œuvre bien formée doit ainsi être associée à une crise des vocations à destination des activités de caractère artisanal. De fait, la durée de l'apprentissage formel tend à diminuer, ce que Francis Laur constatait déjà à la fin des années 1870 au sujet des Aciéries et forges de Firminy[1285]. La mobilité des jeunes travailleurs, liée à l'effacement progressif du cadre familial au sein de l'atelier, à l'attrait d'emplois moins qualifiés mais mieux rémunérés dans d'autres secteurs, explique le recrutement de plus en plus précoce des fils d'ouvriers par le patronat boulonnier du Chambon-Feugerolles[1286]. L'évolution de l'organisation du travail dans un cadre usinier n'est pas non plus exempte d'un fort *turn-over* de la main-d'œuvre. La formation interne des ouvriers spécialistes est également remise en question. Pour l'inspecteur départemental de l'enseignement technique Claudius Chômienne, « l'apprentissage à l'atelier est […] loin d'être aussi bien fait que jadis ; il l'est d'autant moins que le machinisme a pris une plus grande importance et que la tendance à spécialiser l'ouvrier s'accentue chaque jour[1287] ». La Chambre syndicale de la fabrique d'armes exprime déjà le même avis à l'occasion de l'enquête de 1901[1288]. Un double constat peut expliquer une telle opinion : la difficulté à cerner l'évolution du travail ouvrier en usine déjà maintes fois évoquée, du métier complet à une spécialisation qualifiée, incarnée par l'évolution de l'outillage mis à disposition des travailleurs par l'entreprise ; mais surtout l'incapacité à former pendant l'apprentissage formel les futurs spécialistes ou contremaîtres – pour les ateliers de demis-ouvriers – qui par leurs compétences professionnelles, et leur

---

[1284] ADL, 10 M 440, *Rapport sur les travaux du comité des forges de la Loire pendant l'année 1913*, Saint-Étienne, Mulcey, 1914. Il s'agit d'une réponse à l'enquête du ministère du Travail consécutive à la circulaire du 17 février 1913 sur la semaine anglaise.

[1285] Francis Laur, *Lettres d'un Stéphanois…*, *op. cit*., p. 221.

[1286] ADL, 10 M 440, *Rapport sur les travaux de la chambre syndicale de la petite métallurgie et quincaillerie de la Loire et Haute-Loire pendant l'année 1913*, Saint-Étienne, Mulcey, 1914.

[1287] Claudius Chômienne, *Histoire de la ville de Rive-de-Gier…, op. cit.*, p. 74.

[1288] ADL, 13 J 491, projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour l'enquête sur l'apprentissage, 1901.

expérience, ne réussissent pas à jouer le rôle de chef d'équipe qui leur est assigné, et à produire correctement, rapidement et suffisamment.

b. Les arguments patronaux sur la question de l'école et de l'atelier

L'apprentissage présente ainsi des limites qui, si elles ne sont pas toujours explicitement comprises, expliquent la recherche d'une solution autre quant à la préparation des futurs travailleurs de l'industrie et du commerce. Les seuls cours du soir ou du dimanche sont le plus souvent liés à la seule volonté d'un enseignant ou à son intérêt financier. Le choix de la scolarisation ne s'impose pas, malgré la possibilité de systématisation et de pérennisation qu'il permet d'envisager. La loi sur les écoles manuelles d'apprentissage et la fondation des premières écoles professionnelles ne convainquent pas immédiatement les milieux professionnels[1289]. L'instruction primaire reste d'ailleurs une priorité. Dans un exposé au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences de Saint-Étienne de 1897, Chômienne rappelle « l'utilité du travail manuel à l'école primaire » : « On peut considérer l'introduction du travail manuel à l'école, non seulement comme préparation indirecte aux métiers ; mais surtout comme facteur de l'éducation intégrale de l'enfant ; il lui offre non seulement l'occasion de devenir habile et d'apprendre à aimer et à estimer le travail corporel pour lui-même, mais encore il le prémunit contre l'oisiveté et ses suites fâcheuses[1290] ». L'apprentissage du dessin lui apparaît le moyen de forger le caractère de l'enfant, de lui apprendre la patience et la volonté de mener son travail à terme. Ces éléments sont utiles au travailleur, et doivent « former comme la préface de la nouvelle organisation de [l'] enseignement technique ». Cet intérêt n'a pourtant pas convaincu les acteurs politiques ou

---

[1289] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 534.

[1290] Claudius Chômienne, « De l'utilité du travail manuel à l'école primaire », *in* Association française pour l'avancement des sciences, *Conférences de Paris, compte-rendu de la 26e session, Première partie, documents officiels – procès-verbaux*, Paris, Masson, 1898, p. 435-436. Sur l'association du dessin et du travail manuel à l'école primaire à partir de 1880, cf. Renaud d'Enfert, « L'introduction du travail manuel dans les écoles primaires de garçons, 1880-1900 », *Histoire de l'éducation*, n°113, 2007. Le débat sur « l'école des producteurs » reste vif au début du XXe siècle au sein de la profession enseignante : Frédéric Mole, « "Élever des producteurs" dès l'école primaire ? Controverses autour du congrès de Nancy des amicales d'instituteurs (1909) », *in* Guy Brucy, Françoise F. Laot et Emmanuel de Lescure (dir.), *Mouvement ouvrier et formation. Genèses : de la fin du XIXe siècle à l'après Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 47-64.

industriels locaux d'organiser la moindre œuvre de préapprentissage[1291]. De fait, la mise au travail se base surtout sur les acquis de l'école élémentaire.

L'enseignement professionnel, surtout dans sa forme à temps plein, apparaît comme la seule alternative à la formation en atelier. Malgré son aspect traditionnel, celui-ci est loin de faire encore l'unanimité. Avant même les années 1880, la scolarisation de la formation au métier intégrait l'objectif de prémunir les jeunes apprentis de l'influence néfaste de l'atelier[1292]. Longtemps d'ailleurs, la formule de l'atelier à l'école s'est heurtée aux mêmes craintes. La formule de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne permet ainsi de contourner les oppositions éventuelles des « personnes opposées à l'introduction de l'Atelier dans l'École[1293] ». La description de l'établissement par Guy Tomel confirme ces objectifs :

> « Reste l'objection tirée des dangers de l'atelier pour l'adolescent. Ces dangers sont évités dans toute la limite du possible en choisissant pour les enfants des maisons où n'existent pas de trop grandes agglomérations ouvrières, et où par conséquent l'atelier puisse conserver l'allure et l'esprit de la famille. D'autre part, les apprentis sont surveillés et contrôlés perpétuellement par leurs instituteurs, les frères. Enfin les influences du dehors peuvent être combattues par celle de l'École, puisque la vie des jeunes gens se partage entre l'École et l'atelier[1294] ».

L'apprentissage scolaire n'est pas non plus un gage du respect par les élèves des attentes de leurs futurs employeurs, même dans le cadre d'écoles d'entreprises[1295]. L'organisation de cours du soir rencontre également de fortes résistances de la part des apprentis et des familles[1296]. De même, le passage par une école n'exempte pas les anciens élèves du statut

---

[1291] Sur la question, cf. Jean-Pierre Briand, « L'apparition du "préapprentissage" dans les grandes villes », *Formation emploi*, n°27-28, 1989, p. 42-64.

[1292] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit.*, p. 76 et suiv.

[1293] ALS/ESB, lettre du frère Joseph, supérieur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, au directeur de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, 14 avril 1885.

[1294] Guy Tomel, *Les conscrits du travail…*, *op. cit.*, p. 347.

[1295] Lire à ce sujet le récit de Jean-Baptiste Dumay sur sa jeunesse au Creusot : *Souvenirs d'un militant ouvrier (Le Creusot, 1841 – Paris, 1926)*, introduction et notes par Pierre Ponsot, Grenoble, Maspero-Presses universitaires de Grenoble, 1976.

[1296] Conseil supérieur du Travail, *Onzième session, novembre 1902…*, *op. cit.*, p. 26, intervention d'Adrien de Montgolfier, 3e séance, 7 novembre 1902 : « Je répète que j'oblige tous les apprentis à assister à ces cours. Eh bien ! je trouve de la résistance. Il y a des parents qui estiment que ces cours sont inutiles et donnent pour prétexte qu'ils sont éloignés des locaux où ils se font, quoique nous nous arrangions cependant pour qu'il y ait un cours dans chaque commune [ndla : au minimum Saint-Chamond et Izieux, peut-être Rive-de-Gier, Lorette et Saint-Julien-en-Jarez]. Les parents viennent dire : "Notre fils sort de chez nous à huit heures, il ne rentre qu'à neuf heures et demie et nous sommes préoccupés de ce qu'il devient ; nous aimons mieux qu'il reste chez nous". Malgré ces

d'apprentis lors de leur embauche[1297] – l'appellation subsiste au moins jusqu'aux conventions collectives du Front populaire. Le reproche formulé d'une manière générale, dans l'ensemble du pays, ne tient pas à la qualité des productions des élèves à l'école, fabriquées d'une manière « irréprochable » – encore que certains employeurs leur reprochent leur manque de précision et de vitesse d'exécution[1298] –, mais bien aux coûts engendrés par leur adaptation aux conditions réelles de production. S'il n'a malheureusement pas été possible de corroborer cette idée par des archives d'entreprises, cet intérêt pour la question des prix de revient illustre probablement l'impossibilité pour la formation à l'école d'imiter parfaitement l'atelier industriel[1299] – l'économie stéphanoise apparaît d'ailleurs, de manière encore plus aigüe peut-être que le reste de l'industrie française, obsédée par la question des prix de revient. La critique la plus édifiante sur la formation scolaire au métier provient d'Adrien de Montgolfier, qui se définit lui-même comme « un partisan résolu[1300] » de l'enseignement professionnel, à l'occasion de l'arrêt du soutien des FAM à la Grand'Grange. Il met alors en avant ce qu'il considère comme l'impossibilité des moyens de l'école pour « former […] de sérieux apprentis[1301] ». Il juge les formations en atelier insuffisantes en quantité et qualité. Montgolfier estime au contraire que l'enseignement en dessin et en géométrie donne à l'école une niche pertinente, qui rend service aux jeunes gens formés. Il apparaît ainsi que la décision est basée sur un constat opéré par profession. L'entreprise maintient en effet une formation au sein des équipes de travail pour des apprentis travaillant à chaud, et organise un atelier dédié pour d'autres jeunes probablement destinés aux métiers de la mécanique[1302]. Cette segmentation correspond d'ailleurs à celle entre les postes organisés en équipes autour d'un maître-ouvrier, suivant l'organisation traditionnelle

---

doléances, nous exigeons que cette instruction complémentaire soit suivie par nos apprentis, qui, en somme, s'en trouvent bien ».

[1297] ADL, 9 M 172, lettre du président du conseil des prud'hommes du canton de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 26 mars 1884.

[1298] Yves Legoux, *Du compagnon au technicien*…, *op. cit*., p. 136.

[1299] Sur la question des prix de revient, au milieu d'une riche littérature en histoire de la gestion sur la comptabilité industrielle, cf. Henri Zimnovitch, *Les calculs du prix de revient dans la Seconde industrialisation en France*, thèse de doctorat de sciences de gestion, dir. Jean-Louis Malo, Univ. Poitiers, 1997.

[1300] Conseil supérieur du Travail, *Seizième session, novembre 1906…, op. cit.*, p. 83. Montgolfier ne spécifie jamais son soutien à l'enseignement congréganiste au sein des travaux du conseil.

[1301] Lettre d'Adrien de Montgolfier au directeur de l'école de la Grand'Grange, 14 décembre 1900, *op. cit.,* p. 642-643.

[1302] Il est plus simple d'organiser un atelier de mécanique doté d'étaux, de tours et autres outils réformés, dont l'état n'est plus suffisant pour un usage en production, que de répliquer des équipements à chaud comme une forge.

des ateliers, et ceux concernés par la mécanisation de la production, plus concernés par la scolarisation de leur formation.

Cette différenciation est générale dans l'industrie sidérurgique française. Les maîtres de forges du Valenciennois défendent toujours en 1910 la formation sur le tas de leurs aciéristes[1303]. Ces ouvriers n'ont pas à acquérir de connaissances plus poussées que celles permettant de suivre les consignes de la hiérarchie, et particulièrement des ingénieurs[1304]. L'action sur la composition des alliages et leur analyse, surtout dans un territoire tourné vers les aciers spéciaux, nécessitent la création et l'extension des laboratoires et bureaux d'études. Ce savoir-faire est depuis longtemps enlevé aux ouvriers à chaud. Leur formation passe la socialisation, la constitution d'une expérience professionnelle qui se base certes sur des compétences acquises en partie à l'école primaire, qui ne demandent pas un complément scolaire ensuite, mais l'application de savoir-faire empiriques. La réussite des opérations de production ne peut plus être évaluée par les ouvriers eux-mêmes. Au contraire, les mécaniciens sont jugés sur leur capacité à produire le degré de précision demandé. La fabrication d'une pièce et son usinage nécessitent une justesse d'exécution, renforcée par la machine, qui permet, lors du passage à l'atelier suivant ou à l'opération de vérification, de limiter le temps d'ajustage manuel. Le respect des cotes ne peut se satisfaire de la seule instruction primaire. La formalisation de ces compétences s'appuie alors sur l'extension post-scolaire d'une instruction technique élémentaire ou moyenne, notamment sous la forme de cours du soir organisés par l'entreprise hors de l'atelier[1305].

Le choix opéré aux FAM est probablement motivé par les avis des contremaîtres quant à l'adaptation des anciens élèves de l'école à la production en usine, que ce soit de la part du personnel mis à disposition de l'établissement, à l'occasion d'essais professionnels à l'embauche, ou à l'atelier durant les premières semaines de travail. Il se fonde peut-être aussi sur le reproche fait jusqu'à la fin du XXe siècle aux écoles professionnelles par les employeurs

---

[1303] À savoir fondeurs et appareilleurs de hauts-fourneaux – ces métiers ne concernent alors plus la sidérurgie de la Loire –, fondeurs de fours Martin, puddleurs et lamineurs (Odette Hardy-Hémery, *Industries, patronat et ouvriers du Valenciennois pendant le premier XXe siécle*, Paris, Messidor, 1985, p. 921-922).

[1304] Les ingénieurs bénéficient quant à eux d'un renouvellement important du contenu scientifique de leur formation, notamment par les progrès de la métallurgie, ici au sens de la science des métaux : cf. Jacques Roux, *Faire de la métallurgie une science…*, *op. cit.* ; Nicole Chézeau, *De la forge au laboratoire. Naissance de la métallurgie physique (1860-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

[1305] Conseil supérieur du Travail, *Onzième session, novembre 1902…*, *op. cit.*, p. 26.

de ne pas former au métier. Dans tous les cas, Adrien de Montgolfier ne dément pas la valeur de l'apprentissage organisé au sein des entreprises :

> « Parmi tous les devoirs du patron, celui que je classe presque en première ligne, c'est d'essayer de faire des apprentis connaissant leur métier, ayant en même temps une instruction technique suffisante et à même de gagner leur vie en continuant la profession de leur père. […]
>
> Je considère ce devoir comme tellement important, qu'à mon avis rien ne doit être négligé pour l'instruction des apprentis, qui doit être aussi complète que possible[1306] ».

La situation des FAM n'est en tout cas pas la même que celle d'autres professions. L'ampleur de l'entreprise lui permet des économies d'échelle que ne peuvent pas envisager les industries de fabrique, par exemple. Si l'armurerie s'est révélée la seule profession à participer activement à la mise en place d'une filière scolaire de formation, d'autres chambres syndicales font part à l'occasion de l'enquête sur l'apprentissage de 1901 de leur intérêt pour une telle formule[1307]. C'est le cas par exemple du cycle ou de la canonnerie, qui apprécient les connaissances techniques des élèves sortant d'écoles professionnelles. La Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne recrute également dans ce vivier, ce qui n'est alors quasiment pas le cas du reste des adhérents de la Chambre syndicale des fabricants d'armes. La petite métallurgie reconnaît leur valeur professionnelle, mais ne souhaite pas une augmentation démesurée du nombre – alors de 36 ouvriers sur 2 500 : « Les ouvriers sortant des écoles professionnelles progressent en général plus vite que les autres, grâce à une teinte d'éducation plus prononcée ; ils peuvent convenir à des travaux plus soignés, mais ce serait dangereux d'en augmenter le nombre ». La crainte d'une mobilité de cette main-d'œuvre qualifiée vers d'autres professions légitime d'ailleurs cette opinion. Dans le cas des Forges et ateliers de la Chaléassière – dont les réponses représentent le secteur de la construction mécanique –, l'intérêt de la scolarisation de la formation au métier dépend en réalité de l'enfant, « des aptitudes plutôt que de l'école[1308] ». Le rôle de l'instruction primaire apparaît ainsi à nouveau. L'entreprise reconnaît en tout cas la

---

[1306] Conseil supérieur du Travail, *Seizième session, novembre 1906…, op. cit.*, p. 83.

[1307] ADL, 13 J 491, projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour l'enquête sur l'apprentissage, 1901.

[1308] ADL, 13 J 491, lettre du gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière Vincent Biétrix au secrétaire général de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 17 octobre 1901.

plus grande maîtrise des connaissances théoriques et du dessin des élèves passés par l'enseignement technique.

Afin de lutter contre la mécanisation à l'œuvre dans les régions concurrentes, la Chambre syndicale des fabricants de limes soutient l'idée d'une section spécifique au sein d'écoles professionnelles – et de fait la création d'un tel établissement spécifique au Chambon-Feugerolles, ou d'un cours annexé à une école primaire[1309]. La scolarisation ne doit pour autant pas négliger le travail manuel dans l'emploi de temps. La Chambre syndicale de la canonnerie juge qu'un nombre d'heures suffisant peut permettre à tout élève, « à sa sortie des classes de travailler sans terminer son apprentissage ce qui est pour lui une cause de dégoût se croyant quelquefois plus ouvrier qu'il ne l'est en réalité ». La crainte du déclassement point encore implicitement. Le refus de l'obligation des cours professionnels demeure général, surtout sous la formule d'un apprentissage à demi-temps, entre l'atelier et des cours à l'école sur une demi-journée, le tout intégré dans la durée légale journalière du travail[1310]. La Chambre syndicale de la petite métallurgie estime préférable que les jeunes apprennent d'abord la théorie en école, avant d'entamer la pratique à l'atelier « en abandonnant complètement l'école ». Pour les fabricants d'armes, comme évoqué dans le chapitre précédent, l'enseignement à l'école est un complément théorique de la formation pratique dans l'entreprise[1311]. La Chambre syndicale de la fabrique d'armes émet le même avis, ce qui justifie la faiblesse du recrutement des entreprises du secteur à la sortie des écoles professionnelles. Elle soutient ainsi l'idée d'un « cours spécial pratique », à condition d'un équipement suffisant au sein de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne. Il existe d'ailleurs alors une confusion encore sur la destination de ces cours, à l'intention des apprentis ou pour le perfectionnement des jeunes travailleurs. Le début du XXe siècle est ainsi un tournant dans la constitution d'une offre de formation à destination des adultes, probablement aussi sous l'impulsion des entreprises, à l'image des cours de chauffage et d'électricité industrielle de l'EPI de Saint-Étienne. Dans ce dernier cas, la généralisation de l'alimentation électrique des machines-outils finit par impliquer la mise en place d'une quatrième année pour la section de mécanique en formation initiale.

[1309] AN, F 12/7621, enquête sur les conditions de l'apprentissage industriel, 1901-1902. Le syndicat des architectes de Saint-Étienne a également répondu.

[1310] Cette question est développée en Partie 2.

[1311] Cf. Partie 1, chapitre 2, C-1-c.

L'opposition à l'obligation est ainsi clairement affichée. Les fabricants d'armes estiment que seule la réussite professionnelle des élèves assistant aux cours est en mesure d'en généraliser la fréquentation. Ce discours libéral – « La liberté avant tout », écrit le président de la Chambre syndicale de la petite métallurgie en s'opposant à l'obligation des cours professionnels – correspond également à un tissu industriel en grande partie organisé sur le modèle de la fabrique ou du petit atelier artisanal. La nécessité de recourir à une action collective, ou de déléguer en quelque sorte la question aux collectivités locales ou à des organisations religieuses limite de fait les initiatives d'un patronat attaché à son indépendance. Ces logiques professionnelles n'empêchent pourtant pas la mise en place à la même période d'un modèle original, celui des cours organisés par les syndicats de travailleurs, soit le maintien d'une logique corporative dans l'institutionnalisation de la formation au métier.

c. Une expérience de socialisation ouvrière : les cours de la Bourse du travail de Saint-Étienne

Le développement en France des bourses du travail débute dans les années 1880. Comme leur nom l'indique, il s'agit au départ d'institutions chargées du placement de la main-d'œuvre[1312]. La réunion en leur sein des organisations syndicales, sur une base corporatiste et géographique, génère un ensemble de services à destination de leurs membres. Elles contribuent à fédérer le mouvement syndical au niveau national, servant de matrice à la constitution de la CGT. Dans ce cadre de (re)constitution d'une culture ouvrière se trouvent des œuvres de formation professionnelle. Ce sont des cours publics, de soirée ou du dimanche, servant de complément d'apprentissage[1313]. Les cours de la Bourse du travail de Saint-Étienne représentent une des nombreuses tentatives syndicales de réaffirmation du rôle de socialisation professionnelle de l'apprentissage, dans le sens de la solidarité et de l'association[1314]. Il s'agit, sur le modèle corporatiste, de renforcer le rôle de formation, cooptation et placement des syndicats de

---

[1312] Peter Schöttler, *Naissance des Bourses du travail. Un appareil idéologique d'État à la fin du XIXe siècle*, Paris, Puf, 1985.

[1313] Ces cours sont ainsi nettement distincts par leurs objectifs des universités populaires qui se développent à partir de 1899, parfois au sein même des bourses du travail (cf. Lucien Mercier, *Les Universités populaires : 1899-1914. Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, Éditions ouvrières, 1986).

[1314] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit.*, p. 188-206.

travailleurs, surtout après la loi Waldeck-Rousseau de 1884 leur autorisant l'organisation de cours professionnels. Le cadre législatif favorise pourtant alors le développement d'une offre d'enseignement professionnel, sur l'initiative d'acteurs publics et privés engagés dans la voie de la scolarisation[1315]. Ce mouvement n'est pas sans susciter la méfiance – déjà ancienne[1316] – des milieux syndicaux « les plus avancés », favorables aux idées socialistes, face au développement des écoles professionnelles républicaines, dénoncées comme bourgeoises[1317]. Les organisations syndicales utilisent ainsi les bourses du travail aux fins de l'éducation ouvrière[1318]. La multiplication des cercles catholiques d'ouvriers inspirés par Albert de Mun[1319], puis l'émergence du syndicalisme chrétien dans la région renforcent une telle orientation[1320].

L'émancipation des travailleurs au niveau politique et social passe par des savoirs notamment professionnels. Le développement des bourses, en dehors de toute politique syndicale d'envergure nationale – même une fois la CGT constituée – permet une autonomie locale. Le développement d'une offre de formation dépend des syndicats de métiers adhérents. Dès 1883 au moins, plusieurs organisations possèdent leurs propres cours afin de lutter contre l'influence patronale[1321]. Ceux-ci précèdent ainsi la création de la bourse du travail de Saint-Étienne par la municipalité radicale-socialiste d'Émile Girodet, le 31 mai 1888[1322]. Les cours professionnels ne sont reconnus par la ville qu'à l'occasion d'une délibération du conseil municipal du 11 septembre 1890, au bout d'un an d'activité.

L'œuvre, financée en partie par la commune, complète l'offre municipale de cours. La confusion entre action publique et initiative privée, déjà constatée à de nombreuses reprises au XIXe siècle, se retrouve de nouveau ici, les enseignements pouvant prendre place, comme dans

---

[1315] Michel Pigenet, « L'ENP de Vierzon… », art. cit.

[1316] Georges Duveau, *La pensée ouvrière…*, *op. cit.*

[1317] Cf. la synthèse de Stéphane Lembré sur la période 1880-1910 : *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 198-205.

[1318] David Hamelin, « Les Bourses du travail : entre éducation politique et formation professionnelle », *Le Mouvement Social*, n° 235, 2011, p. 23-37.

[1319] Brigitte Waché, « Les lendemains de *Rerum Novarum* dans la Loire », art. cit.

[1320] Une Corporation chrétienne des tisseurs stéphanois est créée dès 1884 (Gabriel Mas, *Le catholicisme social…*, *op. cit.*, p. 38 et suiv.).

[1321] *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 octobre 1883, cité par Michael Hanagan, *Nascent Proletarians…*, *op. cit.*, p. 102.

[1322] Jean-Michel Steiner, « Les cours professionnels de la Bourse du travail de Saint-Étienne. Un enjeu politique et social (1865-1912) », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 145.

le cas des cours de forge de la bourse, dans un autre établissement, ici l'école professionnelle[1323]. Des doublons existent même au sein de la bourse, d'une chambre syndicale à l'autre[1324]. L'offre est diversifiée, de la menuiserie aux ferblantiers-zingueurs. Quelques syndicats métallurgistes organisent leurs propres formations[1325]. C'est également le cas de l'arme. En 1892, la Chambre syndicale des armuriers de Saint-Étienne demande et obtient la création de cinq cours d'armurerie – cours technique, mécanique appliquée à la fabrication des armes, platine, monture et bascule –, inspirés des méthodes pratiquées pour la mise en carte de la rubanerie[1326]. Il s'agit d'un perfectionnement professionnel, s'accompagnant de conférences et démonstrations sur des fusils de la collection d'armes du musée d'art et d'industrie – sans bénéficier toutefois du moindre financement municipal[1327]. Le cours d'armurerie s'adresse ainsi à des ouvriers déjà intégrés dans la profession, et non à des apprentis âgés de 13 à 17 ans[1328]. L'enseignement est volontairement plus pratique que théorique, ce que déplore Marius Vachon, qui juge qu'il est « à peu près stérile, parce qu'il manque d'une base scientifique sérieuse[1329] ». Cette forme d'enseignement trouve des soutiens inattendus, comme Jean-Baptiste Galley[1330] – il est vrai ancien administrateur d'une école fonctionnant surtout sur le modèle des cours professionnels[1331]. Ce dernier conçoit en effet les limites de l'école municipale, et vante les mérites d'une formation au sein même de la profession[1332] :

[1323] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 21 février 1908.

[1324] AMSE, 1 R 224, rapport à la commission de l'instruction publique du conseil municipal de Saint-Étienne, 3 novembre 1908.

[1325] ADL, 10 M 496, *La Loire républicaine*, « Bourse du Travail de Saint-Étienne. Cours professionnels publics et gratuits », 29 septembre 1912. Les cours concernent l'arithmétique, la géométrie élémentaire, le dessin mécanique, le filetage pour tourneurs mécaniciens, la forge mécanique et l'outillage, la coupe et l'essayage pour tailleurs, la lingerie, le traçage pour chaudronnerie, l'ébénisterie, la menuiserie, l'ajustage et le montage des voitures, etc.

[1326] AMSE, 1 R 224, lettre du secrétaire de la Chambre syndicale des armuriers et similaires Max Braemer au maire de Saint-Étienne et au conseil municipal, 9 décembre 1892.

[1327] ADL, 10 M 496, *La Loire républicaine*, « Le "cas" Valette », 31 août 1912.

[1328] ADL, 10 M 496, *Le Mémorial de la Loire*, « Toujours le "cas" Valette », 30 août 1912.

[1329] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit.*, p. 92.

[1330] AMSE, 1 R 224, lettre de Jean-Baptiste Galley au secrétaire de la Chambre syndicale des armuriers et similaires de Saint-Étienne Max Braemer, sd [1892].

[1331] Il est également possible de lire ici des jeux politiques de la part d'hommes politiques instrumentalisant les divisions entre organisations syndicales et/ou socialistes. Galley est élu en 1892 conseiller général républicain de tendance indépendante. Braemer, éphémère secrétaire de ce syndicat, est membre du Parti ouvrier français (cf. leurs notices respectives : Jean Jolly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940*, Paris, Puf, 1960 ; *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier mouvement social* [Maitron]).

[1332] AMSE, 1 R 224, lettre de Jean-Baptiste Galley au secrétaire de la Chambre syndicale des armuriers et similaires de Saint-Étienne Max Braemer, sd [1892].

> « L'enseignement des ouvriers par les ouvriers plus instruits, c'est la donnée des écoles du compagnonnage, les seules – je crois – qui soient venues à bout du double obstacle à l'instruction professionnelle des ouvriers : 1° le vocabulaire extravagant dont la science est affublée et 2° la pure abstraction des définitions, les subtilités de raisonnement placées autour des démonstrations utiles. Ce sont ces écoles qui ont produit des élèves capables de savantes épures et de calculs compliqués mais sans connaissance aucune des parallélogrammes obliquangles et des théories de la multiplication ».

Les chambres syndicales relèvent aussi l'efficacité des cours qu'elles organisent, en mettant en avant le placement des auditeurs[1333]. Vachon se montre critique – manque de moyens mobiliers et financiers, méfiance ouvrière, connaissances de base insuffisantes des auditeurs, empirisme pédagogique, etc. – mais reconnait une réussite relative de l'institution, notamment par sa fréquentation[1334].

En 1904, la bourse cède l'organisation des cours à un comité de perfectionnement, qui réunit les syndicats concernés[1335]. Celui-ci est notamment chargé du recrutement des professeurs, par l'organisation d'un concours tous les trois ans[1336]. Elle permet de diminuer les effets des nominations directes par les syndicats – tout en écoutant les propositions des métiers concernés ou en prolongeant les professeurs ayant donné satisfaction – afin d'éviter les congédiements sur la base d'antagonismes personnels ou les recrutements par favoritisme. Cette solution n'empêche ni les conflits, ni ne prévient l'incompétence des enseignants. Ces difficultés s'accompagnent aussi de demandes fréquentes de revalorisation salariale. Le soutien communal s'avère primordial à la réussite de telles initiatives. La coopération entre élus et syndicats n'est pourtant pas une donnée évidente. Les relations de la bourse avec les municipalités successives sont tributaires des rapports de forces politiques à l'œuvre[1337]. Les majorités radicales-socialistes et socialistes (Girodet, Ledin, Plantevin) sont liées à la vie

---

[1333] AMSE, 1 R 224, lettre du secrétaire de la Chambre syndicale des armuriers et similaires Max Braemer au maire de Saint-Étienne et au conseil municipal, 9 décembre 1892.

[1334] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne…, op. cit.*, p. 155-156.

[1335] ADL, 10 M 496, *La Tribune républicaine*, « Les cours de la Bourse du Travail », 17 septembre 1912.

[1336] ADL, 10 M 496, rapport du commissaire spécial des chemins de fer de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 5 décembre 1904.

[1337] Jean-Michel Steiner, « Les cours professionnels de la Bourse du travail de Saint-Étienne… », art. cit., p. 150-151.

syndicale – même si la fin du socialisme municipal à Saint-Étienne est marquée d'une division brutale entre socialistes indépendants et militants révolutionnaires[1338]. La construction du bâtiment définitif, livré en 1906, illustre cette proximité initiale.

L'arrivée à la tête de la municipalité de Jean Neyret marque un tournant dans l'histoire de la Bourse du travail[1339]. Après une installation heurtée entre 1908 et 1910, le nouveau maire tente d'affirmer sa position face à ses adversaires politiques et syndicaux, en s'attaquant à l'autonomie administrative de la bourse[1340]. Son intrusion dans le jeu syndical déclenche ainsi une crise majeure durant l'été 1912, lorsqu'il refuse de démettre un secrétaire nommé de sa propre initiative – sans avoir consulté les syndicats contre l'usage en vigueur dans la commune[1341]. L'administration de la bourse refuse dès lors toute subvention municipale, et rompt ses relations avec la municipalité[1342]. En logique rétorsion, Neyret met fin au financement communal des cours par un arrêté municipal du 26 août[1343]. L'unique article indique d'ailleurs leur suppression pure et simple, ce qui envenime le conflit. La ville décide la création de ses propres cours, « sans qu'il y ait solution de continuité » entre les deux entités[1344]. Le service de placement de la Bourse cesse également de fonctionner, bientôt remplacé par un bureau municipal[1345].

[1338] Jean Lorcin, « Une utopie fin de siècle au Pays Noir : le socialisme municipal à Saint-Étienne en 1900 », *Le Mouvement social*, n°184, 1998, p. 53-74.

[1339] Issu d'une famille de la bourgeoisie catholique stéphanoise ayant fait sa fortune dans le ruban, Jean Neyret devient une personnalité importante du monde des affaires régional. À la suite de son père Jean-Baptiste, il dirige les Usines de Rioupéroux (Isère) lors de leur conversion de la papeterie vers l'hydroélectricité. Par la suite, il préside notamment les conseils d'administration des Houillères de Saint-Étienne et des Aciéries et forges de Firminy. Sur les conditions difficiles de son installation, cf. Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière*…, *op. cit*..

[1340] Selon la préfecture, une telle intervention serait également fonction de « services rendus » en sa faveur lors des élections municipales de 1910 (ADL, 10 M 496, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 14 août 1912).

[1341] Jean-Michel Steiner, « Les cours professionnels de la Bourse du travail de Saint-Étienne… », art. cit.

[1342] ADL, 10 M 496, rapport du commissaire spécial des chemins de fer de Saint-Étienne au préfet, 11 août 1912 : coupure de *La Loire républicaine*, « "Le cas" Valette. Graves décisions de la Bourse du Travail », même date.

[1343] ADL, 10 M 496, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 29 août 1912. Le montant du financement municipal est de 8.200 francs pour les professeurs et de 1.000 francs pour les dépenses d'outillage (*Le Mémorial de la Loire*, « Toujours le "cas" Valette », 30 août 1912).

[1344] ADL, 10 M 496, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 29 août 1912. Il faut bien entendu rappeler que la Ville organise un certain nombre de cours depuis le début du XIXe siècle. Il s'agit ici de reprendre les enseignements jusqu'ici assurés par les syndicats.

[1345] ADL, 10 M 496, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 10 septembre 1912.

Le 12 septembre, les syndicats réunis au sein du comité de perfectionnement protestent en assemblée générale contre la décision du maire[1346]. De fait, les cours se poursuivent sans financement municipal, dans leur configuration ordinaire, le soir à partir de 20 heures, dans le bâtiment de la Bourse en général[1347]. Le vent a pourtant tourné, et les sollicitations adressées au ministère du Commerce afin d'obtenir des subventions restent sans suite, devant la priorité apportée aux cours municipaux[1348]. Ceux-ci existent officiellement depuis le 18 novembre[1349]. Le préfet motive alors son avis sur celui d'une institution nouvelle, le comité départemental de l'enseignement technique – où siège d'ailleurs le maire de Saint-Étienne[1350]. Les tentatives du député radical Antoine Durafour – soutien intéressé des syndicats opposés à Neyret[1351] – pour obtenir une subvention du conseil général, afin de couvrir les 900 francs des sept cours existants – groupant 273 auditeurs au 1er janvier 1913 –, n'aboutissent pas[1352]. Les professeurs assurent bénévolement leur charge[1353]. Il semble que les cours ne résistent pas longtemps à ce manque de liquidités, ni à l'insuffisance de personnel, soit dès la fin de l'année scolaire 1912-1913, soit au déclenchement de la guerre l'été suivant.

Au vu de ce descriptif événementiel, il faut interroger la fonction de ces cours, notamment en l'absence d'avis explicite des milieux patronaux. Une majorité des professions concernées (armurerie, plomberie, menuiserie, charpente, etc.) s'apparentent au milieu artisanal ou à la fabrique collective. Les pratiques et le système de valeurs des maîtres et des ouvriers sont ainsi relativement proches, à l'image des relations entre passementiers et fabricants[1354] - il serait hasardeux d'étendre une même vision à l'ensemble des activités métallurgiques du bassin, qui

---

[1346] ADL, 10 M 496, *La Tribune républicaine*, « Les cours de la Bourse du Travail », 17 septembre 1912.

[1347] ADL, 10 M 496, *La Loire républicaine*, « Bourse du Travail de Saint-Étienne. Cours professionnels publics et gratuits », 29 septembre 1912. Les cours concernent l'arithmétique, la géométrie élémentaire, le dessin mécanique, le filetage pour tourneurs mécaniciens, la forge mécanique et l'outillage, la coupe et l'essayage pour tailleurs, la lingerie, le traçage pour chaudronnerie, l'ébénisterie, la menuiserie, l'ajustage et le montage des voitures.

[1348] ADL, 9 M 174, lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce, 21 février 1913 : « […] à l'heure même où le Gouvernement s'efforce de grouper toutes les bonnes volontés et tous les dévouements en vue de remédier efficacement à la crise de l'apprentissage, il ne serait pas logique de subventionner une organisation dont les méthodes et la conception pourraient se trouver en opposition avec l'action gouvernementale ».

[1349] ADL, 10 M 496, *La Tribune républicaine*, « Cours professionnels publics et gratuits pour les adultes », 14 novembre 1912.

[1350] Cf. chapitre 7.

[1351] ADL, 10 M 496, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 14 août 1912.

[1352] ADL, 9 M 174, lettre du secrétaire-trésorier du comité administratif des cours professionnels de la Bourse du travail de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 3 mai 1913.

[1353] ADL, 9 M 174, lettre du préfet de la Loire au secrétaire-trésorier du comité administratif des cours professionnels de la Bourse du travail de Saint-Étienne, 17 mai 1913.

[1354] Brigitte Reynaud, *L'industrie rubanière…*, *op. cit*.

ne sont pas exemptes de conflictualité entre employeurs et ouvriers[1355]. Ces employeurs ne semblent pas hostiles à cette formation au métier confiée à des compagnons organisés et reconnus pour leur valeur professionnelle. L'apprentissage, dans son complément théorique, est externalisé de l'atelier vers le syndicat, qui fait office d'expression corporatiste. L'ordre et la discipline sont assurés, l'absentéisme combattu par le signalement des absences aux parents par courrier[1356]. Par manque de connaissances sur l'insertion et la mobilité professionnelles des anciens auditeurs, l'efficacité réelle de ces enseignements est difficile à déterminer.

Le défaut d'initiative patronale à l'encontre des cours ou de recours institutionnalisé aux ressources des écoles professionnelles – armurerie mise à part –, contribue à donner une valeur à ce complément de formation technique. Cette pratique est pourtant attachée à un modèle compagnonnique en déclin plus qu'aux besoins de l'industrie en ouvriers spécialistes[1357]. Leur perpétuation dans un cadre strictement municipal relève au moins autant de la mission sociale d'une ville devant assurer une instruction, même postscolaire, aux enfants des milieux ouvriers, que de l'intérêt économique. À la sortie de la guerre, l'opposition entre tendances syndicales au sein de la Bourse du travail ne permet pas de rétablir une œuvre semblable[1358]. La loi Astier – et l'obligation d'organiser des cours professionnels pour la municipalité – permettrait pourtant un financement public – surtout après la défaite de Neyret aux élections de 1919. La constitution du côté des syndicats CFTC de la Loire d'une offre de cours féminins – destinés principalement aux ouvrières du ruban et aux employées et domestiques – et d'un bureau de placement autonome indiquent qu'il est alors encore possible de se passer d'un véritable soutien municipal[1359].

L'apprentissage ne décline pas malgré la scolarisation progressive de la formation au métier. Le nombre de jeunes travailleurs tend à diminuer, notamment sous l'effet d'une législation

---

[1355] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise…*, *op. cit*.

[1356] ADL, 10 M 496, *La Loire républicaine*, « Bourse du Travail de Saint-Étienne. Cours professionnels publics et gratuits », 29 septembre 1912.

[1357] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit*., p. 135-137.

[1358] Cf. Daniel Colson, *Anarcho-syndicalisme et communisme. Saint-Étienne, 1920-1925*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes-Atelier de création libertaire, 1986.

[1359] ADL, 1 M 483, rapport du commissaire spécial de la police des chemins de fer au préfet de la Loire, 9 décembre 1918. Antoine Vernet, « Former au métier… », art. cit. Des subventions, certes modestes, seront toutefois allouées par le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique pour les cours professionnels des apprenties ourdisseuses, sans équivalent public.

dénoncée par les employeurs. Ces derniers souhaitent ainsi le maintien de ses conditions « traditionnelles », au sens des pratiques de la majeure partie du XIXe siècle – c'est-à-dire alors que le déclin souvent dénoncé de l'apprentissage serait déjà à l'œuvre, même s'il s'agit avant tout de la mauvaise compréhension de l'évolution du travail et des qualifications professionnelles. La formation des jeunes travailleurs doit ainsi être la plus informelle possible, sans contractualisation spécifique ni obligation quelconque pour le patron. La reproduction familiale reste le modèle dominant, même dans la grande entreprise. Les apports du développement de la scolarisation – primaire d'abord, en école professionnelle ou en cours du soir ensuite – sont pourtant reconnus par les acteurs économiques. Leurs réserves portent néanmoins sur la segmentation chronologique qu'ils estiment nécessaire entre formation à l'école et à l'atelier. Cette vision répond également à des considérations relatives au contrôle social de la formation, principalement l'adaptation des effectifs formés aux besoins des professions, et la peur du déclassement social. Ces préventions expliquent l'absence d'opposition relevée quant à l'organisation de cours professionnels dans le cadre des syndicats de travailleurs, surtout dans les professions les plus artisanales. Ce modèle corporatiste permet aux entreprises une externalisation de la fonction de formation, confiée aux hommes du métier, tout en inscrivant la socialisation professionnelle dans un cadre familier des employeurs. En définitive, si l'apprentissage ne peut plus se targuer d'être l'unique filière de formation, il conserve un rôle éminent pour les professions industrielles et loin d'être aussi déprécié que la description qui en est alors faite dans le débat public. Les formations commerciales s'inscrivent quant à elles dans des logiques bien différentes.

2. *L'enseignement commercial, parent pauvre de la formation en région stéphanoise ?*

La prise en compte de l'industrie et de ses besoins de formation implique de manière privilégiée la production dans ses aspects les plus caractéristiques, de la planification réalisée par l'ingénieur au tour de main de l'ouvrier. Pourtant, il ne faut pas négliger l'envers du décor. Le regard ne doit pas uniquement se porter sur l'atelier ou le laboratoire, mais aussi sur le bureau,

longtemps oublié des recherches historiques en éducation[1360]. Les professions dites commerciales représentent pourtant une proportion non négligeable des personnes formées scolairement à un métier, et préparées à des formations précocement uniformisées. Il s'agit ainsi de s'intéresser aux liens, souvent difficiles à mettre en avant, entre la structure des entreprises – dans leurs fonctions administratives et commerciales –, l'expression des besoins en formation du personnel et le développement éventuel d'une offre correspondante. Cette articulation est comme l'ensemble des faits sociaux une construction difficile. L'enseignement commercial doit d'ailleurs faire face à un déni des besoins de la part des mondes professionnels, qui tend néanmoins à disparaitre au cours du XIXe siècle[1361]. La mise en place d'une organisation différenciée de cours et d'écoles dans le bassin, et ses limites évidentes sont révélatrices des conceptions locales sur les aspects commerciaux et administratifs des entreprises. Pour autant, la description de ces institutions, et des manques constatés par rapport à la chronologie nationale de l'enseignement commercial, se heurte à un écueil difficile à surmonter en l'absence de la possibilité d'étudier des fichiers de personnel pour la période[1362]. Il reste en effet difficile de définir leur rôle réel et leur importance numérique dans la formation des employés des entreprises métallurgiques du bassin. Néanmoins, en se basant sur l'intuition heuristique d'un minimum d'homogénéité des pratiques au sein d'un territoire industriel – sur le modèle certes dépassé de « l'atmosphère industrielle » décrite par Alfred Marshall, celui des « valeurs partagées » de Giacomo Beccatini ou des autres avatars ultérieurs du concept de district industriel[1363] –, l'étude de ces écoles permet d'envisager la manière dont les acteurs locaux ont répondu de manière effective à l'expression des besoins en la matière.

[1360] Marianne Thivend, « Avant-propos », *Histoire de l'éducation*, n°136 Les formations commerciales pour les filles et les garçons XIXe-XXe siècles, 2012, p. 5-8.

[1361] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 50.

[1362] La mise à disposition publique de celui de la Manufacture française d'armes et de cycles par les Archives départementales de la Loire a été trop tardif pour cette recherche.

[1363] Alfred Marshall, *Industry and Trade*, London, Macmillan, 1919. Pour un aperçu sur les différentes constructions conceptuelles en matière de territoires économiques, cf. Jean-Claude Daumas, « Dans la "boîte noire" des districts industriels », *in* Jean-Claude Daumas, Pierre Lamard, Laurent Tissot (dir.), *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000). Entreprises, régulations et trajectoires*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 9-34 ; Jean-Claude Daumas, Michel Lescure, « Les territoires de l'entreprise ? », *Entreprises et histoire*, n° 74, 2014, p. 6-21.

a. Les conceptions patronales sur la vente et la représentation commerciale

Le XIXe siècle est caractérisé par l'effacement progressif des acteurs économiques stéphanois dans le domaine commercial. Les fabricants rubaniers perdent le contrôle de la phase de commercialisation sur la deuxième moitié du siècle[1364]. Le mouvement est parallèle à la relative disparition des banques locales liées aux capitaux de ces mêmes fabricants. Le rôle des commerçants stéphanois en gros recule également dans l'écoulement des productions quincaillères[1365]. Ces aspects ne s'arrêtent pas aux simples intermédiaires, et concernent aussi les producteurs eux-mêmes. Ils sont déterminés par l'inscription des entreprises dans des réseaux professionnels d'ampleur nationale, ainsi que l'élaboration de leurs stratégies[1366]. Production industrielle et aspects commerciaux sont ainsi liés, ce qui doit se répercuter sur la formation des individus chargés de ces tâches. Le président du conseil des prud'hommes de Saint-Chamond estime en 1884 cette union nécessaire : « L'industriel achète, transforme et vend, il a donc besoin de savoir bien acheter sa matière première, la former avec soin et économie et la vendre transformée avec avantage ; séparer l'étude de l'industrie de celle du commerce me parait donc peu pratique, car l'un complète l'autre[1367] ».

Près de trente ans plus tard, le rubanier et inspecteur départemental de l'enseignement technique Louis Vinson écrit au ministre du Commerce, dans une lettre datée d'avril 1912, « qu'il faut reconnaître que dans toutes les maisons, même celles industrielles, ce sont les commerçants qui sont les véritables chefs de maisons[1368] ». Pourtant, la question commerciale paraît un aspect mineur de la production industrielle stéphanoise. Jacques Valserres déplore à ce sujet le peu d'appétence des industriels stéphanois :

[1364] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*., p. 84. Le rôle des commissionnaires leur permet traditionnellement d'externaliser cette opération. Il faut également rappeler que le système de la fabrique est à la fois un mode d'organisation capitaliste, marchand et industriel (*ibid*., p. 77 et suiv.).

[1365] Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région industrielle*…, *op. cit*., p. 225.

[1366] Une illustration tient dans la possession des capitaux, à l'image du secteur minier ou de la grande métallurgique, très tôt concentrés entre les mains d'investisseurs parisiens ou lyonnais. L'épisode du « Monopole » indique clairement une différence de vision et d'intérêts entre ces actionnaires et les entrepreneurs stéphanois (Pierre Guillaume, *La compagnie des Mines de la Loire…, op. cit.*).

[1367] ADL, 9 M 172, lettre du président du conseil des prud'hommes du canton de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 26 mars 1884.

[1368] ADL, 9 M 209, rapport de l'inspecteur départemental de l'enseignement technique Louis Vinson au ministre du Commerce, 25 avril 1912. L'auteur se plaint alors de la présence importante de commerçants allemands dans les maisons textiles stéphanoises.

> « Après avoir loué les chefs de la métallurgie, je dois leur reprocher un défaut : c'est leur indifférence pour la publicité. Lorsque les journalistes de Paris voyagent dans le nord de la France, ils sont assaillis par les fabricants et les cultivateurs qui sollicitent la faveur d'une visite. Dans la Loire, les industriels, loin de solliciter ces visites, les considèrent comme plus nuisibles qu'utiles ; de là le peu de soins qu'ils mettent à donner les renseignements qui leur sont demandés[1369] ».

Victor Cambon décrit quant à lui les Stéphanois comme « gens sérieux et travailleurs ; l'initiative ne leur manque pas, mais avec peu de goût à sa lancer, comme les Lyonnais et les Dauphinois, dans des affaires étrangères à leur région ou à leurs habitudes[1370] ». Les structures artisanales encore fortement présentes contribuent aussi à cette « mentalité non productiviste » d'une partie du patronat local[1371]. La constitution du réseau commercial n'implique pas de véritable effort de propagande[1372]. La réputation et la proximité géographique entre fournisseurs et clients suffisent en partie à l'activité des plus petits fabricants[1373]. Une telle discrétion peut aussi être liée à une culture du secret. Elle s'inscrit en tout cas dans l'imagerie stéphanoise, entretenue par les élites locales, fabricants en tête, d'une ville – ou d'une région – tournée vers le travail et peu encline à l'ostentation des richesses[1374]. De leur côté, les encarts publicitaires achetés dans les pages des revues spécialisées et les catalogues promotionnels servent surtout dans le cas des produits semi-finis ou des biens de consommation dont les marchés dépassent le seul bassin.

[1369] Jacques Valserres, *Les industries de la Loire*…, *op. cit*., p. 27-28. Le texte continue ainsi : « ces hésitations sont difficiles à comprendre. Lorsque dans les pays les plus avancés comme le Nord de la France et l'Angleterre on recherche avidemment [sic] la publicité, on s'étonne qu'on la repousse dans la Loire. La publicité marche de pair avec la civilisation et le progrès ; partout où elle n'existe pas, il n'y a que barbarie et ténèbres. Je ne suppose pas que les industriels de la Loire veuillent passer pour des barbares et des ignorants. C'est pourquoi je les abjure de se montrer un peu plus empressés, lorsqu'un journaliste se dérange et va leur demander des renseignements qui sont tous dans leur propre intérêt ».

[1370] Victor Cambon, *La France au travail. Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Dijon*, Paris, P. Roger, 1911, p. 129.

[1371] Jean Merley (dir.), *Histoire de Saint-Étienne*, *op. cit*., p. 167.

[1372] L'approvisionnement en matières premières bénéficie de son côté de la proximité des grandes aciéries de la région.

[1373] Il n'en est pas toujours ainsi. Le déclin de la quincaillerie au début du XIXe siècle est attribué à la réputation de mauvaise qualité des productions locales, souvent onéreuses, mais que n'a pas arrangée la recherche occasionnelle de compétitivité par la baisse des prix de vente (Gérard-Michel Thermeau, *À l'aube de la révolution industrielle*…, *op. cit*. ; cf. également chapitre 1).

[1374] André Vant, *Imagerie et urbanisation*…, *op. cit*.

L'idée selon laquelle « l'industriel stéphanois reste un fabricant et ne sait se transformer en commerçant[1375] » paraît ainsi justifiée, même si elle mériterait une étude plus poussée. Les deux plus grandes réussites industrialo-commerciales du bassin, Manufrance et Casino – grâce à la vente par correspondance ou au succursalisme –, indiquent en tout cas que différents modèles coexistent[1376]. Ce faible effort en matière de propagande commerciale doit être rapporté à la question de la distribution. L'artisan ou le sous-traitant – fondeurs, forgerons, mécaniciens, etc. – travaillent sur commande, s'adaptant suivant leurs moyens techniques aux demandes de leurs clients industriels. De nombreux fabricants mettent en place une gamme de produits la plus diversifiée possible. Il n'y a ainsi pas de possibilité de production de masse. Même une industrie de mode comme l'arme ne peut s'y mettre, autant par sa saisonnalité que par le maintien de la plus grande partie de la profession sur le modèle de la fabrique. L'aspect esthétique intervient ici comme argument de vente. Cela vaut aussi pour les plus grandes entités. Dans son analyse de l'entreprise moderne, Chandler estime qu'il n'existe pas à la fin du XIXe siècle de possibilité de développer une production de masse, avec standardisation des produits, sans assurer les moyens de la distribution de masse, le plus souvent par la voie de l'intégration verticale et de la coordination administrative[1377].

Le cas le plus développé d'organisation commerciale en région stéphanoise est celui de la sidérurgie et de la grande construction mécanique, principalement fournisseurs de l'armée, de la marine et des compagnies ferroviaires. L'intégration de ces entreprises au sein de réseaux déterminés – notamment basés sur des sociabilités scientifiques – est en majeure partie le fruit de la proximité entre leurs dirigeants, et avec les ingénieurs au service de l'État dans le cas des commandes publiques. Des ententes sont également mises en place entre acteurs de ces secteurs[1378]. La perte des marchés de rails de chemins de fer, au profit du Nord et de l'Est, prive depuis les années 1870 la région de productions standardisées en grande série. De fait, les fabrications de ces usines répercutent au niveau des fournisseurs régionaux, par exemple les

---

[1375] Étienne Fournial (dir.), *Saint-Étienne, histoire…*, *op. cit.*, p. 298. La formule est d'André Vant.

[1376] Cf. Yves Lequin (dir.), *500 années lumière…*, *op. cit.*

[1377] Alfred D. Chandler, *La main visible…*, *op. cit.*, p. 319-350. La MFAC peut apparaître comme la première entreprise privée moderne et intégrée du bassin (collectif, *L'industrie du cycle à Saint-Étienne…*, *op. cit.* ; André Vant, *Le cycle en région stéphanoise…*, *op. cit.* ; Luc Rojas, « L'organisation du travail dans "l'usine modèle" d'Étienne Mimard : influences des pensées organisatrices et difficultés d'une mise en place (1894-1918) », *Histoire, économie & société*, 37e année, n°2, 2018, p. 70-87).

[1378] Marc Meuleau, « L'introduction du marketing dans l'entreprise en France (1880-1973) », *Revue française de gestion*, n°70 Les racines de l'entreprise, 1988, p. 58-60.

fabricants d'articles métalliques, l'éventuelle absence de standardisation des cahiers des charges. De telles séries contribuent à maintenir un prix de revient élevé, déjà fortement grevé par le coût des transports. La recherche d'un prix de vente le plus faible possible passe par la limitation des coûts jugés superflus, tel l'effort de publicité. Au contraire, le terrain politique est, comme cela a déjà été évoqué, un champ – souvent infructueux – d'investissement privilégié des acteurs économiques locaux, comme le montre la question du protectionnisme.

De fait, peu d'éléments concourent ici à la constitution d'une véritable fonction commerciale au sein des entreprises du bassin[1379]. Seules les plus grandes entités ont les moyens de créer un service dédié en interne, destiné à assurer l'écoulement des volumes produits dans un contexte de concurrence accrue à l'échelle française comme internationale, grâce notamment à la mise en place d'un véritable réseau commercial. Du côté des entreprises artisanales et de la fabrique, qui ne possèdent pas la masse critique nécessaire, la recherche du moindre coût en interne facilite le maintien des grossistes et des intermédiaires, tels les commissionnaires. Le recours à des prestataires extérieurs en matière de représentation commerciale laisse ainsi cette fonction au marché[1380]. Dans ce cas de figure, la prise en charge collective par le tissu économique d'une filière de formation externe nécessiterait la détermination d'un intérêt commun à l'ensemble du tissu économique. Bien qu'une bonne connaissance des pays étrangers, de leur langue, de leurs coutumes marchandes et de leur organisation industrielle puisse se révéler utile à la recherche de débouchés aux productions locales, la réalité des circuits commerciaux contribue probablement à minorer aux yeux des acteurs locaux l'intérêt d'une formation *in situ*. La chambre de commerce refuse en 1892 le projet d'école coloniale proposé par « un vice-résident des Colonies mis en disponibilité[1381] ». Le démarchage ne crée pas le besoin. L'idée du développement d'un enseignement spécifique au commerce avec les colonies n'est pas soutenue par les milieux économiques locaux. Il s'agit pourtant d'un puissant motif de développement des écoles de commerce[1382]. L'illustration la plus éloquente de l'

[1379] Cf. Marc Meuleau, « L'introduction du marketing… », art. cit., p. 58-60. Le développement de la fonction dans les grandes entreprises françaises est une des caractéristiques des débuts de la deuxième industrialisation autour de la décennie 1880.

[1380] Pour un premier bilan historiographique sur la question de la représentation commerciale, cf. Arnaud Bartolomei, Claire Lemercier, Silvia Marzagalli , « Les commis voyageurs, acteurs et témoins de la grande transformation », *Entreprises et histoire*, n°66, 2012, p. 7-21.

[1381] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce*…, *op. cit*., p. 364.

[1382] C'est le cas à Lille comme à Lyon (Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 156-157. Jean-François Klein, « La création de l'École coloniale de Lyon. Au cœur des polémiques du Parti colonial », *Outre-mers*, n°352-353, 2006, p. 147-170). L'industrie stéphanoise connaît pourtant des débouchés dans les colonies (cf.,

« inévidence » de la formation à la vente date toutefois de 1912. À l'occasion de la sollicitation financière de la chambre de commerce par un établissement parisien, l'École technique de représentation, le rapport rédigé par le négociant Henri Valladaud se montre non seulement critique du projet pédagogique, mais s'attaque explicitement à l'idée même de la possible scolarisation d'une formation à la vente dans un cadre privé.

> « Parmi les cours qu'il a prévus, réglementés, je vois figurer des leçons tendant à apprendre aux élèves comment on aborde un client, comment on arrive à obtenir de lui des commandes. Je n'aurais fait aucune observation concernant cette préoccupation des choses secondaires (bien qu'elle me paraisse excessive), mais je ne puis me dispenser de faire remarquer que l'art de traiter avec un client ne peut être enseigné. Seuls peuvent donner lieu à un enseignement les arts soumis à des règles invariables, précises. Là, il n'y a pas de règle ; ce qu'il faut dire au client, c'est ce qu'il lui plaît, ce qui le déterminera à traiter avec vous, et ce qui lui plaît varie à l'infini selon son caractère, son tempérament, les lieux, époques et circonstances. Le bon vendeur doit connaître, du moins pressentir tout cela, par l'aspect de son client. C'est parfois fort difficile, mais il est sûrement impossible à un professeur de prévoir à l'avance toutes les situations où ses élèves pourront être placés, par suite de leur enseigner l'attitude qu'ils doivent tenir en toutes circonstances.
>
> Tout en rendant hommage aux intentions de l'auteur du projet, je considère que cette partie du programme qu'il a élaboré est une superfétation, qu'elle sera même nuisible, car elle ne servira qu'à faire perdre du temps et à donner aux jeunes gens ainsi formés l'illusion d'un savoir qui les empêchera d'étudier par eux-mêmes et sera souvent un défaut[1383] ».

Valladaud insiste sur l'importance des langues vivantes et des « mœurs » des pays étrangers les plus lointains – finalement une forme de géographie commerciale[1384]. Les états voisins de la

---

par exemple, Ludovic Gauthier, *Les industriels stéphanois et l'Algérie (1830-1930)*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Bernard Delpal et Didier Nourrisson, Univ. Saint-Étienne, 1999). Sur la question de l'enseignement colonial, cf. Laurent Morando, « L'enseignement colonial en province (1899-1940) : "impérialisme municipal" ou réussites locales ? », *Outre-mers*, n°342-343, 2004, p. 273-294.

[1383] *BCCSE*, année 1912, p. 154 et suiv. Cf. ADL, 13 J 477.

[1384] « En revanche, il me paraît que l'étude des langues, des mœurs, n'a pas assez retenu l'attention. Or, c'est là le point capital. Un vendeur improvisé, connaissant mal l'article qu'il doit placer, fera quelquefois des affaires s'il est très au fait de la langue, des mœurs, des habitudes nationales de ses clients ; bien que vieilli sous le harnais et

France, qui pratiquent souvent le français, ne méritent pour lui au contraire pas la même insistance. En conclusion, le négociant dénie aux vendeurs toute qualification à enseigner la chose commerciale à leurs futurs confrères. Il se montre toutefois favorable à la création de sections de commerce extérieur, chargées de préparer les voyageurs de commerce, dans les écoles pratiques de commerce. À défaut des cours professionnels dédiés pourront être mis en place. Ce rapport ne suscite aucun commentaire critique de la part des autres membres de la chambre[1385]. Il est possible d'interpréter la position de la chambre comme l'expression d'un refus d'investir dans un tel établissement privé, alors que les établissements municipaux offrent potentiellement une ressource comparable – même si les traitements du personnel peuvent se révéler une difficulté administrative[1386]. Les représentants des industries métallurgiques et mécaniques apparaissent cependant en seconde ligne dans l'expression du besoin vis-à-vis du patronat textile.

b. Les formations commerciales ou la mise en place d'une offre différenciée

Si la question spécifique de la représentation commerciale ne suscite pas d'enthousiasme de la part des acteurs locaux, ceux-ci ne montrent pas d'hostilité définitive vis-à-vis des apports possibles d'une formation dite commerciale, qu'il s'agisse de cours de langues ou de comptabilité. Un intérêt existe au contraire, comme l'a montré Stéphane Lembré pour le Nord avant même 1880[1387]. Pourtant, le manque de considération pour l'organisation directe d'un enseignement commercial demeure assez spécifique de l'institution consulaire stéphanoise[1388]. Avant 1880, les principaux cas attestés de formation de ce type sont la section spéciale du lycée

---

pourvu de l'éducation professionnelle la plus complète, l'homme du métier n'en fera pas s'il ignore ces choses et ne peut se faire comprendre » (*ibid.*).

[1385] Ce n'est pas le cas de la part du promoteur de l'École technique de représentation qui répond avec virulence, soulignant qu'il « ne [s'attendait] pas à trouver une opposition, et la seule [de toutes les chambres de commerce sollicitées] dans un milieu commerçant et clairvoyant comme la ville de Saint-Étienne » (ADL, 13 J 477, lettre du directeur de l'Union nationale du commerce extérieur Louis Mercier au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 21 novembre 1912).

[1386] Cf. infra.

[1387] Stéphane Lembré, *L'École des producteurs…*, *op. cit.*, p. 126-128.

[1388] Au-delà du cas lyonnais déjà évoqué, la situation parisienne illustre les possibilités offertes aux organismes consulaires : Patrick Fridenson et Lucie Paquy, « Du haut enseignement commercial à l'enseignement supérieur de gestion (XIXe-XXe siècles) », *in* Paul Lenormand (dir.), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, tome 2, *Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, p. 199-257.

et les cours de comptabilité de la Société d'enseignement professionnel de la Loire. L'écart est ainsi important en termes de catégories socioprofessionnelles, des chefs de maison aux employés[1389]. Ces derniers connaissent alors une importante recomposition de leur situation au sein des hiérarchies d'entreprises au tournant des XIXe et XXe siècles[1390]. Leur position longtemps privilégiée, et la qualification qui en découle, sont remises en question. De fait s'opère, à travers un effort de définition de ces travaux non-ouvriers, une segmentation forte entre employés supérieurs et employés ordinaires, que renforce l'intégration des fonctions du bureau au sein même des entreprises, de l'indépendance au salariat, au moment de la « première » Troisième République[1391]. Le nombre d'emplois de bureau tend ainsi à augmenter dans l'industrie[1392]. La région stéphanoise connaît un tel mouvement dans ses entreprises métallurgiques entre 1881 et 1911[1393]. Pourtant, une partie du patronat français exprime dès le XIXe siècle sa hantise de toute bureaucratisation (excessive) des entreprises, dont le résultat serait de payer des salariés à ne pas produire[1394]. L'extension des fonctions administratives des entreprises ne paraît pas résulter d'une logique nécessairement approuvée par les décideurs économiques, mais bien comme le produit d'autres facteurs typiques des débuts de la deuxième industrialisation, en matière d'organisation de la production ou de coordination entre services[1395].

Il existe ainsi dans l'ensemble de l'industrie française un terrain favorable au développement de formations dédiées à ces fonctions administratives et commerciales. La complexité croissante des hiérarchies de bureaux facilite la mise en place de filières différenciées. L'enseignement secondaire, nous l'avons vu pour la période précédente, est

---

[1389] La question des employées est abordée dans le point suivant.

[1390] Sur la construction de la catégorie dans le cas allemand, cf. Jürgen Kocka, *Les employés en Allemagne 1850-1980. Histoire d'un groupe social*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989 (éd. or. 1981) ; dans le cas états-unien : Olivier Zunz, *L'Amérique en col blanc. L'invention du tertiaire : 1870-1920*, Paris, Belin, 1991 (éd. or. 1990).

[1391] Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin, 2001. Un certain flou perdure toutefois ensuite sur la distinction entre employés, maîtrise, dessinateurs, ingénieurs, etc.

[1392] Il faudrait s'intéresser également aux employés d'ateliers – secrétaires, comptables, pointeurs, etc. –, que les sources ne permettent souvent pas d'étudier aussi précisément.

[1393] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…*, *op. cit.*, p. 1014-1018 (tome 4) et annexes (tome 9, tableau 3). Les données collectées par l'auteur pour 1911, à partir des listes nominatives du recensement, n'ont pas fait l'objet d'un tableau synthétique, qui ne permet pas d'en envisager ici la restitution.

[1394] Patrick Fridenson, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) », *Annales ESC*, vol. 42, n°5, p. 1042. Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1997, p. 18.

[1395] Cf. Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise…*, *op. cit*.

privilégié pour la formation des fils de grandes familles, et plus particulièrement des fabricants, qu'il s'agisse du lycée, de son école spéciale de commerce annexée et de sa continuation en section moderne, ou du collège Saint-Michel[1396]. L'École supérieure de commerce – et de tissage – de Lyon permet également l'instruction des fils de fabricants, voire de patrons métallurgistes comme dans le cas d'Antoine Arbel ou de Pierre Cholat[1397]. Le rôle exact de ces écoles dans l'apprentissage des pratiques professionnelles reste néanmoins difficile à apprécier dans le cas des entreprises stéphanoises. Un élément de réponse peut être toutefois fourni par la réception par la chambre de commerce du projet soumis en novembre 1871 par le commissionnaire en rubans Lucien Thiollier[1398]. Celui-ci porte sur l'organisation non d'une école de commerce mais, pour des raisons pratiques et économiques, d'un programme et d'une certification mis en place par et pour l'industrie stéphanoise, et qui impliquerait une scolarité dans des écoles extérieures au département[1399]. Devant l'impossibilité pour la municipalité de financer alors la création de toute nouvelle école technique, cette proposition porte un modèle alors inédit, différent du modèle des cours de la SEPL, et qui n'engagerait pas de dépenses conséquentes pour les employeurs stéphanois :

> « Maintenant devons nous faire comme Lyon ? Vous le savez mieux que moi, Monsieur, il vous serait difficile de trouver dans le commerce stéphanois les sommes nécessaires et je crois que la chambre pourrait avec peine souscrire pour cent mille francs ! Devons nous donc nous contenter de l'école de commerce de Lyon ? Je ne le pense pas. D'abord le prix en est beaucoup trop élevé pour la plupart de nos jeunes gens, puis suivant moi le programme de cette école ne répond pas tout à fait aux besoins de notre industrie. Je trouve que nos jeunes gens devraient non seulement connaître : la comptabilité, les langues étrangers et mais surtout la chimie et la mécanique ».

[1396] Cf. chapitre 1. Lors de l'enquête ministérielle de 1879 sur les établissements d'enseignement professionnel du département (ADL, 9 M 172), il est fait mention de l'école spéciale comme d'une « école de commerce ».

[1397] ADL, 13 J 183, Association des anciens élèves de l'école supérieure de commerce et de tissage de Lyon, *Noces d'argent du groupe stéphanois, 26 février 1905*, Lyon, Impr. Geneste, 1905.

[1398] Lucien Thiollier est secrétaire général de la chambre de commerce entre 1885 et 1898.

[1399] ADL, 13 J 477, lettre de Lucien Thiollier au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 4 novembre 1871 : « Il suffirait suivant moi que la chambre de commerce de Saint-Étienne fixait un programme. Les jeunes gens seraient instruits au collège = chez les Jésuites, = chez les frères = à Lyon ou à Paris pour importer, et ils viendraient subir leurs examens à Saint-Étienne, comme on va subir ailleurs des examens pour le baccalauréat ; ou les écoles spéciales ».

L'élaboration d'un tel enseignement se rapporte encore une fois aux besoins de la fabrique de rubans. Malgré l'engagement limité de ce système, limité aux salaires des examinateurs et aux éventuelles récompenses aux élèves – sous la forme d'un prix en espèces pour des voyages d'étude à l'étranger –, la chambre ne donne pas suite à la proposition, confirmant le manque de ressources financières – réel ou voulu – pour un tel usage[1400]. Le coût d'une école commerciale n'est pourtant pas comparable à celui d'un établissement doté d'ateliers industriels. L'institution appelle par contre à soutenir et améliorer les conditions d'existence de la SEPL, qui serait à même de remplir cette fonction avec un corps enseignant de meilleure qualité.

Il ne se crée ainsi aucune école technique spécifique à la formation des chefs de maisons industrielles et commerciales dans la région. Malgré « l'appel d'air » provoqué par la loi Freycinet du 15 juillet 1889 sur la conscription aux armées, la chambre de commerce de Saint-Étienne ne s'engage pas dans la création d'une école supérieure de commerce[1401]. Il semble au contraire que l'institution ne s'associe à aucune revendication relative à une extension de la législation[1402]. Il existe certes d'autres moyens de former, ou de compléter la formation des dirigeants d'entreprises. Le développement discontinu de l'économie politique dans le bassin, déjà évoqué au premier chapitre, présente la base d'un perfectionnement professionnel structuré sur l'organisation de conférences. Le secrétaire-archiviste de la chambre de commerce Charles Lebrun assure même un cours régulier en 1883, qui s'interrompt au bout d'un an malgré son succès[1403]. Le corps enseignant stéphanois n'offre pas ici de ressources pédagogiques suffisantes à la pérennisation d'un tel cours. La venue de conférenciers est pourtant assurée au sein des sociétés savantes, mais elle s'accompagne d'une audience autrement réduite, probablement dans le but d'assurer un relatif entre-soi de certaines élites bourgeoises ou patronales – ce que les archives ne permettent pas d'affirmer de manière définitive[1404]. Toujours est-il que les acteurs locaux ne sollicitent pas non plus la tenue à Saint-Étienne de conférences organisées en province par l'École libre des sciences politiques de Paris[1405]. Ceux-ci semblent

---

[1400] ADL, 13 J 477, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne à Lucien Thiollier, 8 décembre 1871.

[1401] Louis-Joseph Gras, *Histoire de la chambre de commerce…, op. cit.*, p. 363-364.

[1402] Pour un aperçu des conséquences de la loi de 1889 sur le développement des ESC, lire Marianne Blanchard, *Les Écoles supérieures de commerce. Sociohistoire d'une entreprise éducative en France*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 42-47.

[1403] Louis-Joseph Gras*, Histoire de la chambre de commerce*…, *op. cit*., p. 357.

[1404] Cf. chapitre 1.

[1405] ADL, 13 J 178, programmes de conférences de province de l'École libre des sciences politiques, 1903-1914.

également ne pas jouer de rôle direct dans la proposition formulée en juin 1914 par le ministère de l'Instruction publique et le proviseur du lycée de Saint-Étienne de mettre en place au sein de cet établissement un cours préparatoire aux hautes études commerciales[1406]. La chambre de commerce accepte pour l'occasion de compléter de 300 francs la subvention mise à disposition de cette création par son homologue parisienne[1407].

La formation patronale strictement dite ne suscite ainsi pas de réalisation notable sur la période considérée. Il n'en est pas de même aux niveaux hiérarchiquement inférieurs. Les établissements scolaires locaux existants sont ici une ressource mise à profit. Certains sont détournés de leur vocation initiale. Marius Vachon notait en 1891 qu'un tel placement relevait *a priori* de rares élèves, tous sortis en première ou deuxième année de leur scolarité en EPS professionnelles[1408]. Les écoles pratiques d'industrie tendent ainsi à former aux emplois du commerce et du bureau, et non aux tâches manuelles – ainsi 3 à 4 % des élèves de l'EPI de Saint-Chamond vers 1900[1409]. D'autres formations plus spécifiques sont néanmoins créées, dans un cadre public comme privé. Afin de remplacer sa section préparatoire aux écoles d'ingénieurs, le pensionnat Saint-Louis ouvre à la rentrée 1907 une « école commerciale », destinée à former les futurs employés des entreprises stéphanoises[1410]. Il s'agit d'une version spécifique d'enseignement moderne :

> « Tandis que la Seconde moderne suit [le programme] officiel, la Seconde commerciale vise à un enseignement pratique. Le futur commerçant n'a pas besoin d'approfondir les mathématiques, mais il lui importe d'avoir une belle écriture, une orthographe sûre, un calcul rapide, une rédaction commerciale élégante et correcte ; il lui importe aussi de connaître à fond la comptabilité, la sténographie, la dactylographie, les opérations de banque, les règles d'intérêt, d'escompte, d'amortissement, etc. ; en un mot, toutes les connaissances pratiques dont l'employé de commerce a besoin tous les jours ».

[1406] ADL, 13 J 182, lettre du proviseur du lycée de Saint-Étienne au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 17 juin 1914.

[1407] La Grande Guerre interrompt le cours préparatoire, qui ne reprend qu'à partir de la rentrée 1925 *a priori* (*BCCSE*, année 1925).

[1408] Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit.*, p. 151. Ces preuves de la valeur de l'enseignement professionnel de cette école « infirment hautement les sombres pronostics d'après lesquels l'institution ne devait produire que des jeunes gens réfractaires à l'atelier, des employés et des déclassés ».

[1409] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 475.

[1410] ADL, 13 J 415, Pensionnat Saint-Louis, *Le cours de commerce*, sd.

Les cours se composent de deux langues vivantes – l'anglais est obligatoire, la seconde se choisit entre l'allemand ou l'espagnol –, de cours pratiques de géométrie, nivellement, physique et chimie, de deux heures d'instruction religieuse et d'une demi-heure de cours de « politesse » par semaine : « Ces élèves assistent toutes les semaines à un entretien sur le savoir-vivre, le maintien et les usages de la bonne société ». Des visites d'usines sont également organisées. L'enseignement comprend « toutes les matières qu'un jeune homme a besoin de posséder pour devenir rapidement non seulement un bon employé, mais un commerçant instruit, capable de lutter à armes égales avec nos concurrents étrangers[1411] ». L'institution s'adresse à des élèves de 13 ou 14 ans, devant quitter l'école vers 16 ou 17 ans. S'il ne s'agit pas d'une école de la haute bourgeoisie stéphanoise, cette offre n'est pas destinée aux enfants des milieux populaires : le prix de la pension est compris entre 77 et 80 francs par mois, sans compter les fournitures et la location d'une machine à écrire (80 francs par an). Créés « pour répondre aux désirs d'un certain nombre de familles[1412] », l'existence du cours commercial est justifiée par la direction de l'établissement par la nécessité de donner les ressources nécessaires à l'expansion de l'économie française vis-à-vis de ses principaux concurrents, Allemagne et États-Unis en tête[1413]. Il est patronné par un conseil d'une dizaine de membres industriels ou commerçants. L'enseignement bénéficie d'un équipement d'une cinquantaine de machines à écrire[1414]. Le devenir de la section après 1912 n'est pas connu à partir des archives consultées.

La création de ce cours commercial au sein d'un établissement libre apparaît comme un équivalent des sections commerciales municipales. La situation est pourtant complexe. En devenant école pratique, l'école professionnelle de garçons a perdu sa section commerciale. Les milieux économiques stéphanois, qui n'ont pas été consultés pour l'occasion, demandent régulièrement son rétablissement, notamment en ce qui concerne l'enseignement de la

---

[1411] *Le Mémorial de la Loire*, « L'École commerciale du Pensionnat Saint-Louis », article de Paul Tézenas-du-Montcel, 4 août 1907. P. Tézenas du Montcel est le président du conseil d'administration gérant le pensionnat.

[1412] ADL, 13 J 415, Pensionnat Saint-Louis, *Le cours de commerce*, sd.

[1413] ADL, 13 J 415, Association des Familles, *Le Pensionnat Saint-Louis, monographie*, Saint-Étienne, Théolier, 1910. Le cas français, suivant la tradition rhétorique du « retard français », est ainsi exposé : « L'esprit d'initiative est loin d'être aussi développé chez nous ; cela tient à ce que l'éducation économique de nos jeunes gens est imparfaite et que nous ne cherchons pas assez à faire naître cet esprit chez eux. Et pourtant, si nous ne voulons pas être dépassés par nos rivaux, il faut, de toute nécessité, nous préparer à la lutte, et nous ne pourrons lutter victorieusement qu'à la condition de renforcer notre enseignement technique sous les formes que cet enseignement comporte ».

[1414] ADL, 9 M 209, rapport de l'inspecteur départemental de l'enseignement technique Louis Vinson au ministre du Commerce, 25 avril 1912.

comptabilité et des langues vivantes[1415]. Le souhait est de permettre « leur application pratique directe dans une sorte d'atelier commercial où l'on traite réellement des affaires fictives entre diverses maisons dont les bureaux sont groupés dans une salle spéciale dite classe de bureau commercial », selon une organisation qui semble exister dans d'autres établissements du même type[1416]. Le cadre des écoles primaires supérieures ordinaires apparaît ainsi insuffisant. Les écoles stéphanoises tendent plus à orienter leurs élèves vers l'enseignement que vers les métiers de l'industrie et du commerce[1417]. Une section commerciale existe pourtant à l'EPS de garçons de la rue des frères Chappe depuis octobre 1899[1418]. Sa création, permise par le décret du 21 janvier 1893[1419], n'est pourtant officielle que par l'arrêté ministériel du 20 juin 1900. Les programmes de l'enseignement commercial y sont respectés : comptabilité, géographie, anglais et droit à vocation commerciale, etc. Trente-et-un élèves fréquentent la section au mois de décembre 1901. Le professeur de comptabilité est rémunéré par le ministère du Commerce. La création de la section permet également le développement d'une offre de cours du soir, qui complètent ceux existants déjà au sein du lycée de garçons. Le succès n'est toutefois pas au rendez-vous, face aux cours commerciaux du pensionnat Saint-Louis, destinés à des auditeurs âgés de 16 à 20 ans[1420]. L'IDET Vinson déplore les conséquences non anticipées de la suppression de la section de l'école municipale, qui n'ont pu être rattrapées par la suite, malgré la promesse de rétablissement formulée à l'époque par le ministre Maurice Couyba (juin 1911-janvier 1912).

L'offre de formation commerciale tend ainsi à instituer des filières spécifiques aux différentes strates hiérarchiques composant les bureaux, entre patrons et employés supérieurs. D'une certaine manière se met en place un marché de la formation, qui s'exprime plus

---

[1415] ADL, 9 M 209, rapport de l'inspecteur départemental de l'enseignement technique Louis Vinson au ministre du Commerce, 25 avril 1912.

[1416] ADL, 13 J 176, rapport annuel du directeur de l'EPI de garçons de Saint-Étienne à la chambre de commerce de Saint-Étienne, 1905-1906.

[1417] ADL, T 565, cité par Gérard Bodé, « À la recherche de l'Arlésienne… », art. cit., p. 71.

[1418] ADL, 13 J 415, lettre du directeur de l'EPS de garçons de Saint-Étienne au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 18 décembre 1901.

[1419] Lors de la création des écoles pratiques sous l'autorité du ministère du Commerce en 1893, le ministère de l'Instruction publique permet la création au sein des EPS de sections spéciales (enseignement à variante agricole, industrielle ou commerciale), grâce à l'article 36 du décret du 21 janvier 1893 (Gérard Bodé, « À la recherche de l'Arlésienne… », art. cit., p. 71).

[1420] ADL, 9 M 209, rapport de l'inspecteur départemental de l'enseignement technique Louis Vinson au ministre du Commerce Fernand David, 25 avril 1912. Il y aurait six élèves inscrits à ces cours sur les huit cents que compte le lycée.

particulièrement dans l'offre de cours mise en place hors de toute scolarisation systématique. La municipalité de Saint-Étienne s'adapte régulièrement aux sollicitations pour créer des heures de cours – et donc rémunérer leurs enseignants –, n'hésitant pas à doubler ceux qui sont victimes de leur succès ou à supprimer ceux qui ne font pas recette[1421]. Ces enseignements [gratuits], à l'image des cours de langues vivantes de la municipalité créés en 1873[1422], ne sont pas destinés au même public que ceux des succursales locales d'institutions privées à visibilité nationale voire internationale. Les cours de l'agence stéphanoise de la Berlitz School, créés en 1903[1423], ou ceux de l'École Pigier, fondés en 1912 à la suite d'une campagne exploratoire de conférences[1424], visent par leurs tarifs une clientèle bourgeoise. Ces derniers doivent aussi affronter la concurrence d'écoles et institutions étrangères proposant des séjours linguistiques, comme le Northern Institute ou la Höhere Handelsschule de Kirchheim unter Teck, près de Stuttgart en Allemagne[1425]. Le marché ainsi constitué concerne ainsi avant tout une clientèle fortunée ou désireuse d'investir sur l'avenir professionnel de leurs enfants. Il s'étend également aux employés ordinaires de bureau, à un niveau hiérarchique moindre et concerné sur la période 1880-1914 par une féminisation des effectifs.

c. Les métiers du bureau au prisme incertain du genre

Si « les femmes ont toujours travaillé[1426] », leur place dans les bureaux est une lente réalisation des débuts de la deuxième industrialisation[1427]. La mécanisation progressive du travail dans les services administratifs et commerciaux des entreprises participe, à l'image des ateliers textiles, de la féminisation d'un personnel originellement masculin. Les grandes compagnies

---

[1421] AMSE, 1 R 221.

[1422] ADL, 13 J 172, liste des cours professionnels de la ville de Saint-Étienne et date de création, 1912. Ces cours d'allemand, anglais, espagnol et italien connaissent occasionnellement des dédoublements ou suppressions de classes.

[1423] ADL, 13 J 181, brochure The Berlitz School of Languages, sd.

[1424] ADL, 13 J 181, lettre du directeur-concessionnaire d'écoles Pigier Lefort au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 27 mai 1910. Sur les écoles Pigier, cf. Gérard Bodé, « À la recherche de l'Arlésienne… », art. cit., p. 70.

[1425] ADL, 13 J 182, enseignement commercial supérieur. Ce type de démarchage, par l'intermédiaire des courriers et dépliants envoyés à la chambre de commerce, ne permet pas de connaître leur audience réelle.

[1426] Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers, XIXe-XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

[1427] Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire*…, *op. cit*.

ferroviaires sont les pionnières de cette évolution dès les années 1880[1428]. Agissant comme conséquence d'une certaine rationalisation, la féminisation apparaît ainsi comme une forme de déqualification du travail de bureau. De fait, l'enseignement technique commercial au féminin reste, sinon un impensé, du moins une non-priorité dans la reconnaissance des besoins[1429]. La scolarisation de ces formations féminines démarre ainsi avec près d'un demi-siècle de retard sur celle des garçons, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, et plus particulièrement durant la décennie 1890[1430]. Les écoles primaires d'entreprises ne visent ainsi que marginalement à la formation des employées, le dessein paternaliste visant avant tout à intervenir dans l'économie domestique[1431]. La création par la chambre de commerce de Lyon d'une école de commerce de jeunes filles dès 1857 est une rare réalisation précoce[1432]. Le projet d'école élaboré par Caroline Dorian-Holtzer – fille de Jacob Holtzer et épouse de Pierre-Frédéric Dorian – pour la région stéphanoise, remarquable par son ambition, est resté lettre morte en 1876[1433]. Le développement des scolarisations prolongées à vocation commerciale, à travers les EPS et les écoles pratiques, vient ainsi remplir un rôle jusque là minoré. Ces classes ne sont pas exemptes d'objectifs moraux et domestiques. Les débouchés restent majoritairement le petit commerce, l'hôtellerie, la banque, etc. Dans une approche centrée sur les industries métallurgiques toutefois, ce sont deux professions qui présentent un véritable intérêt : la comptabilité et la sténo-dactylographie.

Ces deux activités sont caractéristiques de la modernisation des entreprises aux débuts de la deuxième industrialisation. De la tenue de livres traditionnelle à l'émergence d'une véritable fonction au sein de l'entreprise, la pratique comptable s'institutionnalise sur le dernier quart du XIXe siècle[1434]. La segmentation entre comptabilité industrielle et comptabilité commerciale, qui s'opère à partir des années 1860, facilite son essor au sein des compagnies minières, métallurgiques, ferroviaires, etc. Ce développement de la fonction s'accompagne d'une

---

[1428] *Ibid*., p. 61-62.

[1429] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit*., p. 65-68 ; Marianne Thivend (dir.), *Apprentissage et formations techniques et professionnelles de filles et de garçons, XIXe – XXe siècles*, Cahiers Pierre Léon n°6, 2005 ; eadem, « L'enseignement commercial aux XIXe et XXe siècles approché par le genre », *Histoire de l'éducation*, n°136, *op. cit*., p. 9-41.

[1430] Gérard Bodé, « À la recherche de l'Arlésienne… », art. cit.

[1431] Cf. Jacqueline Fontaine, *La scolarisation et la formation professionnelle des filles au pays de Schneider (1844-1942)*, Paris, L'Harmattan, 2010.

[1432] Jacqueline Claire, « L'école de commerce de jeunes filles de Lyon (1857-1906) », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n°3-4, 1997, p. 27-38.

[1433] Cf. Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes…*, *op. cit*., p. 36-37.

[1434] Pierre Labardin, *L'émergence de la fonction comptable en France*, thèse de doctorat de sciences de gestion, dir. Marc Nikitin, Univ. Orléans, 2008.

formalisation des modes de formation au métier, de la proximité liée à l'apprentissage dans le cadre familial à une forme plus scolarisée, portée par les associations de comptables salariés. Du côté des tâches de secrétaires, la massification de ce type d'emplois au sein des entreprises industrielles, et la complexification des hiérarchies de bureau, poussent à une lente féminisation de la pratique sténo-dactylographique[1435]. L'apparition des machines à écrire à partir des années 1880 accompagne initialement un travail encore masculin et socialement privilégié. La formalisation des méthodes d'apprentissage de la pratique mécanographique, fruit de la constitution d'un véritable marché de la machine à écrire, vient lentement féminiser leur emploi à partir des années 1900 – la véritable rupture étant la Première Guerre mondiale. Dans les deux cas, les débuts de la normalisation des techniques de gestion et la division du travail facilitée par la mécanisation des procès d'écriture facilitent une forte segmentation des qualifications, et de fait la féminisation des emplois subalternes.

La professionnalisation en cours des métiers du bureau permet ainsi la réduction du risque d'erreur dans la gestion ordinaire des entreprises, et donc une amélioration de la rentabilité des affaires, qui s'accompagne de fait d'une diminution des coûts salariaux. Le recours à l'emploi féminin bénéficie ainsi aux entreprises. Cette différenciation se répercute sur l'offre d'instruction professionnelle. Formations masculines et féminines prennent ainsi en compte cette hiérarchisation des tâches au sein des entreprises industrielles : les hommes sont appelés à postuler aux emplois supérieurs quand les femmes sont souvent limitées aux tâches de mécanographie. L'IDET Vinson justifie cette différenciation au titre que l'enseignement commercial ne se conçoit pas de la même manière pour les jeunes filles, qui « ne peuvent pas être des chefs, ce sont des secrétaires très utiles mais forcément limitées au titre secondaire de secrétaires[1436] ». Les compétences de ces dernières sont peu reconnues par les employeurs, ce que renforce la construction de stéréotypes ou de représentations sur le travail féminin, à l'image de la figure de la « dactylo ».

L'évolution des offres de formation correspondantes traduit ainsi en grande partie cette évolution déjà esquissée au niveau national. L'ouverture de ces cours aux filles est ainsi un phénomène tardif, au début du XXe siècle. La région stéphanoise n'apparaît pas précoce en la matière. La SEPL s'est à son époque spécialisée dans les cours masculins, alors que dès

---

[1435] Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire…*, *op. cit*.

[1436] ADL, 9 M 209, rapport de l'inspecteur départemental de l'enseignement technique Louis Vinson au ministre du Commerce, 25 avril 1912.

l'origine la SEPR forme des jeunes filles aux métiers textiles, avant de créer des cours de comptabilité pour filles et pour garçons à partir de 1868[1437]. Les cours de la Mutuelle professionnelle ne connaissent pas d'équivalent féminin. La création des écoles primaires supérieures, classiques ou à vocation professionnelle, plus tard celle des écoles pratiques, permet ainsi d'occuper ce créneau. Organisé sans professeur spécial depuis 1884, l'enseignement commercial bénéficie du changement de tutelle administratif de l'établissement[1438]. En 1899-1900, la section commerciale compte 69 élèves réparties sur trois années, dont des élèves revenant suivre des cours après l'obtention du certificat d'études. Le nombre est deux fois inférieur de celui de la section industrielle. L'un des placements privilégiés de la section commerciale est l'emploi aux écritures « dans une importante manufacture d'armes », à savoir la Manufacture française d'armes et cycles : « Présentées et recommandées par la directrice de l'école, [les anciennes élèves] sont toujours admises et dispensées de l'examen d'entrée ». La rémunération de ces jeunes filles débute généralement entre 30 et 35 francs par mois, montant pouvant s'élever par la suite à des appointements mensuels de 60 ou de 80 francs. En comparaison, le placement des élèves au sein de maisons commerçantes permet des rémunérations supérieures : 40 à 50 francs par mois à l'embauche, 90 à 100 francs par la suite. L'étude des carrières embrassées par les élèves sorties de la section commerciale de l'école, ayant obtenu leur diplôme, réalisée par sa directrice pour la période 1900-1905 est révélatrice des débouchés « industriels » de ces formations[1439].

Les emplois de bureaux industriels se limitent ainsi à des emplois de comptables auxiliaires et de sténo-dactylographes, qui représentent toutefois près de la moitié de l'effectif total des jeunes filles diplômées entre 1900 et 1904. L'EPCI de jeunes filles de Saint-Étienne apparaît ainsi comme une petite « Martinière des filles » stéphanoise[1440].

[1437] Sylvie Schweitzer et Marianne Thivend (dir.), *État des lieux des formations…*, *op. cit*., p. 15.

[1438] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 547-550.

[1439] ADL, 13 J 175.

[1440] Créée en 1879 par la municipalité lyonnaise, l'école est dotée d'une section commerciale chargée de former des comptables, des dessinatrices et des dactylographes (Marianne Thivend, « Les formations techniques et professionnelles de filles. Le cas lyonnais aux XIXe et XXe siècles », *in* Marianne Thivend (dir.), *Apprentissage et formations techniques et professionnelles de filles et de garçons, XIXe – XXe siècles*, Cahiers Pierre Léon n°6, 2005, p. 28-29).

Tableau n°11 : Placement des élèves de la section commerciale de l'école pratique de jeunes filles de Saint-Étienne, 1900-1905.

Année de sortie	Nombre d'élèves	Comptables auxiliaires chez les Fts de rubans et la MFAC	Vendeuses chargées de la rédaction des pièces comptables	Sténo-dactylographes	Caissières dans des magasins de détail	Occupées à la tenue des livres chez leurs parents	Emplois divers
1900	15	3	3	1	0	3	5
1901	17	5	1	2	3	2	4
1902	16	6	4	4	1	0	1
1903	19	6	5	5	2	1	0
1904	21	7	3	4	4	3	0
1905	40	-	-	-	-	-	-

La faiblesse des effectifs ainsi formés oblige cependant à s'intéresser à l'organisation des cours professionnels. La municipalité de Saint-Étienne crée un cours de comptabilité à l'hiver 1889, qu'il justifie par les services attendus au bénéfice de l'économie locale[1441]. Ouvert courant février, il accueille dès sa première semaine 156 auditeurs, dont 34 filles. La ville décide alors de ne pas dédoubler immédiatement le cours, préférant attendre la stabilisation des effectifs. Le devenir du cours est incertain. La municipalité est ensuite sollicitée par l'École pratique lyonnaise de commerce et de comptabilité, organisée par Noëlie Robert[1442], qui demande en 1896 la mise à disposition d'une salle de classe pour un enseignement hebdomadaire de comptabilité[1443]. Le cours se base sur la méthode de comptabilité dite « La ligne droite » créée par Louis Conventz en 1869[1444]. Destiné à l'origine aux jeunes gens, il est gratuit et soutenu par la municipalité, qui met à disposition une salle de l'EPI, et bénéficie à ce titre d'un statut de cours public. Ce sont 37 auditeurs qui fréquentent assidument les deux ou trois cours hebdomadaires à la fin de l'année 1896[1445]. Claude Lebois et deux comptables stéphanois participent à l'examen des élèves. Au bout d'une première session, Noëlie Robert sollicite le renouvellement de l'aide municipale, ainsi que l'attribution d'une indemnité

[1441] Délibérations du conseil municipal de Saint-Étienne, 31 janvier et 27 février 1889.

[1442] Future Noëlie Monloup-Robert après son mariage à l'été 1897 avec le professeur de comptabilité Alphonse Monloup (AMSE, 1 R 221, lettre de Noëlie Robert au maire de Saint-Étienne, 1er septembre 1897).

[1443] AMSE, 1 R 221, lettre de Noëlie Robert au maire de Saint-Étienne, 16 septembre 1896.

[1444] Cf. Louis Conventz, *La ligne droite : méthode de comptabilité en partie double simplifiée*, Lyon, auteur, 1869 (en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62819113>, consulté le 3 septembre 2017).

[1445] AMSE, 1 R 221, lettre de Noëlie Robert au maire de Saint-Étienne, 4 janvier 1897.

mensuelle de 100 francs[1446]. Il s'agit ainsi de pérenniser cet enseignement. Elle propose également l'extension du cours aux jeunes filles, justifiant là aussi des débouchés possibles dans le commerce stéphanois. L'enseignante souhaite également l'instauration d'un prix d'inscription, censé limiter la venue d'élèves peu assidus ou venant « pour s'amuser », ce qui imiterait selon elle le modèle des écoles réales suisses et allemandes. Le développement des cours incite l'Association générale des comptables de l'arrondissement de Saint-Étienne à se mêler de la question, sur le modèle de la multiplication des acteurs décrit par Pierre Labardin. Cette dernière organisation sollicite l'attribution d'un cours municipal[1447]. Elle propose également de financer un prix destiné à récompenser les meilleurs élèves des cours municipaux de comptabilité, en versant une somme de 100 francs. La concurrence éventuelle entre cette demande et les cours organisés par Noëlie Robert n'est pas certaine, celle-ci étant présentée comme membre de l'association. Cette démarche illustre en tout cas la croissance des effectifs, qui sont séparés physiquement entre filles et garçons[1448] : de 36 élèves en 1896-1897, les cours municipaux de comptabilité pour jeunes filles montent à 102 auditrices en 1899-1900[1449].

Le marché étant porteur, la municipalité reçoit plusieurs sollicitations afin de soutenir et financer de nouvelles créations[1450]. Devant cette situation, l'EPS de garçons de Saint-Étienne finit par solliciter le concours financier de l'État, de la ville et de la chambre de commerce afin de subventionner la mise en place d'un enseignement pratique de comptabilité[1451]. Chacun attribue une somme annuelle de 150 francs afin de subvenir aux frais engendrés, notamment l'indemnisation du comptable stéphanois employé pour l'occasion. Le cours débute au 1er octobre 1913 au sein des locaux de l'école, et non de la chambre de commerce comme primitivement envisagé. Le fonctionnement de l'enseignement de sténographie et dactylographie connaît peu ou prou les mêmes caractéristiques. La municipalité, sollicitée à cet

---

[1446] AMSE, 1 R 221, lettre de Noëlie Robert au maire de Saint-Étienne du 12 mai 1897. Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 25 mai 1897.

[1447] AMSE, 1 R 221, lettre de l'administrateur-général de l'Association générale des comptables de l'arrondissement de Saint-Étienne, 20 mai 1897.

[1448] Jean Tibi, *Les semailles de la pensée…*, *op. cit*., p. 145.

[1449] AMSE, 1 R 221, lettre d'Alphonse Monloup au maire de Saint-Étienne, 22 août 1900.

[1450] AMSE, 1 R 221, lettre de L. Dumas à l'adjoint au maire Charpentier, 26 septembre 1901 ; lettre d'I. Guinard au maire de Saint-Étienne, 19 septembre 1909.

[1451] *BCCSE*, année 1912, p. 154 ; année 1913, p. 219.

effet en mars 1899, accepte l'organisation de cours de sténographie pour garçons au sein d'un groupe scolaire de la ville[1452].

À partir de 1906, le souhait de la ville de donner une plus grande extension à ces formations, en ajoutant l'apprentissage de la dactylographie – réalisé l'année suivante –, notamment à destination des jeunes filles, aboutit à une véritable réorganisation des cours entre 1906 et 1908. Celle-ci inclut des échanges avec les associations de la profession et l'enseignant concerné sur les objectifs et les moyens nécessaires, la prise de renseignements sur la tenue de cours du même type dans la ville de Lille, notamment sur la question des claviers, et le démarchage des différents fabricants de machines à écrire – Remington et Underwood sont les seules compagnies à accepter les conditions demandées par la commune – en vue de l'acquisition ou du prêt du matériel nécessaire au meilleur prix, qu'il s'agisse de machines neuves ou d'occasion[1453]. Il s'agit ainsi pour la ville de mettre en place un complément de formation utile à des jeunes filles et garçons issus des couches populaires.

L'étude de la formation commerciale servant à l'ensemble de l'économie régionale permet de dessiner un premier tableau de l'évolution globale des emplois de bureau au sein de la métallurgie stéphanoise. Les tentatives et les non-choix opérés, les acteurs impliqués permettent toutefois de dresser un premier tableau de la question. L'affirmation des besoins se répercute ainsi en partie sur l'offre de formation, de même que l'absence d'explicitation de ces mêmes besoins. La structure des entreprises métallurgiques ne se modifie probablement pas suffisamment pour ériger l'école professionnelle en passage obligé. Le rapport à la vente et à la commercialisation de l'industrie métallurgique semble indiquer le maintien de pratiques anciennes, bien qu'il ne soit pas exclu que la force des représentations d'époque influe sur la vision qui se dessine ici. La fonction demeure majoritairement externalisée, laissée au marché et à des investissements publicitaires ponctuels. L'impossibilité de la production de masse joue ici un rôle majeur. La seule exception notable tient à la Manufacture française d'armes et de cycles, qui apparaît d'ailleurs à la veille de la guerre comme l'entreprise la plus moderne – et la plus rationalisée – du point de vue administratif et commercial dans le bassin. L'affirmation

---

[1452] AMSE, 1 R 221, lettre du maire de Saint-Étienne, 3 mars 1899. La création du premier cours municipal de sténographie remonte probablement à 1895 (ADL, 13 J 172, liste des cours professionnels de la ville de Saint-Étienne et date de création, 1912).

[1453] AMSE, 1 R 221.

faible de la fonction se traduit logiquement par l'absence de formation spécifique. Il en est de même du côté des dirigeants d'entreprises, les établissements secondaires ou des écoles extérieures au territoire suffisant à une instruction qui ne connaît pas encore de bouleversements majeurs en termes de compétences professionnelles sur la période. Les employés de bureau connaissent, eux, de nouvelles offres de formation technique au métier. Celles-ci se caractérisent par une forme de concurrence, entre écoles municipales et libres pour les employés supérieurs, et entre les écoles municipales et un fragile marché de cours professionnels pour les employées. Le développement des formations féminines survient ainsi au moment où les métiers de bureau connaissent une diversification des emplois proposés. La construction de l'offre de formation commerciale suit ainsi les innovations à l'œuvre dans les aspects administratifs et commerciaux des entreprises.

***

L'évolution des pratiques de formation liées à l'apprentissage industriel et aux métiers dits commerciaux permet ainsi d'envisager la manière dont les acteurs professionnels construisent la fonction de ces mêmes formations. La définition des besoins, aussi imparfaite soit-elle à travers les sources disponibles, et les pratiques des entreprises façonnent un ensemble de discours. Ceux-ci peuvent être favorables ou non à la scolarisation. Ils ne sont néanmoins en aucun cas suivis d'une forme de volontarisme. Les transformations d'établissements primaires supérieurs congréganistes en écoles professionnelles industrielles demeurent les seules marques de l'investissement patronal sur la période 1880-1914 – à l'exception du modèle particulier de l'armurerie, particularité qui n'en est plus une lorsqu'on considère le fonctionnement du « municipalisme » décrit par Sabel et Piore. Les autres activités industrielles demeurent aussi pourvoyeuses d'élus municipaux dans ces premières décennies de la Troisième République. Il y a ainsi, en règle générale, une attente de réponse publique, ici municipale, à la formalisation des besoins en compétences des entreprises et leur traduction en termes de filières de formation. Si cette faiblesse de l'implication patronale au niveau matériel et financier s'avère, par l'impression de généralité qui s'en dégage, une caractéristique particulière – mais probablement pas exclusive – de l'économie stéphanoise, elle ne peut se réduire du point de vue de l'analyse à un simple constat de désintérêt, de parcimonie ou d'opportunisme. De plus, la réduction des attitudes possibles à une simple dimension binaire congréganiste/public ne peut se révéler

complètement opérante. La reconnaissance des apports d'une formation institutionnalisée pose en effet la question du rapport des industriels à un investissement non directement productif et difficile à évaluer à l'aune des méthodes de gestion de l'époque. Il semble ainsi logique d'interroger les motivations de ce recours patronal aux acteurs publics ou religieux, ou à défaut à une forme de marché plus ou moins concurrentiel. En d'autres termes, en mettant en perspective mobilisations et discours des acteurs industriels, pratiques de formation et pratiques professionnelles, quelles sont les véritables fonctions de la formation au métier, notamment en milieu scolaire ?

Chapitre 4 – La formation des travailleurs, entre régulation de l'entreprise et action organisée du patronat (1880 – 1914)

Atteindre la réalité des pratiques sociales au sein des entreprises n'est pas chose aisée. La gestion ordinaire des ateliers ou même la politique de personnel des entreprises ont laissé des archives souvent peu importantes, ou qui s'avèrent plus prescriptives que normatives[1454]. L'objectif de l'articulation de ces questions de gestion de la main-d'œuvre avec l'intérêt des industriels pour les filières de formation est justement de contourner ce déficit afin d'atteindre, de manière indirecte, les enjeux de l'instruction professionnelle. Le fait que la première vague de scolarisation des apprentissages soit concomitante de la phase de massification des entreprises caractéristique des débuts de la deuxième industrialisation ne semble pas un simple hasard chronologique. Ces deux phénomènes permettent une pérennisation des créations institutionnelles locales en matière d'enseignement technique qui n'avait pu être réalisée dans la période précédente. L'ère des grandes concentrations industrielles, à l'échelle française comme européenne ou états-unienne, connaît une véritable transformation du travail, de sa technologie et de son organisation. À ce titre, l'encadrement des entreprises s'étoffe de façon continue[1455]. La mécanisation toujours plus poussée de la production s'accompagne de la diffusion des savoirs scientifiques et techniques. L'artisanat est, quant à lui, confronté à la concurrence renouvelée de l'usine non seulement en matière de débouchés commerciaux, mais aussi d'emploi. L'enjeu de la formation au métier doit être considéré afin d'expliquer les évolutions en cours. L'engagement en faveur d'écoles municipales ou congréganistes ne peut être interprêté de manière neutre, surtout lorsque certains industriels acceptent de participer à la vie des deux types d'établissements[1456].

L'investissement en faveur de la création d'une section dédiée révèle un degré de compréhension assez poussé des acteurs économiques vis-à-vis des apports potentiels de la

---

[1454] Cf. Jean Fombonne, *Personnel et DRH…*, *op. cit.*, et son analyse des règlements d'ateliers.

[1455] Alain Dewerpe, *Le monde du travail…*, *op. cit.*, p.97 et suiv.

[1456] Sur la notion d'engagement comme catégorie d'analyse en sciences sociales, cf. Howard Becker, « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [en ligne], Decouvertes/Redécouvertes, 2006 (éd. or. 1970) en ligne : <http://sociologies.revues.org/642>. Il est ainsi nécessaire de se méfier de cohérences dans les « trajectoires d'activité » qui peuvent n'être que des reconstructions *a posteriori*, que ce soit de la part des chercheurs ou même des acteurs eux-mêmes. De même, il faut minorer parfois la cohérence des stratégies patronales en matière de formation.

scolarisation. Même les difficultés de l'apprentissage ouvrier ou de la formation commerciale doivent être analysées au prisme des connaissances accumulées sur le rapport des entreprises considérées à leurs besoins en compétences et savoir-faire, face à l'évolution de l'organisation du travail ou à l'externalisation d'une partie des fonctions commerciales par exemple. Dans un contexte de mise à l'agenda des écoles professionnelles publiques, *a fortiori* à la suite des premières créations d'établissements, recours et non-recours sont *a priori* signifiants lorsque le point de départ de la réflexion porte sur l'intérêt des employeurs quant à leur personnel ouvrier. L'engagement patronal tend alors à régulariser les pratiques de formation issues de la transformation de l'apprentissage depuis la fin des corporations. Dans cette optique, la vision développée par Claude Grignon d'un enseignement professionnel doté d'une fonction de régulation des relations sociales, destinée avant tout au XXe siècle, peut s'étendre par hypothèse au moins jusqu'aux années 1880[1457]. Cette volonté s'incarne dans différentes directions : rapports capital-travail, recrutement, capacité patronale d'action collective en matière de formation, inscription de la main-d'œuvre au sein d'un collectif de travail, rapports entre hiérarchie d'atelier et main-d'œuvre, etc. L'idée est ici d'étudier à partir des réalisations institutionnelles évoquées, et par une approche plus théorique, la manière dont l'investissement patronal s'inscrit dans des pratiques ou des intérêts déjà explicités par la littérature existante sur l'économie ou le travail industriel au tournant des XIXe et XXe siècle. Tout d'abord, il s'agit d'analyser l'inscription de la formation au sein des politiques sociales des entreprises, qui sont en partie l'expression de besoins en main-d'œuvre et compétences. Dans un deuxième temps, se pose le problème du débouché réel des formations scolaires, dans ses considérations scientifiques et techniques d'un côté, hiérarchiques, salariales et administratives de l'autre. Enfin, ces différents enjeux sont inscrits au sein de différentes configurations institutionnelles, que le chercheur peut exprimer en termes de coordination de ressources publiques et privées.

[1457] Claude Grignon, *L'ordre des choses. Les fonctions sociales de l'enseignement technique*, Paris, Editions de Minuit, 1971.

A. La convergence renouvelée entre politiques sociales et besoins de formation des entreprises

La formation au travail constitue un investissement non directement productif des entreprises, et par extension de leurs dirigeants. Si d'un point de vue comptable, la main-d'œuvre n'apparaît pas comme un actif des entreprises, hors de l'imputation des salaires ou le calcul du prix de revient, il ne faut pas considérer pour autant la main-d'œuvre comme un élément mineur des stratégies industrielles. Alain Dewerpe décrit l'usage par l'industrie navale, profession privilégiée de la série unique encore durant la Belle Époque – et au-delà –, de l'investissement sur le savoir-faire et sa conservation plutôt que dans les équipements de production[1458]. Ce modèle n'est évidemment pas unique. Une large partie de la production stéphanoise paraît correspondre aux mêmes impératifs en matière de fabrication, et aux mêmes solutions en matière de personnel qualifié face aux risques de pénurie. La formation scolaire des travailleurs, une fois institutionnalisée et devenue un fait social formalisé, acquiert une fonction véritable au sein du tissu économique. Elle matérialise l'évolution des compétences et connaissances nécessaires à la bonne marche des entreprises. L'utilité de ces établissements se mesure aux qualités attribuées aux élèves qui en sortent. Il faut bien entendu se méfier du caractère promotionnel de certaines affirmations.

Dans un contexte de mutation des qualifications ouvrières, la scolarisation serait un instrument privilégié de l'adaptation de la main-d'œuvre aux nouvelles exigences de la production. Il peut toutefois exister des divergences d'un type d'établissement à l'autre, même au sein de ce qui apparaît comme un enseignement technique de niveau élémentaire. Ainsi, la segmentation à l'œuvre à partir de 1893 entre des écoles primaires supérieures destinées à préparer les élèves à l'apprentissage, et des écoles pratiques censées former « des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir et à l'atelier », indique clairement la vocation nouvelle des secondes, au moins du point de vue de l'État[1459]. Il n'existe néanmoins pas de modèle unique, ni même d'unanimité sur les attentes formulées à l'encontre de la scolarisation, ce que rappelle le développement d'une offre congréganiste. La

---

[1458] Alain Dewerpe, « L'exercice des conventions. Le cas de l'industrie navale française (fin XIXe-début XXe siècle) », *in* Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience*…, *op. cit.*, p. 169 et suiv.

[1459] Cf. circulaire du ministère du Commerce et de l'Industrie, 20 juin 1893.

question religieuse doit ainsi être abordée, notamment à travers la question des conduites ouvrières à l'atelier. Du point de vue plus général des politiques sociales des entreprises, le paternalisme et le corporatisme – dans l'acception syndicale que portent alors les promoteurs du catholicisme social[1460] – mobilisent la foi comme ressource au service de l'organisation des relations sociales. À ce titre, les enjeux moraux et disciplinaires ne peuvent être laissés de côté par l'étude du phénomène scolaire.

1. Le paternalisme et le corporatisme comme modèles d'organisation sociale

L'apprentissage est une pratique de reproduction des savoir-faire. Il incarne, factuellement ou symboliquement, une forme d'économie domestique, inscrite dans le cadre familial ou au sein des corporations. Cette organisation traditionnelle, bien que mise à mal par le phénomène industriel au XIXe siècle, n'empêche nullement les dirigeants d'entreprises, grandes ou petites, de s'appuyer sur ces modèles afin d'intégrer, nous l'avons exposé dès le premier chapitre, cette fonction de formation des travailleurs hors de l'économie familiale. Son insertion au sein de la structure professionnelle, dans une seule société ou au sein d'un métier, traduit les conceptions privilégiées par les acteurs patronaux en matière de relations sociales.

a. Le paternalisme, entre relations industrielles et politique sociale des grandes entreprises

Des corporations d'Ancien Régime aux remises en cause actuelles du salariat, l'organisation sociale des entreprises a connu une évolution permanente et parallèle à celle des sociétés dans lesquelles elle s'inscrit. Dans un article de référence bien que désormais daté, Gérard Noiriel met en avant une segmentation historique du paternalisme comme mode de relations sociales

---

[1460] François Denord, « Le corporatisme », *in* Jean-Claude Daumas et *al*. (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, p. 1018-1019. Joseph Leflaive utilise lui aussi le terme de « corporations » patronales et ouvrières dans la perspective de la constitution de groupes d'intérêts chrétiens regroupant ces deux composantes (« Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 107 et suiv.). Il s'agit de ne pas utiliser le mot « syndicat », trop connoté (Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op. cit*., t. 2, p. 341). Pour une application concrète, en dehors du cas déjà évoqué de Léon Harmel, cf. Clare Crowston, « Du corps des couturières à l'Union de l'Aiguille : les continuités imaginaires d'un corporatisme au féminin », *in* Steven Kaplan et Philippe Minard (dir.), *La France malade du corporatisme*…, *op. cit*., p. 197-232.

entre patrons et travailleurs[1461]. Trois périodes différentes apparaissent[1462]. Le « patronage », défendu par l'économiste social et conservateur Frédéric Le Play – qui le définit comme « un lien volontaire d'intérêt et d'adhésion[1463] » –, serait le temps d'une direction hiérarchique de l'entreprise, associée à une proximité physique et morale entre le dirigeant et ses salariés[1464]. Le deuxième temps, reprenant l'expression de Donald Reid, est qualifié de « paternalisme industriel[1465] ». Noiriel situe la rupture durant la décennie 1880, au cœur de la Longue Dépression et de la concomitance entre l'émergence de la « grande entreprise[1466] » et les débuts de l'invention de l'État dans le domaine social. Les mutations des procès de production dans le cadre usinier se répercutent sur les groupes ouvriers, notamment dans l'expression de leur identité professionnelle. Les formes traditionnelles de solidarité, religieuses et familiales, sont menacées par les progrès de l'industrialisation[1467]. De leur côté, les industriels mettent au point un mode nouveau de gestion du personnel, qui prend en compte l'éloignement du corps patronal par rapport à l'atelier, et tente de retranscrire sa présence et son autorité sur le lieu de travail de manière indirecte et au besoin symbolique.

Les pratiques paternalistes ne constituent que rarement une politique rationnelle et cohérente – ou même délibérée – d'organisation sociale des entreprises. En conséquence de cette formalisation parfois construite *a posteriori* par les contemporains ou les chercheurs, il en existe différentes définitions[1468]. Dans la lignée de l'idée de patronage par Le Play, le

---

[1461] Gérard Noiriel, « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n°144, 1988, p. 17-35.

[1462] Ce développement laisse de côté le troisième temps, celui du management.

[1463] Frédéric Le Play, *La réforme sociale en France*…, *op. cit*.

[1464] L'utilisation du mot patronage pour les institutions procurant « un appui moral et matériel » aux jeunes gens et filles, et facilitant le placement (ADL, 1 M 483, rapport manuscrit confidentiel au préfet de la Loire du 12 mars 1893) indique la prégnance de l'idée dans la société de la fin du XIXe et du début du XXe siècles. L'ampleur de ces organisations est à noter et à relativiser : au printemps 1897, les neufs comités de patronage catholique de la ville de Saint-Étienne comptent près de 2.500 membres (rapport du préfet de la Loire, 12 mars 1897, cité par Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op. cit*., t. 2, p. 339), pour une population communale totale de 136.030 habitants selon le recensement de 1896, soit moins de 2 % (source : cassini.ehess.fr).

[1465] Donald Reid, « Industrial Paternalism: Discourse and Practice in Nineteenth-Century French Mining and Metallurgy », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 27, n°4, 1985, p. 579-607.

[1466] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*.

[1467] Jean-Pierre Frey, *La politique sociale du patronat. Du paternalisme à l'urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 19-25.

[1468] Sylvie Schweitzer, « "Paternalismes" ou pratiques sociales ? », *in* idem (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, 1993, p. 5-18. La précision apportée par l'expression « paternalisme industriel » est importante dans une démarche de recherche empirique, notamment à côté de travaux orientés vers des approches du paternalisme comme doctrine

paternalisme peut être considéré comme l'association à la relation contractuelle d'obligations morales réciproques entre employeurs et main-d'œuvre[1469]. En ce qui concerne le patronat, son engagement consiste en un mélange plus ou moins sincère et conscient de générosité – charité ou philanthropie – et d'intérêts bien compris. Les principes les plus utiles du patronage religieux et familial sont repris comme la mise en avant de l'autorité paternelle du chef d'entreprise[1470]. La relation familiale a longtemps représenté – et encore au cours de la période considérée – la base de l'organisation des ateliers artisanaux[1471]. Par l'extension du patronage aux plus grandes concentrations industrielles, les maîtres de forges incarnent logiquement les figures types de cet exercice de l'autorité, à l'image d'Adrien de Montgolfier. Sa direction des hommes s'appuie sur l'image de générosité et de désintéressement qu'il a su construire afin de faire accepter ses décisions en matière de politique du personnel (renvois, remplacement systématique des vieux ouvriers, etc.)[1472]. Toutefois, les obligations mutuelles – ou les « devoirs moraux[1473] » des employeurs – contraignent parfois un patron aussi madré à mettre en œuvre la justice contenue dans les principes paternalistes, telles les augmentations de salaires concédées en 1911, qui de quelques ateliers finissent par s'étendre à l'ensemble de l'usine de Saint-Chamond[1474].

Il est ainsi possible de lire la transition du patronage au paternalisme comme le moment où la charité chrétienne s'efface devant la revendication sociale[1475]. L'intérêt patronal pour les conditions d'existence des ouvriers – prônée au milieu du siècle par le cardinal de Bonald[1476] –

---

politique ou philosophique et de ses implications économiques (pour un exemple, cf. Christophe Salvat, « Behavioral Paternalism », *Revue de philosophie économique*, vol. 15, n°2, 2014, p. 109-130).

[1469] Cf. Jean-Marie Moine, *Les barons du fer*…, *op. cit*., chapitre 13.

[1470] Gérard Noiriel, « Du "patronage" au "paternalisme"… », art. cit. Jacques Valserres écrit d'ailleurs : « J'ai déjà reproché, aux industriels du bassin, de ne pas être assez les pères de leurs ouvriers » (*Les industries de la Loire*…, *op. cit*., p. 234).

[1471] Alain Dewerpe, « Conventions patronales. L'impératif de justification dans les politiques sociales des patronats français (1800-1936) », *in* Sylvie Schweitzer (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales*…, *op. cit*., p. 27.

[1472] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 156.

[1473] Au cours des débats de la session de novembre 1906 du Conseil supérieur du Travail portant sur l'enseignement professionnel, l'économiste Charles Gide interroge l'opposition de Montgolfier à l'inscription dans le projet de loi en discussion du caractère obligatoire des cours professionnels : « M. de Montgolfier disait tout à l'heure que l'enseignement professionnel était pour les patrons un devoir, et il me semble qu'entre un devoir et une obligation il n'y a pas une très grande distance… ». L'industriel répond alors : « Il y a des devoirs moraux » (Conseil supérieur du Travail, *Seizième session, novembre 1906*…, *op. cit*., p. 85).

[1474] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*., p. 156.

[1475] Jean-Pierre Frey, *Le rôle social du patronat*…, *op. cit*., p. 109-140

[1476] Gabriel Mas, *Le cardinal de Bonald*…, *op. cit*. La chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond confirme d'ailleurs en 1872 que cet intérêt patronal est le meilleur investissement en faveur du maintien

subsiste. Il confirme l'exercice de la libéralité comme élément à part entière des relations entre employeurs et main-d'œuvre, tout en contribuant à la contractualisation de certains investissements non-directement productifs. À l'aune des travaux de Max Weber apparaît alors le rôle du paternalisme dans la fondation de « la relation salariale sur une domination de type traditionnel[1477] ». Fruit du maintien d'une organisation traditionnelle des relations sociales ou résultat « d'une mobilisation explicite par les employeurs », il constitue ainsi « la mise en œuvre de principes traditionnels de domination dans une relation intrinsèquement fondée sur le droit, inscrite de ce fait dans un registre rationnel-légal de domination »[1478]. D'autres approches sont possibles. Sous l'influence des recherches de Michel Foucault – notamment depuis *Surveiller et punir* – se développe l'idée du paternalisme comme mode d'inscription des ouvriers dans une usine présentée comme institution disciplinaire[1479]. Il apparaît toutefois que les représentations du paternalisme industriel comme « contrôle total, exclusif » de la main-d'œuvre soient à modérer[1480]. Cette dernière est en effet placée entre trois choix possibles, qui reprennent les trois catégories développées par Albert Hirschman[1481] : la loyauté (à l'employeur), la défection – la mobilité par le *turnover* ou l'absentéisme – et la prise de parole – soit l'autonomie dans un sens se rapprochant de l'*Eigensinn* décrit par Alf Lüdtke, soit la résistance[1482]. Face à la montée des revendications ouvrières, et afin de s'opposer à la reconnaissance des syndicats – qu'ils soient constitués au sein de l'entreprise ou au-dehors –, les dirigeants d'entreprises peuvent, afin d'évacuer les conflictualités directement liées à la production elle-même, intégrer au sein de l'organisation des objets jusque là extérieurs, car relatifs aux conditions d'existence de la

---

de la paix sociale (AN, C 3022, « Enquête sur la situation ouvrière », 1872-1875, département de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne, cité par Elinor Accampo, *Industrialization*…, *op. cit*., p. 157 et 158-160).

[1477] Annie Lamanthe, *Les métamorphoses du paternalisme. Histoire, dynamiques et actualité*, Paris, CNRS Éditions, 2011, p. 14.

[1478] Les travaux d'Alain Cottereau illustrent cette dépossession au profit de la législation, qui renforce de fait la dissymétrie des relations capital-travail, les employeurs disposant de ressources – juridiques, humaines, économiques – plus efficaces que les ouvriers (« Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 57, n°6, 2002, p. 1521-1557).

[1479] Par exemple Jean-Paul de Gaudemar, *L'ordre et la production. Naissance et formes de la discipline d'usine*, Paris, Dunod, 1982.

[1480] Patrick Fridenson, « Les transformations des pratiques de subordination dans les entreprises et l'évolution du tissu productif en France », *in* Héloïse Petit et *al.*, *Les nouvelles frontières du travail subordonné*, Paris, La Découverte, 2006, p. 27. La critique est ici notamment adressée à Gérard Noiriel.

[1481] Albert O. Hirschman, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995 (éd. or. 1970).

[1482] Alf Lüdtke, *Des ouvriers dans l`Allemagne du XXe siècle : le quotidien des dictatures*, Paris, L'Harmattan, 2000. L'approche par la notion d'*agency* (capacité d'agir), développée par Edward P. Thompson, est également possible afin d'expliciter les mécanismes des mobilisations ouvrières, cf. *La formation de la classe ouvrière anglaise,* Paris, Le Seuil, 2012 (éd. or. 1963).

main-d'œuvre[1483]. Yves Schwartz avance quant à lui la dimension technicienne des politiques patronales paternalistes[1484]. Il s'agit ici d'intervenir sur les procès de travail et la culture technique des ouvriers. Le modèle paternaliste peut également se décomposer en différents types liés aux besoins en savoir-faire et à l'organisation des entreprises[1485]. Le chantier demeure ainsi encore ouvert aujourd'hui, et peut se révéler fructueux dans de nombreuses disciplines ou sous-disciplines.

Comme cela a été évoqué au premier chapitre, les pratiques paternalistes des patrons stéphanois sont assez rudimentaires au XIXe siècle, et ce malgré l'ampleur du sentiment religieux dans leur rang[1486]. Le développement des œuvres sociales est le plus important au sein des compagnies minières, qui recrutent en masse une main-d'œuvre déracinée de ses origines rurales. Les entreprises sidérurgiques implantées à l'origine dans des bourgs en voie d'urbanisation ou à proximité de centres urbains d'importance sont également susceptibles de développer une véritable politique sociale. Le cas de la Compagnie des fonderies et forges de Terrenoire est le plus caractéristique des villes-usines du XIXe siècle, jusqu'à la faillite définitive de l'entreprise en 1889[1487]. Par la suite, les Établissements Jacob Holtzer d'Unieux et les Forges et aciéries de la Marine à Assailly (Lorette), Saint-Chamond et Izieux illustrent le foisonnement d'œuvres sociales qui existent dans des localités de taille limitée. Ce type d'application est plus limité au sein de la « grande ville ouvrière » qu'est Saint-Étienne. Les FFASE ou les Forges et ateliers de la Chaléassière, bien que ces entreprises soient situées à la lisière de la commune, privilégient la dimension paternelle de l'autorité patronale – en s'identifiant autant que possible à l'image d'une bonne famille catholique[1488] – à une politique sociale véritablement poussée, au-delà par exemple du soutien financier aux sociétés de secours mutuel de leur personnel[1489]. Le rôle des familles dirigeantes – les Cholat d'un côté, Biétrix et

---

[1483] Alberto Melucci, « Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main-d'œuvre au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n°97, 1976, p. 139-159. Il reste alors à trancher la question du contrôle des institutions ainsi créées.

[1484] Yves Schwartz, « Pratiques paternalistes et travail industriel à Mulhouse au XIXe siècle », *Technologies, Idéologies, Pratiques*, octobre-décembre 1979, p. 9-77.

[1485] Philipp Scranton, « Varieties of Paternalism: Industrial structures and the social relations of production in American textiles », *American Quarterly*, vol. 36, n°2, 1984, p. 235-257.

[1486] Jean-Paul Burdy, « Paternalismes industriels… », art. cit.

[1487] Cf. chapitre 1.

[1488] *Souvenir du banquet du 21 juin 1896 offert par Mr Vincent Biétrix à son personnel et à ses ouvriers à l'occasion de sa décoration*, Saint-Étienne, Imprimerie et lithographie J.-M.-C. Roux, 1896. La distinction contenue dans le titre entre personnel et ouvriers indique la différenciation à l'œuvre en termes de salariat.

[1489] Ces deux entreprises n'ont ainsi jamais entretenu d'écoles primaires propres à Saint-Étienne.

Leflaive de l'autre, qui n'ont certes pas fondé leur propre entreprise – ne se traduit pas par une plus grande aptitude au paternalisme qu'au sein de sociétés dirigées par des managers[1490].

Il faut ainsi probablement opérer une distinction entre petites et moyennes communes d'un côté, et grandes villes de l'autre, comme l'écrit Patrick Fridenson : « Le paternalisme industriel des petites villes recherche sans cesse la constitution d'un monde social replié sur lui-même, à la différence des grandes villes où la complexité des rapports sociaux offre d'autres ressources pour faire respecter l'autorité patronale[1491] ». Les grands bassins d'emploi tendent ainsi à se caractériser par la faiblesse de leurs institutions patronales en matière sociale[1492]. Les relations d'obligation sont plus difficiles à établir, et moins rémunératrices, dans de grandes concentrations urbaines où existe une véritable concurrence sur le marché du travail. Les régulations possibles dans des cités mono-industrielles ou dépendant économiquement d'un seul employeur – Le Creusot ou Montceau-les-Mines par exemple[1493] – ne sont pas celles des villes marquées par la pluri-activité. Il n'est pas illogique de constater dans la « grande ville ouvrière » le maintien de la philanthropie comme forme privilégiée d'intervention des élites dans les rapports sociaux[1494]. Dans le même temps, l'expression du paternalisme industriel a besoin d'espaces, notamment pour la mise en place d'une politique de logement[1495]. Ceux-ci manquent de manière criante à Saint-Étienne ou à d'autres points du bassin, à cause de l'exploitation minière et de l'encaissement géographique.

[1490] Du côté de Joseph Leflaive, il faut noter une ambition d'action sociale dépassant le seul cadre de l'entreprise, pour s'adresser à l'ensemble des travailleurs chrétiens de la commune. C'est le cas de la mutuelle *La Famille*. (Antoine Vernet, « Patron social et patron de combat. L'action de Joseph Leflaive aux usines de la Chaléassière (1898-1925) », *in* GRE^{M}MOS (éd.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin de Saint-Étienne de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes graphiques, 2018, p. 41-73).

[1491] Patrick Fridenson, « L'autorité dans l'entreprise en France et en Allemagne », *in* Jürgen Kocka (dir.), *Les bourgeoisies européennes au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1996, p. 312-313.

[1492] Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au 20e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997. Jean Fombonne, *Personnel et DRH…*, *op. cit.*, p. 172 et suiv.

[1493] Ces deux communes ont été un temps surnommées respectivement « Schneiderville » et « Chagotville », du nom des employeurs ayant permis leur essor industriel, d'un côté la famille Schneider, maîtres de forges, de l'autre Jules Chagot, gérant de la Compagnie des mines de houille de Blanzy.

[1494] L'essor d'institutions d'origine ouvrière ou destinées aux ouvriers comme le mutualisme ou le coopératisme constitue probablement une concurrence pour les initiatives patronales, mais peut être une opportunité mise à profit afin de limiter les investissements dans le domaine social.

[1495] Jean-Pierre Frey, *La politique sociale du patronat…*, *op. cit.*

b. Le corporatisme, expression privilégiée de la fabrique collective ?

Le paternalisme industriel, comme mode d'organisation des relations sociales, se heurte également au problème de la taille des entreprises. Les exemples cités – et connus – concernent surtout la grande industrie métallurgique. Or le tissu industriel stéphanois se caractérise par l'importance des petites entreprises et des ateliers familiaux, qu'il s'agisse d'artisanat ou de sous-traitance pour les donneurs d'ordres régionaux. L'importance de la fabrique collective, surtout à Saint-Étienne, limite de fait le développement de politiques paternalistes, qui ne sont envisageables qu'en cas d'économies d'échelle possibles. Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'une vision paternelle des rapports sociaux n'est pas possible dans le cadre du *putting-out system*, qui se base lui aussi sur le modèle de l'atelier familial. Le recours à cette forme d'organisation de la production, soit « l'usage périodique d'une main-d'œuvre circulante[1496] », se justifie par le refus d'une généralisation de la relation salariale, qui est quant à elle inscrite au cœur du paternalisme industriel. Les ouvriers à domicile ne sont pas la main-d'œuvre industrielle, et ne sont pas la cible des mêmes politiques patronales[1497]. Le modèle de la fabrique facilite dès lors une expression corporatiste des rapports sociaux au sein des différentes professions, qui englobent à la fois patrons et ouvriers[1498]. L'organisation par Léon Harmel de son usine du Val-des-Bois sur le modèle de la corporation chrétienne constitue d'ailleurs une référence pour l'ensemble du mouvement catholique social[1499]. Cette expression corporatiste n'est pas le corporatisme proprement dit, c'est-à-dire la définition par ce même groupe d'acteurs d'intérêts propres et partagés[1500]. Les syndicats de métiers ou les grèves déclenchées par des corps de

---

[1496] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op. cit*., tome 1, p. 159.

[1497] Pour un aperçu des pratiques différentes qu'impliquent ces deux organisations en un même lieu, lire les travaux de Jean-Claude Daumas sur Elbeuf (« Des politiques paternalistes dans la draperie elbeuvienne à la fin du XIXe siècle », *in* Sylvie Schweitzer (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques patronales*…, *op. cit*.).

[1498] Cf. André Vant, « La dynamique de l'industrie stéphanoise du cycle vue à travers le jeu des identités », *in* collectif, *Cultures du travail. Identités et savoirs industriels dans la France contemporaine*, Cahier 4, Collection Ethnologie de la France, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1989, p. 123-153. Brigitte Carrier-Reynaud « Valeurs ouvrières, valeurs patronales… », art. cit. Cf. chapitre 3 pour l'armurerie.

[1499] Cf. Pierre Trimouille, *Léon Harmel*…, *op. cit*.

[1500] Steven L. Kaplan, Philippe Minard (éd.), *La France, malade du corporatisme…, op. cit.*, particulièrement l'introduction (p. 5-31). Cf. également Olivier Dard, « Le corporatisme en France à l'époque contemporaine : tentative de bilan historiographique et perspectives de recherches », *Histoire, économie & société*, vol. 35, n°1, 2016, p. 45-57. Pour une ouverture plus internationale, cf. Laura Cerasi, « *Corporatismo*, corporatisme, corporations », *in* Olivier Christin (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences sociales*, tome 2, Paris, Métailié, 2016, p. 127-146.

métiers particuliers – mouleurs ou ajusteurs par exemple – en sont la preuve récurrente[1501]. Les fabricants défendent également un individualisme certain, dont la rubanerie est l'exemple le mieux connu[1502]. L'action collective mobilise alors un répertoire défensif, qui sert à réaffirmer la liberté des affaires, et oriente par ricochet l'ensemble des acteurs de la profession. L'inscription au sein de la sphère artisanale, la valorisation de l'atelier familial et de l'ouvrier à son compte sont liées à une crainte patronale « de prolétarisation, de syndicalisation et de troubles sociaux[1503] ».

Un tel modèle de régulation professionnelle permet également l'identification des différents rôles hiérarchisés – du fabricant au compagnon – et la justification d'un système de valeurs théoriquement partagé par l'ensemble des gens du métier, que facilite une forte hérédité professionnelle. S'il y a contractualisation, il s'agit d'une relation commerciale et non de liens de subordination, ce qui évacue tout sentiment d'obligation[1504]. L'emphase portée sur l'indépendance du travailleur justifie l'absence d'investissement patronal dans le règlement des difficultés d'existence de la main-d'œuvre, déjà menacée par l'irrégularité des revenus. Il existe pourtant des réalisations institutionnelles profitant aux fabricants, mais limitées aux aspects intéressant la production et la commercialisation – de la condition des soies au banc d'épreuve des armes. Leur existence est liée à des investissements dépassant le seul cadre corporatiste, mais bénéficiant de son influence, par l'intermédiaire de la chambre de commerce ou de la municipalité de Saint-Étienne – ce qui relève du municipalisme déjà évoqué.

Le corporatisme apparaît ainsi moins un mode d'organisation sociale qu'une ressource au service d'une profession déterminée, qui permet de mobiliser une tradition au service d'un lobbying politique – la récurrence de la dénonciation des conséquences des décrets d'Allarde et de la loi Le Chapelier de 1791 sur l'industrie française, notamment en matière d'apprentissage, en est la preuve. Comme cela a déjà été écrit au début de ce chapitre, l'industrialisation met en cause le système des métiers, et de fait la possibilité même du corporatisme au sein de certaines branches professionnelles à la fin du XIXe siècle. La peur de l'autonomie ouvrière réduit également l'attractivité d'un tel modèle dans de nombreuses

---

[1501] Cf. Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise…*, *op. cit.*

[1502] Cf. Brigitte Reynaud, *L'industrie rubanière…*, *op. cit.*, p. 144-148.

[1503] André Vant, *Le cycle en région stéphanoise…*, *op. cit.*, p. 74-76.

[1504] Géraldine Bloy, « Un espace et un temps pour les ressources humaines : le rôle des règlements d'atelier dans la formation du collectif de travail et de l'appartenance d'entreprise », *Entreprises et histoire*, n°26, 2000, p. 31-44.

industries – le « sublime » demeurant la hantise d'une large frange des employeurs de la métallurgie. Le modèle corporatiste vise de fait à désamorcer en grande partie – mais pas complètement – l'agglomération des ouvriers de la profession autour d'intérêts communs, et d'organiser ainsi de véritables mouvements sociaux[1505]. Il existe ainsi deux modèles sociaux liés à l'organisation des rapports entre employeurs et main-d'œuvre dans l'industrie. Sans être véritablement concurrents, ils expriment deux réalités différentes, de l'entreprise industrielle capable de dépasser le seul lien salarial à une profession basée sur la division du travail entre ateliers indépendants et privilégiant la relation commerciale entre donneurs d'ordres (fabricants) et exécutants (ouvriers). Ce sont ainsi deux logiques propres, deux rapports au marché du travail qui se démarquent sur la question de la relation sociale, interne ou externe à l'entreprise. L'enjeu de la formation des travailleurs s'ajoute à cette opposition, notamment dans ses dimensions morales et sociales.

2. *Édification et discipline : les objectifs moraux et sociaux de la formation de la main-d'œuvre*

La première partie du XIXe siècle correspond plus ou moins au temps d'un « projet technologique » de régulation des conduites dans le cadre du travail[1506]. Dans le discours de ses promoteurs, la machine correspondrait à une domestication du corps et du comportement de l'ouvrier, afin de désamorcer les conflits – sans recourir à la conciliation ou à l'arbitrage des conseils de prud'hommes –, contre l'expression d'une autonomie défavorable au dessein économique de la production industrielle. Ce dispositif s'accompagne d'une volonté de moralisation à même de justifier les nouvelles pratiques réglementaires, et ce faisant professionnelles[1507]. Bien qu'il soit concurrencé, ce discours est récupéré à l'aube de la

---

[1505] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…*, *op. cit.*

[1506] François Jarrige, « Le travail discipliné : genèse d'un projet technologique au XIXe siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°110, 2009, p. 99-116. ; idem, *Au temps des « tueuses de bras »…*, *op. cit.*

[1507] Si les penseurs de la question sociale au XIXe siècle ont souvent cherché à contribuer au maintien de la paix sociale, les modalités sont souvent apparues contradictoires. Les libéraux du début du siècle promeuvent le savoir comme l'instrument privilégié de la moralisation et en conséquence de l'émancipation des ouvriers (François Vatin, *Morale industrielle et calcul économique…, op. cit.*). Quelques années plus tard, Frédéric Le Play et ses héritiers visent à renforcer les liens d'obligation et de subordination entre ouvriers et producteurs (Bernard Kalaora, Antoine Savoye, *Les inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seyssel, Champ Vallon, 1989). L'essor du salariat illustre alors la transition entre ces deux modèles, des « devoirs »

deuxième industrialisation par une élite ouvrière soucieuse de légitimer sa position dominante au sein de la main-d'œuvre dans un contexte de recomposition des qualifications. Dans le même temps, l'émergence de la contestation syndicale et l'amélioration de la législation du travail aboutissent au développement des « chantiers de la paix sociale[1508] ». La question disciplinaire se traduit alors par la remise en question des modes de commandement des hommes[1509], qui encourage le patronat à entreprendre une véritable réaffirmation des hiérarchies sociales et professionnelles. Ceci s'exprime par les débats intellectuels sur le rôle social du patronat du début du XXe siècle. Les écrits d'un ancien cadre du Creusot, Émile Cheysson, mettent ainsi l'accent sur la moralisation des individus[1510]. Il n'est pas encore question d'une méthode rationnelle d'administration et de commandement des entreprises, que commence par exemple à élaborer Henri Fayol. De fait, il demeure plus simple pour les dirigeants d'entreprises de mobiliser des répertoires d'action et de valeurs déjà formalisés et éprouvés au cours de la période précédente, notamment le paternalisme.

a. L'éducation professionnelle comme moyen de l'édification morale des travailleurs

L'essor de la scolarisation de la formation au métier à partir de la décennie 1880 marque la reconnaissance patronale de l'impossibilité de maintenir les relations sociales dans un répertoire conventionnel de nature strictement domestique – ici l'apprentissage dit traditionnel – dont résulte l'établissement du patronage[1511]. Si le mouvement de scolarisation est impulsé par les acteurs publics, les acteurs privés s'emparent également de ce nouveau modèle. L'union d'intérêts entre une large part des employeurs et l'Église catholique trouve d'ailleurs sa raison

---

réciproques entre le fabricant et l'ouvrier engagés par une relation contractuelle de nature marchande défendus par Claude-Lucien Bergery à l'encastrement de la relation salariale au sein du paternalisme industriel.

[1508] Yves Cohen, Rémi Baudouï (dir.), *Les chantiers de la paix sociale, 1900-1940*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1995. Cf. aussi Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle…, op. cit.*

[1509] Yves Cohen, *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité, 1890-1940*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012, chapitre 3.

[1510] *Ibid.* ; Bernard Girard, *Histoire des théories du management en France. Du début de la Révolution industrielle au lendemain de la Première Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherches en gestion, 2015.

[1511] Alain Dewerpe, « Conventions patronales… », art. cit., p. 23 et suiv. Sur la construction légale et contractuelle de l'apprentissage à partir du modèle familial, cf. Claude Didry, « L'apprentissage à l'épreuve du droit du travail. De la socialisation familiale à l'enseignement professionnel (1851-1936) », *Artefact*, n°3, 2016, p. 39-52.

d'être dans l'hostilité à l'intrusion de l'État dans le jeu social[1512]. Du côté clérical, il s'agit de maintenir son monopole sur la providence, forcément divine, tout en promouvant la paix sociale par le biais de la charité, nécessairement chrétienne. Le creuset intransigeant caractéristique de la bourgeoisie stéphanoise se révèle ici favorable non à une forme de libéralisme économique mais bien aux valeurs portées par le courant social[1513]. L'alliance des clercs et du patronat se fait sur l'association, sous couvert de bienfaisance, de la charité et de la libéralité[1514]. Le catholicisme social et l'école de la réforme sociale n'ont pas la même perspective sur le rôle de l'État et la question des relations capital-travail, mais leur influence reste limitée dans le bassin, même après l'encyclique *Rerum Novarum*. L'idée du bien commun se fonde néanmoins sur une action hors de la sphère étatique, honnie notamment depuis les lois scolaires des années 1880 et leurs conséquences sur l'enseignement congréganiste[1515].

Il a été évoqué, dans les chapitres précédents, le rôle de la scolarisation dans la mutation des formes de socialisation, transférant une partie des effectifs de l'atelier à la salle de classe. Dès lors, cette portion réduite de la main-d'œuvre ouvrière s'inscrit dans un processus plus proche de celui des ingénieurs et de nombreux dirigeants d'entreprises, à travers des scolarités prolongées qui sont toutefois séparées en deux filières distinctes[1516]. La rupture n'en est pas moins marquante. Le développement des écoles professionnelles s'interpréte alors comme le moyen de transformer les règles et les normes régissant le travail et donc les travailleurs, même s'il ne présage en rien la réception des prescriptions normalisatrices à l'œuvre. La recherche historique en éducation a nourri la réflexion sur la « question scolaire » et les enjeux moraux, sociaux et politiques de l'école républicaine, notamment face à l'action d'une Église attachée à la Monarchie au moins jusqu'au Ralliement[1517]. Celle-ci n'a jamais manqué de dénoncer le

---

[1512] Bruno Dumons, « Catholicisme français et État-providence… », art. cit.

[1513] Cf. Émile Poulat, « Pour un grand commentaire de Rerum Novarum », art. cit. Il apparaît ici une divergence importante entre la bourgeoisie industrielle stéphanoise et son homologue lyonnaise, plus typique d'un catholicisme bourgeois d'inspiration libérale.

[1514] Le fait de rendre les œuvres légalement obligatoires aurait pour les acteurs de l'époque comme conséquence de leur faire perdre leur valeur éducative (Jean Fombonne, *Personnel et DRH…*, *op. cit.*, p. 138).

[1515] Lors des difficultés de 1884 pour trouver un local approprié à l'école des Frères de Saint-Étienne, les écrits d'Alexandre Saignol illustrent la manière dont les péripéties survenues depuis 1880 représentent à ses yeux une épreuve à la foi chrétienne (ALS/ESB, correspondance d'Alexandre Saignol).

[1516] Alain Touraine décrit la privation qui résulterait d'une telle socialisation, c'est-à-dire la neutralisation de deux des trois principes de base du mouvement ouvrier comme mouvement social – identité ouvrière et opposition, restent alors les objets mêmes de la revendication – au temps de la phase B et du développement du machinisme (*Sociologie de l'action…*, *op. cit.*).

[1517] Cf. notamment Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France…, op. cit*. Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République…*, *op. cit*. Françoise Mayeur, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation…*, *op. cit*.

matérialisme de l'instruction publique. Le bilan demeure plus inégal en ce qui concerne le seul enseignement catholique à l'issue des lois Ferry[1518]. Les écoles professionnelles sont d'ailleurs les grandes oubliées de ces dernières études, qui envisagent pourtant le devenir des élèves au-delà de l'instruction primaire, notamment chez les filles[1519]. L'engagement des dirigeants d'entreprises au sein des différents établissements privés illustre leur rôle dans un dispositif plus vaste. Les pouvoirs publics sont conscients des objectifs d'une éducation catholique qui dépasse les seules institutions scolaires[1520].

Afin d'envisager la transmission à l'œuvre au sein de ces écoles, j'ai réalisé une étude de quelques discours prononcés par des personnalités de rang patronal ou exerçant une profession libérale dans le cadre des cérémonies de distribution des prix de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, et pour deux d'entre eux de l'Association mutuelle professionnelle, entre 1903 et 1914[1521]. Au-delà des félicitations et encouragements d'usage de ce type d'exercice – au risque d'une fierté pouvant tourner au péché d'orgueil pour leurs plus jeunes destinataires[1522] – , ces textes ciblent les élèves, éventuellement leurs familles, en général au moment de la fin d'année scolaire, qui s'avère pour certains la fin même de leur scolarité. Ces causeries sont le produit des représentations et opinions de leurs auteurs, qui doivent à la fois être critiquées et appréciées à leur juste valeur. Elles expriment en effet un récit idéal qui révèle les attentes de ces notables industriels vis-à-vis des écoles catholiques – même s'il faut se garder de

---

[1518] Cf. notamment Marcel Launay, *L'Église et l'école en France, XIXe-XXe siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1988 ; Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France…, op. cit*. André Lanfrey, *Les catholiques français…*, *op. cit*. ; Sarah A. Curtis, *L'enseignement au temps des congrégations…*, *op. cit*.

[1519] Pour un exemple stéphanois, cf. Mathilde Dubesset, « De l'école congréganiste à l'école républicaine : deux modèles d'éducation des filles ? l'exemple de Saint-Étienne, 1860-1910 », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n°2-3, 1993, p. 31-37.

[1520] ADL, 1 M 483, rapport du commissaire de police de Rive-de-Gier au préfet de la Loire sur les associations catholiques du canton, 22 septembre 1896 : « Ce qu'il faut, je crois, remarquer dans ces organisations cléricales, qui se ressemblent toutes à quelque chose près, c'est l'idée qui guide leurs fondateurs et dont ils n'ont garde de se départir : Prendre l'enfant au moment de son entrée à l'école, l'y garder le plus longtemps possible, puis, à sa sortie, l'attirer dans les cercles catholiques fréquentés par les jeunes gens et où des distractions lui sont offertes gratuitement et de là, après que, durant plusieurs années on lui a inculqué des principes et des sentiments religieux, le faire entrer dans la société des anciens élèves où il retrouvera les camarades d'école et ceux qui l'avaient précédé dans cette même école et avec toujours les mêmes hommes comme dirigeants ».

[1521] Cf. annexes. Il n'a pas été procédé à une revue systématique de la presse catholique locale, qui aurait probablement permis de considérer les fac-similés de quelques allocutions analogues pour la période 1884-1902, qui n'est mentionnée que par quelques citations tirées de la correspondance des Frères des écoles chrétiennes.

[1522] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'institution des sourds-muets, 1909, allocution de Camille Finaz, administrateur-délégué de la Compagnie du Gaz de Saint-Étienne, aux élèves, séance du 25 juillet 1909.

surinterpréter les éléments ainsi mis en avant. Ces exposés doivent être placés dans leur propre contexte, qui peut motiver l'émergence de certains sujets[1523]. La dénonciation de l'irréligion ou de l'immoralité du temps est également fréquente, et s'inscrit dans un agenda déjà évoqué au chapitre précédent[1524]. Les métaphores occasionnelles – notamment maritimes pour l'ancien ingénieur de la Marine qu'est Joseph Leflaive –, les références nombreuses, par exemple à la patrie, complètent l'imaginaire dessiné par cette bourgeoisie catholique et conservatrice.

b. Le travailleur chrétien, apôtre laïc de la réforme de l'entreprise

À l'étude des textes évoqués, l'instruction professionnelle en école catholique relève d'une éducation dite supérieure, qui intègre bien évidemment l'élément intellectuel et moral dont la base est constituée par « le roc inébranlable de la religion[1525] ». Une telle affirmation apparaît certes convenue dans le cadre d'établissements longtemps congréganistes – ainsi que l'hommage rendu à l'abnégation, au dévouement et à la modestie des enseignants de ces écoles – tout en permettant de mettre au second plan le dispositif patronal dans lequel s'incrit une telle éducation. Le travail est un thème logique et récurrent de ces discours[1526]. L'instruction n'est ici qu'une première étape dans son accomplissement dans la vie des jeunes gens[1527]. Celui-ci doit être « BIEN ORIENTÉ », « tenace », « ÉCLAIRÉ, méthodique », « COORDONNÉ »[1528]. L'assiduité est également appréciée, et différentes vertus sont louées de façon récurrente

---

[1523] Par exemple, le discours de Joseph Leflaive aux auditeurs de l'Association mutuelle professionnelle à l'été 1905, tourné vers le Japon, qui fait alors irruption dans les conversations françaises depuis la victoire militaire remportée contre la Russie à Port-Arthur (AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive aux élèves de l'Association mutuelle professionnelle, 12 juillet 1905).

[1524] Association scolaire professionnelle, *10e Assemblée générale, 30 novembre 1913*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'institution des sourds-muets, 1913, discours prononcé par Jean Mazodier, avocat, à la distribution des prix du 30 juillet 1913.

[1525] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive aux élèves de l'Association mutuelle professionnelle, 12 juillet 1905. Le texte continue ainsi : « Aussi, vous m'en voudriez d'oublier que vous avez ici un cours de religion, et je m'en voudrais si je ne faisais pas remarquer que c'est le cours que vous devez suivre avec le plus d'assiduité, parce que c'est après tout le plus pratique et le plus utile de tous ».

[1526] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive aux élèves de l'Association mutuelle professionnelle, 1904.

[1527] Les valeurs associées à l'éducation des jeunes filles présentent leur propre spécificité, qui ne sera pas abordée ici malgré l'importance déjà évoquée du travail féminin dans l'industrie des métaux.

[1528] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 1904. L'usage des majuscules est d'origine.

comme le courage, le zèle et la persévérance[1529]. Joseph Leflaive rappelle au besoin aux élèves l'importance de leur implication dans l'obtention du meilleur emploi possible[1530]. Il s'agit bien d'une tentative d'imposition des règles du jeu du marché du travail dès l'école ou le cours professionnel. L'administrateur-délégué de la Compagnie du Gaz de Saint-Étienne Camille Finaz assène la même idée aux élèves et aux familles de l'école professionnelle libre : « c'est à vous, mes chers enfants, que l'on s'adressera si vous êtes ce que veulent vos maîtres : chrétiens et instruits, donc honnêtes, habiles et consciencieux[1531] ». Le travail chrétien implique la volonté de devenir « les meilleurs » dans la carrière entreprise. L'ambition des élèves des écoles catholiques ne peut se contenter de devenir « de bons ouvriers, gagnant modestement [leur] vie, et plus tard celle de [leur] famille[1532] ». L'absence initiale de tout capital serait même un atout dans l'investissement au travail des élèves.

Au-delà de cette valorisation du travail, le bien est un qualificatif fréquemment associé aux personnes, qu'il s'agisse des « bons parents[1533] » qui s'imposent le sacrifice nécessaire à une scolarité payante, ou des « bons Français » et « bons chrétiens » qui sortent de ces écoles[1534]. La bonté est logiquement invoquée comme disposition des croyants. La grandeur des sentiments chrétiens est similairement une antienne de ces différents discours[1535]. La possession

---

[1529] *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 29 mai 1903, extraits du discours de Me Bonnet, avocat, à la distribution des prix de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne. AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 12 juillet 1905. Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'institution des sourds-muets, 1909, discours prononcé par le docteur Edmond Fessy, maître-teinturier, à la distribution des prix, 2 août 1909. L'industriel en teinturerie Jean-Baptiste Fessy, docteur en médecine, se fait en réalité appeler Ennemond Fessy, en non Edmond.

[1530] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 12 juillet 1905 : « Vous savez que les meilleures places sont pour les meilleurs sujets, et je n'ai pas besoin de vous dire que la meilleure recommandation que vous puissiez présenter pour obtenir un emploi désiré, c'est la recommandation que vous vous serez faite vous-même par votre travail et par votre conduite ».

[1531] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909…*, *op. cit.*, allocution de Camille Finaz.

[1532] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909…*, *op. cit.*, discours d'Ennemond Fessy.

[1533] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 1904. Dans un usage *a priori* classique dans la bourgeoisie catholique française, Joseph Leflaive et son épouse sont d'ailleurs désignés dans le cadre familial sous les termes de « Bon-Papa » et « Bonne-Maman » (Anne Leflaive, *Joseph Leflaive 1870-1953*, Chambéry, Imprimeries réunies de Chambéry, 1955). L'expression « bons parents » est également citée dans : Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909…*, *op. cit.*, discours d'Ennemond Fessy.

[1534] Association scolaire professionnelle, *9e Assemblée générale, 10 novembre 1912*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'institution des sourds-muets, 1912, discours prononcé par Marc Finaz, banquier, à la distribution des prix, 30 juillet 1912.

[1535] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 1904. Cf. aussi Association scolaire professionnelle, *10e Assemblée générale, 30 novembre 1913…*, *op. cit.*, discours de Jean Mazodier.

d'un métier est elle-même comparée par Camille Finaz à un titre de noblesse[1536]. La fierté née de la dignité des traditions et du travail doit guider les élèves, tout en s'accordant avec l'humilité et l'honnêteté[1537]. Cette grandeur n'empêche nullement l'éducation chrétienne de prendre en compte la jeunesse des élèves qui lui sont confiés[1538]. Si celle-ci peut être considérée comme un « capital inestimable[1539] », il s'agit avant tout de faire de ces enfants des hommes, par l'instruction du corps et de l'âme[1540]. Cette dernière se compose de deux éléments, décrits notamment par Leflaive : l'esprit – le savoir et le savoir-faire – et le cœur. Cette dernière composante dépasse la simple formation d'un « habile ouvrier » : « […] ce sont les qualités du cœur qui achèvent de faire de vous des hommes : des hommes forts qui aiment et veulent le bien, des hommes justes qui marchent droit dans les sentiers parfois ardus de leurs relations réciproques, des hommes prudents, éclairés qui ne se laissent pas séduire par les sophismes, par les fausses doctrines ». La tentation « de substituer une partie de plaisir à une journée de travail » reste une proche menace, et nécessite de la part des élèves une véritable « énergie morale »[1541]. La fidélité aux traditions, aux croyances des familles ou aux enseignements des institutions de formation suscite alors le respect dû aux « convictions sincères » qui se traduisent en actes[1542]. En conséquence, « ce titre de chrétien » oblige à l'exemplarité, dans le travail, l'honnêteté et la sobriété, qui fondent subséquemment la réputation même des individus.

Leflaive exhorte ainsi les élèves de la Mutuelle professionnelle à exercer un véritable apostolat, par l'exercice de la charité non seulement matérielle – qui est « excellente » – mais surtout spirituelle – qui « lui est bien supérieure »[1543]. Afin d'être le meilleur compagnon

---

[1536] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit*., allocution de Camille Finaz.

[1537] Association scolaire professionnelle, *10e Assemblée générale, 30 novembre 1913*…, *op. cit*., discours de Jean Mazodier : « La fierté est donc légitime lorsqu'elle est le reflet d'une conscience satisfaite et d'une dignité respectée. L'honnête homme doit être fier de son honnêteté.

[1538] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit*., 1904.

[1539] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit*., discours d'Ennemond Fessy.

[1540] Joseph Leflaive déforme ici la formule consacrée « Une âme sainte, dans un corps sain » (AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit*., 1904).

[1541] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit*., discours d'Ennemond Fessy.

[1542] *Ibid*. Cf. aussi Association scolaire professionnelle, *10e Assemblée générale, 30 novembre 1913*…, *op. cit*., discours de Jean Mazodier.

[1543] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit*., 12 juillet 1905 : « or, ici, Messieurs, vous devenez des riches au point de vue intellectuel, au point de vue spirituel ; vous avez donc comme devoir d'exercer l'aumône spirituelle autour de vous ». Cf. aussi Association scolaire professionnelle, *10e Assemblée générale, 30 novembre 1913*…, *op. cit*., discours de Jean Mazodier.

possible pour les autres – qu'il s'agisse de discipline, d'ardeur ou de cordialité –, l'homme de bien doit ainsi s'engager sur le lieu de son activité. Cette dimension évoque l'impossibilité programmatique, relevée par André Grelon à propos du patronat lillois et roubaisien, de constituer des « entreprises entièrement chrétiennes qui [seraient] des forteresses catholiques au milieu d'un monde hostile[1544] ». Contrairement au cas nordiste, il ne s'agit pas de former de jeunes ingénieurs qui « devront se faire missionnaires et peupler les usines "laïques" de contremaîtres et techniciens chrétiens », mais bien d'instruire directement ces dernières catégories de travailleurs[1545]. L'école professionnelle libre de Saint-Étienne se propose également dès l'origine de contribuer à « reformer l'usine » par l'éducation « de bons ouvriers instruits pouvant ensuite devenir d'excellents contre-maîtres chrétiens »[1546]. Dans le cas de l'Association mutuelle professionnelle, la formation constitue en conséquence un investissement louable de la part des élèves, qui induit par l'assiduité aux cours du soir un « développement complémentaire » des « facultés et qualités » des jeunes travailleurs[1547]. Cet engagement au travail de la jeunesse catholique doit engendrer une génération vigoureuse, porteuse des espoirs de toute une nation[1548]. La métaphore maritime est alors le moyen pour Leflaive d'évoquer implicitement les périls qui menaceraient les jeunes travailleurs. S'il ne saurait être question de réduire la description à cet aspect, la mention des « fausses doctrines[1549] » stigmatise distinctement le syndicalisme rouge et la montée des idées socialistes. L'industriel détourne d'ailleurs la maxime « Le monde appartient aux travailleurs » en « Le monde est fait de [tous les] travailleurs[1550] ». La modification est significative dans le contexte

---

[1544] André Grelon, « L'ingénieur catholique et son rôle social », *in* Rémi Baudouï et Yves Cohen (éd.), *Les chantiers de la paix sociale…, op. cit.,* p. 170. L'auteur commente les conditions de création en 1898 de l'Institut catholique des arts et métiers de Lille, ainsi que le modèle voisin de l'Institut technique catholique de Roubaix.

[1545] *Ibid*., p. 183, note 10, et la citation extraite d'un article de la revue jésuite *Études* (« Une École catholique d'arts et métiers », *Études*, 1897, n°73, p. 779-787) : « Quel bien peut-on faire dans une usine ou dans un atelier où l'on a pour adversaire le contremaître ou le directeur ? Aucun ou presque aucun. Que de fois les efforts des prêtres et des laïques zélés sont venus se briser contre le parti pris d'un contremaître ou d'un directeur d'ateliers, qui, par des persécutions savamment ourdies, faisait échouer toute tentative d'apostolat ! Aux remontrances du prêtre, le patron répondait : "C'est déplorable, mais je n'y puis rien : les contremaîtres et les directeurs d'atelier que nous embaucherions sur le marché à la place de ceux dont vous vous plaignez, ne vaudraient pas mieux. Tant que les catholiques n'en formeront pas, le mal sera sans remède. Élevez-nous des contremaîtres chrétiens !" ».

[1546] ALS/ESB, document *Saint-Étienne École professionnelle, sommaire des événements 1882-1886*, sd. Il faut bien sûr comprendre « réformer l'usine », bien qu'il ne s'agisse pas de la graphie inscrite sur le document.

[1547] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit*., 1904.

[1548] Notamment AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit*., 12 juillet 1905.

[1549] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit*., 1904.

[1550] Les deux versions, d'abord sans le texte entre crochets, puis avec, sont d'ailleurs mentionnées dans l'ordre décrit.

d'essor d'un syndicalisme ouvrier ressenti comme une menace pour la conduite des affaires. L'encyclique *Rerum Novarum* légitime d'ailleurs la dénégation d'un tel pouvoir décisionnel de la main-d'œuvre. L'insubordination et l'autonomie demeurent des phénomènes combattus par l'action patronale. Le meilleur moyen de lutter contre les grèves et autres mouvements sociaux reste ainsi de les prévenir[1551]. La recherche de la loyauté ouvrière motive différents types d'investissements patronaux, par exemple la mise en place de caisses de secours mutuels d'entreprises le plus souvent combattues par les mouvements syndicaux. La mise en place d'écoles d'entreprises en est un autre, qu'elles reposent ou non sur un enseignement confessionnel[1552]. Leur dimension morale est déjà connue dans la lutte contre les « mauvais ouvriers »[1553].

c. La discipline et l'autorité au service d'une élite ouvrière chrétienne

L'Église elle-même s'inscrit dans le sens de la moralisation de la main-d'œuvre[1554]. L'ouvrier doit se soumettre à ses lois en contrepartie du bénéfice de son action sociale. Par extension, ce respect des hiérarchies s'impose entre l'ouvrier et son employeur, d'autant plus lorsque celui-ci fait lui aussi œuvre d'un véritable apostolat laïc[1555]. Il apparaît d'ailleurs que pour de nombreux acteurs proches de l'école, religieux comme laïcs, l'éducation de « chrétiens convaincus et pratiquants » est plus importante que la préparation « pour le commerce et l'industrie des employés d'une grande valeur technique, des contremaîtres, des chefs d'atelier,

---

[1551] Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève…*, *op. cit.*, t. 3, p. 105.

[1552] Patrick Fridenson rappelle que le patronat protestant, qui à l'image des Dorian-Holtzer privilégie l'enseignement laïc, ne se révèle pas fondamentalement différent du patronat catholique dans sa conception de l'autorité (cf. Patrick Fridenson, « L'autorité dans l'entreprise… », art. cit.).

[1553] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit.*, p. 132 et suiv.

[1554] Une illustration est donnée dans les lignes de la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, à à propos d'une messe donnée à la paroisse de Montaud : « Après l'Évangile, M. le Curé, dans un discours plein d'à-propos et donné avec une éloquence communicative, a montré que l'Église est encore aujourd'hui la meilleure amie de l'ouvrier, et que si elle a tant fait dans le passé pour relever sa situation matérielle et morale, il est bien juste que de son côté l'ouvrier se rapproche d'elle et se soumette à ses lois toujours si justes et si raisonnables » (« Les ouvriers des Aciéries de Saint-Étienne à Montaud » [en fait des Forges et ateliers de la Chaléassière], *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 12e année, tome 1, 25 novembre 1904 – 19 mai 1905, p. 67).

[1555] L'article cité continue ainsi : « À la suite de ce discours, a eu lieu une abondante distribution de pain bénit [sic] offert par MM. les Directeurs des usines », à savoir Vincent Biétrix et Joseph Leflaive. La cérémonie se fait en présence de « six cents ouvriers » (*ibid.*).

des patrons vraiment connaisseurs »[1556]. La grande grève des passementiers stéphanois de 1899-1900 est l'occasion pour le cardinal Coullié de valoriser à nouveau la figure de « l'ouvrier vraiment chrétien », « si noble, si digne d'estime et […] si digne d'admiration[1557] ». Le prélat regrette alors ces débordements qui viennent « troubler la ville si paisible de Saint-Étienne », et encourage la démarche du patronat catholique local : « Vous vouliez rester les enfants fidèles du grand Pape Léon XIII. Vous avez raison. N'est-on pas fier de marcher en la suite d'un si grand Chef ? ». L'émergence syndicale qui s'opère au niveau national depuis les années 1880 touche peu la métallurgie stéphanoise[1558]. Elle concerne pourtant à l'occasion des entreprises portant un soin tout particulier à la proximité morale entre patron et personnel comme les Forges et ateliers de la Chaléassière du temps de leur gérance par Vincent Biétrix. Les revendications portent autant sur des questions salariales, le comportement des contremaîtres ou le temps de travail. Le modèle paternaliste et son extension scolaire ne peut neutraliser toute conflictualité. Le « portrait du jeune homme chrétien » formé à l'école professionnelle libre dressé en 1912 par son gendre et associé Joseph Leflaive – fondateur l'année précédente de l'Union des cercles catholiques de Saint-Étienne et premier président de l'organisation[1559] – n'en paraît que plus motivé[1560]. Celui-ci possède « tout à la fois les qualités de l'*honnête homme*, du *bon chrétien*, de l'*apôtre dévoué* »[1561].

[1556] « Saint-Étienne. – Noces d'argent de l'École professionnelle libre », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 14e année, tome 2, 31 mai 1907 – 22 novembre 1907, p. 37.

[1557] ALS/ESB, lettre du cardinal Coullié à l'association des anciens élèves de l'école professionnelle, 10 janvier 1900.

[1558] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op. cit*. Les dossiers préfectoraux minorent très probablement le nombre et l'ampleur des conflits du travail sur la période. Sur le phénomène des grèves au niveau national, cf. Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève*…, *op. cit*. Il faut noter toutefois que les créations scolaires du début des années 1880 correspondent à une période de grèves importantes dans les régions lyonnaise et stéphanoise.

[1559] *Semaine religieuse du Diocèse de Lyon*, 26 mai 1911, p. 400.

[1560] Certains défenseurs de l'éducation chrétienne pensent l'enseignement technique comme étant une étape dans la mise en place d'un corporatisme rénové, car lui aussi chrétien – mais qui relève plus du syndicalisme que d'un véritable corporatisme.

[1561] *Association scolaire professionnelle, 9e assemblée générale, 10 novembre 1912*…, *op. cit*., exposé de Joseph Leflaive à l'assemblée générale : « Ces qualités les voici : La *sincérité* par laquelle il ne ment ni à Dieu, ni aux hommes, ni à lui-même ; l'*honnêteté*, conséquence d'une conscience délicate qui s'est créée en lui et qui sauvegarde la probité industrielle, commerciale et même politique ; la *politesse*, cette fleur des vertus chrétiennes qui charme et embellit les rapports sociaux ; le *cœur*, mélange suave de courage, de miséricorde, de bienveillance et d'amour dont l'acte par excellence est de se donner aux autres, soit par dévouement, soit par reconnaissance, soit par devoir d'état ; l'*initiative* enfin qui place en avant ceux qui la possèdent et les rend aptes à seconder les entreprises et capables d'en créer de nouvelles ».

Leflaive évoque également l'émulation liée à la dimension collective des institutions de formation[1562]. Dans le cas de la Mutuelle professionnelle, la réunion des élèves pour les cours est valorisée comme élément constitutif d'une véritable communauté : « quelle joie de se retrouver entre amis ; quel bonheur de se resserrer par des liens qui deviennent toujours plus agréables et plus cordiaux en même temps que plus solides et plus étroits[1563] ». Cette évocation du corporatisme chrétien, ici compris comme une forme corporatiste et mutuelle – patrons et ouvriers – d'un syndicalisme d'inspiration catholique est à rapprocher de la construction de véritables collectifs au sein des ateliers, ou dans le cadre de la division du travail propre à la fabrique collective. Les œuvres catholiques ne concernent pourtant qu'une minorité d'élèves, qui s'extraient ainsi de la masse des travailleurs. L'instruction catholique ne peut former qu'une véritable élite[1564]. Telle est d'ailleurs l'ambition des Frères des écoles chrétiennes[1565]. La scolarité prolongée doit être pour les élèves l'instrument d'une véritable ambition, qui s'inscrit dans une hiérarchie professionnelle déterminée mais porteuse d'entreprises individuelles[1566]. Du côté des frères enseignants, un tel discours vise à convaincre les parents de l'intérêt de l'enseignement catholique pour leurs enfants[1567]. Du côté patronal, cette évocation est certes un passage obligé d'une allocution au sein d'une école catholique, mais elle n'en possède pas moins sa sincérité.

[1562] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 1904 : « Vous y venez parce que vous y trouvez des camarades, arrivant de tous les points de notre ville, et avec qui vous vous exercez MUTUELLEMENT à cette noble émulation qui provoque le progrès en toute chose ».

[1563] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 12 juillet 1905. Leflaive écrit également : « Un effort isolé ne fait rien là où un travail d'ensemble est souverain ».

[1564] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit.*, discours d'Ennemond Fessy : « Un jeune homme qui, sans l'aide de ses parents, sans instruction devient un bon ouvrier, s'est élevé ; vous, sortant de cette école, si vous ne devenez pas supérieur, vous avez déchu ». Cf. aussi Association scolaire professionnelle, *9e Assemblée générale, 10 novembre 1912*…, *op. cit.*, discours de Marc Finaz. Association scolaire professionnelle, *10e Assemblée générale, 30 novembre 1913*…, *op. cit.*, discours de Jean Mazodier.

[1565] Michel Launay, *La CFTC*…, *op. cit.*, p. 11.

[1566] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit.*, discours d'Ennemond Fessy : « Vous, mes chers amis, vous serez de l'élite, vous serez de ce petit nombre d'hommes de choix que chaque chef d'industrie s'efforce de former et de conserver comme une réserve précieuse pour les travaux de l'avenir. Cet avenir, je le crois brillant pour Saint-Étienne, cette ville industrieuse qui offre tant de ressources et tant de débouchés au travailleur habile. Vous avez eu le bonheur de naître à une époque qui voit des miracles, où chaque jour un nouvel horizon inconnu la veille s'ouvre à l'activité du chercheur ».

[1567] L'efficacité d'un tel projet repose néanmoins sur la participation patronale : « si les Patrons, tous les Patrons catholiques veulent efficacement la réforme catholique de leurs ateliers et ne prennent leurs apprentis et employés que dans les écoles chrétiennes, il n'y aura ni groupe scolaire, ni budget d'État qui y tiendra : les Parents nous enverront leurs enfants en vue de leur avenir » (ALS/ESB, lettre du frère visiteur Rogatianus à Alexandre Saignol, 7 octobre 1886).

Dans un lien qui n'est pas aussi paradoxal qu'au premier abord, l'instruction chrétienne et sa dimension collective s'accompagne d'une considération réelle pour l'individu. Celle-ci s'exprime au-delà de la crainte classique du déclassement social qui pourrait résulter d'une trop forte augmentation des effectifs[1568]. La notion darwienienne de « lutte pour la vie » est mentionnée à plusieurs occasions[1569]. L'ouvrier serait isolé en conséquence de l'individualisation à l'œuvre depuis la suppression des corporations par la loi Le Chapelier de 1791. La loi du marché conditionnerait ainsi la question sociale[1570]. L'instruction est alors chargée de l'inscription de ces individus dans un destin collectif décrit comme nouveau – qui vise en réalité à casser la communauté de destin ouvrière au profit d'une autre –, afin de leur rendre une utilité professionnelle et sociale par l'exercice libre d'un travail certes modeste mais exécuté avec soin[1571]. Un tel objectif permet de dégager une voie entre individualisme et collectivisme, ce qui correspond en fait aux ambitions du catholicisme social. En reprenant le vocabulaire de Durkheim, il s'agit de faire de l'expérience de socialisation qu'est l'éducation professionnelle le moyen d'une transition d'une solidarité organique – qui ne peut être exempte de rapports de force dans les interactions entre individus – vers une solidarité mécanique[1572]. Une telle prescription vise probablement à faire du travailleur un « sujet soumis[1573] », loin du modèle du « sublime » encore prégnant dans les esprits des industriels français[1574]. L'indépendance éventuelle de l'ouvrier devenu patron s'inscrit dans une organisation plus

---

[1568] Cette crainte est aussi exprimée par les congréganistes aux premiers temps de l'école professionnelle libre : ALS/ESB, lettre du Frère supérieur général à Alexandre Saignol, sd., citée par la lettre du frère visiteur Rogatianus à Alexandre Saignol, 7 octobre 1886.

[1569] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909…*, *op. cit.*, discours d'Ennemond Fessy. Association scolaire professionnelle, *9e Assemblée générale, 10 novembre 1912…*, *op. cit.*, discours de Marc Finaz.

[1570] Gabriel Mas, *Les catholiques sociaux…*, *op. cit.*, p. 87.

[1571] Association scolaire professionnelle, *9e Assemblée générale, 10 novembre 1912…*, *op. cit.*, discours de Marc Finaz.

[1572] Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1893.

[1573] Jean-Paul de Gaudemar, « De l'ouvrier-masse au travailleur flexible », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. n°14, avril-juin 1987, p. 13-24. Dans l'approche foucaldienne de Jean-Paul de Gaudemar, la scolarisation des apprentissages apparaît comme un élément constitutif de la transition de la discipline « panoptique » à la discipline extensive (Jean-Paul de Gaudemar, *L'ordre et la production…*, *op. cit.*). Par contre, la discipline machinique – la machine s'inscrit dans l'évolution entre la manufacture et l'usine – correspond à la simple extension de la scolarité primaire, comprise au sens d'une « instruction civique », et permettant la mise au travail de non-qualifiés.

[1574] Il faut rappeler l'accent mis par Denis Poulot, qui d'ouvrier de métier est devenu petit patron mécanicien, sur l'intérêt de la création d'écoles professionnelles dans un double but d'instruction et de moralisation des travailleurs (*Le Sublime…*, *op. cit.*).

vaste, globalement celle de la fabrique collective, à une époque où l'évolution du travail attaque les identités collectives ouvrières[1575].

De cette idée émerge le rôle de la foi et de la pratique religieuse comme moyen de mutation de l'intérêt particulier vers le bien commun[1576]. Loin des craintes initiales des frères quant aux velléités d'indépendance qui résulteraient de l'enseignement professionnel[1577], cette socialisation concourt à légitimer par le divin les conventions destinées par l'Église et la bourgeoisie industrielle aux populations ouvrières. L'accord recherché fonde ici le compromis domestique-industriel déjà évoqué[1578]. Des hiérarchies sociales ainsi renforcées contribuent à maintenir les hiérarchies professionnelles. Face aux débuts de la tentative d'imposition par l'action publique d'une légitimité rationnelle-légale, pour reprendre le vocabulaire wéberien, l'enseignement congréganiste est instrumentalisé au profit de la légitimité charismatique[1579]. De cette volonté découle la question de la domination, et ainsi de l'exercice de l'autorité[1580]. Si les entreprises des débuts de la deuxième industrialisation se sont massifiées, éloignant de fait leur(s) dirigeant(s) du contact immédiat de la main-d'œuvre, et renforçant la nécessité de coordination entre ateliers ou services, il n'est pas certain que leur bureaucratisation soit encore véritablement enclenchée. Ce phénomène correspond en partie à l'imposition d'une logique purement hiérarchique dans le processus d'éloignement physique entre la prise de décision et la production[1581].

Il y a ainsi une convergence d'intérêts entre un patronat catholique soucieux de renforcer sa position sociale, et un clergé à la recherche de soutiens sociaux et économiques dans sa lutte contre la déchristianisation de la société[1582]. Comme le note Patrick Fridenson, « la religion

---

[1575] Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française*…, *op. cit.*, p. 95.

[1576] Cf. Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu*…, *op. cit.*, chapitres 2 et 3. Il n'est pas explicitement question de justice sociale dans l'ensemble des discours étudiés, celle-ci restant l'apanage de l'Église et des représentants du courant catholique social.

[1577] ALS/ESB, réponse du frère Joseph, supérieur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes au frère directeur de l'école Paramon-Cyprien, sd. [avril 1885] : « […] les enfants qui désireront gagner, qui viseront à l'indépendance, ou plutôt à l'émancipation, qui préféreront être des commis plutôt que des ouvriers […] ».

[1578] Cf. Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification*…, *op. cit*.

[1579] Cf. Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971 (éd. or. 1921). Il n'apparaît pas de retour à une légitimité dite traditionnelle.

[1580] Pour une approche plurielle de la question de l'autorité, cf. Emmanuel Droit et Pierre Karila-Cohen (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité ? France–Allemagne(s), XIXe-XXe siècles*, Paris, Éditions de la FMSH, 2016.

[1581] Alain Touraine, *Sociologie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1965.

[1582] Jean-Marie-Moine, *Les barons du fer*…, *op. cit.*, chapitre 13.

facilite donc le consentement à l'autorité[1583] ». L'instruction est implicitement évoquée comme préalable à son exercice : « Il faut aussi que plus tard, quand vous serez appelés à commander, votre supériorité professionnelle soit indiscutable pour que votre autorité soit indiscutée[1584] ». L'accession au commandement est l'horizon présenté aux élèves : « Dans cette École, on vous a appris à apprendre, c'est par le travail continuel de votre esprit que vous acquerrez cette intelligence non seulement des choses, mais aussi des hommes, qui seule fait les chefs et permet la réussite[1585] ». Elle s'acquiert néanmoins par l'exercice de la bonté, qui permet d'être aimé par son personnel[1586]. Ennemond Fessy décrit même la bonté comme « une des plus belles qualités de [la] race stéphanoise », ce qui légitime la recherche de modèles pour les jeunes travailleurs dans les personnalités les plus en vue de l'agglomération. L'instruction religieuse tend à participer à la production d'une force de travail disciplinée et respectueuse de l'autorité paternelle des chefs d'entreprises. Ce type de socialisation constitue la trame d'une édification morale, qui vise l'intériorisation d'un véritable « savoir de soumission », déjà à l'œuvre dans les écoles d'entreprises du XIXe siècle[1587]. La différenciation vient du rôle plus effacé des acteurs patronaux, car inscrit dans une réalisation collective, plus élitaire que véritablement interprofessionnelle, et non dans leur seul intérêt particulier. Le patronat métallurgique est d'autant plus invisibilisé au sein d'un établissement formant aux différentes spécialités industrielles de l'agglomération. De cette configuration émerge la place renouvelée du religieux dans le message transmis aux élèves. L'école professionnelle libre de Saint-Étienne apparaît

---

[1583] Patrick Fridenson, « L'autorité dans l'entreprise… », art. cit., p. 309. Henri Fayol minore toutefois, certes *a posteriori* de la plus grande partie de son action industrielle, le rôle du catholicisme dans la construction de l'autorité et de la légitimité au sein des entreprises, face aux effets induits par l'administration – au sens fayolien du terme (Henri Fayol, « Administration industrielle et générale : 3ème partie, Observations et expériences personnelles », sd. [1916], *in* Jean-Louis Peaucelle (dir.), *Henri Fayol, inventeur des outils de gestion : textes originaux et recherches*, Paris, Economica, 2003, p. 160).

[1584] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit.*, discours d'Ennemond Fessy.

[1585] *Ibid.*

[1586] *Ibid.* : « Il faut donc l'avoir cette bonté qui excuse tout ce qui est excusable, qui pèse ses mots et ses arguments, qui double par son sourire le prix de ce qu'elle donne et par des paroles réconfortantes sait rendre moins dur un refus obligé. Cette bonté qui tient compte autour d'elle des services rendus, sait mettre au jour les mérites cachés et encourager les bonnes intentions, aussi bien que relever les hommes, sans les décourager, d'une défaillance momentanée. La bonté est un des principaux devoirs du chrétien, l'essence même de notre religion : pour l'homme qui a besoin des autres hommes, c'est une suprême habileté. Si vous êtes bons pendant votre jeunesse, vous vous ferez des amis sincères, plus tard vous acquerrez de fidèles dévouements ; or, amitiés et dévouements sont indispensables à qui veut réussir ».

[1587] René Parize, « Savoir de soumission ou savoir de révolte ? L'exemple du Creusot », *in* Jean Borreil (éd.), *Les sauvages dans la cité. Auto-émancipation du peuple et instruction des prolétaires au XIXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1985, p. 91-103.

ainsi à la veille de la guerre comme l'un des instruments les plus efficaces d'une socialisation conforme aux aspirations de la bourgeoisie catholique de la ville[1588].

En conséquence, la seule égalité sociale qui vaille est celle qui existe devant Dieu dans l'au-delà, lorsque les accomplissements et mérites acquis lors de son passage sur Terre deviennent le seul « bagage » des hommes[1589]. La réussite individuelle, dans le sens de la seule richesse économique, est quant à elle laissée aux soins de la Providence[1590]. Si elle est louée car s'avérant le fruit de l'ambition et du travail[1591], elle reste néanmoins inférieure moralement à celle qui s'incarne par l'accomplissement de la bonté et de la charité. L'enseignement religieux est ainsi un moyen non seulement de préparer au mieux la vie terrestre, mais également « celle qui ne finit pas, après celle qui finit »[1592]. L'inscription des jeunes gens dans cette double perspective renforce théoriquement leur adhésion à une telle éducation. Il faut probablement lire cette mention plutôt dans la mesure où l'influence du milieu professionnel – l'atelier, la boutique, le bureau, etc. –, qui grandit au détriment des institutions religieuses, est jugée potentiellement néfaste pour les convictions des travailleurs. L'espoir est ici de maintenir au-delà même de la scolarité un lien entre les anciens élèves et les organisations chrétiennes, par besoin, fidélité ou engagement. La participation aux associations gestionnaires de ces établissements appartient également à un registre communautaire fait de « solidarité » et de « cohésion »[1593].

Dans la construction du lien entre jeunes travailleurs et anciens de ces institutions – ouvriers et employés expérimentés, contremaîtres ou patrons –, présentée comme l'occasion

---

[1588] Il faut rappeler que dès la décennie 1880, les Frères des écoles chrétiennes sont chargés par la papauté d'organiser les premiers syndicats chrétiens de travailleurs en France, dont les militants initiaux sortent précisément de leurs institutions (Michel Launay, « Aux origines du syndicalisme chrétien en France : Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, de 1887 à 1914 », *Le Mouvement social*, n°68, 1969, p. 35-56). Il n'est pas surprenant que, lors de l'entre-deux-guerres, l'école professionnelle libre compte parmi ses élèves quelques-uns des futurs militants syndicalistes ou associatifs chrétiens des années 1930-1960 en région stéphanoise – Éloi Chacornac, Florent Badiou, Gaston Meynard, Marcel Montcel, etc. – certains étant également passés par des mouvements de jeunesse d'action catholique spécialisée : cf. Amicale des anciens élèves de l'école Sainte-Barbe, *Annuaire des anciens de Sainte-Barbe*, Saint-Étienne, auteur, 1961. cf. les notices correspondantes dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social* (Maitron).

[1589] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 12 juillet 1905.

[1590] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit.*, discours d'Ennemond Fessy.

[1591] *Ibid*. L'exemple d'Andrew Carnegie est donné afin d'illustrer ce propos.

[1592] AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 12 juillet 1905.

[1593] Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*…, *op. cit.*, allocution de Camille Finaz.

d'une transmission de l'expérience, se joue également l'édification morale d'un groupe professionnel en mutation. Celui-ci est appelé à intérioriser des références morales traditionnelles et un horizon collectif renouvelé par les mutations industrielles du tournant des siècles, entre question sociale et mouvement ouvrier. De la communauté de destins construite par l'expérience de la foi doit émerger la paix sociale, réformatrice par les moyens mobilisés, conservatrice par les valeurs et la légitimation des hiérarchies existantes. Si les ascensions sociales existent toujours – tout en étant désormais exceptionnelles[1594] –, elles s'inscrivent dans une organisation socioéconomique tenue par les élites industrielles, notamment issues de la fabrique, associées à différentes institutions catholiques. Le répertoire paternel est de fait valorisé, tendant à inscrire l'élève dans « une grande famille où ceux qui ont assumé la noble tâche d'être vos éducateurs veillent sur vous avec une sollicitude inlassable [1595]». En conséquence, le patron se fait bien père de famille lorsque les élèves sortent de l'école.

Face à ce qui ressemble à une forme de « management domestique », le recours à l'éducation chrétienne révèle des attentes et représentations spécifiques du travail et des travailleurs, liées aux valeurs d' « industrie » et non encore d' « efficacité »[1596]. Réduire la question de l'édification morale et de la discipline des travailleurs au seul enseignement catholique serait cependant une erreur. L'enseignement public n'est pas exempt de ces valeurs, dans un contexte d'attachement de la classe ouvrière à la République par le biais scolaire, qui permet la prescription d'une certaine rationalité scientifique et technique[1597]. Si une étude équivalente n'a pu être réalisée à ce titre, en raison de l'absence de retranscription des allocutions de personnalités dans les sources consultées, notamment les palmarès annuels, leur contenu doit porter sur le même type de considérations, les valeurs religieuses en moins[1598]. L'appréciation faite par Marius Vachon sur les élèves sortant de l'école professionnelle

---

[1594] Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit*. Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit*.

[1595] Association scolaire professionnelle, *9e Assemblée générale, 10 novembre 1912*…, *op. cit*., discours de Marc Finaz.

[1596] Thibault Le Texier, *Le maniement des hommes*…, *op. cit*., p. 17-24. Les trois expressions entre guillemets proviennent de cet ouvrage.

[1597] Cf. par exemple, d'un point de vue des contenus disciplinaires de l'école primaire à partir des lois Ferry : Daniel Denis et Pierre Kahn (dir.), *L'École républicaine et la question des savoirs : Enquête au cœur du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson,* Paris, CNRS Éditions, 2003. Dans une autre perspective, l'expérience des bataillons scolaires a présenté une tentative de perpétuation post-scolaire de l'inculcation des valeurs liées à l'autorité et à la hiérarchie, dans une optique ici citoyenne et militaire.

[1598] Il n'a pas été réalisé faute de temps de revue systématique de la presse républicaine locale, qui aurait peut-être permis une comparaison.

municipale de Saint-Étienne au début des années 1890 résume toutefois cette idée : « On les apprécie fort dans les ateliers, en raison de leur instruction et de leur éducation, bien supérieures à celles des autres apprentis et petits ouvriers. La discipline sévère de l'école les a habitués à la régularité du travail, à l'obéissance et à la déférence pour les maîtres et les patrons[1599] ». La construction d'une forme de compromis civique-industriel serait à analyser en fonction de l'implication de trois types d'acteurs : l'État, son administration et ses fonctionnaires ; les municipalités, liées au tissu économique local ; les acteurs industriels, par l'intermédiaire du patronage et de leur philanthropie. Elle suppose elle aussi la dimension morale de l'instruction, qui n'est pas l'apanage de la bourgeoisie catholique. Étienne Mimard, rare représentant patronal de tendance radicale, en est la preuve typique, même si son action sociale ne connaît son apogée qu'au cours de l'entre-deux-guerres[1600].

Il apparaît ainsi que l'école professionnelle est – le constat n'est pas révolutionnaire – une réduction de la vie d'atelier ou de bureau. L'apprentissage des différentes valeurs et pratiques évoquées s'inscrit dans un processus qui assimile les rapports entre les élèves d'un côté, le personnel enseignant de l'autre, aux futures relations entre main-d'œuvre et hiérarchie[1601]. La « déférence[1602] » due aux professeurs est la base de la subordination à l'employeur. Le rang des contremaîtres d'atelier est également légitimé d'un point de vue technique par le processus d'apprentissage, du réglage des machines à la vérification des opérations menées par les élèves. Le patronage des industriels et la mise en scène de leur jugement à travers les jurys d'examen servent de leur côté à familiariser les futurs travailleurs avec l'exercice plus distant de la direction des entreprises des débuts de la deuxième industrialisation, tout en affirmant l'autorité patronale dès le plus jeune âge. Qu'il s'agisse en pratique d'une extension du paternalisme industriel hors de l'usine ou bien de la seule pratique d'une forme de corporatisme, l'implication de la bourgeoisie industrielle est bien une réponse aux tentatives d'intervention étatique dans le

---

[1599] Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit.*, p. 150.

[1600] ADL, 1 M 501, liste des membres des cercles radicaux (radicaux-socialistes), 1902. D'après Jacky Nardoux, il n'est par contre pas prouvé qu'Étienne Mimard ait appartenu à la franc-maçonnerie (mail de Jacky Nardoux à l'auteur, mai 2016).

[1601] L'étude poussée de la question nécessiterait de s'intéresser aux aspects architecturaux de l'organisation des ateliers d'écoles et d'usines, ce qui n'a pas été possible dans ce cas précis. Cf. Guy Lambert et Stéphane Lembré (dir.), « Les lieux de l'enseignement technique (XIXe-XXe siècles) », *Histoire de l'éducation*, n°147, 2017.

[1602] Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit.*, p. 150 ; AFL, n°41, discours de Joseph Leflaive…, *op. cit.*, 12 juillet 1905.

champ des relations capital-travail. L'affrontement – réel ou supposé – de deux types de légitimité, s'appuyant sur des valeurs politiques et culturelles, des représentations idéelles du social et de l'économique, semble provoquer un engagement renouvelé des milieux patronaux pour la formation de leurs travailleurs. Les causes réelles ne s'arrêtent pas à cet agenda politique, puisque les explications sociales – l'essor du syndicalisme ouvrier –, technologiques et organisationnelles – les effets de la deuxième industrialisation sur la production industrielle – sont au moins aussi importantes à ce titre, bien que moins spectaculaires en matière de discours produits par les acteurs patronaux[1603]. En prolongation de ces aspects, ce qui reste à interroger tient à la question de la qualification et des compétences professionnelles, et au-delà à l'ambiguité de la formation scolaire au métier, oscillant entre élite ouvrière et maîtrise d'atelier.

B. Des ouvriers ou des contremaîtres ? Les horizons ambigus de l'enseignement technique

L'enjeu de la formation des travailleurs, en particulier de la mise en école de cette préparation à l'exécution de tâches professionnelles, s'exprime en termes de qualification. Celle-ci, nous l'avons vu, correspond autant à la reconnaissance négociée de savoirs et de compétences entre un employeur et un employé, au sens le plus générique. Cependant, lorsqu'il s'agit d'organiser l'instruction générale et technique de la (future) main-d'œuvre d'atelier et de son encadrement direct, une confusion émerge. Qu'il soit question de la formation d'un ouvrier spécialiste, d'un chef d'équipe, d'un contremaître ou même d'un technicien, la segmentation scolaire s'avère inopérante pour la période étudiée. Contrairement à l'enseignement menant aux grandes écoles scientifiques et, dans une dimension bien plus contestable, aux écoles d'Arts et Métiers[1604], l'horizon promis aux élèves de l'enseignement technique intermédiaire demeure incertain, entre des promesses de promotion professionnelle, et ainsi d'ascension sociale, et un niveau plancher

---

[1603] Cf. supra et infra.

[1604] La préparation du concours d'entrée aux ENAM est en effet assurée en école pratique ou en ENP, c'est-à-dire ouverte aux meilleurs élèves de l'enseignement technique. La base de la socialisation des futurs dessinateurs, ingénieurs de bureaux d'études ou chefs d'ateliers, etc., demeure ainsi proche de celle d'une partie, à définir dans ce développement, de la main-d'œuvre et de l'encadrement intermédiaire des ateliers industriels.

théorique, celui des ouvriers qualifiés. Par la faiblesse numérique des effectifs concernés par la voie scolaire, la formation organisée des travailleurs s'adresse ainsi à une portion réduite du personnel des industries, métallurgie en tête. Il s'agit ainsi d'interroger, à travers les discours – des représentants de l'État comme du patronat –, les savoirs enseignés et les compétences attendues, la réalité des objectifs de la préparation scolaire au métier. Le propos s'organise autour des deux positions atteintes, de manière privilégiée, par les élèves entrés au travail, après quelques années de pratique professionnelle : les ouvriers d'élite et la maîtrise.

1. De l'ouvrier de métier au mécanicien, l'instruction d'une élite ouvrière

L'essor de l'enseignement technique comme moyen de la préparation à l'exercice professionnel est la traduction, comme cela a été exposé lors des chapitres précédents, du choix de la formalisation scolaire des savoirs et d'une partie des techniques nécessaires à l'exercice des emplois de mécaniciens dans l'industrie. La transition entre une conception traditionnelle des métiers et l'inscription des ouvriers spécialistes dans une nouvelle organisation industrielle aboutit logiquement à la redéfinition des caractéristiques de cette élite ouvrière.

a. Élite ouvrière et ouvriers d'élite

Comme il a été maintes fois rappelé, la formation scolaire au métier ne concerne qu'une part réduite de la future main-d'œuvre ouvrière. Il s'agit bien ici de l'instruction d'une élite numériquement réduite, ainsi conforme aux visions de la bourgeoisie et de l'Église quant au risque social de fabriquer des déclassés, et qui constitue un vivier de travailleurs capables, sensibles à l'émulation et respectueux des hiérarchies[1605]. Cette situation ne signifie pas que les employeurs soient prêts à une forte rémunération des personnels ainsi formés. Dans l'armurerie, l'élite des ouvriers professionnels de l'industrie privée serait à peine mieux payée que les manœuvres de la Manufacture d'armes de Saint-Étienne[1606]. La flexibilité de la fabrique permet

---

[1605] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit.*, p. 177-179.
[1606] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit.*

de contourner les contraintes du salariat dans une profession saisonnière, qui nécessite peu de capitaux et de stocks. De fait, la socialisation de l'ouvrier armurier doit permettre de s'accomoder de ces caractéristiques. L'indépendance de l'artisan devient la contrepartie de l'irrégularité de ses revenus. La formation d'une élite ouvrière vise avant tout à limiter les risques de mobilité hors du métier, par une relative spécialisation des tâches qualifiées. La section d'armurerie de l'école professionnelle municipale ne forme pas d'ouvriers armuriers complets, mais bien des basculeurs, platineurs, dresseurs de canons, etc., qui ne sont pas susceptibles de trouver pareille qualification dans une autre profession. Les ajusteurs et forgeurs installés à leur compte peuvent quant à eux trouver d'autres commanditaires, tout en restant disponibles pour l'industrie armurière.

L'idée d'élite peut aussi se rapprocher de la promotion d'une fierté ouvrière qui, associée à des productions spécifiques, se comprend comme élément constitutif de la certification conventionnelle de la qualité des produits[1607]. Appliquée à des industries où l'organisation sociale repose en grande partie sur une expression corporatiste, elle explique la production par le système en place de socialisation professionnelle d'une imagerie idéalisée de l'ouvrier à son compte, élément à part entière de la division du travail au service ces industries. Néanmoins, la fabrique collective étant notamment le fait de produits de consommation où existe une concurrence accrue au niveau international, la qualité intrinsèque du produit n'est pas la dimension esthétique. L'univers du graveur-ciseleur – ou dans la rubanerie du dessinateur – ne repose pas sur les mêmes valeurs, ni sur les mêmes établissements scolaires. L'élite ouvrière envisagée ici n'inclut pas le travail artistique de l'arme. Cette idée s'accompagne ainsi d'une volonté de prescription de normes sociales. La notion d'élite chrétienne décrite par les nombreux discours tenus à propos de l'instruction en école catholique est intéressante au-delà de son aspect strictement religieux, comme cela a été montré dans le développement précédent[1608]. Le cadre de la relation salariale, qui tend à s'imposer à l'usine mais moins dans l'atelier artisanal, présente potentiellement une insuffisance réelle dans la motivation du

---

[1607] Alain Dewerpe, « L'exercice des conventions… », art. cit.

[1608] L'idée sous-tend d'ailleurs de nombreuses œuvres des Frères des écoles chrétiennes (cf. Michel Launay, *Le syndicalisme chrétien en France*…, *op. cit.*, p. 53 et suiv.). Pour un exemple de ce type de discours prononcé par un ouvrier – et syndicaliste chrétien du Nord –, cf. M. Vieillefonds [en fait Léon Vieillefon], « La formation de l'élite ouvrière », *in* Semaines sociales de France, *Cours de doctrine et pratique sociales, VIIe session, Rouen, 1910. Compte-rendu in-extenso*, Lyon, Chronique sociale de France, 1910, p. 417-434.

travailleur[1609]. Dans une optique à la fois inspirée de Luc Boltanski d'un côté, Max Weber de l'autre, l'inculcation des valeurs chrétiennes par l'éducation, c'est-à-dire l'imposition d'une norme culturelle du comportement social, rend possible l'intériorisation par la main-d'œuvre ouvrière des principes de la production capitaliste[1610]. L'édification morale et la transmission d'une culture technique favorable à la production permettent de lutter contre les effets indésirables de l'autonomie ouvrière[1611]. Le but est de contrer les risques de la critique socialiste du capitalisme et d'influer sur la capacité d'action future de la main-d'œuvre qui peut en résulter. Les desseins de l'enseignement technique publique sont eux ciblés sur une forme d'émancipation citoyenne des futurs ouvriers, qui inclut le respect de l'ordre social et de la discipline sous couvert de légitimité savante et technicienne[1612].

b. Des savoir-faire aux connaissances scientifiques et techniques

Au-delà de ces approches de la notion d'élite en termes sociaux, la formation scolaire au métier demeure également un fait technique, qui à travers la qualification obtenue par les élèves lors de leur entrée dans le monde du travail s'inscrit dans un système hiérarchique préexistant. La constitution d'une élite ouvrière s'appuie sur la préparation d'ouvriers d'élite. Observateur avisé des questions éducatives, Marius Vachon rappelle que le but des écoles stéphanoises est de constituer « les pépinières des bons ouvriers, des contremaîtres et des chefs d'industrie de la ville et de la région[1613] ». Jean-Michel Chapoulie estime pour autant que les écoles professionnelles de l'après-1880 visent plutôt la formation des fameux « sous-officiers de l'armée industrielle », pour reprendre la formule de Victor Duruy[1614].

[1609] Cf. Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011 (1re éd. 1999), p. 40 et suiv.

[1610] Max Weber, *Économie et société*, *op. cit*.

[1611] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise…*, *op. cit*., c. p. 183 et suiv.

[1612] Renaud d'Enfert, « "Manuel (travail)" : préparer au métier ou éduquer ? », *in* Daniel Denis et Pierre Kahn (dir.), *L'École républicaine et la question des savoirs. Enquête au cœur du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 198-220.

[1613] Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit*., p. 146.

[1614] Jean-Michel Chapoulie, « Deux expériences… », art. cit., p. 18. La formule est aussi peu ou prou celle de Marx et d'Engels dans le *Manifeste du parti communiste*, et désigne la maîtrise d'atelier : Karl Marx, Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Ère nouvelle, 1895 (éd. or. 1848).

Le flou demeure ainsi sur le positionnement exact du niveau de formation des établissements techniques. L'action des directeurs d'écoles n'est pas sans influence sur le niveau réel de qualification obtenu en fin de scolarité[1615]. Le volontarisme d'un Claude Lebois apparaît remarquable à ce titre, et permet sans aucun doute de valoriser l'école de Saint-Étienne par rapport à ses voisines. Malgré la standardisation opérée par l'introduction du certificat d'études pratiques – plus tard par les certificats de capacité professionnelle[1616] –, l'adaptation locale peut encore transiger avec les textes réglementaires, en jouant par exemple sur les volumes horaires. L'instruction générale du citoyen-travailleur s'ajuste au marché du travail. Ainsi, la scolarisation permet d'attirer un public plus jeune et plus assidu que les seuls cours du soir. L'acquisition des compétences et des savoirs est facilitée par cette inscription dans un cadre scolaire, certes concurrencé par les propositions d'embauche fréquentes pour les élèves.

L'évolution du travail industriel ne facilite pas non plus la compréhension des mutations à l'œuvre en matière de hiérarchies professionnelles. La résistance des artisans au changement technologique et la défense acharnée des savoir-faire comme capital monnayable des ouvriers de métiers subissent les effets de l'essor de la production usinière[1617]. Dès les années 1860, le remplacement progressif de l'ouvrier complet par le spécialiste dans la métallurgie pose la question des besoins de formation. La mécanisation toujours plus poussée de la production industrielle tend à spécialiser les emplois industriels – ce qui renforcerait le caractère informel de la formation des travailleurs[1618] –, tout en maintenant ou en consolidant l'importance des manœuvres et des aides – similaires, futurs ouvriers spécialisés, etc. – dans la nouvelle organisation du travail[1619]. La hiérarchie des métiers évolue par contre de manière importante, surtout dans la grande industrie[1620]. Les maîtres-ouvriers sont remplacés dans certaines

---

[1615] Cf. l'École nationale d'horlogerie de Cluses et le rôle de Charles Poncet (Marie-Capucine Mezeix, *La fabrique de l'enseignement technique*…, *op. cit.*, p. 204-206) ou l'École Vaucanson de Grenoble et l'orientation théorique de son instruction (*ibid.*, p. 209).

[1616] Cf. chapitre 5, A.

[1617] Cf. François Jarrige, « Le travail discipliné… », art. cit.

[1618] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers*…, *op. cit.*, p. 126 et suiv.

[1619] Le publiciste Charles Limousin, issu d'une famille de passementiers stéphanois, estime que l'introduction de la machine-outil aboutit non au recrutement – et donc à la formation – d'ouvriers spécialistes mais, par peur d'un syndicalisme corporatiste, à l'embauche d' « hommes de peine », c'est-à-dire de manœuvres dont la capacité d'organisation est moindre (« L'instruction professionnelle et l'industrie nouvelle », *Journal des économistes*, tome 58, octobre 1901, p. 16-29.

[1620] Philippe Lefebvre (*L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit.*) se base ici sur les conclusions de Charles Benoist (« Le travail dans la grande industrie », art. cit.) et de Michael Hanagan (*The Logic of Solidarity*…, *op. cit.*).

opérations comme la forge par des contremaîtres dans les tâches de direction du travail d'atelier[1621].

Pour les autres opérations à chaud de la sidérurgie, l'autonomie ouvrière subsiste et conserve l'importance de l'expérience de la main-d'œuvre, surtout par effet de la sortie progressive des ingénieurs hors des ateliers à la fin du XIXe siècle. Dans la construction mécanique, la diversité des métiers et la large autonomie ouvrière laissent difficilement la place à la hiérarchie et à la standardisation de la production. La production reste le plus souvent artisanale, même dans l'industrie automobile naissante[1622]. La mécanisation de la production, qui permet et nécessite une plus grande précision dans l'ensemble de ses procès, implique une application stricte des consignes[1623]. La complexité croissante des appareils, qui bénéficient des progrès de l'alimentation en force motrice, concerne les opérations de réglage, d'entretien ou de réparation, alors que leur maniement facilite dans un sens inverse l'utilisation par une main-d'œuvre de fait moins qualifiée.

L'importance des savoir-faire n'est pas remise en cause dans l'ensemble des professions métallurgiques. Au contraire, Marius Vachon estime en 1891 que « dans la majorité des industries, la main-d'œuvre [stéphanoise] apparaît de qualité supérieure et lorsque la production pèche, c'est toujours par l'idée de conception et par la forme générale[1624] ». Les postes qualifiés reposent désormais moins sur des savoir-faire empiriques, et ainsi sur le maintien de l'apprentissage à l'ancienne, institutionnalisé ou non, que sur l'usage de compétences héritées de la connaissance scientifique, notamment pour les professions mécaniques. L'évolution des procès de production des industries métallurgiques et mécaniques induit pourtant la recherche par les employeurs d'ouvriers de métiers capables d'intégrer les nouvelles exigences de travail tout en conservant la part des savoir-faire et de l'autonomie[1625].

La scolarisation est ainsi pensée par le patronat armurier comme le moyen de contrecarrer l'opposition ouvrière à une mécanisation relative de la production. Les écoles professionnelles

---

[1621] Cf. chapitre 1 et Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit.*

[1622] Cf. Patrick Fridenson, *Histoire des usines Renault*…, *op. cit.*

[1623] Marius Vachon, décrivant le fonctionnement du gros ajustage des pièces forgées, présente les progrès de la mécanisation comme la preuve du « travail moderne », « où l'énergie morale, l'intelligence, asservit et gouverne à son gré l'énergie physique, la nature » (*L'exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 53).

[1624] Marius Vachon, *L'Exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 103.

[1625] Guy Brucy, Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, n°131, 2000, p. 11.

sont chargées de l'adaptation de la main-d'œuvre par la transmission des connaissances scientifiques et techniques liées au fonctionnement des machines-outils[1626], et de fait l'accroissement de la part des tâches méthodiquement reproductibles. Les personnels concernés se forment au-delà de l'instruction primaire – lire, écrire, compter –, longtemps considérée comme base suffisante à la stricte instruction professionnelle des ouvriers. Ces derniers ont de leur côté compris depuis longtemps l'articulation existant entre éducation scolaire, acquisition de savoirs et obtention de meilleurs salaires, ce qui a probablement contribué à dévaloriser l'enseignement congréganiste avant les lois Ferry, par ses faiblesses pédagogiques et son affiliation aux visées patronales[1627]. Les formations scolaires prolongées, qui concernent une minorité de futurs travailleurs, visent l'acquisition d'aptitudes plus poussées en sciences physiques, en calculs complexes pour la lecture de plans ou le respect de cotations, en dessin technique, ou même en technologie et travaux manuels comme le mentionne Marius Vachon :

> « Comme les travaux manuels à l'école n'ont pas pour but de produire, mais uniquement d'instruire pratiquement, les difficultés sont présentées aux élèves d'une façon méthodique, et le travail aux ateliers est facilité par un cours technologique. Dans ce cours, en ce qui concerne l'ajustage, par exemple, on décrit les principaux organes de machines, leur perfectionnement ; on donne des indications sur leur exécution et des formules pratiques sur leurs proportions. On passe ensuite aux machines où l'on retrouve ces organes. […][1628] ».

La formation scolaire au métier pose ainsi comme objectif la capacité pour les élèves de fabriquer non seulement des pièces de machines parfois complexes, mais également leur propre outillage. La fabrication de l'équipement implique aussi son maniement ultérieur. L'usage des machines-outils dans l'enseignement professionnel démarre, par exemple, à l'École Diderot de Paris pendant la décennie 1890[1629]. Celles-ci nécessitent alors une véritable habileté de mains afin de les régler et utiliser. L'instruction technique suit ensuite leur évolution, des machines universelles vers des appareils plus spécialisés à l'image du tour[1630]. Le développement des

---

[1626] C'est par exemple l'intuition de Luc Rojas à propos de la création des écoles pratiques d'industrie du bassin : *L'industrie stéphanoise : de l'espionnage industriel à la veille technologique 1700-1950*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 82-84.

[1627] Michael Hanagan, *Nascent Proletarians*…, *op. cit.*, p. 102.

[1628] Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 148.

[1629] Yves Legoux, *Du compagnon au technicien*…, *op. cit.*, p. 125-130.

[1630] *Ibid.*, p. 171-172 : « Dans l'atelier de construction mécanique, en 1905, le tour commençait à se spécialiser et n'était plus l'outil universel des années 1890. Son maniement était désormais très facile et la combinaison des

petits moteurs électriques permet d'ailleurs au début du XXe siècle d'alimenter des machines-outils portatives de taille réduite, qui facilitent la mobilité du travailleur dans l'atelier. Il ne s'agit plus désormais d'éduquer le futur travailleur à l'usage de la machine, qui par sa simplicité accrue ne nécessite pas une formation scolaire dédiée. Face aux balbutiements de la standardisation du travail et de son organisation, celle-ci devient l'apanage d'ouvriers mécaniciens capables de préparer, régler, utiliser et réparer l'outillage[1631].

Face au développement d'un travail posté aux machines, cette main-d'œuvre spécialiste conserve une autonomie réelle au sein des ateliers. L'ajustage des pièces travaillées s'avère également crucial dans l'assemblage des différentes constructions. La polyvalence requise va ici au-delà du seul geste productif, notamment lorsque des compétences en chauffage ou en électricité s'avèrent nécessaires. En conséquence de ces changements, pour reprendre l'expression d'Yves Legoux, « la machine-outil remplace ainsi progressivement l'étau et la lime comme base de l'instruction du travailleur en milieu scolaire ». La formation de l'ouvrier d'élite – autant pour les petites entreprises que les plus importantes – n'est ainsi plus celle de l'artisan compagnon[1632]. La figure du technicien s'affirme ainsi dès la décennie 1910[1633]. De fait, en paraphrasant le titre de l'ouvrage d'Yves Legoux, la scolarisation de la formation au métier, c'est-à-dire le passage d'un complément de formation à une formation initiale correspond à la transition « du compagnon au technicien ». L'éducation des futurs travailleurs se fonde ici sur l'association d'un enseignement général à forte composante scientifique, de l'apprentissage de la technologie du métier et de celui du dessin technique, le tout tenu par une

---

vitesses entre l'avance du chariot et la rotation de la poupée ne demandait plus aucun calcul à l'opérateur, le « harnais » y pourvoyait. […] Toutes ces machines complétées par des gammes d'engins plus spécialisés […] bénéficiaient en outre de progrès décisifs intéressant les outils qu'elles mettaient en œuvre. […] De simples ouvriers soigneux et quelque peu méthodiques étaient désormais capables d'exécuter des travaux qui auraient exigé des praticiens exceptionnels, quelques années auparavant. Aussi la notion de "métier complet" changea-t-elle de sens dans l'industrie mécanique entre 1895 et 1905 ». Cf. également Alain Dewerpe, « Le tournage sur métaux et les tourneurs en France (1850-1950). Contribution à une histoire sociale des métiers », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, n°17 bis, 2017.

[1631] Il faut minorer l'exclusivité de ces ouvriers spécialistes dans le réglage, l'entretien et la réparation des machines, à l'image des ouvrières en passementerie stéphanoises qui, même sans formation spécifique, s'avèrent capables de telles opérations (cf. Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes*…, *op. cit.*).

[1632] Yves Legoux, *Du compagnon au technicien*…, *op. cit.*, p. 442 et suiv.

[1633] *Ibid.*, p. 448-449 : « Ces nouveaux besoins n'étaient autres que ceux de professionnels capables de responsabilités effectives de fabrications exigeant non seulement la capacité de manœuvrer une machine, ou de réaliser des ajustages mais de saisir la logique et les contraintes d'un ensemble d'opérations conduisant d'une conception à une production par les intermédiaires du dessin industriel, des gammes d'outillage, des passages ordonnés en machines […] ».

discipline cultivée par le corps professoral, issue du mélange de leur légitimité scientifique et technique et du respect des hiérarchies dessiné par le modèle républicain de citoyenneté.

Si ce schéma s'applique aux écoles publiques, il serait hasardeux de dénier la vocation technicienne des établissements libres, basée sur la diffusion de savoirs formalisés. Il est certes possible d'interpréter le recours de certains patrons à l'enseignement catholique comme l'apparente réfutation d'une instruction basée sur une science à connotation républicaine, au profit des savoir-être déjà exposés. En effet, dès les années 1860, la montée des idées rationalistes et positivistes, instrumentalisées en partie par un camp anticlérical, suscite en réaction une forte mobilisation ultramontaine[1634]. Du Syllabus de 1864 jusqu'à la résolution de la crise moderniste en 1907, la science moderne devient suspecte pour de nombreux défenseurs d'une vision intégraliste de la religion chrétienne et de sa place comme fondement de l'ordre social[1635]. La vigueur intransigeantiste, l'un des vecteurs du renforcement du catholicisme français à partir des années 1830, perd cependant de sa force durant le dernier quart du XIXe siècle[1636]. De plus, l'ultramontanisme, qui n'est pas hégémonique au sein du monde catholique, notamment chez ses élites laïques – face à un camp libéral souvent lié à la tradition gallicane, qui perd cependant en dynamisme et visibilité avec la fin du siècle – ne saurait être entièrement confondu avec l'antimodernisme. Le progrès technique, dénoncé par des « imprécateurs » comme le publiciste Louis Veuillot, possède aussi ses « thuriféraires », même après 1880 et la stabilisation d'un régime républicain soucieux d'asseoir sa légitimité par la science[1637] – ce qui débouche notamment, il faut le rappeler, sur les grandes lois scolaires. Les soutiens enthousiastes à l'innovation technique se révèlent d'ailleurs plus nombreux que ses contempteurs. De fait, malgré un attachement de certains patrons aux pratiques du catholicisme social – voire à la restauration monarchique – la présence en leur sein de nombreux ingénieurs

---

[1634] Guillaume Carnino, *L'invention de la science. La nouvelle religion de l'âge industriel*, Paris, Le Seuil, 2015. Sur les liens entre science et république, lire également Anne Rasmussen, « Science et progrès, des mythes pour la République ? », *in* Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson (dir.), *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013, p. 258-271.

[1635] Cf. Émile Poulat, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Albin Michel, 1996 (1re éd. 1962). La discipline historique ou la philologie apparaissent évidemment au premier plan dans cette critique de la science, des écrits polémiques d'Ernest Renan ou d'Hippolyte Taine jusqu'à ceux d'Alfred Loisy. Cependant le rapport aux sciences physiques et naturelles demeure problématique, surtout lorsque celles-ci sont instrumentalisées par différentes entreprises anticléricales, à l'image de la première traduction française en 1862 de l'œuvre *De l'origine des espèces* de Charles Darwin, ce dernier récusant toute volonté antireligieuse (Guillaume Carnino, *L'invention de la science*…, *op. cit.*).

[1636] Cf. par exemple François Lebrun (dir.), *Histoire des catholiques en France*, Paris, Pluriel, 1981 (1re éd. 1980).

[1637] Michel Lagrée, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999.

chrétiens, attachés à la religion mais formés à la science et à la technologie dans les grandes écoles du pays, laisse envisager la cohabitation des deux champs dans leurs conceptions et pratiques professionnelles[1638]. Ce modèle se base sur la recherche de l'alliance entre science et religion qu'entreprennent certains des savants français les plus illustres de la période[1639]. Il faudrait cependant une étude approfondie pour répondre complètement à cette hypothèse, notamment en tenant compte de la grande variété des soutiens de l'enseignement professionnel libre, du grand patron ingénieur à la Biétrix ou Leflaive jusqu'aux professions libérales, des fabricants jusqu'aux employés de l'industrie et du commerce, et de leurs véritables opinions en matière religieuse[1640]. Il n'existe ainsi aucune contradiction à l'instruction technique des ouvriers mécaniciens au sein des écoles libres, qui se base également sur l'enseignement de la technologie et du dessin.

c. La place du dessin dans l'essor de la formation des ouvriers mécaniciens

L'un des éléments les plus pertinents de la formation de l'élite mécanicienne tient donc au graphisme technique[1641]. L'apprentissage du dessin – linéaire, géométrique, technique, etc. – constitue depuis au moins le XVIIIe siècle l'un des principaux traits de la scolarisation de la formation professionnelle. Outre les nombreuses écoles municipales de dessin existantes mais destinées à une pratique plus artistique, le dessin technique constitue depuis le début du XIXe siècle la base reconnue de l'instruction donnée en écoles d'Arts et Métiers[1642]. Les cours libres de ce type ont d'ailleurs souvent tenus à l'initiative d'anciens élèves de ces écoles, à l'image d'un Hippolyte Pétin enseignant aux ouvriers de son employeur, le constructeur-mécanicien lyonnais Dubois[1643]. Une telle compétence pédagogique se révèle parfois rare avant les années

---

[1638] La généralisation du modèle du patron ingénieur pour la grande industrie est caractéristique de la seconde industrialisation, quelles que soient les bornes chronologiques retenues (se référer, entre autres, à : Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Le patronat de la Seconde Industrialisation*, Paris, Éditions ouvrières, 1979 ; Hervé Joly, *Diriger une grande entreprise au XXe siècle. L'élite industrielle française*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013).

[1639] Guillaume Carnino, *L'invention de la science…*, *op. cit*.

[1640] Cf. chapitre 2.

[1641] Cf. Yves Deforge, *Le graphisme technique, son histoire et son enseignement*, Seyssel, Champ Vallon, 1981.

[1642] Cf. Charles R. Day, *Les écoles d'Arts et Métiers…*, *op. cit*.

[1643] Gérard-Michel Thermeau et Robert Estier, *Les patrons du Second Empire…*, *op. cit*., p. 160.

1880. Dans un manuscrit demeuré longtemps inédit, Henri Fayol décrit l'incapacité des Frères des écoles chrétiennes, chargés des écoles primaires appartenant aux houillères de Commentry – dont l'ancien élève de l'école des mineurs de Saint-Étienne a été le directeur entre 1866 et 1888 – quant à la transmission d'une méthode efficace[1644] : à leur sortie de l'établissement, les futurs travailleurs « ne savaient pas faire un croquis ». L'ingénieur se voit ainsi contraint d'organiser lui-même l'enseignement du dessin aux élèves. Une telle situation illustre un double manque : l'absence de détermination précise des aptitudes professionnelles nécessaires, et de fait le manque de méthode dans le recrutement d'une partie du personnel[1645], se répercutent sur l'intervention des acteurs professionnels dans le développement d'une offre de formation correspondant à des besoins qui ne sont pas correctement exprimés. La situation évolue de fait avec l'institutionnalisation grandissante de l'instruction du dessin, entre les cours et écoles signalés au chapitre précédent. L'action municipale vient ainsi formaliser, parfois sous l'impulsion de l'administration des Beaux-Arts, sinon les besoins des entreprises, au moins les demandes des familles et des jeunes travailleurs eux-mêmes. La région stéphanoise n'échappe pas à l'ensemble des considérations précédentes. La description réalisée par Marius Vachon sur l'enseignement du dessin à l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne restitue son importance :

> « Le dessin est sévèrement enseigné en raison de son utilité pour les métiers. En première année, tous les élèves font du dessin à main levée pour s'habituer à mener le crayon et à juger des proportions. Ils dessinent d'abord, d'après des modèles muraux, des motifs à deux dimensions, puis, les principaux solides géométriques représentés par leurs arêtes ou contours en fil de fer et apprennent pratiquement les principales règles de la perspective. À partir du commencement de la deuxième année, l'étude du dessin est spéciale à chaque section ou groupe de sections. Les élèves mécaniciens et menuisiers, pendant le premier trimestre, font un certain nombre de constructions géométriques. Les premiers dessinent ensuite des organes de machines d'après les

---

[1644] Henri Fayol, « Observations et expériences personnelles », art. cit., p. 96-98.

[1645] La critique ne s'adresse pas qu'à la question du dessin. Fayol juge ainsi que les élèves des écoles de la compagnie « savaient assez bien l'orthographe et le calcul » et que « leur écriture laissait beaucoup à désirer ». Le recrutement de la maîtrise, des employés et notamment des comptables entre ainsi dans notre description.

> modèles en relief : ils en prennent d'abord le croquis qu'ils cotent avec soin, puis en exécutent le dessin avec la règle et le compas. […][1646] ».

Dès la troisième année, les élèves « travaillent d'après leurs croquis ou dessin ». À leur sortie de l'école, ceux-ci ont acquis une véritable maîtrise des méthodes de fabrication :

> « Ils savent dessiner et sont en état de faire un croquis, de tracer une esquisse et de lire tout dessin, même compliqué. Le développement par l'instruction générale primaire de leurs facultés intellectuelles leur permet de comprendre facilement les travaux qu'on leur donne à exécuter et de saisir de suite la pensée inspiratrice du contremaître ou du patron. Les préventions qui avaient accueilli la fondation de l'école, dans les usines et les ateliers de la région, où l'on paraissait redouter la formation de jeunes gens ignorants de toute pratique, infatués d'une instruction spéciale et pleins d'ambitions hors de proportions avec leurs services, sont complètement tombées ».

La qualité de l'enseignement est identique à celle de l'école régionale selon Vachon, l'enseignant étant d'ailleurs le même. Malgré la réorganisation de l'école régionale des arts industriels ou la création de nombreux cours de dessin sur la période 1880-1914, les discours patronaux restent rares en région stéphanoise sur l'importance du dessin industriel dans les procès de production, *a fortiori* sur le travail des dessinateurs dans les entreprises[1647]. Devant cet état de fait en apparence surprenant, notamment face à l'importance reconnue à sa pratique dans les programmes scolaires[1648], l'utilité du dessin dans les procès de production est peut-être suffisamment établie depuis la première partie du XIXe siècle, c'est-à-dire l'époque de l' « alliance intime entre les sciences et les arts[1649] ». La « grammaire du dessin » apparaît en effet

---

[1646] Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 148-150.

[1647] Si l'inspecteur de l'enseignement technique Claudius Chômienne s'exprime en 1897 sur l'utilité du dessin à l'école primaire dans la formation du futur travailleur (« De l'utilité du travail manuel… », art. cit.), peu d'éléments existent sur le parcours des dessinateurs industriels. Vachon mentionne en 1891 le placement de quelques élèves sortis en 3e ou 4e année comme dessinateurs (*L'exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 150). Les rapports du directeur de l'EPI de garçons de Saint-Étienne à la chambre de commerce, qui permettent de connaître l'emploi obtenu à la sortie de l'école, donnent des données plus précises (ADL, 13 J 176). En 1906, sur 60 élèves sortis de la section d'ajustage en 3e ou 4e année d'études, 7 ont trouvé un emploi de dessinateur. En 1909, ils ne sont que 3 élèves sur 75. En 1912, 6 sur 56.

[1648] Yves Legoux, *Du compagnon au technicien*…, *op. cit.* ; Constant Caillard, *L'école Vaucanson, historique, organisation, programmes*. Grenoble, Alexandre Gratier et Cie, 1900, p. 73, cité par Marie-Capucine Mezeix, *La fabrique de l'enseignement technique*…, *op. cit.*, p. 251.

[1649] Cf. chapitre 1.

déjà formalisée au début de la décennie 1910[1650]. Son usage comme outil de planification du travail, entre conception et exécution, facilite la reproductibilité des opérations d'une fabrication à l'autre. Cette construction d'une forme de communication professionnelle interne à l'entreprise procure au dessin « une position stratégique dans l'articulation entre le savoir scientifique et les pratiques de travail[1651] ». Le graphisme technique retranscrit la réalité physique de la technologie par des formes géométriques conventionnelles. Il permet aussi de figurer symboliquement les hiérarchies professionnelles, en transmettant les instructions des ingénieurs – et des bureaux à travers les dessinateurs – aux ateliers. La mention des cotes n'empêche pourtant pas une certaine autonomie ouvrière, par la nécessaire interprétation des consignes et leur projection physique, notamment pour l'assemblage des organes de machines. Le respect des tolérances ne présente pas non plus le côté impératif qu'il prendra avec la taylorisation de la production industrielle, puisque l'ajustage des pièces demeure encore un passage obligé après leur contrôle à la suite de chaque opération[1652].

Si ces compétences nouvelles deviennent centrales dans l'évolution des procès de production, les moyens demeurent limités. L'équipement des écoles se base le plus souvent sur la multiplicité du matériel le plus rudimentaire comme les étaux, et la rareté des équipements les plus onéreux ou perfectionnés comme par exemple les tours – qui sous leurs différents modèles demeurent les plus nombreux –, les machines à raboter ou le matériel de forge – forges proprement dites, enclumes et marteau-pilon[1653]. La base de l'apprentissage demeure souvent le travail du métal à la main, tel l'ajustage à la lime ou le martelage sur l'enclume de forge. Une telle situation conforte ainsi en partie l'importance des savoir-faire ouvriers dans une production industrielle encore peu standardisée, notamment au niveau d'un bassin stéphanois caractérisé par l'importance de la petite série, de la sous-traitance ou du travail à façon. Comme l'expliquent Bernard Charlot et Madeleine Figeat, « puisque les résistances ouvrières efficaces reposaient sur la qualification, c'était surtout les ouvriers les plus qualifiés qu'il fallait intégrer

---

[1650] Alain Dewerpe, « L'exercice des conventions… », art. cit., p. 157-161. Le passage se base en grande partie sur Yves Deforge, *Le graphisme technique…*, *op. cit.*, p. 227 et suiv.

[1651] Alain Dewerpe, « L'exercice des conventions… », art. cit., p. 159.

[1652] Cf. Maurice de Montmollin, Olivier Pastré (dir.), *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984.

[1653] Cf. Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne…*, *op. cit.*, p. 148 pour un aperçu en 1891, Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, Direction de l'Enseignement technique, *L'Enseignement technique en France : étude publiée à l'occasion de l'exposition de 1900*, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 490 et suiv. pour 1900, ADL, 13 J 176 pour les rapports du directeur de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne à la chambre de commerce de Saint-Étienne pour les acquisitions de matériels entre 1905 et 1913.

au système [industriel] », par l'édification morale et la distinction sociale vis-à-vis de la masse ouvrière[1654]. La scolarisation de la formation apparait alors le moyen de lutter contre les effets de l'autonomie ouvrière qui se révèlent les plus néfastes à la production. Les écoles pratiques visent explicitement non seulement une élite ouvrière, mais surtout la formation d'ouvriers d'élites, associant l'acquisition d' « une habileté de mains » permettant au jeune diplômé de vite rejoindre le rang des ouvriers qualifiés en termes de rémunération, et de connaissances intellectuelles sur le métier évitant tout caractère routinier à la pratique professionnelle[1655].

2. *Vers un « deuxième âge » du contremaître : logiques et ambiguïtés des prolongements de la formation de la main-d'œuvre*

Les débuts de la deuxième industrialisation sont concomitants d'autres périodisations conceptuelles développées en sciences humaines et sociales : citons notamment le deuxième âge de la discipline industrielle mis en évidence par Michelle Perrot, le deuxième âge du paternalisme défini par Gérard Noiriel, le deuxième esprit du capitalisme tel qu'analysé par Luc Boltanski et Ève Chiapello[1656]. Si une telle déconstruction peut apparaître redondante, elle n'en marque pas moins la rupture survenue à partir des décennies 1870-1890 quant à l'organisation même du travail industriel[1657]. Dans le cadre spécifique de la grande entreprise, l'action des dirigeants et ingénieurs consiste alors, au moment d'un afflux de main-d'œuvre sans précédent dans leurs usines, à obtenir par des formes élémentaires d'organisation une sorte de rationalisation de la production. La recherche d'une meilleure coordination entre ateliers ou services passe par un réaménagement des locaux et des hiérarchies, dans le sens d'une plus grande intégration des différentes fonctions existantes au sein des sociétés. Alfred Chandler affirme d'ailleurs que c'est de l'émergence de « l'entreprise moderne » que se développe

---

[1654] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit.*, p. 186.

[1655] Guy Brucy, *Histoire des diplômes…*, *op. cit.*, p. 38-39. Cet entre-deux nuit d'ailleurs à la reconnaissance de la valeur du diplôme par les milieux professionnels.

[1656] Michelle Perrot, « The Three Ages of Industrial Discipline in Nineteenth Century France », *in* John M. Merriman (ed.), *Consciousness and Class Experience in Nineteenth Century Europe*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1979, p. 149-168. Gérard Noiriel, « Du "patronage" au "paternalisme"… », art. cit. ; Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme…*, *op. cit*.

[1657] Cf. Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise…*, *op. cit*.

véritablement la hiérarchie intermédiaire au sein des firmes[1658]. Cette perspective, qui certes concerne avant tout les bureaux, interroge également le rôle du contremaître dans la nouvelle équation industrielle[1659], alors que celui des ouvriers connaît l'évolution qui a déjà été décrite dans le présent volume – si l'on considère une frontière effective entre ouvriers qualifiés et maîtrise, qui n'est jamais aussi évidente dans la pratique[1660]. Au-delà de la fonction elle-même se pose la question de l'éducation spécifique de cette catégorie de travailleurs.

a. La formation scolaire de la maîtrise ou l'évanescence d'une filière

La formation scolaire de la maîtrise de l'industrie métallurgique n'est nullement une innovation du temps. Les écoles d'Arts et Métiers ont ainsi constitué le premier échelon consacré à cette filière d'enseignement technique[1661]. Celles-ci ne correspondent cependant plus à ce niveau de qualification à la fin du XIXe siècle. Le passage à l'atelier des anciens gadzarts est devenu bref, et l'accession aux bureaux d'études, d'abord comme dessinateurs, ensuite comme ingénieurs, représente la suite logique de leur carrière professionnelle[1662]. En 1907, la reconnaissance du diplôme délivré par ces institutions comme certification d'une formation d'ingénieurs vient couronner cette évolution. Définies comme hiérarchiquement inférieures, les écoles nationales professionnelles et, dans le cas présent, les écoles pratiques deviennent les établissements les plus à même d'instruire le personnel d'atelier parmi lequel doivent être promus ceux appelés à

[1658] Alfred D. Chandler, *La main visible*…, *op. cit*.

[1659] Sur la question du rôle des contremaîtres, cf. Sylvie Schweitzer, « Comment peut-on être contremaître ? », *in* Yves Lequin et Sylvie Schweitzer (dir.), *L'usine et le bureau*…, *op. cit*., p. 93-108 ; Patricia Van den Eeckhout, « Foremen in American and Western European Industry before the First World War », *in* Patricia Van den Eeckhout (dir.), *Supervision and Authority in Industry. Western European Experiences, 1830-1939*, New York/Oxford, Bergahn Books, 2009, p. 1-33.

[1660] Les dénominations sont ainsi problématiques en fonction des pratiques propres à chaque entreprise – par exemple au Creusot entre contremaître, chef forgeur/chaudronnier/etc., chef d'équipe, surveillant, etc. (Patrice Bourdelais, « Des représentations aux réalités, les contremaîtres du Creusot, 1850-1900 », *in* Yves Lequin et Sylvie Schweitzer (dir.), *L'usine et le bureau…, op. cit.*, p. 153-154). Dans le développement suivant, l'usage des termes contremaître et maîtrise inclut également les chefs d'équipe. La distinction entre ouvriers et maîtrise suit quant à elle celle entre main-d'œuvre et personnel, ce dernier pouvant être engagé contrairement aux ouvriers pour une durée supérieure à une année.

[1661] Charles R. Day, *Les écoles d'Arts et Métiers*…, *op. cit*.

[1662] Cf. les propos d'Adrien de Montgolfier devant le Conseil supérieur du Travail cités dans le présent chapitre, qui confirment les observations de Charles R. Day (*Les écoles d'Arts et Métiers*…, *op. cit*., p. 288-307) et de Patrice Bourdelais (« Des représentations… », art. cit., p. 157).

accéder au rang de contremaître ou chef d'équipe[1663]. Adrien de Montgolfier confirme ainsi en 1904 devant le Conseil supérieur de l'enseignement technique l'intérêt de ces établissements : « les Écoles pratiques forment généralement des ouvriers d'élite et des contremaîtres : un grand nombre de leurs élèves entrent dans nos ateliers, et, s'ils sont intelligents, ils s'élèvent bien vite dans la hiérarchie[1664] ». Il peut en être de même pour l'enseignement privé, notamment les établissements liés à une entreprise – comme l'école spéciale Schneider[1665] – ou à une chambre syndicale[1666]. La pédagogie de certaines écoles vise toutefois à instruire avant tout des ouvriers, à l'image de l'école créée à Lyon par l'abbé Boisard, qui exclut explicitement de sa pédagogie la formation des futurs contremaîtres ou des cadres subalternes[1667]. Au contraire, seule la pratique professionnelle doit permettre la promotion ultérieure des anciens élèves, parfois jusqu'à un emploi de chef d'atelier.

Il s'agit encore une fois de la préparation d'un groupe réduit d'hommes – c'est-à-dire une élite ouvrière – pour lequel la seule reproduction familiale n'est plus l'unique passage comme au milieu du XIXe siècle[1668]. Si la constitution d'un vivier s'avère profitable aux entreprises, il n'est *a priori* pas nécessaire qu'une trop grande partie du personnel d'atelier possède un surcroît d'instruction – en école professionnelle ou cours du soir –, afin de ne pas encourager un *turn-over* déjà important ou même de résulter sur une forme de déclassement professionnel – et en conséquence social – de certains éléments. Dans ce sens, même en l'absence de fichiers de personnel qui permettraient d'envisager la carrière des individus ainsi formés – notamment l'âge d'accession à la maîtrise –, l'enseignement technique s'interprète comme fait minoritaire par la transmission d'aptitudes qui seraient nécessaires au commandement des hommes, tout en

---

[1663] Par exemple, l'école pratique d'industrie de Montbéliard est destinée dès sa création à instruire « une élite susceptible de former à terme l'encadrement pour la bonne marche des ateliers des usines » (Pierre Lamard, *Excellence industrielle*…, *op. cit*., p. 89 et 93).

[1664] Charles R. Day, *Les écoles d'Arts et Métiers*…, *op. cit*., p. 76.

[1665] Patrice Bourdelais, « Des représentations… », art. cit., p. 156.

[1666] Il faut mentionner à nouveau, dans l'industrie minière régionale, la création d'une école des aspirants-gouverneurs à Saint-Étienne en 1892, qui correspond au même objectif de formation de la maîtrise.

[1667] Victor Cambon, *La France au travail*…, *op. cit*., p. 63-64. Au contraire, c'est l'École de la Salle, ouverte en 1880 par les Frères des écoles chrétiennes, qui semble correspondre pour ses sections industrielles à l'organisation de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne (Sylvie Schweitzer et Marianne Thivend (dir.), *État des lieux…, op. cit.,* p. 26).

[1668] La pratique est ainsi à l'œuvre dans les années 1860 aux Établissements Pétin & Gaudet à Saint-Chamond (future Compagnie des Forges et aciéries de la Marine). Elle permet notamment une ascension de la hiérarchie d'une génération à l'autre, du manœuvre à l'ouvrier qualifié (Elinor Accampo, *Industrialization*…, *op. cit*., p. 105-106).

ne constituant pas le passage obligé de l'accession à la hiérarchie d'atelier[1669]. La double finalité ouvriers d'élite / maîtrise de ces formations réduit certes en partie l'exactitude d'une telle affirmation. Il en est de même pour le développement d'une offre de cours du soir permettant à un certain nombre de jeunes travailleurs l'accession à des compétences professionnelles plus avancées, avant tout des connaissances scientifiques et techniques. Ainsi, envisager les liens entre l'extension scolaire de la formation au métier et la fabrique d'un corps professionnel renouvelé tient plus, à travers l'affirmation patronale d'une telle destination de l'instruction technique, de l'horizon d'attente que véritablement du champ d'expérience. Pour le dire autrement, la scolarisation agit ici comme révélateur plus que comme moyen véritablement éprouvé – bien que le lien renouvelé entre école professionnelle et accession à la maîtrise doive se révéler étayé par les faits au bout de vingt années ou plus d'existence de certains établissements, notamment afin de convaincre les familles ouvrières du bien-fondé de ces écoles pour le devenir de leurs enfants.

b. L'extinction progressive du contremaître de la première industrialisation

La figure du contremaître, souvent évoquée par la littérature existante en histoire du travail, présente une véritable ambivalence. La légitimité de la fonction tient ainsi autant à la possession d'un savoir-faire qu'à l'exercice de l'autorité[1670]. Bernard Girard note que « les quelques rares textes qui traitent des contremaîtres insistent sur leurs qualités personnelles[1671] ». Le côté meneur d'hommes est privilégié par un certain nombre d'industries comme la sidérurgie[1672]. Cette orientation a historiquement suivi l'affirmation de la connaissance et de la maîtrise par l'entrepreneur des techniques de production, généralement au cours de la première

---

[1669] L'absence de formation spécifique de la maîtrise d'atelier demeure toutefois une réalité au moins jusqu'aux années 1940 (cf. chapitre 7).

[1670] Sylvie Schweitzer, « Industrialisation, hiérarchies au travail et hiérarchies sociales au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. n°54, avril-juin 1997, p. 109 ; François Jarrige, Cécile Chalmin, « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », *Le Mouvement Social*, n°224, 2008, p. 47-60.

[1671] Bernard Girard, *Histoire des théories du management…*, *op. cit*.

[1672] Sylvie Schweitzer, « Comment peut-on être contremaître ? », art. cit., p. 99-100.

industrialisation[1673]. Les maîtres-ouvriers sont en conséquence devenus des « contre-maîtres » sortis du rang ouvrier. La maîtrise d'atelier représente alors le seul substitut à l'autorité du maître comme moyen de contrôle de la production, depuis la disparition des corporations jusqu'à l'effacement physique de la figure patronale dans les ateliers pendant la seconde moitié du XIXe siècle. La domination symbolique de l'espace et du temps devient en conséquence un véritable enjeu[1674], alors même que la grande entreprise se caractérise à l'époque par sa faiblesse organisationnelle en matière de surveillance et de contrôle du travail[1675].

Une telle mission demeure toutefois limitée, et jusqu'au Second Empire « l'autorité des contremaîtres s'apparente surtout à un rôle social en devenir[1676] ». Celle-ci s'accorde cependant à l'organisation même du travail ouvrier et à son évolution, « des métiers et marchés dans l'usine à la hiérarchie d'usine, du louage d'ouvrage au louage de services[1677] ». L'évolution du droit du travail au détriment des traditions ouvrières[1678], le développement des règlements d'ateliers comme instrument de normalisation des comportements[1679] – quelque soit la part d'arbitraire qui résulte de leur application[1680] –, expliquent l'extension réduite mais réelle de l'activité des contremaîtres au cours de la première industrialisation. Ces « hommes de confiance du chef d'entreprise » sont ainsi incarnés par deux figures selon Bernard Girard, qui s'appuie ici sur les récompenses distribuées par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale en 1830 : l'expert technique et, rôle nouveau, l'administrateur[1681]. La formalisation de ce que devrait être la discipline d'atelier tend d'ailleurs à substituer un savoir écrit – l'acquisition des compétences élémentaires que sont la lecture et l'écriture favorisant ainsi l'accession aux postes d'employés comme la maîtrise – à une tradition orale transmise le plus

---

[1673] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., chapitre 1. Le processus est déjà en cours au sein de la manufacture d'Oberkampf au XVIIIe siècle.

[1674] François Jarrige, Cécile Chalmin, « L'émergence du contremaître… », art. cit., p. 54-55. Sur le rapport au temps des ouvriers, cf. Edward P. Thompson, « Temps, travail et capitalisme industriel », *Libre*, n° 5, 1979, p. 3-63.

[1675] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*.

[1676] François Jarrige, Cécile Chalmin, « L'émergence du contremaître… », art. cit., p. 60.

[1677] Philippe Lefebvre, « Subordination et « révolutions » du travail et du droit du travail (1776-2010) », *Entreprises et histoire*, n°57, 2009, p. 64.

[1678] Alain Cottereau, « Droit et bon droit… », art. cit.

[1679] Géraldine Bloy, « Le rôle des règlements d'atelier… », art. cit. Cf. également Jean Fombonne, *Personnel et DRH*…, *op. cit*. Pour un exemple concret de règlement, voir celui de l'usine de Terrenoire, datant de 1826 et comportant 140 articles : Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie*…, *op. cit*., p. 482 et suiv.

[1680] Alberto Melucci, « Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main-d'œuvre au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n°197,

[1681] Bernard Girard, *Histoire des théories du management*…, *op. cit*.

souvent dans le cadre familial. Cette orientation ne détermine toutefois nullement la réception de telles dispositions par la main-d'œuvre, qui bénéficie encore d'une véritable autonomie par la défaillance de l'organisation qu'est l'entreprise[1682]. Il s'opère alors une transition progressive de la simple surveillance à une discipline véritablement répressive, telle que décrite par Michelle Perrot[1683]. Celle-ci accompagne d'ailleurs la transition du patronage leplaysien au paternalisme industriel, c'est-à-dire la constitution d'un système clos – jusqu'à la clôture physique de l'usine[1684] –, face à la montée du syndicalisme, du socialisme et de la législation sociale, selon des configurations fluctuantes suivant les régions[1685]. La maîtrise acquiert ainsi une forme de délégation du pouvoir de subordination, qui permet l'exercice de l'autorité dans les relations professionnelles[1686].

Les débuts de la deuxième industrialisation marquent ensuite une rupture douce dans cette organisation du travail d'atelier. Philippe Lefebvre décrit un premier temps de « l'histoire des "rationalisations" de la hiérarchie » centré avant tout sur une réponse en termes de « qualités techniques » des futurs contremaîtres[1687]. La promotion interne, décidée par les patrons et non plus par les pairs, ne suffit pas. Il existe durant la période 1880-1914 une concurrence entre différentes voies d'accès à la maîtrise, variables selon les professions[1688]. De son côté, la grande métallurgie est concernée par un important renforcement du taux d'encadrement à partir des années 1890, selon les travaux de Patrice Bourdelais sur Le Creusot, qui suit *a priori* le retard accumulé à la suite de la crise du secteur lors de la décennie précédente[1689]. Elle s'accompagne d'un rajeunissement notable de cette population. La tendance semble confirmée au début du XXe siècle dans les principales usines de la région stéphanoise[1690]. Ce mouvement s'explique

---

[1682] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*.

[1683] Michelle Perrot, « The Three Ages of Industrial Discipline… », art. cit. Dans une perspective inspirée par Foucault, l'auteure rappelle le rôle de l'éducation comme dispositif d'intériorisation des règles fondant la discipline au travail.

[1684] Michelle Perrot, « De la manufacture à l'usine en miettes », *Le Mouvement social*, n°125, 1983, p. 3-12.

[1685] André Gueslin, « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIXe, début XXe siècle) », *Genèses*, n°7, 1992, p. 201-211.

[1686] Patrick Fridenson, « 1. Les transformations des pratiques de subordination…, », art. cit.

[1687] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 219-220.

[1688] *Ibid*., p. 223-225 : ouvriers du textile capables de régler les machines, ouvriers reconnus pour leur savoir-faire dans leur profession, ouvriers d'entretien / régleurs sur machines / outilleurs, dessinateurs et ouvriers d'ateliers de précision.

[1689] Patrice Bourdelais, « Des représentations… », art. cit., p. 157-161.

[1690] Cf. Charles Benoist, *La Crise de l'Etat moderne*, tome 1, *Le travail, le nombre et l'État : l'organisation du travail : enquête sur le travail dans la grande industrie*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905, cité par Philippe Lefebvre,

par l'évolution de l'organisation même des équipes ouvrières. La disparition du tâcheronnat traduit l'intégration de ce qui était jusque là une relation de nature marchande[1691]. Le tâcheron s'est fait à son tour contremaître. Cette relation contractuelle nouvelle vise la subordination du travailleur dans un objectif d'amélioration de la production. Le recul des métiers au sein des ateliers facilite également le développement d'une hiérarchie nouvelle. L'association de la maîtrise et des demi-ouvriers remplace en partie celle des maîtres-ouvriers et de leurs aides[1692].

Les acteurs du *labour management* sont pris dans ce vaste mouvement de recomposition des hiérarchies professionnelles[1693]. L'importance nouvelle des ingénieurs dans l'organisation du travail industriel s'affirme, alors même que ceux-ci sont alors pris dans une véritable migration vers les bureaux[1694]. Ils détiennent désormais la primauté de la gestion technique de l'atelier – choix des machines, aménagement de l'espace, etc. – dans les plus grandes unités, au détriment de la maîtrise et des maîtres-ouvriers[1695]. Le contremaître perd en partie sa fonction initiale. D'un point de vue technique, cette dépossession profite aux entreprises. Dans une optique empruntée à Philippe Lefebvre, la formation scolaire des contremaîtres peut alors permettre de remplacer la résilience de l'organisation des métiers, relativement statique en termes d'innovation, par une plus grande plasticité à la diffusion de procédés techniques nouveaux[1696]. L'instruction reçue s'accorde avec le rôle attendu de la maîtrise : « participation directe aux travaux ouvriers complexes, orientation croissante du travail ouvrier, responsabilités plus ou moins étendues sur les moyens techniques[1697] ». Le développement des

---

L'invention de la grande entreprise…, *op. cit*., p. 164-165. L'ouvrage reprend vraisemblablement les données analysées dans son article de 1902 de la *Revue des deux mondes* (« Le travail dans la grande industrie », art. cit.).

[1691] Bernard Mottez, *Systèmes de salaire*…, *op. cit*. ; Judith Vichniac, *The Management of Labor*…, *op. cit*.

[1692] Cf. Michael Hanagan, *The Logic of Solidariry*…, *op. cit*. ; Judith Vichniac, *The Management of Labor*…, *op. cit*., constats repris par Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 165.

[1693] Sur le cas états-unien de l'évolution de l'organisation hiérarchique du travail, cf. Daniel Nelson, *Managers and Workers. Origins of the New Factory System in the United States 1880-1920*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1975 ; David Montgomery, *Workers' control in America. Studies in the history of work, technology, and labor struggles*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

[1694] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*. Sur l'affirmation de la figure de l'ingénieur dans les bureaux d'études, cf. André Grelon, « Formation et carrière des ingénieurs en France (1880-1939) » *in* Louis Bergeron et Patrice Bourdelais (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, *op. cit*., p. 231-274 ; Muriel Le Roux, *L'entreprise et la recherche, un siècle de recherche industrielle à Pechiney*, Paris, Rive droite, 1998 ; François Caron, *La dynamique de l'innovation*…, *op. cit*.

[1695] Le mouvement n'est pas homogène pour autant, et le contremaître ou le chef d'équipe conservent dans certains ateliers une primauté réelle au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale (Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 208).

[1696] *Ibid*., p. 106. Ce constat se base sur la situation de la hiérarchie d'atelier d'avant 1870.

[1697] *Ibid*., p. 229-230.

nouvelles spécialités industrielles comme l'électricité motive notamment le recours à des formations scolaires[1698].

Certains traits de la période précédente subsistent cependant. Déjà, les plus petites entités industrielles n'empruntent pas nécessairement le chemin décrit précédemment, notamment en l'absence d'ingénieurs dans certaines entreprises. La petite série de nature artisanale tend ainsi à requérir encore de la part du contremaître – s'il existe dans des compagnies qui reposent parfois sur un lignage traditionnel apprenti-compagnon-maître – la capacité à organiser l'ordonnancement de la production dans l'atelier, à maîtriser techniquement les opérations réalisées, même si d'un atelier à l'autre, d'une tâche à une autre les besoins évoluent[1699]. La maîtrise d'un métier complet et de son savoir-faire tend à privilégier une formation par apprentissage. Celui-ci est éventuellement complété par des cours professionnels, pour les contremaîtres qui en expriment le besoin devant l'évolution des compétences techniques, afin de renforcer leur légitimité disciplinaire[1700]. Une telle pratique n'est toutefois probablement pas aussi fréquente. D'autres permanences sont également à relever avec la première industrialisation, telle la conflictualité ouvrière liée à la figure du contremaître[1701]. La dénonciation du mauvais comportement de la maîtrise, assez ancienne, ne cesse pas – même Léon Harmel exprime son inquiétude dans son *Manuel d'une corporation chrétienne*[1702]. Elle mérite toutefois d'être nuancée[1703]. Ces critiques récurrentes contribuent à remettre en cause la légitimité de la maîtrise, et même son efficacité professionnelle. Le contremaître de type « grosse culotte » n'est plus seul à l'ordre du jour. La multiplicité de ses missions nécessite des aptitudes parfois très différentes, qu'il s'agisse de son rôle social (gestion de l'humain, du personnel et maintien de la discipline), technique (réglage des machines, entretien, réparations, etc.) ou administratif (comptabilité de la production et des salaires)[1704]. L'organisation même du travail d'atelier, en premier lieu à travers la coordination de ces différentes opérations, est

---

[1698] Patrice Bourdelais, « Des représentations… », art. cit., p. 157.

[1699] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 213 et suiv.

[1700] François Jarrige, Cécile Chalmin, « L'émergence du contremaître… », art. cit.

[1701] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, tome 2, *op. cit*., p. 154-156 ; Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève…, op. cit*.

[1702] Léon Harmel, *Manuel d'une corporation chrétienne*, Tours, A. Marne et fils, 1879 (1re éd. 1877), cité par Pierre Trimouille, *Léon Harmel et l'usine chrétienne*…, *op. cit*., p. 38.

[1703] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit.* ; François Jarrige, Cécile Chalmin, « L'émergence du contremaître… », art. cit. ; Sylvie Schweitzer, « Comment peut-on être contremaître ? », art. cit.

[1704] Jean Fombonne, *Personnel et DRH*…, *op. cit*., p. 106.

ainsi en question à une période où les enjeux du « travail social » sont encore balbutiants au sein des entreprises[1705].

L'autonomie de la maîtrise, progressivement attaquée dans le cadre de la fabrication – comme à la Manufacture française d'armes et de cycles dès la décennie 1900[1706] –, est également interrogée dans ses aspects administratifs, par exemple en ce qui concerne le recrutement des ouvriers. L'encadrement – chefs de service et d'ateliers, éventuellement un bureau du personnel au niveau de l'usine, encore rare à l'époque – commence à prendre le contrôle de ces opérations[1707]. Si la bureaucratisation des entreprises est en partie enclenchée, l'heure n'est pourtant pas à la mise en place systématique d'une fonction personnel en leur sein[1708]. Henri Fayol lui-même ne l'envisage pas directement[1709]. Dans la pratique, la gestion du personnel demeure fragmentée entre les différentes unités opérationnelles, pour reprendre la vision chandlerienne de l'entreprise moderne. Les Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt possèdent à la veille de la guerre une direction générale, c'est-à-dire un échelon composé de cadres supérieurs, une direction des usines de la Loire à Saint-Chamond (cadres moyens), des chefs de services et d'ateliers (cadres inférieurs), et enfin la maîtrise d'atelier[1710]. Un rapport du Crédit Lyonnais de 1911 regrette d'ailleurs l'indépendance des directions des quatre groupes d'usines, qui va selon la banque à l'encontre d'une bonne coordination des services et doublerait inutilement les postes de cadres et d'ingénieurs[1711].

L'intégration verticale demeure ainsi limitée même dans les entreprises les plus importantes, ce qui se répercute sur les modes privilégiés de formation des personnels. Une forme de rationalisation est toutefois à l'œuvre durant la période 1880-1914[1712]. Dans ce

---

[1705] Cf. Rémi Baudouï et Yves Cohen (dir.), *Les chantiers de la paix sociale*…, *op. cit.*.

[1706] Jean-Paul Burdy, « Entre l'atelier artisanal et la manufacture taylorisée… », art. cit., p. 83. Ils s'apparentent alors plus à des techniciens « chargés de contrôler la précision et la qualité du travail ».

[1707] Donald Reid, « Industrial Paternalism… », art. cit., p. 590-591 ; Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 236.

[1708] Jean Fombonne, *Personnel et DRH*…, *op. cit*. Sur la question bureaucratique, cf. Max Weber, *Économie et société*, op. cit. ; idem, *La domination*, Paris, La Découverte, 2013. Sur la bureaucratie au sein des entreprises et des organisations, cf. Alfred D. Chandler, *La main visible*…, *op. cit*. ; Jürgen Kocka, « Family and Bureaucracy in German Industrial Management, 1850-1914. Siemens in Comparative Perspective », *Business History Review*, vol. 45, n°2, 1971, p. 133-156 ; Henry Mintzberg, *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Éd. d'organisation, 1982.

[1709] Henri Fayol, *Administration industrielle et générale*, Paris, Dunod et Pinat, 1916.

[1710] Jean Fombonne, *Personnel et DRH*…, *op. cit*.

[1711] Rapport cité par Michael S. Smith, *The Emergence of Modern Business Enterprise in France, 1800-1930*, Cambridge (Mass.)/Londres, Harvard University Press, 2006, p. 469

[1712] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*.

contexte, le rôle administratif de la maîtrise n'échappe pas à une véritable recomposition. Bernard Girard décrit des contremaîtres qui doivent « se faire intermédiaires entre les ateliers et les bureaux », chargés de « rédiger des comptes-rendus, de gérer des bulletins de temps, d'organiser le travail »[1713]. Dans ses essais de représentation graphique des « capacités » des différentes catégories de personnel (ouvriers, contremaîtres, chefs d'atelier, chef de division, chef de service, directeur), Fayol attribue au contremaître des capacités administrative, commerciale, de sécurité et de comptabilité bien supérieures à celles de l'ouvrier[1714]. Quelle que soit l'exactitude de ces conclusions pour la grande majorité des entreprises industrielles, la mise en évidence de différentes aptitudes nécessaires à la maîtrise corrobore l'idée de l'acquisition de compétences spécifiques à l'exercice de la fonction. La notion de commandement vient ici à l'esprit. L'inspiration militaire de Fayol illustre de manière pratique l'acuité des enjeux d'ordre et de hiérarchie dans les pratiques professionnelles[1715].

c. Une réponse morale, technique et administrative à l'évolution des relations industrielles

La plupart du temps liée à l'expression paternaliste des rapports sociaux au sein des entreprises, l'édification morale contribue à la discipline et à la subordination dans le cadre professionnel. Dès avant 1880, la socialisation familiale, c'est-à-dire auprès du père ou d'un parent à l'atelier, est fortement concurrencée au sein des usines par la hiérarchie même des entreprises[1716]. L'externalisation à l'œuvre d'une partie de l'instruction professionnelle par le recours aux écoles techniques modifie ainsi deux caractéristiques notables de l'emploi privilégié des fils d'ouvriers au sein des compagnies : l'attachement sur la durée de l'apprenti à son employeur, au moins le temps de l'acquisition des compétences professionnelles qui permet aux aides d'accéder au rang d'ouvriers spécialistes ; le cantonnement de ces mêmes jeunes ouvriers dans un poste sous-qualifié par rapport à leur savoir-faire, le fils devant attendre de remplacer son

---

[1713] Bernard Girard, *Histoire des théories du management*…, *op. cit*. L'auteur continue ainsi : « Une amorce de hiérarchie se dessine : s'il arrive au contremaître de s'absenter, on l'autorise à choisir un ouvrier pour le seconder et, sans doute, lui succéder à leur départ. Les mécanismes de promotion à l'ancienneté se mettent en place. On commence à distinguer différentes catégories de contremaîtres ».

[1714] Henri Fayol, *Administration industrielle et générale*, *op. cit*., p. 16.

[1715] Yves Cohen, *Le siècle des chefs*…, *op. cit*.

[1716] Cf. Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*.

père en tant qu'ouvrier chef d'équipe[1717]. Au tournant des XIXe et XXe siècles, l'accession des ouvriers spécialistes aux postes de maîtrise conserve ce rôle de stabilisation de la main-d'œuvre qualifiée, qui s'accorde avec « une permanente aspiration à être son propre patron »[1718]. De telles dispositions s'inscrivent d'ailleurs dans les discours relevés dans le présent chapitre, relatifs à l'ambition légitimée par la bourgeoisie stéphanoise de la future installation à leur compte des élèves de l'enseignement professionnel catholique[1719]. Celle-ci correspond à la division du travail caractéristique de la fabrique collective, et limite de fait le coût salarial pour les donneurs d'ordres. Si le phénomène est, rappelons-le encore une fois, bien moins spectaculaire dès la deuxième moitié du XIXe siècle, l'espoir d'une telle réussite professionnelle se place dans la continuité de la promotion des meilleurs ouvriers au sein du rang des contremaîtres.

Le remplacement progressif du système des métiers dans les sociétés les plus modernes s'accompagne de la mutation des relations sociales au sein des entreprises. La transition entre patronage et paternalisme industriel se fonde certes toujours sur le modèle paternel. L'occurrence renouvelée de la conflictualité au travail, notamment à travers l'essor du syndicalisme, remet toutefois en cause la condition essentielle à l'exercice du paternalisme, maintes fois mentionnée par Michelle Perrot, qu'est l'adhésion des ouvriers à une telle pratique[1720]. Devant ces bouleversements, et par la reconstitution de poches d'autonomie ouvrière à l'atelier et en-dehors, la volonté de renforcement de l'autorité au sein des entreprises – c'est-à-dire la recomposition des formes du contrôle social – s'incarne désormais aussi à travers leur politique sociale[1721]. Les valeurs religieuses jouent un rôle dans leur prescription

---

[1717] Renaud Cayla, « La qualification ouvrière dans la première moitié du XXe siècle : Ouvriers professionnels et *Facharbeiter* dans la construction mécanique française et allemande », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), Les *ouvriers qualifiés de l'industrie*…, *op. cit*., p. 167. Une telle reproduction familiale facilite également la conservation des secrets de fabrication au sein des entreprises (Jean-Marie Moine, *Les barons du fer*…, *op. cit*., p. 158-161).

[1718] Jean-Paul Burdy, « Entre l'atelier artisanal et la manufacture taylorisée… », art. cit., p. 83.

[1719] Les discours demeurent proches de ceux formulés au début du siècle par des penseurs libéraux, tel Claude-Lucien Bergery exhortant l'ambition légitime de l'ouvrier à devenir fabricant (François Vatin, *Morale industrielle et calcul économique*…, *op. cit*., p. 170). Cf. également les constats de Bernard Mottez sur l'ouvrier entrepreneur (*Systèmes de salaire*…, *op. cit*., p. 137-138).

[1720] Michelle Perrot, « Le regard de l'Autre… », art. cit., p. 294.

[1721] Patrick Fridenson, « L'autorité dans l'entreprise… », art. cit., p. 318-319. Yves Cohen met d'ailleurs en avant la confrontation de différentes autorités au sein même de l'entreprise ou de l'atelier, ou en-dehors lors de mouvements sociaux (« L'autorité première et les autorités secondes. Réflexion historique contemporaine sur la multiplicité simultanée des autorités », *in* Emmanuel Droit et Pierre Karila-Cohen (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité ?*..., *op. cit*., p. 201-222).

normalisatrice à travers l'éducation reçue par les futurs travailleurs. Leur importance est toutefois jugée par Fayol aussi relative que celle des connaissances scientifiques et techniques au service de la construction de l'autorité dans le cadre de l'entreprise[1722]. Pour celui-ci, de la bonne administration doit découler un commandement efficace[1723]. Le temps de l'organisation systématique n'est pourtant pas encore advenu dans l'ensemble de l'industrie française[1724] – où même états-unienne malgré l'action de Frederick Taylor et ses épigones à la même époque[1725].

L'émergence de formations scolaires au travail change toutefois la donne, à travers l'externalisation croissante qu'elle facilite au bénéfice des entreprises. L'école permet en effet d'associer une instruction scientifique et technique à une édification morale et disciplinaire, qu'elle soit basée sur la foi religieuse ou les valeurs républicaines. Ces différents éléments profitent à la production industrielle dans une période marquée par la complexité inédite de ses procès et la conflictualité renouvelée des relations de travail. Dans la perspective du renforcement d'une hiérarchie d'atelier contestée dans ses pratiques quotidiennes par la main-d'œuvre ouvrière, le développement de l'enseignement technique représente ainsi un instrument judicieux et peu onéreux au bénéfice des entreprises. La scolarisation peut également se lire dans le sens de l'édification du futur contremaître lui-même. Étant salarié de l'entreprise, il accepte théoriquement, par une relation contractuelle plus intense que celle des simples ouvriers, la subordination qu'elle suppose et formalise, si non juridiquement au moins

---

[1722] « Dans les qualités nécessaires à l'administration ne figurent ni les opinions politiques ni les opinions religieuses. Ces matières semblent étrangères à l'administration, comme la science pure, comme les connaissances techniques. Cependant rien de ce qui contribue à la valeur morale ou intellectuelle des agents et à la paix sociale n'est indifférent à l'administration. Les rites religieux et les manifestations politiques rentrent dans le domaine administratif dès qu'ils peuvent exercer son influence sur la valeur des agents et la paix sociale », phrase de 1913 (Archives Fayol FNSP, HF5bis DR1), *in* Henri Fayol, « Observations et expériences personnelles… », art. cit., p. 160.

[1723] La première restitution publique de ces réflexions date d'une conférence au Congrès international des mines et de la métallurgie de 1900.

[1724] Patrick Fridenson, « Un tournant taylorien… », art. cit., p. 1032-1033. La mécanisation de la production, la stimulation salariale et le développement d'œuvres sociales d'essence paternaliste demeurent encore la réponse privilégiée du patronat afin d'asseoir sa position durant la période. Le début du XXe siècle ajoute la volonté de contourner les positions ouvrières, dans un moment de grandes tensions syndicales et d'affirmation nouvelle d'un « patronat de combat ».

[1725] Les efforts de Frederick W. Taylor consistent alors à améliorer le *systematic management* issu de l'industrie ferroviaire états-unienne, lié à la recherche d'une intégration nouvelle d'ateliers et services des usines alors atomisés, et de favoriser la coordination de ces entités par la mise au point théorique de ce qui devient un *scientific management* (Daniel Nelson, « Scientific Management, Systematic Management, and Labor, 1880-1915 », *Business History Review*, vol. 48, n°4, 1974, p. 479-500).

symboliquement[1726]. Il reçoit d'ailleurs certains avantages économiques en contrepartie de son engagement.

En pratique, malgré une rigidité plus grande des droits et devoirs ouvriers au cours de la première moitié du XIXe siècle[1727], une telle prescription demeure limitée à l'épreuve des faits. L'intérêt propre de la maîtrise se superpose en effet à l'intérêt patronal et à l'intérêt ouvrier, venant ponctuellement renforcer l'un ou l'autre. De l'autorité de la maîtrise émane la constitution de collectifs de travail. S'il n'est plus tâcheron – ce qui par l'intégration encourage potentiellement le recrutement d'ouvriers plus à même de négocier leur qualification –, le contremaître conserve encore une relative autonomie dans le recrutement des ouvriers, à l'exception des entreprises où le règlement intérieur indique le contraire[1728]. L'éducation du futur contremaître permettrait ainsi de favoriser la constitution des collectifs les plus efficients possibles, en limitant tout arbitraire dans l'exercice de la hiérarchie d'atelier – ce qui inclut d'ailleurs jusqu'à la prise en charge par la maîtrise de l'instruction professionnelle des apprentis et jeunes travailleurs qui leur sont confiés. Cet arbitraire, maintes fois dénoncé, demeure une possibilité. Alfred Chandler parle même de chefs d'atelier « despotes »[1729]. Or, la discipline semble bien, dans le cas des usines métallurgiques, ne pas imposer un tel « empire du contremaître », pour reprendre la formule de Daniel Nelson[1730], ni même de l'ingénieur. La mobilité des ouvriers leur permet toujours de ne pas suivre aveuglément la volonté des supérieurs, ajoutant l'insubordination à l'autonomie. De fait, l'intériorisation de la discipline paraît difficile dans le seul cadre de l'usine. L'instruction commune des ouvriers d'élite et des contremaîtres permet alors d'établir des règles du jeu sinon partagées, du moins connues des deux parties car imposées par les directions d'entreprises comme l'expose Patrick Fridenson :

> « L'évolution de l'autorité patronale en France et en Allemagne de 1880 à 1914 aboutit ainsi à promouvoir un nouveau modèle de légitimité et de comportement dans l'entreprise : la fidélité à des règles impersonnelles et générales, un accent accru sur

---

[1726] Claude Didry et Rémi Brouté, « L'employeur en question, les enjeux de la subordination pour les rapports de travail dans une société capitaliste », *in* Héloïse Petit et al., *Les nouvelles frontières du travail subordonné*, op. cit., p. 47-70.

[1727] Alain Cottereau, « Droit et bon droit… », art. cit.

[1728] Patrick Fridenson, « 1. Les transformations des pratiques de subordination… », art. cit., p. 30.

[1729] Alfred D. Chandler, *La main visible…*, *op. cit*.

[1730] Daniel Nelson, *Managers and Workers. Origins of the New Factory System in the United States 1880-1920*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1975, chapitre 3 "The Foreman's Empire".

l'efficacité de la gestion et pas seulement sa rentabilité financière. Les contremaîtres en subissent le contrecoup car leurs prérogatives diminuent […][1731] ».

L'instruction scolaire permet ainsi l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la maîtrise d'atelier. Il y a alors une segmentation notable des aptitudes fabriquées suivant le type d'établissement considéré. Philippe Lefebvre note que « dans l'ensemble, l'enseignement technique public répond assez bien, semble-t-il, aux aspects techniques du rôle des contremaîtres – aspects dominants de ce rôle – mais il ne les prépare guère aux questions telles que la gestion de la main-d'œuvre et les rapports de commandement[1732] ». Un tel constat se place dans la continuité des observations d'Alain Dewerpe sur « l'atelier pédagogue », l'école étant présentée comme le lieu de la transmission des connaissances techniques utiles à la domination sociale dans l'atelier[1733]. Il faut probablement nuancer la faiblesse de l'apprentissage des compétences administratives déjà évoquées, en fonction du degré de perfectionnement des méthodes comptables des entreprises qui demeurent hélas en partie inconnues. Le second point par contre s'appuie sur les perspectives tracées dans le présent chapitre sur la question de l'édification morale et disciplinaire, relatives avant tout à l'enseignement catholique. Il ne faut néanmoins nullement imaginer des clôtures définitives entre filières, tant du point de vue de la discipline basée sur la légitimité scientifique au sein des écoles municipales que de l'apprentissage de la technique et d'éléments scientifiques dans leurs homologues congréganistes puis libres. La maîtrise des techniques de production présente en effet un dernier enjeu majeur pour l'organisation du travail d'atelier.

[1731] Patrick Fridenson, « L'autorité dans l'entreprise… », art. cit., p. 330-331.

[1732] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*. p. 230. Le texte poursuit ainsi : « C'est parce qu'elles sont confrontées à des problèmes aigus dans ces domaines (ou parce qu'elles se montrent particulièrement innovantes), que certaines entreprises entreprennent de rationaliser l'action des contremaîtres en la matière : elles contribuent ainsi à rendre possible, c'est-à-dire à peu près légitime et efficace, le nouveau rôle des contremaîtres ».

[1733] Alain Dewerpe, « L'atelier pédagogue. L'usine et la formation des industriels français aux XIXe et XXe siècles », *in Problèmes de l'histoire de l'éducation. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma-La Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École française de Rome, 1988, p. 257-278. Déjà en 1864, le directeur de l'école des arts industriels de Lille indique que l'acquisition des qualités nécessaires au contremaître, à savoir l'autorité et le zèle, dépendent plus de l'atelier que de l'école (*Enquête sur l'enseignement professionnel*, *op. cit*., cité par Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers*…, *op. cit*., p. 185).

d. De la question salariale aux mutations de l'organisation industrielle

La généralisation de l'usage de l'outillage ou des machines-outils – universelles d'abord, spécialisées ensuite – vise par la division du travail une amélioration de la production. La surveillance des opérations de fabrication présente dès lors un intérêt renouvelé par la relative dépossession des savoir-faire à l'œuvre pour certaines tâches. Le rôle de la machine implique bien la capacité des ouvriers les plus qualifiés à effectuer réglages, entretien et réparations[1734]. Ces derniers phénomènes accroissent l'attente patronale d'une meilleure régularité du travail. C'est de cette manière que se développe probablement une forme de prévisibilité. Celle-ci s'incarne également dans l'organisation du travail, notamment dans ses aspects administratifs. Le développement des emplois d'ateliers comme le pointage ou la comptabilité diminue en effet les prérogatives du contremaître, sans lui dénier une place centrale dans la gestion quotidienne du travail, son encadrement et sa rémunération, puisque le marchandage subsiste. C'est le cas dans les petites entreprises du cycle du quartier du Soleil à Saint-Étienne[1735]. La période 1880-1914 est caractéristique d'un dynamisme nouveau des rémunérations au rendement, que ce soit à la tâche, aux pièces ou par des systèmes complexes de primes[1736]. Les conflits salariaux demeurent ainsi l'une des principales causes des mouvements sociaux[1737]. Quelques années auparavant, Jules Euverte expliquait l'importance du mode de rémunération afin d'encourager la bonne qualité du travail ouvrier[1738]. L'idée de la stimulation est ainsi avancée[1739]. Ce faisant, qu'il s'agisse du travail à la journée dans des établissements où la proximité est à l'œuvre entre

---

[1734] Jean-Claude Daumas, « Des politiques paternalistes… », art. cit., p. 223.

[1735] Jean-Paul Burdy, « Ouvriers, ouvrières et employées… », art. cit., p. 205.

[1736] Sur le constat, cf. Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op. cit*. Sur les systèmes de salaire, cf. Bernard Mottez, *Systèmes de salaires*…, *op. cit*. L'essor des systèmes au rendement sur la période n'est pas une exclusivité française (cf. par exemple Craig R. Littler, « L'essor du taylorisme et de la rationalisation du travail dans l'industrie anglaise (1880-1939) », *in* Maurice de Montmollin, Olivier Pastré (dir.), *Le taylorisme*, *op. cit*., p. 87).

[1737] Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op. cit*. ; Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève*…, *op. cit*.

[1738] Jules Euverte, « De l'organisation de la main-d'œuvre… », art. cit. Le constat n'est pas inédit. Par exemple, dès les années 1830, Claude-Lucien Bergery pense le salaire aux pièces comme le moyen d'encourager les ouvriers à produire mieux et plus, en minorant les difficultés induites par la faiblesse de l'organisation des entreprises (François Vatin, *Morale industrielle et calcul économique*…, *op. cit*., p. 227-229).

[1739] Bernard Mottez, *Systèmes de salaires*…, *op. cit*.. Cette notion nouvelle est plus tard au cœur des systèmes de salaire faisant le lien entre le paiement à la tâche et les rémunérations inspirées de Frederick W. Taylor, qui prennent alors en compte la question du freinage ouvrier et la tentation patronale de baisser le prix de la pièce devant l'augmentation de la production ainsi générée par cette stimulation.

hiérarchie et main-d'œuvre, du tâcheronnat en fort déclin sur la deuxième moitié du XIXe siècle, ou du salaire au rendement – à la tâche ou aux pièces, individuel ou collectif –, le rôle du contremaître apparaît critique dans l'établissement des salaires, éventuellement dans celle des primes, amendes et retenues[1740]. Le développement du salaire aux pièces, bien que fréquemment combattu par les milieux ouvriers demandeurs d'un paiement à la journée, s'inscrit dans la rhétorique du « bon ouvrier », consciencieux et appliqué, sachant négocier en connaissance de cause le prix de l'unité – le « prix fait », c'est-à-dire une forme de devis – avec son chef d'atelier[1741].

Il faut évidemment considérer la description d'Euverte comme un idéal, et non comme la réalité – dans sa généralisation, le salaire aux pièces tend à conduire au freinage ouvrier et à la baisse unilatérale du prix des pièces par les patrons[1742]. C'est dans ce qu'il implique dans les compétences de chacun que cet exposé prend toute sa dimension. Les ouvriers – au sens de non-manœuvres – doivent, dans l'intérêt patronal, se servir des valeurs favorables à une meilleure production et à l'émulation. La maîtrise, ici les chefs d'ateliers « chargés d'appliquer le principe du marchandage, sont obligés d'avoir des connaissances personnelles infiniment plus développées que sous le régime dans lequel il s'agissait purement et simplement de surveiller des ouvriers à la journée[1743] ». Dans le but de dégager des gains de productivité, la connaissance du métier par les « petits chefs » prend une importance décisive, notamment par le développement du salaire aux pièces et les revendications ouvrières qui peuvent tourner à l'affrontement. Elle s'incarne par la pratique professionnelle, par les compétences intellectuelles, l'assiduité professionnelle – autrement dit l'engagement au travail, pour reprendre une formulation actuelle – ou « l'esprit de justice[1744] » des chefs d'ateliers dans la

---

[1740] Sylvie Schweitzer, « Industrialisation, hiérarchies au travail et hiérarchies sociales au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. n°54, avril-juin 1997. p. 109-110.

[1741] Jules Euverte, « De l'organisation de la main-d'œuvre… », art. cit., p. 359-360. Il faut rappeler le rôle du contremaître, tant administratif que coercitif, de comptable des heures d'atelier dans le cas des salaires au temps (Jérôme Bourdieu et Gilles Postel-Vinay, « Wage Forms and Hierarchy in Late Nineteenth-Century French Industry », *in* Patricia Van den Eeckhout (dir.), *Supervision and Authority in Industry*…, *op. cit*., p. 131-144).

[1742] Cf. Bernard Mottez, *Systèmes de salaire*…, *op. cit.* ; F. Bayle, *Les salaires ouvriers et la richesse nationale*, Paris, Dunod et Pinat, 1917.

[1743] Jules Euverte, « De l'organisation de la main-d'œuvre… », art. cit., p. 359. Philippe Lefebvre interprète à la lecture de ce passage, et au vu du développement suivant d'Euverte, les conditions rendant acceptable le marchandage : « Le marchandage, par exemple, n'était la formule préférée de Euverte qu'à condition d'introduire dans ce dispositif ancien deux éléments nouveaux : d'abord, des contremaîtres formés au dessin et à la géométrie, de manière à mieux estimer les difficultés et le prix des travaux à la tâche […] » (Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 117).

[1744] Jules Euverte, « De l'organisation de la main-d'œuvre… », art. cit., p. 360.

négociation des prix. Les connaissances élémentaires, notamment mathématiques, prennent ici toute leur place, par exemple dans le respect des cotes données pour les fabrications, le nombre de pièces ou le poids produit par le travail d'un ouvrier ou d'une équipe et son équivalent salarial – sous la forme d'une « règle à calcul » le plus souvent.

Une faible éducation des ouvriers compliquerait alors la compréhension des délais de paiement de salaires dans le cas d'un salaire à la tâche, et ne susciterait pas une hausse des rendements[1745]. Néanmoins, Euverte parle d'organisation et non de formation de la main-d'œuvre, ce qui reste alors logique dans une branche professionnelle comme la sidérurgie (et grosse construction mécanique), longtemps réfractaire à la généralisation de la scolarisation de l'apprentissage. C'est par l'éducation des dirigeants, et par leur incarnation du rôle paternel – Euverte conclut son propos en parlant de l'exemplarité et du patronage nécessaires au chef d'entreprise – que l'organisation globale de l'établissement doit s'améliorer, en leur permettant de surmonter la faiblesse intellectuelle et morale des ouvriers, « faciles à égarer[1746] ». La restauration d'une confiance mutuelle doit aboutir à la paix sociale[1747]. Mais la description faite en 1870, avant le premier essor des écoles professionnelles en France, ne peut entièrement représenter les décennies suivantes[1748]. Elle expose probablement une situation intermédiaire, qui annonce le rôle à venir de la maîtrise sans véritablement insister sur son action concrète. Il est malheureusement difficile de creuser outre mesure sur les pratiques d'autres entreprises à la même période. Philippe Lefebvre, reprenant là Bernard Mottez, fait aussi le constat du choix initial des industriels de contourner la question de la hiérarchie à travers la généralisation des systèmes de salaire[1749]. De plus, la lenteur du développement de la comptabilité industrielle, le « primat du capital et des matières premières sur la main-d'œuvre », ainsi que des machines, ralentit d'autant l'intérêt patronal pour la question ouvrière[1750]. Le développement de la

---

[1745] *Ibid*., p. 369.

[1746] *Ibid*., p. 389.

[1747] Cette question serait à mettre en parallèle aux débats d'alors sur l'intéressement ouvrier aux bénéfices, des systèmes qui mêlent intérêt particulier (de l'ouvrier au travail, avec encouragement patronal à la production) et intérêt collectif (en tentant de remplacer la classe ouvrière par l'entreprise).

[1748] La faillite de la compagnie de Terrenoire n'a pas permis de vérifier si l'entreprise aurait suivi une nouvelle fois le chemin de Schneider au Creusot – rappelons qu'Euverte y fût ingénieur chargé de fabrication – en ouvrant à côté de ses écoles primaires une véritable école professionnelle d'entreprise.

[1749] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 118.

[1750] *Ibid*., p. 132 ; Marc Nikitin, *La naissance de la comptabilité industrielle en France*, *op. cit*. Il faut attendre les difficultés de la fin du siècle pour que la recherche d'une baisse des coûts constitutifs des prix de revient révèle son intérêt, et encourage le développement d'une véritable hiérarchie d'atelier (Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 206 ; Henri Zimnovitch, *Les calculs du prix de revient*…, *op. cit*.).

hiérarchie d'atelier dépend ainsi de la capacité de contrôle de son action par la direction, à l'aide par exemple de la comptabilité analytique[1751]. Le calcul du prix de revient « comptable » caractéristique des débuts de la deuxième industrialisation pour les entreprises ayant développé leur fonction comptable et utilisant la partie double, finit d'ailleurs par considérer les salaires dans le prix de revient du produit fabriqué[1752].

L'enjeu de la formation des travailleurs ne peut être alors séparé d'une forme d'implicite salarial, qui n'est jamais clairement évoqué. Les objets liés à l'exercice de la maîtrise ne manquent pourtant pas, du marchandage salarial à l'infliction des amendes – même si dans ce dernier cas, une part importante des retenues sanctionnant des fautes légères n'est même pas prélevée sur la paie[1753]. D'un côté, la tentation de tricherie sur les salaires horaires existe, ce qui incite encore une fois au développement des salaires au rendement[1754]. De l'autre, la partialité fréquente des contremaîtres, notamment dénoncée par Émile Cheysson, peut être réduite par l'essor de la comptabilité industrielle, qui rogne alors sur leur marge d'autonomie administrative[1755]. Dans cette perspective, la question de la confiance apparaît primordiale. La formation du futur contremaître, et donc son édification morale, agît là encore comme l'espoir d'une normalisation des comportements, et de fait d'une forme de rationalisation du fonctionnement du travail d'atelier – là encore avant que de véritables formes d'organisation du travail, par exemple celle de Taylor, ne viennent proposer ce qui peut s'analyser comme des standards[1756]. L'ensemble des savoir-faire, connaissances et aptitudes acquis par les futurs travailleurs lors de leur scolarité, primaire d'abord, prolongée ensuite, doit contribuer à donner au contremaître ainsi formé les compétences nécessaires à la détermination des salaires ouvriers. La rémunération du contremaître, lorsque celui-ci est mensualisé, permet également aux dirigeants d'entreprises de ne plus avoir à marchander en permanence le travail des

---

[1751] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, op. cit., p. 155.

[1752] Henri Zimnovitch, *Les calculs du prix de revient*…, *op. cit.*

[1753] ADL, 13 J 586, délibération de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 26 janvier 1893.

[1754] Bernard Girard, *Histoire des théories du management*…, *op. cit.*, chapitre « Entre salaire et marché ».

[1755] Cf. *ibid.*

[1756] Cf. la description donnée par Jean-Daniel Reynaud du modèle de Taylor comme moyen de la confiance mutuelle entre employeur et employé, mais qui est encore en doute « faute d'information rigoureuse de part et d'autre sur ce qu'est un bon travail (ce qu'on peut vraiment exiger du salarié) et sur ce qu'est un bon salaire (être sûr de gagner vraiment plus quand on se donne du mal) […] » (Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu*…, *op. cit.*, p. 11).

ouvriers, puisque la hiérarchie d'atelier en est désormais responsable. L'internalisation de la détermination des salaires ouvriers et de l'organisation du travail est ainsi réalisée.

Il subsiste pourtant des divergences possibles suivant le poste occupé quant au calcul des traitements de la main-d'œuvre. Les professions de la mécanique et du travail à chaud sont généralement employées à prix fait[1757]. Contrairement aux opérations plus standardisées et répétitives où sont pratiqués d'autres systèmes de rémunération, le travail y est moins régulier et plus difficilement quantifiable. Les ouvriers doivent ainsi être capables de négocier à l'embauche le tarif qui leur est dû en échange de l'exécution de leur travail. Une telle compétence fait d'ailleurs partie de l'instruction professionnelle scolaire des mécaniciens et forgerons[1758]. Les élèves de quatrième année de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne apprennent ainsi à établir le devis de leurs travaux[1759]. Une telle aptitude au marchandage – celui-ci n'a en effet nullement disparu dans les ateliers industriels[1760] – profite ainsi autant à l'ouvrier capable de négocier sa qualification et sa rémunération, qu'au contremaître ou au chef d'atelier capable d'estimer au plus juste la valeur du prétendant. Il en est de même lorsqu'il s'agit pour la maîtrise d'évaluer la qualité des pièces fabriquées, et ainsi de déterminer celles devant être admises au rebut. La rémunération aux pièces profite à son tour de la compétence professionnelle de la hiérarchie d'atelier. Un autre élément à prendre en compte dans ce dernier phénomène tient à la socialisation différente du contremaître passé en école professionnelle, par rapport à la plupart des ouvriers qu'il doit surveiller. Si l'importance des conflits liés à la maîtrise ne saurait laisser le moindre doute sur la distinction déjà à l'œuvre entre intérêts des uns et des autres, la scolarisation apparaît alors comme le moyen de rapprocher intérêt patronal et pratique de la maîtrise. Elle ne fonde pas pour autant la légitimité professionnelle. Le contremaître ainsi éduqué se retrouve d'ailleurs principalement dans les ateliers connaissant une croissance importante de l'utilisation des machines-outils, et de fait

---

[1757] Charles Benoist, « Le travail dans la grande industrie », art. cit., p. 655. Les prix faits sont depuis longtemps pratiqués dans les principales entreprises sidérurgiques : à la Compagnie des fonderies et forges de Terrenoire avant la faillite, aux Aciéries et forges de Firminy au moins durant la décennie 1870, ou aux Établissements Jacob Holtzer avant la Première Guerre mondiale (Jules Euverte, « De l'organisation de la main-d'œuvre… », art. cit. ; Francis Laur, *Lettres d'un stéphanois*…, *op. cit.* ; Société d'histoire de Firminy, registres du personnel des Établissements Jacob Holtzer). Les deux premiers cas se caractérisent par une production de masse d'aciers ordinaires, avant la conversion des années 1880.

[1758] La formation professionnelle des autres professions à chaud de la sidérurgie demeure principalement empirique.

[1759] Marius Vachon, *L'exposition de Saint-Étienne*…, *op. cit.*, p. 148.

[1760] Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit.*, p. 170-171.

d'ouvriers non spécialistes pour leur maniement bien que, dans une perspective reprise d'Alain Touraine, la plupart des usines n'aient pas encore accompli la transition entre « phase A » et « phase B »[1761]. Le poids des traditions ouvrières tend également à limiter la possibilité d'introduire ces personnels dans des fabrications et opérations reposant encore sur le système des métiers et l'autonomie ouvrière. La maîtrise d'atelier des débuts de la deuxième industrialisation apparaît ainsi un état intermédiaire entre le chef d'équipe traditionnel et le technicien, tout en étant soumis à une gestion plus rationnelle de l'entreprise.

Il est ainsi tentant de dessiner un « deuxième âge » du contremaître, spécifique des premiers temps de la deuxième industrialisation – en attendant Taylor… Les enjeux de la scolarisation de la formation au métier, dont il a été mentionné maintes fois l'horizon possible au sein de la hiérarchie d'atelier tant du point de vue administratif que patronal, en seraient l'une des caractéristiques. En effet, si l'apprentissage en usine reste une pratique différenciée d'un atelier à l'autre, le recours à l'externalisation de la fonction formation, variable selon les métiers, ne cesse de croître en profitant des possibilités offertes par l'offre locale existante. Les prises de position de Montgolfier sur l'apprentissage indiquent l'intérêt patronal pour la formation des travailleurs dans la grande industrie[1762]. Il se dit favorable à l'extension, mais non à l'obligation, de l'enseignement professionnel pour les apprentis, qu'il ne justifie pas par une quelconque inquiétude sur la situation économique du pays[1763]. La mobilité des travailleurs pose pourtant problème sur l'opportunité de les former alors qu'ils risquent de quitter leur entreprise à tout moment. La scolarisation vise alors à instruire une élite ouvrière, qui par son édification morale et la politique de personnel des employeurs se trouve incitée à la fidélité. Une segmentation est bien à l'œuvre entre enseignement professionnel de jour et cours du soir, les ouvriers venant de la première voie restant une minorité[1764]. Les écoles professionnelles ne se destinent d'ailleurs pas toutes explicitement à former la future maîtrise, à l'image de l'école de la Grand'Grange.

[1761] Cf. Alain Touraine, *L'évolution du travail*…, *op. cit*.

[1762] Conseil supérieur du Travail, *Onzième session, novembre 1902*…, *op. cit*. Idem, *Seizième session, novembre 1906…, op. cit.*

[1763] « La décadence de notre industrie n'est heureusement nullement ce qu'on vient d'en dire ; l'industrie française reste encore à la tête de toutes les industries du monde, non seulement par le goût et par la perfection de son travail, mais par l'honnêteté de tous ceux qui produisent. Si nous sommes battus sur certains points, la cause unique est non pas dans notre défaut d'organisation ou d'activité, mais dans le prix élevé des matières premières qui nous font défaut » (Conseil supérieur du Travail, *Onzième session, novembre 1902*…, *op. cit*., séance du 8 novembre 1902, p. 39).

[1764] Constat notamment formulé par Joseph Leflaive (« Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 115).

La constitution du vivier de recrutement de la future maîtrise, par le biais d'un marché du travail interne aux entreprises, demeure soumise à deux conditions : il a d'abord fallu que l'ouvrier fasse ses preuves à l'usine avant d'obtenir une promotion, et surtout que l'instruction procurée par ces écoles fasse ses preuves aux yeux des industriels. Le seul résultat qu'il est possible d'exploiter afin de vérifier cette hypothèse, tient aux informations données à propos de la carrière des élèves diplômés de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne à trois dates différentes, 1900, 1906 et 1924[1765].

Tableau n°12 : Placement des élèves diplômés de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, 1900-1924.

	Total d'élèves diplômés depuis 1884	Nombre d'anciens élèves diplômés devenus			
		Patrons	Contremaîtres et employés de niveau équivalent	Restants	Décédés
1900	185	43	72	70	
		23,2 %	38,9 %	37,8 %	
1906	299	84	127	88	
		28,1 %	42,5 %	29,4 %	
1924	780	195	295	204	86
		25 %	37,8 %	26,2 %	11,0 %

Alors même que l'augmentation de la population concernée connaît une importante accélération entre 1900 et 1906, elle est encore plus nette quant aux fractions d'anciens élèves diplômés accédant à une position patronale ou de hiérarchie intermédiaire. L'évolution jusqu'à l'après-guerre suggère un rajeunissement logique de l'âge moyen de la cohorte, après les pertes humaines de la Grande Guerre et l'éloignement désormais conséquent par rapport aux premières générations diplômées. Toutefois les proportions demeurent cohérentes avec les autres années de référence. Il faut relever les limites de telles données, qui concernent

[1765] *Notice sur l'École professionnelle dirigée par les Frères des écoles chrétiennes*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1900 (données de 1884 à 1900) ; Joseph Leflaive, « Rapport sur l'enseignement professionnel », art. cit., p. 112 (données de 1884 à 1906) ; ADL, 1205 W 86, notice sur l'Association scolaire professionnelle, sd. (1924). La comparaison de ces données, avec celles mentionnées par les rapports du directeur de l'école à la chambre de commerce de Saint-Étienne (ADL, 13 J 174) et par le tableau tiré de l'exploitation des registres d'inscription des élèves par Henry Destour (*La formation professionnelle*…, *op. cit.*), laissent apparaître trop d'incohérences pour tenter ici de réfléchir sur l'évolution globale du taux de réussite au diplôme des élèves de 4e année.

l'intégralité des professions préparées à l'école et non les seuls métallurgistes, ce qui inclut ainsi de nombreux passementiers, plus enclins à s'installer à leur compte au sein de la fabrique stéphanoise. Il n'est rien dit du devenir professionnel des élèves n'ayant pas obtenu le diplôme en fin de scolarité, ou ayant abandonné leur scolarité avant son terme. Il est impossible de comparer l'avantage compétitif que pourrait représenter l'obtention de la certification maison dans le cadre de la carrière professionnelle ultérieure, par rapport à la seule formation ou même la participation à d'autres œuvres postscolaires catholiques[1766].

La formation scolaire est ainsi en partie instrumentalisée au service de stratégies de personnel qui ne nécessitent pas toujours un degré élevé d'instruction technique. L'équilibre est ainsi difficile entre la préparation de techniciens capables, celle de petits chefs légitimes, efficaces et justes – autant pour la main-d'œuvre que pour l'employeur –, et enfin celle d'employés fiables quant à la restitution comptable des travaux d'ateliers. C'est cette conjonction d'attentes que traduit Bernard Girard :

> « Ce ne sont pas seulement de bons techniciens ou administrateurs, ce sont aussi des gens auxquels on peut faire confiance. Leur "qualité morale" les distingue du tout venant. À mesure que le siècle avance et que s'enrichissent les règlements, on voit se préciser cette tentation élitiste qui mènera quelques entreprises à créer dès le début de la Troisième République des "noyaux" de bons ouvriers […]. Compétences, grades et qualités morales marchent du même pas[1767] ».

L'ambiguïté de la formation scolaire par rapport à sa destination n'est bien finalement que l'inscription de la maîtrise comme suite logique de l'exercice professionnel d'une élite ouvrière. Elle concerne avant tout les plus grandes entreprises, à l'image des personnalités industrielles nommées au sein des conseils de perfectionnement des écoles professionnelles du bassin, ainsi que des commissions techniques de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne. Le contremaître, toujours issu du rang ouvrier, acquiert à l'école les compétences professionnelles nécessaires à sa fonction, tout en évitant les risques d'une socialisation ouvrière intégrale[1768]. L'édification morale des futurs ouvriers contribue à la constitution d'un marché interne – mais

---

[1766] Il est tout autant impossible d'envisager l'éventuelle segmentation du marché du travail qui en résulte.

[1767] Bernard Girard, *Histoire des théories du management*…, *op. cit*.

[1768] Philippe Lefebvre étend cette différenciation à d'autres formes de distinction sociale contrôlées par les employeurs : le modèle de promotion sociale au Creusot, le logement, les sociabilités, etc. (Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 238-240).

non clos par les effets du débauchage fréquent des travailleurs – appelé à fournir la maîtrise d'atelier. Il s'agit de fait, à côté de l'instruction d'un corps d'ouvriers très qualifiés appelés à constituer le futur groupe des techniciens, d'une tentative d'organisation nouvelle des entreprises, à travers l'enjeu des hiérarchies et l'espoir d'une forme de rationalisation non par l'administration *stricto sensu*, mais par une volonté de normalisation des comportements au sein des ateliers. Contremaîtres et chefs d'ateliers sont bien chargés de missions nouvelles face à la complexité accrue des techniques de production et de leur organisation. L'inscription de ces rôles dans différents registres de légitimité – technique, administrative, disciplinaire, etc. – se nourrit des apports d'une formation en milieu scolaire qui permet, pour reprendre la vision d'Alain Dewerpe sur la question, de produire des normes professionnelles renouvelées sans qu'il n'y ait de véritable politique de normalisation sur le lieu de travail[1769]. Il est tentant de rapprocher, au moment même où commence le « tournant taylorien de la société française[1770] », cette « normalisation sans standards » de la « stimulation sans l'organisation » décrite par Bernard Mottez à propos des systèmes de salaires à primes en vogue au début du XXe siècle[1771]. C'est alors que l'émergence nouvelle d'une organisation du travail qui se veut désormais scientifique, et en même temps de l'enjeu de scolarisation de l'apprentissage ouvrier, vient renouveler véritablement la question des apports de l'école aux pratiques professionnelles.

L'analyse des effets de la scolarisation en matière d'acquisition de compétences professionnelles pourrait être poursuivie à une échelle encore plus micro, jusqu'aux connaissances nécessaires à chaque profession – ajusteur, forgeron, armurier basculeur, etc. Aussi utile qu'un tel travail soit pour une meilleure compréhension des tâches industrielles, il ne permettrait pas de percevoir les enjeux réels de la scolarisation, face à la question plus générale des savoir-faire et de leur devenir dans des procès de fabrication toujours plus mécanisés. C'est ainsi que l'intérêt pour les discours des notables catholiques liés à l'école professionnelle libre de Saint-Étienne restitue le système de valeurs dans lequel la bourgeoisie locale souhaite inscrire les futurs travailleurs de la commune. L'édification n'est pas l'exclusivité de l'enseignement religieux, et l'institution scolaire incarne encore une fois le lieu d'une instruction morale et disciplinaire destinée également aux relations sociales dans un cadre professionnel. Ces savoir-être ne sont pas les seuls objectifs de ces offres de formation,

---

[1769] Alain Dewerpe, « L'exercice des conventions… », art. cit., p. 171.

[1770] Patrick Fridenson, « Un tournant taylorien… », art. cit.

[1771] Bernard Mottez, *Systèmes de salaire…*, *op. cit*.

publiques comme privées. Les connaissances scientifiques et techniques servent l'évolution en cours de la pratique des ouvriers spécialistes, majoritairement mécaniciens. L'enseignement professionnel réservé à une élite scolaire – hors du débouché secondaire – contribue à la formation d'ouvriers d'élites, capables de régler et de réparer les machines utilisées par une main-d'œuvre moins qualifiée. Enfin, l'essor usinier a fait du contremaître l'allié objectif du patronat dans le projet théorique d'accoutumance de la main-d'œuvre à la machine, aux savoirs et à la discipline. Il est désormais plus que le simple héritier de l'ouvrier-tâcheron, étant également chargé d'assurer le marchandage salarial au profit de l'entreprise, par exemple lorsqu'il s'agit de négocier les prix faits des ouvriers spécialistes ou de superviser le paiement aux pièces. Ainsi, bien que les objectifs des formations scolaires ne soient pas toujours explicités, notamment par rapport aux procès de production, ni nécessairement remplis, leurs effets s'insèrent véritablement dans l'évolution en cours du travail industriel. Les écoles répondent à des besoins en compétences, et prennent une place à part entière dans la constitution d'une véritable économie locale de la formation au service des entreprises, que ce soit pour un corps réduit d'ouvriers d'élite ou bien de contremaîtres.

Il est ainsi possible d'envisager de manière concrète les apports de la scolarisation à l'organisation du travail d'atelier. Il en est de même pour son inscription dans l'organisation même des entreprises ou des professions, et leur extension au niveau territorial. En d'autres termes, la formation des travailleurs devient véritablement un élément notable de l'économie des régions industrielles. Elle n'est certes pas systématique – encore que la prise en compte de l'instruction primaire permette de considérer quasiment l'ensemble des élèves dans cette optique. De fait, la gestion du personnel et des compétences s'incarne à travers la capacité des entreprises considérées à prendre en charge la question de la formation soit seules – par exemple le paternalisme industriel –, soit de façon collective, au niveau de la profession comme l'armurerie, ou de la commune, par l'intermédiaire des municipalités ou de la mobilisation des élites catholiques. L'éducation scolaire prolongée devient ainsi un moyen privilégié d'intervention sur les formes de régulation sociale au sein des compagnies. Les réalisations institutionnelles que sont la création et l'entretien d'écoles servent l'organisation de filières de formation privilégiées quant aux emplois d'ouvriers qualifiés et de maîtrise. Qu'il s'agisse de l'acquisition de compétences techniques basées sur des connaissances scientifiques élémentaires, de la transmission de savoir-être liés à la discipline d'atelier, de l'organisation de

marchés du travail au niveau communal ou des sociétés elles-mêmes, le critère éducatif permet une première rationalisation de la gestion du facteur humain. Celle-ci ne paraît pas nécessairement aussi formalisée ou pensée, et profite d'un faisceau de phénomènes parallèles, tant au niveau industriel que politique. L'externalisation n'est pas non plus la preuve irréfutable d'une mise à profit sciemment préparée des apports d'initiatives extérieures à la seule marche des usines, bien que les dirigeants d'entreprises soient bien souvent liés aux affaires municipales ou à la marche locale de l'Église catholique.

Cette concomitance n'est pas fortuite, mais révèle à la fois les attentes patronales quant aux aptitudes et dispositions de leurs travailleurs, et la limite des outils de gestion à la disposition des employeurs quant à la détermination exacte des réponses à apporter à leurs besoins. Le management domestique – tel que décrit par Thibault Le Texier ou en reprenant les réflexions de Luc Boltanski[1772] – ou le recours au patronage – dans sa perspective leplaysienne ou compris du seul point de vue du perfectionnement des écoles professionnelles – sont la preuve des instruments à disposition de la préparation des travailleurs. La difficulté à envisager une solution collective est également symptomatique d'une certaine manière de gérer ses affaires, toute réalisation commune relevant encore le plus souvent d'un répertoire d'action strictement défensif. Les entreprises trouvent dans les corps enseignants, qu'ils viennent des congrégations religieuses, des fonctionnaires de l'État ou autres contremaîtres municipaux, les ressources pédagogiques qu'ils ne peuvent ou ne veulent entretenir dans leur propre structure. L'intérêt de la formation est ainsi bel et bien de montrer, dans le contexte maintes fois décrit de renouvellement de l'organisation de la production et des technologies en jeu, comment le monde industriel met à profit ou non le territoire dans lequel il s'insère afin de « fabriquer » de véritables compétences professionnelles. Celles-ci s'ajoutent désormais à la transmission dite traditionnelle des savoir-faire ouvriers, la dépassant parfois dans le cadre des ateliers les plus modernes et rationalisés en termes d'équipement et d'organisation, sans non plus les supprimer dans la majorité des cas au sein d'un tissu industriel qui maintient une véritable division du travail entre donneurs d'ordres, sous-traitants et façonniers de nature artisanale. En conséquence, la scolarisation de la formation au métier soutient le mouvement initié par certaines branches comme la sidérurgie, la construction mécanique ou l'armurerie, mais le

---

[1772] Thibault Le Texier, *Le maniement des hommes*…, *op. cit.* ; Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification*…, *op. cit.*

mouvement n'est pas homogène au sein d'un même bassin industriel, à l'image des industries du Chambon-Feugerolles comme la lime ou la boulonnerie.

C. De l'investissement individuel à l'action collective : le patronat et les enjeux de la formation

L'institutionnalisation de la formation au métier apparaît ainsi comme un élément de plus en plus essentiel de la politique sociale des entreprises. Les stratégies à l'œuvre sont constitutives en partie de la gestion du personnel, mais ne la résument pas. Il s'agit de comprendre les fondements d'un tel investissement non directement productif – au même titre que le logement, la santé ou les assurances sociales – et la manière dont il traduit les conceptions patronales sur la régulation des relations entre employeurs et main-d'œuvre. Or la mise en perspective de l'action sociale propre des entreprises ne s'accorde pas immédiatement avec l'idée de scolarisation, qui apparaît principalement comme un phénomène externe aux entreprises. Le soutien patronal aux établissements rompt également avec l'action strictement individuelle qui est pratiquée en interne. L'ensemble des pratiques et discours étudiés jusqu'ici permet d'envisager des récurrences, et de saisir en conséquence une action collective orientée vers des objectifs précis et partagés. Cette tension entre individuel et collectif reste difficile à résoudre du point de vue du chercheur. Concrètement, la formation est une porte d'entrée intéressante sur l'organisation sociale des entreprises, en premier lieu le paternalisme industriel et le corporatisme. Ces modèles de relations sociales et professionnelles ne sauraient être les seuls éléments à considérer quant à l'articulation de la formation dans l'organisation de la production dans un cadre territorial. Il s'agit alors d'utiliser de manière heuristique, afin d'envisager une montée en généralité des phénomènes étudiés, quelques concepts déjà passés au crible des sciences sociales qui doivent approfondir la compréhension du rapport entre action patronale individuelle et collective. Cette question s'étend ainsi à la différenciation entre action à l'intérieur de l'entreprise et à l'extérieur, par exemple à propos des stratégies de marché du travail ou de mobilisation des ressources au service de la création d'une filière de formation. La mise en commun de ces différents éléments doit alors aboutir à une détermination plus fine des types d'engagement patronal à l'œuvre dans l'institutionnalisation de l'enseignement professionnel sur la période étudiée.

1. Externalisation de la formation et segmentation du marché du travail

Le territoire, en tant qu'espace de relations sociales, est mis à profit par les acteurs économiques pour organiser des institutions communes[1773]. L'exemple de la formation armurière est symptomatique de la tentative de rationalisation de l'investissement patronal, par la mutualisation des ressources disponibles – économiques, matérielles et pédagogiques[1774]. L'effet d'agglomération répond aux besoins en compétences professionnelles de la majorité des employeurs du secteur par le biais d'une institution extérieure. La section d'armurerie de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne est chargée de la diffusion de nouveaux savoirs au sein de la profession[1775]. Ce recours facilite la mise à niveau technique de cette industrie, sans encourager le débauchage ou l'espionnage industriel entre ateliers. S'il existe une coopération entre dirigeants d'entreprises, elle se réalise grâce à l'implication d'acteurs tiers. La scolarisation permet ainsi de sortir des enjeux majeurs de gestion des compagnies industrielles, celui de la main-d'œuvre en tête, hors du seul cadre de la firme. C'est ce rapport interne/externe et ses conséquences en matière de marché du travail qui nous intéresse ici.

a. L'offre scolaire de formation, de l'externalité positive à l'organisation

La participation des collectivités locales ou des administrations parisiennes dans la création et la gestion des écoles professionnelles publiques répond à l'insuffisance de l'implication privée dans l'organisation de la formation des travailleurs, le plus souvent effectuée par le biais du patronage et du versement de libéralités plutôt que par des subventions régulières des professions, ou même la prise en charge intégrale[1776]. Les établissements scolaires organisent

---

[1773] Cf. Michel Lescure, « Le territoire comme organisation et comme institution », *in* idem (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, 2007, p. 1-7.

[1774] Cette tentative de rationalisation intervient alors même que la production tend à se complexifier par l'introduction de machines-outils nouvelles, qui nécessitent l'apprentissage de connaissances spécifiques et le recyclage des savoir-faire au sein de la profession.

[1775] Le constat n'est pas original, cf. Joel Mokyr, *The Gifts of Athena*…, *op. cit.*, p.145-146.

[1776] La subvention se distingue ici de la libéralité en désignant explicitement un objet lié à la dépense de la somme versée, par exemple les dépenses de construction et d'équipement de l'atelier d'armurerie de l'école

également des cours du soir, qui profitent aux apprentis et jeunes travailleurs. La formation théorique de la main-d'œuvre juvénile apparaît de fait sans autre coût pour les employeurs que le paiement éventuel des heures passées en classe[1777]. Seules les écoles professionnelles congréganistes présentent une implication patronale plus importante, qui ne se base pas prioritairement sur la profession[1778]. Ces différentes solutions externalisent en partie hors de la structure des entreprises la fonction formation – qui n'est généralement pas encore institutionnalisée au sein des sociétés les plus importantes, *a fortiori* dans les ateliers de taille réduite[1779]. Ce phénomène peut s'apparenter à une sous-traitance. Il n'est pas sans incidence sur la compréhension de « l'économie de la firme », dans une approche basée sur les coûts de transaction[1780]. La comptabilité industrielle n'apparaît pas encore en mesure de calculer précisément les implications d'un tel investissement en interne[1781]. S'il est théoriquement possible aux entreprises de faire le bilan des salaires versés aux contremaîtres d'atelier pour le temps consacré à l'encadrement des apprentis, ou d'évaluer la part des traitements de la main-d'œuvre dans le calcul des prix de revient d'une production, il reste incertain que le coût de la formation d'un apprenti ait été envisagé au-delà de la détermination de son salaire journalier[1782]. D'une manière générale, peu d'entreprises recourent de manière systématique, pour chaque niveau hiérarchique considéré comme qualifié, et chaque type de métier – mécanique, travail à chaud, etc. –, à une externalisation de la formation des travailleurs par la voie scolaire au-delà de l'âge d'obligation.

---

professionnelle municipale de Saint-Étienne. La libéralité exprime quant à elle une absence de contractualisation, c'est-à-dire de contrainte formelle, quant au versement de la somme.

[1777] Cf. ADL, 13 J 491, projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour l'enquête sur l'apprentissage, 1901, pour un aperçu des pratiques sur la question.

[1778] Cf. infra.

[1779] Jean Fombonne, *Personnel et DRH…*, *op. cit*. Le constat sur la distinction entre intégration de la part technique à l'atelier et externalisation de la part scientifique vers le système scolaire est déjà réalisé par David Landes (*L'Europe technicienne…*, *op. cit*., p. 447-448, 471 et suiv.).

[1780] Cf. Ronald H. Coase, « The nature of the firm », *Economica*, vol. 4, n°16, 1937, p. 386-405. Oliver E. Williamson, *Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications*, New York: The Free Press/Macmillan, 1975.

[1781] La question n'est pas évoquée dans les thèses de Marc Nikitin (*La naissance de la comptabilité industrielle en France*, thèse de doctorat de sciences de gestion, dir. Bernard Colasse, Univ. Paris-IX Dauphine, 1992), d'Henri Zimnovitch (*Les calculs du prix de revient…*, *op. cit*.), de Pierre Labardin (*L'émergence de la fonction comptable…*, *op. cit*.) ou de Mohamed Ali Dakkam (*Essai sur les fonctions et les usages de la comptabilité dans les entreprises de réseau : le cas de la comptabilité ferroviaire des origines à 1937*, thèse de doctorat de sciences de gestion, dir. Marc Nikitin, Univ. Orléans, 2014).

[1782] Incertain mais pas impossible. Il n'a pas été possible de trouver pour les entreprises stéphanoises le moindre élément dans ce sens. Sa détermination reste de fait incertaine (cf. description en fin de développement).

Dans un tissu industriel marqué par la sous-traitance ou le travail à façon, la spécialisation flexible décrite par Sabel et Piore ajuste l'investissement des entreprises aux fonctions essentielles[1783]. En formant une partie de la main-d'œuvre des industries locales, les écoles professionnelles s'apparentent à des externalités positives, qui permettent de surmonter soit le refus d'un tel investissement, soit l'insuffisance des ressources internes nécessaires[1784]. L'idée d'externalisation implique théoriquement un recours au marché. Celui-ci est dans le cas présent d'une double nature, scolaire en principe, mais directement lié à la question du marché du travail[1785]. L'instruction professionnelle se fait bien au bénéfice des futurs travailleurs, et représente ainsi une forme d'investissement des familles – réel ou formé par la perte de rémunération éventuellement occasionnée[1786]. Avant 1880, le développement d'une offre de cours du soir participe déjà de la construction d'une forme de marché de la connaissance[1787]. L'entreprise conserve quant à elle la primauté de la formation sur le tas. Une lecture néo-classique, notamment développée par Gary S. Becker[1788], y verrait un investissement des (futurs) travailleurs, complétant la part réduite d'apprentissage – au sens cognitif du terme – fournie par l'organisation, afin d'accroître leur capital humain et, *in fine*, leur employabilité[1789]. En somme, le soutien des élites industrielles du milieu du XIXe siècle non à des écoles mais à des cours, est autant un moyen d'externaliser les coûts de transaction que de diminuer la part de l'investissement patronal par la mutualisation des ressources[1790]. Le choix du cours, plus souple et moins coûteux, favorise potentiellement la non-reconnaissance des compétences

---

[1783] Cf. Michael J. Piore et Charles F. Sabel, *Les chemins de la prospérité…, op. cit.*

[1784] L'existence d'écoles professionnelles peut s'apparenter également à un effet d'aubaine.

[1785] Le marché est envisagé ici de façon minimale, comme la structuration sociale des règles de l'échange entre deux parties.

[1786] Cf. Raymond Boudon, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 1973.

[1787] Il ne faut pas oublier l'importance des cours d'adultes et d'apprentis, déjà évoquée, avant la mise en place de l'obligation scolaire et de ses effets sur l'alphabétisation ou la maîtrise de notions élémentaires de mathématiques. L'enseignement du dessin, de la technologie, d'éléments scientifiques de base, etc., ne peuvent venir qu'en second temps.

[1788] Gary S. Becker, *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press, 1964.

[1789] Cf. la justification, chez un libéral comme Jean-Baptiste Say (*Cours complet d'économie politique pratique*, 1828-1829, Bruxelles, Hauman, 1840) ou chez Karl Marx (*Le Capital*, livre 1, 1872 (éd. or. 1867), du coût de l'apprentissage des enfants pour les familles dans la rémunération des ouvriers de métier, et ainsi leur reproduction sociale (François Vatin, *Morale industrielle et calcul économique dans le premier XIXe siècle. L'économie industrielle de Claude-Lucien Bergery (1787-1863)*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 173). Bergery s'inscrit lui comme un précurseur de la théorie du capital humain (*ibid*., p. 176).

[1790] Cf. Olivier E. Williamson, *Markets and Hierarchies*…, *op. cit*.

acquises par le travailleur. Sa nouvelle qualification reste en effet à négocier, puisque ces cours ne sont décrits que comme un complément de formation, ou une instruction décalée vis-à-vis de l'âge habituel de cet apprentissage, par rapport à la part que procure l'établissement où le jeune travailleur, apprenti ou non, est employé[1791]. La formation professionnelle des travailleurs s'articule ainsi avec l'idée de marché, qu'il s'agisse de la construction d'une offre dédiée à l'acquisition de compétences ou de leur mobilisation afin d'obtenir un emploi. L'association entre l'offre et la demande, soit entre deux contractants, n'est pas seulement une relation marchande. L'élément monnayé – droits de scolarité ou salaire versé en échange d'un louage de bras – s'accompagne d'un ensemble d'obligations et d'attentes entre acteurs – par exemple l'assiduité, le zèle, une instruction à même d'équivaloir à une bonne profession, l'assurance de bonnes conditions de travail, etc. Dans ces deux cadres, les interactions apparaissent complexes, et transforment la nature des relations sociales entre ces catégories d'acteurs.

Le marché peut dès lors s'analyser comme une organisation – compris ici dans le sens classique en sciences sociales d'un groupe social spécifique, organisé et régulé dans l'intention d'une action collective –, ce qui facilite la compréhension des enjeux de l'échange et des rapports de force à l'oeuvre[1792]. L'essai de typologie réalisé par Olivier Favereau donne quelques éléments d'explicitation de la relation marchande et de ses imbrications. Dans le cas où l'organisation consiste à produire par une action collective un monopole[1793], les intérêts de ses membres – dans le cas du double marché enseignement professionnel et travail, les employeurs – prévalent sur ceux de la clientèle – ici les élèves. La relation est alors dissymétrique. D'autres approches – l'organisation comme lieu de production du pouvoir hiérarchique ou comme système de rôles –, inspirées de Marx ou des travaux de Robert Boyer sur le rapport salarial, envisagent le marché comme moyen de segmentation ou de structuration de la main-d'œuvre. La mise en place de filières de formation différenciées s'apparenterait ainsi à des usages bien définis. Le soutien de certains industriels catholiques à des écoles privées,

---

[1791] La tension entre compétences (ou qualifications) générales et spécifiques – et leur acquisition par la main-d'œuvre – n'est pas tranchée dans une telle organisation. Si le cours professionnel s'apparente, par les intentions et représentations des auditeurs, à un capital spécifique, son acquisition favorise potentiellement la mobilité des travailleurs hors de l'entreprise, ce qui interroge sur l'éventuelle pertinence de cette organisation du point de vue patronal et des stratégies de personnel.

[1792] Olivier Favereau, « Organisation et marché », *Revue française d'économie*, vol. 4, n°1, 1989, p. 65-96. Cette approche n'est pas la seule possible. Le recours au marché peut se lire du point de vue de la gestion des entreprises comme l'opposé de l'effort d'organisation et de coordination interne qu'est le management (Thibault Le Texier, *Le maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, Paris, La Découverte, 2016, p. 10).

[1793] Cf. Mancur Olson, *Logique de l'action collective*, Paris, Puf, 1978 (éd. or. 1965).

alors même qu'existe une offre publique, peut sembler de prime abord un investissement incohérent en termes de pure rationalité économique. Il faut envisager cet engagement sous un autre regard : non pas celui de la simple concurrence sur un même marché, mais probablement de la coexistence de marchés parallèles[1794]. La formation apparaît ainsi comme marché d'organisations, par la différenciation existant entre les « produits » disponibles, qui ne repose pas sur le seul prix. Les finalités des deux filières scolaires sont *a priori* proches, puisqu'elles relèvent *de facto* de l'enseignement professionnel[1795]. Ce qui les sépare tient à la fois de l'inscription de chacune dans des systèmes de valeurs autonomes, qu'il s'agisse des principes républicains et de la promotion du positivisme scientifique d'un côté, ou de la primauté de la foi chrétienne de l'autre. Les ressources pédagogiques des écoles municipales semblent prévaloir sur celles des établissements congréganistes, notamment pour la transmission de connaissances théoriques techniques mais surtout scientifiques. Ces derniers recourent occasionnellement à des intervenants extérieurs autres que les contremaîtres d'atelier[1796]. L'intérêt d'une partie de la bourgeoisie industrielle – comme à Saint-Étienne – pour l'instruction congréganiste traduirait en conséquence une minoration relative de l'importance de l'apprentissage de la technologie et des lois scientifiques utiles pour le travail industriel, au profit d'autres connaissances et aptitudes professionnelles. D'autres configurations sont néanmoins possibles. À Lyon, le choix est fait de segmenter les parcours en fonction des objectifs de formation, comme c'est le cas entre l'École de la Salle et l'École Boisard[1797]. L'expression par les industriels de besoins spécifiques en compétences justifie en tout cas l'existence de filières différenciées – et les a probablement suscitées, même si une partie des motivations ne relève pas des seules « logiques de l'entreprise ».

[1794] Cela ne signifie pas pour autant que la rationalité des acteurs évoqués ne soit pas limitée par leur inscription dans tel système de valeurs ou par les informations dont ils disposent (cf. Herbert A. Simon, *Models of Man, Social and Rational: Mathematical Essays on Rational Human Behavior in a Social Setting*, New York, Wiley & Sons, 1957).

[1795] Bien que certains établissements relèvent administrativement de l'enseignement primaire supérieur, par exemple les écoles congréganistes (cf. chapitre 2).

[1796] ALS/ESB, *1805-1921, Historique de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne*, p. 89.

[1797] Sylvie Schweitzer et Marianne Thivend (dir), *État des lieux…*, *op. cit*.

b. L'économie locale de la formation et l'organisation des marchés du travail

Le marché de la formation scolaire au métier relève encore de la boîte noire à ce stade de l'analyse. En reprenant une nouvelle fois la typologie établie par Favereau, l'organisation peut fonctionner comme mode d'allocation des ressources si le système des prix est défaillant, c'est-à-dire s'il n'y a pas la possibilité d'un marché libre et concurrentiel[1798]. L'internalisation de la fonction formation permet de limiter l'investissement, lorsqu'une entreprise est suffisamment importante pour réaliser des économies d'échelle[1799]. La flexibilité structurelle de l'entreprise lui fait alors préférer une contractualisation interne qui permet, par la relation d'autorité, de façonner la fonction à son avantage, plutôt qu'une solution apportée par le marché, c'est-à-dire une sous-traitance productrice d'incertitude quant au résultat[1800]. Une entreprise peut aussi apprendre de son rapport à la formation, par exemple du constat des insuffisances de l'externalisation à travers le recours aux cours du soir ou de ses propres difficultés internes pour assurer cette fonction[1801]. L'organisation peut à ce moment-là s'adapter, en tenant compte de son environnement, ici l'offre de formation existante au sein du territoire, et de ses limites – géographiques ou sociales. Le marché du travail est ainsi producteur de son propre espace. La création d'écoles professionnelles contribue à la détermination de bassins d'emploi[1802]. De l'autre côté, en l'absence d'établissements correspondant à certaines qualifications, la région stéphanoise s'inclut dans des aires de recrutement d'écoles spécifiques, par l'action de l'administration pour les écoles d'Arts et Métiers ou même les ENP[1803], ou par le choix des

---

[1798] Olivier Favereau, « Organisation et marché », art. cit. Il s'agirait dans ce cas d'une organisation de marché.

[1799] Cf. les travaux sur l'économie de la firme et les coûts de transaction, dans la lignée de Ronald H. Coase (« The nature of the firm », art. cit.) et Olivier E. Williamson (*Markets and Hierarchies…, op. cit.*).

[1800] Cf. les travaux d'Herbert A. Simon : « A Formal Theory of the Employment Relationship », *Econometrica*, vol. 19, n°3, 1951 ; avec James G. March, *Les organisations*, Paris, Dunod, 1999 (éd. or. 1958).

[1801] Cf. Kenneth Arrow, *Les limites de l'organisation*, Paris, Puf, 1976 (éd. or. 1974).

[1802] L'école de Firminy couvre ainsi Unieux (Établissements Jacob Holtzer) et potentiellement une partie du Chambon-Feugerolles. Les écoles de Saint-Étienne peuvent éventuellement concerner les communes limitrophes, qui à part Terrenoire sont presque exclusivement des villes minières (La Ricamarie, Villars, La Talaudière). Les écoles de Saint-Chamond profitent à l'ensemble du canton (Izieux, Saint-Julien-en-Jarez, L'Horme), celles de Rive-de-Gier peuvent s'étendre sur Lorette et Châteauneuf (Établissements Marrel Frères, bien que le personnel de l'usine des Étaings ne réside pas dans sa grande majorité dans cette dernière ville).

[1803] La municipalité de Saint-Étienne se plaint d'ailleurs de la modification des circonscriptions des écoles. Le fait d'envoyer les candidats ligériens à l'école de Châlons-sur-Marne en lieu et place d'Aix-en-Provence les mettrait ainsi en concurrence avec les candidats issus des départements industriels de l'est du pays, ce qui pénaliserait l'industrie stéphanoise (délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 9 novembre 1900). Du côté des ENP, la Loire est comprise dans la circonscription de l'école de Voiron.

familles – aisées – pour des écoles privées[1804]. Ce caractère « physique » de la segmentation du marché du travail n'est pas la seule conception possible, puisqu'elle concerne principalement des flux de main-d'œuvre, réels mais abstraits. En considérant l'apprentissage à l'atelier ou en usine, la transmission familiale, déjà mentionnée à plusieurs reprises dans la présente recherche, apparaît comme une segmentation du marché sur la base d'une socialisation par reproduction intergénérationnelle des savoir-faire[1805]. Sa transmission est intégrée à l'entreprise, qui s'appuie sur ses différents instruments salariaux pour transférer une partie de la régulation des comportements ouvriers à l'atelier au sein des rapports intra-familiaux. On retrouve ici la volonté de constitution d'un monopole patronal sur la socialisation professionnelle, typique des années 1870. Il se met alors en place un marché interne du travail, c'est-à-dire l'inclusion au sein d'une entreprise de l'organisation administrative du recrutement aux différents niveaux hiérarchiques, et de fait de la promotion des individus[1806]. En analysant cet objet conceptuel au prisme de l'approche de Favereau déjà citée, ce marché interne relève d'une organisation anti-marché, qui tend à substituer la règle à la question du prix[1807]. Un marché captif apparaît préférable à la fois à l'employeur et à son personnel, qui y voit un avantage pour le placement de ses enfants dans l'entreprise. Une frange du patronat se saisit d'ailleurs de cet enjeu face à l'émergence des syndicats et des bourses du travail. Certains industriels, notamment catholiques comme Leflaive ou Claudinon, soutiennent un bureau « jaune » face aux syndicats « rouges » [1808]. Ce fait est non seulement révélateur de l'étendue des objets du rapport de force entre

---

[1804] École centrale lyonnaise, école supérieure de commerce et de tissage de Lyon, etc.

[1805] Il faut rappeler simplement que cette reproduction n'a été possible qu'à partir du moment où les savoir-faire nécessaires ont été transmis au sein du territoire, à la suite de la venue des ouvriers anglais et allemands au service de la métallurgie stéphanoise durant la première moitié du XIXe siècle. Sur la dépossession du monopole de transmission des savoir-faire des familles aux entreprises, cf. Michael Hanagan, *The Logic of Solidariry*…, *op. cit*. Elinor Accampo, *Industrialization*…, *op. cit*.

[1806] Peter B. Doeringer, Michael J. Piore, *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Lexington (Mass.), Heath Lexington Books, 1971. La définition donnée par l'ouvrage au marché interne du travail, reprenant les travaux de John T. Dunlop (« Job Vacancy Measure and Economic Analysis », *The Measurement and Interpretation of Job Vacancies: A Conference Report, National Bureau of Economic Research*, New York, Columbia University Press, 1966) est : « an administrative unit, such as a manufacturing plant, whithin which the pricing and allocation of labor is governed by a set of administrative rules and procedures » (p. 8-9 : soit une unité administrative où la rémunération et l'allocation du travail sont gouvernées par un ensemble de règles et de procédures administratives). Les procédures à l'œuvre peuvent être également de nature démographique (promotion à l'ancienneté).

[1807] Olivier Favereau, « Organisation et marché… », art. cit. Les règles sont ici constitutives des conventions.

[1808] Une bourse du travail indépendante est ainsi inaugurée à Saint-Étienne le 15 décembre 1907 en présence de Pierre Biétry. Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise*…, *op. cit*., t. 2, p. 344. Kathryn Amdur, *Syndicalist Legacy: Trade-Unions and Politics in two French Cities in the Era of World War 1*, Chicago: University of Illinois Press, 1986, p. 45 (citant ADL, 10 M 452, rapport de police de Saint-Étienne, 19 décembre 1907).

employeurs et militants syndicaux, mais également de l'importance portée à la socialisation dans un contexte plus conflictuel. Remis en cause, le modèle paternaliste doit être réaffirmé. La charité traditionnelle ne suffit plus à la régulation des collectifs de travail à l'atelier comme en-dehors.

Plutôt que d'assurer à tout prix un monopole désormais illusoire – déjà au cours des années 1880, et surtout à partir de la décennie 1900 –, le patronat préfère recourir à la segmentation du marché du travail. Elle signifie la constitution de marchés parallèles, limitant la concurrence quant à l'embauche[1809]. Les politiques sociales sont pensées pour adapter le recrutement aux besoins de l'entreprise ou de la profession concernée, tout en luttant contre les risques de débauchage. Pour Maurice Lévy-Leboyer, le paternalisme (industriel) est avant tout le produit du fonctionnement du marché du travail[1810]. Il correspond à la mutation des formes d'emploi industriel. Durant la première partie du XIXe siècle, le recours patronal au marchandage, par l'intermédiaire des tâcherons, organise le travail non pas sur une relation salariale et hiérarchique, mais sur une relation contractuelle de nature marchande[1811]. L'absence de contrepartie à la subordination révèle une forme d'externalisation des risques au détriment du travailleur. Avec le développement des grandes concentrations industrielles à la fin du XIXe siècle, la valorisation du rapport salarial et l'ajout d'avantages sociaux, dans les entreprises pouvant réaliser un tel investissement, visent à attirer et fixer la main-d'œuvre la plus qualifiée. Les plus petites entités ne peuvent rivaliser, mais elles présentent d'autres avantages pour leur main-d'œuvre, comme une plus grande autonomie de travail. La mise en place de filières maison d'apprentissage formalise les conditions d'accès à l'emploi. L'organisation adoptée par les Forges et aciéries de la Marine s'inscrit dans la division du travail ouvrier propre aux grandes entreprises des débuts de la deuxième industrialisation[1812]. Les sorties des élèves de ce système correspondent à des postes déterminés – et donc à des niveaux de qualification connus des familles. La politique de recrutement et de promotion de la main-d'œuvre forme un ensemble

---

[1809] Michael J. Piore, « Dualism in the Labor Market: A Response to Uncertainty and Flux. The Case of France », *Revue économique*, vol. 29, n°1, 1978. p. 26-48.

[1810] Maurice Lévy-Leboyer, « Le patronat a-t-il été malthusien ? », *Le Mouvement social*, n°88, 1974, p. 10.

[1811] Géraldine Bloy, « Le rôle des règlements d'atelier… », art. cit. Bernard Mottez, *Systèmes de salaire*…, *op. cit*. Le tâcheronnat peut s'interpréter comme un moyen de gestion de la pénurie de main-d'œuvre industrielle, et permettrait de diminuer le poids des incertitudes reposant sur la réalisation effective du travail (Philippe Lefebvre, *L'invention de la grande entreprise*…, *op. cit*., p. 114).

[1812] Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity*…, *op. cit*. Donald Reid, « Industrial Paternalism… », art. cit. Idem, « Schools and the Paternalist Project at Le Creusot, 1850-1914 », *Journal of Social History*, vol. 27, n°1, 1993, p. 129-143.

clos, notamment dans des agglomérations où la concurrence est faible pour certaines industries[1813].

La scolarisation portée par les communes diversifie quant à elle le recrutement des entreprises. Sur les 650 élèves sortis de l'école professionnelle municipale de Saint-Chamond entre 1880 et 1900, 278 sont des enfants d'ouvriers, employés et contremaîtres de la métallurgie, soit 42,8 % de l'effectif considéré[1814]. Sur ce dernier nombre, seuls 70 % s'orientent vers des carrières dans les métiers du fer, l'ajustage représentant à lui seul 118 des 195 occurrences. Cette endogamie ne se retrouve pas pour les autres activités industrielles du canton – tresses et lacets, teinturerie, etc. Les métiers du fer attirent plus de la moitié des élèves formés sur la période mentionnée. Le placement se réalise par l'intermédiaire des directeurs et des membres des comités de perfectionnement et des autres conseils d'établissement, des professeurs, des contremaîtres d'ateliers passés par l'industrie et des associations d'anciens élèves, qui constituent un véritable réseau professionnel[1815]. Les industriels s'adressent directement à l'école la plupart du temps. Leur participation aux conseils et aux jurys d'examen, qui sont l'occasion d'évaluer la qualité des futurs travailleurs, nourrit ces sollicitations. Celles-ci sont facilitées par les expositions des travaux d'élèves ou la publication de palmarès de fin d'année scolaire. Les établissements contribuent à l'insertion professionnelle de leurs élèves, plus spécifiquement de ceux qui vont au bout de leur scolarité. La proximité et la coopération entre patrons et personnels éducatifs inscrivent ces écoles au cœur de la segmentation du marché du travail au profit des employeurs, réduisant d'autant l'incertitude liée au recrutement d'une main-d'œuvre censée être qualifiée. De cette façon se constitue un premier marché de nature scolaire, destiné à fournir le marché du travail dit primaire inférieur[1816]. Le municipalisme décrit par Charles Sabel et Michael Piore constitue dans cette optique une procédure de coordination territoriale, même si elle ne peut résoudre l'ensemble des besoins exprimés par les acteurs

---

[1813] C'est à ce titre que l'on peut considérer que l'apprentissage intègre dans certaines entreprises le champ des politiques sociales.

[1814] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 477.

[1815] Pour le cas des écoles professionnelles publiques, le *Bulletin de la Société des anciens élèves des écoles professionnelles de Saint-Chamond et de Saint-Étienne* (ensuite *Bulletin de la Société des anciens élèves de l'enseignement professionnel de l'Arrondissement de Saint-Étienne* à partir du n°21 de mars 1905, avec l'admission des anciens élèves de Rive-de-Gier et Firminy) donne un exemple intéressant des offres et demandes d'emploi adressées à travers ce réseau spécifique (1900-1913, 52 numéros). Les propositions ne relèvent pas de la seule région stéphanoise.

[1816] Cf. Peter B. Doeringer, Michael J. Piore, « Unemployment and the Dual Labor Market », *The Public Interest*, n°38, 1975, p. 67-79.

économiques locaux. Le rôle de l'administration de l'Enseignement technique dans l'attribution des moyens et des créations d'établissements demeure une restriction à l'expansion de l'enseignement professionnel. Le recours aux cours du soir ne permet de remédier qu'en partie aux manques constatés, à l'image du chauffage de machines à vapeur ou de l'électricité industrielle, voire du dessin technique.

De son côté, l'école professionnelle libre de Saint-Étienne présente un modèle hybride, associant le recrutement sélectif opéré à la sortie des écoles primaires catholiques, et le placement à l'atelier dès la troisième année, qui facilite l'insertion dans le champ professionnel. L'intérêt de cette formule n'est pas la certification des compétences acquises durant le temps de formation – qui existe déjà par l'intermédiaire des implications patronales dans les jurys des écoles professionnelles –, mais l'expérience acquise dans un véritable atelier d'entreprise. Celle-ci permet de réduire le temps d'adaptation nécessaire au jeune ouvrier afin de prétendre au niveau de qualification associé à sa scolarité. Dans le cas des jeunes mécaniciens formés aux Forges et ateliers de la Chaléassière, les aptitudes des élèves sont déjà connues lorsque ceux-ci sont recrutés à la sortie de l'école. Tous ne se destinent probablement pas à rester dans l'entreprise, et l'expérience acquise peut alors se révéler utile lors des embauches, soumises dans la plupart des cas à un essai professionnel[1817]. La réputation de l'usine de la Chaléassière contribue également à valoriser cette formation pratique, à l'image de ce qui peut exister dans l'apprentissage traditionnel. L'armurerie stéphanoise délivre ainsi un certificat d'apprentissage, « certainement considéré comme une preuve de capacité, surtout lorsqu'il émane de patrons réputés[1818] ». Toutes les professions ne donnent cependant pas la même importance à ce type de certification, et le rôle des essais professionnels reste entier, par exemple dans la quincaillerie.

L'implication des acteurs patronaux dans la vie des établissements scolaires techniques est logiquement fonction de l'inscription de la formation au métier dans l'organisation sociale de leur profession. Le cas de l'armurerie est révélateur : l'investissement des fabricants dans la création d'un tel enseignement et la mise au point de sa certification – certes grâce aux

---

[1817] La question des essais professionnels demeure malheureusement un impensé récurrent des recherches historiques sur le travail, faute des sources nécessaires à une telle étude, qui permettrait pourtant de mieux appréhender la transition entre formation et emploi. Cf. Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit*.

[1818] ADL, 13 J 491, projet de rapport de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour l'enquête sur l'apprentissage, 1901, réponse de la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne. La mise en place d'une certification consistant en examens jugés par des représentants de la profession est évoquée à cette occasion.

ressources d'une école municipale et de son personnel fonctionnarisé – vise à la préparation d'une main-d'œuvre spécifique, encouragée à demeurer dans sa profession, et dans la mesure du possible à ne pas répondre aux sirènes sonnantes et trébuchantes de la Manufacture nationale d'armes[1819]. L'instruction à l'école précède ici la socialisation proprement dite, ce qui laisse en suspens les enjeux sociaux de la fabrique et le rapport aux secrets de fabrication. Parler de corporatisme en ce qui concerne la formation armurière concerne en fait avant tout la question du recrutement, même contre les réflexes défensifs des ouvriers déjà en place[1820]. Fabricants et ouvriers à leur compte embauchent leurs apprentis en fonction des besoins estimés. S'il n'y a pas de preuve d'une adaptation systématique du nombre d'élèves de la section de l'école professionnelle avec une demande formulée par la profession, celle-ci est consciente du nombre d'élèves en formation, et informée des résultats obtenus par les élèves, qu'ils finissent diplômés ou abandonnent leur scolarité en route. Les fabricants s'enquièrent probablement d'ailleurs de la fréquentation par leur personnel des cours du soir, à l'école municipale ou à la bourse du travail. Une telle attitude peut d'ailleurs interpeler alors même qu'elle risque de favoriser le débauchage ou l'installation à leur compte des meilleurs éléments – peut-être est-ce d'ailleurs l'objectif dans le cadre de la division du travail propre à la fabrique.

La reconnaissance d'un besoin de formation et la constitution d'une filière dédiée peuvent ainsi être instrumentalisées par une profession à son profit[1821]. Si l'apprentissage traditionnel dans l'atelier familial conserve son efficacité dans la régulation de l'accès au métier, le développement des écoles diversifie les moyens de contrôle de la socialisation professionnelle par les employeurs, en sortant de l'opposition binaire patron/main-d'œuvre au profit d'un modèle triangulaire fabricants-école-élèves. Le savoir-faire domestique associé à l'apprentissage contribue par sa dimension de capital à ce qu'Annie Vinokur nomme le

---

[1819] Il faut souligner que l'armurerie n'est pas la seule industrie à se plaindre des débauchages provoqués par l'importance des salaires de la « Manu », en fonction des campagnes de recrutement liées aux commandes militaires, qui rend attractif des emplois d'ouvriers non spécialistes, mais également de mécaniciens, par l'importance des machines-outils dans la production (Jean-Paul Burdy, « L'arme et le cycle… », art. cit., p. 315-316. *Rapport sur la situation générale annuelle rédigé par la chambre de commerce de Saint-Étienne, année 1897*, cité par Louis-Joseph Gras, *Histoire économique de la métallurgie…*, *op. cit.*, p. 431. ADL, 117 J 6, registre des séances du conseil d'administration de la Compagnie des Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne, séance du 15 mars 1913, roulement des usines : « La Manufacture d'armes a embauché dernièrement 500 ouvriers qui ont été pris à la petite industrie. Si la fabrication d'un nouveau fusil était décidée, la Compagnie verrait certainement partir une grande partie de son personnel et se trouverait dans une situation très difficile »).

[1820] Cf. chapitre 3.

[1821] Stéphane Lembré, « L'enseignement professionnel pour l'exemple ? Économie minière et besoins de formation aux origines de l'École des maîtres mineurs de Douai (1860-1914) », *Histoire, économie & société*, vol. 32, n°3, 2013, p. 87-100.

« rationnement corporatif »[1822]. L'externalisation de la fonction permet de contourner les stratégies de ce type, qu'elles soient le fait de petits ateliers soucieux de capter une partie de la main-d'œuvre à son profit face aux avantages sociaux de la grande industrie, ou des ouvriers eux-mêmes, motivés par la perspective d'une concurrence malvenue sur les différents marchés du travail – externes et internes. Tous les acteurs professionnels locaux n'ont ainsi pas d'intérêt immédiat à la mise en place non seulement d'une instruction professionnelle en milieu scolaire, mais aussi d'une certification reconnue par l'État. Celle-ci vise en effet une rationalisation des relations sociales quant à la détermination des qualifications, qui aurait pour objectif de libérer le marché du travail. Le cas des écoles professionnelles municipales est intéressant à ce titre : la certification est certes accordée par l'État – surtout à partir de la création du certificat d'études pratiques à la suite de la loi de janvier 1892, qui ne suscite d'ailleurs aucun commentaire de la part du patronat stéphanois –, mais la participation des industriels aux jurys et au conseil de perfectionnement donne une valeur concrète à la formation reçue, en fonction de la réputation de qualité et de la notabilité des personnes concernées. Le placement des élèves s'en trouve facilité, et bénéficie par la suite de la reconnaissance par les employeurs de la qualité professionnelle du personnel ayant reçu une telle instruction. Les certifications maisons des écoles catholiques jouent le même rôle. Elles mettent l'accent sur les qualités morales des élèves formés, et permettent l'identification par les employeurs potentiels d'aptitudes particulières correspondant à une éducation spécifique. Ces diplômes sans reconnaissance nationale protègent théoriquement des velléités de mobilité géographique, régulant le marché ainsi constitué[1823]. L'argument n'est pourtant pas décisif, par la réputation grandissante de certaines écoles, celle de Saint-Étienne en tête, qui bénéficient, entre autres, des récompenses aux expositions ou de descriptions dans des publications diverses, la pratique professionnelle faisant le reste[1824]. Dans le sens inverse, la segmentation du marché du travail par l'intermédiaire du passage au sein d'écoles catholiques, professionnelles ou non, s'intègre dans des stratégies familiales conscientes, au-delà de la reproduction familiale que peuvent encourager certaines

---

[1822] Annie Vinokur, « Réflexions sur l'économie du diplôme », *Formation Emploi*, n°52, 1995, p. 151-181.

[1823] *Ibid*.

[1824] Même dans le cas d'un système potentiellement clos comme au Creusot, couplé à une politique paternaliste, les ouvriers ayant quitté l'entreprise et qui ne peuvent prouver leur emploi chez Schneider, par leur livret, un certificat de licenciement ou une lettre de recommandation, à un employeur potentiel, passent classiquement un essai professionnel, qui leur permet de surmonter l'absence de certification formelle des savoir-faire. Si le fait qu'un ouvrier ait quitté, de son fait ou non, les ateliers du Creusot pouvait certes apparaître aux yeux d'un employeur comme un gage d'instabilité potentielle, l'argument semble destiné avant tout à convaincre la main-d'œuvre de l'intérêt de demeurer au sein de l'entreprise.

compagnies, de l'intérêt de placer ses enfants dans des établissements congréganistes. Déjà en 1877, Hippolyte Pétin justifie explicitement le recours à l'éducation chrétienne comme critère essentiel de sélection du personnel appelé à occuper les emplois non-ouvriers au sein de son entreprise[1825]. Le soutien continu des industriels à ce type d'établissements perpétue la pratique au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

c. Les formations scolaires au métier et la segmentation des marchés internes du travail

Le fait que les élèves sortant d'écoles techniques subissent la même socialisation au sein de l'entreprise, par le statut d'apprentis – généralement jusqu'à la conscription[1826] –, que ceux ayant intégré le monde professionnel dès la fin de leur scolarité primaire, tend à inscrire sinon l'obtention, du moins la reconnaissance par l'employeur des savoir-faire, dans le cadre même de l'atelier. Les savoirs et aptitudes liés à la scolarisation – connaissances scientifiques et techniques, savoir-être, etc. – tendent ainsi à être invisibilisés, et leur usage dénié dans le cadre de la négociation initiale de la qualification. Les quelques données disponibles sur les salaires des jeunes travailleurs permettent de confirmer ce constat. Un élève n'ayant passé que quelques mois en école professionnelle ne trouverait pas mieux qu'un emploi dans la petite industrie, pour un salaire d'un franc par jour en moyenne[1827]. Trois ou quatre années d'études – une scolarité complète n'a longtemps représenté que 20 % des élèves entrant à l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne[1828] – permettrait l'embauche dans la grande industrie, avec des salaires de 1,75 à 2 francs journaliers en début de carrière selon le rapport

---

[1825] *Le Moniteur de la Loire et de la Haute-Loire*, 16 août 1877, cité par Elinor Accampo, *Industrialization…*, *op. cit.*, p. 168 : « All our large factories, which today make the glory and wealth of our region, have been founded by men who came from our Christian schools. … All the positions of accountants, clerks, and foremen have been taken exclusively by them. Their aptitudes and above all their conduct have made them sought out for the most delicate jobs. Why? because they not only have instruction, but also possess these religious principles which give them consciousness of their duties. … One can say that primary and religious instruction is the application … of the principle of equality in our society, and when I see that our Christian schools, so popular, so veritably democratic, and so useful to the laborious class, are attacked so arduously, I can only conclude one thing: that those who attack them do not like the working class ».

[1826] Le fait de considérer un jeune travailleur comme un apprenti et non comme un ouvrier spécialiste avant son départ pour le service militaire contribue à encourager son retour ultérieur au sein de l'entreprise qui a investi sur lui à la sortie de l'école.

[1827] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, tome 3, p. 476. Il s'agit également du paiement moyen des apprentis aux FAMH vers 1900 (cf. Charles Benoist, « Le travail dans la grande industrie », art. cit., p. 653).

[1828] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit.*, p. 69.

de la direction de l'Enseignement technique de 1900, de 2 à 3 francs selon Marius Vachon à la même période[1829]. Lorsqu'arrive l'âge de la conscription, leur rémunération tourne d'après l'administration entre 4,50 et 5,20 francs[1830]. Vachon indique quant à lui, selon une enquête réalisée dans les ateliers de la région, malheureusement indéterminée, qu' « il résulte que le salaire moyen des anciens élèves à l'âge de vingt ans est de 5 fr., supérieur de 1 fr. 50 c. à celui des jeunes gens de leur âge qui sont entrés dans l'industrie à la sortie de l'école primaire[1831] ». La scolarisation permet ainsi aux élèves et à leurs familles de valoriser l'investissement réalisé par une meilleure situation financière ultérieure. Les meilleurs élèves arrivent d'ailleurs à obtenir un poste de contremaître voire de chef de fabrication vers l'âge de trente ans[1832]. De fait, si au départ les entreprises font appel à un marché du travail externe pour occuper des emplois ouvriers, ce sont ces mêmes personnes qui sont intégrées au marché interne de l'entreprise lorsqu'il s'agit de trouver la main-d'œuvre nécessaire aux postes de la maîtrise. En reprenant les travaux de Piore sur le dualisme du marché du travail, les élèves sortant des écoles professionnelles constituent le marché dit inférieur[1833]. Celui-ci est ainsi construit non seulement par les pratiques de recrutement des entreprises, mais également par la participation des collectivités locales et de l'État à l'entretien des écoles publiques, et dans le cas des établissements privés, par la coopération entre les congrégations religieuses et une forme d'action collective sinon véritablement patronale, du moins bourgeoise – toutes choses étant égales par ailleurs, puisque les hiérarchies sociales reflètent les hiérarchies professionnelles. Cette constitution de marchés du travail parallèles s'intègre dans la mise en place d'un cursus professionnel type au sein des entreprises. Celui-ci n'est pas propre aux anciens élèves de l'enseignement technique de niveau élémentaire. Adrien de Montgolfier décrit ainsi le parcours des anciens élèves des écoles d'Arts et Métiers au sein de son entreprise :

> « C'est ainsi que dans nos usines nous avons tous les ans plusieurs de ces jeunes gens qui débutent à 5 francs par jour comme ouvriers, qui, au bout de peu de temps, passent au bureau de dessin, s'y font remarquer par leur intelligence, leur esprit de recherche

---

[1829] Les taux nominaux donnés dans la plupart des cas ne permettent pas d'envisager le salaire réel des ouvriers en question, qui intègre un ensemble de primes, gratifications, amendes ou retenues variable d'une quinzaine à l'autre, sans oublier la capacité des ouvriers à négocier un taux d'affûtage ou des bonis spécifiques à la qualification qui leur est reconnue par un contremaître, un chef d'atelier ou de service au moment de l'embauche.

[1830] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, t. 3, p. 476.

[1831] Marius Vachon, *Les industries d'art…*, *op. cit.*, p. 69-70.

[1832] *L'Enseignement technique en France…, op. cit.*, t. 3, p. 478 et 535.

[1833] Cf. Peter B. Doeringer, Michael J. Piore, « Unemployment and the Dual Labor Market », art. cit.

> et d'invention et deviennent des ingénieurs distingués. Un assez grand nombre d'entre eux sont arrivés à être chefs de service dans nos forges de Saint-Chamond et d'Homécourt[1834] ».

Sans qu'il ait été possible de consulter des archives d'entreprises spécifiques à la question, il apparaît clairement que la scolarisation de la formation au métier devient un élément constitutif de la gestion du personnel ouvrier dans les entreprises métallurgiques, du moins les plus importantes d'entre-elles. L'armurerie présente de son côté le cas le plus abouti de mobilisation d'une profession en faveur de cette externalisation, quand les autres activités artisanales n'investissent pas la question et sont de fait dépendantes de la configuration locale de l'enseignement professionnel. Le recours aux écoles, en tant qu'externalisation relative de la formation, participe de la construction de différents marchés du travail, qui relèvent plus de la mise en organisation que de la relation marchande, et qui sont liés aux intérêts propres des différentes catégories d'entreprises présentes sur le territoire. Il faut peut-être y voir un effet de l'importance quantitative des industries métallurgiques stéphanoises, c'est-à-dire des employeurs potentiels, la segmentation intervenant ici pour réduire cette concurrence. Si ces différentes stratégies apparaissent souvent autonomes, une telle organisation est pourtant impossible sans l'existence d'institutions permettant de mutualiser cette instruction. La question de l'action collective patronale reste encore à analyser dans cette perspective.

2. *La formation au métier, de l'individualisme patronal au bien collectif*

L'offre de formation scolaire au métier est un objet complexe, par les acteurs qu'il intègre, les intérêts portés et les objectifs escomptés. Il ne s'agit pas d'un marché parfait, ni d'un fait social entièrement pris en charge par l'État. Dans cet entre-deux, il existe un nombre de configurations dont l'étude du bassin stéphanois ne permet probablement pas d'envisager l'ampleur. La question malgré tout centrale, déjà envisagée au moment de la présentation des organisations patronales au premier chapitre, est celle de la construction d'une action collective dans des

---

[1834] Conseil supérieur du Travail, *Seizième session, novembre 1906…*, *op. cit.*, p. 83-85.

domaines intéressants au premier rang les acteurs économiques, mais sortant du seul champ des fabrications.

a. L'action collective patronale dans le champ social : la voie du patronage

Cette mise en commun n'est pas évidente, tout d'abord par le principe même de l'activité économique, génératrice de concurrence entre entités travaillant sur les mêmes fabrications ou services. Les ententes ou le phénomène de cartellisation sont possibles à l'occasion, mais les efforts d'organisation du patronat demeurent longtemps basés sur la construction d'un groupe d'intérêt vis-à-vis des gouvernements successifs, sur le registre du « laissez-nous faire et protégez-nous beaucoup[1835] ». Il en est de même en matière sociale. Michelle Perrot décrit un patronat de la Longue Dépression qui « répugne à l'organisation » face aux grèves[1836]. Les répertoires d'action collective éprouvés face aux mouvements sociaux, dans les années 1880 comme 1900 – associations, caisses de solidarité, *lock-out* –, relèvent d'un mouvement strictement défensif, même aux plus belles heures des « patrons de combat »[1837]. Si les innovations institutionnelles apparaissent encore faibles sur la période, la recherche de ces solutions collectives implique la reconnaissance d'un intérêt commun à l'action et à l'organisation. La perspective du combat contre les syndicats parvient à motiver une partie des industriels, soucieux de maintenir la continuité de leur production – certes au meilleur prix. Lorsqu'il s'agit d'investir dans des domaines non strictement productifs, les solutions collectives se heurtent à nouveau à d'importantes difficultés. Chaque employeur redevient alors inquiet de ses prérogatives de direction, notamment de la liberté des affaires et de l'usage de ses finances.

[1835] Jean-Pierre Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1760-1860)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1991. Jean-Pierre Hirsch et Philippe Minard, « "Laissez-nous faire et protégez-nous beaucoup" : pour une histoire des pratiques institutionnelles dans l'industrie française (XVIIIe-XIXe siècle) », *in* Louis Bergeron et Patrice Bourdelais (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, *op. cit.*, p. 135-158.

[1836] Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève. France 1871-1890*, tome 3, Paris, Éd. de l'EHESS, 2001 (1re éd. 1974), p. 116. Ce constat est probablement à nuancer devant la difficulté à accéder à des sources nous informant des stratégies patronales.

[1837] Michel Offerlé, « L'action collective patronale en France, 19e-21e siècles. Organisation, répertoires et engagements », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°114, 2012, p. 82-97. Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*

La mise en application des modes d'organisation sociale du travail décrits plus haut s'inscrit ainsi dans une perspective toujours individuelle, que cela soit au niveau de l'entreprise ou de la profession. Le paternalisme industriel en est l'exemple même. Ce constat n'est pas nouveau. Les formes collectives d'investissement dans le champ social, par exemple le modèle philanthropique incarné par les sociétés industrielles des deux premiers tiers du XIXe siècle, Société industrielle de Mulhouse en tête, ne sont pas explicitement des organisations patronales, mais plutôt bourgeoises. Elles consistent en l'adhésion volontaire, donc libérale, de notables de différentes natures professionnelles – patrons, ingénieurs, employés, fabricants, marchands, professions libérales et du droit, propriétaires fonciers, rentiers, etc. Cette participation des acteurs industriels à ce type d'institutions élitistes soucieuses du progrès social, économique, etc., s'inscrit dans des stratégies d'accession ou d'exercice de la notabilité. Celle-ci implique en effet, outre la symbolique de l'appartenance à un club restreint, un certain nombre de devoirs en retour du pouvoir ainsi exercé sur le milieu social proche[1838]. Le patronage en est une expression, aux applications multiples, de l'usine à la ville, des arts et sciences à la réforme sociale. Les ambitions collectives des élites stéphanoises demeurent limitées durant les premières décennies de la Troisième République[1839]. Celles-ci n'apparaissent pas au cœur de la « nébuleuse réformatrice », et ne semblent pas en mesure d'influer politiquement au niveau national, malgré l'exercice occasionnel de mandats parlementaires[1840]. Quelques initiatives isolées sont néanmoins soutenues, à l'image des jardins-ouvriers du père jésuite Félix Volpette[1841]. C'est aussi le cas de la formation au métier, laissée aux acteurs publics ou à l'Église.

[1838] Christian Topalov, « Patronages », *in* idem (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*…, *op. cit.*, p. 362-363 : « le patronage est l'expression et l'instrument des échelles les plus modestes à celle de la nation tout entière ».

[1839] Les arts sont délaissés à l'exception de la musique, les sciences limitées au cercle des ingénieurs au sein de la Société de l'industrie minérale, à l'exception de l'agronomie avec la Société d'agriculture post-1870 (cf. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit.* ; Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier*…, *op. cit.*).

[1840] Les mandats parlementaires constituent la manière la plus efficace d'influer sur la fabrique politique de la réforme sociale (Christian Topalov, « Patronages », art. cit., p. 374 et suiv.), ce qu'illustre l'exemple donné par Christian Topalov des hommes d'affaires lyonnais Édouard Aynard et Auguste Isaac (*ibid.*, p. 378). Ceux-ci participent d'ailleurs aux sessions du Conseil supérieur du Travail sur l'apprentissage et l'enseignement professionnel, le premier en 1902, le second en 1906. De fait, les engagements publics d'Adrien de Montgolfier au niveau national présentent le cas le plus marquant de participation d'un industriel stéphanois à la construction des politiques publiques, même si son action reste caractérisée par son conservatisme politique et social.

[1841] Christian Topalov note d'ailleurs que seul un prêtre bénévole se charge de cette tâche, et qu'il n'y a pas de professionnalisation de la fonction ni bureaucratisation de cette institution réformatrice (« Nouvelles spécialités », *in* idem (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*…, *op. cit.*, p. 445). Ceci est valable pour les autres objets de la

Le recours au patronage permet aux notables – et dans leur sillage au reste du tissu industriel – de bénéficier des retombées symboliques et professionnelles de cette présence, et de limiter l'investissement financier aux prix – marque de la certification des meilleurs élèves par les acteurs industriels – et de manière occasionnelle au financement des écoles congréganistes, par versement spontané ou adhésion aux institutions gestionnaires. Cet exercice de la libéralité évite une contractualisation coûteuse – qui tient ici de l'engagement volontaire et non de la contrainte légale –, qui imposerait aux industriels la prise en charge de tout ou partie des dépenses de fonctionnement des établissements. L'implication financière de la bourgeoisie industrielle se fait ainsi l'expression d'une générosité qui, par la prééminence des valeurs chrétiennes dans leur régulation des relations sociales au sein des villes du bassin stéphanois, renforce la position sociale des donateurs par rapport à ceux qui bénéficient de cette forme de charité, à savoir les (futurs) travailleurs.

b. L'action collective face aux intérêts individuels : le besoin d'organisation

Les engagements philanthropiques ne sont pas exempts de considérations individuelles. C'est aussi le cas d'un mode de régulation collective des intérêts particuliers, à savoir la voie corporatiste. Elle relève pourtant d'une organisation collective de la production et des rapports sociaux dans le cadre d'une profession, notamment dans le cadre de la fabrique collective[1842]. La division du travail à l'œuvre entre ses membres pousse à réduire les formes de concurrence existant au sein d'un marché du travail spécifique. Elle encourage ainsi la coopération entre fabricants, et réduit en principe l'intérêt des acteurs à se comporter en passagers clandestins – et donc à laisser d'autres investir pour son propre profit –, dans le vocabulaire de Mancur Olson[1843]. La mise en place de filières de formation acceptées et soutenues par l'ensemble de

---

réforme en région stéphanoise, à part peut-être le logement et la santé, qui peuvent être l'objet de ce qui peut là encore s'analyser comme externalisation et sous-traitance.

[1842] Cf. Alain Cottereau, « The Distinctiveness of Working-Class Cultures in France, 1848-1900 », *in* Ira Katznelson, Aristide R. Zolberg (eds), *Working-Class Formation: Nineteenth-Century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton: Princeton University Press, 1986, p. 111-155. *Idem*, « The fate of collective manufactures in the industrial world: the silk industries of Lyons and London, 1800-1850 », *in* Charles Sabel, Jonathan Zeitlin (eds), *World of Possibilities: Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

[1843] Mancur Olson, *Logique de l'action collective…*, *op. cit.*

la profession exprime un consensus sur la question des qualifications, et par extension des rémunérations. Cette rationalisation du rapport à la formation demeure cependant incomplète, puisque chaque entreprise demeure libre de recruter ses travailleurs à la sortie de l'école professionnelle, par le biais de l'apprentissage ou même par le débauchage des compagnons et ouvriers travaillant dans les ateliers voisins – si ceux-ci ne se présentent pas spontanément eux-mêmes à l'embauche.

L'action collective se caractérise ainsi par la définition d'objectifs communs à un ou plusieurs groupes sociaux, issus de la confrontation d'intérêts propres et collectifs[1844]. Deux types d'engagements sont généralement mis en avant comme éléments nécessaires à sa réalisation, soit de nature contractuelle, soit de type coercitif. Cette définition réduit toute forme d'engagement sur un mode volontaire ou affinitaire à une dimension de contrat, de règle ou de norme. Un troisième aspect s'ajoute lorsque l'action collective est pensée en termes d'organisation. Il s'agit de la dimension d'apprentissage cognitif, d'accumulation d'expériences – individuelles et collectives – au sein du groupe ainsi formé, de sa transmission et de sa mobilisation ultérieure[1845]. Ces éléments permettent de réduire, certes imparfaitement, le péril de l'incertitude pesant sur les résultats de ces actions, ce qu'illustre l'exemple du marché du travail évoqué dans le développement précédent. La mise en organisation relève dans cette optique une volonté exprimée par quelques acteurs d'une rationalisation *ex ante* de l'action collective, qui peut se traduire en termes de répertoires[1846]. Il s'agit ainsi d'une normalisation des rapports de pouvoir entre individus ou institutions conservant leur autonomie et leur historicité, ainsi que d'une construction collective du sens donné à l'action ou de sa justification, de la négociation sur l'allocation des moyens jugés nécessaires, etc.[1847].

[1844] Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 1977.

[1845] Olivier Favereau parle à ce sujet de « dispositifs cognitifs collectifs » (« Organisation et marché », art. cit.), qui permettent d'envisager le rôle des conventions, généralement à travers les règles et les normes produites par l'organisation (Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 94-95). Ce phénomène d'apprentissage cognitif accéléré permet la transmission des savoir-faire et tours de mains et leur valorisation à titre individuel, la définition de standards de qualité et de règles de coopération, que ce soit pour la production d'un bien ou d'un service. La formation des travailleurs entre ainsi parfaitement dans cette description, à travers l'accord des employeurs pour une rémunération plus élevée des travailleurs qualifiés, par la concurrence sur le marché du travail ou la fermeture corporative du recrutement.

[1846] Cf. Charles Tilly, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n°4, octobre 1984, p. 89-108 ; Michel Offerlé, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles) », *Politix*, n°81, 2008, p. 181-202.

[1847] Pour Max Weber, l'organisation apparaît comme un réseau de relations entre individus, dont il faut alors interroger les facteurs d'appartenance et leur signification.

Les éléments exposés au premier chapitre ont montré la relative frilosité des organisations patronales stéphanoises dans leurs engagements collectifs. En matière de formation des travailleurs, la solution interne ou externalisée auprès des acteurs étatiques, municipaux ou cléricaux est privilégiée. Les principaux employeurs du bassin mobilisent le modèle familial comme base de leur organisation sociale, paternalisme d'un côté, corporatisme de l'autre par l'importance des ateliers familiaux. L'extension de ce répertoire en-dehors de la structure même des entreprises s'incarne par l'usage du patronage, notion déjà ancrée dans l'imaginaire des relations sociales, notamment par l'essor du mot même de « patron »[1848]. Une proximité désormais symbolique peut alors perdurer dans le contexte de la massification des compagnies industrielles. Cette croissance structurelle ne s'accompagne pas encore de la promotion de modèles méthodiques – et scientifiques – d'organisation et de rationalisation des entreprises, ou de la reconnaissance des intérêts d'une telle démarche. Le patronat tend alors à privilégier encore une forme d'engagement affectif vis-à-vis de sa main-d'œuvre, mobilisant notamment le registre passionnel des valeurs chrétiennes[1849]. La démarche est proche lorsqu'il s'agit des relations entre dirigeants d'entreprises, dans la recherche des obligations mutuelles préalables à l'organisation – c'est-à-dire des marques d'interdépendance[1850] –, qu'elles relèvent de la règle ou de la norme. L'usage des passions constitue d'ailleurs une des principales causes de l'action collective[1851]. Ces différentes formes de régulation – condition même de l'action collective à travers la formalisation communautaire[1852] – n'évitent pas l'existence des passagers clandestins[1853]. Elles favorisent également l'émergence d'acteurs leaders, qui impulsent la mise en organisation. Le cas de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne met en avant des personnalités comme Alexandre Saignol ou Joseph Leflaive. Au-delà des échanges parfois conflictuels avec les acteurs religieux sur la vocation de l'école, le fonctionnement du Comité des écoles libres de Saint-Étienne puis de l'Association scolaire professionnelle est le lieu de

---

[1848] Ingo Kolboom, « Patron et patronat. Histoire sociale du concept de patronat en France au 19e et 20e siècle », *Mots*, n°9, octobre 1984, p. 89-112. Les écrits de Frédéric Le Play tiennent évidemment une place importante.

[1849] Cf. Norbert Elias, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993.

[1850] Cf. James March, Herbert Simon, *Organizations*, New York, Wiley, 1958.

[1851] Mancur Olson, *Logique de l'action collective*…, *op. cit*. Les passions sont abusivement considérées comme une survivance des sociétés d'Ancien Régime, préalables aux Lumières et aux progrès des sciences dont l'industrialisation est l'un des principaux effets. Sur cette question avant l'époque contemporaine, cf. Albert O. Hirschman, *Les passions et les intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Paris, Puf, 1980.

[1852] Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu*…, *op. cit*., p. 83.

[1853] Mancur Olson, *Logique de l'action collective*…, *op. cit*.

production du compromis entre différents représentants de la bourgeoisie catholique locale, généralement les mieux « dotés » en notabilité – les écoles congréganistes pouvant être valorisées par les industriels plus pour le renforcement de leur capital social que pour leur fonction de formation professionnelle[1854].

Du côté des écoles professionnelles publiques, l'utilisation du patronage comme mode d'implication des acteurs industriels, par la reconnaissance de notabilité que permet là encore une telle assignation de rôle, encourage les dirigeants d'entreprises à accepter les règles du jeu que tente d'imposer l'État en matière d'enseignement technique[1855]. Cette reprise des codes patronaux quant à l'organisation des relations sociales entre employeurs et main-d'œuvre est de fait instrumentalisée au profit du développement des établissements scolaires et de leur insertion dans le processus d'instruction des personnels ouvriers. Elle permet également d'associer le patronat à la définition d'un bien – la formation des travailleurs – au croisement de l'action publique – ici autant territoriale que nationale – et des intérêts privés[1856]. La création des écoles professionnelles congréganistes indique toutefois les limites auxquelles se heurte un tel projet. L'implication étatique dans la formation des mains-d'œuvre ouvrières apparaît ainsi encore suspecte en ce qui concerne l'acquisition des compétences spécifiques, pour reprendre la terminologie liée à la théorie du capital humain. Il s'agirait pourtant, dans une lecture actuelle, de la constitution d'œuvres d'intérêt général[1857].

[1854] Sur la notion de capital social, cf. Pierre Bourdieu, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, n°1, 1980, p. 2-3.

[1855] Sur la tentative de normalisation du comportement des acteurs sociaux, ici à travers une assignation de rôles par les pouvoirs publics, cf. Jean-Claude Passeron, « Acteur, agent, actant : personnages en quête d'un scénario introuvable », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 39, n°121, 2001, p. 15-30.

[1856] La volonté étatique de susciter l'organisation des industries au niveau local, déjà sous le Second Empire, passe d'ailleurs par la consultation régulière de leurs représentants les plus qualifiés dans le processus de prise de décision administrative (Steven L. Kaplan, Philippe Minard (éd.), *La France, malade du corporatisme*…, *op. cit.*, p. 22-23).

[1857] Au même titre que le développement précédent, la construction conceptuelle tentée ici se garde bien de considérer l'ensemble des notions utilisées comme étant constitutives – au moins dans ces termes – des débats et des pratiques de l'époque.

c. La formation organisée des travailleurs : une lecture en termes de biens collectifs

La notion d'intérêt général s'oppose en général à l'affirmation des intérêts particuliers[1858]. Une telle conception de l'utilité publique est instrumentalisée par les pouvoirs publics – ou des entrepreneurs de cause – afin de légitimer des projets ou des politiques face aux critiques formulées par certains groupes sociaux – qui se caractérisent par un intérêt déterminé, qui motive une action collective[1859]. Du côté de la société civile – souvent présentée comme le produit de la démocratie libérale[1860] –, la diffusion de ce qui est présenté comme un horizon de justice sociale se base aussi sur des réseaux spécifiques[1861]. Dans ce cadre, suivant les différences cultures politiques à l'œuvre, la notion d'intérêt général produit, une fois passé au crible de l'économie publique – ou de l'économie politique en général –, différentes catégories d'analyse, qui divergent toutes du bien privé strict[1862] : les biens publics, longtemps caractéristiques de la tradition politique française ; les biens communs, généralement utilisé dans le monde anglo-saxon[1863]. L'usage de ces concepts traduit la construction d'un entre-deux entre l'État et le marché dans l'élaboration de certains « produits ». La différence qui s'opère entre bien public et bien commun tient au rôle de l'État, et des acteurs publics en général, dont l'intervention n'est systématique que dans la première approche. En ce qui concerne l'usage du pluriel – « biens » plutôt que « bien » –, il permet dans les deux cas d'éviter une ambiguïté entre deux acceptions : l'une désignant les produits évoqués ; l'autre, « singulière », liée à la volonté d'inscrire une population donnée dans une trajectoire collective.

La définition du type de biens dont relève les différentes filières de formation des travailleurs peut être tentée sur le modèle défini précédemment. L'usage de ces catégories n'est pas sans poser problème lorsqu'il s'agit d'appliquer des types-idéaux à des situations précises.

[1858] Sur la construction philosophique de la notion et son usage politique, cf. François Rangeon, *L'idéologie de l'intérêt général*, Paris, Economica, 1986.

[1859] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêts…*, *op. cit*. Parfois l'intérêt général sert également à légitimer une domination sociale.

[1860] Julien Vincent, « La "société civile" entre politique et histoire : discours, pratiques, savoirs », *in* Christophe Charle et Julien Vincent (dir.), *La société civile…*, *op. cit*., p. 9-35.

[1861] Cf. Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle…*, *op. cit*.

[1862] Richard Balme, « Biens collectifs », *in* Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 3e éd. 2010, p. 106-114.

[1863] Cf., dans la lignée des travaux récents sur les *common goods*, parfois dits *commons*, Elinor Ostrom, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990. Sur l'usage du concept de bien commun, cf. infra.

Par exemple, l'affirmation des caractéristiques des biens publics par Paul Samuelson, à savoir l'indivisibilité de l'offre et l'absence de rivalité dans la consommation[1864], n'apparaît pas évidente face à l'articulation entre marché scolaire et marché du travail décrite précédemment. Les biens collectifs ne sont pas exempts de rapports de force quant à leur production et à leur usage, ce qu'expriment d'ailleurs les revendications dont ils peuvent faire l'objet de la part de la société civile. Les coopérations entre acteurs supposent ainsi la recherche d'un compromis sur les moyens et les finalités de l'enseignement professionnel. Les frontières entre public et privé peuvent d'ailleurs apparaître floues à l'occasion, comme dans le cas de la SEPR, de statut privé, mais dont le financement est assuré en grande partie par des acteurs publics encore aujourd'hui[1865]. Les situations étudiées dans le cadre du bassin stéphanois ne présentent pas de cas aussi complexes, mais nécessitent toutefois une description précise[1866]. L'apprentissage en atelier et les écoles d'entreprises sont du strict domaine des biens privés, bien que la logique marchande ne soit pas la seule en jeu. Les écoles professionnelles municipales et les écoles techniques d'État se rapportent aux biens publics, en associant également des représentants industriels à la gestion et définition des objectifs de formation.

Dans le cas des écoles congréganistes, la formation ne peut se réduire à un bien privé, puisque ses clients, à savoir les élèves – dans une approche où les employeurs bénéficiaires du marché du travail ainsi constitué sont membres de l'organisation –, se recrutent parmi les jeunes gens et filles résidant sur le territoire proche, avec pour critères la foi religieuse et le niveau scolaire[1867]. Ces établissements sont alors des biens collectifs. Ils ne relèvent point du bien public, puisqu'ils ne bénéficient nullement d'un soutien étatique ou municipal, tout en respectant les lois et règlements en vigueur – et en reprenant un modèle scolaire initialement promu par les acteurs publics, en théorie par l'État et en pratique par Claude Lebois. L'approche de l'enseignement congréganiste par la notion de bien commun est pour sa part problématique. Tout d'abord, il peut s'agir d'un point de vue méthodologique de l'horizon posé à l'exercice de

---

[1864] Paul Samuelson, « The Pure Theory of Public Expenditure », *Review of Economics and Statistics*, vol. 36, n°4, 1954, p. 387-389.

[1865] SEPR (dir.), *SEPR… op. cit.*

[1866] Si les patrons français se montrent régulièrement soucieux de la liberté des affaires (cf. Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État…*, *op. cit.*), il ne faut pas considérer que toute intervention de l'État dans les affaires sociales et économiques suscite *de facto* une opposition aussi systématique. L'enseignement professionnel étant un objet flou, à la croisée de différentes perspectives – éducatives, économiques, sociales, etc. –, une partie des employeurs n'est pas réticente à l'implication des acteurs publics dans la question, au moins lorsqu'il ne s'agit pas explicitement de la scolarisation de l'apprentissage ouvrier (cf. partie 2).

[1867] Cette segmentation du vivier potentiel des écoles pose le problème de la liberté d'un tel marché.

la justice sociale, ce qui correspond dans la théorie conventionnaliste à la recherche du compromis[1868]. Une telle vision prend en considération la volonté des acteurs d'inscrire les futurs travailleurs dans une trajectoire collective, par le biais d'institutions éducatives qui contribuent à la socialisation professionnelle. Son usage éventuel se heurte néanmoins à l'utilisation même de cette expression dans la société française de la Belle Époque, et plus spécifiquement chez les catholiques. La notion de bien commun est présente dans la théologie chrétienne au moins depuis les écrits de Thomas d'Aquin[1869]. Elle connaît avec l'encyclique *Rerum Novarum* un dynamisme nouveau, qui l'inscrit au cœur de la doctrine sociale de l'Église[1870]. L'appel formulé par Léon XIII aux catholiques français, non seulement à se préoccuper de la question ouvrière, mais à accepter la République et à participer à la fabrication des politiques publiques, ouvre une voie nouvelle à la coopération entre acteurs privés et action publique[1871]. D'un point de vue pratique, les discours des principaux soutiens de l'enseignement congréganiste en région stéphanoise ne reprennent pas explicitement l'idée du bien commun[1872]. De plus, son application aux deux marchés constitutifs de ce type d'organisation est soumise à des conditions strictement établies. La foi catholique est évidemment la plus essentielle, mais n'est pas la seule. La sélection opérée sur les résultats des élèves en école primaire en est une[1873]. Du côté des employeurs, le soutien financier agit probablement comme un élément théoriquement incontournable de l'accès au marché, par la centralité de l'institution scolaire dans le placement des élèves. Les sources disponibles ne témoignent pas directement de l'existence de passagers clandestins[1874]. Seule la présentation récurrente du nombre d'adhérents de l'Association scolaire professionnelle et des sommes recueillies par cet intermédiaire charitable peut sembler en mesure d'agir implicitement sur ce problème[1875], par

---

[1868] Cf. Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification*…, *op. cit*.

[1869] Cf. André Modde, « Le Bien Commun dans la philosophie de saint Thomas », *Revue Philosophique de Louvain*, 3e série, t. 47, n°14, 1949. p. 221-247.

[1870] François Rangeon, *L'idéologie de l'intérêt général*, Paris, Economica, 1986.

[1871] Bruno Dumons, « Catholicisme français et État-providence (1880-1950) », *Lien social et Politiques*, n°33 Généalogies de l'État-providence, 1995, p. 77-88.

[1872] Cf. annexes pour les textes *in extenso*, et infra.

[1873] Les écoles professionnelles catholiques relevent de l'enseignement primaire supérieur, mais ne nécessitent pas l'obtention préalable du certificat d'études primaires. La sélection repose ainsi sur une règle propre à l'enseignement congréganiste et non sur la loi.

[1874] Cf. Mancur Olson, *Logique de l'action collective*…, *op. cit*.

[1875] Du point de vue théologique, la foi et la charité appartiennent aux vertus théologales, avec l'espérance. L'exercice de la libéralité charitable – lorsque les moyens financiers du croyant le permettent – apparaît ainsi une pratique privilégiée en prévision du salut. Pour une réflexion stimulante, bien que portant sur une période

la valorisation de la notabilité des contributeurs les plus importants par exemple[1876]. Ces différentes restrictions d'accès à l'enseignement congréganiste tendent alors à faire de ce type de formation non pas un bien commun, accessible à tous, mais un bien de club[1877].

La situation des cours professionnels est plus difficile à définir. Le type de biens auxquels ceux-ci se rattachent dépend évidemment de l'institution gestionnaire, de nature municipale, congréganiste, privée, etc. Lorsqu'il s'agit d'envisager la question du point de vue de la mobilisation et de la coordination des ressources patronales, la définition n'est plus aussi évidente. L'intervention de l'État ou des collectivités locales est d'ailleurs liée à l'impossible émergence par le marché ou l'action privée d'une formation au métier plus approfondie que l'apprentissage sur le tas[1878]. L'échec du modèle philanthropique de type SEPL, c'est-à-dire l'expression pure de la libéralité, illustre les effets pervers d'une absence d'obligation. Les modèles corporatistes, c'est-à-dire basés sur les professions, expriment déjà la prise en compte des contraintes propres. La mise en organisation opérée par l'intermédiaire des écoles professionnelles congréganistes et des cours du soir liés encourage quant à elle, par la contrainte sociale plus que par la contractualisation, la pérennisation de la participation patronale.

La formation des travailleurs correspond ainsi, du point de vue des acteurs professionnels, à une pluralité de situations. Qu'il s'agisse d'un investissement individuel ou d'une participation à une œuvre de nature collective, il est question pour les industriels de trouver un équilibre entre l'intérêt social et organisationnel de cette implication, pour l'entreprise et pour le dirigeant, et son coût financier, pour la seule entreprise. Les ressources, symboliques comme économiques, à la disposition des acteurs patronaux peuvent ainsi être mobilisées de façon mouvante, selon les caractéristiques des branches concernées et l'inscription socioéconomique du dirigeant au

---

antérieure à 1871, sur les « discours et pratiques » de la charité chrétienne, cf. Matthieu Bréjon de Lavergnée, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul*…, *op. cit*., p. 533-595.

[1876] ALS-ESB, notices annuelles de l'Association scolaire professionnelle, 1904-1925. Une étude plus précise pourrait être entreprise sur l'évolution des adhérents et des montants recueillis par l'école pour la période. Il faudrait toutefois prendre en compte l'évolution de l'économie stéphanoise à la même époque afin de donner sens à ces mouvements. La rupture dans la publication des notices à partir de 1926 est d'ailleurs révélatrice, car incontestablement liée à la « chute » de Joseph Leflaive (cf. Partie 2 ; Antoine Vernet, « Patron social et patron de combat… », art. cit.). Elle doit toutefois être associée à la cessation progressive de la publication des *Rapports annuels à l'assemblée générale…* des différentes chambres syndicales métallurgiques du bassin.

[1877] Cf. Ronald H. Coase, « The Lighthouse in Economics », *Journal of Law and Economics*, vol. 17, n°2, 1974, p. 357-376.

[1878] Cf. Paul Samuelson, « The Pure Theory of Public Expenditure », art. cit.

sein de son territoire. Il demeure alors à interroger, d'un point de vue théorique, sur les différentes modalités de mobilisation de ces ressources.

3. *À la recherche de modèles de coordination des ressources patronales*

Les différentes procédures de coordination des différentes catégories d'acteurs ou institutions étudiés jusqu'ici présentent l'intérêt de dégager des répertoires d'action[1879]. De ces résultats de terrain émerge la tentation de construire par la montée en généralité un ensemble de types-idéaux, certes basés sur la réalité stéphanoise, mais qui facilitent la comparaison avec d'autres contextes territoriaux ou nationaux pour de prochaines recherches. Une telle réflexion s'appuie naturellement sur des travaux antérieurs en sciences sociales, qui ont pour caractéristique la prise en compte de la dimension historique dans la construction de leurs modèles.

a. Quelques considérations épistémologiques sur les modèles de coordination de l'action économique

Les analyses existantes sur la question du capitalisme – théorie de la régulation, théorie des conventions, nouvelle économie institutionnaliste, notamment tendance *Varieties of Capitalism*, etc. – permettent d'étudier des modèles différenciés de coordination de l'action économique. Il ne saurait être question ici de s'attaquer frontalement aux enjeux posés par les caractéristiques du capitalisme comme organisation socio-économique – d'autant moins dans la perspective d'une unique étude de cas. Les riches débats générés par ce champ de recherches n'en fournissent pas moins un matériau heuristique pertinent afin d'expliquer les mécanismes

---

[1879] L'usage du terme institution, outre son ancrage méthodologique (ici Douglass North, Olivier Williamson, etc.), permet de penser le fonctionnement de ces organisations en l'absence de connaissances plus poussées sur les acteurs la composant et les rapports de force producteurs de discours et d'actions en leur sein. À ce titre, lire par exemple les travaux de Michael Lipsky sur les *street-level bureaucrats* (*Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980) et leur reprise dans la science politique française notamment par Vincent Dubois (« The sociology of administrative work, a study of "street-level bureaucracy" à la française » *in* Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant-De Boeck, 2013, p. 169-176), et pour des échelons administratifs supérieurs par Sylvain Laurens (*Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009).

à l'œuvre à la croisée de l'économique et du social[1880]. Le rôle de la formation professionnelle – et des modes de production des *skills*[1881] – est d'ailleurs interrogé dans les travaux institutionnalistes récents[1882]. De même qu'il faut sortir de l'opposition binaire État-marché, ou action publique-action privée, les configurations révélées par la scolarisation de la formation professionnelle sont d'une complexité certaine, ce qu'ont montré les chapitres précédents. L'encastrement de l'action économique dans la structure sociale diffère d'une industrie à l'autre[1883]. Les rapports entre institutions ou groupes d'acteurs sont ainsi fonction d'une organisation à chaque fois spécifique. Contrairement aux visées des approches macro-économiques, il n'apparaît pas qu'un état ou même une partie d'un territoire national puisse se résumer à une seule « variété »[1884]. La région stéphanoise donne à ce titre l'exemple d'une région industrielle qui ne se caractérise pas par l'intégration, mais par la juxtaposition de systèmes productifs – ruban, armes, sidérurgie, etc. – s'appuyant prioritairement sur une base géographique d'échelle méso, voire micro (la vallée, le canton, la commune voire le lieu-dit)[1885]. Un autre aspect intéressant l'objet formation se trouve dans la modélisation développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot des économies de la grandeur[1886]. À travers la confrontation discursive des actions entreprises par différents groupes sociaux, les auteurs

---

[1880] Quel qu'en soit le nom suivant les différentes approches évoquées (modes de régulation, arrangements institutionnels, etc.).

[1881] Expression souvent traduite par qualifications dans cette littérature, bien que les termes de savoir-faire et de compétences soient plus appropriés. Pour une première approche : Kathleen Thelen, *How Institutions Evolve. The Political Economy of Skills in Germany, Britain, the United States, and Japan*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

[1882] Par exemple, dans l'approche VoC, les économies de marché libérales s'appuient sur des institutions scolaires visant des compétences générales, qui limitent de fait l'investissement patronal à des qualifications spécifiques, surtout lorsque le niveau moyen d'éducation tend à s'élever avec le temps. Les économies de marché coordonnées, basées sur le modèle allemand, visent à développer par des institutions communes des compétences spécifiques, afin de répondre aux besoins de hautes qualifications d'entreprises utilisant des technologies de pointe (Peter A. Hall, David Soskice, « Les variétés du capitalisme », *L'Année de la régulation*, n°6, p. 47-124, traduction de : « An introduction to Varieties of Capitalism », *in* idem (eds), *Varieties of Capitalism. The Institutionnal Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 1-73). La limite du modèle VoC pour notre étude tient dans la position intermédiaire de la France entre ces deux variétés du capitalisme, abordée dans de trop nombreux travaux pour être cités ici, mais comprise entre capitalisme d'État et économies de marché de type méditerranéen.

[1883] Cf. Mark Granovetter, « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3, 1985, p. 481-510.

[1884] Le cas le plus typique du découpage intra-national reste encore aujourd'hui la « troisième » Italie qui a nourri le renouveau de l'économie territoriale – et de la géographie économique – à partir de la fin des années 1970, autour des travaux d'Arnaldo Bagnasco puis de Giacomo Beccatini.

[1885] Cf. les travaux d'André Vant et de Georges Gay. Le fait de ne pas écrire système productif local (SPL) vise à ne pas se placer exclusivement dans la lignée des travaux de Claude Courlet et Bernard Pecqueur.

[1886] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification…*, *op. cit*.

soulignent l'importance des procédures, basées sur des conventions, grâce auxquelles les acteurs parviennent à un accord sous la forme d'un compromis juste et acceptable entre les formes de grandeur prônées par les deux parties[1887].

b. La construction taxonomique de modèles de coordination des ressources des acteurs industriels

L'usage des différentes approches évoquées peut se révéler périlleux dans une approche historienne, surtout pour les périodes les plus éloignées de la date de rédaction de ces études. La référence des travaux institutionnalistes à la théorie du capital humain – par exemple la question des modes et lieux d'acquisition des compétences générales et spécifiques – exagère probablement la portée stratégique des institutions existantes ou créées[1888]. L'ensemble de la littérature évoquée permet néanmoins d'envisager deux outils conceptuels, le type de ressources mobilisées par les entreprises pour la formation des travailleurs – internes ou externes –, ainsi que les catégories de biens produits par l'utilisation des différentes configurations à l'oeuvre. Cette réflexion s'inspire de la construction par Robert Boyer et Rogers Hollingsworth d'une « taxonomie des principes de coordination », qui expose les arrangements institutionnels pouvant être identifiés entre l'État et le marché[1889].

[1887] Sur la possibilité d'utiliser de tels concepts dans un travail d'historien, cf. Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, notamment les articles en forme d'exposé programmatique du même auteur, « Histoire des pratiques, pratiques de l'histoire » et « Le présent de l'histoire ».

[1888] Même si l'usage de la dépendance au sentier permet de justifier des choix stratégiques apparaissant peu ou non rationnels. Pour un exemple de cette approche : Pepper D. Culpepper, *Creating Cooperation. How States Develop Human Capital in Europe*, Ithaca/London: Cornell University Press, 2003.

[1889] J. Rogers Hollingsworth et Robert Boyer (eds), *Contemporary Capitalism: The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, CUP, 1997. Le fonctionnement du tableau est explicité dans : J. Rogers Hollingsworth (with Jerald Hage), *Some Reflections on how institutions influence styles of innovation*, papier pour le Swedish Collegium for Advanced Study of the Social Sciences, 2002.

Figuré n°5 : Taxonomie des principes de coordination de l'action selon Robert Boyer et J. Rogers Hollingsworth.

<table>
<tr><td rowspan="4">Motif de l'action</td><td rowspan="3">Intérêt propre</td><td colspan="2">(Mode de coordination et) distribution du pouvoir</td></tr>
<tr><td>Horizontal</td><td>Vertical</td></tr>
<tr><td>Marché</td><td>Firme
Hiérarchie privée</td></tr>
<tr><td colspan="2">Associations (alliances)
Réseau</td></tr>
<tr><td>Obligation sociale</td><td>Communauté
Société civile</td><td>État</td></tr>
</table>

Les arrangements institutionnels décrits exposent une construction intéressante des catégories idéal-typiques désignées par le croisement du motif de l'action et de la distribution du pouvoir[1890]. Cette architecture recouvre en effet une partie des supports possibles de l'organisation des filières de formation des travailleurs. Il s'agit de transformer un tableau d'essence régulationniste, interrogeant les différents modes de coordination du capitalisme, en tableau centré sur les conditions d'organisation de la formation vis-à-vis des entreprises, dans une approche plutôt institutionnaliste. Les modifications à venir des positions relatives de certains modes de coordination et des catégories d'acteurs correspondantes s'expliquent par ce changement de tropisme purement instrumental. Ce transfert permet de remplacer la nature de la motivation par la dichotomie entre intérêt particulier – notion plus vaste que le seul bien privé – et bien collectif, et de substituer à la distribution du pouvoir le type de ressources mobilisés – par une analogie horizontal/externe et vertical/interne.

[1890] À noter toutefois, dans les travaux de Robert Boyer, la considération d'un système de production fordiste, c'est-à-dire reposant sur des fabrications standardisées en grande série, l'organisation sociale qui découle d'une division du travail poussée au maximum, et l'intervention d'un État-providence dans la protection sociale. Ce n'est évidemment pas le cas aux premiers temps de la Troisième République. Ce qui nous intéresse ici n'est pas la stabilité historique du modèle exposé mais les arrangements institutionnels qu'il envisage entre l'État et le marché.

Figuré n°6 : Conditions d'organisation de la formation des travailleurs en fonction du type de ressources mobilisées par les entreprises et des intérêts mis en œuvre.

<table>
<tr><td rowspan="4">Rapport individuel/collectif</td><td rowspan="3">Intérêt particulier</td><td colspan="2">Type de ressources</td></tr>
<tr><td>Externes</td><td>Internes</td></tr>
<tr><td>Instruction primaire
Cours privés</td><td>Écoles d'entreprises
Apprentissage à l'atelier</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cours publics et catholiques
Écoles professionnelles municipales et catholiques</td></tr>
<tr><td>Bien collectif</td><td>Écoles techniques d'État</td><td>Cours des syndicats</td></tr>
</table>

Si l'agencement général de cette réduction reste le même que dans le tableau précédent, certaines positions ont évolué. L'action étatique pure conserve sa dimension collective tout en étant considérée comme une externalité du point de vue de l'entreprise – par exemple une école d'Arts et Métiers dans son fonctionnement ordinaire. Les associations, surtout incarnées par les syndicats, sont productrices d'un bien collectif basé sur des ressources internes. Les réseaux mettent quant à eux en relation des catégories d'acteurs de nature publique et privée – ce qui implique potentiellement la société civile ou des communautés constituées à l'image de la bourgeoisie catholique –, ce qui correspond aux conditions de création et d'existence des établissements scolaires et de leurs cours professionnels périphériques. De cette répartition des filières peut être dessinée celle des modes d'organisation sociale des entreprises et des professions, correspondant là encore au croisement du rapport individuel/collectif du bien produit par l'institutionnalisation de la formation et du type de ressources utilisées du point de vue des acteurs industriels.

Figuré n°7 : Modes d'organisation sociale des entreprises et des professions en fonction du type de ressources mobilisées et des intérêts mis en œuvre.

<table>
<tr><td rowspan="4">Rapport individuel/collectif</td><td rowspan="3">Intérêt particulier</td><td colspan="2">Type de ressources</td></tr>
<tr><td>Externes</td><td>Internes</td></tr>
<tr><td>Libéralisme intégral</td><td>Paternalisme industriel
(« schneiderien » ou partiel)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Corporatisme « de façade »
Patronage
(municipal ou religieux)</td></tr>
<tr><td>Bien collectif</td><td>Étatisme intégral</td><td>Corporatisme « auto-centré »</td></tr>
</table>

Toujours dans une approche idéal-typique, il peut être argué de la distinction entre un paternalisme intégral, de type « schneiderien[1891] » – c'est-à-dire la ville-usine –, et un paternalisme industriel plus réduit, typique de zones urbaines où l'entreprise considérée ne possède pas de monopole sur l'emploi industriel ou profite de l'action municipale[1892]. L'articulation entre filières de formation et paternalisme industriel ne suscite pas d'opposition conceptuelle. Ce dernier peut incarner un moyen de soumettre le système éducatif au système productif[1893]. Il existe toutefois ici une césure importante quant à la question du paternalisme au sens large, entre organisation sociale des entreprises et modèle de relations sociales dans la cité. Il faut ainsi trouver une expression spécifique à cette deuxième optique. La notion de patronage – le terme est d'ailleurs utilisé pour les conseils associés aux écoles primaires

---

[1891] L'usage du terme évoque une institution-totale, notion formalisée par Erving Goffman (*Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éd. de Minuit, 1961). Il s'agit ici d'un idéal-type, se rapprochant d'un paternalisme en système clos (cf. Patrick Fridenson, « L'autorité dans l'entreprise… », art. cit.), typique de communes de taille limitée, au marché du travail peu concurrentiel, mais qui tend à exagérer la réalité de l'emprise sociale et économique des Etablissements Schneider sur la commune du Creusot.

[1892] Cette différenciation se rapproche de la constatation d'Hubert Bonin sur l'opposition entre deux formes traditionnelles de « vieux » paternalisme, à savoir une forme dite lourde « qui maintient son emprise sociale, spirituelle et même politique sur le corps social de l'entreprise avec ce [qui peut être désigné] comme une attitude "proto-totalitaire" », et une version dite légère, plus sobre, qui permet un meilleur équilibre entre « libertés individuelle, familiale et collective et l'inscription dans un système de relations sociales et culturelles » (Hubert Bonin, « Introduction. Issues concerning the stages of paternalism », *in* Hubert Bonin, Paul Thomes (eds), *Old Paternalism, New Paternalism, Post-Paternalism (19th-21st Centuries)*, Bruxelles-New York, PIE Peter Lang, 2013, p. 14).

[1893] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit.*, p. 68-70. L'auteur considère ainsi que les créations des facultés catholiques lilloises reposent sur les « considérations paternalistes » de leurs fondateurs, à leur tête Philibert Vrau et Camille Féron-Vrau, deux industriels du textile, inspirés par le courant catholique social.

supérieures – apparaît ici comme la meilleure traduction de ce mode d'investissement patronal dans la vie sociale extérieure à l'entreprise, et donc de soutien à des institutions autonomes. La différenciation entre deux types de corporatisme est quant à elle plus fragile. Elle oppose un modèle corporatif traditionnel, qui assume en interne ses besoins de formation, et un corporatisme dit de façade, qui mobilise des ressources extérieures à son profit. Le modèle municipaliste, c'est-à-dire la fabrique collective, correspond pleinement à cette description. D'une manière plus indirecte, l'idée du corporatisme chrétien – alors plus chrétien que corporatiste[1894] –, notamment utilisée par Joseph Leflaive, semble également se traduire par cette idée. Afin de simplifier ce tableau portant sur les modes de coordination des ressources mobilisées pour la formation des travailleurs, et notamment de faire disparaître provisoirement les deux catégories centrales, il est fait appel de nouveau aux travaux de Boltanski et Thévenot[1895].

Figuré n°8 : Modes de coordination des ressources mobilisées pour la formation des travailleurs.

		Type de ressources	
		Externes	Internes
Rapport individuel/collectif	Intérêt particulier	Libéralisme (marché pur)	Paternalisme industriel
	Bien collectif	Compromis civique-industriel Compromis domestique-industriel	Corporatisme

Le recours à deux des formes de compromis envisagées s'inscrit dans la volonté de transmission d'un modèle idéal de bien commun aux futurs travailleurs. Le compromis civique-industriel cherche à concilier l'efficacité industrielle et la justice sociale par le biais d'institutions organisées par l'État, ainsi que de son intervention dans les questions professionnelles. Cette construction implique la fabrique de collectifs de travail tournés vers la production par la voie scolaire. Dans le cadre des conflits liés au travail, elle vise le recours de la main-d'œuvre aux instances légales et réglementaires, permettant l'expression de la volonté collective. Le

[1894] L'encyclique *Quod Apostolici Muneris* (1878) constitue le véritable point de départ de la légitimation par l'Église catholique de la reconstitution des corporations chrétiennes (Olivier Dard, « Le corporatisme en France à l'époque contemporaine… », art. cit., p. 55).

[1895] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification…*, *op. cit*.

compromis domestique-industriel valorise quant à lui l'ordre et l'harmonie, de fait la discipline traduite en termes de savoir-vivre. La réputation des individus sert ici à instaurer des relations de confiance au niveau professionnel. Cette tendance appuie l'inscription des ces rapports inter-personnels dans un registre non pas juridique mais personnel, par extension familial et paternel, soit l'expression de l'autorité du chef. De cette légitimité patronale découle normalement respect et subordination, ce qui implique la bienséance, qui traduit une aptitude à « rester à sa place ». Le compromis permet d'associer des valeurs dites traditionnelles avec là aussi la recherche d'efficacité industrielle. La valorisation des savoir-faire, héritage du système des métiers et fruit de l'apprentissage dans l'atelier familial, permet d'affronter l'incertitude du marché du travail[1896]. L'expérience professionnelle est appréciée, et autorise potentiellement d'intéressantes ascensions sociales pour quelques autodidactes. Il serait possible de discuter plus en profondeur la pertinence de ces compromis pour les instances stéphanoises de formation professionnelle, par exemple pour l'école régionale des arts industriels. Celle-ci demeure avant tout une institution liée à la fabrique de rubans, et ne concerne qu'à la marge les métiers de l'arme, encore plus ceux de la métallurgie en général. Les deux univers possèdent ainsi leurs propres logiques, notamment vis-à-vis du débat libre-échangisme/protectionnisme. Il apparaît de fait que les valeurs du monde marchand, telles que décrites par Boltanski et Thévenot, ne sont pas portées par le patronat métallurgique dans la mise en place des filières de formation d'une main-d'œuvre qualifiée que les employeurs souhaitent fidéliser.

Les catégories créées dans le tableau précédent demeurent encore des types-idéaux. Il convient alors de retourner vers les cas concrets dégagés par les institutions observées, toujours dans l'optique des modes de coordination des ressources par les employeurs.

[1896] Laurent Thévenot, « Économie et politique de l'entreprise. Économie de l'efficacité et de la confiance », *in* Luc Boltanski et Laurent Thévenot (dir.), *Justice et justesse dans le travail, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, n°33*, Paris, Puf, 1989, p. 135-208.

Figuré n°9 : Modes de coordination des ressources par les employeurs en faveur de la formation des travailleurs.

		Type de ressources	
		Externes	Internes
Rapport individuel/collectif	Intérêt particulier	Libéralisme : instruction primaire + cours du soir	Paternalisme industriel : écoles d'entreprises
	Bien collectif	Municipalisme : enseignement professionnel municipal Patronage (catholique) : enseignement professionnel catholique	Corporatisme : cours professionnels syndicaux

Les notions de municipalisme et de patronage sont à nouveau en considération. Un tel tableau reste pourtant trop sommaire pour couvrir l'ensemble des situations possibles. Il n'existe tout d'abord pas de séparation absolue entre ressources externes et internes, ni entre biens de nature individuelle et collective. Il importe d'insérer des gradations pertinentes. Les intérêts particuliers couvrent ainsi deux cas : l'absence d'action spécifique quant à la formation des travailleurs d'un côté, une action spécifique productrice d'un bien privé de l'autre. En reprenant la réflexion menée auparavant sur les biens collectifs, la segmentation entre biens de clubs et biens publics affine également la compréhension des phénomènes étudiés. En ce qui concerne les types de ressources, il faut considérer deux autres possibilités de mobilisation des deux formes existantes : celles où les ressources externes prévalent sur les ressources internes, et inversement. Il est à noter que les modes de coordination des ressources concordent également au type de capital humain acquis : les ressources externes tendent à correspondre aux compétences générales, les internes aux compétences spécifiques. Cette donnée met en avant la transition entre les deux types d'acquisition, et le moment où celle-ci survient. Dans le cas de la scolarisation, le passage tend à se situer entre le début de l'instruction professionnelle et la perte du statut d'apprenti, le cas de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne et de sa formation « alternée » permettant probablement d'accélérer le processus. Dans le cas de l'apprentissage, si l'on ne tient pas compte des connaissances théoriques éventuelles du maître, la rupture s'identifie entre la fin de la scolarité primaire et le début l'apprentissage pratique du métier à l'atelier. Cette segmentation entre acquisition des compétences générales et spécifiques semble ainsi correspondre *a priori* à la différenciation entre instruction théorique et pratique, même si d'éventuelles subtilités restent possibles en cas d'étude plus poussée.

À partir de cette complexification des types-idéaux de base, il est possible de dégager la classification suivante des modèles de coordination des ressources des employeurs et professions industrielles, déterminée par le croisement entre le type de biens produits par le rapport existant entre action individuelle et action collective d'un côté, la configuration du type de ressources mobilisées de l'autre.

L'ensemble des situations décrites ne présente pas le même degré de vraisemblance et de fréquence. L'association de l'instruction primaire et de la formation sur le tas représente sans aucun doute un fait social récurrent pour la période 1880-1914, mais demeure difficilement observable par les sources consultées. Il en est de même pour la possibilité d'une formation sur le tas sans utilisation des acquis de l'instruction primaire. Ces deux cas d'indifférence à l'institutionnalisation de la formation au métier doivent néanmoins être considérées au titre de l'absence d'engagement spécifique des employeurs, notamment pour les plus petites unités de production. Le modèle opportuniste présente quant à lui la spécificité de recouvrir deux types de biens, ou plutôt à la fois l'absence de bien et la constitution d'un bien privé, selon l'intégration d'une instruction professionnelle au parcours scolaire des jeunes travailleurs embauchés par les entreprises concernées. Les deux modèles désignés par le terme d'intérêt – libéral ou individuel – présentent une gradation possible de l'engagement patronal pour la formation des travailleurs, par le recours aux institutions existantes dans le tissu industriel ou par un effort interne d'organisation de la fonction. Ils restent là aussi difficilement observables par les sources disponibles. Les autres modes évoqués sont plus explicites. La philanthropie industrielle s'identifie aux sociétés industrielles et aux institutions de type SEPL. Les deux modèles de paternalisme industriel ont été décrits dans les lignes précédentes. La segmentation du modèle de patronage catholique en deux solutions distinctes tient à la différenciation entre scolarisation intégrale ou recours aux cours du soir. Les deux modèles municipalistes dépendent du rôle patronal dans l'existence des filières concernées : suiveur, dans le cas des sections de mécanique en général, les industriels faisant avant tout acte de patronage ; instigateur, en ce qui concerne l'armurerie stéphanoise, impliquée dans le devenir de la section de l'école municipale – d'où la qualification « corporatiste ». Les versions étatistes se limitent quant à elles à la place prise par les industriels dans les instances de gestion de ces établissements et leur financement.

Figuré n°10 : Modèles de coordination des ressources des employeurs et des professions industrielles en faveur de la formation des travailleurs.

MODÈLES DE COORDINATION DES RESSOURCES DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES					
RESSOURCES		Externes	Externes > Internes	Internes > Externes	Internes
TYPE DE « PRODUIT » CONSTRUIT PAR LE RAPPORT ACTION INDIVIDUELLE / COLLECTIVE	**Absence d'action spécifique sur la formation des travailleurs**	**Opportunisme** : instruction primaire externe + possibilité d'enseignement professionnel (écoles, « marché » de cours du soir) + recrutement (possibilité de débauchage de main-d'œuvre)	**Indifférence** (1) : instruction primaire externe + formation sur le tas		**Indifférence** (2) : formation sur le tas seule
	Bien privé		**Intérêt libéral** : instruction primaire externe + « marché » de cours du soir + encouragement à la fréquentation	**Paternalisme industriel** : instruction primaire externalisée (compétences générales) + « écoles » d'entreprises (compétences spécifiques)	**Intérêt individuel** : apprentissage méthodique organisé à l'atelier
			Philanthropie industrielle : institutions de cours privés financées par libéralités		**Paternalisme industriel « schneiderien »** : « écoles » d'entreprises (compétences générales + spécifiques)
	Bien de club		**Patronage catholique** (1) : écoles professionnelles catholiques	**Patronage catholique** (2) : œuvres de patronage et cours du soir catholiques	**Corporatisme intégral** : Cours professionnels syndicaux (patronaux ou ouvriers)
	Bien public	**Étatisme strict** : écoles techniques d'État	**Municipalisme de patronage** : enseignement professionnel municipal	**Municipalisme corporatiste** : enseignement professionnel municipal	
			Étatisme de patronage : écoles techniques d'État + implication patronale	**Corporatisme municipaliste** : cours professionnels syndicaux + financement municipal	

Il reste alors deux situations relevant du corporatisme : l'une est qualifiée d'intégrale, fermée sur l'organisation qui met en place la filière de formation ; l'autre est désignée comme

municipaliste, puisqu'elle fait appel aux subsides publics, par exemple les cours professionnels de la Bourse du Travail de Saint-Étienne.

Cet essai de typologie ne peut répondre à l'intégralité des questions dévoilées par l'étude, notamment les stratégies de passagers clandestins inhérentes aux groupes latents que sont les différentes organisations impliquées dans la production des biens collectifs. La nature politique des ressources des acteurs industriels, certes abordée par le biais du municipalisme, mériterait d'être mieux soulignée comme instrument permettant l'externalisation. De plus, une telle présentation, bien qu'elle atteigne désormais un niveau de détail relativement satisfaisant, ne traduit pas l'étanchement des besoins en compétences formulés par les employeurs industriels. Elle ne permet pas non plus d'envisager les flux de formation de manière quantitative, mais aussi qualitative. Or la diversité des industries métallurgiques implique des recours privilégiés à telle ou telle variété de formation suivant la profession ou la taille des entreprises. Ce qui apparaît néanmoins de manière explicite est le refus des industriels stéphanois d'apparaître en première ligne lorsqu'il s'agit d'organiser collectivement une filière de formation au métier, à part dans le cas de l'armurerie encore une fois, et des syndicats de travailleurs concernant des activités strictement artisanales. L'opportunisme patronal apparaîtrait alors un phénomène généralisé. L'enseignement municipal peut s'apparenter à un « ticket gratuit » massif, puisque les frais sont assumés en quasi-intégralité par les acteurs publics – le camp républicain portant d'ailleurs le développement de la forme scolaire et laïque sur la période. Les industriels se contentent alors volontiers de leur patronage et de rares libéralités ciblées. Les écoles catholiques souffrent quant à elles de la volonté patronale de limiter l'investissement financier, ce qu'incarne l'absence d'ateliers à l'école professionnelle libre de Saint-Étienne. Cette situation est relativement unique dans le développement de l'enseignement technique catholique. L'école lyonnaise Boisard organise ainsi directement la formation pratique au métier en son sein. Le recours aux établissements congréganistes s'explique encore par le refus des employeurs d'assumer l'existence d'écoles privées en leur nom propre. La vigueur des conflits sociaux pourrait certes mettre en cause de telles réalisations. Les industriels catholiques ne manquent pourtant pas d'investir la question syndicale, par la création de syndicats jaunes ou de bureaux de placements indépendants. Le choix du moindre investissement dans les domaines non directement productifs apparaît ainsi volontaire. Quelques exceptions notables existent – par exemple Saignol, Montgolfier ou Leflaive d'un côté, Clair, Blachon ou Mimard de l'autre –, et permettent de dynamiser l'engagement du reste du tissu industriel. Il n'existe pour autant aucun groupe d'intérêt strictement centré sur les questions de formation – ce que

devient à la même époque l'Association française pour le développement de l'enseignement technique[1897]. Même le patronat armurier ne paraît pas homogène à ce sujet, la scission syndicale de 1897 pouvant laisser envisager des stratégies différentes jusque dans la question de la scolarisation. La situation de la Manufacture française d'armes et de cycles semble indiquer que le rapport des entreprises à leur propre organisation du travail détermine bel et bien leur implication dans les filières de formation. L'engagement patronal s'identifie toujours dans une vision individualiste, malgré les traces d'action collective.

À défaut de répondre définitivement à la question de l'équilibre entre action individuelle et action collective de la part du patronat, le prisme de la scolarisation permet d'envisager différentes solutions à l'œuvre dans un contexte territorial. Les modes d'organisation des relations sociales que sont le paternalisme industriel ou le corporatisme – dans sa version du tournant des XIXe et XXe siècles – envisagent avant tout l'intérêt propre de l'entreprise ou de la profession. La faiblesse des formations proposées par ces répertoires, en dehors des grandes entreprises sidérurgiques capables de dépasser l'apprentissage sur le tas, laisse une importance fondamentale aux initiatives municipales et ecclésiastiques. Qu'il s'agisse de l'externalisation fonctionnelle ou de la segmentation du marché du travail, le regard du chercheur hésite entre effet d'aubaine et externalités positives. Une analyse plus fine des interactions entre acteurs patronaux – parfois compris dans une définition plus proche de la notabilité ou de la bourgeoisie industrielle –, acteurs publics (administrations, municipalités, personnel enseignants) et privés (congrégations et clergé local, éventuellement les enseignants entrepreneurs fondateurs de cours professionnels) révèle des liens d'une autre nature. L'approche en termes de biens produits montre les engagements à l'œuvre dans la mise en place d'une action collective patronale, et son ouverture ou non à la question de l'action publique dans le domaine social et économique, à une époque encore conflictuelle en la matière. Elle envisage les degrés d'engagement à l'œuvre, et notamment la revendication de la libéralité contre toute forme de

---

[1897] Cf. Stéphane Lembré, « De l'efficacité du *lobbying*… », art. cit. Il n'existe pas *a priori* de section stéphanoise de l'AFDET avant l'entre-deux-guerres (chapitre 5). Seules les associations d'anciens élèves peuvent être envisagées à ce titre, de manière plus limitée. Il faut à ce titre mentionner que Claude Lebois, fondateur de la Société des anciens élèves des écoles professionnelles de Saint-Chamond et Saint-Étienne (fondée au moins dès 1898), devient membre de l'AFDET dès 1903 (Guy Caplat, *L'inspection générale de l'Enseignement technique…, op. cit.*, tome 3, p. 73-78).

contrainte, dans une perspective qui intègre les pratiques charitables liées à la foi religieuse. L'exercice du patronage permet alors de contourner un potentiel point de blocage.

Il émerge d'une telle description une vision plus précise des rapports à l'œuvre entre acteurs, et des possibilités existantes quant à la mise en place d'une véritable coordination des ressources apportées par chaque catégorie. La question financière est certes la plus évidente, notamment par rapport aux aspects technologiques, et de fait au coût des machines nécessaires à la préparation des futurs travailleurs. L'acquisition des compétences techniques ne doit pourtant pas occulter l'intégration de ces établissements de formation au sein de ce qui peut être considéré comme une économie locale des savoir-faire et compétences professionnelles. La coopération des acteurs considérés et la coordination des ressources qu'ils proposent correspondent ainsi à une organisation renouvelée du travail, et de fait d'une compréhension des limites de l'entreprise comme seul lieu de l'acquisition des aptitudes nécessaires à la production, du moins pour certains niveaux hiérarchiques.

***

Au-delà de la seule scolarisation des formations industrielles, les différentes filières d'enseignement technique étudiées nous renseignent sur la situation de l'économie stéphanoise en général, de chaque commune ou branche industrielle en particulier. Ces configurations portent en elles la structuration locale du patronat, ainsi que les compétences prisées par les entreprises. Cette diversité, jusqu'au sein même des professions entre des sociétés plus industrialisés et des ateliers artisanaux, limite toute possibilité de systématisation d'une telle organisation. Les économies locales de la formation envisagées ici se structurent autour d'institutions de formation spécifiques, qui n'apparaissent pas nécessairement en concurrence au sein des mêmes communes. L'engagement des acteurs industriels, leur degré d'implication humaine et économique traduit des attentes spécifiques. La scolarisation apparaît de son côté de deux façons différentes. D'un côté, elle rationalise les rapports sociaux par l'entrée dans le champ des connaissances scientifiques, par l'établissement d'une certification qui fixe en partie hors des entreprises la détermination de la qualification, etc. De l'autre, elle cherche à renforcer les liens de subordination et à établir des conditions propices à l'exercice de l'autorité sur le lieu de travail. L'association des acteurs industriels à la vie de ces établissements apparaît alors

logique, le patronage permettant à la fois la légitimation de ces formations et leur contrôle relatif par les futurs employeurs. En s'attachant à des métiers et des postes spécifiques, la forme scolaire prolongée s'adapte à des besoins renouvelés en compétences, qui ne se satisfont pas des progrès apportés par l'obligation de la scolarité primaire ou les œuvres post-scolaires par exemple. Elle incarne également une externalité nouvelle pour les acteurs économiques, qui diffère de la philanthropie caractéristique des décennies précédentes, notamment en matière d'enseignement professionnel. L'instruction intègre désormais les stratégies de marché du travail des entreprises. Les différentes solutions collectives qui existent à partir des années 1880 permettent une véritable organisation de la formation au niveau territorial, et profitent dès lors aux intérêts individuels. La pérennité des institutions est désormais assurée – même si le cas de l'enseignement privé demeure fragile, à l'image de l'interdiction des congrégations enseignantes en 1905, qui interrompt les expériences les moins appréciées à l'image du jugement d'Adrien de Montgolfier sur l'école de la Grand'Grange. L'enseignement professionnel a ainsi trouvé non seulement ses élèves – dont il n'a certes que peu été question ici –, ses financeurs, mais surtout ses bénéficiaires, les entreprises industrielles, notamment les plus importantes d'entre elles. Leur investissement demeure marginal en termes économiques, mais l'implication de quelques personnalités permet de surmonter de telles limites.

Conclusion de la première partie

À travers les deux périodes considérées dans cette première partie – du début du XIXe siècle à 1880, puis de 1880 à 1914 environ –, il apparaît qu'il existe une véritable continuité des enseignements à vocation professionnelle, malgré les discontinuités institutionnelles, les changements de tutelles ou de noms. Les ruptures n'en sont pas forcément, et en y cherchant bien – mais cela aurait nécessité une étude approfondie sur à la fois les enseignements primaire supérieur, secondaire et supérieur, et la consultation des fonds d'archives correspondants –, il semble possible de prouver la pérennité de certaines « fonctions » éducatives, à défaut de celles des établissements ou même de leurs appellations ou tutelles administratives. L'institutionnalisation est finalement la marque de filières de formation ayant connu la reconnaissance de leur fonction sociale et économique. L'absence de témoignage patronal sur l'enseignement secondaire spécial ne permet pas de statuer sur l'efficacité d'un tel enseignement. Au contraire, la mobilisation des municipalités puis de l'association du clergé et de la bourgeoisie catholique semble confirmer l'efficacité relative de l'enseignement technique naissant dans la préparation des futurs travailleurs manuels les plus qualifiés des différentes industries locales. Si la forme scolaire ne s'est pas entièrement généralisée, à plein temps ou par le biais des cours du soir, elle représente cependant une référence dans les processus d'acquisition d'aptitudes au service de la production industrielle. La « crise de l'apprentissage » ne peut, dans les débats qui agitent les acteurs éducatifs et économiques français, dépasser cet horizon scolaire qui lui insuffle une vitalité nouvelle face à l'échec consacré de l'application de la loi de 1851 notamment. Une ambiguïté demeure, certes, face aux objectifs concrets assignés à chaque voie de formation, en particulier à la fréquentation à temps plein des établissements d'enseignement technique. Les divergences et concurrences indiquent, pour le moins, la pluralité des conceptions permettant la préparation du personnel des ateliers industriels, qui s'agisse ou de l'encadrement intermédiaire ou, cas plus conflictuel, des ouvriers qualifiés. L'enjeu de la scolarisation de l'apprentissage et de son éventuel caractère obligatoire peut désormais, dès la première décennie du XXe siècle, s'appuyer sur une véritable expérience en matière d'enseignement technique, que ce soit dans en région stéphanoise, sur l'ensemble du territoire ou même par comparaison avec les pratiques des principaux rivaux industriels du pays. L'adhésion du patronat, en particulier métallurgique, demeure une donnée incertaine.

PARTIE 2 : ENTRE CONCURRENCE ET OBSESSION. L'ENJEU DU CONTRÔLE DE LA FORMATION DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS (1911 – 1954)

> « Nous manquons en France d'ouvriers habiles et modernes, c'est-à-dire non seulement accomplis au point de vue professionnel, mais ayant une instruction technique suffisante… À mon avis, les écoles professionnelles ne feront jamais assez de bons ouvriers[1898] ».

Cette citation de l'industriel stéphanois Étienne Mimard illustre l'enjeu majeur, pour le patronat métallurgique stéphanois, que portent les entreprises du bassin vis-à-vis de l'enseignement technique. Cette intervention au cours d'une réunion du CSET rappelle immanquablement la description des « véritables chasses à l'homme[1899] » de l'entre-deux-guerres, formulée par Gérard Noiriel, et désormais classique dans la mise en avant de la thématique de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cette image pose pourtant question. En effet, elle met en avant l'inadaptation structurelle des économies locales de formation, constitutives des marchés locaux du travail, vis-à-vis des besoins de main-d'œuvre qualifiée de l'ensemble des activités industrielles du pays, métallurgie en tête. Les causes de cette insuffisance sont nombreuses, de la faiblesse des rémunérations à la concurrence salariale à l'œuvre entre branches ou simplement entre employeurs. L'imputation des salaires dans le prix de revient des productions rappelle également l'intérêt des industriels au maintien le plus bas possible de la part des salaires dans la formation des prix, afin d'affronter la concurrence étrangère sur les marchés. Bien que valables, ces explications frustrent le chercheur. Elles ne permettent en effet pas de comprendre, alors même que le diagnostic de la crise de l'apprentissage a longtemps inondé le débat public, la pérennité de cette situation. Cette situation est d'autant plus surprenante, de prime abord, que le patronat se révèle hostile à certaines ambitions des pouvoirs publics en matière d'enseignement professionnel. Cette opposition porte avant tout sur la question des

---

[1898] AN F17bis/1626, déclaration du « directeur de la Manufacture de Saint-Étienne » devant le Comité supérieur de l'enseignement technique, réunion du 17 novembre 1932, citée par Vincent Troger, « Du modèle allemand à la scolarisation à plein temps des apprentissages : le tournant des années 1940-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 40, n°3, 1993, p. 490. Il s'agit du directeur de la MFAC Étienne Mimard.

[1899] Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française…, op. cit.*, p. 127.

obligations, qui contraignent l'organisation du travail d'atelier ou visent à transformer les libéralités en subventions.

L'objectif est ainsi d'approfondir la connaissance des positions et stratégies patronales en matière de formation des ouvriers qualifiés et, dans une moindre mesure, de la maîtrise. Dans cette partie, la construction des chapitres ne vise pas l'exhaustivité dans la reconstitution de l'histoire de l'offre de formation en région stéphanoise. Le récit est volontairement elliptique du point de vue des institutions de formation. En effet, le choix qui est opéré ici est de mettre en valeur les logiques des acteurs patronaux, à travers leurs discours, actions et inerties, plutôt que de suivre pas à pas l'évolution des écoles et cours. La cohérence du propos passe par une segmentation chronologique dans la construction de certains développements, afin de conserver une cohérence dans la présentation des enjeux relatifs à la formation initiale des travailleurs, apprentissage ou enseignement professionnelle, et aux formations d'adultes. L'étude des stratégies patronales est plus simple à saisir lorsque les objets étudiés conservent leur cohérence thématique. Le chapitre 5 s'intéresse ainsi à l'attitude des dirigeants d'entreprises vis-à-vis de deux réformes majeures liées à l'extension de l'apprentissage organisé, de 1911 à 1936 environ : la loi Astier et l'instauration de la taxe d'apprentissage. Le chapitre 6 enchaîne sur la période suivante (1936-1954), afin d'analyser la réaction patronale face aux velléités d'étatisation de l'enseignement professionnel, sous le Front populaire, pendant le régime de Vichy ou après la Libération, ainsi que le rapport des industriels de la métallurgie face à l'opportunité d'un développement de la rééducation professionnelle collective. Le chapitre 7 complète ce panorama, en s'intéressant aux réalisations propres aux entreprises de la branche.

Chapitre 5 – La formation professionnelle, de la cogestion contrariée aux prémices de l'étatisme (1910 – 1937)

De la première concrétisation, longtemps attendue, des travaux des commissions consultatives du travail à la veille des premiers décrets-lois du ministère Jean Zay en 1936-1937, les enjeux relatifs à l'institutionnalisation, l'organisation et l'extension des formations professionnelles post-scolaires connaissent un double mouvement : d'un côté, l'implication toujours plus grande de l'État dans la reconnaissance des efforts initiés par les acteurs privés et publics en faveur de l'apprentissage ; de l'autre, l'intérêt des mondes de la production pour la manière dont les textes législatifs et réglementaires doivent s'appliquer à l'atelier et à la boutique. Au-delà de la seule question administrative – certes importante –, il faut évidemment s'interroger sur les répercussions économiques de cet intérêt désormais en partie concrétisé des institutions politiques pour la formation des jeunes filles et des jeunes gens. De la liberté du travail à la liberté des affaires, de la libération des apprenti.e.s pour les cours professionnels à la pleine maîtrise de la générosité patronale, les milieux industriels sont confrontés à un paradoxe : ils sont associés à la gestion de l'application locale de réformes auxquelles ils ne sont pas toujours favorables.

La période 1910–1937 – suivant une périodisation légèrement décalée par rapport aux usages courants, sans être pour autant inédite[1900] –, voit ainsi se perpétuer le recours de l'État à la collaboration de représentants autorisés de l'industrie et du commerce, malgré les formes de dirigisme économique durant la Première Guerre mondiale. La pratique tend même à se renforcer au cours des années 1920[1901]. Les acteurs économiques ont ainsi à s'investir par leur présence, leur parole et leur argent, afin de négocier la détermination mais surtout la mise en œuvre des projets parlementaires ou gouvernementaux. Les positions qu'ils peuvent adopter sont multiples : l'adhésion, la résignation, la protestation, et même, à défaut d'une possibilité

[1900] Par exemple, Gérard Bodé présente dans une contribution une chronologie classique courant de la loi Astier à la défaite de juin 1940, caractérisée par cette augmentation de l'emprise de l'État sur l'enseignement technique, marquée en particulier par le rattachement à l'Éducation nationale par la loi du 20 juin 1920 (« L'Enseignement technique dans le département de la Loire entre 1815 et 1940 », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique*…, *op. cit.*, p. 110 »).

[1901] Alain Chatriot et Claire Lemercier, « Une histoire des pratiques consultatives de l'État », *in* Michel Offerlé et Henry Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 191-203.

de défection – pour reprendre la terminologie traduite de l'*exit* d'Albert Hirschman[1902] – face à la contrainte légale, des stratégies de contournement ou de détournement.

Ce chapitre cherche ainsi à mettre en parallèle les projets et réalisations d'ordre législatif ou réglementaire, les discours patronaux au niveau national comme régional, et les initiatives et réalisations en matière d'offre locale de formation. Sont laissées de côté, et étudiées dans les deux chapitres suivants, les pratiques internes aux entreprises, l'implication patronale dans les instances locales chargées de la gestion de la formation des travailleurs, ainsi que la construction et la défense des intérêts des entreprises et de leurs dirigeants. Il ne s'agit pas d'être exhaustif sur l'évolution de l'offre de formation en région stéphanoise sur la période. Les aspects institutionnels, largement développés à l'occasion de la création des écoles – décrite dans la première partie – ne sont mobilisés que lorsqu'ils permettent de situer l'action ou l'inaction patronale. Le propos s'intéresse surtout aux cours professionnels Astier et aux écoles techniques privées de niveau élémentaire[1903]. Il s'agit d'objets d'étude moins explorés que les établissements publics[1904]. Les écoles d'entreprises, déjà plus connues, ne bénéficient cependant pas d'une synthèse dédiée, qui demeure encore à envisager[1905]. Deux innovations institutionnelles sont ici à l'étude, toujours dans l'optique des discours et pratiques patronales : le développement d'une offre de cours professionnels municipaux théoriquement obligatoires dans un premier temps, la mise en œuvre d'une imposition sur la masse salariale des sociétés devant contribuer au financement de l'enseignement technique dans un second temps.

[1902] Albert Hirschman, *Défection et prise de parole*…, *op. cit.*

[1903] Parmi les rares occurrences : Gérard Bodé, « L'enseignement technique en France et en Allemagne… », art. cit., p. 147-159.

[1904] Gérard Bodé et Philippe Savoie (dir.), « L'offre locale d'enseignement… », *op. cit.* ; Marc Suteau, *Nantes, une ville et ses écoles*…, *op. cit.* ; Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage*…, *op. cit.* ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit.* Les deux derniers ouvrages traitent en partie des établissements privés. La formation des techniciens et des ingénieurs n'est pas abordée dans ce chapitre, celle des employé.e.s et des ouvrières d'autres branches professionnelles que la métallurgie de façon marginale.

[1905] Nicolas Hatzfeld, « L'école d'apprentissage de Peugeot-Sochaux, (1930-1970) : grandeur et limites d'un apprentissage d'entreprise à la française », *Actes du GERPISA*, n°17, 1996 ; Emmanuel Quenson, *L'école d'apprentissage Renault, 1919-1989*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

A. De la « crise de l'apprentissage » à l'obligation des cours professionnels (1910 – 1925)

Le début du XXe siècle est caractérisé par l'accélération du débat public sur l'apprentissage. Les insuffisances des avancées législatives du siècle précédent, en particulier la loi de 1851, sont depuis longtemps dénoncées[1906]. L'enquête sur l'apprentissage diligentée par le ministère du Commerce en 1900 se traduit deux ans plus tard par des débats dédiés à la question au sein du Conseil supérieur du Travail. L'enquête ministérielle de 1905, tournée vers l'enseignement professionnel – mais qui traite du même sujet –, aboutit l'année suivante au même résultat. Les sessions de travail se basent à chaque fois sur un rapport rédigé par le syndicaliste Edmond Briat. Le constat de « crise » de l'apprentissage alarme les administrations, et plus particulièrement l'absence d'apprentissage organisé pour une grande part des jeunes français entrés au travail dès la sortie de l'école primaire[1907]. Les travaux menés par les conseils supérieurs de l'Enseignement technique et du Travail, repris par la direction de l'Enseignement technique, aboutissent au dépôt, le 13 juillet 1905, d'un projet de loi relatif à l'enseignement technique par le ministre radical-socialiste du Commerce et de l'Industrie Fernand Dubief. Le député radical Placide Astier en devient le rapporteur. Dès lors, moultes études tentent de définir avec une précision encore renforcée les causes de la situation présente[1908].

1. Les prolégomènes de la loi Astier

L'ambition du projet de loi Dubief consiste à la mise en ordre, au sein d'un ensemble intégré, des différents enseignements à finalité professionnelle[1909]. L'inclusion dans l'un des titres de l'obligation de la fréquentation de cours professionnels pour les ouvriers et employés âgés de moins de 18 ans suscite l'opposition immédiate d'une partie du patronat français. Cette hostilité

[1906] Cf. Partie 1.

[1907] Cf. Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit.* ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit.*

[1908] Placide Astier et Isidore Cuminal, *L'enseignement technique industriel et commercial en France et à l'étranger*, Paris, Dunod & Pinat, 1909-1912 (3e éd.) ; J.-H. Cagninacci, *L'instruction professionnelle de l'ouvrier*, Paris, Arthur Rousseau, 1910.

[1909] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit.*, p. 252-253.

vis-à-vis du projet Dubief-Astier encourage plusieurs parlementaires à déposer leurs propres propositions de loi[1910]. Le débat public sur l'apprentissage se révèle peu lisible de prime abord, d'autant plus qu'il met en parallèle deux enjeux distincts : d'une manière mineure mais portée par les organisations patronales, la relation contractuelle entre l'apprenti et son employeur[1911], d'une importance bien plus élevée et débattues par l'ensemble des acteurs concernés, l'organisation de cours professionnels et la certification de l'apprentissage. Ce deuxième point, désormais bien connu des historiens de l'éducation[1912], suscite de nombreuses réactions patronales. Ces positions sont essentielles à la réussite de ces différents projets, à l'image du « revirement de la chambre de commerce de Paris qui, hostile à l'obligation de la fréquentation des cours professionnels en 1905, s'y déclare favorable en 1911[1913] ». Ce changement d'orientation est facilité par les besoins des industries mécaniques. L'idée est dans ce développement de confronter les opinions des industriels stéphanois de la métallurgie, d'interroger leur conformisme ou leur singularité vis-à-vis des propositions des groupements nationaux, et d'envisager les premières réalisations entreprises en faveur de l'apprentissage dans un contexte marqué par le débat parlementaire susmentionné.

a. De l'enquête ministérielle de 1910 à la publication des décrets Couyba

Lorsque le ministère du Commerce sollicite les chambres de commerce par la circulaire du 24 janvier 1910, il demande « des indications précises sur les conditions dans lesquelles pourrait être assurée, dans les diverses entreprises de leur circonscription, l'instruction professionnelle des jeunes gens et jeunes filles de moins de dix-huit ans[1914] ». L'organisme stéphanois répercute le questionnaire aux chambres syndicales patronales de sa circonscription. La métallurgie régionale se plaint toujours des effets de la loi du 30 mars 1900, et de la sévérité de l'inspection

---

[1910] Projet Henri Michel de 1907 sur l'obligation du contrat d'apprentissage, projet Dron et Siegfried-Leroy de 1911 basés en partie sur le projet Dubief.

[1911] Il s'agirait ainsi de mettre à jour la loi de 1851. Cet aspect n'est pas soulevé par Claude Didry pour la période 1911-1914 : « L'apprentissage à l'épreuve du droit du travail. De la socialisation familiale à l'enseignement professionnel (1851-1936) », *Artefact*, n°3, 2015, p. 39-51.

[1912] Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain et Yannick Ripa, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*…, *op. cit.* ; Guy Brucy, *Histoire des diplômes*…, *op. cit.* ; p. 61-76 ; Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit.* ; p. 252-257 ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit.*, p. 165-209.

[1913] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit.* p. 253.

[1914] *BCCSE*, année 1910, « Enquête sur l'instruction professionnelle », p. 156 et suivantes.

du travail dans le contrôle de son application. La moralité des apprentis serait affectée par la législation en vigueur, qui encouragerait l'oisiveté et les mauvaises habitudes. À défaut de l'abrogation maintes fois demandée, la profession souhaite qu'il soit permis par dérogation d'ajouter une heure de cours professionnels en sus de la journée de travail de dix heures. Le complément d'instruction au sein des écoles professionnelles existantes est ainsi défendu. Celui-ci pourrait être organisé directement par les employeurs dans les localités ne possédant pas d'établissement d'enseignement technique.

La Chambre syndicale de la quincaillerie et petite métallurgie, l'un des syndicats consultés, rappelle qu'il ne saurait exister de vision unique en son sein en raison de la diversité des professions qu'elle rassemble[1915]. Une majorité d'entre elles juge que l'enseignement en atelier peut suffire, et « qu'une instruction spéciale entraînerait une perte de temps trop appréciable et une réduction de salaire que les jeunes gens ne peuvent supporter[1916] ». Les écoles professionnelles de la région formeraient suffisamment d'ouvriers spécialistes et d'outilleurs, même si certains sont formés à l'atelier grâce à « leur intelligence et leurs connaissances personnelles ». Les spécialités où le travail s'effectue à l'aide de machines « ne nécessitent qu'un tour de main à acquérir dans un délai relativement court ». Seuls les cours d'adultes pourraient être mis à profit pour le perfectionnement de la main-d'œuvre, « au point de vue théorique comme au point de vue moral », à condition d'être régulièrement suivis. Il n'y aurait donc aucune nécessité à créer des cours onéreux et chronophages, qui risqueraient de désorganiser la production[1917] – sauf s'ils sont organisés en soirée, entre 20 et 22 heures, et si possible durant l'été. Quelques professions sont favorables à l'extension de l'instruction professionnelle – les fabricants de fourches en acier, ceux de fourneaux ou de clous à ferrer, la taillanderie et la grosse quincaillerie – : « Ces spécialités exigent en général des ouvriers des connaissances plus étendues en mécanique, en dressage, en planage, ce qui justifie la demande de cours spéciaux, bien qu'en mécanique les cours existants puissent suffire ».

La chambre de commerce se positionne sur la quatrième question posée par le ministère du Commerce, à savoir la possibilité pour l'institution « de concourir pécuniairement aux dépenses

---

[1915] Dans le cas du syndicat : lime, boulonnerie, serrurerie, chaînerie, ressorts de voiture, faux et faucilles, clouterie, taillanderie, etc.

[1916] Ces propos sont en partie repris dans : Chambre syndicale de la fabrique de quincaillerie et petite métallurgie de la Loire et Haute-Loire, *Rapport sur les travaux pendant l'année 1910*, Saint-Étienne, Imprimerie générale, 1910, p. 24-27.

[1917] Constat partagé par exemple par le patronat marseillais (Denis Barroero, *L'enseignement technique à Marseille…*, *op. cit.*, p. 209-210).

d'entretien des cours professionnels, en conservant sur la direction de ces cours une part de contrôle ». Si l'institution se dit intéressée par le principe, elle décline par avance toute participation financière, en raison de l'insuffisance de son budget – ce qui traduit le refus d'imposer aux patentés le versement de centimes additionnels –, et laisse toute initiative aux municipalités et aux professions. Il s'agit encore une fois d'une volonté explicite d'assurer le patronage des écoles et des cours sans en assurer de manière pérenne la contrainte économique.

La chambre de commerce confirme au cours de l'année 1911 son avis favorable « à l'idée de créer et d'étendre les cours professionnels pour la formation des apprentis, de préférence à la création de nouvelles écoles, toujours très coûteuses et dont le résultat peut ne pas être en rapport avec les dépenses à engager[1918] ». L'obligation d'assiduité est sans surprise dénoncée[1919] : « Il convient […] de laisser à ces cours un caractère facultatif pendant une première période d'étude, nécessaire à l'extension de l'enseignement professionnel. Pendant cette période, on se bornerait à créer des écoles d'une utilité incontestable pour certaines industries, et à essayer d'organiser et d'étendre les cours pour les autres ». L'institution consulaire propose d'inciter les patrons et les apprentis « à profiter de l'enseignement professionnel », par la possibilité de l'emploi des jeunes gens de moins de 18 ans dans tous les ateliers, au bénéfice des entreprises veillant à la fréquentation et à l'assiduité de leurs apprentis aux cours existants, grâce à la mise en place de primes et de brevets à délivrer après examen.

L'avancée des discussions parlementaires oblige les acteurs patronaux à la vigilance. La Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire – dont le président Joseph Leflaive est délégué au sein de la section de la construction mécanique de l'UIMM à Paris – prône l'apprentissage à l'atelier, la suppression des dispositions de la loi du 30 mars 1900, ainsi que l'absence de nécessité d'un contrat d'apprentissage entre employeurs et apprentis, étant donné que « ce contrat serait inexécutable, aucune sanction sérieuse ne pouvant être appliquée[1920] ». Des obligations réciproques doivent être cependant fixées en cas de signature d'un contrat, et des certificats libérant les deux parties seraient à remettre à l'issue de l'apprentissage. Le syndicat ne s'oppose pas, sans toutefois en exposer les modalités, à la tenue

---

[1918] *BCCSE*, année 1911, rapport de Léon Garand sur l'enseignement technique et l'apprentissage, projet de délibération pour la séance du 23 mai 1911, p. 142 et suiv.

[1919] Là encore il s'agit d'une opposition commune à de nombreux milieux patronaux (Denis Barroero, *L'enseignement technique à Marseille*…, *op. cit.*, p. 210-211).

[1920] *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1911*, Saint-Étienne, Mulcey, 1912, p. 13-14.

d'examens pour la délivrance de diplômes « pouvant constater la capacité professionnelle des apprentis ». La métallurgie stéphanoise s'aligne de cette façon sur les principales positions défendues au sein de l'organisation confédérale qu'est l'UIMM : elle est favorable à l'extension de l'offre sans pouvoir arrêter une vision unique en raison de la pluralité des réalités professionnelles[1921].

La rentrée 1911 marque un moment important dans le processus d'institutionnalisation de l'enseignement professionnel. Cette réalité est suffisamment prégnante pour que certains établissements scolaires anticipent l'organisation nouvelle des cours du soir, en se basant sur les dispositions alors contenues dans le projet de loi. C'est le cas par exemple à Saint-Chamond, avec la continuation des cours de dessin, dessin industriel et mécanique appliquée[1922]. Le signal le plus manifeste des attentes est d'ampleur nationale. Le congrès national de l'apprentissage organisé par l'AFDET – en parallèle de l'Exposition internationale du Nord de la France – à Roubaix, du 2 au 5 octobre 1911, apparaît comme une première concrétisation dans l'esprit des acteurs intéressés par la formation professionnelle[1923]. Le ministre du Commerce Maurice Couyba répond aux attentes suscitées depuis le dépôt du projet de loi Dubief en 1905, et incarnées par le congrès, en prenant deux décrets d'importance le 24 octobre[1924]. Le premier instaure les comités départementaux et cantonaux de l'Enseignement technique[1925]. Le second crée un diplôme chargé de sanctionner la fin de l'apprentissage : le certificat de capacité professionnelle (CCP). Celui-ci doit ainsi être instauré pour un ensemble de professions à définir au niveau départemental. Les programmes, construits sous l'égide des CDET, doivent être validés par arrêté ministériel. Ils comportent des épreuves à la fois théoriques et pratiques. Sa préparation dépend de la participation des apprentis à des cours professionnels, et de l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques formalisées, la seule habileté professionnelle – qui découle de l'obligation de justifier d'une pratique professionnelle d'au moins trois années (article 1er) – étant insuffisante pour l'obtention du diplôme. La circulaire

---

[1921] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 194-196.

[1922] ADL, 123 W 10, délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 15 septembre 1911.

[1923] Guy Brucy, *Histoire des diplômes…*, op. cit., p. 61-64 ; Stéphane Lembré, « De l'efficacité du lobbying… », art. cit., p. 257-260. La chambre de commerce de Saint-Étienne possède dans ses archives la brochure éditée par l'AFDET, extraite du n°38 de son *Bulletin* : ADL, 13 J 491, Association française pour le développement de l'Enseignement technique, *Congrès national de l'apprentissage Roubaix 1911*, Paris, 1911.

[1924] Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours…*, *op. cit.*

[1925] Cf. chapitre 7.

ministérielle du 8 janvier 1912 précise cependant de concentrer les épreuves théoriques et pratiques sur les pratiques professionnelles[1926].

b. Des décrets Couyba à la déclaration de guerre

Dans le département de la Loire, la fondation des différentes écoles pratiques au cours des années précédentes dote les principaux centres industriels de locaux, de machines et de professeurs à même de perpétuer l'œuvre entamée en matière de cours professionnels – environ un millier d'auditeurs bénéficiant alors de ces initiatives[1927]. La nouvelle législation, si elle confirme la segmentation déjà existante entre formation de jeunes filles et gens et formations d'adultes, pose les jalons d'une extension véritable de l'apprentissage. Déjà, le directeur de l'école pratique de garçons de Firminy projette la mise en place des cours de demi-temps. Inspirés par le modèle allemand, cette organisation prévoit d'accueillir lors de plusieurs demies-journées par semaine les apprentis des aciéries de Firminy et d'Unieux[1928]. Si la chambre de commerce de Saint-Étienne se dit favorable à une certification dédiée, l'ensemble des milieux patronaux ne se montre pas aussi enthousiaste une fois que le projet de certificat de capacité professionnelle se concrétise[1929]. La Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire – en lien constant avec sa tutelle parisienne – décide de sursoir à tout avis quant au mode de délivrance de ce certificat, la réglementation nécessitant encore d'être explicitée[1930]. Le diplôme permet en effet un contrôle de l'État sur les pratiques des entreprises en matière d'apprentissage, sans fixer des objectifs concrets en ce qui concerne la « capacité professionnelle » proprement dite[1931].

[1926] Guy Brucy, *Histoire des diplômes…*, *op. cit.*, p. 65.

[1927] ADL, 9 M 174, CDET de la Loire, application des décrets Couyba sur l'apprentissage, 1914.

[1928] Délibération du conseil municipal de Firminy, 23 mars 1919 ; ADL, 9 M 174, note du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne Honoré Beaufils, 24 février 1920.

[1929] *BCCSE*, année 1911, « Enseignement technique », discussion sur le certificat de capacité professionnelle, p. 148 et suiv. La date précise de rédaction de cet article est incertaine.

[1930] *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1912*, Saint-Étienne, Mulcey, 1913, p. 8-10, réunion du bureau du 10 février 1912. Il faut noter qu'au cours de l'année 1911, la section de la construction mécanique de l'UIMM mène une consultation d'ampleur relatif au projet de loi en discussion, notamment sur la question d'un modèle de contrat d'apprentissage.

[1931] Guy Brucy, « Penser historiquement le CAP », *in* Guy Brucy, Fabienne Maillard et Gilles Moreau (dir.), *Le CAP. Un diplôme du peuple, 1911-2011*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 29. La délivrance des

Le CDET de la Loire instaure plusieurs sous-commissions lors de la réunion du 29 février 1912, afin d'établir la liste des professions nécessitant un apprentissage[1932]. L'ancien directeur des écoles pratiques de Saint-Chamond et Saint-Étienne Claude Lebois, ancien inspecteur général de l'Enseignement technique – du décret du 10 février 1908 à sa retraite effective par décret du 20 août 1911[1933] – est chargé de la compilation des métiers et de la rédaction des programmes. Il se met en relation avec les différents acteurs économiques – syndicats patronaux comme ouvriers – et contacte les principales personnalités politiques du département. Chargé d'assister la mise en place du CDET, il a déjà répertorié les principales chambres syndicales patronales et ouvrières du département[1934]. Ces différentes institutions sont invitées à s'exprimer sur les propositions formulées par l'ancien professeur quant aux métiers et à leurs programmes[1935]. Les travaux des sous-commissions ont été menés par différents spécialistes – patrons, chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers – qui, à l'exception du constructeur-mécanicien Benoît Clair pour le métier de fondeur, de l'IDET Claudius Chômienne pour celui de forgeron, ou du fabricant de constructions métalliques Louis Teissèdre (Terrenoire) pour les métiers de la spécialité (serrurerie et charpente en fer), possèdent une visibilité réduite au sein des représentants locaux de l'industrie[1936].

Face aux résultats de ce travail expert, les réactions officielles sont rares. Les présidents des deux chambres consultatives des arts et manufactures de Rive-de-Gier – le maître de forges

---

subventions ministérielles doit en effet s'appuyer, selon le décret, sur les résultats obtenus par les apprenti.e.s aux examens du CCP (article 4).

[1932] *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1912*, Saint-Étienne, Mulcey, 1913, p. 8-10.

[1933] Guy Caplat, *L'inspection générale de l'Enseignement technique…, op. cit.,* tome 3, p. 73-78. Il obtient alors l'honorariat.

[1934] ADL, 9 M 174, lettre de Claude Lebois au préfet de la Loire, 20 février 1912. Il désigne ainsi douze syndicats patronaux et vingt organisations ouvrières.

[1935] La liste (ADL, 9 M 203) inclut les professions suivantes : ajusteurs-mécaniciens, tourneurs-mécaniciens, forgerons, chaudronniers, fondeurs ; serruriers, charpentiers en fer ; constructeurs-électriciens, constructeurs de machines et chargés de réparations, monteurs-électriciens ; armurerie et ses spécialités : canonniers, platineurs, basculeurs, monteurs, équipeurs ; menuisiers, modeleurs ; tisseurs en rubanerie, dessinateurs de fabrique et metteurs en carte pour les rubans ; tisseurs en cotonnade, dessinateurs de fabrique et metteurs en carte pour les cotonnades ; monteurs de métiers à lacets et chefs de fabrication ; teinturiers ; compositeurs-typographes, imprimeurs-typographes ou conducteurs de machines, clicheurs, graveurs-lithographes, reporteurs-lithographes, conducteurs-lithographes, papetiers ; ouvriers mineurs, chauffeurs-mécaniciens ; employés de commerce.

[1936] ADL, 9 M 174, CDET de la Loire, application des décrets Couyba sur l'apprentissage, 1914. La majorité des noms mentionnés dans le document précédent (ADL, 9 M 203), qu'ils s'agissent de représentants patronaux ou ouvriers, n'est ainsi jamais citée dans les autres documents consultés dans le cadre de cette thèse. L'effort de définition des notions et pratiques inscrites au programme des différents certificats a bel et bien consisté à s'adresser aux professions, en dehors de toute familiarité préalable.

Jules Marrel – et Saint-Chamond – le fabricants de tresses et lacets Charles Jury – ne formulent aucune remarque[1937]. Des personnalités impliquées dans l'organisation locale de l'enseignement technique comme Claudius Chômienne, Benoît Clair ou le tisseur Jean-Marie Peyrache ne font pas plus de commentaires. Ceux-ci ont déjà participé aux sous-commissions du CDET, ayant assumé la charge de rapporteur pour leur spécialité ou leur profession. Le maire de Rive-de-Gier Pierre Vinay remarque l'absence des métiers du verre dans la liste des professions dont l'apprentissage doit mener au CCP[1938]. Il s'agit d'une spécialité locale, que l'édile connaît bien pour être le directeur d'une coopérative ouvrière de la spécialité.

Le maire de Saint-Chamond, l'ancien ingénieur de Marine-Homécourt François Delay, multiplie de son côté les avis sur les différents programmes, « trop complets », au « caractère trop théorique »[1939]. Il suggère une organisation plus succincte des examens que celle envisagée initialement[1940]. La consultation des programmes définitifs compilés par Claude Lebois laisse apparaître deux orientations différentes[1941]. Il existe ainsi un premier schéma en quatre épreuves. Il comporte une composition de technologie (fondeurs, monteurs-électriciens, armuriers, menuisiers : 2 heures, coefficient 1) ou une simple interrogation sur la même thématique (forgerons, chaudronniers : 20 minutes, coefficient 1), un problème simple d'arithmétique ou un tracé géométrique (1 heure ½, coefficient 1), un croquis coté (3 heures, coefficient 2) et une épreuve pratique (de 6 à 10 heures selon les professions, coefficient 3)[1942]. Le schéma en cinq épreuves (ajusteurs, tourneurs, constructeurs-électriciens), comporte

---

[1937] ADL, 9 M 203, lettre du Président de la CCAM de Rive-de-Gier Jules Marrel au préfet de la Loire, 24 septembre 1912 ; lettre du président de la CCAM de Saint-Chamond Charles Jury, 24 septembre 1912.

[1938] ADL, 9 M 203, lettre du maire de Rive-de-Gier Pierre Vinay au préfet de la Loire, 14 septembre 1912. Malgré une tentative plutôt réussie de développement de cours de demi-temps pour verriers à Rive-de-Gier à la rentrée 1918, l'absence de reconnaissance d'apprentissage dans la branche aboutit *a priori* dès la rentrée 1919 à leur suppression (cf. ADL, 9 M 174).

[1939] ADL, 9 M 203, lettre du maire de Saint-Chamond François Delay au préfet de la Loire, 19 septembre 1912. Le directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt Louis Radisson est sur la même ligne que l'édile de Saint-Chamond (ADL, 9 M 203, lettre de Louis Radisson au préfet de la Loire, 21 septembre 1912).

[1940] L'état des archives au moment de nos recherches ne permet pas de connaître l'intégralité du processus de réflexion sur l'organisation des épreuves du certificat de capacité professionnelle. Peut-être les archives personnelles de Claude Lebois, qui ont intégré les fonds des archives départementales de la Loire au cours de nos travaux (234 J) – fonds non classé dont j'ai longtemps ignoré l'existence – permettront d'approfondir encore nos connaissances.

[1941] ADL, 9 M 203, liste des professions dont l'apprentissage est sanctionné par un certificat de capacité professionnelle dans le département de la Loire, sd.

[1942] Le schéma proposé par François Delay consiste ainsi au modèle suivant : problème simple d'arithmétique ou tracé géométrique (1 heure ½, coefficient 1), croquis coté d'une pièce (3 heures, coefficient 2), épreuve pratique (10 heures, coefficient 3), interrogation sur la technologie, la mécanique, l'exécution de la pièce dont le candidat a réalisé le croquis ou sur la lecture d'un dessin (½ heure, coefficient 1).

l'ensemble des modalités citées précédemment, avec une interrogation d'une demi-heure[1943]. Les programmes-types envoyés par la direction de l'Enseignement technique aux différents CDET sont ainsi bel et bien adaptés localement, dans un esprit de décentralisation déjà remarqué par Guy Brucy[1944].

Contacté par Claude Lebois en sa qualité de président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, Joseph Leflaive se permet de répondre en son nom, faute de pouvoir réunir dans les temps le bureau de l'organisation[1945]. L'enjeu de l'apprentissage apparaît suffisant pour que le syndicat sollicite, par le biais de la chambre de commerce, la nomination de l'un de ses membres au sein de la commission d'examen des certificats de capacité professionnelle[1946]. Malgré ces positions parfois critiques, les sous-commissions nommées au sein du CDET achèvent de préparer les programmes des futures certifications[1947]. Une fois les dernières recommandations faites par les membres du CDET, celui-ci valide définitivement les contenus des examens lors de sa séance du 25 novembre 1912[1948].

Le préfet de la Loire relaie à la direction de l'Enseignement technique à la fois les programmes – validés par arrêté ministériel du 9 février 1913[1949] – et les demandes de création de nouveaux cours – armuriers, employé.e.s de commerce, métiers de l'imprimerie, mineurs boiseurs et piqueurs, etc. – devant compléter l'offre déjà existante, et la sollicitation par le CDET de subventions ministérielles devant financer pour moitié les dépenses engendrées[1950]. Ces financements sont néanmoins conditionnés par la création préalable des dits cours[1951]. La préfecture lance alors l'impression puis la distribution des programmes officiels au début du

---

[1943] L'examen relatif aux employés de commerce comporte quant à lui cinq ou six épreuves : composition portant sur le commerce et la comptabilité (3 heures, coefficient 2), un ou deux problèmes d'arithmétique (2 heures, coefficient 1), composition facultative sur une langue étrangère (2 heures, coefficient 1), interrogation sur l'économie commerciale, le droit et la législation (20 minutes, coefficient 1), interrogation sur les marchandises et la géographie commerciale (20 minutes, coefficient 1), épreuve pratique de calligraphie et sténo-dactylographie commerciale (sans précision horaire).

[1944] Guy Brucy, *Histoire des diplômes…*, *op. cit.*, p. 65.

[1945] *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1912*, Saint-Étienne, Mulcey, 1913, p. 8-10.

[1946] Leflaive n'obtient qu'en partie satisfaction, étant nommé au sein de la commission du canton nord-ouest de Saint-Étienne (*Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1913*, Saint-Étienne, Mulcey, 1914, p. 14). Benoît Clair est cependant membre du CDET, ce qui assure une plus grande représentation au syndicat patronal.

[1947] ADL, 9 M 174, lettre de Claude Lebois au préfet de la Loire, 14 décembre 1912.

[1948] ADL, 9 M 174, CDET de la Loire, application des décrets Couyba sur l'apprentissage, 1914.

[1949] ADL, 282 W 109, note relative aux CAP, sd.

[1950] ADL, 9 M 174, lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce, 18 décembre 1912.

[1951] ADL, 9 M 174, lettre du directeur de l'Enseignement technique au préfet de la Loire, 30 décembre 1912.

mois de l'année 1913[1952]. L'effort de promotion est ensuite destiné aux apprentis par voie d'affichage[1953]. La session d'examen des 4, 5 et 6 juillet 1913 sanctionne les efforts entrepris. Les résultats sont les suivants : à Saint-Étienne, 47 des 73 candidats obtiennent le certificat ; à Firminy, 30 candidats sont admis sur les 31 inscrits ; à Saint-Chamond, les sept prétendants réussissent l'examen. Le nombre d'inscrits apparaît modeste comparé à l'effectif total des auditeurs des cours professionnels annexés aux écoles pratiques du département – plus de 1 700 au mois de mars 1914.

L'apprentissage change de dimension, sans que la réforme attendue de l'enseignement professionnelle n'ait été véritablement accomplie. Les dispositions réglementaires découlant des décrets Couyba ne remplacent pas un texte fondateur qui se fait toujours attendre. Les nouveaux dépôts de propositions de loi, par Constant Verlot le 20 décembre 1912, par Placide Astier le 4 mars 1913 – reprenant le cadre posé par le projet de 1905 – illustrent la volonté d'une partie des forces politiques d'aboutir sur la question. La situation de l'enseignement professionnel demeure pourtant incertaine. La loi des « trois ans », allongeant la durée du service militaire à partir de 1911, complique la perspective de son développement. La chambre de commerce de Saint-Étienne défend l'idée d'un apprentissage le plus précoce possible[1954]. Le rapport rédigé en décembre 1913 par le patron des Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne Charles Cholat est un nouvel appel à la prise en charge par les professions de la formation de leurs ouvriers. L'urgence est, selon lui, « moins […] de préparer des ouvriers d'élite que de recruter des ouvriers en quantité suffisante ». L'appât du gain détournerait toujours les candidats potentiels à l'apprentissage. L'industriel prône un modèle d'écoles dites corporatives, qui permettrait de dépasser les limites de l'équipement des établissements scolaires. Le but est cependant, de manière implicite, de trouver un cadre collectif permettant de contourner les dispositions de la loi de 1900. L'insertion, au cœur de la journée de travail des jeunes gens, d'heures destinées à une formation théorique, dans le cadre de l'entreprise ou dans un local dédié à cet effet, ne peut que faciliter le respect des obligations horaires.

Au vu du développement précédent, rien n'indique que le patronat métallurgique stéphanois puisse se distinguer des prises de position au niveau national. La section spéciale

---

[1952] *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1913*, Saint-Étienne, Mulcey, 1914, p. 14.

[1953] ADL, 9 M 174, CDET de la Loire, application des décrets Couyba sur l'apprentissage, 1914.

[1954] *BCCSE*, année 1913, « Apprentissage et écoles corporatives », discussion du 11 décembre aboutissant au rapport du 23 décembre 1913, p. 215 et suiv.

des industries de la construction mécanique de l'UIMM est appelée à déposer devant la commission du Sénat le 16 décembre 1913[1955]. L'attaque est encore une fois frontale contre les effets de l'école sur l'appétence des enfants vis-à-vis du travail manuel : « L'école semble s'appliquer à émanciper l'enfant plutôt qu'à le discipliner. Il en sort souvent avec une certaine prévention contre le travail manuel et une antipathie déterminée contre la discipline et l'autorité qui sont la sauvegarde de l'industrie ». L'attitude patronale se comprend dans la perspective du double projet d'édification morale et de socialisation professionnelle. L'instruction primaire présente le cadre essentiel de l'accoutumance des jeunes filles et gens au goût et aux valeurs associés à l'industrie – au sens ancien du terme. En conséquence, la position officielle de la construction mécanique est « que l'apprentissage doit être fait à l'atelier, au contact des réalités industrielles, et non dans des écoles professionnelles où les maîtres n'ont plus l'entraînement de la vie active de l'usine ». Les écoles pratiques sont dénoncées en ce qu'elles forment non pas des ouvriers, « mais des chefs ». Envisagé, le développement d'écoles d'apprentis, formant collectivement pour le compte de l'industrie, ne séduit pas. Les raisons invoquées sont un prix de revient trop important, ainsi que « l'impossibilité de donner à tous les apprentis trois années d'écoles ».

Afin de permettre à nouveau le développement de l'apprentissage, l'organisation patronale demande sans surprise l'amendement de la loi du 30 mars 1900. Elle sollicite aussi celui de l'article 8 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, qui fixe le montant de l'indemnité de chômage à verser aux apprentis au niveau équivalent à un ouvrier adulte. La perspective d'un pourcentage déterminé d'apprentis à former en fonction de la main-d'œuvre ouvrière est d'emblée dénoncée comme une charge administrative supplémentaire, qui vise indirectement à imposer la journée de dix heures. En cas d'obligation, la création envisagée par le projet Dubief-Astier d'une taxe compensatrice, à verser par les employeurs ne remplissant pas leur rôle de formateur, s'avèrerait selon l'UIMM une réalisation logique – même si par la voix du secrétaire général du Comité des forges de France Robert Pinot, le patronat déplore l'investissement défaillant de l'État dans l'organisation de l'enseignement professionnel[1956].

[1955] AFB, 0012 Z 1100-05, circulaire de l'UIMM, déposition de la section construction mécanique et chaudronnerie devant la Commission du Sénat (16 décembre 1913), sur l'apprentissage et l'enseignement professionnel, 21 janvier 1914.

[1956] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 195-196.

Le patronat de la construction mécanique dénonce le déficit des établissements de l'État quant à la formation d'apprentis. L'exemple de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne, déjà évoqué dans les chapitres précédents, illustre l'attractivité des salaires et ses conséquences en matière de débauchage de main-d'œuvre qualifiée. Les industriels demandent même que ces institutions prennent à leur charge un quota de jeunes gens supérieur à leurs besoins réels, « quitte à choisir plus tard l'élite des ouvriers formés, tant au point de vue des aptitudes physiques que de l'adresse professionnelle », afin d'alimenter les marchés locaux du travail. Le patronat mécanicien refuse également l'organisation des cours professionnels au cœur de la journée de travail, et ce malgré les inconvénients reconnus des cours du soir en matière de fatigue ou de vagabondage nocturne. Enfin, le rapport encourage l'État à récompenser les efforts déjà entrepris par les acteurs professionnels à travers la généralisation des subventions.

Le financement de l'extension de l'enseignement professionnel demeure une contrainte. Le CDET de la Loire s'attaque de manière concrète à la question au début du mois de mars 1914[1957]. Claude Lebois convainc l'assemblée, et notamment Claudius Chômienne, de l'intérêt d'aider non seulement les cours déjà existants, mais également d'en susciter de nouveaux, avant même le vote définitif de la loi. Les rapports rédigés à l'occasion des demandes permettent à l'assemblée de louer les efforts des municipalités, notamment celle de Firminy. Lors de cette réunion, les modalités d'organisation des examens du CCP sont à nouveau évoquées. Chômienne propose d'inverser l'ordre des exercices, afin de placer en tête l'épreuve pratique, qu'il estime la seule à présenter un caractère véritablement éliminatoire. La note minimale de 12/20 est en effet requise afin de prétendre à la délivrance du diplôme. Le directeur de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne Honoré Beaufils rétorque que l'utilité des épreuves écrites, placées en début de session, est justement d'éliminer une partie des candidats. Ce fait facilite l'organisation des épreuves pratiques, et justifie selon lui de laisser aux jurys une

---

[1957] ADL, 9 M 174, réunion du comité départemental de l'Enseignement technique, 10 mars 1914. Sont présents Claude Lebois, Claudius Chômienne, l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique Alexis Rivolier, le président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Pascal Tavernier, le professeur au lycée de garçons de Saint-Étienne Marius Pauze (président de la Fédération des sociétés d'anciens élèves des écoles professionnelles de l'arrondissement de Saint-Étienne), le syndicaliste passementier Jean-Marie Peyrache, le modeleur stéphanois Jules Ducluzel et Honoré Beaufils, successeur de Lebois à la direction de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne depuis 1903. Sur Beaufils, cf. Guy Caplat, *L'inspection générale*…, *op. cit.*, tome 3, p. 52.

véritable liberté en la matière. La session 1914 peut *a priori* se dérouler normalement – aucune archive préfectorale n'en fait mention.

c. La question de l'apprentissage pendant la Grande Guerre

La déclaration de guerre interrompt un temps les efforts entrepris en faveur de l'extension de l'apprentissage. Le congrès national pour l'enseignement technique, industriel, commercial et agricole de Lyon du 3 août 1914, particulièrement attendu par les milieux patronaux, est une première victime, strictement morale, du déclenchement d'un conflit dont l'ampleur est alors insaisissable aux esprits européens. L'effet de la mobilisation est immédiat pour les écoles professionnelles de garçons du pays : les enseignants en âge d'être mobilisés partent sous les drapeaux, alors que les élèves et apprentis les plus âgés, plus que d'ordinaire, affrontent la tentation des salaires ouvriers versés en usine. Par manque de professeurs comme d'auditeurs, les cours professionnels sont interrompus dans la plupart des localités du bassin stéphanois[1958]. L'engagement des enseignants les plus âgés ou retraités facilite la reprise partielle des sections à partir de la rentrée 1916, par exemple aux écoles pratiques de garçons de Saint-Chamond ou Rive-de-Gier, ainsi qu'à l'école pratique de jeunes filles de Firminy[1959].

Comme dans les territoires occupés par les troupes allemandes, l'enracinement des combats – et la nécessité d'occuper les filles ne pouvant encore contribuer à la production industrielle – mettent progressivement fin au « temps suspendu » de l'enseignement technique[1960]. Les cours professionnels féminins de Firminy accueillent régulièrement entre soixante et soixante-dix jeunes femmes au début de l'année 1917[1961]. Les écoles de garçons mettent quant à elles leurs outils au service des productions pour les armées[1962]. Au 1er novembre 1917, ce sont trois ouvriers de statut militaire et seize ouvriers civils qui travaillent sur les machines de l'école de Firminy. À l'école de Saint-Chamond, vingt ouvrières

---

[1958] ADL, 9 M 174, lettre du maire de Saint-Chamond François Delay au préfet de la Loire, 11 mars 1915 ; lettre du préfet de la Loire au ministre du Commerce, 30 janvier 1916.

[1959] ADL, 9 M 174, lettre du maire de Saint-Chamond François Delay au préfet de la Loire, 15 janvier 1917 ; lettre du préfet de la Loire à Alexis Rivolier, 28 février 1917.

[1960] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 217-224.

[1961] ADL, 9 M 174, lettre du maire de Firminy Ernest Lafont au préfet de la Loire, 19 janvier 1917.

[1962] ADL, 2 R 126 et 10 M 231, statistique des établissements industriels travaillant pour la défense nationale. Cette orientation concerne l'ensemble des écoles pratiques du pays.

contribuent à la défense nationale aux côtés de deux ouvriers civils et onze mobilisés[1963]. L'apprentissage ouvrier subit des bouleversements dont la chronologie paraît semblable à ceux qui affectent la gestion du personnel durant l'ensemble de la guerre. La mobilisation des hommes au front affaiblit un temps « l'autre front »[1964]. Le bassin stéphanois, important contributeur de l'effort industriel en faveur de la défense nationale, n'échappe pas à la règle[1965].

Les entreprises locales s'adaptent ainsi aux nouvelles conditions d'embauchage du personnel ouvrier. La pénurie de bras provoque la mise au travail de catégories de main-d'œuvre nouvelles. Il s'agit des ouvrières, dont la qualification est minorée par les employeurs, et des travailleurs non nationaux – étrangers, coloniaux et exotiques –, employés comme manœuvres spécialisés ou ordinaires[1966]. Les besoins en main-d'œuvre qualifiée dépendent des affectations d'ouvriers mobilisés par les administrations militaires, du recrutement d'ouvriers civils ou réformés fort disputés par les employeurs, ou de l'embauche d'ouvriers professionnels dans d'autres pays européens, ce dernier recours étant alors rare et incertain. Le travail sur machines-outils spécialisés, facilitée par la production de masse – par exemple les obus de petits calibres – et la mécanisation des manutentions, réduit la dépendance à la qualification[1967].

[1963] Cf. également AMSC, 1 Rsc 21, participation de l'école pratique d'industrie aux efforts de guerre, 1915-1922.

[1964] Patrick Fridenson (éd.), *The French Home Front, 1914-1918*, Providence, Berg, 1992 ; Jean-Louis Robert, *Les ouvriers, la patrie et la révolution. Paris, 1914-1919*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995 ; Hervé Joly (éd.), « Entreprises, entrepreneurs et travailleurs pendant la Grande Guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°267, 2017 ; Patrick Fridenson et Pascal Griset (dir.), *L'industrie dans la Grande Guerre. Colloque des 15 et 16 novembre 2016*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2018.

[1965] Sur la question de l'autre front en région stéphanoise, je me permets de renvoyer le lecteur à : Antoine Vernet, « La gestion de la main-d'œuvre ouvrière durant la Première Guerre mondiale, la pratique d'une entreprise française moyenne en région stéphanoise », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, nº 267, 2017, p. 111-122 ; Alban Graziotin et Antoine Vernet, « Les relations sociales dans le bassin stéphanois durant la Grande Guerre : des encadrements patronaux au "sens de soi" des mains-d'œuvre », *in* Isabelle Lespinet-Moret, Laure Machu et Vincent Viet (dir.), *Mains-d'œuvre en guerre 1914-1918. Régulations, territoires, recompositions*, Paris, La Documentation française, à paraître (2018) ; GRE^{M}MOS (éd.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin stéphanois de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes Graphiques, 2018, et notamment les contributions de Michelle Zancarini-Fournel, « Ouvrières, ouvriers et politique patronale : l'entreprise Mimard pendant la Première Guerre mondiale », p. 27-36, et Antoine Vernet, « Patron social et patron de combat… », art. cit.

[1966] Mathilde Dubesset, Françoise Thébaud, Catherine Vincent, « The Female Munition Workers of the Seine », *in* Patrick Fridenson (éd.), *The French Home Front…*, *op. cit.*, p. 183-218 ; Laura Lee Downs, *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, Paris, Albin Michel, 2002 ; Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.

[1967] Aimée Moutet, « Introduction de la production à la chaîne en France du début du XXème siècle à la grande crise en 1930 », *Histoire, économie et société*, vol. 2, n°1, 1983, p. 64-66. Lucien Demozay, directeur de l'usine d'Unieux des Établissements Jacob Holtzer – et futur inspecteur départemental de l'Enseignement technique – relate les expérimentations menées durant la guerre dans son établissement : « Une usine métallurgique moderne

L'adaptation au poste se réduit ainsi à quelques jours ou même quelques heures. Chaque entreprise conserve néanmoins la maîtrise des modalités de la prise de poste. Les créations d'ateliers d'apprentissage mutualisés, que l'on retrouve dans certains bassins industriels comme à Nantes pour les ouvrières, n'ont pas d'équivalent dans la Loire[1968]. Seule est mentionnée l'organisation de « cours de perfectionnement de mobilisés devant passer de l'état de manœuvres à celui de spécialistes », pour reprendre la formule du directeur de l'école pratique de Saint-Étienne Honoré Beaufils[1969].

Le ministère du Travail tente dès juin 1915 d'encourager les efforts locaux en faveur de la promotion de l'apprentissage, notamment dans les régions touchées par le chômage depuis le début de la guerre[1970]. Ce n'est pas le cas du bassin stéphanois qui, après les atermoiements de la mobilisation, a su trouver les marchés militaires nécessaires afin de rétablir au début de l'année 1915 un important rythme de production. Il n'y a pas d'expérience comparable, par exemple, aux cours de préapprentissage organisés par la ville de Marseille à la rentrée 1916[1971].

Seuls les mutilés de guerre sont l'objet d'une création éphémère, l'École professionnelle des blessés militaires du département de la Loire[1972]. Les cours prennent place au sein de l'école pratique de Saint-Étienne. Les formations données dans cet établissement se limitent à des professions artisanales comme la cordonnerie. Le préfet de la Loire Charles Lallemand tente bien de convaincre le service ouvrier du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre de l'intérêt d'ouvrir, sur le modèle lyonnais, une « école d'usinage pour blessés militaires »[1973]. Celle-ci pourrait fournir une main-d'œuvre utile. La demande ne semble pas suivie d'effet. La grande majorité des industriels se montre de toute manière récalcitrante à l'emploi des

---

de production en série. La fabrication des obus de gros calibres », *La Technique moderne*, n°6, juin 1919, et n°7, juillet 1919.

[1968] AN, 94 AP 129, résumés des rapports des contrôleurs de la main-d'œuvre militaire, octobre 1916.

[1969] AN, 19800035/1287/48638, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne Honoré Beaufils au Grand chancelier de la Légion d'honneur, 20 octobre 1920.

[1970] ADL, 6 M 888, circulaire du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale relative à l'apprentissage et au placement des jeunes gens de 13 à 18 ans, 1er juin 1915.

[1971] Denis Barroero, *L'enseignement technique à Marseille…*, *op. cit.*, p. 226 et suiv. ; Jean-Pierre Briand, « L'apparition du "préapprentissage" dans les grandes villes », *Formation Emploi*, n°27-28, 1989, p. 42-64.

[1972] ADL, 3 R 36, lettre du préfet de la Loire aux maires du département de la Loire, 21 mai 1915.

[1973] ADL, 2 R 126, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Armement et des Fabrications militaires, service ouvrier 5e section, 2 mars 1917.

travailleurs mutilés, et n'obéit que par la contrainte[1974]. L'école stéphanoise ne survit que quelques mois au terme du conflit.

La mobilisation des hommes et l'enlisement du conflit n'interrompent qu'un temps le processus législatif[1975]. Deux des propositions de loi relatives à l'apprentissage déposées avant le début de la guerre se retrouvent en concurrence : celle du député du Parti républicain démocratique Constant Verlot, et celle du député radical Placide Astier – qui est une reprise du projet Dubief[1976]. La seconde, qui propose de coordonner l'ensemble de l'enseignement professionnel et non seulement l'apprentissage, bénéficie du plus grand dynamisme parlementaire. Les enjeux de l'enseignement technique sont également inclus dans les réflexions menées par le ministère du Commerce afin de préparer l'après-guerre[1977] : « Pour tirer les fruits économiques de la victoire, il va falloir former sans retard tout un peuple d'ouvriers, d'industriels d'art, de contremaîtres, d'ingénieurs pratiques, comparable à celui qui a servi si bien l'Allemagne ».

Les organisations patronales s'enquièrent de l'avancée des discussions. Grâce aux circulaires de l'UIMM, les chambres syndicales régionales sont informées des propositions et débats en cours. Le Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire apporte son soutien aux conclusions de l'étude menée par l'Association métallurgique du Rhône, alors présidée par Tobie Robatel, au cours de l'année 1916, à savoir la défense de l'usine comme lieu le plus efficient pour l'organisation de l'apprentissage[1978]. De telles dispositions ne s'opposent pas à la perspective ouverte par le projet de loi du député Astier, qui a pris l'avantage sur le

---

[1974] Danièle Fraboulet, « Le patronat de la métallurgie et l'(in)aptitude durant la première partie du XXe siècle », *in* Catherine Omnès et Anne-Sophie Bruno (dir.), *Les mains inutiles. L'inaptitude au travail en Europe*, Paris, Belin, 2004, p. 296-299. La correspondance de la société Chavanne-Brun en donne un exemple : ADL 78 J 62, correspondance relative au contrôle de la main-d'œuvre militaire, et 78 J 64, correspondance relative à la main-d'œuvre sans obligations militaires.

[1975] La vie parlementaire reprend son cours à compter du 1er janvier 1915, en accordant une importance renouvelée au travail des commissions : Fabienne Bock, *Un parlementarisme de guerre, 1914-1919*, Paris, Belin, 2002.

[1976] AN, F12/8036, rapport Propositions de loi Astier et Verlot, 16 décembre 1915. Cf. Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit.* ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit.*

[1977] AN, F12/8036, par exemple note manuscrite, 10 avril 1915 pour la citation ; F 12/8037, note de la direction de l'Enseignement technique, 8 septembre 1917. Sur la préparation du pays pour la « guerre économique » devant advenir à nouveau après la fin du conflit armé : John F. Godfrey, *Capitalism at War : Industrial Policy and Bureaucracy in France, 1914-1918*, New York, Berg, 1987 ; Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XXème siècle*, Paris, Gallimard, 1984 ; Georges-Henri Soutou, *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989 ; Patrick Fridenson et Pascal Griset (dir.), *L'industrie dans la Grande Guerre*, *op. cit.*

[1978] *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1916*, Saint-Étienne, Mulcey, 1917, p. 9.

texte proposé par son homologue Verlot, alors même qu'il « envisage l'initiative de l'État [en matière d'apprentissage], en laissant libre cours à l'initiative des industriels ». Voté par le Sénat le 30 juin 1916, le projet Astier est discuté à la Chambre des députés à partir de l'année 1917. L'UIMM tente d'influer sur le sort du texte, afin d'obtenir la représentation patronale la plus large possible au sein des instances locales de l'Enseignement technique[1979]. Le patronat reconnaît sans difficulté la nature « essentiellement libéral[e] » des dispositions prévues, notamment quant à la place de l'initiative privée[1980].

La réflexion sur l'avenir de l'enseignement professionnel ne se mène pas uniquement à l'échelon national. Le sous-comité départemental de la Loire du comité consultatif d'action économique de la 13e région militaire – celle de Clermont-Ferrand – est le théâtre de rapports et discussions sur le sujet à partir de 1916[1981]. Les comités consultatifs d'action économique sont fondés par un décret du 25 octobre 1915, précisé par l'instruction ministérielle du 3 décembre suivant[1982]. Leur mission consiste en la recherche des mesures susceptibles d'impulser le développement économique des régions françaises, « notamment par l'emploi rationnel de la main-d'œuvre civile et militaire, et par l'utilisation des ressources locales[1983] ». En leur sein, comme au sein des sous-comités départementaux, sont associées différentes personnalités, représentants des administrations comme du monde économique, de l'agriculture au commerce. Si les moyens de ces organismes se révèlent au final faibles, en raison de l'hostilité du gouvernement Viviani, ils sont l'occasion de nombreuses discussions autour des questions d'intérêt régional et local[1984].

[1979] AFB, 0012 Z 1100-01, lettre du secrétaire général de l'UIMM à Puech, député de la Seine, président de la commission du Commerce et de l'Industrie, 13 juin 1917 ; *Points fondamentaux sur lesquels l'UIMM demande la modification de la proposition de loi Astier*, 11 juillet 1917.

[1980] AFB, 0012 Z 1100-01, UIMM, rapport de la commission chargée de l'étude du projet de loi de M. Astier sur l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial, par Gil, délégué spécial du Syndicat des Fondeurs en Fer du Nord (et secrétaire général de la Chambre syndicale métallurgique de Lille et environs), 5 janvier 1917.

[1981] ADL, 6 M 888.

[1982] Fabienne Bock, « L'exubérance de l'état en France de 1914 à 1918 », *Vingtième Siècle*, n°3, 1984, p. 47. Cf. Alain Chatriot, « Les "Régions économiques" d'une guerre à l'autre : aménagement du territoire, discours, projets et pratiques », *in* Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 53-64.

[1983] *Journal officiel* du 31 octobre 1915, décret relatif à la création et au fonctionnement des Comités consultatifs d'action économique, article 2, 25 octobre 1915.

[1984] François Dubasque, *Jean Hennessy (1874-1944). Argent et réseaux au service d'une nouvelle république*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, chapitre 3.

La présence au sein du sous-comité ligérien de Claude Lebois est immédiate. Dès la réunion du 16 janvier 1916, la thématique de l'enseignement professionnel est abordée[1985]. Le groupe Industrie du sous-comité départemental constitue en mars 1916 une commission spécifique afin d'étudier les enjeux relatifs à l'apprentissage[1986]. Elle se compose d'un professeur de chimie de l'école pratique de Saint-Étienne, de l'entrepreneur en menuiserie Matout, de l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique et fabricant d'armes Alexis Rivolier, du fabricant de rubans Léon Garand, de l'inspecteur départemental du Travail Perret et de Claude Lebois, ce dernier étant désigné rapporteur. Leur travail permet la rédaction d'un document composé de dix-sept pages sténographiées, présenté au cours de la séance du 19 mai 1916[1987]. Le propos est d'ordre général. Il appelle à étendre l'enseignement professionnel afin d'améliorer l'organisation et la production des entreprises nationales. Si l'ancien directeur d'école pratique défend l'instruction professionnelle donnée dans un cadre strictement scolaire[1988], il affirme l'intérêt du développement d'un apprentissage partagé entre l'atelier et la classe. Lebois rappelle les causes supposées de la crise de l'apprentissage – développement du machinisme, spécialisation de la main-d'œuvre, stratégies parentales, mépris des professions manuels ou appât du gain immédiat. Pourtant, si la mécanisation a transformé de nombreux emplois qualifiés en travaux de « conducteurs de machines » ne nécessitant qu'un apprentissage de quelques semaines, demeure le besoin d'ouvriers capables de préparer, régler et construire ces machines, surtout avec le développement du travail en série. Selon les membres de la commission, la connaissance et la maîtrise du dessin et du croquis, de la technologie du métier, des gestes techniques et des notions de physique et de mathématiques s'avèrent indispensables. Les écoles professionnelles existantes sont certes utiles, mais loin d'être suffisantes. La réforme législative promise depuis 1905 est de fait louée et, avec elle, l'organisation des cours professionnels, chargés d'apporter aux apprentis les connaissances nécessaires à la pratique d'un métier.

[1985] ADL, 6 M 888, réunion du sous-comité départemental de la Loire du comité consultatif d'action économique de la 13e région, 16 janvier 1916.

[1986] ADL, 6 M 888, sous-comité départemental de la Loire du comité consultatif d'action économique de la 13e région, groupe industrie et apprentissage, séance du 6 mars 1916.

[1987] ADL, 6 M 888, sous-comité départemental de la Loire du comité consultatif d'action économique de la 13e région, groupe industrie et apprentissage, séance du 19 mai 1916.

[1988] « Non seulement un apprentissage méthodique et raisonné est indispensable, mais une certaine culture de l'intelligence est encore nécessaire, plus l'ouvrier est instruit, mieux il comprend dans l'ensemble et les détails le travail qu'on lui confie et plus il l'exécute avec goût et habileté ».

Lebois n'oublie pas de rassurer les représentants patronaux en mentionnant leur futur rôle au sein des commissions locales professionnelles, chargées par le projet Astier de l'organisation des cours. Ceux-ci doivent se caractériser par leur « souplesse » et la prise en compte « des nécessités du travail, afin d'éviter tout ce qui pourrait apporter une fâcheuse perturbation dans l'usine, l'atelier ou la maison de commerce ». Leurs horaires seraient adaptés au mieux, « soit au commencement, soit à la fin de la journée et exceptionnellement le soir sur les heures de repos des apprentis et même après la journée de travail si sa durée n'excède pas huit heures ». L'ancien directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne défend l'obligation des cours, ce qui demeure une moindre concession demandée au patronat.

La question du contrat d'apprentissage est plus épineuse pour la commission dont Lebois est rapporteur. Selon les dispositions de la loi de 1851, il serait difficile de demander à un directeur d'usine ou de fabrique d'assurer lui-même la formation des apprentis à leur métier. Rendre le contrat obligatoire ne serait envisageable que pour les petits patrons et artisans assurant eux-mêmes l'apprentissage. Le texte s'achève par un vœu appelant à l'examen et au vote le plus précocement possible du projet de loi, à la suspension des dispositions de la loi Millerand-Colliard de 1900, à l'obligation de l'apprentissage dans les professions le comportant, et au versement de compensations par les chefs d'entreprises qui s'exonèrent d'une telle responsabilité. Les documents consultés ne révèlent aucune dissension au sein de la commission. De même, les vœux terminant le rapport sont votés à l'unanimité. Il apparaît que l'extension de l'enseignement professionnel, peut-être enfin devenu un objet consensuel depuis les débats de 1900-1902, ne mérite pas de discordes publiques au sein d'une instance visant à lier l'intérêt impérieux du temps, la défense nationale, avec les intérêts économiques locaux. Aucune suite n'est donnée à ce texte avant la fin du conflit – ni même après du côté des acteurs économiques[1989]. Il faut mentionner, sans plus de conséquences, les statuts rédigés à l'automne 1916 par le Groupement économique des industries françaises – un groupe d'intérêt patronal fondé à Saint-Étienne par l'ingénieur François Blanc (Forges stéphanoises). L'article 2 envisage la création d'écoles d'apprentissage[1990]. Il ne s'agit ici que de la reprise de dispositions

---

[1989] À Nantes, la création d'un comité régional de l'Association nationale pour l'expansion économique en 1919 permet entre autres la perpétuation des réflexions menées pendant la Grande Guerre sur le développement souhaitable de l'enseignement technique dans le département (Virginie Champeau, « L'enseignement technique à Nantes après 1919 », *in* Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail*…, *op. cit.*, p. 109-110). La fondation de l'Institut polytechnique de l'Ouest résulte de ces travaux.

[1990] ADL, 9 M 52, statuts du Groupement économique des industries françaises, 1916. Sur le Groupement, cf. GRE^{M}MOS (éd.), *Le monde ouvrier*…, *op. cit.*, p. 199, 240.

encouragées par la puissance publique, ou pratiquées par d'autres associations ou syndicats patronaux.

d. De l'armistice à la veille de la loi Astier

La fin de la Première Guerre mondiale ne se traduit pas immédiatement par le *statu quo ante* en ce qui concerne le fonctionnement des écoles d'enseignement technique. Le départ de familles réfugiées, l'épidémie de grippe espagnole et la difficulté de l'approvisionnement en électricité des ateliers jusqu'en 1921 rendent difficile leur redémarrage, notamment celui des écoles masculines[1991]. La démobilisation des hommes s'avère lente, mais elle n'empêche pas une fréquentation quasi immédiate des enseignements, comme à Saint-Chamond dès janvier 1919[1992]. Du côté des cours professionnels, l'assiduité des apprentis se ressent des difficultés du temps, rythmées par les grèves ouvrières de 1919 et 1920, aux importantes répercussions à Saint-Étienne et à Firminy, bien moins dans la vallée du Gier[1993]. Malgré ces difficultés, les directeurs et directrices d'écoles pratiques se mobilisent en vue d'adapter au plus tôt les dispositions du projet de loi Astier. Ces initiatives ne bénéficient plus du soutien de Claude Lebois, qui décède en mars 1919, à l'âge de 73 ans[1994]. Cette disparition prive l'enseignement technique ligérien de sa personnalité la plus éminente. Lebois laisse ainsi sa fonction d'animateur départemental à Honoré Beaufils, alors inspecteur général adjoint, jusqu'à la retraite effective de ce dernier à la rentrée 1923[1995].

Dès le printemps 1919, la municipalité de Firminy sollicite l'organisation des cours de demi-temps déjà projetés avant-guerre[1996]. En se basant sur le texte discuté à la Chambre des

---

[1991] ADL, 9 M 204, rapport du directeur de l'école pratique d'industrie de Firminy au ministre du Commerce, 8 juillet 1919.

[1992] ADL, 9 M 174, lettre du maire de Saint-Chamond François Delay au préfet de la Loire, janvier 1919.

[1993] Maurice Bedoin, « De la guerre à la guerre sociale ? Mineurs, métallos et cheminots en grève (1919-1920) », *in* GRE^{M}MOS (éd.), *Le monde ouvrier*…, *op. cit*., p. 183-194.

[1994] Guy Caplat, *L'inspection générale de l'Enseignement technique*…, *op. cit*., tome 3, p. 73.

[1995] *Ibid*., p. 52 et suiv. L'importance de la correspondance entre le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique et Honoré Beaufils confirme le fait que malgré le rattachement à l'Instruction publique, l'inspecteur d'académie en résidence à Saint-Étienne est littéralement court-circuité. La situation évolue avec la retraite de Beaufils. Contrairement à Claude Lebois, l'honorariat ne l'incite pas à s'impliquer au service de l'enseignement technique régional au-delà de son retrait de la vie active. Il quitte vraisemblablement la région dès 1924. Il décède à L'Isle-Adam (alors département de Seine-et-Oise) en 1951.

[1996] Délibération du conseil municipal de Firminy, 23 mars 1919.

députés, l'initiative prévoit que « les ouvriers quitteront l'atelier une heure plus tôt et [que] cette heure perdue leur sera payée par le patron ». Malgré les moyens financiers limités de la commune, l'équipe municipale souhaite ne pas prendre de retard sur une question « qui intéresse à un si haut point le développement de l'industrie et le perfectionnement technique de la classe ouvrière ». Les cours de demi-temps doivent être créés dès le 1er mai 1919, en concurrence des cours du soir déjà existants qui sont eux qualifiés de cours de perfectionnement : « Ils seront fréquentés par tous les apprentis et également par les ouvriers auxquels les industriels laisseront le temps de les suivre, et les cours du soir seront maintenus pour les adultes et les jeunes ouvriers qui n'auraient pas la liberté de venir aux cours de demi-temps ». La ville vote un crédit de 16 000 francs à leur intention. Les enseignements proposés pour les cours de journée comportent des heures de dessin, de traçage et filetage, d'électricité, et d'anglais. Les cours du soir proposent en sus de ces différentes disciplines, des séances d'arithmétique et géométrie, ainsi que de mécanique.

Cette initiative répond aux besoins des deux gros employeurs sidérurgiques de l'agglomération. Les effectifs des deux sections créées – en fonction du niveau des apprentis – se composent au départ de soixante-dix apprentis des Aciéries et forges de Firminy, vingt des Établissements Jacob Holtzer, et de dix jeunes gens employés par d'autres employeurs[1997]. La différenciation des cours se justifie par le fait que l'école pratique atteint ses limites en termes de capacité d'accueil – il est d'ailleurs question d'agrandir l'établissement[1998]. La grève des métallurgistes de juin 1919 dépeuple un temps les cours, dont l'effectif tombe entre 12 et 15 apprentis. Le directeur de l'établissement contacte alors les parents des absents, et obtient le retour d'une soixantaine d'élèves. Une partie des auditeurs ne peut cependant rompre ses engagements contractuels vis-à-vis de leur nouvel employeur. L'année scolaire suivante, l'assiduité des apprentis aux cours progresse grâce au recours au carnet individuel des apprentis, qui facilite la communication entre les professeurs et les parents[1999]. Le directeur de l'école pratique promeut le bénéfice que ces cours de journée proposent par rapport aux seuls cours du soir, quant à l'amélioration du niveau et de la mentalité des jeunes gens.

[1997] ADL, 9 M 204, rapport du directeur de l'école pratique de garçons de Firminy au ministre du Commerce, 8 juillet 1919. En ce qui concerne les cours du soir et du dimanche matin, 208 élèves réguliers sont recensés.

[1998] ADL, 9 M 204, lettre du maire de Firminy Antoine Brioude au conseiller général, député et ancien maire de Firminy Ernest Lafont, 7 mai 1920.

[1999] ADL, 9 M 204, rapport annuel du directeur de l'école pratique de garçons de Firminy, 1919-1920.

La création des cours de demi-temps, associée à la mise en place de cours supérieurs au sein des groupes scolaires municipaux, permettent de supprimer l'année préparatoire que la municipalité avait fondée avant la guerre. Celle-ci permettait aux élèves recalés de consolider leurs connaissances générales afin de prétendre à des études techniques. Désormais, la mise en apprentissage est facilitée et favorise une exigence accrue lors de l'examen d'entrée de l'école pratique. De cette manière, les cours pour apprentis complètent l'offre locale de formation : l'école pratique d'industrie prépare les « cadres subalternes » – contremaîtres ou dessinateurs –, elle permet toujours à « l'élite de sa population scolaire » de préparer le concours d'entrée aux écoles d'Arts et Métiers, tout en favorisant pour les apprentis et ouvriers déjà en place l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques (dessin, traçage, filetage, électricité) nécessaires à l'exécution d'un métier[2000].

L'organisation des cours pour apprentis au cours de la journée de travail, prévue par le projet Astier, apparaît comme une solution aux difficultés posées par les cours de soirée. Lorsqu'ils sont tenus entre 20 et 22h, comme à l'école pratique de garçons de Saint-Étienne, ces enseignements se déroulent « à un moment de la journée où l'ouvrier fatigué par le labeur, obligé de manger vite se laisse aller parfois à un peu de somnolence d'où [une] condition désavantageuse pour fournir un travail intellectuel à rendement excellent[2001] ». La fréquentation des cours s'en ressent. Face à cette situation, le directeur Beaufils propose que les employeurs libèrent leurs apprentis à 17h30 ou 18h, ce qui permettrait d'organiser les cours jusqu'à 19h30 ou 20h. Le comité directeur de la Chambre syndicale de l'industrie des cycles se dit favorable à cette disposition, favorisée par l'adoption législative de la journée de 8 heures en mai 1919, ainsi que par les discussions relatives à la mise en œuvre de la semaine anglaise[2002]. Lorsque la mesure est mise en place, la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens s'y plie bien qu'elle aurait souhaité la « retarder pour ne pas désorganiser les ateliers[2003] ». Dans le même esprit, le constructeur-mécanicien Michel Vallette (Brunon, Vallette & Cie) et le contrôleur des

---

[2000] ADL, 9 M 204, rapport du directeur de l'école pratique de garçons de Firminy au ministre du Commerce, 8 juillet 1919.

[2001] MAI, CSC 1, réunion du comité directeur de la Chambre syndicale de l'industrie des cycles et automobiles de Saint-Étienne, 9 avril 1919.

[2002] Si la pratique des « trois huit » s'est accrue durant la Grande Guerre, pour des raisons d'organisation humaine et matérielle du travail, les archives manquent afin de confirmer si le retour à des services plus longs a été général dans le bassin stéphanois, notamment au sein des ateliers fonctionnant à feu continu.

[2003] *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1919*, Saint-Étienne, Mulcey, 1920.

mines Soulages suggèrent, lors de la réunion du conseil de perfectionnement de l'école pratique d'industrie de Rive-de-Gier du 25 juillet 1919, de veiller à fixer les heures des cours de demi-temps afin de ne pas gêner « les postes auxquels appartiendront les jeunes gens qui fréquenteront ces cours[2004] ». Le même jour est définitivement adoptée la loi Astier.

De l'ouverture des débats parlementaires sur une loi organisant l'enseignement professionnel à son adoption définitive, les acteurs patronaux ont régulièrement l'occasion de faire entendre leur position en la matière. Dans la métallurgie stéphanoise, les quelques avis exprimés demeurent, la plupart du temps, le fait d'individus, parfois légitimés par leur position syndicale, et non d'organisations. Le travail de lobbying est avant tout assuré à l'échelle nationale par l'UIMM. Les rares interstices laissés au local concernent le contenu des examens du CCP. De fait, il apparaît que la position patronale sur l'obligation des cours professionnels pour apprentis, une fois que l'opposition au projet de réforme apparaît illusoire, consiste simplement à limiter les effets de la mesure sur l'organisation de la production. Il s'agit alors de s'intéresser aux conséquences pratiques de l'instauration des cours professionnels obligatoires.

2. *La mise en place des cours professionnels loi Astier*

La loi du 25 juillet 1919, premier achèvement de près de vingt années de débats publics et législatifs, pose le cadre longtemps attendu de l'enseignement technique. En définissant par son article 1er ce qui relève de l'ordre nouvellement créé – « l'étude théorique et pratique des sciences et des arts ou métiers en vue de l'industrie ou du commerce » –, la loi Astier donne un corps institutionnel cohérent à un ensemble de dispositions et pratiques en vigueur depuis la fin du XIXe siècle. Seul le titre V, relatif aux cours professionnels, apporte de réelles innovations[2005]. Le texte apporte un certain nombre de contraintes pouvant affecter l'organisation du travail à l'atelier ou au bureau. Une disposition comme l'article 44, qui fixe l'obligation faite aux jeunes filles et jeunes gens âgés de moins de 18 ans de fréquenter ces

---

[2004] ADL, 9 M 206, réunion du conseil de perfectionnement de l'EPI de Rive-de-Gier, 25 juillet 1919.

[2005] Les titres Ier (Dispositions générales), II (Autorités préposées à l'enseignement technique), III (Des écoles publiques d'enseignement technique et des écoles de métiers) et IV (Des écoles d'enseignement technique privées) codifient des dispositions déjà existantes (Jean-Pierre Guinot, *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés*…, *op. cit*., p. 185).

cours entre quatre et huit heures par semaine, cent et deux cents heures par an, est l'exemple même de la définition d'une nouvelle norme de l'apprentissage. Malgré les fortes oppositions que le projet Dubief-Astier a pu susciter depuis 1905, le vote de 1919 – la loi est « adoptée sans débat et presque avec précipitation » du côté parlementaire[2006] – ne soulève pas la même virulence du côté patronal[2007]. Le travail de lobbying effectué par exemple par l'UIMM s'est déroulé surtout au cours de l'année 1917, au moment de la discussion parallèle des projets Verlot et Astier au Parlement. L'actualité législative la plus importante de l'année est sans aucun doute la loi du 23 avril fixant la durée journalière du travail à huit heures. Le contexte politique et syndical est aussi une cause de préoccupation plus inquiétante pour l'ensemble des acteurs patronaux.

L'implication de l'État dans l'organisation de l'apprentissage, défendue par exemple par l'ingénieur et professeur au Conservatoire national des arts et métiers Léon Guillet, sort renforcée de l'organisation industrielle en vigueur durant la Grande Guerre[2008]. La concrétisation législative s'est accélérée au plus fort des études ministérielles relatives à l'organisation économique de l'après-guerre. L'époque est pourtant, une fois la paix revenue, à la dénonciation des éléments de dirigisme introduits dans l'économie nationale pendant le conflit[2009]. Du côté des politiques du travail, l'absence d'étatisation ne traduit cependant pas un retour véritable à l'organisation prévalant avant 1914[2010]. L'institutionnalisation des cours professionnels pour apprentis ne se limite pas aux seules considérations de l'utilité économique. La part de « l'éducation sociale » de l'enfant, sa perpétuation au-delà de la seule scolarisation primaire, apparaissent également essentielles[2011]. Le contrôle de l'État, aussi lointain soit-il, doit rassurer une nation meurtrie. Face à ces nécessités impérieuses, la perspective de la participation des apprenti.e.s à quelques heures de formation en lieu et place de leur présence au bureau ou à l'atelier pourrait ne plus apparaître comme un péril menaçant les mondes de la production, d'autant plus que leur caractère obligatoire est soumis à un arrêté ministériel distinct

---

[2006] *Ibid*., p. 184.

[2007] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*., p. 253.

[2008] Ministère du Commerce et de l'Industrie, *Rapport général sur l'industrie française, sa situation, son avenir*, deuxième partie *Les méthodes d'expansion économique*, tome 3, Paris, Imprimerie nationale, 1919, p. 102. Le rapport est commandé par le ministre Clémentel en 1916 (Stéphane Lembré, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, La Découverte, 2016, p. 54).

[2009] Richard F. Kuisel, *Le capitalisme et l'État*…, *op. cit*.

[2010] Cf. Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail*…, *op. cit*.

[2011] Ministère du Commerce et de l'Industrie, *Rapport général sur l'Industrie française*…, *op. cit*., p. 102.

pour chaque localité où la création des cours est jugée nécessaire par le CDET (article 41). Il s'agit alors de vérifier dans les faits la position des employeurs industriels.

a. Action administrative et positions patronales

La loi Astier seule ne suffit pas à mettre sur pied l'organisation nouvelle des cours professionnels au niveau national. La mise en œuvre de la réforme est ainsi prévue pour la rentrée 1920. Entretemps, une première décision gouvernementale vient entamer la fragile adhésion du patronat, avant même que les circulaires des 14 et 20 avril ne créent les premiers cours. Il s'agit du décret du 20 janvier 1920, qui à l'occasion d'un remaniement ministériel crée un sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique rattaché au ministère de l'Instruction publique[2012]. La décision, liée à des motivations politiciennes, est d'emblée impopulaire dans les rangs patronaux[2013]. Le sénateur et ancien ministre du Commerce Étienne Clémentel, fraîchement débarqué du gouvernement et soucieux de défendre son œuvre ministérielle[2014], se mobilise alors contre la perspective qu'ouvre la décision précédente. Le fondateur de la Chambre de commerce internationale – en 1919 – sollicite ainsi l'avis des différentes chambres de commerce françaises, dont celle de Saint-Étienne, sur la question du rattachement[2015]. Après avoir consulté Honoré Beaufils, la compagnie émet l'avis suivant :

> « Il vaut mieux laisser l'Enseignement technique au Ministère du Commerce, qui est en contact avec les industriels et commerçants. Le Ministère de l'Instruction publique dirige les écoles dont le personnel enseignant appartient à l'Université. Ses fonctionnaires et inspecteurs sont mal préparés, par leur origine et leur passé, à l'initier rapidement aux méthodes nouvelles qu'impose un enseignement tout différent, et aux exigences locales, qui varient suivant les régions. Ils n'ont aucune connaissance du

---

[2012] Le changement de gouvernement résulte de la démission de la présidence du Conseil de Georges Clémenceau, à la suite de son échec à obtenir le vote de confiance des députés s'affirmant républicains à la veille de l'élection présidentielle du 17 janvier. Il est alors remplacé par Alexandre Millerand.

[2013] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*., p. 256-257.

[2014] Clotilde Druelle-Korn, « De la pensée à l'action économique : Étienne Clémentel (1864-1936), un ministre visionnaire », *Histoire@Politique*, vol. 16, n°1, 2012, p. 40-54. Pour une approche exhaustive de la vie et de l'action de Clémentel : Marie-Christine Kessler et Guy Rousseau (dir.), *Étienne Clémentel 1864-1936 : Politique et action publique sous la Troisième République*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, 2018.

[2015] *BCCSE*, année 1920, séance du 12 février 1920, « Rattachement de l'Enseignement technique au ministère de l'Instruction publique », p. 21 et suiv.

travail manuel, qui est la base de l'enseignement professionnel. Ils forment une longue hiérarchie, qui entraverait les solutions rapides des questions importantes et urgentes. Les écoles techniques jouissent, en fait, d'une certaine autonomie leur permettant de s'adapter au centre où elles existent. Les Conseils de perfectionnement et les Commissions techniques de surveillance perdraient leur indépendance relative dès l'instant que leurs propositions seraient soumises à l'agrément de l'interminable hiérarchie de fonctionnaires placée entre le Ministre et les établissements de l'Instruction publique ».

Les patrons stéphanois perpétuent ainsi une critique relativement commune de « l'Université », notamment le reproche d'une bureaucratie néfaste. Le rattachement trouve cependant un partisan inattendu en la personne d'Étienne Mimard. Celui-ci, absent de la réunion du bureau de la chambre de commerce du 12 février, signale lors de la séance suivante que le conseil de perfectionnement de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne a donné un avis favorable au transfert de tutelle administrative[2016]. L'argument qu'il expose à ses collègues tient à la qualité même du corps enseignant de l'école : « Ce rattachement favorisera le recrutement et l'avancement des professeurs ». Le président Paul Petit objecte cependant que l'avis de la compagnie s'est appuyé sur les indications de Beaufils, qui s'avèrent antérieures à la prise de position du conseil de perfectionnement. Il peut certes paraître plus aisé pour un directeur d'établissement et inspecteur général adjoint d'exprimer son opposition à la mesure par l'intermédiaire d'une organisation d'industriels et de commerçants. Cet épisode marque cependant la fin, à Saint-Étienne, de la contestation du rattachement à l'Instruction publique, confirmé par l'article 6 de la loi du 20 juin 1920. Là encore les motivations du président du Conseil Millerand tiennent avant tout de causes extérieures à la seule politique de l'enseignement technique[2017]. La campagne menée par Clémentel contre le rattachement a certes recueilli le soutien des régions économiques et de la quasi-totalité des chambres de commerce – 115 sur 125 –, mais la mesure est alors entérinée[2018].

Il est alors temps pour les acteurs locaux de se consacrer à la question des cours professionnels. Le préfet de la Loire désigne ainsi une commission chargée de l'application de

---

[2016] *BCCSE*, année 1920, séance du 31 mars 1920, « Rattachement de l'Enseignement technique au ministère de l'Instruction publique », p. 24.

[2017] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*., p. 256-257.

[2018] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 235-236.

la loi Astier. Celle-ci se réunit le 4 juin 1920, en présence du directeur général adjoint de l'Enseignement technique Constant Caillard[2019]. Parmi les personnalités invitées se trouvent la plupart des membres du CDET, qu'il s'agisse de personnalités politiques[2020], de représentants des administrations déconcentrées[2021], de praticiens, patrons ou ouvriers, désignés pour siéger au sein du CDET de la Loire[2022], de représentants patronaux[2023] ou des directrices et directeurs des écoles pratiques du département.

Le représentant de la DET expose sans ambages que la modicité de la somme votée par le parlement empêche de généraliser l'obligation des cours professionnels à l'ensemble du territoire. Le choix est fait « de procéder progressivement à sa mise en pratique dans les départements qui, par leur situation industrielle ou commerciale et par les centres d'enseignement qui s'y trouvent pourraient, les premiers, mettre en vigueur les dispositions de cette loi ». Caillard présente ensuite le rôle des commissions locales professionnelles (CLP), fondées par la loi Astier afin d'organiser les cours professionnels rendus obligatoires. Ils sont chargés du recensement des professions et des apprentis concernés par la nouvelle législation.

[2019] ADL, T 2109, réunion de la commission chargée de l'application dans le département de la Loire de l'application de la loi du 25 juillet 1919, 4 juin 1920.

[2020] Sont présents en leur qualité de membres de droit du CDET le maire républicain-socialiste de Saint-Étienne Louis Soulié, le maire radical de Rive-de-Gier Eugène Fouilland, le conseiller général Pierre Monot (canton de La Pacaudière) et son homologue socialiste Ferdinand Faure, par ailleurs adjoint au maire de Saint-Étienne. Le président du conseil général de la Loire Albert Boël, les maires de Firminy (Antoine Brioude), Roanne (Albert Serol) et Saint-Chamond (François Delay), le sénateur et conseiller général Louis Maurin (canton de Saint-Bonnet-le-Château) et le conseiller général Jérôme Revolon (canton de Pélussin) sont absents ou excusés. Il est à remarquer que le jeu de la délégation politique au sein des commissions administratives consultatives obéit à d'autres logiques que le simple intérêt local ou l'expertise professionnelle.

[2021] Outre l'inspecteur d'académie en résidence à Saint-Étienne, il est possible de considérer les inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique Alexis Rivolier et Georges Wagner comme des mandataires du sous-secrétariat d'État, même s'ils sont respectivement fabricant d'armes et constructeur électricien.

[2022] Outre les personnalités politiques membres de droit du CDET, il faut inclure le fabricant de rubans Léon Garand, le contremaître de la Société des moteurs Chaléassière J.-C. Bruyère, l'ouvrier modeleur Jules Ducluzel (maison Escoffier à Saint-Étienne), le secrétaire du syndicat (CGT) des tisseurs Jean-Marie Peyrache, l'ancien maire de Saint-Étienne Pétrus Faure, et le président de la Fédération des anciens élèves des écoles professionnelles de l'arrondissement de Saint-Étienne Marius Pauze.

[2023] La liste est importante. En sus des différents dirigeants d'entreprises mentionnés dans les notes précédentes, ont assisté à la réunion le fabricant d'armes Berthon, l'industriel Chaize, le directeur de l'usine des Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne Frédéric Beutter, le président de la Chambre syndicale des tissus et rubans Louis Bernard, le commerçant Gabriel Villard, le soyeux et vice-président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Jean-Jacques Giron. Sont absents ou excusés les présidents des chambres de commerce de Saint-Étienne Paul Petit (directeur de la Société des houillères de Saint-Étienne) et de Roanne Pierre Dumarest, le président de la chambre consultative des arts et manufactures de Rive-de-Gier Barthélémy Déflassieux et son homologue de Saint-Chamond Louis Jury, ainsi que Benoît Clair (membre du CDET mais retiré des affaires en sa propriété de Montbrison), Jean-Marie Demurger (apprêteur à Roanne), Joseph Leflaive, l'entrepreneur en menuiserie Matout, Étienne Mimard, Eugène Provot (fabricant de chapellerie à Chazelles-sur-Lyon), Jules Ravat (fabricant de cycles) et le constructeur-mécanicien Rivoire (Rivoire & Marx).

Les cours déjà existants doivent être examinés « en se préoccupant de leur faculté de réception ». Les CLP doivent également étudier les cours à créer et les moyens nécessaires, financiers, matériels et humains, afin de compléter l'offre. Le recrutement du personnel enseignant pose notamment question. Lorsque les professeurs des écoles pratiques locales ne peuvent suffire, il peut être fait appel à des professionnels issus des corps de métier dont l'apprentissage est organisé[2024].

La question financière, notamment l'appel de Caillard aux libéralités des entreprises locales afin de remédier au délai dans le versement des subventions de l'État aux municipalités, est l'occasion d'une intervention de l'IDET Alexis Rivolier.

> « M. Rivolier […] prend à ce moment la parole, au nom des industriels de Saint-Étienne, pour faire remarquer qu'au lieu de solliciter le concours financier des industriels et commerçants, pour l'organisation des cours professionnels, il serait préférable de poursuivre immédiatement la réalisation des projets d'agrandissement des Écoles pratiques, notamment celui de l'École de garçons de Saint-Étienne pour lequel ils ont versé une somme supérieure à 300 000 francs ».

La souscription réalisée au cours de l'année 1917 attend en effet que l'administration de l'Enseignement technique puisse lancer officiellement le projet de reconstruction et d'agrandissement des locaux de l'école pratique d'industrie. Un deuxième point est soulevé, à savoir l'absence de reconnaissance des chambres syndicales patronales par les dispositions prises par la loi Astier et ses suites en ce qui concerne la fondation attendue des chambres de métiers[2025]. Constant Caillard ne peut que renvoyer au texte de loi, qui fixe un cas général. Le préfet clôt alors la discussion en rappelant la générosité traditionnelle des industriels de la région au bénéfice de l'enseignement professionnel.

L'arrêté pris par le sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique Pierre Coupat le 8 juillet 1920 désigne les communes où l'instauration de cours professionnels municipaux à caractère obligatoire est reconnue nécessaire. Cinq commissions locales professionnelles sont créées afin d'organiser ces cours, à Firminy, Rive-de-Gier, Roanne, Saint-Chamond et Saint-

---

[2024] Le DGET adjoint mentionne un recrutement par voie de concours, consistant en plusieurs épreuves portant sur la connaissance « parfaite » du métier et sur l'enseignement général. Le premier candidat classé sera stagiaire pour juger de ses capacités pédagogiques ; en cas d'échec, le deuxième classé devient à son tour stagiaire, et ainsi de suite. Un brevet de maître d'apprentissage peut être délivré par le préfet pour récompenser les meilleurs, sans oublier la possibilité ultérieure de nomination par le ministère comme inspecteurs de métiers.

[2025] Cf. supra.

Étienne[2026]. Malgré la contrainte ministérielle, tous les cours professionnels obligatoires institués n'aboutissent pas à une création effective. Dans le département voisin du Rhône, la commune de Givors, où cohabitent comme principales industries la métallurgie et la verrerie, échoue à fonder ces enseignements[2027]. L'absence d'une véritable école professionnelle municipale contribue probablement à cet ajournement récurrent entre 1920 et 1923. Cette défaillance est toutefois compensée par l'organisation de cours par la SEPR, acteur privé mais collaborant de longue date avec les collectivités locales de son département[2028]. Ce court détour géographique – Givors se situe à environ 15 kilomètres de Rive-de-Gier – rappelle que la situation de l'apprentissage au sein du département de la Loire bénéficie de l'œuvre entreprise depuis 1879 en matière d'écoles professionnelles. L'expérience des cours du soir, voire des cours de demi-temps, a incité la direction de l'Enseignement technique à désigner la Loire comme l'un des dix départements pilotes de la mise en application de la loi Astier[2029].

Dans cette perspective, le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique consulte les acteurs économiques locaux par le biais d'un questionnaire adressé aux chambres de commerce. Celle de Saint-Étienne n'obtient que sept réponses de la part des dix-neuf corporations qui la composent[2030]. L'avis rédigé par la compagnie s'inscrit dans la droite ligne de la remarque formulée par Alexis Rivolier lors de la réunion du 20 juin 1920 : c'est aux groupements professionnels d'organiser l'apprentissage. L'État ne doit que soutenir cet effort, et se consacrer avant tout au « développement de l'enseignement professionnel existant ». L'opportunité de la création de chambres de métiers théoriquement calquées sur le modèle allemand est évoquée,

---

[2026] La répartition des communes est alors la suivante : CLP de Firminy (Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Unieux), CLP de Rive-de-Gier (Rive-de-Gier), CLP de Roanne (Roanne), CLP de Saint-Chamond (Izieux, L'Horme, Saint-Chamond, Saint-Julien-en-Jarez, Saint-Martin-en-Coailleux), CLP de Saint-Étienne (Saint-Étienne). Le cas de la région roannaise n'est pas considéré dans cette recherche.

[2027] ADR, T 618, réunions du CDET du Rhône, 1920-1923.

[2028] ADR, T 618, lettre du directeur de la SEPR au préfet du Rhône, 1er août 1923. Il existe un cours complémentaire de garçons à Givors.

[2029] Les onze autres départements désignés par circulaires ministérielle du 21 mai 1920 sont les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Isère, la Loire-Inférieure, la Meurthe-et-Moselle, le Nord, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Seine-Inférieure et la Seine. Outre leur expérience des cours professionnels, il s'agit des principaux départements industriels et commerciaux du pays, à l'exclusion de l'Alsace et de la Moselle qui, malgré la réintégration à la république française, conservent la législation spécifique appliquée par le Reich allemand, notamment les chambres de métiers et les écoles de perfectionnement. La loi Astier ne s'y applique pas jusqu'en 1955 (Gérard Bodé, « Corporations et formation professionnelle en Allemagne entre archaïsme et modernité : les fondements de l'enseignement dual à partir de l'exemple de l'Alsace-Lorraine », *in* Jay Rowell et Anne-Marie Saint-Gille (dir.), *La société civile organisée aux XIXe et XXe siècles : perspectives allemandes et françaises*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 157).

[2030] *BCCSE*, année 1920, séance du 9 juillet 1920, « Apprentissage et cours professionnels », p. 113 et suiv.

mais ne peut être discutée pleinement en l'absence de projet législatif précis. Lorsqu'elle est consultée dans le cadre de cette enquête, la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond produit quant à elle un modèle de contrat d'apprentissage. Cette présentation rappelle l'une des lacunes de la loi Astier, qui ne renouvelle pas les dispositions de la loi de 1851[2031].

Si certains problèmes pratiques sont encore à régler, l'obligation réglementaire impose la mise en œuvre des dispositions existantes. La municipalité de Saint-Étienne lance une campagne de presse afin d'informer les familles de l'ouverture officielle des cours professionnels loi Astier au 15 octobre 1920[2032]. Les articles mentionnent qu'en cas de manquement à l'obligation d'assiduité, les chefs d'entreprises qui ne contrôleraient pas l'assiduité de leurs apprentis aux cours s'exposent à une amende dont le montant peut varier entre 5 et 15 francs. Les différents enseignements proposés sont listés selon leur établissement[2033]. Parmi les spécialités intéressant les industries du fer figurent les cours figurant dans le tableau suivant[2034]. Des cours préparatoires sont instaurés dans des groupes scolaires excentrés de la ville de Saint-Étienne (Passementiers, Soleil, Montaud, etc.)[2035]. Ils sont supprimés ou rétablis en fonction de leur fréquentation et de la demande. Cette pratique, qui existe également à Firminy lors des premières années des cours Astier, s'explique par le fait que le niveau de nombre d'élèves sortant des écoles primaires – sans le certificat d'études – est insuffisant vis-à-vis du niveau de l'enseignement général et théorique professé dès la première année des cours professionnels.

[2031] *Ibid.* Ce contrat-type mentionne la durée de l'apprentissage, l'objet de la formation au métier, l'absence de rémunération du maître d'apprentissage par les parents de l'apprenti, le montant du salaire et la possibilité de primes et augmentations ultérieures. Il indique aussi que la dégradation de l'outillage mis à disposition de l'apprenti sera retenue sur la paie en fonction des tarifs établis par le règlement intérieur. Une indemnité de rupture, en dehors de la période d'essai, est également inscrite au détriment de l'apprenti démissionnaire.

[2032] *La Loire Républicaine*, « L'enseignement professionnel post-scolaire », 11 septembre 1920 ; *Le Mémorial de la Loire*, « L'enseignement professionnel post-scolaire », 16 septembre 1920.

[2033] Sur la fondation et l'organisation de ces écoles avant 1914, cf. partie 1, chapitre 2. Les cours de l'école régionale des arts industriels ne sont rattachés à l'ensemble qu'à la rentrée suivante.

[2034] Sont indiqués entre crochets et en italique les autres cours professionnels ouverts dans les écoles municipales de Saint-Étienne.

[2035] ADL, 123 W 10, lettre du maire de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 19 octobre 1920. Peu d'informations existent sur ces cours préparatoires au sein des archives consultées.

Tableau n°13 : Cours professionnels proposés par les écoles municipales de Saint-Étienne dans le cadre de la loi Astier à la rentrée 1920.

École pratique d'industrie de garçons 32 rue Fontainebleau	Électricité industrielle (cours élémentaire, cours supérieur) Mécanique appliquée Traçage et machines-outils Tournage et filetage Forge mécanique et serrurerie Menuiserie (cours de trait, cours de technologie) Modèlerie et fonderie Traçage pour chaudronnerie, ferblanterie et zinguerie Chauffage théorique Chauffage pratique	Moteurs à explosion Dressage de canons pour fusils Armurerie (technologie) Bascule Monture sur armes Équipe d'armes Platine [*Tissage (théorique)*] [*Tissage, analyse et mise en carte*] [*Technologie des métiers à tisser*] [*Coupe pour tailleurs*]
École pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles Rue de la Charité	Anglais Comptabilité Correspondance commerciale Sténo-dactylographie	[*Coupe en couture*] [*Lingerie*] [*Repassage*] [*Broderie*]
École primaire supérieure de garçons Rue des frères Chappe	Anglais (cours élémentaire, cours supérieur) Allemand Espagnol	Italien Comptabilité (cours élémentaire, cours supérieur) Sténo-dactylographie
École de chimie et de teinture Rue Tréfilerie	Chimie générale [*Impression*]	[*Teinture*]

b. L'exemple de la municipalité de Firminy

La mise en place des cours professionnels dans le cadre de la loi du 25 juillet 1919, appliquée dans la Loire dès la rentrée 1920, crée peu de nouveaux cours. Elle modifie l'organisation de nombreux cours existants. Un exemple intéressant est donné par la transformation des cours de demi-temps organisés par la municipalité de Firminy et assurés par le personnel des écoles pratiques de la ville. Commune sans fonction administrative ou politique importante, ayant fait le choix dès l'origine de construire des bâtiments dédiés à l'enseignement professionnel, Firminy doit assumer le coût financier non négligeable de l'entretien de ces établissements,

ainsi que la rémunération des heures supplémentaires assurées par les enseignants à son profit. Le tableau suivant résume les modifications imposées par la loi de 1919[2036].

Tableau n°14 : Organisation des cours de demi-temps (1919-1920) et des cours professionnels loi Astier (1920-1921) par la municipalité de Firminy, sections masculines.

Municipalité de Firminy	**Cours de demi-temps 1919**	**Cours professionnels 1920**
Durée des études	2 années, 10 mois par année	3 années, 10 mois par année
	6 séances par semaine de 1h30 chacune	4 séances par semaine de 1h30 chacune
Programme	**1ère année**	**1ère et 2e années**
Arithmétique	2 séances par semaine, 3 heures	1 séance par semaine, 1h30
Géométrie	2 séances par semaine, 3 heures	1 séance par semaine, 1h30
Dessin industriel	2 séances par semaine, 3 heures	2 séances par semaine, 3 heures
Programme	**2e année**	**3e année**
Mécanique	2 séances par semaine, 3 heures	1 séance par semaine, 1h30
Technologie	2 séances par semaine, 3 heures	1 séance par semaine, 1h30
Dessin industriel	2 séances par semaine, 3 heures	2 séances par semaine, 3 heures
Électricité	1 séance de dessin, 3 séances d'électricité par semaine	
Instructions pédagogiques	Classe de 1 h 30 : Interrogations sur la leçon précédente : 20 minutes (mettre des notes) Exposé de la leçon du jour : 40 minutes Dictée du résumé de la leçon du jour : 20 à 25 minutes Interrogation sur la leçon venant d'être faite : 5 à 10 minutes (mettre des notes)	

Les changements principaux interviennent dans l'ajout d'une année d'étude et la réduction de l'horaire hebdomadaire proposé aux apprentis – réduction à l'échelle d'une année, mais non de la (post-)scolarité complète. La législation nouvelle contraint ainsi l'organisation imaginée initialement par la municipalité, notamment quant au nombre d'heures de cours par semaine et par an. Le contenu de l'offre change marginalement, avec la suppression de l'enseignement spécifique d'électricité. L'importance de la pratique du dessin industriel demeure d'une formule à l'autre.

[2036] ADL, T 2109, programme des cours de demi-temps pour les apprentis des usines, École pratique d'industrie de garçons de Firminy, 1919 ; Programme des cours professionnels pour les apprentis des usines, École pratique d'industrie de garçons de Firminy, 1920.

Le directeur de l'école pratique de garçons Jean-Baptiste Cruvieux, également directeur des cours professionnels municipaux de la ville, se défend lors d'une réunion de la commission locale professionnelle contre les critiques prononcées lors de la séance du CDET du 21 octobre 1920[2037]. Un membre du conseil non cité « a exprimé l'opinion que les programmes de Firminy étaient trop savants, difficiles à appliquer et qu'ils ne répondaient pas complètement à l'esprit de la loi Astier[2038] ». Le directeur proteste, arguant des cours de demi-temps mis en place dès 1919. De fait, les professeurs tentent selon lui de s'adapter au niveau réel des élèves. L'organisation adoptée par les cours municipaux possède d'ailleurs un avantage certain, celui de permettre la répartition cohérente des élèves au sein de différentes sections.

Tableau n°15 : Répartition des élèves des sections masculines des cours professionnels municipaux de Firminy, rentrée 1920.

Section	Nombre d'élèves	Observations
1ère année A	57 élèves	Nouveaux élèves, connaissances du niveau certificat d'études primaires
1ère année B	53 élèves	Nouveaux élèves d'un niveau plus faible, connaissant l'arithmétique de base
2ème année C	51 élèves	Anciens élèves de bon niveau, ou nouveaux élèves de très bon niveau
2ème année D	52 élèves	Anciens élèves de niveau un peu plus faible
3ème année E	33 élèves	Ajusteurs et tourneurs
3ème année F	40 élèves	Modeleurs, électriciens, forgeurs et mouleurs
Cours d'anglais du dimanche matin	45 élèves	
Total	331 élèves inscrits	

L'établissement a dû refuser près d'une centaine d'apprentis, à l'instruction insuffisante. Le choix du désencombrement des cours vise à rendre ceux-ci plus efficaces, en diminuant les risques de désordre et d'indiscipline. Le directeur envisage dès octobre 1920 la fondation de cours de remise à niveau, dont le niveau doit se baser sur le programme du certificat d'études primaires, à raison de trois séances hebdomadaires de 90 minutes durant toute une année

[2037] ADL, T 2109, réunion de la commission locale professionnelle de Firminy, 27 octobre 1920.

[2038] Il n'existe pas de conservation cohérente de procès-verbaux de réunions du CDET de la Loire pour la période 1911-1925. Les procès-verbaux correspondants peuvent se trouver dans des cotes connexes au sein des archives départementales.

scolaire. L'initiative est soutenue par le directeur général des Ets Jacob Holtzer Lucien Demozay :

> « […] il est évident que d'enfants ne sachant rien, on ne peut pas tirer grand' chose. Il faudrait que les lois sur l'instruction primaire soient véritablement appliquées, et que les maires n'hésitent pas à mécontenter leurs électeurs pour assurer la fréquentation de nos écoles. Dans un pays où les citoyens se gouvernent eux-mêmes, il est indispensable, si l'on veut éviter les pires calamités, qu'ils soient instruits. En attendant, et pour ce qui concerne l'application de la loi Astier, il importe en effet d'organiser à bref délai les cours préparatoires post-scolaires, dont vient de parler M. Cruvieux ».

Face à cette demande, les maires des communes concernées par les cours professionnels de Firminy promettent de soumettre la question à leur conseil municipal. Chacun accepte, après quelques négociations, la répartition des dépenses suivantes, basée sur la population de chaque localité : 50 % des frais de création et d'entretien, c'est-à-dire le traitement des enseignants, pour la ville de Firminy – plus l'intégralité de ceux liés aux locaux –, 22 % pour celle du Chambon-Feugerolles, 18 % pour celle d'Unieux, et 10 % pour Fraisses[2039]. Le budget prévisionnel des cours pour l'année 1921 est de 40 000 francs.

La prise de parole de Lucien Demozay se comprend non seulement par les intérêts économiques d'un fournisseur des armées françaises, mais aussi par la tradition sociale de l'entreprise dont il est devenu le véritable manager en 1917. De fait, il n'est pas étonnant que, dès 1919, les apprentis de l'usine Holtzer aient constitué l'un des principaux viviers des élèves des cours de demi-temps. Ceux-ci, âgés entre 13 et 18 ans, se répartissent en trois groupes[2040] : « ceux qui viennent tout à fait librement sans intervention de la part de leur patron » ; « ceux qui viennent conseillés mais non contraints par la direction de leur usine », qui sont principalement les apprentis des Ets Jacob Holtzer ; enfin « ceux pour lesquels la fréquentation est obligatoire », qui sont « les apprentis tourneurs, ajusteurs, modeleurs, fondeurs des Aciéries et forges de Firminy ». L'encouragement ou la contrainte des deux grands employeurs métallurgistes de l'agglomération explique la fréquentation régulière des jeunes gens y

---

[2039] ADL, 123 W 10, délibérations des conseils municipaux d'Unieux, 2 janvier 1921, de Fraisses, 13 février 1921, et du Chambon-Feugerolles, 16 avril 1921.

[2040] ADL, 9 M 204, rapport du directeur de l'école pratique de garçons de Firminy, 1919-1920.

travaillant, d'autant plus que des chefs de service, contremaîtres et ouvriers de ces maisons sont désignés membres des conseils de métiers fondés afin de contourner la limite numérique de la composition des CLP[2041] – et constitués en vue de fournir des examinateurs pour les épreuves du CAP[2042].

L'école pratique de garçons perpétue à travers les cours pour apprentis l'utilité économique qui a prévalu à sa fondation par la municipalité, au bénéfice des grandes entreprises. Le directeur Cruvieux souligne d'ailleurs dans son rapport sur l'année scolaire 1919-1920 « qu'en dehors de quelques grands établissements, la plupart des industriels préoccupés par d'autres soucis plus immédiats n'accordent aucun intérêt au développement de l'enseignement professionnel post-scolaire ». Le contrôle patronal demeure selon lui le meilleur moyen d'assurer l'assiduité des jeunes gens. Les contraintes imposées par la loi Astier se révèlent faibles. Cet état de fait est aussi patent du côté féminin, puisque la directrice de l'école pratique mentionne les refus nombreux d'employeurs à la venue de leurs apprenties aux cours du soir, qu'il s'agisse d'employées en couture ou d'ouvrières de fabriques de boulons ou d'usines textiles[2043]. La destination ménagère des cours, c'est-à-dire ne permettant pas la reconnaissance par la qualification de l'amélioration éventuelle des compétences professionnelles des jeunes filles – dextérité en tête – ne change rien à l'hostilité patronale. L'horaire des cours – de 17 heures 30 à 19 heures –, qui ampute en partie la journée de travail, et l'éloignement de l'école pour les apprenties des communes avoisinantes expliquent en partie cette opposition[2044].

[2041] La CLP de Saint-Étienne fonde également des conseils de métiers pour les professions suivantes : menuiserie-ébénisterie, modèlerie-moulage, ajustage-tour, forge, ferblanterie-zinguerie, chaudronnerie, armurerie, dressage de canons, chauffage des appareils à vapeur, électricité, dessin, ruban (tissage du ruban, mise en carte, pratique du métier, ourdissage et pliage), coupe pour tailleurs, chimie, teinture, commerce-comptabilité, lingerie-broderie, couture-coupe (Rapport annuel du directeur général des cours professionnels municipaux de Saint-Étienne, année 1921-1922).

[2042] Les conseils de métiers d'ajusteurs, tourneurs, forgeurs, fondeurs/mouleurs et modeleurs comportent chacun huit membres : deux chefs de service ou d'atelier des AFY, un chef de service ou d'atelier des Ets Jacob Holtzer, deux contremaîtres ou ouvriers des AFY, un ou deux contremaître(s) ou ouvrier(s) de chez Holtzer, ainsi qu'un ou deux représentants d'entreprises du Chambon-Feugerolles : aciéries Claudinon, Ets Crozet-Fourneyron, boulonnerie Paulet, etc. Le conseil de métiers des chaudronniers et tôliers comporte trois représentants des AFY et un chef d'entreprise du Chambon-Feugerolles. Celle des électriciens est composée de six membres (ADL, T 2109, réunion de la commission locale professionnelle de Firminy, 27 octobre 1920). Le déséquilibre numérique retranscrit l'écart existant entre les effectifs des deux grandes entreprises de l'agglomération. La représentation des différentes sociétés dans tel ou tel conseil s'explique sans doute par l'importance du métier dans leurs procès de fabrication, leur expertise technique et probablement leurs besoins de formation.

[2043] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Firminy, 27 octobre 1920.

[2044] L'article 44 de la loi Astier mentionne que si « les cours professionnels obligatoires devront avoir lieu pendant la journée légale de travail », hors « établissements, ateliers, magasins ou bureaux dans lesquels la durée normale du travail du personnel n'excède pas huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine », « des dérogations

En conséquence, si l'assiduité des jeunes gens progresse au fur et à mesure de l'année scolaire 1920-1921 – de 311 élèves en octobre 1920 à 350 au début du mois de mars 1921 –, l'effectif des jeunes filles ne cesse de diminuer – de 804 à la rentrée jusqu'à 522 au 1er mars[2045]. Du côté des professions masculines, la répartition des apprentis par professions fait la part belle aux ajusteurs – 141 des 313 apprentis soumis à la loi Astier. Les autres métiers concernés sont également liés à la métallurgie : tourneurs (31), modeleurs (28), mouleurs (25), forgeurs (13), chaudronniers (12), etc.[2046]. Seuls les électriciens (26) relèvent en partie d'une branche spécifique. En ce qui concerne les jeunes filles, on note la présence de 85 usineuses sur les 487 réponses obtenues[2047]. L'âge de la quasi-totalité des élèves de cours professionnels est compris entre 13 et 17 ans. Seuls 6 des 356 élèves garçons et 30 des 379 élèves filles sont âgés de plus de 18 années. Comme lors de la mise en place des cours de demi-temps, les employeurs sont astreints à la signature mensuelle des carnets individuels des apprentis, récapitulant les présences aux cours, les notes obtenues et les observations éventuelles des enseignants. Les aciéries appliquent les sanctions suivantes en cas d'absence : avertissement, retenue de 2 francs sur le salaire, retenue de 5 francs, renvoi de l'usine[2048]. Une sous-commission de l'assiduité est même créée au sein de la CLP afin d'examiner les absences des jeunes filles et jeunes gens employés par d'autres maisons.

Le rapport du directeur de l'école pratique de garçons Guillaumont – successeur de Cruvieux à la rentrée 1921 – lu à la CLP lors de la réunion du 14 novembre 1925, permet d'établir un bilan des premières années des cours Astier à Firminy[2049]. Du côté des apprentis, ce sont huit professions qui bénéficient d'une formation – ajusteurs, tourneurs, forgerons, menuisiers, modeleurs, mouleurs, chaudronniers, électriciens. Chacune bénéficie de cours de dessin et de technologie, cette dernière consistant en « l'étude des matières premières, de

---

pourront être apportée à la règle » par le ministère de tutelle, sur demande de la CLP concernée et du CDET. Dans les comptes-rendus – lacunaires – des réunions du CDET de la Loire pour les années 1921 à 1925, il n'est pas mentionné de telles demandes de dérogation. Pourtant, à la suite de la modification de cet article 44 par l'article 51 de la loi de finances du 30 mars 1929, les différentes CLP sollicitent la possibilité de déroger à l'obligation d'organiser les cours pendant la journée de travail. Ce qui rend encore plus étonnante l'éventuelle absence de requête antérieure.

[2045] ADL, T 2109, notice des cours professionnels obligatoires de la ville de Firminy, année 1920-1921.

[2046] Dans de rares cas, ajusteurs et tourneurs peuvent œuvrer à la construction et à l'entretien de machines destinées à d'autres industries.

[2047] Parmi les autres professions exercées : 165 tisseuses, 58 écolières, 54 ménagères, 29 lingères brodeuses, 26 couturières, 20 employées de commerce, 19 giletières culottières, 16 repasseuses, 15 divers.

[2048] ADL, 9 M 247, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 25 novembre 1922.

[2049] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Firminy, 14 novembre 1925.

l'outillage, des procédés de travail spéciaux ». La municipalité propose 36 séances hebdomadaires de cours aux apprentis. Ceux-ci sont astreints à la fréquentation de quatre cours en 1ère année, de trois en 2e et 3e année. Les sections de 1ère année bénéficient également de cours de calcul, de géométrie et, pour les deux divisions dont le niveau scolaire est le plus faible, de cours de français. Les enseignements sont assurés par les professeurs et contremaîtres de l'école, auxquels s'ajoutent deux enseignants extérieurs, à savoir un ingénieur et un contremaître des Aciéries et forges de Firminy pour les cours de moulage et de chaudronnerie.

Les employeurs sont tenus de déposer en mairie les noms et adresses des jeunes gens qu'ils emploient en apprentissage. Dix entreprises ont effectué la formalité : Aciéries et forges de Firminy, Ets Jacob Holtzer (Unieux), maison Barbier Frères (boulonnerie, Le Chambon-Feugerolles), Ets Crozet-Fourneyron (construction mécanique, Le Chambon-Feugerolles), Boulonneries du Vieux-Condé (Le Chambon-Feugerolles), Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, Ets Palle-Bertrand (boulonnerie, Le Chambon-Feugerolles), Compagnie industrielle des moteurs à explosion (Firminy) et la société Veyre & Louis. Ces sociétés emploient ainsi 349 jeunes gens. Ce sont cependant seulement 290 apprentis qui sont inscrits aux cours professionnels. Le directeur de l'école reconnait la difficulté qu'il rencontre dans le contrôle des déclarations des assujettis à la loi Astier, et à obtenir la fréquentation des élèves aux cours, malgré la coopération poussée des principaux employeurs. Du côté des cours féminins, ce sont 126 inscrites et 489 auditrices qui assistent aux différents enseignements, dont une partie se déroule le dimanche. Là encore, la mauvaise volonté des employeurs est dénoncée par la directrice de l'école pratique de jeunes filles, qui déplore aussi le faible nombre de déclarations déposées en mairie.

c. Un projet de réforme ajourné : les chambres de métiers (1921)

La défense des intérêts patronaux, comme forme d'action collective, s'effectue le plus souvent de manière préventive, lorsqu'il s'agit d'influer sur la fabrique des textes législatifs et réglementaires. Un exemple précis lié à la mise en œuvre de la loi Astier tient à la question des chambres de métiers. Envisagées par l'intermédiaire d'une proposition de loi déposée au bureau de la Chambre des députés par le parlementaire Verlot le 30 juin 1921 afin de compléter les dispositions de la loi de 1919, celles-ci s'appuient en partie sur le modèle alsacien-mosellan –

observé par les acteurs éducatifs et économiques français depuis leur création dans le cadre du Reich par loi impériale du 26 juillet 1897, d'autant plus grâce à la réintégration de ces territoires au sein de la République française[2050]. Chaque département serait pourvu en principe d'une chambre de ce type, chargée de l'organisation et du contrôle de l'apprentissage, mais également de l'orientation professionnelle. L'architecture institutionnelle issue de l'application de la loi Astier serait alors déjà remise en question[2051].

Dès la réunion organisée par le préfet de la Loire le 4 juin 1920 en vue de l'application de la loi Astier, les représentants de l'industrie et du commerce s'inquiètent des conséquences possibles pour leurs organisations syndicales et consulaires de la fondation envisagée des chambres de métiers[2052]. En effet, chambres de commerce – par le décret du 3 septembre 1851 – et chambres syndicales – par application de la loi du 21 mars 1884 – possèdent dans leurs prérogatives la possibilité d'organiser des cours professionnels.

La chambre de métiers d'Alsace et de Lorraine a ainsi envoyé une lettre aux parlementaires, qu'elle fait suivre aux différentes chambres de commerce[2053]. Tout en saluant l'initiative du « Groupe parlementaire de l'apprentissage » en faveur de la création des chambres de métiers dans le cadre français, le bureau de la chambre regrette une proposition de loi qui n'aurait « qu'une très faible ressemblance » avec le modèle revendiqué. Le « conflit de compétence classique entre la Chambre de commerce et la Chambre de métiers » est regretté, puisqu'il dépossèderait la première de la réglementation de l'apprentissage commercial. De plus, en ce qui concerne l'apprentissage industriel, la position de la chambre alsacienne-mosellane s'inscrit dans la pure tradition de la formation duale à l'allemande :

> « Nos expériences acquises pendant vingt ans […] nous prouvent que le *milieu idéal de l'apprentissage est moins la grande usine que l'atelier de l'artisan*, où le travail manuel prévaut et où l'apprenti passe par toutes les phases de l'activité professionnelle. Moins le milieu sera spécialisé, plus les chances seront grandes

---

[2050] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 232.

[2051] Jean-Pierre Guinot, *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés…*, *op. cit.*, p. 201.

[2052] ADL, T 2109, réunion de la commission chargée de l'application dans le département de la Loire de l'application de la loi du 25 juillet 1919, 4 juin 1920.

[2053] *BCCSE*, année 1921, séance du 28 octobre 1921, « Question des Chambres de métiers », p. 576 et suiv., citant lettre de la chambre de métiers d'Alsace et de Lorraine à la chambre de commerce de Saint-Étienne, 22 septembre 1921.

d'apprendre à fond la profession, quitte à se spécialiser plus tard dans une branche déterminée du métier ».

Devant une orientation de la proposition de loi qui orienterait l'apprentissage industriel autant vers le modèle de la grande usine que celui de l'atelier artisanal, la chambre d'Alsace-Moselle regrette que l'ensemble de ses attributions ne soient pas étendues à l'ensemble des chambres de métiers projetées[2054]. Enfin, le caractère paritaire patrons-ouvriers, sur une base égalitaire, lui apparaît inopérant.

La chambre de commerce de Saint-Étienne, déjà intéressée par la question, étudie le rapport rédigé par Alexis Rivolier à son retour du Congrès de l'apprentissage organisé lors de la Foire de Lyon du 1er au 15 octobre 1921. L'étude de la proposition de loi a été au cœur des travaux. L'assemblée émet le vœu, par rapport au texte étudié, d'associer officiellement les chambres de commerce[2055]. Le rapporteur mentionne le caractère indépendant des chambres de métiers, « constituées par une organisation légale, disposant de puissants moyens d'action et d'une sérieuse autorité ». La répartition paritaire égale entre patrons et ouvriers ne peut selon lui que provoquer des inconvénients, que l'adjonction de membres de droit – préfet, présidents des chambres de commerce, inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique – permettrait de contourner en partie.

D'autres dispositions de la proposition sont discutées, comme l'article 20 prévoyant la création de conseils de métiers chargées d'assister les chambres de métiers – dont le nombre de membres est limité, même avec la présence de membres à voix consultative. Alexis Rivolier se positionne contre la désignation par vote des membres de ces conseils, qui serait selon lui contreproductive. Les chambres de métiers pourraient d'ailleurs formuler elles-mêmes ces propositions de membres auprès du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique. Malgré ces réserves, Rivolier appelle l'institution à donner son assentiment à la proposition de loi, sous réserve des modifications évoquées, puisqu'elle lui « paraît susceptible de faire réaliser de

---

[2054] Parmi les attributions citées : « 1° Donner son avis aux autorités dans toutes les questions intéressant les conditions économiques et sociales du métier ; 2° Présenter aux autorités des vœux et requêtes concernant les doléances du métier ; 3° Développer le crédit industriel ; 4° Trouver de nouvelles méthodes rationnelles de travail ». Sur les objectifs de la chambre de métiers d'Alsace et les divergences existant entre des artisans identifiables aux classes moyennes et les « petits artisans » plus représentatifs de l'économie française : Steven M. Zdatny, *Les artisans en France au XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 52-54.

[2055] Jean-Pierre Guinot, *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés…*, *op. cit.*, p. 201.

sérieux progrès dans l'enseignement technique, et aussi de remédier utilement à la crise de l'apprentissage, qui se manifeste d'une façon intense dans toutes les industries ».

Lors de la discussion devant le bureau de la chambre de commerce, Rivolier exprime son opinion sur le déroulement du congrès de Lyon, où les « considérations politiques ou sociales » l'ont emporté dans une discussion qui aurait dû « rester purement professionnelle ». Le vote du principe paritaire par exemple doit être contenu grâce à l'introduction dans la composition des chambres d' « un élément modérateur et indépendant, capable d'assurer leur fonctionnement même en cas de conflit entre patrons et ouvriers ». Le rapport est adopté à l'unanimité par le bureau de la chambre de commerce. La position stéphanoise se rapproche de celle de son homologue lilloise, soucieuse elle aussi d'encourager *a minima* les efforts d'extension et d'organisation de l'apprentissage[2056]. La perspective du dépôt par le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique d'un projet de loi devant remplacer la proposition de loi déposé le 30 juin 1921 rend cependant ce vote plus symbolique qu'opératoire. La création des chambres est ajournée afin de compléter le projet. Elle n'intervient que par la loi du 16 juillet 1925, sous une forme différente et ciblée uniquement sur l'artisanat, catégorie professionnelle qui connaît alors sa véritable institutionnalisation[2057].

d. Une institutionnalisation lente mais durable des cours Astier

Malgré le démarrage officiel des cours à la rentrée 1920, toutes les modalités pratiques de leur organisation ne se règlent pas instantanément. Certaines simplifications ont cependant lieu, comme le rattachement définitif des cours de l'École régionale des arts industriels de Saint-Étienne à ceux de l'école pratique d'industrie[2058]. Lors de la réunion de la CLP de Saint-Étienne tenue le 16 mars 1921, le directeur de l'école pratique de garçons Honoré Beaufils expose les bases de l' « enseignement méthodique et progressif » nécessaire aux apprentis :

[2056] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 233. La chambre de commerce de Lille « recommande qu'une seule chambre soit créée pour chaque région économique et que ses prérogatives soient strictement limitées à l'apprentissage industriel ».

[2057] Steven M. Zdatny, *Les artisans en France…*, *op. cit.*

[2058] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Saint-Étienne, 16 mars 1921.

« 1°. – un enseignement de base assez solide donné dans les cours préparatoires, s'il n'a pas été reçu précédemment ;

2°. – un cours de technologie, relatif à la profession, aussi simple que précis et instructif ;

3°. – un cours à caractère essentiellement pratique reposant sur les données précédentes pour les orienter vers l'utilisation directe, avec des indications très précieuses en vue d'éviter les tâtonnements, les erreurs et les pertes de temps ».

Ces différents éléments sont essentiels en vue de la réorganisation des examens existants du CCP, devenus depuis la loi Astier et ses décrets d'application le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Outre les cours, l'organisation des cours met également l'accent sur les visites d'usines afin d'étudier de visu le fonctionnement des machines et des procédés modernes que l'équipement des ateliers d'écoles ne peuvent proposer faute de moyens[2059]. L'œuvre entreprise doit, selon le directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne, « [se répercuter] profondément sur la mentalité du travailleur provoquant insensiblement, mais sûrement, un sentiment plus précis de sa dignité et une augmentation de sa capacité productive et de sa confiance en lui-même[2060] ».

Les discussions relatives aux horaires des cours, aux inscriptions et à la fréquentation sont le lot de chaque CLP au cours de l'année 1921. La question de la libération des apprenti.e.s demeure délicate, notamment pour les jeunes filles[2061]. L'industriel Lucien Demozay se déclare favorable aux sanctions prévues par la loi[2062]. À Saint-Étienne, administrations, municipalité et chambre de commerce réussissent à s'accorder sur le principe d'un début des cours professionnels pour jeunes filles à 18 heures 30[2063]. La question de l'assiduité demeure également. Les admissions en cours d'année, nombreuses, s'expliquent par le fait que les élèves

---

[2059] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Saint-Chamond, 2 mai 1921. Par exemple : soudure chez le constructeur Lathuillière Jeune, machines-outils, modelage, moulage et fonderie chez Marine-Homécourt, métiers à lacets aux Manufactures réunies de tresses et lacets, etc.

[2060] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Saint-Étienne, 16 mars 1921.

[2061] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Firminy, 29 novembre 1921.

[2062] L'article 50 de la loi Astier prévoit des sanctions pour les patrons et parents des apprenti.e.s contrevenant à l'obligation de fréquentation : d'abord un avertissement leur est adressé par la CLP, en cas de récidive une amende de 5 à 15 francs leur est infligée, autant de fois que nécessaire.

[2063] ADL, 9 M 174, réunion du CDET de la Loire, 21 octobre 1920.

attendent leur 14e anniversaire pour assister aux enseignements qui leur sont destinés[2064]. Le directeur des cours municipaux de Saint-Chamond appelle les membres de la CLP à y remédier. Si certaines professions comme les tresses élastiques rémunèrent leurs apprentis à hauteur d'une demi-heure de travail pour la fréquentation des cours, la pratique est loin de se généraliser[2065]. L'envoi de bulletins d'absence aux employeurs et aux parents, comme à Saint-Étienne, peut être un moyen de rappeler ceux-ci à leurs obligations, mais il ne peut être suffisant. La municipalité de Saint-Chamond, qui n'instaure pas le livret d'apprentissage prévu par la loi Astier, tient des registres de présence afin d'avertir les familles et, pour les apprentis concernés, les services compétents de Marine-Homécourt[2066].

L'effort de publicité doit prendre plusieurs formes : lettres aux instituteurs, aux parents, aux employeurs, campagnes d'affichage public ou d'encarts au sein des journaux, etc. Une importante difficulté tient cependant à l'insuffisance des locaux face au nombre d'apprentis inscrits, notamment en première année, comme à Firminy[2067]. Les sections surchargées posent le problème du maintien de la discipline – malgré l'existence de règlements intérieurs dédiés[2068] –, qui s'ajoute à la difficulté d'un enseignement collectif « peu profitable », notamment en raison du manque de machines-outils pour les cours pratiques. Des difficultés existent aussi dans le recrutement des professeurs d'enseignement pratique[2069]. Le dédoublage des cours se fait parfois au détriment d'autres matières, en l'absence d'octroi de budgets supplémentaires par les municipalités. Le recours aux sections préparatoires et les désertions observées au dernier trimestre facilitent la qualité du travail[2070].

[2064] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Saint-Chamond, 2 mai 1921.
[2065] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Saint-Étienne, 16 mars 1921.
[2066] ADL, T 2081, lettre de l'IDET Claude Lathuillière au préfet de la Loire, 15 avril 1922.
[2067] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Firminy, 29 novembre 1921.
[2068] ADL, T 2109, réunion de la CLP de Saint-Étienne, 16 mars 1921.
[2069] ADL, 9 M 247, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 25 novembre 1922.
[2070] ADL, 9 M 247, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 25 novembre 1922.

Tableau n°16 : État des déclarations d'emploi d'apprentis faites par les employeurs des communes ressortissantes de la commission locale professionnelle de Saint-Chamond déposées au début de l'année scolaire 1920-1921.

Employeurs, état des déclarations faites au début de l'année scolaire 1920-1921	Ajusteurs	Tourneurs	Forgerons	Chaudronniers	Mouleurs et fondeurs	Électriciens	Menuisiers et modeleurs	Dessinateurs	Mécaniciens du lacet	Employés de commerce et de bureau	Divers	Totaux
Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, St-Chamond	24	16	1	25	7	9	2	2	-	22	12	120
Chavanne-Brun Frères, St-Chamond	14	12	-	1	6	5	7	10	-	2	-	57
Société L'Horme et Buire, L'Horme	5	12	-	-	10	-	3	1	-	2	-	33
Société La Métallurgique industrielle de la Loire, L'Horme	-	3	10	-	-	-	-	-	-	-	-	13
Callet Aîné, constructeur, St-Chamond	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
La métallurgique industrielle de la Loire, St-Chamond	2	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	17
Freyssinet & Forissier, métiers à lacets, St-Chamond	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
Manufactures réunies de tresses et lacets, St-Chamond	-	-	-	1	-	-	-	-	4	2	-	7
Genest & Preynat, St-Julien-en-Jarez	3	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Vianney & Michallet, St-Chamond	1	1	-	-	4	-	1	-	-	-	-	7
Soie de Saint-Chamond, St-Chamond	2	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	5
Rafer Fils Frères, constructeurs, St-Chamond	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	4
Berthon, constructeur, St-Julien-en-Jarez	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	2
Joannot, rue Gambetta, St-Chamond	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Déléage, forges, St-Julien-en-Jarez	-	1	10	-	-	-	-	-	-	-	-	11
Pierre Rousson, St-Chamond	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	2
Société générale, St-Chamond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Pallandre, Grand Bazar, St-Chamond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Borel, fondeur, L'Horme	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Totaux	65	48	37	30	28	16	13	14	4	32	14	301

Malgré ces tracasseries, l'organisation des cours professionnels Astier se pérennise. L'offre municipale rencontre une faible concurrence, puisque du côté des formations masculines seuls les cours du Syndicat d'apprentissage de la métallurgie à Saint-Étienne (École Sainte-Thérèse) et ceux organisés par l'École d'apprentissage et de formation professionnelle de l'usine de Saint-Chamond de Marine-Homécourt – distincts de l'école de plein temps proprement dite –

proposent une offre spécifique destinée aux apprentis[2071]. L'effort entrepris par les communes recherche les auspices favorables des milieux patronaux. Honoré Beaufils porte la bonne parole lors d'une conférence tenue auprès de l'Union des chambres syndicales patronales de la ville[2072]. La chambre de commerce accepte le versement d'une subvention annuelle de 2 000 francs afin de récompenser l'assiduité et les meilleurs élèves des cours. Le patronage de l'organisme consulaire – pécuniairement limité – ne présuppose cependant pas l'adhésion des entreprises. S'il est difficile d'envisager, faute de sources, sur le long terme l'assentiment des employeurs, une piste peut être donnée grâce à deux recensements effectués dans le canton de Saint-Chamond au titre de l'article 45 de la loi Astier[2073]. Les résultats du premier état de déclarations d'emploi d'apprentis (tableau n°16), qui inclut une entreprise des tresses et lacets, ne prennent leur signification que comparés à ceux de l'année scolaire suivante.

Si l'IDET Claude Lathuillière ne commente pas explicitement la différence, la réduction des deux tiers du nombre de contrats d'apprentissage conclus dans le canton de Saint-Chamond surprend de prime abord. Il paraît évident que les données du premier tableau récapitulent l'ensemble des apprentis sous contrat au début de l'année scolaire 1920-1921, alors que le second n'inclut que les nouveaux contrats conclus entre la rentrée scolaire 1921 et le 3 mars 1922. De fait, le nombre de 101 apprenti.e.s embauchés en 1921-1922 apparaît cette fois dans la lignée des 301 recensés à la rentrée 1920 – et pouvant correspondre aux apprentis embauchés depuis 1918. Une explication rationnelle, à défaut de pouvoir la confirmer, suppose la diminution des besoins en apprentis des principaux employeurs – en 1921, la majorité des marchés de la reconstitution industrielle du pays a déjà été passée, et la crise de conversion de la métallurgie française menace. L'exception présentée par la société Horme et Buire est ainsi remarquable[2074]. La diminution importante du nombre d'entreprises concernées laisse toutefois

---

[2071] ADL, T 2081, cours professionnels, application de l'article 37 de la loi Astier, 1922. Trois cours commerciaux existent également à Saint-Étienne : les cours Pigier, ceux du 17 cours Saint-Paul et ceux de « l'école de Mlle Bonnet » (17 rue Paul Bert).

[2072] ADL, T 2081, lettre du maire de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 8 mars 1922.

[2073] ADL, T 2081, lettre de l'IDET Claude Lathuillière au préfet de la Loire, 15 avril 1922. Les cours professionnels y sont organisés de la manière suivante : un groupe se situe à l'école primaire supérieure de jeunes filles de Saint-Chamond, un second à l'école pratique d'industrie de garçons, un troisième à l'école primaire d'Arlos au sein de la commune d'Izieux.

[2074] Les difficultés financières permanentes de l'entreprise de L'Horme, entre faillites et constitution de nouvelles sociétés (de la Compagnie des fonderies et forges de L'Horme à la Société nouvelle des établissements de L'Horme et de la Buire en 1895, de cette dernière à la Société Horme et Buire en 1909), interrogent la validité d'une telle

imaginer une volonté d'échapper aux contraintes imposées par le statut d'apprenti en application de la loi Astier. La baisse drastique du nombre d'apprentis chez Marine-Homécourt devrait être interrogée dans cette optique, si les sources existent, avec l'éventuelle différence de statut entre les élèves de l'école de formation ouverte en 1920 et les apprentis et jeunes ouvriers de la compagnie ne fréquentant que les cours professionnels – municipaux ou organisés par l'usine de Saint-Chamond.

Tableau n°17 : État des déclarations d'emploi d'apprentis faites par les employeurs des communes ressortissantes de la commission locale professionnelle de Saint-Chamond déposées du début de l'année scolaire 1921-1922 au 3 mars 1922.

Employeurs, état des déclarations faites du début de l'année scolaire 1921-1922 au 3 mars 1922	Ajusteurs	Tourneurs	Forgeurs	Raboteurs	Mouleurs et fondeurs	Menuisiers et modeleurs	Mécaniciens du lacet	Employés de commerce et de bureau	Divers	Professions non spécifiées	Totaux
Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, St-Chamond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	16
Société L'Horme et Buire, L'Horme	21	18	1	4	11	7	-	6	2	-	70
Freyssinet & Forissier, St-Chamond	-	-	-	-	-	-	13	-	-	-	13
Société St-Chamonaise de tresses et lacets, St-Chamond	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2
Totaux	21	18	1	4	11	7	13	8	2	16	101

Même si les contraintes contractuelles peuvent rebuter les employeurs, les professions demeurent intéressées par la création de cours professionnels. La Chambre syndicale des cycles et automobiles donne un bon exemple des relations croissantes qui existent entre les industriels et les acteurs éducatifs. Lors de la rentrée 1923, le comité directeur du syndicat envoie deux de ses membres – dont son nouveau président Jean-François Boudet – s'entretenir avec Honoré Beaufils et son successeur à la direction de l'école pratique Gustave Lepoivre afin de solliciter

stratégie d'expansion. L'entreprise connaît d'ailleurs une nouvelle faillite en 1929. La Société des aciéries du Nord reprend alors l'usine de L'Horme.

la création d'un cours de vélocipédie[2075]. Cet enseignement de cyclisme industriel, pour reprendre l'expression utilisée par André Vant, doit permettre de former « le bon chef d'équipe, le contremaître capable et le chef d'atelier qualifié [qui] se font de plus en plus rares ». La chambre syndicale se réserve la détermination du programme, qui doit être étudié par une commission dédiée. Le directeur général de la Société manufacturière d'armes et cycles L. Kaplan souhaite des cours pratiques, dont l'objectif est de former des chefs d'ateliers « bien au courant des détails de la fabrication : émaillage, brasage etc. ». Le président Boudet suggère d'accorder une rétribution au professeur retenu, ainsi que des prix dans la limite de mille francs.

La composition de la commission des cours professionnels est arrêtée lors de la réunion du comité directeur du 14 janvier 1924[2076]. Elle inclut Clop, Benoît Fontvieille (directeur général adjoint de la MFAC), Achille Haubtmann, L. Kaplan, Rousson et Voilin (directeur technique de la société Automoto). Ces personnalités, comme le note André Vant, sont « en majorité des ingénieurs de formation appartenant aux plus grosses entreprises[2077] ». L'assemblée générale suivante du syndicat – qui se déroule à la veille d'un grave conflit social de l'ensemble de la métallurgie stéphanoise[2078] – est l'occasion de valider l'ensemble de ces décisions[2079]. Des visites d'usines sont envisagées, ainsi que des conférences aux multiples sujets – par Voilin et Boudet sur l'historique de la bicyclette, par le directeur de la Compagnie d'applications mécaniques Fafournaux sur la cémentation, « par les membres de bonne volonté » pour d'autres causeries comme les roulements à billes. Le budget alloué par la chambre syndicale pour la rémunération du professeur et l'octroi de récompenses aux élèves méritants s'élève à 500 francs[2080]. L'ouverture des cours prend place au milieu du printemps. Ce sont 36 élèves qui suivent ces enseignements, devant conduire à terme à des diplômes – il n'est pas officiellement question d'un CAP[2081]. Le syndicat prévient toutefois ses membres qu'il lui revient d'assurer le placement des élèves. Les cours donnent cependant satisfaction, le président du syndicat ne

---

[2075] MAI, CSC 1, réunion du comité directeur, 25 octobre 1923. André Vant, *Le cycle*…, *op. cit*., p. 145.

[2076] MAI, CSC 1, réunion du comité directeur, 14 janvier 1924.

[2077] André Vant, *Le cycle*…, *op. cit*., p. 145.

[2078] Il est difficile à la lecture des sources d'envisager si cette volonté patronale est liée ou non à la lente montée du conflit au cours de l'hiver 1924 – celui-ci se révèle surtout à partir du mois de février –, et par extension si le patronat du cycle envisage un lien concret entre formation professionnelle et contrôle social. La coïncidence pourrait cependant ne pas être complètement fortuite. Sur la grève de la métallurgie stéphanoise de mars-avril 1924 : André Vant, *Le cycle*…, *op. cit*., p. 130-132 ; Antoine Vernet, « Patron social… », art. cit., p. 66-72.

[2079] MAI, CSC 1, réunion de l'assemblée générale, 28 janvier 1924.

[2080] MAI, CSC 1, réunion de l'assemblée générale, 24 avril 1924.

[2081] MAI, CSC 1, réunion de l'assemblée générale, 11 juillet 1924.

manquant pas de rendre hommage au travail du professeur au bout de deux années de service, et à proposer l'augmentation de son traitement[2082].

Il demeure un chantier d'importance que la commission permanente du CDET doit entreprendre afin d'adapter l'organisation des cours professionnels aux exigences de la loi Astier. Il s'agit du contenu des programmes et des examens. Au cours de l'année 1923, elle entame un travail de « simplification » de l'œuvre réalisée par Claude Lebois au cours de l'année 1912[2083]. Si l'article 47 de la loi Astier a permis de proroger les dispositions issues des décrets Couyba, les CAP désormais organisés reposent encore sur l'arrêté ministériel de 1913. La commission permanente s'appuie sur le programme du CDET du Nord, connu grâce au numéro 46 de la revue *La Formation professionnelle* – liée à l'AFDET –, qu'elle propose comme modèle. Les commissions locales professionnelles n'auraient plus qu'à délibérer sur les modifications à apporter aux programmes Lebois. Le niveau des épreuves, qui diffère selon les centres d'examens, devrait être uniformisé. Les sujets de composition, dont ont la charge les inspecteurs de l'enseignement technique, seraient dès lors soumis à l'examen de la commission permanente. Les critères de correction – qualité, rapidité, respect des dimensions et cotes – sont également à préciser au niveau départemental. Cette façon de procéder est acceptée par l'ensemble des membres de la commission. En conséquence, les nouveaux programmes, calqués sur ceux de 1913, sont élaborés, puis validés par le ministère par arrêté du 3 août 1925[2084].

Enfin, dernier élément intéressant l'institutionnalisation de l'apprentissage, l'orientation professionnelle est discutée par le CDET de la Loire dès la réunion de la commission permanente du 27 juillet 1921[2085]. Celle-ci cherche alors à en déterminer les bases, « en indiquant que cette orientation pouvait seulement être faite à l'école primaire, puisque les enfants admis aux écoles ou cours supérieurs ou professionnels étaient déjà orientés ». Chargé de rapporter sur la question, l'IDET Claude Lathuillière conclut, lors de la réunion du 20 octobre 1921, à la nécessité de la création de cet office « dont la mission serait de guider l'enfant dans le choix d'une profession », en mentionnant les collaborations à envisager dans ce sens.

[2082] MAI, CSC 1, réunion de l'assemblée générale, 12 février 1926.

[2083] ADL, 282 W 109, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 8 mai 1923.

[2084] ADL, 282 W 109, note CAP, sd.

[2085] ADL, 9 M 247, lettre du préfet de la Loire au sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, 1er février 1923.

Une coopération se met en place avec l'office départemental et municipal de placement – auquel serait rattaché l'organisme projeté[2086] – et les inspecteurs du Travail en poste afin d'en fixer les grandes lignes au cours de l'année 1922. Si le décret du 26 septembre 1922 fixe depuis peu les conditions de créations des offices d'orientation professionnelle, l'office de placement décline la proposition par manque de budget[2087]. Alexis Rivolier, IDET et membre du bureau de la chambre de commerce, sollicite cette dernière afin de prendre en charge l'office d'orientation. Le président Charles Biver déclare à son confrère qu'il demandera de plus amples renseignements sur cette possibilité lors de la réunion de l'Association des présidents de chambres de commerce prévue le 18 février 1923. L'absence de réalisation indique que l'institution n'a pas donné suite à la proposition.

Il faut attendre l'été 1927 pour que la municipalité de Saint-Étienne, par l'entremise de son premier adjoint Alfred Vernay, étudie à nouveau la question. Renseignée sur les réalisations d'autres grandes villes, à l'image de l'office municipal de Lyon[2088], le chef-lieu de préfecture de la Loire crée son office d'orientation professionnelle à la rentrée 1927 dans un local de la rue Rouget de Lisle[2089]. Placé sous le contrôle de la commission locale professionnelle de la ville et de la direction de l'Enseignement technique, le but de ce service « est de diriger l'enfant qui a terminé sa scolarité vers une profession qui corresponde à ses goûts particuliers, à ses aptitudes physiques et intellectuelles, à ses connaissances, tout compte tenu de la situation de la famille et de l'état du marché du travail[2090] ». L'activité de l'office se place d'emblée dans l'idée de « l'étroite collaboration de l'école, du médecin et de l'orienteur »[2091]. Devant son succès, le conseil général de la Loire accepte de participer à son financement, ce qui aboutit à la transformation en office municipal et départemental au cours de l'année 1934[2092].

[2086] ADL, 9 M 247, réunion de la commission permanente du CDET, 25 novembre 1922.

[2087] ADL, 9 M 247, lettre du préfet de la Loire au sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, 1er février 1923.

[2088] ADL, 9 M 247, lettre du chef de l'office régional de la main-d'œuvre de Lyon au préfet de la Loire, 16 mars 1927. Alfred Vernay (1877-1950), ancien instituteur, premier adjoint du maire républicain-socialiste Louis Soulié (1925-1929) puis du maire radical Antoine Durafour (1930-1932), avant d'être élu maire au décès de ce dernier (1932-1935), a mené une action volontariste en faveur de l'enseignement à Saint-Étienne.

[2089] ADL, 9 M 247, minute préfectorale, 11 octobre 1927.

[2090] Délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 26 novembre 1928.

[2091] Cf. Jérôme Martin, *Le mouvement d'orientation professionnelle en France entre l'école et le marché du travail (1900-1940). Aux origines de la profession de conseiller d'orientation*, thèse de doctorat en histoire, dir. Jean-Noël Luc, Univ. Paris-Sorbonne, 2011.

[2092] ADL, 9 M 247, lettre du préfet de la Loire aux maires du département, 31 octobre 1934.

Si la contrainte légale ne saurait suffire à la bonne application des réformes de l'apprentissage portées depuis 1905 par différents parlementaires et ministres, force est de constater le zèle avec lequel les acteurs éducatifs d'une part, municipaux d'autre part, ont procédé en région stéphanoise à la perpétuation de cette œuvre déjà ancienne. L'implication patronale s'exprime, quant à elle, au sein des instances consacrées, c'est-à-dire les différentes commissions consultatives locales de l'Enseignement technique. Bien qu'elle puisse inquiéter un temps les employeurs quant aux modifications qu'elle pourrait apporter à l'organisation du travail, l'obligation des cours professionnels ne fait que confirmer les dispositions déjà présentes chez les employeurs : les grandes entreprises, déjà favorables à l'expansion de l'enseignement professionnel, encouragent la fréquentation de leurs apprentis, quand les plus petits employeurs apparaissent plus réticents face à cette généralisation. Malgré cette diversité de positions, l'utilité des cours Astier apparaît suffisante afin d'expliquer, au-delà de la seule contrainte légale théorique, l'adhésion relative des milieux professionnels, des apprenti.e.s et des auditeurs et auditrices de ces cours.

Afin de donner une perspective meilleure aux réalisations issues de la loi Astier en région stéphanoise, le tableau suivant permet d'envisager, sur une quinzaine d'années, l'évolution de la fréquentation des cours professionnels municipaux. Les renseignements sont fournis par leurs directeurs respectifs lors de la formulation des demandes annuelles de subventions ministérielles, devant recevoir l'approbation du CDET – après celle des CLP – avant soumission au sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique[2093]. Il ne peut évidemment que s'agir d'une vue d'ensemble, considérant la totalité des métiers préparés, sans distinction possible dans cette récapitulation entre jeunes filles et jeunes gens[2094].

[2093] Puisque les archives préfectorales ou municipales ne conservent pas de manière régulière les notices annuelles rédigées par les directeurs et directrices de cours professionnels, ces états annuels constituent l'élément de comparaison le plus aisé, malgré les biais qu'ils présentent.

[2094] La consultation des notices annuelles des cours professionnels municipaux conservées dans les archives préfectorales ne permet pas d'opérer cette distinction pourtant importante. Les stratégies des apprenti.e.s, de leurs familles et de leurs employeurs vis-à-vis de la fréquentation des cours professionnels divergent suivant le sexe ou la profession exercée. Il n'est pas possible ici de ventiler les apprentis stéphanois suivant l'établissement où sont implantés les cours : école pratique puis école nationale professionnelle de garçons, école pratique de jeunes filles, école primaire supérieure de garçons avec section commerciale (qui devient ensuite une école pratique de commerce annexée) et école municipale de chimie et teinture jusqu'à sa fermeture.

CLP		Firminy (g + f)		Rive-de-Gier (g)		St-Chamond (g + f)		St-Étienne (g + f)	
Année scolaire		Élèves	Auditeurs	Élèves	Auditeurs	Élèves	Auditeurs	Élèves	Auditeurs
1920-1921		870		212		417		1 300	
1921-1922		678		180		417*		1 284	
1922-1923		512		309		332		1 408	
1923-1924		644		266		329		1 446	
1924-1925		534	1 678	215	588	353	695	2 021	3 292
1925-1926		534	1 678	205	593	448	839	2 536	3 651
1926-1927		733	2 293	238	659	383	751	2 974	4 543
1927-1928		760	2 409	191	565	338	860	3 180	4 628
1928-1929		650	1 881	193	576	411	1 070	2 099	4 672
1929-1930		689	2 322	213	677	440	1 223	2 963	4 420
1930-1931		690	1 182	168	531	434	1 101	2 754	3 997
1931-1932	Rentrée	432	1 352	165	503	278	887	2 671	4 230
	1er mars	402		157		410		1 928	
1932-1933	Rentrée	286	1 318	106	281	358	1 116	2 394	4 094
	1er mars	274		147		276		2 937	
1933-1934	Rentrée	307	1 213	139	471	407	1 206	2 326	3 963
	1er mars	254		78		367		2 005	
1934-1935	Rentrée	354	915	147	496	384	1 193	2 378	4 028
	1er mars	221		101		407		1 938	
1935-1936	Rentrée	515	1 767	196	500	386	1 298	2 340	3 917
	1er mars	358		122		384		1 902	
1936-1937	Rentrée	522	1 890	233	654	402	1 343	2 563	4 406
	1er mars	487		135		401		1 789	

Tableau n°18 : Évolution des effectifs des élèves et des auditeurs des cours professionnels municipaux obligatoires de la région de Saint-Étienne, 1920-1937.

La diminution relative de la fréquentation qui s'observe entre les décennies 1920 et 1930 doit évidemment être pondérée en fonction d'abord de l'évolution démographique liée à la guerre, mais également par effet de l'activité économique de la région – en particulier les répercussions de la crise du début des années 1930. Il faut également mentionner l'absence de cours féminins pour la seule CLP de Rive-de-Gier tout au long de la période considérée pour les données précédentes[2095]. Ces données ne permettent cependant pas d'envisager la manière dont le

[2095] Les premiers cours professionnels féminins de Rive-de-Gier sont ouverts officiellement à la rentrée 1942 (ADL, 123 W 10, lettre du maire de Rive-de-Gier Michel Vallette au préfet de la Loire, 17 octobre 1942).

développement des écoles d'entreprises – Marine-Homécourt, Ets Jacob Holtzer, etc.[2096] – et des écoles professionnelles privées, qui concurrencent – ou complètent parfois dans le cas des premières – les cours professionnels dans la formation théorique et pour partie pratique des apprenti.e.s du bassin stéphanois. Les ressources offertes par les écoles pratiques du département de la Loire sont mises à profit – au-delà des seuls individus soumis théoriquement à la fréquentation obligatoire des cours puisque le nombre d'auditeurs se maintient à un niveau élevé même au cours des années 1930.

Il faut ainsi nuancer – à l'image de ce qu'exprime Serge Tomamichel à propos des deux départements savoyards[2097] – le constat d'échec des cours professionnels durant l'entre-deux-guerres que décrivent Patrice Pelpel et Vincent Troger[2098]. L'étude des configurations locales et régionales – toujours nécessaire pour l'histoire de l'enseignement technique[2099] – présente toujours une diversité singulière de situations. Le support offert par l'expérience antérieure de cours du soir, expression conjointe d'un besoin des travailleurs et d'une reconnaissance de leur utilité dans le cadre professionnel, a sans aucun doute facilité cette stabilisation, malgré les réticences d'une partie des employeurs – la petite industrie et la boutique principalement. L'intérêt des grandes entreprises ne se traduit pas, par contre, par une aide sonnante et trébuchante pour l'organisation de ces cours. Si elle apparaît plus poussée que dans le cas nantais[2100], la coopération entre les municipalités et les employeurs demeure dans le bassin stéphanois moins importante que dans l'agglomération lyonnaise pour les cours professionnels créés dans le giron de la SEPR par exemple[2101]. Les contraintes pesant sur les finances communales – même au moment où la « municipalité-providence » est en plein essor – et les limites budgétaires imposées par l'État à l'enseignement technique depuis la loi Astier, posent alors immanquablement la question économique au premier plan.

[2096] Cf. chapitre 7.

[2097] Serge Tomamichel, « Les prémices de l'enseignement professionnel en Savoie (1860-1939) », *in* Denis Varaschin (éd.), *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Droz, 2014, p. 568.

[2098] Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*, *op. cit.*, p. 72. La croissance du nombre de cours et des effectifs demeure cependant médiocre tout au long des années 1930.

[2099] Gérard Bodé et Philippe Savoie, « L'offre locale d'enseignement… », *op. cit.*

[2100] Marc Suteau, *Une ville et ses écoles…*, *op. cit.*, p. 198-210.

[2101] Marianne Thivend et Sylvie Schweitzer (dir.), *État des lieux…*, *op. cit.* p. 52-60 ; SEPR (dir.), *150 ans…*, *op. cit.*

Encadré n°1 : Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique en région stéphanoise : renouvellement, consolidation et diversification (1919 – 1937)

Au début des années 1920, l'application de la loi Astier oblige l'administration de l'Enseignement technique à impulser un renouvellement et une inflation du corps des inspecteurs départementaux[2102]. Le décès de Claudius Chômienne en 1919 aboutit à la nomination d'un remplaçant. Parmi les trois candidats suggérés par le préfet de la Loire au sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, le choix se porte sur Georges Wagner[2103]. Cet ingénieur électricien, né en 1876, est passé par l'École nationale d'Arts et Métiers d'Aix (1893) et l'Institut électrotechnique de Montefiore, annexé à l'Université de Liège (1897)[2104]. Directeur-fondateur en 1907 de la société de constructions électriques Wagner & Cie – connue ensuite sous le nom Wageor –, il s'est illustré au sein de la commission technique d'électricité et du conseil de perfectionnement de l'EPI de garçons de Saint-Étienne. Le lobbying du directeur Beaufils, du groupement stéphanois des anciens élèves des Arts et Métiers et de différents industriels locaux a convaincu la DET de sa qualité professionnelle[2105].

Le décret du 17 février 1921 intervient alors. Il définit à nouveau le rôle des inspecteurs régionaux et départementaux. Ceux-ci demeurent bénévoles. L'article 8 prévoit que les IDET « sont recrutés de préférence, parmi les industriels ou anciens industriels, les artisans, les commerçants ou anciens commerçants, les Ingénieurs des Arts et Manufactures et des Écoles nationales d'Arts et Métiers, les fonctionnaires ou anciens fonctionnaires désignés par leur compétence technique et professionnelle ». Le nombre d'inspecteurs par département est fixé par décret. Leur circonscription est choisie par la DET, après avis du CDET concerné. Elle peut correspondre à tout ou partie du département. Les inspecteurs régionaux, instaurés par l'article 9, « sont recrutés parmi les inspecteurs départementaux ayant exercé leurs fonctions pendant une période de quatre ans au moins ». Leur circonscription d'exercice peut comprendre plusieurs départements ou parties de départements. La nomination des IDET et des IRET est effective pendant quatre années, renouvelables (article 10).

La démission du fabricant de lacets Pierre Joannon, dont l'activité politique devient importante, oblige la DET à désigner de nouveaux inspecteurs pour Saint-Chamond – l'ingénieur en constructions mécaniques Claude Lathuillière – et Rive-de-Gier – Pierre Tournier, directeur des verreries Richarme, mais ancien ingénieur d'entreprises de construction navale[2106]. Le fabricant de cycles Alexis Rivolier conserve la surveillance des cours industriels de mécanique. Un nouvel inspecteur prend en charge la région de Firminy. Il s'agit du directeur adjoint de l'usine des AFY, Lucien Saget[2107]. Claude Lathuillière démissionne le 31 mai 1922[2108]. Il proteste contre le manque de considération de l'administration sur la gestion du personnel de l'école pratique de Saint-Chamond[2109]. Son remplaçant est Lucien Pupat, directeur et administrateur-délégué de la Société anonyme des anciens Ets Joseph Lanet (constructions mécaniques,

---

[2102] Stéphane Lembré, « Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique… », art. cit.

[2103] ADL, T 2388, lettre du préfet de la Loire au sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, 12 mars 1920. Les deux candidats malheureux sont Michel Vallette, ancien élève de l'ENAM d'Aix (1881), fondateur d'une entreprise de métallurgie en 1897 à Rive-de-Gier, connue sous le nom Brunon, Vallette & Cie, et Emmanuel Hutter, ancien directeur de forges à Saint-Étienne, et ancien conseiller général du canton de Rive-de-Gier.

[2104] ADL, 1 M 665, candidatures à l'ordre de la Légion d'honneur, dossier de Georges Wagner.

[2105] ADL, T 2388, lettre du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne Honoré Beaufils au préfet de la Loire, 6 mars 1920.

[2106] ADL, 9 M 173, lettre du directeur de l'Enseignement technique Edmond Labbé au préfet de la Loire, 30 mars 1921.

[2107] ADL, 9 M 173, lettre du directeur de l'Enseignement technique Edmond Labbé au préfet de la Loire, 18 novembre 1921.

[2108] ADL, 9 M 173.

[2109] AMSC, 1 Rsc 20, lettre de Claude Lathuillière au maire de Saint-Chamond, 21 juillet 1922.

Saint-Julien-en-Jarez)[2110]. Pierre Tournier abandonne son mandat dès l'été 1921, pour raisons de santé. Il est remplacé, près d'une année plus tard, par le directeur des Forges et ateliers de Combeplaine (Rive-de-Gier), Jules Tournigand[2111]. C'est ensuite Saget qui quitte la région de Firminy, ce qui aboutit à la désignation d'un dirigeant des Ets Jacob Holtzer, l'administrateur-directeur général Lucien Demozay[2112]. À l'exception de Saget (X 1910) et de Demozay (École d'application de l'Artillerie et du Génie, 1890), les IDET désignés sont tous d'anciens gadz'arts.

Le corps des inspecteurs se stabilise quelques années, après son renouvellement à la fin de l'année 1925. La circulaire ministérielle du 17 décembre 1925 précise les attributions et le « rôle moral » des inspecteurs régionaux et départementaux. Face à l'inflation des écoles et cours professionnels à contrôler, en matière pédagogique comme de taxe d'apprentissage, le corps se révèle numériquement insuffisant. La DET impose la nomination de Pierre François, ouvrier typographe, syndicaliste et fondateur de l'École typographique stéphanoise[2113]. Trois nouveaux IDET sont désignés également par les arrêtés ministériels des 5 octobre et 16 novembre 1929[2114]. Les nouveaux inspecteurs sont un syndicaliste passementier désigné au titre ouvrier, Jean-Marie Peyrache, la présidente de l'Association des anciennes élèves de l'école pratique de jeunes filles de Saint-Étienne, Marguerite Piger, le fabricant de rubans Antoine Sassolat, chargé de l'enseignement commercial. Le nombre d'inspecteurs atteint alors onze membres, en comptant les IDET spécifiques des arrondissements de Montbrison et de Roanne, contre six quelques mois auparavant.

L'année 1933 marque une rupture dans l'évolution du corps. Désormais président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, Lucien Demozay ne sollicite pas son renouvellement. Georges Wagner, vice-président du CDET depuis 1921, devenu inspecteur régional en 1930, démissionne de son mandat à la suite de différents conflits avec l'administration préfectorale et la DET. Alexis Rivolier lui succède comme IRET, en raison de son ancienneté[2115]. Dans le même temps, quatre nouveaux inspecteurs sont nommés par le ministère, ce qui porte leur nombre à treize. La promotion de Rivolier incite à la désignation d'un IDET chargé de l'assister pour l'inspection des écoles et cours industriels de Saint-Étienne, responsabilité qu'il occupe depuis 1929. Il s'agit d'Alexandre Rachet (ENAM Angers, 1899), ingénieur principal à la Société des mines de la Loire[2116]. Un autre IDET, le négociant Léopold Wolff, est chargé des cours et écoles de jeunes filles formant aux métiers du commerce. Les difficultés posées par les déclarations des assujettis à la taxe d'apprentissage, et celles des écoles privées bénéficiaires, entraînent la création d'un mandat d'inspecteur financier. Il est confié à l'ancien président du tribunal de commerce de Saint-Étienne, en entrepreneur forestier, Jean-Marie Limousin[2117]. Enfin, la succession de Lucien Demozay est confiée à son successeur à la direction des Ets Jacob Holtzer, Jean-Claude Séloron, ancien élève de l'ENAM d'Aix (1891)[2118].

[2110] ADL, 9 M 173, lettres du directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé au préfet de la Loire, 16 décembre 1922 ; minute sur la réunion (du CDET de la Loire) du 16 décembre 1922.

[2111] ADL, 9 M 173, lettre du DET Edmond Labbé au préfet de la Loire, 1er août 1922.

[2112] ADL, 9 M 173, lettre d'Edmond Labbé au préfet de la Loire, 20 septembre 1924.

[2113] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 23 mars 1928.

[2114] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 7 décembre 1929.

[2115] Il est surprenant que Georges Wagner, nouveau venu au sein du corps des IDET en 1919, ait pris d'emblée la succession de Claudius Chômienne comme vice-président du CDET, alors qu'Alexis Rivolier, par son ancienneté, pouvait prétendre à cette fonction. La spécialisation du fabricant d'armes, ancien élève d'une école supérieure de commerce, dans une branche industrielle minoritaire, face à un ingénieur électricien, ancien élève des Arts et Métiers, est peut-être la bonne explication. Les engagements syndicaux et consulaires de Rivolier, à l'époque, potentiellement chronophages, présentent une autre cause possible de cette décision.

[2116] Arrêté ministériel du 23 novembre 1933.

[2117] Arrêté ministériel du 23 novembre 1933.

[2118] *Arts & métiers*, n°2, février 1957, p. 53.

B. Le problème public du financement de la formation ouvrière

La question du financement des cours professionnels obligatoires est posée, au niveau du débat public et des échanges parlementaires, depuis les discussions relatives au projet Dubief de 1905. Relancée par le projet de loi de Constant Verlot, l'idée d'une taxe n'est cependant pas inscrite dans la loi Astier. Celle-ci souffre des moyens limités d'un gouvernement soucieux des dépenses de l'État. Il faut attendre, sous le Cartel des gauches, la loi de finances du 13 juillet 1925, pour que ses articles 25 et 26 décident la création de la taxe d'apprentissage. Son produit doit exclusivement être affecté « au développement de l'enseignement technique, de l'apprentissage et des laboratoires scientifiques ». L'instauration de cette contribution fiscale introduit dans la pratique des acteurs de l'enseignement technique un vocabulaire nouveau. Pour un observateur extérieur, il faut comprendre, par exemple, qu'il existe en permanence un décalage entre les salaires versés pour un exercice *n*, et les versements correspondant à ces mêmes salaires, valables pour l'exercice de la taxe d'apprentissage *n*+1. Il est désormais question d'assujettis à la taxe d'apprentissage – les entreprises soumises au paiement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, dépensant au minimum la somme de 10 000 francs en salaires annuels –, ou de taxe brute, syntagme désignant le pourcentage, fixé par l'État, des salaires payés par un assujetti lors de l'exercice *n*, servant d'assiette à l'imposition, et devant être dépensé en faveur de l'apprentissage maison ou d'œuvres d'enseignement technique reconnues par l'État, lors de l'exercice *n*+1. La taxe nette correspond, quant à elle, au montant de la taxe brute déduit des dépenses pour l'apprentissage interne, à condition que celui-ci soit jugé valable par l'administration. Il s'agit d'un reste à payer, qui doit bénéficier soit directement aux institutions de formation, soit être versé, par l'intermédiaire des perceptions, au bénéfice du budget national de l'enseignement technique. Les déclarations doivent être transmises à l'administration avant la cloture de chaque exercice fiscal, avant le 1er mars.

Dans un contexte professionnel marqué par la plainte patronale des débauchages récurrents de main-d'œuvre qualifiée, il s'agit de contraindre l'entreprise peu vertueuse à investir autant, selon ses moyens, que sa concurrente attentive à ses besoins et devoirs[2119]. Dans une France encore marquée par le sacrifice engagé par sa jeunesse au cours de la Grande Guerre, cette

---

[2119] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit.*, p. 261.

dimension morale et civique des rapports des employeurs à l'apprentissage organisé explique une telle décision, destinée à poursuivre la création de nouveaux établissements par la DET. Ce choix ne fait cependant pas l'unanimité, loin s'en faut, dans les rangs patronaux. Comme le mentionne Stéphane Lembré, « le passage de la subvention au prélèvement (par la taxe d'apprentissage), l'inscription de cette taxe dans les lois de finances, sont des formes de normalisation des relations entre l'État, les entreprises et les collectivités locales[2120] ». La formation des travailleurs devient, à travers la question de son financement, un objet d'action publique[2121]. Le droit, en contraignant les acteurs à se plier à des règles précises – bien qu'évolutives –, cherche à provoquer l'institutionnalisation des pratiques de formation ou de soutien aux œuvres d'enseignement technique au sein des entreprises et des professions. Cependant, afin de modifier les règles et les pratiques du patronat, la DET ne peut se contenter d'imposer ses vues, d'autant plus que le fonctionnement local de l'enseignement technique repose sur la participation d'acteurs locaux intéressés. L'instauration de la taxe d'apprentissage s'inscrit ainsi dans une chronologie plus longue, celle de la construction du problème public de l'apprentissage[2122]. Les discours, congrès et publications existant depuis le début du XXe siècle au moins contribuent à l'établissement, non seulement d'une connaissance aigüe de ce qui est décrit comme la « crise de l'apprentissage », mais contribue également à attribuer une responsabilité aux employeurs, dessinant ce qui relève de la norme ou de la déviance.

Une première réponse est apportée par l'instauration des cours professionnels obligatoires par la loi Astier. Les difficultés budgétaires, empêchant la généralisation de ces institutions – et la création des établissements d'enseignement technique leur servant de support pédagogique – expliquent la mobilisation, jusque dans les rangs patronaux, de militants de la cause. Aux côtés des directeurs d'écoles pratiques, on peut ainsi envisager les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique comme « entrepreneurs de morale[2123] », mettant à profit leur position d'expert, conférée par l'administration, parfois au détriment de leur milieu professionnel d'origine. De leur côté, les organisations patronales et leurs représentants sont prêts à défendre leur position, c'est-à-dire à mettre en œuvre une action collective, afin d'obtenir

---

[2120] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 249.

[2121] Vincent Dubois, « L'action publique », *in* Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 338-352.

[2122] Cf. Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009 (éd. or. 1981).

[2123] Howard S. Becker, *Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillié, 1985 (éd. or. 1966).

un *statu quo*, en investissant différents lieux d'échanges et de négociation pouvant apparaître comme des « arènes politiques[2124] ». Les instances administratives consultatives, comme le CDET, peuvent être interprêtées dans ce sens, puisqu'elles permettent aux patronats d'opposer leurs arguments face à la narration adoptée par les défenseurs de la taxe d'apprentissage. En dehors de ces rencontres formalisées, existent de nombreuses autres interactions – correspondances, circulaires, entretiens, lobbying, etc. Il s'agit maintenant d'étudier les modalités de cette confrontation.

1. La taxe d'apprentissage ou l'atteinte à la liberté patronale

Dès les débats relatifs au projet de loi Dubief-Astier, la question du financement des cours professionnels pour apprentis se pose. La création d'une taxe compensatrice, que verseraient les établissements industriels ne formant pas d'apprentis, est discutée. Malgré l'hostilité traditionnelle des dirigeants d'entreprises à toute contractualisation de ce qui ne serait plus une bienfaisance mais une obligation, la perspective ne suscite pas une levée de boucliers unanime. Au cours de l'année 1917, une frange du patronat du Nord, la plus engagée dans l'organisation de cours professionnels, soutient l'idée d'une telle taxe[2125]. Le débauchage de la main-d'œuvre permet en effet de profiter des efforts consentis par la concurrence. Les bonnes dispositions des uns sont anéanties par l'opportunisme des autres. L'UIMM, de son côté, tente de construire une position consensuelle. L'organisation botte en touche devant le projet législatif, en considérant qu'il n'est pas souhaitable que l'État se défausse sur les entreprises de ses responsabilités budgétaires. Les incertitudes quant aux modalités d'application d'une telle mesure sont également évoquées à titre préventif.

La loi Astier, malgré ses ambitions, ne statue pas sur la question du financement de l'enseignement technique. Cependant, à travers les discours tenus par la DET, et la mise en place d'une véritable communication sur la « crise de l'apprentissage » et ses effets néfastes sur l'économie française, se met en place un idéal-type du bon employeur. L'idée est bien de mettre

---

[2124] Daniel Cefaï et Danny Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes politiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

[2125] AFB, 0012 Z 1100-01, lettre du secrétaire général de l'UIMM à Puech, député de la Seine, président de la Commission du Commerce et de l'Industrie, 13 juin 1917.

patrons et maîtres-artisans devant leurs responsabilités en matière de formation de la main-d'œuvre qualifiée. Il y a là encore la construction d'un véritable problème publique. L'instauration de la taxe d'apprentissage est ainsi l'occasion pour l'État de fixer une norme, négociable et âprement négociée par les acteurs économiques et leurs lobbies comme l'AFDET[2126]. Cette norme s'exprime évidemment en preuves sonnantes et trébuchantes. Le propos n'est pas tant de commenter cette œuvre législative et réglementaire, mais bien la réaction des industriels stéphanois face à ces dispositions, qui entament la sacro-sainte liberté patronale, tant dans la conduite des affaires que dans le registre des œuvres sociales. Dans cette optique, le rôle de la chambre de commerce, mais également de l'union des différents syndicats patronaux métallurgiques du département, sont à étudier.

Encadré n°2 : L'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire (ASMPL) : une pérennisation difficile

Agissant, selon l'article 1er de ses statuts, comme « un centre de relations » entre ses adhérents, chargé de l'étude commune des « questions générales intéressant les industries métallurgiques de la région », la spécificité de cette union de syndicats tient à sa difficile pérennisation[2127]. La création initiale de l'association s'effectue au printemps 1911, en réaction aux conflits du Chambon-Feugerolles[2128]. Le rôle de l'UIMM est fondamental, et s'inscrit dans une campagne d'adhésion des chambres régionales à la confédération[2129]. L'ASMPL réunit alors les trois principales chambres patronales de la Loire – Comité des forges, Petite métallurgie et quincaillerie, constructeurs-mécaniciens. Les fabricants d'armes, alors divisés entre deux syndicats, ne sont pas concernés. Les industriels du cycle et de l'automobile refusent, quant à eux, de s'engager dans une organisation dont ils ne pourraient contrôler les décisions, eu égard au poids économique et social des grandes compagnies sidérurgiques[2130].

Malgré le rôle de coordination qu'a probablement joué la réunion des représentants des différentes chambres syndicales, la liaison essentielle durant la Grande Guerre demeure les circulaires et correspondances des confédérations nationales – Comité des forges de France, Syndicat général des fondeurs en fer de France[2131] – voire par les principaux contractants de l'armée comme Marine-Homécourt. L'ASMPL et les chambres syndicales locales servent alors de relais, sans qu'il n'apparaisse de prise de décision spécifique des organisations ligériennes. Les plus grandes entreprises, disposant d'une direction ou d'un bureau à Paris, possèdent également leur propre courroie de transmission avec les différentes administrations, ce qui permet de ne pas dépendre de la relation instituée avec la préfecture de

---

[2126] Marianne Thivend, « Les formations techniques et professionnelles entre l'État, la ville et le patronat : l'emploi de la taxe d'apprentissage à Lyon », *Le Mouvement social*, n°232, juillet-septembre 2010, p. 11.

[2127] ADL, 1956 W 74, statuts de l'ASMPL, 8 mai et 29 juin 1911. Cf. chapitre 1.

[2128] ADL, 1956 W 74, renseignements sur l'ASMPL, sd.

[2129] Cf. Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 92.

[2130] ADL, 10 M 487, lettre du préfet de la Loire au président du Conseil – ministre de l'Intérieur, et au ministre du Travail, 23 mai 1911. Cf. Jean-Paul Martin, *Le syndicalisme révolutionnaire…*, *op. cit.* ; Michael Hanagan, *The Logic of Solidarity…*, *op. cit.*

[2131] ADL, 78 J 61, archives Chavanne-Brun, correspondance relative à la main-d'œuvre, 1914-1916.

la Loire, des contrôleurs locaux de la main-d'œuvre militaire ou de l'inspection des forges de Lyon[2132]. La négociation des conventions collectives, pilotée au début de l'année 1917 par le ministère de l'Armement dirigé par Albert Thomas, concerne les syndicats patronaux, soit dans leur ensemble, soit individuellement[2133]. La seconde discussion, au mois de juin 1917, ne laisse pas non plus apparaître le nom de l'ASMPL comme partie prenante[2134].

Les grèves de juin-juillet 1919, d'ampleur nationale, sont à l'origine dues aux revendications des mineurs. La croyance en une révolution encore possible explique la mobilisation des minoritaires de la CGT. Dans la Loire, le mouvement prend au sein des industries métallurgiques[2135]. L'ampleur de la menace convainc le patronat métallurgique stéphanois, dans un contexte de réorganisation du front syndical au niveau national, entre négociations sur la journée de huit heures et risques de grève insurrectionnelle[2136]. De nouveaux statuts sont déposés, qui prévoient à l'article 1er la mise en place d'un « service permanent d'études et de renseignements »[2137]. Le redémarrage de l'ASMPL est cependant de courte durée. La Chambre syndicale de l'industrie du cycle, adhérente enthousiaste au moment des grèves de 1919, perd confiance en la capacité de l'association à défendre les intérêts de l'ensemble des producteurs face aux syndicats ouvriers[2138]. L'accord passé en décembre 1923 entre les syndicats de l'arme et du cycle, afin de se garantir les deux postes mis en jeu dans la deuxième catégorie pour la chambre de commerce, s'oppose à la répartition des sièges décidée par le bureau de l'ASMPL. Le patronat du cycle refuse de se démettre[2139]. Le divorce est consommé, et le syndicat frondeur abandonne l'ASMPL au début de l'année 1924, emportant avec lui la « liste noire » d'ouvriers qu'il avait accepté de mutualiser.

La grève de la métallurgie stéphanoise de mars-avril 1924 modifie alors, encore une fois, la situation des organisations patronales de la Loire[2140]. Son déroulement, de ses origines au sein des ateliers du cycle en février, à son arrêt orchestré par les forces de gendarmerie en avril 1924, convainc les chambres syndicales du cycle et de l'arme, au-delà d'un effort d'unité renouvelé face aux revendications salariales, aux débauchages et à l'embauche de tout gréviste, de réintégrer les structures fédératives de la métallurgie. Il s'agit d'abord de l'UIMM, l'adhésion directe étant décidée en plein cœur du conflit. La confédération fournit dès lors ses services aux fabricants, n'hésitant pas à envoyer directives et chargés de mission afin d'organiser le front patronal contre un mouvement largement dirigé par les militants de la CGTU

[2132] Antoine Vernet, « La gestion de la main-d'œuvre… », art. cit.

[2133] ADL, 2 R 131, préfecture de la Loire, convention (avec effet du 1er février 1917) pour l'établissement d'un bordereau général des salaires, basé sur les salaires pratiqués en mai-juillet 1914, 30 janvier-14 février 1917. Cf. Michelle Zancarini-Fournel, « Collective agreements in France in the 1930s. Products, territorities and scales : the Saint-Étienne example », *in* Noel Whiteside et Robert Salais (éd.), *Governance, Industry and Labour Markets in Britain and France. The modernising state in the mid-twentieth century*, Londres, Routledge, 1998, p. 178-192 ; eadem, « Ouvriers, ouvrières et politique patronale : l'entreprise Mimard pendant la Première Guerre mondiale », *in* GREMMOS (dir.), p. 27-36. Cf. Claude Didry, *Naissance de la convention collective. Débats juridiques et luttes sociales en France au début du 20e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2002.

[2134] ADL, 2 R 131, salaires pour la période de guerre dans les établissements de l'industrie privée travaillant pour la Défense nationale, conférences et réunions tenues à la préfecture de la Loire, 16 au 19 juin 1917.

[2135] Sur l'aspect interne aux organisations syndicales : Daniel Colson, *Anarcho-syndicalisme et communisme, Saint-Étienne 1920-1925*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes/Atelier de création libertaire, 1986 ; Kathryn E. Amdur, *Syndicalist Legacy. Trade Unions and Politics in Two French Cities in the Era of World War 1*, Urbana/Chicago, University of Illinois Press, 1986. Sur la grève : Maurice Bedoin, « De la guerre à la guerre sociale ? », art. cit.

[2136] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 93.

[2137] ADL, 1856 W 74.

[2138] André Vant, *Le cycle en région stéphanoise…*, *op. cit.*, p. 130-136, pour l'ensemble du développement.

[2139] ADL, 8 M 19-20.

[2140] André Vant, *Le cycle en région stéphanoise…*, *op. cit.*, p. 77, ; Antoine Vernet, « Patron social et patron de combat… », art. cit., pour le reste de l'encadré.

stéphanoise – associant encore communistes et anarchistes[2141]. Au début de l'année 1925, la Chambre syndicale de l'industrie du cycle se résout, de mauvais gré, à rejoindre de nouveau l'ASMPL. Les statuts sont à nouveau déposés le 24 janvier 1925. L'UIMM est sans aucun doute à la manœuvre, encore une fois, afin d'unir les organisations syndicales de la région. Cette fois, une relative concorde s'établit. Il figure même, à l'article 1er des nouveaux statuts, le nouvel objectif « de maintenir la bonne entente dans le patronat, en veillant à la stricte observation des devoirs réciproques d'union et de solidarité[2142] ».

a. La contribution économique du patronat à l'offre de formation avant 1925

Le soutien financier des industriels et commerçants n'est pas une innovation introduite par la loi de finances de 1925. Prenant plus souvent la forme de la libéralité occasionnelle que de la subvention récurrente, l'aide patronale a accompagné des initiatives essentielles comme la construction de locaux ou l'acquisition de matériels. Dans le seul cadre des institutions privées, l'adhésion annuelle vient formaliser un engagement volontaire. Les deux cas permettent, à travers le versement d'une somme d'argent, une double rétribution : d'ordre économique tout d'abord, puisqu'il s'agit d'une contribution relativement limitée à l'effort d'organisation du marché local ou régional du travail ; d'ordre symbolique ensuite, puisque la reconnaissance publique du bienfait sert la position socioéconomique du bienfaiteur.

Le patronat régional, reconnaissant la valeur de l'enseignement prodigué au sein de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne, participe activement à la souscription lancée par le directeur Beaufils et la municipalité au cours de l'année 1916[2143]. Son objectif est de financer l'agrandissement de l'école pratique d'industrie, contrainte par son sureffectif de refuser nombre d'élèves[2144]. Les difficultés posées par le sous-sol minier du quartier, fragilisé par l'exploitation menée par la Compagnie des mines de Villebœuf, compliquent la faisabilité du projet, et augmentent de fait son coût. De plus, la municipalité a déjà lourdement investi depuis 1883 pour la construction, l'agrandissement et la reconstruction des locaux[2145]. L'initiative est patronnée par, outre le maire de Saint-Étienne Jean Neyret, l'ensemble des membres du conseil

---

[2141] Daniel Colson, *Anarcho-syndicalisme et communisme…*, *op. cit.*

[2142] ADL, 1956 W 74, statuts de l'ASMPL, 24 janvier 1925.

[2143] AMSE, 78 S 6, registre des réunions du conseil de perfectionnement de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne.

[2144] ADL, 9 M 909, souscription relative au projet d'agrandissement de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne, sd. [1917].

[2145] Cf. Partie 1, chapitre 2, 4.

de perfectionnement de l'école : les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique Claudius Chômienne et Alexis Rivolier, le constructeur mécanicien Benoît Clair, le constructeur électricien Georges Wagner, le directeur de la Manufacture française d'armes et cycles Étienne Mimard, pour ne citer que les industriels des métaux.

Mimard est le plus généreux donateur, à hauteur de 50 000 francs. Il se charge de contacter ses homologues[2146]. D'autres industriels ou entreprises s'engagent : Wagner, les deux sociétés de la Chaléassière dirigées par Joseph Leflaive[2147], la Compagnie électrique de la Loire et du Centre, le fabricant de cycles Ravat, Marine-Homécourt, la Société manufacturière d'armes Lévy & Cie, les constructeurs-mécaniciens stéphanois Rivoire & Marx, le fabricant d'armes Verney-Carron, les Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne, etc. Ce sont plus de 130 raisons sociales, de la sidérurgie aux succursales bancaires, qui promettent leur soutien à l'initiative municipale. Aucune subvention n'est annoncée par la chambre de commerce. Le projet demeure lent à se concrétiser une fois la guerre terminée. De la rédaction de l'avant-projet à son approbation définitive par le conseil municipal[2148], le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique a en effet demandé une révision importante[2149]. L'État accepte d'assumer financièrement une part plus importante que ce que fixe ordinairement le cadre des écoles pratiques[2150]. En conséquence, la nationalisation de l'établissement est prévue dès 1925. Effective deux ans plus tard, elle survient au moment même où s'intensifie la politique d'expansion du nombre d'écoles nationales professionnelles[2151].

Les engagements financiers de l'État en faveur des constructions ou agrandissements d'établissements sont une chose. L'amélioration de l'existant, notamment de l'équipement des écoles, en est une autre. Leurs difficultés matérielles les contraignent par exemple à accepter des commandes de l'industrie privée, avant même la circulaire ministérielle du 21 février

---

[2146] ADL, 55 J 18, lettre du directeur général des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt Théodore Laurent à Étienne Mimard, 2 octobre 1917 : « Comme suite à la visite que vous avez bien voulu me faire, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur ma proposition, mon conseil d'administration a décidé d'inscrire notre Compagnie pour une somme de dix mille francs dans la conscription [sic] ouverte pour permettre d'agrandir et de développer l'École pratique d'industrie ».

[2147] Les Forges et ateliers de la Chaléassière (Leflaive & Cie, construction mécanique) et la Société des moteurs Chaléassière (moteurs pour propulsion navale).

[2148] Respectivement délibérations du conseil municipal de Saint-Étienne des 19 août 1919 et 30 décembre 1925.

[2149] ADL, T 2401

[2150] L'article 3 du décret du 7 mai 1908, émis par le ministère du Commerce, prévoit la prise en charge d'un quart des dépenses de constructions neuves par l'État.

[2151] Cf. Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*.

1920[2152]. Le directeur de l'école pratique de garçons de Firminy énumère ainsi « la dynamo, les moteurs à courant continu, en service depuis 18 ans » et « à remplacer d'urgence par des moteurs à courant triphasé ». L'agrandissement des ateliers se révèle nécessaire devant le manque d'espace entre les machines-outils. Les gains réalisés complètent le budget municipal et les subventions ministérielles, et contribuent au renouvellement de l'équipement ; par exemple, dix moteurs électriques sont installés au cours de l'année 1920-1921[2153].

Les institutions publiques de formation ont intérêt à diversifier leurs revenus, afin d'améliorer leurs moyens matériels. C'est le cas aussi des commissions locales professionnelles, chargées de la gestion des cours professionnels municipaux. L'État accepte en principe de subventionner jusqu'à la moitié des dépenses endossées par les municipalités. Les insuffisances des crédits votés par le Parlement contraignent la direction de l'Enseignement technique à attribuer une somme généralement inférieure. Les cours professionnels de Saint-Chamond bénéficient ainsi pour l'exercice 1920 de revenus attribués par diverses sources, publiques et privées, à hauteur de 19 470 francs[2154]. Le financement de l'État couvre 40 % des recettes de l'établissement – et plus de 65 % des dépenses liées aux cours professionnels[2155]. Les subventions votées par les conseils municipaux concernés par l'obligation – Saint-Chamond, Izieux, Saint-Julien-en-Jarez, Saint-Martin-en-Coailleux et L'Horme – se montent à plus de 46 % du total des sommes recueillies. Ces deux sources financent à elles seules plus que l'ensemble des dépenses engagées (11 847 francs). Il faut cependant ajouter les subventions octroyées par la chambre de commerce de Saint-Étienne (100 francs) – qui ne surviennent que lorsque l'institution consulaire est sollicitée à ce sujet – et de l'Union des industriels du canton de Saint-Chamond. Le versement de l'organisation patronale locale est important, puisqu'il s'agit de la troisième contribution la plus élevée – 2 000 francs, contre 6 200 francs de subvention de la commune de Saint-Chamond ou 1 600 pour celle d'Izieux. Quatre donateurs privés, dont un ayant requis l'anonymat, complètent les recettes de la commission locale

---

[2152] ADL, 9 M 204, rapport du directeur de l'école pratique de garçons de Firminy, 1919-1920.

[2153] ADL, 9 M 204, rapport du directeur de l'école pratique de garçons de Firminy, 1920-1921, présenté au conseil de perfectionnement de l'école, 21 juillet 1922. Leur installation débouche sur un conflit entre la municipalité et la Compagnie électrique de la Loire et du Centre, désireuse d'imposer un avenant au contrat liant les deux parties (ADL, 9 M 204).

[2154] ADL, T 2109, réunion de la commission locale professionnelle de Saint-Chamond, 2 mai 1921.

[2155] Pour l'année scolaire 1921-1922, la participation financière de l'État s'élève à 38 % environ du montant total des dépenses, qui sont alors de 26 380 francs (ADL, 9 M 247, réunion de la commission permanente du CDET, 25 novembre 1922).

professionnelle. L'une provient de l'un des membres de la famille de maîtres de forges Neyrand – sans mention du prénom –, à hauteur de 300 francs. Un autre versement (200 francs) est le fait de Pierre Joannon, maire d'Izieux, inspecteur départemental de l'Enseignement technique et ancien élève de l'école pratique. Les soutiens privés demeurent du registre de la libéralité, versées comme avant-guerre par des personnalités de premier plan au niveau politique et économique. Seule la subvention de l'Union des industriels rompt avec ce modèle. Cette association est fondée le 20 février 1920 (publication au *Journal officiel* du 2 mars) par les différents patronats de l'agglomération saint-chamonaise – grosse métallurgie, constructions mécaniques, tresses et lacets, teinturerie, etc.[2156]. Présidée par le directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt, l'organisation réunit différentes personnalités locales[2157] :

Tableau n°19 : Composition du conseil d'administration de l'Union des industriels du canton de Saint-Chamond, 1920.

Président	Claude Berlhe de Berlhe	Ancien ingénieur en chef de première classe au génie maritime, directeur des usines de la Loire de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt
Vice-président	Louis Chatin	Directeur des usines Gillet & Fils à Izieux, administrateur-délégué de la Soie artificielle d'Izieux
Vice-président	Camille Suel	Directeur général des Manufactures réunies de tresses et lacets, administrateur-délégué de la Société industrielle des tresses et lacets de Saint-Chamond
Membre	Antoine Chavanne	Administrateur-directeur de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Frères
Membre	Lucien Pupat	Ingénieur civil, administrateur-délégué de la Société anonyme des anciens Ets Joseph Lanet
Membre	Paul Neyrand	Gérant de la Compagnie des Forges d'Onzion Neyrand & Cie, maire de Saint-Julien-en-Jarez
Membre	Mathieu Balas	Fabricant de tresses à la Maladière (L'Horme)
Membre	Pierre Joannon	Fabricant de tresses et lacets, maire d'Izieux

L'investissement patronal ne se limite pas aux institutions publiques. Leurs aides se révèlent nécessaires à l'organisation des écoles professionnelles libres. Le Syndicat des

[2156] AMSC, 3 Fsc 7, composition de l'Union des industriels du canton de Saint-Chamond au 3 juillet 1920.

[2157] D'autres industriels soutiennent la fondation de l'union, comme Antoine Pinay (industriel, société en nom collectif Fouletier Frères, Saint-Chamond), Pierre Dansard (manufacturier à Saint-Martin-en-Coailleux, société en nom collectif Berne Aîné & Cie) ou Alfred Bonis (ingénieur, directeur de la Société anonyme des forges et ateliers de la Maladière, L'Horme) (ADL, 2047 W 22, statuts du 2 février 1920). Joseph Roederer, successeur de Berlhe à la direction des usines de la Loire de Marine-Homécourt, le remplace également à la tête de l'union à partir de 1923.

industriels du fer de la vallée du Gier, organisme gestionnaire de l'École professionnelle libre du Mollard à Rive-de-Gier, est fondé en 1922 grâce aux dispositions de la loi du 1884. Son but est « de promouvoir et de développer […] l'enseignement technique et professionnel et l'apprentissage[2158] ». Il s'agit bien d'administrer l'école, qui connait une réouverture après huit années d'interruption, faute d'enseignants[2159]. L'établissement bénéficie ainsi de nombreux versements, par exemple en 1924 et 1925[2160]. Pour la première année au moins, les aides octroyées le sont avant la contrainte légale que représente la taxe d'apprentissage. Pour l'année 1924, l'établissement bénéficie de subventions, en numéraire ou en nature, voire de la mise à disposition de personnel, de la part de 57 entreprises – dont quelques succursales bancaires – et de la Chambre syndicale patronale de la métallurgie du canton de Rive-de-Gier. Les Ets Arbel, la société Lacombe (forges à Rive-de-Gier), la maison Panel (modelage à Rive-de-Gier) et les Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt fournissent des « professeurs ». La société des Mines de la Haute-Cappe (Rive-de-Gier) fournit annuellement 5 tonnes de charbon. L'ensemble du patronat ripagérien semble contribuer au financement de l'école libre : les forges et constructions mécaniques de Rive-de-Gier (Arbel, Brunon-Vallette, Forges et ateliers de Combeplaine, Lacombe, etc.), la petite métallurgie de Saint-Martin-la-Plaine (Meley, etc.), la verrerie (Hémain, Richarme, etc.), la menuiserie (Mallen), les fabricants de produits réfractaires, etc. Les montants demeurent limités : pour 1924 toujours, en ne prenant que les entreprises métallurgiques, les Ets Déflassieux Frères versent 1 200 francs, la société Marrel Frères 811 francs, la maison Bedel & Reynaud 800 francs, les constructeurs Imbert, Paponaud et Serve 500 francs chacun, etc. Ces aides, autant subventions des adhérents du syndicat que dons, sont à mettre en rapport avec le budget de l'établissement. Elles représentent 78 % des recettes – complétées par les cotisations des élèves – et 65 % des dépenses – la comptabilité de l'école présentant un déficit de plus de 4 000 francs sur cette année 1924.

Les employeurs n'ont ainsi pas attendu la contrainte légale pour soutenir financièrement les œuvres d'enseignement technique. Le constat est toutefois clair : en dehors des réalisations exceptionnelles comme la reconstruction de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne, les dépenses de fonctionnement des établissements publics ne bénéficient pas d'un apport décisif

---

[2158] ADL, 1956 W 66, statuts du Syndicat des industries du fer de la vallée du Gier, article 7.

[2159] ADL, T 2395, lettre du commissaire de police de Rive-de-Gier au préfet de la Loire, 20 mai 1922.

[2160] ADL, T 2097, état nominatif des industriels du département ayant subventionné l'École professionnelle libre du Mollard en 1924 et 1925.

de la part des principaux bénéficiaires de l'œuvre de formation qui y est entreprise. Les libéralités sont limitées par la certitude des industriels que les œuvres publiques profitent *in fine* du soutien de l'État, si les finances communales se révèlent insuffisantes. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'imposition de la taxe d'apprentissage.

b. L'obligation légale et la dénonciation patronale

Au-delà des discours produits par la puissance publique et ses relais locaux, la mise en place d'une politique de l'apprentissage certes volontariste, mais dotée de faibles moyens financiers, est révélatrice de l'ambition des gouvernements à majorité radicale – pour la loi Astier comme pour la loi de finances de 1925. Il s'agit de partager le fardeau de la « crise de l'apprentissage », longtemps décrite par ses contemporains comme la conséquence de politiques inconsidérées – de la rengaine sur la suppression des corporations jusqu'aux protestations contre la loi Millerand de 1900 –, avec les producteurs eux-mêmes[2161]. Si l'intérêt de la formation des travailleurs est généralement reconnu par les acteurs économiques, il n'y a pas consensus pour une institutionnalisation des canaux de financement – encore moins pour le contrôle de l'État sur l'ensemble de la socialisation ouvrière. La solution individuelle est privilégiée, surtout dans le secteur métallurgique où le débauchage demeure aisé. De rares efforts collectifs existent, notamment à travers le soutien à des œuvres privées dont l'initiative revient en grande part aux hommes d'Église. Il faut noter, dans de telles configurations, la création de deux syndicats professionnels, dans le quartier du Marais à Saint-Étienne et à Rive-de-Gier, dont le seul but est la gestion de ces établissements[2162]. Il s'agit cependant, malgré un engagement financier concret, d'une formule ne faisant que reproduire la traditionnelle pratique de la libéralité, puisque ces syndicats – ou les associations gestionnaires des autres établissements – n'ont d'autre objet que leurs écoles[2163]. En conséquence, le véritable effort d'organisation syndicale

---

[2161] Cf. Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit*.

[2162] Cf. supra. Il s'agit pour le patronat soutenant ces écoles libres de bénéficier des dispositions de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, et de leur possibilité d'entretenir des cours pour apprentis.

[2163] Et ce, dans une optique empruntant une nouvelle fois à Mancur Olson, malgré les pratiques de coercition pouvant exister à l'encontre des acteurs ne participant pas à l'œuvre entreprise. En appliquant les schèmes de Pierre Bourdieu à cette situation, les formes de rétorsion se limitent probablement au capital symbolique de ces industriels et commerçants, tant entre pairs – bourgeoisies catholiques ou entrepreneurs – que vis-à-vis des strates de population hiérarchiquement inférieures, dans la cité comme à l'atelier. Cependant les voies de la distinction sociale durant l'entre-deux-guerres ne sont plus exactement celles de la Belle Époque. Le rapprochement des

du patronat régional se limite encore, dans les années 1920, à la constitution d'un groupe d'intérêt sur la politique fiscale et commerciale de la France, ainsi qu'à la lutte contre le syndicalisme communiste et autres « mauvais ouvriers ».

Lorsque le projet de loi de finances pour 1925 est discuté au Parlement, l'Assemblée des présidents de chambres de commerce demande l'ajournement de l'article 18 – soutenu par la quasi-unanimité des parlementaires[2164] –, prévoyant l'imposition d'une taxe alors de 0,5 % des salaires des employés de l'industrie et du commerce, en faveur de l'extension de l'enseignement technique[2165]. L'augmentation des moyens mis à disposition de la formation des travailleurs rencontre pourtant des soutiens au sein du monde industriel, en particulier dans le patronat métallurgique[2166]. L'armurier Louis Bergeron est chargé de rapporter sur la question devant l'institution consulaire stéphanoise. Il appelle à contester le bénéfice de la nouvelle taxation à l'ensemble des niveaux de l'enseignement technique, jusqu'aux établissements comme les écoles d'Arts et Métiers. Ces dernières dépenses relèvent, selon une vision désormais classique, de « dépenses d'utilité générale » qui doivent être supportés non par une « *taxe* spéciale », mais « au moyen de l'*impôt* ». Les employeurs seraient « prêts à consentir de nouveaux sacrifices pour le développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel des employés et ouvriers occupés dans leurs entreprises[2167] ». L'imputation des revenus de la taxe au profit du seul apprentissage apparaît notoirement insuffisante, face aux moyens limités des municipalités concernées par l'obligation. Le marasme économique du pays, dans la foulée de la crise de conversion de 1920-1923, et des répercussions monétaires de l'occupation de la Ruhr de 1923-

---

pratiques et des espaces de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie s'accompagne d'une reconfiguration des formes de domination politique et économique de ces élites – peut-être jusqu'au repli. D'un autre côté, s'opère la réaffirmation de classes moyennes prises entre autonomisation politique et crise économique. L'expérience commune du front a sans aucun doute modifié les trajectoires de ces groupes sociaux. Pour une entrée sur un objet abordé par différents travaux de sociologie et prosopographie historique des élites : Christophe Charle, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Le Seuil, 2001.

[2164] Pour une analyse du rapport du député socialiste Jean Locquin et de la discussion parlementaire : Jean-Michel Chapoulie, « Représentations de la main-d'œuvre, actions parlementaires et administratives », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°88, 2005, p. 23-47 ; idem, *L'École d'État*…, *op. cit*., p. 258-263.

[2165] *BCCSE*, année 1924, séance du 9 décembre 1924, « Taxe pour le développement de l'enseignement technique et de l'apprentissage », p. 655 et suiv. Cette position défavorable est par exemple partagée par les chambres de commerce d'Arras et de Cambrai (Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 250).

[2166] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État*…, *op. cit*., p. 258-263 ; Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent*…, *op. cit*., p. 192-200 ; Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*…, *op. cit*., p. 66-68.

[2167] Il faut noter que le fait de libérer les apprentis avant la fin de la journée de travail afin d'assister aux cours professionnels est déjà considéré comme un sacrifice (*BCCSE*, année 1925, n°2, séance du 3 mars 1925, « Taxe d'apprentissage », p. 143 et suiv.).

1924, est aux yeux des acteurs économiques un véritable frein à l'expansion de l'enseignement professionnel.

Le fabricant d'armes argumente également sur le fait que « les employeurs […] admettraient parfaitement de se substituer aux municipalités pour subvenir aux frais de création et d'entretien » des cours. En effet, le montant des dépenses nécessaires serait bien inférieur au montant de la taxe. En accord avec son rapporteur, la chambre de commerce émet les vœux suivants :

> « Que seules [les dépenses nécessitées par l'application de la loi du 25 juillet 1919 et la création d'organismes nouveaux] puissent être mises à la charge des employeurs et qu'il y soit pourvu au moyen d'une imposition additionnelle à la contribution des patentes, variant suivant les besoins de chaque région et de chaque profession, et limitée à dix centimes, au maximum, afin de ne pas surcharger les rôles des employeurs, déjà submergés sous le nombre et le poids des impôts.
>
> Que tous sans exception, commerçants, industriels et artisans, soient assujettis à cet impôt, mais que ceux qui font la preuve de leurs sacrifices en faveur de l'enseignement professionnel en soient dégrevés, en totalité ou en partie, suivant l'importance de leur action à cet égard (à l'exception de certaines professions commerciales ou l'apprentissage n'est pas applicable).
>
> Que l'affectation des ressources que procurera cet impôt soit faite par les Chambres de Commerce, auxquelles la loi confère les attributions les plus importantes en matière d'apprentissage et d'enseignement professionnel ».

S'il ne devait pas être possible, cette fois, d'échapper à une telle imposition, il importe pour le patronat stéphanois que son montant demeure le plus réduit possible, et que sa répartition soit contrôlée par les représentants des assujettis que sont les organismes consulaires[2168].

Malgré les réticences, la loi de finances pour 1925 est adoptée le 13 juillet 1925, en incluant la disposition relative à la taxe d'apprentissage, cependant diminuée à 0,20 % des salaires[2169].

[2168] La chambre de commerce de Lille émet un vœu au début de l'année 1925 afin que la perception et l'affectation des sommes issues de la taxe au bénéfice des besoins locaux soit du ressort des chambres de commerce (*BCCSE*, année 1925, n°2, séance du 3 mars 1925, « Taxe d'apprentissage », p. 143 et suiv.).

[2169] Un amendement du député Constant Verlot permit dans un premier temps de diminuer la « quotité de la contribution demandée » de 0,50 % à 0,35 %, ce qui facilita l'adoption de l'article par la Chambre des députés le 23 février 1925. Lorsque l'article est inclus dans la loi de finances pour 1925, le taux est à nouveau diminué (Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord et la question de la taxe d'apprentissage dans les années 1920 », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*,

La réaction d'ensemble du patronat stéphanois aux mesures annoncées est sans surprise, et s'inscrit dans une position dominante au niveau national[2170]. Du point de vue des seuls employeurs de la métallurgie et de la mécanique, si ceux-ci sont favorables à toute disposition permettant l'extension d'une offre de formation qui leur est en grande partie dédiée[2171], l'institutionnalisation de ce mode de financement ne suscite par l'adhésion[2172]. Bergeron, à nouveau appelé à rapporter, calque sa position sur celle de l'UIMM, dont les conclusions ont été transmises à la chambre par l'ASMPL[2173]. L'organisation confédérale relate les problèmes que pose la mise en œuvre des articles 25 et 26 de la loi de finances : prise en compte dans les déclarations des assujettis des versements éligibles à exonération ; retenue de l'intégralité des dépenses dont l'utilité sera attestée par les CDET, dont l'autonomie décisionnelle devra être garantie ; possibilité pour les organisations et groupements patronaux de transmettre par leur biais les déclarations des assujettis aux administrations compétentes. Cette dernière disposition est d'autant plus importante que, à Saint-Étienne, la Chambre syndicale des fabricants d'armes – dont Bergeron est devenu le président en lieu et place d'Alexis Rivolier[2174] – subventionne ses propres cours professionnels.

La discussion s'ouvre entre membres de l'assemblée consulaire. Le président de la chambre de commerce Charles Biver, directeur de la Société des mines de la Loire, expose le rôle central des CDET dans l'attribution des exonérations de taxe d'apprentissage. Il défend la nécessité d'une représentation au sein des instances départementales des plus gros contributeurs de l'enseignement technique – sociétés minières inclues. Cette demande relaie la position de l'Assemblée des présidents de chambres de commerce[2175]. Un sidérurgiste comme Pierre Cholat émet le vœu – bientôt exaucé – que les versements aux grandes écoles soient pris en

---

Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 237-238). De 0,50 % à 0,35 % dans l'article adopté dans un premier temps, puis à 0,20 % dans la loi de finances. Ces deux diminutions n'ont cependant pas empêché l'Assemblée des présidents de chambres de commerce de se prononcer contre l'instauration de la taxe lors de leurs réunions des 12 novembre 1924 et 10 mars 1925.

[2170] Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit. ; Marianne Thivend, « Les formations techniques et professionnelles… », art. cit. ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*.

[2171] Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*…, *op. cit*.

[2172] Stéphane Lembré, *Histoire de l'enseignement technique*, *op. cit*., p. 60. Les patronats d'autres branches, textile en tête, se révèlent quant à eux encore plus critiques (Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit. ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*.).

[2173] *BCCSE*, année 1925, n°9, séance du 18 novembre 1925, « Taxe d'apprentissage », p. 684.

[2174] ADL, 1956 W 74, déclaration relative aux syndicats professionnels, Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, 1925.

[2175] AN, F 17/17913, Assemblée des présidents de chambres de commerce et d'industrie, 5 octobre 1925, cité par Marianne Thivend, « Les formations techniques et professionnelles… », art. cit., p. 13.

compte dans la détermination de la taxe nette. Le projet de règlement d'administration publique, préparé par le CSET, confirme les craintes des représentants patronaux de voir le CDET se transformer en un « office fiscal[2176] ». La question des écoles et cours privés est évoquée, puisque le projet de décret stipule l'obligation de la reconnaissance de la suffisance de l'enseignement prodigué, soit par les inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique[2177], soit par les commissions locales professionnelles. Il s'agit d'un contrôle des commissions administratives consultatives que les soutiens de l'enseignement libre ont jusque-là cherché à contourner.

Lorsque le décret du 9 janvier 1926 est publié, la déception est palpable[2178]. Au sein de la chambre de commerce, Lucien Demozay – IDET et personnalité incontournable de l'institution en matière d'apprentissage – et le fabricant de tresses et lacets Camille Suel critiquent une loi qui risque d'augmenter le nombre de fonctionnaires – classique hantise patronale du coût d'une inutile bureaucratie[2179]. La loi leur semble d'emblée inapplicable, et l'ajournement nécessaire. Le constructeur André Delage invite ses collègues à la résignation. La mise en application des dispositions prévues tant par la loi de finances 1925 que par son règlement d'administration publique lui apparaît inéluctable. Le CDET de la Loire a d'ailleurs fixé les treize catégories professionnelles concernées par l'apprentissage industriel et commercial – et par extension assujetties à la taxe d'apprentissage[2180]. En ce qui concerne les industries métallurgiques, deux catégories sont instaurées : construction mécanique et électrique d'un côté, armes et cycles de l'autre[2181]. Le préfet de la Loire sollicite la désignation, pour chaque commission paritaire, de deux représentants par canton de l'arrondissement de Saint-Étienne, et de deux pour l'arrondissement complet de Montbrison[2182].

[2176] *BCCSE*, année 1925, n°10, séance du 22 décembre 1925, « Projet de règlement d'administration publique pour l'application de la taxe d'apprentissage », p. 757.

[2177] La circulaire ministérielle du 17 décembre 1925 leur confie la tâche d'enquêter sur les dépenses déclarées par les employeurs assujettis à la taxe d'apprentissage pouvant donner droit à exonération.

[2178] *BCCSE*, année 1926, n°2, séance du 4 février 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 84.

[2179] Cf. par exemple les écrits d'Henri Fayol.

[2180] Lettre du préfet de la Loire au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 3 février 1926, citée dans *BCCSE*, année 1926, n°3, séance du 24 mars 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 158 et suiv.

[2181] Les autres catégories sont : tissage et rubanerie ; mines ; bâtiment et travaux publics ; ameublement ; cuirs et peaux ; transports ; industries et commerces du vêtement ; industries du livre ; verrerie et céramique ; horlogerie, bijouterie et gravure ; divers.

[2182] *BCCSE*, année 1926, n°3, séance du 24 mars 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 158 et suiv.

Malgré cette concrétisation de la réforme, la résistance patronale ne s'est pas éteinte. Certes les campagnes de presse menées dans la Loire n'ont jamais atteint la virulence de celles du patronat du Nord[2183]. Il reste cependant, une fois la réglementation figée dans le marbre du J*ournal officiel*, une fenêtre d'opportunité quant à la construction de la norme et de la jurisprudence. Par lettre du 23 février 1926 à la chambre de commerce – lettre rédigée sur les indications du secrétaire de la commission de l'apprentissage de l'UIMM Jacques Pluyette[2184] –, le comité de direction de l'ASMPL estime que l'article 16 du décret du 9 janvier ne fixe pas le rôle des commissions consultatives paritaires, prévues pour l'établissement des états matriciels des entreprises assujetties à la taxe, dans le contrôle des déclarations de salaires ou dans l'examen des demandes d'exonération[2185]. La tâche est dévolue par l'article 11 aux inspecteurs de l'enseignement technique, aux inspecteurs du travail, aux ingénieurs des Mines ou aux délégués désignés par le CDET compétent. Les commissions paritaires, nommées par les chambres de commerce et de prud'hommes, assistent seulement les personnalités susnommées avant soumission des résultats au comité départemental[2186]. L'inscription cantonale des commissions est également réfutée par le patronat métallurgique, qui argue du caractère départemental des CDET.

La perspective d'un contrôle des déclarations d'entreprises par leurs collègues, mais néanmoins concurrents, suscite l'ire du patronat, même si selon les membres de la chambre de commerce « aucun industriel n'accepterait une pareille mission ». Le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique a pourtant rappelé que les CDET ne pouvaient, en raison du secret professionnel, avoir accès qu'aux états matriciels des contributions directes, et non aux

---

[2183] Pour le Nord, lire Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.* ; Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit.

[2184] Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, *Rapport sur les travaux de l'exercice 29 mars 1925 – 20 mars 1926*, Saint-Étienne, Théolier, 1926, p. 4-7. Le rôle de Jacques Pluyette, souligné notamment par Danièle Fraboulet (*Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*), est essentiel dans la politique du patronat métallurgique français quant à l'apprentissage. Celle-ci est un difficile équilibre durant l'entre-deux-guerres, entre un volontarisme lié aux besoins de formation de la branche – qui se traduit par exemple par l'action de Pluyette dans la mise au point de la taxe d'apprentissage, des débats sur les projets Astier et Verlot en 1917 à sa mise en application (Françoise Birck, « Formation technique dans les mines de fer et la sidérurgie lorraine, 1920-1945 », Birck Françoise, « Formation technique dans les mines de fer et la sidérurgie lorraine, 1920-1945 », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage…, op. cit.*, p. 296) – et la nécessité d'assurer une liberté décisionnelle la plus large possible aux employeurs.

[2185] Lettre citée dans *BCCSE*, année 1926, n°3, séance du 24 mars 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 158 et suiv.

[2186] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 19 février 1926.

déclarations de salaires elles-mêmes[2187]. Le but est de vérifier les sommes dues par les assujettis qui auraient omis de remplir les déclarations relatives à la taxe d'apprentissage. La commission permanente du CDET émet également le vœu que les compagnies d'assurances contre les accidents du travail soient tenues de communiquer le montant des salaires déclarés par les assujettis « ou, à défaut, que les assujettis soient tenus de joindre à leur déclaration le relevé du montant des salaires déclarés aux Compagnies qui les assurent, certifié conforme à leurs écritures par le Tribunal de Commerce[2188] ».

L'UIMM rappelle encore le problème du secret professionnel à propos de la taxe[2189]. Les échanges entre organisations patronales permettent au bureau de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire de conclure que la disposition relative aux personnalités autorisées à l'examen des demandes d'exonération et au contrôle des déclarations ne serait qu'une simple analogie « des prescriptions de l'article 49 de la loi Astier prévoyant que lorsque "les cours ont lieu à l'atelier ou à l'usine, des inspecteurs de l'Enseignement technique désignés par le Ministre du Commerce y ont seuls droit d'entrée" [2190]». De fait, l'éventuelle persistance du préfet « à vouloir donner à ces commissions un rôle d'investigation qui ne leur appartient pas légalement » se traduirait par une consigne syndicale « à s'abstenir de faire partie de ces commissions »[2191]. La perspective d'un contrôle ouvrier sur des informations aussi sensibles est encore plus inenvisageable. Cette prise de position est toutefois postérieure, par exemple, à la désignation par la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens des représentants de la profession aux commissions consultatives paritaires[2192]. Contestant le fonctionnement administratif de la collecte de la taxe, le bureau de la chambre de commerce suggère la création d'un comité interprofessionnel dédié, au sein de l'Union des chambres syndicales patronales de

---

[2187] AN, F 17/17910, circulaire n°16 du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique, 5e bureau, 6 février 1926.

[2188] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 19 février 1926.

[2189] AN, F 17/17910, lettre du secrétaire général de l'UIMM au sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, 4 mars 1926.

[2190] Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, *Rapport sur les travaux de l'exercice 29 mars 1925 – 20 mars 1926*, Saint-Étienne, Théolier, 1926, p. 4-7.

[2191] *BCCSE*, année 1926, n°3, séance du 24 mars 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 158 et suiv.

[2192] Sont désignés par décision du bureau de la chambre syndicale du 22 février 1926 : Murgue (directeur de la SA des Ets Leflaive), Eugène Touilleux (Ets Couffinhal) à Saint-Étienne ; Antoine Chavanne (directeur de la SA des Ets Chavanne-Brun) et Vianney-Michallet pour Saint-Chamond ; à Rive-de-Gier Lucien Pupat (directeur de la SA des anciens Ets Joseph Lanet) ; à Firminy Marcel Crozet-Fourneyron (Ets Crozet-Fourneyron, Le Chambon-Feugerolles) ; à Montbrison : le directeur de l'usine locale des Ets Chavanne-Brun (Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, *Rapport sur les travaux de l'exercice 29 mars 1925 – 20 mars 1926*, Saint-Étienne, Théolier, 1926, p. 4-7).

Saint-Étienne et de la région[2193] – organisme de liaison intersyndicale, d'étude des questions économiques et de détermination des listes aux élections consulaires[2194]. La proposition ne connaît aucune suite.

La souplesse d'action que la direction de l'Enseignement technique autorise dans la mise en œuvre de la réforme au niveau de chaque département explique l'intérêt que les organisations patronales portent à la compréhension préfectorale des dispositions législatives et réglementaires. Dans ses premiers mois au moins, l'application de la taxe d'apprentissage apparaît comme une preuve du « jacobinisme amendé[2195] » de la Troisième République, ici dans une forme d'emblée territorialisée qui étend les acteurs locaux hors du seul champ politico-administratif, jusqu'à inclure les corps intermédiaires que sont les acteurs économiques organisés[2196]. Les institutions stéphanoises apparaissent ici acteurs d'un jeu qui se déroule à la fois à Paris et dans la Loire. Si une grande part des arguments mobilisés est le résultat de la circulation des informations et consignes syndicales et consulaires, la défense des intérêts locaux nécessite l'inscription des interactions entre administrations et représentants économiques au sein même du territoire. Les acteurs patronaux sont alors d'autant plus légitimes à négocier l'application de textes qui les concernent au premier chef. Ce qui importe désormais n'est plus la seule mise en œuvre de la réglementation, mais la façon dont le CDET de la Loire fixe sa propre politique en matière d'exonération de la taxe d'apprentissage, et quels sont les acteurs de ce contrôle.

En conséquence, le préfet de la Loire réagit aux protestations formulées par l'ASMPL. Par lettre du 6 avril 1926, il explique que les membres des commissions paritaires se limitent à

[2193] *BCCSE*, année 1926, n°3, séance du 24 mars 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 158 et suiv. Il faut probablement y lire une reconnaissance du rôle du Comité central interprofessionnel de l'apprentissage, organisme chargé par les différents groupements patronaux d'ampleur nationale de défendre le point de vue des producteurs à l'occasion de la mise en place de la taxe d'apprentissage.

[2194] ADL, 1956 W 81, Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne et de la région, *Statuts révisés par l'Assemblée générale du Conseil central le 8 juillet 1921*, Saint-Étienne, Théolier, 1921. Cette union interprofessionnelle fondée en 1896 reprend le modèle de l'Union des chambres syndicales patronales lyonnaises (Hervé Joly, « L'Union des chambres syndicales lyonnaises (1885-1914) : une organisation interprofessionnelle pionnière », *in* Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales…*, *op. cit.*, p. 145-167).

[2195] Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004. Cf. aussi les conceptions relatives au « jacobinisme apprivoisé » décrites initialement par Pierre Gremion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.

[2196] Alain Chatriot, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2003 ; idem, « Les corps intermédiaires en République : un problème ou une solution pour l'État ? (France, XIXe-XXe siècles) », *Histoire, économie & société*, vol. 35, n°1, 2016, p. 36-44.

l'homologation des chiffres figurant aux états matriciels dressés par l'administration[2197]. Les délégués des professions ont également à apprécier les demandes d'exonération. De son côté, le directeur général Edmond Labbé a déjà nommé, en application de l'article 11 du décret du 9 janvier 1926, les délégués du CDET de la Loire « chargés de la vérification du bien-fondé des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage »[2198]. Le choix est fait de désigner majoritairement des industriels et ingénieurs en retraite[2199]. Cette stratégie permet de contourner la critique patronale relative à la violation du secret professionnel. Les individus ainsi mobilisés pour cette mission n'appartiennent pas au premier cercle des personnalités patronales impliquées dans l'organisation locale de l'enseignement technique.

c. La construction d'une pratique

Les membres du CDET de la Loire s'interrogent sur différents aspects de la législation sur la taxe d'apprentissage, comme l'imposition d'une procédure relative aux exonérations ou la péréquation du produit de la taxe au niveau national[2200]. L'application concrète des dispositions prévues par la loi de finances du 13 juillet 1925 n'a rien d'une évidence à en croire le directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé lui-même[2201]. Le refus du ministère des Finances d'apporter le concours des fonctionnaires des Contributions directes au travail des CDET complexifie encore la tâche. Celles-ci estiment cependant à près de quinze mille les entreprises susceptibles d'être assujetties à la taxe dans le département[2202]. Les contrôles ne peuvent d'ailleurs que s'appuyer sur le personnel mis à disposition du CDET par la préfecture – un chef de division, deux employées auxiliaires permanentes et huit autres à titre temporaire – en plus des personnalités qualifiées autorisées. Le budget prévu, devant être prélevé sur le

---

[2197] *BCCSE*, année 1926, n°4, séance du 11 mai 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 242.

[2198] AN, F 17/17865, lettre du directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé au préfet de la Loire, 5 mars 1926.

[2199] À Saint-Étienne par exemple, l'ingénieur civil des mines Louis Teissèdre, les ingénieurs Mathieu Ploton et Élie Chanteur, et André Barralon ; à Rive-de-Gier, l'ingénieur-conseil Eugène Cointe, l'ancien fabricant de produits réfractaires Jean May, l'ancien directeur de verreries Gaillard et l'ancien directeur d'usine métallurgique Jean Madignier.

[2200] ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 20 janvier 1926.

[2201] AN, F 17/17910, rapport relatif à la taxe d'apprentissage du directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé à la commission permanente du CSET, 1926.

[2202] ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 20 janvier 1926.

produit de la taxe, est estimé à 55 000 francs. Le comité départemental de la Loire figure néanmoins parmi les premiers CDET à parvenir dès 1926 à établir des états matriciels presque exhaustifs des assujettis à la taxe d'apprentissage[2203]. Cette position de bon élève est à remarquer, notamment face aux tâtonnements rencontrés dans le Nord[2204].

Devant l'importance numérique des demandes, ainsi que la nature variée des branches industrielles et commerciales de la région, les membres de la commission permanente du CDET de la Loire s'accordent sur la nécessité d'une méthode fixe pour la procédure d'examen des demandes d'exonération au titre de la taxe d'apprentissage. Dans un premier temps, les membres du CDET estiment que l'évaluation de la qualité de l'apprentissage à l'atelier peut se faire par le jugement des directeurs d'écoles professionnelles, afin d'éviter l'étude de la comptabilité précise des employeurs[2205]. L'apprentissage organisé à l'atelier doit d'abord être reconnu méthodique et complet, pour reprendre l'expression désormais consacrée. Ensuite, la comparaison du prix de revient de l'heure-élève ainsi obtenu avec celui des écoles professionnelles publiques du département doit permettre d'estimer les dépenses maxima des assujettis qui peuvent être retenues au titre des efforts internes de formation. Afin de faciliter la tâche des contrôleurs, un questionnaire est mis en place[2206].

Cette nouvelle définition des normes de la bonne pratique de l'apprentissage bouleverse assurément l'autonomie des employeurs dans la détermination de leur politique de formation. Elle permet surtout d'organiser la réception des premières déclarations d'entreprises jusqu'à la clôture de l'exercice fiscal au 1er mars 1926. Le flou demeure encore du côté des employeurs. Durant le mois de février 1926, un industriel du Chambon-Feugerolles fabricant de limes et râpes argumente sa demande d'exonération en faveur non seulement de son entreprise, mais au-delà de sa branche professionnelle[2207] :

[2203] Labbé décrit les méthodes employées en général pour cet établissement : consultation des matrices des patentes, états rédigés sous l'autorité des maires et transmis en sous-préfectures, envois de questionnaires aux employeurs non-déclarants, mise en place de commissions paritaires au niveau des communes, etc.

[2204] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 252.

[2205] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 19 février 1926.

[2206] Il propose d'étudier l'organisation de cours d'apprentissage, leurs programmes détaillés, leurs nombres d'apprentis, le nombre d'heures données à chaque apprenti sur dix mois, le nombre total d'heures d'enseignement, le nombre des techniciens affectés à la formation, le montant total des dépenses, les salaires des apprentis et des techniciens durant les heures de formation, etc.

[2207] ADL, 9 M 244, lettre de C. Garoux, gérant de la Manufacture de limes P. Garoux & Cie au préfet de la Loire, 12 février 1926.

« [L'industrie des limes et râpes du Chambon-Feugerolles] s'est toujours prêtée, depuis sa création, à l'organisation du travail familial à domicile et le développement du machinisme, depuis la guerre, n'a pas modifié beaucoup les anciennes coutumes, par suite de la création de nombreux petits ateliers mécaniques où les travaux (de taillage notamment) sont toujours exécutés à façon, comme à l'époque peu éloignée où ils étaient effectués exclusivement à la main.

Les apprentis trouvent des moniteurs soit dans leur propre parenté s'ils travaillent à domicile, soit parmi l'élite des ouvriers s'il s'agit de l'apprentissage en usine. Les moniteurs reçoivent, dans tous les cas, une rémunération de leurs employeurs, variable suivant l'importance de la mission qui leur est confiée.

Dans le cas de l'apprentissage en usine, le métal et toutes les matières premières, ainsi que l'outillage et la force motrice sont mis gratuitement à la disposition des moniteurs et des apprentis. Il va sans dire que, pendant la période de formation, le travail produit par les apprentis, non seulement n'a aucune valeur commerciale mais est une charge assez lourde, parce que le métal employé ainsi que sa préparation sont sans utilisation possible.

Les apprentis sont payés comme des ouvriers, suivant leur âge, dès le premier jour de travail et les moniteurs eux-mêmes, absorbés par leur fonction, n'ont presque aucun rendement commercial, malgré le salaire élevé qui leur est donné.

Sans nier, au point de vue général, l'utilité incontestable des Écoles Pratiques de Commerce et d'Industrie ou autres Établissements similaires, nous vous prions de bien vouloir considérer que, dans notre industrie spéciale, nous ne pouvons tirer aucun profit de ces institutions. Les cours pratiques sont, en effet, réservés à des métiers plus classiques que le nôtre et ne peuvent se préoccuper de la formation professionnelle de la catégorie d'ouvriers qui nous intéresse. En outre, nos contremaîtres sont recrutés exclusivement parmi les meilleurs spécialistes de nos ateliers qui ne doivent rien, eux-mêmes aux écoles professionnelles.

La taxe instituée par la Loi des Finances 1925 et dont le produit doit être affecté à l'extension de ces écoles constitue donc pour nous un effort financier supplémentaire, sans aucun avantage correspondant, puisque, dans notre cas particulier, nos charges d'apprentissage resteront intactes, et, s'il est vrai qu'on puisse reprocher à nos initiatives un défaut d'organisation méthodique, il n'est pas moins vrai qu'elles ont

toujours suffi au recrutement et à la formation de notre personnel, vous voudrez bien nous accorder l'exonération complète de la taxe d'apprentissage pour les années 1925 et 1926 ainsi que les suivantes[2208] ».

Malgré ce plaidoyer basé sur l'argument de la tradition, le CDET de la Loire rejette les demandes d'exonération de l'entreprise, à l'exception du pourcentage des sommes versées à la chambre de commerce, qui correspond au prorata des subventions versées par cette dernière à l'enseignement technique. Au-delà des demandes d'exonération au titre des « dépenses faites pour l'apprentissage en usine, cours théoriques et cours pratiques », le CDET de la Loire retient en effet les dépenses « à titre de participation directe à des œuvres d'enseignement technique » – dont les subventions en nature – et celles réalisées « pour participation indirecte » à ces mêmes œuvres, par l'intermédiaire des cotisations syndicales et des centimes additionnels des chambres de commerce[2209]. La taxe d'apprentissage comptabilise les subventions versées par les assujettis aux écoles techniques publiques ou reconnues par l'État, ou bien, troisième cas, dont l'enseignement a été reconnu suffisant par l'inspection générale de l'Enseignement technique[2210]. Le sous-secrétariat d'État consulté à ce sujet n'établit aucune recommandation, et laisse les CDET solutionner la question « après avoir vérifié si les écoles ou cours auxquels s'appliquent les subventions invoquées ne font pas double emploi avec des Établissements publics déjà existants ».

L'insuffisance de l'offre publique de formation incite les acteurs de l'enseignement technique, et notamment les inspecteurs départementaux, à interpréter les textes réglementaires de la manière la plus large possible. Les inspections des établissements privés doivent se poursuivre, menées toutefois par un autre directeur d'école pratique que celui de la circonscription de l'école privée, afin de décider de l'attribution éventuelle d'exonérations au titre de la taxe d'apprentissage. Les cours professionnels privés restent soumis à la déclaration prévue par l'article 37 de la loi Astier, pour prétendre au bénéfice de subventions menant à exonération. Le CDET de la Loire interprète ainsi de manière restrictive les instructions ministérielles, partant du principe que l'exonération serait une exception et non un droit[2211]. Un

---

[2208] ADL, 9 M 244, lettre de C. Garoux, gérant de la Manufacture de limes P. Garoux & Cie au préfet de la Loire, 12 février 1926.

[2209] AN, F 17/17910, rapport d'Edmond Labbé à la commission permanente du CSET sur la taxe d'apprentissage, 1926.

[2210] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 19 février 1926.

[2211] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 16 mars 1926.

abattement de principe des exonérations accordées, correspondant à 50 % des dépenses admises, est même adopté.

d. La doctrine du comité départemental de l'Enseignement technique de la Loire

Afin de clarifier la démarche qu'il a adoptée, le CDET communique aux organisations patronales les grandes lignes de sa politique vis-à-vis des versements aux œuvres d'enseignement technique : « Les décisions devaient refléter l'équité la plus complète, afin de ne pas créer une situation qui serait rapidement devenue inextricable et de ne pas compromettre, pour l'avenir, la bonne volonté manifeste et générale des assujettis[2212] ». Comme déjà mentionné, le jeu de la comparaison doit permettre de juger de la valeur des œuvres bénéficiaires : « L'exonération étant assimilée à une contribution volontaire de l'État, il y avait lieu de déterminer les sommes qui auraient été dépensées dans ses écoles pour obtenir un résultat identique à celui pour lequel une demande d'exonération était formulée ».

Dans ce but, le CDET considère deux données numériques : « *En quantité* par le nombre d'heures-apprentis données au cours de l'exercice considéré[2213] », sur une base comparable à ce qui est mis en place pour l'évaluation de l'apprentissage organisé à l'atelier ; « *En qualité* par la nature de l'enseignement donné ». La référence demeure l'enseignement prodigué au sein des écoles et cours professionnels publics du département, tant en qualité qu'en quantité – c'est-à-dire en prenant en compte le montant des budgets octroyés aux écoles et cours par les municipalités et l'État, ainsi que le nombre d'heures-élèves ayant pris place au cours d'une année scolaire. Le CDET calcule alors le prix moyen général destiné à servir de base afin de déterminer les sommes pouvant être retenues au titre de l'exonération. Pour l'exercice 1925 de la taxe d'apprentissage, le coût moyen de l'heure-élève au sein du département de la Loire – Roanne compris – est alors de 0,594 francs pour les jeunes gens, et de 0,543 francs pour les jeunes filles. Ces nombres sont alors « [considérés] comme un maximum sur lequel devait s'appliquer le coefficient de qualité attribué à chaque école d'enseignement privé ». Le CDET

[2212] *BCCSE*, n°4, séance du 11 mai 1926, « Taxe d'apprentissage », annexe « Travaux de la commission permanente du CDET, examen des demandes d'exonération (note de la commission en date du 7 avril 1926) », p. 251 et suiv.

[2213] « L'unité de quantité ne fut pas l'apprenti, de formation essentiellement variable, et dont le complément d'instruction ne peut être constant, mais l'heure-apprenti ».

est chargé de l'inspection et de la notation des écoles et cours privés relevant de l'enseignement technique – ce qui inclut les écoles d'entreprises. Afin d'éviter toute contestation quant au jugement des directeurs d'écoles pratiques mobilisés, il est décidé de désigner le responsable de l'établissement d'une autre localité que celle qui abrite l'œuvre privée.

L'ensemble de ces informations permet de résumer la procédure adoptée en matière d'examen des demandes d'exonération de taxe d'apprentissage émises par les entreprises organisant elles-mêmes leur apprentissage par la formule suivante :

$$x = a * b * c$$

Dans cette équation où *x* désigne l'exonération accordée au final, *a* représente le prix de revient moyen de l'heure-élève des écoles pratiques publiques du département, différant suivant le public – garçons ou filles – de l'établissement évalué ; *b* correspond au nombre d'heures-apprentis ou heures-élèves de l'institution (entreprise ou œuvre d'enseignement technique) assujettie au contrôle ; *c* est la note de qualité, sur 20, attribué à l'institution[2214]. Cette formule présente selon les membres de la commission permanente du CDET le mérite d'une relative simplicité, ce qui est un critère déterminant. Le CDET donne quelques exemples théoriques. Dans le cas de l'apprentissage à l'usine, « seules ont été retenues pour examen les demandes d'exonération relatives à un apprentissage méthodique et complet comprenant des cours théoriques et des cours pratiques. Celles concernant les dépenses faites à l'atelier, sans aucun programme d'ensemble, furent écartées »[2215]. Ce qui donne, pour une école d'apprentissage qui aurait occupé 45 apprentis, qui a dépensé 31 000 francs, et dont l'inspection lui a valu la note de qualité de 14 sur 20 et déterminé un nombre d'heures-apprentis de 36 000 pour l'exercice considéré, l'exonération suivante : « 0,594 * 36 000 * 14/20 = 14 950 francs ».

Dans le cas des écoles et cours privés, il s'agit de déterminer le pourcentage d'exonération qui doit être retenu au final par le CDET. Pour une école théorique, ayant obtenu la note de qualité de 15 sur 20, qui aurait proposé au cours d'un exercice de la taxe d'apprentissage 10 000 heures-apprentis et dépensé 8 000 francs pour l'organisation des cours, il est nécessaire de

---

[2214] En 1931, le CDET du Nord applique à son tour des coefficients de qualité pour les écoles privées, dont le calcul diffère, exprimées directement en pourcentages et non en notes, mais qui visent également à limiter les exonérations obtenues par les assujettis ayant subventionné ces cours. Cf. Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit., p. 243.

[2215] Plusieurs représentants patronaux (André Pigeot pour la Société des mines de la Loire, André Delage, constructeur à Terrenoire) déplorent ainsi en réunion plénière du 19 mars 1926 que la méthode retenue par la commission permanente, certes remarquable, risque de condamner l'apprentissage en atelier dans de nombreuses professions comme les mines ou le bâtiment (ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 19 mars 1926).

déterminer l'équivalence du côté des établissements publics : « 0,594 * 10 000 * 15/20 = 4 455 francs ». La méthode du CDET prévoit ainsi que le même résultat pédagogique aurait pu être obtenu dans une école publique pour une dépense équivalant à 56 % de celles engagées par l'institution privée – « 8 000 / 4 455 = 0,56 » correspond au rapport entre les dépenses engagées par l'établissement privé et celles théoriques de l'établissement public de référence. Ainsi, ce sont seulement 56 % des sommes versées au bénéfice de l'établissement privé par les assujettis à la taxe d'apprentissage qui peuvent donner droit à exonération. On peut alors résumer la formule équivalente de la manière suivante :

$$y = a * b * c$$

Dans cette version où y exprime encore l'exonération accordée, a correspond au rapport entre le prix de revient moyen des écoles ou cours publics et le prix de revient de l'école ou du cours privé concerné lorsque ce dernier nombre est supérieur au premier – sinon a demeure égal à 1 –, b désigne la somme versée par une entreprise assujettie, et c est la note de qualité obtenue – toujours sur 20 – par l'œuvre privée.

Il faut enfin rappeler la prise en compte des sommes versées par les entreprises assujetties aux chambres de commerce ou aux syndicats professionnels affectant une partie de leur budget au bénéfice d'œuvres d'enseignement technique. Ainsi, pour l'exercice 1925 de la taxe d'apprentissage – c'est-à-dire les versements effectués au titre de l'année fiscale 1924 –, la chambre de commerce de Saint-Étienne ayant dépensé 15,76 % des sommes provenant des centimes additionnels versés par les sociétés soumises à patente en faveur de subventions à l'enseignement professionnel, ce pourcentage est répercuté sur les demandes d'exonération présentées à l'examen du CDET. Une véritable latitude est laissée pour l'examen des demandes émanant de branches professionnelles assujetties à la taxe mais ne connaissant pas d'apprentissage méthodique ou de recrutement d'anciens élèves d'écoles professionnelles[2216], ainsi que les salaires versés par les employeurs aux apprentis au titre de leur fréquentation des cours professionnels organisés durant la journée de travail – ou même pour les gratifications payées aux apprentis pour leur réussite aux examens du CAP[2217].

[2216] Étonnamment, il est mentionné les fabricants de limes, ce qui va à l'encontre du sort réservé à la Manufacture P. Garoux & Cie.

[2217] La disposition est spécifiée au cours de l'année 1928, mais peut être antérieure (ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 23 mars 1928).

e. La situation spécifique de l'industrie des armes

Dès les premières discussions relatives à la taxe d'apprentissage, la profession armurière s'inquiète des dispositions qui lui seront appliquées. La Chambre syndicale des fabricants d'armes organise depuis octobre 1921 des cours professionnels – d'équipe, de monture et de bascule – de statut privé, mais au sein des locaux de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne[2218]. « L'École d'armurerie » se développe au moment où la section armurerie de l'école pratique, puis de l'ENP, connaît une diminution de ses effectifs[2219]. Cette situation traduit une préférence de la profession et des jeunes gens pour une formation en apprentissage par rapport à la seule forme scolaire, et non le déclin de cette industrie[2220]. Le financement est assuré grâce aux cotisations des membres du syndicat, auxquelles s'ajoutent les subventions – limitées – du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique, après avis favorable de la CLP de Saint-Étienne et du CDET de la Loire[2221], puisque ces cours reconnus « méthodiques et suffisants » préparent au CAP. Ils peuvent ainsi bénéficier de financements au titre de la taxe d'apprentissage.

Cette situation justifie d'après Alexis Rivolier la prise en compte par le CDET, en fonction des dépenses effectuées par le syndicat en faveur de l'apprentissage, de dégrèvements à accorder aux entreprises cotisantes[2222]. La commission permanente du CDET se tient à sa décision antérieure d'un abattement général de 50 % sur les dépenses engagées en faveur de la formation, afin de déterminer l'exonération à laquelle les assujettis peuvent prétendre. Outre la répercussion fiscale des engagements syndicaux, l'industrie des armes présente une autre singularité en matière de taxe d'apprentissage. Son application à l'ensemble des activités industrielles et artisanales pose une difficulté pratique, particulièrement sensible dans la région

---

[2218] ADL, T 2109, lettre du premier adjoint au maire de Saint-Étienne Alfred Vernay au préfet de la Loire, 16 mars 1926. Pour un exposé sur l'organisation des cours : « Organisation du Travail. Enseignement professionnel. Fonctionnement de l'École d'apprentissage d'Armurerie de Saint-Étienne », *Revue mensuelle de l'Union des industries métallurgiques et minières. Questions sociales, ouvrières et fiscale*s, n°72, mars 1926, p. 33-34.

[2219] Diminution qui aboutit en 1928 à la suppression de la section faute d'élèves (Marcel Arbogast, *L'industrie des armes*…, *op. cit*., p. 176).

[2220] En atteste la construction et l'équipement d'un nouvel atelier dédié au sein de l'ENP pour la rentrée 1930-1931 (ADL, T 2105, lettre du premier adjoint au maire de Saint-Étienne Alfred Vernay au préfet de la Loire, 13 juin 1930).

[2221] Par exemple, ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 20 janvier 1926.

[2222] ADL, T 2091, réunion du CDET, 20 janvier 1926.

de Saint-Étienne : l'imputation des sommes versées par les fabricants – de rubans ou d'armes – aux façonniers travaillant à domicile.

Malgré la poursuite du mouvement de mécanisation de la production armurière, le modèle de la Fabrique demeure encore opérant dans une partie de ce tissu industriel. Dans ce cadre, la question de la nature légale de la relation économique entre le fabricant et le travailleur à domicile se pose. Le façonnier diffère de l'artisan dans le sens où, dépendant de son donneur d'ordres pour l'exécution des façons, de la fourniture du modèle à celle de la matière d'œuvre, il est reconnu en position de subordination[2223]. Si les débats ont surtout interrogé le statut des ouvriers du textile – un jugement du tribunal civil de Saint-Étienne de 1911 a défini cette relation comme louage d'ouvrage –, les armuriers sont également concernés[2224].

Face aux « difficultés considérables » que pose l'application de la taxe d'apprentissage, les organisations patronales ne tardent pas à s'enquérir des interstices possibles de la réglementation[2225]. Afin de contourner une communication préfectorale peu appréciée du patronat – « la Préfecture [aurait] publié dans les journaux des notes nettement tendancieuses » –, l'ASMPL informe par circulaire du 9 février 1926 les chambres syndicales adhérentes que selon elle « les industriels ont intérêt, pour la déclaration des salaires, à ne pas s'écarter des déclarations faites aux Compagnies d'assurances en matière d'accidents du travail, ces déclarations pouvant servir au contrôle de celles faites pour la perception de la taxe ». Les sommes versées aux façonniers ne devraient pas être considérées comme des salaires à part entière.

[2223] C'est le fruit de nombreux débats, surtout orientés vers les ouvrières et ouvriers du textile : Brigitte Reynaud, *L'industrie rubanière…*, *op. cit.*, p. 177-187 ; Colette Avrane, *Ouvrières à domicile. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 ; Nadine Besse et Sylvain Besson (dir.), *Le ruban, c'est la mode, catalogue d'exposition du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne*, Cinisello Balsamo, Silvana Editoriale, 2016. Cf. également, du point de vue des artisans et de leur statut fiscal, les débats parlementaires du début des années 1920 (Steven M. Zdatny, *Les artisans en France au XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 31-40).

[2224] Il n'existe hélas pas de monographie de valeur sur l'organisation sociale et économique de la fabrique d'armes en région stéphanoise. L'ouvrage de référence de Ken Alder (*Engineering the Revolution…*, *op. cit.*) se limite à la période de la Révolution et de l'Empire. Les articles de Jean-Paul Burdy sont utiles, mais brefs. La thèse de droit de Marcel Arbogast (*L'industrie des armes…*, *op. cit.*) se base sur des sources de seconde main. Bien qu'utiles du point de vue des techniques, les travaux de Maurice Forissier, ancien conservateur de la collection d'armes du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, se révèlent insuffisants. Le « plaidoyer pour revisiter l'histoire de l'armurerie stéphanoise » d'André Vant (art. cit.), étonnemment circonscrit au tréfonds d'un CD-ROM joint à un ouvrage publié par le Musée, demeure toujours aussi pertinent. La culture du secret des armuriers stéphanois n'est sans doute pas étrangère à cette amnésie, ainsi que le souci d'entretenir le mythe des origines.

[2225] Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, *Rapport sur les travaux de l'exercice 29 mars 1925 – 20 mars 1926*, Saint-Étienne, Théolier, 1926, p. 4-7.

La Chambre syndicale des fabricants d'armes informe ses adhérents des précautions à prendre quant aux exercices 1924 et 1925 de la taxe d'apprentissage[2226]. Il leur faut rédiger une déclaration en double exemplaire des salaires versés au personnel « occupé dans [leurs] usines ou ateliers à l'exclusion des ouvriers travaillant à domicile[2227] » – sans oublier de remplir une demande d'exonération pour les charges déjà supportées en faveur de l'apprentissage : les salaires des apprentis de moins de 18 ans durant les 10 premiers mois de leur apprentissage – période durant laquelle la jurisprudence du CDET accepte l'idée de l'improductivité des jeunes gens – et pour l'exercice 1924 un montant équivalent à 40 % de la cotisation versée à la chambre syndicale, au titre des dépenses effectuées en faveur de « l'École d'apprentissage ». La méthode doit cependant être modifiée pour l'exercice 1925 : « le montant des exonérations concernant l'École d'apprentissage sera déterminé en prenant pour base 10 centimes par fusil double et 0,05 par fusil simple éprouvés depuis le 1er juin 1925 jusqu'au 31 décembre 1925 ». La comptabilité des armes éprouvées est d'ailleurs un mode de détermination de l'importance des cotisations syndicales depuis le début du siècle[2228].

Charles Stemler, un des représentants de la profession armurière au sein du CDET, tente d'obtenir de plus amples précisions sur la procédure à adopter[2229]. Il reconnait que la législation impose une prise en compte des salaires versés aux façonniers, tout en souhaitant l'adoption d'une pratique uniforme – et marquée dans la loi – pour l'ensemble du pays. En contrepartie, il demande à nouveau la retenue intégrale des sommes versées par la chambre syndicale en faveur des cours professionnels, au bénéfice des membres assujettis à la taxe. Il bénéficie à ce titre du soutien du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne. Le forfait adopté à titre provisoire par le CDET est cependant remis en cause par de nouvelles instructions ministérielles[2230].

La préfecture communique au début de l'année 1927 sur l'obligation qui existe pour les entreprises assujetties à la taxe l'inscription des sommes versées aux façonniers – les seuls montants exclus du calcul de la taxe étant les versements pour les allocations familiales ou les

---

[2226] ADL, 9 M 238, lettre du président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne aux membres du syndicat, sd.

[2227] La consigne est confirmée dans : ADL, 9 M 238, lettre du président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 10 mars 1926.

[2228] Cf. partie 1.

[2229] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET, 26 mars 1926. Le gérant de la société Zavattero & Cie est alors secrétaire du comité directeur du syndicat.

[2230] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 3 novembre 1926.

retenues pour les pensions de retraites, ainsi que les assurances capitalisées au profit des salariés[2231]. Le pourcentage entrant en compte pour le calcul des exonérations est fixé pour les ouvriers armuriers à 25 % des sommes versées, qu'ils résident à Saint-Étienne ou dans son arrondissement – ou à 50 % pour les ouvriers travaillant dans le reste du département[2232]. La question se pose à nouveau au cours de l'année 1931. Le CDET de la Loire décide qu'il peut être retranché de ces rétributions une part correspondant au remboursement des frais généraux de l'ouvrier ou du prix des matières premières[2233]. L'imputation des versements aux façonniers est déterminée de la façon suivante : le montant devant figurer sur les déclarations de taxe d'apprentissage est fixé pour la région stéphanoise au quart des salaires bruts versées aux ouvriers à domicile, pour le reste du département à la moitié[2234]. Un forfait de 25 % est négocié avec la Chambre syndicale des tissus et matières textiles et la Chambre syndicale des fabricants d'armes. Un autre forfait de 50 % peut être fixé après enquête auprès des industriels intéressés et suivant l'avis des inspecteurs du Travail.

La mise en place de la taxe d'apprentissage se révèle le premier moment où le patronat métallurgique organisé en région stéphanoise semble se soucier de manière collective des enjeux liés à l'apprentissage. L'ASMPL semble calquée sur l'UIMM et son répertoire d'action collective, notamment lorsqu'il s'agit de combattre la menace d'une intervention trop importante de l'État dans les affaires des entreprises. Au-delà de l'action de quelques permanents patronaux, chargés du secrétariat, des correspondances, etc., la capacité d'expertise vient avant tout de l'UIMM. Les statuts de 1925 prévoient d'ailleurs, à l'article 6, la possibilité de confier le service permanent d'études et de renseignement à un conseil pris en dehors de l'association. La complexité législative et réglementaire des questions relatives à la formation, notamment la taxe d'apprentissage, explique le recours à l'union. Celle-ci effectue l'analyse des décisions ministérielles et parlementaires. Il est peut-être abusif de considérer que les

---

[2231] ADL, 9 M 238, note préfectorale pour la presse, 12 février 1927. Les tantièmes versés aux membres des conseils d'administration sont également exclus des salaires payés par une entreprise.

[2232] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 23 mars 1928, décision confirmée – en supprimant la possibilité des 50 % pour les ouvriers à domicile hors arrondissement – dans : T 638, réunion de la commission permanente du CDET, 28 mars 1930. Il existe une activité armurière résiduelle dans le canton de Saint-Bonnet-le-Château, situé dans l'arrondissement de Montbrison.

[2233] ADL, 9 M 238, lettre du directeur des Contributions directes de la Loire au préfet de la Loire, 7 novembre 1931.

[2234] ADL, 9 M 238, lettre du préfet de la Loire au directeur des Contributions directes de la Loire, 24 novembre 1931.

chambres syndicales patronales de la région stéphanoise sont dans une situation de pure dépendance vis-à-vis de l'union. Le rôle de cette dernière est pourtant essentiel. Les expériences liées à la taxe d'apprentissage démontrent le rôle central du secrétaire de la commission d'apprentissage de l'organisation confédérale, Jacques Pluyette.

Il n'apparaît pas, en matière de formation des travailleurs comme d'autres pratiques, que l'ASMPL soit doté d'une véritable autonomie de gestion et de décision, notamment lorsque la comparaison se fait avec le patronat lyonnais réuni au sein de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône (CSIMR)[2235]. Certes, les syndicats ligériens répondent, comme leurs homologues, aux questionnaires transmis par la confédération, lorsqu'il s'agit de construire la stratégie patronale face aux projets et propositions de loi susceptibles de porter atteinte à l'intérêt de l'industrie[2236]. Le cadre proposé par l'UIMM apparaît plus souvent comme l'opportunité, pour les dirigeants d'entreprise de la région stéphanoise, de s'informer des initiatives menées à Paris ou dans d'autres régions. C'est le cas des séances d'études organisées par l'union les 7 et 8 novembre 1927, portant sur les questions de l'apprentissage et de l'enseignement technique[2237]. Aucun des rapporteurs chargés d'intervenir n'est stéphanois. On remarque, au contraire, des interventions de personnalités comme Louis Renault, Paul Marcel – dirigeant de la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson –, ou Edmond Weitz – président de la CSIMR. L'ASMPL et les principales chambres syndicales du département ont pourtant désigné plusieurs délégués aux journées : Charles Stemler pour la Chambre syndicale des fabricants d'armes, Lucien Demozay pour l'ASMPL, Charvet pour la Chambre syndicale patronale de la métallurgie et de la mécanique du canton de Rive-de-Gier. Certaines grandes entreprises – Ets Jacob Holtzer, Marine-Homécourt et la Chaléassière – possèdent également leurs propres représentants aux journées de novembre 1927. La position secondaire des patrons stéphanois au sein des instances syndicales nationales semble une réalité, d'autant plus que l'implantation des directions et sièges sociaux des grandes compagnies

---

[2235] Danièle Fraboulet, « L'organisation patronale de la métallurgie dans le Rhône… » art. cit., et eadem, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit*.

[2236] Pour la question de l'apprentissage, par exemple : *Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 1912*, Saint-Étienne, Mulcey, 1913, p. 8-10.

[2237] AN, CE/138, UIMM, *Apprentissage et enseignement technique, compte-rendu des séances d'études tenues les 7-8 novembre 1927*. Paris, UIMM, 1928.

sidérurgiques à Paris contribue à isoler les représentants des plus petites entités, celles qui ne possèdent pas d'usines en dehors du bassin.

À la suite de l'événement, soucieux de s'enquérir des réalisations possibles en matière de formation, dans le contexte déjà abordé des premiers exercices de la taxe d'apprentissage, l'ASMPL s'intéresse alors à l'École des métiers de la métallurgie de Lyon[2238]. Surtout, l'association semble encore ignorer la réalité des institutions de formation de la région stéphanoise. En 1929, l'ASMPL décide de « compléter [sa] documentation sur les ressources qu'offre le département au point de vue de l'apprentissage dans l'industrie des métaux »[2239]. Le secrétaire général Georges Meillier s'adresse alors à la préfecture afin d'obtenir la liste des écoles et cours. La demande est tardive, pour une organisation patronale ayant recouvré sa pleine activité depuis 1925. L'instauration de la taxe d'apprentissage a servi d'aiguillon.

2. *Une pratique administrative à l'épreuve des assujettis*

L'application de la taxe d'apprentissage semble devenue inéluctable, malgré quelques revendications renouvelées de la part de certaines organisations sur le risque qu'elle ferait peser sur les initiatives privées en matière d'enseignement technique[2240]. La demande de suppression de la taxe d'apprentissage par la chambre de commerce de Lille (vœu du 4 février 1927), les protestations renouvelées de l'Association des présidents de chambres de commerce le 15 mars 1927 illustrent la volonté patronale de maintenir la pression sur le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique[2241]. Le but est évidemment de l'obliger, *a minima*, à revoir sa copie en apportant des « clarifications », notamment à propos du fonctionnement des exonérations. En effet, au-delà de la seule mise en œuvre de la taxe, il demeure encore de véritables marges

---

[2238] Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire, *Rapport sur les travaux de l'Exercice 2 juin 1927 – 8 juin 1928*, Saint-Étienne, Imprimerie Moderne / Ploton et Chave, 1928, p. 7 et suiv.

[2239] ADL, 123 W 30, lettre du secrétaire général de l'ASMPL au préfet de la Loire, 3 avril 1929.

[2240] Délibération de la chambre de commerce de Roanne, année 1926 (volume 41 du registre, p. 52), cité par Denis Barroero, *L'enseignement technique à Marseille…*, *op. cit.*, p. 310.

[2241] Marianne Thivend, « Les formations techniques et professionnelles… », art. cit., p. 11. La chambre de commerce du Puy-en-Velay, qui a également émis un vœu demandant la suppression de la taxe, sollicite son homologue stéphanoise afin qu'elle délibère à son tour sur la question. Si le rapporteur Delage va initialement dans le même sens, il admet, une fois interrogé par le président Buhet, que s'il existe de véritables abus dus à la réglementation, il n'y a pas de véritable intérêt à supprimer la taxe d'apprentissage (*BCCSE*, année 1927, n°4, séance du 6 juillet 1927, p. 260).

de manœuvre quant à la pérennisation de la pratique. L'étude des premières campagnes et des premiers recours formulés par les assujettis, permet en effet de mesurer les véritables conséquences de la taxe sur la pratique des employeurs.

a. Les premières campagnes de la taxe d'apprentissage dans la Loire

Les développements précédents indiquent le cadre général dans lequel s'inscrit le travail d'examen du CDET. L'effort de publicité est immédiat. Les organisations patronales relaient à leurs membres les dispositions et obligations instaurées par la législation sur la taxe d'apprentissage. Dès 1926, les établissements publics mais surtout privés impriment brochures et lettres-types afin de convaincre les employeurs de la région de leur verser des subventions au titre de la taxe d'apprentissage – sans oublier les campagnes de propagande par voie de presse. Les documents font évidemment la promotion des principes et résultats des institutions requérantes[2242]. Malgré les liens anciens qui unissent ces écoles et cours aux entreprises de la région, la démarche s'avère d'emblée primordiale – et ne se démentira pas jusqu'à aujourd'hui. La nouvelle législation, censée inciter les employeurs à une forme de vertu, n'impose aucune contrainte à même de rendre superflus les efforts de communication ainsi déployés.

Les premiers exercices de la taxe d'apprentissage permettent d'envisager la progression des efforts réalisés en faveur des œuvres d'enseignement technique, d'autant plus que l'exercice 1925 s'est en partie déroulé avant l'adoption de la loi et du règlement d'administration publique en fixant les principes. Face à cette profusion de règles et de normes, et devant l'ampleur de la tâche, la première campagne de collecte est chaotique. Pierre Cholat indique au bureau de la chambre de commerce que certaines demandes d'exonération ont été rejetées sans explication ni appel de la part du percepteur[2243]. Cette sévérité n'est pas le seul apanage de la Loire[2244]. Dans un sens inverse, de nombreux établissements n'ont pas effectué la déclaration

---

[2242] Pour un exemple, ADL, 50 J 693, Verreries de Veauche, dossier relatif à la taxe d'apprentissage. L'office départemental d'orientation professionnelle procède de la même manière.

[2243] *BCCSE*, année 1926, n°4, séance du 11 mai 1926, « Taxe d'apprentissage », p. 242.

[2244] Serge Tomamichel cite, par exemple, le rejet fait pour l'exercice 1925 aux cours de l'entreprise de construction Léon Grosse pour « les cours théoriques sous la direction d'un professeur » qu'elle organise pour ses apprentis à côté de l'enseignement pratique en atelier (« Les prémices de l'enseignement professionnel… », art. cit., p. 570).

obligatoire[2245]. La recherche des récalcitrants est cependant compliquée par l'accès difficile au montant des salaires versés par les entreprises aux Contributions directes, malgré les circulaires ministérielles des 5 mars et 20 mai permettant la consultation des listes de patentés et des répertoires de chiffres d'affaires[2246]. Les services préfectoraux mobilisent les listes de recensement de population réalisées en mars 1926 afin de comparer les indications des ouvriers et des employés sur la dénomination des employeurs. Les inspecteurs du Travail communiquent quant à eux des renseignements sur les salaires journaliers moyens de chaque profession.

Le suivi des exercices est rendu difficile par l'adjonction ultérieure de rôles supplémentaires, ainsi que le résultat des appels interjetés devant la commission permanente du CSET. Les commentaires prononcés par les acteurs administratifs et les membres du CDET sur les résultats obtenus ne sont pas remis en cause d'une manière générale. De la part du chercheur, il est plus prudent de s'appuyer ici sur des données reconstruites par l'administration, parfois quelques années après. Le suivi du nombre de sociétés assujettis n'est ainsi pas évident, d'autant plus que les comptes-rendus des réunions du CDET et de sa commission permanente – les sources les plus régulières sur le sujet en raison de leur conservation – ne les indiquent pas toujours. L'arrondissement de Saint-Étienne représente ainsi, pour l'exercice 1925 de la taxe, selon différentes sources environ 65 % des rôles des patentes inscrits sur les états matriciels[2247]. Le tableau suivant récapitule les états primitifs et supplémentaires des exercices 1925 à 1930 de la taxe d'apprentissage[2248]. Sa lecture permet tout d'abord de mesurer la difficulté de la mise en œuvre de la collecte, en raison de nombreuses absences de déclarations. Il confirme ensuite la nette augmentation des sommes exonérées (en francs absolus). Cette progression en valeur absolue n'est pas le seul fait du département de la Loire. La comparaison du ratio exonérations / taxe nette entre les départements voisins de l'Isère, de la Loire et du Rhône montre que les

---

[2245] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 7 mai 1926.

[2246] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 15 juin 1926. Les Contributions directes sont même déliées du secret professionnel vis-à-vis des demandes des CDET quant aux recherches d'entreprises passibles de la taxe d'apprentissage et pour le contrôle des déclarations souscrites à cet effet par la loi du 7 décembre 1927 (ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 17 avril 1928).

[2247] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 7 mai 1926.

[2248] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 15 mars 1933. Les exercices 1931 et 1932 ne sont pas recopiés ici. La conversion en francs constants, toujours intéressante, n'apporte pour ce développement aucune information supplémentaire puisqu'elle devrait être corrélée avec des variables ici indéterminées, en raison de la grande volatilité des raisons sociales et du nombre de patentés, ainsi que des évolutions des effectifs et des rémunérations, et de fait de la taxe brute, qui permettraient d'analyser les modifications annuelles de cette dernière, et la pleine signification de la variation des exonérations octroyées.

assujettis de ce dernier département justifient plus aisément au regard de leur propre CDET leurs investissements propres ou subventions en faveur de l'enseignement technique[2249].

Tableau n°20 : Résultats des exercices 1925 à 1930 de la taxe d'apprentissage pour le département de la Loire, incluant les rôles supplémentaires.

Exercice	Salaires		Assujettis	Taxe brute	Exonérations	Taxe nette
1925	1924	État primitif	3 005	1 515 913,98	294 630,01	1 221 283,97
		État supplémentaire 1	2 659	147 018,86	13 336,00	133 682,86
		État supplémentaire 2	264	37 093,34		37 093,34
		État supplémentaire 3	70	59 114,00		59 114,00
		Total 1925	**5 998**	**1 759 140,18**	**307 966,01**	**1 451 174,17**
1926	1925	État primitif	3 379	1 652 208,28	340 690,04	1 311 518,24
		État supplémentaire 1	252	185 429,04	94 586,32	90 842,72
		État supplémentaire 2	179	9 822,32		9 822,32
		État supplémentaire 3	78	6 222,58		6 222,58
		Total 1926	**3 888**	**1 853 682,22**	**435 275,36**	**1 418 405,86**
1927	1926	État primitif	3 760	2 249 180,98	450 668,19	1 798 512,79
		État supplémentaire 1	268	35 581,74	3 260,88	32 320,86
		État supplémentaire 2	104	10 884,84		10 884,84
		Total 1927	**4 132**	**2 295 647,56**	**453 929,07**	**1 841 718,49**
1928	1927	État primitif	3 851	2 204 050,24	879 864,78	1 324 185,46
		État supplémentaire 1	130	23 260,92	22,02	23 238,90
		État supplémentaire 2	1	581,72		581,72
		Total 1928	**3 982**	**2 227 892,88**	**879 886,80**	**1 348 006,08**
1929	1928	État primitif	2 993	2 359 216,72	1 021 410,91	1 337 805,81
		État supplémentaire	130	21 062,24	32,22	21 030,02
		Total 1929	**4 123**	**2 380 278,96**	**1 021 443,13**	**1 358 835,83**
1930	1929	État primitif	4 086	2 619 569,78	1 198 139,49	1 421 430,29
		État supplémentaire	52	5 277,42		5 277,42
		Total 1930	**4 138**	**2 624 847,20**	**1 198 139,49**	**1 426 707,71**

[2249] AN, F 17/17 924, résultats et répartition de la taxe d'apprentissage, états récapitulatifs annuels, 1925-1929. Les données n'incluent pas l'ensemble des rôles additionnels. La reprise des données du tableau précédent confirme, à 1 % près environ, les ratios obtenus pour le département de la Loire.

Tableau n°21 : Rapport exonérations accordées par les CDET des départements de l'Isère, de la Loire et du Rhône / montant des taxes d'apprentissage nettes dans ces mêmes départements.

Exercice	Ratio exonérations / taxe nette		
	Isère	Loire	Rhône
1927	19,02	25,06	55,38
1928	19,07	66,45	74,83
1929	27,38	76,35	88,90

Dès juillet 1927, la commission permanente s'interroge, face à l'augmentation des demandes d'exonération, sur l'intérêt d'une limitation des subventions accordées pour versements aux écoles techniques pour l'exercice suivant[2250]. Le débat est posé alors même que l'assemblée commente le fait que le produit de la taxe – c'est-à-dire la taxe nette – sur les exercices 1925 à 1927 – alors estimé à 4 millions de francs – est largement inférieur à l'investissement concédé par le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique pour l'agrandissement de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne, devenue ENP au cours de l'année 1927[2251].

Au-delà des montants globaux rapportés par la taxe d'apprentissage, les revenus des écoles sont un autre indicateur des pratiques des industriels et commerçants. Dès les premiers exercices, le financement des établissements privés semble se renforcer. Les versements effectués demeurent logiquement supérieurs aux exonérations accordées. L'importance des notes de qualité attribuées par le CDET est évidente à l'examen des données suivantes[2252].

[2250] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 1er juillet 1927.

[2251] Le décret ministériel du 27 juin 1928 confirme la transformation en approuvant la convention signée entre le ministère de l'Instruction publique et la ville de Saint-Étienne (Gérard Bodé, « L'Enseignement technique… », art. cit., p. 120).

[2252] ADL, 9 M 172, document Office départemental d'apprentissage, sd.

Tableau n°22 : Montants des budgets et des subventions retenues pour exonérations de taxe d'apprentissage de quelques écoles techniques privées de la région stéphanoise, exercices 1925 à 1927.

Dénomination	Exercice	Montant total du budget	Subventions	S/B	Note de qualité	Exonération finale
Syndicat forézien d'apprentissage, Saint-Étienne, 7 rue des Aciéries	1925	127 060	26 300	20,7	14/20	18 410
	1926	127 000	26 376	20,8	14/20	18 460
	1927	315 730	50 117	15,9	16/20	40 090
Association scolaire professionnelle, Saint-Étienne, 70 rue du Musée	1925	48 100	46 175	96,0	18/20	23 560
	1926	92 500	79 755	86,2	18/20	71 780
	1927	137 370	134 683	98,0	18/20	121 215
École professionnelle libre de jeunes filles, 1 place Girodet, Saint-Étienne	1925	32 931	10 525	32,0	18/20	9 470
	1926	54 664,32	21 480	39,3	18/20	19 330
	1927	58 995	32 919	55,8	16/20	26 335
École professionnelle libre du Mollard, Rive-de-Gier	1925	23 049	18 617	80,8	11/20	10 238
	1926	30 966	23 811	76,9	13/20	15 477
	1927	30 910 (+ dépenses payées par industriels)	36 453	?	15/20	27 340

L'évaluation des écoles professionnelles privées s'effectuant sur la base des normes des écoles publiques du département, le CDET de la Loire semble induire qu'il existe un écart quasi-naturel entre les structures et pratiques pédagogiques des premières et celles des secondes. Pour le dire autrement, la reconnaissance d'un niveau éducatif équivalent à celui des écoles pratiques du côté des écoles techniques privées apparaît plus comme l'exception que la norme, selon le mode d'évaluation retenu. La participation des directeurs et directrices d'établissements publics aux visites d'inspection permet certes à ceux-ci, fins connaisseurs des obligations légales et réglementaires – et du contenu des examens des différents CAP –, d'orienter les efforts de leurs homologues. La réduction d'exonération liée à la note de qualité peut en théorie poser une difficulté aux écoles privées dans l'obtention de subventions d'assujettis à la taxe d'apprentissage. Cette contrariété demeure somme toute relative, les employeurs se contenant la plupart du temps d'ajuster à la hausse leurs versements de façon à satisfaire à leurs obligations, en fonction des catégories associées aux établissements – formation d'ouvriers qualifiés, de cadres moyens ou de cadres supérieurs. Cette fidélité est essentielle pour ces institutions, puisqu'elle représente souvent leur principal poste de

recettes[2253]. La perte occasionnée aux assujettis par la taxe d'apprentissage, si elle encourage les écoles et cours privés à améliorer la qualité de leurs enseignements, ne permet pas d'obtenir le report des libéralités patronales sur les seuls établissements publics[2254].

Tableau n°23 : Montant des subventions perçues par les écoles pratiques de la région stéphanoise au titre de la taxe d'apprentissage, exercices 1925 à 1927.

Dénomination	Exercice (sommes en francs)		
	1925	1926	1927
École pratique de garçons / École nationale professionnelle de Saint-Étienne	5 925	6 080	11 980
École pratique de jeunes filles de Saint-Étienne	-	-	3 000
École pratique de garçons de Saint-Chamond	7 000	8 840	11 438
École pratique de garçons de Rive-de-Gier	3 020	3 762	1 299
École pratique de garçons de Firminy	1 030	1 220	300

Lors de ces premiers exercices de la taxe, les bienfaiteurs de l'enseignement public demeurent peu nombreux. L'école pratique d'industrie de Saint-Chamond reçoit pour l'exercice 1927 cinq subventions : l'Union des industriels du canton verse 4 000 francs principalement destinés au financement de récompenses aux élèves et apprentis, la chambre de commerce de Saint-Étienne – sollicitée par le directeur de l'école – 900 francs, Marine-Homécourt 5 038,50 francs, la Chambre syndicale des fabricants de lacets 1 000 francs, et les Ets économiques du Casino 500 francs[2255]. À Rive-de-Gier, une seule subvention, celle de la Chambre syndicale patronale des métallurgistes du canton, redistribue une partie des cotisations des entreprises du secteur[2256]. Les cours professionnels ne sont pas les seuls bénéficiaires des versements. À Saint-Étienne, le directeur de l'ENP a reçu respectivement 10 000 francs pour les cours professionnels, notamment ceux organisés par l'école de chimie, 7 980 francs pour l'ancienne école pratique, et 4 000 francs pour l'ENP nouvellement constituée[2257]. La situation des écoles

[2253] C'est le cas pour les associations gestionnaires des écoles Sainte-Barbe et du Mollard, formant aux métiers de la métallurgie. Le cas de l'École Sainte-Thérèse, spécifique, est expliqué en fin de ce chapitre. La situation d'un établissement féminin comme l'École Tézenas-du-Montcel demeure à analyser plus amplement.

[2254] ADL, 9 M 172, document Office départemental d'apprentissage, sd.

[2255] ADL, 9 M 172, lettre du directeur de l'EPI de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 15 décembre 1928.

[2256] ADL, 9 M 172, lettre du directeur de l'école pratique d'industrie de Rive-de-Gier au préfet de la Loire, 15 décembre 1928.

[2257] ADL, 9 M 172, lettre du directeur de l'ENP de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 15 décembre 1928.

féminines est encore plus difficile. Si l'école pratique de Saint-Étienne bénéficie d'une subvention de 3 000 francs de la société Casino[2258], celle de Firminy n'a reçu aucun versement pour la même année 1927[2259].

Malgré la consultation des sources disponibles[2260], il n'est pas possible d'expliquer de manière définitive les raisons de la position parfois rigoriste de la CDET de la Loire en matière de taxe d'apprentissage. Au-delà d'une application stricte des dispositions prises par le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique, le comité départemental attend longtemps l'instauration d'une véritable jurisprudence par le CSET, ce qui l'oblige – parfois à regret[2261] – à s'en tenir à l'esprit de la loi et de la règle. Une partie des membres de la commission permanente – dont l'IDET Georges Wagner et le directeur de l'école pratique, puis ENP de Saint-Étienne Gustave Lepoivre – se montre même opposée au maintien du principe des exonérations, qui dénature l'esprit de la loi et la rend inopérante[2262]. Cette possibilité pénalise en effet les rentrées qu'escompte le budget de l'Enseignement technique au niveau national. Une autre position, portée notamment par Lucien Demozay, justifie que les entreprises puissent être exonérées des « sacrifices » consentis. On lit ici l'opposition décrite par Marianne Thivend entre la position « étatiste » et celle « libérale », qui existe ainsi jusqu'aux milieux patronaux – et ici entre deux inspecteurs de l'Enseignement technique[2263].

La comparaison avec le département voisin du Rhône est à ce titre éloquente sur l'écart possible dans la détermination des pratiques liées à la taxe. Un exemple datant de l'exercice 1925 démontre, grâce à une erreur administrative dans la domiciliation d'une même entreprise, que celle-ci doit une taxe d'apprentissage de 45 000 francs dans le département de la Loire, lorsque celle-ci ne serait que de 17 000 francs dans celui du Rhône[2264]. L'importance du soutien patronal à l'enseignement technique privé, qui se traduit par l'importance des subventions, peut

---

[2258] ADL, 9 M 172, lettre de la directrice de l'EPCI de jeunes filles de Saint-Étienne (L. Silly) au préfet de la Loire, 15 décembre 1928.

[2259] ADL, 9 M 172, lettre de la directrice de l'école pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles de Firminy au préfet de la Loire, 16 décembre 1928.

[2260] Les dossiers de procédure d'examen des demandes d'exonération au titre des subventions de taxe d'apprentissage et ceux des réunions consécutives sont malheureusement manquants pour la plupart. Les procès-verbaux des réunions du CDET et de sa commission permanente demeurent la source principale, malgré certaines limites.

[2261] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 13 juillet 1926.

[2262] ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 9 février 1927.

[2263] Marianne Thivend, « Les formations techniques et professionnelles… », art. cit., p. 12-13.

[2264] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 13 juillet 1926.

certes motiver certains membres de la commission permanente – directrices et directeurs d'établissements publics en tête – à tenter de restreindre cette orientation. Il apparaîtrait surprenant que ceux-ci aient réussi, dans la Loire plus qu'ailleurs, à infléchir en ce sens la position des représentants patronaux – délégués des chambres de commerce mais aussi inspecteurs départementaux. Il faut probablement interpréter la reconnaissance par les IDET des lourds investissements concédés par les municipalités. Il est possible de lire une forme de zèle de ces acteurs vis-à-vis des directives publiques. Cependant, malgré l'originalité que peut constituer l'engagement public en faveur de la formation des travailleurs, malgré l'examen poussé des candidatures à ce titre par l'administration, les inspecteurs en fonction ne présentent *a priori* pas un profil si original vis-à-vis de leurs homologues patrons, qui suffirait à expliquer un tel écart de positionnement. Peut-être la distinction vient-elle de la reconnaissance par les IDET de leur mission au service de l'intérêt général – territorialisé ou non –, vis-à-vis de représentants professionnels motivés par des intérêts corporatifs ou particuliers. Une telle segmentation des rôles, quelle que soit sa réalité, se heurte de toute manière à l'évolution de la réglementation et l'établissement de la jurisprudence par la commission permanente du CSET viennent entamer la position adoptée par les acteurs départementaux de l'enseignement technique.

b. La doctrine de la Loire à l'épreuve des instances supérieures de l'enseignement technique

La taxe d'apprentissage est présentée par la direction de l'Enseignement technique comme devant profiter avant tout à la formation de « la masse des travailleurs »[2265]. L'administration s'appuie d'ailleurs, pour justifier de la faible part qui doit être consacrée aux autres œuvres – cadres moyens, ingénieurs, etc. – de l'avis même du patronat, Confédération générale de la production française en tête[2266]. La DET réaffirme sa volonté de répondre « à la nécessité sociale d'une éducation populaire, à la fois professionnelle et générale[2267] ». L'exonération

[2265] AN, F 17/17910, circulaire de la direction de l'Enseignement technique, 5e bureau, n°3, 10 janvier 1927.
[2266] Par exemple, « la Conférence patronale de décembre 1925 affirmait que "la formation de l'ouvrier qualifié, en effet, sans contredit, est celle qui fait l'objet des principales préoccupations des industriels et commerçants" ».
[2267] AN, F 17/17910, circulaire de la direction de l'Enseignement technique, 5e bureau, n°3, 10 janvier 1927.

accordée aux employeurs en raison de leurs dépenses internes ne saurait se passer des éléments d'enseignement général que procurent les cours professionnels, lorsque ceux-ci existent et sont déclarés obligatoires. L'ambition des humanités techniques est bien présente, alors même que les cours professionnels ne sont qu'un complément de l'apprentissage, conçu à partir du modèle scolaire mais limité dans le temps, mais dont la fréquentation demeure aléatoire.

La direction de l'Enseignement technique a laissé dans un premier temps toute latitude aux comités départementaux pour établir leur jurisprudence[2268]. Cet esprit libéral est stratégique, face à l'hostilité d'une importante frange du patronat. Les pouvoirs publics s'appuient de cette façon sur les employeurs vertueux, qui n'ont pas attendu la contrainte légale pour financer ou prendre en charge l'apprentissage. Ce sont ces industriels et commerçants, déjà présents au sein des comités départementaux, qui sont laissés juges – ce ne sont certes pas les seuls – du sort pécuniaire de leurs confrères, puisque les CDET sont chargés d'assurer l'inspection des écoles et cours existants. Présentée comme une « loi de solidarité » (circulaire ministérielle du 5 janvier 1927) par l'administration de l'Enseignement technique, la législation relative à la taxe d'apprentissage permet de stigmatiser les employeurs qui ne rempliraient pas leur devoir. À l'heure où l'administration et le parlement ont décidé l'extension de l'offre d'enseignement technique, le « besoin impérieux » que représente la cause ne saurait être ignoré par les dirigeants d'entreprises.

Cette position se heurte une nouvelle fois aux récriminations des représentants patronaux. Lorsque l'Assemblée des présidents de chambres de commerce exprime ses griefs contre la position de la DET sur l'insuffisance de l'atelier comme lieu de la formation des ouvriers qualifiés, l'administration défend sa politique[2269]. Outre l'invocation des évolutions technologiques et organisationnelles du travail d'atelier, les arguments sont pluriels. La nécessité de la formation théorique de l'ouvrier est appuyée par l'évolution des demandes formulées par de nombreuses organisations professionnelles sur l'instauration d'un tel complément à l'atelier. Afin de répondre à l'accusation faite sur le détournement des revenus issus de la taxe d'apprentissage au profit d'autres postes de dépenses, la DET explique que la

---

[2268] AN, F 17/17910, Circulaire n°5 de la DET 5e bureau aux Préfets du 10 janvier 1927. Taxe d'apprentissage – Règles pratiques adoptées par la Commission permanente du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, pour l'examen des requêtes en matière d'exonération de la taxe d'apprentissage. Peut-être faut-il y voir aussi un prolongement des « usages locaux » du travail.

[2269] AN, F 17/17910, délibération de l'Assemblée des présidents des chambres de commerce de France, réunion du 15 mars 1927. Lettre du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique, direction de l'Enseignement technique, 5e bureau au président de l'Assemblée des présidents des chambres de commerce de France.

pratique du temps est plus à la transformation administrative d'établissements, notamment primaires – dont les écoles primaires supérieures – qu'à la construction *ex nihilo* de nouveaux bâtiments. Les reproches formulés à l'encontre de la « sollicitude » supposée de la DET à l'égard de l'artisanat sont repoussés. Devant l'importance des initiatives venant de ces métiers, il serait contreproductif de ne pas les soutenir : « Ce serait aller à l'encontre de ma mission que de refuser mon concours au relèvement de ces métiers où l'ouvrier français triomphait jadis, où le machinisme n'a pas encore introduit sa méthode de fabrication uniforme, où l'ouvrier habile reste encore le premier facteur de la production ». La DET rappelle qu'elle recherche le soutien des chambres de commerce en particulier, et celui des industriels et commerçants en général, nécessaires à l'extension de l'apprentissage.

Afin d'orienter les efforts et de contenir le mécontentement patronal, il est décidé au début de l'année 1927 de fixer des barèmes, selon les branches professionnelles, afin d'organiser la répartition des subventions effectuées au titre de la taxe d'apprentissage[2270]. Quatre catégories sont instaurées : formation des ouvriers qualifiés et orientation professionnelle ; formation des cadres moyens ; formation des ingénieurs et cadres supérieurs ; enseignement ménager. Le principe de ces barèmes est d'inciter les assujettis à organiser leur générosité en fonction des besoins estimés de formation de leur profession. Il est attribué à chaque catégorie un taux maximal, qui détermine la part de la taxe brute pouvant valoir exonération lorsque l'entreprise subventionne des œuvres d'enseignement technique reconnues par l'administration. Le dépassement de ces taux fait alors jouer ce plafond, les sommes versées en sus ne rentrant pas en jeu pour le calcul des exonérations. La circulaire du 30 avril 1927 permet le redécoupage *a minima* des catégories en fonction de l'appréciation apportée par chaque CDET – par exemple en associant dans une même catégorie les sommes bénéficiant à la formation des ouvriers qualifiés et celles destinées à l'instruction des cadres moyens[2271]. Les barèmes n'ont ainsi aucun caractère contraignant, et les comités départementaux demeurent libres dans la fixation de leurs procédures. Dans le département de la Loire, le choix est fait de ne pas adopter de barèmes pour l'ensemble des branches professionnelles. La solution est jugée plus simple que les dispositions réglementaires proposées par Paris. Elle permet d'ailleurs aux assujettis n'entretenant pas d'atelier d'apprentissage de prétendre à une exonération complète

---

[2270] Circulaire du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique aux préfets, 10 janvier 1927.

[2271] AN, F 17/17910, circulaire de la direction générale de l'Enseignement technique, 5e bureau, n°27, 30 avril 1927.

de la taxe. Cependant, se pose le problème de la jurisprudence de la commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique, habilitée pour l'examen des appels interjetés par les assujettis mécontents des décisions prises par le CDET[2272].

Dans un premier temps, les recours concernent surtout des entreprises de tissage ou de verrerie[2273]. Parmi les 65 premiers recours pour l'exercice 1925, l'obtention de l'annulation des décisions du CDET se traduit généralement par des dégrèvements entre 10 % de la taxe brute et 10 % de la taxe nette accordées. La commission permanente déplore des jugements contreproductifs : « si les industriels sont encouragés à former des demandes d'exonération, le nombre de recours ira d'année en année en s'accroissant et le rendement de la taxe diminuera parallèlement pour s'épuiser de façon complète dans un avenir rapproché ». Les craintes du CDET de la Loire quant à la validation de sa méthode sont justifiées, malgré les félicitations d'usage du ministère[2274]. Les jugements se font attendre, même si l'exercice 1926 n'est marqué que par 16 pourvois devant le Conseil supérieur. Face au nombre d'assujettis dans le département de la Loire, ce type de recours demeure rare[2275]. Dès l'instauration d'une jurisprudence nationale par la circulaire du 10 janvier 1927, qui fixe les règles pour l'examen des requêtes, de nombreuses entreprises, en particulier les grandes compagnies métallurgiques et minières, décident de contester les décisions du CDET de la Loire[2276]. La société Chavanne-Brun interjette appel quant au refus du comité départemental de lui accorder la moindre exonération au titre des exercices 1925 et 1926[2277]. L'entreprise ne se fait pas représenter lors de la réunion de la section métallurgie de la commission permanente du CSET du 23 mai 1928. Celle-ci se conclut par les décisions suivantes :

[2272] À noter que la CDET de la Loire adopte comme jurisprudence le fait de s'en remettre aux procédures des CDET concernés lorsqu'il s'agit de calculer les exonérations rendues possibles par les versements effectués par les assujettis ligériens au bénéfice d'œuvres extérieures au département.

[2273] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET, 8 octobre 1926.

[2274] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 3 novembre 1926.

[2275] La commission permanente, face à l'augmentation des demandes, souhaite au cours de l'année 1927 mettre fin à la pratique de la notification des exonérations accordées par convocation des dirigeants d'entreprises bénéficiaires au commissariat de police. Le CDET ne possède en effet pas encore de crédits lui permettant d'envoyer ces notifications par voie postale, même si cela pose le problème de la signature du procès-verbal nécessaire pour la formulation d'un pourvoi devant le CSET (ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 18 octobre 1927).

[2276] Les grandes entreprises minières et métallurgiques se heurtent d'ailleurs à l'absence de reconnaissance d'un apprentissage complet permettant la formation des différents métiers du fond et de la sidérurgie à chaud, ceux-ci ne menant alors pas à un CAP dans la Loire.

[2277] AN, F 17/17912, commission permanente du CSET, section métallurgie, séance du 23 mai 1928.

Tableau n°24 : Appels interjetés par l'entreprise Chavanne-Brun devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour les exercices 1925 et 1926.

Chavanne-Brun	Taxe brute	Taxe nette	Demande d'exonérations initiale	Exonérations accordées par le CDET de la Loire	Exonérations accordées en appel par la CP/CSET
Exercice 1925	15 861,82	15 861,82	31 600	0	12 396,36
Exercice 1926	17 736,46	17 661,46	40 017,85	75	15 962,74

D'emblée, la jurisprudence du CSET contredit la fermeté du CDET de la Loire – la situation ligérienne n'est d'ailleurs pas une exception[2278]. Il existe certes plusieurs cas où l'échelon supérieur confirme les décisions des comités départementaux. Lors de la réunion du 22 novembre 1928, les Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt contestent le montant des exonérations accordées par le CDET de la Loire pour l'exercice 1926[2279]. L'entreprise ne se satisfait pas des 94 246,32 francs octroyés, et sollicite un montant s'élevant à 295 676,78 francs. Celui-ci se compose à 11 740,03 francs de versements à des cours et écoles techniques, de 10 972,85 francs au profit de l'enseignement ménager, mais surtout de 272 963,90 francs correspondant aux frais inhérents à l'organisation de l'apprentissage au sein des usines de la société – frais de premier établissement, salaires des apprentis et des techniciens pendant les heures de formation. La commission permanente du CSET confirme cependant la première décision du CDET. Celui-ci, jugeant que le CSET n'a pas encore adopté « une véritable doctrine » à travers ses jugements, maintient sa procédure pour l'exercice 1928 de la taxe[2280]. Si la pression va sembler augmenter par moment, par exemple au cours de l'année 1928[2281], le CDET de la Loire peut conserver dans les grandes lignes sa méthode spécifique[2282]. Le principe du double emploi, c'est-à-dire le refus d'exonérer une école technique ou des cours privés

[2278] Pour le cas du département du Nord : Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit., p. 243.

[2279] AN, F 17/17912, commission permanente du CSET, section métallurgie, séance du 22 novembre 1928.

[2280] ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 23 mars 1928.

[2281] Par exemple, ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 9 juillet 1928.

[2282] Si certaines obligations réglementaires contraignent à adapter la méthode du CDET, le principe général subsiste jusqu'en 1972, au moment de l'application des lois de juillet 1971.

lorsque ceux-ci concurrencent des institutions publiques sur les mêmes formations, se retrouve cependant remis en cause par le CSET[2283].

L'article 25 de la loi du 13 juillet 1925 prévoit que chaque entreprise industrielle ou commerciale doit transmettre ses demandes d'exonération à la CDET du département dont relève son siège social. Dès mars 1926, le CDET de la Loire, conscient de la difficulté que la pratique pose pour les intérêts locaux, déposait un vœu, non suivi d'effet, pour « que le département de l'assiette de la taxe d'apprentissage ne soit pas celui du siège social mais celui de la situation du ou des principaux établissements où se paient les salaires les plus importants[2284] ». Le décret d'administration publique du 18 avril 1931 change la donne. Désormais, les demandes d'exonération doivent être adressées aux Contributions directes du département où se trouve la direction de l'entreprise, ou possiblement son principal établissement[2285]. Il s'agit d'un alignement de la taxe d'apprentissage sur la pratique en vigueur pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Une liberté est toutefois laissée aux sociétés afin de choisir la transmission au CDET de leur préférence, selon leur choix de retenir la localisation de la direction ou non. De telles dispositions n'aident pas le comité de la Loire vis-à-vis des grandes entreprises dont les sièges se trouvent déjà à Paris. La sévérité ligérienne n'est pas forcément en mesure de convaincre de la pertinence d'un tel transfert.

Face à cette nouvelle disposition, le CDET de la Loire ne reste pas inactif. La venue du directeur général adjoint de l'Enseignement technique Hippolyte Luc à la réunion du 18 avril 1931 est l'occasion de demander des précisions sur la politique prônée par la DET en matière de taxe d'apprentissage[2286]. Luc loue les réalisations du CDET de la Loire, autant pour sa mise au travail dès le vote de la loi de 1925 que pour les résultats obtenus. La doctrine adoptée n'est pas officiellement remise en cause : « Sa méthode de jugement des exonérations est apparue originale et judicieuse et les Services de l'Enseignement technique l'apprécient ». Hippolyte Luc profite de l'occasion pour préciser à nouveau les missions des CDET :

[2283] Cf. développement sur la Grand'Grange. La décision doit beaucoup au lobbying des groupements patronaux, notamment au sein des instances comme les CDET, où se négocie l'ajustement local des politiques nationales. L'exemple du Nord est assez parlant en la matière (Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit. ; Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit.*, p. 252-254).

[2284] ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 19 mars 1926.

[2285] AN, F 17/17910, lettre du directeur général des Contributions directes au directeur général de l'Enseignement technique, 4e bureau, 7 novembre 1931.

[2286] ADL, 9 M 248, réunion du CDET de la Loire, 18 avril 1931.

> « Le Comité départemental est un comité d'action. Il lui appartient de prendre ou de provoquer telles initiatives qu'il juge désirables. La taxe d'apprentissage le lui permet. Il convient seulement qu'il gère avec prudence, avec économie, les fonds considérables qui sont conservés dans le département par les chefs d'entreprises pour concourir à l'extension de l'Enseignement technique. Il est de son devoir de s'informer de l'utilité véritable des affectations réalisées. Mais ceci étant dit, il a toute latitude pour apprécier en toute indépendance le bien fondé des demandes d'exonération ».

Le rôle des CDET est d'autant plus critique que le budget de l'enseignement technique demeure faible, ce que Luc ne manque pas de regretter publiquement. Malgré ces assurances, certaines décisions ligériennes sont encore remises en cause au niveau supérieur. Par exemple, le fabricant de pièces détachées pour cycles Achille Haubtmann, par ailleurs soutien de l'enseignement catholique, conteste le montant des exonérations accordées à son entreprise pour l'exercice 1931[2287]. Le résultat de l'appel apparaît négligeable.

La prise en compte des montants versés à l'École centrale de Paris, située hors du département, pose le problème du respect des règles édictées par le CDET de la Seine. Les appels interjetés n'obtiennent là encore pas satisfaction de manière systématique. Le CDET de la Loire comme la commission permanente du CSET rejettent pour l'exercice 1932 les demandes d'exonération des Ets Darne (armes) pour l'organisation de l'apprentissage à l'usine[2288]. Le CDET se montre également implacable en n'acceptant pas la prise en compte des salaires versés pour les heures de présence des apprentis aux cours professionnels lorsqu'il n'existe pas de contrat écrit[2289]. La décision n'est pas modifiée.

[2287] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 19 janvier 1932.
[2288] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie,13 juin 1933.
[2289] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 13 juin 1933.

Tableau n°25 : Appel interjeté par l'entreprise Haubtmann devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour l'exercice 1931.

Haubtmann	Taxe brute	Taxe nette	Demande initiale d'exonérations	Exonérations accordées par le CDET de la Loire	Exonérations accordées en appel par la CP/CSET
Exercice 1931	1 574,32	55,47	-	1 518,85	1 529
			Association scolaire professionnelle 700	Association scolaire professionnelle 630	"
			Syndicat forézien d'apprentissage 500	Syndicat forézien d'apprentissage 400	"
			Association scolaire professionnelle de jeunes filles 300	Association scolaire professionnelle de jeunes filles 255	"
			Association mutuelle professionnelle 300	Association mutuelle professionnelle 221,25	"
			Centimes additionnels chambre de commerce (15,02 %) 12,60	Centimes additionnels chambre de commerce (15,02 %) 12,60	"
			École centrale des arts et manufactures 1 000	-	École centrale des arts et manufactures (montant non précisé)

En décembre 1932, une nouvelle circulaire du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique précise les pratiques liées aux exonérations de taxe d'apprentissage[2290]. Elle rappelle d'abord aux préfets les deux types de dépenses possibles à ce titre, qu'elles soient faites directement par l'assujetti à l'intérieur de son entreprise ou bien sous formes de subventions. Les assujettis ont l'obligation de prouver à la fois la dépense et son utilité. Les livres comptables de l'entreprise sont insuffisants, et doivent être doublés de la délivrance de reçus par les établissements d'enseignement technique bénéficiaires. Afin d'éviter la constitution de réserves pécuniaires par des œuvres détournant l'esprit de la loi – de nombreux errements sont dénoncés par la Cour des comptes –, une nomenclature est imposée à celles-ci. L'exonération doit être refusée aux entreprises versantes si la destination des sommes n'est pas précisée sur le reçu. Une telle disposition doit contraindre les institutions récalcitrantes à se soumettre sous la pression de leurs soutiens.

[2290] ADL, 9 M 238, lettre-circulaire du sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique aux préfets, 12 décembre 1932.

La doctrine adoptée dans la Loire, bien qu'appréciée, demeure une norme fragile tant pour les subventions aux œuvres que pour l'apprentissage organisé par les employeurs eux-mêmes. Le vote de la loi du 20 mars 1928, remplacement longtemps attendu de la loi du 1851, en redéfinissant les buts et modalités de l'apprentissage en y inscrivant la nécessité de la « formation professionnelle méthodique et complète » instaurée par la taxe d'apprentissage, n'a pas permis la simplification espérée[2291]. Lors d'une réunion de la commission permanente du CDET, la question de l'adoption des barèmes institués par la commission permanente du CSET, qui favorisent les appels des entreprises assujetties, est ouvertement proposée[2292]. Le directeur de la Société des mines de la Loire Antoine Roche, membre du CDET comme de la chambre de commerce, informe ses homologues de l'avancée des discussions du printemps 1934. Le débat s'engage au sein de bureau de l'institution consulaire sur l'efficacité du système en vigueur. Celui-ci est loué, de telle sorte qu'un avis défavorable est émis quant au changement envisagé.

Quelques mois plus tard, la commission locale professionnelle de Saint-Étienne saisit le CDET d'un vœu tendant à la modification de la procédure adoptée pour le calcul des exonérations[2293]. La commission permanente du comité départemental décide en réunion du 8 juin 1934 de lancer une enquête par questionnaires dans l'ensemble du département, à laquelle sont joints les barèmes ministériels. La chambre de commerce est consultée. Son président Lucien Demozay, ancien inspecteur départemental de l'Enseignement technique, pense la commission permanente ralliée à la logique des barèmes. Celle-ci permettrait la suppression des notes de qualité et de quantité, les inspections des écoles et cours n'ayant plus qu'à déclarer ceux-ci « aptes ou inaptes à recevoir des versements au titre de la taxe d'apprentissage ». L'inspection financière, instaurée par le CDET, permet en effet de connaître l'emploi des sommes reçues par les différentes institutions suivant les instructions ministérielles. La direction de l'Enseignement technique objectant cependant qu'il n'est pas possible de statuer *a priori* sur les demandes d'exonération, la simplification promise n'est plus aussi décisive. La

---

[2291] Cf. Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit., p. 246-247.

[2292] *BCCSE*, année 1934, n°3, séance du 24 mai 1934, « Taxe d'apprentissage : projet de remplacement des méthodes actuellement appliquées dans la Loire », p. 268 et suiv.

[2293] *BCCSE*, année 1934, n°7, séance du 6 décembre 1934, « Taxe d'apprentissage : projet de remplacement des méthodes actuellement pratiquées dans la Loire », p. 659 et suiv.

chambre de commerce délibère ainsi à nouveau en faveur du maintien de la procédure en vigueur, position à laquelle la commission permanente du CDET finit par se rallier[2294].

D'une manière générale, les entreprises favorisent les écoles privées, puisque les écoles publiques, *a fortiori* les écoles d'État, bénéficient d'un financement assuré par la puissance publique. Ce biais s'associe à d'autres facteurs de favoritisme : le lien géographique, le lien scolaire – en fonction du parcours de formation du patron ou des principaux cadres et ingénieurs de l'entreprise. Pour les grandes entreprises de la métallurgie et de la construction mécanique, les dépenses consacrées pour l'apprentissage maison dépassent de beaucoup les dépenses pour les cours et écoles locales formant des ouvriers qualifiés et cadres moyens. L'enjeu du versement de la taxe se pose ainsi surtout aux entreprises de taille intermédiaire, n'ayant pas l'échelle nécessaire au développement d'un apprentissage organisé en interne, mais dont la masse salariale demeure importante.

c. Un contrepoint utile : les décisions du CDET de la Seine face au CSET

Le décret d'administration publique du 18 avril 1931, cela a déjà été mentionné, permet aux entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage, si leur siège social et leur principal établissement ne se situent pas dans le même département, de choisir celui de leur vœu afin d'adresser leurs demandes d'exonération[2295]. La présence de nombreuses directions de grandes sociétés métallurgiques à Paris – certes une situation différente de la seule localisation sociale de l'entreprise – facilite un abandon relatif du département de la Loire – Marine-Homécourt étant un rare contre-exemple, restant fidèle à Saint-Chamond pour la localisation de son siège social jusqu'en 1953. Malgré la procédure stricte adoptée par le CDET de la Loire, il n'est pas possible d'avancer que la doctrine du CDET de la Seine serait nécessairement plus favorable aux souhaits des entreprises. La consultation des appels interjetés devant la section de la métallurgie de la commission permanente du CSET[2296] permet, en l'absence des dossiers du

---

[2294] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 5 février 1935.

[2295] AN, F 17/17910, lettre du directeur général des Contributions directes au directeur général de l'Enseignement technique, 4e bureau, 7 novembre 1931.

[2296] Les sections de la commission permanente du CSET sont rendues possibles par le décret du 18 avril 1928, afin de permettre à un nombre plus important de représentants professionnels de contribuer à l'examen préalable des dossiers d'appel (Jean-Pierre Guinot, *Formation professionnelle…*, *op. cit.*, p. 204).

CDET qui n'ont pu être localisés[2297], d'envisager les pratiques des sociétés possédant un établissement, souvent le plus important de la firme, en région stéphanoise. Faute d'une description suffisante de la procédure propre à ce département, le propos se limite aux informations suivantes.

Tableau n°26 : Appels interjetés par la Société nouvelle des usines de la Chaléassière devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour les exercices 1929 à 1935.

SNUC	Taxe brute	Taxe nette	Exonérations accordées par le CDET de la Seine	Exonérations accordées en appel par la CP/CSET
Exercice 1929	23 605	10 410	11 660	+ 1 535
Exercice 1930	29 300	20 910	8 124	+ 258
Exercice 1931	31 210	29 546	18 680	+ 2 664
Exercice 1932	29 694	21 812	13 199	+ 1 350
Exercice 1933	-	-	-	-
Exercice 1934	13 706	4 066	10 323	
Exercice 1935	14 056	6 925	8 523	

Les entreprises dépendant du CDET de la Seine entretiennent aussi un contentieux vis-à-vis des décisions de leur comité de tutelle. Par exemple, la Société nouvelle des usines de la Chaléassière – héritière de la Société anonyme des Ets Leflaive et de la Société des moteurs Chaléassière à partir de 1926[2298] – entreprend six recours entre les exercices 1929 et 1935[2299]. Ces données concernent également les cours professionnels soutenus par l'entreprise à proximité de l'usine de la Bleuse-Borne dans le département du Nord, organisés par les

[2297] La sollicitation des services des Archives de Paris n'a pas permis de déboucher sur un résultat probant.

[2298] Sur la réorganisation des usines de la Chaléassière et des sociétés les exploitant au début des années 1920 : Antoine Vernet, « Patron social et patron de combat… », art. cit. ; chapitre 7.

[2299] AN, F 17/17912, commission permanente du CSET, section métallurgie. La fusion des colonnes pour les exercices 1934 et 1935 est due à l'absence de la mention précisant l'imputation des nombres dans les documents consultés.

communes d'Anzin et de Valenciennes[2300]. L'absence de soutien au titre de la taxe d'apprentissage au bénéfice de l'École Sainte-Barbe peut se comprendre au sens où la compagnie met à disposition ateliers, techniciens et matière d'œuvre au profit des élèves. D'ailleurs, la société considère à partir de l'exercice 1931 comme subventions en nature les frais de location de l'atelier et de rétribution du contremaître affecté, et sollicite une exonération à ce titre[2301]. Les décisions du CDET de la Seine sont assez changeantes d'un exercice à l'autre.

Tableau n°27 : Taux d'exonération au titre de la taxe d'apprentissage des dépenses pour l'apprentissage interne organisé par la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, exercices 1927 à 1934.

Exercice	**1927**	**1928**	**1929**	**1930**	**1931**	**1932**	**1933**	**1934**
Exonération accordée par le CDET de la Seine en % de la taxe brute (% accordé en appel par la CP/CSET)	75 (")	100 (")	50 (")	30 (")	0 (55)	- (45)	75 (")	70 (75)

L'entreprise sollicite constamment la prise en compte de l'ensemble des frais de fonctionnement de ses cours professionnels, des salaires des techniciens chargés de la formation des apprentis, ainsi que des salaires des apprentis sur les dix premiers mois de leur contrat, période où leur improductivité est reconnue. L'enjeu des recours est surtout d'augmenter l'assiette des dépenses prises en compte pour le calcul de l'exonération, parfois d'obtenir une revalorisation du pourcentage d'exonération comme pour l'exercice 1931.

D'autres entreprises métallurgiques de la région stéphanoise interjettent appel devant la commission permanente du CSET. Les Ets Jacob Holtzer se heurtent ainsi au plafonnement des dépenses liées à l'apprentissage interne, reconnu méthodique et complet[2302] . Ces montants incluent les frais de premier établissement, les salaires des techniciens, ceux des apprentis lors des dix premiers mois ainsi que lors de leur fréquentation des cours professionnels, ainsi que la distribution de prix annuelle organisée par la compagnie. Le même sort est réservé aux

[2300] Cette usine est acquise en 1919-1920, afin de rapprocher l'entreprise de ses clients potentiels au sein des houillères du Nord et du Pas-de-Calais (AFL, conseil de surveillance, 24 février 1920).

[2301] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 6 février 1934.

[2302] AN, F 17/17912, CP CSET, section métallurgie, réunion du 11 décembre 1935.

versements directs aux écoles techniques et aux dépenses consacrées à l'enseignement ménager, que l'entreprise organise d'ailleurs directement.

Tableau n°28 : Appels interjetés par les Etablissements Jacob Holtzer devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour les exercices 1934 à 1937.

Holtzer	Taxe brute	Taxe nette	Demandes d'exonération initiales	Exonérations accordées par le CDET de la Seine	Exonérations accordées en appel par la CP/CSET
Exercice 1934	30 789,36	5 396,51	Apprentissage à l'atelier 47 243 [dont distribution des prix 7 000] Versements aux écoles techniques (ouvriers qualifiés et cadres moyens) (Syndicat forézien d'apprentissage, EPI de garçons de Firminy) 1 917 Versements aux écoles techniques et pourcentage des adhésions aux syndicats (cadres supérieurs [EMSE, Comité des forges de France, Comité des forges de la Loire] 2 137,80 Enseignement ménager (en interne) 11 774,55	Plafonnement : 65 % de la taxe brute pour les sommes dépensées pour l'apprentissage et les subventions aux écoles 10 % de la taxe brute pour les dépenses effectuées pour l'enseignement ménager	-
Exercice 1935	-	-	-	60 %	65 %
Exercice 1936	-	-	-	-	-
Exercice 1937	-	-	-	30 %, puis 55 %	65 %

Le plafonnement est ainsi fixé à 65 % par le CDET de la Seine pour les entreprises relevant des forges et hauts-fourneaux pour l'exercice 1934. Le pourcentage est même diminué à 60 % en 1935, ce que le comité départemental justifie par différents motifs[2303] : absence de contrat d'apprentissage écrit pour de nombreux entreprises – 23 sur les 39 employés par la société dans son usine d'Unieux –, faiblesse du nombre d'apprentis par rapport au nombre d'ouvriers – 39

[2303] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 27 mai 1936.

pour 1 232 ouvriers, soit un pourcentage de 3 % environ[2304] –, absence de renseignements sur les résultats des apprentis aux examens du CAP. L'examen de l'appel de la société par le CSET aboutit au rétablissement du pourcentage accordé lors de l'exercice précédent – 65 %. Un nouvel appel intervient à propos de la taxe d'apprentissage 1937[2305]. Le CDET de la Seine a en effet limité à 30 %, puis à 55 %, l'exonération accordée pour l'apprentissage maison en raison de la faiblesse du nombre d'apprentis de 2e et 3e année. Se relevant d'une période difficile et d'une importante contraction du personnel, la société retrouve alors seulement une activité lui permettant d'embaucher à nouveau. Les Ets Jacob Holtzer emploient au moment du dépôt de la déclaration 1 439 ouvriers, 275 employés et 31 apprentis – 22 en 1re année, 7 en 2e année, 2 en 3e année. Le pourcentage apprentis / ouvriers est alors de 2 % environ. Le directeur de l'ENP de Saint-Étienne Antoine Romain, chargé de l'inspection des ateliers et des cours pratiques – pour le compte du CSET –, confirme les chiffres renseignés, et juge favorablement l'apprentissage donné. Il estime que, aux côtés des 31 apprentis, ce sont 104 jeunes gens non munis d'un contrat qui bénéficient des œuvres d'apprentissage de l'entreprise. En conséquence, la commission permanente du CSET accorde à nouveau le plafonnement des dépenses donnant droit à exonération à 65 % de la taxe brute.

Les premiers exercices de la taxe d'apprentissage permettent ainsi d'envisager les pratiques nouvelles imposées aux assujettis. Si les dispositifs instaurés suscitent toujours une relative opposition des milieux patronaux, les grandes entreprises ont compris l'avantage que l'imputation possible des dépenses effectuées pour l'apprentissage maison leur permet. Cette possibilité n'existe pas pour les plus petites entreprises. Celles-ci participent ainsi au financement de l'enseignement technique, en partie au bénéfice des écoles et cours d'enseignement technique du département de la Loire. Ces versements renforcent avant tout les moyens qui étaient déjà alloués, avant l'obligation fiscale, aux établissements privés. Cette première orientation suscite, d'ores et déjà, l'inquiétude des partisans d'une position « étatiste[2306] ». Afin d'améliorer le soutien que les entreprises peuvent apporter à cette offre

---

[2304] Les Ets Jacob Holtzer sont heurtés de plein fouet par la crise économique du début des années 1930, qui entraîne une importante contraction du personnel (ADL, 10 M 138, rapports du commandant de la section de gendarmerie de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 1931 et 16 mars 1934). Au 9 octobre 1931, l'usine occupait 2 100 personnes. Au 14 mars 1934, elle n'employait plus que 1 600 ouvriers.

[2305] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 4 mai 1938.

[2306] Marianne Thivend, « Les formations techniques et professionnelles… », art. cit., p. 12-13.

départementale, publique comme privée, de formation des travailleurs, il est nécessaire de renforcer le dispositif en place.

Cette extension peut s'appliquer par la voie réglementaire, à travers l'application des barèmes ministériels ou de leur adaptation départementale. Après avoir été retoquée au milieu des années 1920, la question revient dans les débats de la commission permanente du CDET au cours des années 1934-1935. La proposition est avant tout portée par l'IRET Alexis Rivolier, grâce à un vœu de la CLP de Saint-Étienne[2307] – dont il est membre par sa fonction. Le projet est étudié de manière sérieuse par la commission permanente, qui sollicite les services préfectoraux afin de connaître les pratiques en vigueur dans les autres départements français[2308]. La perspective de l'adoption des barèmes fait face à l'opposition d'une partie des membres du CDET. En raison de l'absence de contrainte légale et face à la satisfaction générale des acteurs économiques locaux consultés – les chambres de commerce de Saint-Étienne et Roanne et l'Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne –, et ce malgré les encouragements renouvelés du ministère, Rivolier est contraint de s'incliner, se résignant au *statu quo*[2309]. Contrairement à ce qui s'est produit au sein du CDET du Nord entre 1927 et 1931, les membres de la commission permanente n'ont pu s'entendre entre eux pour imposer de force les barèmes ministériels[2310]. Pourtant, leur adoption a failli se réaliser à l'occasion d'une initiative du CDET au cours de l'année 1927, destinée à la conservation de la majeure partie de la taxe d'apprentissage due par les assujettis du département de la Loire au bénéfice des écoles locales.

[2307] Réunion de la CLP de Saint-Étienne, 10 février 1934, citée par ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 9 mai 1934.

[2308] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 26 juillet 1934. Sur les 62 réponses obtenues : 57 départements basent leur procédure sur les barèmes ministériels, 3 indiquent juger les demandes d'exonération selon d'autres principes (Mayenne, Basses-Pyrénées, Seine-et-Oise), et 2 ne répondent pas à la question posée par la préfecture de la Loire.

[2309] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 16 octobre 1934.

[2310] Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit., p. 243.

3. *Une tentative avortée de mutualisation des ressources : l'Office départemental de l'apprentissage*

La perspective de la collecte des sommes au niveau national, et leur péréquation, avait motivé dès novembre 1925 le patronat métallurgique de Roubaix et Tourcoing à inciter leurs adhérents à verser leur taxe aux écoles locales plutôt qu'au receveur des Contributions directes[2311]. Dans la Loire, les premiers exercices ont illustré la relative déperdition des sommes dues par les assujettis du département. Face à cette situation, acteurs administratifs et professionnels sont amenés à étudier l'opportunité de la mise en œuvre d'une organisation à même de conserver ces contributions au bénéfice des économies locales de la formation. Cette confusion d'un intérêt général départemental et des intérêts patronaux n'est pourtant pas évidente de prime abord, en raison des concurrences existant au sein de l'offre d'enseignement technique. L'enjeu est toutefois suffisamment important pour mobiliser les services préfectoraux.

a. Une initiative du CDET portée par la préfecture

Dès le mois de mars 1928, le préfet de la Loire sollicite la direction générale de l'Enseignement technique[2312]. L'exemple de la Chambre d'apprentissage de la métallurgie fondée par la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône[2313], motive cette missive[2314]. Outre le financement et la gestion de l'École des métiers des industries métallurgiques créée en

---

[2311] Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit., p. 238.

[2312] ADL, 9 M 236, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Instruction publique (direction générale de l'Enseignement technique, 5e bureau), 20 mars 1928.

[2313] L'Association métallurgique du Rhône devient Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône en octobre 1919. Cette transformation, facilitant une plus grande autonomie des différentes spécialités, vise en réalité à maintenir l'unité de l'organisation (Danièle Fraboulet, « L'organisation patronale de la métallurgie… », art. cit., p. 129).

[2314] L'exemple motive également la visite d'une délégation de l'ASMPL composée de Charles Stemler, Antoine Chavanne, Louis Imbert, Jacques Ayrolles et Lucien Pupat, au cours de l'hiver 1927-1928, auprès de la Chambre d'apprentissage de la métallurgie du Rhône et de l'École des métiers des industries métallurgiques (Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, *Rapport sur les travaux de l'exercice 2 juin 1927 – 8 juin 1928*, Saint-Étienne, Imprimerie moderne / Ploton et Chave, 1928, p. 7 et suiv.). Peut-être la visite a-t-elle inspiré Antoine Chavanne pour le projet qui est alors sur le point de voir le jour à Saint-Chamond… cf. 4.a.

1922[2315], le préfet cherche avant tout à confirmer ses informations, quant à l'habilitation de l'association à percevoir 75 % de la taxe d'apprentissage due par les assujettis la subventionnant. La demande est intéressée :

> « Je vous serai très obligé de vouloir bien me faire connaître dans le cas où une institution de ce genre à caractère très général viendrait à se créer dans le département de la Loire, en vue de coordonner les œuvres d'apprentissage actuellement existantes et d'organiser des écoles ou cours spéciaux dans chacune des professions où rien dans ce sens n'a été fait encore, si votre Administration l'autoriserait à alimenter son budget par une cotisation spéciale dite d'apprentissage et d'enseignement technique, perçue sur les industriels proportionnellement aux salaires payés par eux et venant en déduction du montant de la taxe d'apprentissage à laquelle ils sont soumis ».

Dans sa réponse du 6 avril, la direction générale de l'Enseignement technique se dit intéressée par un tel projet[2316]. Seule l'adoption des barèmes établis pour chaque profession est présenté comme une condition *sine qua non*. Il reviendrait au CDET de fixer le montant des exonérations, en fonction de l'importance des institutions subventionnées et de la valeur de l'instruction qui y est donnée. En ce qui concerne la Chambre d'apprentissage métallurgique du Rhône, le CDET compétent retient en exonération, pour chaque subvention versée à l'École des métiers, un montant correspondant jusqu'à 75 % de la taxe due[2317]. La préfecture de la Loire poursuit l'approfondissement de son projet, en se renseignant sur les pratiques en vigueur dans quelques départements où les chambres de commerce jouent un rôle majeur en matière de taxe d'apprentissage, à travers par exemple sur la fixation de centimes additionnels sur les cotisations consulaires[2318].

[2315] Sur l'École des métiers des industries métallurgiques de Lyon, de la genèse de la création de 1922 jusqu'à 1936 : Sheri Sawtell-Brun, *La Chambre syndicale*…, *op. cit*., p. 48-59. Le travail de Jean-Pierre Albertas ne traite quasiment pas de l'avant-1945 (*1923-1978. L'École de métiers des industries métallurgiques*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, dir. Guy Avanzini, Univ. Lyon 2, 1983).

[2316] ADL, 9 M 236, lettre du ministre de l'Instruction publique (direction générale de l'Enseignement technique, 5e bureau) au préfet de la Loire, 6 avril 1928.

[2317] La Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône, qui gère la Chambre d'apprentissage de la métallurgie de Lyon, appelle à laisser un dixième de la taxe due par les assujettis à l'État pour le budget général de l'Enseignement technique (*BCCSE*, année 1928, n°3, séance du 11 mai 1928, « Taxe d'apprentissage, création d'un Office départemental de l'apprentissage », p. 174 et suiv.).

[2318] ADL, 9 M 236, lettre du préfet de la Loire aux préfets des départements de la Gironde, des Bouches-du-Rhône, du Nord et de la Seine, 14 avril 1928. Les réponses à ces lettres n'ont pu être trouvées.

De fait, le préfet répond en réalité aux préoccupations exprimées par les membres du CDET de la Loire, en particulier ses représentants patronaux, qu'ils soient délégués consulaires ou inspecteurs départementaux. Les modalités pratiques de la perception de la taxe d'apprentissage interpellent en effet quant à l'usage, d'un point de vue géographique, des montants collectés dans le département[2319]. Leur déperdition, par l'intégration des sommes non exonérées au budget général de l'Enseignement technique, est mal ressentie alors que le département est l'un des plus importants contributeurs à la taxe[2320]. La séance de la commission permanente du CDET du 17 avril 1928 est l'occasion d'exposer véritablement un projet de création d'une chambre départementale d'apprentissage. Il est tout d'abord fait la lecture par l'IDET Georges Wagner d'un rapport exposant l'évolution législative et réglementaire du financement de l'enseignement technique depuis le projet de loi Dubief de 1905. Celui-ci rappelle les sommes allouées par l'État pour l'organisation des cours professionnels dans le département, toujours inférieures aux 50 % réglementaires de leurs budgets. Il est ensuite rappelé le résultat du produit de la taxe d'apprentissage lors des exercices 1925 à 1927.

Tableau n°29 : Produit de la taxe d'apprentissage pour le département de la Loire, exercices 1925-1927.

Exercices	Montant brut (francs)	Exonérations (francs)	(%)	Montant net (francs)
1925	1 607 579	307 966	19,16	1 315 398
1926	1 847 459	435 276	23,56	1 412 183
1927	2 284 762	453 929	19,87	1 830 833

Ainsi que l'indique le tableau précédent, le pourcentage de sommes exonérées – et restant en partie dans le département lorsqu'il s'agit de subventions – demeure fortement minoritaire. Pour l'exercice 1927, la direction de l'Enseignement technique rétrocède 200 000 francs environ sur les 1 830 000 francs collectés comme taxe nette. Il apparaît ainsi, malgré une progression notable, qu'une action s'avère nécessaire. Les assujettis à la taxe, « soit par

[2319] ADL, 9 M 236, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Instruction publique (direction générale de l'Enseignement technique, 5e bureau), 20 avril 1928.

[2320] Pour l'exercice 1926, le département de la Loire se classe au 5e rang des départements en termes de taxe brute (1 386 000 francs environ à la date du rapport pris en référence), derrière la Seine (23 500 000 francs), le Nord (5 000 000 francs), le Rhône (2 625 000) et les Bouches-du-Rhône (1 572 000) (ADR, 1 T 2305, document Taxe d'apprentissage, enquête sur les exonérations à la taxe, sd. [1926]). L'ensemble des rôles additionnels n'est pas pris en compte.

ignorance, soit par indifférence, soit encore parce qu'ils estimaient ne bénéficier que trop faiblement de leur contribution », n'utilisent pas suffisamment leurs subsides contraints au profit des œuvres du département. L'idée est de créer, sous le patronage des deux chambres de commerce du département, une chambre départementale de l'apprentissage. Celle-ci serait composée par les syndicats patronaux intéressées. Ces organisations auraient à déterminer la forme d'enseignement technique leur apparaissant la plus pertinente par rapport à leurs besoins en main-d'œuvre. Il leur reviendrait de fixer le nombre d'apprentis à former annuellement, et à estimer le budget nécessaire. Le conseil d'administration de la chambre d'apprentissage examinerait les différents budgets présentés, et aurait à partager entre les différentes professions et œuvres d'enseignement technique le produit de la taxe d'apprentissage recueilli par les chambres de commerce, selon la répartition globale des apprentis.

Le projet formulé reconnait sans ambages le rôle essentiel d'une extension de l'offre d'enseignement technique : « L'évolution rapide de l'industrie exige une main-d'œuvre de plus en plus experte, des cadres encore plus compétents et des dirigeants très documentés ». Devant l'ampleur de l'œuvre à entreprendre, la conservation locale des moyens financiers apparaît le seul moyen, puisqu'il s'agit déjà, selon les acteurs patronaux, d'un important sacrifice, contraint par la loi. Il est question d'appuyer l'effort sur les écoles et cours déjà existants, du point de vue du CDET. Le projet prévoit également le transfert des chambres de commerce au groupement envisagé de la désignation des membres patronaux du comité départemental, des CLP et des conseils de métiers des écoles professionnelles publiques de Saint-Étienne et Firminy. La direction générale de l'Enseignement technique donne son accord de principe, aux deux conditions suivantes : l'obtention par l'organisme prévu du statut nécessaire à la perception de la taxe d'apprentissage, et l'exercice par la préfecture de la Loire d'un rigoureux contrôle de gestion[2321].

[2321] ADL, 9 M 236, lettre du sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique au préfet de la Loire, 4 mai 1928.

b. L'implication de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour un projet partagé

La chambre de commerce de Saint-Étienne est alors contactée par le CDET à propos de ce projet, désormais baptisé du nom d'Office départemental de l'apprentissage[2322]. D'emblée, la proposition suscite l'unanimité parmi les membres de l'institution consulaire. L'accord du CDET quant au patronage, voire à la direction, de l'office par la chambre, facilite sans aucun doute cette acceptation, essentielle pour obtenir l'adhésion de l'ensemble des milieux économiques du département. Dès lors, l'office relèverait d'un service annexe de la compagnie. Il serait composé à la fois de membres adhérents, assujettis à la taxe d'apprentissage, pour qui « il y aurait un très grand intérêt et presque une obligation morale » à apporter leur soutien financier à l'organisation. Chaque chambre syndicale patronale aurait à convaincre ses membres. Il y aurait également une catégorie de membres actifs, représentants des deux chambres de commerce et présidents des chambres syndicales patronales du département. Le montant de la cotisation, basée comme la taxe d'apprentissage sur un pourcentage des salaires versés par chaque adhérent, n'est pas encore fixée – elle est de toute façon inférieure ou égale aux 0,20 % réglementaires de la taxe. L'exemple de la Chambre d'apprentissage de la métallurgie à Lyon laisse espérer la possibilité pour l'office de fixer ce même montant en accord avec le CDET. Si l'ambition est plus large que la seule industrie métallurgique dans la Loire, la pratique de perception par l'administration des Contributions directes de l'imposition additionnelle à la contribution des patentes laisse envisager un cheminement identique pour les cotisations à l'office.

La mutualisation des ressources n'enlèverait nullement aux assujettis la possibilité de subventionner directement les établissements d'enseignement technique de leur choix, suivant les conditions d'exonération décidées par le CDET. En conséquence, « la somme exonérée serait ensuite déduite de la cotisation à verser » à l'office. De fait, il serait encore appliqué les notes de qualité et quantité, venant réduire d'autant le montant de l'exonération et contraignant, comme c'est alors la norme, les assujettis à verser des subventions supérieures à leurs obligations légales. Deux avantages sont attribués à cette nouvelle organisation :

[2322] *BCCSE*, année 1928, n°3, séance du 11 mai 1928, « Taxe d'apprentissage, création d'un Office départemental de l'apprentissage », p. 174 et suiv.

« 1° La consultation des Associations syndicales patronales et la centralisation, à l'Office départemental des besoins de l'apprentissage dans chaque corporation permettraient le développement de l'orientation professionnelle, grâce au plan d'ensemble qui pourrait être établi : l'enseignement technique tendrait à devenir le plus parfaitement possible *méthodique* et *complet*.

2° Les municipalités, qui, aujourd'hui, font de gros efforts pour l'apprentissage, se trouveraient soulagées, au moins partiellement sinon totalement, d'une lourde charge, et pourraient réduire leurs taxes municipales ».

La création de l'office est présentée aux représentants du patronat stéphanois comme une véritable initiative d'intérêt départemental. Les arguments donnés, portés par le préfet et le CDET, visent à convaincre tant la direction générale de l'Enseignement technique que les collectivités locales des gains à attendre de ce qui demeure une montée en puissance des employeurs dans la gestion locale de l'offre de formation professionnelle, et en particulier de son financement. La chambre nomme une commission spéciale chargée de mener l'étude et la réalisation du projet. Celle-ci se compose du président de la compagnie Paul Buhet, du rubanier Paul Bernard, du fabricant de tissus élastiques Gabriel Villard, du directeur général de la Société des houillères de Montrambert et de la Béraudière André Pigeot, du directeur général des Verreries de Saint-Romain-le-Puy Fernand Campagne, du fabricant d'armes Louis Bergeron et de deux industriels de la métallurgie membres de la chambre, par ailleurs inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique : Lucien Demozay (Ets Jacob Holtzer, Unieux) et Lucien Pupat (Ets Joseph Lanet, Saint-Julien-en-Jarez)[2323].

Le projet semble démarrer sous les meilleurs auspices. Cependant, les engagements formulés par la chambre de commerce de développer avant toute chose l'offre de formation déjà existante sont déjà mis à mal. Le directeur de l'école pratique de Saint-Chamond exprime dès juin 1928 sa réticence vis-à-vis du projet d'office[2324]. Celui-ci serait instrumentalisé par des patrons de l'agglomération afin de financer la création d'une nouvelle école professionnelle libre à la Grand'Grange[2325]. Ce sentiment, motivé par cette concurrence inattendue, traduit la

---

[2323] Lucien Demozay est également président de l'ASMPL et vice-président du Comité des forges de la Loire. Lucien Pupat, au même titre que son homologue l'IDET Georges Wagner, est membre du bureau de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire et du conseil de direction de l'ASMPL.

[2324] ADL, T 2395, rapport du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 15 juin 1928.

[2325] Cf. 4. a. Le nouveau directeur de l'école, Paul Meunier, prend ses fonctions au début de l'année 1928. Cette nomination rompt les liens tissés par son prédécesseur Louis Colas avec les milieux industriels locaux. Ce dernier

méfiance des agents de l'État vis-à-vis des intérêts propres du patronat régional. Il n'y a aucune source permettant de vérifier l'existence d'un éventuel agenda secret de l'institution consulaire, celle-ci n'étant pas à l'origine de la création envisagée de l'office. Dans le même temps, la chambre de commerce de Roanne soutient l'initiative validée par sa consœur stéphanoise[2326]. Toutes les parties en présence au niveau du département de la Loire sont ainsi en accord, à de rares exceptions. La commission permanente du CDET appelle ainsi, lors de sa réunion du 25 juin, l'administration préfectorale et la chambre de commerce de Saint-Étienne à entreprendre au plus vite la réalisation d'un projet de statuts de l'office[2327]. Georges Wagner espère alors une mise en route de l'organisation pour la fin de l'année 1928, afin de percevoir dès le présent exercice des cotisations au titre de la taxe d'apprentissage. Une circulaire doit être rédigée afin de présenter l'initiative à l'ensemble des assujettis.

Le directeur de l'école pratique de Saint-Chamond demeure toutefois le principal contempteur du projet[2328]. S'il n'a pas pris la parole lors de la réunion de la commission permanente, il exprime sans ambiguïté sa crainte que l'Office départemental ne serve pas à financer les écoles publiques, mais seulement les établissements privés. En effet, un membre non spécifié du CDET, sans aucun doute un représentant patronal, n'a pas manqué de relever lors de la séance que l'État continuerait à financer les écoles pratiques même après la constitution de l'office. La composition de l'institution risque d'être essentielle dans l'orientation de sa politique. Un argument potentiel du patronat ligérien tient au fait que la valeur de l'apprentissage au sein des écoles pratiques ne serait pas satisfaisante d'un point de vue professionnel :

> « […] l'argument est celui qu'emploient, à Saint-Chamond, les détracteurs de l'École Pratique et bien qu'il n'ait aucune valeur, il est dangereux parce que répandu par les personnalités qui, par leur profession ou leur situation, doivent selon l'expression courante "s'y connaître" en matière d'apprentissage ; le gros mal est qu'ils connaissent

---

aurait, selon les services de police, dissuadé l'IDET Lucien Pupat, adjoint au maire de Saint-Julien-en-Jarez, de s'engager lors des élections municipales de 1924 à Saint-Chamond sur la liste du candidat « réactionnaire » – nous sommes alors pendant le Cartel des gauches – Charles Rafer contre la liste du sénateur-maire sortant, le radical indépendant François Delay (ADL, T 2, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Instruction publique, 10 juin 1925).

[2326] ADL, 9 M 236, lettre du président de la chambre de commerce de Roanne Pierre Dumarest au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Paul Buhet, 22 juin 1928.

[2327] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET, 25 juin 1928.

[2328] ADL, T 2395, lettre du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 26 juin 1928.

une chose qu'ils ne connaissent pas, parce qu'ils ne l'ont jamais vue, parce qu'ils n'en ont jamais étudié ni l'esprit, ni les méthodes, ni les programmes et parce qu'ils ferment volontairement les yeux sur les résultats pratiques ».

Le directeur Paul Meunier exhorte le préfet à obtenir l'ajout aux statuts de l'office d'une mention relative à la qualité de l'apprentissage, « méthodique et complet », pour reprendre les conditions attendues par le Conseil supérieur de l'enseignement technique, dans la répartition des subventions. Une telle précision permettrait aux écoles pratiques de retrouver le rang de référence, attesté par le taux de réussite de leurs élèves aux examens du CAP. Enfin, les statuts envisagés de l'office prévoyant d'établir comme but le fait de susciter la création d'établissements publics et privés de formation, le directeur de l'école pratique souhaite l'inscription explicite du refus du double emploi. Une telle « discipline » est décrite comme « sage » : « Sans cette précaution, nous assisterons vraisemblablement à une floraison d'organismes nouveaux qui provoqueront une division des efforts et des ressources, très préjudiciable à la cause même de l'apprentissage ».

S'il est question d'ajouts à faire au projet de statuts, c'est que la préfecture de la Loire en a déjà établi le texte[2329]. Celui-ci est amendé une première fois après consultation de Georges Wagner. La commission permanente est amenée à l'examiner en séance du 2 juillet 1928. Il comporte 22 articles[2330]. Le premier article fixe le siège social de l'office à la chambre de commerce, « dont il constitue un service annexe » selon les termes de l'article 14 de la loi du 9 avril 1898. Son but est « d'encourager, développer et contrôler les œuvres d'apprentissage actuellement existantes dans le département ». Ses moyens d'action sont divers (article 2) : création, organisation et développement de cours ou écoles professionnelles publics comme privé ; attribution de primes d'apprentissage aux petits employeurs formant des apprentis ; attribution de bourses d'apprentissage aux apprentis ; désignation des membres prévus à l'article 39 de la loi Astier. Ses membres se recrutent exclusivement parmi les assujettis à la

---

[2329] *BCCSE*, année 1928, n°4, séance du 6 juillet 1928, « Création d'un office de l'apprentissage dans le département de la Loire », p. 265 et suiv.

[2330] ADL, 9 M 236, projets de statuts de l'Office départemental de l'apprentissage, sd. Deux versions existent. La première correspond probablement à la rédaction initiale des services préfectoraux, et intègre des annotations sans aucun doute liées à la consultation de l'IDET Wagner. La seconde correspond à la version agréée par Wagner, et possède également des annotations manuscrites correspondant à l'évolution du projet à la fin de l'année 1928.

taxe d'apprentissage (article 3). La cotisation annuelle est bien fixée par le CDET[2331]. L'administration de l'office est réalisée par un conseil d'administration pouvant comporter jusqu'à 54 membres (article 4). Sont membres de droit le préfet ou son représentant, les présidents des deux chambres de commerce du département, le vice-président du CDET et les autres inspecteurs départementaux, ainsi que le directeur de l'ENP de Saint-Étienne. Les membres élus se composent de quatre représentants de la chambre de commerce de Saint-Étienne, deux de celles de Roanne, un délégué de chaque commission locale professionnelle du département, ainsi que des représentants des syndicats patronaux – parmi ceux assujettis à la taxe et désignés par les chambres de commerce (article 5) –, jusqu'à concurrence de trente délégués syndicaux. Le mandat des membres du conseil d'administration est de six années, le renouvellement se ferait par moitié tous les trois ans, sans restriction. À titre consultatif, les directeurs des écoles professionnelles publiques et privées du département peuvent être amenés à siéger au conseil (article 6)[2332].

Le bureau se composerait, quant à lui, de onze membres (article 7). Le président serait de droit celui de la chambre de commerce de Saint-Étienne. Il est assisté dans le projet de statuts de trois vice-présidents – de droit le président de la chambre de commerce de Roanne et le vice-président du CDET de la Loire. Il faut ajouter deux secrétaires, un trésorier et quatre assesseurs. Le conseil d'administration désigne logiquement les membres élus du bureau. Le quorum du conseil d'administration est fixé à un tiers de ses membres (article 8). Des sous-commissions sont explicitement prévues, pour l'examen de certaines questions (article 10). Enfin, point crucial du projet, le conseil d'administration serait amené à voter lors de chaque dernier trimestre de l'année le budget de l'office pour l'exercice suivant (article 11).

Parmi les recettes prévues, il faut noter évidemment les cotisations des membres, en déduction de la taxe d'apprentissage jusqu'à concurrence du taux fixé par le CDET, des subventions, dons, legs et autres ressources exceptionnelles. Les dépenses se décomposent de la manière suivante : le paiement des sommes nécessaires aux traitements du personnel du CDET et de l'office pour l'examen des demandes d'exonération, le versement de subventions

---

[2331] La première version du projet de statuts décrit explicitement que « la cotisation annuelle est au plus égale aux 80 % de la taxe d'apprentissage due au titre du même exercice », puisque le but de l'office est de retenir dans la Loire 80 % de la taxe des assujettis de la circonscription.

[2332] C'est aussi le cas des « directeurs des organismes publics ou privés officiellement constitués dans le département » (sans plus de précision sur leur nature), des « présidents des établissements ou œuvres régulièrement autorisés ou déclarés », ainsi que de toute personne intéressée par les questions d'apprentissage.

aux écoles et aux CLP pour les cours professionnels, ainsi que des subventions aux groupements ayant organisé des cours « reconnus nécessaires », aux artisans formant des apprentis, ainsi que le paiement de bourses d'apprentissage. Ce budget est « rendu exécutoire après avis du comité départemental de l'Enseignement technique et du Préfet, et approbation du ministre du Commerce » (article 12).

L'utilité de l'office départemental de l'apprentissage ne fait aucun doute. Pour l'exercice 1927 de la taxe d'apprentissage dans le département, le montant des exonérations obtenues pour subventions ou organisation interne d'un apprentissage « méthodique et complet » se révèle faible : à peine 20 % de la taxe brute des assujettis ligériens[2333]. La préfecture estime à plus de 70 % le montant potentiellement perdu pour les œuvres d'apprentissage du département. La situation motive un effort de publicité vis-à-vis des employeurs locaux. La propagande de l'administration ne peut suffire. La chambre du commerce communique aux assujettis que l'imposition de barèmes par le ministère doit diminuer – en théorie – de manière importante les exonérations[2334]. Ceux-ci contraignent à respecter une répartition minimale des versements, suivant les professions, entre les œuvres correspondant aux différents niveaux de formation – ouvriers qualifiés, cadres moyens, cadres supérieurs et enseignement ménager. Des coefficients maxima sont attribués à ces catégories. Le soutien financier aux seules écoles professionnelles libres de la région, par exemple, ne saurait plus suffire à obtenir une exonération complète. L'office est présenté comme un moyen de remédier à ces limitations[2335]. Les versements surnuméraires des assujettis pourraient ainsi être contenus. L'office permet également, selon la préfecture, de respecter un équilibre entre établissements privés et publics. En ce qui concerne l'exercice 1929, il y a urgence puisque les subventions doivent intervenir avant le 15 novembre afin d'être éligibles. Une nouvelle délibération de la chambre, à l'adresse du ministère du Commerce, est nécessaire afin d'obtenir l'autorisation de fonder et diriger l'office[2336].

La réunion plénière du CDET de la Loire le 9 juillet 1928 est l'occasion de faire le point sur l'avancée du projet[2337]. Les trois ministères concernés – Instruction publique, Commerce et

---

[2333] ADL, 9 M 244, lettre du préfet de la Loire aux commerçants et industriels du département, 6 juillet 1928.

[2334] *BCCSE*, année 1928, n°4, séance du 6 juillet 1928, « Création d'un office de l'apprentissage dans le département de la Loire », p. 265 et suiv.

[2335] ADL, 9 M 244, lettre du préfet de la Loire aux commerçants et industriels du département, 6 juillet 1928.

[2336] *BCCSE*, année 1928, n°4, séance du 6 juillet 1928, « Création d'un office de l'apprentissage dans le département de la Loire », p. 265 et suiv.

[2337] ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 9 juillet 1928.

Travail – ont donné leur assentiment à l'initiative. L'Instruction publique a consenti son accord de principe pour la fixation à 80 % du montant devant rester dans le département par l'intermédiaire de l'office. L'autorisation réglementaire du Commerce, selon les termes de la loi du 9 avril 1898, doit intervenir à la suite de la validation des délibérations réglementaires des deux chambres de commerce. Celle de Saint-Étienne a approuvé les statuts en séance du 6 juillet, celle de Roanne doit encore se réunir pour acquiescer à son tour. Le préfet Minier, le président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Buhet et l'IDET Wagner ne manquent pas de se congratuler mutuellement. Il semble alors ne demeurer que la seconde phase du plan à entreprendre, convaincre les assujettis de verser leur taxe à l'office plutôt qu'aux Contributions directes[2338]. L'IDET et membre de la chambre de commerce Lucien Demozay commence dès l'été la promotion du futur office au sein des instances locales de l'Enseignement technique[2339].

c. Des tracasseries ministérielles aux déboires

La rentrée scolaire survient. L'office n'a toujours pas reçu d'autorisation ministérielle[2340]. La direction des Affaires commerciales et industrielles confirme certes au préfet la réception de la demande formulée par la chambre de commerce de Saint-Étienne[2341]. Cependant, la direction de l'Enseignement technique a fait part de désaccords quant au projet de statuts. L'opposition porte sur la forme juridique de l'office autant que sur l'emploi des cotisations des membres, au titre de la taxe d'apprentissage, au bénéfice des dépenses de fonctionnement de l'institution projetée. L'administration du Commerce se rallie à ces vues. Informé par le préfet, le président

---

[2338] Une conversation s'engage entre Étienne Mimard, présent à titre exceptionnel – il est toutefois délégué patronal titulaire au CSET –, Georges Wagner et le préfet à propos du risque que la création de l'office pourrait présenter pour le financement par l'État des travaux d'agrandissement de l'école nationale professionnelle, budgétés depuis 1926 (et bénéficiant depuis 1917 d'une souscription ouverte à l'initiative de Mimard auprès des industries de la région). L'assemblée s'accorde sur l'intérêt de procéder au plus vite au sujet de l'office. Sur le procès-verbal figure alors une note manuscrite, probablement due au chef de la 1re division : « La partie du procès-verbal […] pourrait ne pas être transcrite dans l'expédition destinée aux services du Ministère afin que l'idée ne leur soit pas donnée de se "dégager" de la promesse d'attribuer les 12 millions au département ». Ce à quoi le préfet répond : « Cela vaudra mieux en effet ».

[2339] ADL, 123 W 18, réunion du conseil de perfectionnement de l'école pratique de garçons de Firminy, 3 août 1928.

[2340] *BCCSE*, année 1928, n°6, séance du 10 octobre 1928, « Office départemental de l'apprentissage », p. 391.

[2341] ADL, 9 M 236, lettre du sous-directeur des Affaires commerciales et industrielles au ministère du Commerce et de l'Industrie (3e bureau) au préfet de la Loire, 13 octobre 1928.

de la chambre de commerce Paul Buhet obtient une entrevue à la direction générale de l'Enseignement technique[2342]. Il propose alors une nouvelle organisation de l'office, interne à son institution, comportant si besoin des membres étrangers à la compagnie. Le budget de l'office serait soumis à l'organisation consulaire, mais celle-ci prendrait directement en charge les frais d'administration. La réponse officielle survient par lettre du 22 novembre 1928[2343]. Le directeur des Affaires commerciales et industrielles au ministère du Commerce Roger Fighiera expose que l'office tel qu'il est envisagé ne pourrait être considéré comme un service commercial de la chambre (article 13 de la loi du 9 avril 1898) – selon le ministère de l'Instruction publique –, que si le vote de son budget dépend bien de la chambre de commerce et non du conseil d'administration de l'office. La destination de la taxe d'apprentissage ne saurait être, toujours selon l'Enseignement technique, de couvrir les dépenses ordinaires d'administration de l'institution. La seule solution consisterait à fonder un véritable service de la chambre, selon la législation en vigueur. Il faudrait que la chambre de commerce finance l'œuvre sur son propre budget. Enfin, Fighiera suggère l'abandon de la dénomination d'office départemental[2344].

Le coup est rude. Les plans partagés par les services préfectoraux, la commission permanente du CDET et le bureau de la chambre de commerce apparaissent nettement remis en question. Les acteurs ligériens tentent d'identifier les solutions à leur disposition. Le conseil d'administration de l'office pourrait présenter son projet de budget à la chambre de commerce, qui aurait à le voter, et si possible tel quel[2345]. La notion même de « service commercial » pourrait être contestée administrativement. L'office relèverait d'un simple service annexe de l'institution consulaire, avec des garanties juridiques plus fortes que pour une association loi 1901. La prise de renseignements auprès d'autres chambres de commerce est alors nécessaire afin de se renseigner sur les modalités de création, de gestion et de financement de leurs écoles professionnelles. La chambre de commerce de Saint-Étienne pourrait enfin subventionner annuellement les dépenses de fonctionnement de l'office – notamment les traitements du

---

[2342] *BCCSE*, année 1928, n°7, séance du 7 décembre 1928, « Office départemental de l'apprentissage », p. 473 et suiv.

[2343] ADL, 9 M 236, lettre du ministre du Commerce (direction des affaires commerciales et industrielles, 2ème bureau) au président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 22 novembre 1928.

[2344] Il sera envisagé les appellations de « section départementale de l'apprentissage » ou de « service départemental d'apprentissage » (ADL, 9 M 236, note manuscrite anonyme, sd.).

[2345] ADL, 9 M 236, document tapuscrit anonyme, sd.

personnel préfectoral « chargé de l'assiette de la taxe d'apprentissage[2346] » et du secrétariat de l'office dépendant des services généraux de la chambre.

La préfecture de la Loire continue de mener le projet. Sa réflexion porte d'abord sur l'aspect législatif de la création de l'office[2347]. Les termes de l'article 14 de la loi du 9 avril 1898 autorisent la création et l'administration par les chambres de commerce d'établissements « à l'usage du commerce » comme des écoles de commerce, des écoles professionnelles, et des « cours pour la propagation des connaissances commerciales et industrielles ». Le ministère du Commerce demeure le seul juge de leur approbation, sauf si un décret ou une loi devait s'avérer nécessaire. La chambre de commerce de Saint-Étienne pourrait être habilitée à fonder l'office en respectant ces dispositions. Il demeure cependant nécessaire d'obtenir l'assentiment du ministère de l'Instruction publique. Le point sensible porte sur la possibilité pour le CDET d'accorder sur une base systématique l'exonération de la taxe d'apprentissage correspondant aux cotisations volontaires des assujettis au bénéfice de l'institution à créer. La préfecture estime également que la composition du conseil d'administration de l'office devrait être revue, en intégrant de droit d'autres représentants de l'administration et des instances locales du Travail et de l'Enseignement technique – directeurs d'écoles professionnelles publiques et privées, directeur du service municipal d'orientation professionnelle de Saint-Étienne, directeur de l'office départemental de placement, délégués des commissions locales professionnelles, etc. Dès lors, il semblerait possible de transformer le projet de statuts de l'office en un projet de règlement administratif et comptable d'un service annexe de la chambre de commerce de Saint-Étienne.

L'organisme consulaire doit encore répondre officiellement aux remarques formulées par le ministère du Commerce. C'est chose faite lors de la séance du 7 décembre[2348]. L'institution s'étonne des conclusions de l'Instruction publique. En effet, s'il devait adopter la forme juridique d'un service commercial de la chambre, l'Office départemental de l'apprentissage serait incapable de générer le moindre bénéfice. Il devrait être subventionné par la compagnie, ne serait-ce que pour le paiement de ses frais ordinaires. D'ores et déjà, l'assemblée exprime sa crainte de s'engager dans des dépenses sans fin. L'absence de garantie sur l'octroi systématique

---

[2346] La circulaire n°128 du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique du 21 octobre 1930 prévoit le transfert pour l'exercice 1931 la responsabilité de l'assiette de la taxe aux Contributions directes.

[2347] ADL, 9 M 236, document Office départemental de l'apprentissage, sd.

[2348] *BCCSE*, année 1928, n°7, séance du 7 décembre 1928, « Office départemental de l'apprentissage », p. 473 et suiv.

de l'exonération au titre de la taxe d'apprentissage, à concurrence des subventions faites à l'office par les assujettis, inquiète également. Les membres du bureau pensent qu'une entourloupe est toujours possible à ce titre, et que la création – et le financement – de l'office pourrait au final se révéler inutile d'un point de vue fiscal, et coûteuse d'un point de vue économique. La question de la répartition entre écoles privées et publiques est ici déterminante. Les décisions du CDET, notamment la recherche d'un équilibre des subventions de l'office, pourraient en effet se réaliser au détriment des premières. Or il importe autant de respecter par « obligation morale […] la volonté des cotisants » que de ne pas pénaliser des écoles et cours dont la taxe d'apprentissage représente la principale sinon la seule ressource. Il devient clair que la chambre de commerce, démarchée à l'origine pour patronner l'office, renâcle à l'idée d'imposer aux patentés une contribution additionnelle spécifique sans obtenir la moindre garantie en contrepartie.

La prise de position de l'institution consulaire oblige la préfecture à réagir[2349]. Face à la demande d'un engagement moral du CDET sur le sort des demandes d'exonération liées aux versements à l'office, il faudrait selon le responsable de la 1re division obtenir de la part des représentants patronaux une forme de réciprocité. Les deux chambres de commerce devraient tout d'abord accepter de voter sans discussion les projets de budgets soumis par le conseil d'administration de l'office. Cet arrangement permettrait ainsi de concilier le droit et la pratique, puisque si l'office était juridiquement envisagé comme un organe consultatif au regard du ministère, il agirait en réalité comme un organe décisionnel du point de vue de la Loire. En ce qui concerne la question du financement des frais de fonctionnement du CDET pour les frais inhérents aux procédures de la taxe d'apprentissage – que refuse d'assumer la chambre de commerce –, la préfecture remarque que le ministère de l'Instruction publique rembourse en réalité ces dépenses, d'un montant estimé à une vingtaine de milliers de francs, par un prélèvement sur le produit de la taxe dans le département. Toute modification au circuit de la taxe pourrait entraîner une modification de cette pratique. Quoiqu'il en soit, le nouveau positionnement de la chambre de commerce suscite le mécontentement du vice-président du CDET Georges Wagner. L'industriel juge qu'il s'agirait d'un véritable « dessaisissement » du CDET[2350]. Il estime alors « plus sage de marquer un temps d'arrêt et de le baser sur la

---

[2349] ADL, 9 M 236, préfecture de la Loire, note de la 1re division (office social) au préfet, 21 décembre 1928.
[2350] ADL, 9 M 236, note de la 1re division au préfet de la Loire, 27 décembre 1928.

réorganisation » du comité, qui survient par arrêté préfectoral du 15 janvier 1929[2351]. L'évolution de la législation que représente le décret du 20 juin 1928, répond aux desiderata exprimés par les chambres de commerce et le Comité central interprofessionnel de l'apprentissage[2352]. Ce texte augmente la représentation des milieux économiques au sein des CDET[2353]. Ce sont alors 32 délégués des chambres de commerce qui siègent au sein de l'assemblée plénière du département de la Loire[2354].

La réunion du CDET le 24 avril 1929 est l'occasion d'une nouvelle présentation par Georges Wagner du projet de création de l'office d'apprentissage[2355]. Le rapport du vice-président de la commission permanente fait, comme cela est de coutume, le point sur la législation et la réglementation en vigueur en matière de taxe d'apprentissage. Il en profite pour exposer aux nouveaux membres du comité la doctrine en vigueur dans le département. L'explication porte notamment sur la possibilité d'obtenir une exonération totale, et le souci du CDET de garantir à l'État une rentrée fiscale minimale, afin d'éviter une augmentation éventuelle du taux de la taxe. Wagner rappelle alors les objectifs du comité départemental :

> « Dans la Loire, où les *Amis de l'Enseignement technique*[2356] sont nombreux et les bonnes volontés très agissantes, nous avons vu successivement les industriels de la soie, les teinturiers, les industries métallurgiques, les imprimeurs désireux de constituer des groupements indépendants pour former leurs apprentis et leur main-d'œuvre qualifiée. Mais, dans tous les apprentissages, l'instruction générale est nécessaire à la base, des cours techniques sont souvent communs et nous avons pensé qu'il valait mieux, pour l'intérêt général, réunir tous ces groupements industriels : c'est

---

[2351] ADL, T 2402, arrêté préfectoral du 15 janvier 1929.

[2352] Le Comité central interprofessionnel de l'apprentissage est créé « au début de l'année 1926 », à la suite de la Conférence patronale de l'apprentissage des 10, 11 et 12 décembre 1925, à l'instigation des principaux groupements professionnels nationaux et régionaux (Jean-Pierre Guinot, *Formation professionnelle…*, *op. cit.*, p. 204).

[2353] Information constatée dans ADR, 1 T 2206.

[2354] Citons parmi les noms les plus marquants pour notre recherche : Paul Buhet (président de la chambre de commerce de Saint-Étienne, fabricant de rubans à Saint-Étienne), Antoine Chavanne (directeur général de la société Chavanne-Brun), Pierre Cholat (président administrateur-délégué des FFASE), André Delage (entrepreneur de constructions industrielles à Terrenoire), Joseph Roederer (directeur des usines de la Loire des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt), Camille Suel (directeur général des Manufactures réunies de tresses et lacets à Saint-Chamond), René Touchard (directeur général des Ets du Vieux-Condé, boulonnerie au Chambon-Feugerolles), etc.

[2355] ADL, T 638, réunion du CDET de la Loire, 24 avril 1929.

[2356] Souligné par nous. L'expression évoque ordinairement les personnalités susceptibles d'être membres de l'AFDET et de ses sections locales.

pour cela que, dès 1927, nous avons soumis à l'Administration préfectorale le projet de création d'un organe départemental que nous avons appelé "Office départemental de l'apprentissage" ».

La mention de la volonté des corporations de se constituer en groupements, certes attendue, n'a pourtant jamais été explicite dans les discussions au sein du CDET ou dans les archives préfectorales. La mutualisation visée par le projet d'office se comprend ainsi plus aisément. Elle permet de faire bénéficier certaines industries moins florissantes des subsides d'autres branches professionnelles, puisque la répartition se fait en fonction des besoins exprimés en main-d'œuvre qualifiée. Georges Wagner tente surtout, une nouvelle fois, de résoudre la question de l'opposition entre enseignement privé et public :

« L'Office d'apprentissage doit être l'agent de liaison donnant à tous les efforts une homogénéité complète. L'enseignement technique n'est pas une œuvre de passion. L'apprenti, quelles que soient son origine et sa formation est appelé à exercer son métier dans toutes les industries de sa spécialité. L'Office d'apprentissage n'est-il pas l'organisme de compétence et de raison qui, par persuasion, fera disparaître le caractère passionnel, toujours plus apparent que réel, de certaines initiatives privées ? Les résultats obtenus dans la Loire pour le recouvrement de la taxe d'apprentissage dans les exercices passés sont une preuve indiscutable de l'intérêt qu'attachent tous les assujettis, sans aucune distinction, au développement de l'Enseignement technique ».

Le risque d'une immixtion plus forte de l'administration de l'Enseignement technique dans les travaux du CDET en matière de taxe d'apprentissage motive cette prise de position en faveur d'un sage équilibre. Cette explication est d'autant plus sensible que le directeur général adjoint de l'Enseignement technique Hippolyte Luc assiste à la réunion. Le débat entre membres du comité marque toutefois le chant du cygne du projet d'office. Le président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Buhet expose les difficultés que sa compagnie rencontre d'un point de vue juridique et économique. Il explique brutalement l'impossibilité pour la chambre de poursuivre l'initiative dans les conditions présentes. Il estime certes nécessaire la recherche d'une solution permettant la conservation dans le département du produit de la taxe d'apprentissage. Le règlement d'administration publique complétant la loi du 26 juillet 1925 sur les chambres de métiers pourrait être l'occasion de poursuivre la réflexion au sein de la commission permanente du CDET. Hippolyte Luc, tout en remerciant le CDET et les inspecteurs départementaux pour leur dévouement à la cause de l'apprentissage, porte alors le

coup de grâce. Selon lui, c'est avant tout aux chefs d'entreprises du département de soutenir plus efficacement les écoles locales. Il rappelle à ce titre que la DET laisse une grande liberté aux comités départementaux, particulièrement à celui de la Loire, en ne leur imposant pas l'adoption de la méthode ministérielle de calcul des exonérations pour la taxe d'apprentissage. En d'autres termes, libres d'agir à leur guise, les patrons de la Loire n'ont pas à attendre plus de faveurs de la part de l'administration. Seule la perspective d'attribution de la personnalité civile aux CDET – et de fait la possibilité pour ceux-ci de déterminer leur budget et de collecter en propre leurs ressources financières –, pourrait aller dans le sens du projet désormais mort-né d'office départemental de l'apprentissage[2357]. Cette possibilité ne peut cependant se concrétiser.

d. De la fin du consensus à l'impossible *lobby* stéphanois de l'enseignement technique

L'échec du projet d'office départemental de l'apprentissage matérialise les orientations divergentes des différents acteurs impliqués. Malgré l'implication de la chambre de commerce dans le sillage de l'IRET Georges Wagner et de la préfecture, il révèle la faiblesse organique des institutions concernées par les différents enjeux économiques de l'enseignement technique. L'absence de groupes d'intérêt à l'échelle départementale étonne par rapport au rôle qu'occupe, au niveau national, l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET), décrite comme un véritable *lobby* patronal, reposant sur de nombreuses sections régionales[2358]. Le directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé évoque dès 1926 la « mission de confiance que tant d'industriels et de commerçants ont cherchée avec un parfait désintéressement[2359] », au sein du corps des inspecteurs départementaux comme de l'AFDET. Malgré l'importance du réseau d'écoles professionnelles dans la Loire et le rôle des associations d'anciens élèves d'écoles techniques[2360], les milieux patronaux stéphanois n'ont jamais mis en œuvre, depuis la fondation de l'association en 1902, la constitution d'un groupe

---

[2357] ADL, 9 M 236, lettre du préfet de la Loire au sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, 1er mai 1929.

[2358] Stéphane Lembré, « De l'efficacité du *lobbying*… », art. cit.

[2359] Rapport de la séance du CSET du 7 décembre 1926, cité par Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage, 1939-1959. Les enjeux économiques, politiques et culturels de la constitution de l'enseignement technique court*, thèse de doctorat en histoire, dir. François Caron, Univ. Paris IV, 1990, p. 128.

[2360] Il faut remarquer le rôle des groupes régionaux de l'Association des anciens élèves des écoles nationales d'Arts et Métiers, qui constituent un vivier pour la désignation des inspecteurs départementaux de l'enseignement technique. Sur le corps des gadz'arts, cf. Charles R. Day, *Les Écoles d'Arts et Métiers*…, *op. cit*.

d'intérêt commun. Ce « groupe parlementaire de l'Enseignement technique », pour reprendre l'expression de Jean-Michel Chapoulie, fait certes la part belle aux représentants des milieux progressistes, francs-maçons, protestants, saint-simoniens, etc.[2361]. L'importance du patronat catholique en région stéphanoise ne peut cependant être le seul élément d'explication, en raison de l'implantation forte de l'AFDET au sein de régions industrielles comme le Nord ou le Lyonnais[2362]. De plus, l'opposition traditionnelle entre partisans de l'enseignement libre et des écoles publiques peut être un élément d'explication, mais celui-ci est mis à mal par les participations de patrons catholiques – Joseph Leflaive, Antoine Chavanne, etc. – à des conseils d'établissements publics ou à des instances administratives départementales. Il est possible de faire ici un parallèle avec la faiblesse traditionnelle des organisations patronales stéphanoises à exister sur un plan national, leurs relais privilégiés étant déjà établis à Paris – parlementaires, confédérations syndicales, etc.

Tableau n°30 : Composition du conseil d'administration de l'association Les Amis de l'Enseignement technique, section départementale de la Loire de l'AFDET, 1931.

Membres à titre délibératif	4 représentants des chambres de commerce 12 représentants des syndicats patronaux 4 représentants des syndicats ouvriers 4 représentants des syndicats d'employés 4 représentants des syndicats féminins 9 représentants d'amicales d'anciens élèves (École des mines, écoles d'Arts & Métiers, écoles professionnelles publiques et privées)	23 représentants de Saint-Étienne 4 représentants de Saint-Chamond 2 représentants de Rive-de-Gier 4 représentants de Firminy 6 représentants de Roanne 2 représentants de Montbrison
Membres à titre consultatif	Les inspecteurs régionaux et départementaux de l'Enseignement technique Les directeurs d'écoles professionnelles publiques et privées 2 membres patronaux de la commission permanente du CDET 2 membres ouvriers de la commission permanente du CDET Le chef de division préfectorale possédant l'enseignement technique dans ses compétences Le secrétaire départemental de l'enseignement technique	-
	Répartition par catégorie	Répartition par localité

[2361] Jean-Michel Chapoulie, « Deux expériences… », art. cit.

[2362] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, p. 130.

La direction de l'Enseignement technique ne manque cependant pas de relancer, sous l'impulsion d'Edmond Labbé, la création de sections départementales de l'AFDET[2363]. Le relais des inspecteurs départementaux est essentiel. Déjà en avril 1929, en pleine présentation au CDET du projet d'office de l'apprentissage, Georges Wagner n'hésitait pas à utiliser l'expression « amis de l'Enseignement technique », utilisée par la DET afin de désigner les personnalités appelées à composer ces sections[2364]. Le projet se matérialise le 6 juin 1931, lors d'une assemblée générale constitutive, en présence d'environ 300 personnes, de l'association Les amis de l'Enseignement technique[2365]. La composition théorique du conseil d'administration, prévue pour accueillir 41 membres – 45 possibles au maximum – figure dans le tableau précédent.

Cependant, dès la réunion préparatoire organisée le 18 avril en présence du directeur général adjoint de l'Enseignement technique Hippolyte Luc, en présence de près de 500 personnalités, « des dissentiments se firent jour, dissentiments qui s'aggravèrent de plus en plus »[2366]. De cette première discussion aux autres rassemblements organisés – 24 avril, 7 et 22 mai –, deux « thèses » s'affrontent :

> « 1°) La première soutenue par M. Wagner et la plupart (pas l'unanimité) de ses collègues inspecteurs s'inspirait de conciliation, conciliation notamment entre les deux enseignements publics et privés.
>
> 2°) La deuxième, soutenue par M. Romain et certains de ses collègues directeurs s'inspirait du désir de ne considérer comme "Amis de l'E.T." que les seuls "Amis" de l'Enseignement public ».

Devant les difficultés, Georges Wagner, pourtant nommé président provisoire de l'association – assisté du directeur de l'ENP Antoine Romain comme secrétaire et de la chef de bureau à la préfecture de la Loire Marie-Paule Roure, secrétaire du CDET, secrétaire adjointe de l'association[2367] –, refuse d'assumer cette responsabilité de manière pérenne. Il incite les

---

[2363] Edmond Labbé, *Appel aux Amis de l'Enseignement technique. Constitution de sections départementales*, Paris, AFDET, 1930.

[2364] ADL, T 638, réunion du CDET de la Loire, 24 avril 1929.

[2365] ADL, T 647, lettre de la section Loire de l'AFDET aux présidents de chambres consulaires et syndicales du département, 14 décembre 1931 ; *Le Mémorial de la Loire*, 16 juin 1931.

[2366] ADL, T 647, note préfectorale, 1re division, office social, 16 novembre 1931.

[2367] La remarque mériterait plus qu'une simple note de base de page. Marie-Paule Roure – prénommée parfois Pauline dans les sources – est sans aucun doute le maillon le plus essentiel de l'organisation de l'enseignement

autres membres de la commission permanente du CDET à agir de la même façon. Celle-ci siège seulement à titre consultatif au sein de l'association, afin de garder son indépendance vis-à-vis des positions patronales. Antoine Romain désire, quant à lui, conserver son mandat de secrétaire afin de défendre la cause de l'enseignement technique. Les dissensions liées au financement de l'enseignement catholique demeurent vivaces. La rupture provoquée par l'opposition ministérielle, réelle ou non, au projet d'office de l'apprentissage fragilise l'entente nécessaire entre les acteurs administratifs et les représentants patronaux. Lors de l'assemblée générale du 6 juin, la position défendue par Georges Wagner l'emporte. La nomination des membres du conseil d'administration aboutit au vote du bureau suivant :

Tableau n°31 : Composition du bureau de l'association Les Amis de l'Enseignement technique, juin 1931.

Président	Georges Wagner	Inspecteur régional de l'Enseignement technique
Vice-présidents	Louis Bergeron	Président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes
	Marcel Crozet-Fourneyron	Président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens
	Joseph Guinard	Président de la Chambre syndicale des rubans
	André Pigeot	Président du Comité des houillères de la Loire
	René Touchard	Président de la Chambre syndicale des fabricants de boulonnerie
Secrétaire général	Antoine Romain	Directeur de l'ENP de Saint-Étienne
Secrétaire adjoint	Marie-Paule Roure	Chef de bureau à la préfecture
Trésorier	X	Un directeur d'une agence bancaire
Trésorier adjoint	Porcher	Économe de l'ENP de Saint-Étienne

Les premiers membres du conseil incluent également, outre les IDET et les directeurs d'écoles, les présidents des associations d'anciens élèves – Eugène Touilleux pour la section stéphanoise de l'Association amicale des anciens élèves des écoles d'Arts et Métiers, Marius

technique dans le département de la Loire, des années 1910 aux années 1960. Elle est née en 1897 à Givors (Rhône). Elle suit sa scolarité au lycée de jeunes filles de Saint-Étienne, dont elle sort avec le brevet supérieur. Entrée à la préfecture de la Loire, elle assure le secrétariat du CDET à partir de 1917. Les procès-verbaux de réunion, qui constituent l'une des principales sources de ce travail, sont ainsi de son fait. Elle devient rédactrice au 1er mai 1920, chef de bureau au 1er janvier 1926, et enfin chef de division au 1er janvier 1939, fonction qu'elle conserve jusqu'à sa retraite. Elle joue un rôle constant de liaison entre administrations, directeurs d'écoles techniques et milieux professionnels, notamment lors de la mise en place de la taxe d'apprentissage. Ses services sont récompensés notamment par sa réception comme officier d'académie en 1933, officier de l'Instruction publique en 1938, et chevalier de la Légion d'honneur le 10 avril 1948 (ADL, 1 M 681, palmes académiques, dossier de Marie-Paule Roure).

Pauze pour celle des anciens élèves des écoles professionnelles publiques du département, Claude Pallandre pour celle des anciens élèves des écoles professionnelles privées[2368]. Le bureau multiplie les courriers au début de l'année 1933, afin de renforcer les rangs de l'association, sous l'instigation de Wagner et Romain[2369]. La démission du premier de son mandat d'IRET, pour cause de dissensions définitives avec l'administration de l'Enseignement technique, intervient alors[2370]. Elle joue probablement un rôle dans ce qui apparaît comme une mise en sommeil de l'association par la suite, celle-ci n'étant plus évoquée dans les archives préfectorales. Il faut alors attendre la Libération pour assister à nouveau à des initiatives de ce type[2371].

Il n'est pas véritablement possible de savoir si l'écueil qu'a rencontré l'idée d'une institution interprofessionnelle chargée de la collecte de la taxe d'apprentissage relevait simplement de ses conditions réglementaires d'existence ou d'une véritable méfiance de l'administration de l'Enseignement technique vis-à-vis de la concentration des fonds, et surtout de leur destination. Il y a certes un refus d'un engagement financier jugé inconsidéré par un patronat économe, car représentatif d'un tissu économique basé en grande part sur l'atelier artisanal et le travail à domicile – en plus de la boutique. Cet investissement est d'autant plus craint qu'il correspondrait à un développement potentiellement aléatoire de l'offre de formation. Cette situation peut surprendre, alors même que la taxe d'apprentissage reste quoi qu'il en soit une obligation fiscale. Il demeure cependant, face à la contrainte légale, la liberté du payeur dans le choix du bénéficiaire de ses libéralités. L'importance de l'offre privée d'enseignement technique dans le département de la Loire, et particulièrement en région stéphanoise, demeure ainsi un sujet sensible, que les dispositions relatives à la taxe d'apprentissage font émerger au grand jour. L'échec de la constitution d'un véritable groupe d'intérêt stéphanois de

---

[2368] Le nom de la vice-présidente de l'Association amicale des anciennes élèves des écoles pratiques du département n'est pas renseigné. La présidente est Marguerite Piger, déjà membre de l'association en sa qualité d'IDET.

[2369] ADL, 15 J 2230, AFDET, section départementale de la Loire, lettre-type, 1933.

[2370] L'explication précise de la démission de Georges Wagner n'est jamais mentionnée dans les archives départementales.

[2371] *La métallurgie de la Loire*, n°128, 20 mai 1953 : « Le Bureau de l'ASSOCIATION FRANÇAISE pour le développement de l'Enseignement Technique s'est réuni sous la présidence de M. WOLFF, Conseiller de l'Enseignement Technique ». Il s'agit du bulletin de l'ASMPL, dont il n'existe malheureusement aucune collection complète.

l'enseignement technique achève de consacrer l'échec du consensus entre le CDET d'un côté, les milieux patronaux de l'autre, les IDET se trouvant divisés entre ces deux orientations[2372].

4. *L'instrumentalisation de la taxe d'apprentissage au bénéfice des intérêts patronaux*

L'instrumentalisation du financement de la formation ouvrière au bénéfice des intérêts patronaux, comme l'a montré le développement précédent, est une conséquence en partie inattendue de la mise en place de la taxe d'apprentissage. Outre l'apprentissage à l'atelier, le bénéficiaire principal est l'enseignement technique privé, dont le financement repose en majeure partie sur la générosité des entreprises et de leurs dirigeants. Longtemps, les principales écoles professionnelles libres de la région, contrairement aux cours des groupements professionnels, n'ont pas sollicité de subventions de l'État, échappant ainsi aux inspections et contrôles trop réguliers de leur organisation pédagogique et comptable. Longtemps aussi l'administration préfectorale ne possède que peu d'informations à leur sujet. Si la fiscalité nouvelle qu'est la taxe d'apprentissage n'avait pas initialement pour objectif une surveillance plus stricte de leurs activités, la conséquence de cette imposition est de contraindre ces établissements à se plier aux normes que la direction de l'Enseignement technique et ses relais départementaux mettent alors en place[2373]. La méfiance est réelle, alors même que la question du financement de l'enseignement privé est un enjeu important pendant l'entre-deux-guerres pour ses soutiens[2374].

Cependant, l'opportunité de la taxe est trop belle, comme expliqué dans les développements précédents, pour que des employeurs n'interprètent pas les possibilités offertes

---

[2372] Cf. l'interrogation de Stéphane Lembré sur le rôle des IDET comme « agents de l'apaisement » dans les débats relatifs à l'application locale de la taxe d'apprentissage (« Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique dans le Nord de la France », *in* Jean-François Condette (dir.), *Les personnels d'inspection. Contrôler, évaluer, conseiller les enseignants. Retour sur une histoire, France-Europe (XVIIe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 157-158).

[2373] L'abbé Piettre, supérieur de l'École industrielle et commerciale de Tourcoing, jugeait ainsi en 1922 que le projet des chambres de métiers avait pour objectif de permettre le contrôle financier des formations privées par l'État (Rapport de l'abbé Piettre, « Le projet de loi sur les chambres de métiers et l'apprentissage obligatoire », *Conférences d'études sociales de l'Association des patrons chrétiens du Nord*, n°11, Lille, H. Morel, 1922, p. 41-47, cité par Stéphane Lembré, *L'école des producteurs*…, *op. cit*., p. 233).

[2374] Sara Teinturier, *L'enseignement privé dans l'entre-deux-guerres. Socio-histoire d'une mobilisation catholique*, thèse de doctorat en science politique, dir. Philippe Portier, Univ. Rennes 2, 2013.

par la loi dans un sens leur étant favorable. Tout est ensuite affaire de rapports de force et d'échanges sur la loi et ses textes réglementaires, la lettre et l'esprit. Comme souvent lorsqu'il s'agit de commissions administratives possédant une relative autonomie décisionnelle, les positions adoptées par les différents CDET divergent fortement quant à l'interprétation du bénéfice que peuvent retirer les écoles privées de cette source de financement – qui au départ est une imposition devant alimenter le budget national de l'Enseignement technique. Ainsi, le comité du Nord est déchiré par une forte opposition entre les représentants des administrations et ceux du patronat (à la fin des années 1920), alors que celui du Rhône recherche en permanence la solution la plus favorable à l'extension de l'offre de formation[2375]. Quant à la Loire, le projet inachevé d'office départemental de l'apprentissage a fini de révéler les dissensions et inquiétudes des tenants de la ligne « étatiste[2376] », sans pour autant aboutir à une rupture irrémédiable entre les membres de la commission permanente du CDET. Ce jeu demeure néanmoins complexe, d'autant plus lorsque la direction de l'Enseignement technique ou les acteurs politiques s'en mêlent. Un premier développement permet d'exposer à nouveau les divergences de vues existant au sein des « amis de l'Enseignement technique » en région stéphanoise. Deux cas sont ensuite mobilisés, afin d'éclairer les interactions entre acteurs publics et intérêts patronaux autour de deux écoles professionnelles libres formant de jeunes gens aux métiers de la métallurgie : l'école technique privée de la Grand'Grange à Saint-Chamond et l'école technique privée Sainte-Thérèse à Saint-Étienne.

a. La taxe d'apprentissage et l'essor des écoles techniques privées : le cas de la Grand'Grange

La taxe d'apprentissage, par les subventions versées par les assujettis – et déclarées aptes à exonération par les CDET ou, le cas échéant, par la commission permanente du CSET, permet en effet de financer l'effort d'investissement des établissements d'enseignement technique. L'exemple le plus éloquent de cette possibilité de détournement de l'esprit initial de la taxe prend place dans l'agglomération de Saint-Chamond. Elle se déroule d'ailleurs dans une

---

[2375] Odette Hardy-Hémery, « Les milieux patronaux du Nord… », art. cit. ; Marianne Thivend, « Les formations techniques… », art. cit.

[2376] Marianne Thivend, « Les formations techniques… », art. cit.

institution qui possède une tradition d'enseignement technique, certes interrompue depuis 1905[2377]. Il s'agit des œuvres de la Grand'Grange, situées au château de Mondragon, sur la colline Saint-Ennemond. En effet, à l'automne 1928 se déroule l'ouverture d'une école d'apprentissage, héritière lointaine de l'ancienne école professionnelle[2378]. Cette refondation est portée par l'abbé Eugène Tardy, aumônier et directeur des œuvres de l'institution depuis 1911.

Dès le printemps 1926, le prélat s'active afin de matérialiser son projet. Celui-ci est soutenu par la bourgeoisie industrielle locale, et en premier lieu par Antoine Chavanne, directeur général de la société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun. L'industriel met ainsi à disposition l'un de ses ingénieurs, Eugène Guillaud[2379], afin de réaliser les formalités administratives nécessaires à l'ouverture, et plusieurs contremaîtres pour les travaux d'atelier. L'établissement se destine à la formation d'ouvriers spécialistes, dans les métiers du fer, du bois ou des métiers à tisser les lacets. L'outillage et la matière d'œuvre sont fournis par le patronat saint-chamonais. La nouvelle création de l'école est l'objet de conflits importants. C'est tout d'abord un affrontement larvé entre l'abbé Tardy et les professeurs congréganistes issus des Frères des écoles chrétiennes[2380]. Lassés par la volonté de contrôle de l'abbé quant aux questions pédagogiques, lâchés par les soutiens industriels de l'école, ceux-ci quittent la Grand'Grange à la rentrée 1932. Le principal conflit prend cependant place entre cette école naissante et l'établissement technique déjà en place dans les locaux de l'hôtel-de-ville de Saint-Chamond.

Informé du projet grâce à des conversations avec des parents d'élèves des écoles libres de la ville, le directeur de l'école pratique alerte la préfecture dès juin 1928[2381]. Il a obtenu confirmation de la bouche même d'Antoine Chavanne de l'initiative portée par ce dernier et le

---

[2377] Cf. Partie 1, chapitre 2.

[2378] AMSE, 78 S 3 (copies des archives ALS-EGG).

[2379] Eugène Joseph Guillaud, né le 2 juillet 1885, ingénieur des Arts et Métiers (Cluny 1902-1905), est ingénieur principal de l'usine de Saint-Chamond de la société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun entre 1918 et 1928 (ADL, T 2395, lettre du préfet de la Loire au directeur général de l'Enseignement technique, 18 août 1928).

[2380] Si l'enseignement est interdit aux congrégations depuis la loi de 1904, l'Union sacrée instaurée dès l'éclatement de la Grande Guerre a permis une suspension de ses dispositions, que les projets inachevés du Cartel des Gauches en 1924 n'ont pu contrecarrer ensuite. De fait, sans que la législation n'ait véritablement changé – ce sera le cas sous le régime de Vichy avec la loi du 3 septembre 1940 –, il existe à nouveau une tolérance vis-à-vis des congrégations enseignantes (*Les congrégations religieuses et la société française d'un siècle à l'autre. Actes du colloque des 17-18 octobre 2003*, Paris, Éditions Don Bosco, 2004).

[2381] ADL, T 2395, rapport du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 15 juin 1928.

fabricant de lacets Mathieu Balas[2382]. Ceux-ci sont soutenus par l'Union des industriels du canton de Saint-Chamond et par le syndicat local des métallurgistes[2383]. L'engagement d'Antoine Chavanne est d'autant plus inattendu pour le directeur Meunier que l'industriel est membre du conseil de perfectionnement de son établissement, à titre de délégué patronal nommé par le ministère de l'Instruction publique. L'objectif de cette refondation de la Grand'Grange est pourtant sensiblement différent de celui de l'école pratique :

> « La nouvelle organisation serait calquée sur l'École libre des Métiers qui fonctionne à Lyon et répondrait, d'après les organisateurs aux mêmes besoins : formation d'ouvriers recevant un enseignement pratique d'environ 6 heures par jour et un enseignement théorique de 2 heures ; ces ouvriers ne devraient pas être spécialisés, mais devraient recevoir des notions d'ajustage, de tour, de forge, de plomberie, d'électricité… de bricolage…
>
> Aux dires des organisateurs, l'enseignement devrait y être moins théorique qu'à l'École Pratique et donné avec un outillage plus perfectionné et plus moderne ».

Dès le départ, cette ouverture de l'école est encouragée par la perspective des revenus liés à la taxe d'apprentissage, à travers l'Office départemental alors en gestation. La concurrence est ainsi tant financière qu'humaine, puisque l'école pratique accueille environ un tiers d'anciens élèves des écoles libres de l'agglomération[2384]. Les familles, soucieuses d'assurer à leurs enfants la meilleure embauche possible, vis-à-vis des employeurs soutenant activement la Grand'Grange, risquent alors de se détourner de l'établissement municipal. Le recrutement des apprentis pour les cours professionnels est également en jeu, notamment vis-à-vis de cours du soir « qui ne manqueront pas d'être organisés si des subventions leur sont accordées ». Le directeur ne se fait aucune illusion sur la politique du patronat local : « La pression des

---

[2382] En 1929, le conseil d'administration de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager, qui gère l'école, compte dans ses rangs outre Chavanne (président) et Balas (vice-président), le fabricant de lacets Félix Dansard (secrétaire-trésorier de l'Association), le teinturier Louis Chatin (Ets Gillet & Fils), le maître de forges Paul Neyrand, l'industriel métallurgiste Pierre Beausoleil, ainsi que Louis Brun (président des Manufactures Pascal, Saint-Chamond), René Hébert (chef des services administratives de Marine-Homécourt à l'usine de Saint-Chamond), Émile Testenoire (ingénieur des Manufactures réunies de tresses et lacets) et Jean Truche (directeur commercial des Forges de Lavieu) (ADL, T 2395, compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager, 9 juillet 1929 ; ADR, 1 T 2259, statuts de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager, sd.). Il s'agit en partie des personnalités membres du bureau de l'Union des industriels du canton de Saint-Chamond.

[2383] ADL, T 2395, rapport du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 15 juin 1928.

[2384] À la rentrée 1925, ce sont 25 élèves sur 73 qui sortent des écoles primaires libres. À la rentrée 1926, 21 élèves sur 64 nouveaux. À la rentrée 1927, 22 élèves sur 59.

industriels se fera tout naturellement sentir sur les jeunes apprentis : ils seront dans l'obligation d'obéir au mot d'ordre de leur employeur s'ils veulent conserver leur emploi ». La subvention annuelle de l'Union des industriels à l'école pratique risque également d'être diminuée, voire supprimée. Les travaux et acquisitions nécessaires à l'amélioration de l'école pratique devrait également souffrir du détournement des versements au profit de la Grand'Grange[2385].

L'intervention du directeur Meunier auprès d'Antoine Chavanne ne change en rien la résolution de l'industriel. Si le premier n'admet pas la validité de la critique d'un enseignement trop théorique dans son école – en arguant par exemple de la demande de nombreuses familles pour l'ouverture d'une section d'enseignement général –, il entend l'argumentaire du patron saint-chamonais quant au problème posé par la formation professionnelle de jeunes gens « inaptes au travail intellectuel ». Ceux-ci, lorsqu'ils fréquentent l'école pratique, quittent souvent l'établissement après le stage de section préparatoire ou au cours de la première année. Le projet initial de la Grand'Grange ne prévoit ainsi que 6 heures d'enseignement général chaque semaine[2386].

La déclaration d'ouverture de l'école est déposée en mairie de Saint-Chamond le 6 août 1928, puis en préfecture et devant le procureur de la République le 14 août. Contrairement aux autres écoles techniques catholiques du bassin stéphanois, l'établissement respecte dès sa fondation les dispositions de la loi Astier[2387]. Rien ne s'oppose alors à cette création. Seul le directeur de l'école pratique continue à surveiller l'activité de la Grand'Grange[2388]. Celui-ci compte explicitement sur le CDET pour contrôler « avec la même vigilance et avec la même rigueur que par le passé » l'exonération des subventions effectuées au profit de l'école libre au titre de la taxe d'apprentissage. En effet, dès la rentrée 1928, l'association gestionnaire de l'école – l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager – sollicite le tissu économique local afin d'obtenir, faute d'Office départemental, le versement

---

[2385] À ce titre, le directeur de l'école pratique sollicite activement la municipalité afin d'obtenir un engagement financier de la ville (AMSC, 1 Rsc 20, lettre du directeur de l'école pratique de Saint-Chamond Meunier au maire de Saint-Chamond Antoine Pinay, 11 août 1928).

[2386] La préfecture de la Loire communique pourtant à la direction générale de l'Enseignement technique en août 1928 une organisation de la scolarité qui prévoit entre 14 et 18 heures d'enseignement théorique par semaine au cours des trois années de scolarité (ADL, T 2395, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Instruction publique, 18 août 1928).

[2387] ADL, T 2395, lettre-circulaire de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager aux industriels locaux, 6 novembre 1928.

[2388] ADL, T 2395, lettre du directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond au préfet de la Loire, 15 novembre 1928.

direct de la taxe d'apprentissage. Le document se veut didactique, en précisant le fonctionnement des exonérations. Pourtant, cette explication se révèle rapidement vaine.

En effet, sensible aux arguments du directeur de l'école pratique de Saint-Chamond, la commission permanente du CDET décide, à l'unanimité, de ne pas accorder d'exonération à la Grand'Grange[2389]. La raison est le double emploi que pratique l'établissement par rapport à l'école professionnelle municipale. L'établissement a pourtant collecté près de 90 000 francs au titre de la taxe d'apprentissage[2390]. Sur l'insistance d'Antoine Chavanne – délégué patronal au CDET depuis janvier 1929[2391] –, soutenu par le directeur général des Manufactures réunies de tresses et lacets Camille Suel[2392] et l'IDET Lucien Pupat[2393] – administrateur-délégué des anciens Ets Joseph Lanet à Saint-Julien-en-Jarez –, tous deux membres de la chambre de commerce et de l'Office départemental, la commission permanente est invitée à réexaminer la question. Pupat s'interroge notamment sur la légitimité de l'accusation de double emploi formulée à l'encontre de la Grand'Grange, qui se présente comme une école d'apprentissage – assimilable à une école de métiers – ne faisant pas de concurrence directe à l'école pratique. De plus, l'exemple de Rive-de-Gier, avec la cohabitation entre l'école municipale et celle du Mollard, n'a pas suscité une pareille réponse. La situation est rendue encore plus difficile à Saint-Chamond en raison de l'expression par une partie du patronat local, avis publiquement dénigré par les représentants de l'administration, de « la soi-disant supériorité de l'enseignement privé sur l'enseignement public[2394] ».

Dans le même temps, une décision d'importance tombe : le Conseil supérieur de l'enseignement technique n'admet pas le principe du double emploi comme motif de refus d'exonération des subventions aux écoles privées[2395]. Le directeur général adjoint de

---

[2389] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 24 avril 1929.

[2390] ADL, T 638, réunion du CDET de la Loire, 24 avril 1929.

[2391] ADL, T 2402, arrêté préfectoral du 15 janvier 1929.

[2392] ADL, T 2395, lettre de Camille Suel au préfet de la Loire, 6 mai 1929. L'industriel est alors membre du bureau de la chambre de commerce de Saint-Étienne.

[2393] ADL, T 2395, lettre de Lucien Pupat au préfet de la Loire, 18 mai 1929. Lucien Pupat signale le soutien à l'école « de plus des trois quarts des industriels du canton », dont les Manufactures réunies de tresses et lacets, Marine-Homécourt, Chaumat & Dansard, la Soie d'Izieux, Gillet & Fils, les Forges de Lavieu, etc.

[2394] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 24 avril 1929.

[2395] Dépêche du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique au préfet de la Loire du 17 mai 1929, citée par ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 12 octobre 1929. Un projet d'amendement du député socialiste Charles Spinasse, déposé au cœur du projet de budget de l'Enseignement technique étudié en 1931, a pu faire croire un temps à une imposition législative du principe du double emploi. La contre-attaque menée par le Comité central interprofessionnel de l'apprentissage contribue à son abandon (Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.*, p. 255).

l'Enseignement technique Hippolyte Luc propose alors un argument imparable pour refuser l'exonération de la taxe d'apprentissage à la Grand'Grange : l'association gestionnaire n'est pas reconnue d'utilité publique[2396]. Cette disposition est en effet théoriquement requise. Or, aucune école technique privée n'a sollicité dans le département de la Loire une telle reconnaissance. Cette réglementation devrait ainsi s'appliquer à tous les établissements et cours bénéficiant déjà de subventions au titre de la taxe. L'effet recherché n'étant pas l'arrêt du financement de toutes les œuvres d'apprentissage du département, la solution n'est pas retenue[2397].

Sous la pression générale, une inspection est accordée. Le directeur de l'école pratique de Roanne Michel Cusin reconnaît la nature d'école de métiers de la Grand'Grange[2398]. C'est ainsi qu'une note de qualité de 16/20 est attribuée à l'établissement. L'exonération pour les subventions de 1928 ne prend toutefois en compte que le seul dernier trimestre, soit 25 % des sommes reçues par l'association. En réaction, l'école cherche à obtenir des fonds par d'autres voies. Antoine Chavanne sollicite directement le sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, afin d'obtenir un soutien financier pour la Grand'Grange[2399]. Il argue de la qualité de l'enseignement, reconnue par la note de qualité. Chavanne explique également les contraintes que l'établissement rencontre en matière de financement, afin d'aménager et équiper correctement ses locaux, notamment pour la construction d'un véritable atelier de mécanique, et ainsi augmenter ses effectifs. Le devis des acquisitions nécessaires est lourd : 361 000 francs, pour des étaux, six tours parallèles, deux fraiseuses verticales, une fraiseuse universelle, une aléseuse, deux machines à affûter, la mise en place de la force motrice et d'établis, etc.[2400]. Du côté des aménagements immobiliers, la somme envisagée se monte à plus de 190 000 francs.

[2396] ADL, T 2395, lettre du directeur général adjoint de l'Enseignement technique Hippolyte Luc au préfet de la Loire, 10 juin 1929.

[2397] La direction générale de l'Enseignement technique n'invoquera plus cette disposition par la suite en ce qui concerne la Loire, ce qui semble se placer parfaitement dans l'optique de sa politique favorable à l'initiative privée en faveur de l'extension de l'offre, celle-ci venant compléter les efforts des acteurs publics.

[2398] ADL, T 2395, rapport d'inspection de l'École d'apprentissage de la Grand'Grange par le directeur de l'école pratique de Roanne Michel Cusin, 19 juin 1929.

[2399] ADL, T 2395, lettre du président de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager au sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, 14 septembre 1929.

[2400] ADL, T 2395, compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager, 9 juillet 1929.

Une avancée est paradoxalement réalisée à l'occasion de la célébration des 50 ans de l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond le 27 octobre 1929. Le directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé profite ainsi de sa venue à Saint-Chamond pour s'emparer du dossier de la Grand'Grange. Une entrevue est organisée, par l'entremise du maire Antoine Pinay, avec Antoine Chavanne[2401]. Celui-ci n'avait pas manqué de solliciter l'édile républicain indépendant à ce titre[2402]. Les paroles rassurantes de Labbé, ouvert à l'idée d'une collaboration entre l'administration et les initiatives privées en faveur de l'enseignement technique[2403], incitent Chavanne à encourager de nouveau les industriels locaux à soutenir financièrement l'école. Antoine Pinay sollicite toutefois le versement d'une partie de la taxe d'apprentissage à l'école pratique, dans le but de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires. Le taux d'exonération de la Grand'Grange, alors environ de 70 %, ne permet pas de toutes façons d'obtenir par une seule subvention une exonération complète. Si Antoine Chavanne demande à pouvoir rétrocéder les 30 % restants des versements déjà reçus – pour lesquels la Grand'Grange sollicite l'exonération pour ses bienfaiteurs – à l'école pratique, la solution n'est réglementairement pas envisageable au titre des barèmes et du double emploi – pour la formation d'ouvriers qualifiés[2404]. L'accord est toutefois formalisé entre les différentes parties – Antoine Chavanne, Antoine Pinay et Georges Wagner pour le CDET.

Sans pouvoir attester précisément du rouage actionné, il est incontestable qu'Antoine Pinay et Lucien Pupat ont su trouver une oreille attentive à la situation de l'école de la colline Saint-Ennemond au sein des administrations à Paris. Toutefois, l'activité d'Antoine Chavanne est également à même de produire certains résultats, alors que les difficultés ne quittent pas encore l'horizon de la Grand'Grange. L'industriel sollicite au mois de mars 1930 le droit de conserver l'intégralité des sommes reçues au titre de la taxe d'apprentissage[2405]. L'idée est de pouvoir bénéficier de ces montants en raison des frais d'installation initiaux de l'école et de leur amortissement. En effet, la pratique en vigueur lorsque l'exonération est inférieure à celle

---

[2401] ADL, T 2395, lettre d'Antoine Chavanne à Georges Wagner, 12 novembre 1929. Chavanne présente Pinay comme son « excellent ami ».

[2402] AMSC, 1 Rsc 20, lettre d'Antoine Chavanne au maire de Saint-Chamond Antoine Pinay, 23 octobre 1929.

[2403] Marianne Thivend cite à ce titre le discours tenu par Labbé lors de l'inauguration officielle de l'École des métiers des industries métallurgiques de Lyon le 19 avril 1926 (AN, F 17/17910, cité par Marianne Thivend, « Les formations techniques… », art. cit., p. 13-14.

[2404] ADL, T 2395, lettre du sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique à Georges Wagner, 28 novembre 1929.

[2405] ADL, T 2395, lettre d'Antoine Chavanne à Georges Wagner, 21 mars 1930.

qu'escomptaient les patrons pourvoyeurs, par exemple à la suite d'une diminution du pourcentage d'exonération accordé par le CDET, est de rendre les montants devenus ainsi trop-perçus[2406]. Chavanne réussit à obtenir une décision favorable, du moins dans un premier temps. L'opposition permanente du directeur de l'école pratique n'y change rien, malgré ses arguments[2407]. La situation évolue près de trois années plus tard.

Une dépêche ministérielle du 2 mars 1933 invite le CDET à ne plus retenir comme exonération l'amortissement des dépenses d'installation réalisées en 1928[2408]. Les membres de la commission permanente expriment leur désaccord face à une demande résultant du décret du 8 avril 1931, qui supprime cette possibilité. Ils estiment que l'engagement du comité, valable pour dix années, doit être respecté. Le préfet a certes prévenu qu'il interjetterait appel, sur demande du sous-secrétariat d'État, auprès du CSET. Ce n'est toutefois pas la seule difficulté que doit affronter la Grand'Grange. Antoine Chavanne et Camille Suel, membres du CDET, tentent ainsi de défendre le *modus vivendi* trouvé entre l'établissement et l'école pratique en matière de versements de subventions des assujettis à la taxe d'apprentissage[2409]. Les desseins attribués à l'IGET Joseph Dupin quant à la notation de l'école d'apprentissage menacent en effet l'équilibre en vigueur depuis l'automne 1929. Cette méfiance est d'ailleurs fondée par le parcours antérieur de l'inspecteur comme directeur d'école pratique à Tourcoing dans les années 1920, avant sa nomination à Lyon comme inspecteur[2410]. Les deux industriels comprennent en effet que Dupin a décidé de revenir sur le choix opéré par le CDET de considérer l'établissement comme une école de métiers, et non comme l'équivalent d'une école

---

[2406] Inversement, il existe un risque que les assujettis et les œuvres privées s'entendent afin de déclarer chacune des montants de subventions volontairement supérieurs aux versements réellement effectués. Le but est que le montant effectivement collecté par les œuvres corresponde à l'exonération accordée par le CDET, après application des notes de qualité et quantité. Cette pratique permet d'éviter d'éventuels « trop-perçus ». Elle motive sans aucun doute la mise en œuvre d'inspections financières des œuvres privées d'enseignement technique.

[2407] « Il est à remarquer d'ailleurs que l'existence de la Grand'Grange empêche les amis et même les anciens élèves de l'École pratique de réserver entièrement leurs subventions à cet Etablissement : la plupart, commerçants ou petits industriels, tiennent en effet à ménager les puissantes industries organisatrices de la Grand'Grange et avec lesquelles ils sont en relations d'affaires » (ADR, 1 T 2259, rapport sur la taxe d'apprentissage à Saint-Chamond du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond, 14 mars 1931).

[2408] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 29 mars 1933.

[2409] ADL, T 2395, lettre d'Antoine Chavanne et Camille Suel au préfet de la Loire, 26 avril 1933.

[2410] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.* Dupin est en 1927 l'un des principaux partisans de la théorie du double emploi.

pratique[2411]. Une circulaire ministérielle du 10 février 1933 l'incite à agir de la sorte[2412]. La suppression des rappels pour amortissements, accordé par le CDET sur une base décennale, est également redoutée. Le renouvellement du corps préfectoral semble avoir fragilisé les dispositions adoptées par le CDET en faveur de la Grand'Grange. La démission récente de l'IRET Georges Wagner est un autre élément perturbateur, l'industriel étant partisan d'un équilibre des moyens entre écoles privées et publiques dans l'offre départementale de formation.

De 19,50/20, la note de qualité de la Grand'Grange s'abaisse à 14/20, selon l'évaluation accordée par l'IGET Dupin[2413]. Celle-ci ne semble pas motivée par une opposition systématique de l'inspecteur aux écoles privées, puisque celui-ci fait preuve au sein du CDET du Rhône, à peu près à la même époque, d'une volonté de compromis vis-à-vis des initiatives patronales[2414]. Les établissements lyonnais, souvent le fruit d'une coopération poussée – datant parfois du XIXe siècle[2415] – entre organisations d'employeurs et collectivités locales, diffèrent cependant de la concurrence presque systématique des écoles catholiques vis-à-vis des institutions publiques d'enseignement professionnel dans le département de la Loire.

Autre décision intéressant l'école, le CDET a accordé la poursuite des rappels d'amortissements. Le préfet de la Loire informe toutefois Antoine Chavanne des instructions du ministère de l'Éducation nationale quant à la formulation d'un appel de l'administration auprès du CSET. La menace est devenue concrète pour la Grand'Grange. L'industriel obtient alors un entretien auprès du directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé. La conversation est fructueuse. Tout d'abord, l'administration admet le respect des décisions du CDET en matière d'amortissement des dépenses d'installation de la Grand'Grange[2416]. C'est ensuite la question des exonérations qui est tranchée. Hippolyte Luc informe alors le préfet qu'il a été décidé « qu'il ne convenait pas de revenir sur les accords passés entre le comité

[2411] Cf. les rapports d'inspection rédigés par le directeur de l'école pratique de garçons de Roanne Michel Cusin de 1929 à 1932 (ADR, 1 T 2259). Ses avis apparaissent sans surprise de moindre parti pris que ceux du directeur de l'école pratique de Saint-Chamond. Des critiques sont cependant formulées sur l'organisation de l'enseignement du dessin et de la technologie.

[2412] ADR, 1 T 2259, avis de l'inspecteur général de l'Enseignement technique Joseph Dupin sur l'état des subventions reçues en 1931 et 1932 au titre de la taxe d'apprentissage par l'École d'apprentissage de la Grand'Grange, 19 février 1933.

[2413] ADL, T 2395, lettre du préfet de la Loire à Antoine Chavanne et Camille Suel, 4 mai 1933.

[2414] Marianne Thivend, « Les formations techniques… », art. cit., p. 14 et suiv.

[2415] Cf. partie 1, chapitre 1.

[2416] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 27 juin 1933.

départemental de l'Enseignement technique de la Loire » et Antoine Chavanne[2417]. La note de qualité de l'école n'est toutefois pas modifiée. Sollicité à nouveau par l'industriel saint-chamonais, le DGET Labbé finit par accorder, à titre exceptionnel pour 1932, l'exonération ancienne – 97,5 %, soit la note de qualité de 19,5/20 – afin d'éviter les recours des assujettis tant auprès du CSET que de la Grand'Grange[2418]. La satisfaction des acteurs locaux est générale, de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager aux membres de la commission permanente du CDET.

b. La tentation de l'insoumission : le cas de l'École Sainte-Thérèse

L'enjeu de la taxe d'apprentissage provoque du côté des employeurs assujettis à son règlement de multiples stratégies de contournement de la contrainte. À défaut d'un groupement collecteur commun à l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales du département, l'École de la Grand'Grange demeure l'exemple le plus concret d'instrumentalisation des dispositions législatives et réglementaires en faveur des intérêts patronaux – et des intérêts des acteurs religieux chargés également de la marche quotidienne des écoles concernées. Il y a en effet une divergence réelle entre les objectifs du législateur et de l'administration de l'enseignement technique d'une part, et des acteurs privés d'autre part.

Le CDET, organisme administratif à caractère consultatif, sans personnalité morale mais possédant sa propre autonomie de fonctionnement, tente de joindre les intérêts du territoire et les obligations légales incombant aux différentes œuvres relevant de l'enseignement technique. Le rôle de médiation n'assure pas l'efficience de la démarche. La bonne volonté des établissements privés vis-à-vis de ces dites obligations n'a ainsi pas toujours été évidente. Entre autres, la déclaration prévue par l'article 26 de la loi Astier, afin d'ouvrir une école technique, suscite une opposition feutrée. Déjà en 1921, les écoles professionnelles libres de Saint-Étienne, de garçons et de filles, s'opposent à leur reconnaissance comme écoles techniques au titre de la

---

[2417] ADL, T 2395, lettre du directeur général adjoint de l'Enseignement technique Hippolyte Luc au préfet de la Loire, 22 mai 1933.

[2418] ADL, T 2395, lettre du directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé au préfet de la Loire, 30 juin 1933. Cette décision discrétionnaire semble démontrer le caractère autant politique que pédagogique des notes attribuées par les inspecteurs des établissements privés.

loi Astier[2419]. De fait, les établissements s'opposent aux inspections prévues par ladite législation. Leurs directions – Joannès Maras et Clotilde Tézenas du Montcel – déposent même un recours devant le Conseil d'État au cours de l'année 1921 afin d'obtenir le droit de demeurer de simples écoles primaires supérieures[2420]. Les dispositions liées à la taxe d'apprentissage et l'action de l'administration de l'enseignement technique vont lentement faire évoluer la situation à partir de 1925-1926. C'est ensuite le décret du 9 janvier 1934 qui contraint les institutions à se faire reconnaître non plus seulement comme cours professionnels, mais véritablement comme école technique privée[2421].

Si la simple déclaration de la nature des établissements s'avère problématique d'un point de vue pédagogique, la question financière, qui en est à l'origine, se révèle d'une complexité encore plus importante. C'est le cas dans l'une des écoles professionnelles privées de la région, destinée à la formation des ouvriers qualifiés de l'industrie métallurgique, qui illustre le jeu parfois ambigu des industriels – et des religieux – vis-à-vis de la loi Astier et de la taxe d'apprentissage. Fondée dès 1913 par le père jésuite Denis Jourjon[2422], située dans le quartier du Marais, l'École Sainte-Thérèse devient à partir de 1920 l'un des principaux établissements de l'agglomération stéphanoise. Il est déclaré comme cours professionnel[2423] dépendant, comme le permet la loi du 21 mars 1884, d'un syndicat professionnel fondé en mars 1920 : le Syndicat forézien d'apprentissage de l'industrie métallurgique et des industries connexes. L'article 4 des statuts de 1920 fixe explicitement l'objet du syndicat[2424] :

[2419] ADL, 123 W 30, note de l'IDET Georges Wagner au préfet de la Loire, 6 mars 1922.

[2420] L'École Sainte-Barbe effectue la déclaration prescrite par l'article 37 de la loi Astier (cours professionnels) le 8 août 1921, celle prescrite par l'article 26 (école technique privée) le 21 décembre 1934. L'école professionnelle libre de jeunes filles se résout à la déclaration prévue par l'article 26 dès le 13 octobre 1924, renouvelée le 31 décembre 1934 (ADL, T 2105, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Éducation nationale, 20 juin 1935).

[2421] Le décret du 9 janvier 1934 impose la régularisation du personnel des écoles techniques privées. La régularisation forcée des cours privés en écoles techniques privées découle *a priori* de ce texte, et elle est renforcée par la circulaire ministérielle du 15 mai 1935. Par exemple, l'école professionnelle du Mollard à Rive-de-Gier se déclare comme cours professionnel le 5 mars 1926, et comme école technique privée seulement le 10 janvier 1935 (ADL, 282 W 106, lettre du préfet de la Loire au préfet du Rhône, 24 août 1960).

[2422] Cf. partie 1.

[2423] La déclaration prescrite par l'article 37 de la loi Astier est effectuée en mars 1920 (ADL, T 2105, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Éducation nationale, 20 juin 1935).

[2424] ADL, 10 M 439, déclarations relatives au Syndicat forézien d'apprentissage, déposées en préfecture, 1920-1940. Les sept paragraphes suivants prévoient la création de « liens de fraternité » entre les apprentis et les membres du syndicat, la représentation auprès du gouvernement, des chambres de commerce, des compagnies de chemin de fer, etc., des réclamations concernant la métallurgie, la mise en place d'une information mutuelle sur les ressources en main-d'œuvre et personnel, la fondation éventuelle de caisses de secours mutuel et d'œuvres d'apprentissage, ainsi que le placement des apprentis formés par le syndicat. Le SAM n'est pourtant connu pour aucune autre activité que celles liées à l'enseignement professionnel.

« 1° - Créer un centre d'apprentissage à Saint-Étienne pour les professions de l'industrie métallurgique et tout d'abord des tourneurs, des ajusteurs et spécialistes de la mécanique et au fur et à mesure que les moyens le permettront d'autres catégories d'ouvriers professionnels, forgeurs, modeleurs, mouleurs, charpentiers en fer… Un diplôme sera délivré à la fin de l'apprentissage aux élèves qui seront aptes à exercer les fonctions d'ouvrier professionnel dans une des catégories envisagées.

2° - Au fur et à mesure, créer des annexes d'apprentissage dans les régions voisines de Saint-Étienne, par exemple Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Montbrison, au moins par des cours théoriques.

3° - Créer un organe s'occupant plus particulièrement de la question pratique de l'apprentissage dans les ateliers même de production (c'est-à-dire en dehors de formes habituelles des écoles professionnelles) […] ».

Le directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne Honoré Beaufils s'inquiète d'obtenir de plus amples renseignements sur l'établissement[2425]. Le rapport du commissaire central de police permet de cerner les acteurs derrière son ouverture[2426]. L'école du Syndicat forézien d'apprentissage est soutenue par quelques noms remarquables de la métallurgie régionale : le conseil d'administration se compose du maître de forges Camille Bedel – descendant de la famille de sidérurgistes implantés à la Bérardière (Saint-Étienne) –, président, du maître de forges Paul Neyrand (Saint-Julien-en-Jarez), vice-président, de l'ingénieur Charles Rouveure, de la Manufacture de ressorts de Terrenoire, comme secrétaire, et de l'industriel stéphanois Jacques Guinet comme trésorier. Les projets d'extension dans l'ensemble du département, qui n'auront pas de suite, s'expliquent par la présence d'ingnéieurs d'entreprises situées hors de Saint-Étienne : Paul Neyrand donc, mais aussi l'ingénieur en chef des Ets Jacob Holtzer à Unieux, Victor Balazuc, et son homologue des Aciéries et forges de Firminy, Léopold Granger[2427]. Les deux hommes étaient déjà membres, en 1911, du conseil d'administration de

---

[2425] ADL, 1205 W 85, lettre de l'inspecteur général adjoint de l'Enseignement technique Honoré Beaufils au préfet de la Loire, 21 mai 1921.

[2426] ADL, 1205 W 85, rapport du commissaire central de police de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 4 juin 1921. Je signale ici le rôle de Jean Servanton (1900-1973), professeur puis directeur de l'école et futur chef d'entreprise de mécanique.

[2427] Il faut également ajouter la présence au conseil d'administration du constructeur stéphanois Henri Broyet. Sur l'évolution de sa composition, cf. annexe. L'adhésion au SAM est ouverte aux individus, et non aux entreprises. Les adhérents peuvent être, outre des patrons, des « membres associés », des agents de maîtrise ou des ouvriers (article 3).

l'Association mutuelle industrielle, implantée rue des Aciéries[2428]. Il est probable qu'il s'agisse de la première structure fondée afin d'encadrer la création de l'atelier-école du père Jourjon.

La mise en place de la taxe d'apprentissage oblige les établissements privés d'enseignement professionnel à se signaler à l'administration préfectorale. Lors de la réunion de la commission permanente du CDET du 16 mars 1926, la demande d'exonération de l'école est étudiée[2429]. La doctrine du double emploi n'est pas appliquée, puisque l'école pratique refuse chaque année de nombreux élèves. Toutefois, les membres de la commission refusent de considérer les subventions versées à l'établissement, puisque celui-ci se refuse alors, depuis son ouverture, à tout contrôle administratif. L'établissement ne respecte pas, de fait, les prescriptions liées à la taxe d'apprentissage et à son utilisation. La direction de l'établissement, sans aucun doute soucieuse de se conformer aux intérêts de ses bienfaiteurs, se plie sans tarder à cette obligation[2430]. Les notes de qualité attribuées par le CDET sont fluctuantes : 14/20 en 1926, 16/20 en 1928, 12/20 en 1930 et 16/20 en 1931[2431]. Elles correspondent alors à la comparaison de l'école avec des cours professionnels.

Le fonctionnement de l'école s'apparente en effet à celui d'un atelier d'apprentissage, dont la réalisation de pièces pour l'industrie constitue le cœur de l'activité de formation[2432]. Dès la fondation de l'école, le père Jourjon obtient des Forges et ateliers du Creusot (Ets Schneider) la fourniture de travaux à exécuter par des ouvriers professionnels entourés d'apprentis[2433]. Les jeunes gens signent d'ailleurs un contrat de trois années en bonne et due forme. Lors de la première année officielle de fonctionnement, les élèves sont présents à l'atelier de 7 heures à 18 heures, en comptant les deux heures de pause de la mi-journée[2434]. L'apprentissage théorique donné au sein de l'établissement est jugé quasiment nul par les inspections effectuées. L'organisation change toutefois peu de temps après ce premier constat. L'emploi du temps comporte 40 heures de travaux pratiques sur les 54 que compte chaque semaine en 1re et 2e

---

[2428] ADL, 4 M 360, dossier de l'Association mutuelle industrielle. Cf. chapitre 2.

[2429] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 16 mars 1926.

[2430] ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 13 juillet 1926.

[2431] ADL, T 2091, réunions de la commission permanente du CDET de la Loire, 13 juillet 1926 et 23 mars 1928, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 28 mars 1930.

[2432] Si la circulaire du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique datée du 21 février 1920 autorise les élèves d'écoles techniques à exécuter des travaux pour l'industrie, il est probable qu'elle ne s'applique pas à une institution qui n'est pas déclarée comme école technique privée, selon les termes de la loi Astier.

[2433] Jérôme Sagnard, « De l'École Sainte Thérèse… », art. cit., p. 128.

[2434] ADL, T 647, document Écoles et cours professionnels privés, sd. [1929 ou après].

année. Ce volume de formation pratique s'élève en 3e et 4e année à 46 heures. Le programme de l'établissement vise une progression logique quant aux opérations enseignées aux jeunes gens : « En 1ère année les élèves exécutent des pièces classiques de progression. Ensuite l'apprentissage est orienté vers la production. Ils exécutent même des travaux provenant de commandes industrielles ». Les formations proposées concernent des professions comme tourneur, ajusteur mécanicien, outilleur, fraiseur, raboteur et forgeron de petit outillage. Chaque année, l'équipement de l'école s'étoffe grâce aux travaux des élèves. Par exemple, une fraiseuse de type Huré est achevée en 1929. L'enseignement théorique se compose quant à lui de dessin industriel, d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie, de mécanique, de technologie et de français. Des cours facultatifs du soir sont également organisés par le Syndicat forézien au dispensaire du 2, rue Mi-Carême, au centre de Saint-Étienne, c'est-à-dire en un endroit éloigné de l'école excentrée dans le quartier du Marais, près des usines des FFASE ou de la Chaléassière[2435].

La rétribution des apprentis s'opère, sauf lors des premiers mois de présence à l'école, en fonction de la qualité et de la quantité du travail réalisé à l'atelier, et de l'effort des apprentis lors des cours théoriques. Les jeunes gens signent à leur entrée à Sainte-Thérèse un contrat de trois ou quatre années. Le salaire moyen est compris entre 100 et 280 francs par mois pour un élève de 2e ou 3e année. La moitié du salaire est remise aux parents à chaque fin de mois. L'autre moitié est due comme pécule dû à la fin de l'apprentissage, comme cela se pratique également dans les entreprises. Il est décerné en fin de formation un simple diplôme de fin d'apprentissage, même si un ou deux élèves par an sont alors présentés au CAP. Cette participation à un examen national n'est pas neutre – il est même requis aux écoles techniques privées d'y présenter leurs élèves sous peine de perdre le bénéfice de la taxe d'apprentissage à partir de la session 1931[2436].

[2435] Ces cours du soir proposent des enseignements de français, mathématiques, sciences et technologie des moteurs d'automobiles et d'aviation. Ils accueillent 45 élèves en 1926, 51 en 1929.

[2436] La demande est faite alors même que les établissements n'ont pas encore pu préparer véritablement leurs élèves à cet examen, dont ils découvrent alors principe, contenu et déroulement. À ce titre, le Syndicat des industries du fer de la vallée du Gier, gestionnaire de l'École du Mollard à Rive-de-Gier, s'étonne publiquement du manque de culture générale dans les programmes d'examen (ADL, 282 W 109, lettre du Syndicat des industries du fer de la vallée du Gier, 21 mai 1931). L'organisation spécifie que la formation des futurs ouvriers spécialistes nécessite de leur inculquer non seulement cette culture générale, mais « surtout l'habitude et le goût du travail intellectuel », « meilleur bagage à fournir à des jeunes gens qui ont la légitime ambition d'améliorer leur situation ». Le cadre des cours du soir et sa faiblesse en nombre d'heures apparaît la cause probable de cette plainte. Il peut cependant apparaître judicieux de rapprocher cette déficience supposée de culture générale des reproches traditionnels des défenseurs de l'enseignement de la morale chrétienne, vis-à-vis de la morale civique développée au sein de l'école républicaine, et au-delà des rapports entre individu et collectivité (cf. Yves Deloye, *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994).

Les enjeux financiers demeurent impérieux pour la gestion d'une école professionnelle libre, et dépendent pour leur pérennité d'une bonne appréciation de la part des instances décisionnelles départementales. Le Syndicat forézien d'apprentissage comprend, alors même que la composition des CDET est élargie afin de répondre à une demande insistante du patronat français, l'intérêt que représente la participation de l'un de ses membres à l'instance ligérienne. Il sollicite une telle nomination au cours de l'année 1930, officiellement afin de défendre la valeur du programme de l'école[2437]. S'il n'existe alors aucune place vacante, Charles Rouveure obtient dès le mois suivant sa nomination au sein de la commission permanente, sur proposition de la chambre de commerce, à la suite du décès du fabricant de cycles Jules Ravat[2438].

Cet entrisme ne résout pas toutes les contrariétés possibles pour la bonne marche de l'école. Celle-ci ne fait toujours preuve d'une grande exactitude dans ses déclarations relatives aux subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage[2439]. La direction de l'Enseignement technique sollicite ainsi en décembre 1932 le directeur de l'ENP de Saint-Étienne, afin de vérifier la comptabilité de l'établissement du Marais[2440]. La commission permanente du CDET admet qu'une telle initiative sied beaucoup mieux aux Contributions directes qu'au directeur d'une école publique ou même à un inspecteur départemental. Le Syndicat forézien d'apprentissage tente alors d'obtenir une revalorisation de son taux d'exonération, passé de 80 % à 62,5 %, en raison d'un prix de revient heure-élève jugé supérieur à la moyenne de celui des écoles publiques équivalentes du département. De nombreux industriels protestent contre cette décision[2441]. Le Syndicat sollicite l'entremise du député républicain de gauche de la Meuse André Beauguitte[2442]. Le préfet renvoie l'issue d'une telle demande à la décision du CSET. C'est à ce titre que sa commission permanente est amenée à statuer en juin 1933 sur un appel formulé par les Ets Mermier à Saint-Étienne[2443]. Le prix de revient de l'heure-élève de l'École Sainte-Thérèse, retenu par le CDET de la Loire, est reconnu erroné par l'instance supérieure, mais insuffisamment pour motiver une modification. En effet, le montant des matières premières imputé aux dépenses de l'école est jugé « si considérable qu'elle fait apercevoir

---

[2437] ADL, 1205 W 85, lettre du directeur du Syndicat forézien d'apprentissage au préfet de la Loire, 19 juin 1930.
[2438] ADL, T 2402, arrêté ministériel du 24 juillet 1930.
[2439] ADR, 1 T 2259, avis de l'inspecteur général de l'Enseignement technique Joseph Dupin sur l'état des sommes reçues en 1931 au titre de la taxe d'apprentissage par le Syndicat forézien d'apprentissage, 8 février 1933.
[2440] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 17 décembre 1932.
[2441] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 25 janvier 1934.
[2442] ADL, 9 M 244, lettre du préfet de la Loire au député de la Meuse André Beauguitte, 28 décembre 1932.
[2443] ADL, 282 W 106, décision de la commission permanente du CSET du 28 juin 1933.

l'École comme une entreprise industrielle ». De plus, « les travaux confiés aux élèves varient avec les commandes » et, dès la deuxième année de formation, ces dites commandes prévalent à l'application d'un programme méthodique[2444]. L'exonération accordée initialement par le CDET n'est pas déjugée, et l'appel est ainsi rejeté.

Comme d'autres institutions de la région, le Syndicat forézien s'est longtemps refusé à effectuer la déclaration comme école professionnelle prévue par la loi Astier[2445]. L'administration de l'Enseignement technique repart à la charge au début de l'année 1934[2446]. Deux textes, un décret et une dépêche ministérielle, datés du 9 janvier 1934, imposent en effet la régularisation tant du personnel des écoles techniques privées que celle des écoles comme celle du syndicat. Ce dernier argue de la qualité d'atelier d'apprentissage et non d'école technique privée de l'établissement. En novembre 1934, l'école du Syndicat obtempère cependant et demande sa régularisation[2447]. L'imbroglio sur le statut de l'école se conclut quelques mois plus tard grâce à l'intervention de l'IGET Joseph Dupin[2448]. Le rapport d'inspection, fruit de la visite de l'établissement du fonctionnaire et de l'IDET Alexandre Rachet, permet de préciser le fonctionnement pédagogique de l'école[2449]. Celle-ci propose toujours un cycle d'études de quatre ans, et ne permet pas, par son emploi du temps, aux apprentis d'occuper un autre emploi à côté. L'École Sainte-Thérèse offre une préparation théorique et pratique à une profession industrielle, complétée de l'instruction de connaissances générales. Il s'agit ainsi pour l'inspecteur Dupin d'une véritable école technique privée telle que le prévoit la loi Astier[2450]. La régularisation est impérative. Elle intervient lorsque la déclaration d'ouverture est reçue par la préfecture de la Loire le 23 mai 1935. Le directeur et le chef d'atelier de l'établissement remplissent les conditions d'exercice exigées[2451]. Le corps

---

[2444] Le Syndicat forézien édite même une notice publicitaire faisant état des différents travaux exécutés par les apprentis dans les ateliers (ADR, 1 T 2259).

[2445] ADL, 1205 W 85, note du préfet de la Loire au maire de Saint-Étienne et réponse, 15 mai 1926.

[2446] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 5 février 1935.

[2447] ADL, 1205 W 85, lettre du président du conseil d'administration du Syndicat forézien d'apprentissage au préfet de la Loire, 14 décembre 1934.

[2448] ADL, 1205 W 85, lettre du directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc au préfet de la Loire, 9 mai 1935, transmise au président du Syndicat forézien d'apprentissage le 14 mai 1935.

[2449] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 21 mai 1935. Cf. ADR, 1 T 2259, rapport de l'inspecteur général de l'Enseignement technique Joseph Dupin sur l'école organisée par le Syndicat forézien d'apprentissage, 22 avril 1935.

[2450] ADL, 282 W 106, minute préfectorale non signée, sd. [1935].

[2451] ADL, 1205 W 85, lettre du directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc au préfet de la Loire, 20 juillet 1935. Le directeur Jean Lafond (né en 1881), nommé en 1933, justifie de 34 années de pratique en

professoral se compose, quant à lui, d'anciens ingénieurs passés par les Arts et Métiers, l'Institut catholique d'arts et métiers de Lille ou l'Institut électrotechnique de Grenoble[2452].

Les considérations économiques touchant au Syndicat forézien ne sont pas achevées pour autant. Une inspection financière, complément de l'inspection pédagogique, est effectuée par l'IDET Jean-Marie Limousin, ancien président du tribunal de commerce de Saint-Étienne, le 10 février 1936[2453]. Si la comptabilité de l'école est parfaitement tenue, le rapport signale qu'une partie du budget est alimenté par le produit du travail des élèves et que les sommes reçues au titre de la taxe d'apprentissage sont exclusivement affectées à des dépenses d'enseignement technique[2454]. Les sommes reçues pour l'exécution de travaux pour des tiers sont mentionnées dans le budget sous la rubrique « indemnités pour travaux d'élèves ». L'importance de ces travaux d'élèves pour le profit de l'industrie privée est désormais problématique. Des poursuites judiciaires sont même engagées par des industriels stéphanois contre le Syndicat[2455]. Celui-ci est accusé de faire une « concurrence préjudiciable à leurs intérêts, en exécutant des commandes à des prix de vente inférieurs à ceux pratiqués dans l'industrie ». Le recours porte sur l'absence de contraintes fiscales et assurantielles d'une école technique privée, qui privilégierait abusivement l'établissement du Marais. Les IDET Limousin et Rachet ont d'ailleurs été interrogé par un expert nommé par le tribunal stéphanois compétent.

La commission permanente du CDET discute de la question. Si les circulaires des 21 février 1920, 24 février 1923 et 19 novembre 1930 autorisent les élèves des écoles d'enseignement technique à exécuter des travaux pour le compte de l'industrie privée, au prix du marché, l'instance départementale demeure alors sans solutions. La direction de l'Enseignement technique est sollicitée. Une dépêche ministérielle du 18 janvier 1937 répond en partie aux interrogations. Une école technique peut accepter des commandes de l'industrie, mais elle est dans ce cas soumise du point de vue fiscal aux mêmes obligations qu'une entreprise

---

électro-métallurgie et construction électrique. Le chef d'atelier Joseph Catelan (1901), ancien élève diplômé de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, a exercé à la Chaléassière comme chef monteur jusqu'en 1924.

[2452] ADL, 1205 W 85, lettre du président du Syndicat forézien d'apprentissage au préfet de la Loire, 4 octobre 1935.

[2453] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 14 février 1936. L'existence d'un mandat d'inspecteur financier conforte l'analyse de Stéphane Lembré sur le développement de « profils plus spécialisés » au cours des années 1930 (« Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique… », art. cit., p. 158-160).

[2454] ADL, 282 W 106, rapport financier de l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique Jean-Marie Limousin sur le Syndicat forézien d'apprentissage, 16 février 1936.

[2455] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 22 décembre 1936.

à caractère commercial. Les élèves, qu'ils relèvent du statut d'ouvriers ou d'apprentis, dépendent dès lors de la loi du 10 août 1898 sur les accidents du travail, ce qui contraint bien à la souscription d'une police d'assurance. Une telle orientation d'une école technique priverait toutefois cet établissement de la possibilité de recevoir des subventions au titre de la taxe d'apprentissage. Le sous-secrétariat d'État invite d'ailleurs le préfet de la Loire à s'opposer à toute décision du CDET qui irait à l'encontre de ces prescriptions.

La commission permanente réagit à cette annonce. Alexandre Rachet rappelle que les commandes pour l'industrie privée ayant débuté bien avant les dernières inspections de l'École Sainte-Thérèse, il serait particulièrement injuste de priver les chefs d'entreprises des exonérations escomptées de taxe d'apprentissage, au moins jusqu'à l'exercice 1936, en cas d'application de la décision ministérielle. L'assemblée décide de défendre cette vision jusqu'à nouvel ordre. L'IDET Rachet est chargé de rapporter sur la question[2456]. Rien n'interdit l'exécution de commandes privées par les écoles professionnelles, mais l'inspecteur estime « que tout est dans la mesure et que c'est cette mesure qu'il convient de rechercher[2457] ». Le « but désintéressé et généreux » du Syndicat forézien ne saurait selon lui justifier son assimilation à une entreprise commerciale. De tels desseins n'empêchent nullement des commentaires critiques sur « l'insuffisance » du temps consacré à l'enseignement général, ou « la médiocrité des travaux de dessin et technologie ». Le montant des primes versées aux élèves interroge également, mais surtout la pertinence d'un apprentissage du métier dans une école proposant de nombreux travaux de série.

Au cours de la réunion de la commission permanente du 5 juillet 1937, le délégué ouvrier CGT Louis Vacher interroge l'assemblée sur l'adéquation éventuelle entre les entreprises subventionnant l'école au titre de la taxe, et celles lui commandant des travaux divers, éventuellement à des prix inférieurs à ceux du marché. Le directeur de la Société des mines de la Loire Antoine Roche estime alors qu'il n'en est rien, en ce qui concerne les houillères tout au moins. Pour Alexandre Rachet, s'il n'y a aucune raison de modifier la situation de l'école, la note de qualité pourrait être diminuée à l'avenir si le nombre de commandes effectuées pour le compte de l'industrie n'était pas diminué, et les travaux plus judicieusement choisis en

---

[2456] ADL, 282 W 106, rapport de l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique Alexandre Rachet sur l'école du Syndicat forézien d'apprentissage, 2 juillet 1937.

[2457] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 5 juillet 1937.

fonction de l'intérêt des jeunes gens formés par l'établissement[2458]. La commission permanente du CDET vote enfin sur le maintien des exonérations au bénéfice du Syndicat forézien : les directeurs d'écoles publiques s'abstiennent, et seul le représentant ouvrier Vacher se prononce contre[2459]. Le CDET refuse ainsi de se déjuger, malgré les avis contraires émis par ses membres. Le directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc demande alors au préfet de la Loire de ne pas s'opposer, « pour des raisons d'opportunité », à la position du CDET en matière d'exonération des subventions versées au Syndicat[2460].

La position de la DET, soucieuse de susciter le soutien des employeurs aux écoles techniques, s'accommodent ainsi de l'essor des écoles techniques privées – une fois celles-ci dûment déclarées – grâce à la taxe d'apprentissage. Malgré les incompréhensions d'une partie des acteurs éducatifs locaux, ce compromis satisfait les acteurs patronaux – délégués consulaires comme IDET – et favorise la stabilisation voire l'expansion de l'offre de formation ouvrière en région stéphanoise. Le patronat métallurgique local tient en effet à bénéficier de cette formation scolaire d'une élite ouvrière destinée aux métiers qualifiés de leurs ateliers. Si l'utilité des cours professionnels n'est pas forcément en cause, l'intérêt que représente le soutien à ces institutions publiques apparaît moindre que le financement des établissements privés pour une majorité des industriels locaux. Le constat est sans appel lorsque l'on étudie les chiffres de l'exercice 1936 : sur le total des versements aux écoles et cours techniques – 878 314 francs hors sommes exonérées pour l'apprentissage en entreprise –, la part de l'enseignement privé est de 57 %[2461]. Sur les 378 855 francs versés à des établissements publics, 226 004 francs, soit près de 60 %, sont consacrés à la seule École des mines de Saint-Étienne. Afin d'avoir une vision plus précise des choix opérés par les sociétés assujetties à la taxe, le tableau suivant compare des institutions équivalentes.

[2458] ADL, 282 W 106, rapport de l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique Alexandre Rachet sur l'école du Syndicat forézien d'apprentissage, 2 juillet 1937.

[2459] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 5 juillet 1937.

[2460] ADL, 282 W 106, lettre du directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc au préfet de la Loire, 1er juillet 1937.

[2461] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 5 juillet 1937.

Tableau n°32 : Subventions versées au titre de la taxe d'apprentissage à quelques écoles techniques et cours professionnels de la région stéphanoise, exercice 1936.

Établissements publics		Établissements privés	
ENP de St-Étienne	14 709,60	137 795,50	École Sainte-Barbe
Cours professionnels municipaux de St-Étienne	1 800,00	110 280,25	École Sainte-Thérèse
École pratique d'industrie de St-Chamond	46 628,55	87 073,30	École de la Grand'Grange
Cours professionnels municipaux de St-Chamond	450		
École pratique d'industrie de Rive-de-Gier	23 154,90	32 125,00	École du Mollard
Cours professionnels municipaux de Rive-de-Gier	2 710		

Le bénéfice de la taxe, entre œuvres privées et publiques de formation, apparaît fortement déséquilibré dans le cas d'une grande ville comme Saint-Étienne – d'autant plus que la nationalisation de l'école professionnelle de garçons renforce la conviction des dirigeants d'entreprise sur les obligations incombant à l'État en matière de financement de l'enseignement technique. L'écart apparaît plus mesuré dans des localités à la population plus réduite comme Saint-Chamond ou Rive-de-Gier, ce qui pourrait indiquer une plus forte complémentarité des établissements pourtant en concurrence pour la collecte des subventions. L'idée du double emploi peut se justifier du point de vue pédagogique, mais elle n'a probablement pas autant de conséquences sur la générosité d'employeurs soucieux de l'amplification numérique et de la diversification qualitative de l'offre de formation ouvrière.

L'instauration de la taxe d'apprentissage, visant à imposer aux entreprises la généralisation de la pratique des subventions au profit des œuvres d'enseignement technique, a provoqué d'importantes contestations et incompréhensions. Le travail de lobbying des milieux patronaux s'est opéré à l'échelle départementale comme nationale. Celui-ci a contribué à la mise en œuvre d'un fonctionnement qui permet aux employeurs de bénéficier d'importantes exonérations. Les grandes entreprises sidérurgiques, qui dépendent pour la plupart du CDET de la Seine, utilisent leurs dépenses d'apprentissage afin de couvrir la plus grande partie de leurs obligations. Le barème adopté à Paris les oblige cependant à subventionner des écoles techniques destinées à la formation des cadres moyens et supérieurs. Les entreprises de taille plus réduite, dépendant du CDET de la Loire, profitent de leur côté de la contrainte de la taxe afin de financer des œuvres privées, détournant l'esprit originel de la taxe. La faveur dont bénéficient en région stéphanoise les écoles catholiques explique sans doute, du côté ministériel, l'échec du projet

d'office départemental de l'apprentissage. Du côté patronal, le refus de la chambre de commerce d'imposer une contribution supplémentaire aux entreprises patentées illustre, encore une fois, le constat d'une mobilisation collective, et des réalisations institutionnelles afférentes, motivée par la volonté de limiter les contraintes menançant les finances patronales.

Le problème public du financement de l'apprentissage ne parvient pas à provoquer la mise en place d'un groupe d'intérêt uni, au sein duquel représentants de la préfecture, directeurs d'écoles pratiques, inspecteurs de l'enseignement technique et représentants patronaux arriveraient à agir de concert. La méthode spécifique adoptée par le CDET de la Loire représente certes un compromis réel, permettant d'éviter tout conflit ouvert entre les industriels et commerçants d'un côté, les acteurs publics de l'enseignement technique de l'autre. Cette concorde ne s'étend cependant pas jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions, malgré les tentatives que représentent l'office d'apprentissage et la section Loire de l'AFDET. Au contraire, le patronat catholique de Saint-Chamond profite de l'opportunité pour promouvoir ses vues en matière de formation ouvrière, à travers la refondation de la Grand'Grange. Le faible engagement patronal au bénéfice des écoles publiques, à travers le versement des subventions au titre de la taxe, s'explique par l'argument présentant l'État comme responsable du financement de ces établissements. La péréquation des fonds au sein du budget national de l'enseignement technique, et leur redistribution, ne peut compenser cette relative désaffection. La volonté d'imposer aux employeurs une norme de l'entreprise vertueuse n'a ainsi pas permis une véritable intégration entre intérêts patronaux et intérêt public.

***

La mise en place de cours professionnels obligatoires, puis l'imposition d'une participation financière des entreprises susceptibles de former des apprentis, contribue par son ampleur à modifier le paysage de la formation ouvrière. Certes, il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles pratiques, mais de généraliser et de tenter de pérenniser ce qui relevait, jusqu'à la Grande Guerre, d'une exception au fonctionnement du monde industriel plutôt que d'une norme. Comme au cours de la période précédente, le souci des milieux patronaux, et la métallurgie ne fait pas exception, est d'affirmer une résistance face aux projets ministériels et parlementaires. Dans la droite ligne de la défense de la liberté des affaires, le travail d'influence consiste à négocier au mieux les modalités pratiques de l'application de ces réformes, une fois que le

processus législatif rend leur application inéluctable. Il s'agit également d'affirmer, au mieux, la légitimité des dirigeants d'entreprises à décider de l'organisation et du financement de la formation de leurs travailleurs, et au-delà la construction des marchés du travail. Il pourrait paraître étrange, alors que la déploration de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est le propre de l'économie française depuis le XIXe siècle, que ces perspectives d'extension de l'enseignement professionnel ne suscitent pas plus d'enthousiasme de la part des industriels. La préexistence d'une offre scolaire de formation, destinée *in fine* à des niveaux de formation plus élevés que celui des ouvriers professionnels, bénéficie pourtant aux intérêts patronaux. L'inculcation des savoirs nécessaires à la pratique d'atelier doit ainsi compléter l'apprentissage proprement dit des savoir-faire. La réaffirmation du soutien patronal aux écoles catholiques démontre également que la socialisation demeure une préoccupation certaine.

Au-delà des intentions défensives de certains discours, il est cependant possible que l'organisation concrète du travail au sein des entreprises ne justifie pas, pour de nombreuses entreprises, une telle inflation numérique du nombre d'ouvriers qualifiés formés. Il faudrait s'intéresser, hors cas des écoles d'entreprises, à l'adhésion des employeurs à la participation de leurs jeunes travailleurs, qu'ils bénéficient ou non du statut d'apprenti, aux cours du soir et à la préparation des examens du CAP. Il est difficile, dans l'état des sources, d'envisager si les constats réalisés au chapitre 4 sont encore valables pour la période, à savoir la destination des travailleurs formés en partie à l'école professionnelle au sein des emplois de l'encadrement d'atelier[2462]. Il est possible que, malgré les publics concernés par l'obligation de fréquentation, les débouchés à l'atelier demeurent assez limités d'un point de vue numérique. La qualification, ses causes – savoir-faire, organisation du travail, discipline d'atelier – et ses conséquences salariales, ne justifient peut-être pas un soutien plus important des employeurs à la formation de l'élite ouvrière, alors que l'expérience du métier ou de la direction des équipes demeurerait *in fine* l'argument principal de la promotion. Les enjeux du contrôle par l'entreprise de la socialisation ouvrière ne se démentent pas au cours de la période suivante.

[2462] C'est ce que suggère cependant la lecture des fiches du personnel de l'entreprise Brunon-Vallette à Rive-de-Gier (construction métallique), puisque la possession du CAP aboutit, pour les personnes embauchées au cours des années 1920 et 1930, à l'accession quasi-systématique à un poste d'ETDAM, lorsque celles-ci demeurent plusieurs années dans l'entreprise (ADL, 94 J 256-272). Il demeure cependant difficile de généraliser à partir de ce seul cas.

Chapitre 6 – La formation professionnelle, entre mises en administration et libertés patronales (1936 – 1954)

À travers l'obligation de la fréquentation des cours professionnels par les apprenti.e.s et l'instauration d'une taxe contributive au financement de l'enseignement technique, les acteurs politiques et administratifs ont tenté de renforcer l'implication des employeurs au service de l'extension de l'offre de formation. Cette gestion, à la fois coercitive et incitative, ne permet cependant pas d'obtenir la pleine application de la première réforme. Dans le cas de la seconde mesure, les effets produits ne sont pas exactement ceux initialement escomptés. Ce constat entraîne un changement de politique de l'État en matière d'enseignement technique. La période de « gestion libérale » s'interrompt ainsi, laissant la place à une forme de « régulation étatique »[2463]. Cette mise en œuvre du dirigisme n'est pas une singularité de la formation des travailleurs[2464]. Les décrets-lois de l'année 1935 présentent, déjà, une intervention renouvelée de l'État dans le jeu économique. Les textes du 30 octobre, publiés au *Journal officiel* du lendemain, de l'année, sur la formation professionnelle des chômeurs – et la possibilité de distribution de subventions par l'État – comme sur le placement de la main-d'œuvre, ouvrent ainsi un temps marqué par d'importantes réformes. Que ce soit sous le gouvernement de Front populaire, au temps du régime de Vichy ou dans le sillage des politiques décidées par les forces ayant orchestré la Libération, les textes législatifs et réglementaires successifs contribuent à inscrire l'organisation de l'enseignement technique dans un cadre national renouvelé. Les nouvelles dispositions concernent autant les établissements d'enseignement technique que l'organisation des diplômes – CAP en tête[2465]. Il s'agit ainsi de réfléchir, à travers la situation de la région stéphanoise, à la manière dont les acteurs professionnels agissent ou réagissent face aux velléités d'intervention toujours plus importantes de l'État dans l'organisation de la formation des travailleurs. L'inflation des textes et des établissements, de 1936 à 1954, dépasse de loin les enjeux relatifs à la seule industrie métallurgique, surtout pendant la période du

---

[2463] Guy Brucy et Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie,* n°131, 2000, p. 13.

[2464] Stéphane Lembré, *Histoire de l'enseignement technique*, *op. cit*., p. 72.

[2465] Entre autres : lois du 4 août 1942 et du 4 octobre 1943 sur le monopole de l'État sur les diplômes professionnels, règlement général des CAP industriels masculins en décembre 1943, création des commissions nationales professionnelles consultatives en 1948, nationalisation des CAP industriels en 1953, etc. (Guy Brucy, *Histoire des diplômes*…, *op. cit*.).

régime de Vichy. Les engagements multiples des représentants patronaux justifient cependant, au-delà du seul cadre de leurs entreprises, de s'intéresser à l'ensemble des réalisations auxquels ils participent. En effet, le cadre nouveau dans lequel s'inscrit l'enseignement technique se répercute également sur l'ordinaire des établissements où se forment traditionnellement la future main-d'œuvre qualifiée des ateliers et usines du secteur des métaux. Il en est de même à la Libération, où l'héritage institutionnel des années précédentes doit être assimilé au sein d'une organisation renouvelée de la formation professionnelle.

A. Une extension de la formation entre volonté publique et méfiance privée (1936 – 1940)

Avec la victoire des partis de gauche aux élections d'avril-mai 1936, s'ouvre une nouvelle époque pour l'enseignement technique, caractérisée par la volonté publique d'une extension de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Elle se matérialise grâce à l'action réformatrice du ministère de l'Éducation nationale sous l'autorité du radical Jean Zay. Si l'enseignement technique ne tient qu'une part mineure des ambitions de démocratisation du nouveau ministre et de ses équipes, il se heurte tout autant à la nécessité de passer par la voie réglementaire, et non législative[2466]. Le gouvernement de Front populaire rencontre un effet nombre de résistance à ses ambitions politiques. La réaction n'est pas que parlementaire, et s'étend d'ailleurs à l'ensemble des domaines de la vie économique. Après la sidération initiale du patronat lors des grèves de mai 1936, celui-ci prend conscience de l'importance de la préparation de la « revanche »[2467]. Un effort d'organisation du patronat se met progressivement en place, à travers différents registres, notamment par une mutation du répertoire d'action des syndicats.

L'enjeu de la formation des travailleurs n'échappe pas aux divergences entre les volontés du ministère et de la direction de l'Enseignement technique d'un côté, et les intérêts des

---

[2466] Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État…*, *op. cit.* ; Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2013, chapitre 1.

[2467] Ingo Kolboom, *La revanche des patrons. Le patronat français face au front populaire*, Paris, Flammarion, 1986 (éd. or. 1983).

employeurs de l'autre. Les réticences du patronat aux précédentes réformes d'envergure de l'apprentissage, visant l'extension de l'offre de formation scolaire et de complément scolaire à la formation à l'atelier ou au bureau, ont été attestées lors du chapitre précédent. Pourtant, le patronat métallurgique reconnaît la valeur de l'école dans la formation professionnelle des enfants[2468]. La supériorité de l'enseignement théorique des écoles par rapport aux cours n'est pas contestée. Par contre, « cette supériorité est compensée par le fait que les enfants n'ayant pu être initiés à la cadence de la production », et de fait, « un temps d'adaptation plus ou moins long » est nécessaire après leur recrutement. Ce qui explique que « les industriels marquent en général une préférence pour les apprentis formés dans l'ambiance industrielle ». Les projets ministériels, des ateliers-écoles à la réforme de l'orientation professionnelle, mettent néanmoins en péril la liberté des employeurs en matière de recrutement de leur main-d'œuvre. De plus, le développement des conventions collectives modifie l'organisation salariale de l'apprentissage. Dans le même temps émergent des considérations nouvelles, liées au chômage de masse puis à la production de guerre. Dans un cadre parfois périphérique à l'enseignement technique, se développe une nouvelle potentialité de formation des travailleurs qualifiés, cette fois à partir d'un public qui n'est plus celui des écoles professionnelles ou de l'apprentissage. Il s'agit ainsi, sur la période allant de mai 1936 à juin 1940, d'interroger la manière dont le patronat métallurgique tente de s'accommoder de l'intervention publique en matière de formation ou, au contraire, de contourner les contraintes de l'enseignement technique, afin de s'assurer un vivier d'ouvriers qualifiés à une période où les difficultés économiques ralentissent.

[2468] AN, CE/138, lettre du délégué général de l'UIMM Alfred Lambert-Ribot au secrétaire général du Conseil national économique Georges Cahen-Salvador, 26 novembre 1937, réponse au questionnaire de la Commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage du Conseil national économique.

Encadré n°3 : Le corps des inspecteurs départementaux de l'enseignement technique : une nouvelle phase de recomposition (1937 – 1940)

Le renouvellement de 1937 amplifie encore la composition du corps, porté à quatorze membres. Sa composition évolue, en conséquence du décès de Lucien Pupat. Jules Tournigand n'est pas renouvelé comme IDET, sans que l'on en connaisse la cause réelle. Le départ d'Antoine Sassolat est imputable à la volonté de la DET. Parmi les nouveaux inspecteurs, se trouvent des personnalités de second ordre au sein du tissu industriel stéphanois. L'ancien gadz'art Charles Cottin, directeur de l'usine de Couzon de la Société du Duralumin, prend en charge la circonscription de Rive-de-Gier. Le directeur général des Laminoirs et aciéries du Vieux-Marais André Delorme assure l'inspection des établissements masculins formant aux métiers du commerce à Saint-Étienne. L'ingénieur divisionnaire des Mines Claude Descombes, directeur de l'EMSE, est chargé, dans un poste inédit, du contrôle des compagnies houillères. À Saint-Chamond, le remplaçant de Lucien Pupat est choisi parmi les cadres de Marine-Homécourt. Il s'agit d'un ancien élève de l'école pratique de Saint-Chamond (1886) et, encore une fois, de l'École nationale d'Arts et Métiers d'Aix (1890). Benoît Tuloup, né en 1874, est chef du bureau d'études de l'usine locale. Il est loué pour son action, au sein du conseil de perfectionnement de l'école pratique comme des commissions d'examens de l'établissement[2469].

D'autres modifications sont nécessaires au sein du corps. Le décès d'Alexis Rivolier survient en 1938. Dans le même temps, Alexandre Rachet quitte le département. Ces événements aboutissent à la nomination d'un seul nouvel inspecteur, l'ancien directeur de l'école pratique de garçons de Roanne, Michel Cusin. Celui-ci est chargé de la circonscription de Firminy, le rôle d'IRET étant repris par Jean-Claude Séloron. Le fabricant de cycles stéphanois Émile Mercier est désigné en 1939, afin d'assumer l'inspection de l'ENP et des cours industriels de Saint-Étienne. Un ancien Meilleur ouvrier de France (Exposition nationale du travail 1933), le graveur-ciseleur Antoine Bourgier, est choisi afin de contribuer à l'inspection ouvrière, aux côtés d'un Jean-Marie Peyrache vieillissant. Une autre démission, celle de Charles Cottin, probablement liée à une mobilité professionnelle, oblige la DET à désigner un nouvel industriel de Rive-de-Gier pour le remplacer. Il s'agit de Jérôme Rivoiron, ancien élève de l'école pratique de la ville et de l'ENAM de Cluny, et directeur des Ateliers de chaudronnerie de la Madeleine. La date précision de sa nomination est incertaine. Elle est confirmée lors de la vague de renouvellement de l'année 1941, qui prend alors en compte les directives imposées par le gouvernement de Vichy.

1. Le patronat face aux ambitions du ministère Jean Zay (1936 – 1939)

L'une des premières décisions du ministre radical est l'allongement de l'âge de scolarité obligatoire de 13 à 14 ans[2470]. En conséquence, il faut trouver aux jeunes filles et jeunes gens qui obtiennent leur certificat d'études primaires à 12 ou 13 ans, sans possibilité de poursuivre leur scolarité, une occupation utile, d'autant plus que les difficultés économiques nées au début des années 1930 sont encore vivaces. C'est avec cette perspective de transition entre l'instruction primaire et la mise au travail que sont créés les ateliers-écoles. Ces institutions

[2469] ADL, 1 M 664, dossier de candidature à l'ordre de la Légion d'honneur de Benoît Tuloup, rapport du préfet de la Loire, 12 juin 1939. La candidature n'aboutit pas.

[2470] Loi sur l'instruction primaire obligatoire du 9 août 1936.

dédiées au préapprentissage, compromis entre les partisans de la formation à l'atelier et les soutiens de la scolarisation de l'apprentissage, possèdent une histoire déjà ancienne sous l'égide de la chambre de commerce de Paris[2471]. Le ministère Zay reprend ainsi la formule à son compte, au prix de quelques ajustements. Instaurés par le décret du 19 juin 1937, les ateliers-écoles sont destinés à l'initiation aux travaux manuels des filles et des garçons. Si l'article 1er prévoit que les chambres ou groupements professionnels peuvent initier la fondation de ce type d'institutions, ce sont avant tout les communes qui sont appelées à s'investir en ce sens. C'est ainsi que, en région stéphanoise, les municipalités de Saint-Chamond (garçons, rentrée 1938), Rive-de-Gier (garçons, 1938) et Firminy (filles, 1938 et garçons, 1939) votent l'ouverture et l'entretien de ces institutions annexées aux écoles pratiques déjà existantes[2472]. Seule la commune de Saint-Étienne décide de ne pas franchir le pas. La création des ateliers-écoles ne semble pas susciter en soi de réactions patronales hostiles au niveau régional – ce qui justifie de ne pas s'appesantir sur les conditions de leur installation au sein d'établissements scolaires déjà surchargés[2473]. Elle participe cependant d'un climat législatif et réglementaire nouveau, qui conduit les acteurs patronaux à la méfiance, en ne s'arrêtant d'ailleurs pas au seul préapprentissage.

a. La chambre de commerce de Saint-Étienne et la peur de l'étatisation de la formation professionnelle

Les ambitions législatives et réglementaires du ministère Zay ne se limitent pas à la seule organisation de l'apprentissage ou à l'institutionnalisation du préapprentissage. En effet, un projet de loi menace d'interdire aux écoles privées la délivrance de diplômes professionnels. Ce texte, déposé au Sénat le 12 mars 1936 par le ministre de l'Éducation nationale Henri

---

[2471] Sandrine Leroy et Catherine Omnès, « La chambre de commerce de Paris et les ateliers-écoles (1883-1939) », *in* Paul Lenormand (éd.), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, tome II, *Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, p. 153-166. Voir également dans le même ouvrage la contribution de Guy Brucy : « Des ateliers-écoles à "l'industrie éducative" : un siècle d'histoire de la formation professionnelle à la Chambre (1920-1990) », p. 167-197.

[2472] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 28 novembre 1938 ; 123 W 1.

[2473] Par exemple, la création de la classe d'atelier-école « à effectif normal » annexée à l'école pratique de garçons de Firminy doit se faire à la rentrée 1939 par la suppression d'une classe de première année « à effectif réduit » de la section industrielle (ADR, 1 T 2260, réunion du conseil de perfectionnement de l'école pratique de garçons de Firminy, 17 juillet 1939).

Guernut, avant même les élections législatives d'avril 1936, est déjà l'œuvre du parti radical. L'exposé des motifs, en dénonçant une délivrance « abusive » des diplômes, vise un renforcement de leur valeur, et, à travers le contrôle de la certification par l'État, une véritable rationalisation[2474]. Cette situation participerait, d'une certaine manière, d'une transposition à l'enseignement technique du principe de monopole de la collation des grades, qui existe pour l'enseignement supérieur depuis la loi du 18 mars 1880. Après l'accession au pouvoir du gouvernement de Front populaire, et la nomination de Jean Zay à l'Éducation nationale, le risque demeure sérieux pour les partisans de l'enseignement libre.

La chambre de commerce de Saint-Étienne s'émeut de la situation. Le rubanier Claude Pallandre, ancien président de la société amicale des anciens élèves de l'école professionnelle libre Sainte-Barbe, est chargé de rapporter sur la question[2475]. La condamnation du projet de loi est unanime au sein du bureau de l'institution consulaire. Celui-ci vise en effet explicitement, dans son article 2, les établissements non reconnus par l'État, ce qui est le cas de l'ensemble des écoles techniques privées du département. À défaut de diplômes, celles-ci n'auraient plus que la possibilité de délivrer des certificats de scolarité, sans compter la présentation des élèves aux examens du CAP, généralisée depuis le début des années 1930. Il paraît essentiel de présenter au ministère une solution plus consensuelle. Le rapport de Claude Pallandre cite à cet effet les propositions de la chambre de commerce de Lille, formulées à l'occasion de sa séance du 15 mai 1936. Il s'agit tout d'abord de rendre obligatoire une déclaration préalable au ministère des écoles techniques privées et cours professionnels désirant délivrer des diplômes relatifs à des aptitudes professionnelles. Ensuite, les candidats admis aux épreuves doivent respecter, à l'image des apprentis, une scolarité complète d'au moins trois années, sur un programme agréé par la direction de l'Enseignement technique. Les examens seraient contrôlés par les groupements professionnels et les organismes consulaires, toujours en lien avec l'administration. Il s'agit d'encourager la reconnaissance par l'État de l'expertise des professions sur ce qui constitue la valeur professionnelle de leur future main-d'œuvre. La chambre de commerce de Saint-Étienne encourage ainsi l'amplification de la collaboration entre l'État et le tissu économique.

[2474] Sur la volonté de mise en ordre des diplômes, cf. Guy Brucy, *Histoire des diplômes…*, *op. cit* ; Annie Vinokur, « Réflexions sur l'économie du diplôme », art. cit. ; Muriel Surdez, *Diplômes et Nation. La constitution d'un espace suisse des professions avocate et artisanales (1880-1930)*, Berne, Peter Lang, 2005.

[2475] *BCCSE*, année 1936, n°6, séance du 22 octobre 1936, « Réglementation de la délivrance des diplômes professionnels », p. 518 et suiv.

Il est envisagé d'instaurer une organisation des examens des écoles et cours professionnels privés sous l'égide de la chambre. Devant l'ampleur de la tâche, l'idée est abandonnée[2476]. Afin de maintenir l'idée d'un contrôle de l'organisme consulaire sur la formation, celui-ci propose la constitution d'une commission de contrôle des diplômes professionnels privés. Elle se composerait de délégués consulaires, d'un inspecteur de l'enseignement technique, d'un directeur d'école technique privée – provenant d'une circonscription consulaire différente, Lyon par exemple –, enfin d'un directeur ou d'un professeur, en poste ou en retraite, issu d'une école professionnelle publique. Parmi les membres désignés par la chambre au printemps 1937 se trouvent Claude Pallandre, le directeur de la Société des mines de la Loire Antoine Roche, le rubanier Honoré Rousson et le fabricant d'armes Claude Verney-Carron[2477]. Les autres membres délégués doivent être choisis par le président de la commission permanente du CDET – c'est-à-dire l'inspecteur régional de l'enseignement technique – parmi les inspecteurs départementaux. Sont également adjoint un professeur de l'ENP de Saint-Étienne et un directeur d'école professionnelle libre de Lyon.

Une dépêche du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique du 5 juin 1937 vient interdire la présence ès-qualité des inspecteurs départementaux dans les jurys d'examens d'écoles privées non reconnues par l'État[2478]. La présence d'un membre d'une école publique apparaît compromise. Le directeur de l'École de la Salle à Lyon a, quant à lui, accepté la sollicitation. La commission d'examen se limite de fait à cinq membres[2479]. Quatre écoles privées adhèrent à la commission d'examen : Sainte-Barbe, Sainte-Thérèse, la Grand'Grange et l'école professionnelle libre de jeunes filles de Saint-Étienne. Une réunion de travail, puis des entretiens avec les directeurs d'écoles volontaires sont prévues afin d'examiner les modalités d'organisation de la surveillance. Claude Pallandre rend compte des premiers résultats[2480]. Des inspections et vérifications sont effectuées par les membres de la commission au sein des établissements volontaires. Le niveau des études est jugé satisfaisant, et les

---

[2476] *BCCSE*, année 1936, n°7, séance du 29 décembre 1936, « Délivrance des diplômes professionnels, contrôle des chambres de commerce », p. 658.

[2477] *BCCSE*, année 1937, n°3, séances des 11 mai et 1er juin 1937, « Contrôle de la délivrance des diplômes professionnels », p. 204.

[2478] *BCCSE*, année 1937, n°7, séance du 2 décembre 1937, « Contrôle de la délivrance des diplômes professionnels », p. 559.

[2479] *BCCSE*, année 1938, n°2, séances des 3 mars et 5 avril 1938, « Délivrance des diplômes professionnels », p. 151.

[2480] *BCCSE*, année 1938, n°4, séance du 5 juillet 1938, « Contrôle de la délivrance des diplômes délivrés par les écoles professionnelles privées », p. 368.

inspections provoqueraient une émulation parmi les élèves, d'après le rubanier stéphanois. La chambre de commerce réussit ainsi à mettre en place une organisation visant à instaurer une certification locale de la qualité des formations proposées par les principales écoles techniques privées de sa circonscription. La commission spéciale du contrôle des diplômes est chargée par la chambre d'étudier les conséquences des textes législatifs et réglementaires, en projet ou en vigueur, sur l'enseignement privé[2481]. Paradoxalement, cette réalisation s'opère alors qu'il n'est plus question du projet de loi ayant motivé l'action consulaire, à savoir l'interdiction de la délivrance de diplômes professionnels « maison ».

Un autre aspect des velléités dirigistes de l'État vient alors inquiéter non plus les soutiens des écoles privées, mais directement les professions. Le ministère Zay vise à obliger les différentes branches à organiser elles-mêmes la formation de leur main-d'œuvre. L'orientation professionnelle des élèves en fin de scolarité obligatoire devient un enjeu essentiel. L'examen des jeunes filles et gens est dès lors un préalable avant tout placement en apprentissage. Dans la foulée de la loi dite Walter-Paulin ciblant l'artisanat, le décret-loi du 24 mai 1938 vise à organiser, du côté de l'industrie et du commerce, l'orientation et la formation professionnelle[2482]. Chaque département doit théoriquement entretenir un centre obligatoire d'orientation professionnelle. Le texte prévoit également la fixation de pourcentages d'apprentis pour les différentes branches professionnelles, hors situation spécifique des entreprises artisanales. Tout adolescent, fille comme garçon, de moins de 17 ans ne peut être employé sans la remise d'un certificat d'aptitude par un service d'orientation. L'activité de l'office municipal et départemental d'orientation professionnelle de Saint-Étienne devrait alors connaître une forte augmentation[2483]. Les moyens humains et financiers de l'institution sont alors limités, malgré les ressources apportées par la taxe d'apprentissage – pour l'exercice 1939, plus de 73 000 francs reçus pour un budget prévisionnel de 99 000 francs, soit près de trois-quarts des dépenses couvertes[2484]. La chambre de commerce de Saint-Étienne se méfie sans ambages de la perspective d'un contrôle de l'État sur le placement de la main-d'œuvre juvénile

---

[2481] *BCCSE*, année 1939, n°1, 10 janvier et 24 février, « Enseignement technique », p. 52.

[2482] Gérard Bodé, *L'Enseignement technique*…, *op. cit.*, pour le *verbatim* du décret-loi.

[2483] ADL, 9 M 247, lettre du directeur de l'office départemental d'orientation professionnelle Alexandre Sève au préfet de la Loire, 7 avril 1939.

[2484] L'office bénéficie depuis 1932 de l'instauration par le CDET d'un taux maximal de 10 % sur le montant des taxes brutes qui, malgré l'absence d'un véritable barème départemental, vise à inciter les assujettis à consacrer une partie de leurs obligations à l'orientation professionnelle.

– la crainte est d'ailleurs identique en ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre adulte[2485]. Claude Pallandre, encore lui, est chargé de réfléchir à la mise en place d'un office d'orientation privé, service annexe de la chambre[2486]. La déclaration de guerre interrompt ce processus.

b. Le projet du patronat métallurgique de contrôle de l'apprentissage ouvrier

Le positionnement du patronat métallurgique vis-à-vis de l'intervention de l'État dans la question des relations professionnelles s'explique par le contexte nouveau qu'impose la victoire des forces de gauche aux élections législatives de mai 1936. Celles-ci permettent à l'ASMPL d'investir à nouveau dans un rôle de coordination et de négociation. Au plan national, si les organisations ouvrières sont favorables à la négociation de contrats collectifs, tels que définis par la loi du 25 mars 1919, les milieux patronaux se montrent opposées à leur généralisation[2487]. C'est sous la contrainte du gouvernement que leur généralisation doit advenir. La peur de l'extension des grèves spontanées de mai-juin 1936 incite le patronat français à se rallier aux discussions, marquées par l'accord de Matignon et la loi du 24 juin 1936. Après l'accord de Matignon conclu le 7 juin 1936, des grèves éclatent dans différentes régions françaises. L'industrie stéphanoise, dont la métallurgie, n'échappent pas à ce mouvement[2488]. Le préfet contraint les membres des délégations patronale et ouvrière à appliquer en intégralité le contenu des conventions Matignon, grâce à un accord conclu entre le préfet, les membres des délégations patronale et ouvrière, le 17 juin 1936[2489]. Les discussions s'instaurent ensuite au niveau des branches professionnelles, tout au long de l'été – mois d'août excepté[2490]. La convention de la métallurgie parisienne du 24 juin sert alors de référence aux discussions[2491].

[2485] Cf. supra.

[2486] ADL, 9 M 247, procès-verbal de la réunion de la chambre d'agriculture de la Loire, 5 juin 1939.

[2487] Laure Machu, « Les organisations patronales et la négociation collective au moment du Front populaire », *in* Danièle Fraboulet, Cédric Humair et Pierre Vernus (dir.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 101-110.

[2488] Michelle Zancarini-Fournel, « Collective agreements in Saint-Étienne… », art. cit., p. 183.

[2489] ADL, 10 M 103.

[2490] MAI, CSC, n°45, lettre du secrétaire général de l'ASMPL Georges Meillier au président de la Chambre syndicale des cycles et automobiles Jean-Frédéric Boudet, 9 septembre 1936.

[2491] Michelle Zancarini-Fournel, « Collective agreements in Saint-Étienne… », art. cit., p. 183

Lorsque les deux parties s'accordent enfin sur les salaires des dix-sept catégories professionnelles reconnues, la première convention des ouvriers de la métallurgie est signée le 12 septembre 1936, entre l'ASMPL et le syndicat des métaux CGT de la Loire[2492]. Celle-ci n'est que provisoire.

Le président de l'association, se déclarant soucieux d'associer « la prospérité des travailleurs » et « celles des entreprises », exprime sa satisfaction d'accords « étudiés dans une collaboration, certes laborieuse, mais courtoise et réfléchie »[2493]. René Touchard n'en appelle pas moins officiellement à la restauration d'une « période de calme et de prospérité générale », et non à la pérennisation d'une « période de crise, d'instabilité et d'agitation ». Il souhaite alors éviter la multiplication contre-productive des procédures d'arbitrage. Cette attitude conciliatrice doit cependant être relativisée, puisqu'en novembre 1937, le patronat stéphanois dénonce des conventions « discutées sans esprit de collaboration, sous la pression d'éléments ouvriers démagogiques qui, pour imposer leur volonté, n'ont négligé aucun moyen de contrainte, allant jusqu'à la grève et à l'occupation des lieux de travail[2494] ». La première vague de conventions conclues dans la métallurgie française n'instaure pas de « véritable procédure de règlements des conflits », mais dresse « plutôt un constat de ce qui a été arraché ou concédé au terme de la lutte »[2495]. Dans la foulée de ce premier contrat collectif, d'autres négociations sont ouvertes en 1936 et 1937 avec les syndicats d'ingénieurs et d'ETAM[2496].

L'action réformatrice entamée sous le gouvernement de Front populaire ne s'arrête pas aux relations de travail *stricto sensu*. Le ministère Zay s'attaque, à la même époque, à la question de l'apprentissage – à l'image des travaux du Conseil national économique sur la question plus large de la main-d'œuvre et du chômage[2497]. L'un des textes adoptés est la loi Walter-Paulin du 10 mars 1937 sur l'apprentissage artisanal. Parmi ses objectifs se trouve l'imposition de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage. C'est surtout l'un des nombreux décrets-lois

---

[2492] ADL, 10 M 117.

[2493] *BCCSE*, année 1936, n°6, séance du 22 octobre 1936, « Contrat collectif de la métallurgie », p. 574 et suiv.

[2494] Réunion du Comité régional d'entente, 26 novembre 1937, citée par Monique Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Étienne, Centre d'étude foréziennes/ Centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales, 1980, p. 142.

[2495] Laure Machu, « Les organisations patronales… », art. cit., p. 105.

[2496] ADL, 10 M 117. Une convention collective pour les ingénieurs de la grosse métallurgie est signée dès avril 1937. Celle des ingénieurs de la métallurgie et mécanique de la Loire est conclue en mai 1937. La négociation du contrat collectif des ETAM, entamée en janvier 1937, n'aboutit qu'au début de l'année 1939.

[2497] Alain Chatriot, *La démocratie sociale à la française*…, *op. cit.*, chapitre 11 « Le CNE à l'épreuve des grands débats sociaux », p. 292-314.

pris le 24 mai 1938, ici celui sur l'orientation et la formation professionnelle, qui amorce un véritable changement dans l'attitude de l'État vis-à-vis de l'enseignement technique. Le texte impose en effet aux employeurs d'assurer l'éducation professionnelle, théorique et pratique, de leurs apprentis, sous peine du paiement d'une contribution annuelle de 2 000 francs pour chaque jeune non employé – en fonction d'une proportion à fixer ultérieurement par décret pour chaque profession – ou dont l'apprentissage est jugé insuffisant. Il est également prévu la possibilité du versement de bourses, financées par les employeurs, pour des élèves fréquentant des écoles techniques. La position de l'État « ingénieur-conseil de l'initiative privée » – pour reprendre la formule fameuse mais discutable de l'ancien directeur général de l'Enseignement technique Edmond Labbé – n'est plus perçue comme une doctrine immuable, autant par le gouvernement que par les acteurs économiques. Le successeur de Labbé, Hippolyte Luc, s'oppose d'ailleurs aux projets d'intégration du technique au reste du système d'enseignement[2498]. Il cherche à défendre sa vision d'une culture spécifique, en promouvant la part d'enseignement général nécessaire aux humanités techniques. Luc incite le patronat à proposer une collaboration active avec les pouvoirs publics, par la prise en charge des ateliers-écoles tels que ceux-ci sont initialement projetés[2499].

Au sein du patronat métallurgique, français comme ligérien, les décrets-lois du 24 mai 1938 passent mal. La chambre de commerce de Saint-Étienne déplore l'inefficience de ces textes vis-à-vis de l'objectif de redressement économique de la nation[2500]. Le texte sur la formation professionnelle n'est qu'un des éléments constitutifs de l'acrimonie des producteurs vis-à-vis de l'œuvre du Front populaire. À Lyon, une note de la chambre de commerce interroge d'ailleurs sur les véritables intentions du décret-loi : « Il est possible que cette partie du décret-loi cache un dessein de mainmise sur la jeunesse… [2501]». Au plan régional, l'ASMPL est alors à nouveau engagée sur le terrain du droit du travail, en particulier avec la question des conventions collectives.

[2498] Stéphane Lembré, *Histoire de l'enseignement technique*, *op. cit*., p. 72.

[2499] Cf. ADL, 78 J 72, correspondance d'Henry Luaire.

[2500] *BCCSE*, année 1938, n°3, 6 mai et 10 juin, « Coup d'œil sur les décrets-lois du 24 mai 1938 », p. 240.

[2501] Archives de la chambre de commerce de Lyon, dossier E1, note dactylographiée anonyme du 22 mai 1938, citée par Sylvie Schweitzer, « L'enseignement professionnel lyonnais : la continuité », *in* Olivier Dard, Jean-Claude Daumas et François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 170.

Encadré n°4 : Le patronat métallurgique et la négociation de la convention collective de travail des ouvriers sur métaux et parties similaires de Saint-Étienne en 1938.

La convention collective des ouvriers sur métaux de 1936, valable pour les arrondissements de Saint-Étienne et Montbrison, est étendue à l'ensemble de la branche par l'arrêté ministériel du 5 août 1937 (publié au *Journal officiel* le 13). Toutes les entreprises de la métallurgie, armes exceptées[2502], adhérentes ou non d'un syndicat patronal, sont contraintes d'appliquer les dispositions du contrat. Plusieurs modifications sont apportées au texte par l'intermédiaire de différents additifs[2503]. En février 1938, l'Union des syndicats des métaux CGT de la Loire demande à l'ASMPL de nouvelles modifications, sur la base d'un modèle élaboré par la confédération ouvrière pour l'ensemble du territoire[2504]. Intervient alors la loi du 4 mars 1938[2505]. Le texte actualise les dispositions prises par une première loi du 31 décembre 1936, soumettant les conflits collectifs aux procédures de conciliation et d'arbitrage[2506]. La nouvelle loi rompt les relations et pratiques relativement cordiales au sein de la commission mixte départementale d'arbitrage et de conciliation[2507]. L'association répond, par lettre du 15 avril, que la convention n'étant pas dénoncée, il n'est pas possible de discuter des demandes de modification, qui concernent notamment son aire géographique et les branches concernées. Sollicitée par la CGT, la préfecture convoque une réunion générale, conformément à l'article 31 du Livre 1er du Code du travail. L'ASMPL refuse de se laisser dicter sa conduite, ce qui contraint l'inspection du travail à solliciter la commission de conciliation. Le patronat français, à l'appel de la CGPF, s'en tient à la procédure prévue par la loi de 1938[2508]. La commission étudie la question lors d'une séance organisée le 13 mai, sans résultats, malgré les sentences arbitrales et surarbitrales intervenues depuis le texte de 1936[2509].

Selon les dispositions désormais en vigueur, une commission mixte est convoquée à l'échelon départemental, ce qui exclut de fait le périmètre de la Haute-Loire – l'arrondissement d'Yssingeaux est pourtant intégré à la circonscription de la plupart des syndicats patronaux de la métallurgie stéphanoise. L'instance réunit les délégués de quatorze chambres constituant l'ASMPL – dont celle des fabricants d'armes – et ceux de la CGT, dont certains sont d'anciens unitaires. Les travaux se déroulent en juin et juillet 1938. Du côté patronal, les participants les plus assidus incluent notamment le président de l'ASMPL René Touchard, et les permanents patronaux Georges Meillier et P. Cambay. Le texte en discussion reprend de nombreux passages de la convention parisienne et de celle de Lyon[2510]. Lors de la réunion du 27 juillet 1938, il est ajouté une mention, déjà inscrite en annexe, à l'article 27. Celle-ci indique que l'apprentissage est « soumis aux prescriptions des chapitres 1 à 7 du livre 1 du Code du travail ». Il s'agit, de toute la négociation, du seul échange relatif à la formation professionnelle dans l'ensemble du contrat. Les dispositions relatives à la rémunération des apprentis, selon leur âge, proviennent sans doute d'une convention négociée à Paris ou Lyon, et sont reprises telles quelles sans débat. Elles présentent

---

[2502] ADL, 10 M 118.

[2503] *BCCSE*, année 1937, n°3, séance des 11 mai et 1er juin 1937, « Conventions collectives, demandes d'extension », p. 220. Les additifs sont des 30 octobre et 14 novembre 1936, des 11, 12, 28 janvier et 6 février 1937. La chambre de commerce n'exprime aucun avis devant l'intention du ministère du Travail d'imposer l'extension du contrat collectif.

[2504] ADL, 10 M 117, lettre de l'inspecteur départemental du Travail Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Lyon, 25 mai 1938.

[2505] Laure Machu, « Les organisations patronales… », art. cit., p. 105.

[2506] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 254.

[2507] Michelle Zancarini-Fournel, « Collective agreements in Saint-Étienne… », art. cit., p. 188-189.

[2508] Laure Machu, « Les organisations patronales… », art. cit., p. 105.

[2509] Sentences Touchard-Semard et Schwartz (ADL, 10 M 117, lettre de l'inspecteur du Travail Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Lyon, 7 juillet 1938).

[2510] ADL, 10 M 117, réunion de la commission mixte relative à la modification de la convention collective des ouvriers sur métaux de la région de Saint-Étienne signée le 12 septembre 1936, 30 juin 1938.

cependant un progrès, par rapport à la décision du comité permanent de conciliation et d'arbitrage du département de la Seine d'août 1919. Celui-ci jugeait que les conditions fixées par le contrat d'apprentissage, verbal ou écrit, étaient les seules valables pour déterminer les modalités et la rémunération de l'apprentissage, même après la décision ministérielle établissement les salaires des usines de guerre de la région parisienne[2511].

La nouvelle convention collective est signée 1er août 1938. Il faut attendre le 3 août de l'année suivante pour qu'intervienne l'arrêté ministériel accordant l'extension et l'obligation (J*ournal officiel* du 8 août). Si la CGT est la seule signataire du texte, le Syndicat régional de la métallurgie et parties similaires CFTC est associée à la constitution de la commission paritaire permanente chargée de l'application du texte. La situation de l'armurerie demeure spécifique, en raison de l'importance des ouvriers à domicile dans la profession[2512]. Les employeurs s'accommodent mal de ce qu'ils considèrent comme une atteinte à leur liberté d'embauchage et de licenciement. Certaines ont tenté, un temps, de se soustraire à leurs obligations[2513]. Le conflit dit des « cent jours » à la Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne, mené d'août à décembre 1937, est l'exemple de revendications liées aux conventions collectives, en l'occurrence l'extension à l'ensemble du personnel du contrat collectif de la métallurgie, plus avantageux que celui du commerce de détail[2514]. Deux tentatives préalables d'arbitrage échouent avant le déclenchement de la grève, pilotée par la CGT et les militants communistes. La résistance d'Étienne Mimard vient à bout de la détermination de ses salariés. Face à ces nouvelles conditions, la réaction du patronat métallurgique est sans appel : de huit syndicats adhérents en 1935, et onze en 1937, l'ASMPL atteint le nombre de dix-huit membres en 1938[2515]. Les patronats métallurgiques participent également à la constitution du Comité régional d'entente, mis en place dans un contexte de réorganisation du patronat français[2516]. Au sein même des syndicats, comme ceux des fabricants d'armes ou des constructeurs-mécaniciens, les adhésions se multiplient. Le mouvement le plus spectaculaire concerne la Chambre syndicale de la Petite métallurgie et quincaillerie, qui éclate en 1938 en huit chambres indépendantes. L'inflation syndicale s'explique probablement par la volonté d'imposer à l'association la représentation précise des intérêts composant la métallurgie stéphanoise, en affinant au maximum la comptabilité syndicale[2517].

[2511] AFB, 0012 Z 1100-01, avis du Comité permanent de conciliation et d'arbitrage de la Seine du 21 août 1919.

[2512] Une convention collective spécifique est signée le 27 décembre 1936. Celle-ci provoque le départ de nombreux adhérents de la Chambre syndicale des fabricants d'armes. L'inspecteur du Travail suggère au syndicat des métaux CGT de solliciter une demande d'extension du contrat. Un accord est trouvé en avril 1937, entre l'ASMPL et la CGT, que refuse d'appliquer le patronat armurier. La convocation par la préfecture des deux parties, pour une entrevue devant la commission départementale de conciliation, n'aboutit pas. Les fabricants s'opposent à l'augmentation des rémunérations imposée par le contrat de 1936. Le préfet réitère sa convocation en décembre 1937, arguant que la procédure d'arbitrage aurait lieu, même *in absentiam*. En conséquence, l'armurerie doit s'aligner sur le reste de la métallurgie stéphanoise (ADL, 10 M 118, lettre d'Alexis Rivolier à l'inspecteur départemental du Travail J. Faure, 31 mars 1937 ; lettre de l'inspecteur départemental du Travail J. Faure au secrétaire de l'Union des syndicats des ouvriers sur métaux CGT de la Loire, 3 avril 1937 ; lettre du secrétaire de l'Union des syndicats ouvriers sur métaux CGT au préfet de la Loire, 25 novembre 1937, et lettre du préfet de la Loire à la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne, 22 décembre 1937).

[2513] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 143.

[2514] Michelle Zancarini-Fournel, « Collective agreements in Saint-Étienne… », art. cit. ; Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 144-146.

[2515] *BCCSE*, année 1935, p. 121 ; année 1937, p. 56 ; année 1938, p. 102. Il faut inclure l'adhésion de la Chambre syndicale métallurgique des départements de l'Ardèche et de la Drôme, qui se scinde en deux syndicats autonomes dès l'année suivante. Cf. annexe.

[2516] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 162-163. Cf. Ingo Kolboom, *La revanche des patrons*…, *op. cit*.

[2517] Le suivi de la composition de l'ASMPL est restitué par deux sources : le *Bulletin de la chambre de commerce de Saint-Étienne* et ADL, 1956 W 74.

À côté des enjeux des contrats collectifs de travail, l'association métallurgique ne néglige pas la question de l'apprentissage. L'union syndicale se fait le relais de sa confédération, l'UIMM. Déjà, au moment de la préparation du projet législatif, les organisations patronales de la métallurgie s'inquiètent de connaître l'organisation réelle de l'apprentissage par une enquête au sein des entreprises adhérentes des chambres syndicales patronales de la branche[2518]. Il s'agit de prendre position face à la revendication des syndicats ouvriers tendant à imposer un nombre d'apprentis proportionnel au personnel employé par chaque entreprise[2519]. Déjà, le patronat métallurgique, stéphanois comme national, s'oppose à de tels termes[2520]. Les industriels veulent obtenir, à défaut d'une déduction de l'effort financier réalisé au profit des écoles et cours déjà existants, une prise en compte du nombre d'ouvriers professionnels, et non de la main-d'œuvre ouvrière totale de l'entreprise.

Dans le cadre des réflexions menées au sein du Conseil national économique, l'ASMPL fournit à l'UIMM une « décomposition approximative par métier du personnel ouvrier qualifié appartenant aux industries des métaux du département de la Loire »[2521]. Ces données permettent de connaître, dans les principaux secteurs de la branche, la part de main-d'œuvre qualifiée.

Il apparaît que, pour la plupart des professions – sidérurgie, quincaillerie[2522], cycle, etc. –, toute disposition relative à la prise en compte de la main-d'œuvre totale et non de la seule main-d'œuvre qualifiée des entreprises représente un surcoût majeur. L'UIMM poursuit de son côté une réflexion d'ampleur sur la question de l'apprentissage[2523]. La journée d'études du 18 janvier est l'occasion de porter au débat quatre questions : « Le recrutement des ouvriers qualifiés », « Création et développement de cours et écoles d'apprentissage par les établissements industriels agissant collectivement », « Le contrôle syndical [patronal] » et « Les charges

---

[2518] ADL, 78 J 72, société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun, note D/N, usine de Montbrison, enquête apprentissage, 12 novembre 1937.

[2519] En cas de non-respect du nombre qui serait légalement imposé, les employeurs seraient taxés d'une contribution obligatoire de 2 000 francs par apprenti manquant.

[2520] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 192-200.

[2521] AN, CE/138, lettre du délégué général de l'UIMM Alfred Lambert-Ribot au secrétaire général du Conseil national économique Georges Cahen-Salvador, 26 novembre 1937, réponse au questionnaire de la Commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage du Conseil national économique, annexe F. L'approximation confirme la faiblesse de la comptabilité syndicale vis-à-vis de leurs membres, par manque de moyens ou par volonté politique – soit de minorer le montant des cotisations, soit d'amplifier le poids réel des chambres.

[2522] La Chambre syndicale de la petite métallurgie et quincaillerie de la Loire se divise en 1938 en plusieurs entités : estampage-forge, ferronnerie-quincaillerie-serrurerie-chaînerie, outillage à métaux et à bois, tréfilerie-pointerie-laminage à froid-gros découpage, outils agricoles (*BCCSE*, année 1938).

[2523] Consulter à ce sujet AFB, UIMM, 1100-06, apprentissage et formation professionnelle, 1938-1941.

financières de l'apprentissage et la constitution de caisses syndicales d'apprentissage »[2524]. Les réflexions initiées, surtout celles sur l'apprentissage collectif, trouvent un écho en région stéphanoise.

Tableau n°33 : Proportion d'ouvriers qualifiés, d'ouvriers spécialisés et de manœuvres dans les différentes branches de la métallurgie stéphanoise, 1937.

Désignation	Constructeurs mécaniciens		Grosse métallurgie		Petite métallurgie		Cycle		Armes		Non groupés		**Totaux**	
		%		%		%		%		%		%		%
Total des métiers qualifiés (I)	3 010	*83,2*	3 115	*24,5*	1 190	*30,3*	570	*10,2*	1 972	°	950	*33,8*	11 107	*34,9*
Professions diverses non dénommées ci-dessus	-	-	800	*5,7*	400	*10,2*	400	*7,2*	-	-	-	-	1 600	*5,0*
Usineurs	-	-	500	*3,6*	-	-	2 400	*42,9*	-	-	660	*23,5*	3 560	*11,2*
Manœuvres spécialisés	-	-	2 000	*14,4*	800	*20,4*	-	-	-	-	-	-	2 800	*8,8*
Manœuvres ordinaires	310	*8,6*	6 525	*46,8*	500	*12,7*	230	*4,1*	-	-	-	-	7 563	*23,7*
Femmes et jeunes gens	300	*8,3*	700	*5,0*	1 035	*26,4*	2 000	*36,7*	-	-	1 200	*42,7*	5 235	*16,4*
Total (II)	610	*16,8*	10 525	*75,5*	2 735	*69,7*	5 050	*89,8*	-	-	1 860	*66,2*	20 760	*65,1*
Total général (effectif des Chambres syndicales)	3 620	*100*	13 940	*100*	3 925	*100*	5 600	*100*	1 972	°	2 810	*100*	31 867	*100*

L'ASMPL prépare son propre rapport sur la question[2525]. Il est envisagé l'organisation de sections spéciales, au sein des écoles professionnelles existantes, privées comme publiques – selon le choix des parents et des élèves –, qui accueilleraient de jeunes gens pendant les deux premières années de l'apprentissage. Le programme d'enseignement serait identique à celui des écoles de métiers, soit 10 à 15 heures d'instruction théorique par semaine. Ces sections seraient toutefois gérées par l'organisation syndicale.

[2524] AFB, UIMM, 1100-06, UIMM, Journée d'études sur l'apprentissage du 18 janvier 1938, projets de conclusions et conclusions adoptées des questions étudiées.

[2525] ADL, 78 J 72, rapport de l'ASMPL sur la question de l'apprentissage, 1938.

Il se met alors en place au sein du patronat métallurgique stéphanois une intense correspondance entre trois personnalités[2526] : le secrétaire administratif de l'ASMPL P. Cambay, le secrétaire général et fondé de pouvoir de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire, et le directeur général de la Société stéphanoise de constructions mécaniques[2527], également président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, Stéphane Janin. Le secrétaire de l'ASMPL propose en juillet 1938 la mise en place au sein de l'organisation d'une commission d'apprentissage, sur le modèle de celle de l'UIMM[2528]. Le but d'une telle réunion serait de convaincre l'ensemble des représentants patronaux de l'ASMPL de l'intérêt du projet en cours d'élaboration d'organisation de l'apprentissage. Une fois l'unité du patronat réalisée, il serait plus aisé de convaincre la direction de l'Enseignement technique, et notamment « M. Luc qui ne voit que des avantages à ce que les syndicats patronaux prennent l'affaire en mains ».

Henry Luaire, informé des débats au sein de la commission d'apprentissage de l'UIMM, tempère l'objectif d'une réalisation rapide du projet[2529]. En effet, une difficulté surgit dans le fait que les industriels de la Loire ont privilégié depuis la loi Astier la formation professionnelle initiale par l'école plutôt qu'à l'atelier. Il faut assurer la prise en compte des apprentis formés par l'intermédiaire des établissements scolaires dans le pourcentage imposé aux employeurs, avant de développer une offre d'apprentissage collectif basée sur ces institutions. Dans tous les cas, l'initiative envisagée doit permettre d'optimiser la répartition des subventions accordées au titre de la taxe d'apprentissage. Le but est de mettre fin aux pénalités imposées aux exonérations de taxe par les notes de qualité des établissements bénéficiaires, « sans autre motif réel que leur caractère d'école privée », par le CDET de la Loire. La centralisation des taxes dans les mains du patronat métallurgique, et sa participation effective à l'administration des écoles privées doivent assurer ce résultat. L'organisme envisagée mettrait également en contact

---

[2526] C'est tout du moins ce que laisse entrevoir le seul fonds d'archives nous renseignant sur la question (ADL, 78 J 72).

[2527] Il s'agit de l'héritière des anciens Ets Clair Frères.

[2528] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire administratif de l'ASMPL P. Cambay au secrétaire général de la SA des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire, 16 juillet 1938.

[2529] ADL, 78 J 72, lettre d'Henry Luaire au secrétaire administratif de l'ASMPL P. Cambay, 18 juillet 1938. Jean Martin-Binachon (Fabrique de faulx et faucilles de Pont-Salomon) est le délégué de l'ASMPL au sein de la commission d'apprentissage de l'UIMM. Si Pont-Salomon se situe bien dans le département de la Haute-Loire, l'ASMPL étend sa compétence sur l'arrondissement d'Yssingeaux.

les inspecteurs rédigeant les rapports servant de base à la décision d'exonération, avec les futurs employeurs des élèves, qui seront en mesure d'apprécier pratiquement leur formation.

Henry Luaire déplore à ce titre le changement d'attitude du directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc : « Lors de la journée de janvier, il s'était avéré partisan de la formation en école ; – en juillet, il paraît pousser à la formation en atelier. Peut-être entre les deux conceptions n'y a-t-il au fond qu'une gestion d'argent !... ». En effet, à la suite du décret-loi du 24 mai 1938 sur la formation professionnelle, l'un des points d'achoppement entre l'administration et le patronat tient à la question des exonérations potentielles de taxe d'apprentissage qui résulteraient de l'organisation collective de la formation. La direction de l'Enseignement technique considère le prix de revient d'un apprenti à 3 500 francs – chiffre « très manifestement au-dessous de la réalité » pour Luaire, notamment en raison des salaires des apprentis inscrits dans les conventions collectives et du montant de rémunération des moniteurs d'apprentissage. Chaque employeur d'un apprenti aurait à sa charge le règlement d'une somme de 2 000 francs afin de financer l'instruction d'un jeune. Il serait toutefois accordé aux assujettis à la taxe d'apprentissage une économie équivalente à 1 500 francs par apprenti formé dans ces sections mutualisées. Luaire est partisan d'attendre la mise au point par l'UIMM d'une « doctrine patronale » unique. Il apparaît clairement que l'initiative de l'ASMPL s'inscrit dans une politique décidée au niveau de la confédération. La temporisation de juillet 1938 tient ainsi, au niveau local, à l'attente de la mise en œuvre réglementaire des dispositions du décret-loi du 24 mai sur les quotas d'apprentis, et à l'achèvement des négociations relatives aux conventions collectives.

La direction de l'Enseignement technique lance une grande enquête en vue de l'application de l'article 12 du décret-loi du 24 mai 1938. Les groupements professionnels, dont l'ASMPL, sont sollicités par l'administration afin de connaître précisément la proportion d'ouvriers qualifiés et d'apprentis dans l'industrie française[2530]. Une première consultation, en juillet 1938, donne les résultats suivants pour la Loire[2531].

[2530] AFB, UIMM, 0012 Z 1102-02, lettre du secrétaire général de l'UIMM Adolphe Pichon au directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc, 8 mai 1939.

[2531] AFB, UIMM, 0012 Z 1102-02, enquête du 19 juillet, pourcentage d'apprentis et jeunes ouvriers, réponses des chambres syndicales concernant les apprentis, 1938.

Tableau n°34 : Effectifs des personnels, ouvriers qualifiés et apprentis des différentes spécialités de la sidérurgie et de la construction mécanique en région stéphanoise, 1938.

Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire (ASMPL)		Effectif total personnel	Effectif total ouvriers qualifiés		Effectif total apprentis		
			n	%	*n*	% pers.	% OQ
Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire	Mécanique générale	1 892	793	41,9	12	0,6	1,5
	Chaudronnerie	715	209	29,2	10	1,4	4,8
	Fonderie et modèlerie	658	112	17,0	2	0,3	1,8
	Total	3 265	1 114	34,1	24	0,7	2,2
Comité des forges de la Loire	Usinage	4 983	1 777	35,7	25	0,5	1,4
	Grosse forge	1 458	355	24,3	1	0,1	0,3
	Fonderie	882	215	24,4	4	0,5	1,9
	Aciérie	1 392	93	6,7	0	0	0
	Chaudronnerie	1 560	533	34,2	10	0,6	1,9
	Laminoirs	2 124	152	7,2	0	0	0
	Total	12 399	3 125	25,2	40	0,3	1,3

Si, en ce qui concerne le Comité des forges de la Loire, les pourcentages sont comparables avec ceux données à l'UIMM en novembre 1937, ceux communiqués pour la construction mécanique sont évidemment en nette rupture avec ceux du précédent document de référence. Il faut prendre en compte les observations faites quant au tableau de juillet 1938 : « Dans le nombre des ouvriers qualifiés, ne sont pas compris les ouvriers spécialisés, cependant parmi les ouvriers spécialisés sont classés quelques ouvriers de métier, dont la formation après apprentissage ne se trouve pas complété ». La différence apparaît toutefois massive. Même la mention des effectifs totaux employés par les entreprises de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, 5 555 personnes au total – dont 600 employés – en tenant compte des entreprises n'ayant pas répondu à cette dernière enquête, ne modifie pas l'écart colossal entre les deux sources. Il est possible que la négociation d'une nouvelle convention collective des ouvriers de la métallurgie – conclue le 1er août 1938 – ait pu provoquer une comptabilité différente dans la qualification reconnue au personnel des entreprises adhérentes de la chambre. Il faut souligner que, en ne prenant que deux métiers, ajusteur et tourneur, dans le tableau originel de novembre 1938, on obtient déjà quasiment 50 % de la main-d'œuvre des entreprises

de la construction mécanique de la Loire adhérant au syndicat patronal[2532]. Au début du mois de mars 1939, une nouvelle enquête est d'ailleurs en cours dans les entreprises métallurgiques du département[2533].

Les travaux de l'ASMPL se poursuivent. L'UIMM donne son approbation au programme d'apprentissage mis au point par l'organisation ligérienne[2534]. L'Association parachève son plan, en approfondissant sa connaissance de l'offre de formation professionnelle dans le département, et en préparant la répartition des apprentis entre les écoles techniques existantes[2535]. Henry Luaire souligne, dans une lettre à Stéphane Janin du 26 janvier 1939, les points à soulever dans le projet de rapport à transmettre à la direction de l'Enseignement technique[2536]. Il s'agit de construire le meilleur argumentaire possible face à ce qui apparaît comme un changement fondamental de politique de la formation professionnelle au niveau départemental. Cette rupture s'effectuerait surtout par rapport aux « errements jusqu'ici suivis par le Comité départemental et les directeurs d'école pratique qui en sont, en fait, les inspirateurs ». Il s'avère nécessaire pour l'ASMPL de prendre « certaines précautions ». L'attrait du projet tient à la préservation des deux voies de formation, apprentissage à l'atelier et à l'école, tout « en limitant les dégâts pour l'École ». L'objectif est évidemment d'attirer les faveurs des directeurs d'écoles pratiques, par exemple grâce aux concessions apportées par la mention de la création possible de sections spéciales suivant le programme des écoles de métiers. Henry Luaire connaît toutefois les limites d'un tel projet lorsqu'il s'agit de baisser la garde des directeurs d'écoles pratiques :

> « […] étant donné ce que je sais de leur mentalité, je crois qu'il faut se garder d'indiquer comme seul moyen de financement la taxe d'apprentissage, car on ne manquera pas de nous faire observer que nous ferons des générosités avec de l'argent

---

[2532] AN, CE/138, lettre du délégué général de l'UIMM Alfred Lambert-Ribot au secrétaire général du Conseil national économique Georges Cahen-Salvador, 26 novembre 1937, réponse au questionnaire de la Commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage du Conseil national économique, annexe F.

[2533] ADL, 78 J 72, notes internes liées à l'enquête de la direction générale de l'Enseignement technique sur l'apprentissage, 6 mars 1939. Ses résultats ne sont hélas pas mentionnés dans les archives consultées.

[2534] ADL, 78 J 72, lettre du président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Stéphane Janin au secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire, 14 novembre 1938.

[2535] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire au secrétaire administratif de l'ASMPL P. Cambay, 14 novembre 1938.

[2536] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire au président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Stéphane Janin, 26 janvier 1939.

qui ne nous appartient pas, alors que le décret du 24 mai prévoit d'autres sacrifices. C'est pourquoi j'ai ajouté que nous pourrions éventuellement taxer nos adhérents dans la mesure que nous jugerions convenable pour arriver au résultat qu'on se propose. C'est là la pierre d'achoppement de notre position, et je suis persuadé que la suite de nos pourparlers avec la Direction de l'Enseignement technique le prouvera ».

Il apparaît ici un risque évident de diminution des ressources financières disponibles pour l'amélioration des conditions d'existence des établissements publics. Les quelques données évoquées précédemment quant à la taxe d'apprentissage, notamment le déséquilibre des subventions entre écoles privées et publiques, au détriment de ces dernières, illustrent la probable mobilisation de l'administration contre de telles dispositions. Le projet de l'ASMPL ne s'arrête pas là. La mise en place d'une 3e année d'apprentissage, non plus en sections spécifiques en école mais directement chez les employeurs, vise à obtenir pour les adhérents une possibilité d'exonération de la taxe au titre des frais d'apprentissage. Le cadre collectif proposé par l'ASMPL doit faciliter le rapport de force avec l'administration. Il est de fait impossible de se méprendre sur les intentions du patronat métallurgique. Il y aurait certes, dans l'esprit, une extension de l'apprentissage méthodique et complet, par la fréquentation théoriquement obligatoire des sections dédiées au sein des écoles professionnelles déjà existantes, privées comme publiques. Il apparaît toutefois que les industriels ne consentent nullement à augmenter leurs sacrifices, et ne visent qu'à limiter les désagréments imposés par la législation nouvelle.

c. La stratégie patronale à l'épreuve de l'enseignement technique

Le projet de règlement d'apprentissage de l'ASMPL semble relever d'un pur jeu de bonneteau institutionnel. Le rôle de l'UIMM est primordial, puisque c'est l'organisation faîtière qui a rédigé le texte définitif[2537]. Toujours est-il que Stéphane Janin et Henry Luaire, accompagnés du directeur de l'apprentissage de l'UIMM Jacques Pluyette, obtiennent une entrevue avec

[2537] ADL, 78 J 72, réunion de la commission d'apprentissage de l'ASMPL, 20 février 1939.

Hippolyte Luc le 9 février 1939[2538]. Il ressort de la réunion deux principales questions. Il s'agit tout d'abord du développement de l'enseignement général chez les apprentis, ce qui correspond aux opinions du directeur général de l'Enseignement technique. Luc compte également sur une prise de position « assez forte » du patronat « afin d'éviter en haut lieu qu'on impose aux Écoles professionnelles des programmes se rapprochant trop de l'enseignement classique ou secondaire et où la formation professionnelle serait laissée presque complètement de côté ». Il apparaît dans ces souhaits, sinon un véritable jeu de billard à trois bandes de la direction de l'Enseignement technique, du moins la volonté d'obtenir une alliance contre la perspective d'une formation trop théorique des apprentis. Cette orientation correspond à la fois aux récriminations permanentes du patronat vis-à-vis de l'enseignement technique, et à la crainte d'une « secondarisation » des écoles professionnelles. En tordant à son avantage les critiques habituellement endurées par ses propres services, Hippolyte Luc défend ses intérêts face aux projets gouvernementaux. Le directeur général prône également le développement d'heures de travaux manuels en usine pour les élèves des écoles de 14 à 16 ans, la limitation de l'investissement des écoles en machines modernes – ce qui renforcerait l'attrait de la formation pratique en usine –, et l'envoi des élèves de 3e année dans des ateliers industriels. L'apprentissage serait obligatoirement sanctionné par les examens du CAP. Les bourses de 2 000 francs par élève seraient toujours accordées par les employeurs, et s'inscriraient en déduction de la taxe d'apprentissage.

Hippolyte Luc apparaît encore disposé à collaborer avec l'ASMPL[2539]. Il demeure cependant l'obstacle du CDET de la Loire, selon Henry Luaire :

> « Malheureusement, c'est par le Comité départemental que nous devons encore passer, car, dès qu'il s'agit de répartition de taxe, sa consultation est obligatoire, et il n'apparaît pas que, dans les circonstances actuelles, Mr. Luc veuille s'affranchir de ce que, dans notre candeur un peu naïve, nous estimions n'être qu'une simple formalité. Je n'ai pas "un pouvoir royal" nous a-t-il dit pour expliquer cette attitude, encore que, par expérience, nous n'ignorons pas qu'il ne suive pas toujours les avis de ces comités où, il faut bien le dire, les industriels n'ont pas l'influence qu'ils devraient avoir en

---

[2538] ADL, 78 J 72, rapport d'Henry Luaire sur la visite du 9 février à Hippolyte Luc, 11 février 1939, et lettre du président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Stéphane Janin au secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire, 11 février 1939.

[2539] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire sans destinataire, 13 février 1939.

raison, tant de leur composition que du choix plus ou moins heureux des représentants de l'industrie qui considèrent trop souvent leur titre de membre du Comité comme purement honorifique ».

Luaire critique le manque d'activisme ou de solidarité des membres patronaux au sein du CDET : « L'influence que les membres de l'Enseignement y ont prise (et que je déplore, car ils sont ainsi à la fois juges et parties) est la conséquence de l'abdication de ceux d'entre nous qui […] n'ont pas joué le rôle qu'on était en droit d'attendre d'eux[2540] ». Jacques Pluyette estime que cette segmentation d'intérêts entre industriels membres et non-membres de CDET est commune à l'ensemble du pays. L'ASMPL connaît d'ores et déjà l'opposition des membres ouvriers et des directeurs d'écoles à ses projets[2541]. Hippolyte Luc a toutefois annoncé lors de l'entretien du 9 février l'application des barèmes ministériels dans tous les départements, ce qui modifierait en conséquence les habitudes prises par le CDET de la Loire[2542].

La constitution des sections spéciales d'apprentissage est remise en cause, au moins temporairement, à cause de l'opposition des directeurs d'écoles pratiques[2543]. Henry Luaire s'offusque du fait que les employeurs, qui recrutent les apprentis et financent l'instruction technique à travers la taxe d'apprentissage, n'aient pas le dernier mot. La perte des sommes dues par les assujettis du département au bénéfice du budget général de l'enseignement technique, sujet qui avait valu la tentative de mise en place de l'Office départemental d'apprentissage, est à nouveau invoquée. La réunion de la commission d'apprentissage de l'ASMPL prévue le 20 février 1939 est l'occasion d'établir le projet de règlement définitif[2544]. Luaire rédige le rapport préparatoire. Un groupement doit être mis sur pied afin d'éviter les dépenses inutiles, de décompter en commun le nombre d'apprentis à former, et enfin d'organiser la répartition des apprentis à la sortie. L'argument principal justifiant la création d'une telle institution est la volonté de l'ASMPL d'aider ses membres, et plus particulièrement les petits employeurs, à respecter leurs obligations légales en matière d'apprentissage. L'offre de formation scolaire déjà existante risquerait de souffrir d'un effort d'investissement des

---

[2540] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire au président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Stéphane Janin, 15 février 1939.

[2541] ADL, 78 J 72, lettre de Henry Luaire à Stéphane Janin, 26 janvier 1939.

[2542] Il n'en sera rien.

[2543] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire au président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Stéphane Janin, 15 février 1939.

[2544] ADL, 123 W 29, rapport de l'ASMPL sur la question de l'apprentissage, 18 février 1939.

entreprises orienté exagérément vers l'apprentissage à l'atelier. La disposition envisagée permet de prévenir la concurrence indue qu'aurait la législation relative à la formation professionnelle. Implicitement, elle permet de maintenir en l'état le financement des écoles techniques privées, sans prêter exagérément le flanc à la critique des défenseurs de l'enseignement public qui s'opposent d'ores et déjà à une telle initiative. L'exemple de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône, qui collecte la taxe au titre de ses adhérents, est donné afin de justifier les prétentions de l'Association. L'idée du patronat métallurgique est alors d'instrumentaliser la cause de l'apprentissage et de développer un argumentaire ciblé vis-à-vis de ses détracteurs.

Le rapport de l'ASMPL de février 1939 expose les risques que peuvent susciter les réalisations gouvernementales :

> « En tout état de cause, il semble qu'en opposant en quelque sorte l'apprentissage en école à l'apprentissage en atelier (et qu'on le veuille ou non, on les oppose en les juxtaposant) on arriverait à créer deux catégories d'apprentis, ce qui dans un avenir très prochain, ne peut qu'aller à l'encontre du but poursuivi, puisqu'il est avéré aujourd'hui que dans toutes les écoles (c'est encore plus vrai des écoles publiques que des écoles privées) le nombre de jeunes gens entrant en apprentissage est très supérieur au nombre de ceux qui le terminent. Le déchet constaté provient, à n'en pas douter, de l'esprit de lucre qui fait que les parents préfèrent placer leurs enfants en atelier ».

Toute règlementation excessive ne ferait ainsi qu'accroître les inconvénients de la scolarisation de la formation professionnelle. La commission d'apprentissage explique pourtant que « ses préférences propres aillent […] à la formation en École pendant les 3 années qui sont requises pour le CAP ». L'association de l'école et de l'atelier constituerait ainsi un compromis acceptable et profitable à l'ensemble des parties. Les apprentis âgés de 14 à 17 ans, reconnus aptes après un examen d'orientation professionnelle à une formation dans les spécialités de l'ASMPL, seraient placés, comme envisagé depuis novembre 1937, pour les deux premières années en école, selon le choix des parents entre public et privé. La troisième année se déroulerait dans un atelier industriel, même si le suivi des cours théoriques proposés par l'école demeurerait obligatoire. L'investissement pédagogique serait ainsi minime : « Aucun changement ne serait apporté aux programmes des Écoles pendant la première et la seconde année de l'apprentissage ». Une collaboration plus étroite entre école et atelier se développerait probablement pour les visites d'usines de 2e année. Leur utilité serait « d'attirer l'attention des

apprentis sur des machines spéciales ou des machines plus perfectionnées que celles habituellement utilisées par eux ».

Pour les écoles techniques existantes, ce projet présente selon l'ASMPL un avantage potentiel en termes d'effectifs et de financement. Pour les élèves des sections spéciales, il se développerait une possibilité réelle d'orientation, au terme de l'apprentissage, vers des écoles techniques supérieures pour les meilleurs d'entre eux, qui ne peuvent pas toujours continuer leur scolarité au-delà de 14 ans. Les deux premières années de formation en école faciliteraient également l'adaptation d'apprentis n'ayant pas réussi dans leur premier choix de métier, notamment en mécanique, ou bien victimes d'un ralentissement économique dans leur profession. L'ASMPL se poserait ainsi non plus dans une situation de patronage, mais dans une véritable tutelle vis-à-vis des établissements de formation. L'organisation fixerait le nombre d'apprentis à former en tenant compte des pourcentages fixés par décret, tout en se substituant aux industriels pour répondre aux obligations légales liées aux décrets du 24 mai 1938 et du 28 janvier 1939.

La réunion de la commission d'apprentissage de l'ASMPL du 20 février 1939 permet de faire le point sur certains aspects[2545]. La volonté du directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc d'instruire les apprentis sur des machines dans les ateliers réguliers des usines est diversement appréciée. Une telle conception est attribuée aux pratiques en vigueur dans l'industrie parisienne, et serait inadaptée à celles de la région stéphanoise, à de rares exceptions comme les Ets Jacob Holtzer. La possibilité d'une modification de la méthode de calcul des exonérations au titre de la taxe d'apprentissage incite la commission à souhaiter la préparation d'un barème, afin de ne pas être pris au dépourvu. Un point critique tient à l'attente du décret devant fixer le pourcentage des apprentis pour les industries métallurgiques[2546]. Espéré pour juin 1939, le taux probable serait de 5 %, ce qui correspond à environ 300 apprentis par an, pourcentage qui constituerait un montant acceptable tant pour les écoles que pour les industriels[2547]. Une lettre de mai 1939 du secrétaire général de l'UIMM

[2545] ADL, 78 J 72, réunion de la commission d'apprentissage de l'ASMPL, 20 février 1939. Sous la présidence de Stéphane Janin, la commission réunit notamment Henry Luaire, Émile Mercier (Cycles Mercier), Antoine Loron (Fabrique d'outillage de Saint-Étienne), Jean Martin-Binachon, Denis Blanchard (pour la Chambre syndicale des fabricants d'armes), François Bolon (directeur de l'école de formation de Marine-Homécourt à Saint-Chamond), Jean Nebinger (Ets Jacob Holtzer), Victor Court (MFAC), Joseph Cholat (FFASE), etc.

[2546] Cf. Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.* , p. 199-200.

[2547] ADL, 123 W 29, rapport de l'ASMPL sur la question de l'apprentissage, 18 février 1939.

Adolphe Pichon à la direction de l'Enseignement technique indique d'ailleurs que les entreprises de la région stéphanoise emploient 2 % d'apprentis formés en usine, pourcentage qui s'élève à 6 ou 7 % lorsque sont pris en compte les apprentis formés en école[2548]. La commission d'apprentissage émet le souhait que le contrat d'apprentissage correspondant à l'organisation projetée soit établi directement par l'Association et non par les industriels adhérents. L'ASMPL doit solliciter Jacques Pluyette afin d'obtenir la mise au point d'un modèle de contrat, prévu pour quatre années, et la rédaction d'un règlement intérieur fixant les obligations des employeurs adhérents.

d. L'échec de l'offensive des syndicats patronaux métallurgiques de la Loire

Si les procédures administratives suivent leur cours, le projet d'organisation de l'apprentissage par l'ASMPL doit encore passer l'épreuve du CDET. Le directeur de l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond Fernand Bascaule rend une visite à Henry Luaire quelques jours avant la réunion de la commission permanente du CDET de la Loire[2549]. Adoptant une position proche de celle de son prédécesseur au moment de la réouverture de la Grand'Grange, Bascaule craint que l'ASMPL ne favorise exagérément l'enseignement privé. Luaire narre avoir tenté de rassurer son interlocuteur quant au contenu du texte et aux intentions de l'Association. Le fondé de pouvoirs de la société Chavanne-Brun profite de sa missive à Stéphane Janin pour rédiger un véritable plaidoyer pour le projet du patronat métallurgique stéphanois :

> « On ne peut pas dire à la fois : les écoles pratiques ne peuvent pas être mises sur le même plan que les écoles privées et, quand on les inspecte, comparer les dernières aux premières pour donner une note de qualité qui ne rime à rien d'autre qu'à souligner des incompréhensions, pour ne pas dire des sectarismes, dont le temps est révolu. Plus

---

[2548] AFB, UIMM, 0012 Z 1102-02, lettre du secrétaire général de l'UIMM Adolphe Pichon au directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc, 8 mai 1939. Cette lettre relate les résultats de l'enquête lancée par la DET, et réalisée au cours de l'année 1939, quant au pourcentage d'apprentis dans les entreprises françaises. L'UIMM tente, devant les résultats qu'elle présente, de minorer leur portée, en arguant d'un nombre massif de non-réponses modifiant exagérément le taux d'apprentis par branche, et de la pratique par de nombreuses entreprises de la formation d'un nombre de jeunes gens supérieur aux besoins réels, afin de lutter contre le débauchage. Le décret du 3 novembre 1939, pris par le ministère de l'Armement, fixera le taux d'apprentis à former dans les entreprises métallurgiques à 9 %, dans le cadre de la production pour la défense nationale.

[2549] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire au président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Stéphane Janin, 7 mars 1939.

de brimades à l'égard de ceux qui jouent leur rôle, si modeste soit-il, dans la formation des apprentis, – plus d'indifférence à l'égard d'un problème dont on s'est, jusqu'ici, trop peu préoccupé, – mais collaboration étroite entre les industriels et les maîtres, tous les maîtres, voilà notre programme. […] Au surplus, que demandons-nous ? – D'être traités comme les Lyonnais. Ce qui est vrai à Lyon doit l'être à Saint-Étienne – Que proposons-nous ? Le seul moyen pratique, selon nous, de faciliter l'application d'un décret qui, sur le plan individuel, soulève des difficultés telles qu'il est apparu à nombre d'entre nous bien au courant de la question qu'elles seraient souvent insurmontables. Nous respectons la liberté, des parents et des enfants d'abord, – celle des industriels ensuite, qui pourront adhérer ou non à notre programme ».

La plainte d'Henry Luaire est compréhensible. La divergence de doctrine d'un CDET à l'autre explique le ressentiment des entreprises de la Loire. La proximité du Rhône, où existent de nombreuses écoles professionnelles libres, ainsi qu'une école de métiers de statut public depuis 1936, mais sous l'autorité de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône, fournit un contrepoint cruel. La tradition de collaboration entre acteurs économiques, politiques et administratifs, incarnée en particulier par la SEPR, se traduit dans les années 1930 par une politique de compromis menée par l'IGET en résidence à Lyon Joseph Dupin[2550]. Les sujets d'incompréhension entre représentants patronaux et acteurs éducatifs ne s'arrêtent pas aux seules considérations économiques. Les directeurs d'écoles publiques, comme Fernand Bascaule à Saint-Chamond et Antoine Romain à Saint-Étienne, soulèvent le problème que pose le développement des ateliers-écoles, annexés à des établissements publics, vis-à-vis des ambitions de l'ASMPL. L'inadéquation entre l'âge des élèves des ateliers-écoles, entre 13 et 15 ans, et celui de l'entrée en apprentissage, à partir de 14 ans, pose question. L'offre alors en constitution souffre d'ores et déjà d'un manque de complémentarité, que la plasticité des effectifs entre ateliers-écoles et écoles pratiques, dans les deux sens, risque de renforcer.

Le moment de vérité arrive le 9 mars 1939. L'ordre du jour de la commission permanente du CDET contient l'examen du projet de règlement d'apprentissage de l'ASMPL[2551]. Les

---

[2550] Marianne Thivend, « Les formations techniques…», art. cit.

[2551] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 9 mars 1939. Les archives de l'inspecteur général de l'Enseignement technique Joseph Dupin conservent un compte-rendu plus détaillé de la discussion, bien que ses notes manuscrites soient parfois difficiles à déchiffrer (ADR, 1 T 2258, compte-rendu de l'examen par la commission permanente du CDET de la Loire du projet de règlementation de l'apprentissage présenté par l'ASMPL en application du décret-loi du 24 mai 1938, séance du 9 mars 1939).

critiques ne tardent pas. Certains membres craignent pour la liberté des familles. Les délégués ouvriers et employés, ainsi que les directeurs d'écoles pratiques, se méfient de la perspective d'une structure unique chargée d'organiser l'apprentissage pour les métiers du fer. La concurrence entre établissements publics et privés pour la répartition de la taxe est explicitement regrettée. Les employeurs défendent l'amélioration de l'instruction ainsi procurée, en reprenant l'argumentaire de l'ASMPL, notamment par rapport aux prestations des plus petites entreprises. L'Association a ainsi « établi un projet tendant à se substituer à ses ressortissants pour assurer la formation professionnelle de leurs apprentis dans les conditions prévues par le décret-loi ». La crainte du tarissement des subventions versées au titre de la taxe d'apprentissage en dehors des seules branches concernées – qui représentent alors une part majeure de la taxe brute due dans le département –, n'est pas explicitement formulée, mais elle existe probablement parmi les représentants de l'administration et de l'Enseignement technique.

Le soir même de la réunion de la commission permanente, Henry Luaire prend à nouveau la plume pour s'adresser à Stéphane Janin[2552]. Le cadre de l'entreprise Chavanne-Brun s'est à nouveau entretenu avec le directeur Bascaule. Le contenu de la lettre tranche singulièrement avec la norme policée qui caractérise les procès-verbaux des réunions du CDET. Au cours de la réunion, le délégué CGT Louis Vacher a mené une intervention « impressionnante » contre le projet, aux dires du chef d'établissement. Devant cette opposition, le vice-président de la commission, l'IRET Claude Séloron – ancien directeur général des Ets Jacob Holtzer –, a renvoyé le dossier à la compétence de la direction de l'Enseignement technique. L'IGET Joseph Dupin doit être contacté à ce sujet. Fernand Bascaule estime cependant que les directeurs d'écoles pourraient se montrer ouverts à la collaboration envisagée, à la condition que la situation de leurs établissements ne s'en trouve pas diminuée. Henry Luaire ne cache pas son agacement, et se méfie du sort que réserve la reprise en main de l'administration de l'Enseignement technique sur le dossier. « Reste à savoir si l'on ne veut pas nous lanterner », écrit-il même, avant d'ajouter la formule suivante : « j'ai tenu à avertir M. Bascaule qui paraît disposé à faire mes commissions, que nous n'étions pas d'humeur à nous laisser manœuvrer ».

[2552] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de la Société anonyme des anciens Ets Chavanne-Brun Henry Luaire au président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire Stéphane Janin, 9 mars 1939.

L'irritation de l'industriel se justifie par le simple fait que le projet s'inspire des directives formulées par Hippolyte Luc, tant auprès de l'UIMM que des délégués de l'ASMPL.

Malgré ces échanges, le directeur de l'école pratique de Saint-Chamond, après une analyse complète du projet, déclare dans un rapport à l'IGET Dupin que celui-ci se révèle « vague », et que « ses avantages, incertains, ne compensent pas de réels inconvénients[2553] ». Il ajoute, argument de poids, que le maire de Saint-Chamond Antoine Pinay, peu suspect d'hostilité envers les milieux patronaux dont il est issu, « voit, avec une certaine méfiance, se dresser cette nouvelle organisation »[2554]. De son côté, le préfet de la Loire écrit à la direction générale de l'Enseignement technique[2555]. Il estime qu'à son avis, et en vertu des textes réglementaires en vigueur, « l'apprentissage organisé sous l'égide d'une grande association patronale serait supérieur à celui que pourraient faire donner chez eux de petits patrons qui ne disposent pas de personnel spécialisé et sont ignorants des principes pédagogiques propres à assurer une formation "méthodique et complète" ». Il estime cependant qu'il pourrait être nécessaire de modifier le programme prévu par l'ASMPL. La question du nombre d'apprentis à former, et l'adéquation entre les ressources de l'association, obtenues sur la taxe d'apprentissage, et le budget projeté par apprenti posent question. Joseph Dupin s'empare ainsi de la question[2556]. Son jugement est sans équivoque :

> « Il serait prématuré de donner une suite à ce projet. Deux ateliers-écoles sont déjà créés, dans la Loire. D'autres seront vraisemblablement ouverts. Il faut d'abord les laisser s'organiser, se développer dans le cadre fixé par l'administration centrale. Il est vraisemblable que ces ateliers-écoles joints aux Écoles pratiques publiques et aux établissements techniques privés de la Loire permettront de résoudre le problème posé par l'Association des syndicats patronaux de la métallurgie en toute indépendance. Quant à laisser le soin à cette Association de faire une répartition de la taxe

---

[2553] ADR, 1 T 2263, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond Fernand Bascaule à l'IGET Joseph Dupin, 1er avril 1939, annexe : « Il y aurait lieu d'instituer, selon un plan défini par le Comité départemental, des organisations locales où la collaboration très étroite et précise serait établie entre l'École pratique, l'atelier-école et les Entreprises, sous les auspices des Conseils de Perfectionnement ou des Commissions Locales Professionnelles – organes neutres, désintéressés, n'ayant d'autre souci que l'intérêt général ».

[2554] Il faut cependant s'en tenir à la seule version du directeur Bascaule sur ce point.

[2555] ADL, 123 W 29, lettre du préfet de la Loire au ministre de l'Éducation nationale, 23 mars 1939.

[2556] ADR, 1 T 2258, avis de l'inspecteur général de l'Enseignement technique Joseph Dupin sur des documents relatifs à l'organisation de l'apprentissage par l'ASMPL, 14 avril 1939.

d'apprentissage cela me paraît illégal, inutile et même dangereux. Le régime actuel doit être préféré à cette proposition ».

La direction de l'Enseignement technique laisse alors le dossier sans réponse[2557]. Il paraît évident que les positions initiales du directeur général Luc ne sont plus d'actualité. La déclaration de guerre a changé la donne. Le décret du 3 novembre 1939, en fixant à 9 % du nombre d'ouvriers et d'employés qualifiés le pourcentage minimum d'apprentis dans les entreprises métallurgiques – objectif à réaliser par paliers successifs, 3 % pour 1940[2558] –, permet également la création de groupements chargés d'organiser l'apprentissage de manière collective[2559]. L'ASMPL relance alors son projet[2560]. Il n'est encore une fois pas question de fonder de centre collectif, mais bien de l'engagement par l'association sous contrat d'apprentissage d'élèves des écoles techniques du département[2561]. La création des groupements dépendant d'un agrément donné à la fois par le ministère de l'Éducation nationale et celui du Travail, le CDET de la Loire se retrouve désormais court-circuité. Le Groupement patronal d'apprentissage des industries métallurgiques de la Loire est déclaré en préfecture le 22 mars 1940[2562]. L'élan n'est pas complètement interrompu par la défaite de juin 1940, mais peu d'informations existent sur le devenir de cette institution[2563].

Au terme de la tentative avortée de prise de contrôle de l'apprentissage ouvrier par le patronat métallurgique, le bilan est maigre. L'instrumentalisation de la taxe d'apprentissage au profit tant des obligations fiscales des entreprises que des écoles techniques privées, afin de diminuer les effets des réformes législatives et réglementaires du ministère Zay, n'a pas su faire illusion. Les directeurs d'écoles pratiques, les syndicats ouvriers et l'administration de

---

[2557] ADL, 123 W 29, lettre du président de la commission d'apprentissage de l'ASMPL Stéphane Janin au préfet de la Loire, 23 décembre 1939.

[2558] ADL, 123 W 29, document de l'ASMPL (OC/DP) sur le décret du 3 novembre 1939, 27 novembre 1939.

[2559] Les groupements doivent être habilités par le ministère de l'Éducation nationale et celui du Travail.

[2560] ADL, T 646, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 14 mars 1940.

[2561] ADR, 1 T 2261, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Rive-de-Gier à l'inspecteur général de l'Enseignement technique Joseph Dupin, 16 février 1940. Le directeur Francis Le Treïs, qui a assisté à une réunion organisée par l'ASMPL la veille, signale dans cette lettre qu'à son sens « la confusion [règne] dans les milieux patronaux quant à l'interprétation à donner au décret du 24 mai 1938 et aux décrets d'application qui ont suivi ». L'application de la taxe d'apprentissage aux dépenses engagées pour la formation des apprentis en vertu du décret du 3 novembre 1939 n'est ainsi pas réglée.

[2562] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de l'ASMPL à la direction de la société Louis Gauchon et Fils (Boën), 4 octobre 1940.

[2563] ADL, 63 J 156, Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne, circulaire n°25 de l'ASMPL, 11 novembre 1940 (copie remise en interne). Cf. B.

l'enseignement technique ont refusé de s'engager devant ce qui s'est révélé en partie des promesses de dupes. L'agenda singulier du directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc a certes laissé envisager un temps à l'UIMM et à l'ASMPL la faisabilité de leur projet. Il apparaît cependant que les intérêts propres de la DET ne pouvaient aller à l'encontre de ceux de l'enseignement technique public dans le département de la Loire. La formule de l'apprentissage collectif n'a pu bénéficier de l'offre de formation existante, et les employeurs demeurent soumis à leurs propres obligations jusqu'à ce que la déclaration de guerre ne vienne assouplir ce dispositif. Toutefois, et déjà la position de la chambre de commerce le laissait envisager, la principale motivation des employeurs ne tient peut-être pas à l'économie de quelques centaines de francs, contrainte par la méthode de calcul des exonérations du CDET de la Loire. Il est probable que, au cœur de la « revanche des patrons[2564] », les industriels de la métallurgie, parfois dénoncés par leurs détracteurs comme un « patronat de droit divin », aient eu à cœur avant tout d'affirmer de nouveau leur mainmise sur la socialisation ouvrière.

Les projets de la chambre de commerce et de l'ASMPL incarnent le dernier avatar de la hantise patronale du dirigisme en matière d'apprentissage. Si l'institution consulaire, à travers le rubanier Claude Pallandre, s'émeut des restrictions menaçant les institutions privées, le patronat métallurgique cherche de son côté à instrumentaliser l'offre préexistante à son profit, afin de contourner les projets gouvernementaux. Plus qu'une satisfaction, sûrement réelle, des dirigeants d'entreprises vis-à-vis du service rendu par les établissements scolaires et les cours professionnels à la formation de travailleurs maîtrisant des savoirs et des compétences essentielles à la pratique professionnelle, il s'agit d'une question de contrôle, tant des finances patronales que, probablement, de la socialisation ouvrière. Alors que la guerre éclate, l'époque n'est plus à la méfiance réciproque, mais bien à la conjonction des intérêts. L'évolution ultérieure de l'organisation de l'enseignement technique ne dément d'ailleurs pas l'essor de l'implication de l'État dans l'administration des questions de formation par les professions et les entreprises. Sur la même période, une autre voie de formation professionnelle semble connaître des péripéties comparables, dans la mesure où l'implication patronale répond à des causes plus larges que les seuls contenus de formation.

[2564] Ingo Kolboom, *La revanche des patrons…*, *op. cit.*

2. *Du chômage à la guerre, l'institutionnalisation de la formation professionnelle des adultes (1931 – 1940)*

Le patronat exprime, de temps à autre, sa frustration vis-à-vis des normes propres à l'enseignement technique. Si l'investissement dans une offre privée, appuyée sur des établissements confessionnels, permet de contourner en partie ces complications, la décennie 1930 est caractérisée par l'implication de nouveaux acteurs ministériels dans les questions de formation. Cela n'est cependant possible que par l'émergence d'un nouveau public, ou plutôt sa reconnaissance publique : celui des adultes. L'existence de préparations spécifiques à la pratique professionnelle permet une diversification nouvelle de l'offre, en mettant en scène l'administration du Travail comme complément de l'Enseignement technique. Cette opportunité n'est cependant pas une évidence, pour les acteurs de l'éducation comme pour les employeurs. Afin de véritablement comprendre le caractère spécifique des discours, initiatives, réalisations et échecs en matière de formation d'adultes à la fin des années 1930, un retour en arrière s'impose.

a. Genèse et matérialisation d'une formation professionnelle des adultes (1914 – 1931)

La formation des adultes n'est pas une pratique inédite, comme cela a été exposé dans la première partie de ce mémoire. Les confusions entre les catégories « adultes » et « apprentis » sont récurrentes au XIXe siècle. Tant le personnel enseignant que les notables ont alors le souci de restreindre au maximum la cohabitation de ces deux publics au sein des mêmes cours du soir. La différence d'âge est pourtant réduite, puisque dans les faits les adultes fréquentant des cours ont en général moins de 25 ans. Avant 1914, les formations professionnelles d'adultes peuvent être par exemple, en ce qui concerne les hommes, les cours de chauffage ou d'électricité industrielle de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne, les cours de dessin de l'école régionale des arts industriels, ou les cours de la chambre syndicale des ouvriers armuriers. Il faut ajouter les cas de formation autodidacte, avec l'appui d'institutions comme le musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne. La Grande Guerre ne modifie pas les pratiques, malgré les besoins impérieux en main-d'œuvre qualifiée. La rationalisation de l'appareil industriel, facilitée par la production de masse pour le front, accélère à partir de 1915 la mise

au travail de différentes catégories de main-d'œuvre non qualifiées, comme les femmes ou les travailleurs étrangers[2565]. Contrairement à d'autres centres comme Nantes ou Toulouse, il n'apparaît pas que des apprentissages accélérés aient été organisés par le patronat métallurgique dans le bassin stéphanois, qu'ils soient propres aux entreprises ou collectifs[2566]. La formation sur le tas demeure la règle pour les ouvriers adultes. Seule exception, probablement liée à l'activité de la Manufacture nationale d'armes, l'école pratique de garçons de Saint-Étienne met en place en 1917 des « cours de perfectionnement de mobilisés devant passer de l'état de manœuvres à celui de spécialistes »[2567].

La décennie 1920 est ensuite le théâtre de quelques évolutions, certes marginales. L'instauration du CAP par la loi Astier fixe en théorie l'âge de fréquentation des cours du soir entre 14 et 17 ou 18 ans. Dans les faits, la consultation des procès-verbaux des examens du CAP pour le département de la Loire indique que – jusqu'à la loi du 18 août 1942 qui autorise toute personne de plus de 17 ans révolus à se présenter au diplôme – de nombreux candidat.e.s dépassent déjà cet âge, jusqu'à 20 ou 21 ans[2568]. Les causes peuvent en être multiples, et ne sont pas mentionnées dans la documentation disponible. La durée spécifique de certains apprentissages, l'échec à l'examen et bien d'autres conjectures illustrent la relative liberté dont disposent les directeurs d'écoles professionnelles chargés de la gestion de cours professionnels municipaux. Des fraudes sont également possibles, malgré le contrôle théorique de l'identité des candidats[2569]. Enfin, si l'on sort de la perspective de la certification, les cours professionnels instaurés par la loi Astier sont la continuation des cours du soir organisés avant 1919. Ils accueillent ainsi toujours un public non soumis aux obligations de la loi de 1919, pour des motifs d'âge ou d'absence de contrat d'apprentissage. S'il est possible de connaître le nombre d'auditeurs des cours professionnels municipaux grâce aux demandes de subvention traitées

---

[2565] Cf. chapitre 5.

[2566] AN, 94 AP 129, rapports des contrôleurs de la main-d'œuvre militaire, juin 1916 à avril 1917, puis AN, 94 AP 123, rapports mensuels de la direction de la main-d'œuvre, mai 1917 à septembre 1918.

[2567] AN, 19800035/1287/48638, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne Honoré Beaufils au Grand chancelier de la Légion d'honneur, 20 octobre 1920.

[2568] ADL, T 2071 (sessions 1927-1928), 2079 (sessions 1931-1933), 2080 (sessions 1929-1935), 2083 (session 1929), 2088 (session 1926) 502 W 22 (sessions 1941-1943), 23 (sessions 1936-1939) et 24 (sessions 1940, 1944-1945).

[2569] J'ai constaté un tel cas pour un ancien élève d'école technique privée de ma connaissance, dont la date de naissance inscrite sur le procès-verbal d'examen ne correspond pas à son âge véritable au moment de passer les examens du CAP durant l'entre-deux-guerres. Il est ainsi déclaré trois ans plus jeune (le jour et le mois correspondent, ainsi que le lieu de naissance). Une enquête plus poussée, appuyée sur l'étude des recensements de population, permettrait de vérifier la singularité d'une telle situation.

par les comités départementaux de l'enseignement technique, la connaissance de leur âge et statut nécessiterait la consultation de registres de présence ou de listes d'émargement. De telles sources n'ont pas été retrouvées jusqu'à présent dans les fonds consultés pour cette recherche.

À côté des cours professionnels sont créés par le décret du 31 mars 1926 des cours de perfectionnement préparant à un nouveau diplôme, le brevet professionnel, certification des ouvriers hautement qualifiés et des techniciens ayant obtenu au préalable un CAP[2570]. Leur établissement au niveau départemental se fait par l'intermédiaire du CDET, mais les programmes sont institués par le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique, après avis du CDET et consultation des organisations patronales et ouvrières concernées[2571]. Une première session est organisée dès la fin de l'année scolaire 1926 dans le département de la Loire, une seconde l'année suivante[2572]. La session de juin 1926 suscite les félicitations du ministère, pour le zèle du CDET dans l'organisation de l'examen, malgré la trop grande proximité des examens du CAP et du BP en termes de difficulté[2573]. Il faut remarquer d'emblée le fait que les candidats n'ont pu suivre des cours spécifiques de perfectionnement, mais seulement les cours du soir, en ayant déjà obtenu le CAP ou en ne pouvant s'y inscrire pour des raisons d'âge.

La seconde session en 1927 ne soulève pas le même enthousiasme de Paris. La direction de l'Enseignement technique entre en conflit avec le CDET de la Loire et la direction de l'ENP de Saint-Étienne. Les programmes d'examen n'ont pas été habilités par le ministère[2574]. Les cours de perfectionnement continuent malgré le différend. L'application de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1929, comportant en annexes les programmes des professions préparés par brevet professionnel, relance la préparation du diplôme[2575]. Désormais, chaque BP doit être créé par arrêté du sous-secrétariat à l'Enseignement technique, sur la demande des commissions locales

---

[2570] Pour un exposé sur la création du brevet professionnel et sa réception par les milieux professionnels : Guy Brucy, « Former une élite ou former la masse des salariés ? Les contradictions de la formation en entreprises des années 1920 aux Trente glorieuses », *Regards sociologiques*, n°41-42, 2011, p. 102-103.

[2571] ADL, 282 W 109, lettre du préfet de la Loire à l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique Georges Wagner, 23 avril 1926.

[2572] ADL, T 2091, réunions du CDET de la Loire, 9 février 1927 et 17 avril 1928.

[2573] ADL, 282 W 109, lettre du sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique (4e bureau) au préfet de la Loire, 19 juillet 1926.

[2574] ADL, T 2091, réunion du CDET de la Loire, 1er juillet 1927.

[2575] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 4 juin 1930.

professionnelles et après avis des commissions permanentes des CDET[2576]. Un âge minimal de 18 ans est exigé des auditeurs inscrits aux cours de perfectionnement.

Si par le biais des instances locales de l'enseignement technique, les milieux professionnels sont invités à donner leur avis sur l'opportunité des fondations de préparations au BP, le directeur de l'ENP de Saint-Étienne en demeure le véritable instigateur. Sollicitée – comme les autres CDET du pays – par le sous-secrétariat d'État sur la question de la révision éventuelle de la condition d'âge imposée aux candidats, à travers la circulaire ministérielle du 2 juillet 1934, la commission permanente du CDET demande l'élargissement du recrutement des auditeurs des cours de perfectionnement non seulement aux ouvriers détenteurs d'un CAP, mais également aux personnes possédant le diplôme d'élève breveté des ENP ou un brevet d'enseignement industriel[2577]. La direction de l'Enseignement technique accède à la demande par l'arrêté ministériel du 4 septembre 1934[2578]. La seule condition fixée pour l'inscription des candidats est l'attestation d'une pratique industrielle – ou commerciale, même s'il n'existe pas encore de BP consacré – pendant au moins deux années. Au point de vue des effectifs, la formule des cours de perfectionnement trouve son public : 248 auditeurs lors de l'année 1928-1929, 158 en 1932-1933[2579]. La lecture des procès-verbaux d'examen révèle toutefois que de nombreux auditeurs ne préparent pas le diplôme. Le profil des candidats au BP est également remarquable, puisqu'il interroge directement la notion de public adulte. La majorité des candidats est en effet âgée de 18 à 20 ans, ce qui signifie clairement que la fréquentation des cours suit immédiatement l'obtention du CAP[2580]. Les auditeurs âgés de plus de 30 ans se présentant à l'examen sont peu nombreux, et leur proportion tend d'ailleurs à diminuer au fil des sessions. Il faut enfin mentionner les cours de la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne. Organisés à l'ENP de 1920 à 1939-1940, il s'agit autant de cours de perfectionnement que de cours professionnels[2581].

[2576] Décret ministériel du 1er mars 1931.

[2577] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 26 juillet 1934.

[2578] ADL, T 638, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 16 octobre 1934.

[2579] ADL, T 638, réunions du CDET de la Loire, 24 avril 1929, et de la commission permanente du CDET, 15 mars 1933.

[2580] Les dossiers relatifs aux sessions d'examen du CAP, cités dans une note précédente, contiennent également les procès-verbaux concernant le brevet professionnel.

[2581] « Organisation du Travail. Enseignement professionnel. Fonctionnement de l'École d'apprentissage d'Armurerie de Saint-Étienne », *Revue mensuelle de l'Union des industries métallurgiques et minières*, n°72, mars 1926, p. 33-34. ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 8 juillet 1941.

Lorsque survient la crise économique consécutive aux répercussions du krach boursier d'octobre 1929, l'idée de la formation professionnelle, initiale ou continue, d'un public adulte n'est pas un impensé, du moins dans les professions liées à la métallurgie évoquées ci-avant. Il faut remarquer que la définition du public adulte pouvant suivre des cours de promotion ouvrière sous-entend l'acquisition préalable d'un savoir-faire, à l'école ou en apprentissage, entre 13 et 18 ans. Il n'est nullement question, ni pour les acteurs de l'Enseignement technique, ni pour les milieux patronaux, du dressage méthodique de manœuvres ou d'ouvriers spécialisés en professionnels, ni de la reconversion organisée d'un métier à l'autre, domaines laissés à l'initiative individuelle et autodidacte. La montée du chômage dans les années 1930 remet en question représentations et pratiques.

b. La crise économique et l'opportunité d'une rééducation des chômeurs (1931 – 1934)

La crise économique mondiale de 1929 ne fait sentir ses premiers effets en France qu'à partir de 1931. Dès lors, l'inadaptation du système productif national devient criante[2582]. Les gouvernements successifs sont plus concernés par la question de la stabilité monétaire – la stabilisation Poincaré demeure encore fraîche dans la mémoire politique. Si, dans un premier temps, les mesures de limitation de la main-d'œuvre étrangère permettent d'atténuer les effets de la crise, l'année 1932 marque l'explosion du chômage pour les travailleurs nationaux, notamment en région parisienne. Il n'existe pas avant 1935 de politique économique cohérente destinée à combattre les effets néfastes de la crise sur l'emploi. Les différents ministères se soucient de l'enjeu clé du chômage dès 1931-1932, à travers par exemple l'incitation au retour des travailleurs licenciés vers les territoires ruraux. L'enracinement des difficultés contraint alors l'État et les acteurs patronaux à s'intéresser véritablement au sort des personnes se retrouvant sans emploi.

La figure du chômeur est aujourd'hui familière des recherches en sciences sociales[2583]. La construction sociale et statistique de cette catégorie d'action publique est un processus entamé

[2582] François Caron, *Histoire économique de la France XIXe – XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1999 (1re éd. 1981).

[2583] Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, *L'Invention du chômage*, Paris, Puf, 1986 ; Christian Topalov, *Naissance du chômeur 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994 ; Jérôme Gautié, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, n°46, 2001, p. 60-76.

dès les deux dernières décennies du XIXe siècle. La transition entre la simple rupture de situation salariale ou marchande du travailleur – un non-travail en fait – et la construction d'un véritable problème public s'accomplit jusqu'aux années 1930[2584]. Cette problématisation facilite *a priori* son traitement social – l'expression consacrée n'est pas forcément la plus heureuse –, à une époque où émergent les conceptions keynésiennes sur la dépense publique dans la sphère économique[2585]. L'État devient un acteur de l'intervention sociale, ce qui contribue à ancrer dans le domaine des politiques publiques, nationales comme locales, le secours aux personnes en chômage. Les difficultés nées de l'inefficience de l'enregistrement des travailleurs sans travail sont également en partie dépassées[2586]. Enfin, la question des chômeurs est considérée par la sphère patronale comme un enjeu majeur de la période, puisqu'elle concerne la régulation du marché du travail[2587].

Le premier objet des politiques publiques destinées à lutter contre les effets sociaux de la crise porte sur la protection de la main-d'œuvre nationale et, de fait, sur la limitation du recours à une main-d'œuvre allochtone. La situation légale des travailleurs étrangers en France n'a cessé de se différencier, et s'institutionnaliser, par rapport à la main-d'œuvre française depuis la fin du XIXe siècle[2588]. Dans le bassin stéphanois, la présence étrangère est relativement faible avant 1914[2589]. La main-d'œuvre se concentre dans quelques domaines réservés, comme la verrerie et le bâtiment pour les Italiens, ou la mine pour les Polonais et les Nord-Africains. La Première Guerre mondiale modifie autant la législation que les pratiques de recrutement. Des services dédiés sont créés au niveau ministériel, afin d'organiser la venue de ces travailleurs.

[2584] Sur la construction des problèmes publics, cf. l'introduction de la seconde partie du chapitre 5.

[2585] Alain Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014, p. 87-89.

[2586] Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, *L'Invention du chômage*, *op. cit.*, p. 77-123.

[2587] Dans le cas de la métallurgie : Danièle Fraboulet, « Le patronat de la métallurgie et l'(in)aptitude durant la première partie du XXe siècle », *in* Catherine Omnès et Anne-Sophie Bruno (éd.), *Les mains inutiles. Inaptitude au travail et emploi en Europe*, Paris, Belin, 2004, p. 287-305 : *eadem*, *Quand les patrons s'organisent…, op. cit.*, p. 200-203.

[2588] Je renvoie le lecteur aux travaux de Gérard Noiriel : *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Le Seuil, 1988 ; idem, *Population, immigration et identité nationale en France (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Hachette, 1992 ; idem, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001. Lire également Vincent Viet, *La France immigrée…, op. cit.*

[2589] Cf. l'étude des recensements de population effectués par Jean-Paul Burdy pour le canton nord-est de Saint-Étienne : 30 étrangers pour 2 905 travailleurs au Soleil en 1911, contre 732 pour 3 432 en 1921 (Jean-Paul Burdy, *Le Soleil noir : formation sociale et mémoire ouvrière dans un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Yves Lequin, Université Lyon 2, 1986, p. 760 et suiv.). Cf. Jean-Charles Bonnet, *Histoire de la main-d'œuvre étrangère dans l'agglomération économique stéphanoise*, mémoire de diplôme d'études supérieures d'histoire, dir. Pierre Léon, Faculté de lettres de Lyon, 1960.

L'imposition de filières étatiques d'immigration, à côté des organisations plus informelles, a contribué à l'essor du marché de la main-d'œuvre immigrée, en provenance des pays européens, d'Asie orientale ou des colonies. Le bassin stéphanois, territoire privilégié de la production au service de la Défense nationale – avec la région parisienne –, bénéficie de cet afflux de personnels, toutefois difficile à quantifier avec précision. Après la démobilisation, l'immigration de travail affirme sa double caractéristique : les migrations volontaires côtoient les filières officielles. Les conventions bilatérales, déjà à l'œuvre durant le conflit, sont toujours d'actualité au tournant des années 1910-1920. Dans l'esprit du retour à l'ordre libéral de l'entre-deux-guerres[2590], ce n'est pas, pour une fois, par le biais d'un office, mais par celui d'une société privée, détenue par les principales chambres syndicales patronales du pays, que ces filières migratoires sont institutionnalisées. La Société générale d'immigration est fondée en 1924[2591]. Les venues sont importantes : Polonais, Italiens, etc. L'activité industrielle du pays profite de cette main-d'œuvre bon marché, même si sa docilité n'est pas toujours aussi évidente[2592]. La crise économique des années 1930 marque un tournant dans la politique migratoire française. Le contexte social aboutit au vote de la loi du 10 avril 1932 portant obligation de l'autorisation administrative préalable à toute entrée sur le territoire français pour les travailleurs étrangers.

Un rapport de juillet 1932 du patron boulonnier René Touchard (Boulonneries du Vieux-Condé / Ets Dervaux, Le Chambon-Feugerolles) pour la chambre de commerce de Saint-Étienne illustre la méfiance des dirigeants d'entreprises vis-à-vis des projets législatifs en cours[2593]. Il juge dangereuse la perspective de désorganisation de l'industrie par la fixation d'un pourcentage maximum d'étrangers par entreprise trop faible. De plus, Touchard explique que plusieurs branches professionnelles seraient contraintes de recourir à la main-d'œuvre étrangère faute de candidats locaux. Les 10 % – limite haute envisagée par le projet de la Chambre des députés, hors travaux au bénéfice de services publics – sont dépassés par la majorité des employeurs. Le renvoi des travailleurs étrangers risque enfin de désorganiser les équipes de travail. Le patronat stéphanois se montre ainsi, à l'image des organisations nationales, sceptique sur l'opportunité de toute mesure restrictive.

[2590] Cf. Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État*…, *op. cit.*

[2591] Cf. Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 (1re éd. 1990).

[2592] Cf. par exemple Gérard Noiriel, *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, Puf, 1984.

[2593] *BCCSE*, année 1932, n°4, séance du 12 juillet 1932, « Protection de la main-d'œuvre nationale », p. 271 et suiv.

De leur côté, les municipalités agissent. Il n'y a pas d'innovation spécifique à la crise des années 1930, puisque déjà, lors des difficultés économiques de 1927, douze fonds municipaux de chômage complets sont créés dans le département[2594]. Un seul fonctionne toujours en 1930. Dès le mois de novembre pourtant, les licenciements reprennent dans certaines entreprises, notamment dans la métallurgie[2595]. La situation de crise ne cesse de s'accélérer à partir de 1931. Le nombre de fonds de chômage monte à 70 pour l'ensemble du département en septembre 1933. L'augmentation des effectifs concernés par un chômage complet est tout aussi remarquable : de 1 166 personnes en avril 1931, jusqu'à 10 487 un an plus tard, et 8 002 en avril 1933[2596]. À côté des secours accordés par certaines municipalités aux chômeurs, se mettent à nouveau en place des chantiers de chômage, substituant le travail à la seule bienfaisance[2597].

Les initiatives existent ainsi au niveau local. Le financement des fonds municipaux de chômage par les communes présente une difficulté, notamment pour les petites communes[2598]. La question de la définition du chômeur suscite également des critiques. René Touchard, devenu président de l'ASMPL, proteste contre le projet de loi rapporté par le député-maire PUP du Chambon-Feugerolles Pétrus Faure et la détermination des qualités du chômeur destiné à être secouru. Comme pour la majorité du patronat français, la mise en place d'un programme de grands travaux ou l'extension du plan Marquet d'outillage national sont des leviers plus pertinents dans l'esprit de l'industriel. L'État rechigne pourtant à répondre aux demandes récurrentes d'investissements publics massifs. Les travaux d'intérêt national financés ne

---

[2594] ADL, 1 M 591, note au lieutenant-colonel Colette, attaché à la personne du président de la République, 16 septembre 1933. Il faut remonter jusqu'à 1915 et aux propositions d'Henri Sellier sur le placement et l'indemnisation du chômage, dans le cadre du conseil général de la Seine, pour voir émerger l'idée d'une prise en charge de la question par les collectivités locales (Emmanuel Bellanger, « Du socialisme au Grand Paris solidaire, Henri Sellier ou la passion des villes », *Histoire urbaine*, n°37, 2013, p. 31-52). Une telle conception participe de la construction de la « municipalité-providence » (Renaud Payre, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Éditions, 2007).

[2595] ADL, 10 M 128, lettre du commissaire divisionnaire de police spéciale de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 24 janvier 1931. Il faut mentionner les difficultés rencontrées par deux grandes entreprises victimes de la faillite du Comptoir Lyon-Alemand, et de la déconfiture du « groupe Vincent », à savoir les Aciéries et forges de Firminy et la Société nouvelle des usines de la Chaléassière. Cf. Hubert Bonin, *La Banque nationale de crédit. Histoire de la quatrième banque de dépôts française en 1913-1932*, Paris, PLAGE, 2002.

[2596] Un suivi statistique des chiffres du chômage complet et partiel de la région stéphanoise durant les années 1930-1936 se trouve dans : Jacques Surgey, *Saint-Étienne et son arrondissement face à la crise des années 30 (1930-1936)*, thèse de doctorat de 3e cycle, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1980.

[2597] Peu d'informations existent sur les chantiers de chômage. Il faut probablement consulter les délibérations des conseils municipaux concernés afin de mieux connaître ce type de travaux, le plus souvent de voirie.

[2598] Lire, par exemple, le rapport de René Touchard devant la chambre de commerce de Saint-Étienne, qui soutient l'idée de création d'un fonds national (*BCCSE*, année 1934, « Fonds national de chômage », séance du 10 octobre 1934, p. 546 et suiv.).

peuvent résoudre l'ampleur du phénomène de chômage qui touche les travailleurs français. La raison économique l'emporte sur les considérations sociales[2599].

À côté de ces orientations des politiques publiques de main-d'œuvre, la promotion de la formation des travailleurs est un autre type d'action publique à envisager. Comme dans les précédents cas de difficultés économiques depuis la seconde moitié du XIXe siècle, l'apprentissage ouvrier reste l'objet premier des attentions de l'administration[2600]. Une autre institution connaît sa lente construction tout au long des années 1930 : la rééducation professionnelle des chômeurs. Il s'agit de formations d'adultes, destinées à la reconversion de la main-d'œuvre ouvrière, orientées vers des emplois qualifiés ou des industries en déficit de personnel. Le terme de rééducation évoque d'emblée la nécessité, comme l'écrit Stéphane Lembré, d'une adaptation contrainte des travailleurs à des règles du marché du travail pensées comme immuables par la puissance publique[2601]. Hasard de l'évolution des principaux secteurs économiques du pays, les métiers de la métallurgie et de la mécanique apparaissent au premier rang des demandeurs en compétences professionnelles.

Devant les difficultés rencontrées sur le marché du travail, par les manœuvres en premier lieu, les délégués patronaux de la commission administrative de placement du département de la Loire suggèrent dès février 1931 que les ouvriers en chômage forcé puissent mettre ce temps à profit « pour leur permettre d'acquérir des connaissances professionnelles les mettant à même par la suite de trouver facilement à s'employer »[2602]. Une telle expression rappelle les descriptions de Gary Becker relatives à l'investissement – ici en temps – des travailleurs, afin d'améliorer leur capital humain par l'acquisition de *general skills*[2603]. Ceux-ci s'appuient sur l'offre de formation professionnelle, contrairement aux *specific skills* qui relèvent le plus souvent de l'adaptation sur le tas aux postes de travail au sein des entreprises. Le débat entre représentants des employeurs et des travailleurs aboutit à la conclusion que les ouvriers à réadapter doivent être jeunes, entre 18 et 35 ans, et désireux de s'améliorer sans gain immédiat. Les considérations techniques et financières d'une telle organisation, notamment

---

[2599] Jacques Desmarets, *La politique de la main-d'œuvre en France*, Paris, Puf, 1946. L'ouvrage, certes ancien, demeure une synthèse utile sur les principales réalisations en matière de politiques de main-d'œuvre.

[2600] À ce titre, lire la circulaire du sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique Charles Pomaret aux préfets du 20 janvier 1932 sur l'adolescence ouvrière et l'apprentissage face à la crise économique.

[2601] Stéphane Lembré, *L'école des producteurs…*, *op. cit.* , p. 279.

[2602] ADL, 10 M 195, réunion de la commission administrative de placement de la Loire, 24 février 1931.

[2603] Gary S. Becker, *Human Capital…*, *op. cit.*

l'indemnisation des chômeurs durant leur formation – les revendications des chômeurs visent à bénéficier du même montant que celui alloué aux chantiers municipaux[2604] –, ne permettent pas d'envisager la moindre initiative, et il n'en est rapidement plus question.

Pour autant, de nombreux jeunes travailleurs reviennent dans les écoles pratiques de la région afin de se perfectionner durant leur inactivité[2605]. Les établissements encouragent les élèves des cours professionnels à poursuivre leur instruction au-delà des obligations légales. C'est le cas, par exemple, des auditrices des cours de sténo-dactylographie de l'école pratique de Firminy[2606]. Dans le même temps, le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique souhaite intervenir officiellement sur la question du chômage. La circulaire du 15 octobre 1932 tente de mettre en place les mesures propres à l'adaptation de la main-d'œuvre non qualifiée[2607]. Les établissements techniques publics doivent en être le support, ce qui laisse augurer d'une perspective de systématisation. Déjà, la chambre de commerce de Saint-Étienne critique l'initiative du sous-secrétariat d'État[2608]. Malgré son statut d'inspecteur de l'enseignement technique, le président de la compagnie Lucien Demozay exprime ses réserves, tant sur l'assiduité des ouvriers que sur l'efficacité de cette mesure face à la crise économique[2609].

> « […] Quant à l'efficacité de la rééducation des chômeurs pour combattre le chômage, permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'être sceptique sur ce point. Il ne m'apparaît pas clairement, en effet, en quoi consistera cette rééducation. Qu'il s'agisse d'apprendre à l'ouvrier à mieux connaître la technique de sa profession, ou bien de l'initier à un nouveau métier, je ne vois pas, dans l'un et dans l'autre cas, comment la situation de la main-d'œuvre en France pourrait en être améliorée tant que persistera la crise industrielle et commerciale.
>
> […] Je crains bien d'ailleurs que l'ouvrier chômeur montre très peu d'empressement à fréquenter les écoles publiques techniques et à suivre les cours professionnels

---

[2604] ADL, 10 M 195, réunion de la commission administrative de placement de la Loire, 5 juin 1931.

[2605] ADL, 123 W 29, lettre du directeur de l'école pratique de Rive-de-Gier au préfet de la Loire, 14 février 1932.

[2606] ADL, 123 W 29, lettre de la directrice de l'école pratique de jeunes filles de Firminy au préfet de la Loire, 23 février 1932.

[2607] Gérard Bodé, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours, tome 2 : 1926-1958*, vol. 1, p. 25. Le développement s'appuie sur cet ouvrage pour la partie législative et réglementaire.

[2608] *BCCSE*, année 1932, n°7, séance du 30 novembre 1932, « L'Enseignement technique et le chômage », p. 551.

[2609] ADL, 123 W 29, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Lucien Demozay au préfet de la Loire, 6 décembre 1932.

obligatoires. J'ajouterais que l'avis que j'exprime est partagé par tous ceux de mes collègues avec qui je me suis entretenu de la question ».

L'absence de précision dans le projet ministériel – à part le dessein de former les chômeurs à un emploi d'ouvrier qualifié –, notamment sur la question de la rémunération, nourrit les doutes du patronat. En application de la circulaire d'octobre 1932, des commissions spéciales sont instaurées dans les différents départements afin d'étudier la question de la rééducation des chômeurs[2610]. Cette organisation tripartite se compose dans la Loire des personnalités suivantes : le préfet, l'inspecteur d'académie, le directeur de l'office de placement, les inspecteurs du travail, les maires des municipalités organisant des cours professionnels obligatoires, les directeurs d'écoles techniques de garçons, les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique, ainsi que des délégués patronaux et ouvriers, à l'exception des syndicalistes unitaires dans ce dernier cas. Il faut noter l'absence de toute femme dans cette liste, ce qui illustre en creux les limites de l'acceptable en matière d'extension du chômage – et de définition de la qualification.

L'œuvre réglementaire se poursuit. Une circulaire du 14 janvier 1933 impose aux jeunes chômeurs bénéficiaires des fonds municipaux de chômage de suivre les cours professionnels. Rien n'est connu toutefois de l'application concrète de cette mesure. La réunion de la commission de rééducation des chômeurs de l'arrondissement de Saint-Étienne du 20 janvier 1933 est l'occasion pour les directeurs d'écoles d'exposer aux autres membres l'étude qu'ils ont réalisée[2611]. Elle présente des données statistiques portant sur l'âge des auditeurs des cours professionnels – documents hélas disparus aujourd'hui. De nombreux jeunes assujettis à la loi Astier n'assistent pas aux différents enseignements. Les directeurs ont également demandé à l'office de placement la communication des informations relatives au nombre de chômeurs par profession. Le constat est limpide : toutes sont concernées. L'étude met également en avant la conviction que seuls les travailleurs âgés de 30 ans et moins sont rééducables. Les directeurs d'écoles se disent également réticents à introduire des travailleurs parfois « interdits de séjour » ou « de moralité douteuse » au contact des élèves. Enfin, le manque d'ateliers disponibles limite

---

[2610] ADL, 123 W 29.

[2611] ADL, 123 W 29, réunion de la commission de rééducation des chômeurs dans les établissements d'enseignement technique de la Loire, 20 janvier 1933.

les possibilités de développement de la rééducation des chômeurs, puisqu'il ne faut pas bouleverser le fonctionnement normal des écoles.

Le débat qui prend alors place au sein de la commission porte, encore une fois, sur l'enjeu de la rémunération des ouvriers chômeurs que l'on souhaite rééduquer. En 1932, le directeur de l'office de placement « avait convoqué tous les chômeurs pour leur demander s'ils désiraient profiter des bienfaits d'un apprentissage ». Le résultat était alors sans appel : « La plupart s'y était refusés, le petit nombre qui avait accepté, avait accompagné son acceptation de réserves touchant la nécessité d'obtenir une allocation journalière de 20 frs ». Le préfet exhorte alors les syndicalistes à convaincre leurs camarades de l'utilité de la fréquentation de tels cours. En ce qui concerne le contenu des formations, la situation du travail dans le département incite les acteurs locaux à souhaiter l'orientation des chômeurs non vers des industries en déficit de main-d'œuvre – il n'y en a pas – mais vers celles où la main-d'œuvre étrangère est la plus utilisée. Le bâtiment et le travail au fond des mines apparaissent ainsi en tête, et non la métallurgie-mécanique.

Cette réunion exceptionnelle permet de comprendre le cheminement de la réflexion des acteurs administratifs et éducatifs dans la construction de la nouvelle modalité d'intervention publique sur les questions socioéconomiques qu'est la rééducation des chômeurs. Elle ne dit rien toutefois de l'évolution de la réflexion patronale par rapport aux avis émis dans le cadre de la chambre de commerce. D'après le procès-verbal, les industriels, qu'ils soient inspecteurs départementaux de l'enseignement technique ou délégués patronaux, ne seraient pas intervenus de toute la séance afin d'exprimer leurs vues. Véridique ou non, cette constatation suggère toutefois, du point de vue de la prise de notes d'un agent préfectoral, que les milieux économiques ne sont pas disposés à s'emparer eux-mêmes de la question de la rééducation des chômeurs au début de l'année 1933.

c. La rééducation et le reclassement des chômeurs, agenda national et réticences locales (1934 – 1937)

Les tentatives de réponse de la part de la direction de l'Enseignement technique au problème du chômage ne relèvent jusqu'alors que d'une incitation circonstancielle, visant à légitimer des pratiques déjà encouragées localement. La circulaire du 29 novembre 1934 précise les

modalités d'intervention dans la formation des chômeurs. Les décrets des 30 et 31 octobre 1935 concernent, eux, l'implication directe du ministère du Travail dans la rééducation professionnelle des chômeurs, par un système d'agrément des centres. Le rôle de l'UIMM est réel dans la construction de cette politique. Les représentants nationaux du patronat mènent la danse par rapport aux pouvoirs publics[2612]. De même, Paris prend l'initiative vis-à-vis de la province. Les entreprises industrielles espèrent toutefois un soutien de l'État afin d'améliorer leur situation en matière de stabilité de la main-d'œuvre et de recrutement. Les milieux patronaux stéphanois, notamment la grande métallurgie, attendent toujours l'aide de l'État, à travers l'amplification des commandes militaires. Le développement d'une véritable industrie aéronautique dans le bassin a été maintes fois espéré[2613]. Il ne survient finalement pas. Lucien Demozay argue pourtant des ressources offertes par le territoire :

> « La région stéphanoise offre, en effet, des ressources d'un intérêt exceptionnel : abondance d'ouvriers spécialisés et de techniciens rompus aux fabrications les plus délicates ; proximité d'usines fournissant toutes les pièces nécessaires à la fabrication ; enfin, malheureusement, abondance de locaux industriels rendus disponibles par la disparition d'un certain nombre d'entreprises dont certaines possédaient un matériel important ».

Dans le même temps, les projets législatifs relatifs à la protection de la main-d'œuvre française s'intensifient[2614]. La chambre de commerce, à l'instigation de René Touchard, soutient l'idée de création d'un bureau de placement par département. Ceux-ci permettraient l'établissement de statistiques précises sur l'emploi des ouvriers français et étrangers dans les différents secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Ce faisant, ils auraient la charge de réaliser le placement des ouvriers inscrits, en accordant la priorité aux chômeurs nationaux, et si nécessaire de se mettre en relation avec les départements voisins afin de répondre aux offres d'emplois disponibles. Dans ce contexte, un nouvel acteur se pique de l'enjeu de la rééducation des chômeurs, à savoir le ministère du Travail. Deux décrets sont

---

[2612] Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes. Une institution et ses formateurs*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 28-55 ; Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 200 et suiv.

[2613] Outre l'affaire dite « des terrains d'aviation » (Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques…*, *op. cit.*, t. 8, p. 2257-2264), cf. *BCCSE*, année 1935, séance du 8 février 1935, « Fabrication d'aviation dans la région stéphanoise », p. 41 et suiv.

[2614] *BCCSE*, année 1935, séance du 8 février 1935, « Protection des travailleurs français », p. 76 et suiv.

signés, des 30 et 31 octobre 1935, afin de requérir son approbation à toute ouverture de centre de rééducation.

Le début de l'année 1936 est particulièrement difficile dans la région, et le nombre de chômeurs secourus atteint un pic à la fin du mois de mars[2615]. Le ministère du Travail sollicite les chambres de commerce afin de connaître la situation relative au reclassement de la main-d'œuvre. L'idée du ministère est ainsi d'orienter la main-d'œuvre vers les industries « nouvelles », en priorité les apprentis et les chômeurs, avant de commencer à convertir les travailleurs des industries en grande difficulté économique[2616]. Le rapport préparé par le directeur de la Société des mines de la Loire Antoine Roche pour la commission départementale du Travail appelle à limiter, « autant que possible », les obligations réglementaires, et à privilégier les accords interprofessionnels[2617]. Sans surprise, l'industriel considère à son tour que le reclassement « ne peut s'opérer que sur des travailleurs encore jeunes ».

La création de « centres de nouvelle formation professionnelle » – l'expression est celle du questionnaire ministériel – est envisageable, mais il faut selon la réponse de la chambre de commerce privilégier les établissements déjà existants. En ce qui concerne les chômeurs eux-mêmes, il est nécessaire de les informer et de les orienter. Le rapport adopté par la commission départementale estime, par contre, que la mise en place d'une politique volontariste de rééducation et reconversion de personnels issus de secteurs économiques en déclin pourrait se révéler « inopérante ». Le jugement tient à la conviction suivante : « un manœuvre trouvera presque toujours la possibilité de se spécialiser, s'il le désire, dans l'industrie qui l'emploie ». Enfin, l'ensemble des délégués soutient la proposition du maintien partiel ou total des indemnités de chômage pendant la période de formation des travailleurs en rééducation, et ne s'oppose pas à la création de primes spéciales, « à titre d'encouragement, mais avec modération ». Le rubanier Claude Pallandre mentionne devant les membres de la chambre de commerce les résultats décevants de l'enquête ordonnée par le ministère du Travail sur la rééducation des chômeurs[2618]. Seulement 14 % des personnes susceptibles d'apprendre un

---

[2615] *BCCSE*, année 1936, numéro spécial « Situation des industries… pour l'année 1935 », p. 407 et suiv. Lire également Jacques Surgey, *Saint-Étienne et son arrondissement*…, *op. cit.*

[2616] *BCCSE*, année 1936, séance du 28 mai 1936, « Reclassement de la main-d'œuvre », p. 250 et suiv.

[2617] ADL, 10 M 19, réunion de la commission départementale du Travail de la Loire, 2 avril 1936.

[2618] *BCCSE*, année 1936, séance du 28 mai 1936, « Reclassement de la main-d'œuvre », p. 250 et suiv.

nouveau métier y ont répondu. 6 % des chômeurs ont accepté de se déplacer, et 1 % a pu être employé dans de nouvelles industries.

Le projet de loi sur la semaine de quarante heures, déposé à la Chambre des députés le 9 juin 1936, est pensé par le gouvernement de Léon Blum comme un instrument de plus dans la lutte contre le chômage[2619]. Le patronat français se montre d'emblée hostile à la mesure qui risque de désorganiser le travail à l'atelier[2620]. À Saint-Étienne, les membres de la chambre de commerce vitupèrent également contre une loi qu'ils jugent mal pensée, et qui risque de provoquer à terme, au contraire de son objet, une raréfaction de la main-d'œuvre[2621]. Le débat public s'accélère en 1937 en matière d'apprentissage, de formation et d'orientation professionnelle. Le Conseil national économique charge sa commission de la main-d'œuvre d'étudier ces questions, face aux besoins de l'économie française[2622]. La réflexion de l'institution dépasse rapidement le seul objet de l'instruction professionnelle. La commission propose non seulement d'étendre l'offre publique de placement, mais également de placer les organismes privés de placement – syndicaux ou non – sous l'autorité des pouvoirs publics[2623]. Si la liberté de recrutement de la main-d'œuvre est réaffirmée, le rapport préparé pour l'occasion propose de contraindre les employeurs de signaler à l'avance les renvois et embauches, les refus de recrutement devant même être motivés. La mesure suscite l'opposition patronale, tout comme la perspective d'un monopole étatique sur le placement des travailleurs. Les représentants des syndicats ouvriers défendent de leur côté l'intérêt de la suppression des bureaux privés de placement, au nom de l'impartialité du placement lui-même.

Le Conseil national économique suggère ainsi la création d'un office public de placement par département. Les attributions en seraient le recrutement et le placement gratuit des travailleurs, le contrôle des chômeurs en liaison avec les fonds de chômage, le contrôle des

---

[2619] *BCCSE*, année 1936, séances des 15 juin et 9 juillet 1936, p. 315 et suiv.

[2620] Cf. Alain Chatriot, « Débats internationaux, rupture politique et négociations sociales : le bond en avant des 40 heures, 1932-1938 », *in* Patrick Fridenson et Bénédicte Reynaud (dir.), *La France et le temps de travail, 1814-2004*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 83-108.

[2621] *BCCSE*, année 1936, séances des 15 juin et 9 juillet 1936, p. 315 et suiv.

[2622] Cf. AN, CE/90 (rapport sur le problème de l'apprentissage dans les professions industrielles et commerciales, présenté par MM. Jean-Pierre Ingrand et Charles Célier, auditeurs au Conseil d'État, 16 mars 1938), CE/137, CE/138 et CE/141.

[2623] *BCCSE*, année 1937, n°6, séance du 5 novembre 1937, « Le problème du placement en face du chômage et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée », p. 451 et suiv. Cf. AN, CE/137 rapport sur la réorganisation du placement en France de Pierre Pouillot, inspecteur divisionnaire du travail, et Jacques Lucius, auditeur au Conseil d'État, 15 mai 1937. Cf. infra.

travailleurs étrangers, ainsi que la participation à l'orientation et au placement des apprentis. Une commission administrative, à composition tripartite – employeurs, travailleurs, collectivités locales – serait également à mettre en place. Elle aurait à gérer, par le biais de sections professionnelles, notamment l'impartialité des placements, l'examen des réclamations et refus pour insuffisance physique ou professionnelle. L'organisation serait complétée par la création d'un service central et de services régionaux chargé de contrôler et coordonner l'action des offices départementaux. Le rapport du sous-chef de bureau au ministère des Finances Brissaud s'intéresse, quant à lui, aux liens entre pénurie de main-d'œuvre qualifiée et chômage[2624]. Un important travail d'enquête a été mené, en lien avec les organisations patronales.

Le rapport Brissaud définit les objectifs de la sélection : « a) Trouver dans la masse des chômeurs les ouvriers spécialisés ou qualifiés ; b) Trouver parmi les chômeurs ceux qui sont aptes à la rééducation ». Les objectifs souhaités de la rééducation des chômeurs sont également mentionnés : « rendre son ancienne habileté à un ouvrier qualifié qui l'a momentanément perdue par suite de la longue période d'inactivité qu'il a pu connaître ; transformer les manœuvres spécialisés en ouvriers qualifiés ; donner une qualification nouvelle aux chômeurs susceptibles d'en acquérir une ». La sélection doit permettre non seulement de repérer les travailleurs ayant déjà fait la preuve de l'acquisition passée d'un savoir-faire, mais également ceux qui possèdent les dispositions nécessaires à un tel apprentissage – et inversement d'exclure les personnes jugées inaptes à toute formation[2625]. Dans ce cadre, la pratique des orienteurs se révèle une ressource à utiliser, malgré l'extension inégale des offices dédiés sur l'ensemble du territoire[2626].

Les membres du Conseil national économique s'accordent à juger du caractère essentiel des essais professionnels, afin de permettre de vérifier l'exactitude des déclarations faites par les chômeurs. L'argument économique, c'est-à-dire le versement des allocations de chômage, devrait également être utilisé selon le CNE, afin d'encourager les chômeurs à se présenter dans

---

[2624] *BCCSE*, année 1937, n°6, séance du 5 novembre 1937, « Le problème du placement en face du chômage et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée », p. 451 et suiv. ; AN, CE/137.

[2625] Sur l'usage par les acteurs de la période de la notion d'aptitude, cf. Catherine Omnès et Anne-Sophie Bruno (éd.), *Les mains inutiles…, op. cit.*, et, plus spécialement, Danièle Fraboulet, « Le patronat de la métallurgie et l'(in)aptitude…», art. cit.

[2626] Sur l'orientation professionnelle, ses missions, méthodes et acteurs, je renvoie à : Jérôme Martin, *Le mouvement d'orientation professionnelle…*, *op. cit.*

les centres dédiés. L'absentéisme vaudrait ainsi suppression, et une « légère allocation supplémentaire » récompenserait au contraire ceux qui se présenteraient. De même, l'ouvrier en rééducation doit être autant rémunéré lorsqu'il s'engage dans sa formation que lorsqu'il travaille. Des primes pourraient même être octroyées aux employeurs embauchant des manœuvres en vue d'une rééducation, afin de permettre la généralisation de la pratique. Celle-ci pourrait même être systématisée dans le cas des établissements de l'État, de ses fournisseurs ou de toute entreprise employant de la main-d'œuvre qualifiée étrangère. Enfin, suivant le modèle des centres de rééducation pilotés par l'UIMM, le rapport Brissaud promeut le développement d'établissements à créer en priorité par les acteurs professionnels – entreprises, organisations patronales ou syndicats ouvriers –, que l'État se contenterait de subventionner.

Le rapport Brissaud se place dans la lignée des représentations du temps lorsqu'il décrit les chômeurs rééducables :

> « Les chômeurs rééducables, qu'ils soient des manœuvres ou bien d'anciens ouvriers qualifiés contraints par la situation du marché du travail de changer de profession, ne peuvent constituer qu'une infime partie de l'ensemble des chômeurs, car la rééducation n'est pas possible dans les conditions normales au-delà de l'âge de 30 ans et aussi parce qu'elle exige des capacités physiques et intellectuelles particulières ; dans ces conditions la proportion des chômeurs véritablement rééducables ne paraît pas dépasser 2 % de l'ensemble des sans-travail. Cette proportion augmenterait si l'on tendait à remplacer, autant que possible, dans les entreprises, conformément à l'exemple des pays étrangers tels que l'Allemagne, par des chômeurs plus âgés, les jeunes manœuvres occupés, dont un grand nombre seraient certainement rééducables ».

Les informations données par l'UIMM au cours des travaux de la CNE apparaissent en partie dans ce passage, par exemple lorsqu'il est question de la limite d'âge[2627]. L'extension des centres de rééducation se justifie par la volonté d'un début de décentralisation des usines travaillant pour la Défense nationale. Les établissements créés à l'instigation des organisations patronales de la métallurgie dès 1935 concernent avant tout la main-d'œuvre de la région

---

[2627] AN, CE/138, lettre du délégué général de l'UIMM Alfred Lambert-Ribot au secrétaire général du Conseil national économique Georges Cahen-Salvador, 26 novembre 1937, réponse au questionnaire de la Commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage du Conseil national économique.

parisienne, même lorsqu'ils sont situés en province[2628]. Leur développement s'accompagne d'un opportunisme patronal certain, sous la forme d'un effet d'aubaine, quant au coût salarial et à la facilité de licenciement qui caractérise les chômeurs en rééducation[2629]. Toutefois, le chômage persistant dans certaines régions françaises, comme à Saint-Étienne, et la volonté de limiter encore l'introduction de main-d'œuvre qualifiée étrangère doivent motiver la création de nouvelles institutions.

Lorsqu'il est amené à en commenter les travaux devant ses confrères du bureau de la chambre de commerce, Lucien Demozay déplore le décalage existant entre les mesures proposées, qui selon lui vont alourdir encore la machine administrative, et les résultats qu'il faut en attendre en matière de formation[2630]. Un tel propos, repris dans la délibération de l'organisme consulaire, se base notamment sur l'argument des seuls « 2 % de l'ensemble des sans-travail », c'est-à-dire 6 000 ouvriers professionnels, qui seraient en réalité rééducables.

Le Comité régional d'entente de Saint-Étienne, émanation locale du Comité national d'entente du commerce et de l'industrie – organisme fondé à l'instigation de l'Assemblée des présidents de chambres de commerce en octobre 1936, en réaction aux premières semaines de l'action du Front populaire et à la faiblesse de la réponse de la CGPF[2631] –, réaffirme fin novembre 1937 l'opposition patronale aux revendications de la CGT et aux projets gouvernementaux[2632]. Le placement, l'embauchage et le licenciement doivent demeurer aussi libres que possible selon le vœu émis par cette organisation, repris quelques jours après par la chambre de commerce elle-même. De telles dispositions placent encore une fois les milieux

---

[2628] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent*…, *op. cit.*, p. 200-203

[2629] Marc Leleux, « De la rééducation des chômeurs des années trente au Revenu de Solidarité Active : la récidive d'une même politique d'exploitation de la précarité », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°109, 2009, p. 101-120.

[2630] *BCCSE*, année 1937, n°6, séance du 5 novembre 1937, « Le problème du placement en face du chômage et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée », p. 451 et suiv.

[2631] Ingo Kolboom, *La revanche des patrons*…, *op. cit.*, p. 163 et suiv.

[2632] ADL, 10 M 487, résumé de la réunion du Comité régional d'entente du commerce et de l'industrie de Saint-Étienne et Montbrison, 26 novembre 1937 ; *BCCSE*, année 1937, n°7, séance du 2 décembre 1937, « Réorganisation du placement, de l'embauchage et du débauchage », p. 552. Le Comité régional d'entente de Saint-Étienne et Montbrison, qui réunit plus de 70 syndicats professionnels issus pour partie de l'Union des chambres syndicales professionnelles de Saint-Étienne et de la Fédération des groupements des petits et moyens commerçants et industriels de la Loire, est présidé durant ses premières années par René Touchard. Cf. Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, p. 163 et suiv.

patronaux stéphanois dans la continuité de l'hostilité de leurs représentants nationaux vis-à-vis de la politique du Front populaire[2633].

d. De la rééducation des chômeurs aux impératifs de la Guerre (1938 – 1940)

La situation de la rééducation des chômeurs prend un tour concret au cours de l'année 1938. Dans le même temps, leur recensement est lancé par application d'un décret du 26 septembre 1937. Le but est autant le placement de la main-d'œuvre qualifiée que la rééducation professionnelle de la main-d'œuvre non qualifiée. Des commissions paritaires sont mises en place, pour chaque groupe d'industries et de commerces à Saint-Étienne, et dans chaque centre industriel. Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique sont placés à leur tête. Ces commissions ont pour objet de juger des aptitudes professionnelles des chômeurs avant de les orienter vers un reclassement professionnel. En l'absence d'archives pour la Loire, il n'est pas possible de décrire en détail cette opération[2634]. Notons toutefois que la première phase de passage de chômeurs devant la commission concerne les chômeurs de moins de 35 ans. Plus de 20 % des chômeurs recensés sont, quant à eux, déclarés inaptes à toute formation[2635].

Le cadre réglementaire évolue ensuite, alors que la crise économique laisse la place à la course à l'armement. Le décret-loi du 12 novembre 1938 prévoit le renforcement des fonds mis à disposition des centres de reclassement issus d'initiatives privées, et lance officiellement la promotion ouvrière. Celle-ci consiste à trouver au sein des manœuvres d'une entreprise les hommes capables d'être formés à un emploi qualifié, sans qu'il ne soit question de changer d'employeur. Le but des formations professionnelles d'adultes instituées depuis 1934 ne tient plus à la résorption des poches de chômage. Il s'agit bien de fournir une main-d'œuvre qualifiée plus abondante aux entreprises travaillant pour la guerre. Les ouvriers spécialistes sont nécessaires dans un bassin industriel où travaillent de nombreuses entreprises, notamment la

---

[2633] Cf. Ingo Kolboom, *La revanche des patrons…*, *op. cit.* ; Richard Vinen, *The Politics of French Business 1936-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

[2634] ADL, 10 M 127, dossier sur le recensement qualitatif du chômage, 1938. Pour de plus amples renseignements sur la procédure, il faut se reporter aux dossiers correspondants pour le département du Rhône : ADR, 1 T 2337, rééducation et reclassement des chômeurs, 1937-1939.

[2635] ADL, 10 M 127, état statistique des opérations relatives à la première phase du recensement qualitatif des chômeurs secourus dans les fonds de chômage du département au 11 mai 1938.

sidérurgie et grande construction mécanique. Le savoir-faire ouvrier y conserve une relative importance, malgré des tentatives de rationalisation de l'organisation des ateliers. La production en série n'étant pas le seul horizon de l'industrie stéphanoise, dont la diversité de produits fabriqués et de tailles d'entreprises est attestée, il ne saurait être question de former uniquement des techniciens et de mettre au poste des usineurs. Il subsiste ainsi une relative autonomie des équipes ouvrières dans les différents ateliers du bassin.

L'intérêt d'un centre de reclassement en région stéphanoise apparaît à partir de juin 1938 dans les discussions du Comité de reclassement professionnel des chômeurs, organisme administratif national réunissant représentants des administrations et du patronat métallurgique[2636]. Contrairement à d'autres centres, alors qu'il y a une unanimité des acteurs nationaux comme locaux à affirmer son utilité, le projet de création se révèle difficile. Deux emplacements sont envisagés afin d'organiser des sessions de formation professionnelle accélérée : l'un au sein des locaux des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt à Saint-Chamond, l'autre dans les ateliers des usines de la Chaléassière à Saint-Étienne[2637]. Le critère expliquant ces choix est la disponibilité de machines-outils pour organiser l'instruction. Le projet Marine-Homécourt est cependant abandonné.

La direction générale de l'Enseignement technique sollicite en septembre 1938 le directeur de l'ENP de Saint-Étienne[2638]. Elle lui demande de contacter les syndicats patronaux et ouvriers, dans l'optique de la création du centre de formation accélérée. Les industriels seraient à l'origine du retard pris par le projet : « La création de ce centre, déjà envisagé, n'est pas encore effectué, en raison, semble-t-il, de l'obstruction opposée par le syndicat patronal ». Dans un premier temps, la perspective d'une hémorragie de la main-d'œuvre stéphanoise vers d'autres régions industrielles demandeuses de main-d'œuvre, sur le modèle des centres parisiens, a pu freiner le patronat local. Cette hantise semble évacuée, mais elle n'explique pas tout. Pour des raisons relatives aux mauvaises relations avec les syndicats des métaux CGT de la Loire, où se remarque une forte présence communiste, l'ASMPL ne souhaite pas apparaître trop

---

[2636] AFB, UIMM, 0012 Z 1136-01, rapport complémentaire pour la réunion du Comité de reclassement professionnel du Ministère du Travail du 27 juin 1938.

[2637] AN 19790891/5 pour Marine-Homécourt ; ADL, 123 W 36, lettre de l'ingénieur en chef du génie maritime Ziegler (Comité de reclassement professionnel) à la direction de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 31 août 1938.

[2638] ADL, 123 W 29, lettre du directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc au directeur de l'ENP de Saint-Étienne, 30 septembre 1938

ouvertement derrière la gestion d'un tel centre de formation. Cette stratégie d'évitement de toute confrontation directe est identique à celle qu'applique la chambre faîtière régionale depuis 1937 en ce qui concerne l'apprentissage, en lien avec des directives de l'UIMM. Il n'est pas non plus question, dans l'esprit de René Touchard, d'adopter un fonctionnement paritaire, en raison des « rapports difficiles entre organisations ouvrières et patronales des industries des métaux » dans le département[2639].

L'ASMPL se dit pourtant intéressée par la solution d'un centre à la Chaléassière, mais en confiant son administration à « un service administratif », par exemple l'office départemental d'orientation professionnelle[2640]. La chambre accepte même d'avancer les sommes nécessaires au fonctionnement de l'école avant remboursement par le ministère du Travail. L'administration ne peut cependant accepter la proposition. Le syndicat accepte également de verser aux ouvriers chômeurs ainsi formés une indemnité de 2 francs par jour à titre d'encouragement, en supplément des indemnités versées par le fonds communal de chômage de Saint-Étienne ou le conseil général. L'activité de l'ASMPL ne s'arrête pas là, puisqu'elle propose des candidats pour le poste de directeur et de contremaître du centre : un ingénieur sorti successivement des Arts et Métiers et de l'École centrale de Paris pour le premier emploi, et J.-C. Bruyère, un contremaître expérimenté des usines de la Chaléassière, membre de longue date des commissions de perfectionnement de l'ENP et ancien du CDET, pour le second[2641].

L'inspection départementale du Travail prévoit le recrutement de jeunes chômeurs de 22 à 30 ou 35 ans pour les premières sessions de formation. Elle envoie la liste des ouvriers pressentis à l'ASMPL, qui lui indique le nom des ouvriers licenciés à la suite de la grève générale du 30 novembre 1938, conflit lié à l'opposition syndicale à la suspension de la loi des 40 heures. Les principaux militants communistes ont été identifiés à cette occasion[2642]. Il s'agit à nouveau de la vieille pratique des listes noires patronales. La sélection définitive des stagiaires doit être réalisée à la suite d'un examen, réalisé en présence du directeur du centre, du directeur de l'office d'orientation professionnelle, de celui de l'office de placement, du président de

---

[2639] ADL, 123 W 29, lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Paris, 12 juin 1939.

[2640] ADL, 123 W 29, lettre du préfet de la Loire au ministère de l'Éducation nationale, 3 octobre 1938.

[2641] ADL, 123 W 29, lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Paris, 12 juin 1939.

[2642] ADL, 1 M 452, rapport n°1936 du commissaire divisionnaire de police spéciale de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 29 mars 1940.

l'ASMPL ou d'un IDET, et de l'inspecteur départemental du Travail. Une quarantaine d'auditeurs est attendue pour la première session : 20 ajusteurs, 10 fraiseurs et 10 tourneurs. Les employeurs de la métallurgie estiment que 10 ajusteurs auraient suffi. Il faut comparer ce chiffre aux 30 000 ouvriers environ de la métallurgie stéphanoise[2643]. Dans le même temps, l'examen du CAP d'ajusteur réunit, à la fin de l'année scolaire 1938-1939, 68 candidats à Saint-Chamond ou 57 à Rive-de-Gier[2644].

Au cours du premier semestre 1939, la perspective d'ouverture d'une usine de constructions aéronautiques voulue par l'administration de l'Air – la future Société de construction et d'exploitation de matériels et moteurs (SCEMM), une filiale de la Société anonyme des automobiles Peugeot[2645] –, prévue pour employer environ 2 000 ouvriers, relance le projet de centre de formation professionnelle accélérée[2646]. Un tel développement de la FPA est facilité par le décret du 6 mai 1939, qui participe de son institutionnalisation. Les ateliers de la Chaléassière sont à nouveau l'objet des attentions de l'inspecteur départemental du Travail. Le projet est reformulé en juin 1939[2647]. De nombreuses péripéties compliquent sa concrétisation : l'occupation du local envisagé par un atelier d'apprentissage de l'École Sainte-Barbe, en activité depuis 1922 mais devant être libéré définitivement à la rentrée scolaire prochaine[2648] ; l'imposition de nouvelles conditions par la nouvelle direction de la société, puis en raison des commandes pour la Guerre imposant des précautions financières ou immobilières, etc. La déclaration de guerre prive ensuite le centre projeté des machines-outils escomptées[2649].

Le déclenchement du conflit et la mobilisation industrielle provoquent la multiplication des ateliers de formation professionnelle accélérée dans l'ensemble du territoire, désormais sous

---

[2643] AN, CE/138, lettre du délégué général de l'UIMM Alfred Lambert-Ribot au secrétaire général du Conseil national économique Georges Cahen-Salvador, 26 novembre 1937, réponse au questionnaire de la Commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage du Conseil national économique, annexe F.

[2644] ADL, 502 W 23.

[2645] Cf. chapitre 7.

[2646] ADL, 123 W 36, et AN, 19790891/5.

[2647] ADL, 123 W 29, lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne au directeur de l'ENP de Saint-Étienne, 2 juin 1939 : lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne au directeur de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 6 juin 1939.

[2648] L'Association scolaire professionnelle achève en effet la construction d'ateliers rue Henri Gonnard, pour y accueillir les élèves formés à la mécanique.

[2649] ADL, 123 W 29, lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Lyon, 4 novembre 1939.

l'égide de la DGET qui en récupère l'administration le 21 september 1939[2650]. Un nouveau projet, dépendant de l'Enseignement technique, voit l'association à la fin de l'année 1939 de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne à l'ENP de la ville, dans le but de former de jeunes gens âgés entre 14 et 17 ans au bénéfice du premier établissement[2651]. La « Manu » met alors à disposition plusieurs machines. La région stéphanoise compte ainsi le centre annexé à l'ENP, celui de l'école pratique de garçons de Firminy, destinés à des jeunes gens sans emploi, ou encore à celui de l'école pratique de garçons de Rive-de-Gier, organisé par la Chambre syndicale patronale de la métallurgie du canton et occupant 11 élèves en juin 1940[2652]. L'ASMPL s'associe quant à elle à l'école Sainte-Barbe afin d'organiser son propre centre de formation professionnelle accélérée[2653]. Une convention signée le 12 avril 1940 prévoit également l'extension de ce projet à l'école Sainte-Thérèse[2654]. Si une entreprise comme Marine-Homécourt a aussi fondé son propre centre à Saint-Chamond[2655], un projet du même type n'aboutit pas à la Grand'Grange[2656]. Dans cette localité, il est envisagé, dès janvier 1940, l'ouverture d'un centre au sein des locaux de l'école pratique, destiné à 20 stagiaires pour une formation de cinq mois pour les spécialités de l'ajustage, du tour, du fraisage et du rabotage[2657].

Cette perspective, portée par le directeur intérimaire de l'école Salvat, se heurte cependant aux doutes émis par des représentants autorisés du patronat local. L'IDET Benoît Tuloup, ingénieur chef de service au bureau d'études de l'usine de Saint-Chamond de Marine-Homécourt, doute ainsi des résultats que peut obtenir une telle initiative[2658] : « J'ai suivi de près cet essai dans [les] usines de Saint-Chamond [de Marine-Homécourt]. Les résultats n'ont pas

---

[2650] Vincent Troger, « L'histoire de l'enseignement technique entre les entreprises et l'État : la recherche d'une identité », *Histoire, économie & société*, Paris, vol. 8, n°4, 1989, p. 596.

[2651] ADL, 123 W 29, lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne à l'inspecteur divisionnaire du travail à Lyon du 8 décembre 1939.

[2652] AN, 19790891/5, lettre du directeur des services techniques de l'ASMPL P. Cambay au chef du service central de la formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre au ministère du Travail, 13 mai 1940. ADL, 123 W 29, délibération du conseil municipal de Rive-de-Gier, 6 juin 1940.

[2653] AFB, UIMM, 0012 Z 1136-01, projet de convention pour le centre de reclassement professionnel et de promotion ouvrière de Saint-Étienne, sd.

[2654] AN, 19790891/5, lettre du directeur des services techniques de l'ASMPL P. Cambay au chef du service central de la formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre au ministère du Travail, 13 mai 1940.

[2655] ADL, 123 W 29, correspondance de l'inspecteur du Travail à Saint-Étienne au premier semestre 1940.

[2656] AN, 19790891/5, lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du travail à Lyon, 26 mai 1940.

[2657] ADR, 1 T 2262, projet d'organisation d'un centre d'apprentissage accéléré à l'école pratique d'industrie de Saint-Chamond, 24 janvier 1940.

[2658] ADR, 1 T 2262, lettre de l'IDET Benoît Tuloup à l'IGET Joseph Dupin, 12 février 1940.

été bien brillants malgré les grands sacrifices consentis par cette compagnie. Il est de fait qu'un apprenti formé en aussi peu de temps, ne peut guère faire qu'un manœuvre spécialisé ». De plus, un seul candidat – étranger – s'est manifesté devant la campagne de presse lancée par l'école pratique. Pour l'inspecteur départemental, « il ne faut pas s'attendre à une entrée quantitative, ni qualitative, car tous les jeunes gens, désireux d'apprendre un métier, ont été embauchés tant par les grandes industries que par les petits patrons qui souffrent du manque de main-d'œuvre ». Le manque de personnel enseignant, par suite des mobilisations, ne permettra pas selon lui de fournir la « surveillance de tous les instants » nécessaire à une bonne instruction des stagiaires, sans être réalisée au détriment du fonctionnement ordinaire de l'école. De plus, d'après Tuloup, « les divers industriels […] consultés paraissent se désintéresser de l'apprentissage accéléré par l'École », et privilégient la formation à l'atelier. Antoine Chavanne, administrateur-délégué de la société Chavanne-Brun et membre du conseil de perfectionnement de l'école pratique, exprime le même avis :

> « […] quels que soient nos besoins en main-d'œuvre exercée, nous ne sommes pas intéressés par le Centre d'apprentissage accélérée dont vous nous entretenez.
>
> Il fait, en effet, double emploi avec ce que nous faisons nous-mêmes, depuis longtemps déjà, directement dans nos ateliers pour le dressage de jeunes gens ou d'ouvriers adultes, et il n'aurait de raison d'être que dans la mesure où il vous serait possible de trouver parmi la population non active, ou ne se trouvant pas déjà dans les écoles d'apprentissage, les jeunes gens de 15 à 19 ans auxquels vous vous adressez.
>
> Nous doutons fort que vous puissiez en trouver 20 dans l'agglomération saint-chamonaise[2659] ».

La concurrence d'un tel centre vis-à-vis de l'apprentissage en école est même dénoncée en raison de « l'appât du gain » qu'il présenterait aux familles et aux jeunes gens, qui ne comprendraient pas « qu'on puisse demander à certains au moins 3 ans de formation, pendant qu'à côté d'eux et dans les mêmes locaux, on en dressera en quelques mois ». Seule une offre hebdomadaire adaptée de cours de dessin et de technologie serait à même d'apporter un

---

[2659] ADR, 1 T 2262, lettre d'Antoine Chavanne au directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond, copie jointe à la lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond au ministre de l'Éducation nationale, DGET, 2ème bureau et bureau de mobilisation, 16 février 1940.

concours appréciable aux efforts des employeurs[2660] – demande approuvée d'ailleurs par le ministère de l'Éducation nationale[2661].

Les acteurs patronaux peuvent ainsi jouer de l'implication parallèle de différentes administrations et de la diversité des écoles techniques présentes sur le territoire. À la lecture des correspondances de l'année 1940, les discussions apparaissent plus aisées entre l'ASMPL et les services du Travail, qu'entre l'organisation patronale et les représentants de l'Enseignement technique. Un exemple de la difficulté présentée par les écoles dépendant de la DET aux employeurs privés prend place à Saint-Étienne. Au cours du mois de mars 1940, le directeur de l'ENP expose son souhait de ne pas ajouter de groupes d'adultes dans son établissement, en raison de la gêne potentielle occasionnée par la manipulation des machines pour les cours réguliers des élèves[2662]. Le temps de préparation et d'entretien des machines-outils par les enseignants et contremaîtres, compris dans l'emploi du temps normal des cours en atelier, ne permettrait pas d'optimiser les créneaux libres. De fait, les directeurs d'établissement d'enseignement technique se tiennent à leur fonction initiale, à savoir l'instruction professionnelle des jeunes gens de moins de 18 ans. Toute mission sortant de ce cadre n'est pas refusée *a priori*, mais elle n'est pas considérée comme prioritaire. La formation des adultes tient ainsi le même rang que les cours du soir, dont la rémunération des heures enseignées vient en sus des traitements prévus pour le service réglementaire des enseignants. Cette hiérarchisation des fonctions de formation des établissements relevant de la direction de l'Enseignement technique pose ainsi, au moins du point de vue du chercheur, la base de la segmentation ultérieure des différentes filières.

Face à ces difficultés, les solutions sont envisagées en fonction de l'organisation de l'année scolaire. Le directeur de l'ENP de Saint-Étienne signale les possibilités existant pour la fin de l'année scolaire et la période des vacances, soit de la fin avril à la rentrée d'octobre[2663]. Dès février 1940, l'école accueille pourtant l'atelier voulu par l'inspecteur départemental du Travail, et équipé grâce aux machines fournies par la Manufacture nationale d'armes – un matériel

---

[2660] ADR, 1 T 2262, lettre de l'IDET Benoît Tuloup à l'IGET Joseph Dupin, 12 février 1940.

[2661] ADR, 1 T 2262, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond à l'IGET Joseph Dupin, 10 février 1940.

[2662] AN, 19790891/5, lettre du secrétaire de l'ASMPL P. Cambay à l'adjoint au chef du service de la formation professionnelle accélérée de la main-d'œuvre des industries de guerre, 21 mars 1940.

[2663] AN, 19790891/5, lettre du secrétaire de l'ASMPL P. Cambay à l'adjoint au chef du service de la formation professionnelle accélérée de la main-d'œuvre des industries de guerre, 21 mars 1940.

nécessairement de second choix, mais correspondant à celui en fonctionnement dans les ateliers de l'établissement de l'Armement. Si le public espéré est initialement celui des chômeurs, il doit être fait appel, à défaut de chômeurs, à des jeunes gens de 14 à 17 ans passés par les services d'orientation professionnelle, ou bien à des adultes réformés, âgés entre 20 et 35 ans. La première promotion se compose de 32 stagiaires, pour une capacité théorique de 50 apprentis. Elle est destinée avant tout à fournir une main-d'œuvre qualifiée à la MAS. L'inspecteur départemental du Travail à Saint-Étienne prévient toutefois des limites possibles de cette voie de formation : « De cette façon, nous aurons, je crois, de très bons sujets, mais il est bien évident que ceux-ci ne consentiront à quitter leurs emplois, que s'ils continuent à être payés, malgré qu'on leur apprendra un métier ».

Les administrations ne sont pas seules à prendre l'initiative. Établissement patronné et financé par une partie de l'industrie métallurgique stéphanoise, l'École Sainte-Thérèse met ses ateliers à disposition, tant pour la formation accélérée que pour une externalisation éventuelle de la promotion ouvrière[2664]. Le manque de machines de l'établissement menace toutefois l'utilité d'un tel recours. À la fin du mois de février 1940, l'administrateur de l'école Jean Lafond souhaite l'affectation de matériel, tels tours, fraiseuses, machines à raboter, perceuses, étaux, etc., sur les stocks de réserve des ateliers nationaux. Cet équipement potentiel permettrait de faire fonctionner un atelier dont la construction est alors prévue dans l'optique de la formation des adultes. L'établissement cherche à faire financer ses projets en partie par les administrations compétentes.

Une réunion est organisée le 15 mars 1940 entre des membres de l'ASMPL, l'inspecteur départemental du Travail, et un représentant du service de la formation professionnelle au ministère du Travail dénommé Talon[2665]. La discussion s'engage sur la meilleure affectation à donner aux écoles existantes vis-à-vis des différentes branches de rééducation – qu'il s'agisse de la formation des femmes, des jeunes gens, de la promotion ouvrière ou autres[2666]. L'échange de vues n'aboutit pas à une conclusion ferme, en l'absence de certitude sur la proportion des

---

[2664] AN, 19790891/5, lettre de l'adminsitrateur du Syndicat forézien d'apprentissage Jean Lafond à l'inspecteur du Travail à Saint-Étienne, 29 février 1940.

[2665] AN, 19790891/5, compte-rendu de la réunion Reclassement professionnelle, promotion ouvrière, formation accélérée, Saint-Étienne, 15 mars 1940.

[2666] À noter qu'une circulaire du ministère du Travail de mars 1940 rend obligatoire le recensement des jeunes filles et jeunes gens âgés entre 14 et 18 ans, afin de déterminer le nombre de personnes « inoccupé[e]s », scolarisées, en apprentissage ou au travail (Marianne Thivend et Sylvie Schweitzer (dir.), *État des lieux*…, *op. cit.*, p. 112).

personnes à rééduquer ou de connaissance précises des locaux disponibles. La question des moniteurs est abordée. Les apprentis de 4e année des écoles « ne peuvent jouer que le rôle d'aides-moniteurs ». Talon souhaite l'envoi par les industriels de moniteurs aux centres de formation dédiés. Ils y seraient formés gratuitement, possiblement en 15 jours : « […] on peut y envoyer des ouvriers n'ayant pas encore 40 ans et qui montrent quelquefois moins de préjugés que des moniteurs d'écoles professionnelle on doit faire remarquer en passant que les uns sont aussi rares que les autres ». Le problème du recrutement des élèves et celui de la fixation du programme se posent. Les industriels craignent toutefois qu'une telle formation se révèle peu efficace en raison du manque de matière d'œuvre disponible. Lors des débats, il ressort du côté patronal – de l'ingénieur Lucien Cholat (FFASE) en particulier – des considérations sur la spécificité des métiers de la sidérurgie (mouleurs, ajusteurs d'entretien, etc.). Ceux-ci ne semblent pas pouvoir être apprentis en dehors de l'usine ou sans une longue pratique professionnelle, ce qui donne d'ailleurs un attrait à la promotion ouvrière en usine.

À l'issue des échanges du 15 mars 1940, une convention est signée entre le ministère du Travail et l'ASMPL pour l'organisation d'un centre de reclassement professionnel et de promotion ouvrière à Saint-Étienne[2667]. Celui-ci est implanté dans les locaux des écoles techniques privées et catholiques Sainte-Barbe et Sainte-Thérèse, selon les dispositions du décret du 6 mai 1939 modifié par le décret du 27 janvier 1940. L'État subventionne les travaux, le fonctionnement du centre géré par le patronat métallurgique stéphanois – l'arrêté ministériel du 23 avril 1940 consent une avance de 200 000 francs au bénéfice du centre de l'École Sainte-Barbe[2668] –, et un tiers du salaire des ouvriers en formation. Il est prévu d'accueillir 55 élèves mécaniciens dans cet établissement, et 30 élèves à l'École Sainte-Thérèse. Les stages de formation prévus sont de trois mois. Seul le centre de l'École Sainte-Barbe fonctionne alors[2669]. Du 1er avril au 30 juin 1940, il accueille jusqu'à 28 élèves durant la première quinzaine de juin, pour une capacité de 70 personnes[2670]. Le matériel du local spécifique à la formation accélérée, financé par l'ASMPL grâce aux avances du ministère du Travail, comporte une machine

---

[2667] AN, 19790891/5, lettre de l'ASMPL au chef du service central de la formation de la main-d'œuvre des industries de guerre au ministère du Travail Morane, 11 juin 1940.

[2668] ADL, 9 M 237, lettre du chef du service central de la formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre (ministère du Travail) au préfet de la Loire, 7 mai 1940.

[2669] Le centre fonctionne avec 32 étaux, 2 étaux limeurs, 7 fraiseuses et 1 tour mis à disposition par la SNUC (AN, 19790891/5, note Projet Saint-Étienne, 2 avril 1940).

[2670] ADL, 9 M 237, lettre de l'inspecteur départemental du Travail J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Lyon, 20 juillet 1940.

appartenant à l'Association, onze machines louées par le syndicat aux usines de la Chaléassière, et une machine mise à disposition par la Manufacture nationale d'armes.

Un projet de convention est établi le 18 mai 1940 entre l'Enseignement technique – sous l'égide de l'IGET Joseph Dupin – et l'ASMPL pour la mise en place d'une institution de promotion ouvrière au sein de l'École nationale professionnelle de Saint-Étienne[2671]. Celle-ci pourra éventuellement être délocalisée dans les autres écoles pratiques du bassin. Le projet reprend les termes de la convention passée entre l'administration et la Chambre syndicale des industries métallurgiques de Belfort-Montbéliard. L'ASMPL est chargée de gérer l'institution, l'Enseignement technique en financerait les dépenses d'exploitation. L'article 4 de la convention fixe le public attendu : « les manœuvres des deux sexes destinés à devenir ouvriers spécialisés des industries métallurgiques ; […] les ouvriers spécialisés destinés à devenir des ouvriers professionnels ; […] des ouvriers professionnels destinés à devenir des chefs d'équipe ». Il reste alors à définir les modalités de sélection, le nombre de candidats, les programmes et la durée de la promotion. La prise en charge partielle des salaires par le ministère du Travail est prévue, les employeurs respectifs des différents stagiaires étant responsables du reste des traitements – ce qui doit maintenir la rémunération des travailleurs concernés à leur niveau antérieur. La Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne, dépendant du ministère de l'Armement dirigé par Raoul Dautry, met également en place sa propre école de formation professionnelle accélérée à la fin du printemps 1940. L'initiative déplaît aux membres de l'ASMPL, qui critiquent encore et toujours la concurrence déloyale faite pour le recrutement des élèves à cause des salaires attractifs de la « Manu »[2672]. Le patronat métallurgique stéphanois déplore également le manque de coordination ministérielle, qui dessert ses propres intérêts dans ce cas précis.

[2671] AN, 19790891/5. De tels projets existent également entre la Chambre syndicale patronale de la métallurgie du canton de Rive-de-Gier et l'école pratique locale ou avec l'école professionnelle libre du Mollard, et entre des industriels de Firminy et l'école pratique locale (AN, 19790891/5, lettre du secrétaire de l'ASMPL P. Cambay au chef du service de la formation professionnelle des industries de guerre au ministère du Travail Morane, 3 mai 1940).

[2672] AN, 19790891/5, lettre de l'ASMPL au chef du service de la formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre au ministère du Travail Morane, 1er juin 1940. L'ASMPL se plaint également des recrutements d'apprentis opérés par la SNCF dans la région stéphanoise, contre la promesse de salaires horaires de 8,56 francs, contre 8,15 francs par heure pour les ouvriers ayant satisfait aux essais supérieurs selon les dispositions de la convention collective de la région stéphanoise (AN, 19790891/5, lettre de l'ASMPL à l'UIMM, 1er mai 1940.

Le discours de Philippe Pétain le 17 juin 1940, puis la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne nazie le 22 juin en forêt de Compiègne, mettent fin à la mobilisation industrielle. La formation accélérée de la main-d'œuvre des usines de guerre n'a plus lieu d'être. Les sessions entamées sont interrompues, et la pérennité des œuvres fondées en 1939-1940 est remise en question. En conséquence, l'activité de l'ASMPL en matière de formation professionnelle accélérée s'arrête à la fin juin 1940[2673] – et ne reprendra pas. Les autres centres dont l'installation était projetée – Saint-Étienne, Firminy, Saint-Chamond – n'ont même pas pu ouvrir[2674]. Du côté de l'ENP de Saint-Étienne, l'atelier de formation accélérée travaillant en lien avec la MAS est arrêté dès le début du mois de juillet 1940[2675].

Le développement de la rééducation des chômeurs apparaît, au cours des années 1930, comme un mode inédit d'institutionnalisation de la formation des adultes. Malgré les doutes initiaux, son développement rencontre un soutien des pouvoirs publics plus évident que celui dont bénéficie le seul perfectionnement professionnel. Le problème public du chômage explique évidemment les dispositions réglementaires prises par le ministère du Travail et par la DET. La métallurgie se révèle le principal bénéficiaire de ces initiatives. L'adhésion patronale, relativement précoce dans le cadre parisien, est plus mesurée en région stéphanoise. L'appui sur les établissements existants, notamment publics, permet aux industriels de s'en remettre à la seule motivation des travailleurs désirant se reconvertir. Il n'existe aucun avantage à la création d'une offre spécifique. La marche à la guerre ne change pas leur vision, tout en légitimant dès lors, par les nouvelles dispositions sur la formation accélérée, le recours à des ressources privées (écoles ou ateliers d'entreprises). De la même manière, dans un contexte politique parfois conflictuel, les représentants patronaux demeurent méfiants vis-à-vis d'un public adulte moins docile que les jeunes gens, et refusent toute réalisation qui les obligeraient à travailler avec la CGT, d'autant plus lorsqu'il s'agit de diriger des institutions et de décider de l'utilisation des fonds fournis par le patronat. Surtout, la question économique demeure sensible. Un chômeur ou un adulte n'a pas de motivation à se former s'il n'est pas rémunéré. La faiblesse du vivier d'adultes à former, face à la concurrence des embauches comme

---

[2673] ADL, 9 M 237, lettre de l'inspecteur départemental du Travail J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Lyon, 17 septembre 1940.

[2674] ADL, 9 M 237, lettre de l'inspecteur départemental du Travail J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Lyon, 20 juillet 1940.

[2675] ADR, 1 T 2263, lettre du directeur de l'ENP de Saint-Étienne Antoine Romain à l'IGET Joseph Dupin, 9 juillet 1940.

manœuvres à l'atelier, et l'importance relative des promotions de mécaniciens ou de métallurgistes sortant des écoles professionnelles expliquent les difficultés rencontrées par l'institutionnalisation des formations d'adultes en région stéphanoise.

Du Front populaire à la Débâcle, la position patronale apparaît relativement conflictuelle vis-à-vis de l'enseignement technique public. L'intervention de l'État dans ce que les employeurs considèrent comme leurs prérogatives, du recrutement des apprentis à l'affectation des dépenses des entreprises, réussit à susciter une mobilisation relativement inédite de la profession métallurgique, pourtant la bénéficiaire traditionnelle de l'offre de formation. Il est ici question d'un exercice de l'autorité. Qui paie, décide, en quelque sorte. La taxe d'apprentissage et son application avaient déjà initié une telle revendication. Celle-ci ne remettait certes pas complètement en cause l'utilité des écoles publiques, encore qu'il faudrait pouvoir comparer les carrières professionnelles des anciens élèves d'écoles pratiques ou d'ENP avec celles des anciens des écoles professionnelles libres. Le soutien renouvelé des industriels à une offre privée de formation permettait de sortir l'État de la relation entre le futur travailleur et sa famille, les enseignants congréganistes ou affectés par leurs employeurs, et les dirigeants d'entreprises. Seule la certification qu'est le CAP pouvait troubler cette relation. Lorsque l'État tente d'amplifier son rôle, le patronat se braque, et cherche à contrôler par tous les moyens possibles l'offre existante. L'opposition de la DET aux projets de l'ASMPL provoque cependant un relatif statu quo. Du côté des formations d'adultes, il faut attendre, là encore, que l'État assouplisse ses règles et stigmatise les militants communistes pour que le patronat tente d'organiser sa propre offre, tout en limitant son investissement financier. Si la défaite interrompt en partie l'élan, la mise en place du régime de Vichy et ses projets sur les questions du travail, de l'économie et de l'apprentissage ne constitue pas une rupture à proprement parler, pas plus que la Libération.

B. De Vichy à la République, de la profession à l'État : vers la scolarisation de la formation ouvrière (1940 – 1954)

Une fois la défaite militaire française consacrée en métropole à la fin du mois de juin 1940, l'industrie de guerre n'a plus de raison d'être. L'économie nationale connaît de grands bouleversements, annoncés en partie par la loi du 16 août 1940 sur « l'organisation provisoire de la production industrielle », instaurant le cadre des comités d'organisation. La déstabilisation ne s'arrête pas au contexte institutionnel ou à l'effondrement de la demande. Malgré les prélèvements importants de main-d'œuvre dus à la mobilisation, et l'emprisonnement de forts contingents de militaires français, les autorités françaises s'inquiètent de la perspective d'un chômage massif et de ses conséquences sociales. La période comprise entre juin 1940 et, non pas la fin de la guerre, mais plutôt la fin des années 1940, est également marquée par d'importantes restrictions en matières premières, du papier aux ferrailles, qui perturbent l'organisation des enseignements[2676]. Rapidement la perspective d'une « collaboration économique entre l'Allemagne et la France » semble s'imposer[2677].

Le choc de la débâcle traumatise en profondeur la société française. Déjà, une partie du territoire nationale demeure occupée par les armées allemandes et italiennes. L'autre, dite zone libre, connaît un répit relatif jusqu'en novembre 1942. La région de Saint-Étienne, située dans le giron de Vichy, connaît la pleine application des réformes du régime dirigé, et même incarné, par le maréchal Pétain. Parmi celles-ci, il faut mentionner le projet de la Révolution nationale. Celui-ci s'appuie explicitement sur les élites locales[2678]. La bourgeoisie industrielle peut à nouveau jouer de son statut social et économique pour amplifier son emprise sur la population ouvrière. La réaffirmation de la notabilité répond ainsi, s'il en était encore besoin, aux inquiétudes nées du Front populaire. L'adhésion des élites catholiques à la personne du

---

[2676] ADL, 9 W 46.

[2677] *BCCSE*, année 1941, séance du 23 janvier 1941, « Visite à Lyon de M. le Maréchal Pétain. Rapport de M. Demozay : Les conditions d'une collaboration économique entre l'Allemagne et la France », p. 24 et suiv.

[2678] Cf. la description de Monique Luirard : « Les chrétiens et la révolution nationale. Rapport général », *in* Xavier de Montclos, Monique Luirard, François Delpech et Pierre Bolle (dir.), *Églises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale*, tome 1, *La région Rhône-Alpes*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978.

maréchal Pétain est réelle, à l'image du cardinal Gerlier ou de l'évêque auxiliaire de Saint-Étienne[2679]. Les accents volontiers moralisateurs des discours officiels de la Révolution nationale, appelant à la restauration des solidarités traditionnelles basées sur la famille et le travail, ainsi que la ruralité et l'artisanat, et la promotion du modèle des corporations trouvent également leur résonance dans de nombreux milieux socio-professionnels. On retrouve ici un élément essentiel des discours du XIXe et du début du XXe siècle sur la crise de l'apprentissage. C'est ainsi que l'enjeu de la formation des travailleurs se retrouve à nouveau au centre du jeu. Malgré le centralisme de Vichy, les acteurs professionnels, des ouvriers aux patrons, sont appelés à coopérer à une œuvre d'intérêt national. La période se caractérise ainsi par de nombreuses innovations institutionnelles en matière d'enseignement technique. Si certaines s'avèrent éphémères, d'autres sont appelées à connaître une postérité réelle. La Libération, à partir d'août 1944, ne fait pas table rase de ces réalisations. Le retour à la légalité républicaine et à une économie ouverte, malgré les restrictions, la planification et l'aide américaine à la reconstruction, permet à la formation des travailleurs de conserver toute son importance afin de rétablir une pleine production industrielle. L'interrogation porte ainsi sur l'action patronale, entre contrainte et intérêt, autonomie et étatisme, face aux évolutions institutionnelles en matière d'organisation de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel et de la formation des adultes.

1. Un dynamisme nouveau pour la formation collective des jeunes

L'accent mis par Vichy sur les questions du travail et de la famille[2680] facilite la promotion de l'enjeu de l'apprentissage. De la même manière, l'État cherche à encourager et à contrôler l'initiative privée en matière sociale, si besoin en finançant les œuvres de manière conséquente[2681]. En matière éducative, si le nouveau pouvoir se révèle nettement favorable à

[2679] Monique Luirard, « Le clergé et l'adhésion à la Révolution nationale, le cas du diocèse de Lyon (1940-1942) », *Bulletin du centre d'histoire régionale de l'université de Saint-Étienne*, n°2, 1976.

[2680] Cf. Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom (éd.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes Presses universitaires de Rennes, 2001 ; Christophe Capuano, *Vichy et la famille. Réalités et faux semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

[2681] Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, Puf, 2013 ; Mathias Gardet, « Le Secours national, un énorme guichet », *in* Dominique Dessertine et al. (dir.), *Les*

l'enseignement libre, les aides financières occasionnelles – nécessaires à la survie de nombreuses écoles privées – ne sont cependant pas sans causer quelques remous, face aux contraintes pesant déjà sur le budget ordinaire de l'État[2682]. La défaite de juin 1940, si elle modifie les besoins de formation, ne provoque pas la liquidation pure et simple des structures juridiques créées pour l'effort de guerre, notamment les centres de formation professionnelle (accélérée). Ce support institutionnel suscite alors un intérêt du nouveau régime et de ses nouvelles administrations, comme la Jeunesse, sont organisées dans l'urgence – malgré des dotations remarquables en personnel[2683] – ce qui ajoute à la précipitation de leur mise en place le flou des missions[2684]. Leur action résulte parfois en des décisions non réglementaires[2685].

Le développement des centres de formation professionnel et des centres de jeunesse, les deux étant souvent confondus, s'effectue avec une pluralité d'acteurs, de formes institutionnelles, d'objectifs. Vincent Troger note une évolution d'une quarantaine de centres de formation professionnelle en mai 1940 à 883 au cours de l'année 1944[2686]. Les concurrences sont fréquentes. Malgré l'autonomie pédagogique dont jouissent les centres de formation professionnelle, Vincent Troger considère que la période est marquée par le « choix de la scolarisation » opéré par Vichy en matière de formation ouvrière[2687]. Lucie Tanguy, soucieuse du bon usage des termes en matière d'éducation et de formation[2688], suggère plutôt une « mise en école de la formation professionnelle »[2689]. Antoine Prost émet, de son côté, un constat

---

centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?, Presses universitaires du Septentrion, 2004.

[2682] Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation…*, *op. cit.*, p. 482.

[2683] Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, p. 202.

[2684] Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation…*, *op. cit.*

[2685] Voire, comme le rappellent Pelpel et Troger, en des détournements (*Histoire de l'enseignement technique…*, *op. cit.*, p. 78).

[2686] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, p. 24. Seuls 125 dépendent directement de l'Enseignement technique (Guy Brucy et Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle… », art. cit., p. 14).

[2687] Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique…*, *op. cit.*, p. 74 et suiv.

[2688] Les mots employés par les acteurs, que la recherche reprend à son compte, demeurent des constructions sociales, assumées par leurs promoteurs, stratégiquement conscients de la portée politique et de la charge culturelle/cognitive de la grammaire qu'ils emploient. À ce titre, les énoncés contribuent à légitimer les rôles que se donnent les acteurs. Cf. Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, 1986 (éd. or. 1966).

[2689] Lucie Tanguy, « Apprentissage en entreprise et formation professionnelle en école, une mise en perspective des années 1950 aux années 1990 », *Revue française de pédagogie*, n°183, 2013, p. 27-38, plus spécialement p. 28 : « Opposer la locution « mise en école » à celle de « scolarisation », communément utilisée, relève de la même vigilance à l'égard des mots qui traduisent les changements à faire advenir. Le terme de scolarisation appliqué à

sévère sur les causes et objectifs du développement des centres après juin 1940 : « l'apprentissage en école apparaît véritablement en France comme un remède au chômage, et non d'abord comme un enseignement. Faute de pouvoir mettre les jeunes au travail, on les met à l'école[2690] ». Cette « extension de la scolarisation des apprentissages » peut, en tout cas, être analysée « comme outil d'intervention social et idéologique et comme solution à l'échec de la loi Astier[2691]». Le régime de Vichy, qui propose une rupture avec les pratiques de la Troisième République, incarne en tout cas un laboratoire en matière d'encadrement et d'éducation des futurs travailleurs. Il s'agit ainsi, au cours de cette période de « décentralisation de fait[2692] », d'identifier les rapports entre cette inflation institutionnelle, qui s'étend entre l'Enseignement technique, la Jeunesse, le Travail et la Production industrielle, et les acteurs patronaux, métallurgie en tête.

a. De la défaite aux premiers élans de la Révolution nationale

La défaite plonge la France dans la sidération et le désarroi. La personne du maréchal Pétain incarne désormais les espoirs d'une nation meurtrie, à l'image du discours tragique du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Lucien Demozay, prononcé au mois d'octobre 1940[2693]. Le nouveau pouvoir, fort de la légitimité et du charisme de son chef, n'attend cependant pas l'automne avant de s'emparer des enjeux les plus urgents. Parmi les nombreuses conséquences de l'effondrement militaire et de l'occupation d'une partie du pays par les troupes allemandes et italiennes, figure la question de la lutte contre le chômage des jeunes filles et des jeunes gens, âgés de 14 à 21 ans[2694]. Face aux réductions massives d'emplois au sein des usines de guerre, consécutives à la démobilisation forcée – et ce malgré l'importance du contingent de prisonniers de guerre transférés dans les camps en Allemagne, l'occupation de cette population désoeuvrée, parfois victime de l'exode, devient une priorité nationale. La création d'un

---

la formation professionnelle en école, avant tout utilisé par les adversaires de l'école, s'est ensuite diffusé pour devenir une formule commune qui déforme la réalité ».

[2690] Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*…, *op. cit*., p. 630.

[2691] Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*…, *op. cit*., p. 74 et suiv.

[2692] *Ibid*., p. 77.

[2693] *BCCSE*, année 1940, séance du 11 octobre 1940, « Adresse à Monsieur le Maréchal Pétain », p. 158 et suiv.

[2694] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage*…,, *op. cit*., p. 23-24.

secrétariat général à la Jeunesse, par la loi du 15 juillet 1940, relié au secrétariat d'État à la Famille et à la Jeunesse et non à l'Instruction publique, en est la première incarnation[2695]. Son action promeut une instruction civique ou morale, pour les jeunes femmes un enseignement ménager.

L'enseignement technique demeure ainsi l'acteur primordial en cet été 1940. Les centres de formation professionnelle, désorganisés par la Débâcle, doivent ouvrir à nouveau à la rentrée suivante, sur instructions mutuelles du secrétariat d'État à l'Instruction publique et de celui à la Production industrielle[2696]. Le public prioritaire demeure celui jugé capable de recevoir une instruction préparant à l'exercice d'un métier qualifié. Dans leur prolongement, des centres de reclassement d'adultes sont chargés d'accueillir les anciens stagiaires de la formation professionnelle accélérée, âgés de plus de 17 ans, ou de plus de 20 ans en cas de places disponibles, mais qui ne peuvent être employés dans leur profession ou au service de l'agriculture. Les adolescents inoccupés demeurent cependant la cible première des instructions ministérielles. Des sections d'initiation professionnelle ou de préapprentissage doivent être ouvertes. Elles sont destinées à des jeunes âgés entre 14 et 17 ans, et permettront de distinguer parmi les élèves ceux qui sont « susceptibles d'effectuer un apprentissage complet » de ceux « destinés en principe à des métiers plus simples »[2697]. Afin de connaître les candidats potentiels à ces formations, un recensement doit être effectué par les directeurs d'établissements, en lien avec les services d'orientation professionnelle et de placement de la main-d'œuvre.

Chaque école technique publique doit ainsi contribuer à l'effort – que l'école ait comporté ou non une section de formation accélérée pendant la guerre. Les centres de formation professionnelle sont placés alors sous la tutelle de la DGET. La scolarité prévue est de trois années, et peut préparer au CAP[2698]. Des indications sur la structure pédagogique sont données :

[2695] Marc-Olivier Baruch évoque une création du secrétariat général à la Jeunesse réalisée en septembre 1940, avant adjonction de commissariats généraux (chômage des jeunes en décembre 1940, chantiers de la jeunesse en janvier 1941) (*Servir l'État français*…, *op. cit*., p. 201-202). Le secrétariat devient commissariat général à la Jeunesse par la loi du 31 décembre 1943. Pour une description plus détaillée, se référer à la présentation du fonds conservé aux archives nationales : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_000968 (consulté le 8 septembre 2018).

[2696] ADL, 282 W 116, lettre du préfet de la Loire, office social, aux directeurs d'écoles professionnelles publiques du département, 28 septembre 1940. Des instructions ont été passées en ce sens par les ministères de l'Instruction publique, du Travail et de la Production industrielle les 24 juillet et 9 septembre 1940.

[2697] ADL, 282 W 116, lettre du secrétaire d'État à l'Instruction publique (DGET) aux directeurs et directrices de centres de formation professionnelle et d'écoles d'enseignement technique, 30 octobre 1940.

[2698] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage*…, *op. cit*., p. 24.

les centres publics ne peuvent prévoir d'allocations journalières pour les enfants âgés de moins de 17 ans, mais seulement des bourses en faveur de ceux dont les familles ne peuvent subvenir à leurs besoins[2699]. Les programmes des ateliers-écoles servent de référence, notamment l'absence de spécialisation de la première année de cours. Quelques adaptations sont toutefois souhaitées comme l'augmentation des heures de travaux pratiques jusqu'à une trentaine hebdomadaire. En conséquence, les enseignements théoriques et techniques doivent s'en trouver réduits d'autant, avec le dessin industriel (trois heures), le français (deux heures) l'arithmétique et la géométrie (deux heures), ainsi que des enseignements de législation, morale et instruction civique (une heure). Les suggestions portent également sur la place de l'éducation physique, qui doit être améliorée en quantité (six heures suggérées). La DGET tente également de limiter « la variété des matériaux travaillées […] à ceux qui sont employés dans une même famille de métiers », à savoir les métaux[2700], le bâtiment et le vêtement. Une adaptation aux réalités économiques locales demeure possible. Le développement des formations au profit de l'apprentissage, urbain comme rural, est prôné[2701]. La culture mécanique se trouve mise en avant[2702]. La pédagogie doit s'appuyer sur « un nombre limité d'exercices de base, exécutés avec soin », permettant une spécialisation ultérieure de l'apprenti.

Les instructions concernent également la possibilité d'annexion de CFP, avec sections d'initiation professionnelle, à des écoles techniques privées ou des écoles d'entreprises[2703]. Elles décrivent les objectifs pédagogiques de ces institutions :

[2699] ADL, 282 W 116, lettre du secrétaire d'État à l'Instruction publique (DGET) aux directeurs et directrices de centres de formation professionnelle et d'écoles d'enseignement technique, 30 octobre 1940.

[2700] Travail des métaux en barres (forgeage, soudage, ajustage, tournage), des profilés (assemblage, brasage et soudage), des métaux en feuilles (exercices simples), des métaux en tubes et des fils électriques.

[2701] « L'artisanat urbain est, dans certains métiers, voisin de l'industrie, petite et moyenne : la formation des apprentis peut être commune. L'artisanat rural s'éloigne davantage de l'industrie. Il ne doit pas cependant se figer autour des procédés du passé. Il doit, au contraire, bénéficier des progrès industriels, dans la mesure où ils lui sont adaptables. Il est de l'intérêt des artisans ruraux de perfectionner leur matériel et leurs méthodes de travail ».

[2702] « Il faut compter avec le développement de la culture mécanique et de la culture rurale. La différence entre le mécanicien d'industrie et le mécanicien rural est que le premier fabrique et monte des organes neufs et que le second répare et monte des organes usagés. Le principe des ajustements doit être modifié. Il ne s'agit plus de réaliser des organes à des dimensions strictement maintenues dans des limites imposées, mais au contraire, de réparer d'abord ce qui peut être réparé et d'ajuster ensuite, s'il y a lieu, à des dimensions définies par la réparation ».

[2703] ADL, 282 W 116, lettre du préfet de la Loire, office social, aux présidents des associations gestionnaires des écoles techniques privées du département, 28 septembre 1940.

> « L'enseignement qui sera donné aux jeunes gens aura pour programme, non leur utilisation prochaine à un emploi déterminé, mais leur initiation à différents métiers, en particulier à la menuiserie, la maçonnerie, la forge, l'ajustage et l'électricité.
>
> Le but est de donner aux jeunes gens le goût du travail manuel, d'orienter leurs dispositions naturelles et de leur faire acquérir des connaissances professionnelles susceptibles d'être perfectionnées par la suite lorsque l'économie du pays leur permettra d'exercer un métier ».

Le choix des jeunes gens est laissé aux directeurs des centres, sous le contrôle de l'inspection du Travail, avec le concours des offices de placement et d'orientation professionnelle. Des allocations sont possibles au bénéfice des enfants de familles nécessiteuses. En cas de besoin, les sections de préapprentissage peuvent être dédoublées afin d'accueillir l'ensemble des personnes sans travail : « Ces jeunes gens n'étant que partiellement occupés, il appartiendra aux directeurs de les utiliser suivant les directives ministérielles, à des exercices physiques, des travaux de jardinage et des besognes d'intérêt collectif et d'entr'aide social qui seront indiqués par les Mairies ». La DGET prévoit des subventions afin de contribuer aux frais occasionnés par ces fondations aux écoles privées désireuses de participer à cet effort.

Ces dispositions viennent ainsi renforcer les efforts entrepris depuis le début de l'année 1940 afin de compléter l'offre de formation, qu'elle soit sous forme scolaire ou apparentée, à l'image du Groupement patronal d'apprentissage des industries métallurgiques de la Loire fondé par l'ASMPL, évoqué dans un développement précédent[2704]. L'adjonction de nouvelles sections au sein des écoles existantes n'est pas sans provoquer des difficultés matérielles. Le directeur de l'école pratique de garçons de Firminy déplore l'impossibilité que pose le manque de personnel enseignant[2705]. S'il n'est pas possible d'ouvrir dès la rentrée 1940 le centre de reclassement et la section de préapprentissage, l'étude du recrutement de ces futures sections est d'ores et déjà amorcée. Celle-ci « doit tenir compte des intentions des très importants établissements industriels de la région quant au recrutement de jeunes apprentis ». À Saint-

---

[2704] ADL, 78 J 72, lettre du secrétaire général de l'ASMPL à la direction de la société Louis Gauchon et Fils, 4 octobre 1940. ADL, 63 J 156, Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne, circulaire n°25 de l'ASMPL, 11 novembre 1940 (copie remise en interne). Son but est d' « assurer sous la forme collective, la formation professionnelle des apprentis ». La cotisation des employeurs adhérents est due avant le 31 décembre de l'année courante.

[2705] ADL, 282 W 116, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Firminy au préfet de la Loire, office social, 8 octobre 1940.

Chamond, le directeur de l'école pratique locale prépare également l'application des instructions ministérielles[2706]. Un recensement est lancé par voie de presse aux municipalités, employeurs et jeunes chômeurs, afin de connaître le nombre des jeunes gens et filles qui sont soit assujettis aux cours professionnels et travaillant, soit assujettis ou non à ces mêmes cours mais sans emploi. Si la reprise des cours professionnels est d'ores et déjà fixée au 14 octobre, la mise en place des sections pour jeunes chômeurs est encore à l'étude :

> « En ce qui concerne les jeunes chômeurs, j'envisage l'organisation de cours à l'École pratique, le jour, sous la forme indiquée dans la circulaire précitée, dans la mesure des moyens matériels de l'établissement, le soir, par l'admission de jeunes chômeurs aux cours professionnels susceptibles de les intéresser directement.
>
> Afin d'utiliser rationnellement les moyens de l'école, je pense recevoir surtout les jeunes chômeurs encadrés dans une compagnie de "Compagnons de France" dont la constitution est envisagée ici. Je me suis mis, à ce sujet, en relation avec les Précurseurs. Un programme d'action commune sera élaboré pour le reclassement de ces Compagnons[2707] ».

Les Compagnons de France sont l'une des œuvres de jeunesse fondées en réaction au traumatisme né de l'écrasement de mai-juin 1940. Celle-ci trouve une véritable résonnance dans l'atmosphère de « révolution nationale » prônée par le nouveau pouvoir dès le début du mois de juillet[2708]. Destinées à redresser le pays sur un plan moral, ces organisations promeuvent la pratique sportive et la participation active de leurs membres à la construction des activités. L'inspiration du scoutisme y est évidente ; celle de l'idéal communautaire également, au croisement du personnalisme développé par Emmanuel Mounier et du corporatisme rénové. Les Compagnons de France, fondés par le commissaire général des Scouts de France Henri Dhavernas, sont destinés à des jeunes âgés de 16 ans au moins. Ils ont pour objectif l'accueil et l'occupation professionnelle des jeunes réfugiés du Nord et de l'Est, coupés de leurs familles,

---

[2706] ADL, 282 W 116, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond au préfet de la Loire, office social, 10 octobre 1940.

[2707] Également dans la lettre : « J'ajouterai, en ce qui concerne les jeunes gens, que grâce à l'Atelier-école créé il y a trois ans, le préapprentissage se fait dans d'excellentes conditions à l'École pratique de Saint-Chamond qui a pu recevoir cette année plus de 120 enfants sortant des écoles primaires privées ou publiques, soit, environ 80 % des lauréats au Certificat d'études primaires élémentaires, et dont 80 seulement resteront à l'école pratique tandis que 40, après 2 ans de scolarité, iront travailler ».

[2708] Pour une synthèse sur ces œuvres : Gérard Cholvy, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Cerf, 1999.

par exemple au sein de chantiers[2709]. L'organisation de cours du soir est également prônée. L'œuvre bénéficie d'un franc soutien du pouvoir[2710]. Elle cherche également l'adhésion des élites locales[2711].

Les jeunes filles en chômage de l'agglomération de Saint-Chamond ne sont pas oubliées par le directeur de l'école pratique[2712]. Leur recensement « est en bonne voie ». Leur formation s'appuie également sur les instructions ministérielles, encourageant un important volume horaire de travaux à l'aiguille (20 heures) et de travaux ménagers (10 heures)[2713]. À Saint-Chamond, à côté de la fréquentation des cours professionnels municipaux déjà établis en début de soirée, il est envisagé d'organiser en journée des cours d'enseignement ménager, avec le concours d'une surintendante d'usine réfugiée[2714].

Les écoles techniques privées du bassin se soucient également de répondre aux sollicitations de l'administration de l'Enseignement technique, mais se heurtent également au manque de moyens matériels et humains. À l'École Sainte-Barbe, l'insuffisance des locaux a déjà contraint l'établissement à refuser plus de cent candidats aux cours réguliers de l'établissement – celui-ci accueille alors environ 400 élèves[2715]. Il est ainsi impossible pour l'école, qui doit encore payer la dernière tranche des travaux de construction d'ateliers réalisés en 1939, d'acquérir les terrains nécessaires à l'adjonction de nouvelles sections. La situation du

---

[2709] Cf. Rozenn de Kerangal, *Un mouvement de jeunesse entre Révolution nationale et résistance : les Compagnons de France, 1940-1944*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Maurice Vaïsse, Univ. de Reims, 1999.

[2710] Le remplacement ultérieur à la tête des Compagnons de France de Henri Dhavernas par l'officier Guillaume de Tournemire élargit leur ambition culturelle et éducative. Celle-ci s'accompagne d'une prise de distance relative de l'organisation par rapport à Vichy – malgré un maréchalisme fervent à l'origine, comme à Uriage par exemple –, accompagnée d'un refus de la collaboration, parfois par une entrée en résistance. Les Compagnons de France ne rompent cependant pas avec l'esprit de la Révolution nationale incarnée par Pétain.

[2711] La section stéphanoise des Compagnons de France sollicite ainsi la chambre de commerce de Saint-Étienne afin qu'elle désigne trois personnalités afin de siéger au sein du comité de patronage de l'institution, aux côtés de syndicalistes ouvriers, de dignitaires religieux, d'élus locaux, etc. Sont nommés Louis Callet (maître-imprimeur), Régis Descours (fabricant de rubans) et Jean-Baptiste Gaucher (fabricant de rubans) (*BCCSE*, année 1941, n°2, séances des 19 juin et 8 juillet 1941, « Compagnons de France », p. 127).

[2712] ADL, 282 W 116, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond au préfet de la Loire, office social, 10 octobre 1940.

[2713] ADL, 282 W 116, lettre du secrétaire d'État à l'Instruction publique aux directeurs et directrices de centres de formation professionnelle et d'écoles d'enseignement technique, 30 octobre 1940. Il est également prévu deux heures d'arithmétique-géométrie, deux heures de français, trois heures de dessin, une heure de législation et instruction civique, ainsi que deux heures au minimum d'éducation physique.

[2714] ADL, 282 W 116, lettre du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond au préfet de la Loire, office social, 10 octobre 1940.

[2715] ADL, 282 W 116, lettre du président de l'Association scolaire professionnelle Antoine Waton au préfet de la Loire, 17 octobre 1940.

Syndicat forézien d'apprentissage est différente. L'École Sainte-Thérèse peut ainsi accueillir, dès la rentrée 1940, un effectif plus important – de 220 à 315 élèves[2716]. Cet effort ne peut cependant pas être amplifié si la construction des nouveaux bâtiments, déjà prévue avant le déclenchement de la guerre, ne peut être menée à son terme. L'administrateur de l'école Jean Lafond espère ainsi que le gouvernement, soucieux de contribuer à l'œuvre d'écoles libres privées de précieux revenus par les circonstances du temps, versera les subventions nécessaires à la réalisation des travaux et à l'équipement des nouveaux ateliers en machines-outils. Cet effort permettrait au syndicat d'organiser les sections de reclassement et de préapprentissage, « et [de] développer encore [leur] œuvre sociale si hautement appréciée des industriels ». Le projet d'agrandissement, daté de février 1940, est d'ailleurs transmis au préfet[2717]. Les constructions de locaux correspondent à elles seules à un devis de 600 000 francs. L'inspecteur départemental du Travail appuie de son côté la demande de l'école, sollicitant son supérieur afin de relayer son avis très favorable auprès du secrétariat d'État à la Production industrielle[2718]. Il rappelle à cette occasion que l'établissement est administré « par des personnalités de la région, chefs d'établissements ou ingénieurs qui offrent toutes garanties »[2719].

Il y a ainsi, malgré une segmentation théorique, la possibilité d'une confusion de fait entre ce qui relève de la structure des centres de formation professionnelle et ce qui s'avère être les centres de jeunesse, dans le cas de Saint-Chamond l'institution dépendant des Compagnons de France. Si les personnels de ces organismes sont spécifiques, leur public demeure le même. Malgré les limites financières, les établissements d'enseignement technique tentent de répondre

---

[2716] ADL, 282 W 116, lettre de l'administrateur délégué du Syndicat forézien d'apprentissage Jean Lafond au préfet de la Loire, 9 octobre 1940. Un graphique résume l'évolution constante des effectifs de 1920 à 1940. Il indique que l'école accueillait 61 élèves en 1930, 82 en 1934114 en 1935, 137 en 1937 et 191 en 1938 (AN, 19790891/5).

[2717] ADL, 282 W 116, lettre de l'administrateur délégué du Syndicat forézien d'apprentissage Jean Lafond au préfet de la Loire, 8 novembre 1940. À cette date, l'école possède « plus de 260 étaux mais seulement 42 machines outils diverses dont 23 tours » (AN, 19790891/5, document joint à la lettre de l'administrateur délégué du Syndicat forézien d'apprentissage à l'inspecteur départemental du Travail à Saint-Étienne J. Faure, 8 novembre 1940).

[2718] ADL, 282 W 116, lettre de l'inspecteur départemental du Travail J. Faure à l'inspecteur divisionnaire du Travail à Lyon, 9 novembre 1940.

[2719] Les difficultés nées de la défaite expliquent probablement l'impossibilité pour de nombreux industriels de soutenir les efforts de construction des écoles catholiques qu'ils patronnent. Une amélioration semble toutefois s'exercer quelques mois après. Par exemple, les Ets Marrel Frères, soucieux d'aider l'École professionnelle du Mollard où sont scolarisés de nombreux fils de membres de son personnel, participent aux travaux de l'établissement à hauteur de 50 000 francs. Il s'agit d'une rare initiative de l'entreprise, hors des versements ordinaires de subventions au titre de la taxe d'apprentissage, en faveur de l'enseignement technique (ANMT, 200 AQ 4, séance du conseil d'administration des Ets Marrel Frères, 25 novembre 1942).

aux demandes de l'administration. À Saint-Chamond encore, le centre de formation professionnelle pour jeunes gens sans travail est progressivement mis en œuvre[2720]. En application des instructions ministérielles des instructions ministérielles du 30 octobre 1940, il est ainsi prévu que les fonds nécessaires au fonctionnement de l'établissement annexé à l'école pratique soient versés par l'État. Le centre est placé sous le contrôle de l'inspecteur général de l'Enseignement technique faisant fonction de conseiller technique pour la XIe circonscription – celle de Lyon. Les indemnités versées aux jeunes gens, n'étant pas inclues au budget ordinaire de l'institution, dépendent des fonds de chômage ou de bourses d'entretien octroyées par l'État. La municipalité de Saint-Chamond vote un crédit de 50 000 francs afin de permettre le démarrage de l'activité. Les communes se soucient ainsi de suivre le mouvement initié par les administrations compétentes. Ce ne sont pas les seuls acteurs impliqués dans la création de ces établissements. À Firminy, un centre de jeunes travailleuses est ouvert à l'instigation du délégué régional de la Jeunesse[2721]. L'établissement doit être patronné par une personnalité morale. L'Association d'entr'aide au travail des jeunes, fondée par le constructeur André Delage, n'ayant pas encore reçu la reconnaissance d'utilité publique nécessaire, la chambre de commerce de Saint-Étienne accepte « bien volontiers » d'œuvrer en ce sens à titre provisoire. « L'appel aux travailleurs » du maréchal Pétain, prononcé à Saint-Étienne le 1er mars 1941, renforce sans doute le zèle nouveau du patronat stéphanois vis-à-vis de l'organisation de la formation professionnelle – un patronat peut-être désireux de prouver que la dénonciation de l'égoïsme patronal par le chef de l'État ne concerne pas leur territoire.

Face à la multiplication des sollicitations, la chambre de commerce demande les habilitations nécessaires au secrétariat général à la Jeunesse et au secrétariat d'État à la Production industrielle[2722]. L'organisme consulaire peut ainsi prendre en charge du point de vue comptable le centre d'enseignement ménager de Firminy. Sa direction est assurée par Max Kauffmann, comme pour les autres centres de formation professionnelle dépendant théoriquement de l'Association d'entr'aide. Le directeur est rémunéré grâce à des prélèvements effectués sur les subventions du secrétariat général à la Jeunesse. L'encadrement du centre

---

[2720] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, « Centre de formation professionnelle, ouverture de crédit », 22 janvier 1941.

[2721] *BCCSE*, année 1941, n°1, séance du 23 janvier 1941, « Lutte contre le chômage des jeunes », p. 55.

[2722] *BCCSE*, année 1941, n°2, séance du 8 juillet 1941, « Chômage des jeunes », p. 125. Le secrétariat général à la Jeunesse accorde cette habilitation le 30 avril, la Production industrielle accepte le principe de la participation de la chambre à la lutte contre le chômage des jeunes par lettre du 21 juin.

comporte une responsable, deux assistantes, trois techniciennes, cinq chefs de groupe et une économe[2723]. À la rentrée 1941, ce sont 123 jeunes travailleuses qui sont inscrites au centre. Réparties en cinq équipes, elles suivent des cours pratiques de coupe, de couture, d'hygiène, de cuisine, de culture générale et d'hébertisme. L'état de santé et l'alimentation des jeunes filles sont surveillés. Les plus fragiles sont d'ailleurs envoyées au centre de formation professionnelle de Verrières-en-Forez, à l'ouest de Montbrison – toujours dans le département de la Loire –, afin de se revigorer. L'encadrement du centre se soucie également de la moralité des auditrices :

> « Les enquêtes sociales sont faites sur toutes les jeunes travailleuses et le contact est tenu avec les familles. De même, les jeunes travailleuses d'une moralité par trop douteuses sont éliminées du Centre. Il faut reconnaître que la plupart des jeunes travailleuses qui arrivaient dans le Centre, sinon immorales, mais très souvent amorales, apprennent assez rapidement les principes qui leur sont donnés ».

L'implication des instances locales du secrétariat général à la Jeunesse se poursuit ainsi tout au long de l'année 1941. La DGET a toutefois obtenu du secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse Jérôme Carcopino le transfert de la tutelle des centres de formation professionnelle, réalisée en avril 1941[2724]. Le comité consultatif régional lance une enquête auprès des chambres syndicales de la XIIIe région économique – à laquelle la circonscription de la chambre de commerce de Saint-Étienne a été intégrée en 1938, contre l'avis de la compagnie[2725] – afin de connaître « les besoins en apprentis et les possibilités de débouchés dans leurs professions »[2726]. Cet effort coordonné vise à réserver les ressources limitées de l'État afin d' « éviter de former de jeunes ouvriers qui risqueraient de demeurer sans emploi ». Au niveau des établissements publics d'enseignement technique, le départ à la retraite d'Antoine Romain au mois de mai 1941 permet à l'administration de l'Instruction publique de nommer à la tête de l'ENP de Saint-Étienne Georges Prével[2727]. Le nouveau directeur se révèle un partisan convaincu des politiques de Vichy, tant en ce qui concerne l'école que la

---

[2723] *BCCSE*, année 1941, n°3, séance du 9 octobre 1941, « Centre d'enseignement ménager de Firminy », p. 157 et suiv.

[2724] Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique…*, *op. cit.*, p. 81.

[2725] Cf. Monique Luirard, « Vers une région économique de Saint-Étienne… », art. cit. ; sur le régionalisme économique : Alain Chatriot, « Les "Régions économiques"… », art. cit. ; Romain Pasquier, *Le pouvoir régional. Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de SciencesPo, 2012.

[2726] *BCCSE*, année 1941, n°1, séance du 5 avril 1941, « Centre de formation professionnelle », p. 83.

[2727] Sur la nomination de Georges Prével, cf. ADR, 1 T 2207.

jeunesse[2728]. Comme son prédécesseur, il œuvre comme le véritable coordonnateur départemental en ce qui concerne l'apprentissage et la formation professionnelle. Un tel rôle est d'ailleurs essentiel, selon un rapport destiné à l'UIMM, dans une région où la formation en école occupe une part prépondérante[2729].

b. La Charte du Travail, un nouveau cadre institutionnel pour l'apprentissage

La Charte du travail, annoncée dès le discours de Saint-Étienne, incarnée par la loi du 4 octobre 1941, vise à rétablir, par l'intermédiaire d'un horizon corporatiste, des relations industrielles apaisées, à même de réaffirmer l'autorité et la hiérarchie dans le cadre professionnel. Elle prévoit notamment la création de comités sociaux, dont l'une des compétences est l'apprentissage et l'orientation professionnelle[2730]. Dans l'industrie métallurgique comme dans l'ensemble du patronat français, l'accueil réservé par les employeurs à la Charte apparaît plutôt favorable[2731]. Le patronat dans son ensemble n'a pas renoncé à ses considérations libérales – la réticence au dirigisme varie suivant les professions[2732]. Les expérimentations sociales et économiques de la Révolution nationale sont vécues comme une parenthèse circonstanciée. Les membres du comité directeur de l'ASMPL – l'union de syndicats est reconnue comme syndicat

---

[2728] ADL, 123 W 2, exposé de Georges Prével sur la formation professionnelle dans le nouveau cadre corporatiste de la Charte du travail, prononcé en séance de la commission permanente du CDET de la Loire, 27 mars 1942.

[2729] AFB, UIMM, 1100-06, B. Gilbert, *L'apprentissage dans les industries des métaux*, 17 juin 1941. L'avis exprimé dans ce rapport n'attribue cependant pas à un directeur d'école publique ce rôle : « […] le nombre des apprentis formés dans la région de Saint-Étienne, si on tient compte non pas seulement des élèves des écoles privées, des écoles d'usines, mais aussi des jeunes gens qui apprennent leur métier plus ou moins rapidement dans les ateliers, correspond aux besoins des professions.

Sans avoir le caractère spectaculaire des œuvres lyonnaises, l'effort stéphanois a été d'une grande importance au cours de ces dernières années. Il mériterait seulement d'être coordonné davantage et la création d'un organisme d'apprentissage collectif paraît seul pouvoir assurer d'une manière acceptable cette tâche de coordination nécessaire ».

[2730] Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995. L'apprentissage ne prend cependant pas une place aussi prépondérante dans l'activité des comités sociaux que les enjeux liés à l'alimentation, dans un contexte de forte pénurie et de malnutrition au sein des grands centres industriels.

[2731] Jean-Claude Daumas, « La Charte du Travail et les politiques sociales des entreprises sous Vichy : entre corporatisme, paternalisme et modernisation », *in* Didier Musiedlak (éd.), *Les expériences corporatives dans l'aire latine*, Berne, Peter Lang, 2010, p. 369-390 ; Danièle Fraboulet, *Les entreprises sous l'occupation. Le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, CNRS Éditions, 1998 ; Jean-Pierre Le Crom se montre plus réservé sur la réalité de cette faveur patronale à la Charte du travail (*Syndicats nous voilà !…*, *op. cit.*).

[2732] Hervé Joly (éd.), *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy. Actes du colloque international, 3-4 avril 2003*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2004.

officiel[2733] – semblent se ranger à l'avis exprimé par leur président René Touchard : la Charte du travail présente certaines lacunes dans son texte même, qui permettent des accommodements[2734]. La situation n'est pas sans avantages : « Il faut user de la souplesse que présente la loi pour créer une œuvre viable de rapprochement entre les employeurs et les salariés ». L'esprit doit précéder la lettre. L'UIMM doit toutefois œuvrer afin de proposer les compléments nécessaires à l'application de la loi.

Si la perspective des comités sociaux d'entreprises est plutôt bien accueillie, celle des comités locaux et régionaux inquiète en l'absence d'une vision claire de leurs compétences et de leur territorialité. La relative autonomie laissée par le régime aux entreprises, la suppression annoncée des confédérations nationales des syndicats de travailleurs par la loi du 9 novembre 1940 – et l'éloignement de la menace communiste depuis les mesures de rétorsion consécutives au pacte germano-soviétique –, l'affirmation du contrôle par les professions de la socialisation ouvrière recueillent, sinon l'approbation enthousiaste du patronat stéphanois, du moins son adhésion silencieuse[2735] – le choix du chef de l'État de prononcer son discours sur le travail à Saint-Étienne n'y est sans doute pas étranger. Les exceptions sont rares, dans un sens – l'activisme d'un Georges Perrin-Pelletier à la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy – comme dans l'autre – la détermination affichée contre toute compromission collaborationniste d'un Étienne Mimard vieillissant.

L'enthousiasme né des premières semaines du nouveau pouvoir ne s'est alors pas encore essoufflé au sein de la population, française comme stéphanoise. Malgré la curiosité née du discours de Saint-Étienne en matière de politique sociale, les discours les plus passionnés en faveur de la Révolution nationale, notamment en matière de formation professionnelle, demeurent le fait de fonctionnaires ou parfois de syndicalistes, s'inscrivant par exemple dans la tendance CGT menée par René Belin[2736]. Leur promotion de la restauration de

---

[2733] Cyril Bonfils-Guillaud, *Le personnel de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône pendant les Trente Glorieuses (1945-1966). De la croissance à la crise*, thèse de doctorat en histoire, dir. Sylvie Schweitzer, Univ. Lyon 2, 2018, p. 39.

[2734] ADR, 34 J 222, réunion du comité de direction de l'ASMPL, 28 novembre 1941.

[2735] Monique Luirard, *La région stéphanoise…*, *op. cit.*

[2736] Cf. ADL, 123 W 2 pour le CDET, 10 M 21 et 123 W 71 pour la commission départementale du Travail, 2 W 979 pour les comités sociaux et les familles professionnelles instaurées par la Charte du Travail. Pour un aperçu sur l'attitude des militants syndicaux, notamment CGT, face à la Charte du travail : Monique Luirard, « Les ouvriers de la Loire et la Charte du travail », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, vol. 26, n°102, 1976, p. 57-82 ; Daniel Colson, « La Charte du Travail et le Syndicat des métaux de Saint-Étienne », *in* Denis Peschanski

l'apprentissage, dans le cadre de comités sociaux tripartites encore provisoires – à l'intérieur des entreprises ou des familles professionnelles – ne saurait masquer l'augmentation du nombre de centres collectifs destinés à la formation professionnelle ou ménagère. Certains sont annexés à des écoles techniques existantes – c'est le cas pour les centres masculins, en raison de l'équipement de leurs ateliers en machines-outils – ou de manière indépendante – ce qui concerne un certain nombre d'établissements destinés aux jeunes femmes. L'évolution de l'offre de formation met ainsi en rapport, dans l'esprit du patronat métallurgique, un apprentissage collectif, réalisé traditionnellement sous forme scolaire et ayant donné une relative satisfaction, à une forme inédite d'instruction de la main-d'œuvre, à l'intérêt incertain. Si la réalité de l'inclinaison patronale envers l'idéal communautaire ou l'organisation corporatiste demeure un sujet à débattre, les perspectives ouvertes par la Charte du travail en matière de formation professionnelle ne déplaisent pas aux acteurs industriels[2737]. Dès l'été 1940, l'heure est à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée, afin de résoudre une pénurie née de l'arrêt des usines de guerre, des pertes humaines dues au conflit et de l'importance du phénomène des prisonniers de guerre[2738] – sans compter, plus tard, les prélèvements de main-d'œuvre résultant de la Relève et du STO. Le débauchage demeure également une réalité, et se révèle exacerbé dans une période de forte concurrence entre employeurs[2739]. Toute initiative peut ainsi se révéler utile pour l'intérêt du plus grand nombre. Une rare menace possible sur l'organisation de certaines écoles est la suppression envisagée des syndicats par l'article 72 de la Charte du travail, à l'exception de syndicats uniques à constituer. Le péril potentiel encourage l'administrateur du Syndicat forézien d'apprentissage de la métallurgie à solliciter la

---

et Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP/Éditions du CNRS, 1992, p. 193-200.

[2737] Danièle Fraboulet, *Les entreprises sous l'Occupation…, op. cit.*, p. 158.

[2738] En outre, le décret du 6 février 1941 diminue de 9 à 6 % du nombre d'ouvriers et d'employés qualifiés le pourcentage d'apprentis à former au sein des entreprises métallurgiques (Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…*, *op. cit.*, p. 309).

[2739] Cf. par exemple la citation par Danièle Fraboulet de la réunion de la commission d'apprentissage du syndicat général des industries mécaniques et transformatrices des métaux du 2 octobre 1941. Son président Niel, directeur de la Société Rateau, exprime le point de vue suivant : « Ce manque d'ouvriers professionnels provient du fait que le nombre d'apprentis formés n'est pas suffisant, car beaucoup trop d'employeurs se désintéressent de cette question, préférant, pour des raisons diverses, recruter des jeunes ouvriers formés par leurs collègues, plutôt que d'en former. Le départ annuel des professionnels est de beaucoup supérieur à celui des apprentis terminant leur apprentissage… On constate qu'en Suisse, le pourcentage des professionnels est de 60, qu'en Allemagne, il atteint encore 40, mais qu'en France, il tombe à 30… » (Danièle Fraboulet, *Les entreprises sous l'Occupation…, op. cit.,* p. 158).

transformation en association[2740]. L'Association forézienne d'apprentissage de l'industrie métallurgique n'est cependant fondée que lors du dépôt de ses statuts le 19 mai 1943. De son côté, le Syndicat des industriels du fer de la vallée du Gier, responsable de l'École professionnelle libre du Mollard à Rive-de-Gier, n'effectue pas de démarche en ce sens.

Le président de la XIIIe région économique, celle de Lyon, estime ainsi que les chambres de commerce doivent s'atteler dès que possible à la mise en œuvre de la Charte[2741]. Si les comités sociaux d'entreprises apparaissent comme la priorité à privilégier, il demeure de nombreuses questions à résoudre sur leurs attributions, leur composition ou les méthodes de délibération. Se pose enfin le problème de la formation des cadres destinés à constituer ces comités. Il existe ainsi peu de certitudes, au-delà des grandes lignes de la loi d'octobre 1941. Il s'agit cependant, pour les agents de l'État et les corps intermédiaires appelés à incarner ce nouveau régime des relations sociales, d'en diffuser les principes.

L'Union départementale des syndicats confédérés de la Loire organise une conférence sur la Charte à la Bourse du travail de Saint-Étienne le 13 décembre 1941[2742]. Celle-ci est prononcée par un attaché de cabinet au ministère de l'Intérieur, en présence des représentants des organisations patronales et consulaires du département. René Touchard, vice-président de la chambre de commerce, est appelé à s'exprimer en préambule. Il déclare sans surprise que « le patronat de la Loire donne son adhésion formelle et sans réticence » à la Charte. L'industriel boulonnier rappelle ensuite, à l'instar du maréchal Pétain le 1er mars dans son discours de Saint-Étienne, que « la loi ne saurait créer l'ordre social ; elle ne peut que le sanctionner dans une institution après que les hommes l'ont établi ». Il présente ensuite, dans un long développement, la tâche qui attend les acteurs professionnels dans le cadre nouveau des comités sociaux, la nécessité de « la collaboration et [de] la conciliation entre les classes sociales », afin que « règnent dans les usines, dans les entreprises, et dans les professions une atmosphère salubre et un climat favorable à la confiance mutuelle ». Le propos, convenu, demeure d'ordre général, et n'aborde pas spécifiquement les compétences des comités sociaux provisoires d'entreprises,

---

[2740] ADL 10 M 439, lettre de Jean Lafond au préfet de la Loire, 22 novembre 1941. Si la menace ne sera finalement pas appliquée à l'ensemble des syndicats français, l'administration du secrétariat d'État au Travail ne dissuade pas le SAM d'entreprendre cette démarche (ADL, 10 M 439, lettre du secrétaire d'État au Travail (direction de l'Organisation sociale) au préfet de la Loire, 27 décembre 1941). Il est précisé que le règlement d'administration publique en préparation doit permettre la transformation d'un syndicat en association loi 1901.

[2741] *BCCSE*, année 1942, n°1, réunion de la XIIIe région économique, 24 novembre 1941, p. 28.

[2742] *BCCSE*, année 1941, n°3, « Conférence sur la Charte du Travail, déclarations de René Touchard », p. 184 et suiv.

dont la création est prévue en application de la Charte – sans qu'il n'en soit précisé les modalités précises, renvoyées à une réglementation future. La seule annonce notable est, de manière logique pour un département ayant conservé son intégrité territoriale au sein de la zone dite libre, de l'implantation future du siège des comités sociaux régionaux – la chambre espère alors bénéficier à son avantage des projets de réforme de Vichy en matière de régionalisation[2743] –, et des unions professionnelles régionales.

La Charte du travail, par son article 31, fixe la formation professionnelle parmi les attributions des comités sociaux – qu'il s'agisse de l'apprentissage, du perfectionnement, du reclassement, de la formation des cadres de la jeunesse, etc. En l'absence de règlement d'administration publique, la chambre de commerce de Saint-Étienne préfère laisser la XIIIe région économique prendre position sur les orientations dessinées en matière d'apprentissage[2744]. Cette dernière, en réunion du 20 janvier 1942, planche sur la question en étudiant les initiatives prises par la compagnie lyonnaise[2745] :

> « La Charte du Travail prévoit la création de Comités professionnels d'apprentissage et d'un Comité tripartite à l'intérieur de la profession. Pour permettre de dégager la physionomie d'ensemble du problème de l'enseignement et des réalisations faites dans le cadre de la profession, pour permettre d'informer les professions, de coordonner leurs activités, il a semblé nécessaire de créer un Comité interprofessionnel de l'apprentissage. Ce Comité a été créé à Lyon, à la Chambre de Commerce. Les Comités professionnels ont été priés de documenter cet organisme sur tous les problèmes touchant à leur activité en matière d'enseignement. M. le Président précise qu'il ne saurait être question de le substituer aux moyens d'enseignement actuellement existants, mais simplement de les compléter dans la mesure nécessaire et de coordonner les activités existantes[2746] ».

[2743] Cf. Chambre de commerce de Saint-Étienne, *Saint-Étienne sera-t-il capitale de province ?, 1940-1941*, Saint-Étienne, Théolier, 1941.

[2744] *BCCSE*, année 1942, n°1, séance du 12 janvier 1942, « Question de l'apprentissage », p. 27.

[2745] *BCCSE*, année 1942, n°1, XIIIe région économique, réunion du 20 janvier 1942, p. 39 et suiv.

[2746] Le texte se poursuit ainsi : « Il a été, d'autre part, conseillé aux Comités professionnels de faire signer un contrat d'apprentissage et de tenir le rôle des apprentis dans la profession. Les Comités professionnels feront à la Chambre la déclaration synoptique de la situation de l'apprentissage de leur profession, afin que la Chambre puisse dégager la physionomie d'ensemble du problème, ce qui pourra permettre d'exercer une certaine direction dans le recrutement des apprentis qui doit être, dans la mesure du possible, proportionné aux besoins prévisibles de la profession. Le président estime que, bien que le problème puisse être moins urgent pour certaines Chambres de Commerce de la Région, elles pourraient s'inspirer des principes qu'il vient d'exposer ».

La chambre de commerce peut ainsi se positionner, pour l'apprentissage comme pour l'ensemble des attributions prévues des comités sociaux, afin de « jouer le rôle d'organisme interprofessionnel de liaison », chargé d'accompagner l'action des organisations syndicales sans non plus se substituer à elles[2747]. Toutefois, en l'absence d'une réglementation précise, la généralisation des comités sociaux d'entreprises apparaît insuffisante lorsqu'il s'agit d'encourager le développement de l'apprentissage organisé en atelier. Les solutions collectives apparaissent une solution plus immédiate.

c. Les centres de formation professionnelle, entre la Jeunesse et l'enseignement technique

Les centres destinés aux jeunes travailleuses et travailleurs dépendent toujours des institutions d'enseignement technique ou de jeunesse, qui se retrouvent de plus en plus en concurrence dans leurs missions et leurs publics, parfois au sein des mêmes bâtiments. Le secrétariat général à la Jeunesse a d'ailleurs recouvré la gestion des centres de formation professionnelle en janvier 1942, la DGET ne conservant que la surveillance de l'instruction technique prodiguée en leur sein[2748]. L'influence des conceptions de l'enseignement technique demeure forte grâce à ses ressources pédagogiques, notamment en ce qui concerne le personnel des centres[2749]. Si la multiplication des financements peut se révéler une aubaine, la situation est particulièrement mal ressentie par les cadres de l'instruction publique, l'inspecteur d'académie en résidence à Saint-Étienne Henri Gossot en tête. Celui-ci a pourtant été nommé en octobre 1940 en remplacement d'Eugène Bonne, suspect de sympathies syndicales[2750]. Henri Gossot apparaît dans un premier temps comme un fonctionnaire appliqué et dévoué au régime. Le ton houleux d'une réunion organisée à propos du centre de formation professionnelle de jeunes travailleurs situé rue du Chambon à Saint-Étienne, au cours du mois de février 1942 – que ne manque pas de rapporter le commissaire régional adjoint au travail des jeunes auprès de ses supérieurs

---

[2747] *BCCSE*, année 1942, n°1, séance du 10 février 1942, « Application de la Charte du Travail, comités sociaux d'entreprises », p. 37.

[2748] Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*…, *op. cit.*, p. 82.

[2749] On peut estimer avec Vincent Troger que la professionnalisation du personnel des centres est alors en partie réalisée (Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage*…, *op. cit.*).

[2750] ADL, T 2388, lettre du préfet de la Loire au préfet du Var, 21 octobre 1940. Bonne et Gossot échangent leurs postes.

hiérarchiques –, démontre pourtant la complexité que pose l'inflation des établissements pour les moyens humains et financiers des services de l'État[2751]. Le document rédigé par le représentant de la Jeunesse est caractéristique de la période vichyste, en cela qu'il rompt avec le caractère formaté et policé des comptes-rendus de réunion de l'entre-deux-guerres[2752]. La double tutelle qui s'exerce sur le centre de formation professionnelle, entre Enseignement technique et Jeunesse, suscite l'ire de l'inspecteur d'académie, notamment quant à la personnalité appelée à diriger le centre[2753]. Henri Gossot souhaite ainsi que la directrice du collège technique de jeunes filles[2754] poursuive son office, quand le commissaire régional adjoint Guillain propose que, à l'image de ce qui se pratique à l'ENP[2755], une personne morale – à savoir une association composée de représentants des principales activités économiques de la ville – patronne le CFP. La suite de l'échange, présentée par Guillain, résume l'opposition de vues entre les deux parties :

> « M. Gossot dit à ce moment qu'il existait dans l'Enseignement Technique, un comité de personnalités chargées de suivre les jeunes élèves et que, en somme, le travail des Jeunes n'avait rien inventé !
>
> M. Guillain essaya de démontrer la tendance nouvelle et le développement important que le travail des Jeunes veut apporter par la création des personnes morales dans lesquelles entrent de futurs employeurs des jeunes, des représentants de la maîtrise, de

---

[2751] ADL, T 2388, rapport du commissaire régional adjoint du Travail des jeunes Guillain à propos de la conférence sur l'organisation du centre de jeunes travailleuses de la rue du Chambon, Saint-Étienne, 11 février 1942. Sont présents à cette réunion : l'inspecteur d'académie Henri Gossot, la directrice du collège technique de jeunes filles de Saint-Étienne Mme Paulet, le directeur de l'ENP Georges Prével, le commissaire régional adjoint au travail des jeunes Guillain, l'adjointe féminin régionale au travail des jeunes Melle Verny, le commissaire départemental au travail des jeunes Ferrière, l'adjointe féminine départementale au travail des jeunes Melle Poméon, et le directeur de l'Association d'entr'aide au travail des jeunes Max Kauffmann.

[2752] C'est également le cas d'une autre instance administrative consultative locale, la commission départementale du Travail.

[2753] Le même type de dissension semble exister à l'ENP de Saint-Étienne, entre le directeur Georges Prével et les services dépendant de la Jeunesse (ADL, 11 J 1589, Jean Le Veugle, *Journal d'un résistant. Novembre 1942 – mai 1944*, sd.). Jean Le Veugle a dirigé un temps le centre de jeunesse annexé à l'ENP.

[2754] La loi Carcopino du 15 août 1941 transforme les écoles pratiques en collèges techniques. La réforme, si elle ouvre de nouvelles perspectives à ces établissements, rencontre cependant de grandes difficultés à intégrer le vocabulaire des acteurs éducatifs et administratifs. Il n'est pas rare de trouver encore après la Libération l'utilisation de l'ancienne dénomination.

[2755] Le CFP annexé à l'ENP de Saint-Étienne accueille alors près de 300 jeunes gens inoccupés. À noter que la municipalité de Saint-Étienne a également créé à l'école des sections pratiques, de niveau école pratique/collège technique, depuis l'année scolaire 1940-1941 (*La Prof' Étienne Mimard, 1882-1982*, sl., 1982).

> l'Artisanat, des Assistantes sociales, des Docteurs, Avoués, Notaires, etc., capables de bons conseils pour les Jeunes.
>
> M. Guillain souligne du reste que la Personne Morale n'était qu'une première étape en attendant la création des Comités Sociaux voulus par la Charte du Travail.
>
> M. Gossot répondit à ce moment-là, qu'il doutait de l'efficacité de ces Comités Sociaux et qu'il ne fallait pas trop attendre d'eux.
>
> M. Guillain lui dit : "vous n'avez pas confiance dans la Charte du Travail ?" et M. Gossot lui répondit : "Non, toutes ces choses nouvelles à base de paternalisme n'apporteront pas grand'chose".
>
> M. Guillain demanda alors à M. Gossot si par principe il était contre l'adjonction de Cadres de Jeunesse dans les Centres de Jeunes travailleuses dépendant de l'Enseignement Technique. M. Gossot répondit : "Mais non – J'ai d'ailleurs demandé à la Jeunesse deux cadres de Jeunesse pour telle École, et on ne m'a rien donné du reste".

L'inspecteur d'académie argue aussi des incompréhensions qui, selon ses dires, ont accompagné la nomination de cadres de la Jeunesse au service du CFP de la rue Chapelon, « ce qui […] n'a pas été sans causer des réactions dans le quartier ». L'affrontement porte ensuite sur des problèmes de locaux à mettre à la disposition des cadres de la Jeunesse au sein du centre de la rue du Chambon. Guillain souligne à l'envi la mauvaise volonté supposée du fonctionnaire de l'Instruction publique, rétif selon lui à la bonne application des directives du secrétariat général à la Jeunesse. Il mentionne, afin de compléter sa dénonciation, l' « influence bienfaisante et pourtant reconnue nécessaire par des Associations telles que la Fédération des centres ménagers du Rhône, par le Centre familial et ménager[2756] […], par les œuvres sociales

---

[2756] Le Centre familial et ménager de Saint-Étienne, installé au 14 rue Élisée Reclus, est un cours privé d'enseignement ménager fondé en 1926. Il s'agit du relais d'une œuvre nationale, l'Institut social, familial et ménager, sis 12, rue Monsieur à Paris. La création du centre est liée à l'activité de la Caisse de compensation de la région stéphanoise et d'Annonay, une caisse d'allocations familiales mise en œuvre en 1922 par différents industriels catholiques. Les enseignements sont organisés au siège du centre, ainsi que dans le quartier du Marais ou au Foyer populaire de Valbenoite (Saint-Étienne), et dans d'autres localités de l'agglomération. Le public du Centre est composé de jeunes filles âgées de 14 à 18 ans. Les Ets du Casino, par exemple, prennent en charge la cotisation et les appointements des filles de leurs employés assistant aux cours. Outre Geoffroy Guichard (vice-président), le bureau de l'association gestionnaire des cours se compose en 1939 d'André Delage (président), de Claude Pallandre (secrétaire), de l'industriel en quincailleries Guillaume Martouret (trésorier), de l'entrepreneur de transports et président du tribunal de commerce de Saint-Étienne Jérôme Rivoire (membre), du fabricant de tissus élastiques Gabriel Villard et du directeur de la Société des mines de la Loire Antoine Roche (membre) (ADL,

des différentes usines de Roche-la-Molière, Firminy, Rive-de-Gier, etc. » qu'exercent les cadres de la Jeunesse dans la région, en application des directives gouvernementales. Guillain dénonce même « une réplique à caractère bien particulier de la Maison de la Jeunesse, 16 bis rue Royet, […] puisque les locaux de l'Inspection académique abritent des groupements différents qui veulent rester à l'écart de la Jeunesse ». Il demande ainsi à ce que le préfet transmette aux autorités compétentes le choix suivant :

> « Je demande si il est en accord avec la volonté de l'Autorité supérieure de laquelle je dépends et par extension du Gouvernement, que deux tendances nettement séparées existent :
>
> 1. Celle du Commissaire régional au Travail des Jeunes qui applique les directives du Gouvernement et qui agit en conséquence de ces directives,
> 2. Celle de M. Gossot, Inspecteur d'Académie, qui groupe une certaine Jeunesse, autour de lui[2757], qui lui donne des ordres bien précis et qui lui permet de ne pas suivre les ordres du Commissariat au Travail des Jeunes, qui par ses propos, l'autorise à douter de la Charte du Travail et à se méfier du paternalisme des nouvelles dispositions gouvernementales etc. ».

Devant les risques encourus, l'inspecteur d'académie est muté à Marseille par arrêté ministériel du 24 juillet 1942[2758]. Ces éléments soulignent le fait que les milieux patronaux demeurent en retrait des débats relatifs à l'organisation nouvelle de la formation professionnelle. La concurrence à l'œuvre ne suscite que de rares réactions, si l'on excepte les prises de position des inspecteurs départementaux de l'enseignement technique[2759]. Les seules initiatives, comme

---

123 W 30, notice relative au Centre familial et ménager de la région stéphanoise, sd. [1939] ; AMSE, 102 S, archives Casino, rapports du gérant au conseil de surveillance ; ADL, 15 J 2395). Après la Seconde Guerre mondiale, le Centre déménage rue de Montaud.

[2757] Guillain évoque ici les œuvres post-scolaires, UFOLEP en tête, et les Éclaireurs de France, qui bénéficient de locaux au sein du centre de la rue du Chambon.

[2758] ADL, T 2388.

[2759] Il faut signaler ici l'inquiétude que suscite, au sein de la commission permanente du CDET, la création potentielle d'écoles de formation dépendant du ministère de la Production industrielle, qui viendraient s'ajouter aux établissements d'enseignement technique (ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 22 octobre 1942). Le projet n'aboutit pas, sans que l'on possède plus de détails au niveau régional. Le rapport de forces existe entre les visions de l'Éducation nationale et de la Production industrielle quant aux objectifs de la loi du 27 juillet 1942 en ce qui concerne le contrôle de l'apprentissage (Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats nous voilà !...*, *op. cit.*, p. 353). Le lobbying du patronat au plan national, entamé en cette fin d'année 1942, est définitivement repoussé par le gouvernement en juin 1944, lorsque celui-ci rattache définitivement le commissariat général à la Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale (Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique…*, *op. cit.*, p. 84).

l'Association d'entr'aide, demeurent mal connues faute de sources[2760]. Le souci des autorités d'amplifier l'œuvre de formation professionnelle et ménagère de la population féminine, porté par le Commissariat à la lutte contre le chômage, se poursuit néanmoins « par la création de cours de perfectionnement professionnel et ménager rétribués »[2761]. Cependant, la segmentation entre jeunes filles – de 14 à 21 ans – et femmes adultes doit être opérée ici. Les secondes regroupent les femmes dont le mari possède un emploi[2762]. Les premières, accueillies au sein des centres dépendant du secrétariat général à la Jeunesse, obtiennent une rémunération de 3,25 francs par heure de présence aux cours. Elles ne peuvent assister à plus de 30 heures de cours hebdomadaires. Le développement du chômage partiel facilite l'insertion de ces moments de formation au cours de la semaine de travail. Toute extension de ce système – pour les jeunes ouvrières comme pour les ouvrières adultes – se heurte néanmoins au nombre insuffisant de monitrices disponibles, ce que regrettent le président de la chambre de commerce Demozay et Claude Pallandre. Le manque d'enseignants qualifiés demeure également le fait de l'enseignement technique traditionnel, en particulier dans les établissements privés[2763].

Un autre péril tient à la concurrence, traditionnelle, des emplois peu ou non qualifiés, mais rémunérés, qui attirent les jeunes chômeurs inscrits en centres de formation professionnelle. Face à cette rupture, parfois momentanée, dans l'instruction technique, civique et morale des

---

[2760] Jean Le Veugle (*Journal d'un résistant. Novembre 1942 – mai 1944*, sd.) mentionne, outre la présidence du constructeur André Delage, le rôle de Marcel Planchard, ingénieur en chef dans une entreprise de houillères, comme vice-président de l'association.

[2761] *BCCSE*, année 1942, n°2, séances des 14 avril, 12 mai et 23 juin 1942, « Chômage partiel féminin », p. 93 et suiv. Le but de ces enseignements est « d'initier les ouvrières aux différentes opérations que comporte leur profession, d'où un intérêt nouveau à les exécuter, non plus comme une machine, mais comme un être conscient », sous l'autorité des cadres des usines. Les cours ménagers demeurent ciblés sur les pratiques de la cuisine, du raccommodage, de la coupe, de l'hygiène, de la puériculture, etc. Sur cette formation à l'économie domestique, lire Joël Lebeaume, *L'enseignement ménager en France. Sciences et techniques au féminin, 1880-1980*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014. Un CAP national mention arts ménagers est institué par l'arrêté ministériel du 10 décembre 1944, afin de se substituer aux diplômes départementaux créés depuis la loi du 18 mars 1942 organisant l'enseignement ménager familial.

[2762] Cf. Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 601.

[2763] « L'organisation de l'apprentissage dans chaque branche d'industrie par le moyen d'un fonds corporatif, dans le cadre de la charte du travail, apporterait une heureuse solution à la question de l'apprentissage. Elle permettrait d'augmenter et d'unifier les moyens mis à la disposition des intéressés dans ce but et de résoudre la question du personnel enseignant. Celui-ci, en effet, devrait constituer une élite. Mais les conditions de rétribution ne permettent pas d'atteindre ce but. Il est à remarquer, en effet, que les conditions faites aux techniciens de l'enseignement privé sont bien moindres que celles dont jouissent les fonctionnaires de l'enseignement public et que ceux-ci sont encore défavorisés par rapport à l'industrie. Il serait souhaitable que l'échelle des valeurs fût normalement rétablie dans ce sens » (ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 22 octobre 1942).

filles et garçons, la chambre de commerce de Saint-Étienne s'associe à l'avis exprimé par le secrétariat d'État à l'Éducation nationale[2764] :

> « […] il est regrettable que trop de jeunes gens s'embauchent comme manœuvres afin de recevoir immédiatement une rémunération assez élevée et délaissent les emplois qui exigent un apprentissage. Le remède doit être trouvé dans une meilleure organisation de l'apprentissage et dans le rétablissement d'une saine hiérarchie des salaires du manœuvre et du professionnelle, mais il ne peut être question d'interdire ces professions aux jeunes gens ».

Au début de l'année 1943, les archives préfectorales permettent enfin de réaliser un premier bilan des centres de formation professionnelle en activité dans le département de la Loire. La présentation commence par les institutions destinées à un public masculin[2765].

Tableau n°35 : Liste des centres de jeunes travailleurs du département de la Loire : localisation, objet, effectifs et régime des élèves, 1943.

Établissement	Qualification	Effectifs au 31/12/42	Places disponibles	Régime
Centre ENP de Saint-Étienne	Apprentissage polyvalent à l'école	280	Néant	Demi-pension, internat
Centre de Monthieu, rue Méhul, Saint-Étienne	Terrassement	15	40	Internat
Centre de Solaure (Parc de Solaure, rue Courteline, Saint-Étienne	Apprentissage, 99 jeunes à l'ENP	45	50	Internat
Centre de Saint-Chamond, 1 rue Germain Morel	Apprentissage, placement chez les artisans, quelques jeunes au collège technique	35	30	Internat
Centre de Firminy, collège technique	Apprentissage polyvalent au collège technique	30	30	Demi-pension, internat
Centre de Rive-de-Gier, rue Sadi Carnot	Apprentissage polyvalent au collège technique	30	30	Demi-pension, internat
Centre de St-Bonnet-le-Château, hospice	Apprentissage artisanal par placement chez les artisans	30	30	Internat
Centre de Roanne, Arsenal	Apprentissage par placement, 99 jeunes au collège technique	23	80	Internat
Centre de Roanne, impasse Denis Papin	Apprentissage polyvalent	40	Néant	Demi-pension, internat

[2764] *BCCSE*, année 1942, n°2, séance du 23 juin 1942, « Législation du travail des jeunes », p. 121 et suiv.

[2765] ADL, 9 W 221, liste et références des centres de jeunes travailleurs du département de la Loire, sd. [1943].

À l'exception du centre installé dans la commune de Saint-Bonnet-le-Château – centre artisanal situé dans un canton rural[2766] –, les principales cités industrielles de la Loire – celles qui possèdent au moins une école professionnelle depuis le début du XXe siècle – bénéficient de l'ouverture d'un CFP masculin. La ville de Saint-Étienne comporte trois établissements. Le premier est directement installé à l'ENP, et vise à former les jeunes gens aux spécialités du fer et du bois. Un second centre, installé dans le quartier de Monthieu, au sud-est de la ville – limitrophe avec la commune de Terrenoire –, est spécialement destinés à former des ouvriers du bâtiment. Il comporte un nombre d'élèves particulièrement réduit par rapport au centre annexé à l'ENP, puisqu'il prépare uniquement aux travaux du terrassement. Son existence illustre cependant la prise de conscience de l'enjeu de la formation au profit des métiers du bâtiment, tournant spécifique à la Seconde Guerre mondiale[2767]. Le troisième centre masculin de Saint-Étienne est situé dans le quartier ouvrier de Solaure, particulièrement excentré au sud-ouest de la commune – à proximité de la commune de La Ricamarie. Cette implantation inédite, qui peut s'expliquer en partie pour des considérations foncières, n'est sans doute pas neutre du point de vue politique – sans que cela ne puisse être totalement démontré[2768]. Le fonctionnement du centre adjoint à l'ENP demeure le mieux connu, en tout cas pour la partie dépendant de la Jeunesse. Les méthodes éducatives « actives » du scoutisme y sont expérimentées comme

---

[2766] Gérard Berger, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château…*, *op. cit.*

[2767] Le gouvernement de Vichy encourage la création en 1942 du Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) (Pierre Benoist, « Les formations du bâtiment et des travaux publics au XXe siècle », *in* Gérard Bodé, Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage…*, *op. cit.*, p. 144). Dans la Loire, le CFP de Monthieu n'est pas le seul à assurer des formations aux métiers du bâtiment, puisque des cours sont organisés au sein de l'ENP. Les besoins anticipés de main-d'œuvre qualifiée pour le moment de la reconstruction, notamment en maçonnerie, aboutissent à la demande de création d'un centre de formation professionnelle dédié à Saint-Étienne (*BCCSE*, année 1944, vœu formulé en séance du 4 février 1944 ; délibération du conseil municipal de Saint-Étienne, 30 mars 1944). Malgré les relances fréquentes de la profession et des élus stéphanois, le manque de terrains disponibles encourage l'administration à préférer l'installation d'un centre entièrement dédié aux métiers du bâtiment dans des locaux situés à Néronde, à proximité de Roanne, au sein des locaux en reconstruction d'un ancien CFP de la métallurgie, partiellement détruit par un incendie (ADL, 282 W 115, réunion de la commission d'études du projet de création d'une école du bâtiment à Saint-Étienne, 12 décembre 1945).

[2768] La guerre a provoqué la dislocation des sociabilités ouvrières traditionnelles du quartier, liées au parti communiste. La bourgeoisie catholique stéphanoise et l'évêché tentent alors d'implanter différentes œuvres d'inspiration religieuse, notamment un centre social, avant tout destiné à occuper des jeunes femmes. Celui-ci est fondé à la fin de l'année 1942, grâce au soutien du Secrétariat social de Saint-Étienne, du Secours national et de patrons chrétiens, en premier lieu Maurice Thuasne et son gendre Jean Queneau (François Maguin, *Vie associative et animation des équipements sociaux : l'histoire d'un quartier ouvrier de Saint-Étienne*, Documents du Groupe de recherche et d'études sur les pratiques sociales, n°4, Saint-Étienne, Service de la formation continue de l'université de Saint-Étienne, 1986 ; idem, « Solaure : Travail, Famille, Patrie (1942-1946) », *in* Dominique Dessertine et al. (dir.), *Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004, p. 148-156).

matière d'enseignement général à partir de 1942[2769]. Cette orientation, décidée par le directeur Prével, mais gérée par l'intermédiaire de l'Assocation d'entraide du travail des jeunes, s'appuie sur des moniteurs issus des trois principales associations – Scouts de France (catholiques), Éclaireurs unionistes (protestants) et Éclaireurs de France (laïcs). Le centre bénéficie également dans son encadrement de personnes formées ou passées par les écoles régionales de cadres de la jeunesse. Les buts poursuivis par cette expérimentation du scoutisme sont résumés ainsi, certes *a posteriori* : « formation du caractère, développement de la santé, débrouillardise, service du prochain, recherche d'un idéal ». La participation à l'organisation hiérarchique de la vie en équipe s'inscrit ainsi au cœur du fonctionnement de l'établissement. Les effectifs du cours de scoutisme connaissent cependant une grande volatilité : les 185 élèves inscrits en octobre 1942 ne sont plus que 93 à la rentrée suivante, puis 27 à la rentrée 1944.

Du côté des CFP féminins, l'inflation institutionnelle se révèle encore plus spectaculaire que du côté masculin[2770]. Ce mouvement s'explique en partie par le retard initial de l'offre d'enseignement professionnel destiné aux jeunes femmes. La commune de Saint-Étienne compte ainsi neuf centres, dont deux seulement offrent une formation professionnelle et non seulement un enseignement ménager. Les principaux centres industriels du bassin stéphanois comportent également chacun un ou deux centres. Là encore, les formations ménagères dominent. Le seul établissement de Saint-Chamond propose une instruction professionnelle[2771]. Cette inflation du nombre d'établissements n'est pas sans poser question. La direction de l'Enseignement technique dirigée par Hippolyte Luc prend ombrage de l'expansion des activités du commissariat à la Jeunesse en matière de formation professionnelle[2772]. Même au sein du gouvernement, le rôle des centres fait débat[2773]. L'administration de la Jeunesse se défend de leur double-emploi par rapport aux établissements dépendant de l'Enseignement

---

[2769] ADL, 9 W 222, *Essai de scoutisme en éducation générale à l'École nationale professionnelle de Saint-Étienne*, 20 novembre 1945 ; 11 J 1589, Jean Le Veugle, *Journal d'un résistant. Novembre 1942 – mai 1944*, sd. ; sur l'histoire du Mouvement des Scouts de France dans le bassin stéphanois : Philippe Laneyrie, *Le scoutisme catholique dans la région urbaine de Saint-Étienne. Éléments d'histoire sociale*, rapport pour le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, Crésal-CNRS, 1989.

[2770] ADL, 9 W 221, liste et références des centres de jeunes travailleuses du département de la Loire, sd. [1943].

[2771] Cf. annexe pour le tableau récapitulatif.

[2772] AN, F 17/13365, note sur la nouvelle organisation de l'Éducation nationale, sd. Cf. Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*…, *op. cit.* ; Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage*…, *op. cit.*

[2773] AN, F 17/13365, rapport su secrétaire général adjoint du conseiller, secrétaire d'État à la Jeunesse, au ministre secrétaire d'État à l'Éducation national et à la Jeunesse, 24 août 1942.

technique, en justifiant des urgences du temps. À l'inverse, le secrétariat général à la Jeunesse critique, et le cabinet du secrétaire d'État à l'Éducation nationale également, la « doctrine d'enseignement » de l'Enseignement technique[2774].

La concurrence entre les deux institutions pose même la question de la substitution éventuelle des centres de formation professionnelle aux cours professionnels municipaux[2775]. Dans cette perspective, la conclusion des contrats d'apprentissage ne serait plus du ressort des parents, mais directement du secrétariat général à la Jeunesse, qui prendrait en charge non seulement la formation civique et morale, mais également l'instruction générale et technique des jeunes filles et jeunes gens. Ce projet d'exclusion de l'Enseignement technique de ses missions initiales n'est cependant pas mené à son terme. Cependant la menace est claire, et les acteurs locaux tentent de combattre les prétentions des services de la Jeunesse. L'IDET Paul Vincent déplore ainsi le risque que les groupements professionnels ne dépendant pas du CDET ne créent leurs propres diplômes, et ce malgré les lois des 4 août et 4 octobre 1942 imposant le monopole de l'État sur la délivrance des titres et diplômes professionnels[2776]. Dans cette perspective, l'Association d'entr'aide au travail des jeunes doit opérer le contrôle nécessaire, en lien avec la commission permanente du comité départemental, sur les différents centres recevant des élèves dépendant soit de la Jeunesse, soit des groupements. Cette remise en cause pratique du monopole de la DGET sur les institutions de formation professionnelle – déjà entamée durant les années 1930 face au ministère du Travail – s'étend d'ailleurs aux établissements privés. Le directeur de l'ENP Prével se plaint des subventions versées par le Travail des jeunes aux œuvres privées, celles-ci faisant concurrence à des CFP publics[2777]. L'habilitation de la commission permanente du CDET demeurant nécessaire pour recevoir des

---

[2774] AN, F 17/13365, rapport général sur l'enseignement technique, sd.

[2775] ADL, 123 W 29, lettres du directeur du collège moderne et technique de garçons de Roanne au directeur général de l'Enseignement technique et au préfet de la Loire, 5 novembre 1943.

[2776] ADL, 123 W 29, lettre de l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique Paul Vincent au préfet de la Loire, 15 novembre 1943.

[2777] ADL, 123 W 29, lettre du directeur de l'ENP Georges Prével au secrétariat d'État à l'Éducation nationale, direction générale de l'Enseignement technique, 28 juin 1943. Il s'agit ici d'une question économique, qui sous-tend l'efficacité des efforts entrepris, peut-être aussi d'une question de principe quant au respect des règles, mais pas d'une question idéologique. La frontière entre enseignement public et privé peut être remise en cause durant le régime de Vichy. Le directeur de l'ENP de Saint-Étienne et celui de l'École Sainte-Barbe s'entendent ainsi à la rentrée 1941 pour organiser en commun « une section de tissage digne d'un centre rubanier comme Saint-Étienne », en réunissant leurs élèves tisseurs (ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 27 novembre 1941).

subventions au titre de la taxe d'apprentissage, celui-ci se refuse à admettre un tel bénéfice pour les établissements faisant double emploi au sein de la même localité[2778].

Tableau n°36 : Liste des centres de formation professionnelle pour jeunes travailleurs du département de la Loire, sd. [1943].

Localisation	Régime		Spécialités	Gestion
Firminy (commune)	E-D-I	3	-	Moissons nouvelles
Rive-de-Gier (63 rue Sadi Carnot)	E	3	Apprentissage bois et fer	Association ripagérienne de la Jeunesse au travail
Saint-Étienne (25 rue Fontainebleau)	E	3	Ébénisterie, modelage, charronnage, serrurerie, armurerie, fonderie, bâtiment, tissage, cordonnerie, tailleur	ENP Saint-Étienne
Saint-Chamond (1 rue Germain Morel)	I	3	Menuiserie, maçonnerie	CDF
Solaure (château de Saint-Étienne)	I	3	Apprentissage horticulture et cordonnerie	CDF
Centre de Grassin (Château d'Origny, à Ouches)	E-D-I	2 3	Défrichage, nettoyage d'un étang, apprentissage bois, fer, cuir	JOC
Roanne (Arsenal)	I	3	Préapprentissage B.F., bâtiment artisanal	CDF
E : externat – D : demi-pension – I : Internat 1 : centre d'accueil et de triage – 2 : centre de préapprentissage polyvalent – 3 : centre d'apprentissage – 4 : centre de travail non qualifié CDF : Compagnons de France – JOC : Jeunesse ouvrière chrétienne				

Une circulaire sur les centres de Jeunesse de 1944, non datée précisément mais dont les informations datent probablement du courant de l'année 1943, permet d'établir un nouveau bilan des établissements existants dans le département de la Loire[2779]. Il existerait ainsi sept centres masculins et vingt-et-un féminins – pour la seule région stéphanoise, respectivement cinq et dix-sept. On note parmi les associations gestionnaires l'organisation Moissons nouvelles, mentionnée dans le document de manière autonome (centre masculin de Firminy,

[2778] ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 24 juin 1943.

[2779] AN, F 44/34, circulaire du secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse sur les centres de jeunesse, 1944. Le document contient de nombreuses fautes et approximations dans les toponymes, et sans aucun doute des informations périmées. Les centres hors de la région stéphanoise, mentionnés dans les tableaux, ne sont pas évoqués dans notre propos.

centre féminin de Montaud), qui se révèle pourtant une émanation de la JOC et de la JOCF[2780]. Celle-ci est dissoute en mai 1943 face aux contrariétés posées par le gouvernement de Vichy à l'organisation[2781]. La JOCF gère également d'autres centres féminins à Saint-Étienne (Mi-Carême, Le Soleil, Valbenoîte) et Saint-Chamond. Il n'est pas possible, en l'état des sources, de savoir s'il s'agit d'une véritable différence entre les deux organisations – ce qui semble peu probable –, et une simple imprécision du secrétariat d'État entre entre les deux dénominations. Les Compagnons de France conserve également la tutelle des centres de Saint-Chamond et de Solaure. L'Association d'entraide pour le travail des jeunes, à travers ses déclinaisons locales, s'occupe en région stéphanoise de six centres féminins. L'Association ripagérienne de la jeunesse au travail gère les deux établissements de Rive-de-Gier et celui de Saint-Julien-en-Jarez[2782]. Il faut également ajouter le cas des centres gérés par l'ENP de Saint-Étienne, par la chambre de commerce ou par le Groupement des centres de formation professionnelle de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy[2783].

d. La métallurgie stéphanoise et l'apprentissage sous le régime de Vichy

Les lois des 27 juillet 1942 et 3 mai 1943 impose aux employeurs l'affiliation obligatoire de leur entreprise à un groupement collectif d'apprentissage, à direction tripartite, chargé de l'organisation de la formation de la main-d'œuvre dans chaque famille professionnelle[2784]. Ces groupements sont théoriquement dépendants des comités sociaux locaux ou régionaux – les susmentionnées familles professionnelles – qui demeurent cependant à constituer. Le financement des groupements doit s'effectuer par le biais de cotisations patronales. L'ensemble des entreprises doit contribuer aux frais d'administration, les dépenses d'apprentissage ne

---

[2780] Sur l'histoire de la JOC à Saint-Étienne, lire Jean Nizey, « Naissance et développement de la JOC à Saint-Étienne (1930-1940) », *in* Gérard Cholvy (dir.), *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs : sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, Cerf, 1985, p. 233-246 ; Cécile Oriol, *Marcel Montcel, militant ouvrier chrétien (période 1912-1960)*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Brigitte Waché, Univ. de Saint-Étienne, 1993.

[2781] Françoise Richou, « La JOC : vie du mouvement et relations avec les autorités de Vichy », *in* Denis Peschanski, Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers en France…*, *op. cit*. p. 409-417.

[2782] Ripagérien est le gentilé des habitants de Rive-de-Gier.

[2783] Cf. annexe pour le tableau récapitulatif des centres de formation professionnelle féminins.

[2784] Danièle Fraboulet, *Les entreprises sous l'Occupation…, op. cit.*, p. 158-159. L'adhésion est obligatoire pour les entreprises employant un personnel « dont le métier comporte obligatoirement un apprentissage méthodique et complet » (texte cité par Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit*., p. 154).

relevant que des sociétés confiant leurs apprentis au groupement. Ce dispositif adopté par Vichy résulte de propositions patronales, notamment de l'UIMM. Il présente notamment l'intérêt de permettre le transfert au cadre des professions les obligations nées du décret de 1938 en matière de formation d'apprentis[2785]. Il s'agit désormais de s'interroger sur l'efficacité d'une telle organisation. Marianne Thivend juge, à partir de l'exemple lyonnais, que ni les comités sociaux créés par la Charte du travail – en particulier les familles professionnelles –, ni les groupements d'apprentissage de branches rendus obligatoires par la loi du 27 juillet 1942, ne connaissent de véritable accomplissement durant le régime de Vichy[2786]. La situation de la métallurgie dionysienne, relatée par Danièle Fraboulet, montre de son côté à une augmentation de 150 % de la fréquentation des cours du Syndicat des industries mécaniques entre 1939 et 1944[2787] . La période de guerre tend en effet à renforcer les positions acquises antérieurement, notamment en ce qui concerne les formations métallurgiques. La singularité de la situation de la métallurgie en région stéphanoise doit être analysée en tenant compte du fait qu'elle demeure la principale bénéficiaire, depuis la fin du XIXe siècle, de la mise en place de l'offre d'enseignement technique, qu'elle relève d'écoles publiques, d'établissements libres, d'entreprises ou de syndicats[2788]. Les industries du bâtiment, de l'imprimerie[2789], et de la rubanerie[2790] s'engagent,

---

[2785] Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*…, *op. cit.*, p. 83. La loi vise originellement les comités d'organisation, et non les comités sociaux, ce qui obligera à quelques accommodements.

[2786] Marianne Thivend, « Les formations professionnelles en temps de guerre : l'exemple lyonnais (1939-1944) », *in* Isabelle von Bueltzingsloewen et *al*. (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale. Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 159-174.

[2787] Danièle Fraboulet, *Les entreprises sous l'Occupation…*, *op. cit.*, p. 158-159. Il n'est cependant pas mentionné les relations exactes entre le syndicat et le groupement professionnel d'apprentissage vraisemblablement créé.

[2788] Cf. Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*…, *op. cit.* ; Jean-Michel Chapoulie, « Deux expériences de création… », art. cit.

[2789] Le syndicat du Livre de Saint-Étienne a fondé en 1927 des cours professionnels, sous le nom d'École typographique stéphanoise, en association avec la municipalité puisque l'enseignement se fait dans les locaux de l'ENP. Le grand acteur de son développement a été Pierre François, secrétaire du syndicat des typographes, par ailleurs IDET de 1928 à son décès en 1939. L'école devient au cours de l'année 1943, en application de la loi du 27 juillet 1942, le Centre d'apprentissage d'imprimerie de la Loire (ADL, 260 VT 2). Le mouvement est inverse en 1954, lorsque le centre devient à nouveau de simples cours professionnels. Celui-ci fonctionne sous le contrôle tripartite des responsables patronaux, cadres et ouvriers de la profession, présidé par le maître-imprimeur Joseph Haubtmann.

[2790] La profession textile décide de créer en 1943 un Comité d'apprentissage du textile (CAT). Celui-ci, également tripartite, est chargé, en premier lieu, d'initier la rénovation de la formation initiale en atelier, en versant des primes aux apprentis travaillant chez des passementiers. Un examen de fin d'apprentissage est créé. Le CAT, présidé par Claude Pallandre, collecte également les cotisations de ses adhérents, d'un montant équivalent à 1 % des salaires au lieu des 0,2 % prévus par la taxe d'apprentissage, afin d'équiper les écoles techniques publiques et privées (Antoine Vernet, « Former au métier… », art. cit., p. 182 ; ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 8 avril 1943). Cette organisation rappelle les initiatives prises, peu auparavant, par le patronat textile de Roubaix et Tourcoing (Philippe Marchand, « 1940-1971, le temps des pionniers. Le patronat et la

tout comme l'automobile[2791]. Ces branches profitent de l'opportunité pour organiser ou réorganiser l'apprentissage, en lien avec les acteurs municipaux, en s'inscrivant dans le cadre tripartite dessiné par la Charte du travail. Seule l'armurerie, touchée par la désorganisation réglementaire et les restrictions de production, ne s'inscrit pas dans cette tendance.

Les mines sont, pour leur part, confrontées aux effets de la nouvelle organisation économique, avec le cadre du comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides[2792]. Le manque de main-d'œuvre disponible rend cruciale l'amélioration des techniques d'extraction, ainsi que la continuation de la mise en œuvre de méthodes plus rationnelles d'organisation, déjà entamée durant l'entre-deux-guerres[2793]. Chaque compagnie tend alors à développement la formation méthodique de ses jeunes travailleurs, par la mise en place d'abord de mines-images, ensuite de véritables écoles d'apprentissage. Si elles n'inventent pas le modèle des tailles-écoles qui existait déjà dans certaines exploitations, les sociétés minières emploient des moniteurs formés qui ne reproduisent plus les mauvaises habitudes des mineurs auprès desquels le métier s'apprenait véritablement sur le tas[2794]. Cette implication des entreprises minières dans l'organisation de la formation de leur main-d'œuvre s'explique en partie par la loi du 21 septembre 1943[2795]. Le cadre du comité d'organisation facilite alors les

---

création de l'apprentissage dans le Nord », *in* Robert Pennel (dir.), *À chacun sa chance grâce à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans le Nord – Pas-de-Calais*, Croix, À chacun sa chance, 2006, p. 9-79).

[2791] Le groupement d'apprentissage de l'automobile, fondé à l'initiative du secteur départemental de la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile, obtient l'agrément du CDET de la Loire en séance du 21 octobre 1943 (ADL, 123 W 2).

[2792] Marie-France Conus et Jean-Louis Escudier, « Le comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides et la formation professionnelle : entre rupture et continuité », *in* Hervé Joly (dir.), *Les comités d'organisation…*, *op. cit.*, p. 265-279 ; pour une comparaison avec la situation des mines de fer : Françoise Birck, « Formation techniques dans les mines de fer… », art. cit.

[2793] Pour le bassin de la Loire, cf. Luc Rojas, *La compagnie des houillères de Montrambert et de la Béraudière : entre aménagement du territoire industriel, complexe technique minier et innovation technique (1854-1983)*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Jacqueline Bayon, Univ. Saint-Étienne, 2006 ; sur les aspects liés à la rationalisation au niveau national : Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*

[2794] De plus, les mineurs sont alors plus soucieux de leur propre travail que de la formation des apprentis. Cf. ADL, 15 J 2395, 1 ETP 2884, 1 ETP 2887. Sur le modèle d'apprentissage en vigueur avant 1940 dans l'industrie houillère française : Jean-Louis Escudier, « L'enfance du mineur ou travail et formation des enfants dans l'industrie houillère de 1780 à 1940 », *in* Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail…*, *op. cit.*, p. 217-239.

[2795] ADL, 15 J 2395, loi n°494 du 21 septembre 1943 organisant l'apprentissage dans l'industrie des combustibles minéraux solides.

échanges entre ingénieurs, et explique le développement d'une formation méthodique et rationnelle[2796].

La situation du travail des métaux ne s'inscrit pas dans un tel cadre d'innovation organisationnelle. L'activité concrète du Groupement d'apprentissage des industries métallurgiques et mécaniques de la Loire, créé en 1940, demeure mal connue. Le descriptif le plus complet de cette institution est effectué à l'occasion de sa demande d'habilitation à percevoir des subventions au titre de la taxe d'apprentissage et à collecter la taxe de ses adhérents, déposée auprès de la commission permanente du CDET de la Loire. Stéphane Janin défend alors les intérêts du patronat métallurgique[2797]. Il apparaît d'emblée que son organisation ne correspond pas à celle des groupements professionnels chargés de l'apprentissage instaurés notamment par la loi du 27 juillet 1942. Le tripartisme n'est pas respecté. De plus, le groupement ne compte qu'environ 150 sociétés membres, alors que l'ASMPL, dont il est l'émanation, réunit plus de 800 ressortissants. Selon le rapport de la commission permanente du CDET, « il ne représente donc pas une majorité effective et il est à considérer que les décisions prises seront obligatoires pour tous ». Surtout, le fonctionnement du groupement tel qu'il est esquissé, basé sur le projet d'organisation de l'apprentissage élaboré avant la déclaration de guerre, apparaît inadapté aux principes du temps :

> « De plus, en conclusion de l'enquête effectuée par le groupement auprès de ses adhérents qui a mis en lumière, d'une part, leurs besoins en apprentis, d'autre part, leurs désidératas sur les centres où ils entendent qu'ils soient formés, cette formation ne tient pas compte des possibilités actuelles et de l'état de fait existant. Cette formation est, en effet, prévue en collaboration avec les établissements d'enseignement technique soit dans les secteurs déjà organisés, soit dans les secteurs à créer suivant les besoins de chacun d'eux. L'adoption intégrale de cette méthode risque d'entrainer un bouleversement dans les effectifs et des dépenses d'organisation superflues. Il conviendrait donc de maintenir le principe de la collaboration et d'utiliser au maximum les réalisations en état de fonctionnement ».

[2796] À l'image de la session d'études des ingénieurs chargés de la formation professionnelle de février 1944 à Clermont-Ferrand. Dans la Loire, cette réflexion aboutit en 1947 à la création du CAP départemental de mineur de fond, sur la demande des Charbonnages de France et des Houillères du bassin de la Loire.

[2797] ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 22 novembre 1943. Stéphane Janin présente le fonctionnement du groupement lors de la séance de la commission permanente, mais le cœur de son propos n'est pas restitué.

Le groupement de l'ASMPL souhaite également imposer un programme unique de formation aux établissements avec lesquels il collabore. La commission permanente juge ainsi qu' « il y a le plus grand intérêt à ne pas recommencer de nouvelles expériences aussi bien pour des raisons pédagogiques que financières ». Le secrétaire général de l'ASMPL Georges Meillier défend alors, à sa demande, les intérêts du groupement. Il explique que celui-ci « n'a pas encore la forme tripartite parce que les professionnels tant patrons qu'ouvriers n'ont pas encore réalisé les avantages qu'ils en peuvent tirer et paraissent s'en désintéresser totalement ». Le paritarisme ne peut être instauré, faute de combattants. Le passif entre organisations syndicales est réel, même – surtout ? – après la répression anticommuniste lancée en 1939 par le gouvernement – et menée dès la grève du 30 novembre 1938 par les dirigeants de la métallurgie stéphanois[2798]. Il est cependant possible de ne pas croire sur parole le permanent patronal.

Le groupement tente de dépasser ces complications, afin « d'obtenir à tout prix un démarrage ». Georges Meillier indique que le groupement « est tout disposé à établir un contact effectif avec les établissements publics et privés pour élaborer un nouveau projet basé sur ce qui existe ». En l'absence d'une documentation plus ample, il demeure difficile d'interpréter sans la moindre hésitation la portée de ces propos. On apprend cependant que le programme adopté « est celui appliqué par les industries métallurgiques de la Loire-Inférieure avec l'assentiment ministériel ». Le secrétaire général tente alors de rassurer les membres de la commission permanente sur les velléités du patronat métallurgique : « Il reste entendu que le Groupement a le plus grand désir de ne rien bouleverser, mais de s'intégrer avec sa nouvelle formule dans l'organisation technique déjà réalisée, qui jouit de l'expérience acquise et du matériel indispensable ». De fait, l'ASMPL serait prête à renoncer au programme qu'elle a adopté. Stéphane Janin expose ensuite quelques considérations budgétaires. Outre le produit de la taxe d'apprentissage, le groupement envisage « une participation importante de l'Association patronale prélevée sur le montant des cotisations ». L'ASMPL ne souhaiterait pas agir comme « un simple collecteur de la taxe d'apprentissage servant uniquement d'intermédiaire entre les assujettis et les œuvres bénéficiaires ». L'industriel décrit la volonté de l'organisation « d'être surtout un promoteur et un réalisateur qui fera un effort plus grand que celui exigé légalement ».

[2798] Cf. Monique Luirard, *La région stéphanoise…*, *op. cit.*

Là encore, l'expérience passée permet de mettre en doute, à tort ou à raison, la véracité des engagements de l'organisation patronale.

Le propos finit pourtant de convaincre les membres de la commission permanente qu'il n'existe aucune objection à l'habilitation du groupement, malgré quelques réserves exprimées. La situation de guerre facilite le consentement du CDET quant au bénéfice de la taxe d'apprentissage – à l'image des notes de qualité attribuées aux établissements privés, volontairement généreuses en ces temps de pénurie[2799]. Il est ainsi demandé à l'association de « rechercher une formule régulière permettant aux écoles techniques de faire partie intégrante du groupement ». L'utilité d'une telle mise en conformité réglementaire, par exemple à travers l'instauration d'un comité de gestion extérieur au conseil d'administration, peut permettre aux établissements de formation de véritablement participer à l'organisation pédagogique de l'apprentissage. La commission permanente désigne un comité d'études à ce titre, composé de l'IRET Séloron, du directeur de l'ENP Prével au titre de l'enseignement public, et de Claude Pallandre pour les écoles privées. Cependant, la conception des membres de la commission permanente quant au rôle du groupement est explicite :

> « Le Groupement ne sera pas un simple répartiteur de la taxe d'apprentissage. Il serait souhaitable qu'il arrive à jouer une action prépondérante auprès du Gouvernement pour obtenir la coordination des initiatives à l'attribution des crédits nécessaires notamment pour le perfectionnement de l'outillage. Il doit également fournir toutes les ressources nécessaires à l'étude et à la résolution des problèmes qui surgiront automatiquement ».

Il apparaît, à la lecture de cette citation, que l'activité du groupement demeure encore limitée au soutien aux écoles déjà existantes. Il est probable que les établissements privés, bénéficiaires probables de la générosité de l'association, déclarent de manière commune, sur un même budget, les activités de l'école régulière et d'un centre de formation professionnelle annexé. Le fonctionnement alors en vigueur semble se révéler conforme, en partie, aux volontés initiales de l'ASMPL. En conséquence, la commission permanente accepte la collecte par le groupement de versements de ses adhérents au titre de la taxe d'apprentissage. Pour l'exercice en cours, « en raison de la clôture toute proche de l'exercice fiscal et de l'impossibilité matérielle de procéder à une réalisation effective avant la fin de l'année », le groupement peut

---

[2799] ADL, 123 W 2.

verser les sommes recueillies au bénéfice des œuvres traditionnellement subventionnées par ses différents adhérents, « au prorata des désirs exprimés par les intéressés ». En ce qui concerne les exercices suivants, le comité de gestion devra exposer ses directives préalablement au subventionnement des œuvres d'enseignement technique.

Par principe, la décision s'achève par la précision que son application demeure subordonnée à l'agrément du secrétaire d'État à l'Éducation nationale. La précaution n'est pas inutile. Une dépêche datée du 16 février 1944 réagit à la position adoptée par le CDET de la Loire[2800]. L'autorité ministérielle rappelle que la commission départementale doit se référer aux instructions contenues dans la circulaire n°44 du 4 mars 1943, relative à l'admission des cotisations aux groupements d'apprentissage collectif comme titre à exonération de la taxe d'apprentissage. Celle-ci prévoit que les sommes que peuvent potentiellement consacrer les groupements professionnels, à partir des cotisations de leurs membres, au bénéfice de l'organisation de l'apprentissage doivent être inclues dans la limite du pourcentage prévu au barème ministériel pour la formation des ouvriers qualifiés. Or, et l'administration l'a omis, le CDET de la Loire demeure l'un des seuls départements à ne pas appliquer le dit barème[2801]. En théorie, le groupement ne devrait pas être autorisé à encaisser des subventions au titre de la taxe d'apprentissage, s'il prévoit ensuite de les répartir entre différentes œuvres habilitées. L'avis exprimé par le ministère est que « les Groupements professionnels ne peuvent être autorisés qu'à s'occuper de la formation des ouvriers nécessaires à ses ressortissants, soit directement, soit en collaboration avec les œuvres d'enseignement technique déjà existantes reconnues aptes à cet effet ». La commission permanente est toutefois appelée à délibérer sur sa pratique : les groupements d'apprentissage doivent-ils être considérés de la même manière que les autres œuvres privées d'enseignement technique ? Si oui, cela signifie que ceux-là peuvent « consacrer la totalité de la taxe d'apprentissage à la formation du 1er degré sous réserve de l'application de la note de qualité ». Une dernière condition, ajoutée à la note au crayon, explique qu'il ne pourrait s'agir que « des suppléments d'élèves qui ne peuvent trouver places dans les écoles existantes ». La notion du double emploi réapparaît alors de manière implicite.

[2800] ADL, 123 W 2, note Taxe d'apprentissage, sd., jointe au compte-rendu de la réunion de la commission permanente du CDET de la Loire du 22 novembre 1943.

[2801] Le choix est renouvelé lors de la réunion de la commission permanente du CDET du 21 octobre 1943 (ADL, 123 W 2).

Malgré ces bonnes dispositions, qui légitiment encore une fois la possibilité pour le patronat métallurgique d'instrumentaliser à son service – et, d'une certaine manière, au service de l'intérêt de la population stéphanoise et de la Nation – les écoles techniques déjà existantes, le débat n'est pas encore achevé. L'IDET Jérôme Rivoiron, directeur des Ateliers de chaudronnerie de la Madeleine, à Rive-de-Gier, proteste à la lecture du procès-verbal de la séance précédente de la commission permanente[2802]. L'industriel déplore notamment le fait que la commission permanente ait accordé au groupement l'autorisation de percevoir la taxe d'apprentissage, alors même que la sous-commission désignée pour étudier la question n'avait pas encore remis son rapport. Il argumente sur la question – son exposé n'est malheureusement pas repris dans le compte-rendu de réunion –, dans un sens qui exprime les récriminations formulées par de nombreux ressortissants du groupement. La discussion permet d'aboutir au constat suivant :

> « 1) pour l'exercice écoulé, le groupement a seulement servi d'intermédiaire entre les industriels et les œuvres subventionnées. L'exonération sera donc accordée aux assujettis à la taxe d'apprentissage sur production des reçus des établissements bénéficiaires suivant la procédure habituelle.
>
> 2) pour l'avenir : un Comité placé sous la présidence de M. Séloron ou à son défaut de M. Roche Vice-président de la Commission permanente et composée de MM. Janin, Pallandre, Prével et Rivoiron, est chargée de rechercher une formule tenant compte des intérêts généraux de la profession en prenant pour base l'exposé de M. Rivoiron, la règlementation en vigueur et la procédure spéciale au département de la Loire ».

La commission permanente du CDET s'en tient ainsi à sa décision précédente. Elle « estime que les groupements tripartites peuvent parfaitement être habilités à concentrer les ressources provenant de la taxe d'apprentissage de ses adhérents pour l'utiliser à la formation des ouvriers nécessaires aux professions de son ressort ». Le groupement peut alors décider soit de l'utilisation directe des ressources, soit de leur affectation par l'intermédiaire de « conventions » avec d'autres œuvres d'enseignement technique « reconnues aptes à cet effet ». La commission juge même qu' « il y a même intérêt à ce que ces groupements servent d'intermédiaire, ce qui permet une concentration plus efficace de la taxe d'apprentissage et son

---

[2802] ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 9 mars 1944. Rivoiron était bien présent à la séance précédente.

utilisation rationnelle sur place ». On touche ici, quinze ans après, l'objectif du projet d'office départemental de l'apprentissage.

Ce mode de fonctionnement ne survit pas au retour à la légitimité républicaine. Pourtant, le CAT et la Chambre syndicale de la réparation et du commerce automobile demeurent habilités à la collecte de la taxe pour le compte de leurs adhérents. La disposition possède également l'avantage de permettre une exonération complète des sommes versées, sans application des notes de qualité et quantité réservées aux œuvres privées. Pour la métallurgie stéphanoise, l'expérience a été de courte durée. La documentation consultée ne nous renseigne ni sur les causes de ce revirement de l'administration, ni sur les sommes collectées et reversées par le groupement. Seule continuité, d'une ampleur bien modérée, la Chambre syndicale patronale de la métallurgie du canton de Rive-de-Gier obtient d'être habilitée, à partir de l'exercice 1946, à collecter la taxe d'apprentissage pour le compte de ses adhérents, afin d'en verser le fruit aux écoles professionnelles de la ville, publiques comme privées[2803].

La métallurgie stéphanoise ne rencontre pas le même besoin impérieux que d'autres branches d'investir, par intérêt ou par obligation, dans de nouvelles institutions liées à l'apprentissage. Son activité s'est encore effectuée en collaboration avec les écoles techniques existantes, avant tout les établissements privés, ce qui consolide les institutions déjà fondées avant le conflit. Il n'y a pas lieu d'initier de nouvelles coopérations, seulement de renforcer celles qui ont fait leurs preuves depuis des décennies. Le modèle corporatiste en vogue sous Vichy ne peut agir comme une ressource[2804]. Il s'agit simplement d'une nouvelle opportunité de mettre en œuvre le projet élaboré sous le Front populaire. Les innovations institutionnelles du régime de Vichy, qu'elles aient ou non abouti, ont permis à d'autres industries que la métallurgie d'initier une organisation nouvelle de l'apprentissage. Celle-ci, en promouvant le rôle de la profession par rapport à celui de l'État, rencontre l'adhésion des patronats concernés. La mise en œuvre se réalise par différentes instances, du comité d'organisation aux groupements professionnels d'apprentissage. Les entreprises peuvent alors décider de leur propre implication, par le biais d'un effort individuel ou d'une cotisation associative. Il s'agit

---

[2803] ADL, 260 VT 1, liste des œuvres bénéficiaires de la taxe d'apprentissage pour l'exercice 1946.

[2804] Sur la réalité de ce modèle corporatiste, se référer entre autres à : Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats nous voilà !...*, *op. cit.* ; Olivier Dard, « Le corporatisme en France à l'époque contemporaine… », art. cit. ; Jean-Claude Daumas, « La Charte du Travail et les politiques sociales… », art. cit.

désormais de s'interroger sur les perspectives ouvertes par la création en suspens des comités sociaux régionaux.

La voie corporatiste, tracée par le discours de Saint-Étienne et par la Charte du travail, permet aux industriels d'envisager une organisation collective de l'apprentissage, dans un cadre communautaire idéel marqué par la collaboration entre employeurs, cadres, ouvriers et représentants de l'État. Si cette solution permettrait notamment de mutualiser les moyens des employeurs afin de rétribuer le personnel enseignant nécessaire[2805], il ne s'agit toujours pas d'un horizon de scolarisation de l'apprentissage. Les centres de jeunesse, motivés par d'autres politiques, présentent une ambiguïté permanente, entre leur mission d'éducation morale et la formation technique assurée par le personnel des structures scolaires auxquelles ils sont associés. S'il existe un créneau à investir du côté des filles et des jeunes femmes, plus occupationnel que professionnalisant, la situation est plus contrastée du côté masculin, l'offre préexistante d'écoles limitant l'intérêt d'une création de nouveaux centres. Le patronat, soucieux de profiter des perspectives ouvertes par Vichy en matière de relations professionnelles, bénéficie également du mouvement alors en cours. Si certaines branches industrielles soutiennent activement l'organisation de l'apprentissage, la métallurgie s'en tient à la stratégie déjà formalisée avant le conflit. Il s'agit toujours de s'appuyer sur les établissements existants, en cherchant à établir une relation contractuelle de patronage, et ainsi de contrôle, sur leur organisation, afin de réduire au strict minimum la participation financière exigée par la législation. Cette orientation centrée sur les seuls intérêts de chaque profession est cependant remise en cause par de nouvelles obligations, cette fois en matière de préapprentissage et d'orientation professionnelle.

[2805] ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 22 octobre 1942.

Encadré n°5 : Le corps des inspecteurs départementaux de l'enseignement technique pendant le régime de Vichy

À la suite de la dépêche du sous-secrétariat d'État à l'Instruction publique du 17 février 1941, il est demandé aux IDET en poste de solliciter, ou non, le renouvellement de leurs mandats[2806]. Huit d'entre eux – dont le métallurgiste Pierre Demurger à Roanne, nommé en 1937 –, se déclarent favorables à la poursuite de leur mission : l'IRET Jean-Claude Séloron, Antoine Bourgier, André Delorme, Jean-Marie Limousin, Émile Mercier, Joseph Pariel (fabricant de glacières à Feurs, IDET de l'arrondissement de Montbrison depuis 1929), Marguerite Piger et Léopold Wolff. De leur côté, Claude Descombes, qui n'est plus ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique de Saint-Étienne, et Michel Cusin, qui a quitté Saint-Étienne, ne sont pas demandeurs. Trois postes sont également à pourvoir, ceux des démissionnaires Benoît Tuloup et Charles Cottin – malgré la candidature de Jérôme Rivoiron dès 1940, qui n'est pas encore validée –, et celui de Jean-Marie Peyrache, décédé au début de l'année 1941.

L'inspection d'académie est chargée de recueillir les renseignements sur la personnalité et les états de service des candidats[2807]. La seule situation problématique est celle de Léopold Wolff. Son activité est louée, tant pour les rentrées financières qu'il suscite au bénéfice des cours professionnels municipaux, que dans l'organisation de l'école pratique de jeunes filles de Saint-Étienne[2808]. Toutefois, il est reconnu par l'administration « de race israélite[2809] ». Or, en application de la loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs, « le mandat d'inspecteur départemental et d'inspecteur régional ne peut être confié aux israélites que s'ils satisfont à l'une des conditions prévues à l'article 3 de la loi du 3 octobre 1940[2810] ». Le négociant n'est pas renouvelé dans ses fonctions. L'épuration menée par l'administration vichyssoise ne s'arrête pas aux israélites. La loi du 13 août 1940, qui concerne les sociétés secrètes, vise les activités maçonniques. Elle contraint les fonctionnaires à signaler toute appartenance à une loge. Lorsque Michel Cusin, directeur d'école honoraire, décline son renouvellement comme IDET, il n'a pas encore été identifié comme franc-maçon[2811]. Son nom est publié au *Journal officiel* le 14 octobre 1941, en application de la loi du 11 août de l'année courante.

Des quatorze IDET en fonction au cours de l'année 1939, sept sont confirmés lors du renouvellement de 1941. Le remplacement de Michel Cusin pour les écoles de la vallée de l'Ondaine est assuré par Paul Blain, ancien élève des Arts et Métiers (1905) et de Supélec (1909), alors ingénieur principal et sous-directeur scientifique de l'usine des Aciéries et forges de Firminy[2812]. Marcel Humbert, le directeur de la Société anonyme des anciens Ets Joseph Lanet – où il a succédé à Lucien Pupat –, autre ancien gadz'art (Paris, 1920) prend en charge la circonscription de Saint-Chamond. Jean-Marie Dupin, un chef d'atelier

---

[2806] ADL, 2 W 779, document non daté, consécutif à la dépêche du sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique du 17 février 1941.

[2807] ADL, 2 W 779, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire au préfet de la Loire, 18 mai 1941. Le fonctionnaire est *a priori* Henri Gossot.

[2808] ADL, 2 W 779, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire au préfet de la Loire, 18 mai 1941.

[2809] ADL, 2 W 779, lettre du commissaire de police du 1er arrondissement au commissaire central de police de Saint-Étienne, 25 juin 1941. Il est mentionné que son père et son épouse sont israélites.

[2810] ADL, 2 W 779, document non daté, consécutif à la dépêche du sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique du 17 février 1941.

[2811] Michel Cusin, comme de nombreux autres enseignants et fonctionnaires, appartient à l'une des trois loges maçonniques stéphanoises, ici Les Travailleurs Unis, affiliés à la Grande Loge de France (Jacky Nardoux, *La franc-maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 186-187).

[2812] Paul Blain est connu pour son expérimentation d'un train de laminage à chaud des tôles d'acier, qui ne connaît cependant pas de succès sur le plan commercial, face aux trains à bandes et au laminage continu mis au point par Usinor et la Sollac au début des années 1950 (cf. Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier des maitres de forges*, Paris, Editions du CNRS, 1988 ; Éric Godelier, *Usinor – Arcelor : du local au global…*, Paris, Lavoisier, 2006).

aux usines des FFASE, et le vice-président de la Chambre syndicale des tissus et matières textiles de Saint-Étienne, Paul Vincent, complètent le corps.

La Libération met fin à l'exercice du corps. À l'exception de l'IRET Séloron, président de la commission permanente du CDET, les inspecteurs départementaux ne sont plus sollicités par l'administration dès la reprise en main républicaine. Les réunions n'occupent, jusqu'au rétablissement des comités départementaux de plein exercice au cours de l'année 1946, que les directeurs d'écoles et les représentants des administrations.

2. *De l'action collective tripartite à l'étatisation*

De toutes les dispositions de la Charte du travail, les comités sociaux d'entreprises (CSE) apparaissent comme la réalisation la plus aboutie, et probablement la plus consensuelle parmi les acteurs patronaux[2813]. L'initiative des sociétés soumises, par l'ampleur de leur effectif, à la mise en place des CSE est évidemment liée au volontarisme de leur direction. Les employeurs se révèlent soucieux, en règle générale, d'encadrer la mise en œuvre éventuelle des compétences des comités. Le contrôle de la nomination des représentants du personnel s'avère également une motivation des industriels, soucieux d'écarter les militants syndicaux les plus virulents. L'action collective nécessaire à la mise en place des autres échelons des comités sociaux – locaux, régionaux, nationaux – explique le décalage relevé. Dès la fin de l'année 1942, le gouvernement appelle les anciens syndicats patronaux et professionnels à mettre en place leurs familles professionnelles[2814]. Les déclarations tardent pourtant, et les syndicats uniques des trois catégories (patrons, cadres et ouvriers) ne sont créés, pour la famille de la transformation des métaux, qu'au début de l'année 1944[2815]. La sous-commission régionale de Saint-Étienne de la famille professionnelle de la production des métaux est également mise sur

[2813] Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats nous voilà !...*, *op. cit.* ; Jean-Claude Daumas, « La Charte du Travail et les politiques sociales… », art. cit. ; Danièle Fraboulet, *Les entreprises sous l'Occupation…*, *op. cit.*, p. 141.

[2814] Par exemple, *BCCSE*, année 1942, n°3, séances du 13 octobre 1943, « Charte du Travail », p. 135.

[2815] ADL, 2 W 959 et 2 W 960. Des syndicats uniques des employeurs de la famille de la transformation des métaux sont constitués pour Saint-Étienne (cantons de Saint-Étienne, Saint-Héand et Bourg-Argental, plus Saint-Genest-Lerpt), la vallée du Gier (cantons de Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Pélussin), la vallée de l'Ondaine (cantons du Chambon-Feugerolles, de Firminy et Saint-Genest-Malifaux, à l'exception de Saint-Genest-Lerpt), l'arrondissement de Montbrison et celui de Roanne. Cette segmentation, qui reprend les zones de salaires prévues par la convention collective de la spécialité, satisfait les attentes formulées par l'ASMPL (ADR, 34 J 222, réunion du comité de direction de l'ASMPL, 28 novembre 1941).

pied tardivement, au cours de l'année 1944[2816]. Le rôle de ces organismes demeure ainsi limité, et il n'apparaît pas qu'ils aient investi les enjeux de formation professionnelle au cours de leur brève existence. Malgré ces réalisations tardives, l'échelon régional des comités sociaux connaît dès 1943 une existence tangible dans le bassin stéphanois.

La mise en place, sur le modèle de l'instance mère – fondée à la suite du discours de Saint-Étienne du maréchal Pétain –, de l'Office des comités sociaux de la Loire (OCS) en juillet 1942, fournit une organisation ressource à l'application des principes de la Charte du travail[2817]. L'office compte à sa fondation douze membres, dont quatre représentants patronaux : René Touchard, le président de l'ASMPL ; Georges Perrin-Pelletier, le président du Comité des houillères de la Loire et dirigeant de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy ; le constructeur André Delage ; Paul Vincent, le président de la Chambre syndicale des tissus de Saint-Étienne[2818]. Cependant, devant le fonctionnement jugé insuffisant de l'office, Perrin-Pelletier et Vincent démissionnent. Touchard renonce également, en raison de ses responsabilités professionnelles. L'OCS est réorganisé dès novembre 1942. Malgré la nomination par les chambres de commerce de nouveaux délégués patronaux, l'office ne peut véritablement œuvrer en l'absence des membres ouvriers – les désignations se font attendre à cause de dissensions entre les représentants des unions départementales de la CGT et de la CFTC. En janvier 1943, malgré la dissolution des confédérations nationales, les syndicats locaux conservent leur rôle dans le fonctionnement des nouvelles institutions nées de la Charte du travail. La commission départementale tripartite de l'OCS de la Loire peut cependant entamer son travail au début du mois de février[2819]. Les acteurs patronaux désignés représentent notamment les industries métallurgiques : André Allier (directeur des Usines de Pontlieue[2820], Saint-Étienne), René Holtzer (directeur général des Ets Jacob Holtzer) et Jean Jacquemond

---

[2816] ADL, 2 W 960, composition de la famille professionnelle de la production des métaux, sous-commission régionale de Saint-Étienne, sd. [1944].

[2817] ADL, 2 W 979, document Office des comités sociaux de la Loire, 11 janvier 1943. Sur l'OCS national : Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats nous voilà !...*, *op. cit.*

[2818] Leurs suppléants sont respectivement Georges Meillier (secrétaire général de l'ASMPL), Michel Huet (attaché de direction à la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy), Abel Saltel (secrétaire général de la Fédération du bâtiment de la Loire) et le garagiste Toussaint Digonnet.

[2819] ADL, 2 W 979, liste des membres patronaux de la commission départementale tripartite de l'Office des comités sociaux de la Loire, 9 février 1943. L'arrêté préfectoral de création date du 8 février.

[2820] Les Usines de Pontlieue sont une filiale de la société Renault, créée en 1939 pour la fabrication de chars de combat, reconvertie après l'armistice dans les gazogènes pour véhicules automobiles, agricoles, ferroviaires (ADR, 130 W 60, compte-rendu de visite à M. Allier, directeur de la Société des usines de Pontlieue, 24 août 1943).

(industriel boulonnier, La Ricamarie) y côtoient Georges Perrin-Pelletier – qui accepte à nouveau sa participation –, le fabricant de rubans Guillaume Poméon[2821], le directeur adjoint des Verreries Hémain (Rive-de-Gier) Paul Montaldo, le directeur de l'agence stéphanoise du Crédit lyonnais Pinçon ou le président de la chambre de commerce de Roanne et industriel du tissage Paul Guerry. La direction de l'OCS est incarnée par trois personnalités, dont deux sont extérieures aux industries du fer : Jean-Eugène Violet, le président de la chambre syndicale patronale de l'ameublement ; le syndicaliste confédéré Marius Touron, ouvrier typographe ; l'ingénieur Antoine Croizier, directeur des Ets Martouret à Saint-Étienne, et président de l'Union des ingénieurs catholiques – qui est sans doute la section stéphanoise de l'Union sociale d'ingénieurs chrétiens[2822]. Chacun préside sa propre délégation, la présidence effective de l'office étant initialement tournante[2823].

L'OCS de la Loire devient ainsi, au cours de l'année 1943, l'acteur principal de la diffusion des principes de la Charte nationale en région stéphanoise. Il souhaite organiser au plus vite une réunion des présidents de syndicats patronaux, afin de leur exposer les buts de la création des comités sociaux d'entreprises[2824]. La mise en place d'associations d'entraide tripartites est également proposée. L'article 59 de la charte établissant que les questions de formation professionnelle – apprentissage, perfectionnement, reclassement, promotion ouvrière – sont « d'ordre corporatif », les comités sociaux peuvent s'emparer de cette responsabilité. La loi du 27 juillet 1942 – pour l'apprentissage collectif – et celle du 3 mai 1943 – pour l'apprentissage en entreprise – ont incité, malgré l'absence de décrets d'application, quelques initiatives de la part des comités sociaux provisoires – instaurés par la loi du 24 août 1943, qu'ils soient à l'échelon local, régional ou national[2825].

[2821] Guillaume Poméon est par ailleurs président de la section de Saint-Étienne du Centre des jeunes patrons, au moins de 1943 à 1945 (ADL, 44 J 96).

[2822] L'Union des ingénieurs chrétiens est d'ailleurs le nom initial de l'Union sociale d'ingénieurs chrétiens (USIC), fondée en 1892 et rebaptisée en 1905 (André Thépot, « L'Union sociale des ingénieurs chrétiens durant la première moitié du XXe siècle », *in* idem (dir.), *L'ingénieur dans la société française*, Paris, Éditions ouvrières, 1985, p. 217-227 ; André Grelon, « L'ingénieur catholique et son rôle social », *in* Rémi Baudouï et André Grelon (éd.), *Les chantiers de la paix sociale*…, *op. cit*., p. 167-184).

[2823] *BCCSE*, année 1943, n°2, séances des 12 avril et 28 juin 1943, « Charte du travail, Office des comités sociaux », p. 80 et suiv.

[2824] *BCCSE*, année 1943, n°2, séances des 12 avril et 28 juin 1943, « Charte du travail, Office des comités sociaux », p. 80 et suiv. L'OCS de la Loire souhaite que les usines de moins de 100 ouvriers soient concernées par la création de comités sociaux d'entreprises.

[2825] Les services du ministère du Travail demeurent mesurés à ce titre, ce qui justifie un nouveau projet législatif : AN, F 22/1832, note de la direction de l'organisation sociale, 3e bureau, au ministre du Travail, sd. (après le 24 août 1943). Une circulaire ministérielle de mars 1943 avait demandé aux comités sociaux provisoires nationaux

a. La mise en place d'une association tripartite dédiée au préapprentissage

À travers les comités sociaux, l'introduction du principe de l'interprofessionnalité dans les questions de formation, en particulier pour l'orientation professionnelle et le préapprentissage, convainc les acteurs patronaux[2826]. Les chambres de commerce françaises désirent cependant contrôler ces opérations, en se positionnant comme l'instance légitime de coordination des initiatives locales. Une telle tutelle faciliterait, selon les acteurs consulaires, le respect des nécessités professionnelles, éducatives, sociales et économiques de l'apprentissage. Il s'agit, selon la position prise par l'APCC, de remédier à une lacune de la loi de 1942 :

> « Pratiquement, chaque Chambre de Commerce pourrait réunir sous son égide les divers groupements en une sorte de consortium auquel elle prêterait son concours pour arrêter les programmes d'apprentissage de chaque groupement, les méthodes de distribution de cet apprentissage, les mesures à envisager pour l'amélioration et le développement des œuvres existantes, pour la création de centres interprofessionnels nouveaux. Elle pourrait être également chargée de la gestion des œuvres nouvelles ou la confier à des organismes qualifiés choisis par elle. En bref, elle servirait d'organisme de centralisation et de coordination de l'activité des groupements collectifs ».

Les chambres de commerce seraient en effet, selon leur propre avis, des institutions parfaitement qualifiées pour effectuer ce travail interprofessionnel. Celles-ci pourraient se charger du recensement des enfants se destinant à l'apprentissage, et de leur répartition entre les différentes familles professionnelles. Ce travail se ferait bien évidemment en collaboration avec les groupements intéressés, qui conserveraient la maîtrise de l'apprentissage proprement dit. Afin de renforcer l'organisation de l'orientation professionnelle, la mise en place d'une année de préapprentissage, « qui comporterait, outre un complément d'instruction générale et de culture physique, des travaux pratiques dans les trois professions clés : fer, bois, bâtiment »,

---

d'instaurer parmi leurs commissions, au nombre de cinq, une instance dédiée à la formation professionnelle. La loi du 24 août 1943 transfère les prérogatives théoriquement attribuées aux comités sociaux nationaux, encore inexistants, aux commissions provisoires d'organisation, ce qui amplifie encore le désordre administratif. La fabrique législative sous le régime de Vichy s'affranchit parfois du respect de la loi préexistante, ce qui ne simplifie rien (Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats, nous voilà !...*, *op. cit.*, p. 355).

[2826] Réunion de l'Association des présidents de chambres de commerce, 2 mars 1943, cité par *BCCSE*, année 1943, n°2, séances des 12 avril et 28 juin 1943, « Apprentissage », p. 75 et suiv.

permettrait la formulation d'observations par les professeurs, dont tiendrait compte l'orienteur dans ses examens de candidats à l'apprentissage.

Cette volonté d'imposer les chambres de commerce comme acteur central de l'orientation et du préapprentissage, certes en lien avec les services de la Jeunesse, séduit *a priori* les membres du bureau de la compagnie stéphanoise[2827]. Ceux-ci présentent d'ailleurs la note de l'APCC lors de la réunion d'une commission tripartite chambre de commerce – OCS – Jeunesse, le 1er avril 1943, consacrée à l'examen de la loi du 27 juillet 1942[2828]. De son côté, le bureau de la chambre de commerce procède à un échange de vues sur l'apprentissage[2829]. Pierre Francou, directeur général des Ets Marrel Frères, et Georges Perrin-Pelletier remarquent la désaffection importante que subissent des métiers pénibles comme la sidérurgie à chaud ou le travail du fond à la mine, malgré l'accomplissement d'un apprentissage – non sanctionné par un CAP. Le débat doit continuer au-delà de la séance d'avril 1943, afin de consulter à la fois les représentants de l'ensemble des branches professionnelles, et les directeurs d'écoles professionnelles. L'idée d'une commission tripartite fidèle aux principes de la Charte du travail germe déjà dans les esprits. L'institution consulaire s'implique de plus en plus dans les enjeux de la formation professionnelle. Elle associe, sur proposition du préfet de la Loire André Boutemy, l'IRET Jean-Claude Séloron aux réunions relatives à l'apprentissage et à l'orientation professionnelle[2830]. De son côté, le président de la commission d'apprentissage de la compagnie, Claude Pallandre, invite les différentes chambres syndicales patronales à assister à la conférence d'un secrétaire du Centre familial de consultation et de documentation professionnelle, consacrée à « l'organisation des offices d'orientation professionnelle[2831].

Malgré ces velléités consulaires, la législation vichyssoise, certes parcellaire, laisse bel et bien aux familles professionnelles le soin de créer les groupements professionnels « destinés à

[2827] *BCCSE*, année 1943, n°2, séances des 12 avril et 28 juin 1943, « Apprentissage », p. 75 et suiv.

[2828] *BCCSE*, année 1943, n°2, séances des 12 avril et 28 juin 1943, « Apprentissage », p. 75 et suiv. Sont présents : Baudoin (délégué à la jeunesse, commissaire au travail des jeunes du Lyonnais) ; Jean Zimmermann (délégué à la jeunesse, commissaire au travail des jeunes de la Loire), Jean-Eugène Violet (président de l'Office des Comités sociaux), André Allier (membre de l'Office des Comités sociaux) ; le fabricant d'armes Denis Blanchard, André Delage, l'industriel en confection masculine Frédéric Gunther, Stéphane Janin, Claude Pallandre, l'imprimeur Antoine Waton (membres de la chambre de commerce de Saint-Étienne), Huet (conseiller social à la Compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy, pour Georges Perrin-Pelletier) et Georges Battut (secrétaire à la chambre de commerce).

[2829] *BCCSE*, année 1943, n°2, séances des 12 avril et 28 juin 1943, « Apprentissage », p. 75 et suiv.

[2830] ADL, 282 W 134, minute du préfet au président de la chambre de commerce, 29 juillet 1943

[2831] MAI, CSC 39, lettre-invitation du président de la commission d'apprentissage de la chambre de commerce Claude Pallandre du 20 juillet 1943.

devenir les comités sociaux prévus par la Charte du travail[2832]. Dans la Loire, l'OCS poursuit son activité. Celui-ci a institué différentes sous-commissions, dont la quatrième est spécifiquement chargée de l'apprentissage, de l'orientation et de la formation professionnelle[2833]. Ses travaux se révèlent alors de simples déclarations d'intention, en droite ligne des politiques du régime en la matière. Les dispositions des textes législatifs et réglementaires sont discutées. La Charte du travail sépare l'organisation de l'apprentissage collectif, du ressort des professions, de celle de l'orientation et du préapprentissage, potentiellement assurés par l'interprofessionnel. La sous-commission juge pourtant qu'il serait utile, afin de coordonner les initiatives des professions, de mettre en place un comité de coordination. L'implication de la chambre de commerce est soulignée, tout d'abord en ce qui concerne le développement souhaitable de l'orientation – afin d'aménager un centre capable de prendre en charge les élèves devant sortir de l'école primaire. La création de la commission de l'apprentissage de la chambre, qui inclut des membres de l'OCS comme André Allier, apparaît comme une étape utile dans le sens d'une véritable collaboration avec l'office départemental d'orientation professionnelle.

L'OCS soutient également la demande de la chambre de commerce, adressée à l'inspection d'académie, d'expérimentation d'un stage de préapprentissage à la rentrée d'octobre 1943. Cette initiative s'inscrit dans les directives de l'Éducation nationale, favorable à l'organisation d'une initiation de trois mois, qui serait obligatoire pour les jeunes écoliers arrivant au terme de leur scolarité. Un tel centre d'orientation professionnelle est fondé au sein des locaux de l'ENP de Saint-Étienne – il accueille en décembre 1943 une soixantaine d'élèves, trois heures par jour, cinq jours par semaine[2834]. Les difficultés d'installation de ces institutions empêchent leur généralisation. Il en existe cependant un autre centre de préapprentissage et d'orientation professionnelle, au moins, au sein du cours complémentaire de garçons du Chambon-Feugerolles[2835]. Fondé par son directeur Adrien Testud en juin 1942, le centre répond autant au

---

[2832] AN, F 22/1832, instruction du ministère du Travail, direction de l'organisation sociale, relative à l'organisation de l'apprentissage collectif, 28 juillet 1943.

[2833] ADL, 2 W 979, Office des comités sociaux de la Loire, *L'action sociale*, n°2, août 1943.

[2834] ADL, 2 W 979, réunion du comité tripartite de direction de l'Office des comités sociaux de la Loire, 20 décembre 1943.

[2835] ADL, 282 W 106, rapport du directeur du collège technique de garçons de Firminy et de l'IDET Paul Blain, 23 février 1944. Le cours complémentaire est habilité par la commission permanente du CDET à percevoir des subventions au titre de la taxe d'apprentissage, dans la limite de 10 % de la taxe brute de chaque assujetti (ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 9 mars 1944). Pour un aperçu de l'activité de préapprentissage, cf. Adrien Testud, *Dans le troupeau, sur le chemin des hommes*, sd., qui est une

souci de l'instituteur de développer la culture générale de ses élèves, qu'à la demande des industriels locaux (mines, boulonnerie, lime, etc.) en manque de main-d'œuvre qualifiée. Ceux-ci ont participé à l'équipement d'une section spécifique. L'enseignement s'appuie sur des visites d'usines afin d'organiser des leçons de calcul, dessin coté, sciences et technologie liées aux métiers observés, qui sont assurées par un moniteur affecté par le Secrétariat général à la Jeunesse. Il s'agit autant « d'éveiller l'esprit » des jeunes gens que de « faire naître en eux le désir d'en exercer une », à travers une initiation aux travaux de menuiserie et d'ajustage. L'inspection de l'établissement émet un avis positif sur l'organisation des cours : « Cette méthode originale, active, soutient sans cesse l'attention, les cahiers de compte-rendu bien présentés, ornés de schémas soignés et judicieux montrent que le maître a de l'autorité et qu'il enseigne avec aisance ».

En cette fin d'année 1943, la chambre de commerce a achevé ses multiples consultations – OCS, enseignement technique, enseignement primaire et jeunesse[2836]. Le rapporteur Claude Pallandre réaffirme la nécessité que l'apprentissage soit organisé par les professions elles-mêmes, cette fois dans le cadre de la loi du 27 juillet 1942. Il confirme la primauté de l'interprofessionnel sur l'orientation, ce qui fait bien de la compagnie une institution « particulièrement apte à prendre en main cette organisation ». Il défend l'idée selon laquelle « l'orientation ne peut se faire après un seul examen, par un orienteur, aussi qualifié soit-il ». L'initiation préalable des jeunes gens avec les trois « professions-clés » – fer, bois, bâtiment – lui apparaît essentielle. Selon ses conclusions, la prise en compte « de l'état de santé, des notes d'instruction générale, des notes des moniteurs techniques », ainsi que « des désirs exprimés par les parents et des besoins de chaque profession » doit être respectée, afin que l'orientation soit efficace. Il apparaît enfin que le préapprentissage devrait s'effectuer au cours de la dernière année de l'enseignement primaire, « de façon qu'à sa sortie de l'école, l'enfant puisse se diriger immédiatement vers une école d'apprentissage professionnelle ».

L'inspecteur d'académie en résidence à Saint-Étienne, en accord avec les conclusions de Pallandre, a déjà soumis aux services du ministère de l'Éducation nationale un projet d'organisation du préapprentissage :

---

autobiographie manuscrite, hélas lacunaire – des volumes sont égarés –, conservée aux archives municipales du Chambon-Feugerolles.

[2836] *BCCSE*, année 1943, n°3, séance du 27 décembre 1943, « Préapprentissage et orientation professionnelle », p. 130 et suiv.

> « L'enseignement primaire reste responsable de l'enfant jusqu'à l'âge de 14 ans, mais au cours de la dernière année scolaire, un trimestre est réservé au préapprentissage.
>
> Pendant ce trimestre, deux ou trois jours par semaine restent consacrés à l'enseignement général (afin que l'enfant n'oublie pas les notions qui lui seront nécessaires pour passer son certificat d'études) et trois jours à des travaux manuels.
>
> Les enfants seront conduits par leurs instituteurs dans un atelier où ils recevront, de moniteurs spécialisés, les premières notions des trois professions-clés.
>
> Au terme de l'année scolaire aura lieu l'examen d'orientation professionnelle qui pourra être plus efficace puisque l'enfant aura déjà pris contact avec le travail manuel ».

L'approbation ministérielle permet l'expérimentation de ces principes, qui doit s'étendre à la fois aux écoles primaires publiques et privées – cette condition recueillant l'assentiment à la fois de l'Éducation nationale, soucieuse durant le régime de Vichy de ne pas léser les intérêts des écoles libres, et d'une chambre de commerce défendant une telle égalité de traitement au moins depuis l'instauration de la taxe d'apprentissage. Claude Pallandre expose les principes du fonctionnement institutionnel envisagé. La gestion du centre de préapprentissage et d'orientation professionnelle serait confiée à « un comité composé des organismes intéressés : « administration préfectorale, enseignement primaire, enseignement technique, jeunesse, Chambres de Commerce, Chambres de Métiers, Corporation nationale paysanne, organisations professionnelles ». Son financement doit être assuré par des subventions des services de la jeunesse, des chambres consulaires et patronales, du département et des municipalités volontaires. Le recrutement des moniteurs ne présenterait pas de difficultés, selon l'avis du rapporteur. Les instituteurs demeurent responsables de la surveillance de leurs élèves. Une seule complication apparaît à propos du local, qui doit être « suffisamment grand pour abriter un nombre élevé d'enfants ». Cette situation contraint, dans un premier temps, à limiter l'expérimentation aux jeunes gens de la seule commune de Saint-Étienne. Cette disposition concerne environ 1 500 enfants, sur la base d'un roulement trimestriel, ce qui revient à organiser l'accueil de 500 jeunes gens par semaine. Le directeur de l'ENP Prével accepte, afin d'initier l'expérimentation, d'accueillir dans un local en cours d'aménagement environ 150 enfants – le rapport mentionne que les cours ne commenceraient qu'à la rentrée suivante. La chambre de commerce chercher de son côté un bâtiment à même d'accueillir un autre contingent d'élèves.

Il est enfin exposé la possibilité d'aménager les terrains que possèdent les services de la Jeunesse à Néronde, dans le nord du département de la Loire.

Le bureau de la chambre de commerce, par la voix de son président René Touchard – nommé en remplacement de Lucien Demozay par Vichy en application de l'arrêté ministériel du 29 décembre 1942 –, se satisfait des explications de Claude Pallandre. Touchard, par ailleurs président du comité d'organisation du travail des métaux, informe l'assemblée qu'il interviendra auprès de l'Office central de répartition des produits industriels afin d'obtenir les bons monnaie-matière indispensables au fonctionnement du centre, dans un contexte de pénurie qui grève le fonctionnement de l'enseignement technique. Il invite surtout à procéder à la nomination des membres du comité de gestion du centre projeté. Le président de la chambre prévient également ses homologues qu'il faut prévoir des ressources propres pour le fonctionnement du centre, « l'apport financer de la jeunesse [pouvant] faire défaut un jour ou l'autre ». Georges Perrin-Pelletier exprime le souhait que le travail minier ne soit pas oublié dans l'orientation des jeunes gens. Claude Pallandre le rassure sur ce point, ainsi que sur la représentation de la profession au sein du comité de gestion. L'industriel rubanier explique ainsi que « les enfants seront initiés aux trois professions clés, mais seulement parce que ce sont ces travaux qui permettent le mieux de juger de leurs aptitudes ». Les statuts d'une Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle de la Loire sont ainsi adoptés par la chambre de commerce[2837]. Son conseil d'administration est tripartite. Les délégués ouvriers n'ont pas encore été désignés par leurs organisations. Une telle substitution de l'action de la chambre de commerce au profit d'une association *ad hoc* s'opère également, par exemple, à Toulouse en avril 1943[2838]. Le rôle de liaison interprofessionnelle de l'institution consulaire, à même de susciter ou d'accroître des engagements individuels, permet à l'ensemble de l'économie stéphanoise de bénéficier des initiatives suscitées. Un tel élan n'empêche pas les difficultés pratiques. Le local que visait la chambre de commerce, situé rue Amouroux, n'est plus envisageable, car définitivement réquisitionné par les autorités militaires. Malgré cet écueil, les stages d'orientation ont démarré dès le 10 décembre au sein des ateliers de l'ENP de Saint-

---

[2837] *BCCSE*, année 1943, n°3, séances des 30 septembre et 27 décembre 1943, « Préapprentissage et orientation professionnelle », p. 147.

[2838] Michael Llopart, « La Chambre de commerce de Toulouse et l'organisation de la formation professionnelle en Haute-Garonne : 1919-1945 », *Les Annales du Midi*, tome 128, n°293, 2016, p. 67-90.

Étienne. Ce sont 60 enfants des écoles primaires de la ville quin ont ainsi pu bénéficier d'un premier contact avec les spécialités retenues.

b. La gestion locale de la formation lors des derniers mois du régime de Vichy

L'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire (AAOP) vient ajouter une nouvelle organisation, liée à la multiplication des centres de formation professionnelle depuis le déclenchement de la guerre. Il existe désormais trois institutions chargées de la gestion des centres existants, avec le désengagement de la JOC-JOCF (Moissons nouvelles) et des Compagnons de France. L'Association d'entr'aide pour la formation des jeunes a enfin obtenu la déclaration d'utilité publique nécessaire, qui lui permet d'être habilitée par le secrétariat général à la Jeunesse[2839]. À Rive-de-Gier, l'Association ripagérienne pour l'aide aux jeunes travailleurs s'investit également[2840]. Il faut enfin mentionner la création de « Jeunesse et travail », Association professionnelle et familiale pour la formation des jeunes. Cette organisation semble avoir repris la tutelle d'une partie des anciens centres de la JOC-JOCF.

Le nombre de centres dépendant de la Jeunesse se maintient au niveau du département[2841]. L'occupation des jeunes filles demeure une priorité, dans une période où les possibilités d'emploi se révèlent encore limitées. L'accord existant entre l'Éducation nationale et le secrétariat général à la Jeunesse permet d'ailleurs aux élèves de 13 à 14 ans inscrits en écoles primaires de bénéficier de cours d'enseignement ménager par des monitrices dépendant du second service[2842]. De nombreux centres doivent entrer en activité au cours du mois de janvier 1944 : au Chambon-Feugerolles, à Firminy – destiné à accueillir des élèves des écoles publiques

---

[2839] *BCCSE*, année 1943, n°3, séances des 30 septembre et 27 décembre 1943, « Centre de jeunes travailleuses de Firminy », p. 144.

[2840] Ripagérien est le gentilé des habitants de Rive-de-Gier.

[2841] Afin de véritablement envisager l'ampleur de l'implication des associations susmentionnées, les tableaux suivants considèrent l'ensemble des établissements du département, et non seulement ceux du bassin industriel de Saint-Étienne).

[2842] ADL, 123 W 29, lettre du délégué commissaire pour la Loire du service du Travail des jeunes au préfet de la Loire, 3 janvier 1944. Des sections sont ouvertes à Saint-Étienne dans un local de la rue Royet (écoles primaires de la rue des frères Chappe et de la rue de l'Éternité), au Rond-Point (écoles du cours Fauriel et de la rue Dormand), au Soleil, ainsi qu'à Cotatay (commune du Chambon-Feugerolles, limitrophe de La Ricamarie).

et des écoles libres –, à Saint-Chamond (rue du Garat) – avec la même disposition –, à Saint-Julien-en-Jarez et à Rive-de-Gier (aux Sardons) – centre ouvert également aux écolières de Lorette. Du côté de l'offre masculine, la saturation des établissements d'enseignement technique préexistants, et la difficulté à trouver l'équipement nécessaire à de nombreuses formations expliquent le nombre réduit – en comparaison des centres féminins – d'institutions en fonctionnement au début de l'année 1944.

Tableau n°37 : Liste des centres de formation professionnelle pour jeunes travailleurs, dépendant du Commissariat général à la Jeunesse, janvier 1944.

Localité	Personne morale garante	Adresse	Nature
St-Étienne	Association d'Entraide	ENP	Formation professionnelle
		Annexe de Monthieu	Formation professionnelle
		Solaure (Parc)	Formation pro. et artisanale
	Jeunesse et Travail	Rue des Aciéries (annexe École Sainte-Thérèse)	Formation professionnelle
Le Chambon-Feugerolles	Association d'Entraide	Annexe du cours complémentaire	Formation professionnelle
Rive-de-Gier	Association ripagérienne	Annexe du collège technique	Formation professionnelle
Firminy	Jeunesse et Travail	Baraquement Fayol (annexe du collège technique)	Formation professionnelle
Roanne	Association d'Entraide	Denis Papin (annexe du collège technique)	Formation professionnelle
St-Bonnet-le-Château	Association d'Entraide	St-Bonnet	Formation pro. et artisanale

Il faut noter, dans ce dernier tableau, l'existence dans les locaux de l'école technique privée Sainte-Thérèse d'un centre de travail des jeunes. Cette superposition administrative n'est pas sans soulever de sérieuses réticences du côté de la commission permanente du CDET : « L'attention de la Commission a été attirée à différentes reprises sur l'organisation de ces centres qui tendent à se juxtaposer et même à se substituer aux établissements d'enseignement technique fonctionnant légalement[2843] ». L'opposition s'explique par le souci de la destination des fonds collectés au titre de la taxe d'apprentissage, alors que le budget des deux établissements est confondu[2844]. Le Travail des jeunes aurait même dû quitter les locaux de

[2843] ADL, 123 W 29, lettre du préfet de la Loire au secrétaire d'État à l'Éducation nationale, 24 juin 1944.
[2844] ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 29 juin 1944.

l'école au 1er janvier 1944. L'occasion est d'ailleurs trop belle pour que les membres de la commission permanente ne dénoncent pas la situation : « Il conviendrait de saisir le Ministre de la création inconsidérée de ces organismes qui semblent devoir conserver un esprit partisan et indépendant des méthodes de lutte et constituent une anomalie dans la période actuelle où la collaboration est plus que jamais nécessaire ». L'avis exprimé par l'assemblée pousse à ce que Jeunesse et Travail ne s'occupe que de la partie morale et éducative des élèves qui lui sont confiés[2845].

Face à cet ensemble d'établissements, l'OCS de la Loire et l'AAOP n'ont qu'une influence limitée sur l'offre de formation professionnelle dans le département. Cela n'empêche nullement ces institutions de s'intéresser à ses enjeux[2846]. L'OCS, informé de la convocation prochaine des écoliers stéphanois âgés de 13 et 14 ans au stage trimestriel d'orientation professionnelle, se donne la responsabilité d'en informer les parents par le biais d'une circulaire[2847]. Le président de la délégation ouvrière Marius Touron s'inquiète de connaître la situation de la désignation des membres de l'AAOP. L'opposition des syndicats chrétiens à la Charte du travail, en tout cas à une partie de ses principes et dispositions, est réelle, dans la Loire comme en France[2848]. Un mot d'ordre national appelle d'ailleurs les militants de la CFTC à abandonner tout mandat dans une institution dépendant de la Charte du travail. Cette décision explique la reluctance qu'exprime l'Union interdépartementale de la Loire et de la Haute-Loire à nommer ses représentants au sein des différentes organisations tripartites[2849]. Face à la critique de Touron sur l'opportunité de récuser ou non les syndicalistes chrétiens nommés au sein de l'AAOP, André Allier rassure le co-président de l'OCS de la Loire sur la position de l'association. Il lui indique ainsi « que l'Association désire avant tout collaborer avec ceux qui représentent la

---

[2845] La commission permanente du CDET décide finalement d'accepter l'exonération des sommes versées aux deux établissements, sous réserve de la production des documents financiers renseignant l'utilisation des sommes recueillies au titre de la taxe d'apprentissage, et que la scission de l'école et des œuvres de jeunesse soit réalisée sans délai par l'évacuation prévue des locaux.

[2846] La section stéphanoise du Centre des jeunes patrons, qui bénéficie de la sympathie du président de la chambre de commerce René Touchard, s'intéresse également aux expérimentations menées par l'AAOP (ADL, 44 J 96, réunion de la section de Saint-Étienne du Centre des jeunes patrons, 2 mars 1944). André Allier appartient aux deux organisations en ce début d'année 1944.

[2847] ADL, 2 W 979, réunion du comité tripartite de direction de l'Office des comités sociaux de la Loire, 14 février 1944.

[2848] Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats, nous voilà !...*, *op. cit*.

[2849] « […] les militants syndicalistes doivent être pour ou contre la Charte mais non pas seulement pour une partie. Si cette attitude devait se maintenir les membres de l'UD seraient dans l'obligation de se retirer de toutes les commissions, car chacun doit prendre ses responsabilités » (ADL, 2 W 979, réunion du comité tripartite de direction de l'Office des comités sociaux xe la Loire, 14 février 1944).

classe ouvrière et qu'il déplore l'abstention des syndicats chrétiens dans certaines commissions ».

De son côté, Claude Pallandre entretient le bureau de la chambre de commerce de l'activité de l'AAOP lors de ses premières semaines d'existence[2850] . Selon lui, la première session de stage organisée à l'ENP, sous la surveillance d'un orienteur, donne « des indications très intéressantes ». Il se pose alors la réorganisation future du service départemental d'orientation professionnelle, que l'AAOP étudie avec l'accord des administrations. Ces projets posent encore une fois le souci de leur financement. Pallandre escompte le soutien des familles professionnelles. En l'absence de la constitution des comités sociaux régionaux, l'AAOP doit solliciter le versement de subventions au titre de la taxe d'apprentissage. L'association s'inquiète enfin du fonctionnement des différents centres de préapprentissage alors subventionnés par le commissariat général à la Jeunesse, « dont il importe d'assurer le fonctionnement quelles que soient les circonstances ». Pallandre suggère le développement d'une liaison entre l'organisation et les services de l'enseignement familial et ménager.

L'AAOP demande ainsi son habilitation auprès du commissariat général à la Jeunesse, afin de collaborer à l'organisation du travail des jeunes[2851]. Cette démarche est l'occasion de connaître l'ensemble des membres du comité de gestion de l'association. Celui-ci se compose de douze personnalités par catégorie professionnelle – patrons, cadres et techniciens, ouvriers. Le tableau est réduit aux seuls membres patronaux, ce qui omet quelques personnalités des mondes professionnels et assimilés : Georges Prével, directeur de l'ENP, comme conseiller technique pour la catégorie cadres et ingénieurs ; dans cette même catégorie, Michel Huet, conseiller social à la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy ; également le syndicaliste chrétien Eloi Chacornac, dans la catégorie des ouvriers et employés. Les représentants patronaux nommés au comité de gestion doivent en théorie inclure en priorité les responsables de groupements d'apprentissage, institués par Vichy afin de compléter les futurs comités sociaux. L'urgence de la situation, et le retard pris dans la mise en œuvre des réformes nées de la Charte du travail, contraint à la nomination de représentants syndicaux[2852] . Les

---

[2850] *BCCSE*, année 1944, n°1, séances des 28 février, 29 avril, 27 juin et 2 août 1944, « Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle », p. 27 et suiv.

[2851] ADL, 282 W 134, lettre du délégué commissaire pour la Loire du service du Travail des jeunes au préfet de la Loire, 2 mars 1944.

[2852] ADL, 9 W 222, réunion du comité de gestion de l'AAOP, 20 janvier 1945.

employeurs représentés possèdent, pour la plupart d'entre eux – Pallandre, Janin, Imbert, Gonnet, Fouillet, etc. – une véritable expérience des instances locales de l'enseignement technique[2853]. Le cœur de l'activité de l'AAOP est cependant exercé par son comité directeur, qui représente plus spécifiquement les organisations consulaires et syndicales, ainsi que les administrations.

Tableau n°38 : Liste des membres patronaux du comité de gestion de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, mars 1944.

Délégation	Membres	Observations
Patrons		
Chambres de commerce	Claude Pallandre	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne
	Stéphane Janin	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne
	Paul Guerry	Président de la chambre de commerce de Roanne
Chambres de métiers	Arsène Fouillet	Président de la chambre de métiers de Saint-Étienne
Corporation nationale paysanne[2854]	Corveille	Agriculteur à Saint-Just-sur-Loire
Associations habilitées	Louis Imbert	Constructeur-mécanicien à Rive-de-Gier
Professions	Georges Perrin-Pelletier	Directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy
	André Allier	Directeur des Usines de Pontlieue, Saint-Étienne
	René Holtzer	Directeur général des Ets Jacob Holtzer, Unieux
	Mathieu Gonnet	Entrepreneur en menuiserie, Saint-Étienne
	Paul Montaldo	Directeur des Verreries Hémain Frères, Rive-de-Gier
	Berthelon	Ets Gire, plomberie-chauffage, Saint-Étienne

Les vingt-deux membres du comité directeur font ainsi la part belle aux représentants des diverses administrations, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises. Le siège de l'association est d'ailleurs situé dans les locaux de la chambre de commerce de Saint-Étienne. Claude Pallandre

[2853] Louis Imbert est membre titulaire de la CLP de Rive-de-Gier de 1920 à 1942, ainsi que délégué patronal suppléant au sein du CDET de la Loire de 1929 à 1936 au moins. Mathieu Gonnet, trésorier de l'Association scolaire professionnelle (École Sainte-Barbe) depuis au moins 1924, est membre suppléant délégué par la chambre de commerce de Saint-Étienne au CDET de la Loire de 1926, ainsi que membre titulaire de la CLP de Saint-Étienne depuis 1937. Arsène Fouillet, maître-artisan métallurgiste à Saint-Étienne, élu président de la chambre de métiers en mai 1937, devient alors membre du CDET et de sa commission permanente. Il est également membre titulaire de la CLP de Saint-Étienne de 1934 à 1938.

[2854] Sur la Corporation paysanne dans la Loire : Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*, p. 364-372.

est élu président de l'AAOP de la Loire. C'est lui qui sollicite le conseil départemental de la Loire, afin d'obtenir le versement d'une subvention de 100 000 francs[2855]. La demande est *a priori* acceptée. Elle s'élève au double du montant octroyé par la chambre de commerce, c'est-à-dire 50 000 francs. L'activité de l'AAOP se poursuit en matière de préapprentissage. Les stages de l'ENP initient désormais les élèves au tissage, en plus du fer, du bois et du bâtiment[2856] . L'effectif prévu pour l'ensemble de l'année scolaire 1943-1944 – les stages ayant débuté au mois de décembre – est de 300 enfants. L'AAOP se veut ambitieuse : « Pour la rentrée d'octobre 1944, l'Association s'est assuré la possession de vastes bâtiments qui doivent permettre de prendre, dans des stages successifs, les 1 500 enfants de 13 à 14 ans fréquentant les écoles primaires de la ville de Saint-Étienne ». D'autres sessions sont prévues à Roanne, avec le concours de la chambre de commerce locale, et dans les principaux centres industriels du département. Afin de mener le projet de réorganisation du service départemental d'orientation professionnelle, l'AAOP a loué un vaste bâtiment dans le quartier de Montaud, à Saint-Étienne. Cependant la mise à disposition des locaux est conditionnée à la résolution de questions administratives avec la préfecture et l'inspection d'académie. Afin de soutenir l'expansion de l'activité, l'association espère, outre les subventions des compagnies consulaires et du département, sur des versements des communes. L'AAOP défend ainsi ses expérimentations, imaginant même que les bons résultats permettront leur extension future à l'ensemble du pays. Sans aller jusqu'à un tel résultat, la visite du président de la chambre de commerce René Touchard convainc ce dernier de l'efficacité de la formule adoptée par le centre de travaux pratiques de l'ENP[2857]. Celle-ci permet en effet de faire profiter les élèves d'une « atmosphère spéciale ».

[2855] ADL, 282 W 134, lettre du président de l'AAOP Claude Pallandre au président du conseil départemental de la Loire, 6 avril 1944.

[2856] *BCCSE*, année 1944, n°1, annexes au procès-verbal de la séance générale de la chambre du 29 avril 1944, « Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire », p. 71 et suiv.

[2857] ADL, 282 W 134, séance du comité directeur de l'AAOP, 2 juin 1944, rapport joint au procès-verbal de l'IRET Jean-Claude Séloron, 8 mai 1944.

c. La restauration de la République et la gestion de l'urgence

La région stéphanoise est progressivement libérée à partir de la fin du mois d'août 1944. Le rétablissement de la légalité républicaine, qui supprime une grande part des réformes menées par le gouvernement de Vichy, aboutit notamment à la réorganisation complète des services de la Jeunesse[2858]. Du point de vue des associations – comme des commissions administratives consultatives –, la chute du régime précédent précipite l'épuration des membres les plus compromis par leur engagement en faveur de politiques publiques désormais honnies, si ce n'est pas la collaboration pure et simple avec l'occupant. Les milieux économiques, s'ils ne sont pas épargnés, sont toutefois moins touchés que d'autres groupes professionnels comme la fonction publique[2859]. Le département de la Loire s'inscrit dans cette description, d'autant plus que la charge est menée par un préfet issu du parti communiste, Lucien Monjauvis. Des industriels de premier plan comme René Touchard ou Georges Perrin-Pelletier perdent leurs situations – les deux hommes sont internés administrativement, puis interdits de séjour dans le département[2860]. Leurs ennuis judiciaires et administratifs ne débouchent sur aucune condamnation. D'autres personnalités, comme Stéphane Janin, abandonnent d'elles-mêmes leurs mandats de nature syndicale, et les différents engagements liés[2861]. Quelques usines – Marine-Homécourt à Saint-Chamond, Schneider & Cie à Saint-Étienne (La Chaléassière) – connaissent des heurts, leurs ateliers étant contrôlés un temps par les militants de la CGT, qui accusent leurs dirigeants et ingénieurs de compromissions avec l'ennemi[2862]. D'autres sont mises sous séquestre, comme l'usine des Aciéries du Nord à L'Horme. Le comité départemental

---

[2858] Dès le 30 août 1944, le délégué régional Jean Zimmermann et son adjoint Jean Berthouze démissionnent, en conséquence de la décision du comité départemental de libération de supprimer leur service (ADL, 9 W 222, lettre du délégué régional commissaire au travail des jeunes chargé du département de la Loire Jean Zimmermann au préfet de la Loire, 30 août 1944).

[2859] Sur l'épuration économique : Hervé Joly, « L'épuration économique a bien (provisoirement) existé : l'exemple de la région Rhône-Alpes », *in* Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003, p. 301-335 ; Marc Bergère (dir.), *L'épuration économique en France à la Libération*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008. Sur l'épuration en France à partir de la Libération : Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables…*, *op. cit.* ; François Rouquet, *Une épuration ordinaire (1944-1949). Petits et grands collaborateurs de l'administration française*, Paris, CNRS Éditions, 2011 (1re éd. 1993).

[2860] Monique Luirard, *La région stéphanoise…*, *op. cit.* Cf. l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1945.

[2861] ADL, 2 W 1058, lettre du PDG de la Société stéphanoise de constructions mécaniques Stéphane Janin au préfet de la Loire Lucien Monjauvis, 19 octobre 1944. Monjauvis est l'un des préfets communistes nommés à la Libération.

[2862] Monique Luirard, *La région stéphanoise…*, *op. cit.*

de Libération est, quant à lui, appelé à donner son avis sur les nominations renouvelées des membres de nombreuses commissions administratives. La composition des associations est également sujette à enquête préfectorale sur les antécédents des candidats. Un temps menacé, Claude Pallandre bénéficie du soutien de ses pairs, en premier lieu du président de la chambre de commerce Lucien Demozay[2863]. Les avis du Comité départemental de Libération, soupçonnés d'être des instruments de basse politique ou de vengeance partisane, ne sont d'ailleurs plus suivis à partir des élections législatives du printemps 1945[2864]. De nombreux chefs d'entreprises en vue durant la période de guerre peuvent ainsi poursuivre leur carrière syndicale et consulaire. En conséquence, dans le cas de l'AAOP, la majorité des membres patronaux peut y poursuivre son implication.

La composition du comité directeur de l'AAOP évolue cependant[2865]. Malgré la recomposition des représentations de l'administration, ce qui apparaît surtout est la diminution relative de la représentation patronale. Cette orientation semble démontrer, premièrement, que l'institution se plie aux mutations du tripartisme, du modèle corporatiste prôné par la Révolution nationale – patrons/cadres/ouvriers – à son actualisation née du compromis politique entre les principales forces politiques au pouvoir – employeurs/syndicats de salariés/services de l'État. Dans le cas de l'association, il s'agit cependant d'un tripartisme de gestion et non d'un simple

---

[2863] ADL, 123 W 9, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Lucien Demozay au préfet de la Loire Lucien Monjauvis, 7 mars 1945. Demozay retrouve son mandat par effet de la suppression des nominations effectuées en décembre 1942, décidée par l'ordonnance du 8 juillet 1944.

[2864] Cf. Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 678-688, 694-713 qui décrit l'importance des militants communistes au sein du comité. L'arrêté préfectoral du 11 octobre 1945 démontre le caractère partisan des décisions des comités de libération, exprimant parfois des contentieux nés avant la déclaration de guerre. Le texte relève en effet de leurs fonctions au sein des commissions locales professionnelles, entre nombreux autres, Joseph Roederer et Jean Rist. L'ancien directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt est précocemment soupçonné de s'être rallié au mouvement gaulliste (ADL, 1333 W 71, note du préfet de la Loire au commissaire central de police de Saint-Étienne, 8 juillet 1941, notes annexes). Roederer, qui refuse de collaborer avec les représentants allemands et œuvre en faveur des mouvements de résistance, est muté à Paris par sa direction au mois d'octobre 1942 – avant même l'invasion de la zone sud par l'armée allemande le 11 novembre suivant (*Allocutions d'adieux à Monsieur Roederer*, sl., Imprimerie du Journal de Montbrison, sd. ; Gérard Aventurier, « Antoine Jouve (1919, Izieux-2004, Écotay-l'Olme), de *Combat* à l'*Armée secrète* », *Cahiers de Village de Forez*, n°91, 2011). Sa fille Hélène est arrêtée pour faits de résistance en juin 1944, et déportée à Ravensbrück, où elle décède le 10 mai 1945. Jean Rist, ingénieur en chef aux Ets Jacob Holtzer, a démissionné de son emploi au 1er mars 1943 – « désireux de reprendre sa liberté d'action » (ANMT, 124 AQ 73, réunion du conseil d'administration des Ets Jacob Holtzer, 16 mars 1943) et de ne pas travailler au profit de l'Allemagne. Après avoir œuvré au service du comité d'organisation de la sidérurgie (CORSID), il s'engagee dans la résistance active au sein de l'Armée secrète. Il trouve la mort lors des combats d'Estivareilles (Loire) le 20 août 1944 (André Rist, « La vie et l'œuvre de Jean Rist (1900-1944), "fondateur" et "premier directeur" de l'IRSID », *Revue de métallurgie*, vol. 102, n°2, février 2005, p. 109-119). Il est ainsi difficile de juger, comme le fait l'arrêté préfectoral, « que [toutes] les personnes désignées […] se sont montrées d'actifs soutiens de la politique du Gouvernement de fait de Vichy et des partisans de la politique de collaboration ».

[2865] ADL, 282 W 134, composition du comité directeur de l'AAOP, sd. (1945).

tripartisme de concertation, comme au sein des instances administratives de l'enseignement technique[2866]. Deuxièmement, la réduction du nombre de dirigeants d'entreprises au sein du comité directeur expose la moindre tutelle de la chambre de commerce sur l'AAOP. La suppression des certains textes législatifs et réglementaires de Vichy, qui facilitaient l'implication des professions et de l'interprofessionnel, réduit d'autant l'intérêt des institutions consulaires pour ce type d'association. L'étude du comité de gestion indique qu'il y a eu également quelques modifications du côté patronal[2867]. Il faut cependant remarquer, là encore, la stabilité de la plupart des membres de l'association.

Tableau n°39 : Liste des membres patronaux du comité de gestion de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, 1945.

Membres	Observations
Patrons	
Lucien Demozay	Président de la chambre de commerce de Saint-Étienne
Jean Bonnet	Président de la chambre de commerce de Roanne
Arsène Fouillet	Président de la chambre de métiers de Saint-Étienne
Claude Pallandre	Fabricant de rubans, Saint-Étienne
Louis Imbert	Constructeur-mécanicien à Rive-de-Gier
François Margand	Directeur de la Société des Houillères de Montrambert et de la Béraudière
André Allier	Directeur des Usines de Pontlieue, Saint-Étienne
René Holtzer	Directeur général des Ets Jacob Holtzer, Unieux
Mathieu Gonnet	Entrepreneur en menuiserie, Saint-Étienne
Paul Montaldo	Directeur des Verreries Hémain Frères, Rive-de-Gier
Berthelon	Ets Gire, plomberie-chauffage, Saint-Étienne
Guillaume Poméon	Fabricant de rubans et soieries, Ets Balaÿ, Saint-Étienne
Bernard	Ets Bernard & Bonnefond, constructeurs-électriciens, Saint-Étienne

Le renouvellement est cependant plus important en ce qui concerne les membres ouvriers et employés. Les huit représentants de la CGT sont nouveaux, ainsi que deux des quatre représentants de la CFTC. La modification des règles du paritarisme aboutit à la diminution

[2866] Pour une entrée sur la pluralité des paritarismes et tripartismes associés à des objets d'action publique : Gilles Pollet et Didier Renard, « Genèses et usages de l'idée paritaire dans le système de protection sociale français, fin 19e - milieu du 20e siècle », *Revue française de science politique*, vol. 45, n°4, 1995, p. 545-569.

[2867] ADL, 9 W 222, 282 W 134, liste des membres du comité de gestion de l'AAOP, sd. (1945).

drastique du nombre de délégués des organisations d'ingénieurs et de cadres, de douze à quatre. Un seul membre, l'ingénieur Liaume (Société générale d'entreprises, Saint-Étienne), conserve son mandat. Un bureau est désigné, à l'unanimité des membres, afin de faciliter l'action du comité[2868] :

Tableau n°40 : Liste des membres du bureau du comité de gestion de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, 1945.

Président	Cl. Pallandre	Fabricant de rubans, membre de la chambre de commerce de St-Étienne
Vice-président	André Allier	Directeur des Usines de Pontlieue
Vice-président	René Caddéo	Syndicat CGT du Livre
Trésorier	Liaume	Ingénieur à la Société générale d'entreprises, Saint-Étienne, CFTC
Secrétaire	J. Duret	Ingénieur à la SCEMM, Saint-Étienne, CGT
Secrétaire-adjoint	René Mutin	UD-CGT
Membre	Bouchet	Directeur de l'ENP de Saint-Étienne

L'AAOP, en acceptant la modification de sa composition et la recomposition des forces en présence, s'adapte sans trop de difficultés aux conceptions du nouveau régime[2869]. Il reste cependant à définir l'utilité d'une organisation née de politiques désormais abandonnées. Si certaines lois ne sont plus, restent toutefois les institutions nées de la guerre, du préapprentissage aux centres de formation professionnelle. La réunion du comité de gestion du 20 janvier 1945 est l'occasion pour l'association de réfléchir à son avenir[2870]. Un bilan des activités est réalisé. Les stages de préapprentissage durent toujours trois mois, trois heures par journée. Chaque trimestre voit la présentation d'industries différentes – fer et chaudronnerie pour le premier ; bois et tissage pour le deuxième ; bâtiment et électricité pour le dernier. L'AAOP défend l'efficacité de la formule, qui bénéficie selon elle de la compréhension et du soutien des instituteurs et des familles. Les enfants manifestent un réel intérêt pour le travail manuel, et les services d'orientation notent une amélioration dans le placement des jeunes gens. L'insuffisance des moyens du centre départemental d'orientation professionnelle est à nouveau

[2868] ADL, 9 W 222, réunion du comité de gestion de l'AAOP, 20 janvier 1945.

[2869] ADL, 282 W 134, document AAOPDL, sd. (1945) : « Considérations générales – Dans un discours à l'Assemblée consultative, le Général de Gaulle a constaté que notre Pays manquait d'hommes. Il est donc indispensable d'utiliser au mieux les faibles ressources que nous offre notre trop faible natalité ».

[2870] ADL, 9 W 222, réunion du comité de gestion de l'AAOP, 20 janvier 1945.

déplorée. Si un conseiller a pu être détaché lors de l'année 1943-1944 auprès du service de préapprentissage de l'ENP, le fonctionnement idéal de celui-ci nécessite la mise à disposition de trois orienteurs. Les effets destructeurs du bombardement du 26 mai 1944 posent encore de véritables problèmes fonciers à Saint-Étienne, ce qui pourrait empêcher l'expansion de l'expérience de préorientation.

Claude Pallandre pose alors la question cruciale : l'AAOP doit-elle se dissoudre ou poursuivre son action ? Les incertitudes sur l'avenir de l'enseignement professionnel sont nombreuses[2871]. Surtout, l'AAOP doit accepter, face à l'urgence, de reprendre la gestion des centres de formation professionnelle qui dépendant de l'Association d'entraide pour la formation des jeunes, promise à la dissolution[2872]. Il s'agit de gérer sept centres masculins et huit féminins – il faut ajouter à ces derniers huit annexes, équipes volantes ou implantations dans d'autres établissements éducatifs ou postscolaires[2873].

À titre de comparaison, les cours professionnels municipaux de Saint-Étienne accueillent, à la rentrée 1944, 1 831 apprentis, filles et garçons confondus, et 5 102 auditeurs tout au long de l'année[2874]. Le renouvellement des hommes et des cadres réglementaires de l'activité de l'AAOP devrait logiquement impliquer une redéfinition de ses statuts. André Allier argue, dans un premier temps, de l'inopportunité de procéder à la chose, la discussion initiale de décembre 1943 – janvier 1944 s'étant révélée difficile. Il s'avère pourtant nécessaire de les établir à nouveau. L'article 2 prévoit ainsi les buts suivants[2875] :

> « 1° d'établir une liaison entre les services publics et les collectivités ou associations s'occupant d'apprentissage et d'orientation professionnelle dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

[2871] Cf. 3., Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*

[2872] ADL, 9 W 222, réunion du comité de gestion de l'AAOP, 20 janvier 1945. L'Association d'entraide pour la formation des jeunes rétrocède la gestion du centre de jeunes travailleuses de Cotatay aux services du Commissariat général à la Jeunesse, un mois après les bombardements de l'aviation états-unienne sur la région stéphanoise, qui ont touché les communes de La Ricamarie et du Chambon-Feugerolles (ADL, 15 J 2395, lettre du directeur de l'Association d'entraide pour la formation des jeunes au directeur général des Houillères de Montrambert et de la Béraudière François Margand, 26 juin 1944).

[2873] Il faut ainsi ajouter au tableau suivant les centres masculins de Roanne, Saint-Bonnet-le-Château et Néronde, et les centres ou équipes destinées aux jeunes travailleuses de Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, Verrières-en-Forez et Roanne (desservant Charlieu, Pouilly-sur-Charlieu et Saint-Denis-de-Cabanne).

[2874] ADL, 123 W 2, réunion de la commission permanente du CDET, 9 avril 1945. Les effectifs à la rentrée 1944-1945 sont de 538 apprenti.e.s à Firminy, 335 à Saint-Chamond, et 211 à Rive-de-Gier.

[2875] ADL, 9 W 222, AAOP, statuts, mars 1945. Les statuts originaux, déposés le 18 janvier 1944, n'ont pu être retrouvés.

2° d'organiser et de gérer, sous le contrôle du Ministère de l'Éducation nationale, dans le département de la Loire, un ou plusieurs centres de préapprentissage ;

3° de s'occuper de toutes questions concernant l'orientation professionnelle ;

4° de contribuer au placement des jeunes ;

5° de susciter la création de centres professionnels d'apprentissage dans les cas où la profession n'a pas encore réalisé cette organisation.

Il est précisé que l'association soumettra à l'approbation et au contrôle du Comité départemental de l'Enseignement technique toute création de centre et toute initiative se rattachant à l'éducation professionnelle ».

L'AAOP accepte de se placer sous l'autorité du CDET, ce qui marque la principale rupture avec l'organisation de la période précédente. L'article 5 confirme globalement la composition du comité directeur telle qu'elle a été établie en janvier 1945[2876].

L'article 8 établit à nouveau un comité de gestion chargé de l'organisation matérielle et de la gestion des établissements de formation dépendant de l'association, et des questions financières inhérentes. Celui-ci se compose de 24 membres au moins, 36 au plus, soit 12 représentants patronaux, 12 représentants ouvriers, ainsi que 4 membres cadres désignés par la CGT, la CFTC et l'Union des syndicats d'ingénieurs. L'article 14 prévoit des comités techniques, chargés des questions pédagogiques et éducatives : programmes, nomination des moniteurs, professeurs, et orienteurs, etc. Un comité technique est destiné à l'encadrement des enfants d'âge scolaire, un autre pour les enfants d'âge postscolaire. Les ressources de l'AAOP demeurent les cotisations de ses membres, les subventions éventuelles – publiques comme privées –, ainsi que les intérêts des biens et valeurs de l'association.

[2876] Sont membres du comité directeur : l'IRET, l'inspecteur d'académie, un représentant des services départementaux chargés de l'apprentissage, le directeur de l'ENP de Saint-Étienne, l'ingénieur principal d'État représentant l'inspecteur général de la Production industrielle, le délégué départemental du service de l'Artisanat, un représentant des communes de Saint-Étienne, Roanne et Montbrison, les présidents des chambres de commerce et de métiers du département, le président de la chambre d'agriculture de la Loire, deux délégués des organisations ouvrières, le directeur de l'enseignement privé, le président d'un comité de gestion établi à l'article 8, un représentant des mouvements de jeunesse, un autre pour les familles nombreuses, un délégué des Caisses de compensation et des services particuliers d'allocations familiales, et un délégué des associations habilitées en matière d'apprentissage.

Tableau n°41 : Liste des centres de formation professionnelle gérés par l'Association d'entraide pour la formation des jeunes, effectifs de cadres et d'élèves, janvier 1945.

Centres (région stéphanoise uniquement)		Effectifs		
		Cadres	Jeunes	
			Inscrits	Présents
ENP, Saint-Étienne (formation professionnelle)	M	22	282	267
Centre annexé à l'ENP, Le Chambon-Feugerolles (initiation manuelle, ajustage, menuiserie pour les jeunes du cours complémentaire) (initiation)	M	1	12	12
Préorientation, ENP, Saint-Étienne (initiation)	M	7	256	256
Rond-Point, Saint-Étienne (formation professionnelle) Internat du centre de l'ENP, placement des jeunes chez les artisans	M	4	66	62
Rue Royet, Saint-Étienne (formation professionnelle)	F	2	36	31
Chapelon, Saint-Étienne (commercial, formation professionnelle)	F	2	73	66
Cécile Sauvage, 3 rue Bourgneuf, Saint-Étienne (ouvrières d'usines)	F	5	82	11
École professionnelle libre de jeunes filles, Saint-Étienne (travaux féminins)	F	10	73	71
Valbenoîte, Saint-Étienne	F	3	16	13
Collège moderne et technique de jeunes filles, Firminy (travaux féminins)	F	3	69	51
Cotatay, Le Chambon-Feugerolles (formation professionnelle)	F	7	62	31
Le Chambon-Feugerolles, annexe du centre de Cotatay	F			19
Château de la Marronnière, Firminy (formation professionnelle)	F	7	40	30
Total centres masculins		34	616	597
Total centres féminins		39	451	323
Total général (région stéphanoise)		73	1 067	720
Total général Association d'entraide (Loire)		117	1 503	1 205

L'association a ainsi poursuivi son activité. Les stages de pré-orientation organisés à l'ENP, qui avaient attiré près de 300 élèves lors de l'année scolaire 1943-1944, ont doublé leur fréquentation en 1944-1945[2877]. Le manque de locaux disponibles n'a pas permis d'étendre le dispositif à l'ensemble des enfants des écoles stéphanoises. Il n'y a pas eu de créations analogues dans les autres centres industriels du département. À la rentrée 1945, ce sont 750 garçons et 450 filles environ qui sont inscrits au sein des différents centres de formation professionnelle du département.

[2877] ADL, 282 W 134, rapport de l'IRET Jean-Claude Séloron sur l'activité de l'AAOP, 12 octobre 1945.

d. Du conflit au consensus, l'étatisation des centres d'apprentissage

La transition entre la politique de Vichy et celle des forces politiques venues au pouvoir au cours de la Libération n'est pas une simple *tabula rasa*. Si les réformes les plus suspectes, trop engoncées dans les oripeaux de la Révolution nationale, sont disqualifiées, certaines innovations institutionnelles subsistent malgré tout[2878]. Le décret du 18 septembre 1944 transfert la gestion des centres de formation professionnelle du commissariat général à la Jeunesse à la direction générale de l'Enseignement technique. Dès la Libération, le parti communiste et ses relais au sein de la CGT désirent faire des centres d'apprentissage, comme ils sont désormais baptisés, « un de leurs principaux fiefs[2879] ». En conséquence, les centres liés aux écoles techniques publiques connaissent une épuration relative de leur personnel. Les travaux de la commission d'études pour la réforme de l'enseignement, nommée le 8 novembre 1944, et connue sous le nom de commission Langevin-Wallon, influent également sur les discussions sur le devenir de la formation professionnelle[2880]. Le « Résumé des procès-verbaux des dix premières séances », livré le 15 mars 1945 dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, signale cette volonté d'étendre à l'enseignement technique les velléités de démocratisation et d'unification du système éducatif français. L'extension de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans est proposée, ce qui renforcerait la part de la culture générale dans la préparation des futurs travailleurs. Il s'agirait ainsi d'établir une véritable culture ouvrière, basée sur une formation scientifique et humaine[2881]. Selon l'analyse du sociologue Georges Friedmann, proche de l'esprit des travaux de la commission Langevin-Wallon, une telle instruction, adaptée au « milieu technique » né de l'industrialisation, permettrait de former des citoyens complets, capables d'appréhender l'ensemble des possibilités apportées par la mécanisation, et *in fine* de construire leur émancipation[2882]. Cependant la DGET, bien que

---

[2878] Sur cette continuité, cf. Stanley Hoffmann et al., *À la recherche de la France*, Paris, Le Seuil, 1963 ; Robert *La France de Vichy : 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1973 ; Richard F. Kuisel, *Le capitalisme et l'État*…, *op. cit*., ; Philip Nord, *Le New Deal français*, Paris, Perrin, 2016 (éd or. 2010).

[2879] Vincent Troger, « Du modèle allemand à la scolarisation à plein temps des apprentissages : le tournant des années 1940-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 40, n°3, 1993, p. 495.

[2880] Antoine Prost, *Du changement dans l'école*…, *op. cit*., p. 45 et suiv. ; cf. Laurent Gutierrez et Catherine Kounelis (dir.), *Paul Langevin et la réforme de l'enseignement*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.

[2881] Lucie Tanguy, « Apprentissage en entreprise… », art. cit.

[2882] Georges Friedmann, *Pour l'unité de l'enseignement : Humanisme du travail et humanité*, Paris, Armand Colin, 1950. Fridemann souligne que les milieux industriels se méfient encore, après la Seconde Guerre mondiale, des

partageant la vision des humanités techniques depuis l'entre-deux-guerres, souhaite conserver son autonomie administrative et pédagogique.

Malgré le rattachement à l'Enseignement technique, la situation des centres d'apprentissage demeure incertaine. Les centres annexés à des écoles techniques publiques sont gérés par l'intermédiaire d'un comité de liaison[2883]. Une dépêche ministérielle du 26 février 1945 établit que, en l'attente d'un statut définitif, les centres de formation professionnelle doivent être considérés comme des écoles techniques privées légalement ouvertes[2884]. Cette disposition transitoire permet cependant aux élèves des centres de se présenter aux examens du CAP. Il demeure toutefois un horizon logique, celui de la nationalisation des établissements, qui peut inquiéter un patronat à peine sorti des velléités dirigistes du régime de Vichy. La perspective d'une planification économique, encore balbutiante et connotée, amplifie cette crainte[2885].

L'AAOP est ainsi à la pointe du suivi des discussions politiques sur le devenir des centres d'apprentissage. Claude Pallandre contacte ainsi régulièrement les présidents des différentes chambres syndicales patronales du département[2886]. L'exposé fait par l'inspecteur général de l'Enseignement technique Loisy à une réunion du Comité central interprofessionnel de l'apprentissage, dont le contenu a été communiqué au président de l'AAOP, confirme le maintien parallèle de centres publics et privés. Le haut-fonctionnaire a tenu à rassurer les représentants patronaux : « il a ajouté que la formation professionnelle ne pouvait se faire sans le concours des professions, la formation humaine étant, par contre, à la charge de l'État ». Le statut de centre privé ne serait accordé que si la prise en charge des dépenses d'enseignement professionnel par les acteurs économiques atteint un seuil minimal de 20 % – les dépenses

---

effets sur les jeunes travailleurs d'une formation qui serait trop générale, trop théorique et abstraite (p. 14-15). L'instruction d'une telle « élite ouvrière », basée notamment sur le renforcement des enseignements de français, mathématiques, dessin et technologie, dépasserait le seul atelier et le maniement des outils de base comme la lime, le rabot ou l'étau.

[2883] ADL, 123 W 2, réunion du CDET de la Loire du 5 décembre 1946, rapport de l'IDET Henri Fongrenand sur les centres de formation professionnelle. La date de fondation n'est pas connue.

[2884] ADL, 123 W 29, lettre du préfet de la Loire au délégué-commissaire pour la Loire au service du travail des jeunes, 8 mars 1945.

[2885] Cf. Philippe Mioche, *Le plan Monnet. Genèse et élaboration (1941-1947)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.

[2886] ADL, 15 J 2230, lettre du président de l'AAOP Claude Pallandre au président du Comité des houillères de la Loire, 5 juin 1945 : « Par circulaire du 28 mars, adressée à tous les présidents des chambres syndicales patronales, nous attirions l'attention des industriels sur les modifications qui seront vraisemblalement apportées, dans un avenir prochain, à l'organisation de l'apprentissage, du préapprentissage et de l'orientation professionnelle ».

d'enseignement général et d'administration devant demeurer du ressort de l'État. Loisy annonce cependant l'augmentation prochaine de la taxe d'apprentissage, « à un taux très supérieur au taux actuel : 1,50 ou 2 pour cent des salaires »[2887]. Face à ces dispositions, Claude Pallandre interroge la volonté des professions de « conserver leur droit de regard sur l'apprentissage – et dans ce cas elles doivent faire l'effort financier correspondant – ou si elles entendent confier entièrement à l'État la formation de leurs ouvriers ». L'investissement nécessaire au maintien du caractère privé de l'association serait au minimum de 1 500 000 francs par an[2888]. Pour le président de l'AAOP, le relèvement attendu de la taxe d'apprentissage « doit inciter les industriels à faire un effort important sans qu'il résulte pour eux une dépense supplémentaire ». Le choix qui s'impose à très court terme aux acteurs économiques stéphanois est explicitement posé, à savoir la publicisation des centres d'apprentissage.

L'ordonnance ministérielle du 25 octobre 1945 arrive, bientôt complétée par l'arrêté du 13 novembre suivant, relatif au financement de l'apprentissage. Ces textes ouvrent de nouvelles possibilités aux professions, en autorisant les organismes professionnels ou interprofessionnels à percevoir à titre obligatoire des cotisations de leurs adhérents ou ressortissants[2889]. Si l'ordonnance met en avant, comme l'a souligné le Comité central interprofessionnel de l'apprentissage, un double caractère d'urgence et de provisoire, l'ouverture est réelle pour les acteurs patronaux. Le CCIA appelle cependant à respecter le caractère paritaire de toute institution de gestion – office professionnel ou association de type caisse de compensation – pouvant être fondé afin de prendre en charge la perception de subventions et le financement de centres d'apprentissage. La constitution d'organismes interprofessionnels ou pluriprofessionnels est également encouragée. Dès le 12 décembre 1945, la CGT s'oppose à l'application de l'ordonnance, et déclare favoriser son propre avant-projet de loi[2890].

En séance du 19 décembre 1945, la chambre de commerce de Saint-Étienne s'aligne, à la demande de Claude Pallandre, sur le vœu exprimé par les compagnies de Roubaix et

---

[2887] Le taux de la taxe d'apprentissage augmente finalement de 0,20 à 0,40 % des salaires par application des décrets du 9 décembre 1948 et du 21 mars 1949.

[2888] L'inflation constante des prix consécutive à la Libération oblige le chercheur à considérer ce nombre à sa juste mesure, puisqu'il s'avère rapidement obsolète.

[2889] *BCCSE*, année 1945, n°2, séance du 19 décembre 1945, « Organisation de l'apprentissage », p. 140 et suiv.

[2890] *BCCSE*, année 1946, n°2, séance du 1er avril 1946, « Organisation de l'apprentissage », p. 79 et suiv. Cf. Marcel David (dir.), *L'individuel et le collectif dans la formation des travailleurs. Approche historique (1944-1968)*, Paris, Economica, 1976.

d'Elbeuf[2891]. Elle souhaite « que la loi qui va être édictée pour l'organisation administrative de l'apprentissage constitue un statut général et complet ». La chambre demande également l'obligation légale de la formation des jeunes travailleurs âgés de 14 à 16 ans, à leur sortie de l'école primaire, « quelle que soit la nature des entreprises ou des services dans lesquels ils entrent, publics ou privés ». Le vœu cible également l'organisation même de cette instruction, qui devrait être « partagée, sensiblement par moitié, entre l'enseignement professionnel et l'éducation générale », afin d'adopter un « système à mi-temps ». Cette solution assure selon le vœu la meilleure transition possible entre l'école primaire et le travail. Enfin, il est réaffirmé que les professions et entreprises devraient se voir confier la gestion des centres d'apprentissage, sous le contrôle de l'État. L'intervention de ce dernier ne doit être nécessaire « qu'en cas de carence de l'initiative privée ».

Le projet porté par le bureau confédéral de la CGT suscite une opposition violente de l'ensemble des professions, des mines en particulier, face à la perspective d'un « monopole d'État »[2892]. La confédération prône alors une vision de l'enseignement technique comme « l'enseignement prolétarien par excellence, enseignement du peuple travailleur, enseignement de classe[2893] ». Le patronat français, par l'intermédiaire de ses principales fédérations, réplique en proposant son propre avant-projet de loi[2894]. Parmi les dispositions du projet de la CGT qui heurtent les intérêts patronaux, se trouvent l'absence de financement par la nouvelle taxe de formation professionnelle des établissements privés (art. 3), la centralisation de la perception de cette taxe au niveau d'une caisse autonome et paritaire, ainsi que l'imposition du principe interprofessionnel à tous les échelons de la gestion de la formation. Le projet patronal est présenté comme directement inspiré des conclusions des travaux de la commission instaurée par l'arrêté du 10 janvier 1945. Il laisse à la charge des professions l'organisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle (art. 1er). Il prévoit leur organisation au sein des entreprises, dans des centres publics d'apprentissage, des écoles techniques publiques ou privées, ainsi que des centres professionnels d'apprentissage à créer par des comités locaux, régionaux ou nationaux de l'apprentissage (art. 2) – dont la composition serait paritaire. Des chambres d'apprentissage auraient la responsabilité de coordonner l'activité de ces comités sur

---

[2891] *BCCSE*, année 1945, n°2, séance du 19 décembre 1945, « Organisation de l'apprentissage », p. 140 et suiv.

[2892] *BCCSE*, 1er avril 1946, p.72-73.

[2893] Discours de René Girard au Congrès de la CGT de 1946 (*a priori* 26e congrès, 8 au 12 avril), cité par Marcel David, *L'individuel et le collectif dans la formation des travailleurs*, Paris, Economica, 1976.

[2894] *BCCSE*, année 1946, n°2, séance du 1er avril 1946, « Organisation de l'apprentissage », p. 79 et suiv.

un plan local ou régional (art. 8). L'apprentissage à l'atelier, qui ne serait organisé qu'à temps partiel, devrait être complété par la fréquentation d'un centre ou d'une école (art. 3). Afin de financer les dépenses des comités nationaux, régionaux ou locaux d'apprentissage, une cotisation serait due par les employeurs (art. 9). Son taux varierait suivant la branche professionnelle.

L'APCC s'implique également dans la lutte contre le projet de la CGT[2895]. L'assemblée « considère que c'est aux professions, contrôlées par l'État, que doit être confiée la tâche d'organiser et de distribuer la formation professionnelle, en raison des connaissances qu'elles ont de leurs besoins et des conditions d'apprentissage particulières à chacune d'elles ». Les expériences en cours doivent attester de l'efficacité d'une telle démarche. Le patronat rejette également le taux proposé de 3 % des salaires, et ce sans exonération possible, pour la nouvelle taxe de formation professionnelle envisagée. L'APCC loue le projet interministériel d'août 1945, qui proposait une organisation de l'apprentissage sur un plan professionnel, par l'intermédiaire de comités bipartites autorisés à percevoir des cotisations. L'organisation dénonce enfin la suspension de l'application de l'ordonnance du 25 octobre 1945, qu'elle attribue à la CGT, et qui pénalise les organismes agréés devant bénéficier de subventions de l'État.

L'engagement de la chambre de commerce de Saint-Étienne contre le projet de la CGT apparaît sans surprise, tout en illustrant l'absence de singularité d'une compagnie alignée sur la position des organisations patronales nationales[2896] :

> « La Chambre de Commerce de Saint-Étienne,
>
> […] Considérant que la faible population de notre pays exige que l'on utilise dans les meilleures conditions les capacités professionnelles de toute notre main-d'œuvre ;
>
> Considérant en conséquence que la formation professionnelle doit être développée au maximum en utilisant tous les établissements existants publics ou privés ;
>
> Considérant que l'apprentissage par des organismes privés s'est toujours montré efficace et peu coûteux :

[2895] Lettre du président de l'APCC au ministre de l'Éducation nationale, citée par *BCCSE*, année 1946, n°2, séance du 1er avril 1946, « Organisation de l'apprentissage », p. 72-73.

[2896] *BCCSE*, année 1946, n°2, séance du 1er avril 1946, « Organisation de l'apprentissage », p. 79 et suiv.

a) parce que les professionnels donnent à l'apprenti la formation qu'ils désirent trouver chez l'ouvrier qualifié,

b) parce qu'ils ont le souci d'organiser cet apprentissage dans les conditions les moins onéreuses ;

Considérant que le rôle de l'État doit être de susciter les initiatives, de contrôler et de sanctionner les résultats obtenus,

Émet le vœu :

Qu'il ne soit pas donné suite aux projets d'étatisation de la formation professionnelle ;

Que cette formation soit confiée à des organisations professionnelles paritaires sous le contrôle de l'État ;

Que soit pris en considération l'avant-projet de loi établi par les organisations patronales qui reprend, dans ses grandes lignes, le texte élaboré en août 1945 par la Direction de l'Enseignement technique.

Qu'à titre transitoire, et en attendant la promulgation du statut définitif de la formation professionnelle, soient mises en application les dispositions de l'ordonnance du 25 octobre 1945 complétée par arrêté du 13 novembre 1945 ».

La chambre de commerce tente également d'influer la question en intervenant auprès du président du gouvernement provisoire de la République française et député du Mouvement républicain populaire (MRP) de la Loire Georges Bidault[2897]. La réponse rassure l'institution consulaire, puisqu'elle rappelle l'attachement de son parti à la défense de la liberté de l'enseignement.

Le devenir des centres d'apprentissage pose également la question des méthodes pédagogiques. Ceux-ci, issus en partie de la formation professionnelle accélérée, ont parfois adopté des pratiques proches des principes proposés par le psychologue-conseil suisse Alfred Carrard. Elles reposent sur une démarche active d'apprentissage, basée sur la décomposition et la répétition des gestes productifs, ainsi que la progressivité et la variété des exercices[2898]. La

---

[2897] ADL, 57 J 52, lettre du président de la chambre de commerce de Saint-Étienne Antoine Roche au président du GPRF Georges Bidault, 4 juillet 1946, et réponse du secrétaire parlementaire de Georges Bidault à Antoine Roche, 17 juillet 1946.

[2898] Antoine Prost, « Jalons pour une histoire de la formation des adultes, 1920-1980 », *Recherche et formation*, n°53, 2006, p. 16-17. Sur la personne et l'action d'Alfred Carrard, plusieurs contributions permettent d'en

concentration des stagiaires est facilitée par l'organisation des apprentissages en sessions d'une demie-journée ou d'une journée. Cette méthode basée sur l'expérimentation, diffusée dans les grandes entreprises et les centres de rééducation du pays depuis les années 1930, est adaptée pendant la guerre par les établissements de Belle-Ombre (École nationale de pédagogie technique du secrétariat général à la Jeunesse, Clermont-Ferrand) ou de la rue Dareau (Centre de formation des cadres professionnels, Paris), qui ont reçus en stage de nombreux moniteurs[2899]. Ces pratiques, éloignées des humanités techniques dans l'esprit des membres de la direction de l'Enseignement technique, ne déplaisent pas aux milieux patronaux[2900]. Dans certains établissements, notamment ceux gérés par les professions, les apprentis fréquentant les centres perçoivent même des rémunérations. De fait, entre la DET et les organisations patronales, un compromis est nécessaire. Dans la Loire, les milieux industriels ont décidé de confier à l'État la gestion des centres d'apprentissage existants. Le transfert de la tutelle des dix-sept centres gérés par l'AAOP à l'Éducation nationale se déroule le 1er avril 1946[2901]. Dès lors, l'association réduit son activité de manière importante. Elle sollicite toujours, par l'entremise de son secrétaire général Georges Battut – secrétaire de la chambre de commerce de Saint-Étienne – le versement d'une subvention annuelle de la part du département. Celle-ci doit bénéficier au service d'orientation professionnelle – assortie d'une majoration prélevée sur les revenus propres de l'AAOP[2902]. La principale destination des fonds est la prise en charge des frais occasionnés par le transport des élèves des écoles stéphanoises à l'ENP de la ville, afin de participer aux stages d'initiation professionnelle[2903]. Ceux-ci perpétuent le dispositif de préapprentissage mis en œuvre à partir de la rentrée 1943[2904]. Le versement annuel du conseil

---

envisager les principales lignes : Hervé Terral, « Alfred Carrard… », art. cit. ; Thomas Le Bianic, *Les "ingénieurs des âmes". Savoirs académiques, professionnalisation et pratiques des psychologues du travail de l'entre-deux-guerres à nos jours*, thèse de doctorat en sociologie, dir. Éric Verdier, Univ. Aix-Marseille II, 2005 ; Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*…, *op. cit.* ; Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi. L'AFPA : 50 ans de formation professionnelle des adultes*, Paris, AFPA, 1999 ; Odile Henry, *Les guérisseurs de l'économie. Sociogenèse du métier de consultant (1900-1944)*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

[2899] L'établissement installé à partir de la fin de l'année 1941 au 14, rue Dareau à Paris est la continuation d'un centre ouvert en décembre 1940 (Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi*…, op. *cit*., p. 28). Celui de Belle-Ombre est créé en février 1941 (Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*…, *op. cit*., p. 62). Il est en lien avec des initiatives antérieures de la société Michelin.

[2900] Cf. l'analyse d'Odile Henry sur l'instrumentalisation des techniques de Carrard par le patronat français vers 1937 (*Les guérisseurs de l'économie*…, *op. cit*.).

[2901] ADL, 282 W 134, demande de subvention de l'AAOP au conseil général de la Loire, 4 novembre 1947.

[2902] ADL, 282 W 134, note manuscrite du 16 décembre 1946.

[2903] ADL, 282 W 134, lettre du président de l'AAOP Claude Pallandre au préfet de la Loire, 18 octobre 1955.

[2904] Les stages de préapprentissage qui prennent le nom de sections d'orientation professionnelle en 1948 (AMSE, 1 R 123, notes sur l'établissement Étienne Mimard [nom adopté par l'ENP en 1950], sd.).

général de la Loire est de 100 000 francs, montant figé – malgré l'inflation galopante de la deuxième moitié des années 1940 – et renouvelé à chaque exercice jusqu'en 1958[2905].

Le nouvel inspecteur départemental de l'Enseignement technique Henri Fongrenand – des fonctionnaires remplacent désormais à ce poste les représentants bénévoles des mondes professionnels – expose en décembre 1946 ce que doit être le principe des centres d'apprentissage :

> « Dès la fin de la scolarité primaire normale, c'est-à-dire à 14 ans, le jeune, garçon ou fille, qui désire apprendre un métier, devrait pouvoir trouver une place dans un centre de formation professionnelle où le métier qu'il a choisi lui sera enseigné, gratuitement, pendant trois années, de 14 à 17 ans. […] Cela fait, en 1ère année d'apprentissage, l'orientation du jeune sera fixée définitivement après une série de stages effectués dans les diverses professions enseignées au centre (quatre dans le cas normal). La 2ème et la 3ème année d'apprentissage seront consacrées à la formation technique de l'apprenti dans la profession fixée dès la fin de la 1ère année. Cette formation professionnelle sera sanctionnée, en fin de 3ème année, par un examen, le CAP […] dont la possession confèrera à l'apprenti la 1ère qualification dans la profession embrassée, et garantira à l'employeur, de la part de l'employé, le minimum de connaissances indispensables à l'exercice de la profession. Il est important de distinguer nettement cette formation de la main-d'œuvre qualifiée de certaines autres expériences qui peuvent conduire soit au bricolage ou au débrouillage dans une profession comme ce peut être le cas dans certains ateliers-écoles ; soit à la formation accélérée de main-d'œuvre, relevant directement du Ministère du Travail qui s'adresse à des gens de tous âges à partir de 17 ans ».

La rupture politique d'avril 1947, qui aboutit au départ des ministres communistes du gouvernement – et provoque, par ricochet, la scission de Force ouvrière et de la Fédération de l'Éducation nationale au sein de la CGT à l'hiver suivant –, se répercute également sur l'enseignement technique. Aucun compromis n'a encore pu être trouvé quant au statut des

---

[2905] À partir de cette même année 1958, la subvention bénéficie, à la demande de Georges Battut – seul dirigeant de l'AAOP depuis le décès de Claude Pallandre en mars 1956 –, à une nouvelle association loi 1901, fondée dans l'objectif du développement de la formation professionnelle en région stéphanoise : le Comité interprofessionnel de promotion de la Loire (ADL, 282 W 134, lettre de l'administrateur de l'AAOP Georges Battut et du président du CIPL Joseph Haubtmann au préfet de la Loire, 10 novembre 1958).

centres d'apprentissage. La question ne motive pourtant plus tellement les acteurs économiques en région stéphanoise, qui s'alignent sur les positions du Conseil économique (séances des 22 et 25 juillet 1947) et de l'APCC (séance du 4 octobre 1947)[2906]. La menace communiste étant repoussée – et le projet d'offices promu par le MRP n'ayant pas recontré d'adhésion dans le camp patronal[2907] –, l'étatisation de l'apprentissage ne pose plus autant de problèmes idéologiques. Les franges progressistes du patronat se méfient encore du « gros danger » de « l'emprise de l'État » en matière de formation professionnelle[2908]. Selon les mots d'un membre de la section de Saint-Étienne du Centre des jeunes patrons, « il est nécessaire de montrer que le patronat a fait déjà un certain nombre de choses et peut encore en accomplir, de manière à éviter la fonctionnarisation de la formation professionnelle ».

La loi du 21 février 1949 consacre alors enfin le statut des centres d'apprentissage publics, après trois tentatives malheureuses entre 1945 et 1947 – le projet de la CGT relayé par le parti communiste, un projet présenté par le MRP (proposition Denis) et un dernier par la SFIO[2909]. Ceux-ci sont chargés de « former des ouvriers, ouvriers qualifiés et employés aptes à exercer les métiers et à remplir les emplois à caractère industriel, commercial et artisanal[2910] ». Devant l'absence de réaction du patronat stéphanois, semble alors advenir une étatisation consensuelle de la formation ouvrière, en ce qui concerne les jeunes gens. D'un système relativement libéral jusqu'à 1944, faisant la part belle aux initiatives et particularismes locaux, l'État est pourtant

---

[2906] *BCCSE*, année 1947, n°3, séance du 29 septembre 1947, « Organisation de la formation professionnelle », p. 96 et suiv. ; *BCCSE*, année 1947, n°3, séance du 1er décembre 1947, « Assemblée des présidents des chambres de commerce », p. 289 et suiv.

[2907] *BCCSE*, année 1947, n°1, séance du 28 mars 1947, « Organisation de la formation professionnelle », p. 96 et suiv.

[2908] La formule figure sur le compte-rendu d'une réunion organisée par l'Association des cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique (ACADI) (ADL, 44 J 94, lettre du directeur du centre de Saint-Étienne de EDF-GDF Jean Coudeville au président de la section de Saint-Étienne du Centre des jeunes patrons Marc Giron, 12 juin 1948). L'ACADI est un club de réflexion regroupant des hauts-fonctionnaires et des patrons modernisateurs, d'inspiration saint-simonienne et ouvert au catholicisme social. Le Centre des jeunes patrons (CJP) est une émancipation de la Jeunesse patronale chrétienne, autonomisée par l'entremise du Comité central de l'organisation professionnelle (CCOP) en 1938. Le CJP s'intéresse depuis la période de guerre aux problématiques de l'extension de l'apprentissage, de la formation professionnelle et du perfectionnement en entreprise, en s'opposant déjà à toute mainmise étatique (Florent Le Bot, « La naissance du Centre des jeunes patrons (1938-1944). Entre réaction et relève », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°114, 2012, p. 99-116 ; ADL, 44 J 93, journées d'études du Centre des jeunes patrons, 1948-1955).

[2909] Cf. Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, p. 233-240.

[2910] Loi n°49-238 du 21 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage, article 1er, cité dans Gérard Bodé, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2, *op. cit.*, vol. 1, p. 41.

passé de sa prétendue position « d'ingénieur-conseil de l'initiative privée[2911] », à un rôle non plus de régulateur, mais bien d'organisateur de l'enseignement technique et professionnel. La « parenthèse scolaire[2912] » est désormais consacrée[2913].

Encadré n°6 : Étatisation et massification : les conseillers de l'enseignement technique

La circulaire envoyée par le ministère de l'Éducation nationale le 11 juin 1945 annonce la réorganisation du corps des inspecteurs de l'enseignement technique. Celui-ci est désormais composé de fonctionnaires – mesure à laquelle s'étaient longtemps opposés les gouvernements de l'entre-deux-guerres, soucieux de limiter les dépenses liées au personnel de l'État. Leur nomination est annoncée pour 1946 – la promulgation officielle de leur statut intervient en mars[2914]. Ils sont chargés d'être des « conseillers administratifs et techniques » des recteurs et des inspecteurs d'académie[2915]. Aux côtés des inspecteurs départementaux, un inspecteur principal et un inspecteur principal adjoint sont affectés dans chaque rectorat. Cette mesure est justifiée par l'intégration définitive des centres d'apprentissage à l'administration de l'Enseignement technique[2916]. Les anciens inspecteurs bénévoles sont intégrés au sein d'un nouveau corps, les conseillers de l'enseignement technique (CET). Leur mandat est toujours de quatre années renouvelables. Leur nombre est fonction du nombre de travailleurs de chaque branche, et leur répartition par branche professionnelle peut être modifiée à chaque renouvellement. Ils sont chargés d'assurer « en premier lieu la liaison indispensable entre l'Administration de l'Enseignement technique et la profession ou le groupe de professions ». Les CET sont appelés à communiquer avec l'inspecteur fonctionnaire « les besoins des activités qu'ils représentent, », et de proposer « les moyens propres à y répondre ». Enfin, ils « feront connaître à l'inspecteur fonctionnaire les besoins des organisations existantes, préconiseront les améliorations qui pourraient leur être apportées, pour faire face soit à des besoins accrus de main-d'œuvre, soit à des améliorations dans la technique des entreprises ».

Le 18 avril 1946 est établie la liste des CET du département de la Loire[2917]. Seuls six inspecteurs en fonction depuis 1941 obtiennent leur intégration : Paul Blain, Marcel Humbert, Joseph Pariel, Marguerite Piger, Jérôme Rivoiron, et l'ancien IRET Jean-Claude Séloron. Leopold Wolff, écarté par l'administration vichyssoise, est également nommé. Sept inspecteurs ne figurent pas dans cette vague de désignations, sans que les raisons ne soient exposées, ou même la réalité de ce départ – volontaire ou contraint. Le retrait de Limousin pourrait être interprétée selon des questions d'âge ou de santé – l'ancien président du tribunal de commerce survient le 11 juin 1946, à l'âge de 78 ans. Elle s'explique peut-être par sa nomination comme membre de la délégation spéciale de Saint-Étienne de novembre 1940 à août 1944[2918]. C'est également le cas de Jean-Marie Dupin. Le fabricant de cadres de cycles Émile Mercier a été inquiété à la

---

[2911] Selon l'expression utilisée en 1925 par l'un des dirigeants de la direction de l'Enseignement technique (Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique…*, *op. cit.*, page 65).

[2912] Guy Brucy et Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle… », art. cit.

[2913] Il faut remarquer que la fonctionnarisation des maîtres de l'enseignement professionnel et du personnel administratif des centres d'apprentissage est décidée en 1953, et achevée qu'en 1956 (Troger, thèse, p. 25).

[2914] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, p. 25.

[2915] La formule est utilisée lors de la séance de la commission permanente du CDET du 5 juillet 1945 (ADL, 123 W 2).

[2916] Cette réorganisation accompagne le projet, avorté celui-là, de transformation des CDET en comités départementaux de la formation professionnelle.

[2917] ADL, 123 W 2, réunion du CDET de la Loire, 5 décembre 1946.

[2918] Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière…*, *op. cit.*, p. 137.

Libération par l'épuration économique[2919]. Le cas de Paul Vincent, qui s'est impliqué dans le comité d'organisation du textile, demeure tout aussi flou. Aucune information n'a pu être trouvée sur la situation d'Antoine Bourgier, d'André Delorme et de Pierre Demurger.

Les représentants patronaux, s'ils conservent un nombre important de sièges, ne sont plus aussi dominants qu'au sein des IDET bénévoles. En particulier, les représentants des milieux ouvriers et employés sont des adhérents, voire des militants syndicaux. La CGT est la principale bénéficiaire de cet accroissement du paritarisme. Quelques démissions suivent les nominations, illustrant le manque de préparation dans les choix des conseillers[2920]. Des décès surviennent, comme celui d'André Allier en 1948. Cette valse des CET fait écho aux difficultés rencontrées par le corps des IDET au début des années 1920. Le nombre de conseillers augmente régulièrement. Des ajouts sont effectués, notamment au groupe des industries métallurgiques, qui possède une forte représentation par rapport à l'effectif total. La branche possède neuf conseillers, sur vingt-six, en 1946 : Séloron, Allier, Blain, Humbert, Rivoiron, ainsi que le président de la chambre de métiers de Saint-Étienne Arsène Fouillet, le chef de services aux Ets Darne (armurerie, Saint-Étienne) Jacques Landais, et le directeur d'une usine à Riorges, Henri Crouzet. Un représentant de la CGT, dénommé Cluzel, est remplacé dès 1947 par un camarade, le chef d'atelier Léon Laval[2921]. Le nombre des CET représentant la métallurgie augmente en 1951 à dix, pour un total de vingt-sept. La disparition d'Allier est compensée par la désignation du fabricant d'outils agricoles Antoine Loron (Saint-Étienne), à laquelle s'ajoute en 1950 celle du fondeur Claudius Viricel (Saint-Étienne). Une certaine stabilité est assurée. Le poids de la métallurgie demeure prépondérant au sein du corps, comme au niveau national[2922].

e. Vers la massification de l'apprentissage scolarisé

La région stéphanoise compte en 1942 six centres de formation professionnels masculins, et quinze féminins. En 1944, ceux-ci sont respectivement au nombre de sept et vingt-quatre. Au cours de l'année 1950, les totaux sont désormais de cinq centres d'apprentissage de garçons, et huit de jeunes filles[2923].

[2919] ADL, 2 W 40. Cette contrariété ne l'empêche pas de devenir le président de la Chambre syndicale des cycles et automobiles de 1961 à 1964 (*L'industrie des cycles*, nouvelle série, n°1, juin 1962, p. 2). Son frère Marcel a également président du syndicat de 1949 à 1953.

[2920] ADL, 123 W 2, 1333 W 71.

[2921] ADL, 1333 W 71, minute préfectorale du 14 janvier 1947.

[2922] Au niveau national, sur les 1930 conseillers de l'Enseignement technique recensés par Vincent Troger, pour 87 départements, 386, soit 20 %, sont des représentants des industries des métaux (*Histoire des centres d'apprentissage*…, *op. cit.*, p. 128).

[2923] ADL, 282 W 116, document Centres d'apprentissage, 1950. Le tableau n'inclut pas les centres masculins de Montbrison (annexé au collège moderne, 85 apprentis), Néronde (79 apprentis) et Roanne (annexé au collège technique, 114 apprentis) et féminins de Roanne (annexé au collège moderne et technique, 112 apprenties) et Verrières-en-Forez (80 apprenties). Le département compte ainsi 9 centres masculins et 10 féminins, en incluant le centre d'orientation professionnelle de l'ENP, pour respectivement 1 653 et 1 343 élèves.

Tableau n°42 : Liste des centres d'apprentissage de la région stéphanoise et effectifs, année scolaire 1949-1950.

Commune	Genre	Situation administrative	Effectifs au 31/10/1949
Le Chambon-Feugerolles	F	Annexé à une école primaire	134
	G	Annexé à une école primaire	92
Firminy	F	Annexé au collège technique	157
	G	Annexé au collège technique	157
La Ricamarie	F	Autonome	90
Rive-de-Gier	F	Autonome	96
	G	Annexé au collège technique	160
Roche-la-Molière	F	Autonome	106
Saint-Chamond	G	Annexé au collège technique	151
Saint-Étienne	F	Annexé au collège technique	234
	F	Autonome, rue Mi-Carême	245
	G	Annexé à l'ENP	615
	G	Centre d'orientation professionnelle, annexé à l'ENP	200
Saint-Julien-en-Jarez	F	Autonome	89
Totaux région stéphanoise	F		1 151
	G		1 375
Total général région stéphanoise			2 526

Les disparitions demeurent limitées, causées notamment par des difficultés d'ordre matériel, ou par le rétablissement de la laïcité scolaire – qui condamne les centres annexés aux écoles privées ne bénéficiant pas d'un soutien suffisant des milieux économiques[2924]. À Saint-Étienne, la plupart des centres féminins autonomes sont regroupés au sein d'une tutelle unique, ce qui traduit de sérieuses questions immobilières dues au transfert de la gestion de ces établissements des groupements indépendants à l'Éducation nationale[2925]. Les deux centres du Chambon-

[2924] ADL, 123 W 2, réunion du CDET de la Loire, 5 décembre 1946, rapport de l'IDET Henri Fongrenand sur les centres de formation professionnelle.

[2925] Cf. ADL, 282 W 116. Le centre de formation professionnelle de jeunes filles de Saint-Étienne, installé initialement au 29 rue du Chambon, puis au 6 de la rue Mi-Carême au 1er mai 1945 par la signature d'un bail par l'association gestionnaire Jeunesse et Travail. Le transfert des centres au ministère de l'Éducation nationale au printemps 1946 n'entraîne pas la dénonciation du bail, malgré l'insistance du propriétaire des lieux. Un immeuble est également loué pour le centre au 25 rue de Montaud en avril 1946. Un troisième local est mis à disposition par le conseil général au sein du parc municipal de Solaure. L'achat par la ville d'un terrain sis au 30 avenue Benoît Charvet, puis sa cession partielle au ministère en 1954 permet d'y installer définitivement le centre d'apprentissage public autonome de Saint-Étienne (arrêté ministériel du 19 novembre 1954).

Feugerolles sont fondés après la Libération, à partir des sections de préapprentissage et d'enseignement ménager des cours complémentaires municipaux, en 1946 (masculin) et 1949 (féminin)[2926]. Par rapport à 1939, la région stéphanoise bénéficie ainsi d'une extension non négligeable de son offre de formation professionnelle à plein temps. Celle-ci s'est surtout complétée du côté des jeunes filles – même si l'IDET Fongrenand juge, en 1946, que les centres masculins existants sont adaptés aux besoins économiques de la région[2927]. Les formations des centres d'apprentissage sont toujours destinées à l'acquisition de pratiques utiles à l'économie domestique – dans le cadre du foyer ou d'un véritable emploi –, mais également à des travaux intéressant l'industrie de la confection. S'il existe des établissements préparant les apprenties aux métiers du commerce et du bureau, leur part demeure minoritaire – et ne peut être trouvée dans le département de la Loire, ces spécialités étant surtout pratiquées dans les centres privés[2928].

Plus de la moitié des établissements subsistants après 1946 sont installés dans des bâtiments propres, sans lien foncier avec des collèges techniques déjà établis. L'afflux d'élèves vers les écoles techniques publiques de la région est désormais trop important pour les capacités des locaux existants[2929]. Le recrutement par les centres d'apprentissage annexés des élèves recalés au concours d'entrée des collèges techniques et ENP ne facilite pas l'encombrement des sites[2930]. Des choix importants sont opérés, comme la suppression d'ateliers-écoles devenus trop similaires aux centres d'apprentissage – par fusion avec le centre, comme à Firminy en

---

[2926] ADL, 282 W 115, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire et le préfet de la Loire, 4e division, 2e bureau, 17 octobre 1947. La reconnaissance officielle en centre d'apprentissage n'intervient qu'au début de l'année 1949, comme pour le centre féminin (ADL, 282 W 115, lettre de l'inspecteur principal-adjoint de l'Enseignement technique à Lyon au préfet de la Loire, 13 janvier 1949). En conséquence de la création des centres, leurs directions et les employeurs présents au sein de la CLP de Firminy – les industriels chambonnaires y sont majoritaires – sollicitent l'instauration de cours professionnels municipaux propres au Chambon-Feugerolles, et de fait l'établissement d'une CLP autonome. Les cours sont ouverts à la rentrée 1951, et régularisés au cours de l'année 1952 (ADL, 282 W 111, lettre du préfet de la Loire au secrétaire d'État à l'Éducation nationale, 15 avril 1952).

[2927] ADL, 123 W 2, réunion du CDET de la Loire, 5 décembre 1946, rapport de l'IDET Henri Fongrenand sur les centres de formation professionnelle.

[2928] Cf. Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, chapitre 1. Le centre de Roche-la-Molière, bien que conventionné, ne propose pas de formations commerciales.

[2929] ADL, 282 W 112, Notices des cours professionnels pour l'année civile 1953, commentaire de l'IDET Fongrenand : « Les cours professionnels représentent ainsi la seule possibilité, si imparfaite et si insuffisante soit-elle, offerte à cette nouvelle classe de la Société non encore officiellement cataloguée ». Quelques témoignages d'anciens élèves racontent la nécessité de l'absence de quelques élèves pour que leurs camarades, inoccupés en temps normal par le manque de place et d'équipement, accèdent enfin à l'établi et aux machines-outils pour les séances de travaux pratiques.

[2930] Cf. Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*

1946[2931], ou par fermeture pure et simple, comme à Saint-Chamond en 1949[2932]. Le provisoire – immeubles loués, baraquements – tend à durer. Le coût et la rareté des ateliers équipés de machines-outils encourage l'utilisation la plus intensive possible de l'existant, surtout lorsqu'il s'agit des formations masculines[2933]. L'entretien des équipements souffre de cette multiplication des cours en atelier. La pédagogie également, puisque les classes sont souvent surchargées, et ne permettent pas à tous les enfants de s'exercer sur les machines autant qu'il le faudrait[2934]. L'empilement des établissements conduit à la saturation des locaux. En 1944, cohabitent au sein des bâtiments de la rue Fontainebleau à Saint-Étienne : l'ENP, le collège technique, le centre de formation professionnelle, les stages d'initiation professionnelle, les classes préparatoires de l'ENP et du collège, les cours professionnels, les cours de perfectionnement. L'inspecteur d'académie ne manque pas d'exprimer la situation d'urgence qui entoure les capacités d'accueil de l'établissement :

> « Les projets actuellement à l'étude ou en voie de réalisation, complètement réalisés, ce sont 650 enfants et plus qui pourront trouver accès dans les centres d'apprentissage publics de la région stéphanoise, permettant ainsi le décongestionnement de l'ENP de Saint-Etienne dont il est question dans le voeu du Conseil de Perfectionnement de cet établissement. […] Est-ce à dire que les efforts réalisés seront suffisants ? Pour ma part, je ne pense pas que le centre de l'ENP arrive un jour à satisfaire toutes les demandes des seuls enfants de la ville de Saint-Etienne. Il faudra alors créer un nouvel établissement, dans Saint-Etienne même[2935] ».

Le constat est identique pour les autres localités du bassin stéphanois – Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Le Chambon-Feugerolles ou Firminy. Il faut attendre la fin de la Reconstruction et

---

[2931] ADL, 123 W 1, lettre de l'inspecteur d'académie de la Loire au préfet de la Loire, 4e division, 2e bureau, 26 novembre 1946.

[2932] ADL, 123 W 1, arrêté ministériel du 19 septembre 1949.

[2933] Le cas de l'ENP de Saint-Étienne est remarquable en la matière, par le fait qu'il profite des arrérages du legs fait par Étienne Mimard au bénéfice de l'école. Le testament interprété de manière à bénéficier au site et à ses différents établissements, plutôt qu'à l'unique structure qu'est l'ENP (cf. Brigitte Carrier-Reynaud, « Étienne Mimard, Manufrance et l'enseignement professionnel », communication au colloque *L'épopée Manufrance (1885-1985) : que reste-t-il de nos amours ?*, Saint-Étienne, Institut des études régionales et patrimoniales, 30 novembre – 2 décembre 2011).

[2934] Anecdote confiée par plusieurs témoins : certains élèves devaient attendre l'absence de l'un de leurs camarades plus doués ou mieux estimés par le professeur, afin de pouvoir s'installer sur une machine-outil et véritablement apprendre le métier.

[2935] ADL, 282 W 108, lettre de l'inspecteur d'académie à Saint-Étienne E. Mayer au directeur départemental des services de l'Éducation nationale et au préfet de la Loire, 14 septembre 1950.

la deuxième moitié des années 1950 pour que les projets de constructions nouvelles ou d'extension des locaux existants soient véritablement lancés, en lien avec la politique de planification et la nécessité de reconstituer la main-d'œuvre industrielle du pays[2936]. Si la massification scolaire est consensuelle, elle n'est pas sans coût, malgré la gestion financière des centres d'apprentissage par l'État et les revenus de la taxe d'apprentissage. L'Éducation nationale doit classer ses priorités sur une base nationale, les budgets disponibles n'étant pas extensibles à l'infini. L'agrandissement du collège technique de garçons de Firminy, réalisé en partie en 1949 mais loin d'être suffisant[2937], ou le projet de construction du centre d'apprentissage féminin d'Izieux, route de Langonand, imaginé dès 1947 mais finalisé en 1956[2938], en pâtissent. Les terrains et les locaux potentiels manquent, malgré quelques friches industrielles – en de rares occasions, les intérêts patronaux ne facilitent pas la tâche des acteurs publics[2939] –, et les budgets de l'État comme des communes sont contraints par les difficultés économiques caractéristiques de la décennie suivant la sortie de guerre.

Les années 1950 sont marquées par la raréfaction, voire la disparition des prises de position officielles du patronat stéphanois sur la question de l'apprentissage en école. Les débats se portent alors sur la formation professionnelle des adultes ou de la main-d'œuvre immigrée, ou sur le contrôle de l'apprentissage. La tutelle de l'État sur l'évolution des centres d'apprentissage ne laisse que peu de marges de manœuvres aux acteurs industriels, ce que n'arrange pas la

---

[2936] Construction de nouveaux bâtiments pour le centre d'apprentissage du collège technique de garçons de Firminy, nationalisé pour l'occasion par décret du 16 février 1955 ; également de nouveaux locaux pour le centre annexé à l'ENP de Saint-Étienne, inaugurés à la rentrée 1958 ; constructions de nouveaux établissements dédiés aux centres d'apprentissage du Chambon-Feugerolles ou de Saint-Julien-en-Jarez ; acquisition de locaux dans un autre quartier de Saint-Étienne pour abriter les classes du centre d'apprentissage annexé au collège technique de jeunes filles ; projets encore inaboutis de nouvelles cités scolaires pour les collèges techniques de garçons de Rive-de-Gier et Saint-Chamond jusque là abrités dans les locaux exigus des hôtels-de-ville, etc.

[2937] ADL, 9 W 158, collège technique et centre d'apprentissage de garçons de Firminy, construction d'un bâtiment des classes, 3e tranche des travaux d'agrandissement.

[2938] ADL, 9 W 161 et 282 W 116, centre d'apprentissage masculin de Langonand, projet de construction.

[2939] Le conseiller général et maire-adjoint communiste de Saint-Étienne Claudius Buard accuse en mai 1946 les industriels catholiques de Rive-de-Gier, réunis au sein de la caisse de sécurité sociale locale, de faire obstruction, par le biais d'une surenchère, au projet d'acquisition d'un local attenant au collège technique de garçons pour y implanter le centre d'apprentissage annexé : « Son but évident est d'empêcher la création du centre annexé au collège technique pour en ouvrir, ultérieurement, un autre au Mollard qui est une école pratique libre […] » (ADL, 282 W 116, lettre de Claudius Buard au préfet de la Loire Lucien Monjauvis, 22 mai 1946). L'école du Mollard est alors momentanément fermée. Les propriétaires de l'immeuble, l'entreprise Lacombe & Bedel, refuse de son côté la location « prétendant le réserver afin de l'utiliser plus tard pour loger du personnel de maîtrise qu'ils feraient venir de l'extérieur » (ADL, 282 W 116, lettre du maire de Rive-de-Gier Claude Drivon au préfet, 4e division, 2e bureau, 12 juin 1946). La solution viendra de la location d'un autre local et de l'installation d'un baraquement en bois (délibération du conseil municipal de Rive-de-Gier, 22 juillet 1946). Sans préjuger des motivations des industriels ripagériens, on doit constater le peu de zèle qu'ils mettent à contribuer à l'œuvre de formation ouvrière publique.

« nationalisation » des différents CAP à partir de 1953, qui aboutit à leur standardisation[2940]. Les directeurs des centres bénéficient d'une certaine autonomie en matière pédagogique, malgré un mouvement de normalisation des pratiques qui s'enclenche avec la décennie 1950[2941]. Les subventions au titre de la taxe d'apprentissage ne renseignent guère plus sur l'utilité des centres d'apprentissage aux yeux des employeurs, puisque l'enchevêtrement des établissements au sein d'un même lieu rend l'analyse impossible en ce sens[2942]. Du côté des écoles techniques privées ne préparant qu'au CAP – ce qui n'est pas le cas de l'École Sainte-Barbe –, leur assimilation en 1952 aux centres d'apprentissage publics suscite quelques protestations, notamment du côté des industriels soutenant l'École de la Grand'Grange[2943]. Il se pose notamment le souci de la comparaison du prix de revient élève entre établissements privés et publics équivalents, ce qui est déterminant, dans le cas de la Loire, pour la fixation du taux d'exonération des subventions versées au titre de la taxe d'apprentissage.

Il semble, du côté de la métallurgie, que les centres d'apprentissage soient désormais compris comme des sous-collèges techniques, à l'instruction générale moins poussée, et formant avant tout des ouvriers qualifiés, en lieu et place des futurs agents de maîtrise et techniciens de leurs entreprises. Les industriels stéphanois ne semblent pas se lancer dans une critique trop virulente des ambitions culturelles de l'humanisme technique au sein des instances locales de la formation. Au contraire, la formation des apprentis en centres d'apprentissage fait progressivement disparaître l'intérêt, pour les plus grandes usines métallurgiques, de l'entretien d'écoles d'entreprises. Le recours à l'apprentissage subsiste cependant à côté de la voie scolaire, ainsi que la fréquentation des cours professionnels. La réprobation patronale subsiste quant au fait que les apprentis à l'atelier et ceux à l'école – publique comme privée – soient destinés à préparer le même diplôme, à savoir le CAP. Ce n'est pas sans susciter au début des années 1950 quelques protestations, locales comme nationales[2944], L'avantage des élèves des écoles professionnelles est avéré sur le plan des résultats aux examens. Ceux-ci confirment également le recul quantitatif des apprentis se présentant aux CAP de la mécanique, par rapport aux élèves

---

[2940] Cf. Guy Brucy, *Histoire des diplômes…*, *op. cit*.

[2941] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit*., p. 262 et suiv. La pénurie de matières – de la matière d'œuvre aux vêtements des apprentis – et le manque de moyens financiers contribuent à cette autonomie.

[2942] Cf. ADL, 162 VT et 250 VT.

[2943] ADL, 1205 W 84, correspondance entre le président de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager et l'IDET Henri Fongrenand.

[2944] ADL, 123 W 3, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 27 avril 1950.

formés en écoles. Les solutions prônées face à cette concurrence portent sur la reconnaissance institutionnelle, c'est-à-dire dans les conventions collectives de travail, du certificat de fin d'apprentissage, comme cela se pratique dans certaines professions[2945]. Il n'en sera rien.

Tableau n°43 : Centre d'examen de Saint-Étienne, sessions d'examens du CAP de 1948 et 1951, comparaison des taux de réussite entre apprenti.e.s et élèves d'écoles professionnelles pour quelques spécialités (source : ADL, 260 VT 2).

Centre d'examen de Saint-Étienne	**Session CAP**											
	1948						**1951**					
P : présenté.e.s R : reçu.e.s	Cours professionnels			Écoles			Cours professionnels			Écoles		
	P	R	%	P	R	%	P	R	%	P	R	%
Ajustage (g)	30	10	*33,3*	98	75	*76,5*	32	10	*31,3*	137	102	*74,4*
Tour (g)	33	7	*21,2*	33	21	*60,0*	32	9	*28,1*	64	44	*68,9*
Électricité (g)	19	15	*78,9*	15	15	*100*	20	15	*75,0*	28	25	*89,3*
Menuiserie (g)	19	3	*15,8*	21	13	*61,9*	10	7	*70,0*	34	22	*64,7*
Chaudronnerie (g)	8	2	*25,0*	11	5	*45,5*	7	1	*14,3*	14	7	*50,0*
Dessin industriel (g)	26	1	*3,8*	37	24	*64,9*	28	10	*35,7*	39	17	*43,6*
Aide-comptable (g)	18	11	*61,1*	0	0	-	20	9	*45,0*	0	0	-
Aide-comptable (f)	7	2	*28,6*	66	48	*72,7*	5	0	*0,0*	45	30	*66,7*
Employée de bureau (f)	5	1	*20,0*	71	54	*76,1*	11	2	*18,2*	111	61	*55,0*
CAP garçons	222	94	*42,3*	318	226	*71,1*	268	129	*48,1*	472	307	*65,0*
CAP filles	35	18	*51,4*	186	140	*75,3*	40	16	*40,0*	271	168	*62,0*

f. L'État, le patronat et les écoles techniques privées : le temps des incertitudes

L'implication de l'État dans la gestion de l'apprentissage scolarisé semble signaler le désintérêt relatif des industriels. L'offre existante satisfait sans aucun doute les employeurs de la métallurgie. Il demeure néanmoins le domaine privilégié des élites économiques de la région stéphanoise que sont les écoles techniques privées. Celles-ci poursuivent leur activité, et bénéficient toujours du soutien économique des employeurs du département. Pour l'exercice 1950 de la taxe d'apprentissage, les écoles privées bénéficient de subventions d'un total 2,5 fois

[2945] ADL, 123 W 3, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 14 juin 1951.

supérieur à celui des écoles publiques – École des mines comprise[2946]. Des difficultés passagères sont toujours possibles, comme à Rive-de-Gier où l'École professionnelle libre du Mollard doit fermer un temps ses sections de 2e et 3e année entre 1945 et 1947, faute de professeurs[2947]. À sa réouverture, le CDET décide un temps de contraindre l'école à solliciter à nouveau son habilitation à bénéficier de subventions au titre de la taxe d'apprentissage. Outre l'absence de résultats aux examens du CAP sur plusieurs sessions consécutives, faute de candidats, le renouvellement complet du corps professoral en est la justification.

D'autres complications d'ordre administratif sont possibles. La commission permanente du CDET décide en décembre 1951 de contraindre les établissements assimilés à des centres d'apprentissage, qui accueillent des élèves de moins de 14 ans – soumis à l'obligation scolaire –, à effectuer une déclaration d'ouverture d'école primaire privée[2948]. La mesure risque de priver ces institutions d'un précieux vivier de recrutement, ce qui motive la protestation de leur direction, comme à la Grand'Grange[2949]. Les établissements arguent de leur utilité sociale, au bénéfice d'enfants de familles populaires, sans appétence pour l'enseignement général, que la mesure risquerait de pousser au travail dès la fin de l'obligation scolaire. Le CDET ne revient pourtant pas sur sa décision.

Une crise d'importance survient également en 1953, alors que l'administration de l'Enseignement technique est en conflit avec l'École Sainte-Thérèse, à propos de sa comptabilité[2950]. L'inspecteur de l'Enseignement technique note que le directeur, le R.P. Georges Goulut, a refusé de lui présenter les comptes de l'école lors de sa visite d'inspection. L'inspecteur d'académie remarque que ce n'est pas une première, et qu'il faudra sanctionner « si M. le Directeur persiste dans son attitude inadmissible ». Le conflit n'est pas sans évoquer la situation des années 1930, décrite au chapitre 5. La fourniture de travaux par différents industriels, destinés à des élèves de quatrième année, est rémunérée en-dessous des salaires en vigueur pour l'industrie pour des ouvriers possédant le CAP. Les mécaniciens sortant de

---

[2946] ADL, 123 W 3, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 14 juin 1951.

[2947] ADL, 1205 W 84, lettre du président du Syndicat des industries du fer de la vallée du Gier Louis de Curières de Castelnau au préfet de la Loire, 4e division, 15 juillet 1949.

[2948] ADL, 123 W 3, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 13 décembre 1951.

[2949] ADL, 1205 W 88, lettre du président de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager Jean d'Yerville à l'inspecteur départemental de l'Enseignement technique de la Loire, 29 avril 1952.

[2950] ADL, 260 vt 4, rapport sur l'exercice 1953 de l'École technique Sainte-Thérèse, Association forézienne d'apprentissage.

l'établissement sont pourtant classés P1 dans le trimestre suivant leur engagement. Le directeur justifie sa politique ainsi[2951] :

> « Par bienveillance pour une École dont ils estiment qu'elle leur fournit de bons ouvriers, des industriels nous donnent des travaux à exécuter et veulent bien en échange prendre à leur charge nos excédents de dépense. En termes plus nets, ils font à une École qui ne pourrait vivre sans cela, l'aumône d'un travail formateur pour les élèves et d'une indemnité qui n'est pas un prix industriel ».

En réaction, la commission permanente du CDET décide la mise en place d'une commission financière, afin de vérifier les éventuels abus que pourraient commetre les institutions privées en matière budgétaire, c'est-à-dire la construction d'un budget dont la majorité des revenus proviendrait de la taxe d'apprentissage[2952]. Face à cette menace, la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens se porte au secours de l'établissement jésuite[2953] :

> « On évoque les difficultés qui ont été suscitées à une école d'apprentissage de la région. Celle-ci par un genre de formation qui lui est particulier, fournit aux entreprises une main-d'œuvre compétente, répondant entièrement à leurs désirs. Tout doit donc être tenté pour assurer le maintien de cette école. Il a été proposé dans ce but : 1° que soit envisagé une participation financière des établissements qui bénéficient des apprentis en question ; 2° que les industriels organisent à l'usage exclusif de leurs entreprises, des cours d'apprentissage dans les locaux de l'école.
>
> Sur un plan plus général de formation professionnelle, un adhérent constate que les programmes actuels n'ont peut-être pas suffisamment en vue les besoins de l'industrie qui réclame surtout une main-d'œuvre qualifiée ».

Cet avis de 1953, soulignant l'intérêt de la préparation d'ouvriers professionnels, vient au secours de l'école en marquant, une nouvelle fois, l'attrait des scolarités privées pour le patronat métallurgique stéphanois. Il paraît cependant presque anachronique, par rapport aux positions que s'apprêtent à prendre les organisations patronales nationales en matière d'enseignement

---

[2951] ADL, 260 vt 4, lettre du directeur de l'École Sainte-Thérèse au préfet de la Loire, 17 juin 1952.

[2952] ADL, 123 W 3, réunion du CDET de la Loire, 12 novembre 1953.

[2953] *La métallurgie de la Loire*, n°123, 6 mars 1953, p. 28-29, « Compte-rendu des réunions hebdomadaires des membres du bureau de la Chambre syndicale des constructeurs. Lundi 12 janvier 1953. Formation professionnelle ».

technique[2954]. La préoccupation n'est plus tant la formation de la main-d'œuvre qualifiée mais, comme l'expriment les journées consacrées par le CNPF à la formation professionnelle les 10 et 11 juin 1955, celle des techniciens, des ingénieurs et autres cadres moyens[2955].

L'action de patrons métallurgiques s'inscrit, du développement du préapprentissage à l'étatisation des centres d'apprentissage, dans un cadre interprofessionnel et tripartite. S'il ne concerne qu'à la marge les formations dédiées à la spécialité, qui demeurent le fait des écoles techniques privées et publiques, il s'agit d'une participation certes limitée, mais nouvelle. Il s'agit cependant d'engagements individuels, qui n'engagent pas la métallurgie d'un point de vue syndical. L'AAOP en est l'incarnation, bien qu'elle soit liée à la chambre de commerce et aux représentants patronaux investis dans les comités sociaux et les syndicats uniques constitués. L'étatisation permet alors de liquider en partie l'édifice institutionnel mis en place. Du point de vue de l'ASMPL, malgré la forte présence de militants CGT, et souvent communistes, au sein des centres d'apprentissage, la période d'après-guerre permet de bénéficier d'une nouvelle filière de formation sans avoir eu à réaliser un investissement conséquent en la matière. Seule l'augmentation de la taxe d'apprentissage à 0,40 % des salaires versés à partir de 1949 représente une contrainte économique supplémentaire. Ce positionnement, appuyée sur une offre ancienne de formation initiale, ne peut cependant bénéficier des mêmes bases lorsqu'il est question de l'évolution de l'offre de formation professionnelle d'adultes dans la région stéphanoise.

3. *La formation professionnelle des adultes, une alternative à la scolarisation*

La formation professionnelle des adultes présente, comme cela a été exposé pour la période des années 1930, une timide concurrence à un apprentissage partagé entre l'atelier et l'école.

[2954] Cf. chapitre 6, B.

[2955] *L'Enseignement technique*, octobre-novembre-décembre 1955, cité par Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, p. 140. Pour l'articulation avec les travaux du commissariat général au Plan de 1954 et la compréhension patronale de l'évolution de leurs besoins de main-d'œuvre du binôme « manœuvre-ouvrier » au couple « OS-technicien », lire aussi Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers…*, *op. cit.*, p. 338-350, et p. 372-375 pour l'importance des journées du CNPF, organisées au cœur de la discussion du projet de réforme du ministre de l'Éducation nationale Jean Berthoin.

Cependant, de la rééducation des chômeurs aux centres de formation accélérée, il peut apparaître peu cohérent de segmenter ce qui relève d'un public jeune et ce qui ne concernerait qu'un public adulte. En effet, si les structures institutionnelles possèdent leur spécificité, les établissements et le personnel enseignant demeurent la plupart du temps communs. Entre la rééducation professionnelle des chômeurs, la promotion ouvrière et la formation professionnelle accélérée ouverte tant à de jeunes gens mineurs qu'à des adultes, les méthodes pédagogiques changent peu, tant que la tutelle administrative demeure identique. La préférence du ministère du Travail pour la méthode Carrard construit cependant l'ébauche d'une filière particulière. Pourtant, au seuil de la guerre, seul le statut professionnel initial des stagiaires se révèle spécifique. Il n'influe toutefois que sur la responsabilité de la rémunération des heures de formation. L'idée est ainsi de réfléchir à la position du patronat métallurgique face à l'opportunité du développement d'une offre de formation d'adultes, entre rééducation accélérée et promotion ouvrière. Il s'agit ainsi d'analyser si, pour la période de Vichy, les industriels réussissent, contrairement à la période précédente, à construire des institutions collectives, à l'écart des centres de formation professionnelle. Dans un deuxième temps, le développement porte sur la place des acteurs patronaux au sein d'une histoire de la FPA considérée avant tout, à l'échelle nationale, comme étant le fait des organisations ouvrières[2956].

a. La formation des adultes sous Vichy : de l'exemple de Marine-Homécourt à l'impossible voie collective

À côté de la rééducation professionnelle des chômeurs, l'inflation réglementaire de la fin des années 1930 en matière de formation a institué une nouvelle pratique. Il s'agit de la promotion ouvrière, définie par le décret-loi du 12 novembre 1938. D'autres textes suivent, en précisant les modalités d'organisation et de financement de ce type d'institutions. Il s'agit d'abord du décret du 6 mai 1939, qui crée les instituts de promotion ouvrière (IPO), ce qui revient à institutionnaliser la formation professionnelle accélérée dans le cadre d'entreprises ou de professions. Le décret du 27 janvier 1940 complète le dispositif, une fois la guerre enclenchée.

[2956] Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*, *op. cit*. Le changement d'intitulé, de formation professionnelle accélérée à formation professionnelle des adultes, n'intervient qu'en 1950.

L'implantation des IPO au sein de sociétés privées ou leur gestion potentielle par des syndicats patronaux n'empêche nullement, en ces temps de défense de la patrie, le versement potentiel de subventions ministérielles à leur bénéfice. La promotion ouvrière vise à dresser, en un temps réduit, des manœuvres en poste dans leurs usines, afin d'en faire de véritables ouvriers professionnels capables de participer activement à l'effort de Guerre. Comme en ce qui concerne la rééducation des chômeurs, les principes de la méthode Carrard, associant la sélection des travailleurs et un apprentissage méthodique, par la répétition des gestes, séduisent la majorité des acteurs industriels, notamment par rapport aux techniques de la psychotechnique classique[2957]. La Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, sans appartenir à la première génération des sociétés clientes des préceptes d'Alfred Carrard – Compagnie électromécanique, Michelin, Alsthom, Merlin-Gerin, etc. –, est néanmoins un exemple de ces entreprises soucieuses de l'organisation pédagogique de leurs formations maisons.

En conséquence de la loi Astier, l'usine de Saint-Chamond possède depuis 1921 une École de formation théorique et pratique légalement instituée[2958]. Son fonctionnement s'inscrit dans une tradition, mise en avant, de politique de formation professionnelle entamée selon la direction en 1886 par l'ouverture du premier atelier d'apprentis[2959]. La direction est assurée au cours des années 1930 par un ingénieur chef de service, François Élisée Bolon[2960], placé sous l'autorité directe du directeur des usines de la Loire. Le personnel de l'école, relativement stable depuis les années 1920, se compose de différents ingénieurs, contremaîtres et ouvriers de l'usine mis à disposition, ainsi que de deux anciens instituteurs. Le recrutement se fait sur examen, et prévoit des bonifications aux fils du personnel déjà en place au sein de la compagnie[2961]. Les spécialités préparées en trois années sont l'ajustage, le tournage, le dessin

---

[2957] Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi*…, *op. cit*. Sur les usages de la psychologie appliquée et de la psychotechnique : Thomas Le Bianic, *Les "ingénieurs des âmes"..., op. cit.* Une étude poussée de l'entrepreneur Alfred Carrard serait intéressante, dans la perspective dessinée ces dernières années par les recherches sur le *management consulting*, afin de compléter les écrits d'Odile Henry (*Les guérisseurs de l'économie*…, *op. cit*., p. 322-334).

[2958] ADL, 123 W 30, lettre de l'IDET Claude Lathuillière au préfet de la Loire, 28 janvier 1922. La déclaration en mairie des cours professionnels privés a lieu le 5 avril 1921 (ADL, 123 W 30, lettre du directeur des usines de la Loire Joseph Roederer au préfet de la Loire, 20 février 1939).

[2959] Différents graphiques chronologiques produits par l'entreprise mettent en avant l'expérience de formation professionnelle menée par les usines de la Loire de Marine-Homécourt.

[2960] François Bolon, né en 1902, est ingénieur civil des mines (Saint-Étienne 1921).

[2961] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit*., p. 122-123.

industriel, l'électricité, le forgeage, le modelage, la chaudronnerie, etc. Les promotions sont ordinairement de 30 élèves environ.

Les besoins en main-d'œuvre nés de la déclaration de guerre exposent l'usine de Saint-Chamond à une situation habituelle de pénurie d'ouvriers qualifiés. D'août 1939 à mai 1940, l'effectif augmente d'environ 3 500 à 5 600 travailleurs[2962]. Malgré l'attractivité salariale de l'entreprise, cette augmentation ne permet pas de pourvoir l'ensemble des emplois qualifiés que l'accroissement de la production nécessite. Les semaines de travail atteignent en effet jusqu'à 72 heures[2963]. Un effort de formation apparaît nécessaire, que ce soit à partir de manœuvres déjà en poste ou d'ouvriers embauchés à l'extérieur de la société.

Tableau n°44 : Effectifs de l'usine de Saint-Chamond de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, 1939-1940.

Marine-Homécourt St-Chamond	Août 1939	Mai 1940
Ateliers métallurgiques	1 143	1 605
Ateliers mécaniques	1 826	2 689
Services généraux	456	861
Apprentis	63	129
Travailleurs militaires	0	297
Totaux	3 488	5 581

Une telle réalisation s'inscrit dans une longue pratique de la compagnie en matière de gestion du personnel. Marine-Homécourt apparaît parmi les grandes entreprises françaises intéressées depuis la Grande Guerre par les questions d'organisation. Dès le conflit mondial, l'action de rationalisation d'un ingénieur comme Émile Rimailho, ancien lieutenant-colonel de l'Artillerie, comme directeur affecté, par accord entre le président de la compagnie Théodore Laurent et l'armée, est à remarquer au poste de directeur des services des usines[2964]. Au cours des années

---

[2962] ADL, 2 W 341, lettre du commissaire de police d'Izieux au commissaire central de Saint-Étienne, 23 janvier 1945.

[2963] ADL, 1 M 452, rapport n°1662 du commissaire divisionnaire de police spéciale de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 16 mars 1940.

[2964] Sur le parcours de Rimailho, du point de vue de sa seconde carrière, centrée sur les méthodes comptables, cf. Henri Bouquin, « Rimailho revisité », *Comptabilité – Contrôle – Audit*, tome 1, n°2, 1995, p. 5-33 ; Yannick Lemarchand, « Le lieutenant-colonel Rimailho. Portrait pluriel pour un itinéraire singulier », *Entreprises et histoire*, n°20, 1998, p. 9-32.

1920, l'implication dans l'entreprise de l'ancien ingénieur des usines Saint-Jacques de Montluçon Georges Charpy, en tant que sous-directeur à partir de 1919, renforce l'articulation entre les recherches en laboratoire et la planification du travail d'atelier[2965]. La promotion des principes de mécanisation de la production, visant l'instauration d'une production en continu, se heurte néanmoins à la coordination difficile des bureaux et des ateliers, entre inadaptation des chronométrages établis en laboratoires – ou de manière empirique pour les fabrications les plus complexes – et communication difficile entre ingénieurs et employés d'un côté, ouvriers de l'autre. Les gains de productivité proviennent en premier lieu de l'amélioration de la qualité des alliages. Afin de renforcer l'efficacité du recours aux temps, la direction de l'entreprise sollicite les services de la Société française Bedaux à partir de 1933 dans ses ateliers de Saint-Chamond[2966]. Cette politique rencontre une menace sérieuse lors du mouvement de grève générale qui a lieu du 15 au 25 novembre 1935[2967]. La dénonciation par les ouvriers qualifiés de l'usine des conséquences des méthodes de rationalisation, méthode Bedaux en tête, sur leur rémunération autant que « leur dignité » de professionnels, s'étend à l'ensemble de la main-d'œuvre de l'usine. Ce mouvement spontané est ensuite encadré par les syndicats locaux, CFTC et CGTU[2968]. Parmi les revendications figurent la fixation de règles encadrant l'exercice de l'autorité et la détermination des rémunérations. Il s'agit pour la main-d'œuvre d'obtenir l'établissement d'une hiérarchie professionnelle claire et adaptée aux nouvelles pratiques. D'autres objectifs portent sur la lutte contre l'arbitraire des cadres, contremaîtres ou même moniteurs de l'école de formation[2969]. Malgré l'ampleur du mouvement, Aimée Moutet estime que la direction de l'entreprise a su conserver l'organisation du travail qu'elle avait développée,

---

[2965] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit*., p. 28-29, 44-45, 89-90, 94-95.

[2966] L'entreprise s'est familiarisée avec la méthode dès 1932, par l'intermédiaire de ses exploitations de mines de fer (ADL, 1 ETP 500).

[2967] Je renvoie le lecteur au récit détaillé d'Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit*., p. 351-361.

[2968] L'implication des syndicalistes chrétiens est ici exemplaire (cf. Pierre Trimouille, « Aux origines du syndicalisme moderne d'inspiration chrétienne : les syndicats chrétiens dans la métallurgie française, de 1935 à 1939 », *Le Mouvement social*, n°62, 1968, p. 27-47 ; Frank Georgi, *Soufflons nous-mêmes notre forge. Une histoire de la Fédération de la métallurgie CFTC-CFDT, 1920-1974*, Paris, Éditions ouvrières, 1991). Elle traduit en partie la mobilisation de ressources militantes constituées par l'intermédiaire de socialisations antérieures – si la tradition du Sillon peut apparaître lointaine, celle de la JOC est sans aucun doute valable (cf. Jean Nizey, « Naissance et développement de la JOC à Saint-Étienne… », art. cit.).

[2969] Les militants unitaires reprennent ainsi la demande des apprentis de la suppression des pensums imposés à l'école (Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit*., p. 358).

en fixant notamment des grilles de salaires incitant à l'amélioration des rendements[2970]. Les rares concessions portent sur la reconnaissance dans le contrat collectif négocié de l'instauration de délégués syndicaux, et la disparition des surveillants armés dans les ateliers.

Ce détour permet de comprendre l'attractivité des principes développés par Alfred Carrard pour la direction des usines de Marine-Homécourt, incarnée à Saint-Chamond par Joseph Roederer et son adjoint Paul Berthier. Il avait été reconnu en novembre 1935 que les contremaîtres de l'école de formation devaient éviter de prononcer des paroles grossières à l'encontre des apprentis, et « se comporter vis-à-vis des enfants en bons pères de famille – ce qui revient à appliquer à l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise la disposition figurant sur les contrats d'apprentissage à propos de l'employeur. Il s'agissait cependant, pour la gestion du personnel, d'une sérieuse brèche dans l'autorité patronale, malgré les concessions limitées qu'évoque Aimée Moutet. Lors du mouvement, la dénonciation des principes de rationalisation expose le « nouveau perfectionnement » que représente « la méthode Bollon » par rapport à la seule intervention de l'entreprise Bedaux[2971]. Il semble que le directeur de l'École de formation ait, comme un René Frappat chez Renault, cumulé des fonctions de responsable de l'apprentissage et de cadre des services d'organisation ou de personnel de l'entreprise[2972]. Au moment de développer une instance de formation professionnelle accélérée, destinée à rééduquer des ouvriers adultes, l'appui des méthodes pédagogiques du psychologue suisse apparaît d'autant plus pertinent que celui-ci, familier des conceptions d'Hubert Lyautey – depuis son article de 1891 sur le « role social de l'officier »[2973] –, a commis en 1932 un ouvrage intitulé *Le chef, sa formation et sa tâche*. Il apparaît ainsi, du point de vue patronal, une cohérence entre cette pensée sur le commandement en entreprise et la mise en application d'une formation méthodique des travailleurs.

[2970] L'introduction de la méthode Bedaux aboutit, par exemple, à une augmentation quasi immédiate du rendement, puisque l'ouvrier doit améliorer sa production afin de conserver son ancienne rémunération (Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit*., p. 308).

[2971] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit*., p. 358. L'erreur dans le nom est d'origine. Il s'agit de sa seule mention dans l'ouvrage d'Aimée Moutet. La fonction de Bolon n'est *a priori* pas explicitée dans les sources utilisées. L'interprétation est ainsi de mon seul fait.

[2972] Jean Fombonne, *Personnel et DRH*…, *op. cit*., p. 442-443.

[2973] Cf. Yves Cohen, *Le siècle des chefs*…, *op. cit*.

Dès mars 1940, un « chef d'école » est envoyé à l'Institut de psychologie appliquée de Lausanne, dirigé par Carrard[2974]. Le dessein est de préparer la création d'un centre pour la préparation d'adultes au travail qualifié, en fixant une méthode de sélection et de formation accélérée. Cette institution de promotion ouvrière est par ailleurs prévue pour former des moniteurs au bénéfice d'autres établissements de la région. Le centre entre en activité le 30 avril 1940, afin de former des ajusteurs, tourneurs et ouvriers sur machines (fraiseurs et raboteurs)[2975]. Les métiers de rectifieur et d'aléseur sont envisagés dans un avenir proche. Afin de surmonter l'insuffisance des équipements face aux besoins de l'entreprise, « les machines-outils du centre travailleront à deux postes de 8 heures ». Le public est recruté parmi les manœuvres de l'usine, âgés au moins de 16 ans – qui doivent être remplacés à leur poste par des travailleurs marocains – et « parmi les hommes des compagnies de renforcement » que le ministère de l'Armement doit mettre à disposition. Le nombre de stagiaires prévus est de 30 par mois à partir du mois de mai, nombre devant monter à 60 ou 70 au mois d'octobre. Le programme adopté, proche de celui en vigueur au sein des ateliers de l'Armement à Lyon, est bien celui proposé par Alfred Carrard. La coopération du psychologue-conseil suisse ne s'arrête pas là, puisqu'il est chargé par la direction de Marine-Homécourt de prononcer différentes conférences devant les « cadres et agents de maîtrise », sur la formation professionnelle (dates inconnues) et le rôle de chef (session organisée du 5 au 7 décembre 1940)[2976].

La mise en place de cet IPO d'entreprise intéresse le patronat métallurgique stéphanois, à l'image de ce qui peut exister au même moment à propos des centres de formation professionnelle. L'ASMPL souhaite en avril 1940 la mise en place d'un institut au sein de l'ENP de Saint-Étienne, sur la base d'une convention tripartite avec l'Éducation nationale et le Travail[2977]. La perspective ne rencontre cependant pas d'enthousiasme au niveau des administrations. Dès le mois suivant, le service central de la formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre tente de convaincre le patronat métallurgique de l'opportunité d'intégrer à son groupement professionnel l'IPO fondé par Marine-Homécourt,

---

[2974] AN, 19790891/5, note Entretien téléphonique du 4 mars avec M. Faure, Inspecteur du Travail et de la main-d'œuvre, 5 mars 1940.

[2975] AN, 19790891/5, FAMH, Institution de promotion ouvrière, demande d'agrément, 30 mars 1940.

[2976] Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, *Le chef, résumé des conférences faites à Saint-Chamond les 5, 6 et 7 décembre 1940 par Monsieur le Professeur Carrard*, Saint-Étienne, Le Hénaff, sd. [1941].

[2977] AN, 19790891/5, lettre su secrétaire de l'ASMPL P. Cambay au chef du service de la formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre au ministère du Travail, 12 avril 1940.

afin de pallier l'insuffisance de son personnel qualifié[2978]. L'ASMPL accepte le principe de l'extension de la convention signée le 18 mars 1940 avec le ministère du Travail[2979]. Selon ses termes, l'État subventionne les aménagements et allocations, ainsi que le tiers des salaires versés pour les stagiaires de la promotion ouvrière. La défaite survenue peu après interrompt les projets de l'association, ce qui permet à l'administration de « liquider la situation », c'est-à-dire de se désengager d'une convention devenue caduque, dès la fin de l'année[2980].

La tentative d'inclure l'IPO de Saint-Chamond dans le cadre plus général de l'action de l'ASMPL en matière de formation des adultes n'a pas abouti. Le centre poursuit cependant ses activités[2981]. L'effort de promotion passe par le recrutement, par affichage interne à l'entreprise, d'élèves âgés entre 17 et 30, voire 35 ans[2982]. Ils sont recrutés parmi les ouvriers du personnel. L'effectif s'ouvre, dans la limite des places disponibles, aux chômeurs de la région « qui désirent apprendre un métier ou se perfectionner dans les professions de tourneur, fraiseur et ajusteur ». La formation dure de 6 à 9 mois. À son terme, les stagiaires sont placés dans les ateliers de la compagnie. Afin d'optimiser les chances de réussite, des tests sont organisés à l'entrée au centre, inspirés des principes de sélection de Carrard, « de telle sorte que les élèves acceptés ont toutes les chances de réussir leur formation et de subir avec succès à l'issue de cette formation l'essai d'ouvrier professionnel ». Des essais sont également organisés régulièrement dans l'emploi du temps des stagiaires, afin de mesurer leurs progrès. L'arrêté du secrétariat d'État au Travail du 5 février 1942 donne enfin l'agrément au centre de reclassement professionnel et de promotion ouvrière de Marine-Homécourt, baptisé « Centre de formation professionnelle pour ouvriers adultes »[2983]. L'entreprise sollicite alors l'extension de l'agrément aux écoles de forgeurs et de mouleurs, ouvertes en octobre 1941), ainsi qu'à la formation en chaudronnerie devant démarrer prochainement. L'établissement d'une convention est

---

[2978] AN, 19790891/5, lettre du chef du service central de la formation de la main-d'œuvre des industries de guerre au ministère du Travail Morane au président de l'ASMPL, 18 mai 1940.

[2979] AN, 19790891/5, lettre de l'ASMPL au chef du service central de la formation de la main-d'œuvre des industries de guerre au ministère du Travail Morane, 11 juin 1940.

[2980] AN, 19790891/5, lettre du secrétaire général de la main-d'œuvre et des assurances sociales au ministère de la Production industrielle et du Travail au directeur du Travail et de la main-d'œuvre, 28 décembre 1940.

[2981] AN, 19790891/5, lettre du directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt Paul Berthier à la direction générale du Travail et de la main-d'œuvre, ministère de la Production industrielle et du Travail, 12 octobre 1940.

[2982] ADL, 123 W 36, document Centre de formation professionnelle des Aciéries de la Marine à Saint-Chamond, sd.

[2983] AN, 19790891/5, lettre de la direction de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt au secrétaire d'État au Travail, 17 juillet 1942.

également demandé afin de bénéficier de subventions. Les formations sont organisées de la manière suivante pour les stagiaires de la mécanique : huit heures d'enseignement technologique, trente-cinq heures d'enseignement manuel et deux heures de culture physique par semaine[2984]. Au 1er janvier 1942, l'IPO de Marine-Homécourt accueille 65 élèves[2985]. Au 15 juin ce sont 39 auditeurs, dont 3 femmes[2986]. Seuls 7 stagiaires sont présents au centre au début de l'année 1943[2987]. L'encadrement est assuré par six moniteurs : deux ajusteurs, un tourneur, un mouleur et un professeur de dessin.

Les stagiaires du Centre de formation professionnelle pour ouvriers adultes sont rémunérés par la compagnie. Ils sont liés à l'entreprise, au moins lors des premières années de fonctionnement de l'IPO, par l'intermédiaire d'un contrat d'apprentissage spécifique[2988] :

> « Au point de vue salaire, les nouveaux élèves du centre ne sont plus payés au taux minimum de leur ancienne catégorie : D'une part, les jeunes sont soumis à un contrat régulier d'apprentissage et payés comme apprentis. L'article 7 de ce contrat […] définit leur nouveau salaire. D'autre part, les ouvriers spécialisés qui y sont admis sont provisoirement déclassés comme simples manœuvres pendant la durée de leur stage de perfectionnement. Il est à remarquer que cet abaissement de salaire est relativement limité de manière à éviter que nos élèves et leur famille considèrent cet apprentissage comme une solution de misère, et à obtenir leur adhésion morale indispensable ».

La direction argue de la « lourde charge » que représente le fait d'ajouter cette rémunération aux frais engendrés par l'organisation du centre[2989]. Les contrats d'apprentissage déposés par l'entreprise au conseil de prud'hommes de Saint-Chamond en octobre 1940 permettent

---

[2984] AN, 19790891/5, lettre du directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt Paul Berthier au chef de service de la formation professionnelle, SE au Travail, 23 décembre 1942.

[2985] AN, 19790891/5, Institution de promotion ouvrière de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt à Saint-Chamond, juin 1943.

[2986] La féminisation des formations professionnelles accélérées de la métallurgie lyonnaise, attestée à l'automne 1940, n'a *a priori* pas d'équivalent dans la Loire (cf. Marianne Thivend, « Les formations professionnelles en temps de guerre… », art. cit., p. 164-166).

[2987] AN, F 22/1831.

[2988] AN, 19790891/5, lettre du directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt Paul Berthier à la direction générale du Travail et de la main-d'œuvre, ministère de la Production industrielle et du Travail, 12 octobre 1940.

[2989] ADL, 123 W 36, document Centre de formation professionnelle des Aciéries de la Marine à Saint-Chamond, sd. Les élèves du centre bénéficient des avantages de la cantine et des cantonnements de la compagnie, ce qui a son importance durant la guerre. Le recrutement est par ailleurs ouvert uniquement aux citoyens et protégés français.

d'ailleurs de comparer les rémunérations prévues pour les apprentis réguliers et les élèves-ouvriers de l'usine[2990].

Tableau n°45 : Comparaison des rémunérations journalières des apprentis et horaires des élèves-ouvriers ayant signé un contrat d'apprentissage à l'usine de Saint-Chamond de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, octobre 1940.

Allocation journalière aux apprentis de Marine-Homécourt à Saint-Chamond, 1940		Salaire horaire des élèves-ouvriers de Marine-Homécourt à Saint-Chamond, 1940	
Contrat d'apprentissage	Tarifs depuis 1933	Tarifs de 1940	Contrat d'apprentissage CFP
1er semestre	2,50	1,25	De 16 à 16 ½ ans
2e semestre	3	1,55	De 16 ½ à 17 ans
3e semestre	4	2,17	De 17 à 18 ans
4e semestre	5	2,47	De 18 à 19 ans
5e semestre	7	4,33	De 19 à 20 ans
6e semestre	8	4,95	À 20 ans et au-dessus
Majoration journalière sur les 3 années suivant la sortie d'apprentissage Hors service militaire	1	0,50	Prime horaire possible
Durée : 3 années en général		Durée : 6 à 9 mois	

Il apparaît nettement la situation avantageuse, du point de vue économique, d'un jeune ouvrier dégagé de ses obligations en matière d'apprentissage et recruté au titre de la promotion ouvrière, vis-à-vis d'un apprenti en fin de formation. L'urgence des besoins en main-d'œuvre explique la mise en place d'un tel système, cependant contrebalancé par les avantages ultérieurs en termes de rémunération, voire de promotion, ouverts aux anciens apprentis de l'école de formation. Le centre de formation d'adultes de Marine-Homécourt fonctionne au-delà de la Libération – malgré une interruption probable au cours de l'année 1943 –, servant à la reconstitution de la main-d'œuvre qualifiée lorsque l'usine produit à nouveau au bénéfice des intérêts alliés.

À côté de la réalisation de Marine-Homécourt, l'évolution législative et réglementaire en matière de formation professionnelle et de politique de main-d'œuvre aboutit régulièrement à des discussions sur le sujet au niveau des instances administratives et organisations patronales

[2990] ADL, 1183 W 55, contrats d'apprentissage déposés au conseil de prudhommes de Saint-Chamond, 1940.

locales[2991]. Le ministère du Travail lance au début de l'année 1941 une enquête sur le chômage, qui aborde l'enjeu du reclassement professionnel des chômeurs. Cette question fait l'objet d'un développement important dans le rapport d'Ernest Gastal, un syndicaliste CGT – tendance Belin –, secrétaire de la Bourse du Travail de Roanne, présenté à la commission départementale du Travail de la Loire lors de la 20 mars 1941[2992]. Le propos porte alors sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constatée dans le secteur du bâtiment, qui pourrait motiver l'organisation d'une filière dédiée et la création d'un institut de promotion ouvrière[2993]. C'est cependant l'importance stratégique des prélèvements de main-d'œuvre demandés par l'Allemagne depuis février 1941, renforcée sous l'impulsion de Fritz Sauckel – nommé plénipotentiaire en charge de la main-d'œuvre en mars 1942 –, qui vient bouleverser les pratiques. Le manque de main-d'œuvre touche les usines du Reich, malgré le vivier des prisonniers de guerre. L'Organisation Todt, chargée de réaliser des travaux à l'étranger, est également demandeuse de bras sur le sol français. Devant l'échec des politiques de Relève basées sur le volontariat, la loi du 4 septembre 1942 organise la mobilisation des citoyens français âgés de 18 à 50 ans, et des citoyennes célibataires âgées de 21 à 35 ans, afin d'effectuer des travaux d'intérêt national en zone libre. L'embauchage et le licenciement sont désormais soumis au contrôle de l'inspection du Travail[2994]. La gestion du personnel des sociétés dépendant de l'un des 59 comités d'organisation désignés par la nouvelle réglementation est modifiée. Les entreprises de la métallurgie, du bâtiment et des transports sont alors contraintes de remplir des états du personnel devant service à la désignation d'ouvriers devant partir travailler en Allemagne. C'est cependant la loi du 16 février 1943 qui organise définitivement les conditions du Service du travail obligatoire (STO). Le personnel requis des usines classées Sperr-Betriebe, c'est-à-dire

---

[2991] Sur les politiques françaises et allemandes de main-d'œuvre : Bernd Zielinski, « Le chômage et la politique de la main-d'œuvre de Vichy (1940-1942) », *in* Denis Peschanski et Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers français…*, *op. cit*., p. 295-304 ; Vincent Viet, « La politique de la main-d'œuvre de Vichy », *in* Olivier Dard, Jean-Claude Daumas et François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français…*, *op. cit*., p. 103-119 ; Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007 ; Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2010.

[2992] ADL, 123 W 71, réunion de la commission départementale du Travail, 20 mars 1941.

[2993] La chambre syndicale du bâtiment organise au cours de la guerre son propre IPO à Saint-Étienne, sur lequel n'existent que peu d'informations (AN, F 22/1831). Sur l'importance de la période 1940-1944 dans l'émergence de l'offre de formation professionnelle dédiée au bâtiment, cf. Pierre Benoist, *La formation professionnelle dans le bâtiment…, op. cit.*

[2994] *BCCSE*, année 1942, n°3, séance du 10 novembre 1942, « Utilisation de la main-d'œuvre, application de la loi du 4 septembre 1942 », p. 142 et suiv.

produisant pour le Reich, peut obtenir son maintien à son poste. Il existe désormais un véritable risque pour la conservation de la main-d'œuvre qualifiée.

La réflexion sur l'utilité de la formation professionnelle est posée par la mise en œuvre du décret du 15 février 1943, pris en application du titre IV de la loi du 4 septembre 1942. Celle-ci prévoit une formation obligatoire sur le lieu de travail pour les ouvrières et ouvriers concernés par le texte de loi. Les établissements soumis à ces dispositions sont désignés par un autre arrêté du 15 février : il s'agit des entreprises employant au moins vingt ouvriers, ressortissant d'un certain nombre de comités d'organisation de la métallurgie[2995]. Des pourcentages minima de spécialistes à former sont établis. Il est également prévu que les salaires des travailleurs en formation doivent être équivalents à leur rémunération antérieure à l'atelier, sauf pour les oisifs ou les assujettis au STO, qui reçoivent le salaire minimum du manœuvre de la spécialité enseignée[2996]. Malgré ces contraintes, le patronat métallurgique n'envisage toujours pas d'organiser de centre collectif, à même de répondre aux obligations pesant sur les entreprises du secteur. Les réalisations demeurent individuelles. Brunon-Vallette (Rive-de-Gier) « a déjà instruit [au 3 septembre 1943] 60 manœuvres dont elle a fait des ouvriers[2997] ». Les Boulonneries Palle-Bertrand (Le Chambon-Feugerolles) ne dérogent pas, de leur côté, à leur pratique traditionnelle : « L'usine a formé de tout temps tous ses ouvriers spécialisés à partir de manœuvres ou d'ouvriers ordinaires[2998] ». Les Aciéries du Nord ont, quant à elles, fondé une école de formation professionnelle accélérée dans leur usine de L'Horme, afin de former des aide-ajusteurs, soudeurs et tuyauteurs[2999]. Les exemples pourraient être multipliés, grâce à la consultation des comptes-rendus de visites d'inspection des agents de la direction des Industries mécaniques et électriques[3000].

Une nouvelle enquête du ministère du Travail, portant sur l'apprentissage et l'orientation professionnelle, est l'occasion en avril 1944 d'une discussion sur la rééducation professionnelle

---

[2995] *BCCSE*, année 1943, n°2, séances des 12 avril et 28 juin 1943, « Orientation et utilisation de la main-d'œuvre », p. 80 et suiv.

[2996] Sylvie Schweitzer, « L'enseignement technique lyonnais… », art. cit., p. 175.

[2997] ADR, 130 W 48, compte-rendu de visite aux Ets Brunon-Vallette & Cie, 3 septembre 1943.

[2998] ADR, 130 W 26, compte-rendu de visite à la Société d'exploitation des Boulonneries Palle-Bertrand & Cie, 13 septembre 1943. À noter la confusion que les termes utilisés – ouvriers spécialisés au lieu de professionnels ou spécialistes – peuvent induire.

[2999] ADR, 130 W 36, compte-rendu de visite à la Société des Aciéries du Nord, 15 septembre 1943. Il y a à cette date six ajusteurs et cinq soudeurs en formation.

[3000] ADR, 130 W 24-106.

– distincte de la promotion ouvrière – au sein de la commission départementale du Travail. Le directeur des Usines de Pontlieue André Allier estime que la rééducation doit se faire en centres spécialisés et non en entreprise[3001]. L'inspecteur départemental du Travail évoque les exemples de rééducation aux Aciéries du Nord ou à la SCEMM (Saint-Étienne) « qui, en quelques mois, transforment des manœuvres, des coiffeurs en bons ouvriers ». Le dirigeant de la Société des mines de la Loire Antoine Roche estime que le nombre de travailleurs à rééduquer ne justifie pas la création de centres. Le principal souci serait, selon lui, de trouver des moniteurs spécifiques aux formations d'adultes. L'inspecteur du Travail signale qu'il y aurait 1 180 ouvriers à former par trimestre dans le département. Allier estime que le retour des ouvriers partis en Allemagne contraindra à mettre en œuvre leur rééducation. Le « développement du machinisme » doit également aboutir au reclassement de nombreux travailleurs. Il y a en tout cas une opposition unanime du patronat à toute imposition d'un employeur aux ouvriers à rééduquer : « la commission estime qu'il y a lieu de ne pas fixer des règles trop précises ». Il est également exprimé à cette occasion une volonté claire de soutenir le développement de la formation professionnelle des adultes, notamment de la promotion ouvrière, en demandant à l'État de se charger de former suffisamment de moniteurs compétents, et en rendant plus « technique » le placement de la main-d'œuvre (examens médical, social, etc.). Malgré le projet de loi du 29 mai 1944 relatif à l'organisation de la formation professionnelle, la tâche revient aux forces politiques, économiques et syndicales de la France libérée.

b. Le souhait d'un centre collectif de formation pour la métallurgie après la Libération

La formation professionnelle des adultes présente un intérêt particulier pour l'étude des interactions entre système de formation et conjoncture économique à partir de la Libération. Investie par la CGT et le patronat du bâtiment, la FPA connaît désormais une institutionnalisation différenciée à partir de 1945 par rapport à la formation des apprentis au sein des futurs centres d'apprentissage[3002]. Au niveau national, l'UIMM ne montre pas le même enthousiasme qu'au moment de l'entre-deux-guerres, lorsque la rééducation des chômeurs s'est

[3001] ADL, 123 W 71, réunion de la commission départementale du Travail de la Loire, 7 avril 1944.
[3002] Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*, *op. cit.* ; cf. infra.

mise en place. Le recours à l'enseignement professionnel est désormais privilégié, malgré le renforcement de l'intervention de l'État dans son organisation. La formation des adultes présente pourtant un intérêt non négligeable afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre. Du côté des travailleurs, l'opportunité est réelle pour les manœuvres et les ouvriers spécialisés souhaitant se qualifier ou se reconvertir. Le décret du 12 octobre 1945 modifie et complète le décret du 6 mai 1939. Les dispositions relatives aux institutions de promotion ouvrière et de reclassement professionnel des chômeurs donnent une nouvelle dynamique aux centres dédiés à ces formations. Le ministère du Travail instaure le dialogue avec les acteurs locaux par deux canaux : sa propre administration, à travers la sous-direction de la formation professionnelle rattachée à la direction de la main-d'œuvre (direction générale du travail et de la main-d'œuvre) ; l'Institut national de formation des cadres professionnels, autrement dit le nouveau nom de l'école du 14, rue Dareau à Paris, dépendant avant tout de l'Association pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (AFRMO)[3003]. Cette structure gestionnaire est une structure tripartite, associant les organisations patronales et syndicales à l'État.

Le secteur du bâtiment, comme les autres professions présentes en région stéphanoise – rubanerie, mines, imprimerie, etc. – a profité des politiques de Vichy pour mettre en place une véritable stratégie, et de fait une action collective, relative à la formation de ses travailleurs. C'est le cas pour l'apprentissage comme pour la formation des adultes, qui bénéficient d'institutions dédiées, quoique la question des locaux ne soit résolue qu'à la fin des années 1940[3004]. Il advient alors une segmentation définitive entre le devenir des formations pour les mineurs et celles des adultes, alors que l'histoire de centres de formation professionnelle, accélérée ou non, depuis 1939, ne l'imposait pas du point de vue immobilier. La métallurgie, principale bénéficiaire de l'offre publique d'enseignement technique mise en place depuis la loi de 1880 – renforcée par de nombreuses écoles privées –, n'est pas confrontée aux mêmes enjeux. De fait, la situation de la formation accélérée des adultes des métaux est résolument différente de celle du bâtiment. Le développement des centres d'apprentissage au sein des écoles professionnelles publiques s'interrompt en 1945, lorsque ces institutions deviennent

---

[3003] Il n'a jamais été question dans les archives que j'ai consultées pour le département de la Loire de l'Association pour la formation professionnelle des ouvriers de la métallurgie. L'organisation intègre l'ANIFRMO dès la fondation de cette dernière.

[3004] Antoine Vernet, *La formation professionnelle et l'industrie à Saint-Étienne : organisation, interactions et enjeux autour de la main-d'œuvre qualifiée, 1944-1981*, mémoire de master 2 d'histoire, sous la direction de Brigitte Carrier-Reynaud, Université de Saint-Étienne, 2011.

exclusivement destinées à la formation d'ouvriers âgés de moins de 18 ans. Les centres annexés aux écoles techniques privés ont eux déjà disparus. Il n'existe alors plus dans la région stéphanoise que des centres de grandes entreprises métallurgiques – Marine-Homécourt, Aciéries et forges de Firminy, Schneider & Cie (La Chaléassière), SCEMM[3005]. Le contexte de la reconstruction et les débuts de la planification encouragent pourtant au développement de la formation accélérée, l'extension de l'apprentissage ne pouvant aboutir qu'à des effets à moyen terme sur l'économie nationale[3006]. Dès 1947, la construction souhaité d'un centre collectif se heurte à l'insuffisance des finances publiques consacrées à la FPA[3007].

La réorganisation de la formation professionnelle des adultes sous l'égide de l'AFRMO, puis la nouvelle Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (ANIFRMO) à partir du décret du 11 janvier 1949, s'accompagne, outre de la reprise en main progressive de l'État face à la CGT, d'une diminution des moyens budgétaires alloués[3008]. Les effets du décret du 11 janvier 1949 sont vivement dénoncés par les syndicats de travailleurs, qui se positionnent en défenseurs de la FPA[3009]. Plus que jamais, les ouvertures de centres collectifs de formation des adultes dépendent véritablement de la volonté des pouvoirs publics. À Saint-Étienne, la construction du centre dédié aux métiers du bâtiment rue Eugène Muller, décidée avant le décret, arrive à son terme. L'inauguration se déroule à la fin du mois de novembre 1949[3010]. Pour la métallurgie en revanche, la situation est figée. L'ANIFRMO connaît alors d'importantes coupes budgétaires[3011]. Le dernier centre FPA d'entreprise – mais en partie subventionné par l'État – encore ouvert, celui de Marine-Homécourt à Saint-Chamond, interrompt d'ailleurs son activité le 18 novembre 1949[3012].

[3005] Cf. chapitre 7.

[3006] « L'apprentissage et l'enseignement technique sont des moyens nouveaux de formation de la jeunesse mais leurs résultats ne se feront sentir qu'à échéance lointaine. Or, des besoins exceptionnels sont à satisfaire avant la fin de l'année 1947. La formation professionnelle accélérée est le principal moyen susceptible de satisfaire des besoins exceptionnels » (Premier plan, commission de la main-d'œuvre du commissariat général au Plan, cité par Charlot et Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers*…, *op. cit.*, p. 341).

[3007] ADL, 282 W 105, réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Loire, 15 octobre 1947.

[3008] Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*…, *op. cit.* ; Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi*…, *op. cit.*

[3009] ADL, 123 W 36. Les plaintes sont de l'Union des métaux FO de Saint-Étienne, et de l'Union régionale des syndicats CFTC de la métallurgie à Saint-Étienne,

[3010] ADL, 57 J 44, lettre du président de la commission départementale de la formation professionnelle des adultes du bâtiment de la Loire Jean-Charles Stribick à Georges Bidault, 10 novembre 1949.

[3011] Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi*…, *op. cit.*, p. 50-51.

[3012] AN, 19790891/5, rapport du contrôle du centre de formation professionnelle accélérée des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, Saint-Chamond, 24 mars 1950.

Cependant, une institution de ce type, fonctionnant dans un établissement industriel nationalisé, va dépasser sa fonction initiale en s'adressant à une main-d'œuvre extérieure à ses services.

c. Le fonctionnement du centre de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne (1948 – 1953)

La Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne (MAS) possède, comme d'autres établissement dépendant du ministère de la Guerre, sa propre école de formation professionnelle accélérée. Les directives de la Direction des études et fabrications d'armement (DEFA) prévoient un quota de 20 % pour le reclassement de la main-d'œuvre non spécialisée de ses établissements, ainsi qu'un quota identique pour le reclassement des militaires de carrière en fin de contrat devant intégrer l'industrie[3013]. Il faut enfin noter la proportion importante, 60 %, qui concerne les agents non qualifiés de l'industrie présentés par le ministère du Travail en application du décret du 9 novembre 1946 – texte fondateur de l'organisation de la FPA. À Saint-Étienne, les effectifs accueillis par l'école demeurent numériquement réduits, surtout au vu des autres établissements dépendant de la DEFA. La MAS prévoit ainsi de former ainsi 18 stagiaires – 10 ajusteurs, 4 tourneurs, 4 fraiseurs – lors du stage des six premiers mois de l'année 1948[3014]. Dans le même temps, la Manufacture de Châtellerault occupe 46 stagiaires, l'atelier de construction de Bourges 24. Les logiques de recrutement sont ainsi nettement différenciées suivant les implantations et les fabrications de chaque site. Dans le cas stéphanois, les places « sont entièrement à la disposition du service de reclassement et du ministère du Travail ». Il n'y a pas ici de promotion de la main-d'œuvre non spécialisée des établissements de la DEFA, contrairement aux autres établissements de l'Armement – l'Atelier de construction de Caen excepté.

[3013] AN, 19790892/1, lettre du ministre de la Guerre, direction des études et fabrications d'armement, au directeur de l'Atelier de construction de Rennes, 8 août 1947. Sur la DEFA : Sandrine Dauchelle, « La Direction des Études et Fabrications : un service industriel et militaire », *in* Dominique Barjot (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*…, *op. cit.*, p. 221-237.

[3014] AN, 19790892/1, lettre du ministre des Forces armées au ministère du Travail, 9 décembre 1947.

Le fonctionnement du centre se heurte à un certain nombre de complexités administratives. Déjà, si les frais du centre de la MAS sont toujours couverts par l'ANIFRMO[3015], des difficultés occasionnelles surviennent dans le paiement des salaires des stagiaires[3016]. Ces retards suscitent le mécontentement des organisations professionnelles. Surtout, l'organisation du centre au sein d'un établissement dépendant de la DEFA contraint l'obtention d'autorisations spécifiques nécessaires à la tenue des stages[3017]. Autant le ministère du Travail que celui de la Défense nationale ont à se prononcer sur la question. Le statut du centre se traduit également par des enquêtes des services de sécurité militaire du territoire sur les stagiaires, pouvant aboutir à des renvois purs et simples[3018].

Le recrutement des élèves est assuré par l'intermédiaire de l'office départemental du Travail[3019]. Il se base sur des examens psychotechniques et médicaux. L'emploi du temps prévoit 1020 heures de formation en 1952, réparties sur cinq journées de travail par semaine, soit 45 heures. Le personnel dédié se compose d'un directeur – également chargé de l'école d'apprentissage de l'établissement –, d'un chef des travaux, et d'un moniteur par spécialité, les quatre derniers ayant reçu une formation à l'École des moniteurs de Rueil de la DEFA[3020]. Le stage débouche sur l'obtention d'un certificat de formation professionnelle. Le stage débutant au 1er septembre 1952 doit ainsi accueillir 26 stagiaires, dont 13 en ajustage, 6 en tournage et 7 en fraisage[3021]. L'augmentation de la capacité du centre est une demande récurrente de la commission départementale de la main-d'œuvre, notamment des syndicats ouvriers[3022].

[3015] AN, 19790892/1, lettre du ministre du Travail (sous-direction de la formation professionnelle, 5ème bureau, section A) au directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de la Loire, 15 avril 1949 ; note du contrôleur financier Puveland, 14 janvier 1950.

[3016] AN, 19790892/25, réunion de la sous-commission FPA des métaux du département de la Loire, 10 mai 1949.

[3017] AN, 19790892/1, lettre du ministre du Travail (sous-direction de la formation professionnelle, 5ème bureau, section A) au directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de la Loire, 28 avril 1949.

[3018] AN, 19790892/25, rapport de contrôle du centre des métaux de la MAS, 11 août 1953.

[3019] AN, 19790892/25, contrôle technique des centres de formation professionnelle, centre de la MAS, 3 novembre 1952.

[3020] Durant les années précédentes, d'autres formateurs ont bénéficié d'une instruction à l'école des moniteurs de Belle-Ombre par exemple : AN, 19790892/25, contrôle technique des centres de formation professionnelle, centre de la MAS, 2 novembre 1951.

[3021] On se rapproche ainsi de la forme pédagogique idéale, prise par la FPA après la Libération, que décrit Antoine Prost : un moniteur pour quinze stagiaires (Antoine Prost, *Histoire de l'éducation*…, *op. cit.*, p. 683).

[3022] Par exemple, AN, 19790892/25, lettre du préfet de la Loire au ministre du Travail (direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, 5e bureau), 2 décembre 1952.

Les machines-outils à disposition du centre proviennent de matériel réformé en raison de sa vétusté[3023]. Leur état se révèle en conséquence fort inégal[3024]. Les palmers, ou micromètres, manquent, ainsi que les jauges de profondeur, ce qui pénalise d'autant la vérification des cotes des objets tubulaires que les élèves ont à usiner. Au contraire, l'outillage d'exécution est suffisant tant en quantité qu'en qualité. Les rapports des inspecteurs de la rue Dareau ne manquent pas de formuler leurs appréciations sur les méthodes d'enseignement des moniteurs, et leur respect des programmes et directives de l'ANIFRMO. Les enseignements du moniteur d'ajustage, par exemple, sont jugés insuffisamment progressifs et participatifs, tant dans la validation des connaissances que la compréhension des nouveaux. Pour chaque exercice de travaux pratiques, les élèves travaillent à l'aide des tirages héliographiés. Le contrôleur reproche toutefois aux moniteurs de ne toujours pas organiser de cours spécifiques de dessin, ou de ne pas suffisamment préparer leurs cours à l'aide d'un dossier complet – dessin de la pièce à travailler, fiche de notation, plan de la leçon avec liste du matériel et outillage à préparer, méthode d'exécution et notions techniques à expliquer. Leur valeur professionnelle n'est cependant pas remise en cause.

Les sessions d'examen des stages organisés d'août 1951 à janvier 1952, et février à juillet 1952, donnent d'assez bons résultats : 17 des 21 stagiaires ajusteurs ayant achevé leur formation ont obtenu leur certificat[3025]. Du côté des fraiseurs, un seul échec est à noter sur les 10 candidats, et aucun en ce qui concerne les 12 tourneurs nouvellement formés. Les examinateurs se composent notamment de délégués désignés par les organisations patronales et ouvrières[3026]. De courtes études sur le devenir des anciens stagiaires du centre de la MAS, réalisées à l'occasion des contrôles techniques, permettent de mieux apprécier le rôle de ces formations. Les informations récoltées concernent dix stagiaires en 1951[3027], huit stagiaires en 1952[3028]. Ces informations proviennent de différentes entreprises stéphanoises : la SOMA, les Ets

---

[3023] AN, 19790892/25, lettre du secrétaire général de l'ASMPL Georges Meillier au directeur de la main-d'œuvre, (sous-direction de la formation professionnelle, 5e bureau, section 1), 23 janvier 1953.

[3024] AN, 19790892/25, contrôle technique des centres de formation professionnelle, centre de la MAS, 3 novembre 1952.

[3025] AN, 19790892/25, contrôle technique des centres de formation professionnelle, centre de la MAS, 3 novembre 1952.

[3026] AN, 19790892/25, réunion de la sous-commission FPA des métaux du département de la Loire, 23 juin 1950.

[3027] AN, 19790892/25, contrôle technique des centres de formation professionnelle, centre de la MAS, 2 novembre 1951.

[3028] AN, 19790892/25, contrôle technique des centres de formation professionnelle, centre de la MAS, 3 novembre 1952.

Heurtier, les Ets Murat (Saint-Priest-en-Jarez), la société Bennes Marrel, Wageor (Compagnie électro-mécanique – CEM –, anciens Éts Wagner), et les Aciéries du Forez. Il s'agit de sociétés de dimension inférieure aux usines ayant organisé par le passé leurs propres centres de formation d'adultes[3029]. L'âge des travailleurs est compris, au moment du stage, entre 17 et 31 ans. Les résultats obtenus aux examens de fin de session sont globalement bons. La maîtrise du dessin présente des disparités réelles d'un candidat à l'autre. Anciens manœuvres ou OS, plus rarement travailleurs reconvertis d'autres professions, ils ont accédé, à de rares exceptions, au grade d'OP1, parfois OP2. Un ancien stagiaire a même obtenu d'être muté au sein du bureau de dessin de Wageor. La qualité des ouvriers formées est reconnue, et leur rendement apprécié. Toutefois des insuffisances sont remarquées dans les compétences des ouvriers passés par le centre de la MAS, quant au respect des tolérances ou à la maîtrise de la notion de temps d'usinage. Les salaires horaires obtenus par les anciens stagiaires dépassent souvent 120 francs avant même une année pleine chez leur employeur[3030].

Le centre permet ainsi d'alimenter en main-d'œuvre qualifiée les entreprises de la région. La limitation de sa capacité à 26 stagiaires renforce toutefois la disparité entre l'effectif ainsi formé et le personnel estimé de la métallurgie du département de la Loire, estimée à 50 000 ouvriers, Roanne inclus[3031]. La comparaison avec le nombre d'offres d'emploi non satisfaites dans la métallurgie départementale – 21 en novembre 1951, 64 en janvier 1952, 18 en février – semble indiquer que les besoins sont relativement couverts, si l'on prend en compte les flux formés scolairement ou par promotion interne. La conjoncture économique est alors au ralentissement[3032]. Le recrutement des stagiaires se réalise cependant sans difficultés, et le placement est aisé. La quasi-totalité des jeunes gens formés demeurent d'ailleurs dans leur profession[3033]. L'ASMPL signale ainsi à la sous-direction de la formation professionnelle du ministère du Travail l'intérêt de la reconduction du centre à l'été 1952[3034]. Ce sont alors plus de cent-dix personnes ont alors fait acte de candidature de leur propre initiative, ce qui

---

[3029] Cf. chapitre 7.

[3030] La région de Saint-Étienne possède alors un abattement de 6 % en termes de zone de salaires.

[3031] AN, 19790892/25, rapport de contrôle du centre des métaux de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne, contrôle du 5 mai 1952.

[3032] Cf. chapitre 7.

[3033] AN, 19790892/25, réunion de la sous-commission de FPA des métaux du département de la Loire, 26 juin 1952.

[3034] AN, 19790892/25, lettre du secrétaire général de l'ASMPL Georges Meillier au directeur de la main-d'œuvre au ministère du Travail, 27 juin 1952.

représente potentiellement quatre sessions de formation. L'ouverture d'une formation de soudeurs à l'arc est demandée par le délégué CGT Jean Roussillon à la commission départementale de la main-d'œuvre[3035]. Un industriel local propose, sans résultats, la location de son usine afin d'y former des tôliers-chaudronniers[3036]. Le centre de la MAS, qui bénéficie de l'assentiment des organisations patronales et ouvrières, est pourtant menacé par les tergiversations du ministère de la Guerre quant à la mise à disposition du local et du matériel.

d. La recherche d'une solution pérenne pour la FPA des métaux

La pérennité du centre de la MAS n'a jamais été assurée depuis sa mise à disposition en 1949. Lorsqu'il est question de son éventuelle fermeture en 1951, la levée de boucliers des syndicats de travailleurs est immédiate[3037]. La suggestion d'envoyer les candidats du département de la Loire dans le centre de Crépieux-la-Pape (département du Rhône), au nord de Lyon, est rejetée sans appel. L'ouverture d'un centre collectif autonome de la MAS ou l'aménagement de baraquements au sein du centre de FPA du bâtiment de Saint-Étienne est proposée. Les syndicalistes savent pourtant que l'arrêt prochain des fabrications militaires, qui ont soutenu l'activité de la métallurgie locale depuis 1944, risque de mettre en difficulté le secteur, et ce faisant, de grever les chances d'obtenir une réponse positive. Les services du ministère du Travail arguent de l'insuffisance de leurs budgets pour rejeter ces solutions[3038]. L'acquisition du matériel nécessaire représente une plus grande difficulté à résoudre que celle des locaux[3039].

Au début de l'année 1953, l'ASMPL sollicite le député MRP de la Loire Georges Bidault, alors ministre des Affaires étrangères, afin d'obtenir par son entremise et son entregent la réouverture du centre[3040]. La demande aboutit – l'intervention de Bidault n'était d'ailleurs pas

---

[3035] ADL, 282 W 41, réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 22 mai 1953. L'orientation des stages de FPA vers des spécialités plus rares que celles de la mécanique sur le marché du travail est d'ailleurs une demande patronale (Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*, *op. cit.*, p. 112).

[3036] AN, 19790892/25, lettre du directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de la Loire Fournier au ministre du Travail (sous-direction de la FPA), 7 avril 1953.

[3037] ADL, 358 vt 110, réunion de la CDMO de la Loire, 8 mai 1951.

[3038] AN, 19790892/25, lettre du ministre du Travail (direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, 5e bureau section A) au président du conseil d'administration de l'ANIFRMO, 10 avril 1952.

[3039] ADL, 358 vt 110, réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Loire, 8 mai 1951.

[3040] AN, 19790892/25, lettre de Paul Racon à Georges Bidault, 26 mars 1953.

nécessaire –, mais toujours de façon provisoire. La DEFA informe d'ailleurs la direction départementale du Travail et de la Main-d'œuvre qu'il s'agit du dernier stage autorisé au sein de la MAS, l'atelier devant être repris à la fin de la session en juillet[3041]. Devant la menace, le transfert du centre dans des locaux spécifiques s'impose. Un projet d'acquisition d'un immeuble situé au 44, rue Boisson, anciens ateliers rubaniers des Éts Thiollier, est mis en route[3042]. Les finances ministérielles contraignent toutefois à n'envisager que la location de l'immeuble dans un premier temps, ce qui ne braque pas ses propriétaires. La capacité des locaux envisagés est équivalente à celle de l'atelier de la MAS, et ne permet pas une extension importante de la capacité du centre. La Manufacture accepte en principe la location du matériel jusqu'à lors mis à disposition. Pourtant, rien ne se passe. Dès la rentrée 1953, les candidats stéphanois à la FPA sont envoyés dans les centres de Lyon et Bourges[3043].

Les trois unions départementales de syndicats de travailleurs se lancent alors dans une campagne de revendication constante, afin d'obtenir la réouverture de la filière des métaux. Cette demande est régulièrement relayée par la presse locale[3044]. Les services du Travail ne reconnaissent pas en 1954 l'urgence d'une telle requête, eu égard aux prévisions statistiques de main-d'œuvre[3045]. Les délégués syndicaux, ouvriers comme patronaux, arguent pourtant des besoins relevés pour certaines professions comme soudeurs, chaudronniers ou tourneurs[3046]. Même les professions de la mécanique ne seraient pas couvertes par les promotions sortant de l'Enseignement technique. L'administration du Travail ne fait pas mystère de sa préférence pour des centres d'entreprises moins coûteux que les centres collectifs, d'autant plus que les besoins du BTP sont alors la priorité d'une ANIFRMO aux moyens limités[3047]. Une nouvelle fois, l'agrandissement du centre de FPA du bâtiment est suggéré, sans effet[3048]. La commission départementale de la main-d'œuvre émet ainsi un vœu afin d'obtenir la création de deux

---

[3041] AN, 19790892/25, réunion de la sous-commission de FPA des métaux du département de la Loire, 27 mars 1953.

[3042] AN, 19790892/25, lettre du ministre du Travail (direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la FPA, 5e bureau section B) au directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de la Loire, 10 juin 1953.

[3043] ADL, 282 W 41, réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Loire, 20 novembre 1953.

[3044] ADL, 149 vt 4, revue de presse des renseignements généraux.

[3045] ADL, 282 W 41, réunion de la CDMO de la Loire, 21 mai 1954.

[3046] ADL, 282 W 41, réunion de la CDMO de la Loire, 23 novembre 1954.

[3047] Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi…*, *op. cit.*, p. 50-51.

[3048] ADL, 282 W 41, réunion de la CDMO de la Loire, 21 février 1955.

nouvelles sections, l'une pour la formation de chaudronniers, l'autre pour des soudeurs[3049]. L'insistance des acteurs économiques locaux, et surtout la reprise économique de 1955, réussissent à convaincre le ministère de l'opportunité d'une réouverture. Toutefois, la seule condition est économique : il faut trouver une ancienne usine, si possible avec l'outillage nécessaire aux formations projetées[3050]. Un premier achat est envisagé dans l'usine désaffectée de la FEVI[3051]. L'outillage n'est pas inclus dans la négociation[3052]. Au bout de deux années de palabres, le coût de l'acquisition est finalement jugé trop important par l'administration du Travail[3053]. Le centre est finalement construit sur le terrain attenant au centre du bâtiment rue Eugène Muller[3054]. Sa réouverture n'a lieu qu'en 1962. La section métaux propose alors des formations en mécanique, chaudronnerie-soudage et automobile[3055].

Portée localement par la dynamique née au début de la Seconde Guerre mondiale, malgré une interruption sous Vichy, la formation professionnelle accélérée se heurte, dans sa version collective, aux dures réalités financières de la Reconstruction. La concurrence des centres d'apprentissage permet au ministère du Travail et à l'association gestionnaire des centres de ne pas répondre favorablement aux incessantes sollicitations syndicales. Le recours provisoire au local aménagé par la MAS ne résiste qu'un temps aux logiques propres de la DEFA. Le patronat métallurgique stéphanois ne s'est pas affiché à l'avant-garde de ce combat. Il sait pouvoir bénéficier d'autres gisements de main-d'œuvre qualifiée, notamment en ce qui concerne les adultes. La promotion ouvrière apparaît à nouveau, à la fin des années 1940, comme un avatar des formations d'adultes. Si des cours de perfectionnement sont possibles depuis la loi Astier (art. 37), l'arrêté ministériel du 15 avril 1948 spécifie, dès son article 1er, la possibilité de créer des cours de perfectionnement menant à la promotion du travail. Ceux-ci permettent aux auditeurs adultes de préparer non seulement les examens du brevet professionnel, mais

---

[3049] AN, 19790892/25, lettre du ministre du Travail (direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, 6ème bureau) au président de l'ANIFRMO, 14 mars 1955.

[3050] ADL, 282 W 41, réunion de la CDMO de la Loire, 22 novembre 1955.

[3051] ADL, 282 W 41, réunion de la CDMO de la Loire, 25 mai 1956.

[3052] ADL, 282 W 41, réunion de la CDMO de la Loire, 12 novembre 1956.

[3053] ADL, 282 W 42, réunion de la CDMO de la Loire, 20 mai 1958.

[3054] ADL, 282 W 42, réunion de la CDMO de la Loire, 17 février 1959.

[3055] Ouvriers d'entretien en mécanique, ajustage outillage, ajustage mécanique, tournage, fraisage, réparation automobile, tôlier carrossier, soudage mixte, préparation fabrication mécanique. (ADL, 1192 W 95, dépliant promotionnel Centre FPA de Saint-Étienne, 1962).

également ceux du CAP. Les écoles publiques de Saint-Étienne bénéficient de l'offre la plus importante : les cours de perfectionnement de l'ENP fondés en 1927, ceux du collège technique de commerce de garçons inaugurés à la rentrée 1943, et ceux du collège technique de jeunes filles en octobre 1950[3056]. Des cours de promotion existent également au collège technique de Firminy depuis novembre 1944 – institutionnalisés par le ministère de l'Éducation nationale en 1951[3057] –, et ceux du collège technique de garçons de Rive-de-Gier sont ouverts en octobre 1948, avec le soutien de la Chambre syndicale patronale de la métallurgie et de la mécanique du canton, mais officialisés seulement à la rentrée 1951[3058]. Les professions de la métallurgie et du commerce bénéficient en priorité de ces fondations. Ces enseignements, basés sur le volontariat des auditeurs, ne paraissent pas motiver l'implication des employeurs dans leur organisation, ce que regrette le directeur de l'ENP de Saint-Étienne en 1951[3059]. En particulier, il déplore l'absence de prise en compte des résultats de leur personnel en vue d'une promotion. Beaucoup reste alors à accomplir.

La période 1940-1954 se caractérise par un engagement minimal du patronat métallurgique stéphanois en faveur du développement de l'offre de formation ouvrière. Certes, cela a souvent été répété, la préexistence de différents établissements dédiés ne justifie pas, au regard des dirigeants d'entreprises, la mise en œuvre de nouvelles structures. L'incitation et l'obligation se mélangent pourtant, à travers la Charte du travail et ses dispositions. Les implications patronales se révèlent alors plutôt idéologiques, ou intéressées par une mission d'intérêt public plutôt que par des considérations propres à la profession. La mise en place des centres de formation professionnelle, notamment féminins, demeure le fait d'acteurs éducatifs ou militants. Le développement de l'action interprofessionnelle, encouragé par le régime, favorise cependant les initiatives. La cause de l'enseignement technique, bien plus que l'adhésion à la Révolution nationale, explique la mise en place de l'AAOP. Le cadre des comités sociaux ne constitue pas une dynamique décisive, en raison d'une mise en œuvre chaotique. De plus, les

---

[3056] ADL, 148 vt 26, note du chef de la 4e division de la préfecture de la Loire au chef de cabinet du préfet, 30 novembre 1955.

[3057] ADL, 282 W 112, lettre du directeur du collège technique de garçons de Firminy au préfet de la Loire, 2 mai 1951.

[3058] ADL, 123 W 11, arrêté de mandatement, ampliation d'arrêté du 22 décembre 1949 du secrétariat d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports.

[3059] ADL, 282 W 112, notice annuelle des cours de perfectionnement de l'ENP de Saint-Étienne, année 1950-1951.

entreprises préfèrent s'occuper de l'organisation interne de l'apprentissage ou de la promotion, plutôt que d'envisager des solutions collectives. La Libération modifie alors les enjeux. L'étatisation des centres d'apprentissage permet, une fois la crainte communiste écartée, de poser les conditions d'une massification consensuelle de l'enseignement professionnelle. Le choix d'associations paritaires pour gérer la FPA souligne au contraire l'absence d'investissement du patronat métallurgique stéphanois au profit de l'instauration d'une offre collective de formation. Là encore, il s'agit d'un schéma décidément familier.

***

Le développement d'une forme scolarisée d'apprentissage entre 1937 et 1954 se comprend dans un contexte institutionnel favorable : l'orientation professionnelle permet de sélectionner au mieux les candidats aux différentes professions ; les services d'orientation et les différentes commissions du Travail et de la main-d'œuvre sont chargées du suivi des besoins en main-d'œuvre de chaque branche et pour chaque métier ; en cas de chômage lié à la crise d'une branche professionnelle ou au trop-plein de main-d'œuvre au sein d'une autre, les centres de reclassement, réadaptation et de formation professionnelle accélérée permettent de faciliter le placement ultérieur dans les industries les plus demandeuses. L'inquiétude patronale s'est manifestée à deux moments particuliers – le Front populaire et les premières années d'après-guerre – autour de la question du rôle de l'État, de la contrainte à la liberté des affaires à la crainte de l'étatisation complète de la formation professionnelle – et de la CGT lors de la difficile gestation des centres d'apprentissage. La Révolution nationale n'a, quant à elle, été ressentie que comme une parenthèse nécessaire au régime libéral par de nombreux employeurs.

Un point est à remarquer : de 1937 à 1954, les différentes branches industrielles ont fini de se rallier à l'idée d'une formation collective des apprentis, en dehors de l'entreprise. La formation scolaire des apprentis ressemble probablement ce qui se pratique déjà durant l'entre-deux-guerres dans certaines écoles techniques privées, dont l'organisation pédagogique n'a été modifiée, à la marge certes, que par les obligations réglementaires inhérentes à la collecte de la taxe d'apprentissage. Construite par le modèle des écoles publiques, la forme scolaire semble convaincre de son intérêt et de son utilité, suffisamment pour ne pas être l'objet d'une opposition quelconque du patronat. Les enjeux se situent probablement à l'autre bout de

l'échelle, dans l'action des organisations patronales nationales et autres groupes d'intérêt auprès des acteurs politiques, ainsi qu'au sein des instances administratives consultatives. La déterritorialisation progressive du contenu des formations menant au CAP contribue d'ailleurs à rendre l'échelon local moins décisif.

Il apparaît donc bien que le souci des différents patronats s'arrête au versant en aval de la formation des apprentis : contrôle des organismes chargés de cette formation, et ce faisant de la socialisation professionnelle de la main-d'œuvre juvénile, maîtrise des coûts, et lorsque l'offre disponible est jugée insuffisante par certaines professions, engagement syndical en faveur de l'ouverture de centres, financement d'une partie de leur équipement ou de leur personnel. Les différentes solutions constituent deux types de marché du travail : les écoles privées et publiques, financées par la taxe d'apprentissage, construisent un marché externe dédié au recrutement des futurs agents de maîtrise, dessinateurs et techniciens ; les centres d'apprentissage facilitent l'externalisation de la formation ouvrière. Il y a ici la confirmation d'une préférence marquée de la métallurgie stéphanoise pour un apprentissage en école, lorsqu'il s'agit de préparer une élite ouvrière. Peut-être, comme l'écrit Vincent Troger, le succès des centres d'apprentissage est-il la marque de l'adhésion tardive des petits industriels à la mise en école de l'apprentissage ouvrier[3060]. La concurrence des formations d'adultes ne suscite pas le même enthousiasme, et connaît des effectifs limités pendant les années de fonctionnement des stages de la MAS. Un panorama complet demande cependant d'étudier les pratiques d'apprentissage et de perfectionnement organisées au sein même des entreprises.

[3060] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, p. 84-85 : « L'ajusteur, qui demeure à la fois le plus généraliste des ouvriers de la mécanique et celui dont la qualification privilégie l'habileté manuelle, est bien ce "technologue habile manuellement" que réclamaient alors les petites entreprises qui demeuraient à l'écart de l'organisation scientifique du travail ». Il demeure alors à résoudre la question de l'utilité du nombre d'ajusteurs formés par rapport à l'évolution de l'organisation du travail industriel, notamment la standardisation des pièces et l'essor toujours plus grand de leurinterchangeabilité.

Chapitre 7 – Qualifier, rationaliser, socialiser. Les pratiques de formation en entreprise (1911 – 1954)

Lors des deux chapitres précédents, l'étude de l'implication des industriels de la métallurgie au sein de l'organisation de l'offre de formation en région stéphanoise a surtout contribué à souligner les liens unissant les écoles et les entreprises. Or, à travers l'obligation de fréquentation des cours professionnels pour les apprentis, l'affectation possibles d'une partie des dépenses réalisées par les usines pour la préparation méthodique et complète à l'exercice d'un métier, il est bien question en creux des pratiques des entreprises. Malgré l'essor de la formation scolaire des travailleurs, l'apprentissage à l'atelier conserve une importance primordiale afin de fournir aux jeunes travailleurs les compétences professionnelles nécessaires à la promotion à des postes réservés à la main-d'œuvre qualifiée. De la même manière, l'essor de formations spécifiques aux ouvriers adultes, entamée d'abord dans un cadre scolaire ou inspiré en partie des pratiques développées par Alfred Carrard, vise également à compléter les rangs, souvent dépeuplés si l'on en croit les industriels, des professionnels. Cette instruction professionnelle, associant l'acquisition plus ou moins méthodique et organisée des savoir-faire à l'atelier, selon des modalités différentes suivant les spécialités, et l'assimilation de savoirs utiles à la pratique d'atelier – principes scientifiques élémentaires, compétences linguistiques, techniques liées à la lecture ou à la réalisation de dessins et croquis, etc. – présentent une spécificité par rapport au recrutement de travailleurs passés par une école. Il s'agit ici d'approcher au mieux les causes d'une telle segmentation des filières de formation, afin d'envisager les justifications de l'existence parallèle des écoles d'entreprises, par rapport aux ressources offertes par la forme scolaire.

A. L'organisation de l'apprentissage au sein des entreprises métallurgiques

L'apprentissage organisé demeure ainsi le domaine privilégié des entreprises. Si l'essor des écoles privées pourrait correspondre à l'intérêt d'une mutualisation des ressources économiques et humaines par différents employeurs la Grand'Grange peut apparaître correspondre à ce

modèle, et si l'utilité des écoles publiques demeure validée, théorie déjà envisagée dans la première partie, par des spécialités, des savoirs ou des emplois hiérarchiques spécifiques à leur personnel et à leur équipement. Il est aussi possible d'envisager une entrée par la demande sociale, mais cela est également le cas des ateliers d'apprentissage en entreprise, qui propose une possibilité de reproduction familiale ou de promotion générationnelle. Outre l'inscription de la socialisation et de la qualification, c'est-à-dire de la négociation entre un travailleur justifiant d'une capacité professionnelle et un employeur proposant un emploi donné, au sein d'un dispositif propre à l'entreprise et à son marché du travail, l'étude de l'apprentissage sur la période 1911-1954 laisse envisager, selon notre connaissance de l'organisation et de la production au cours de la seconde industrialisation, à une adaptation de la formation professionnelle aux mutations provoquées par la diffusion des principes de la rationalisation en entreprise.

L'exercice réalisé dans la première partie, afin de déterminer les objectifs de la mise en école de l'apprentissage, était possible dans la mesure où l'enseignement technique scolarisé correspondait aux besoins des grandes entreprises, ou du moins des entreprises les plus modernisées. Le mouvement d'organisation et de rationalisation du travail industriel mené jusqu'aux premières années de l'introduction des méthodes de Taylor et des principes de Fayol demeurait cohérent vis-à-vis de notre connaissance des pratiques de production à l'atelier ou des relations à l'œuvre avec les bureaux. Malgré quelques connaissances sur la période spécifique de la Première Guerre mondiale, caractérisée par un essor éphémère de la production en (grande) série, le flou demeure sur une grande partie des fabrications des entreprises métallurgiques de la région jusqu'au début des années 1950. Si l'on excepte quelques donneurs d'ordres majeurs, à l'image de Marine-Homécourt ou la MFAC, le tissu industriel stéphanois repose en grande partie sur la sous-traitance, d'usines employant plus d'une centaine de salariés jusqu'au petit atelier artisanal. Il s'agit d'entreprises destinées à la fabrication de produits semi-finis ou de pièces détachées. L'un des spécialités de l'industrie stéphanoise s'avère être la flexibilité de la production, destinée à s'adapter à la variété de la demande, de la grosse sidérurgie au cycle. S'il existe la potentialité d'une rationalisation des procédés de fabrication, notamment à travers une division accrue du travail, il demeure difficile le degré de perfectionnement des pratiques. Le refuge, toujours plus important pour les ouvriers professionnels, des ateliers de maintenance et de réparation, où la maîtrise du métier demeure essentielle, rend peu lisible la poursuite éventuelle de la recomposition des besoins de formation par rapport à la période 1880-1914. L'absence d'un tournant vers la production de masse,

caractéristique par exemple de l'industrie automobile à l'issue de la Grande Guerre[3061], peut difficilement permettre d'en appliquer les principes aux productions locales. Le choix est ainsi fait de demeurer prudent sur les conséquences de la rationalisation sur l'organisation de l'apprentissage. Cela ne signifie pas que l'étude des réalisations de quelques entreprises de la région ne soit pas en mesure de nous renseigner sur les enjeux relatifs à la formation des travailleurs dans le cadre industriel, ou de vérifier, après Guy Brucy, l'existence éventuelle de deux sortes d'apprentissage, entre la grande entreprise et le petit atelier[3062].

1. L'apprentissage dans les grandes entreprises sidérurgiques du bassin stéphanois

Il n'est pas simple d'aborder de manière globale un secteur tourné vers les aciers spéciaux, où les activités de construction mécanique sont particulièrement développées. La séparation qui existe entre les activités de production et de transformation des métaux, et la segmentation consécutive en fonction de leurs besoins de formation, complexifient l'analyse. La scolarisation des apprentissages a, depuis le XIXe siècle, promu avant tout les métiers de la mécanique. La sidérurgie demeure encore concernée par le primat de la formation à l'atelier. La connaissance encore balbutiante des principes scientifiques explique qu'au début des années 1920, l'empirisme conserve son importance. Même au sein d'ateliers de mécanique, les rapports de forces demeurent vifs. La maîtrise, issue du rang ouvrier, appuie son pouvoir vis-à-vis des ingénieurs sur sa connaissance des techniques de fabrications[3063]. Henri Malcor, le premier président de la CAFL, expose une histoire tirée de son expérience lorraine : le chef du service des laminoirs de l'usine des Aciéries de Micheville à Villerupt (Meurthe-et-Moselle) n'a, au début des années 1920, pas l'autorisation de son contremaître de pénétrer l'atelier de tournage

---

[3061] Patrick Fridenson, *Histoire des usines Renault*…, *op. cit.* ; Alain Touraine, *L'évolution du travail…, op. cit.* ; Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit.* ; Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine*…, *op. cit.* ; Yves Cohen, *Organiser à l'aube du taylorisme. La pratique d'Ernest Mattern chez Peugeot, 1906-1919*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001.

[3062] Guy Brucy, « L'apprentissage ou… les apprentissages ? », *Revue française de pédagogie*, n°183, 2013, p. 21-22.

[3063] Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier*…, *op. cit.*, p. 85.

des cylindres. La situation évolue dès les années 1930, et dès lors l'ingénieur devient le seul dépositaire de la légitimité technicienne.

Dans le bassin stéphanois, la Grande Guerre a opéré des modifications importantes dans les relations entre encadrement et main-d'œuvre[3064]. La rationalisation opérée au service des productions de guerre ne peut subsister en l'état, puisque les fabrications en série sont pour la plupart interrompues, et doit être adaptées à l'économie de paix[3065]. Les nouveaux équipements inaugurés pendant le conflit ne sont pas toujours conçus pour une telle conversion. L'investissement des sociétés sidérurgiques dans d'importants efforts d'organisation peut alors, théoriquement, laisser la place en partie à la recherche de gains de productivité par le biais de l'activité des laboratoires d'études. Les politiques sociales inaugurées ou renforcées en raison de l'afflux de main-d'œuvre extérieure à la région, sont en partie poursuivies. Le recours à des ouvriers étrangers ou d'origine rurale se maintient, ce qui permet de mettre à profit l'augmentation des postes de travail sur machines spécialisées. Les dépenses salariales des entreprises profitent de ce recours. Les affrontements sociaux, motivés en partie par l'horizon révolutionnaire, ne disparaissent pas au profit des seuls conflits d'ordre corporatiste. Le retour à une discipline d'atelier traditionnelle, débarrassée de la présence militaire, oblige cependant l'encadrement des entreprises à affirmer de nouveau les hiérarchies professionnelles. Dans ce contexte renouvelé, l'inscription de l'apprentissage au cœur des pratiques professionnelles doit également évoluer.

a. La sidérurgie stéphanoise et l'opportunité d'un apprentissage organisé

La voie de l'apprentissage présente d'autres intérêts pour les industries que la formation des ouvriers en école professionnelle. Cette dernière demeure jugée légitime, mais à certaines conditions. La direction des Aciéries de Saint-Étienne estime en 1920 que « les jeunes gens qui ont reçu cette formation font d'excellents sujets, lorsqu'ils ont une constitution physique robuste et surtout lorsqu'ils ne veulent pas prétendre dès leur début à des postes importants et très rétribués, mais savent au contraire se rendre compte qu'au sortir de l'école, ils ont encore

---

[3064] Alban Graziotin et Antoine Vernet, « Les relations sociales dans le bassin stéphanois… », art. cit.
[3065] Cf. Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*

beaucoup à apprendre et sont seulement très bien préparés à le faire[3066] ». Le contact avec les différents métiers et leurs caractéristiques physiques, l'inscription au sein d'une équipe de travail, l'accoutumance au rythme de production à l'atelier conservent cependant leur intérêt. Il s'agit de préparer au mieux « les jeunes gens qui veulent arriver peu à peu à faire de bons conducteurs d'équipes ». Pour les entreprises, il y a alors nécessité de désigner en interne le personnel d'encadrement, ingénieurs ou contremaîtres, chargé de la formation des apprentis contre rémunération. La direction des Aciéries de Saint-Étienne juge que « les récompenses prévues pour les agents de maîtrise qui ont formé des apprentis sont une excellente institution, qu'il convient de développer et d'encourager le plus possible ». Cependant, elle estime que les seuls ouvriers spécialistes de la grosse métallurgie concernés par un apprentissage « professionnel » sont les tourneurs, ajusteurs, fondeurs, forgerons, lamineurs, chauffeurs et électriciens. Les autres emplois nécessitent seulement « une spécialisation dans l'emploi d'un outillage défini ». À ce titre, la stabilisation du personnel est une obligation, qu'il faut encourager par des mesures salariales comme les primes d'ancienneté. Les cours théoriques de base souhaités sont la grammaire, l'arithmétique, le dessin et les bases de la mécanique. Un cours de technologie est à ajouter en fonction des spécialités. Cette description reprend le projet développé en 1914 d'une « école pratique » au sein de l'usine[3067]. L'extension des cours doit être limitée au nécessaire du point de vue théorique et scientifique, « afin de ne pas arriver à faire des déclassés, cherchant uniquement à changer de milieu[3068] ».

La description est révélatrice. La formation sur le tas à l'atelier demeure la voie privilégiée de l'apprentissage ouvrier. Les savoir-faire ne proviennent que de l'expérimentation des différents postes de travail. Cette idée de polyvalence fonde toujours la qualification ouvrière, face à l'essor des postes spécialisés. L'ouvrier spécialiste est non seulement celui qui est capable d'utiliser son outillage dans n'importe quel atelier, de le régler et de l'entretenir, mais aussi celui qui, par ses compétences techniques, est appelé ensuite à diriger ses camarades spécialisés. La hantise du déclassement demeure d'actualité à l'issue de la Première Guerre mondiale. La désaffection des apprentis serait due au fait que ceux-ci « se croient trop vite ouvriers ou qu'ils sont trop tôt sollicités comme tels par la concurrence ». Il faut ainsi « agir

---

[3066] *BCCSE*, année 1920, séance du 9 juillet 1920, « Apprentissage et cours professionnels », p. 113 et suiv.

[3067] ADL, 117 J 18, ordre de service n°379 de l'ingénieur en chef des FFASE Henri Harmet, 18 février 1914, et ordre de service du 3 juin 1914.

[3068] *BCCSE*, année 1920, séance du 9 juillet 1920, « Apprentissage et cours professionnels », p. 113 et suiv.

surtout sur la mentalité même des jeunes ouvriers, pour que l'instruction qui leur sera donnée ne les pousse pas à vouloir sortir de leur usine et de leur sphère ». La stabilité professionnelle doit être favorisée par l'inculcation de « l'amour du métier ». La loi des huit heures, mal acceptée en principe, présente un bénéfice paradoxal, puisqu'elle met un terme aux injonctions nées de la loi de 1900 sur les modalités de la cohabitation entre ouvriers et apprentis dans les mêmes ateliers.

L'apprentissage en usine demeure ainsi une concurrence réelle pour les établissements publics. Le montant de la rémunération des apprentis incite de nombreux parents à envoyer leurs enfants au travail[3069]. L'instauration de la loi Astier, puis de la taxe d'apprentissage, encouragent les grandes entreprises à institutionnaliser leurs pratiques de formation. C'est ainsi que l'atelier d'apprentissage de Marine-Homécourt, dont la fondation est attestée en 1886, devient un cours professionnel légalement ouvert en 1921. Un examen d'entrée permet de sélectionner les candidats[3070]. Des bonifications sont attribuées aux fils du personnel se présentant à l'examen d'entrée – pratique également en cours chez Peugeot à Sochaux[3071]. Cet alignement sur la norme en vigueur pour les écoles publiques permet non seulement de s'assurer d'un niveau minimal de connaissances générales, tout en permettant aux employeurs de ne pas faire de la possession du certificat d'études primaires un prérequis[3072]. Les candidats à l'école sont examinés au début du mois de juillet, selon un programme incluant des épreuves de calcul, de français, d'orthographe et de dessin[3073].

Aux FFASE, l'organisation d'ateliers d'apprentissage ne bénéficie pas d'une déclaration au titre de l'article 26 (école technique privée) ou 37 (cours professionnels) de la loi Astier. Les ateliers du finissage et des grosses forges ne sont pas reconnus par l'administration de l'Enseignement technique[3074]. Il s'agit cependant de spécialités n'existant pas dans les écoles

---

[3069] Les apprentis des Établissements Jacob Holtzer et des Aciéries et Forges de Firminy sont ainsi rémunérés 4 francs par jour en 1925-1926 (ADL, T 2481, Lettre de l'inspecteur primaire de Saint-Étienne II à l'Inspecteur d'académie de la Loire du 8 janvier 1926).

[3070] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit*., p. 122-123.

[3071] Nicolas Hatzfeld, « L'école d'apprentissage de Peugeot-Sochaux… », art. cit.

[3072] La possession préalable du CEP à l'entrée de l'école de Marine-Homécourt n'est exigée *a priori* qu'après la Seconde Guerre mondiale (Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit*., p. 163-164).

[3073] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit*., p. 122-123.

[3074] ADL, 117 J 20, ordre de service n°732 de l'ingénieur en chef des FFASE, 13 juin 1928.

professionnelles. L'entreprise organise des cours théoriques le samedi au sein des usines[3075]. Sans que la date d'ouverture ne soit spécifiée, les Aciéries et forges de Firminy ouvrent également leur atelier d'apprentissage au début des années 1920[3076]. Ceux-ci se destinent aux futurs ajusteurs, tourneurs et modeleurs. De nombreux jeunes gens se forment également dans les différents ateliers de l'usine, en fréquentant les cours professionnels municipaux. Dernier exemple, les Ets Jacob Holtzer mettent en place, à côté des cours de l'école pratique de Firminy, une « école complémentaire d'apprentissage[3077] ». Celle-ci accueille une cinquantaine de jeunes gens, destinés à devenir des professionnels « ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, mouleurs, modeleurs, menuisiers, lamineurs » et des employés de bureaux. Les spécialités préparées à l'école de Marine-Homécourt sont comparables : ajustage, tournage, dessin industriel, électricité, forgeage, modelage, fraisage et chaudronnerie[3078].

b. L'organisation pédagogique et disciplinaire de l'apprentissage en usine

La formation est organisée sur trois années aux Aciéries et forges de Firminy, quatre années chez Holtzer[3079]. Dans les deux entreprises, l'encadrement des sections est assuré par des contremaîtres. Les cours professionnels organisés à l'école pratique doivent être suivis par les jeunes gens. La formation des apprentis d'Holtzer prévoit 150 heures de formation à l'école, 312 heures de cours de dessin et 104 heures de cours de technologie, ces deux derniers étant organisés dans les locaux de l'usine par un ingénieur. Le volume annuel des enseignements est de 600 heures aux AFY. La durée des leçons n'est pas identique : une heure pour l'usine de Firminy, dont 40 minutes d'exposé et 20 minutes d'interrogation ; chez Holtzer, les cours donnés à l'usine durent une heure trente pour le dessin industriel (dont une heure consacrée à la pratique du croquis ou du dessin), une heure pour la technologie. Des devoirs écrits sont organisés régulièrement, afin de vérifier la progression des apprentis sur les enseignements de

---

[3075] ADL, T 2481, lettre de l'inspecteur primaire de Saint-Étienne II à l'inspecteur d'académie de la Loire, 8 janvier 1926.

[3076] ADR, 1 T 2258, dossier de demande d'exonération de la Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy (exercice 1931), avis de l'inspecteur général de l'Enseignement technique Joseph Dupin, 24 novembre 1932.

[3077] Établissements Jacob Holtzer, *Œuvres sociales diverses*, 1929.

[3078] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit.*, p. 122-123.

[3079] AN, CE 138, UIMM, Apprentissage et enseignement technique, compte-rendu des séances d'études tenues les 7-8 novembre 1927. Paris, UIMM, 1928.

technologie et de dessin. Cette pratique révèle la conception par la direction des Ets Jacob Holtzer, de l'insuffisance des enseignements proposés à l'école pratique de Firminy. Un tel contrôle peut être motivé par la croyance en la supériorité des compétences du personnel des usines, la volonté de contrôler des éléments jugés essentiels de la formation des futurs spécialistes ou par la nécessité d'adapter les jeunes gens à l'équipement spécifique de chaque atelier. De leur côté, les AFY se contentent du personnel du l'école pratique pour ces matières spécifiques.

La direction de Firminy établit un carnet de présence aux cours du soir, et distribue des primes afin d'encourager la fréquentation et l'investissement de ses apprentis. Celle de Holtzer inscrit également les résultats obtenus par chaque apprenti sur leur carnet individuel, que doivent signer les parents. L'entreprise organise d'ailleurs des examens trimestriels. L'assiduité est visée régulièrement. Les directeurs d'écoles pratiques communiquent les absences des apprentis à leurs employeurs, par exemple à Saint-Chamond[3080]. Ces déclarations mensuelles peuvent être importantes, puisqu'elles déterminent le versement de demi-salaires, par la direction de l'usine de Marine-Homécourt, pour les heures de présence aux cours. Le respect des règles est un enjeu important. Le travail d'édification ne va pas jusqu'au port d'un uniforme[3081]. Il n'en demeure pas moins que le maintien de la discipline dans les rangs est un problème concret pour les employeurs, face à de jeunes gens sortant de l'enfance[3082]. Les rites d'initiation existent, par exemple à l'école de Marine-Homécourt. Les anciens apprentis racontent la vue de flacons de formol conservés à l'infirmerie, contenant des doigts coupés d'ouvriers travaillant sur des machines coupantes, sont autant d'éléments marquant l'entrée dans le monde du travail[3083]. Le comportement jugé brutal des contremaîtres de l'école, rudoyant verbalement – et sans aucun doute physiquement – les apprentis, constitue l'une des nombreuses plaintes exprimées lors de la grève de novembre 1935[3084]. La confrontation entre la rudesse de l'atelier – d'autant plus incarnée par des contremaîtres « forts en gueule » – et

---

[3080] AMSC, 1 Rsc 20, rapport annuel du directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond, année 1919-1920.

[3081] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit.*, p. 122-123. Il est noté que l'usage est en vigueur aux usines de Schneider & Cie au Creusot.

[3082] Sur la construction de l'adolescence dans le cas des jeunes filles et jeunes gens entrant au travail à 14 ans, dans le contexte de l'après-guerre, cf. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*…, *op. cit*. La chronologie retenue ici est antérieure à la décision de prolongation de l'âge de scolarité obligatoire à 16 ans, prise en 1959 dans le cadre de la réforme Berthoin.

[3083] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit.*, p. 163-164.

[3084] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit*.

l'insouciance enfantine des apprentis donne lieu à des dégradations ou détournements de matériel passibles de sanctions[3085]. Le suivi des parents est ainsi une aide potentielle pour les employeurs, d'autant plus que la réglementation impose, depuis la loi Astier, la tenue d'un livret par apprenti. Les contrats signés, comme ceux de Marine-Homécourt, prévoient le renvoi possible de l'apprenti si celui-ci fait preuve « d'une mauvaise volonté tenace et habituelle, d'une incapacité notoire, ou se rendrait coupable d'une faute grave, comme au cas d'absences nombreuses non justifiées »[3086]. Aux Ets Jacob Holtzer, les devoirs de l'apprenti sont précisés de la manière suivante : « L'apprenti doit être poli et respectueux ; il doit obéir à ses chefs et les aider, par son travail, dans la mesure de ses aptitudes et de ses forces[3087] ». La double autorité, professionnelle et familiale, renforce la surveillance du comportement des jeunes ouvriers, d'autant plus quand le père de famille se trouve aussi être un salarié de l'entreprise.

Comme dans les écoles professionnelles publiques et privées, la formation pratique des apprentis en entreprise repose sur une lente accoutumance à l'organisation du travail en atelier, des collectifs de travail au maniement des instruments ordinaires. Les exercices reposent généralement sur la fabrication ou la réparation d'outillages ou de machines destinées à compléter l'équipement de l'école ou des ateliers de production[3088]. Les classements de fin de semestre, en usage à Saint-Chamond[3089], favorisent évidemment l'émulation entre les apprentis. Ils informent surtout les chefs d'ateliers et contremaîtres de la valeur professionnelle, à l'atelier ou en classe, de leurs futurs subordonnés. Le cérémonial qui accompagne ces classements, avec la venue du directeur de l'usine, parfois la récompense d'un jour de congé pour certains apprentis, ajoute à la solennité du moment. Là encore, la pratique est semblable à ce que proposent les écoles techniques privées comme publiques. La différence tient à la qualité des personnes présentes : actuels supérieurs hiérarchiques ou potentiels employeurs. L'enjeu est probablement plus aigu, pour les jeunes gens, de se montrer sous leur meilleur jour vis-à-vis de ceux qui auront à décider de leur promotion ultérieure au sein de l'entreprise. C'est probablement aussi dans ce sens qu'il faut interpréter la pratique de la « perruque » par les

---

[3085] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle…*, *op. cit.*, p. 163-164.

[3086] ADL, 1183 W TT et vt 1993_1408_5, contrats d'apprentissage déposés au greffe du conseil de prud'hommes de Saint-Chamond.

[3087] Établissements Jacob Holtzer, *Œuvres sociales diverses*, 1929.

[3088] Guy Brucy, « L'apprentissage ou… les apprentissages ? », art. cit., p. 21-22.

[3089] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle…*, *op. cit.*, p. 122-123.

jeunes apprentis de l'école d'apprentissage des AFY, au service des ingénieurs de la compagnie[3090].

c. Pratiques contractuelles et obligations réglementaires

L'organisation de la formation des jeunes gens au sein des grandes entreprises ne se traduit pas de manière automatique par la conclusion d'un contrat d'apprentissage. La Société anonyme des aciéries et forges de Firminy opère des choix différents selon ses établissements[3091]. À l'usine des Dunes (Leffrinckoucke, département du Nord), il n'existe pas de contrat d'apprentissage, et la période de formation ne dure que dix mois. L'entreprise n'affecte pas de techniciens à plein temps pour l'instruction professionnelle. À Firminy, un rapport du directeur de l'école pratique locale de 1928 mentionne 79 apprentis – dont 34 en première année. En 1929, l'usine compte 95 apprentis pour 4 518 ouvriers. Deux techniciens sont chargés à plein temps de l'apprentissage, l'un pour les ajusteurs et tourneurs, l'autre pour les modeleurs. Les apprentis, ainsi que de nombreux jeunes ouvriers parmi les 150 « formés sur le tas », fréquentent les cours professionnels municipaux. Un apprentissage méthodique serait également organisé dans l'usine de Saint-Chély-d'Apcher (Lozère). À Unieux, les Ets Jacob Holtzer imposent contractuellement une cinquième année de perfectionnement, qui s'ajoute aux quatre années de fréquentation des cours de l'entreprise et de l'école pratique de Firminy[3092]. Celle-ci est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, à l'exception des possesseurs du certificat d'études pratiques industrielles. En effet, les jeunes gens sortant d'écoles professionnels sont recrutés, pour deux années, avec un contrat d'apprentissage. Il s'agit de la période nécessaire, selon l'entreprise, à l'adaptation d'un ouvrier à son métier. Les mérites propres des nouvelles recrues peuvent cependant réduire cette période de perfectionnement, surtout s'ils réussissent l'essai professionnel dans les délais fixés. D'une manière générale, les grandes aciéries de la Loire, les

---

[3090] Témoignage de Marcel Bouchet.

[3091] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, réunion du 19 janvier 1932.

[3092] AN, CE 138, UIMM, Apprentissage et enseignement technique, compte-rendu des séances d'études tenues les 7-8 novembre 1927. Paris, UIMM, 1928

Ets Marrel Frères exceptés, sont respectueuses de la réglementation sur le contrat d'apprentissage durant l'entre-deux-guerres.

La présentation des jeunes ouvriers aux examens du CAP n'est pas une pratique systématique, même après la loi de 1928. Au Chambon-Feugerolles, les Aciéries Claudinon comptent 30 apprentis en 1924, 38 l'année suivante[3093]. La proportion d'apprentis par rapport à l'effectif total est d'environ 5 %. La comparaison avec le nombre de candidats au CAP pour les sessions *n*+3 et *n*+4 (1927-1929) ne révèle que deux jeunes gens présentés. L'éloignement de l'usine des Platanes de l'école pratique de garçons de Firminy, où se déroulent les cours du soir, ne paraît pas une raison suffisante pour expliquer cette désaffection. La participation des apprentis aux cours professionnels dépend du bon vouloir, voire de la pression des employeurs. Les aciéries de Firminy et d'Unieux apparaissent en pointe dans ce domaine. Le CAP reste alors un diplôme rare dans la classe ouvrière, que seuls les apprentis jugés capables par leurs professeurs ou employeurs affrontent. Marine-Homécourt récompense financièrement l'obtention du certificat par les élèves de son école de formation, ainsi que par les jeunes ouvriers suivant de leur propre initiative les cours professionnels municipaux[3094]. La récompense s'élève jusqu'à 50 francs en 1933[3095], alors que la rémunération journalière d'un apprenti est, lors du dernier semestre de sa formation, de 8 francs – 10 francs jusqu'en 1932[3096]. Néanmoins, avant son inscription dans les conventions collectives de la métallurgie en 1938, le CAP ne donne droit à aucune reconnaissance de qualification, laissant les entreprises seuls juges de leur politique en la matière. Parmi les usages en vigueur en matière d'apprentissage, il existe une pratique visant à la fidélisation du personnel. Il s'agit du pécule. Aux Ets Jacob Holtzer, il est précisé qu' « à la fin du contrat, les apprentis qui ont terminé régulièrement la période prévue, reçoivent le pécule qui est indiqué sur leur livret[3097] ». Celui-ci s'ajoute au salaire versé par l'entreprise, et aux récompenses semestrielles obtenues par les meilleurs élèves ouvriers. Une telle prime est également versée aux apprentis de Marine-Homécourt sortant de l'école de

---

[3093] ADL, 9 M 243. Le nombre d'ouvriers passe de 395 à 417, celui des employés de 43 à 42, et celui des manœuvres de 188 à 216.

[3094] ADL, 1183 W 55.

[3095] ADL, T 2105, notice cours pro municipaux Saint-Chamond, 1932-1933.

[3096] ADL, 1183 W TT et vt 1993_1408_5, contrats d'apprentissage déposés au conseil de prudhommes de Saint-Chamond. La conclusion des conventions collectives de la métallurgie, notamment celle de 1938, ne modifie pas le montant en vigueur dans l'usine de Saint-Chamond de Marine-Homécourt.

[3097] Établissements Jacob Holtzer, *Œuvres sociales diverses*, 1929.

formation. Elle prévoit une somme variable, en fonction du nombre de jours de travail passés à l'école, à la condition que la moyenne générale de l'apprenti ait dépassé la note de 13 sur 20[3098].

d. L'apprentissage dans le domaine des œuvres sociales

La mise en place des écoles d'apprentissage est pensée comme un élement constitutif de la construction d'une culture d'entreprise, à même de viser la fidélisation du personnel et son adhésion aux principes établis par la direction[3099]. Les entreprises n'hésitent pas à présenter leurs écoles au même titre que d'autres œuvres destinées au personnel. Chez Holtzer, l'apprentissage est considéré comme une œuvre sociale, au même titre sur les assurances sociales ou le logement[3100]. La tradition du « paternalisme éclairé[3101] » de l'entreprise explique en partie cette promotion. L'usine possède, à côté de sa bibliothèque populaire créée en 1865, une bibliothèque technique. Son but est de permettre le maintien des connaissances scientifiques et techniques du personnel. La documentation conservée comporte à la fois des ouvrages scientifiques, des catalogues industriels, des articles de revues, notamment étrangères et traduits par les services de l'entreprise, des fiches de documentation générale, des revues et des brevets d'invention. L'usine verse également durant l'entre-deux-guerres des « allocations spéciales » pour les enfants d'ouvriers ayant réussi au certificat d'études primaires. Des bourses d'études sont également versées à des fils d'employés et d'ouvriers afin de leur permettre la poursuite des études, parfois dans de grandes écoles. Enfin, des conférences portant sur des sujets divers de culture générale sont également organisées chaque mois à l'attention des personnels. Ce dispositif participe ainsi de la recherche de la paix sociale. Assurée par des mécanismes de fidélisation et une socialisation spécifique d'une main-d'œuvre appelée à constituer la hiérarchie d'atelier, cette promotion de l'apprentissage organisé en interne s'inscrit au cœur des politiques sociales de l'entreprise, comme avant l'incitation à l'institutionnalisation

---

[3098] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle…*, *op. cit.*, p. 163-164.

[3099] Guy Brucy, « L'apprentissage ou… les apprentissages ? », art. cit., p. 21-22.

[3100] Établissements Jacob Holtzer, *Œuvres sociales diverses*, 1929. Ce livret présente huit catégories d'œuvres sociales : intéressant la formation technique et professionnelle ; intéressant la famille ; d'assurance et d'assistance sociales ; intéressant l'hygiène ; de coopération ; de coopération industrielle ; musicales ; sportives.

[3101] René Commère, *Mémoires d'acier en Ondaine…*, *op. cit.*, p. 18.

que représentent la loi Astier et la taxe d'apprentissage[3102]. Le cas de Marine-Homécourt obéit à la même logique. Les AFY, dont la politique en faveur de son personnel est plus fluctuante, ne promeuvent pas de la même façon leur formation interne. Le caractère managérial de l'entreprise, depuis la mort de son fondateur François-Félix Verdié en 1878, ne suffit pas à expliquer cette orientation, notamment en comparaison de Marine-Homécourt. Cette dernière société a connu des logiques d'implantation fluctuantes, qui n'empêchent nullement l'organisation de l'apprentissage dans une usine où les constructions mécaniques se révèlent une part importante de l'activité[3103].

e. De la crise à la guerre : l'apprentissage en contraction

Le recrutement des apprentis par les différentes usines dépend évidemment de la conjoncture. L'éclatement de la crise économique en France, à partir de 1931-1932, n'a pas la même répercussion d'une entreprise à l'autre. Aux Aciéries et forges de Firminy, compagnie touchée par les répercussions du scandale Lyon-Alemand, les sections d'apprentissage sont fermées par la direction au 31 décembre 1931[3104]. Chez Marine-Homécourt, le suivi des contrats déposés annuellement au conseil de prud'hommes de Saint-Chamond – les contrats ne précisent pas le métier, celui-ci étant déterminé au terme d'une année de préapprentissage, pratique courante dans la grande industrie française[3105] – permet d'appréhender sur une dizaine d'années le nombre minimum d'apprentis recrutés par la compagnie[3106]. La borne initiale de ce fonds est sans doute due à la mise en œuvre de la loi de 1928 sur l'apprentissage, qui contraint les entreprises à la conclusion de contrats écrits afin de prétendre à des exonérations de taxe en raison de l'apprentissage « méthodique et complet » organisé au sein des ateliers.

[3102] Cf. chapitre 4.

[3103] Fondée à Rive-de-Gier, l'entreprise développe d'importantes implantations à Saint-Chamond, au Boucau (Landes) et à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

[3104] ADR, 1 T 2258 : Dossier de demande d'exonération de la Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy (exercice 1931), avis de l'inspecteur général (de l'ET Joseph Dupin), 24 novembre 1932. Sur la faillite du Comptoir Lyon-Alemand et la déroute du « groupe Vincent », auquel appartient la compagnie : Hubert Bonin, *La Banque nationale de crédit*…, *op. cit.*

[3105] Guy Brucy, « L'apprentissage ou… les apprentissages ? », art. cit., p. 21.

[3106] ADL, 1183 W 55, et VT 1993_1408_5.

Tableau n°46 : Nombre minimal de contrats d'apprentissage déposés par la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt au conseil de prud'hommes de Saint-Chamond, 1928-1940.

Année	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Nombre de contrats déposés	3	20	21	29	29	29	12	28	22	23	37	-	30

Outre le chiffre étonnamment bas pour 1928, l'évolution indique une diminution notable en 1934, ainsi qu'une réduction plus sensible en 1936-1937, du nombre de contrats d'apprentissage conclus par la compagnie. Le rattrapage opéré en 1938 est tout aussi remarquable, alors que la déclaration de guerre à la rentrée 1939 semble à même d'expliquer l'absence de contrats découverts pour cette même année. En effet, les engagements sont généralement signés au cours du mois d'octobre[3107]. La désorganisation du recrutement et les besoins en main-d'œuvre immédiatement disponible pour la production sont des causes possibles de cette lacune. D'une manière générale, la consultation des contrats illustre l'importance du phénomène de la reproduction familiale, sans que les apprentis recrutés ne soient non plus exclusivement les fils d'ouvriers déjà en poste à l'usine.

Les effets de la crise entraînent également la compression du personnel aux Ets Jacob Holtzer. D'environ 2 160 personnes au début du mois d'octobre 1931, l'effectif descend à 1 464 à la fin mars 1934[3108]. Les ouvrières et les travailleurs étrangers sont les cibles privilégiées de la direction. Le pourcentage d'apprentis par rapport à la main-d'œuvre ouvrière de l'entreprise est de 2,3 % pour l'exercice 1934, 1,3 % pour l'exercice 1935 – 3,2 % en comptant les apprentis sans contrat[3109]. À cette même période, la direction de l'entreprise décide d'entreprendre une forme de rationalisation de crise, qui vise à augmenter la productivité par l'organisation, plutôt que par l'investissement[3110]. C'est le système Bedaux qui, comme dans d'autres compagnies

[3107] La signature d'un contrat d'apprentissage à l'usine de Saint-Chamond est précédée – cela est attesté au moins par les témoignages recueillis par Éric Perrin pour l'après-1945 – d'un premier contrat de trois mois, sur la période estivale, afin de trier parmi les candidats ceux qui s'avèrent aptes à bénéficier d'une véritable formation (Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit.*, p. 163-164). La pratique permet probablement de contourner les clauses du contrat d'apprentissage, et de limiter le recours à la clause de période d'essai.

[3108] ADL, 10 M 138, rapports du commandant de la section de gendarmerie de Saint-Étienne au préfet de la Loire, novembre 1931 et 23 mars 1934.

[3109] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 11 décembre 1935.

[3110] Cf. Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit.*

françaises – dont Marine-Homécourt[3111] ou l'usine de Rive-de-Gier de la Société du Duralumin[3112] –, est chargé d'inciter le personnel, par la stimulation financière, à accomplir un surplus de production. Les ateliers des fraises et forêts, qui occupent de nombreux ouvriers professionnels, sont confrontés à la fois à la généralisation de machines automatiques, qui réduisent le recours aux mécaniciens, et aux visites des chronométreurs[3113]. Le mécontentement général aboutit à une grève au mois de novembre 1935, qui oblige la direction de l'usine à s'incliner. La reprise économique s'accomplit enfin à partir de 1937 : 31 apprentis, dont 22 en première année de contrat, contre 16 deux ans auparavant[3114]. La proportion entre les apprentis et le personnel ouvrier de l'entreprise remonte alors à 2,2 %. Les œuvres de l'entreprise et de l'école pratique de Firminy bénéficient même à 104 autres jeunes gens, qui n'ont pas conclu de contrat d'apprentissage.

Le patronat métallurgique français ne démord pas, à la fin des années 1930, du primat de la formation à l'atelier des ouvriers qualifiés ou spécialisés[3115]. La pratique du préapprentissage et, avec l'introduction des méthodes d'Alfred Carrard, de la sélection psychotechnique – à l'entrée de l'entreprise comme pour l'orientation ultérieure –, permet aux entreprises d'opérer la répartition des jeunes gens, apprentis ou élèves de la formation professionnelle accélérée, dans les différents métiers nécessités par la production. Le choix peut être opéré en liaison avec les apprentis et leurs familles, mais il dépend toujours de l'avis exprimé par les moniteurs et cadres de l'usine ayant observé les jeunes gens[3116]. Très vite, la production pour la Défense nationale gonfle à nouveau la main-d'œuvre des usines : 6 273 personnes, dont 5 724 ouvriers aux AFY au début du mois de février 1940[3117], 3 256 ouvriers aux Ets Jacob Holtzer à la même période[3118]. Face à ces nouveaux besoins, les effectifs formés au sein des écoles d'entreprises ne suffisent pas à fournir les professionnels nécessaires aux fabrications pour la Guerre. Le

---

[3111] Cf. chapitre 6, C.

[3112] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit.*

[3113] Archives de la CFDT, 1 BP 23, *L'ouvrier métallurgiste*, n°4, octobre 1935.

[3114] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 4 mai 1938.

[3115] AN, CE 138, UIMM, réponse au questionnaire de la Commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage du Conseil national économique ; lettre du secrétaire général de l'UIMM Alfred Lambert-Ribot au secrétaire général du CNE Cahen-Salvador, 26 novembre 1937.

[3116] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit.*, p. 163-164.

[3117] ADL, 1 M 452, rapport de l'inspecteur principal Mauran au commissaire divisionnaire de police spéciale de Saint-Étienne, 5 février 1940.

[3118] ADL, 1 M 452, rapport de l'inspecteur principal Mauran au commissaire divisionnaire de police spéciale de Saint-Étienne, 8 février 1940.

recrutement doit s'appuyer sur l'effort des établissements scolaires. C'est ce qu'illustre la correspondance de mai 1940 entre le directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt et le directeur de l'école pratique de Saint-Chamond[3119] :

> « Comme suite à l'entretien que vous avez eu avec M. Bolon […], nous avons l'honneur de vous confirmer que nous désirons embaucher après les prochains examens du CAP le plus grand nombre possible de vos élèves sortants, principalement dans la profession d'ajusteur. Vu l'importance de nos ateliers, nous pensons qu'il vous sera possible de diriger vers nous la moitié au moins de vos élèves sortants, cette moitié étant composée autant que possible d'ajusteurs ».

Les liens privilégiés entre entreprises bienfaitrices et établissements scolaires expliquent ce type de correspondance, bien que le débauchage en cours de scolarité soit déploré par la direction de ces derniers[3120]. Les entreprises se heurtent cependant à l'insuffisance quantitative et qualitative des effectifs d'élèves ou d'apprentis achevant leur formation. La situation demeure difficile après la défaite. La sidérurgie stéphanoise doit se convertir à nouveau aux aciers ordinaires, en raison de la séparation en deux zones du territoire[3121]. Les Ets Jacob Holtzer entretiennent encore leurs cours professionnels[3122]. Si l'usine n'organise pas de promotion ouvrière au début de l'année 1943 grâce au recours à de nombreuses ouvrières, ce sont une cinquantaine d'apprentis qui sont formés chaque année, sur les trois années d'études prévues – hors des deux années supplémentaires désormais prévues pour le perfectionnement à l'atelier[3123]. L'effectif total est alors de 1 612 ouvriers, dont 293 femmes. À Saint-Chamond, Marine-Homécourt et les Aciéries du Nord s'étonnent, auprès du directeur des cours professionnels, du faible nombre de spécialistes en tour et fraisage présentés aux examens du CAP[3124]. En conséquence, face à l'insuffisance du nombre de machines-outils à l'atelier, le surnombre d'apprentis par appareil lors des cours provoque des abandons, surtout de la part des

---

[3119] AMSC, 1 Rsc 20, lettre du directeur des usines de la Loire de Marine-Homécourt Joseph Roederer au directeur de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond, 24 mai 1940.

[3120] AMSC, 1 Rsc 20, lettre du directeur adjoint des usines de la Loire de Marine-Homécourt Paul Berthier au maire de Saint-Chamond Antoine Pinay, 25 mai 1940 : « Mes collaborateurs qui s'occupent de la question ont la très nette impression que les Écoles [techniques de la ville] font pression sur leurs élèves pour les empêcher de venir chez nous ». Il ajoute : « Pourriez-vous insister auprès de ces deux Directeurs pour leur faire comprendre combien les besoins d'une Usine comme la nôtre, dans les circonstances actuelles, sont impératifs ».

[3121] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*, p. 567.

[3122] ADL, 123 W 30, lettre du maire d'Unieux au préfet de la Loire, 9 mai 1941.

[3123] ADR, 130 W 35, compte-rendu de visite aux Ets Jacob Holtzer, 9 septembre 1943.

[3124] Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 29 octobre 1942.

meilleurs éléments « qui s'éliminent car ils se rendent compte de l'impossibilité de faire un travail efficace dans de telles conditions ». Si cette situation se résout par la création par la commune d'une séance supplémentaire, elle illustre les limites du recours à un marché du travail constitué hors de l'entreprise. Si l'apprentissage des ajusteurs se déroule toujours avec un outillage limité – lime, burin et scie[3125] –, la plus grande rareté des machines-outils ou des équipements de forge ou de fonderie laisse encore à l'atelier d'usine un primat intéressant. Par la suite, la tension entre la nécessité d'assurer la continuité de l'activité, notamment en s'assurant le plus grand nombre d'ouvriers spécialistes dans une période de pénurie et de ponctions, et la tentation de ralentir au maximum la réalisation des commandes au service de l'occupant, contribuent à maintenir dans une situation de *statu quo* le rapport des employeurs aux besoins de formation[3126]. Malgré le statut S-Betrieb, le risque d'un prélèvement de main-d'œuvre qualifiée, notamment celle formée par les entreprises, n'incite par nécessairement à amplifier l'effort en faveur de l'apprentissage.

f. La Libération, un nouveau dynamisme

La fin de l'occupation du territoire se traduit par un nouveau dynamisme en faveur de la production industrielle, formalisé plus tard sous l'appellation de « bataille de la production », encouragée par le parti communiste et la CGT. Une grande difficulté survient cependant dès la fin de l'année 1944. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est liée à l'importance des prisonniers de guerre retenus en Allemagne, aux travailleurs partis, en France ou en Allemagne, pour la Relève ou le STO, ou aux mouvements de population causés par le conflit[3127]. La mobilisation au sein de l'armée de libération finit de dépeupler certains ateliers. Le recours aux heures supplémentaires est rendu complexe par l'activité des comités d'entreprises. L'expérience des comités sociaux d'entreprises a proposé, sous le régime de Vichy, une première initiation à l'ingérence du personnel dans les affaires sociales des usines. Cette participation excluait généralement les syndicalistes communistes. Ceux-ci y trouvent cependant leur place dès la

---

[3125] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle*…, *op. cit*., p. 163-164.

[3126] Cf. Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 576-597.

[3127] ADL, 2 W 341, lettre du directeur départemental de la main-d'œuvre au président du comité de la Production industrielle (Comité de Libération de la Loire), 20 septembre 1944 ; lettre du commissaire de police de Firminy au commissaire central de Saint-Étienne, 22 janvier 1945.

libération des usines. L'instauration des comités d'entreprise trouble la hiérarchie en agissant sur la dimension sociale des relations entre direction et personnel[3128]. Les logiques du paternalisme doivent dès lors composer avec la contrainte légale. Les ressources traditionnelles en matière d'œuvres sociales sont désormais contractualisées, la politique sociale négociée. La chambre de commerce de Saint-Étienne dénonce sans équivoque la loi du 16 mai 1946, qui « ne respecte plus l'autorité nécessaire du chef d'entreprise[3129] ».

Afin d'augmenter la production des usines, la formation professionnelle demeure un recours privilégié. Aux Aciéries et forges de Firminy, une école d'apprentissage fonctionne à nouveau dès la rentrée 1945[3130]. Elle n'ouvre cependant officiellement qu'au 1er octobre 1946[3131]. L'école utilise les mêmes ateliers que ceux dédiés à la production. Il existe cependant une séparation physique entre les espaces des apprentis et ceux des ouvriers, par des moyens rudimentaires – pose de grillages et de moellons –, et surtout par la surveillance de contremaîtres spécifiques[3132]. Les horaires de travail sont les mêmes que ceux des ouvriers adultes. Les apprentis de la compagnie sont requis de suivre les cours professionnels municipaux, notamment un cours d'atelier qui ne peut bénéficier au collège technique d'un équipement aussi moderne que ceux de l'entreprise. Seuls les modeleurs doivent impérativement se former au sein des ateliers du collège technique. L'usine doit cependant recruter des professeurs d'enseignement général et de technologie. Des classes doivent être aménagées. La compagnie prend enfin l'habitude de placer les « échecs », c'est-à-dire les apprentis peu compétents, dans les ateliers à chaud.

Les besoins sont tels que l'entreprise a d'ailleurs ouvert, dès la rentrée 1945, un centre de promotion ouvrière pour subvenir à ses besoins en personnel pour de nombreuses professions sidérurgiques ne bénéficiant d'aucune filière d'apprentissage menant à un CAP : premiers fondeurs au four Martin ou électrique, premiers marteleurs de petites forges ou de presses à

[3128] Alain Leménorel, « Les comités d'entreprise et le social : paternalisme, néo-paternalisme, démocratie (1945-1990) », *in* André Gueslin et Pierre Guillaume (dir.), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 249-265.

[3129] *BCCSE*, année 1946, n°2, séance du 3 juin 1946, « Comité d'entreprises », p. 156.

[3130] Témoignage de Marcel Bouchet.

[3131] Jean Vigouroux, *Firminy 1914-1992 : vie municipale, crise industrielle, démographie, urbanisme*, Firminy, Société d'histoire de Firminy, 1995, p. 79-80. Sept sections sont ouvertes : ajustage, tournage, électricité, chaudronnerie, forge, moulage, modelage, plus sidérurgie à partir de 1949. La structure de l'école se décompose ainsi : un ingénieur directeur de l'école, un professeur d'enseignement général, un professeur de dessin, un chef de travaux, un professeur d'éducation physique et huit contremaîtres.

[3132] Témoignage de Marcel Bouchet.

forger, premiers lamineurs, etc.[3133]. Contrairement aux apprentissages aux métiers de la mécanique, cette formation professionnelle accélérée « ne saurait se dérouler dans un cadre indépendant », et s'effectue ainsi directement en atelier[3134]. Elle vise autant la formation d'ouvriers professionnels que de contremaîtres. La mise en place d'une promotion interne vise alors à pallier en urgence les insuffisances tant de l'apprentissage maison que du recrutement d'élèves sortant d'écoles professionnelles. Le vivier de Firminy ne suffisant plus, l'entreprise recrute à Saint-Étienne de jeunes titulaires de différents CAP de mécanique, de forge ou d'électricité. Il s'agit généralement de fils d'ouvriers en poste, embauchés afin de bénéficier d'une formation d'une année au sein de l'entreprise. Placés auprès de contremaîtres, ils « sont destinés à être des cadres pour les fours Martin, et les grosses presses à forger, les laminoirs ». Les ingénieurs de différents services leur donnent des notions de sidérurgie et métallurgie, sur le tas ou au sein de cours organisés pendant trois ou quatre heures par semaines. Afin d'approfondir cet encadrement, les professeurs de l'école d'apprentissage sont d'ailleurs envoyés par l'entreprise aux stages de l'Institut national de formation des cadres professionnels, rue Dareau à Paris. L'apprentissage n'est ainsi pas la seule solution trouvée par la direction de l'usine de Firminy pour compléter ses effectifs en main-d'œuvre qualifiée. Le centre de promotion ouvrière ferme cependant au 31 décembre 1947.

La question des formations à chaud dévoile une divergence réelle entre le bassin stéphanois et d'autres régions sidérurgiques, la Lorraine en tête. L'orientation de la première région vers les aciers spéciaux depuis le XIXe siècle explique des choix stratégiques différents. Dans le cas de l'usine du Marais des FFASE, sa spécialisation sidérurgique explique le primat de la formation organisée sur le tas, malgré les quelques tentatives d'ateliers d'apprentissage décrites pendant l'entre-deux-guerres. Cela ne signifie pas que des jeunes gens ne soient pas formés méthodiquement aux métiers à chaud. De la même manière, l'absence de CAP de lamineur dans le département n'a pas empêché l'usine Holtzer de préparer des spécialistes[3135]. Or, les professions sidérurgiques bénéficient de la création de treize CAP dédiés, par arrêté ministériel

---

[3133] AN, 19790892/25, lettre du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, direction générale du travail et de la main-d'œuvre, sous-direction à la formation professionnelle, à l'inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre de la 16e circonscription (Lyon), sd. (1946).

[3134] AN, 19790892/25, enquête confiée à l'Institut national de formation des cadres professionnels concernant une demande d'agrément des Aciéries et forges de Firminy, 4 juin 1946.

[3135] Établissements Jacob Holtzer, *Œuvres sociales diverses*, 1929.

du 29 janvier 1949[3136]. Le projet d'organisation de l'apprentissage ouvrier du secteur est tardif. Comme dans les industries extractives, la Seconde Guerre mondiale est l'occasion d'une réflexion sur le sujet[3137]. L'intérêt porté à la question par le patronat lorrain depuis 1943 n'obtient aucun écho dans la Loire. L'apprentissage sur le tas, par observation des gestes et imprégnation des savoirs, demeure la voie traditionnelle. Le temps conditionne toujours la construction de la qualification[3138].

Le maintien de la discipline s'avère parfois difficile au sein de l'école d'apprentissage des AFY. L'autorité des professeurs, souvent d'anciens ingénieurs ou techniciens, parfois passés au sein d'établissements catholiques, ne serait pas aussi efficiente que celle, plus rouée aux rudesses de l'atelier, des contremaîtres et professeurs des écoles professionnelles publiques[3139]. La situation des jeunes gens et des jeunes filles – la pénurie de main-d'œuvre a facilité l'emploi féminin dans les grandes entreprises – demeure soumise au bon vouloir de leurs supérieurs hiérarchiques au sein des ateliers. Les militants JOC et JOCF décrivent les jeunes travailleuses des Aciéries et forges de Firminy, occupant des postes d'ordinaire masculins aux machines, contraintes d'y demeurer « pendant 8 heures consécutives[3140] ». De nombreux jeunes gens, employés à des travaux de force trop importants pour eux, finissent par « [se mettre] en caisse », c'est-à-dire en congé maladie. Surtout, le soin apporté au placement ou à l'apprentissage est jugé défaillant :

> « Dans un chantier de chez Holtzer, un jeune entre dans une profession exigeant une bonne vue. Ce n'est qu'au bout de six mois seulement qu'on s'aperçoit qu'il ne voit pas bien clair, et on le change alors de place.
>
> À l'école professionnelle on ne se préoccupe guère du goût et des aptitudes de chacun des jeunes. Un tel est « costaud » : on le met automatiquement à la forge. D'ailleurs la variété des métiers à choisir et à y apprendre est très restreinte.

[3136] Pascal Raggi, « La formation professionnelle des sidérurgistes en Lorraine (de la fin des années 1940 à 2006) », *in* Laurent Heyberger et Fabien Knittel (dir.), « Cultures et formations techniques des ouvriers et des techniciens (XVIIIe-XXe siècles) », *Cahiers de RECITS*, n° 10, 2014, p. 151-170.

[3137] Françoise Birck, « Formation technique dans les mines de fer… », art. cit.

[3138] Éric Godelier, *Usinor – Arcelor…*, *op. cit.*, p. 205.

[3139] Témoignage de Marcel Bouchet.

[3140] ADL, 9 W 222, note de la JOC et JOCF jointe à la délibération du conseil municipal de Fraisses, 4 novembre 1945. Pour un aperçu sur l'activité de la JOC et de la JOCF dans la vallée de l'Ondaine, cf. Maurice Bedoin, *1948 La grève des mineurs du bassin de la Loire*, Saint-Étienne, Actes graphiques, 2017.

> […] Chez Holtzer, un apprenti va chercher chaque matin le journal du chef. Un autre fait le balayage, allume le poêle et fait les petites corvées.
>
> Chez Verdié[3141], à la Chaudronnerie, tous les apprentis sont transformés en manœuvres. L'un d'eux est même devenu le garçon de courses du service. […][3142] ».

Cette contestation des conditions de l'apprentissage, venue des milieux ouvriers, existe aussi au sein des comités d'entreprises. Le cas de l'usine de Firminy est le mieux connu en fonction des sources actuellement accessibles. Les délégués des différents syndicats ouvriers contestent ainsi la classification OS2 des jeunes ayant obtenu leur CAP, affectés à un atelier et devant effectuer un stage probatoire d'une durée de six mois[3143]. Le représentant de la direction justifie la mesure par le fait que « l'examen du CAP ne sanctionne pas toujours de réelles qualités professionnelles pratiques ». Il concède toutefois la possibilité de réduire le stage d'essai, et de fait d'accélérer le délai d'accession au grade de P1, dès lors que « les qualités de l'apprenti sont reconnues ». Le problème du réembauchage des jeunes démobilisés est une question également soulevée par les représentants ouvriers de l'usine[3144]. Elle se pose notamment à propos du pécule, c'est-à-dire la somme d'argent prélevée par l'employeur durant la période d'apprentissage, et versée à la condition du retour dans l'entreprise au terme du service militaire. Autre point d'achoppement soulevé dans le cadre des discussions paritaires, la demande de maintien de la rémunération des apprentis pour le temps passé aux examens du CAP est acceptée sans difficulté par la direction de l'usine en 1952[3145]. Puisqu'il s'agit du maintien d'une disposition déjà en vigueur, la réitération annuelle de la demande rappelle son caractère purement informel. Il n'y a ainsi aucune contractualisation de ce point précis, ni dans la convention collective régionale de la métallurgie, ni dans un éventuel accord d'entreprise.

[3141] L'usine des Aciéries et forges de Firminy, nommé dans l'usage courant du nom de son fondateur François-Félix Verdié. Longtemps les habitants de la région parlent de « chez Barrouin » (FFASE), « chez Mimard » (MFAC puis Manufrance), etc.

[3142] La description tronquée concerne les apprenties de la couture.

[3143] ADL, 32 J 5, réunion des délégués du personnel des Aciéries et forges de Firminy, 26 septembre 1950.

[3144] ADL, 32 J 5, réunion des délégués du personnel des Aciéries et forges de Firminy, 27 juin 1950.

[3145] ADL, 32 J 5, réunion des délégués du personnel des Aciéries et forges de Firminy, 1er juillet 1952. Une telle mesure est également en vigueur au moins en 1950 pour les jeunes ouvriers non apprentis ayant passé le CAP (réunion du 27 juin 1950).

g. La formation de la main-d'œuvre dans une sidérurgie en plein doute

La continuation de l'activité des écoles d'apprentissage de quelques-unes des grandes entreprises sidérurgiques du bassin stéphanois ne saurait masquer les difficultés qu'elles affrontent à partir de 1947[3146]. La concurrence nouvelle du bassin de Lorraine sur les aciers spéciaux menace les productions locales. L'ancienneté des structures rend la sidérurgie de la Loire peu compétitive. Le refus de la conversion du secteur – à l'exception de Holtzer qui développe désormais les fabrications de son département de mécanique[3147] –, soit par des rapprochements entre sociétés, soit par une standardisation des produits, éloigne les usines régionales de toute aide financière au titre du plan Monnet ou du plan Marshall. Les sidérurgistes de la Loire n'ignorent pourtant pas les nouvelles méthodes d'organisation et de production, relayées à partir de 1948 par les missions de productivité et les travaux des commissions du Plan[3148]. Le retournement de la conjoncture débute au cours de l'année 1950[3149]. Un aide-mémoire réalisé par le cabinet du préfet de la Loire en juillet 1950, portant sur la situation de la sidérurgie du département, porte un jugement sévère sur les conditions économiques et techniques du secteur[3150]. La « psychologie individualiste des industriels » se traduirait par « la vétusté des équipements ». Malgré l'introduction des presses hydrauliques, l'hétérogénéité du matériel demeure. Surtout, les méthodes s'avèrent datées : « Les procédés de fabrication et les méthodes commerciales où la tradition l'emporte sur le progrès, apparaissent plus graves encore que la désuétude et la diversité des appareillages ».

La « médiocre productivité de la main-d'œuvre », de toutes les branches de la métallurgie, est évaluée « 25 % [moindre] que celle travaillant dans l'Est, le Nord ou la Région parisienne ». Le « moindre rendement des instruments de production » n'est pas le seul argument avancé :

[3146] Philippe Mioche, *La sidérurgie et l'État en France des années 1940 aux années 1970*, thèse de doctorat d'État en histoire, dir. François Caron, Univ. Paris IV, 1992 ; Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier*…, *op. cit.* ; Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 784-792.

[3147] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 788.

[3148] Pour un aperçu de la conversion de la sidérurgie française à ces nouvelles pratiques : Matthias Kipping, « A Slow and Difficult Processus : The Americanization of the French Steel-Producing and Using Industries after the Second World War », *in* Jonathan Zeitlin et Gary Herrigel (éd.), *Americanization and Its Limits. Reworking US Technology and Management in Post-War Europe and Japan*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2000, p. 209-235.

[3149] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 806.

[3150] ADL, 108 VT 21, aide-mémoire sur la situation de la métallurgie de la Loire adressé au préfet, juillet 1950.

« La ventilation de la productivité entre les divers facteurs l'influençant souligne que l'ouvrier de la Loire est habitué à un rythme de travail plus lent que celui de l'Est. Psychologiquement, il ignore la production en "série" et les prompts réflexes du "travail à la chaîne" que seules de grandes unités économiques peuvent entreprendre ». Ce seul fait compenserait à lui seul « la différence existant entre les zones de salaires », tout en se répercutant sur les prix de revient. Que ce soit par l'absence de standardisation des produits ou par le coût de la main-d'œuvre régionale, la sidérurgie stéphanoise n'est plus compétitive. La qualité aléatoire des aciers spéciaux est particulièrement incriminée. Les remèdes proposés sont la conversion de la branche, par le développement des produits finis ou semi-finis, la rationalisation du secteur au moyen d'ententes et de normalisation, et la garantie d'une « qualité supérieure et constante » des produits assurant le « renom » du bassin. Il s'agit de profiter d'une « main d'œuvre qualifiée » présente localement.

Un rapport de novembre 1953, rédigé par le directeur général des Ets Marrel Frères Pierre Francou, est tout aussi sévère sur la question du rendement de la main-d'œuvre[3151] :

> « La Loire possède une main-d'œuvre de bonne qualité mais qui ne se préoccupe pas assez du bon rendement de son travail. La notion de productivité lui échappe trop souvent. Si l'on arrive à un rendement acceptable lorsque c'est la machine qui mène l'ouvrier, ou l'équipe, par contre le rendement des ouvriers exécutant des travaux individuels, où ils sont livrés à eux-mêmes, est souvent très faible. Ce qui est grave, c'est que l'ouvrier de la Loire n'a pas conscience de son manque de rendement, et lorsque l'un d'eux a l'occasion d'aller visiter une usine sidérurgique de Lorraine, la cadence de travail qui y règne est pour lui une révélation… mais il s'empresse d'oublier.
>
> Ce manque de rendement est indiscutablement à la base de certains insuccès industriels dans notre région et je ne citerai comme exemple que l'usine du Duralumin à Couzon, dont la Direction, face aux difficultés considérables qu'elle a éprouvé dès l'installation de son usine, difficultés qui n'ont jamais cessé, a préféré abandonner la partie et transporter ses fabrications à Issoire. Il y a là toute une éducation du personnel à faire. La Loire ne se sauvera que si elle sait le mériter par son travail.

[3151] ADL, 225 VT 30, note du directeur général des Ets Marrel Frères Pierre Francou sur la situation de l'industrie métallurgique de la Loire, novembre 1953.

> Et sur ce chapitre, à l'encontre des deux précédents, nous n'avons évidemment rien à demander aux pouvoirs publics. Il y a un clou à enfoncer, c'est notre affaire, mais il ne faut pas manquer une occasion de le faire. De la productivité des usines métallurgiques de la Loire dépend en partie leur existence, ainsi que la solution du problème social ».

La sidérurgie stéphanoise tente alors d'initier un mouvement de modernisation[3152]. L'arrêt des commandes militaires et la perspective du pool charbon-acier, associés à un renouvellement des dirigeants des principales entreprises du bassin, illustre l'urgence d'une meilleure division du travail. Le rapprochement se traduit par plusieurs fusions consécutives : entre Marine-Homécourt et les FFASE en 1952-1953, entre Marine – Saint-Étienne, les Ets Jacob Holtzer et une partie des actifs des Aciéries et forges de Firminy en 1953-1954. C'est ainsi que se constitue la Compagnie des ateliers et forges de la Loire. Du point de vue de la formation, la nouvelle entité hérite de deux écoles d'apprentissage, à Firminy et Saint-Chamond. L'usine Holtzer a fermé son propre établissement en 1953, confrontée à un avenir économique alors sombre[3153]. Les défis posés sont importants. Les progrès techniques survenus depuis 1945 transforment l'activité sidérurgique[3154]. Il s'agit du développement de nouvelles nuances d'acier afin de permettre la diversification des usages, et ainsi des débouchés. L'amélioration générale des moyens de contrôle facilite le repérage des défauts. La précision et la vitesse des laminoirs connaissent également des progrès grâce à la mécanisation. L'apparition des commandes hydrauliques sur les machines-outils, l'usage de matériaux pour les outils (carbure, porcelaine) permettant de meilleures vitesses de coupe, les progrès de la soudure sont alors en train de modifier les pratiques professionnelles. De la même manière, la direction du nouvel ensemble doit faire face aux divergences dans la formation de ses mécaniciens et de ses aciéristes. Henri Malcor, président de l'entreprise, note les différences[3155] :

> « Il faut bien voir d'abord que les contremaîtres de la sidérurgie étaient surtout des meneurs d'hommes. Leurs connaissances techniques étaient rudimentaires. Les

---

[3152] Cf. Antoine Vernet, « Acteurs locaux et expansion économique dans un bassin industriel en déclin. Le Comité d'action de la région stéphanoise (1953-1964) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 65, n°1, 2018, p. 75-77.

[3153] Éric Perrin, *Mémoires d'un demi-siècle…*, *op. cit.*, p. 162-163.

[3154] ADL, 32 J 28, Roger Donot, « Évolution du rôle de l'agent de maitrise », *in* CAFL, *Compte-rendu des journées d'études des ingénieurs*, CIPO, 1959.

[3155] Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier…*, *op. cit.*, p. 119-121.

> coulées étaient suivies par les ingénieurs, sauf s'il s'agissait de commandes peu difficiles. Les contremaîtres d'aciérie sortaient du rang comme les autres mais dans les postes subalternes, précédemment occupés par eux, ils n'avaient pas appris beaucoup. Ils savaient apprécier la température de l'acier avec des moyens empiriques (d'ailleurs sujets à caution, mais alors il n'en existait pas d'autre).
>
> Les contremaîtres de laminoirs étaient plus évolués parce que leur apprentissage se faisait sur des outils plus faciles à maîtriser, mais ils n'étaient en rien comparables aux contremaîtres de la mécanique quant à leurs connaissances techniques ».

Henri Malcor considère ainsi que les connaissances nécessaires à la pratique d'un contremaître en mécanique sont les mêmes que pour un ouvrier professionnel[3156]. L'autorité s'acquiert ainsi autant la connaissance du métier autant que la légitimité de l'âge et de l'expérience. Le dirigeant se base sur sa propre expérience d'ingénieur, ayant passé ses premières années en aciérie, pour démonter le mythe des tours de main ou celui du « vieux contremaître sachant "reconnaître le bon acier". Ce constat motive un changement de politique de formation au sein de l'entreprise. À partir de 1954, le perfectionnement du personnel devient un enjeu plus important que l'apprentissage[3157].

Ce développement permet d'envisager les grandes lignes de l'organisation de l'apprentissage dans les principales usines des grandes entreprises sidérurgiques de la région de Saint-Étienne. Si les apprentis ont toujours existé, les contraintes législatives et réglementaires ont contraint les employeurs à institutionnaliser leurs pratiques. Tout en acceptant de rapprocher l'organisation pédagogique de la norme dessinée par les établissements publics d'enseignement technique, ces ateliers et écoles d'entreprises s'appuient cependant sur des dispositifs de socialisation propres aux entreprises, de la construction de la discipline à la motivation et fidélisation du futur travailleur qualifié. Les soubresauts de la guerre et les incertitudes de la reconversion tendent cependant à poser la question de l'intérêt des centres d'entreprises, face à l'existence des centres d'apprentissage publics et des écoles techniques privées. Les considérations techniques favorisent certes l'adaptation la plus précoce possible des jeunes gens

---

[3156] Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier…*, *op. cit.*, p. 121.

[3157] Antoine Vernet, « Les besoins d'une grande entreprise en quête de compétitivité : la formation du personnel à la Compagnie des ateliers et forges de la Loire (années 1950 – 1960) », *Cahiers d'histoire du CNAM*, à paraître.

aux équipements modernes et à la cadence d'atelier. À la fin des années 1950, de tels arguments ne sont cependant plus aussi décisifs, face au coût économique de la formation. Il s'agit maintenant de corroborer ou non cette description à travers la récit spécifique à une autre entreprise, spécialisée dans la seule construction mécanique, dont les dirigeants successifs se révèlent sensibles aux enjeux de la formation.

2. *L'apprentissage dans une grande entreprise de construction mécanique : les usines de la Chaléassière*

La grande construction mécanique, l'une des spécialités de la transformation des métaux, nécessite des métiers dont la formation peut traditionnellement s'opérer au sein des ateliers d'entreprises qu'au sein d'écoles professionnelles. Si les techniques et procédés à l'œuvre se rapprochent de ceux utilisés au sein des grandes sociétés de construction automobile comme Peugeot ou Renault, une différence notable tient à l'ampleur des séries produites pour les différentes fabrications de l'entreprise[3158]. Les métiers principaux employés par l'usine demeurent cependant les mêmes, de la mécanique à la chaudronnerie. À Saint-Étienne, un exemple intéressant est celui des usines de la Chaléassière. Leur histoire complexe, notamment du point de vue institutionnel, a longtemps laissé dans l'ombre l'un des principaux employeurs industriels de la région[3159]. Le développement suivant propose de mettre en parallèle sa situation capitalistique et économique avec sa stratégie de formation.

[3158] Christophe Gallet, « L'école Berliet. Des apprentis-ouvriers aux élèves-techniciens », *Actes du GERPISA*, n°17, p. 103-113 ; Nicolas Hatzfeld, « L'école d'apprentissage de Peugeot-Sochaux… », art. cit. ; Emmanuel Quenson, *L'école d'apprentissage Renault…, op. cit*.

[3159] Je renvoie le lecteur à : Antoine Vernet, « Patron social et patron de combat… », art. cit., pour la période antérieure à 1925. Les archives de la Banque nationale de crédit, conservées aux Archives nationales des mondes du travail, et celles de Schneider & Cie, puis de la Société des forges et ateliers du Creusot, conservées à l'Académie François Bourdon, permettent d'envisager le reste de la chronologie du point de vue de la direction des différentes sociétés gérant successivement les usines de la Chaléassière.

a. Les Forges et ateliers de la Chaléassière : de l'expansion à la crise

Les Forges et ateliers de la Chaléassière sont une entreprise fondée en 1838. Connue sous le nom de ses gérants successifs – Jean-François Revollier, Vincent Biétrix, Joseph Leflaive –, cette société en commandite par actions est spécialisée depuis la fin du XIXe siècle dans la fabrication de chaudières, machines à vapeur, turbines, moteurs à gaz, machines d'agglomération, engins hydrauliques de manutention, mines ou travaux publics, et autres machines-outils. Une filiale fondée en 1908 à l'instigation du nouveau gérant unique Joseph Leflaive, la Société des moteurs Chaléassière, construit de son côté, dans un atelier spécifique, des moteurs Diesel pour des navires et des submersibles. La première carrière de l'ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique (1888) et de l'École d'application du génie maritime (sorti en 1892), explique cette orientation.

Lancées dans une politique d'expansion des fabrications et de modernisation des ateliers, les usines connaissent d'importants bouleversements liés à l'économie de guerre. Après différents choix stratégiques au cours du conflit – choix contestés par certains actionnaires au début de l'année 1915, le conseil de surveillance connaissant ensuite un profond renouvellement [3160] –, la reconversion de l'industrie métallurgique à l'arrêt des hostilités, puis la crise du secteur au début des années 1920, ont plongé Leflaive & Cie dans une situation financière insoluble. L'absence de standardisation dans les fabrications ne permet pas d'envisager de véritables productions en série, ce qui aurait permis à terme des économies d'échelle. La constitution d'une Société anonyme des Ets Leflaive en septembre 1922, sous l'égide du principal bailleur de l'entreprise, la Banque national de Crédit, n'y peut rien. Au contraire, le contrôle de l'établissement dirigé par le polytechnicien André Vincent contribue – aux dires de Joseph Leflaive – à la désorganisation administrative des différents services de l'usine. Des ateliers sont fermés, et une partie du personnel quitte l'entreprise entre 1922 et 1925. Le déficit d'exploitation continue pourtant à se creuser. La société anonyme, chargée d'exploiter en location le capital des Forges et ateliers de la Chaléassière, dénonce le bail liant les deux entités en juin 1925. Joseph Leflaive, gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière et administrateur-délégué de la société anonyme, est écarté à l'occasion de la mise en liquidation de la première compagnie, à l'automne 1925 – tout en restant solidaire de

[3160] AFL, conseil de surveillance, 1er mars 1915.

l'endettement de la société vis-à-vis de ses créanciers. La faillite est évitée de peu. Dès 1926, sous l'égide de la Banque nationale de crédit et du « groupe Vincent »[3161], la société anonyme des Ets Leflaive et la Société des moteurs Chaléassière fusionnent au sein de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière (SNUC)[3162]. La direction de l'entreprise et celle de l'usine de Saint-Étienne sont dès lors exercées par des managers coupés des enjeux socioculturels stéphanois. Le turn-over fréquent des cadres du site stéphanois ne leur permet pas de s'investir au sein des sociabilités locales, Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens exceptée. Cette situation n'est pas neutre pour l'investissement traditionnel de la compagnie dans l'enseignement professionnel.

b. Joseph Leflaive et l'enseignement professionnel à la Chaléassière : un apostolat contrarié

Les liens entre les Forges et ateliers de la Chaléassière et l'École professionnelle libre de Saint-Étienne, autrement connue sous le nom de Sainte-Barbe, sont anciens[3163]. Depuis la fondation en 1903 de l'Association scolaire professionnelle afin de se substituer à la congrégation des Frères des écoles chrétiennes – qui néanmoins se maintiennent officieusement –, l'implication de Joseph Leflaive est essentielle au fonctionnement de l'établissement. Le but de l'école est la formation d'une élite ouvrière – professionnels comme contremaîtres – édifiée moralement par les valeurs du catholicisme. L'ouverture au sein des usines d'un atelier dédié à la formation des élèves mécaniciens en 1908, avec la mise à disposition des contremaîtres de l'entreprise, en est une illustration majeure[3164]. La formation des ouvriers d'élite par la voie scolaire n'empêche nullement l'intérêt de la direction pour l'apprentissage *stricto sensu*. Devant les contraintes imposées par la loi Millerand-Colliard de 1900, la direction de l'usine sépare l'atelier du reste des locaux de l'usine, afin d'accueillir de nouveau les apprentis de la compagnie à partir de

---

[3161] Hubert Bonin, « André Vincent », *in* Jean-Claude Daumas et *al.* (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 697-699. Cf. Hubert Bonin, *La Banque nationale de crédit…*, *op. cit.*

[3162] ANMT, 120 AQ 600.

[3163] Il est possible de les faire remonter à la fondation de l'école et à l'implication d'Alexandre Saignol, bien que la date précise de sa nomination au sein du conseil de surveillance des Forges et ateliers de la Chaléassière, antérieure à 1895, n'ait pu être trouvée.

[3164] ALS/ESB, *1805-1921, Historique de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne*.

1910[3165]. Les jeunes gens recrutés, souvent les fils des ouvriers du personnel, ne signent pas de contrat d'apprentissage durant cette période[3166].

Le gérant Leflaive, par ses compétences techniques, fait figure de référence dans l'enseignement technique en région stéphanoise. Lorsqu'il est consulté par l'IGET Claude Lebois en 1911, lors de la mise en place des différents certificats de capacité professionnelle, l'industriel et président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens souligne les soins particuliers que mérite la formation des ajusteurs-mécaniciens[3167]. Leur accession ultérieure à des postes de chefs-monteurs au sein des entreprises de mécanique, de chefs de l'outillage et de l'entretien dans les autres industries, motive les précisions demandées :

> « Le programme mentionne : "Tolérance dans l'ajustage de deux pièces mobiles l'une par rapport à l'autre", mais il n'indique rien sur les calibres et jauges de précision. Il serait utile également d'introduire des articles sur la préparation des outils, sur la trempe et le recuit, les angles et vitesses de coupe, sur la préparation des "montages" pour tournage, alésage, perçage, etc. ».

Leflaive s'étonne également, en commentaire du programme des tourneurs, qu'il ne soit rien dit de la formation des raboteurs, perceurs et autres conducteurs de machines-outils (mortaiseuses, meules à rectifier, fraiseuses, etc.). La remarque se justifie par la maîtrise nécessaire pour l'ouvrier tourneur des opérations liées à ces machines[3168]. Il valide sans difficulté les indications relatives aux forgerons, chaudronniers et fondeurs. Les professions de monteur-électricien et de modeleur n'appellent pas non plus de discussion de sa part. Le gérant de la Chaléassière, fort de son expérience, explique que les postes de conducteurs de machines, chargés de réparation et chauffeurs mécaniciens ne sont pas considérées comme des métiers à part entière. Leur personnel est généralement recruté parmi des ouvriers expérimentés, dotés de « qualités de sang-froid » jugées inaccessibles aux jeunes gens de moins de 18 ans. Ces travailleurs possèdent déjà la maîtrise d'une première profession – ajusteur, monteur ou électricien d'une part, chaudronnier ou ajusteur d'autre part.

[3165] AFL, registre des séances du conseil de surveillance des Forges et ateliers de la Chaléassière, séances des 12 juillet et 24 décembre 1904, et 4 juillet 1910.

[3166] ADL, 13 J 491, lettre du gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière Vincent Biétrix au secrétaire général de la chambre de commerce de Saint-Étienne Louis-Joseph Gras, 17 octobre 1901.

[3167] *BCCSE*, année 1911, « Enseignement technique », discussion sur le certificat de capacité professionnelle, p. 148 et suiv.

[3168] Pour une réflexion plus ample sur le sujet : Alain Dewerpe, « Le tournage sur métaux… », art. cit.

L'investissement de Leflaive au service de la formation d'une élite ouvrière chrétienne, c'est-à-dire d'une socialisation empreinte de piété au service des hiérarchies sociales et professionnelles, est mis à l'épreuve après la Première Guerre mondiale. Les décès au front, les départs de membres du personnel dans d'autres régions industrielles françaises durant le conflit, ceux des cadres et ouvriers mobilisés et affectés aux usines pendant les années de guerre ont contraint à une recomposition du personnel et de la main-d'œuvre de l'entreprise. Dans le même temps, la menace communiste grandissante depuis les révolutions de février, mais surtout d'octobre 1917[3169], inquiète les élites politiques et économiques du pays, soucieuses d'un retour à l'ordre libéral d'avant-guerre[3170]. Les luttes engagées par les syndicats de métiers représentatifs de la vieille tendance de la CGT sont peu à peu dépassées face aux mots d'ordre révolutionnaires[3171]. L'influence de l'Église demeure réelle dans la recherche de la paix sociale[3172]. L'action de l'archevêque de Lyon, le cardinal Louis Maurin, est à remarquer. Après un premier appel « aux ouvriers et ouvrières catholiques du Rhône et de la Loire » du 22 novembre 1918[3173], il s'adresse en 1920 « aux chefs d'industrie[3174] » en les exhortant à s'unir avec la classe ouvrière afin de contribuer au redémarrage économique du pays. L'enseignement professionnel apparaît l'un des moyens les plus efficaces d'y parvenir face aux avancées du bolchévisme. Le contexte de la loi Astier encourage les œuvres catholiques en ce sens. Le clergé régional s'intéresse ainsi toujours aux vertus de la socialisation des futurs travailleurs.

La grève des métallurgistes stéphanois de mars-avril 1924 est révélatrice des limites du projet social de Joseph Leflaive[3175]. Malgré de premières escarmouches dans l'industrie du cycle, le mouvement part de l'usine de la Chaléassière. Si le prétexte tient à la question des heures supplémentaires – sujet sensible dans les relations capital-travail depuis la loi sur la journée de 8 heures –, il s'agit d'un mouvement planifié par la frange unitaire du syndicat CGT

[3169] Annie Kriegel, *Aux origines du communisme français, 1914-1920*, Paris, Mouton, 1964 ; Jean-Louis Robert, *Les ouvriers…*, *op. cit.* ; John Horne, « Ouvriers, mouvements ouvriers et mobilisations industrielles » *in* Stéphane Audoin-Rouzeau, Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre*, tome 2, Paris, Perrin, 2012, p. 93-109.

[3170] Charles S. Maier, *Recasting Bourgeois Europe. Stabilization in France, Germany, and Italy in the Decade after World War I*, Princeton, Princeton University Press, 2014 (1re éd. 1975).

[3171] Daniel Colson, *Anarcho-syndicalisme et communisme…*, *op. cit.*

[3172] Remi Baudouï et Yves Cohen (dir.), *Les chantiers de la paix sociale…*, *op. cit.*

[3173] *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, « Appel de son Éminence le Cardinal Maurin aux ouvriers et ouvrières catholiques du Rhône et de la Loire », 22 novembre 1918, p. 401-404.

[3174] *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, « Appel de son Éminence le Cardinal Maurin aux chefs d'industrie du Rhône et de la Loire », 1920, p.83-85.

[3175] Antoine Vernet, « Patron social et patron de combat », art. cit.

de la métallurgie de la ville, encore unifié entre les deux tendances[3176]. Le mouvement est symptomatique de l'impossibilité programmatique de l'usine chrétienne, au sens développé par Léon Harmel au siècle précédent. Les besoins en main-d'œuvre de l'usine sont tels, depuis le début de la guerre, que le recrutement des seuls anciens élèves des écoles catholiques ne peut suffire. Pire, le syndicat chrétien de la métallurgie de Saint-Étienne, qui est dirigé par un employé de la Chaléassière, Paul Vidal, s'engage aux côtés de la CGTU durant le conflit[3177]. Cette implication vise la résolution du conflit, tout en manifestant une opposition au contournement de la loi sur la journée de huit heures. Leflaive refuse toute négociation avec les cellules syndicales de son entreprise – qui n'ont pas d'existence légale –, et les unions locales. La section stéphanoise, inspirée par le Sillon et la Jeune République, s'avère l'une des plus engagées en faveur de la déconfessionnalisation de la CFTC. L'entêtement de l'industriel lui vaut cependant une remontrance implicite, mais publique, du cardinal Maurin, archevêque de Lyon, dans les lignes de la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*[3178]. Le prélat appelle notamment à la reconnaissance des syndicats chrétiens par le patronat catholique. Une telle désapprobation est le signe d'une évolution survenue dans l'instrumentalisation possible de la religion au sein des relations sociales. La situation ambiguë de la CFTC, déjà perçue par le patronat métallurgique français dès 1921, ne peut apparaître plus clairement[3179]. Ni l'implication de l'industriel dans différentes œuvres contrôlant la socialisation de l'élite ouvrière stéphanoise, de l'École Sainte-Barbe à l'Union des cercles catholiques de Saint-Étienne, ni le recrutement privilégié de contremaîtres chrétiens ne peuvent s'opposer aux intérêts propres ou aux opinions politiques de la masse des ouvriers. La situation professionnelle de Leflaive, engagé dans une lutte pour la direction de ses usines, est alors critique. Ces conflits d'autorité et de discipline aboutissent au départ de nombreux cadres, mensuels et ouvriers de la compagnie. Les réalités politiques et économiques l'emportent alors sur toute politique sociale et culturelle.

[3176] Daniel Colson, *Anarcho-syndicalisme et communisme…*, *op. cit.*

[3177] Jean-Paul Bénetière, « La naissance et les premières années de la CFTC dans le bassin stéphanois : un "syndicat du juste milieu" dans une situation révolutionnaire ? », *in* GRE^{M}MOS (dir.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin stéphanois de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes Graphiques, 2018, p. 201-212.

[3178] *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 31e année, n°20, 11 avril 1924, « lettre […] aux Patrons et Travailleurs catholiques de son Diocèse » p. 305-309.

[3179] Xavier Vigna, *L'espoir et l'effroi. Luttes d'écritures et luttes de classes en France au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2016, p. 217-218.

c. La formation des apprentis et des élèves aux usines de la Chaléassière (1925 – 1940)

Le départ de Joseph Leflaive ne modifie pas d'emblée l'organisation de l'apprentissage aux usines de la Chaléassière. Malgré l'implication de militants syndicalistes chrétiens durant le conflit de mars-avril 1924, l'entreprise maintient ses liens avec l'École Sainte-Barbe. Si avant la Première Guerre mondiale, la direction ne jugeait pas utile la conclusion de contrats d'apprentissage en bonne et due forme, il est probable que, face aux contraintes de la loi du 20 mars 1928, elle ait instauré des actes écrits vis-à-vis de ses apprentis, afin de continuer à bénéficier d'une exonération sur ses dépenses pour l'organisation interne de la formation[3180]. Malgré l'implantation de son siège social à Paris en 1920, il est possible de connaître quelques éléments sur la politique de l'entreprise grâce aux recours déposés devant la commission permanente du CSET de la Seine[3181]. La confusion longtemps entretenue par les déclarations de la société au titre de la taxe d'apprentissage, entre apprentis et élèves de Sainte-Barbe, est à noter. Elle explique l'absence de subventions de l'entreprise à l'école, qui apparaissent seulement à partir de l'exercice 1931 en tant que versements en nature, qu'il s'agisse des frais de location de l'atelier ou de la rétribution du contremaître affecté par sa direction[3182].

Tableau n°47 : Évolution des effectifs à l'usine de Saint-Étienne de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, selon les déclarations relatives à la taxe d'apprentissage, 1929-1935.

<table>
<tr><th>Exercice</th><th>1929</th><th>1930</th><th>1931</th><th>1932</th><th>1934</th><th>1935</th></tr>
<tr><td>Ouvriers</td><td>862</td><td rowspan="2">1 333</td><td>957</td><td>833</td><td>434</td><td>446</td></tr>
<tr><td>Employés</td><td>270</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>146</td></tr>
<tr><td>Apprentis</td><td rowspan="2">68</td><td>12</td><td rowspan="2">53</td><td>18</td><td>11</td><td>3</td></tr>
<tr><td>Élèves de l'école professionnelle libre</td><td>42</td><td>31</td><td>-</td><td>54</td></tr>
</table>

[3180] C'est par exemple le cas de Marine-Homécourt à Saint-Chamond : ADL, 1183 W 55 et VT 1993/1408_5, conseil de prud'hommes de Saint-Chamond.

[3181] AN, F 17/17912. Cf. chapitre 5.

[3182] AN, F 17/17912, réunions de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 1929-1935. Les effectifs des Forges et ateliers de la Chaléassière étaint le 30 mai 1922 de 1 761 ouvriers, ceux de la Société des moteurs Chaléassière compris entre 125 et 150 ouvriers. Les crises que connaît l'entreprise, en 1921-1925 d'abord, à partir de 1932 ensuite, aboutissent à une forte compression du personnel.

Les recours de l'entreprise devant la commission permanente du CSET sont également l'occasion d'approfondir notre connaissance de l'organisation pratique de l'apprentissage à la Chaléassière. Celui-ci ne dure ainsi que deux années au début des années 1930[3183]. Il existe en réalité depuis au moins 1914 une année de préapprentissage, consacrée au bricolage des apprentis dans les différents ateliers, avant l'orientation des jeunes gens vers les différents métiers proposés : ajustage, tour et fraisage. Il s'agit du modèle dominant dans les grandes entreprises françaises de l'entre-deux-guerres[3184]. Ces trois années permettent de respecter la législation sur l'apprentissage imposant une telle durée de formation avant l'inscription des apprentis au CAP. L'entreprise présente à la session de 1931 à Saint-Étienne 8 apprentis, qui réussissent tous l'examen. Il faut y ajouter la réussite de 11 des 16 élèves de l'École Sainte-Barbe ayant effectué leur formation dans l'entreprise. Pour l'exercice 1932 – correspondant aux salaires versés en 1931 –, l'effectif apprenti compte 8 jeunes gens de 1ère année, 10 de 2e année, ainsi que 31 élèves de 3e et 4e année provenant de l'école.

L'enchaînement d'une année préparatoire et de deux années d'apprentissage proprement dites interpelle la commission permanente du CSET au cours de l'année 1934[3185] :

> « Avant d'être admis à l'atelier-école, organisé par les usines de la Chaléassière, l'apprenti est placé dans l'usine pour être employé aux menus travaux. Cette façon de procéder permet de déceler les dispositions du jeune homme pour la section de construction mécanique, dans laquelle il entrera par la suite. Pendant ce laps de temps, un an au minimum, il est astreint à suivre les cours professionnels. Ce stage dans les ateliers porte donc la durée de l'apprentissage à un minimum de 3 années. Le contrat d'apprentissage est signé au moment où l'apprenti entre à l'atelier-école, c'est-à-dire après un stage d'initiation d'un an au minimum ».

Ce système vaut à la Chaléassière une critique défavorable du rapporteur de la section métallurgie de la commission permanente du CSET, qui juge qu'une telle organisation « [laisse] les jeunes ouvriers prendre de mauvaises habitudes pendant un an ». Le représentant de la société défend le respect par l'usine des différentes recommandations qui lui sont faites, et l'adaptation en conséquence de sa méthode. Le directeur de l'ENP de Saint-Étienne, consulté,

---

[3183] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 6 février 1934.

[3184] Cf. les observations de Bernard Bonnet (*La formation professionnelle des adultes*, *op. cit.*) sur la novation que représente, par rapport à ce modèle, l'introduction de la sélection basée sur les principes de Carrard.

[3185] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 29 novembre 1934.

relate les dispositions adoptées par l'entreprise[3186]. Les apprentis sont regroupés dans un atelier indépendant, avec les élèves de l'école professionnelle libre, sous la surveillance d'un « contremaître bien qualifié pour enseigner sa profession ». Le directeur Romain insiste sur le choix judicieux des exercices, et l'absence de travaux de série dans les tâches données aux apprentis. Ceux-ci sont présentés aux examens du CAP après trois ans de fréquentation des cours professionnels municipaux. Un seul apprenti sur les neuf candidats n'obtient pas son diplôme lors de la session de 1933.

Les liens entre la Chaléassière et l'École Sainte-Barbe ont résisté au départ de Joseph Leflaive au cours de l'année 1925. Ils sont cependant mis à mal par l'effet de contraintes réglementaires. D'abord, les décisions du CDET de la Seine obligent la direction de l'usine à transformer sa bienfaisance vis-à-vis de l'école en une charité intéressée[3187]. L'établissement scolaire bénéficie désormais des dons en nature que sont la mise à disposition de l'atelier, de la matière d'œuvre et du contremaître d'atelier. La direction de l'Enseignement technique oblige l'école, à partir de 1938, à organiser dès la deuxième année de cours des travaux pratiques en atelier[3188]. Dès lors, l'installation d'un atelier rue Henri Gonnard s'impose. L'évacuation de l'atelier d'apprentissage aménagé en 1922 est fixée à la rentrée 1939[3189]. Le projet d'implantation d'un centre de formation professionnelle accélérée, comme cela a été au chapitre précédent, n'aboutit pas en raison de la déclaration de guerre.

L'évolution des effectifs de la Chaléassière, et notamment le fort déclin au début des années 1930, indiqué dans le tableau précédent, de la main-d'œuvre ouvrière comme du nombre d'apprentis, doit se comprendre en parallèle de la situation économique de l'entreprise. Celle-ci demeure critique tout au long de la période. La liquidation de la première société décidée en 1925 et la constitution de la société nouvelle n'ont pas permis de relancer l'activité autant qu'espéré initialement. La situation finit même par empirer. La Banque nationale de crédit, propriétaire de la SNUC, est mise en liquidation par ricochet de la faillite du Comptoir Lyon-Alemand[3190]. L'entreprise est privée du soutien de son actionnaire, tout en restant lourdement

---

[3186] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 11 décembre 1935.

[3187] AN, F 17/17912, réunion de la commission permanente du CSET, section métallurgie, 15 décembre 1931.

[3188] ALS-ESB, lettre-type du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle, 23 avril 1938.

[3189] ADL, 123 W 29, lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne au directeur de l'ENP de Saint-Étienne, 2 juin 1939 ; lettre de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne au directeur de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 6 juin 1939.

[3190] Hubert Bonin, « André Vincent », art. cit.

endettée. Dans le même temps, elle perd d'importants marchés avec la Marine. Le dépôt pur et simple du bilan est envisagé à partir de 1931[3191]. Les pertes provoquent une réduction de l'activité et en conséquence la fermeture de certains ateliers et le renvoi de personnel. La vente des actifs de la société n'y peut rien, et celle-ci reste sous la menace d'une liquidation définitive jusqu'à la déclaration de guerre en 1939.

d. Schneider à la Chaléassière : d'une nouvelle dynamique à la fin de l'apprentissage en atelier (1941 – 1956)

Longtemps contraintes par sa situation économique, les usines de la Chaléassière retrouvent une nouvelle vigueur grâce aux commandes effectuées pour la Défense nationale – projectiles, bombes, affûts, tourelles et autres fabrications ordinaires de la compagnie. La difficulté de la société à obtenir la main-d'œuvre nécessaire aux productions de guerre est relevée[3192]. L'effectif de l'usine s'élève à 969 personnes à la fin de l'été 1939[3193]. En février 1940, l'usine occupe 1 484 personnes, dont 1 133 ouvriers et 71 ouvrières[3194]. Au moins de mai, ce sont alors 1 615 ouvriers qui sont en activité[3195]. L'armistice dépeuple les ateliers. La Chaléassière compte 651 ouvriers au 30 avril 1941[3196]. C'est alors que le devenir de la SNUC prend un tour nouveau. L'entreprise est progressivement acquise par la société Schneider & Cie, d'abord en août 1941 par l'intermédiaire de l'Union européenne industrielle et financière – banque du groupe

---

[3191] ANMT, 120 AQ 601, note sur la situation actuelle de la Chaléassière, 20 novembre 1932.

[3192] ANMT, 120 AQ 604, comité de direction de la SNUC, 23 décembre 1939.

[3193] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*, p. 270.

[3194] ADl, 1 M 452, lettre de l'inspecteur principal Mauran au commissaire divisionnaire de police spéciale de Saint-Étienne, 13 février 1940.

[3195] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*, p. 270.

[3196] ANMT, 120 AQ 604, effectifs du personnel ouvrier de l'usine de Saint-Étienne de la SNUC, 30 avril 1941. Parmi ce total, il faut relever 301 ouvriers à la fabrication – mécanique, chaudronnerie, taillage, outillage, séries et traitement thermique –, 199 à la fonderie, 17 à la modèlerie, 33 à l'entretien, 34 au service électrique, 21 à la récupération et 46 dans les services généraux. À la même date, l'usine occupe 10 chefs de service, 15 ingénieurs, 131 dessinateurs et employés, 43 contremaîtres et chefs d'ateliers, 32 femmes et 4 jeunes gens, plus 7 chefs de services et ingénieurs directement rémunérés par le siège (ANMT, 120 AQ 604, usine de Saint-Étienne, personnel payé au mois, 30 avril 1941).

Schneider, qui loue les actifs à sa société-mère[3197] –, puis en 1946 par une intégration définitive au groupe métallurgique[3198].

Malgré le ralentissement de l'activité économique, les commandes reprennent pour des pièces de fonderie, la construction de machines-outils, le taillage d'engrenages, la fabrication en série de pièces détachées pour automobiles, etc. [3199]. La nouvelle direction s'empare de l'enjeu posé par la pénurie de main-d'œuvre. L'effectif des usines remonte à 1 127 salariés à la fin de l'année 1942. Les conséquences de la Relève, puis du STO – malgré les demandes d'affectation formulées par la circonscription de Lyon des Industries mécaniques et électriques –, et les dispositions législatives sur la promotion ouvrière obligent cependant à mettre à profit la formation interne du personnel. À côté du dressage de manœuvres en ouvriers spécialisés – vingt-deux ouvriers formés entre janvier et septembre 1943 –, une école d'apprentissage est organisée à partir de 1942[3200]. La formation s'organise toujours sur trois années, préparant approximativement 35 jeunes gens par an. Ceux-ci sont toujours présentés aux épreuves du CAP dans les métiers principaux de l'usine : moulage, modelage, ajustage, tournage, fraisage et chaudronnerie. Comme d'autres entreprises régionales, Schneider & Cie met en place entre 1946 et 1947 un centre de formation professionnelle accélérée à l'usine de la Chaléassière[3201]. Ces formations de mouleurs de fonte, organisées par sessions de dix mois, ne donnent toutefois pas satisfaction[3202]. Elles sont arrêtées à la rentrée 1947. L'apprentissage redevient la seule voie maison de préparation de la main-d'œuvre qualifiée. Au début de l'année 1947, l'usine de la Chaléassière occupe 350 ouvriers qualifiés, 283 ouvriers spécialisés, 135 manœuvres et 112 jeunes gens de moins de 18 ans, ce dernier chiffre ne comprenant pas uniquement des

---

[3197] Agnès d'Angio, *Schneider & Cie et les travaux publics, 1895-1949*, Paris, École des Chartes, 1995, p. 323.

[3198] Il faut mentionner le poste d'administrateur de Charles Schneider au sein de la SNUC entre 1925 et 1946 (Hervé Joly et François Robert (avec Alexandre Giandou), *Entreprises et pouvoir économique dans la région Rhône-Alpes (1920-1954)*, Lyon, Cahiers du Centre Pierre Léon, n°, 2003). Celui-ci est cependant écarté de toute fonction de direction dans l'entreprise familiale entre 1923 et 1942 (Hervé Joly, *Diriger une grande entreprise française au XXe siècle : modes de gouvernance, trajectoires et recrutement*, mémoire inédit pour l'habilitation à diriger des recherches, EHESS, 2008, p. 59, 85-87).

[3199] ADR, 130 W 26, compte-rendu de la visite de M. Blanchard à M. Jardy, directeur de l'Usine de la Chaléassière de la maison Schneider & Cie, 10 septembre 1943.

[3200] AN, 19790892/25, lettre d'un cadre non identifié de l'usine Schneider & Cie de Saint-Étienne au ministre du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, 16 décembre 1946.

[3201] AN, 19790892/25. Cf. supra.

[3202] AN, 19790892/25, rapport de contrôle de la sous-direction de la formation professionnelle du ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, par J. Deckmyn, 18 octobre 1947.

apprentis[3203]. Ces derniers sont alors 89 – soit environ 10 % de l'effectif ouvrier total –, répartis sur trois années de formation. L'école d'apprentissage utilise la méthode Carrard, tout comme l'institution de formation accélérée qui lui est jointe un temps[3204]. Dirigée par « un professeur de la CFTC », ses résultats sont appréciés, selon les dires des services de la Production industrielle.

La segmentation des activités de Schneider & Cie décidée en 1949 attribue les actifs de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, dont l'usine de Saint-Étienne, à la Société des forges et ateliers du Creusot (SFAC) naissante[3205]. L'entreprise ne se distingue pas des autres sociétés métallurgiques stéphanoises *a priori* jusqu'à l'année 1955[3206]. Toutefois, l'usine est dirigée par un directeur qui, selon le prêtre-ouvrier Maurice Combe, se révélerait soucieux de s'inscrire dans la conception « autocratique » de l'autorité patronale que porte le PDG de la SFAC Charles Schneider. Les difficultés économiques importantes de l'économie française – juste avant le véritable démarrage des « vingt glorieuses » – grèvent l'activité de la SFAC en général, et de la Chaléassière en particulier. Le devenir de l'usine de Saint-Étienne, USE dans le langage de la firme, est alors en partie menacé. En avril 1955, le comité d'établissement est prévenu de l'arrêt de l'atelier U6M de fabrication d'obus, ce qui supprime environ 300 emplois sur un effectif total de 1 800 personnes[3207].

Au mois de septembre 1955, un important conflit salarial éclate entre la direction et une partie de personnel, aboutissant à un certain nombre d'arrêts de travail. Du choix d'un lock-out à la démission du directeur de l'usine de ses mandats syndicaux, la direction de la SFAC refuse obstinément de cautionner la négociation de la nouvelle convention collective entre l'ASMPL et les syndicats ouvriers[3208]. La SFAC quitte même la Chambre syndicale des constructeurs

---

[3203] AN, 19790892/25, lettre de l'inspecteur du Travail Chazeaubénit au ministre du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, 7 janvier 1947.

[3204] ADL, 57 J 60, rapport de la Production industrielle, visite de la Loire, 21 septembre 1946.

[3205] Sur la constitution de la SFAC, cf. Catherine Vuillermot, « The Schneider Network during the Presidency of Charles Schneider, 1942-1960 », *Business and Economic History On-Line*, vol. 2, 2004.

[3206] Un récit autorisé sur la vie sociale de l'usine et de la SFAC, bien qu'anonymisé, est proposé par le prêtre-ouvrier Maurice Combe, dans son ouvrage *L'alibi. Vingt ans d'un Comité central d'entreprise*, Paris, Gallimard, 1969. Le récit peut être complété, pour le départ de la SFAC des usines de la Chaléassière, la fermeture d'une partie des ateliers non repris par H. Ernault-Somua (HES) et le renvoi d'une grande partie du personnel en 1964, par : *Nous, travailleurs licenciés. Les effets traumatisants d'un licenciement collectif*, Paris, Union générale d'éditions, 1976.

[3207] ADL, 149 vt 13, note d'information des renseignements généraux de la Loire, 20 octobre 1955.

[3208] ADL, 97 W 20, notes d'information des renseignements généraux de la Loire, 14 et 27 septembre 1955. Sur la réception de cette négociation contractuelle dans le patronat stéphanois, cf. chapitre 8.

mécaniciens de la Loire, mais rien n'y fait. La conséquence est immédiate pour USE. Dès le 28 septembre, le directeur général adjoint de la SFAC Henri Vicaire se rend à Saint-Étienne et informe le personnel d'un projet de fermeture des ateliers de fonderie et modelage, avec licenciement du personnel ouvrier, employé et cadre associé, soit 455 personnes[3209]. La chaudronnerie est également menacée, tout comme le bureau d'études, dans un avenir plus ou moins proche. Des machines et des fabrications doivent être transférées dans d'autres usines du groupe. L'émoi est immédiat : « Cette mesure, qui a été connue hier soir, a provoqué une vive émotion parmi le personnel qui veut y voir une brimade patronale à la suite des grèves ».

Ces mesures de rationalisation sont présentées comme la conséquence de l'accord de salaires signé les 23 et 30 septembre 1955. L'usine de Saint-Étienne présenterait en effet des coûts de production et donc des prix de revient beaucoup trop importants par rapport à la part qu'elle représente dans le chiffre d'affaires global de la SFAC[3210]. D'autres considérations sont avancées, qu'elles soient de nature géographique quant au prix des transports, qu'elles concernent la modernisation plus avancée des usines creusotines, ou bien qu'elles relèvent du surcoût des salaires horaires de la main-d'œuvre : le mouleur stéphanois est rémunéré 225 francs, contre 188 pour son collègue du Creusot. La direction ne revient pas sur sa décision, et la fonderie est fermée[3211]. La diminution de l'effectif de la Chaléassière est importante : lors des élections des délégués du personnel du 4 janvier 1955, l'usine compte 1 514 ouvriers et employés, 191 dessinateurs, techniciens et agents de maîtrise, et 56 ingénieurs [3212]. Lors des élections du 27 décembre suivant, il n'y a plus que 945 ouvriers et employés, pour un nombre à peine réduit de quatre unités pour les deux autres catégories. Près du tiers de l'effectif de l'usine a été licencié. Cette évolution se répercute sur la politique de formation de l'entreprise. À peine plus d'un an après la réduction drastique de l'activité de l'usine, la direction de la SFAC décide l'arrêt de l'école d'apprentissage de la Chaléassière[3213] :

[3209] ADL, 97 W 20, note d'information des renseignements généraux de la Loire, 29 septembre 1955.

[3210] ADL, 149 vt 13, note d'information des renseignements généraux de la Loire, 20 octobre 1955. Également ANMT, 167 AQ 5, réunion du conseil d'administration de la SFAC, 1er octobre 1955.

[3211] ANMT, 167 AQ 5, réunion du conseil d'administration de la SFAC, 2 mars 1956.

[3212] ADL, 149 vt 13, note d'information des renseignements généraux de la Loire, 30 décembre 1955.

[3213] ANMT, 167 AQ 6, réunion du conseil d'administration de la SFAC, 19 décembre 1956.

> « Cet atelier d'apprentissage a été supprimé à la suite d'une convention qui est intervenue entre la Société et l'Association Forézienne d'Apprentissage, gestionnaire de l'École professionnelle Sainte-Thérèse à Saint-Étienne.
>
> Aux termes de la convention passée, l'École Sainte-Thérèse assurera à l'usine un recrutement annuel de 15 apprentis munis du CAP à charge pour la Société de contribuer aux frais de formation professionnelle de ceux-ci sur une base actuellement fixée à 60.000 Fr par an et par apprenti. Il est souligné que les montants ainsi versés seront déductibles de la taxe d'apprentissage ».

Évidemment, le choix de Sainte-Thérèse interpelle le lecteur attentif. Les liens historiques avec l'École Sainte-Barbe n'ont cessé de se distendre depuis l'éviction de Joseph Leflaive en 1925, surtout après la fermeture de l'atelier d'apprentissage réservé à l'école à la rentrée 1939[3214]. La décision prise quant à l'école de Saint-Étienne n'est pas isolée dans la stratégie de l'entreprise. Schneider & Cie puis la SFAC demeurent toutefois parmi les principaux financeurs de l'établissement grâce aux subventions de la taxe d'apprentissage au tournant des années 1940 et 1950[3215]. Le choix de Sainte-Thérèse doit se comprendre de deux façons : la proximité géographique de l'établissement par rapport aux usines de la Chaléassière, et l'orientation spécifiquement ouvrière de sa formation. L'École Sainte-Barbe, longtemps l'égale de l'ENP, propose en effet différentes sections, de la préparation du brevet d'enseignement industriel pour de futurs techniciens, à celle de nombreux CAP. Peut-être cette situation est-elle ressentie comme moins favorable à la socialisation que souhaite la direction de l'usine, qu'une école toute entière dévouée à la formation d'ouvriers d'extraction populaire, à qui la possibilité d'une véritable promotion est ainsi offerte. Il n'existe aucune explication concrète permettant d'affirmer une préférence marquée de Charles Schneider et des dirigeants de la SFAC pour l'enseignement jésuite face aux Frères des écoles chrétiennes – sauf éventuellement dans les parcours scolaires des dirigeants successifs du groupe[3216]. La Compagnie de Jésus demeure d'ailleurs longtemps spécialisée dans l'éducation des élites, l'École technique Sainte-Thérèse représentant une exception remarquable dans son action pédagogique d'alors[3217].

[3214] ADL, 123 W 29, correspondance de l'inspecteur du travail à Saint-Étienne, 1939. Cf. chapitre 5.

[3215] ADL, 260 vt 4.

[3216] Les commandes effectuées par la société Schneider & Cie à l'École Sainte-Thérèse, dès sa fondation, indiquent toutefois que ces liens privilégiés existent.

[3217] Bruno Poucet, « Les collèges jésuites et la formation des élites : l'impact de la loi Debré », *Le Télémaque*, vol. 39, n°1, 2011, p. 81-96. Les œuvres jésuites destinées aux ouvriers sont cependant nombreuses depuis la fin du

Lors de la même séance du conseil d'administration de décembre 1956, la direction de la SFAC décide le transfert des centres d'apprentissage et de pré-apprentissage du Creusot à l'Enseignement technique[3218]. Les écoles primaires de Montchanin-les-Mines et de Saint-Laurent-d'Andenay (Saône-et-Loire) sont cédées aux communes respectives. Seules les écoles du Creusot persistent dans le giron de la société[3219]. L'ensemble de l'opération procède d'une politique de « réduction des frais généraux ». Par conséquent, il ne s'agit probablement pas d'une forme de sanction spécifique à USE, qui ferait écho à ce que le personnel et les délégués syndicaux ont éprouvé à l'occasion de la fermeture de la fonderie. Dès lors, la SFAC assure son recrutement de main-d'œuvre ouvrière par l'intermédiaire d'écoles professionnelles extérieures à l'entreprise.

En conclusion de ce bref historique, les archives disponibles permettent une dernière analyse de la politique de formation impulsée par la direction de l'usine lors de la période Schneider & Cie / SFAC. Le suivi des contrats d'apprentissage signés à la Chaléassière entre 1941 et 1961 renseigne sur les choix opérés, et les interactions entre les besoins généraux en main-d'œuvre et le nombre de contrats passés[3220]. Les besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'usine sont notoirement importants au cours des années 1940[3221]. Ils correspondent à la nécessité de remplacer le personnel manquant depuis les différents prélèvements de main-d'œuvre consécutifs à l'état de guerre ou à l'occupation. Le choix de la direction de la SFAC de modifier définitivement sa stratégie vis-à-vis de « USE » à partir de l'année 1955 se confirme bel et bien du point de vue des apprentis, après une dernière de campagne de recrutement à la rentrée scolaire 1954. Les contrats alors signés demeurent d'une durée de trois années tout au long de la période considérée.

XIXe siècle. Sur le cadre dans lequel s'inscrit après 1944 l'École Sainte-Thérèse : Noël Barré, *Jésuites et ouvriers. La mission ouvrière jésuite de 1944 à la fin des années 1990*, Paris, Karthala, 2014.

[3218] ANMT, 167 AQ 6, réunion du conseil d'administration de la SFAC, 19 décembre 1956.

[3219] Il n'existe pas *a priori* d'étude spécifique sur les écoles Schneider au Creusot après 1945. Les travaux sur l'instruction des jeunes gens (Donald Reid, « Schools and the Paternalist Project… », art. cit. ; Ivan Kharaba, « La formation initiale au sein des Établissements Schneider au XIXe siècle », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 281-288 ; mais également Jean-Pierre Frey, *Le rôle social du patronat…, op. cit.*) ou des jeunes filles (Jacqueline Fontaine, *La scolarisation et la formation professionnelle des filles…, op. cit.*) portent surtout sur le XIXe siècle, et ne dépassent en tout cas pas la Seconde Guerre mondiale.

[3220] ADL, 651 W 37-43, contrats d'apprentissage métallurgie-mines déposés au conseil des prud'hommes de Saint-Étienne, 1940-1961.

[3221] ADL, 123 W 72, réunion de la commission départementale du Travail, 21 octobre 1949.

Tableau n°48 : Évolution du nombre de contrats d'apprentissage signés par les sociétés gestionnaires des usines de la Chaléassière, 1941-1961.

Société nouvelle des usines de la Chaléassière (SNUC) 1926-1941[3222] Schneider & Cie 1941-1949 – Société des forges et ateliers du Creusot (SFAC) 1949-1964															
Métier	**1941**	**1942**	**1943**	**1944**	**1945**	**1946**	**1947**	**1948**	**1949**	**1950**	**1951**	**1952**	**1953**	**1954**	**1955-61**
Ajusteur	2	18	19	11	15	8	?	-	-	-	-	-	-	-	-
Tourneur	-	5	7	6	5	12	?	-	-	-	-	1	-	-	-
Fraiseur	-	-	7	4	3		?	-	1	-	-	-	-	-	-
Mécanicien	-	-	-	-	-	-	?	14	17	16	24	18	18	18	-
Aléseur	-	-	-	-	2	-	?	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudronnerie	-	5	9	7	7	3	?	8	4	5	-	1	-	-	-
Mouleur	2	7	14	12	-	8	?	5	6	5	-	4	-	-	-
Modeleur	1	2	3	3	-	4	?	1	2	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**5**	**37**	**59**	**43**	**32**	**35**	**25**	**28**	**30**	**26**	**24**	**24**	**18**	**18**	**0**

Malgré les modifications régulières dans l'actionnariat et la direction de l'entreprise, les usines de la Chaléassière ont maintenu, tout au long de la période, une attention particulière à la formation de ses ouvriers. Le soutien à la formation en école, construit dès l'époque où Joseph Leflaive est le co-gérant de l'entreprise, se maintient jusqu'à ce que des considérations propres à l'École Sainte-Barbe n'obligent à mettre fin à l'organisation de l'atelier d'apprentissage à l'extérieur de ses murs. La voie maison, avec ou sans contrat d'apprentissage, représente un investissement régulier de la compagnie, malgré des fluctuations liées à ses déboires économiques récurrents. L'impulsion mise par Schneider & Cie, puis par la SFAC, s'interrompt lorsque la direction décide la réorganisation de ses productions, certaines étant transférées vers les usines de Saône-et-Loire au détriment de Saint-Étienne. La distinction entre élèves, recevant les éléments nécessaires à leur promotion ultérieure à l'atelier, et apprentis soumis à l'obligation de fréquenter les cours professionnels, n'est probablement pas si opérante du point de vue de l'acquisition des seuls gestes techniques. Cette segmentation perpétue simplement un schéma déjà établi, en facilitant pour la compagnie le recrutement, suivant ses besoins, de métiers

[3222] Les contrats d'apprentissage indiquent à partir de 1942 la raison sociale Schneider & Cie, puisque l'entreprise gère dès lors en location l'usine de la Chaléassière. La SNUC subsiste jusqu'à la constitution de la SFAC en 1949, par apports de Schneider & Cie et de la Société nouvelle.

spécifiques comme la chaudronnerie ou le moulage, et en fournissant des contingents de mécaniciens nécessaires, sans aucun doute, à la gestion du turn-over en atelier.

3. *L'apprentissage dans les petites et moyennes entreprises : l'esquisse d'une pratique*

Contrairement aux entreprises ayant organisé un atelier dédié aux apprentis – lorsqu'il est possible de former les jeunes gens sur des machines ne servant pas à la production –, les petites et moyennes entreprises – ou les ateliers des grandes entreprises ne pouvant être dupliqués, comme en fonderie – doivent perpétuer la préparation des jeunes gens dans une forme traditionnelle, au côté de l'ouvrier professionnel. Le seul vol du métier ne suffisant pas, le travailleur doit, en théorie, consacrer une partie de son temps à expliquer à l'apprenti les principes du métier, ce qui ne lui permet pas d'occuper sa journée à la seule production. Cette distraction, aussi noble puisse-t-elle apparaître, ne permet pas à l'ouvrier d'optimiser son revenu autant qu'il le pourrait, par l'intermédiaire des primes fixées selon son rendement journalier.

La loi Astier, malgré la déclaration obligatoire des apprentis en mairie, n'a pas provoqué l'adhésion de la plupart des employeurs, notamment les plus petits[3223]. Ceux-ci se révèlent peu désireux de s'encombrer des contraintes inhérentes à la conclusion d'un contrat. La fréquentation de cours du soir ne suscite pas un enthousiasme débordant de la part des industriels, qui tentent de contourner la contrainte légale. Le questionnaire adressé au cours de l'année 1920 par le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique aux organismes consulaires est l'occasion pour les professions de préciser leurs desiderata vis-à-vis de l'organisation en cours de l'apprentissage[3224]. Les apprentis sont toujours aussi difficiles à trouver, selon les dires des industriels. La chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond rapporte que, malgré l'existence d'une école d'apprentissage à l'usine de Saint-Chamond de Marine-Homécourt, ou de cours du soir au sein de l'école pratique de la ville, les

---

[3223] Cf. chapitre 5, A.

[3224] *BCCSE*, année 1920, séance du 9 juillet 1920, « Apprentissage et cours professionnels », p. 113 et suiv.

parents rechignent toujours à placer leurs enfants en apprentissage[3225]. La plainte récurrente s'appuie sur les « fortes journées » que permettent les productions en série ne nécessitant aucune formation au métier. De ce fait, les jeunes gens prêts à s'engager en apprentissage, avec la signature d'un contrat écrit, sont fort rares du fait de la concurrence de la « petite industrie métallurgique ». Le patronat local juge suffisantes les ressources pédagogiques présentées par l'école pratique de la ville pour l'organisation de cours de dessin industriel, mécanique et technologie. Pourtant, la pénurie menace la métallurgie stéphanoise. La difficulté de certaines professions à trouver des apprentis inquiète, comme dans le cycle au cours de l'année 1922[3226]. Le dirigeant des FFASE Pierre Cholat, président de la commission départementale de placement, explique en septembre 1923 que « les professionnels se raréfiaient et [que] les patrons se les arrachent à coup d'augmentation »[3227]. Ce qui n'arrange pas la situation de l'apprentissage : « Les patrons n'ont plus le temps de faire des apprentis, les enfants veulent un gain immédiat. Ainsi les petits métiers se perdent faute de main-d'œuvre ».

Le cycle apparaît comme un secteur qui très tôt a su réduire au minimum les opérations nécessitant savoir-faire et connaissances techniques et scientifiques, tout en valorisant la polyvalence et l'adaptation des vrais ouvriers professionnels[3228]. Les origines diverses de l'industrie des cycles – arme, mécanique, forge – ont fini par constituer un domaine autonome. La spécialisation des nombreuses maisons stéphanoises dans les pièces détachées favorise la répétition des tâches productives[3229]. Les mécaniciens nécessaires à la marche des entreprises, fournis par un réservoir nombreux passés par les cours et écoles techniques, peuvent être attirés par des avantages salariaux[3230]. De fait, le recours aux usineurs, aux ouvrières et aux jeunes gens participe d'une politique salariale bien maîtrisée par la plupart des fabricants[3231]. Les entreprises les moins modernisées du cycle stéphanois n'a pas de véritable besoin de susciter

---

[3225] Il est mentionné le fait que des jeunes ouvriers ou apprentis « désireux de perfectionner leurs connaissances techniques suivent par correspondance les cours de l'École de travaux publics de Paris ».

[3226] MAI, CSC, n°1, assemblée générale de la Chambre syndicale des cycles de Saint-Étienne, 25 avril 1922.

[3227] ADL, 10 M 219, rapport sur le fonctionnement de l'office départemental et municipal de placement, septembre 1923.

[3228] Jean-Paul Burdy, « Entre l'atelier artisanal… », art. cit. ; André Vant, *Le cycle en région stéphanoise*…, *op. cit*.

[3229] Il faudrait reprendre ici la typologie de Scranton (*Endless Novelty*…, *op. cit.*), plus efficiente que de parler de potentialité de production de masse.

[3230] Jean-Paul Burdy, « Entre l'atelier artisanal… », art. cit.

[3231] Jean-Paul Burdy, Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, « Rôles, travaux et métiers de femmes dans une ville industrielle : Saint-Étienne, 1900-1950 », *Le Mouvement social*, n°140, 1987, p. 27-53.

des formations spécifiques. L'enseignement manuel des écoles primaires et les cours du soir, même ceux de couture et confection des jeunes filles, suffisent à construire l'habileté de main et à préparer la formation sur le tas. De plus, l'important *turn-over* de la main-d'œuvre féminine permet de limiter les salaires de façon durable. Dans les ateliers les plus enclins à la rationalisation de la production, comme chez Ravat par exemple, l'ouverture d'un atelier d'apprentissage dans l'entreprise suscite l'opposition féroce du personnel de l'entreprise, qui se traduit par un mouvement de grève[3232]. La concurrence salariale des jeunes recrues, ainsi que la perspective de perte de contrôle sur la socialisation professionnelle, semblent à l'origine du conflit. La grève des fileurs et émailleurs d'avril 1936 intègre aussi, parmi d'autres revendications liées à la contractualisation collective, une revendication quant à la réglementation de l'apprentissage et de l'embauchage, qui devrait ne comprendre que des ouvriers syndiqués[3233]. Les professions concernées sont minoritaires dans la branche, un peu moins de 8 % de l'effectif ouvrier total[3234]. Les grévistes ne représentent d'ailleurs pas la totalité des ouvriers fileurs et émailleurs de la ville. Ils obtiennent pourtant « la promesse formelle de fermeture de l'École d'apprentissage », seule concession patronale préalable à la reprise du travail[3235]. La mesure permet le rétablissement de l'apprentissage sur un mode plus traditionnel. On compte ainsi, en 1946, la formation par certaines entreprises, Automoto en tête, de jeunes gens « en soudure autogène, polissage, filage, pistolage, outilleurs[3236] ».

Les informations demeurent rares sur l'organisation pratique de la formation dans les plus petites entités industrielles, un peu moins en ce qui concerne les établissements de plus d'une centaine de salariés. Lorsque la préfecture enquête sur les réalisations des comités sociaux d'entreprises au cours de l'été 1942, les réponses intéressantes, hors promotion ouvrière, demeurent exceptionnelles. C'est le cas par exemple des Ateliers de chaudronnerie et fonderie de Saint-Étienne (anciens Ets Serve Frères)[3237] :

[3232] AMSE, 6 F 185, lettre du commissaire central de police de Saint-Étienne au maire de Saint-Étienne, 14 mai 1936.

[3233] AMSE, 6 F 185, lettre du commissaire central de police de Saint-Étienne au maire de Saint-Étienne, 29 avril 1936.

[3234] AMSE, 6 F 185, note n°652 du commissaire central de Saint-Étienne, 30 avril 1936.

[3235] AMSE, 6 F 185, lettre n°706 du commissaire central de Saint-Étienne au maire de Saint-Étienne, 14 mai 1936.

[3236] MAI, CSC, n°49, réponse du secrétaire général de la Chambre syndicale des cycles et automobiles au secrétaire général de l'ASMPL, 30 octobre 1946.

[3237] ADL, 2 W 978, lettre du président du comité social d'entreprise des Ateliers de chaudronnerie et fonderie de Saint-Étienne au préfet de la Loire, 20 août 1942. Il semble qu'il y ait encore une confusion sémantique entre ouvriers spécialistes et spécialisés.

« Organisation de l'apprentissage.

Cette partie du programme a retenu au plus haut point l'attention du bureau et les premiers résultats, grâce à la collaboration intelligente de nos ouvriers spécialisés sont extrêmement encourageants. Le métier de mouleur sur modèles a été très abandonné ces dernières années, probablement par suite des difficultés techniques du métier qui demande un apprentissage assez long et qui n'est pas suivi de rémunération suffisante de la profession.

Nos apprentis se divisent en deux classes.

1°) Ceux âgés de 16 ans et possédant un contrat d'apprentissage. Ils apprennent leur métier sous la direction de moniteurs désignés et de plus suivent deux fois par semaine les cours de fonderie à l'École nationale professionnelle de Saint-Étienne, les cours pour apprentis ayant été créés l'année dernière sur la demande du soussigné.

Cet enseignement professionnel est très intéressant et complète heureusement par la théorie, la formation pratique acquise à l'atelier. Les notes de l'élève sont suivies et vérifiés par le Président du Comité social, qui signe à côté des parents les feuilles de classement des élèves. À titre d'encouragement accordé par l'Usine, une légère augmentation de salaire est accordée aux apprentis chaque fois que leurs notes sont satisfaisantes.

2° catégorie.

Cette catégorie comprend les jeunes manœuvres âgés de 20 à 25 ans, qui voulant voir élever leur niveau professionnel, désirent apprendre le métier de mouleur sur modèles […] ».

Une telle exposition écrite des pratiques en vigueur demeure l'exception. Le repérage des pratiques des employeurs en matière d'apprentissage se révèle difficile. Les déclarations faites par les employeurs au titre de la taxe d'apprentissage peuvent au moins renseigner sur le nombre d'apprentis. Ces documents fiscaux sont malheureusement souvent éliminés par les services d'archives départementales. De plus, la documentation relative aux Contributions directes et indirectes n'a pas vocation elle aussi à être communiquées à un public d'historiens, et là encore leur conservation est plus qu'aléatoire. La difficulté représentée par la situation géographique du siège social des sociétés pose ici moins de problèmes, puisqu'il correspond généralement au seul établissement des petites entreprises. Quelques données chiffrées existent pour l'exercice

1925 : trois apprentis pour soixante-quatorze ouvriers spécialisés, douze manœuvres et cinq employés à la Société anonyme des anciens Ets Joseph Lanet, dirigée par l'IDET Lucien Pupat ; un seul apprenti déclaré, contre quarante-cinq ouvriers spécialisés et cent-soixante-quinze manœuvres, plus dix employés, aux Forges et ateliers de Combeplaine dont le directeur est un autre IDET, Jules Tournigand ; aucun apprenti aux Ets Achille Haubtmann (pièces détachées pour cycles, Saint-Étienne, 59 ouvriers, 19 ouvrières) ou aux Ets Palle-Bertrand (boulonnerie, Le Chambon-Feugerolles, 210 ouvriers, 135 ouvrières, 65 manœuvres), un seul pour l'entreprise de ferronnerie Rafer Frères & Cie à Saint-Chamond (35 ouvriers, 43 ouvrières, 7 manœuvres), etc.[3238].

Le dépôt des contrats d'apprentissage auprès des greffes de conseils de prud'hommes ou de justices de paix révèle la relative uniformité des dispositions[3239]. Quelques modèles reviennent de manière récurrente, comme le formulaire type de la chambre de métiers de Saint-Étienne. Certaines entreprises de taille importante possèdent également leur contrat type, comme les Ets Dervaux au Chambon-Feugerolles. La seule distinction entre employeurs repose sur la profession et la rémunération de l'apprenti. Il semble, à la lecture des dossiers du conseil de prud'hommes de Saint-Étienne, que le nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'industrie métallurgique tende à diminuer au début des années 1950. Le mouvement indique probablement le succès des centres d'apprentissage. L'obligation de fréquentation des cours professionnels peut figurer sur le contrat d'apprentissage[3240]. La loi du 20 mars 1928 contraint théoriquement la présentation des apprentis, désormais signataires d'un contrat écrit, aux examens du CAP. L'application de la mesure laisse toutefois à désirer, faute de moyens de contrôle suffisants[3241]. La consultation des procès-verbaux du CAP permet certes d'envisager une partie des jeunes filles et jeunes gens se formant à la pratique professionnelle hors du cadre scolaire. Il ne s'agit cependant que d'une minorité d'apprenti.e.s. La présentation du diplôme ne renseigne pas sur la motivation réelle de l'employeur, ni sur l'organisation interne de la production. Elle indique simplement la libération des candidats pour le temps des épreuves.

[3238] ADL, 9 M 243.

[3239] Par exemple, ADL, 651 W pour Saint-Étienne, 1183 W pour Saint-Chamond, 8 U 2_139 pour la justice de paix du Chambon-Feugerolles.

[3240] ADL, 8 U 2_139, contrats d'apprentissage Ets Dervaux, modèle-type départemental.

[3241] Jean-Pierre Guinot, *Formation professionnelle…*, *op. cit.*, p. 208-210.

L'ensemble des acteurs économiques et politiques du bassin pousse, et obtient, des dérogations afin que les municipalités puissent organiser leurs cours professionnels en soirée, et non durant la journée de travail comme le prévoit la loi Astier[3242]. La disposition est permise par l'article 59 de la loi du 20 mars 1929, qui prévoit pourtant la libération obligatoire des apprentis pour la fréquentation de cours organisés en journée. Des dérogations sont néanmoins possibles, sur demande de la CLP concernée, du CDET ou de la chambre de commerce compétente auprès de la direction générale de l'Enseignement technique. La procédure se déclenche sur la sollicitation de l'un des organismes, l'administration consulte ensuite les deux autres[3243]. À Firminy, ce sont vingt-sept entreprises qui formulent une demande en faveur d'une dérogation auprès de la CLP intercommunale : « Toutes ces demandes font ressortir que l'absence des apprentis pendant la journée de travail amène de graves perturbations dans les ateliers, notamment dans ceux où l'apprenti fait équipe avec un ouvrier ». Parmi les sociétés pétitionnaires se trouvent les deux grandes sociétés sidérurgiques de l'agglomération (Firminy et Holtzer), ainsi que des entreprises de tissage, de construction mécanique ou de petite métallurgie de taille plus réduite. Les renouvellements sont accordés tout aussi facilement durant les années 1930[3244].

Les contraintes observables quant à la signature de contrats d'apprentissage se traduisent également par la question des moyens d'un contrôle réglementaire. Les institutions consulaires sont ici mobilisées. La chambre de métiers des arrondissements de Saint-Étienne et Montbrison est fondée par le décret du 19 octobre 1929[3245]. Le règlement d'administration publique du 14 avril 1928 a tardivement permis l'application concrète de la loi du 26 juillet 1925. Bien que ces organismes aient une responsabilité légale en matière d'organisation de l'apprentissage, les modalités de leur implication demeurent suspendues au bon vouloir de leurs dirigeants. Dans la partie méridionale du département, le préfet incite, sur la suggestion de la section Loire de la Fédération des artisans du Sud-Est, à la constitution de six catégories : bois, bâtiment, métaux,

---

[3242] Par exemple, *BCCSE*, année 1929, n°4, séance du 10 juillet 1929, « Cours professionnels obligatoires de Rive-de-Gier », p. 245.

[3243] *BCCSE*, année 1929, n°6, séance du 16 octobre 1929, cours professionnels obligatoires, demandes de dérogation à l'article 59 de la loi du 30 mars 1929, p. 361. Également année 1930, n°1, séance du 12 mars 1930, heures de cours professionnels obligatoires, p. 83 pour les demandes des CLP de Saint-Chamond et Saint-Étienne.

[3244] Par exemple, ADL, 123 W 10, réunion de la CLP de Saint-Chamond, 5 février 1932.

[3245] ADL, 9 M 14.

textile, alimentation, vêtements et divers[3246]. En 1931, le poids de la métallurgie apparaît minoritaire : 1 203 ressortissants, contre 2 857 pour le textile[3247]. Malgré ses compétences, la chambre n'entreprend aucune initiative en matière d'apprentissage. La chambre ne réussit pas à constituer une action cohérente auprès des acteurs locaux de l'enseignement technique, notamment au sein du CDET de la Loire, malgré la désignation de représentants[3248]. Après des premières années difficiles et une grave crise interne, un maitre-artisan mécanicien, résidant à Saint-Étienne, est élu président de l'institution en mai 1937[3249]. Il s'agit d'Arsène Fouillet, secrétaire du Syndicat des artisans de la métallurgie et professions similaires de Saint-Étienne. Sous l'impulsion de son nouveau dirigeant, et face aux obligations nées de la loi du 10 mars 1937, comme la fixation des professions à apprentissage obligatoire ou le contrôle de ce dernier par les chambres de métiers, la création de cours professionnels est projetée à la fin de l'année 1938[3250]. Il n'est cependant pas question de cours pour apprentis des métaux dans le ressort de la chambre de Saint-Étienne. Un règlement d'apprentissage est même présenté au CDET au printemps 1939, en coopération avec l'institution consulaire de Roanne. Après quelques modifications légères demandées par la commission permanente du CDET, celui-ci n'appelle aucune remarque de la DGET[3251]. Le déclenchement de la guerre interrompt alors l'effort entrepris. Fouillet défend la collaboration entre l'artisanat et l'ENP de Saint-Étienne[3252]. L'activité de la chambre de métiers de Saint-Étienne en matière de cours professionnels ne reprend qu'à partir de 1947. Ils se composent de cours d'enseignement généraux, donnés dans les locaux consulaires, de cours professionnels pour certaines spécialités, et de cours organisés dans les chefs-lieux de cantons et certains bourgs ruraux du département. Des cours par correspondance sont également mis en place, en lien avec les instituteurs communaux. Les métiers de la métallurgie ne bénéficient toujours pas d'enseignements dédiés dans le bassin stéphanois, en raison de l'offre de cours du soir déjà créés. L'institution organise cependant les

---

[3246] Lettre du préfet de la Loire du 26 octobre 1929, citée par *BCCSE*, année 1929, n°7, séance du 6 décembre 1929, « Chambres des métiers », p. 457 et suiv.

[3247] ADL, 9 M 22, lettre du président de la Fédération des syndicats d'artisans de la région stéphanoise et du Forez au préfet de la Loire, 24 juillet 1931.

[3248] ADL, 9 M 24, séance plénière de la chambre de métiers de Saint-Étienne, 11 août 1933.

[3249] ADL, 9 M 23.

[3250] ADL, 9 M 24, séance du 29 décembre 1938.

[3251] ADL, 9 M 232, lettre du ministre de l'Éducation nationale au préfet de la Loire, 1er septembre 1939.

[3252] ADL, 9 M 25, séance du 30 décembre 1940.

examens de fin d'apprentissage de l'ensemble des apprentis dont elle a la charge, environ 1 300 contrats, toutes professions confondues, en 1952[3253].

Dans le même temps, le CDET est appelé à s'emparer d'une question importante, relative à la rédaction d'un règlement d'apprentissage unique pour le département. Déjà, la commission avait œuvré en application de l'article 1er du décret du 5 mars 1940, relatif à l'organisation et au contrôle de l'apprentissage en entreprise[3254]. Le règlement établi par la commission permanente n'avait cependant pu être approuvée par le ministère, dans un contexte institutionnel mouvant[3255]. L'absence d'application du décret, notamment la disposition relative aux inspecteurs d'apprentissage, s'est révélée alors l'obstacle principal. Les chambres de commerce doivent désormais récupérer le rôle de contrôle de l'apprentissage, à l'exception du cas des employeurs ressortissant des chambres de métiers[3256]. Depuis 1952, la modification du statut des chambres de commerce est étudiée par l'APCC[3257]. L'organisme stéphanois se déclare favorable à l'exercice par ses services d' « un certain contrôle », notamment pour la petite industrie et le commerce. Le principe tiendrait au dépôt d'un exemplaire du contrat d'apprentissage auprès de ses services, celui-ci pouvant être refusé en cas de manquement aux principes réglementaires (durée, nombre d'apprentis déjà employés au sein de l'entreprise contractante), en plus d'un contrôle assuré par des inspecteurs. À cet effet, un règlement s'avère nécessaire. La commission départementale de la main-d'œuvre estime que sa rédaction revient aux soins du CDET. Des sous-commissions sont alors instaurées, afin de préparer des règlements spécifiques aux différentes professions. Celui mis au point par le CDET du Maine-et-Loire est pris en exemple[3258]. Malgré les propositions formalisées en 1954, l'administration demeure sourde aux demandes de reconnaissances, arguant de l'imminence d'une réforme nationale de l'enseignement technique[3259]. Celle-ci n'aboutit qu'en 1959. Cela n'empêche pas le respect, purement informel, des dispositions établies au niveau départemental. La chambre de commerce est chargée de la centralisation et du contrôle des contrats d'apprentissage sur sa

---

[3253] *BCCSE*, année 1952, séance du 5 mai 1952, « Apprentissage », p. 182 et suiv.

[3254] ADL, 282 W 134, réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Loire, 22 février 1957.

[3255] ADL, 123 W 29, lettre du conseiller d'État secrétaire général à la Jeunesse au préfet de la Loire, 29 décembre 1940.

[3256] ADL, 282 W 134.

[3257] *BCCSE*, année 1952, séance du 5 mai 1952, « Apprentissage », p. 154 et suiv.

[3258] ADL, 282 W 107, réunion de la commission permanente du CDET de la Loire, 26 juin 1954.

[3259] ADL, 282 W 42, réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Loire, 20 mai 1958.

circonscription, mesure effective au 1er janvier 1956, à la demande de l'administration du Travail, mais tout en respectant les règles de l'Enseignement technique[3260]. L'organisme consulaire est chargé de délivrer aux employeurs des contrats-type établis par le ministère du Travail. Il transmet ensuite les contrats à l'inspection du Travail pour validation.

Les bribes collectées ça et là permettent difficilement de tirer des lois générales sur la question de l'apprentissage. Il y a assurément la nécessité de sortir de la seule métallurgie, ou de la seule région stéphanoise, afin de mieux percevoir la manière dont l'apprentissage s'inscrit dans les pratiques professionnelles des entreprises ne pouvant organiser cette formation « méthodique et complète » valant, après inspection des agents de l'État, exonération de la taxe d'apprentissage. Il faut cependant remarquer, là encore, la difficulté à percevoir les enjeux liés à la technique ou à l'organisation du travail d'atelier, face aux expressions conflictuelles que suscite les questions économiques et la maîtrise de la socialisation professionnelle.

L'apprentissage organisé en entreprise répond ainsi probablement à des enjeux liés avant tout à la fidélisation de la main-d'œuvre, à la maîtrise de sa socialisation et, de manière moins saillante, à la volonté d'assurer un afflux de personnels qualifiés pour quelques spécialités non-mécaniciennes, nécessitant une accoutumance à des équipements lourds. Le passage des futurs ouvriers professionnels dans le cadre des ateliers et écoles d'entreprises permet évidemment aux employeurs de façonner un horizon professionnel conforme à leurs attentes. S'il demeure possible théoriquement aux meilleurs éléments de finir, surtout dans les entreprises les plus petites, à un poste d'ingénieur maison, il ne semble pas, dans l'état de nos connaissances, que la pratique courante permette de promotions telles qu'un ancien apprenti puisse quitter les ateliers. S'il existe, ce type de planification possède cependant ses limites, ainsi que l'objectif du contrôle de la main-d'œuvre par l'intermédiaire d'une élite ouvrière formée selon la volonté de la direction de telle entreprise. Au contraire, dans des usines de taille plus réduite l'instauration d'une voie interne d'apprentissage peut apparaître, comme à la fin du siècle dernier, une concurrence hostile aux intérêts des ouvriers déjà en place. Dès lors, l'instauration

[3260] ADL, 282 W 134, réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Loire, 22 février 1957.

possible d'une formation permanente de travailleurs en poste, sur la demande de leur employeur, pose véritablement question.

B. L'expérience des formations de travailleurs en activité

À côté de la pratique traditionnelle de formation qu'est l'apprentissage, destiné à de jeunes gens, ou jeunes filles, entre l'âge de l'obligation scolaire et celui du service militaire, il existe la possibilité, pour des travailleurs en poste, de participer à des actions destinées à un perfectionnement des connaissances mobilisables au profit de la pratique professionnelle. Dans la prolongation des tentatives de formation d'adultes en écoles d'enseignement technique au cours des années 1930, la construction d'une pédagogie spécifique facilite l'essor de telles organisations dans un cadre professionnel. Il existe alors deux voies possibles d'une préparation au travail : une formation consistant à prendre des travailleurs extérieurs à l'entreprise, et un perfectionnement recrutant ses candidats au sein du personnel déjà en poste. Si l'articulation entre formation et promotion n'apparaît pas systématique, elle demeure cependant une importante motivation afin d'obtenir la participation volontaire de salariés à ces sessions et stages. Le propos débute cependant avec une expérience singulière, dont l'articulation avec la pratique professionnelle repose non sur des contenus liés aux techniques de production ou à l'organisation spécifique du travail en atelier, mais à des dispositions et compétences relevant de savoir-être encore en quête de formalisation, bien que chargés d'une forte connotation idéologique dépréciant leur potentielle valeur professionnelle.

1. Le rôle social de la hiérarchie : les stages aux écoles régionales de cadres de la Jeunesse (1940 – 1942)

La maîtrise de la socialisation ouvrière est, nous l'avons vu, une volonté ancienne des milieux patronaux, et de la métallurgie en particulier. L'idée de la réforme de l'atelier par l'intermédiaire d'une formation spécifique de l'élite ouvrière ou des cadres existe dès la fin du XIXe siècle. La débâcle de mai-juin 1940, en provoquant l'exode d'une partie de la population française, et en désorganisant l'ensemble de l'économie nationale, contribue à la libération de

milliers de jeunes filles et de jeunes gens, mais également d'adultes : ingénieurs, techniciens, contremaîtres, etc. La démobilisation grossit également les rangs de cette population. Celle-ci devient disponible pour les institutions nouvellement créées, comme les centres de formation professionnelle[3261]. Ce personnel nécessite toutefois, selon le régime désormais en place, d'être préparé à assumer une responsabilité de chef vis-à-vis d'une jeunesse à éduquer selon des principes nouveaux. C'est la vocation première des écoles régionales de cadres.

En zone non occupée, ces nouveaux établissements sont organisés en référence à l'École nationale des cadres de la jeunesse d'Uriage (Isère)[3262]. À partir de cette institution phare s'organise un véritable réseau, grâce à la nomination d'anciens stagiaires à la tête des écoles régionales[3263]. L'ensemble de ce dispositif ne se limite pas à la préparation des cadres chargés de la formation des futures élites françaises, et s'étend rapidement à la question des élites professionnelles actuelles[3264]. Le régime de Vichy et le patronat partagent en effet une même obsession : le besoin de chefs. Les enjeux du commandement et de l'autorité sont un sujet récurrent des débats publics durant l'entre-deux-guerres[3265]. L'influence du maréchal Hubert Lyautey et de son texte *Le rôle social de l'officier*, publié en 1891, trouve aux temps de la Première Guerre mondiale une consécration hors du seul champ militaire. Déjà, fayolisme et taylorisme interrogent, pour le domaine industriel, l'organisation et la mise en œuvre du facteur humain sur le modèle de la technique[3266]. Planification et hiérarchie apparaissent comme deux instruments de la réforme de l'entreprise. Il faut alors définir non seulement ce qui fonde l'autorité, mais aussi mettre au point de véritables techniques de commandement. La direction des hommes n'est pas la seule connaissance des lois physiques de la matière. Celui qui dirige doit avoir conscience de sa responsabilité vis-à-vis de ses subordonnés. Cette réflexion s'ancre également dans l'expérience de la Grande Guerre[3267]. Les écrits du père jésuite Paul Doncœur,

---

[3261] Vincent Troger, *Histoire des centres d'apprentissage…*, *op. cit.*, p. 24.

[3262] Cf. la réflexion de Mathias Gardet, « Les écoles de cadres de la jeunesse à l'épreuve de la ligne de démarcation, 1940-1944 », *in* Françoise Tétard, Denis Barriolade, Valérie Brousselle, Jean-Paul Egret (dir.), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire, 1918-1971*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 85-96.

[3263] Bernard Comte, *Une utopie combattante. L'École des cadres d'Uriage 1940-1942*, Paris, Fayard, 1991.

[3264] Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi…*, *op. cit.*, p. 26-27.

[3265] Yves Cohen, *Le siècle des chefs…*, *op. cit.*

[3266] Aimé Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*

[3267] Sur l'autorité dans l'armée française durant la Grande Guerre, Emmanuel Saint-Fuscien (*À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011), Il n'est presque pas question dans cet ouvrage de l'influence de Lyautey sur le commandement dans les armées de la Grande Guerre, ce qui interroge sur la réalité de la réception de son œuvre avant 1914.

l'un des aumôniers du Mouvement des Scouts de France, sur la figure du chef, en sont une manifestation[3268]. Dans une autre optique, les Équipes sociales créées par Robert Garric, proche d'Hubert Lyautey et continuateur indirect d'Albert de Mun, interrogent la question hiérarchique, à travers leur approche des rapports sociaux et la pratique des cercles d'études[3269]. L'ingénieur Georges Lamirand, ancien des Équipes sociales et membre de l'USIC, publie en 1932 son *Rôle social de l'ingénieur*[3270] – préfacé par son inspirateur Lyautey. Le livre met en lumière la question des qualités nécessaires à l'exercice de l'autorité dans un cadre professionnel[3271]. Le succès de l'ouvrage lui vaut de nombreuses rééditions, notamment en 1937. Il s'explique par sa description de l'ingénieur comme véritable courroie de transmission entre capital et travail, au moment où s'est rompu le « consensus paternaliste » d'avant 1936[3272]. L'influence du catholicisme social, et l'intérêt pour la rénovation du corporatisme sont des moteurs puissants de cette volonté de renouvellement des relations sociales.

Dans le contexte de l'entre-deux-guerres, cette « élaboration d'une mystique du chef » se traduit par une « obsession du chef comme solution de la question socio-politique qui vient accompagner les politiques réformatrices », notamment chez les opposants aux réformes du Front populaire[3273]. Elle trouve une dynamique sans précédent dans les affres de la défaite française face à l'Allemagne, lors de la « drôle de guerre ». L'incapacité politique de la fin de la Troisième République nourrit le discours sur la faillite des élites politiques et économiques, que porte notamment Philippe Pétain. L'incarnation de l'autorité que représente le vainqueur de Verdun explique les nombreuses louanges à son endroit, lorsqu'il prône la restauration de l'ordre en s'appuyant sur les hiérarchies traditionnelles[3274].

[3268] Yves Cohen, *Le siècle des chefs*…, *op. cit*., p. 261. La création par les Scouts de France d'une branche aînée, les routiers, participe selon Doncoeur à la formation d'une véritable élite chrétienne (Gérard Cholvy, *Histoire des organisations*…, *op. cit*., p. 189).

[3269] Bernard Comte, *Une utopie combattante*…, *op. cit*., p. 33 ; Gérard Cholvy, *Histoire des organisations*…, *op. cit*., p. 144-146.

[3270] Odile Henry, *Les guérisseurs de l'économie*…, *op. cit*. Un premier article, publié dans la *Revue des jeunes* en 1926, sert de matrice à l'ouvrage. Cf. Olivier Dard, « Un homme, un livre : Georges Lamirand et le rôle social de l'ingénieur », *in* Jean-Louis Bordès, Annie Champion, Pascal Desabres (dir.), *L'ingénieur entrepreneur. Les centraliens et l'industrie*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2011, p. 407-418.

[3271] Cf. les travaux d'André Grelon et d'André Thépot sur l'USIC.

[3272] Jean-Claude Daumas, « La Révolution nationale à l'usine : les politiques sociales des entreprises sous l'Occupation », *in* Olivier Dard, Jean-Claude Daumas et François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 193.

[3273] Yves Cohen, *Le siècle des chefs*…, *op. cit*., p. 344.

[3274] Il faut lire par exemple l'avis publié dans le *Bulletin de Saint-Louis* (n°84, mars 1941, p. 3), publié par ladite paroisse stéphanoise : « Le Chef de l'État a fait pour l'École de France ce que nous n'avions jamais osé envisager :

L'action du secrétariat général à la Jeunesse s'appuie, outre la question de la lutte contre le chômage des jeunes, sur un ensemble d'initiatives isolées, surgies du traumatisme de l'écrasement français en mai-juin 1940. Destinées à redresser le pays sur un plan moral, ces organisations promeuvent la pratique sportive et la participation de leurs publics à la construction des activités. Elles reposent également sur un idéal communautaire, inspiré par le personnalisme et le corporatisme, et porté par la Révolution nationale. Ces œuvres sont inspirées par le scoutisme et sa « méthode d'éducation totale[3275] ». L'instrumentalisation du scoutisme peut s'expliquer par l'interprétation faite par une frange du patronat catholique d'un mouvement, celui-ci étant vu « comme susceptible de former des ouvriers et des apprentis conditionnés idéologiquement par la Loi scoute, et par conséquent peu perméables à la contestation et à la syndicalisation[3276] ». Les employeurs « y voient même la possibilité de constituer un vivier de cadres subalternes dévoués ». Les valeurs de confiance, loyauté et obéissance sont en effet inscrites dans la loi scoute. De plus, les nombreux officiers impliqués dans le mouvement sont sensibilisés aux principes du maréchal Lyautey. La question de l'autorité et de la discipline transcende ainsi la pratique scoute, ce qui explique son intérêt pour les promoteurs des œuvres de jeunesse fondée après la défaite française de juin 1940, qu'il s'agisse des Compagnons de France[3277], des Chantiers de la Jeunesse française – faisant fonction d'un service militaire alors supprimé à la suite de l'armistice de juin 1940[3278] –, ou des écoles de cadres.

---

il a assaini l'école publique, restauré l'autorité des chefs, rendu aux religieux le droit d'enseigner […] » (cité par Monique Luirard, « Les chrétiens et la révolution nationale. Rapport général », art. cit.).

[3275] Gérard Cholvy, *Histoire des organisations*…, *op. cit*., p. 200-201.

[3276] Philippe Laneyrie, *Les Scouts de France. L'évolution du mouvement des origines aux années quatre-vingt*, Paris, Cerf, 1985, p. 98.

[3277] Cf. chapitre 6, B.

[3278] Christophe Pécout, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940-1944)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

a. La formation sociale des cadres à la recherche de son public

La Loire bénéficie de deux écoles de cadres[3279]. L'une, féminine, prend place à Saint-Galmier. L'autre, masculine, connaît une histoire heurtée. Une première institution est fondée par la JOC à Saint-Étienne[3280]. Le profil incertain des centres de l'organisation, issue du monde ouvrier – et s'adressant de fait à leurs pairs –, face à l'influence que possède le scoutisme et l'armée sur le modèle plus hiérarchique des écoles de cadres, entraîne leur disparition précoce. À sa place, une nouvelle école est ouverte dans la proche Haute-Loire, à Saint-Didier-la-Séauve[3281]. L'établissement déménage ensuite à Bobigneux, commune de Saint-Sauveur-en-Rue (Loire), au cœur du Pilat. Son chef est Jean Stouff. Diplômé de HEC, cadre d'une entreprise de fours industriels, il est également officier de réserve[3282]. Démobilisé à la fin du mois de juin 1940, Stouff rejoint Uriage afin de suivre une formation de cadre de la jeunesse. Il part ensuite dans la Loire pour y diriger l'école régionale. L'autorité du chef transparait dans les témoignages de ses anciens adjoints. Il est aussi l'un des fondateurs, avec le directeur Georges Prével, du centre de formation professionnelle de l'ENP[3283]. L'implication des cadres de la Jeunesse est destinée à procurer une formation civique et morale aux élèves de la section.

Pour le chef Stouff, le but des écoles de cadres, destinées à l'éducation de la jeunesse française, est « de rendre le sens de leur devoir, de leur responsabilité devant la nation, de leur faire retrouver la France, le sens de la communauté, de les orienter vers leur rôle d'hommes capables de jouer leur rôle dans la cité[3284] ». Les stages proposés à Bobigneux sont assez courts – un week-end, deux semaines, etc. – et destinés avant tout à la pratique sportive et à la morale civique. Le personnel des mines est le principal public concerné par les sessions destinées aux travailleurs de l'industrie. Une session est toutefois organisée à destination de la métallurgie en mai 1941[3285]. C'est l'une des rares dont les archives existantes relatent la tenue. Ces auditeurs

---

[3279] Monique Luirard, *Le Forez et la Révolution nationale (juin 1940 – novembre 1942)*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1972 ; eadem, *La région stéphanoise*…, *op. cit*.

[3280] Bernard Comte, *Une utopie combattante*…, *op. cit*., p. 287-289. Elle est alors dirigée par le chef Casado.

[3281] Actuellement Saint-Didier-en-Velay.

[3282] ADL, 241 J 2.

[3283] Bernard Comte, *Une utopie combattante*…, *op. cit*., p. 291-292.

[3284] *Jeunesse France*, n°33, juillet 1942, p. 65, cité par Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 389.

[3285] ADL, 9 W 221, lettre du délégué régional de la Jeunesse Forez-Velay-Vivarais au Préfet de la Loire du 20 mai 1941.

« libres » viennent de différentes entreprises de la région : vingt ouvriers de Marine-Homécourt – trente-quatre autres sont envoyés en session à l'école de Chassiers, à Largentière (Ardèche) –, sept des Éts Marrel Frères – désignés d'office par leur employeur –, cinq des Éts Jacob Holtzer, trois des Aciéries et forges de Firminy, deux des aciéries Bedel (Saint-Étienne), et un des Éts Limousin (Firminy)[3286]. Le stage se déroule du 19 au 31 mai 1941. Les noms d'équipes sont choisis par les stagiaires eux-mêmes : Mermoz[3287], Lyautey et de Foucauld[3288]. Le rapport du chef Stouff permet de mesurer la méfiance suscitée par la convocation des jeunes ouvriers au sein d'une école jugée mystérieuse : « Tous ignoraient ce qui les attendait. Ils pensaient surtout qu'il s'agissait d'un camp de Jeunesse. Les convocations étaient très incomplètes. Ils ont marqué de suite une bonne compréhension malgré un scepticisme marqué ». La rumeur court, par exemple dans l'agglomération de Saint-Chamond, que ces stages seraient destinés à embrigader la main-d'œuvre française, afin de l'envoyer travailler en Allemagne. À la fin de la session, les sessionnaires auraient manifesté une véritable ouverture d'esprit vis-à-vis des travaux auxquels ils ont participé :

> « L'ambiance de sympathie était déjà créée dès la deuxième veillée de Mardi soir et les paroles du Chef Billamboz, prononcées avec l'accent sincère de la persuasion, ont touché les jeunes ouvriers qui se sont ouverts de suite. Nous les avons vu individuellement à peu près trous et ils nous ont témoigné au cours de ces conversations privées, sympathie et confiance. Aucune note discordante ».

La formation morale et civique reçue par les ouvriers est résumée par l'équipe de l'école comme une éducation intellectuelle, dont le but est de « faire prendre conscience aux garçons de la nécessité, pour collaborer à l'œuvre de la Révolution nationale, d'une révolution personnaliste et communautaire ». Le modèle d'Uriage défend le « principe de la discipline librement et

---

[3286] ADL, 9 W 221, lettre du chef de l'école régionale des cadres de Bobigneux au délégué régional Velay-Forez-Vivarais du Travail des jeunes, 1er juin 1941.

[3287] Jean Mermoz (1901-1936) est un aviateur de l'Aéropostale, puis d'Air France. Rendu célèbre par sa capture et son errance dans le désert du Sahara en 1926, il disparait en vol au-dessus de l'Océan Atlantique. Son engagement politique, auprès des Croix-de-Feu du colonel de La Rocque puis au sein du Parti social français, contribue à sa célébration par le régime de Vichy (cf. Emmanuel Chadeau, *Mermoz*, Paris, Perrin, 2000).

[3288] Charles de Foucauld (1858-1916), est un officier de l'armée, devenu ensuite religieux trappiste puis prêtre. Explorateur au Maghreb, ermite puis fondateur d'une règle monastique, il expose sa foi dans son œuvre intellectuelle, véritable appel à la mission. Les récits biographiques qui lui sont consacrés, après sa mort, participent à sa postérité (cf. Jean-Jacques Antier, *Charles de Foucauld*, Paris, Perrin, 1997).

joyeusement consentie, dans l'intérêt de la communauté ». L'influence du personnalisme communautaire est ainsi explicite.

L'école démarche activement les milieux économiques stéphanois. Elle bénéficie du soutien de l'industriel André Delage, acteur majeur des institutions de formation instaurées durant la période de guerre. Il contacte, par exemple, le président de la Chambre syndicale des cycles Maurice Duban, afin qu'il incite les adhérents du syndicat à envoyer leurs ouvriers pour un stage de deux semaines à Bobigneux[3289]. Celui-ci doit être rémunéré par les employeurs, au même montant que des journées de travail ordinaires, ce qui n'est pas sans susciter l'opposition d'employeurs confrontées aux difficultés de l'économie de guerre. Deux membres du comité de direction de la chambre sont chargés de contacter Delage. Ils se rendent à l'école, afin de recueillir le maximum de renseignements sur la formation proposée. À la lecture de leurs observations, le jugement du comité de direction est sans appel : « Les jeunes gens, de 18 à 25 ans, reçoivent une éducation morale et surtout physique. En résumé, c'est une colonie de vacances où l'on fait des conférences[3290] ».

b. L'école de Terrenoire : un rendez-vous manqué pour la métallurgie stéphanoise

L'inauguration de l'école régionale des cadres de la Jeunesse de Terrenoire est l'occasion de nombreuses invitations à des personnalités locales de premier plan, fonctionnaires, élus politiques, responsables éducatifs ou économiques[3291]. Les présidents des chambres consulaires intègrent la liste des destinataires. Sans surprise, le dirigeant de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy et président du Comité des houillères de la Loire Georges Perrin-Pelletier est présent, en raison de son engagement en faveur des réformes sociales menées sous l'autorité du maréchal Pétain[3292]. Les principaux dirigeants de la métallurgie régionale sont également conviés. Les Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt et la société Chavanne-

---

[3289] MAI, CSC 3,

[3290] MAI, CSC 3, réunion du comité de direction de la Chambre syndicale de l'industrie du cycle de la région de Saint-Étienne, 20 juillet 1941.

[3291] ADL, 9 W 221, lettre du délégué régional du commissariat général au travail des jeunes au préfet de la Loire, 27 mars 1942.

[3292] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*

Brun, proches voisines du château de Terrenoire, sont l'objet de nombreux cartons d'invitation. Les représentants des mouvements de jeunesse sont également convoqués.

Le discours inaugural de Georges Lamirand est évidemment l'occasion d'exposer, à nouveau, à la nombreuse assemblée les principes fondateurs de la politique du régime de Vichy[3293]. Selon lui, « l'éducation la plus complète » d'une « jeunesse unie » nécessite d'être encadrée par des chefs, sortant du moule des écoles de cadres. Selon le secrétaire d'État, « il faudra bien dix ans pour que change la mentalité du peuple de France qui a conservé fidèlement les vertus d'autrefois, mais par suite d'un égoïsme que l'on a laissé se développer quand on ne l'a pas encouragé, il faudra bien dix ans pour changer le fond du sentiment de ce pays ». Si Lamirand s'accroche à la perspective ouverte par le régime de Vichy, Uriage s'est pourtant détourné d'un pouvoir désormais trop compromis par la collaboration[3294]. À Terrenoire, des réunions sont organisées depuis 1941, avec d'anciens stagiaires jugés dignes de confiance, sur des sujets déviant des directives gouvernementales[3295]. De nombreux cadres des écoles rejoignent la résistance. Les causeries continuent, et accueillent parfois des métallurgistes[3296]. Refusant de se soumettre aux injonctions de Vichy, Pierre Dunoyer de Ségonzac est écarté de la direction de l'école d'Uriage. En réaction, et en fidélité pour le « vieux chef », Stouff et certains de ses confrères refusent de prêter serment de fidélité au maréchal en janvier 1943, et démissionnent avec fracas de leur fonction[3297].

L'école d'Uriage est alors réorganisée, comme celle de Terrenoire. À partir de juin 1943, l'établissement ligérien est dirigé par le chef Bonnel. Malgré une activité devenue mécaniquement suspecte à la Libération, celui-ci ne manque pas de se défendre contre les insinuations d'adhésion à la Charte du travail, et donc de pétainisme tardif – car après

---

[3293] ADL, 9 W 221, discours de Georges Lamirand, sd. (inauguration officielle de l'école régionale des cadres de Terrenoire, 1942).

[3294] Bernard Compte, *Une utopie combattante*…, *op. cit*.

[3295] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 390.

[3296] Jean Le Veugle évoque une conférence sur le « redressement français » qu'il donne devant « 46 mineurs et métallos » le mardi 8 décembre 1942 (ADL, 11 J 1589).

[3297] AN, F 17/13367, liste des directeurs démissionnaires des écoles régionales de cadres de la jeunesse, sd. Selon Monique Luirard, l'école aurait déjà été fermée en octobre 1942 sur ordre du gouvernement (*La région stéphanoise*…, *op. cit*., p. 390), ce que dément le récit de Jean Le Veugle, qui fixe le départ de Stouff et de ses hommes au cours du mois de février 1943 (ADL, 11 J 1589). Cf. Bernard Comte, *Une utopie combattante*…, *op. cit*.

l'envahissement de la zone libre – formulées contre lui, ses cadres et ses auxiliaires[3298]. De son côté, Jean Stouff, à la suite de l' « acte d'indiscipline collectif » dont il a été le porte-parole[3299], est recruté par la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, dirigée par Georges Perrin-Pelletier, afin d'assurer des sessions de formation des cadres de mines. Il est suivi par une partie de ses moniteurs de Bobigneux puis de Terrenoire[3300]. Les stages organisés pour le compte du Comité des houillères de la Loire, au château de Maubourg (Haute-Loire), s'adressent à de jeunes ingénieurs, jeunes surveillants du fond (maîtrise) et jeunes mineurs, de la Loire et d'ailleurs[3301]. Les conférences et exercices organisées visent encore à l'instruction de la maîtrise et des ingénieurs à la dimension psychologique et sociale de leur rôle, afin par exemple d' « éviter le coup de gueule ». L'entrée en clandestinité de Stouff à la fin de l'année 1943 n'interrompt pas le fonctionnement du centre[3302].

L'expérience de l'école régionale des cadres n'a pas été l'occasion d'une mise à profit majeure par les entreprises de la métallurgie – en tout cas selon les sources consultées. Il s'agit néanmoins d'un jalon remarquable, autant par les influences qui en sont à l'origine, que pour les enjeux de formation qu'il soulève. Le rapport à l'autorité de l'élite ouvrière, et de fait aux qualités du chef, grand ou petit, connaîtra une continuité quelques années plus tard, par la constitution d'une instruction sociale des cadres d'ateliers ou de bureaux. Ce perfectionnement professionnel troque alors la dimension idéologique, afin de s'appuyer avant tout sur les acquis de la science psychologique ou sur les savoirs d'organisation, domaines en cours de professionnalisation depuis la Première Guerre mondiale.

[3298] ADL, 9 W 222, note du directeur Bonnel sur les activités de l'école des cadres de Terrenoire, 17 février 1945. Les attaques se basent notamment sur les causeries qu'a animée l'instituteur Urbain Thévenon. Sur ce militant syndical favorable à Vichy, lire sa notice dans le *DBMO* « Maitron ».

[3299] AN, F 17/13367, note de service du ministère, secrétariat d'État à l'Éducation nationale, sd. ; Bernard Comte, *Une utopie combattante*…, *op. cit*., p. 503.

[3300] Cf. ADL, 11 J 1589, Jean Le Veugle, *Journal d'un résistant : novembre 1942 – mai 1944*, 1986. Le Veugle, ancien stagiaire d'Uriage, ensuite instructeur à l'école régionale de cadres de Chassiers (Ardèche) puis de Terrenoire, a également été directeur du centre d'apprentissage de la Jeunesse sis à l'ENP de Saint-Étienne.

[3301] ADL, 1 ETP 730.

[3302] ADL, 241 J 2.

2. *Promotion ouvrière et formation de la maîtrise dans une entreprise rationalisée : la SCEMM (1941 – 1947)*

Lors du chapitre 6, il a été abordé à plusieurs reprises la mise en place au sein de grandes entreprises du bassin stéphanois d'institutions de formation professionnelle accélérée et de promotion ouvrière. Bien qu'il s'agisse d'initiatives privées, l'agrément des centres par le ministère du Travail permet la prise en charge par l'État d'une partie des frais inhérents à leur fonctionnement, comme les salaires des moniteurs, la matière d'œuvre, certains aménagements, mais surtout une partie des rémunérations des stagiaires correspondant, en principe, au temps passé en cours et travaux pratiques. Cette participation contribue à la production d'archives du côté des administrations publiques. C'est ainsi que l'on connaît les réalisations de Marine-Homécourt, de Schneider & Cie ou des Aciéries et forges de Firminy en la matière. Celles-ci, liées à l'effort de guerre en 1939-1940, puis à la reprise de la production industrielle et à la reconstruction, entre la Libératon et la fin des années 1940, expliquent la contribution de l'État à ces efforts menés par des entreprises privées. Dans ce développement, c'est l'effort d'une entreprise singulière qui apparaît la plus pertinente à développer, par la rupture qu'elle présente en matière de pratiques de formation et par l'importance de la documentation conservée à ce sujet.

a. Une entreprise nouvelle dans une terre de vieille industrie

L'histoire de l'usine de la Société de construction et d'exploitation de matériels et moteurs (SCEMM) présente une véritable singularité dans le paysage industriel de la région[3303]. Durant la Première Guerre mondiale, une usine est construite sur un tènement situé à proximité du Rond-Point, au sud-est de Saint-Étienne[3304]. Elle est la réalisation d'une société anonyme

---

[3303] Les Usines de Pontlieue représentent l'un des rares points de comparaison pertinents, en raison de conditions de création équivalente : une filiale d'un grand groupe automobile français, fondée au cours de la marche à la guerre, destinée à la fabrication de moteurs d'aviation pour l'armée, implantée dans une région éloignée de la frontière allemande où la main-d'œuvre mécanicienne est nombreuse (cf. ADR, 130 W 60 ; Monique Luirard, *La région stéphanoise…*, *op. cit.*).

[3304] L'emplacement est remarquable, puisqu'il ne s'agit pas d'un quartier traditionnellement industriel ou minier, mais d'un territoire à la lisière de la campagne et bordé de demeures bourgeoises et d'exploitations agricoles.

constituée le 13 novembre 1915, la Société industrielle d'armement, autrement connue sous l'appellation SIDARME. L'entreprise réunit à son capital des armuriers stéphanois comme Martin Gerest ou Jean Grivolat, et des actionnaires parisiens[3305]. L'usine est bâtie entre 1916 et 1917[3306]. Elle s'étend sur plus de 14 000 m² répartis sur deux étages[3307]. Le recrutement de main-d'œuvre qualifiée commence au mois de mai 1917[3308]. Profitant de ses locaux et équipements neufs, la SIDARME peut se lancer dans la production en série des armements et munitions pour la Guerre et la Marine, par exemple des fusils-mitrailleurs Chauchat en 1918[3309]. Il s'agit d'une sous-traitance de la fabrication pour Marine-Homécourt. Les informations restent minces sur l'activité de la société, à part la passation de marchés de guerre pour la fourniture de riblons d'acier[3310]. Il est cependant probable que l'équipement des ateliers permette une mécanisation avancée de la production. L'usine est toutefois connue à l'occasion de l' « affaire d'espionnage de Saint-Étienne » de février 1918, l'un des protagonistes y travaillant[3311]. L'avenir de la SIDARME après 1920 est incertain. Une autre entreprise armurière, Mecanicarm, liée également aux familles Gerest et Grivolat, reprend l'activité[3312]. L'usine, qui s'ajoute à d'autres ateliers préexistants, produit de l'outillage et des clés à douille[3313]. La raison sociale évolue ensuite en Société des ateliers du Rond-Point.

Les locaux sont vendus vers 1930 à la Compagnie lilloise des moteurs, une filiale de la Société anonyme des automobiles Peugeot[3314]. Débute alors la fabrication de moteurs Diesel type Junkers, destinée à l'alimentation de groupes électrogènes, ainsi que « l'adaptation de

---

[3305] Amédée Siaume, Pault Boittet et Louis Balouzet, *Annuaire des sociétés par actions de la région du Centre (Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme et Allier),* Saint-Étienne, Bruyère, 1920, p. 224.

[3306] Centre d'archives de l'IFA, fonds Bétons armés Hennebique, BAH-22-1916-36094, usine de la SIDARME, Saint-Étienne, 1916-1917.

[3307] AMSE, 18 S 237, plans de l'usine du Rond-Point de la Société industrielle d'armement à Saint-Étienne, 10 décembre 1920.

[3308] *L'industrie des cycles et automobiles*, n°199, juillet 1917, p. 8.

[3309] Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, *L'engagement industriel de Saint-Étienne 14-18*, Chaumont, Crépin-Leblond, 2016, p. 136-139.

[3310] Centre des archives économiques et financières (CAEF), B-0030374.

[3311] André Vant, « Chapitre 10 : D'une guerre à l'autre (1914-1939) », *in* Étienne Fournial (dir.), *Saint-Étienne. Histoire de la ville et de ses habitants*, Roanne, Horvath, 1976, p. 276-277 ; GRE^{M}MOS (dir.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 155.

[3312] *Annuaire des sociétés par actions…*, *op. cit.* ; *Historique de l'entreprise SCEMM*, 1987.

[3313] *L'industrie des cycles et automobiles*, juillet-août 1923.

[3314] *Historique de l'entreprise SCEMM*, *op. cit.* À noter que la Société des cycles Peugeot possède le contrôle de la Société de constructions mécaniques de la Loire, maison Automoto, dont l'usine est implantée dans le quartier de la Rivière à Saint-Étienne.

moteurs pour camions, cars et autorails ». La crise économique vient alors frapper l'industrie française, et la direction de l'entreprise décide l'arrêt de l'usine stéphanoise au 1er mai 1934[3315]. Les locaux demeurent inoccupés quelques années. La donne change en novembre 1938, au moment de la fondation de la Société de construction et d'exploitation de matériels et moteurs (SCEMM[3316]), une autre filiale des Automobiles Peugeot. Cette nouvelle entreprise est destinée à la fabrication pour le compte de l'État de moteurs Hispano pour l'aviation militaire, ainsi qu'à la construction de sous-ensembles de moteurs pour Gnome & Rhône. Les terrains du Rond-Point sont acquis officiellement le 30 décembre 1938, et l'activité démarre au 1er janvier 1939.

b. Un besoin impérieux de main-d'œuvre qualifiée

Le projet de la SCEMM est ambitieux. L'usine dispose en effet d'un équipement d'une valeur d'environ 270 millions de francs, pour 317 machines de précision[3317]. L'objectif de production est fixé à 50 moteurs par mois, à l'horizon de l'été 1940. Près de 2 000 ouvriers sont attendus dans cette usine[3318]. Or la marche à la guerre a mis un terme à la crise de chômage des années 1930. De plus, si Saint-Étienne est un grand centre de la métallurgie et mécanique, ni l'industrie automobile – malgré de nombreuses tentatives à partir d'entreprises de cycles au début du siècle[3319] – ni l'industrie aéronautique – malgré le projet avorté de reconversion de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière alors en liquidation durant l'entre-deux-guerres[3320] – n'ont réussi à s'y implanter. La difficulté à venir du recrutement de la main-d'œuvre qualifiée motive d'ailleurs au début de l'année 1939 la relance du projet de centre collectif stéphanois de formation professionnelle accélérée[3321]. De 158 ouvriers à la fin de l'été 1939, la main-d'œuvre de l'usine s'élève à 1 504 en juin 1940[3322].

[3315] ADL, 10 M 138, rapport du commissaire central de police de Saint-Étienne au préfet de la Loire, mars 1934.

[3316] Le nom initial de la société est d'ailleurs SCEMMA. Le siège social est situé au 14, rue de Lubeck à Paris 16e.

[3317] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*, p. 263.

[3318] Cf. chapitre 6 A. 2.

[3319] André Vant, *Le cycle en région stéphanoise*…, *op. cit.*

[3320] Cf. Jean Lorcin, *Économie et comportements sociaux et politiques*…, *op. cit.*, t. 8. Sur l'industrie aéronautique française : Emmanuel Chadeau, *L'industrie aéronautique en France 1900-1950. De Blériot à Dassault*, Paris, Fayard, 1987.

[3321] Cf. chapitre 6.

[3322] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*, p. 270.

L'armistice provoque alors, comme dans l'ensemble de l'industrie française, d'importants licenciements[3323]. La réduction des heures de travail provoque également le départ de nombreux ouvriers professionnels dès juillet 1940. Pendant l'interruption des fabrications de guerre, la SCEMM tente de diversifier ses fabrications, en projetant par exemple la production de cyclautos, c'est-à-dire des engins triporteurs de transport de personnes ou de marchandises[3324]. Le manque de matières premières, pour les rayons ou les pneus par exemple, ne permet pas au comité d'organisation du commerce et de l'industrie du cycle et de l'automobile d'autoriser sa mise en œuvre[3325]. Un millier d'exemplaires aurait cependant été produit entre 1940 et 1942[3326]. D'autres prototypes sont mis au point, notamment pour des pièces détachées pour automobiles[3327]. Contrainte de se limiter ses fabrications ordinaires, la SCEMM reprend l'exécution de moteurs d'avions pour le compte du ministère de l'Air – des négociations sont menées afin d'obtenir la construction de machines à rectifier –, ainsi qu'une commande passée par la société Gnome & Rhône pour la conception de compresseurs pour moteurs[3328]. L'effectif de la société est alors d'environ 600 ouvriers, alors que les programmes en cours nécessiteraient d'augmenter le personnel jusqu'à 1 100. La direction souhaite demander l'appui du ministère de l'Air afin d'obtenir la main-d'œuvre manquante. À défaut, la SCEMM débauche de manière importante les ouvriers qualifiés des établissements voisins – Ets Murat, Société Franco-Suisse d'emboutissage, Manufacture française d'armes et de cycles, etc. – lors des sept premiers mois de 1941[3329]. Le nombre de professionnels outilleurs et de précision augmente alors de 68 à 108. La rareté des ouvriers spécialistes au chômage permet ce recrutement sauvage, en l'absence alors de toute législation restrictive. L'entreprise n'est pas la seule à procéder de la sorte, mais

---

[3323] ADR, 130 W 30, lettre au directeur général des Industries mécaniques et électriques, 16 août 1941 ; lettre de l'ingénieur principal Lacombe à l'ingénieur en chef à Lyon pour les Industries mécaniques et électriques, 24 juillet 1941.

[3324] ADR, 130 W 30, notice descriptive du cyclauto, sd.

[3325] ADR, 130 W 30, lettre au directeur général des IME, 16 août 1941. Lettre de l'ingénieur principal Lacombe à l'ingénieur en chef à Lyon pour les Industries mécaniques et électriques, 24 juillet 1941. Le comité d'organisation de l'industrie et du commerce de l'automobile et du cycle (COAC), par l'intermédiaire de son délégué pour la zone libre Sigoyer, tente d'empêcher le SCEMM de concurrencer les fabricants stéphanois de cycles (ADR, 130 W 30, lettre de l'ingénieur en chef de la circonscription de Lyon pour les Industries mécaniques et électriques Ott au directeur général des Industries mécaniques et électriques, 8 mai 1941).

[3326] M. Devun, « L'industrie du cycle à Saint-Étienne », *Revue de géographie alpine*, tome 35, n°1, 1947, p. 48-49.

[3327] Prototypes d'outils pneumatiques, de pièces détachées pour automobiles comme des pistons, axes de pistons, chemises, cylindres, coussinets, etc.

[3328] ADL, 149 vt 13, lettre de Jean Romeyer au préfet de la Loire, 15 juin 1945.

[3329] ADR, 130 W 30, lettre de l'ingénieur principal J. Lacombe à l'ingénieur en chef de la circonscription de Lyon de la DIME, 15 octobre 1941.

les plaintes de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire demeurent sans suite[3330]. Seule l'application de la Charte du travail ou le développement des comités d'organisation paraît pouvoir influer sur ces agissements.

c. La mise en œuvre d'un programme de promotion ouvrière

Les commandes allemandes contribuent à relancer progressivement l'activité des usines stéphanoises. La SCEMM ne fait pas exception, puisqu'en décembre 1942, la direction de l'usine est contrainte d'imposer à son personnel un temps hebdomadaire de travail de 54 heures[3331]. Face à ces difficultés dans le recrutement, le recours à la promotion ouvrière apparaît dès 1941 un recours stratégique[3332]. Un document datant de février 1944 permet de connaître les réalisations de la SCEMM durant la période de guerre. Au cours de l'année 1941 est mis au point un programme de promotion ouvrière. Ses principes généraux sont les suivants :

> « Développer l'emploi d'ouvriers et ouvrières spécialisés, par une formation méthodique de cette catégorie de main-d'œuvre
>
> Permettre, de préférence aux enfants du personnel, d'acquérir au sein de l'entreprise, une bonne formation professionnelle, en réduisant au minimum les charges qu'elle comporte pour les familles
>
> Utiliser les ouvriers professionnels à des travaux en rapport avec la valeur de chacun
>
> Classer et rémunérer le personnel exactement suivant ses qualités et le faire progresser

---

[3330] ADR, 130 W 30, lettre du président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire au secrétaire d'État à la Production industrielle, 13 septembre 1941. La lettre est l'occasion d'une suggestion de recourir à la main-d'œuvre de la MAS, que l'ingénieur principal adjoint Lacombe interprète comme une nouvelle attaque des employeurs privés de la région contre la manufacture (lettre citée du 15 octobre 1941).

[3331] Monique Luirard, La région stéphanoise…, op. cit., p. 598-599. Les difficultés des transports aboutit en août 1943 à une réduction de ce temps de travail à 48 heures.

[3332] Les éléments suivants proviennent principalement de quatre sources : ADL, 123 W 36, SCEMM, Usine du Rond-Point, Saint-Étienne, *Promotion ouvrière*, fac-similé du programme de février 1944, sd. (janvier 1945) ; ADL, 651 W 40, SCEMM, Promotion ouvrière, École de formation d'éléments de maîtrise, 9 septembre 1946 ; AN, 19790891/5, Direction générale du travail et de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, rapport de contrôle du centre de promotion ouvrière de la SCEMM, 21 janvier 1947 ; AN, 19790891/5, Direction générale du travail et de la main-d'œuvre, rapport de contrôle du centre de promotion ouvrière de la SCEMM, 28 mai 1947.

Former les meilleurs éléments ouvriers pour leur permettre l'accès aux postes de maîtrise de l'entreprise

Par l'ensemble de ces mesures, créer de l'émulation parmi le personnel, développer l'esprit d'équipe, faire progresser sans cesse la qualité de la fabrication et accroître le rendement »

L'initiative concerne tout d'abord la formation « d'ouvriers et ouvrières spécialisés, adaptés [aux] fabrications » de l'entreprise. La sélection des candidats s'appuie sur des examens psychotechniques, ce qui implique selon le document un taux d'élimination d'environ 40 % avant l'entrée à l'atelier-école. L'embauche s'effectue parmi d'anciens mineurs, des imprimeurs, chauffeurs, etc., évalués sur différentes aptitudes : « mémoire, doigté, équilibre nerveux, adresse, coup d'œil »[3333]. Afin d'assurer ces cours de formation professionnelle accélérée, des moniteurs sont recrutés parmi le personnel de l'entreprise, suivant leurs qualités pédagogiques. L'enseignement se compose de travaux pratiques variant suivant la spécialisation, organisés selon une difficulté progressive. Ils sont complétés par des cours de lecture de dessins de pièces, ainsi que d'autres portant sur la compréhension des tolérances et l'emploi des instruments de mesures. Une causerie organisée à la fin du stage aborde le rôle de la maîtrise, des contremaîtres, des chronométreurs, le système de rémunération de l'entreprise – c'est-à-dire le travail à la prime – et ses avantages supposés. Sont également discutées les règles en vigueur pour la distribution et l'entretien de l'outillage, ainsi que les principaux aspects du règlement d'atelier (discipline, ponctualité). Les stages durent trois semaines pour les ouvriers, une semaine seulement pour les ouvrières, qui sont toutes destinées à des travaux de série.

La SCEMM loue la rapidité de sa formation, adaptée à ses besoins : « Versé dans les ateliers, ce personnel est utilisé exactement dans la spécialité pour laquelle il a été formé ». Le suivi des élèves-ouvriers est assuré par un système de fichage individuel : « La fiche établie pour chacun des élèves et portant les différentes notes obtenues au cours du stage de formation accélérée, permet à l'ingénieur-chef de l'école de les suivre ensuite dans les ateliers ; il s'assure de leur bonne utilisation et, en accord avec la maîtrise, s'efforce de les faire progresser ». Il faut probablement plus parler de dressage que de véritable formation, cependant la méthode demeure véritablement planifiée, avec des objectifs explicités. Au début de l'année 1944,

---

[3333] ADL, 2 W 978, rapport de la SCEMM à la préfecture de la Loire, 30 juillet 1942.

l'effort organisé a permis la préparation de 280 ouvriers spécialisés, dont 110 femmes, passés par les ateliers de la compagnie durant les deux premières années de promotion ouvrière dans l'usine, de 1941 à 1943. La promotion ultérieure des OS ainsi formés est conditionnée au développement des connaissances, à la maîtrise de tâches plus délicates et plus variées. L'amélioration du rendement aboutit de son côté à l'augmentation du boni, ce qui est la conséquence logique dans une entreprise organisant un système de salaires à primes variables.

Les ouvriers professionnels ne sont pas oubliés par le programme de promotion de la SCEMM. Il est prévu un troisième stade de formation, postérieur au passage en école professionnelle et au perfectionnement des jeunes recrues appelées un jour à accéder à la maîtrise. Les essais professionnels sont maintenus pour toute embauche ou tout changement de catégorie, sous le contrôle de l'ingénieur-chef de l'école et d'une commission dédiée. L'accession à la catégorie « professionnels supérieurs » est volontairement restreint, « réservée à une élite ayant satisfait à un essai faisant ressortir, pour les ouvriers de cette catégorie, la possession complète de leur métier ». Un diplôme maison est attribué pour les ouvriers ayant satisfait à cet essai de professionnel supérieur. Les lauréats constituent alors un vivier parmi lesquels doivent être recrutés les élèves d'une école de formation d'éléments de maîtrise, chargée de préparer des chefs d'équipe, chronométreurs et contremaîtres.

Les programmes édités par la SCEMM renseignent sur l'organisation de ces préparations accélérées. Dans le cas d'une « formation rapide » d'ajusteur, celle-ci comporte par exemple un apprentissage du maniement de la lime planifié sur quinze jours, qui repose sur onze exercices différents[3334]. L'apprentissage complet du métier, d'une durée théorique de 12 mois, comporte, au cours d'une heure de cours hebdomadaire, une instruction relative au maniement des outils de base de l'ouvrier mécanicien (scie, marteau). Il prévoit aussi des travaux à l'étau, ainsi que les différentes pratiques nécessaires au travail de l'ajustage à la main : tournevis, clé à boulons, alésage de trous, taraudage à main, filetage à main, soudure à l'étain, brasage. La préparation inclut aussi des notions liées au mesurage, grâce aux instruments que sont le réglet, le pied à coulisse, le compas, le rapporteur et le palmer. D'autres techniques essentielles comme l'ébarbage, le meulage, le maniement des machines à percer et de l'étau limeur figurent également au programme. Enfin, les savoirs essentiels de l'ouvrier mécanicien dépendent

[3334] AN, 19790891/5, programme de formation rapide pour ajusteurs, monteurs, ébarbeurs, perceurs, emploi du temps, sd. (1945-1946).

également d'une initiation aux calibres et tolérances, de l'enseignement du traçage, ainsi que de la lecture de dessin et du croquis. Au total, le programme inclut 59 exercices et explications, avant quelques travaux d'applications destinés à la mise en œuvre des différents gestes techniques et savoirs accumulés au cours du stage. La formation des ouvriers mécaniciens – ajusteurs, tourneurs et fraiseurs – ne se limite pas à la seule préparation au métier retenu, puisqu'elle inclut également une initiation poussée aux pratiques des deux spécialités voisines, ainsi que le montre le tableau suivant :

Tableau n°49 : SCEMM, durée moyenne approximative des étapes de formation, sd. (janvier 1945).

<table>
<tr><td rowspan="2">Profession</td><td colspan="3">1er mois</td><td colspan="2">2e mois</td><td colspan="2">3e mois</td><td>4e mois</td><td>5e mois</td><td>6e mois</td><td>7e mois</td><td>8e mois</td></tr>
<tr><td>S1</td><td>S2-S3</td><td>S4</td><td>S1-S2</td><td>S3-S4</td><td>S1-S2</td><td>S3-S4</td><td colspan="5" rowspan="4">Leçons de dessin et de calcul
Fabrications de difficulté croissante intéressant avant tout la profession principale et si possible les professions annexes
Les travaux de fabrications sont interrompus chaque semaine pour l'exécution d'une pièce d'étude de courte durée (2 heures environ) et en fin de mois par l'exécution d'une pièce d'étude plus importante (12 heures environ)</td></tr>
<tr><td>Ajusteur</td><td colspan="2">Ajustage
PE</td><td>Ajust.
FS</td><td>Tour
PE</td><td>Tour
&
ajust.
FS</td><td>Fraise
PE</td><td>Fraise
&
ajust.
FS</td></tr>
<tr><td>Tourneur</td><td>Ajust.
PE</td><td>Tour
PE</td><td>Tour
FS</td><td>Fraise
PE</td><td>Fraise
&
tour
FS</td><td>Ajust.
PE</td><td>Ajust.
&
tour
FS</td></tr>
<tr><td>Fraiseur</td><td>Ajust.
PE</td><td>Fraise
PE</td><td>Fraise
FS</td><td>Tour
PE</td><td>Tour
&
fraise
FS</td><td>Ajust.
PE</td><td>Ajust.
&
fraise
FS</td></tr>
<tr><td colspan="13">La durée peut varier selon les aptitudes et le travail de chacun.
Une heure est consacrée chaque jour à l'étude du dessin jusqu'à la fin de la formation.</td></tr>
<tr><td colspan="13">PE : pièces d'étude – FS : fabrications simples</td></tr>
</table>

Cette préparation réalisée en parallèle du travail ordinaire de l'ouvrier en atelier aboutit, cela a été dit, à la réalisation d'un essai. En ce qui concerne l'essai du professionnel supérieur ajusteur, l'exercice repose sur la réalisation des cotes, « avec le maximum de précision possible », sur des pièces ébauchées – trois éléments en acier semi-dur –, avec plan et cotes théoriques fournies[3335]. Il doit être réalisé en 25 minutes, avec un outillage remis au candidat suivant une

[3335] ADL, 123 W 36, SCEMM, Usine du Rond-Point, Saint-Étienne, *Promotion ouvrière*, fac-similé du programme de février 1944, sd. (janvier 1945).

liste établie par ce dernier au début de l'essai. Au terme de ce travail, « l'assemblage devra pouvoir se monter à la main dans toutes les positions possibles ».

d. Une formation de la maîtrise organisée à l'atelier

La formation « d'éléments de maîtrise » est la réalisation de la SCEMM la plus documentée – du point de vue des principes, moins du côté des réalités concrètes de la pratique[3336]. L'exigence est fixée pour la promotion de ces professionnels supérieurs à la connaissance du métier de base, à la justification d'une instruction préalable du niveau du diplôme d'élève breveté des ENP ou équivalant, et d'un « ensemble de connaissances et de qualités morales jugées indispensables pour l'accomplissement de cette tâche ». L'entreprise prévoit trois catégories de recrutement de sa future maîtrise. La première correspond aux bons ouvriers professionnels de l'usine, sans autre instruction que celle de la scolarité primaire. La deuxième inclut les ouvriers en poste de même valeur professionnelle, mais justifiant d'une instruction sanctionnée par un diplôme équivalent au diplôme des ENP. La troisième se réalise par le recrutement de jeunes gens sortant des ENP ou d'établissements similaires. Les candidats sont retenus « après enquête et avis de la maîtrise intéressée », auxquels s'ajoute un « examen de sélection sévère qui permet de n'admettre que des éléments possédant les qualités physiques, morales et psychologiques nécessaires ». Le recrutement se fait suivant différentes conditions : les stagiaires doivent être de nationalité française, être admis à la visite médicale puis à l'examen d'admission – dont sont dispensés les anciens élèves des ENP. Un examen de sélection psychotechnique est également imposé. Les nouveaux embauchés doivent souscrire à un « contrat d'études », déposé au greffe du conseil de prud'hommes de Saint-Étienne, comme s'il s'agissait d'un contrat d'apprentissage. Celui-ci engage le bénéficiaire à demeurer un minimum de quatre années dans l'entreprise. L'âge minimal d'admission est fixé à 17 ans, ce qui implique que les stagiaires

[3336] Il faut ainsi, faute d'autres sources, considérer les descriptions de la direction comme un cadre théorique (ADL, 123 W 36, SCEMM, Usine du Rond-Point, Saint-Étienne, *Promotion ouvrière*, fac-similé du programme de février 1944, sd. (janvier 1945) ; ADL, 651 W 40, SCEMM, Promotion ouvrière, École de formation d'éléments de maîtrise, 9 septembre 1946). Les rapports des services ministériels demeurent peu disserts sur la réalité de la formation (AN, 19790891/5, direction générale du travail et de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, rapport de contrôle du centre de promotion ouvrière de la SCEMM, 21 janvier 1947 ; AN, 19790891/5, direction générale du travail et de la main-d'œuvre, rapport de contrôle du centre de promotion ouvrière de la SCEMM, 28 mai 1947).

doivent achever la première année de formation avant leur départ aux Chantiers de Jeunesse puis, après le rétablissement de la conscription le 7 octobre 1946, au service national. Malgré cet ensemble de critères, il est précisé que « la direction de la SCEMM est seule juge du choix des élèves à admettre parmi ceux remplissant les conditions ci-dessus ».

Le programme de formation est organisé lors de la première année de formation à l'atelier-école, sous la conduite de moniteurs spécialisés, ayant chacun la responsabilité d'une demie-douzaine d'élèves. Les cours comprennent des matières d'enseignement général et des disciplines techniques, donnés par les ingénieurs de la société, environ 8 heures par semaine. Les élèves justifiant du niveau d'un diplôme d'élève breveté des ENP sont exemptés de la majorité des cours. Les objectifs de ces enseignements, exposés comme les qualités nécessaires à un agent de maîtrise, sont restitués dans le tableau suivant :

Tableau n°50 : Récapitulatif des objectifs par matière fixés aux élèves de l'école de maîtrise de la SCEMM, 1944-1946.

Matière	Objectifs
Français	La rédaction correcte, dans un style clair, de rapports techniques et lettres d'affaires
Arithmétique	La solution de problèmes simples pouvant comporter l'extraction de racines carrées
Algèbre	La résolution de problèmes du 1er degré à plusieurs inconnues
Géométrie	La résolution de n'importe quel triangle à l'aide de formules
Dessin	La représentation correcte à main levée de pièces simples, de schémas d'équipements de machines, l'étude à la planche à dessin de montages simples d'usinage
Mécanique-technologie	La solution de problèmes simples de résistances (traction, cisaillement), la compréhension du fonctionnement d'ensembles mécaniques (exemples : réducteur différentiel, boîte à vitesses, diviseur de fraiseuse), la connaissance succincte du traitement thermique
Aéronautique	Connaître les principaux stades d'évolution de l'avion et de ses organes les plus importants, en particulier le moteur ; d'apprécier les raisons qui imposent pour les différentes pièces qui le composent le fini et la précision exigés

Le tout est complété par des conférences éducatives « sur le rôle et les devoirs des agents de maîtrise vis-à-vis de leurs subordonnés et de l'entreprise, l'organisation des différents services de l'usine et leurs rapports avec la maîtrise ». Ces supports pédagogiques « ont pour but de faire comprendre aux intéressés l'importance du rôle de la maîtrise dans l'entreprise et, leur indiquer les conditions dans lesquelles son action doit s'exercer pour être efficace ». Par leur intermédiaire, les futurs agents de maîtrise doivent être sensibilités aux mesures nécessaires à « une bonne utilisation du matériel, du personnel suivant sa valeur », afin de « réaliser les

programmes de fabrication, [et d'] améliorer sans cesse la qualité, le rendement, le prix de revient ». Les différents enseignements permettent aux élèves d'apprendre les principes généraux de l'organisation du travail, ainsi que du fonctionnement des services de l'usine. Il est souligné « la nécessité d'une collaboration étroite ». Afin de retenir l'attention des stagiaires, les cours et conférences s'appuient sur des exemples concrets, les plus attrayants possibles. Les élèves recrutés au sein du personnel de l'usine poursuivent leur activité professionnelle en parallèle des cours, en lien entre l'atelier-école et la maîtrise d'atelier, afin qu'ils soient affectés « à des travaux qui leur permettent d'élever leur niveau professionnel ».

Les stagiaires nouvellement recrutés par l'entreprise, sortant généralement des écoles techniques, sont occupés en permanence à l'atelier-école « où des moniteurs spécialisés et des machines modernes leur permettront d'acquérir, à l'occasion de travaux variés, toutes les qualités professionnelles nécessaires à un agent de maîtrise ». À la fin de la première année de stage, l'ensemble des élèves passent l'examen de professionnel supérieur. La deuxième année de formation consiste en un stage d'un an, comme ouvriers, dans les ateliers de fabrication et d'outillage. L'objectif est de familiariser les futurs agents de maîtrise avec les « méthodes de travail » de la compagnie : « Par leur affectation à divers postes de travail, ils continueront à développer leurs connaissances pratiques et se familiariseront avec les méthodes de travail admises ». Le suivi est toujours assuré par l'ingénieur-chef de l'école, « qui veille en particulier, à ce que les travaux donnés constituent une progression dans la difficulté ». Un examen de fin d'études est organisé. Une fois la formation achevée, les anciens stagiaires, « si leur travail ne se démentit pas », peuvent être promus « au fur et à mesure des besoins ». Quatre échelons successifs sont prévus : aide-chronométreur, chef d'équipe, chronométreur et contremaître.

L'entreprise prend en charge les frais de formation, « sauf ceux concernant l'outillage personnel ». Les ouvriers déjà en poste au sein de l'entreprise ne signent pas de contrat, autre que moral, les engageant non seulement à suivre « avec application » les cours donnés et les « directives utiles », mais surtout à rester à la SCEMM au moins deux années après la fin du stage d'études. Le contrat exigé pour les élèves nouvellement recrutés prévoit une année en stage à l'atelier-école, une deuxième en perfectionnement dans les ateliers, et deux autres en poste dans l'usine. Une indemnité est versée aux élèves durant le stage et le perfectionnement, évolutive, « de façon variable pour tenir compte des progrès, de l'application au travail de l'élève et de la qualité de sa production ».

Les contrats d'études prévoient que leur signataire doit percevoir, « jusqu'à son classement éventuel dans la catégorie supérieure, une indemnité horaire correspondant au salaire de base de la catégorie OS2 du barème en vigueur dans [les] ateliers » de l'entreprise. L'organisation d'un « premier essai de reclassement » permet au stagiaire de bénéficier, jusqu'au terme de la première année de formation, d' « une indemnité horaire correspondant au salaire de base de la catégorie OS2 ou P1a, », dans laquelle il a été classé. Le stagiaire est rémunéré au cours de la deuxième année de formation par un salaire « correspondant à sa catégorie professionnelle ». Comme dans le cadre des apprentissages, un pécule est constitué afin d'encourager le stagiaire à demeurer au sein de son entreprise au-delà de la période de formation – si le système de promotion ne se révèle pas une motivation suffisante face au risque de débauchage de la main-d'œuvre par la concurrence. Il équivaut à 10 % du montant total des indemnités perçues par l'élève pendant la première année d'étude, à 10 % du taux d'affûtage obtenu au cours de la seconde. La moitié est versée au terme de la 3e année de contrat, le reste à la fin de la 4e année d'engagement. Le renvoi pour faute grave ou la rupture du contrat par l'élève aboutit, selon les dispositions du contrat, au renoncement à tout pécule.

Au terme de la guerre, l'activité de la SCEMM s'oriente à nouveau vers l'aviation : moteurs type Béarn à six cylindres, moteurs DOG Diesel et moteurs à air comprimé[3337]. Le centre de promotion ouvrière reçoit son agrément à compter du 1er janvier 1946[3338]. L'organisation de ces opérations de promotion bénéficie d'une importante participation financière de l'État, par exemple la prise en charge jusqu'à la moitié des traitements des stagiaires, ou la totalité des salaires des moniteurs et des cotisations sociales afférentes[3339]. L'administration verse à ce titre des avances permettant le fonctionnement régulier des stages. Le contrôle effectué par les services de la sous-direction de la formation professionnelle de la direction du Travail mentionne l'organisation et la fréquentation du centre de promotion ouvrière de la SCEMM en 1946[3340]. La formation des futurs agents de maîtrise réunit 12 stagiaires, dont 5 dans la première

---

[3337] *Historique de la SCEMM*, *op. cit.*

[3338] AN, 19790891/5, arrêté ministériel (ministère du Travail et de la Sécurité sociale, direction générale du Travail et de la main-d'œuvre, direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle), 21 septembre 1946. L'arrêté ministériel initial date du 13 mars 1946. Le centre perçoit alors à titre d'avance 300 000 francs de subventions.

[3339] AN, 19790891/5, Direction générale du travail et de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, rapport de contrôle du centre de promotion ouvrière de la SCEMM, 21 janvier 1947.

[3340] AN, 19790891/5, Direction générale du travail et de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle, rapport de contrôle du centre de promotion ouvrière de la SCEMM, 21 janvier 1947.

année à l'atelier-école. La préparation des ouvriers professionnels comporte 6 stagiaires, et celle des ouvriers spécialisés seulement 2 – depuis l'ouverture du centre, 15 ouvriers spécialisés ont bénéficié d'un perfectionnement. Le personnel dédié à la formation se compose d'un chef moniteur assurant la plupart des cours théoriques, et de deux moniteurs chargés respectivement du tour et de la rectification pour l'un, du fraisage et de l'ajustage pour l'autre. L'encadrement dans les ateliers se fait avec le personnel ordinaire des contremaîtres. En conséquence, l'activité du centre de la SCEMM apparaît réduite, puisqu'adaptée aux besoins propres à l'entreprise. Cette organisation suscite des prix de revient élevés, qui encouragent l'administration à envisager d'autres solutions, afin de limiter les frais occasionnés par les subventions publiques : la création d'un centre de promotion ouvrière annexé au centre de formation professionnelle accélérée des métaux dont l'ouverture est alors discutée, ou encore la transformation du centre d'entreprise en centre collectif.

e. L'expérience de la SCEMM : une analyse

Le centre de la SCEMM, agréé depuis le 1er janvier 1946, ne bénéficie plus de financement public à partir du 1er avril 1947[3341]. Seuls 45 ouvriers ont reçu en définitive une formation. La promotion des stagiaires de l'usine, de la catégorie OS2 à P1, a souvent débouché sur le départ pur et simple de l'entreprise. La compagnie recrute pourtant encore des ouvriers, par le biais d'annonces publiées dans la presse locale. Le déclin de la SCEMM est pourtant rapide. Le ministère de l'Air résilie arbitrairement une partie de ses marchés de fabrication de moteurs Béarn au cours de l'année 1946[3342]. La tentative de la direction de trouver des débouchés dans l'industrie privée pour la production de moteurs Diesel se heurte à l'opposition des administrations compétentes, qui contraignent la société à se consacrer à la fabrication de moteurs IRAT, modèle 4 cylindres DOG. Une augmentation de capital se révèle nécessaire afin de financer le marché de 5 000 moteurs obtenu du gouvernement. L'effort entrepris oblige également l'entreprise à accepter, à partir de 1947, des commandes pour des machines de

[3341] AN, 19790891/5, Direction générale du travail et de la main-d'œuvre, rapport de contrôle du centre de promotion ouvrière de la SCEMM, 28 mai 1947. L'arrêté ministériel d'agrément date en réalité du 13 mars 1946.
[3342] Monique Luirard, *La région stéphanoise*…, *op. cit.*, p. 804.

bonneterie, des tracteurs et des treuils de mines[3343]. À partir de 1949, la société subit l'arrêt unilatéral de certaines commandes, pour l'aviation – le marché de moteurs DOG est résilié en décembre, alors que les premières livraisons ont eu lieu en avril[3344] – ou surtout les tracteurs. Les crédits bancaires octroyés sont également supprimés en janvier 1950, ce qui encourage le secrétaire d'État aux Affaires économiques Antoine Pinay à autoriser l'augmentation du montant du warrantage des moteurs produits par la SCEMM, afin d'augmenter la valeur de cette garantie en marchandises vis-à-vis des créanciers de la compagnie. Ces événements se traduisent par d'importants licenciements. De 1 500 ouvriers à son apogée, l'effectif de l'usine tombe à 300 salariés en 1950. Il est même envisagé le renvoi de l'intégralité du personnel, faute de perspectives de reconversion[3345]. La menace inaugure plus de deux années de conflits sociaux. C'est alors que la société passe du contrôle des Automobiles Peugeot à celui de Citroën, qui est à cette époque une filiale de la société Michelin. L'effectif se maintient au mois de novembre 1950 à 270 ouvriers et employés[3346]. Il n'est cependant plus question, dans les archives tout au moins, de l'application du moindre programme de formation.

Le rapport de la SCEMM à ses besoins en main-d'œuvre et en qualifications s'explique à travers la description que permettent d'envisager les principes généraux de l'organisation de la formation au sein de l'entreprise. Celle-ci dessine la situation d'une entreprise nouvelle, bénéficiant d'un encadrement extérieur à la région stéphanoise, soucieux d'appliquer des méthodes d'organisation et de rationalisation en vigueur dans la grande industrie française, Peugeot en tête. La mise en avant d'une préparation interne des ouvriers spécialisés apparaît singulière, pour la période, dans l'ensemble de la construction mécanique ou aéronautique. La formation de la maîtrise – au sens d'une instruction méthodiquement organisée, qui dépasse de simples conférences épisodiques –, a été déjà expérimentée dès les années 1920 dans certaines sociétés – Citroën ou Alais Froges & Camargue viennent à l'esprit[3347]. L'UIMM tente d'ailleurs d'initier, en 1938, la création de cours de perfectionnement destinés aux contremaîtres et jeunes

---

[3343] *Ibid*., p. 800.

[3344] *Ibid*., p. 804.

[3345] ADL, 149 vt 13, note d'information des renseignements généraux de la Loire, 31 août 1949.

[3346] ADL, 149 vt 13, note d'information des renseignements généraux de la Loire, 21 novembre 1950.

[3347] Sylvie Schweitzer, « Comment peut-on être contremaître ? », art. cit., p. 103 ; Gérard Vindt, « La formation professionnelle chez Péchiney (1921-1971) : entre impératifs techniques et fonction sociale », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage*…, *op. cit*., p. 275.

ingénieurs débutants[3348]. Cette institutionnalisation de la formation des cadres moyens présente un caractère inédit dans la région stéphanoise vis-à-vis des autres grandes compagnies métallurgiques – seule l'industrie houillère ayant initié quelques réalisations en la matière. L'aspect remarquable de ce développement repose sur l'association entre des méthodes déjà établies, même si le nom de Carrard ou la mention de la rue Dareau ou de Belle-Ombre n'interviennent jamais dans le document, et des pratiques sociales encore en construction dans l'industrie française. Comme de nombreux historiens l'ont montré, les pratiques du chronométrage en atelier possèdent une certaine ancienneté, de la construction automobile à la sidérurgie[3349]. L'adoption de la psychotechnique comme méthode de sélection est, là aussi, une réalité attestée dès les années 1920[3350]. L'instauration du système Bedaux a illustré, au cours des années 1930, la volonté de mieux associer rendement et rémunération. La planification de la formation en entreprise, en recourant à des modèles élaborés tout ou partie à l'extérieur de l'organisation, paraît alors logique.

Rien ne renseigne explicitement sur les origines du programme de la SCEMM, même si les principes et pratiques qu'il définit s'identifient aux méthodes alors prônées dans la formation professionnelle accélérée et dans l'instruction des moniteurs chargés de cette responsabilité. Les liens avec la propre politique de la maison-mère qu'est la Société anonyme des automobiles Peugeot, permettent certes d'identifier la continuité entre certains choix – l'école d'entreprise, la sélection psychotechnique, l'intérêt pour le rôle social de l'encadrement, etc.[3351] –, mais se heurtent à la spécificité que présente la SCEMM, à savoir la formation d'OS et d'agents de maîtrise. Dans ce dernier cas, il est possible de faire un parallèle avec la difficulté que rencontre, après guerre, la Régie nationale des usines Renault à adapter les anciens élèves de l'enseignement technique, dont les ENP, aux postes de techniciens de l'entreprise[3352]. La problématique aboutit à la mise en place, au cours des années 1950, d'un suivi méthodique des jeunes recrues. La formation sociale de la maîtrise, telle qu'elle est planifiée à l'usine du Rond-

---

[3348] AN, F 17/17912, lettre du secrétaire général de l'UIMM au directeur général de l'Enseignement technique Hippolyte Luc, 21 novembre 1938.

[3349] Cf. Patrick Fridenson, *Histoire des usines Renault*…, *op. cit.* ; Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise*…, *op. cit.*

[3350] Arnaud Passalacqua, « Les autobus parisiens et le développement pionnier de la psychotechnique : Jean-Maurice Lahy à la STCRP, années 1910-années 1920 », *Cahiers de RECITS*, n°10, 2014, p. 89-107.

[3351] Nicolas Hatzfeld, « L'École d'apprentissage Peugeot… », art. cit. ; Yves Cohen, « L'invention des techniciens sociaux [Du commandement social après juin 1936 chez Peugeot] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°114, 1996, p. 30-43.

[3352] Emmanuel Quenson, *L'école d'apprentissage Renault*…, *op. cit.*, p. 197-198.

Point, évoque différentes influences relatives au souci de la formation des chefs, grands ou petits[3353]. Le programme se rapproche du souci qui prévaut à la fondation d'Uriage et des écoles régionales de cadres de la jeunesse, en présentant toutefois un caractère bien plus professionnel, dégagé *a priori* de tout décorum vichyssois[3354]. Il évoque surtout les conceptions d'Alfred Carrard sur le commandement en entreprise[3355]. Ce domaine de la formation des cadres – supérieurs ou moyens, des bureaux ou des ateliers – est alors appelé à connaître un développement massif. Nous sommes cependant loin, en 1947, de la pleine influence des missions de productivité sur l'organisation du travail dans l'industrie française[3356], et plus encore des réalisations de la CAFL en matière de perfectionnement en entreprise[3357].

Aussi brève et singulière ait été la pratique de la promotion ouvrière à la SCEMM, elle n'en dessine pas moins l'horizon d'une instrumentalisation de la formation des travailleurs au service de la rationalisation de la production. Une telle politique n'avait été jusque là pensée ou pratiquée qu'à travers des stratégies détournées, basées sur l'édification morale et la construction de l'autorité hiérarchique, par la segmentation des voies de préparation au travail, par l'accoutummance à la rationalité scientifique, par une éducation chrétienne, etc. Les pratiques de la gestion du personnel bénéficient également de la connaissance renouvelée du personnel, puisque la formation n'est plus uniquement d'ordre technique, de la sélection aux essais professionnels, mais acquiert une véritable dimension humaine. La formalisation des pratiques favorise également le recours à des méthodes conçues par des acteurs privés, appartenant à un marché du conseil en organisation.

[3353] Cf. Yves Cohen, *Le siècle des chefs*…, *op. cit*.

[3354] Le programme de février 1944, transmis à la préfecture de la Loire en janvier 1945, pourrait avoir été toiletté par la direction de l'entreprise.

[3355] Alfred Carrard, *Le chef, sa formation et sa tâche*, Neuchatel, Delachaux & Niestlé, 1942. Comme cela a été indiqué au chapitre 6, la publication de l'ouvrage concrétise des principes inspirés de Lyautey, développés – et commercialisés – auparavant dans le cadre de l'activité de conseil de Carrard.

[3356] Luc Boltanski, « America, America… Le Plan Marshall et l'importation du. "management" ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°38, 1981, p. 19-41 ; Richard F. Kuisel, *Le miroir américain. 50 ans de regard français sur l'Amérique*, Paris, Lattès, 1996, p. 127-173. On peut penser ici au *Training within Industry* (TWI), formalisé aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale, mais diffusé en France à la fin des années 1940 (Jean Fombonne, *Personnel et DRH*…, *op. cit*., p.446-451).

[3357] Antoine Vernet, « Les besoins d'une grande entreprise en quête de compétitivité : la formation du personnel à la Compagnie des ateliers et forges de la Loire (années 1950 – 1960) », *Cahiers d'histoire du CNAM*, à paraître.

3. *Le recours au marché naissant de la formation d'adultes et du perfectionnement*

L'organisation de la formation professionnelle des adultes dans les grandes entreprises est le fruit d'une lente institutionnalisation. Comme en ce qui concerne l'apprentissage, l'imitation et l'autodidaxie ont longtemps constitué le seul moyen de l'acquisition du métier. Toutefois, dans un mouvement consécutif à l'essor du recours aux cabinets d'organisation au cours de l'entre-deux-guerres, les employeurs ont pu bénéficier de la construction d'une offre de marché, proposant des techniques et une pédagogie dédiée à l'instruction pratique de travailleurs adultes[3358]. Les publics peuvent être des manœuvres ou ouvriers spécialisés – en se tenant aux catégories consacrées par les conventions collectives de 1936 – destinés à intégrer le rang des ouvriers qualifiés en période de pénurie de main-d'œuvre. La cible peut également se constituer des professionnels, des contremaîtres et des cadres qui, bénéficiant d'un perfectionnement au sein même de l'entreprise, peuvent mettre à profit des savoirs relatifs à la production, à l'organisation ou au commandement des hommes.

Le développement des cabinets d'organisation – qu'il s'agisse de rationalisation du travail à l'atelier ou de méthodes d'administration – s'accompagne ainsi du développement d'un marché d'ingénieurs-conseils et de praticiens de la formation d'adultes dans le cadre professionnel[3359]. L'exemple pionnier est bien entendu celui d'Alfred Carrard, déjà abordé à plusieurs reprises[3360]. Celui-ci illustre, à partir de la fin des années 1930, la manière dont des objectifs d'organisation – la sélection et la répartition de la future main-d'œuvre qualifiée de l'usine, associé au renforcement des hiérarchies professionnelles – s'incorporent en véritables dispositifs pédagogiques. Ces derniers mobilisent un ensemble de savoirs et de pratiques professionnelles qui subissent alors un processus de disciplinarisation, et permettent une commercialisation de la méthode. Toutefois, une fois préparés à cette pédagogie pour adultes par la venue des spécialistes de l'Institut de psychologie appliquée de Lausanne, ou par la

---

[3358] Il serait également intéressant, dans une étude de la construction d'un marché de la formation, d'étudier les conditions d'implantation et de développement d'une offre locale ou régionale privée, principalement incarnée par des écoles et cours commerciaux, proposant l'instruction professionnelle des futurs secrétaires sténodactylographes, employées de comptabilité, etc. Ces formations demeurent concurrencées par des écoles publiques (cf. Gérard Bodé et Marianne Thivend (dir.), « Les formations commerciales… », op. cit.).

[3359] Odile Henry, *Les guérisseurs de l'économie…*, *op. cit.*

[3360] Cf. chapitre 6.

participation à des stages formés au sein des centres de la rue Dareau et de Belle-Ombre, les moniteurs des écoles d'entreprises peuvent développer leurs propres programmes de formation. Ceux-ci peuvent alors s'inspirer des pratiques spécifiques au public adulte, pour envisager non pas une formation professionnelle accélérée, mais un perfectionnement du personnel. C'est ce qui arrive, au cours de l'année 1955, au sein de la Compagnie des forges et ateliers de la Loire nouvellement constituée[3361]. Les expériences de FPA menées dans les années 1940 au sein des usines de Firminy (AFY) et Saint-Chamond (Marine-Homécourt), nourries par les stages des moniteurs rue Dareau et les visites d'inspection, ont posé les fondements d'une pratique spécifique à une entreprise nouvelle en quête d'une modernisation des process de fabrication, d'une rénovation des relations hiérarchiques et de l'établissement d'une culture commune[3362].

a. L'émergence d'acteurs du perfectionnement en entreprise

La rationalisation a souvent été comprise par les patrons français, depuis l'introduction des principes de Taylor au début du XXe siècle, comme l'association de systèmes de salaire à primes et de l'usage du chronomètre dans les ateliers, afin d'établir des temps d'exécution[3363]. Cette vision réductrice est combattue par les milieux d'ingénieurs organisateurs[3364]. Ceux-ci, un temps divisés en deux tendances – l'une, dans le sillage d'Henry Le Chatelier et de Charles de Fréminville, engagée en faveur de la diffusion des préceptes tayloriens ; l'autre, portée par Henri Fayol, promouvant les principes de la réforme administrative –, fondent en 1926 le Comité national de l'organisation française (CNOF), transformation d'une première initiative, le comité Michelin, initiée en 1921[3365]. L'objectif du CNOF est la diffusion des principes de la

---

[3361] Antoine Vernet, « Les besoins d'une grande entreprise… », art. cit.

[3362] Le directeur de l'école d'apprentissage de Firminy et fondateur du Centre d'information, de perfectionnement et d'orientation (CIPO) de la CAFL, Roger Donot, a bénéficié comme tous les moniteurs des stages de la rue Dareau (AN, 19790891/5 ; ADL, 57 J 44, lettre de Roger Donot à Georges Bidault du 20 juin 1949).

[3363] Aimée Moutet, « Les origines du système Taylor… », art. cit. ; Patrick Fridenson, « Un tournant taylorien… », art. cit. ; Bernard Mottez, *Systèmes de salaire…*, *op. cit.* ; cf. chapitre 4, B.

[3364] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.* ; Odile Henry, *Les guérisseurs de l'économie…*, *op. cit.* ; Sur la diffusion de Taylor en France : Michel Letté, *Henry Le Chatelier (1850-1936) ou la science appliquée à l'industrie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004 ; parmi les nombreux travaux traitant de l'influence de Fayol : Jean-Louis Peaucelle, (éd.), *Henri Fayol, inventeur des outils de gestion : textes originaux et recherches*, Paris, Economica, 2003 ; Marco Bertilorenzi et Anne-Françoise Garçon, « De la pratique à une science ? La "nouvelle doctrine" d'Henri Fayol dans son contexte conceptuel », *Entreprises et histoire*, n°83, 2016, p. 13-35.

[3365] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*, p.

rationalisation aux domaines de l'économie industrielle, et même au-delà, jusqu'aux autres secteurs économiques et aux administrations. D'autres institutions, qui ne sont plus de simples émanations des sociabilités d'ingénieurs mais des milieux patronaux, se piquent de développer leurs propres institutions promouvant la modernisation des techniques d'organisation des entreprises. Outre l'UIMM et son école d'organisation scientifique du travail, la Confédération générale de la production française suscite la création, également en 1926, de la Commission générale d'organisation scientifique du travail (CGOST, connue à partir de 1936 sous l'acronyme CEGOS)[3366]. Elle est chargée de diffuser des principes pratiques de rationalisation. L'implication insuffisante des milieux patronaux laisse cependant la place aux techniciens de la simplification. Les travaux de la CGOST s'orientent alors vers la question des prix de revient – grâce aux travaux d'Émile Rimailho –, la comptabilité générale ou la mécanisation du travail de bureau[3367]. Selon Odile Henry, « si le CNOF prend en charge le contrôle du contenu du corpus doctrinal et désigne les spécialistes aptes à en assumer la reproduction, la CGOST se situe plutôt du côté de la pratique et de l'invention d'instruments d'action[3368] ». Elle organise de nombreuses conférences et sessions de formation, à Paris comme en province[3369]. Il s'agit avant tout d'un perfectionnement professionnel des patrons et cadres d'entreprises.

C'est dans ce contexte institutionnel, renforcé par les années de crise, la marche à la guerre et l'implication nouvelle de l'État à partir du Front populaire[3370], qu'une nouvelle organisation est créée. Il s'agit du Bureau des temps élémentaires (BTE), aussi intitulé Association interprofessionnelle pour l'étude et la simplification du travail. Il est fondé en 1938 dans l'orbite du CNOF, et repose dès l'origine sur l'adhésions d'entreprises intéressées[3371]. Dédié à la

---

[3366] Cf. Antoine Weexsteen, *Le conseil aux entreprises et à l'État en France. Le rôle de Jean Milhaud (1898-1991) dans la CEGOS et l'ITAP*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Patrick Fridenson, EHESS, 1999.

[3367] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*, p. 70 et suiv. ; Olivier Dard, *Jean Coutrot, de l'ingénieur au prophète*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1999, p. 105 et suiv.

[3368] Odile Henry, *Les guérisseurs de l'économie…*, *op. cit.*, p. 278. Sur le positionnement du CNOF et de la CEGOS dans le champ des organisateurs, leur intégration dans les milieux patronaux et les concurrences et différences entre les deux institutions, cf. Odile Henry, *Les guérisseurs de l'économie…*, *op. cit.*, p. 259-308.

[3369] Par exemple, MAI, CSC, n°45, invitation de la CEGOS à la Chambre syndicale des cycles et automobiles de Saint-Étienne, pour une conférence syndicale des méthodes de calcul de prix de revient sous la présidence d'Auguste Detoeuf, 15 juin 1939.

[3370] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*, chapitre 15, « Le rôle de l'État dans le progrès de la rationalisation : le COST » ; Olivier Dard, *Jean Coutrot…*, *op. cit.*

[3371] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.* ; Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années 1930 – années 1950)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008 ; Pierre Barbier, « Le Bureau des temps élémentaires, précurseur de l'étude du travail », Dominique Barjot (dir.), *Le travail et les hommes aux XIXe et XXe siècles*, 127e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 2002, p. 237-249 ; Luc Boltanski (*Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris,

diffusion de l'organisation scientifique du travail à l'atelier, le travail du BTE s'intéresse, comme son nom l'indique, aux temps et au chronométrage, mais également à l'ordonnancement, aux méthodes, à la préparation du travail, etc. L'idée soutenant la fondation du bureau, et qui lui permet de justifier son inclusion dans le marché du conseil en rationalisation, est que le seul établissement d'un bureau des temps dans une usine ne serait pas une réalisation suffisante pour mettre en œuvre une véritable étude du travail. Il y aurait une nécessité d'adapter cette détermination des temps d'exécution des pièces aux moyens de production véritablement disponibles dans l'atelier, et non de s'en tenir à un modèle théorique coupé de toute réalité pratique. Il faut ainsi prendre en considération les conditions ergonomiques de la réalisation du travail. On peut y lire une adaptation du système Bedaux aux nombreuses critiques, surtout ouvrières, qu'il affronte au cours des années 1930[3372]. Le BTE est ainsi conçu par le CNOF comme une tentative « de fournir aux entreprises, démunies d'expérience, le moyen d'organiser leurs établissements[3373] ». La formule adoptée consiste en la mise en place de réunions entre les sociétés adhérentes, afin de partager leurs études de temps. Le modèle s'inspire des échanges d'expérience menées par la CEGOS. Le problème que pose l'adaptation des chronométrages d'une disposition technique à l'autre ne permet cependant pas d'obtenir de résultats rapides. Le BTE s'investit également dans la traduction de feuilles d'études de temps publiées en Allemagne, afin d'améliorer l'information des entreprises françaises. La préparation d'une méthode standard d'étude des temps, spécifique au bureau, est également lancée, mais elle s'interrompt lors du déclenchement du conflit mondial.

Le BTE, qui s'autonomise du CNOF à partir de 1942, s'installe après guerre au 8, rue Alfred de Vigny à Paris (VIIIe). Il poursuit son action en faveur de la simplification du travail d'atelier, en développant son cours supérieur d'étude du travail créé en 1941[3374]. Son objectif est de « réaliser sur le plan interprofessionnel la formation des spécialistes de la mesure, de l'étude, de la simplification et de la préparation du travail ». Des sessions d'information sont destinées aux cadres supérieurs, contremaîtres et ouvriers, « l'étude et la simplification du

---

Éditions de Minuit, 1982, p. 195) induit un lien entre l'activité de Charles Bedaux en France – probablement par l'intermédiaire de la Société française Bedaux – et la mise en place du BTE, ce que ne confirment ni Aimée Moutet, ni Odile Henry par exemple.

[3372] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*

[3373] Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise…*, *op. cit.*, p. 416.

[3374] BMSE, bibliothèque de la chambre de commerce de Saint-Étienne, Bureau des temps élémentaires, *Cours supérieur d'étude du travail (CSET), session 1951-1952*, 1951.

travail ne pouvant porter tous les fruits que si du haut en bas de l'échelle hiérarchique, tous sont convaincus de son intérêt et y collaborent ». Le bureau bénéficie d'une véritable promotion au sein des milieux modernisateurs, notamment dans les commissions du commissariat général au Plan. C'est le cas, par exemple, du groupe de travail fondé au printemps 1948 à l'initiative de Jean Monnet et piloté par Jean Fourastié, afin d'établir « un programme d'accroissement de la productivité »[3375]. Le BTE est représenté, aux côtés d'autres organismes de conseil privé comme le CNOF ou la CEGOS. Les travaux du groupe de travail, déjà sensibles au modèle états-unien dans un contexte marqué par la mise en place récente du Plan Marshall, stigmatisent l'absence générale de recherche de l'accroissement de la productivité[3376]. La faiblesse récurrente de la situation française s'expliquerait, selon le groupe de travail, par « une mauvaise exploitation des moyens existants[3377] ». Il s'agit, à la fois, de l'information disponible sur les questions de productivité, de la politique économique générale du pays – dont le « manque de coordination entre CNOF, CEGOS, BTE… » –, de l'organisation professionnelle et de l'organisation du travail. Les travaux du groupe aboutissent à l'établissement d'un programme, présenté par les conclusions de décembre 1948. Celui-ci affirme la nécessité d'une « préparation psychologique[3378] » à l'introduction de techniques nouvelles de simplification du travail.

Parmi ces pratiques inédites figure l'introduction par le BTE, à partir de 1948, de la méthode des temps standards MTM[3379]. Celle-ci, conçue aux États-Unis, s'inscrit dans un ensemble de conceptions visant « à supprimer les opérations de chronométrage et à remplacer

---

[3375] Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité*…, *op. cit*. p. 190 et suiv. Ce groupe de travail aboutit à la fondation de l'Association française pour l'accroissement de la productivité en 1950. Cf. aussi Luc Boltanski, *Les cadres…, op. cit.*, chapitre 3 « La fascination de l'Amérique et l'importation du management ».

[3376] Au sein une littérature riche sur les transferts entre États-Unis et Europe, cf. notamment Luc Boltanski, *Les cadres*…, *op. cit*. ; Richard Kuisel, « The Marshall Plan in Action : Politics, Labor Industry and the Program of Technical Assistance », *in* Maurice Lévy-Leboyer et René Girault (éd.), *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, p. 335-358 ; idem, Le miroir américain, chapitre IV, « Les missionnaires du plan Marshall » ; Charles S. Maier, « The Politics of Productivity. » ; Matthias Kipping et Jean-Pierre Nioche, « Politique de productivité et formations à la gestion en France (1945-1960) : un essai non transformé », *Entreprises et histoire*, n°14-15, 1997, p. 65-87 ; Dominique Barjot (éd.), *Catching up with America. Productivity missions and the diffusion of American economic and technological influence after the Second World War*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002 ; Jonathan Zeitlin et Gary Herrigel (éd.), *Americanization and its Limits. Reworking US Technology and Management in Post-War Europe and Japan*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2000.

[3377] Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité*…, *op. cit*., p. 190.

[3378] Groupe de travail de la productivité, Programme français pour l'accroissement de la productivité, 20 décembre 1948, p. 13, cité par Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité*…, *op. cit*., p. 194-195.

[3379] Nicolas Hatzfeld, « De l'arme patronale au recours ouvrier, la mutation du chronomètre », *in* Dominique Barjot (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*, *op. cit*., p. 134-135.

les temps mesurés par des valeurs tirées de tables de temps préétablis ». Une telle politique revient à aligner des temps, correspondant à des gestes basiques, afin d'établir une véritable opération productive. L'usage de temps standards met fin à l'usage du chronomètre tel qu'il existe depuis des décennies. Cependant, leur mise en œuvre pose une véritable difficulté méthodologique vis-à-vis des résultats obtenus, car ces recompositions ne sont alors que des « fictions de travail encore plus éloignées de la réalité que les chronométrages traditionnels[3380] ». La coordination des gestes se révèle en effet plus coûteuse en énergie et en temps dans la pratique qu'en théorie. Malgré ces défauts, la méthode MTM est adoptée par la régie Renault en 1953, qui souhaite la substituer au chronométrage classique[3381]. Dans le même temps, le BTE poursuit la diversification de ses missions, entre publication de dossiers thématiques (dossiers-machines, postes de travail, etc.) et cours de formation destinés à des stagiaires envoyés par leurs employeurs. Les professions proposées sont agent d'étude du travail, agent de méthodes et ingénieur à l'étude et à la préparation du travail. Des stages et cycles d'information sont également organisées. Les différentes contributions du BTE aboutissent à sa reconnaissance d'utilité publique, par le décret du 11 juillet 1955.

b. Les entreprises stéphanoises et les services du Bureau des temps élémentaires

Le BTE mène après la guerre une politique de déploiement en province. Celle-ci consiste en l'ouverture de centres d'enseignement régionaux, qui atteignent le nombre de vingt en 1952[3382]. Ces centres sont organisés soit au sein d'institutions de formation, soit au sein d'entreprises[3383]. Organisés sous le contrôle de la DGET, ces centres fonctionnent grâce au travail de nombreux professeurs ambulants[3384]. À Saint-Étienne, c'est l'École Sainte-Barbe qui accueille les cours

---

[3380] *Ibid*.

[3381] D. Labbé, *Travail formel et travail réel. Renault-Billancourt, 1945-1960*, mémoire de DEA d'histoire, EHESS, 1990, p. 25, cité par Nicolas Hatzfeld, « De l'arme patronale… », art. cit., p. 134-135.

[3382] Pierre Barbier, « Le Bureau des temps élémentaires… », art. cit.

[3383] Des centres existent ainsi à Paris (Conservatoire national des arts et métiers, École nationale d'Arts et Métiers, École Diderot, ENP de Saint-Ouen, Société générale de constructions mécaniques à la Courneuve), à Lille (École nationale d'Arts et Métiers), au Havre (école de la Compagnie électro-mécanique), à Maubeuge (collège technique), à Belfort (Alsthom), à Nantes (centre de formation professionnelle annexé à l'École Livet), à Lyon (ENP La Martinière), etc. (ADL, 1387 W 12, Bureau des temps élémentaires, *Cours supérieur d'étude du travail, programme, enseignement, règlement*, 1949).

[3384] ADL, 1387 W 12, lettre de l'IDET de la Loire Henri Fongrenand au préfet de la Loire, 10 janvier 1950.

du BTE, à partir de la rentrée 1949[3385]. Si aucune information n'a pu être trouvée sur le choix de l'établissement des Frères des écoles chrétiennes pour accueillir ces sessions, il est vraisemblable que l'équipement moderne de l'école – ses ateliers ont été construit en 1938-1939 –, ses liens privilégiés avec le patronat métallurgique stéphanois et la relative disponibilité des locaux expliquent ce recours[3386]. Les frais de scolarité de chaque stagiaire aux cours d'agent d'étude du travail ou d'agent de méthodes sont conséquents : 25 000 francs pour les adhérents au BTE, 35 000 francs pour les non-adhérents[3387]. Les inscriptions reposent ainsi sur la désignation des candidats par les entreprises, qui financent ces formations. L'ASMPL joue les intermédiaires entre les industriels de la région et le BTE[3388].

Le bureau propose ainsi à Saint-Étienne principalement des cours d'agent d'étude du travail (AET) et d'agent de méthodes. La formation pour la première qualification « donne aux techniciens les connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'étude et de la simplification du travail[3389] ». Ces sessions permettent aux futurs AET « sur un poste de travail déterminé, de rechercher et analyser systématiquement tous les facteurs d'un travail, d'appliquer les principes et règles de l'économie des mouvements, d'améliorer les postes d'exécution, de mettre au point de nouveaux processus opératoires, d'étudier les circuits matières et les manutentions ». Mises en place « à la demande des professions intéressées », elles consistent en des séances d'une demie-journée par semaine, organisées pendant huit mois et demies[3390]. Le programme d'enseignement prévoit une formation théorique, composée des

---

[3385] BMSE, bibliothèque de la chambre de commerce de Saint-Étienne, Bureau des temps élémentaires, *Cours supérieur d'étude du travail (CSET), session 1951-1952*, 1951.

[3386] L'École Sainte-Barbe accueille toutefois à la rentrée 1949, dans ses quatre années d'études, 417 élèves (ALS, ESB, École Sainte-Barbe, supplément à l'historique pour l'année 1949-1950). Ce nombre est sans aucun doute inférieur aux effectifs accueillis sur le site de l'ENP, qui abrite également les cours du collège technique et du centre d'apprentissage annexés, et ceux des cours professionnels et d'orientation.

[3387] ADL, 1387 W 12, Bureau des temps élémentaires, *Cours supérieur d'étude du travail, programme, enseignement, règlement*, 1949. L'inflation importante de la période se répercute sur ces montants. En 1951-1952, les sessions coûtent 50 000 francs par élève, ou 40 000 pour les adhérents du BTE (BMSE, bibliothèque de la chambre de commerce de Saint-Étienne, Bureau des temps élémentaires, *Cours supérieur d'étude du travail (CSET), session 1951-1952*, 1951).

[3388] *La métallurgie de la Loire*, n°118, 20 décembre 1952, « Ouverture du cours d'agents de méthodes à Saint-Étienne », p. 7.

[3389] BMSE, bibliothèque de la chambre de commerce de Saint-Étienne, Bureau des temps élémentaires, *Cours supérieur d'étude du travail (CSET), session 1951-1952*, 1951.

[3390] À titre d'exemple, à la rentrée 1958, les cours d'agents d'étude du travail sont organisés à l'École Sainte-Barbe le jeudi de 14 heures à 18 heures, ceux d'agents de méthode dans les locaux de la chambre de commerce le mardi de 14 heures à 18 heures (ADL, 1387 W 12, lettre du directeur du Cours supérieur d'étude du travail (CSET – BTE) A. Perrin au préfet de la Loire, 17 novembre 1958).

éléments suivants : analyse et décomposition du travail, étude des temps et des mouvements, différents stades de l'étude et de la simplification du travail, mesure du travail, conditions générales de travail, aménagement des postes de travail (qualification des tâches et des travailleurs, synthèse de l'étude du travail). La formation pratique s'appuie sur des démonstrations – ce qui met en avant l'utilité de les organiser dans une école professionnelle – ou des films. Les exercices suivent une difficulté graduelle, et permettent un entraînement à la manipulation et à l'emploi du chronomètre. Ils préparent les futurs AET au jugement d'allure, à l'étude des mouvements et des postes, à la fixation des tâches, etc. Les élèves reçoivent des résumés de cours et des imprimés.

Le cours d'agents de méthodes vise, quant à lui, à la formation de personnes capables :

> « […] d'analyser des moyens de production, de déterminer les moyens les plus appropriés à l'exécution d'un travail, d'élaborer et codifier les documents de base concernant les méthodes et les temps à partir des valeurs élémentaires de travail, d'établir rationnellement les phases de travail et les temps prévisionnels d'exécution, de réaliser la préparation et le bilan économique de toute fabrication ».

Leur préparation consiste là encore en une formation théorique, reposant sur différentes matières[3391], et une formation pratique sur des cas réels, suivant les mêmes méthodes que pour les AET – entraînement à la codification, exercice sur la rentabilité des procédés de préparation, utilisation de films et de relevés faits à l'atelier. Il est également prévu à Saint-Étienne, pour 1951-1952, l'organisation de stages d'étalonnage du jugement d'allure et de cycles d'information.

Il n'est pas évident d'envisager les effets pratiques de la fréquentation de ces stages par des salariés d'entreprises. Les archives consultées ne relatent que peu d'informations à ce sujet. Les dossiers de personnel de l'entreprise Brunon-Vallette, qui renseignent sur le parcours des ouvriers, mensuels et cadres de l'entreprise en poste à partir de 1947, permettent de repérer cinq cas de fréquentation des cours du BTE, nombre relativement faible vis-à-vis de l'effectif de

---

[3391] La liste des matières est la suivante : bureau des méthodes, établissement des temps, expression et classement des travaux élémentaires, stabilisation du moyen de production, matières premières, outils, stabilisation générale du chantier, stabilisation du processus d'exécution, stabilisation de la gamme, établissement des différents documents internes du bureau, simplification du plan de fabrication (interchangeabilité), chiffrage rapide, travaux mixtes (travaux manuels et de réparation), simplification du travail par la méthodes des temps élémentaires.

l'entreprise[3392]. L'entreprise est spécialisée dans l'estampage, l'emboutissage, l'étirage à froid et la chaudronnerie pour la fabrication de réservoirs, bouteilles de gaz comprimés, tubes de chaudières et obus. Outre ses services administratifs, financiers et technico-commercial, elle comporte deux divisions de fabrication, forge-usinage et chaudronnerie[3393], et une division entretien[3394]. C'est dans cette organisation qu'émerge l'intérêt de la direction pour le recours aux stages du BTE[3395]. Parmi les exemples se trouve le cas d'un dessinateur du bureau d'études, ancien élève de l'école pratique de Rive-de-Gier, possesseur d'un CAP et d'un BEI[3396]. Entré dans l'entreprise en juillet 1939, promu dès janvier 1940, cet employé bénéficie d'un stage d'agent des méthodes du BTE. Celui-ci s'achève a priori le 26 juin 1952. La note obtenue, 14,4 sur 20, est précisée sur la fiche. Un technicien, embauché le 4 février 1952 par Brunon-Vallette, suit également un stage du BTE, probablement d'agent de méthodes, au cours de l'année scolaire 1952-1953[3397]. Celui-ci, contrairement à une majorité du personnel, n'est pas originaire de la région. Il quitte d'ailleurs l'entreprise dès mai 1954. Un autre mensuel de l'entreprise, ancien tourneur à l'atelier d'ajustage, est également envoyé en stage au BTE l'année même de sa promotion[3398]. Le contenu de la session – AET ou agent de méthodes – n'est pas spécifié.

Si ces premiers exemples concernent des salariés d'environ 30 ans, il existe également des cas de stagiaires plus âgés. Un préparateur principal, embauché en mars 1935, posséderait, outre

---

[3392] L'usine des Ets Brunon-Vallette & Cie compte 571 salariés au 30 octobre 1942, 470 au 1er septembre 1943 (ADR, 130 W 48, compte-rendu de visite à l'entreprise Brunon-Vallette, 3 septembre 1943). Ce sont 535 personnes qui sont employées au cours de l'année 1953 (Isabelle Grangier, *De l'entreprise familiale à la société internationale, les Établissements Brunon-Vallette puis la Société de forgeage de Rive-de-Gier*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jacqueline Bayon, Univ. Saint-Étienne, 2003, annexes, p. 37). L'échantillon étudié repose sur 883 fiches de personnel ETDAM et ouvriers entrés dans l'entreprise jusqu'en 1953 (ADL, 94 J 266-272).

[3393] Composées des services suivants : planning ; presses, forges et traitements thermiques (atelier, méthodes) ; usinage (atelier, méthodes) ; magasins, finition et bouteilles (finition industrielle, transfert-magasin).

[3394] Composée des services suivants : entretien mécanique, entretien électrique, entretien chaudronnerie, maçons, salle des machines, bureau d'études (installations et entretien).

[3395] Il est probable, mais pas certain, qu'un service du personnel autonome existe dès cette époque. Celui-ci n'est attesté, dans les archives consultées, qu'à partir de 1959 (ADL, 94 J 258).

[3396] ADL, 94 J 268, fichier du personnel, ouvriers, 1891-1955. Né en août 1923 à Rive-de-Gier, le dessinateur a effectué quatre années à l'école pratique de la ville, où il a obtenu un CAP et un BEI dans les spécialités de l'ajustage et de l'électricité – la fiche est imprécise sur la mention précise des diplômes. Son parcours au sein de Brunon-Vallette a été caractérisé par sa participation aux chantiers de jeunesse, faisant office de service militaire, en 1943-1944, puis par sa mobilisation entre 1945 et 1947.

[3397] ADL, 94 J 269, fichier du personnel, ouvriers, 1891-1955. Il est né en décembre 1924 dans le département de la Seine.

[3398] ADL, 94 J 272, fichier du personnel, ouvriers, 1891-1955. Né en avril 1921 à Échalas (Rhône), à proximité de Rive-de-Gier, l'ouvrier entre chez Brunon-Vallette le 13 novembre 1944. Aucun renseignement n'est donné sur sa scolarité ou l'obtention d'un diplôme. Il obtient une qualification de P2 à l'atelier d'ajustage. Il passe mensuel le 1er janvier 1952, au sein du « service temp », avant de suivre le stage du BTE lors de l'année scolaire 1952-1953.

un CAP, un diplôme du BTE[3399]. C'est également le cas d'un autre mensuel, entré dans la compagnie au 1er mai 1952[3400]. Si sa profession n'est pas renseignée, l'intéressé fait la preuve de diplômes du BTE, du CNOF et de l'Aéronavale. Il apparaît toutefois que ce spécialiste de la mécanique aéronautique, ancien « ingénieur CORT » – la Compagnie d'organisation rationnelle travail (CORT) est un cabinet de conseil en organisation, spécialisé en psychotechnique[3401] –, a suivi sa formation avant son embauche. Il quitte l'entreprise au 31 décembre 1953. Il faut également citer ce chef de service, réembauché par l'entreprise en mai 1952, qui participe à un stage de simplification du travail de la CEGOS, d'une durée de trois semaines, entre octobre et novembre 1952[3402].

Les Ets Brunon-Vallette ne sont pas les seuls employeurs stéphanois à recourir aux services du BTE. Sans que l'on puisse dater le démarrage de l'opération, la CAFL envoie des techniciens suivre les cours d'AET organisés à Saint-Étienne[3403]. La remise des diplômes se déroule à la chambre de commerce, le 26 janvier 1956. Joseph Cholat, directeur des affaires sociales de l'entreprise, profite de l'occasion pour rappeler « l'évolution des techniques et la nécessité de la préparation du travail qui cherche en même temps à réduire les temps d'exécution et à diminuer l'effort des exécutants », en plus de la prévention des accidents du travail. L'envoi de stagiaires se traduit probablement par le soutien financier qu'est la taxe d'apprentissage. Le BTE bénéficie d'ailleurs de la décision du CDET de la Seine de porter de 10 à 20 % du montant de la taxe brute, le pourcentage d'exonération applicable aux subventions qui lui sont versées[3404]. L'association donne même ses conseils, quant au montant du versement à effectuer

---

[3399] ADL, 94 J 258, fichier du personnel, statistiques, 1959-1961. Ce technicien est né en février 1906.

[3400] ADL, 94 J 266, fichier du personnel, mensuels ETDAM, 1947-1980. « G. F. » est né en mai 1908 à Paris. Sa formation est renseignée de la façon suivante : « 3 inscriptions AM ». Il possède des diplômes du BTE, du CNOF et de l'Aéronavale, mais « aucun diplôme officiel ». Il a cependant obtenu un brevet et une licence de mécanicien navigant des transports publics, qui lui permettent d'être « pilote et mécanicien ». Il est employé par la Société nationale des constructions aéronautiques de l'Ouest, selon sa fiche, de 1935 à 1947 – alors que la loi de nationalisation à l'origine de la constitution de cette société n'est votée que le 11 août 1936. Il passe d'un poste de chef d'équipe à celui d'attaché au siège social pour les méthodes de travail. Il devient ingénieur à la CORT de 1947 à 1952.

[3401] Cf. Thomas Le Bianic, *Les "ingénieurs des âmes"…, op. cit.*.

[3402] ADL, 94 J 268, fichier du personnel, ouvriers, 1891-1955. Né en août 1910 à Rive-de-Gier, ce chef d'équipe est entré une première fois dans l'entreprise le 7 février 1935. Promu le 1er février 1943, dans le contexte des promotions incitées par le gouvernement de Vichy, il démissionne le 30 novembre 1947, avant d'entrer à nouveau chez Brunon-Vallette près de cinq années plus tard.

[3403] *CAFL Informations*, n°3, mars 1956, « Distribution des diplômes d'agents d'étude du travail », p. 10.

[3404] BMSE, bibliothèque de la chambre de commerce de Saint-Étienne, Bureau des temps élémentaires, *Cours supérieur d'étude du travail (CSET), session 1951-1952*, 1951, p. 65. Ce taux maximum de 20 % est à répartir par les assujettis, entre la catégorie des cadres moyens et celle des cadres supérieurs, chacune pour 10 %.

par les assujettis à la taxe, avant la clôture de l'exercice fiscal au 1er mars de chaque année : « Compte tenu de l'abattement à faire sur le montant de la taxe brute […], nous nous permettons de vous indiquer que la subvention que vous voudriez bien nous accorder peut s'élever, en vous réservant une large marge de sécurité, à 7 fr. 50 pour 10 000 du montant des salaires et appointements payés par l'ensemble de vos établissements pendant l'année civile ». De rares dossiers annuels de déclaration de taxe d'apprentissage par les entreprises assujetties renseignent sur les bénéficiaires des versements effectués par les entreprises ayant leur siège social dans le département. Parmi les déclarations étudiées, pour les exercices 1951 et 1955, figurent quelques donateurs de l'association de la rue Alfred de Vigny étudié dans le cadre de cette étude, quelques sociétés ont été retenues pour les exercices 1951 et 1955[3405]. Outre Brunon-Vallette, la Société anonyme Ravat (cycles, Saint-Étienne) et les Forges stéphanoises sollicitent une exonération au titre d'une subvention au BTE – seulement en 1955 pour cette dernière société.

Il aurait été possible d'ajouter au tableau suivant la SSCM, mais les 495 000 francs déclarés par la compagnie pour l'exercice 1955, au titre des droits d'inscription des auditeurs au cours supérieur du travail, ne sont pas reconnus par le CDET de la Loire[3406]. La décision n'empêche nullement l'entreprise d'obtenir une exonération complète de sa taxe, grâce à ses autres versements. D'autres bénéficiaires apparaissent à la lecture de ces déclarations[3407]. Le Cercle d'études des métaux est un premier exemple[3408]. Il est fondé à Saint-Étienne en 1932, à la suite de premières demandes formulées en 1928 par d'anciens élèves de l'ENP, puis de conférences organisées en 1930-1931 par l'ingénieur civil des mines Pierre Chevenard (Saint-Étienne 1910), titulaire de la chaire de métallurgie de l'École des mines. Le cercle vise à faciliter les échanges, conférences et démonstrations entre ingénieurs, afin d'approfondir la connaissance de l'élaboration de l'acier. La production d'aciers spéciaux, dominante dans le bassin depuis la

---

[3405] ADL, 162 vt 19-25 et 260 vt 30-37, déclarations annuelles d'assujettis au titre de la taxe d'apprentissage, exercices 1951 et 1955.

[3406] ADL, 162 vt 22.

[3407] À noter une confusion possible dans les déclarations des assujettis, qui pourraient laisser croire que des versements seraient effectués au bénéfice de la CORT. Cependant, il s'agit sans aucun doute de subventions effectuées au profit des écoles professionnelles de l'ORT (Organisation, reconstruction, travail), institutions fondées à l'origine par la diaspora juive émigrée de Russie, depuis la fin du XIXe siècle (cf. Emmanuelle Pollack, « Les écoles professionnelles de l'ORT-France et la transmission du judaïsme, 1921-1949 », *Archives Juives*, vol. 35, n°2, 2002, p. 60-76). Les versements repérés dans certaines déclarations aux « écoles ORT » de Paris, Lyon et Marseille n'ont, à ce titre, pas été prises en compte.

[3408] Jacques Roux, *Faire de la métallurgie une science…*, *op. cit*.

conversion des années 1870, explique également son développement. L'Institut de soudure autogène – qui devient entre temps Institut de soudure – est un autre cas, parisien celui-là, d'organisme destiné en partie au perfectionnement du personnel[3409]. Ce syndicat professionnel, fondé en 1930 par les sociétés L'Air liquide et La Soudure autogène française, vise la diffusion des progrès réalisés depuis la Grande Guerre par cette technologie, grâce notamment à la généralisation du chalumeau oxyacétylénique.

Tableau n°51 : Exemples de versements au Bureau des temps élémentaires effectuées par des assujettis à la taxe d'apprentissage, déclarants du département de la Loire, exercices 1951 et 1955.

Exemples d'entreprise	Exercice	Taxe brute	Taxe nette	Versement au BTE (20 % taxe brute)	Exemples de subventions versées à d'autres centres de perfectionnement
Brunon-Vallette	1951	806 600	67 557	15 000	Cercle d'études des métaux St-Étienne 25 000 (10 % taxe brute) Institut de soudure autogène Paris 20 000 (50 % taxe brute)
	1955	1 118 400	104 764	20 000	Cercle d'études des métaux St-Étienne 25 000 (10 % taxe brute) Institut de soudure Paris 20 000 (60 % taxe brute)
Ravat	1951	604 496	37 234	15 000	Cercle d'études des métaux St-Étienne 60 000 (10 % taxe brute) Institut de soudure autogène Paris 40 000 (60 % taxe brute)
	1955	434 843	19 638	20 000	Cercle d'études des métaux St-Étienne 35 000 (10 % taxe brute) Institut de soudure Paris 20 000 (60 % taxe brute)
Forges stéphanoises	1955	1 513 140	164 935	30 000	-

Les actions de formation à destination de la maîtrise se multiplient ainsi dans les différentes régions françaises. Le recours au Bureau des temps élémentaires est souvent privilégié[3410]. Les industriels réunis au sein de la commission de formation professionnelle de l'UIMM, le fondeur parisien Daniel Waelès en tête, s'accordent sur le rôle et les qualités nécessaires aux animateurs

[3409] Anne-Catherine Robert-Hauglustaine, « Les métiers du soudage en France et la création de filières de formation », *Le Mouvement social*, n°193, 2000, p. 29-59.

[3410] AFB, 0012 Z 1101-02, réunion de la commission de formation professionnelle de l'UIMM, 22 novembre 1955.

des stages de perfectionnement[3411]. Aux connaissances techniques doivent s'ajouter une vaste culture générale et la maîtrise de la psychologie. De la rue Dareau à la Fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux (FIMTM), en passant par l'INOP et les études de psychologie, la professionnalisation du corps des formateurs et des psychotechniciens facilite le développement du perfectionnement des adultes[3412]. Du conseil en organisation ou gestion du personnel à la formation, la frontière apparaît de plus en plus souple.

Il y a ainsi, au début des années 1950, l'apparition d'un nouveau type d'offre de perfectionnement professionnel en région stéphanoise. Bien que portée par les acteurs patronaux et appuyée sur les moyens pédagogiques d'une école privée, il s'agit de l'émergence d'un marché de la formation des travailleurs, nettement distinct des cours commerciaux existant depuis la fin du XIXe siècle au moins. Répondant au besoin des entreprises et permettant une promotion aux candidats plus ou moins volontaires désignés par leur encadrement, ce perfectionnement traduit la formalisation des savoirs d'organisation du travail. La seule intervention de consultants dans le cadre des usines, mode privilégié au cours de l'entre-deux-guerres, n'est plus le seul moyen de provoquer un renouvellement des pratiques. Le BTE présente ainsi un caractère pionnier, en ouvrant de nombreuses perspectives au sein du tissu économique stéphanois. En y ajoutant ce qui existe en matière de perfectionnement des cadres et dirigeants d'entreprises, à l'image du Centre de préparation aux affaires fondé par la chambre de commerce de Paris[3413], il s'agit de bases pour une extension future de la formation des travailleurs.

L'organisation de la formation d'adultes en entreprise demeure rare jusqu'en 1954. L'expérience des stages au sein des écoles de cadres n'a pas su prouver durablement, vis-à-vis du patronat métallurgique, ses apports potentiels en matière de socialisation et d'exercice de l'autorité hiérarchique. Les expériences de la SCEMM, liées au besoin d'une entreprise nouvelle à la constitution d'un personnel nombreux et rôdé à des pratiques de production et d'organisation spécifiques, ne peuvent résister au marasme économique qui attaque, une fois

---

[3411] AFB, 0012 Z 1101-02, réunion de la commission de formation professionnelle de l'UIMM, 14 décembre 1955.

[3412] Bernard Bonnet, *La formation professionnelle des adultes*…, *op. cit.* ; Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi*…, *op. cit.* ; Thomas Le Bianic, *Les "ingénieurs des âmes"*…, *op. cit.* ; Odile Henry, *Les guérisseurs de l'économie*…, *op. cit.* ; etc.

[3413] Patrick Fridenson et Lucie Paquy, « Du haut enseignement commercial… », art. cit., p. 211-213.

l'économie de guerre – pour et pendant le conflit – liquidée. Le recours aux services de prestataires extérieurs à la région stéphanoise, à l'image du BTE, initié au tournant des années 1940 et 1950, demeure encore balbutiant au moment où s'achève ce chapitre. Il apparaît cependant que la décennie 1940 a encore amplifié la diversification de l'offre de formation, entre effort interne et ressources externes. Les dirigeants d'entreprises savent désormais que de telles pratiques, potentiellement couvertes par l'obtention d'exonérations au titre de la taxe d'apprentissage – ce qui légitime probablement les contrats spécifiques instaurés par la SCEMM –, sont à même de permettre l'adaptation de la main-d'œuvre et des encadrements intermédiaires et supérieurs à l'évolution des techniques de production et des méthodes d'organisation.

***

À travers ces différents cas, il apparaît que ce qui relève du besoin de formation exprime la nécessité, pour les entreprises, d'obtenir le personnel nécessaire à l'exécution des commandes. L'apprentissage et la formation des adultes sont nécessaires d'un point de vue quantitatif, puisque les plaintes formulées par les dirigeants d'entreprises ciblent le plus souvent la pénurie ou le débauchage de la main-d'œuvre qualifiée. L'attractivité salariale pourrait permettre de résoudre en partie cette difficulté, mais le nivellement par le bas des rémunérations ouvrières est une réalité plus que probable[3414]. L'organisation de la formation se comprend ainsi par la volonté d'inscrire les recrues ou les travailleurs ainsi perfectionnés dans un dispositif de fidélisation. L'efficacité de celui demeure à démontrer, par de nouvelles sources, au sein des entreprises du bassin stéphanois, même si les exemples de Peugeot à Sochaux et Renault à Billancourt semblent attester de son efficacité[3415]. En matière d'organisation interne de la formation par les usines de la région, l'enjeu de la qualité, c'est-à-dire des savoirs et des techniques mobilisables à l'atelier ou dans les bureaux d'études, est beaucoup moins abordée. Une première sélection étant faite au moment du recrutement, puis au cours de l'apprentissage en cas de mauvais comportement, le grand employeur bénéficie déjà d'un personnel de premier

---

[3414] Renaud Cayla, « La qualification ouvrière… », art. cit., p. 173-175.

[3415] Nicolas Hatzfeld, « L'école d'apprentissage Peugeot-Sochaux… », art. cit. ; Emmanuel Quenson, *L'école d'apprentissage Renault…*, *op. cit*.

choix, lié bien souvent par la présence d'un parent au sein de l'entreprise. La socialisation demeure ainsi encadrée par ces procédures croisées de contrôle. L'organisation de la promotion vient ensuite récompenser l'acquisition des savoirs, légitimer la pratique des savoir-faire et valider une socialisation conforme aux intérêts de la direction. Le perfectionnement professionnel organisé par l'entreprise induit, quant à lui, la possibilité de la diffusion de connaissances et de pratiques spécifiques, que la fréquentation d'un établissement scolaire ne peut permettre. Dans les plus petites entités industrielles, les enjeux demeurent identiques, mais ne bénéficient pas d'une même structuration d'un marché interne du travail. L'acquisition des savoirs repose ainsi sur des ressources extérieures, en amont du recrutement ou en parallèle de l'occupation d'un emploi. Les sources existantes permettent difficilement d'envisager plus amplement le jugement des employeurs sur leurs propres pratiques, ou même celui des administrations. L'adaptation aux évolutions techniques et organisationnelles demeure ici difficile à envisager, au-delà de la seule création ou fermeture des formations. La consultation des programmes et examens du CAP est sans aucun doute un indicateur à exploiter, mais il existe un écart entre la certification publique et l'attente d'un chef d'atelier.

Conclusion de la deuxième partie

De la loi Astier à l'étatisation des centres d'apprentissage, le patronat métallurgique s'implique afin d'influencer la réforme annoncée dans un sens qui limite l'investissement économique imposé, tout en augmentant le contrôle des employeurs sur les instances gestionnaires. Le jeu à distance entre l'UIMM et l'ASMPL interroge évidemment sur l'échelon le plus pertinent, d'autant plus que la métallurgie stéphanoise ne se distingue pas par ses initiatives sociales. L'obsession du patronat métallurgique pour la main-d'œuvre qualifiée s'avère ainsi en partie un faux-semblant. Les enjeux techniciens, qui pourraient apparaître comme la justification principale de l'extension de la formation des travailleurs, demeurent en arrière-plan, aussi essentiels soient-ils. L'implication des dirigeants d'entreprises exprime le souci premier d'un exercice du pouvoir patronal, dans un contexte politique et social parfois conflictuel pour leurs intérêts. L'affirmation de l'autorité est jugée nécessaire, autant pour renforcer les hiérarchies internes que pour défendre une sacro-sainte liberté patronale attaquée à l'extérieur de l'entreprise. La maîtrise de la socialisation ouvrière apparaît, de façon récurrente, comme une préoccupation majeure des dirigeants d'entreprises de la branche, dans une France ouvrière où l'activisme des militants communistes surmonte souvent leur faiblesse numérique – seules les grèves de 1936 font croire un temps à un syndicalisme de masse. Cette situation explique la méfiance vis-à-vis de tout ce qui ressemble, sous le Front populaire, à une volonté de mainmise étatique. Face à la contrainte possible, la réponse adoptée consiste à tenter d'instrumentaliser les structures d'enseignement technique déjà établie. Lorsque le carnet de commandes le permet, les industries métallurgiques profitent des nouvelles dispositions réglementaires facilitant l'extension de l'offre de formation, notamment à destination des adultes, tout en conservant les structures en place. Quand la Révolution nationale propose une refondation des relations sociales, les dirigeants d'entreprises acceptent, sans enthousiasme, de jouer le jeu du corporatisme. L'étatisation des centres d'apprentissage devient acceptable lorsqu'elle s'intègre à une économie à nouveau libérée, ce qui renforce d'ailleurs le moindre investissement patronal dans les établissements de formation. Enfin, l'école d'entreprise, destinée à la constitution d'un marché du travail réservé, ciblant des compétences spécifiques et une fidélisation du personnel, demeure liée à un calcul comptable, qui rend profitable l'effort interne d'organisation afin de constituer un marché interne du travail. Le retournement de conjoncture met alors cette formation maison à la merci de toute réduction générale des frais.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude, il convient de synthétiser les grandes tendances du rapport entre le patronat métallurgique et l'organisation de la formation des travailleurs. La première industrialisation a contribué à l'émergence d'un intérêt pour la maîtrise de compétences élémentaires comme la maîtrise de la langue ou du calcul. L'importance des savoir-faire, et la conservation d'une socialisation artisanale, même au sein des usines, limitent alors encore l'expression des besoins. L'apprentissage des gestes demeure le fait de l'atelier. Seuls les individus appelés à former l'encadrement, avant tout les ingénieurs, ont véritablement besoin, dans la première moitié du XIXe siècle, de connaissances techniques ou scientifiques plus poussées. La formalisation progressive des savoirs précède alors d'importantes innovations technologiques. C'est alors qu'émergent de nouveaux besoins, liés à la mécanisation grandissante de la production. La maîtrise du dessin devient une compétence majeure, d'autant plus que la construction de la grande entreprise contribue à éloigner toujours plus dirigeants et exécutants. Ces connaissances nouvelles sont également liées à l'émergence du système technique de la seconde industrialisation. Enfin, si les activités de la métallurgie demeurent un secteur majeur de l'industrie française, les améliorations apportées à la composition des alliages, à l'efficacité des outils et des équipements, ainsi qu'à l'organisation du travail, marquent de manière différenciée l'entrée au cœur de la seconde industrialisation. C'est alors que la forme scolaire incarne véritablement une alternative à l'apprentissage traditionel. Outre des savoirs liés aux nouvelles pratiques, par exemple l'électricité industrielle, la division du travail et la recomposition des équipes d'atelier donnent une importance nouvelle aux modalités de la socialisation de l'élite ouvrière. Le recours des entreprises à une offre externe de formation de la main-d'œuvre qualifiée, lié à des ressources pédagogiques ou sociales spécifiques, finit de construire la double légitimité de l'école publique et de l'école privée. C'est ainsi que les enjeux relatifs à la hiérarchie et à la légitimité professionnelles apparaissent aussi importants que la question des savoirs techniques et scientifiques. Les différentes expressions de l'autorité à l'atelier fondent l'intérêt patronal pour la mise en œuvre des disciplines de l'industrie.

L'intérêt et le besoin ne se traduisent pas nécessairement par une implication franche. Le recours à des écoles et cours, gérés par des acteurs publiques ou religieux, plus rarement constitutif d'une offre de marché, permet en effet à de nombreuses entreprises de diminuer leur

participation financière aux institutions de formation. L'apprentissage maison demeure pour autant, malgré les difficultés réglementaires, les considérations économiques – du salaire au débauchage –, et la difficile conscience de la transformation des métiers, au moins dans les usines les plus développées, en emplois qualifiés de maîtrise ou dans des services coupés de la production *stricto sensu*. Le rapport externalisation/intégration de la fonction formation est alors inscrit au cœur des politiques sociales déterminées par les dirigeants d'entreprises. L'intégration exprime parfois la capacité d'une usine ou d'une profession à susciter un marché interne du travail. L'externalisation, et le choix de l'action collective ou de stratégies de patronage, permettent de jouer sur les ressources communales – bien que l'engagement des municipalités radicales et socialistes ait historiquement été supérieur à celui des municipalités de droite – ou associatives. La bourgeoisie industrielle profite des réseaux auxquels elle participe, et bénéficie des avantages techniques, économiques et symboliques de son implication humaine, parfois financière, au service des écoles. Il se pose la question de l'adéquation qualitative et quantitative de l'offre vis-à-vis des besoins en main-d'œuvre des entreprises. La liberté des affaires et la volonté de limiter les dépenses périphériques permettent cependant d'envisager que, malgré la litanie de plaintes, le personnel disponible semble suffire par rapport à la marche ordinaire des entreprises, marche théorique perpétuellement bouleversée par les moments de presse et de chôme.

Deux impératifs viennent alors renouveler, au cours des années 1910, les conditions de ce rapport entre industriels métallurgistes et offre de formation. Problème public longtemps en gestation, la « crise de l'apprentissage » connaît une concrétisation progressive, qui aboutit à l'obligation de fréquentation par les apprentis de cours professionnels, destinés à la diffusion de savoirs que le seul atelier ne permet pas d'assurer. La contrainte pèse sur le contrôle par l'employeur de sa propre organisation du service. Elle est cependant en partie contournée, par l'institutionnalisation des écoles des grandes entreprises d'un côté, par la mauvaise volonté de certains employeurs et la perpétuation de l'absence de signature de contrat d'apprentissage en bonne et due forme de l'autre. Entre ces deux situations, patrons et apprentis contribuent cependant à la fréquentation des cours professionnels. Une deuxième contrainte, la taxe d'apprentissage, modifie en partie la donne. Elle réussit à mobiliser le patronat métallurgique dans une stratégie de contestation. Le fonctionnement des instances administratives consultatives de l'enseignement technique permet cependant de concevoir une formule acceptable pour les acteurs industriels. Ceux-ci peuvent d'ailleurs bénéficier des dispositions relatives aux exonérations pour cibler leur contribution à l'offre de formation. Destinataire

privilégié des subventions, les écoles privées profitent de cette obligation fiscale pour renforcer leur situation. Le patronat métallurgique demeure ainsi intéressé par les avantages d'une socialisation chrétienne et d'une pédagogie spécifique, plus pratique que théorique, à la formation ouvrière.

Les considérations propres aux dépenses et à l'autorité expliquent ensuite, du Front populaire au retour au pouvoir des forces politiques traditionnelles à la fin des années 1940, le souci permanent des employeurs à rechercher chaque interstice d'autonomie possible vis-à-vis des prétentions gouvernementales. Qu'il s'agisse de formation initiale ou permanente, le patronat est confronté à des logiques parfois concurrentes : dirigisme, corporatisme, tripartisme, etc. Si la période est à l'émergence nouvelle d'une action collective en faveur de la formation, tant au sein des professions qu'au niveau interprofessionnel, la métallurgie demeure fidèle à des pratiques et à des intérêts établis parfois depuis le tournant des XIXe et XXe siècles. Le recours à la forme scolaire, par un jeu subtil entre externalisation et patronage, corrobore un relatif équilibre entre les différents intérêts du patronat : diminution et optimisation des dépenses, contrôle des contenus techniques et sociaux des formations, contestation de l'intervention étatique dans la gestion du personnel, front uni contre les prétensions des syndicats de travailleurs, profit symbolique des cadres et dirigeants dans le champ social, etc. Le constat est identique du point de vue des écoles d'usines, à la différence que les contenus de formation se révèlent plus adaptés à la réalité de la production, et que la socialisation alors opérée s'avère plus conforme aux pratiques que souhaite imposer chaque direction de grande entreprise. L'étatisation de l'apprentissage ouvrier, et la perpétuation de son pendant confessionnel viennent cependant confirmer la reconnaissance, par les petits employeurs comme les grands, de l'utilité de l'externalisation de la formation. Savoirs techniciens et compétences sociales bénéficient ainsi, selon le patronat métallurgique, aux personnes appelées à composer l'élite ouvrière et l'encadrement d'atelier.

La rupture de 1954 correspond alors à des considérations politiques et économiques, d'ordre national – le « moment Mendès France –, mais aussi local. Les difficultés que recontre l'industrie stéphanoise au début de la décennie 1950, au sein d'un temps court de crise au niveau

du pays[3416], matérialisent l'état d'un bassin productif en quête d'un nouveau souffle[3417]. Si, au niveau politique, il serait intéressant de pousser la réflexion jusqu'à l'adoption véritable de la réforme Berthoin en 1959, le patronat français a déjà pris conscience de la nécessité du développement de nouvelles institutions de formation. L'enseignement technique supérieur, le perfectionnement et, dans une optique différente, la promotion sociale se révèlent des moyens nécessaires à l'instruction du personnel, en devenir ou déjà en poste, à l'évolution des techniques et de l'organisation du travail industriel. L'influence américaine poursuit son œuvre, et l'économie française entame un intéressant travail d'hybridation. L'exemple de la CAFL, à travers son école de maîtrise, le CIPO, appelé à une diversification rapide, inspire l'ensemble du tissu industriel stéphanois. Le crédo modernisateur n'est pas le seul fait d'une petite élite technocratique, à la tête des grandes entreprises sidérurgiques ou minières du bassin, passée par les grandes écoles d'ingénieurs, impliquée dans les travaux du commissariat général au Plan ou dans les cercles néo-saint-simoniens et, de ce fait, sensibilisée aux apports des missions de productivité[3418]. Il concerne également des dirigeants d'entreprises ou d'établissements de taille plus modeste, dont l'attachement au catholicisme social et à ses valeurs – renouvelées par l'expérience de la guerre et du régime de Vichy – motive le souci d'une rupture avec les pratiques de direction de la période précédente[3419]. La formation professionnelle n'est ici que l'un des différents éléments des politiques sociales d'entreprises, à côté par exemple du logement[3420].

Du milieu du XIXe siècle au milieu du XXe siècle, le répertoire d'action patronale connaît, en matière d'enseignement professionnel, une relative mutation. Les pratiques charitables et philanthropiques, déjà essentielles au cours du Second Empire, connaissent un relatif maintien

---

[3416] Hubert Bonin, « L'année 1954 : un cas de sortie de crise. Temps court et temps long en histoire économique contemporaine », *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations,* vol. 42, n° 2, 1987, p. 347-367.

[3417] Antoine Vernet, « Acteurs locaux et expansion économique dans un bassin industriel en déclin. Le Comité d'action de la région stéphanoise, 1953-1964 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 65, n°1, 2018, p. 70-94.

[3418] Ce portrait correspond à Marcel Macaux, PDG des Aciéries et forges de Firminy à partir de 1953, directeur général de la CAFL à partir de 1954, mais il peut être adapté à d'autres cadres dirigeants de la CAFL ou des Houillères du bassin de la Loire (cf. Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier des maîtres de forges*…, *op. cit*.).

[3419] La figure la plus éminente de cette orientation, en matière de formation des travailleurs, est Joseph Haubtmann. Il n'est cependant pas le seul réformateur social, loin s'en faut, à s'engager en région stéphanoise (cf. Antoine Vernet, « Du développement économique à la lutte pour l'emploi… », art. cit.).

[3420] Cf. Hélène Frouard, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; Christine Trébouet, *Habitat social et capitalisme. Les comités interprofessionnels du logement dans les rapports État/Patronat*, Paris, L'Harmattan, 2001.

au cours de la période républicaine. La reconnaissance publique de la réussite individuelle, de l'action sociale et de l'expertise professionnelle des acteurs économiques associés à la gestion de l'offre locale de formation, contribue à renouveler un répertoire d'action élitaire. L'engagement individuel, qu'il soit lié à la reconnaissance d'une position de notabilité, au jeu de la représentation syndicale ou aux convictions propres des acteurs, l'emporte sans aucun doute sur un véritable effort d'organisation. Malgré l'inflation des institutions syndicales, les instances patronales stéphanoises se limitent à un répertoire d'action basé sur le lobbying, dans le territoire comme à Paris, et la contestation. L'influence et la réaction demeurent les seules véritables réalisations collectives. Il s'agit, par la parole et la lettre, de contraindre l'État à réserver un meilleur sort, soit à l'économie française, soit à l'industrie stéphanoise. Le relais de l'UIMM est ici essentiel. Il révèle cependant, en plus de l'ancrage parisien des patrons de la grande sidérurgie, la relative faiblesse de l'organisation du patronat métallurgique régional. Celle-ci ne s'oppose pas aux réalisations dans un cadre municipal, par l'influence sur les affaires communales ou par la mise en place d'associations ou de syndicats spécifiques à l'organisation d'une institution de formation. Il n'est cependant plus tout à fait question d'un engagement de la profession, par ses différents syndicats ou son union régionale.

L'implication du patronat métallurgique n'apparaît ainsi jamais comme une action organisée. Elle passe par d'autres moyens, individuels ou collectifs. Il s'agit de la participation humaine et financière au fonctionnement des écoles nationales, municipales, congréganistes ou basées sur des associations tenues par la bourgeoisie industrielle catholique. La désignation par l'administration et le jeu de la représentation syndicale au sein des instances administratives consultatives contribuent également à mettre en scène les patrons de la production et de la transformation des métaux au sein de l'organisation locale ou départementale de l'enseignement technique. Un dernier avatar, l'action interprofessionnelle et paritaire, n'émerge véritablement qu'à l'occasion du régime de Vichy. Il n'est cependant pas question, pour une branche industrielle habituée à bénéficier des investissements des acteurs politiques ou à privilégier la pratique de la libéralité ou toute autre forme de bienfaisance, de remettre en question ce schéma. La contrainte et l'intervention étatique suscitent certes des stratégies de contournement, à travers le développement d'œuvres privées ou la tentative de contourner les obligations fiscales qui sont imposés aux entreprises.

La disciplinarisation des savoirs, formalisée ou intériorisée, de nature technicienne comme sociale, explique enfin les choix opérés par les industriels en matière d'institutions de

formation. Elle motive les engagements des patrons, tant au nom d'intérêt bien compris que d'une représentation du monde social. À ce titre, il pourrait être possible d'envisager cette implication au sein des institutions de l'enseignement technique comme un exercice militant. Cette participation correspond à la défense de visions, concurrentes ou non, d'une certaine configuration des relations sociales et du positionnement patronal ou bourgeois au sein des sociétés locales. Il peut également s'agir d'une volonté de contribuer, à travers la cause de la formation des travailleurs, à une œuvre d'utilité publique, même lorsque celle-ci est de nature privée[3421]. Cela implique d'interroger un contre-modèle social ou politique que défendraient les patrons catholiques face à un modèle scolaire républicain, à travers une socialisation chrétienne au travail[3422]. Les différents types de « rétributions du militantisme[3423] » sont évidemment à envisager. Afin d'aller au terme de la démarche, il serait nécessaire de travailler sur l'ensemble des domaines concernés par les investissements non directement productifs des entreprises et des patrons. Interroger ces engagements sociaux et, au-delà, poser les acteurs patronaux comme figures réformatrices au sein des territoires, au sein des lieux de travail comme dans la cité, ouvre cependant un autre champ de recherche.

[3421] Cf. Rémi Baudouï et Yves Cohen (éd.), *Les chantiers de la paix sociale*…, *op. cit.* ; Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*…, *op. cit.*

[3422] L'idée d'une action menée par des élites socioéconomiques en faveur d'un modèle de contre-société fait écho aux travaux présentant la philanthropie comme l'exercice d'une subversion d'un ordre social et politique établi (Alexandre Lambelet, *La philanthropie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014).

[3423] Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol. 11, n°1, 2005, p. 157-188.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 6

Liste des abbréviations et sigles 10

Introduction générale 16

La formation professionnelle entre l'école et l'entreprise : premières perspectives 18

Les entreprises, le patronat et la formation de travailleurs : un objet à saisir 21

Une approche de la relation patronat – formation par le prisme du territoire et de la branche 24

Une autre histoire de la seconde industrialisation 30

Un territoire d'étude : la région de Saint-Étienne et ses industries métallurgiques 35

Une recherche à la croisée de l'histoire d'entreprises et de l'histoire de l'action publique, des sources multiples 44

Un laboratoire interdisciplinaire 48

Des ressources à la méthode : une histoire des pratiques 49

Partie 1 – De l'atelier à l'école. Institutionnalisation de la formation et construction d'une offre locale (1865 – 1914) 54

Chapitre 1 – Former à l'industrie. Pratiques et justifications des besoins de formation (début du XIXe siècle – années 1880 et après) 56

A. Les industries métallurgiques stéphanoises à l'aube de la deuxième industrialisation 58

1. Le travail industriel, de l'organisation aux conflits 61

a. Des qualifications ouvrières en mutation 61

b. L'apprentissage dans les pratiques professionnelles 68

c. Les ouvriers et le travail, conflits et encadrement patronal 70

2. Petite sociologie historique des élites patronales stéphanoises 74

a. La structuration régionale des organisations patronales 75

b. Les sociabilités patronales, sociétés savantes et cercles 82

c. Les bourgeoisies patronales et l'expression de la notabilité..... 85

3. Les milieux patronaux face aux enjeux de la formation 90

a. La législation du travail et la question des enfants dans l'industrie 91

b. La formalisation des savoirs 97

c. La mise en place d'une prime instruction des ouvriers 100

B. Les pratiques de formation avant (et après) la loi de 1880 111

1. L'enseignement scientifique et technique dans ses ambigüités 112

a. L'école des mineurs, de l'enseignement technique au scientifique supérieur.... 113

b. La préparation et l'accès aux grandes écoles..... 115

c. Les enseignements secondaire spécial et primaire supérieur 119

2. L'enseignement professionnel tel qu'en lui-même 122

a. L'école de dessin de Saint-Étienne, une formation artistique au métier 123

b. Les cours du soir ou le complément de l'instruction primaire 125

c. L'institution des sourds-muets de Saint-Étienne, une éducation professionnelle 131

3. Une tentative patronale inachevée : la Société d'enseignement professionnel de la Loire (1865–1872)..... 132

a. Investir la question des cours professionnels 134

b. Créer et gérer un organisme d'enseignement professionnel..... 136

c. Le mystérieux arrêt de la SEPL, une tentative d'explication 141

Chapitre 2 – L'école municipale et l'école congréganiste. De la mise à l'agenda aux mobilisations patronales (1879 – 1914) 147

A. Les municipalités et la mise en place des écoles professionnelles..... 149

1. Des projets aux initiatives (1879–1892)..... 150

a. Le projet inachevé d'école d'Arts et Métiers 151

b. Saint-Chamond ou la municipalité pionnière 154

c. Saint-Étienne entre dans la course 157

2. L'essor des écoles professionnelles (1892–1910) 162

a. De l'Instruction publique au Commerce 162

b. La création des écoles de Rive-de-Gier et Firminy 164

c. Le Chambon-Feugerolles ou le choix de la non-scolarisation 168

d. Saint-Étienne et ses autres écoles professionnelles 170

3. Le dynamisme des cours municipaux du soir jusqu'en 1910 173

4. L'ordinaire des écoles professionnelles municipales 177

B. Réactions patronales et création des écoles professionnelles catholiques 183

1. La formation des ouvriers catholiques : l'école professionnelle libre de Saint-Étienne 185

a. De l'école primaire supérieure à l'école professionnelle 186

b. Une institution du nomadisme à la pérennité 188

c. Une éducation technique chrétienne 190

d. La création et le rôle de l'Association scolaire professionnelle 192

2. Les initiatives des frères dans la vallée du Gier 195

a. Saint-Chamond et l'école de la Grand'Grange 196

b. Rive-de-Gier et l'école du Mollard 198

3. L'enseignement congréganiste, un milieu en tensions 200

a. Les jésuites face aux Frères des écoles chrétiennes : l'Association mutuelle professionnelle 201

b. Les industriels, les autorités religieuses et l'enseignement professionnel 204

c. Les élites catholiques stéphanoises et la défense de l'enseignement congréganiste 206

Chapitre 3 – Vers des économies locales de la formation. Pratiques et fonctions des institutions d'enseignement technique (1880 – 1914) 212

A. Soutiens et participation des acteurs industriels à l'enseignement technique 214

1. La mobilisation d'une profession : le cas de l'armurerie 215

a. Les conditions socioéconomiques de l'armurerie stéphanoise 216

b. La construction des besoins de formation, de la gravure aux métiers de la fabrique 220

c. Fonctions et affirmation des formations armurières 226

2. La participation des industriels à la vie locale de l'enseignement technique... 233

a. L'implication des industriels dans les écoles congréganistes 233

b. Des patrons au service de l'État : les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique 236

c. Les industriels au sein des conseils d'écoles publiques 239

d. Jeux et enjeux politiques des désignations patronales 244

3. Écoles et industries locales, des intérêts convergents 248

B. Des pratiques aux fonctions professionnelles de la formation 253

1. L'atelier contre l'école : « crise » et subsistance de l'apprentissage 254

a. De la législation aux enquêtes : l'apprentissage entre pratiques professionnelles et protestations patronales 255

b. Les arguments patronaux sur la question de l'école et de l'atelier 265

c. Une expérience de socialisation ouvrière : les cours de la Bourse du travail de Saint-Étienne 271

2. L'enseignement commercial, parent pauvre de la formation en région stéphanoise ? 278

a. Les conceptions patronales sur la vente et la représentation commerciale .. 280

b. Les formations commerciales ou la mise en place d'une offre différenciée 285

c. Les métiers du bureau au prisme incertain du genre 292

Chapitre 4 – La formation des travailleurs, entre régulation de l'entreprise et action organisée du patronat (1880 – 1914)..... 301

A. La convergence renouvelée entre politiques sociales et besoins de formation des entreprises..... 303

1. Le paternalisme et le corporatisme comme modèles d'organisation sociale ... 304

a. Le paternalisme, entre relations industrielles et politique sociale des grandes entreprises..... 304

b. Le corporatisme, expression privilégiée de la fabrique collective ?..... 310

2. Édification et discipline : les objectifs moraux et sociaux de la formation de la main-d'œuvre 312

a. L'éducation professionnelle comme moyen de l'édification morale des travailleurs..... 313

b. Le travailleur chrétien, apôtre laïc de la réforme de l'entreprise..... 316

c. La discipline et l'autorité au service d'une élite ouvrière chrétienne..... 320

B. Des ouvriers ou des contremaîtres ? Les horizons ambigus de l'enseignement technique 329

1. De l'ouvrier de métier au mécanicien, l'instruction d'une élite ouvrière 330

a. Élite ouvrière et ouvriers d'élite 330

b. Des savoir-faire aux connaissances scientifiques et techniques..... 332

c. La place du dessin dans l'essor de la formation des ouvriers mécaniciens.. 338

2. Vers un « deuxième âge » du contremaître : logiques et ambiguïtés des prolongements de la formation de la main-d'œuvre 342

a. La formation scolaire de la maîtrise ou l'évanescence d'une filière 343

b. L'extinction progressive du contremaître de la première industrialisation .. 345

c. Une réponse morale, technique et administrative à l'évolution des relations industrielles 351

d. De la question salariale aux mutations de l'organisation industrielle 356

C. De l'investissement individuel à l'action collective : le patronat et les enjeux de la formation 367

1. Externalisation de la formation et segmentation du marché du travail 368

a. L'offre scolaire de formation, de l'externalité positive à l'organisation 368

b. L'économie locale de la formation et l'organisation des marchés du travail373

c. Les formations scolaires au métier et la segmentation des marchés internes du travail 380

2. La formation au métier, de l'individualisme patronal au bien collectif 382

a. L'action collective patronale dans le champ social : la voie du patronage .. 383

b. L'action collective face aux intérêts individuels : le besoin d'organisation. 385

c. La formation organisée des travailleurs : une lecture en termes de biens collectifs 389

3. À la recherche de modèles de coordination des ressources patronales 393

a. Quelques considérations épistémologiques sur les modèles de coordination de l'action économique 393

b. La construction taxonomique de modèles de coordination des ressources des acteurs industriels 395

Conclusion de la première partie 408

Partie 2 : Entre concurrence et obsession. L'enjeu du contrôle de la formation des travailleurs qualifiés (1911 – 1954) 410

Chapitre 5 – La formation professionnelle, de la cogestion contrariée aux prémices de l'étatisme (1910 – 1937) 412

A. De la « crise de l'apprentissage » à l'obligation des cours professionnels (1910 – 1925) 414

1. Les prolégomènes de la loi Astier 414

a. De l'enquête ministérielle de 1910 à la publication des décrets Couyba 415

b. Des décrets Couyba à la déclaration de guerre 419

c. La question de l'apprentissage pendant la Grande Guerre 426

d. De l'armistice à la veille de la loi Astier 433

2. La mise en place des cours professionnels loi Astier 436

a. Action administrative et positions patronales 438

b. L'exemple de la municipalité de Firminy 444

c. Un projet de réforme ajourné : les chambres de métiers (1921) 450

d. Une institutionnalisation lente mais durable des cours Astier 453

Encadré n°1 : Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique en région stéphanoise : renouvellement, consolidation et diversification (1919 – 1937) 465

B. Le problème public du financement de la formation ouvrière 467

1. La taxe d'apprentissage ou l'atteinte à la liberté patronale 469

Encadré n°2 : L'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire (ASMPL) : une pérennisation difficile 470

a. La contribution économique du patronat à l'offre de formation avant 1925 472

b. L'obligation légale et la dénonciation patronale 477

c. La construction d'une pratique 485

d. La doctrine du comité départemental de l'Enseignement technique de la Loire 489

e. La situation spécifique de l'industrie des armes 492

2. Une pratique administrative à l'épreuve des assujettis 497

a. Les premières campagnes de la taxe d'apprentissage dans la Loire 498

b. La doctrine de la Loire à l'épreuve des instances supérieures de l'enseignement technique 505

c. Un contrepoint utile : les décisions du CDET de la Seine face au CSET 514

3. Une tentative avortée de mutualisation des ressources : l'Office départemental de l'apprentissage 520

a. Une initiative du CDET portée par la préfecture 520

b. L'implication de la chambre de commerce de Saint-Étienne pour un projet partagé 524

c. Des tracasseries ministérielles aux déboires 530

d. De la fin du consensus à l'impossible *lobby* stéphanois de l'enseignement technique 536

4. L'instrumentalisation de la taxe d'apprentissage au bénéfice des intérêts patronaux 541

a. La taxe d'apprentissage et l'essor des écoles techniques privées : le cas de la Grand'Grange 542

b. La tentation de l'insoumission : le cas de l'École Sainte-Thérèse 551

Chapitre 6 – La formation professionnelle, entre mises en administration et libertés patronales (1936 – 1954) 564

A. Une extension de la formation entre volonté publique et méfiance privée (1936 – 1940) 565

Encadré n°3 : Le corps des inspecteurs départementaux de l'enseignement technique : une nouvelle phase de recomposition (1937 – 1940) 567

1. Le patronat face aux ambitions du ministère Jean Zay (1936 – 1939) 567

a. La chambre de commerce de Saint-Étienne et la peur de l'étatisation de la formation professionnelle 568

b. Le projet du patronat métallurgique de contrôle de l'apprentissage ouvrier 572

Encadré n°4 : Le patronat métallurgique et la négociation de la convention collective de travail des ouvriers sur métaux et parties similaires de Saint-Étienne en 1938. 575

c. La stratégie patronale à l'épreuve de l'enseignement technique 583

d. L'échec de l'offensive des syndicats patronaux métallurgiques de la Loire 588

2. Du chômage à la guerre, l'institutionnalisation de la formation professionnelle des adultes (1931 – 1940) 594

a. Genèse et matérialisation d'une formation professionnelle des adultes (1914 – 1931) 594

b. La crise économique et l'opportunité d'une rééducation des chômeurs (1931 – 1934) 598

c. La rééducation et le reclassement des chômeurs, agenda national et réticences locales (1934 – 1937) 605

d. De la rééducation des chômeurs aux impératifs de la Guerre (1938 – 1940)..... 612

B. De Vichy à la République, de la profession à l'État : vers la scolarisation de la formation ouvrière (1940 – 1954) 624

1. Un dynamisme nouveau pour la formation collective des jeunes 625

a. De la défaite aux premiers élans de la Révolution nationale..... 627

b. La Charte du Travail, un nouveau cadre institutionnel pour l'apprentissage636

c. Les centres de formation professionnelle, entre la Jeunesse et l'enseignement technique 641

d. La métallurgie stéphanoise et l'apprentissage sous le régime de Vichy 651

Encadré n°5 : Le corps des inspecteurs départementaux de l'enseignement technique pendant le régime de Vichy 661

2. De l'action collective tripartite à l'étatisation 662

a. La mise en place d'une association tripartite dédiée au préapprentissage ... 665

b. La gestion locale de la formation lors des derniers mois du régime de Vichy... 671

c. La restauration de la République et la gestion de l'urgence..... 677

d. Du conflit au consensus, l'étatisation des centres d'apprentissage 684

Encadré n°6 : Étatisation et massification : les conseillers de l'enseignement technique 693

e. Vers la massification de l'apprentissage scolarisé 694

f. L'État, le patronat et les écoles techniques privées : le temps des incertitudes 700

3. La formation professionnelle des adultes, une alternative à la scolarisation ... 703

a. La formation des adultes sous Vichy : de l'exemple de Marine-Homécourt à l'impossible voie collective..... 704

b. Le souhait d'un centre collectif de formation pour la métallurgie après la Libération 715

c. Le fonctionnement du centre de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne (1948 – 1953) 718

d. La recherche d'une solution pérenne pour la FPA des métaux 722

Chapitre 7 – Qualifier, rationaliser, socialiser. Les pratiques de formation en entreprise (1911 – 1954) 728

A. L'organisation de l'apprentissage au sein des entreprises métallurgiques..... 728

1. L'apprentissage dans les grandes entreprises sidérurgiques du bassin stéphanois 730

a. La sidérurgie stéphanoise et l'opportunité d'un apprentissage organisé 731

b. L'organisation pédagogique et disciplinaire de l'apprentissage en usine 734

c. Pratiques contractuelles et obligations réglementaires 737

d. L'apprentissage dans le domaine des œuvres sociales 739

e. De la crise à la guerre : l'apprentissage en contraction 740

f. La Libération, un nouveau dynamisme 744

g. La formation de la main-d'œuvre dans une sidérurgie en plein doute..... 749

2. L'apprentissage dans une grande entreprise de construction mécanique : les usines de la Chaléassière 753

a. Les Forges et ateliers de la Chaléassière : de l'expansion à la crise 754

b. Joseph Leflaive et l'enseignement professionnel à la Chaléassière : un apostolat contrarié..... 755

c. La formation des apprentis et des élèves aux usines de la Chaléassière (1925 – 1940) 759

d. Schneider à la Chaléassière : d'une nouvelle dynamique à la fin de l'apprentissage en atelier (1941 – 1956) 762

3. L'apprentissage dans les petites et moyennes entreprises : l'esquisse d'une pratique 769

B. L'expérience des formations de travailleurs en activité 778

1. Le rôle social de la hiérarchie : les stages aux écoles régionales de cadres de la Jeunesse (1940 – 1942) 778

a. La formation sociale des cadres à la recherche de son public 782

b. L'école de Terrenoire : un rendez-vous manqué pour la métallurgie stéphanoise 784

2. Promotion ouvrière et formation de la maîtrise dans une entreprise rationalisée : la SCEMM (1941 – 1947) 787

a. Une entreprise nouvelle dans une terre de vieille industrie 787

b. Un besoin impérieux de main-d'œuvre qualifiée 789

c. La mise en œuvre d'un programme de promotion ouvrière 791

d. Une formation de la maîtrise organisée à l'atelier 795

e. L'expérience de la SCEMM : une analyse 799

3. Le recours au marché naissant de la formation d'adultes et du perfectionnement 803

a. L'émergence d'acteurs du perfectionnement en entreprise 804

b. Les entreprises stéphanoises et les services du Bureau des temps élémentaires 808

Conclusion de la deuxième partie 818

Conclusion générale 820

Table des matières 826

N° d'ordre NNT : 2018LYSE2122

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 30 novembre 2018, par :

Antoine VERNET

Les disciplines de l'industrie.

Le patronat métallurgique et la formation organisée des travailleurs dans la région de Saint-Étienne (1865-1954).

Devant le jury composé de :

Anne DALMASSO, Professeure des universités, Université Grenoble Alpes, Présidente

Françoise LAOT, Professeure des universités, Université de Reims Champagne-Ardenne, Examinatrice

Renaud D'ENFERT, Professeur des universités, Université de Picardie Jules Verne, Examinateur

Pierre LAMARD, Professeur des universités, Université Technologique Belfort Montbéliard, Examinateur

Hervé JOLY, Directeur de Recherches, C.N.R.S., Université Lumière Lyon 2, Co-Directeur de thèse

Serge PAQUIER, Professeur des universités, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Co-Directeur de thèse

Université Lumière Lyon 2

École doctorale 483 ScSo

Triangle : Action, Discours, Pensée politique & économique (UMR 5206)

Les disciplines de l'industrie

Le patronat métallurgique et la formation organisée des travailleurs dans la région de Saint-Étienne (1865-1954)

Volume annexe

Antoine VERNET

Thèse de doctorat en histoire soutenue le 30 novembre 2018 devant le jury composé de :

Anne DALMASSO, professeure des universités, Université Grenoble Alpes, examinatrice

Renaud D'ENFERT, professeur des universités, Université Jules Verne Picardie, rapporteur

Hervé JOLY, directeur de recherche CNRS, UMR 5206 Triangle, directeur

Pierre LAMARD, professeur des universités, Université de technologie Belfort-Montbéliard, rapporteur

Françoise LAOT, professeure des universités, Université de Reims Champagne-Ardennes, examinatrice

Serge PAQUIER, professeur des universités, Université Jean Monnet Saint-Étienne, co-directeur

ANNEXES

Annexes de la première partie

Lettre du directeur général de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt Adrien de Montgolfier au directeur de l'école professionnelle de la Grand'Grange à Saint-Chamond, 14 décembre 1900.

(citée dans : Archives lasalliennes, *District de Lyon, notes historiques des établissements 1802-1838*, 2e volume, sd., p. 642-643).

« L'épreuve succède aux jours fortunés. – Le 14 Xbre 1900, le F. Directeur reçoit la lettre suivante :

« Très cher Frère Adrien,

En suite des conversations que nous avons eues au sujet de votre École professionnelle voici conformément à votre désir ce qui serait arrêté.

1° La Compie des Forges de la Marine n'entrera plus dans aucun des frais directs ou indirects de votre École. Elle vous allouera simplement une somme annuelle de 1000f.

2° Les contremaîtres que nous vous envoyons 2 fois par semaine cesseront leur service. Ils seront remplacés par un jeune ouvrier susceptible de mettre vos jeunes gens à même de se servir des tours et des rabots. Cet ouvrier sera à votre disposition 2 fois par semaine dans l'après-midi.

Ces libéralités sont prévues pour l'année 1902. Elles seront continuées s'il y a lieu et au gré de la Cie les années suivantes.

Je pense, très cher Frère Adrien, que ces dispositions sont de nature à vous donner satisfaction. Ainsi que je vous l'ai dit, je persiste à croire qu'il vous sera toujours difficile sinon impossible, avec les modestes ressources dont vous disposez, de former à la Grand' Grange de sérieux apprentis. Je vous conseille de ne pas développer vos ateliers, mais en revanche de donner à vos cours de dessins, de géométrie élémentaire

et pratique toute l'extension que vos moyens vous permettront. En entrant dans cette voie, vous vous épargnerez bien des ennuis et bien des déboires, et vous rendrez plus de services aux jeunes gens qu'en les assujettissant, pendant quelques heures seulement, à un travail manuel insuffisant et trop peu continu.

Veuillez, très cher frère Adrien, agréer l'assurance de mes sentiments bien affectueux

Votre bien dévoué

Montgolfier »

Lettre d'Alexandre Saignol au Frère supérieur général de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes, 21 août 1886

(Archives lasalliennes, fonds École Sainte-Barbe).

« Cher Honoré Frère Supérieur Général,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir à Paris, puis à Saint-Étienne de notre École professionnelle.

Voilà deux ans qu'elle vit et se développe dans le local que j'avais eu le bonheur de trouver pour elle.

Les sacrifices pécuniaires que j'ai pu faire, le temps que j'ai pu donner, l'intérêt que m'a inspiré l'œuvre me prédisposent à continuer à m'en occuper encore.

Mais les sacrifices pécuniaires vont devenir plus grands, ainsi à la fin de l'année scolaire prochaine la location sera augmentée de mille francs par an.

Le temps à consacrer à l'école sera plus long si l'on veut rendre réellement pratique le fonctionnement dont j'ai eu l'idée il y a trois ans lorsque Monsieur le Curé président du Comité des écoles de notre ville voulut bien me charger avec une commission d'Industriels et d'étudier la question.

Ce fonctionnement suppose, outre le dévouement des chers frères, qui est toujours acquis aux écoles, le dévouement de professeurs de bonne volonté, choisis parmi nos chefs de grandes industries ou leurs premiers ingénieurs, parmi nos avocats les plus distingués.

L'œuvre par sa nouveauté même a besoin d'une action persévérante qui ne cède pas à des entraînements particuliers, sans jamais vouloir bouleverser les procédés suivis jusque là sous prétexte qu'ils ont leur inconvénient dans cet ordre d'idées, il serait nécessaire que les programmes fussent révisés maintenant que nous sommes en vacances ; que l'ordre des cours spéciaux soit plus précisé, amélioré, que le travail manuel fut mieux organisé, mieux surveillé dans les ateliers de la ville, où d'après l'idée Mère de l'École les élèves doivent subir la préparation que l'on fait ailleurs subir dans les ateliers scolaires nécessairement incomplets, moins pratiques, moins vrais.

À côté de la direction de l'École qui appartient aux Frères, le Comité des Écoles libres a institué un conseil présidé par le président même du Comité ou à son défaut par un délégué du Comité qui rend compte au président et au Conseil des mesures à prendre, jusqu'à présent j'ai rempli ce rôle de délégué, rôle un peu ingrat, souvent difficile malgré la bonne volonté de la direction de l'École et de toutes les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre.

Dois-je continuer ce rôle ? Se fait-il un peu de bien ? peut-il s'en faire davantage et comment ? Il importe que je reçoive des personnes autorisées l'assurance que je puis continuer ainsi et je viens franchement T.H.F. vous demander votre opinion. Je ne voudrais pas avoir l'air de m'imposer et c'est cependant un danger que je cours avec les attributions fort mal définies que la force des choses créée en peu à peu. Des décisions importantes devront être prises cette année. Le délai de 3 ans fixé par le bail va expirer faudra-t-il le continuer même au prix d'une augmentation de mille francs par an ? La faculté d'acquérir l'immeuble à prix déterminé va également expirer, faudra-t-il se préoccuper de cette acquisition, former une société dans ce but ou au contraire y renoncer ?

Je prends la liberté de m'adresser directement à vous T.H.F., vous connaissez mieux que personne ce qu'il faut à une école professionnelle du genre de celle que nous avons voulu créer à St-Étienne tandis que les opinions les plus diverses se font jour au sujet de cette Œuvre nouvelle et pourraient la compromettre par leur défaut d'unité.

Je ne parle pas du côté moral, l'école est sous la surveillance du clergé et elle possède un aumonier [sic] dont l'action produit des merveilles ; je me contente d'appeler l'attention au point de vue matériel, et quelques décisions que l'on prenne pour

l'avenir, je m'estimerai heureux d'avoir pu jusque là contribuer à une œuvre que je crois utile à nos laborieuses populations, à nos bons industriels et à la Religion ».

Membres du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle en 1903, 1914, 1924 et 1934.

(Association scolaire professionnelle, *Statuts*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1903 ; Association scolaire professionnelle, *Onzième assemblée générale annuelle, 22 novembre 1914*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1914 ; Association scolaire professionnelle, *Vingt-et-unième assemblée générale annuelle, 29 novembre 1924*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1924 ; ADL, 1205 W 86, note déclarative de l'Association scolaire professionnelle, 1934).

Année	Président	Vice-président	Secrétaire	Trésorier	Membres conseillers
1903	Leflaive Joseph, gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière	Finaz Camille, administrateur de la Compagnie du Gaz de St-Étienne	Colcombet Johan, fabricant de rubans	Araud Sauveur, fabricant de galons	Dégatier Théophile, fabricant de rubans Paret Eugène, fabricant de rubans Ravel Ernest, fabricant de lacets (St-Paul-en-Jarez)
1914	Leflaive Joseph	Finaz Camille	Pallandre Claude, fabricant de rubans, président de l'Association amicale des anciens élèves de l'école	Waton Antoine, maître-imprimeur	Araud Sauveur Barrailler, fabricant de rubans Fessy Ennemond, docteur en médecine, maître-teinturier Gonnet Jacques, entrepreneur de menuiserie Paret Eugène Vallat Antoine, fabricant de rubans
1924	Leflaive Joseph	Finaz Camille	Pallandre Claude	Gonnet Mathieu, entrepreneur de menuiserie	Araud Sauveur Buhet Paul, fabricant de rubans Chambeyron, maître-teinturier Darne Pierre, fabricant d'armes Mazodier Joseph, directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy Paret Eugène Vallat Antoine Waton Antone

1934	Waton Antoine	Pallandre Claude	Gardon René, garagiste	Gonnet Mathieu	Araud Sauveur Bénière Claudius, directeur des Brasseries de la Loire Chambeyron Cholat Lucien, ingénieur aux FFASE Darne Pierre Delage André, constructeur Delzanno Pierre, entrepreneur de plomberie Haubtmann Achille, industriel en pièces de cycles Jourjon François, négociant Mazodier Joseph Paret Jean, fabricant de rubans Vallat Antoine

Société d'enseignement professionnel de la Loire, composition.

(ADL, 4 M 321, réponses au questionnaire adressé à la Société d'enseignement professionnel de la Loire, sd. [1872]).

Fonction	Bureau	Noms	Professions	Âge
Président honoraire		Claude Janicot	Ingénieur civil	60
Membres de droit		-	Président Société impériale d'agriculture	
		-	Président de la chambre de commerce	
		Gambey	Professeur de mathématiques au lycée impérial, directeur de l'enseignement de la SEPL	39
Membres élus	Président	Louis Vier	Ancien avoué	60
	Vice-président	Evrard Maximilien	Ingénieur civil	52
	Vice-président	Barralon Antony	Négociant	36
	Trésorier	Moyse	Notaire	49
	Secrétaire-administrateur	Robichon Antonius	Négociant	42
		Devoucoux fils	Négociant	65
		Dorian	Député au corps législatif, Unieux	
		Diet	Chimiste, teinturier	32
		Huvey	Négociant	40
		Maurice Étienne-François	Docteur-médecin	58
		Mazerat	Architecte	40
		Neuvecelle	Inspecteur d'académie (abbé)	
		Poméon frère	Négociant	52
		Rimaud père	Docteur-médecin	56
		Robichon Léopold	Négociant	44
		Vital de Rochetaillée	Propriétaire	38
		Rousse	Professeur de physique et de chimie au lycée	47

Discours de Joseph Leflaive, gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière, aux apprentis de l'Association mutuelle professionnelle, 1904.

(Archives de la famille Leflaive, carton n°41).

« M.M.

Chaque fois que j'ai le plaisir de venir dans cette Maison, j'y respire une atmosphère d'activité qui me fait penser aux vers de La Fontaine que vous connaissez tous :

« Travaillez, prenez de la peine »

« C'est le fonds qui manque le moins »

Cette pensée m'est venue plus vive encore à l'esprit lorsque j'ai été invité au périlleux honneur de vous dire un mot en ce jour solennel qui couronne vos labeurs de l'année. Aussi me suis-je proposé de vous entretenir un instant du TRAVAIL, de celui que vous venez, plusieurs fois par semaine, faire en cette maison, de celui aussi que vous faîtes ou que vous êtes appelés à faire au dehors.

C'est peut-être une redite que de vouloir vous parlez de ce que vous pratiquez si bien toute l'année, c'est peut-être paradoxal, que d'aborder un sujet si sérieux le jour où justement on parle du repos des vacances en recevant des lauriers mérités ; c'est peut-être aussi, innocent de ma part que d'accompagner l'harmonieux morceau que vous venez d'entendre, par un morceau imprégné d'accents plus graves ; mais ce ne sera pas, grâce à votre bonne volonté, peine perdue si vous voulez bien emporter ainsi l'écho de l'enseignement le plus précieux que vous venez chercher dans la maison St François Régis.

Que vois-je donc ici, mes chers amis ? Que vous y travaillez ; vous vous êtes faits inscrire à la Mutuelle professionnelle pour qu'après le labeur journalier, vous avez pensé qu'il y avait quelque chose à acquérir ; mus par une noble ambition, vous voulez développer vos connaissances professionnelles, remplir les cases de votre intelligence qui s'éveille, élargir le champ des aspirations de votre cœur qui vibre de jeunesse. Vous y venez parce que vous y trouvez des camarades, arrivant de tous les points de notre ville, et avec qui vous vous exercez MUTUELLEMENT à cette noble émulation qui provoque le progrès en toute chose.

Aussi je ne puis tout d'abord que vous féliciter des sentiments élevés, des aspirations ardentes qui vous animent. Et puis je dois aussi féliciter vos bons parents, qui sont venus en très grand nombre aujourd'hui et qui ont senti, deviné, tout ce que vous pouvez gagner dans le développement complémentaire de toutes vos facultés et qualités.

Enfin, ne devons nous pas aussi adresser un compliment lointain à ces religieux qui ont édifié la maison, qui l'ont dirigée, et dont l'éloignement, momentané, espérons-nous, a été aussi douloureux pour vous que pour eux ; notre souvenir leur ira droit au cœur, et l'écho de notre reconnaissance en reviendra très vif encore pour ces Messieurs de bonne volonté qui ont contribué pour une large part à fonder cette œuvre, à l'organiser, à la soutenir surtout dans les jours difficiles et qui vous prodiguent les témoignages toujours plus nombreux de leur vif intérêt ; nous associerons enfin ces remerciements aux sentiments de gratitude que vous avez et que vous garderez pour ces directeurs et professeurs qui vous donnent à profusion leurs enseignements intelligents et zélés.

À vrai dire, mes chers amis, qu'ambitionnez-vous donc ? Vous êtes jeunes, et vous allez entrer dans la vie : il faut pour cela être un homme ; oui vous travaillez à devenir des hommes. Et de quoi se compose un homme. Oh ! mon Dieu je n'irai pas bien loin, le catéchisme le dit : un CORPS et une ÂME.

Or au point de vue physique, rien ne manque Rue St-PAUL ; vous disposez d'une salle de gymnastique, d'agrès nombreux qui permettent de faire des exercices variés avec vos muscles ; vous devenez robustes et vigoureux, cela a bien son importance. Livrez-vous à la gymnastique et devenez forts pour justifier le second terme de cet adage :

« Une âme sainte, dans un corps sain ».

Il y a l'âme aussi, dont les deux grands compartiments, si je puis m'exprimer ainsi, sont l'esprit et le CŒUR. Vous vous développez l'esprit par la gymnastique savante des exercices que vous faites aux cours du soir. Celui-ci apprend les secrets de l'art et du bon goût pour savoir fabriquer ou composer de beaux rubans. Celui-là étudie comment on trace les pièces des machines ; il met des cotes souvent sur le croquis d'une pièce, une bielle par exemple, semblable à celle qu'il a vue le jour même à l'atelier. Un tel apprend comment on façonne une pièce de menuiserie, une fenêtre par

exemple ; il cherche comment tous les profils sont combinés pour que l'œil y voit des formes élégantes et pour que les intempéries de l'atmosphère ne traversent pas les assemblages. Un autre reçoit la clef d'une tenue de livres bien ordonnée, etc., je n'en finirais plus si je cherchais à tout dire.

Mais, ce que je dois ajouter, c'est qu'au sortir de cette maison, vous avez la bonne méthode pour devenir habiles, chacun dans votre art, chacun dans votre métier. C'est cette instruction que beaucoup n'ont pas, qui vous fait préférer à tant d'autres de vos camarades ; c'est cet enseignement supérieur qui vous fait réussir dans nos industries si variées et si importantes de St-ÉTIENNE et c'est par là que vous pouvez compter vous élever aux meilleurs postes des Maisons où vous ferez votre carrière.

Voilà donc pour le développement des qualité de l'esprit, la MUTUELLE PROFESSIONNELLE ne se distinguerait-elle que par là, qu'elle mériterait déjà les remerciements, et de vos personnes et de vos familles, et de nos industries et du Pays.

Mais pour le cœur, vous venez aussi chercher quelque chose : si votre esprit a soif d'instruction, votre cœur s'ouvre pour une éducation supérieure et vous élève encore d'un degré, car, vous le savez bien, il ne suffit pas d'être habile ouvrier ; ce n'est pas le but unique de fabriquer de beaux rubans, de monter de bonnes machines, de tracer des dessins clairs et complets, de porter dans ses livres de comptes qui se balancent exactement. Il faut autre chose de bien mieux encore, et ce sont les qualités du cœur qui achèvent de faire de vous des hommes : des hommes forts qui aiment et veulent le bien, des hommes justes qui marchent droit dans les sentiers parfois ardus de leurs relations réciproques, des hommes prudents, éclairés qui ne se laissent pas séduire par les sophismes, par les fausses doctrines. Voilà, mes chers amis, ce que vous apprenez dans cette association mutuelle, et voilà mesdames et Messieurs ce que vous voulez faire de vos enfants.

Mais lorsqu'on a ainsi travaillé plusieurs année sans relâche et qu'on est sorti de cette maison est-ce fini ? Le travail a-t-il reçu son couronnement ?

Oh non, ce n'est pas fini, car le travail, le vrai travail de l'homme dans la vie, va seulement commencer. Permettez-moi de vous rappeler une comparaison bien connue presque banale : Vous voilà des hommes, et je m'adresse surtout à ceux qui vont quitter ces bancs ; on dit d'un homme habile « qu'il sait bien conduire sa barque », qu'est-ce

que cela veut dire ? Vous êtes restés trois, quatre, cinq ans dans la Maison : c'est le PORT ; on y est bien à l'abri des vagues et des vents ; vous y avez appris à naviguer en calme, C'EST LA VIE FACILE ou plutôt proportionnée à vos forces.

Mais vous voilà sortis, vous êtes au large : C'EST LA VIE DU MONDE. On y a quelquefois bonne brise, on file vent arrière et l'on gagne une forte distance dans la bonne direction. Mais prenez garde, voilà venir un grain, c'est LE COUP DE VENT des ÉPREUVES : vite carguons le panache un peu fier de notre belle voilure et mettons-nous humblement à la besogne du rameur : on prend l'aviron et l'on frappe l'eau tumultueuse avec vigueur pour avancer quand même sous l'écume des courants agités.

On embarque alors des paquets : c'est LE FLOT AMER DES INSUCCÈS, des FAIBLESSES ; vite prenons l'écope / puisque nous avons écopé, c'est bien le cas de le dire / et vidons de notre cale la cargaison saumâtre de nos misères : c'est l'ÉPANCHEMENT AMICAL DES CONFIDENCES INTIMES.

Parfois on boit du bouillon, c'est salé, vite une gorgée d'eau douce : C'EST LE RÉCONFORT D'UN AMI, D'UNE AFFECTION FIDÈLE.

Le vent cingle-t-il plus frais encore, mettons à la cape. On navigue alors en tirant des bords, à droite ou à gauche, à tribord ou à bâbord. La tactique est de gagner sa route par petits morceaux. On divise la difficulté pour la surmonter par la patience et la volonté.

Enfin on approche du port d'arrivée… mais je n'ai pas envie d'anticiper ; car, mes chers amis, vous n'êtes encore qu'au point de départ ; plusieurs d'entre vous y resteront encore quelques années ; et puis, le port d'arrivée, vous ne souhaitez pas, quelque délicieux que le Bon Dieu nous le promette, de le voir tout de suite, n'est-ce pas ?

Nous sommes donc tous Marins, au figuré. Et puisque nous parlons des difficultés de cette navigation qu'est la vie, il faut dire qu'il ne s'y rencontre pas que des tempêtes et des écueils. On y voit aussi des îles, sous l'effet d'un mirage et l'on a bien envié d'atterrir : ce serait si bon de s'arrêter sur ces rives enchantées. Ne vous laissez pas tenter cependant ; les vieux loups de mer disent que ces îles ne sont que fictions : on

quitte la bonne direction pour mettre le cap dessus et l'on voit un rivage qui fuit toujours sans qu'on puisse l'atteindre.

Ce n'est plus alors la tempête ce n'est pas l'assaut des difficultés brutales qui peut alors nous perdre, c'est le mirage trompeur des fausses doctrines. Vous recevez au départ une bonne boussole : c'est l'enseignement sain de la morale chrétienne : gardez-là précieusement, ne regardez pas ailleurs.

Il n'est pas d'apparences séduisantes que ces doctrines ne prennent pour attirer les badauds. Je me souviens à ce sujet, puisqu'il est question du travail, d'une phrase ronflante qui s'étalait certains jours en travers des rues d'une ville de ma connaissance :

« Le monde appartient aux travailleurs »

Cette maxime profonde jetée au milieu d'une population ouvrière, pourrait, mal interprétée, conduire aux pires erreurs ; mais à la voir de bien près, n'est-ce pas une vérité de LA PALISSE pour nous qui savons qu'en ce monde, tous nous devons travailler, et ne serait-il pas plus exact alors de dire ce que chacun de vous sait bien :

« Le monde est fait de travailleurs »

Eh oui, celui-ci travaille de ses mains, celui-là travaille par la pensée. Celui-ci façonne des pièces dans un atelier, celui-là extrait des matières utiles du sous-sol, ou retourne la terre et la rend fertile. Il y a le travailleur qui fait des recherches de laboratoire, il y a celui qui organise les entreprises. Il y a l'écrivaine qui exprime ses pensées dans les livres, il y a l'éducateur qui cultive les jeunes intelligences. Il y a l'enfant qui apprend à lire pendant que le père gagne la vie de la famille et que la mère tient la maison. Il y a le religieux qui travaille à soulager les misères physiques du pauvre et de l'infirme ; il y a aussi celui qui s'attaque aux misères morales, qui s'enferme à tout jamais dans le travail discret de la prière et de la mortification.

Mais on a beau chercher, qui donc ne travaille pas ?

Il est vrai que certains travaillent plus activement que d'autres ; celui-ci est paresseux et se laisse trainer par la besogne ; celui-là est actif et enlève sa tâche ; il y en a qui travaillent pour le bien, d'autres ont le grand tort de travailler pour le mal.

Mais ce que l'on peut dire, c'est que si, dans l'ordre physique, tout le monde ne travaille pas de ses mains dans l'ordre intellectuel et moral, tous nous travaillons ; aussi retournant contre ceux qui l'on faite cette phrase ambigüe de tout à l'heure, vous pouvez leur répondre : « Le monde est fait de tous les travailleurs », c'est une affaire entendue ; mais si par le monde vous entendez la terre et ses biens, écoutez plutôt celui qui a dit :

« Bienheureux les pacifiques parce que la terre est à eux ».

Nous avons donc toujours à travailler et cela avec toutes nos facultés et par tous nos moyens ; après le travail d'instruction, d'éducation dans la Maison, vous aurez le travail vrai, actif et productif de l'homme dans la vie.

Et j'arrive, pour finir, à examiner avec vous, en deux mots, quelles sont les qualités d'un bon travail.

Tout d'abord le travail doit être BIEN ORIENTÉ, et persévérant.

Il faut avoir un but déterminé, il faut savoir ce que l'on veut et toujours le vouloir.

Il semble d'ailleurs que la Providence ait répandu à profusion autour de nous, dans les spectacles de la nature ou dans les faits de l'histoire, ces leçons de choses qui nous enseignent le travail persévérant.

Voyez dans cette grotte la goutte d'eau qui perle au plafond ; elle a passé sur du calcaire, dont elle a emprunté quelques molécules ; elle va les déposer par évaporation ; ces parcelles infimes et solides s'ajoutent cependant aux dépôts antérieurs ; il tombe quelques gouttes à peine par heure ou par jour ; il s'élèvera néanmoins au bout d'années, parfois après des siècles, ces jolies aiguilles scintillantes qu'on appelle les stalactites.

Voyez, en histoire, la persévérance de Christophe COLOMB. Il veut aller aux INDES guidé par l'idée qu'il aboutira par l'OUEST au lieu d'y aller par la route du CAP et de l'EST. Il sait que le trajet sera long, il navigue des semaines et des mois, dans la même direction, il trouve enfin une côte non pas celle cherchée, mais une terre nouvelle, un peuple nouveau. Il arrive, lui, non pas à son but, mais à un but plus élevé, c'est un bel enseignement qui nous est donné là pour nous montrer que la persévérance, la ténacité conduisent parfois à un résultat inespéré.

D’ailleurs tout cela mes chers amis le spirituel LAFONTAINE l’a dit dans fable du LIÈVRE et de la TORTUE :

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

Mais nous pouvons faire mieux encore : ayons la persévérance de la TORTUE tout en empruntant au lièvre quelque peu de sa vitesse ; nos travaux y gagneront.

Le bon travail n’est pas seulement persévérant et tenace, il est aussi ÉCLAIRÉ, méthodique, c'est-à-dire qu’il sait choisir son point initial, son point de départ. Il choisit sa méthode. Pour cela, il s’appuie sur des bases solides de travaux déjà faits, sur des connaissances déjà acquises. Il enchaine les idées.

Ce n’est pas s’organiser habilement en effet, que de partir d’un point très en arrière. Il ne vient à l’idée de personne pour construire une locomotive moderne, de reprendre le tracé de la première locomotive qui a circulé sur les chemins de fer d’il y a cinquante ans et plus.

Pour étudier les phénomènes de la surface du globe terrestre, il ne viendrait pas à l’idée de personne de reprendre la démonstration de sa rotondité. Voyons plutôt dans des faits tout récents :

Un de nos grands savants, PASTEUR, qui est une gloire pour la France, nous a donné un des plus beaux exemples au point de vue de la suite, de l’enchainement des idées ans le travail. Ayant imaginé certaines théories sur les microbes, sur les ferments, il a fait des expériences qui ont justifié ses hypothèses. Puis il a continué et il est arrivé à traiter des maladies dont il avait en quelque sort touché le microbe : les animaux et les hommes ont reçu d’immenses bienfaits de tous ces procédés, je n’ai pas besoin de parler de celui qui guérit de la rage.

Mais l’œuvre de PASTEUR se continue, PASTEUR est mort, son intelligence vit encore dans ses élèves, dans ses disciples qui, s’appuyant sur l’acquis du maître et les traditions de son laboratoire, ont poursuivi les découvertes, comme celle du sérum de la diphtérie.

Enfin le travail de chacun doit être COORDONNÉ avec celui des autres. On dit « l’union fait la force ».

Un effort isolé ne fait rien là où un travail d’ensemble est souverain.

Voyez une ruche d'abeilles, chacune d'elles apporte un bien maigre bagage de cire ou de miel ; mais elles sont là des centaines qui travaillent sans relâche dans un même but ; à la fin de la saison, la ruche est pleine d'alvéoles en cire, la provision de miel est faite, et de jeunes abeilles vont éclore pour former une génération nouvelle qui produira à son tour.

Cette utilité, cette nécessité de coordonner nos efforts, nos travaux, les uns aux autres, nous est enseignée aussi dans ce que le Créateur a placé de plus beaux sous nos yeux dans le monde matériel : c'est le mouvement des astres.

Voyez ces étoiles, voyez ces planètes soleils pleins de feu ou astres éteints, masses immenses incalculables, ou météores infimes, tous circulent sur des trajectoires diverses mais intimement reliés entre eux par ce que nous appelons la gravitation universelle, c'est-à-dire l'attraction mutuelle des masses. Eh bien, les hommes sur la terre, sont au point de vue intellectuel et moral des astres plus ou moins lumineux suivant les facultés que le bon Dieu a mises en eux, et suivant aussi la façon dont chacun a développé ses qualités, augmenté ses moyens ; nous circulons les uns autour des autres en décrivant des trajectoires conformément au rôle que chacun de nous doit remplir ; pour qu'il y ait bonne harmonie, réglons le cours de nos évolutions suivant le beau principe de l'attraction des astres, notre gravitation à nous, sera l'affection mutuelle et universelle.

Mes chers amis je veux vous laisser sur cette pensée qui représente le travail par un de ses beaux côtés ; le sujet nous a entrainés d'abord sur mer et puis quelque peu dans les airs ; vous êtes impatients de revenir sur terre dans cette région charmante où l'on va proclamer les succès de vos travaux de l'année. Je m'en voudrais de retarder plus longtemps ce que nous allons voir et entendre ».

Discours de Joseph Leflaive aux apprentis de l'Association mutuelle professionnelle, 12 juillet 1905.

(Archives de la famille Leflaive, carton n°41).

« Messieurs,

Vous savez qu'il est une nation qui vient d'étonner le Monde profondément : c'est le JAPON.

Considéré avec la légèreté que l'on apporte ordinairement aux choses qui ne nous touchent pas de près, ce peuple paraissait à la plupart des EUROPÉENS comme composé d'individus menus ou malingres, vivant de rien, dans de petites îles très lointaines… Et voilà que le choc inattendu de ce peuple avec le colosse que nous admirions dans la RUSSIE fait s'écrouler à la fois la réputation du plus impénétrable pays de race blanche, et les illusions des OCCIDENTAUX sur la valeur des ORIENTAUX de race jaune.

Il a été dit bien des choses sur les causes d'un tel cataclysme et l'on chercher à prévoir déjà quelles graves conséquences pourront en résulter de par le monde entier ; quelle que soit la diversité des pronostics et quelle que soit la variété des appréciations, il semble qu'on est bien d'accord sur ce point que le peuple japonais doit son initiative et son succès actuels à <u>son éducation</u>.

Hier encore il vivait dans des conditions qui nous font remonter à plusieurs siècles en arrière : hier nous le trouvions en plein régime féodal ; aujourd'hui le voilà passé maître dans l'art de se servir des conditions de notre vie moderne : diplomatie, industrie, commerce, organisations économiques, chemins de fer, navigation, etc., l'empire du SOLEIL-LEVANT donne des leçons en vieil OCCIDENT. Réveillons-nous de notre léthargie et ne nous laissons pas devancer après avoir tenu si longtemps la tête de la civilisation parmi les peuples. Veillons sur nos écoles et opérons notre relèvement par l'éducation de la jeunesse.

Et voilà pourquoi, Messieurs, je me félicite d'avoir à prononcer ce soir quelques mots dans cette Maison qui contribue pour sa part à l'instruction, à l'éducation d'une fraction du peuple Français, d'une partie de notre population Stéphanoise ; et voilà pourquoi je me sens fier d'avoir à vous apporter, en ce jour solennel qui couronne vos

labeurs de l'année, une parole d'encouragement aussi bien qu'un témoignage d'admiration. Car, Messieurs, si l'Union fait la Force, la grandeur d'un Pays est faite par l'assemblage des valeurs individuelles ; et si les écoles d'un Pays sont remplies par des élèves ardents au travail, attentifs aux enseignements et résolus à les pratiquer, il se lèvera bientôt de jeunes générations, remplies d'une saine vigueur, et qui accompliront de grandes choses.

Et puis, ne venez-vous pas le soir, ou dans vos loisirs du dimanche et du jeudi, consacrer votre temps libre à un travail non imposé qui complète votre formation professionnelle, intellectuelle et morale ? après avoir passé tout le jour à l'atelier ou au bureau, vous venez encore travailler ici pour mieux savoir pratiquer votre métier.

Je puis donc bien vous féliciter, Messieurs, de votre initiative et des résultats obtenus. Et s'il était besoin de vous donner un avis, ce serait simplement pour rappeler à ceux d'entre vous qui continueront l'an prochain, la nécessité de suivre les cours bien assidûment jusqu'à la fin de l'année, et d'année en année jusqu'à la fin du programme de l'enseignement. Chacun des cours qui sont organisés, tissage, dessin d'ornement, dessin linéaire, comptabilité, comporte un certain bagage à apprendre ; vous vous devez à vous-mêmes, vous le devez aussi par déférence pour vos professeurs, de suivre ces cours jusqu'à la fin. C'est à cette seule condition que vous deviendrez des hommes accomplis dans votre profession. Vous savez que les meilleures places sont pour les meilleurs sujets, et je n'ai pas besoin de vous dire que la meilleure recommandation que vous puissiez présenter pour obtenir un emploi désiré, c'est la recommandation que vous vous serez faite vous-même par votre travail et par votre conduite. Ne négligez donc rien pour cela.

Et puis, vous ne recevez pas seulement ici une formation intellectuelle et professionnelle, vous recevez une formation morale. À la base de tout l'édifice se trouvent les fondations qui s'en vont chercher le terrain solide ; à la base de ce bel édifice qu'est l'éducation intellectuelle et morale d'un jeune homme se trouve le roc inébranlable de la religion. Aussi, vous m'en voudriez d'oublier que vous avez ici un cours de religion, et je m'en voudrais si je ne faisais pas remarquer que c'est le cours que vous devez suivre avec le plus d'assiduité, parce que c'est après tout le plus pratique et le plus utile de tous.

Et en effet, un homme prévoyant, et vous êtes tous de ceux-là, ne doit pas considérer uniquement le temps présent, mais aussi l'au-delà de la vie ; et si les connaissances professionnelles vous assurent la meilleure existence qui soit compatible avec vos moyens matériels et intellectuels, les pratiques de la morale religieuse vous préparent la meilleure vie, celle qui ne finit pas, après celle-ci qui finit.

Car, Messieurs, le bonheur passe, mais l'honneur reste ; et s'il est un état où les hommes se retrouvent bien tous égaux, c'est celui où l'on n'a plus comme bagage, comme fortune, que l'ensemble des mérites acquis, et où l'on n'a plus à porter que le poids plus ou moins léger de ses vertus et de ses bonnes actions.

Je suis donc heureux de saluer ici en ce jour ceux qui se consacrent à la Direction de cette Maison ; et dois nommer en premier lieu votre cher Aumônier, dont je ne veux pas vanter devant lui le dévouement et le zèle tout apostoliques, mais à qui j'ai bien le droit d'exprimer tout haut, et en votre nom, votre vive reconnaissance.

Et puis, nous ne devons pas oublier le zèle de votre Directeur, Monsieur DUTRANNOY, et la sollicitude de tous vos Professeurs, comme Monsieur DUCARUGE, dont le talent n'est plus à vanter, et Monsieur JOANNIC qui prend sur ses Dimanches un temps qu'il donnerait volontiers à la promenade pour conduire ses élèves dans les ateliers où ils relèvent des croquis. J'adresse à ces Messieurs, qu'il faudrait tous nommer, l'expression de vos plus affectueux remerciements.

Il y a vraiment dans cette Maison un magnifique ensemble ; on y voit l'œuvre d'une patiente et habile direction, d'un plan bien organisé. Aussi, notre pensée se tourne-t-elle de suite vers celui qui a donné le premier l'impulsion à tout ce mécanisme, au Fondateur de cette Maison, le R.P. CROIZIER. Nous pouvons être d'autant moins réservés cette année dans notre éloge à la Mémoire de cette homme de bien, qu'il s'en est allé, appelé par DIEU, pour jouir de la juste récompense de ses mérites. Doué d'un esprit fin et avisé, homme de bon conseil, cœur large, généreux et bon, le R.P. CROIZIER voit maintenant toute la grandeur de son œuvre, et toute l'immensité de nos regrets ; l'une et l'autre lui survivront ; et il me semble que c'est un soulagement pour nos cœurs que de pouvoir, maintenant que son humilité n'a plus à en souffrir, dire combien la reconnaissance des Stéphanois lui a toujours été et lui restera fidèle.

Et justement, Messieurs, le R.P. CROIZIER avait vu plus loin que ses cours du soir.

Estimant que le bien d'un instant n'est rien sans la persévérance, il a fondé dans cette Maison tout un ensemble d'organisations dont je n'ai pas encore parlé.

Vous avez vos Patronages de jeunes gens, vos Patronages d'hommes ; vous avez les Conférences du Mercredi soir, vous avez vos Cercles d'études, etc.

Permettez-moi donc un instant d'attirer votre attention sur la nécessité de la persévérance, et laissez-moi vous rappeler combien cela vous est facile avec tout ce qui vous est offert ici.

Vous ne quittez pas ces bancs pour toujours lorsque vous avez terminé le programme d'un cours ; vous revenez ici souvent les jeudis, le dimanche ; vous y voyez de jeunes camarades qui seront demain vos compagnons d'atelier, de bureau ; vous les encouragerez, plus tard vous les protègerez comme doivent faire de grands frères pour les plus jeunes. Revenez donc souvent à la Maison St-FRANÇOIS-RÉGIS ; elle est et restera pour vous une seconde Maison familiale.

Et puis vous devez revenir aussi souvent rue St-Paul parce que vous vous revoyez entre vous ; on est séparés la semaine ; on travaille aux quatre coins de la Ville ; quelle joie de se retrouver entre amis ; quel bonheur de se resserrer par des liens qui deviennent toujours plus agréables et plus cordiaux en même temps que plus solides et plus étroits.

Enfin, vous retrouvez ici vos Professeurs ; vous avez besoin d'un Conseil, vous avez un souci ; comme c'est vite raconté et comme un ennui se trouve vite dissipé ou une difficulté vite surmontée ; comme un service vous est également vite rendu !

Donc, Messieurs, après l'École revenez encore à l'École ; après avoir reçu les bienfaits de l'Éducation qui s'y donne, revenez-y pour y verser en retour un peu du surplus de votre activité ; vous avez profité des avantages de l'Association Mutuelle Professionnelle, revenez-y comme associé et amenez-y des amis qui grossissent le nombre des adhérents.

Tout cela, vous le ferez grâce au zèle dont vous êtes animés, grâce à cet esprit d'apostolat qui est le propre des cœurs généreux. Et c'est par là, Messieurs, que je veux terminer.

Ne soyez pas seulement persévérants, soyez des apôtres : noblesse oblige ; or, vous savez que si DIEU nous impose comme le premier de nos devoirs celui de la Charité,

il ne faut pas oublier que si la charité matérielle est excellente, la charité spirituelle lui est bien supérieure ; or, ici, Messieurs, vous devenez des riches au point de vue intellectuel, au point de vue spirituel ; vous avez donc comme devoir d'exercer l'aumône spirituelle autour de vous.

Vous pouvez d'ailleurs exercer votre apostolat de bien des manières, par l'exemple comme par la parole.

Et tout d'abord il faut que vous soyez les meilleurs au point de vue professionnel : dans un atelier, dans un bureau, le plus intelligent, le plus habile, est aussi le plus écouté. Montrez qu'un bon chrétien peut être aussi un ouvrier supérieur, un employé de tout premier choix ; vous verrez de quel respect vous serez entouré et combien vos collègues vous écouteront.

Et puis, montrez-vous disciplinés, ardents au travail, vous pourrez faire du bien même à ceux qui vous emploient.

Et enfin, montrez-vous d'agréables compagnons de travail ; ne vous offusquez pas d'une raillerie au début ; rendez un service alors qu'on vous aura contrarié ; vous verrez qu'il n'y a pas de compagnon plus ou moins léger, taquin, ou même mauvais, qui résiste à une longue et patiente aménité. La douceur dans certains cas est encore la plus belle preuve d'un grand caractère, en même temps que le procédé le plus énergique pour arriver à un résultat.

Je termine, Messieurs, en vous posant un petit problème d'arithmétique pour vos vacances : que chacun de vous se dise : « d'ici l'année prochaine, il faut que je fasse du bien, il faut que je ramène un ami, un camarade qui en fera autant et ainsi de suite tous les ans pendant vingt ans ». Je suppose que vous soyez un petit bataillon de 10 hommes résolus pour commencer. Mon problème consiste à vous faire calculer combien vous serez au mois de Juillet 1925. Je me contenterai pour vous mettre sur la voie de vous indiquer que dans 10 ans vous serez déjà plus de dix mille…

Oh ! mes amis, quel changement alors dans St-ÉTIENNE ! et si l'on en faisait autant dans les autres Villes de France quel changement dans notre pays !

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps avec ma philosophie et mon arithmétique ; je crains bien déjà que le discours de la distribution des prix couronne cette année

d'une façon bien peu digne toutes les belles conférences qui vous ont été données par des hommes de talent.

Si l'on a voulu cette année qu'un Ingénieur se fit entendre devant un auditoire composé d'ouvriers et d'employés, je n'ai désiré montrer, dans mon acceptation, que la preuve de ma bonne volonté ; et j'ai pensé qu'à défaut d'éloquence je pouvais vous parler avec mon cœur, bien certain que le vôtre comprendrait le langage d'un patron chrétien qui vit au milieu de ses ouvriers. Si vous pouviez en retirer l'impression que nous sommes tous égaux devant nos devoirs religieux, et que nous pouvons dans une grande fraternité chrétienne travailler avec un égal mérite au relèvement de ceux si nombreux qui ne vivent que pour leurs satisfactions matérielles, je me trouverais largement satisfait et bien amplement récompensé.

Je veux laisser maintenant la parole à un orateur plus éloquent et plus agréable pour tous : je veux dire le Palmarès, que va raconter vos succès et vos triomphes »

[feuillet supplémentaire]

<u>« Conseils pour l'École</u> :

Suivre les cours jusqu'à la fin de l'année

Suivre tout le programme des cours avec leur nombre d'années

Intérêt : pour soi-même, utilité de l'instr.

pour avoir des situations dans les Maisons de Commerce

déférence pour les professeurs

<u>Après l'école</u> :

De la persévérance, revenir à la Maison

Utilité de se grouper

Action sociale :

1. Être les meilleurs au point de vue professionnel : raisons
2. Être les meilleurs comme discipline, ardeur au travail
3. Être les meilleurs comme compagnons de travail

Utilité, devoir de l'action sociale ; le riche doit donner au pauvre : charité matérielle, charité spirituelle

Pauvreté actuelle au point de vue

résultat des grandes industries

devoir supérieur : idée de Patrie

Les cours du soir :

Tissage, dessin linéaire, dessin d'ornement, comptabilité, cours de religion, visite d'ateliers

Patronages : jeunes gens, hommes. Conférences mercredi. Cercles d'études

Quelques mots :

Le bonheur passe, l'honneur reste

Le plus droit est le plus adroit

Chercher le royaume de DIEU et sa justice, le reste viendra comme par surcroit

Il n'y a pas de mauvais régiments, il n'y a que de mauvais colonels (NAPOLÉON)

Le JAPON, nécessité des écoles

Exemples Américains

Les petits ruisseaux font les grandes rivières : action sociale, s'élever ».

Extrait du discours de Claude Pallandre aux élèves des cours du soir de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, 1908

(Association scolaire professionnelle, *5e Assemblée générale, 15 novembre 1908*).

« Ce dévouement, cette volonté charitable n'existent que dans des cœurs vraiment chrétiens, ayant compris et mettant en pratique la parole du Maître divin :

« Aimez-vous les uns les autres »

Cette œuvre des cours du soir n'en est-elle pas vraiment une belle application ? si dans un monde officiel, imbu d'athéisme à outrance, on fait étalage de tout ce qu'on a

entrepris pour les enfants du peuple, nous devons remarquer, non sans fierté, que dans nos seules écoles le bien se fait avec un parfait désintéressement. La raison en est, que les fils de l'enseignement de saint Jean-Baptiste de la Salle ont appris à se donner avec abnégation, pour le bien des enfants du peuple, laissant à Celui qui dirige nos destinées le soin de leur en tenir compte ».

Allocution adressée dans la séance du 25 juillet 1909 aux élèves de l'École par Camille Finaz, administrateur-délégué de la Compagnie du Gaz de Saint-Étienne, vice-président de l'Association scolaire professionnelle

(Association scolaire professionnelle, *6e Assemblée générale, 14 novembre 1909*).

« Mesdames, Messieurs,

Quoique, à cette époque de l'année, tout vous conviât à fuir le pavé de la grande ville pour aller respirer au dehors l'air plus pur des champs ou l'atmosphère embaumée de nos bois de sapins, vous êtes venus en grand nombre assister à cette proclamation des notes trimestrielles, témoignant ainsi, une fois de plus, de l'intérêt que vous portez à la bonne marche de l'École.

Votre présence ici est, en effet, l'une des meilleures preuves que vous en puissiez donner : car elle est un acte, une manifestation de la solidarité effective qui unit tous les membres de notre Association Scolaire Professionnelle, dont la cohésion ainsi affirmée est un gage de force et de durée.

Mieux que toutes les paroles que je pourrais leur adresser elle est aussi le plus flatteur, le plus élogieux des remerciements pour tous ceux qui consacrent sans compter, comme on vous le disait tout à l'heure, leur temps, leurs efforts et leur dévoûment à la formation de nos jeunes gens. Je désigne ainsi, vous le comprenez, avec l'éminent directeur de l'École, les maîtres qui font partager aux élèves le savoir dont ils sont si abondamment pourvus, les examinateurs qui vérifient les progrès accomplis, les industriels qui perfectionnent par l'apprentissage les résultats de l'enseignement théorique, Monsieur l'Aumônier qui, en orientant les âmes vers la perfection chrétienne, donne à notre œuvre son véritable caractère ; et enfin celui qui a suscité et coordonné tous ces efforts, que l'on retrouve à tous les degrés de l'école à la base

comme au sommet, et que vous me reprocheriez de ne pas nommer, dût sa modestie en souffrir, notre chez administrateur-délégué, M. Barlet.

C'est grâce à lui, Mesdames et Messieurs, en suivant des exemples de tous les jours, que nous, simples administrateurs, nous avons été amenés à apprendre aussi un métier ; mais un métier beaucoup moins relevé que ceux qui figurent au programme de l'école, le métier de mendiant.

Car, afin que notre œuvre puisse subsister, nous mendions aux uns les billets ou les pièces d'or, aux autres l'obole non moins précieuse que nous attendons de leur bonne volonté.

Et, il faut croire que cela est dû à l'atmosphère de l'école, où tout apprentissage est parfait, ce métier est devenu sans doute pour nous une seconde nature puisque aujourd'hui, dans cette belle réunion, je l'exerce encore presque malgré moi.

J'ai en effet l'agréable devoir de remercier tous les parents de nos élèves, qui ont montré à quel point ils avaient conscience de leur responsabilité et de leurs devoirs, en nous apportant une aide pécuniaire très active qui s'est traduite par une somme respectable, sans l'appoint de laquelle nous n'aurions pas pu faire face aux charges toujours plus lourdes qui incombent.

Eh bien ! au lieu de m'en tenir à des remerciements, j'en profite pour tendre encore la main et vous demander de nous continuer votre aide et de la rendre plus importante encore s'il est possible.

Car, si le succès oblige, pour nous, c'est à de nouvelles dépenses qu'il oblige. Plus nous aurons de demandes, plus nous aurons d'admissions ; plus nous aurons besoin de nouvelles ressources. Vous m'excuserez donc, je l'espère, si, vous ayant aujourd'hui sous la main, je sollicite encore une fois votre concours moral et matériel, et vous demande de nous aider à multiplier ces fruits remarquables de la civilisation que sont les ouvriers chrétiens et habiles dans leur art.

En parlant ainsi, mes chers enfants, de ce que deviendront plus tard les plus jeunes d'entre vous, de ce que vont être demain les élèves de troisième année, auxquels je m'adresse plus particulièrement, mon intention n'est pas de vous inciter au péché d'orgueil, ce qui pourrait avec juste raison me reprocher Monsieur l'Aumônier, mais de vous donner la fierté, la légitime fierté de l'état auquel vous vous destinez.

Dans ces provinces du Midi dont nous ne sommes séparés que par la chaîne bleue de notre Pilat, on disait couramment autrefois :

Métier vaut baronnie (Mestié vau baronnié)

Qui a métier a seigneurie (Quan a mestié a seignourié).

Et cela ne voulait pas dire seulement que, au point de vue moral, le travail ennoblit celui qui l'accepte courageusement, mais signifiait aussi quelque chose de très précis dans l'ordre matériel. Car, à l'époque dont je vous parle, baronnie ou seigneurie, c'était la possession de la terre, qui donnait à la fois la fortune et la puissance. Vous voyez, par ces proverbes, quelle estime on avait alors pour l'homme de métier.

C'est que, sous l'ancien régime, dont vous avez peut-être entendu dire beaucoup de mal, l'ouvrier était réellement protégé contre la concurrence, contre les abus possibles des mauvais patrons, par tout un ensemble d'institutions qui faisaient de lui, dans chaque métier, le membre respecté d'une corporation puissante et le possesseur d'une partie de la fortune publique.

La Révolution, sous prétexte d'assurer la liberté du travail, a détruit toutes ces institutions et dépouillé l'ouvrier des garanties que lui avaient assurées la sagesse de nos pères. Eh bien ! malgré cela, je crois que les proverbes que je viens de vous citer conservent toute leur force. Plus que jamais : Métier vaut baronnie ! L'ouvrier qui a un métier est une puissance. Car, précisément, à la suite de la législation incohérente qui est devenue la règle dans les questions ouvrières, comme hélas ! dans beaucoup d'autres questions, les patrons ont été presque partout obligés de renoncer à l'apprentissage qu'assuraient autrefois les corporations détruites maintenant ; de sorte que l'ouvrier vraiment en possession d'un métier, devient de plus en plus rare et sera par conséquent de plus en plus recherché. Loin du lamentable défilé de ceux qui, n'ayant que leurs bras et leur bonne volonté, demandent à faire n'importe quoi, sans doute parce qu'ils ne savent rien faire du tout, c'est à vous, mes chers enfants, que l'on s'adressera si vous êtes ce que veulent vos maîtres : chrétiens et instruits, donc honnêtes, habiles et consciencieux.

Aussi, le meilleur moyen que vous ayez de leur témoigner la reconnaissance que vous leur devez et qui, j'en suis sûr, est dans vos cœurs, est il de travailler, de travailler sans cesse afin de réaliser, chacun pour votre compte, l'idéal qu'ils se sont proposé, en

devenant, dans la carrière que vous allez entreprendre, les meilleurs : fiers de votre état, de votre dignité de chrétiens, portant haut et sans défaillance partout où vous serez, ainsi qu'un drapeau chéri et respecté, avec la réputation de ceux qui vous ont formés, le renom toujours grandissant de notre chère École Professionnelle ».

Extraits du discours prononcé le 2 août 1909, à la distribution des prix de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, par le Docteur Ennemond Fessy, maître-teinturier, membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne et du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle en 1910

« C'est surtout à vous que je m'adresse, jeunes gens, qui aujourd'hui, vos études et votre apprentissage terminés, allez dire adieu aux murs de l'école, aux classes, à vos professeurs, pour voler désormais de vos propres ailes, et commencer réellement votre vie d'homme et de travailleurs. Vos camarades plus jeunes ont encore, pendant une, deux ou trois années, à suivre les cours de l'Association ; ils auront, dans leurs maîtres, des conseillers plus autorisés et bien meilleurs que moi, et je n'ai certes pas la prétention de substituer mes leçons aux leurs.

Mais vous, mes chers amis, qui allez maintenant devenir de véritables ouvriers, qui allez vous trouver dès demain aux prises avec les difficultés de la lutte pour la vie, c'est vous que je voudrais aider, en examinant ensemble le but que vous vous êtes tracé et les moyens d'y parvenir.

Et d'abord, ce but, quel est-il ? Voulez-vous devenir et rester simplement de bons ouvriers, gagnant modestement votre vie, et plus tard celle de votre famille ? à la merci par conséquent des chômages, des grèves, de la maladie, confiants pour votre vieillesse dans les largesses de l'État Providence ?... Alors, mes conseils vous sont inutiles, et laissez-moi vous le dire, je vous plains.

Dans ce monde, la loi de l'immobilité n'existe pas ; il faut monter ou descendre, avancer ou reculer. Si votre rêve se borne à être de bons ouvriers, il y a bien à craindre que vous ne deveniez par la suite des ouvriers médiocres, perdus dans la masse, qui, par leur médiocrité même, découragent les protections. Un jeune homme qui, sans

l'aide de ses parents, sans instruction devient, un bon ouvrier, s'est élevé ; vous, sortant de cette école, si vous ne lui devenez pas supérieur, vous avez déchu.

Mais à quoi bon vous dire cela ? Tous, vous vous êtes fait un idéal plus élevé, digne de vos familles et des traditions de cette école. Avec l'amour de votre profession, vous avez cette ambition saine et légitime, indispensable au jeune homme qui veut arriver : vos pères ont gravi un échelon, vous voulez en franchir un autre, et mettre un jour vos fils à même de s'élever encore plus haut. C'est bien, mes amis, et de tout cœur je vous crie « bravo » ! Certes, la route ne sera pas toujours commode ; mais on n'a rien sans peine… Voyons ensemble comment vous pourrez la parcourir le plus vite et avec le plus de chances de succès. C'est un long voyage que vous allez entreprendre, le voyage de votre vie ; comme l'explorateur qui, après avoir choisi son but, vérifie avec soin les bagages qui lui seront indispensables, faisons, si vous le voulez bien, l'inventaire de vos ressources et de vos moyens d'action.

L'argent, c'est entendu, vous n'en avez pas. Il vous serait du reste, pour le moment, inutile, voire dangereux. Plus tard, quand le moment sera venu, si vous parents peuvent vous confier un petit capital, ce sera bien. Si ce capital, vous êtes obligés de vous le constituer vous-mêmes par votre travail et votre économie, oh ! ce sera bien mieux encore, vous le défendrez avec plus de vigueur.

Pour le moment, inscrivons capital espèces, zéro, et passons à l'article suivant (applaudissements et rires)

Vous avez d'abord, et en toute première ligne, de bons parents. Sans les connaître, par cela seul qu'ils vous ont mis dans cette maison, nous pouvons affirmer que vos parents sont excellents. Sans parler seulement de l'instruction qu'ils vous ont fait donner ici, instruction que d'autres écoles auraient pu vous donner aussi, s'ils ont choisi de préférence cette maison, même aux prix de sacrifices parfois considérables, c'est qu'ils avaient une très juste et très haute idée de leurs devoirs, c'est que votre avenir matériel ne les préoccupait pas seul. Ils ont tenu, et nous les en félicitons de tout cœur, à ce que des convictions religieuses solides servissent de base à votre carrière. En vous plaçant dans une école où l'autorité du prêtre, du pasteur de la paroisse est respectée et incontestée, où vos âmes sont prémunies et aguerries contre les sollicitations malsaines qui guettent la jeunesse ; dans une école où il est permis à vos maîtres de vous donner, non seulement une part de leur savoir, mais aussi un peu de leur cœur, vos parents,

mes chers amis, vous ont rendu un immense service. Plus vous avancerez dans la vie, plus vous comprendrez l'étendue de ce que vous leur devez, et le seul moyen en votre pouvoir pour vous acquitter sera, plus tard, à votre tour, de faire pour vos fils ce que vos pères ont fait pour vous (applaudissements).

En plus de la famille que vous a donnée la Providence, n'avez-vous pas trouvé, ici même, une autre famille dans ce directeur, ces maîtres qui vous aiment et se donnent à vous comme des pères ? N'avez-vous pas des frères aussi dans vos anciens, dont la florissante association, si dignement présidée, vous ouvre dès aujourd'hui les bras ? Des frères aînés dont beaucoup sont arrivés aujourd'hui à de brillantes situations, et qui sont prêts à partager, avec vous, leur instruction, leurs relations, leur expérience, et cette merveilleuse force de cohésion que donne à une association d'hommes une communauté d'origine et de croyances, comme aussi un splendide besoin de solidarité et de dévouement.

Dans le comité, dans le conseil, avec l'homme remarquable qui en est la tête, vous avez des protecteurs prêts à tous les efforts en votre faveur, toujours disposés à aider et à seconder un élève de l'association, pour peu qu'il s'en montre digne.

[…]

Vous avez enfin, mais pour un temps seulement, un capital inestimable : c'est votre jeunesse ; cette jeunesse si aimable, si séduisante, si puissante aussi quand elle est franche, honnête et laborieuse, cette jeunesse chez qui l'on excuse bien des choses parce qu'on espère beaucoup d'elle, cette jeunesse qui, pour nous, hommes mûrs ou vieillards, est encore le sourire de la vie.

Oh ! je vous en supplie, mes chers amis, ce capital-là ne le gaspillez pas, il fond bien assez de lui-même…

Profitez de ces années où tous les efforts paraissent faciles, où toutes les espérances semblent permises. Pour vous, pour votre grandeur morale, faites en sorte que, lorsque la vieillesse venue, vous relirez dans votre mémoire le livre de votre existence, il n'y ait pas des feuillets que vous soyez obligés de tourner trop vite, parce que leur lecture ne vous laisserait que des regrets.

Nous connaissons maintenant votre but : monter. Nous connaissons vos ressources : l'appui de la famille et de l'association, un idéal moral élevé, et de fortes convictions

religieuses, une instruction au-dessus de la moyenne, le désir de bien faire et tout cela couronné par la radieuse auréole de la jeunesse. Je vous trouve bien riches, mes enfants ! Combien sont arrivés même très haut avec des moyens infiniment plus faibles. À 10 ans, Edison, pour vivre, vendait des journaux dans les wagons de chemins de fer, et lisait pour s'instruire entre deux trains.

Ici, plus près de nous, dans cette laborieuse cité stéphanoise, combien de familles riches, honorées et justement estimées, ont commencé avec moins que vous, il y a deux ou trois générations, dans la personne de leur fondateur. Vous pouvez et ferez beaucoup si vous voulez, et surtout « si vous savez vouloir » (applaudissements). Comment donc faire pour utiliser au mieux vos ressources, dans l'intérêt de votre avenir ?

Un homme extraordinaire, un des plus riches du monde, en même temps qu'un grand philanthrope, un homme qui, à 12 ans, rattachait les fils de coton dans une filature d'Écosse et à 18 ans dirigeait un important service dans les chemins de fer américains, un homme qui s'est juré de distribuer un milliard de sa fortune en œuvres utiles à la jeunesse et qui vient d'offrir à la France 50 millions, M. Carnegie, va nous répondre. Dans un livre où il donne des conseils aux jeunes gens qui veulent faire leur fortune, il a écrit ceci : « Quand vous aurez choisi une profession, efforcez-vous de l'exercer mieux que les autres ». Faire mieux que les autres, me direz-vous, c'est une règle de conduite plus facile à retenir qu'à pratiquer. Moins difficile que vous ne le croyez, mes amis ; mais, pour y arriver, il faut cultiver chez soi-même, développer avec persévérance et surtout, utiliser trois qualités dont la réunion chez une même personne constitue l'homme supérieur dans n'importe quel métier.

Laissez-moi vous les indiquez rapidement.

En première ligne, je place l'intelligence ; cette intelligence qui voit et réfléchit, qui observe et qui applique, sans elle l'homme est une machine moins résistante que les autres. Cette qualité, il faut à tout prix la développer chez vous. Pendant cette première étape de la vie, les années qui vous séparent du service militaire, vous ne pouvez raisonnablement aspirer qu'à devenir d'excellents ouvriers, mais cela vous pouvez et vous devez l'être. Il faut qu'au moment de votre départ pour le régiment, la maison qui vous emploie vous voie partir avec regret, il faut, à ce moment, posséder assez votre métier pour pouvoir le reprendre sans peine après deux ans d'interruption. Il faut

aussi que plus tard, quand vous serez appelés à commander, votre supériorité professionnelle soit indiscutable pour que votre autorité soit indiscutée. Pour cela, regardez mieux autour de vous, chez les plus habiles de vos anciens, observez et questionnez-les, ils en seront flattés et vous vous instruirez (applaudissements).

Dans vos heures de loisir, avec vos camarades d'école, causez de votre profession, échangez les connaissances acquises chaque jour, et surtout demandez à l'Association des Anciens, à ses cours du soir, le supplément d'instruction qui vous sera nécessaire. On apprend toute sa vie, surtout à une époque comme la nôtre, où tout se transforme d'un jour à l'autre, où nul, aujourd'hui, ne peut prévoir les merveilles que la science et le genre humain produiront demain. Dans cette École, on vous a surtout appris à apprendre, c'est par le travail continuel de votre esprit que vous acquerrez cette intelligence non seulement des choses, mais aussi des hommes, qui seule fait les chefs et permet la réussite (applaudissements).

Mais être intelligent, instruit, posséder à fond son métier, tout cela ne serait pas assez, si vous n'avez pas en même temps, et l'activité qui fait produire et la volonté qui fait persévérer. Il vous faut l'énergie ; l'énergie physique pour suffire à la tâche de chaque jour, et surtout l'énergie morale pour travailler sans défaillance à votre instruction, pour résister au découragement, à la tentation de substituer une partie de plaisir à une journée de travail, pour résister aussi aux mauvais conseils, aux entraînements dangereux où l'on essaiera de vous entraîner…

Certes, je ne vous ferai pas l'injure de supposer un seul moment que vous puissiez devenir infidèles aux traditions, aux croyances de vos familles, aux enseignements de cette maison. Du reste, vous auriez trop à y perdre. Notre société moderne n'est pas tendre pour ceux qu'elle appelle des renégats. En revanche, on respecte presque toujours des convictions sincères, quand ces convictions sont appuyées et certifiées par les actes. (L'incohérence entre les actions et les paroles n'est une formule qu'en politique). (rires).

Vous êtes chrétiens, pensez et conduisez-vous en chrétiens, à l'atelier comme ailleurs, vous serez respectés et estimés même de ceux qui ne pensent pas comme vous et, par votre exemple, vous rendrez meilleurs ceux qui vous entoureront ; les quelques plaisanteries qui pourraient vous être adressées partiront de si bas qu'elles ne pourront pas vous atteindre (applaudissements).

Mais précisément, ce titre de chrétien vous oblige à un redoublement d'énergie pour rester ce que vous êtes : des jeunes gens travailleurs, honnêtes et sobres, en un mot pour soigner votre réputation. Comme chrétiens, c'est un devoir ; dans l'intérêt de votre avenir, c'est une nécessité. L'estime de ses concitoyens est une chose dont on ne peut se passer ; obtenez-la jeunes, il est bien probable que vous la conserverez toute votre vie.

Avoir l'intelligence et l'énergie, c'est beaucoup déjà, ce n'est pas encore assez. Munis de ces deux qualités seulement, vous pourrez réussir comme ouvriers, peut-être comme contremaîtres, comme directeurs ou patrons, j'en doute. Le jour où vous aurez à commander, à manier des hommes, vous serez tout étonnés de voir, malgré vos efforts, votre personnel peu attaché à vous, votre clientèle souvent infidèle et votre chiffre d'affaires difficile à maintenir. À côté de vous, un concurrent, avec un outillage pas meilleur que le vôtre, avec une intelligence et une activité qui n'atteindront peut-être pas la vôtre, réussira pleinement, aura un personnel de choix, bien attaché à sa maison et, chaque année, gagnera du terrain sur vous ; que vous manque-t-il donc ? Il vous manque d'être aimé par lui. Or, pour être aimé, mes chers amis, il n'y a qu'un moyen, c'est d'être bon. La bonté, voilà la troisième qualité qu'il faut avoir pour obtenir la vraie, l'absolue réussite. La bonté, éclairée par l'intelligence et guidée par l'énergie, est une des plus grandes forces que l'on puisse posséder, c'est peut-être la plus nécessaire si l'on est appelé à conduire des hommes (Très bien).

Il faut donc l'avoir cette bonté qui excuse tout ce qui est excusable, qui pèse ses mots et ses arguments, qui double par son sourire le prix de ce qu'elle donne et par des paroles réconfortantes sait rendre moins dur un refus obligé. Cette bonté qui tient compte autour d'elle des services rendus, sait mettre au jour les mérites cachés et encourager les bonnes intentions, aussi bien que relever les hommes, sans les décourager, d'une défaillance momentanée. La bonté est un des principaux devoirs du chrétien, l'essence même de notre religion : pour l'homme qui a besoin des autres hommes, c'est une suprême habileté. Si vous êtes bons pendant votre jeunesse, vous vous ferez des amis sincères, plus tard vous acquerrez de fidèles dévouements ; or, amitiés et dévouements sont indispensables à qui veut réussir (très bien).

C'est aussi le meilleur moyen d'être heureux, car dans ce monde, mes amis, on est heureux surtout par le bonheur que l'on procure aux autres (applaudissements)

Efforcez-vous donc d'être bons, mes chers enfants, car on peut toujours le devenir. C'est, du reste, une des plus belles qualités de notre race stéphanoise, où l'on peut dire que la bonté est dans le sang. (applaudissements). Il vous est donc plus facile qu'à d'autres de la développer dès vos jeunes années : dans votre famille vis-à-vis de vos frères et de vos sœurs et aussi vis-à-vis de vos camarades. Les joies que vous en retirerez-vous paieront largement des efforts qui vous avez pu faire.

Intelligence, énergie et bonté, voilà donc, mes amis, les trois vertus sociales que tout homme doit s'efforcer d'acquérir s'il veut arriver. Regardez autour de vous parmi ceux que vos parents vous ont appris à respecter ; et il est inutile d'aller chercher bien loin dans cette salle ; tout près de vous, n'est-il pas des hommes dont le nom vient de suite sur vos lèvres ? des hommes que vous connaissez et que vous aimez, auxquels vous voudriez ressembler plus tard. Est-ce que ces hommes-là ne vous paraissent pas les vrais modèles à suivre, précisément parce que vous les voyez parés de cette triple auréole de l'intelligence, de l'énergie et de la bonté ? (très bien).

Soyez intelligents, soyez énergiques et soyez bons, mes chers amis, et je vous garantis le succès. Vous deviendrez des hommes habiles dans votre profession, estimés et aimés. Deviendrez-vous riches ? Cela, c'est le secret de la Providence. Si, par richesse, vous entendez la grande fortune, il est possible que quelques-uns parmi vous l'obtiennent, - je souhaite que cette fortune ne leur arrive ni trop tôt, ni trop vite, elle serait bien fragile…

Mais, si par richesse nous entendons la vie de chaque jour, facile pour vous et les vôtres, l'avenir assuré, la possibilité de faire du bien autour de vous, de donner à ceux qui vous sont chers un bien-être légitime, de procurer à vos fils l'éducation et une instruction supérieure à celles que vous avez reçues vous-mêmes ; cette richesse-là vous pouvez et vous devez tous l'obtenir. Dans ma carrière d'industriel, j'ai vu bien souvent des hommes capables manquer pour un travail difficile, intellectuel et lucratif, je n'ai jamais vu ce travail lui-même manquer, ni complètement ni longtemps.

La masse des travailleurs est nombreuse, l'élite est bien petite.

Vous, mes chers amis, vous serez de l'élite, vous serez de ce petit nombre d'hommes de choix que chaque chef d'industrie s'efforce de former et de conserver comme une réserve précieuse pour les travaux de l'avenir. Cet avenir, je le crois brillant pour Saint-

Étienne, cette ville industrieuse qui offre tant de ressources et tant de débouchés au travailleur habile. Vous avez eu le bonheur de naître à une époque qui voit des miracles, où chaque jour un nouvel horizon inconnu la veille s'ouvre à l'activité du chercheur.

Vous êtes, par vos origines, de ceux qui sont appeler à participer à ce développement magnifique de l'esprit humain et à en profiter dans une large part ; j'ai la conviction que cette tâche ne vous effraie pas, que vous saurez la remplir et vous montrer toujours dignes de vos familles et de vos maîtres. Tous nous comptons sur vous, tous nous sommes prêts à vous aider de toutes nos forces et nous n'aurons pas de plus grande joie que de vous voir un jour faire honneur à notre Saint-Étienne, honneur à notre Patrie (applaudissements répétés) ».

Discours de Joseph Leflaive aux Parents d'élèves et élèves lors de la distribution des prix le 3 août 1908.

(Association scolaire professionnelle, *7e Assemblée générale, 20 novembre 1910*).

« Nous devons vous entretenir d'un sujet qui vous touche avec un égal intérêt, qui fait l'objet de nos soucis communs de tous les jours ; je veux dire la question de l'apprentissage, question vivement controversée depuis quelque temps, terrain dans lequel s'enfonce trop rarement la pioche de tous ceux qui ont cependant le plus grand intérêt ou le plus immanent devoir de cultiver la pépinière de l'industrie.

Depuis quelques années, en effet, tous ceux qui touchent aux questions industrielles et sociales se sont mis à pousser ce cri d'effroi : « L'industrie se meurt !... Il n'y a plus assez d'ouvriers de profession !... certains spécialistes vont disparaître ! il n'y a plus d'apprentis !... » La découverte est singulière en vérité ! toute l'échelle sociale s'est mise à répéter à l'unisson le funèbre couplet. Un ministre s'est fait apporter les statistiques du fond des cartons ; il a découvert qu'au maximum un ouvrier sur 10 apprenait son métier suivant les méthodes rationnelles.

Des syndicats patronaux jusqu'alors assez imprévoyants sur ce point, en ont rejeté la cause sur les lois dont quelques-unes assez récentes ; mais le mal est plus ancien.

Certains syndicats ouvriers ont laissé voir, de leur côté, qu'ils exerçaient sous ce rapport une véritable tyrannie étouffant dans l'œuf la race des ouvriers habiles.

Des industriels constatèrent individuellement qu'ils n'avaient rien préparé en vue de renouveler ou augmenter leur personnel ; des ouvriers s'aperçurent qu'à l'âge de 20 ans, leurs enfants qui n'avaient rien fait de précis depuis leur sortie de l'école primaire, étaient inaptes à gagner leur vie ».

Discours prononcé le 30 juillet 1911, à la Distribution des Prix par Monseigneur Déchelette, évêque titulaire d'Hiérapolis, auxiliaire du Cardinal Coullié, archevêque de Lyon

(Association scolaire professionnelle, *8e Assemblée générale, 12 novembre 1911*).

« Mesdames, Messieurs, Mes chers Amis,

Je n'ai pas hésité à accepter la gracieuse invitation qui m'a été faite de venir présider cette solennelle distribution des prix.

J'étais heureux de trouver encore une fois l'occasion d'encourager une œuvre que je n'hésite pas à proclamer l'une des plus intéressantes de la ville de Saint-Étienne.

Il m'est très agréable de voir rassemblés ici, comme en une famille, tous ceux qui l'aiment et la servent à des titres divers, je veux dire ceux à qui elle fait du bien et ceux qui lui font du bien.

[…]

C'est l'honneur des catholiques de Saint-Étienne d'avoir collaboré à cette œuvre, en répondant généreusement à l'appel qui leur fut adressé en 1882, pour créer ici un enseignement professionnel catholique (applaudissements).

C'est leur honneur aussi de n'avoir rien négligé pour faire de cette œuvre une œuvre originale, solidement constituée, répondant parfaitement aux exigences et aux ressources de la ville de Saint-Étienne.

Ils auraient pu se contenter de reproduire simplement ce qui s'était fait ailleurs. Mais ils se sont souvenus que les organisations les plus vivantes et les plus durables sont celles qui s'adaptent le mieux au milieu pour lequel elles sont faites.

De là cette conception de votre œuvre, qui lui est spéciale : former vos jeunes apprentis, non point à l'aide d'un outillage industriel fonctionnant dans l'intérieur de l'École, mais à l'aide des grands ateliers du dehors, largement et généreusement ouverts à vos travaux. Avec ses industries si multiples et si variées, Saint-Étienne se présentait à vous comme un champ de travail incomparable. Vos fondateurs, par la plus heureuse des inspirations, mirent cette confiance en ceux qui représentent dans cette cité la grande industrie ; cette confiance ne fut pas trompée ; dès la première heure, l'École Professionnelle trouva auprès d'eux la collaboration la plus large et la plus précieuse (applaudissements).

Cette méthode était nouvelle, aux yeux de quelques-uns elle paraissait hardie, même aventureuse. Ceux qui ne craignirent pas de l'appliquer montrèrent autant de décision que d'esprit d'initiative. Je crois qu'il est bon de ne pas les oublier et je vous demande de profiter de notre réunion pour leur payer leur tribut de notre gratitude. Messieurs, nous ne louerons jamais assez ceux des nôtres qui se révèlent comme précurseurs, comme des maîtres dans l'art de susciter et de faire prospérer des œuvres nouvelles. Ce sont des vaillants, qu'il faut saluer comme on salue les capitaines qui, sur le champ de bataille, savent entraîner le soldat et le conduire à la victoire (longs et vifs applaudissements).

Chers jeunes gens, il y a là pour vous une leçon. Parmi les qualités qu'on efforce de développer en vous, l'esprit d'initiative tient une grande place. N'oubliez jamais que c'est à lui qu'est due votre chère École et que c'est lui encore qui préside à son développement (applaudissements).

On vous considère à juste titre comme une élite. On veut faire de vous des hommes, des « Sommités professionnelles », selon le mot si expressif de celui d'entre vous qui me complimentait tout à l'heure, des citoyens utiles à leur pays, des chrétiens convaincus et énergiques, capables de défendre l'Église (applaudissements).

Vous ne répondrez à ces espérances que si vous sortez de votre École, vraiment armés pour les luttes de la vie, et après y avoir pris l'habitude de mettre en œuvre toutes les ressources qui sont en vous.

L'avenir s'ouvre devant vous. Il sera ce que vous le ferez, par votre travail, par vos efforts, par votre énergie.

Nous sommes à une époque où la lutte pour la vie prend, dans toutes les branches de l'activité humaine, une intensité chaque jour croissante. On ne peut se faire une place et s'y maintenir qu'au prix d'un perpétuel labeur et d'une fermeté sans cesse renouvelée (applaudissements).

Pour vous exciter à mener comme il faut ce bon combat, vous vous rappellerez qu'en la personne de vos maîtres et des bienfaiteurs de votre École, vous avez connu et admiré des hommes d'initiative et de caractère. Vous aurez à cœur de les imiter et de marcher sur leurs traces. Vous vous rappellerez qu'ils ont puisé le secret de leur force dans l'ardeur de leurs convictions chrétiennes, et, à votre tour, vous demanderez à ces principes qui sont les vôtres, l'inspiration de ces vertus qui honorent la vie aux yeux de Dieu et aux yeux des hommes (applaudissements).

Je préside votre distribution de prix à la veille de journées mémorables pour Saint-Étienne. Demain commenceront, ici même, les travaux de la « Semaine Sociale de France ». Le temps me manque pour vous faire saisir la haute portée de cette institution : je me borne à vous dire qu'elle est l'œuvre de catholiques d'ardente foi et de vaillant dévouement. Ces maîtres qui parleront, ces auditeurs qui se presseront autour de leur chaire, s'appliqueront à étudier, à la lumière de l'Évangile, l'un des plus complexes, l'un des plus difficiles problèmes de l'heure présente, la question sociale.

Eux aussi, certes, sont des hommes d'initiative ! Avec vous, Messieurs, je veux dès ce soir les saluer, en les remerciant de donner à notre jeunesse de si beaux exemples.

Un jour Pie X, recevant de jeunes Français leur disait : « Vous êtes, mes chers amis, les fils des saintes espérances ; vous nous préparez un renouveau chrétien ».

Je suis heureux de vous faire l'application de ces augustes paroles.

Oui, nous plaçons en vous les plus belles espérances, parce qu'ici votre formation intellectuelle et morale se fait dans les plus heureuses dispositions, sous la direction de

maîtres très éclairés et très dévoués, avec l'appui de bienfaiteurs choisis. Cette École nous prépare sûrement une jeunesse d'élite, et cette élite est notre espérance pour demain.

Je suis venu ici ce soir afin de l'encourager et de la bénir ! (applaudissements prolongés) ».

Discours prononcé le 30 juillet 1912, à la Distribution des Prix de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne par Marc Finaz, banquier

(Association scolaire professionnelle, *9e Assemblée générale, 10 novembre 1912*).

« […]

Les services qu'a rendus l'École professionnelle à la cause du Travail, dans notre laborieuse cité, ne se comptent plus. La question de l'apprentissage se posait avec une acuité angoissante dans notre société. L'usage de plus en plus répandu des machines à grand rendement réduit l'emploi de la main-d'œuvre courante, tandis que leur perfectionnement exige un plus grand nombre d'ouvriers habiles et spécialistes. Les corporations de l'ancien régime n'étaient plus là, avec leurs règlements un peu étroits, peut-être, mais assez bien adaptés aux besoins économiques de l'époque. Leur principe reposant sur l'éducation de l'ouvrier dans un métier déterminé où il devait parcourir certaines étapes était sage ; elles n'ont pas peu contribué à la prospérité de la France de jadis et au bon renom de ses produits.

Dans la fièvre de travail, dans la poussée prodigieuse qui transforme la France du XIXe siècle, au sein de l'âpre lutte à la fois économique et sociale que les Anglais ont définie en quelques mots : « le struggle for life », l'ouvrier, que la Révolution, fidèle à son principe de l'individualisme, a isolé, se trouve réduit à subir dans son intégrité la loi de l'offre et la demande : cette loi, particulièrement dure à ceux qui n'ont que leurs bras et leur bonne volonté. L'ouvrier sent alors sa condition rabaissée, il s'aigrit, et, par son inaptitude à un labeur de choix, vient compliquer la question sociale.

Donner à cet ouvrier une instruction, d'une vague individualité en faire une force, et, dans notre société, il n'est pas de force qui ne s'utilise, c'est lui assurer l'avenir, c'est

même préparer en lui cette évolution qui, pour peu qu'il soit bien doué et travailleur, fera de lui un contremaître, un patron. Notre ville de Saint-Étienne vous offre assez d'exemples de ces ascensions parfois rapides !

Tandis que cette question de l'apprentissage faisait l'objet de nombreuses discussions et dissertations, un homme doué d'un grand cœur et animé de cette charité chrétienne qui ne connaît pas les obstacles et les réduirait tous les uns après les autres à travers le monde, si seulement on la laissait libre d'agir, un homme se mettait au travail, modestement, sans bruit. Il se dit que, puisque la société moderne n'exigeait plus de l'ouvrier le chef-d'œuvre, clef de la maîtrise, lui créerait ce chef-œuvre, et non pas de ceux qu'on admire puis qu'on relègue dans un musée, mais de ceux qui vivent et se renouvellent sans cesse. De cet effort votre école est sortie.

Elle a atteint le but de son fondateur, mais elle tend toujours davantage vers la perfection. Ses cours sagement divisés, son instruction technique dans des ateliers où l'on fait en sorte que rien n'échappe à l'apprenti de ce qui peut lui être utile, ses professeurs éclairés, et, par-dessus tout, une direction vigilante s'appliquant aux moindres rouages si délicats d'une école, tous ces éléments font de l'École Professionnelle de la rue Sainte-Barbe un organisme harmonieux et fort. Grâce à elle, notre région a résolu en partie la crise de l'apprentissage. Alors que la plupart se contentaient de gémir, M. l'Administrateur agissait.

Depuis trente ans, des centaines de jeunes gens se sont succédés sur ces bancs, plus ardents, plus studieux d'année en année, encouragés par les résultats acquis et l'exemple des anciens, dont beaucoup avaient su s'élever et criaient à leurs jeunes camarades : « *labor improbus omnia vincit* ».

Car, une autre vertu de l'École professionnelle, c'est de maintenir la solidarité entre tous les anciens sortis de ses rangs. Un lien invisible mais qui unit l'ouvrier, l'employé qui débute, à celui qu'une pratique déjà longue de son métier a su mettre en vue, et, plus haut, au contremaître, au patron qui, se souvenant des conseils et des encouragements paternels qui leur furent prodigués à l'École, considèrent comme un devoir plus particulier de mettre leur expérience au service de leurs jeunes camarades.

Vous, mes chers amis, qui bientôt entrerez dans le stade pour y lutter et y conquérir une situation que vous voudrez toujours meilleure, vous vous élancerez vers le but

avec confiance, les yeux fixés sur vos anciens, pareils à ces coureurs antiques qui, sans s'arrêter sur le chemin qui leur était tracé, se passaient de main en main la torche flamboyante, et possédaient ainsi tour à tour la lumière qui réconforte et qui vivifie.

Mais, ce flambeau des Hellènes, symbole de la Science que les générations transmettent aux générations, ne saurait suffire à des jeunes gens chrétiens : sa flamme est trop pâle, les lueurs qu'elle projette, trop incertaines. L'ombre victorieuse la force parfois à reculer, à se réduire. La foi, elle, brille toujours. Sans doute il est beaucoup de gens, vous en rencontrerez à chaque pas, qui ont un bandeau sur les yeux et ne voient point. Forts des principes que vous aurez acquis ici, vous les écarterez résolument quand ils s'attaqueront à cette religion catholique qui a fait la force et la grandeur de la France, fille aînée de l'Église.

Surtout, vous ne subirez pas la contagion des mauvais exemples qui défileront sous vos yeux. Dites-vous bien que vous êtes une réserve, une élite : comme tels, vous devez rester fermes au milieu du flot montant de l'irréligion et de l'immoralité, inébranlablement attachés à la foi de vos Pères. Cette foi grandit, élève au-dessus d'eux-mêmes ceux qui la gardent dans leur cœur, où elle brûle comme la lampe sacrée du sanctuaire. Vous serez de belles et nobles figures.

Bien plus, vous serez des apôtres, chacun dans votre sphère. Une vie d'ordre et de dignité prêchée par elle-même, attire presque toujours et souvent retient et convertit. Souvent aussi, un mot dit à propos agit secrètement et porte ses fruits.

Chrétiens, non seulement dans votre vie intérieure, mais aussi dans vos discours, vos actes, vous en serez plus heureux. Si la foi ennoblit le travail, elle l'adoucit, le rend plus facile à supporter, car elle apporte avec elle la paix, cette paix du cœur, le bien le plus précieux qui soit pour l'homme.

Votre École Professionnelle vous donne donc une instruction technique excellente, une forte éducation religieuse. Elle est en même temps pour vous une grande famille où ceux qui ont assumé la noble tâche d'être vos éducateurs veillent sur vous avec une sollicitude inlassable. Cette sollicitude vous suit à chaque pas, le long de vos années d'études, et ne vous abandonne point ensuite, puisque M. Barlet, qui a le bras très long, grâce aux services qu'il a rendus et qu'il rend encore à tous les patrons, grâce aussi à cette bonté souriante à laquelle nul ne saurait résister, M. Barlet s'occupe activement

de placer ses chers jeunes gens. À ses côtés, une association de commerçants, d'industriels, guidés par un président au zèle infatigable, lui facilitent la tâche. Près d'un millier d'anciens élèves ont ainsi trouvé un emploi par leurs soins dévoués.

Et, mes chers amis, quand une institution, non seulement utile, mais nécessaire, voit à sa tête des hommes qui, joignant à une intelligence clairvoyante les inépuisables trésors du cœur, n'ont qu'une pensée, qu'un but, se dévouer, et encore se dévouer ; quand, regardant en arrière, elle voit se dérouler le spectacle réconfortant de trente années dont chacune ajoute au succès de la précédente, cette institution peut être fière de son rôle et ne pas juger trop ambitieuse pour elle la devise « *quo non ascendam* ? ». Dans notre petite patrie du Forez, parmi les mille bruits d'une grande ville en pleine activité, vous vous préparez à être des hommes utiles, je veux dire de bons Français et de bons chrétiens. Vous allongerez ainsi d'une page précieuse le palmarès de l'École Professionnelle, au fronton de laquelle je crois voir resplendir ces mots : « *Virtus et labor* ». »

Discours prononcé le 30 juillet 1913, à la Distribution des Prix par Monsieur Jean Mazodier, avocat

(Association scolaire professionnelle, *10e Assemblée générale, 30 novembre 1913*)

« Il n'y a pas d'amitié qui m'honore davantage que celle de l'homme éminent qui dirige et administre l'École Professionnelle libre depuis sa fondation ; il n'y a pas d'amitié qui me soit plus chère que celle de l'ingénieur hors pair qui préside avec sa maîtrise accoutumée l'Association Scolaire Professionnelle. Aussi, lorsqu'ils sont venus ensemble me demander de présider cette cérémonie et d'y prendre la parole, j'ai cédé avec empressement au désir de les satisfaire. À la réflexion, j'ai compris trop tard que j'avais eu tort d'accepter cet honneur. Ma place ici devait être dans le rang des nombreux amis de l'École qui se font chaque année une joie d'applaudir à ses succès toujours croissants. La parole devrait être réservée à tour de rôle à chacun des grands industriels ou commerçants qui sont les vrais patrons de cette institution et qui, mieux que personne, sont capables de donner, en cette occasion solennelle, avec leur autorité faite d'expérience, la dernière leçon de l'année. Paraissant ici à leur place, je déplore

que leur compétence soit aujourd'hui muette. Puisse mon regret, qui est aussi le vôtre, être par eux pris en considération à l'avenir et, dans l'espoir que votre vœu sera exaucé, vous écouterez avec indulgence la seule recommandation que je voudrais très brièvement vous adresser.

Je vous invite tous, messieurs, vous surtout mes jeunes amis, à exalter en vous un sentiment qui, bien inspiré, doit être une vertu : la fierté.

La fierté est odieuse quand elle est la forme arrogante et hautaine de l'esprit d'orgueil. Sous cet aspect, on a mille fois raison de médire d'elle. Le moi est toujours haïssable ; il ne l'est jamais autant que lorsqu'il se dresse avec insolence pour le plaisir de dominer et pour se parer d'avantages dus le plus souvent au caprice de la fortune ou au hasard de la naissance. Être fier parce qu'on a des aïeux ou parce qu'on a hérité de la richesse, c'est se glorifier du mérite d'autrui, c'est se draper avec fatuité d'un uniforme d'emprunt.

On a le droit, au contraire, d'être fier d'avoir des aïeux, quand on continue leurs traditions et que, pour rester digne d'eux, on s'impose à leur exemple une discipline supérieure aux devoirs vulgaires. On peut même être fier de sa fortune quand on l'a acquise ou augmentée légitimement, alors surtout qu'on sait en faire un généreux usage. On a le droit d'être fier dans toute condition lorsqu'on demeure au niveau du devoir. Tous, nous connaissons des pauvretés fières devant lesquelles nous aimons à nous incliner très bas et c'est sans doute en présence de l'héroïsme obscur des humbles que la gloire elle-même s'efface respectueusement.

La fierté est donc légitime lorsqu'elle est le reflet d'une conscience satisfaite et d'une dignité respectée. L'honnête homme doit être fier de son honnêteté. Il porte haut la tête parce qu'aucun opprobre ne pèse sur son front. Il ne cherche pas, d'ailleurs, à dominer le prochain ; il se tient seulement au-dessus des bassesses et des vilenies et n'a de dédain pour personne.

Il faut cependant apporter un correctif à cet éloge de la fierté. Parlant à des croyants, résolu à ne jamais rien dire qui ne s'accorde avec la pure morale catholique, je proclame très haut qu'avant d'être fier, il faut être humble. La fierté païenne est orgueilleuse fatalement parce qu'elle accorde à l'homme tout le mérite de sa vertu. Il y a, au contraire, dans la fierté chrétienne, un support de modestie et de défiance de soi

qui ne doit jamais faire défaut. Pénétrés de la doctrine de la grâce, nous savons faire remonter à Dieu la source de tout le bien qui est en nous et jusque dans l'effort volontaire qui nous grandit, nous sentons la main miséricordieuse et serviable qui, surnaturellement, nous élève au-dessus de l'humaine faiblesse. Telle fut, dès l'origine, l'attitude des glorieux et sanglants témoins du christianisme ; telle fut, à toute époque, la physionomie des saints et c'est un éclat de victoire que la splendeur de leur foi a fait briller dans leurs yeux ; telle enfin doit être dans le monde appelé à nous juger notre marque distinctive et, en quelque sorte, l'air de famille qui nous distingue.

Loin de moi, mes chers amis, la pensée de conseiller à aucun de vous l'apparence irritante d'une bravade inutile. L'ostentation est le signe de la fatuité qui est elle-même la caricature de la noble fierté. Ne cherchez jamais à offusquer personne et gardez-vous des vaines manifestations qui ne provoquent que du scandale et du tapage. Pour être fiers dans la mesure où il faut l'être, il suffit de ne jamais cacher ce que vous avez le droit d'étaler au grand jour et de faire montre d'une conduite qui publie vos convictions.

Commencez de bonne heure à vous comporter ainsi. Et d'abord, faîtes-vous un titre d'honneur d'appartenir à cette école. Ne dites pas seulement que vous êtes venus y chercher, avec un enseignement justement renommé, le moyen infaillible de vous élever à une situation supérieure. Sachez déclarer aussi que vous avez premièrement demandé à cette pieuse maison l'éducation religieuse dont, avant tout, vous avez besoin. Mieux que par des paroles, par des actes, par le bon renom qui doit vous suivre partout, montrez déjà que vous appartenez à une élite et que vous êtes des meilleurs parmi les bons parce que vous êtes des écoliers catholiques.

Lorsque vous pénétrerez à l'atelier, à l'usine ou au bureau, continuez à être par tout votre extérieur une enseigne vivante des doctrines qui règlent votre conduite, jusque dans les milieux hostiles on vous respectera dans la mesure où vous aurez affirmé tranquillement la sincérité ardente de vos convictions. Le respect humain est un hommage honteusement rendu à l'impiété ; lorsqu'une fois la lâcheté lui a donné ce gage, l'irréligion se croit maîtresse et exige toujours de plus graves complaisances jusqu'à la consommation suprême de l'apostasie.

Ne tardez pas à être fiers aussi de vous dévouer à votre tour à ces entreprises du zèle et de la charité qui se multiplient dans nos milieux catholiques. Combien d'entre elles

ont pris naissance dans votre chère école ou viennent y recruter leurs plus vaillants zélateurs ! Continuez cette glorieuse tradition et, à l'exemple de vos aînés, apprenez à la France entière que nous avons à Saint-Étienne une école professionnelle d'apostolat. Ambitionnez comme un titre de gloire d'appartenir à la phalange de ces militants qui se font une joie d'ajouter aux fatigues du travail quotidien les labeurs de la charité et du dévouement.

Ne craignez pas de concevoir de grands desseins et de vous laisser aller aux nobles désirs. Pensez à la famille que vous fonderez plus tard, au foyer que vous édifierez peu à peu de vos propres mains. Ayez à l'avance pour ceux qui vivront avec vous et qui vous succéderont un jour, l'ambition d'être des chefs respectés et aimés, ayant conscience de leur autorité parce qu'ils en connaissent les responsabilités, capables de transmettre à leur descendance des traditions inflexibles, un honneur intact, des croyances fidèles, un sang pur capable, de génération en génération, de faire battre toujours de nobles cœurs.

Ces sentiments de vaillance et de fierté ne sont pas encore, mes chers amis, aussi généralement professés qu'il le faudrait dans nos familles catholiques. À dire vrai, ils sont cependant moins rares qu'autrefois et vous aurez moins de mérite à les montrer que n'en ont eu vos aînés. Le temps n'est pas loin où, par suite d'une sorte de mollesse ou de prudence excessive, la profession de catholicisme ne se faisait guère qu'à l'ombre des églises ou dans le huis-clos de la famille. Il y avait même des catholiques qui se cachaient presque pour aller à la messe. Il y en avait plus encore qui n'osaient pas envoyer leurs enfants dans les écoles religieuses et qui avaient peur de saluer un prêtre dans la rue ou de lire publiquement un bon journal.

Grâce à Dieu, nous semblons devoir être bientôt guéris de cette pusillanimité déshonorante. La persécution a eu, comme toujours, pour résultat de galvaniser l'ardeur des apôtres et de tirer les somnolents de leur torpeur. Nos cœurs se sont émus à voir nos congrégations dispersées, nos écoles fermées, les biens de nos églises confisqués, nos prêtres voués à la misère, nos morts eux-mêmes dépouillés de leurs fondations par ceux que Barrès a si justement appelés les détrousseurs de cadavres. Les organisateurs de l'apostasie nationale s'étaient imaginés que, devenus maîtres absolus du pouvoir, il leur suffirait d'une dernière campagne de violence pour ruiner à jamais l'Église de France par le schisme et par la misère. Et voilà que cette même

Église, après avoir donné au Souverain Pontife le plus admirable témoignage d'obéissance dont l'histoire fasse mention, trouve déjà une première récompense de sa docilité et de son désintéressement dans un renouveau vraiment miraculeux. Il semble qu'une pluie de grâces célestes ait rafraîchi le sol de la France chrétienne dévasté par le feu de la persécution. Nous assistons à une germination extraordinaire d'œuvres nouvelles qui ont surexcité l'activité des fidèles et ranimé l'ardeur des tièdes. Et ce qui est le plus encourageant c'est de voir que partout le branle est donné, au signal du prêtre, par une jeunesse croyante et vaillante qui, sur tous les points du pays, s'enrôle avec enthousiasme pour la nouvelle croisade.

Dans cette armée des soldats de Dieu, vos aînés, mes chers amis, ont déjà pris place et, dans le rang, la vôtre est prête. Ne tardez pas à l'occuper, bravement et fièrement. Nos œuvres de jeunesse, nos patronages, nos cercles d'études, nos sociétés de gymnastique, nos conférences de Saint-Vincent-de-Paul, nos congrès eucharistiques vous convient à l'étude, à l'action et à la prière. Vous êtes l'élite choisie qui est tout l'espoir de la France chrétienne pour rendre aux innombrables travailleurs qui les ont désertées la foi et les croyances nécessaires à leur salut. Jamais plus pressant appel ne fut adressé à de plus nobles cœurs pour une meilleure cause. Aucun de vous, j'en suis sûr, ne désertera ce devoir.

L'espérance sourit à votre allégresse juvénile et c'est comme un vent de victoire qui souffle dans votre drapeau. Les adversaires de notre foi ont perdu leur belle assurance. Les illusions d'un grand nombre commencent à se dissiper ; la faillite de la morale sans Dieu est ouvertement déclarée et la seule préoccupation de l'ordre social suffit à inquiéter ceux que la crise de l'autorité a pris au dépourvu. Combien d'incroyants envient notre discipline et commencent à avouer tout bas que nous sommes seuls à demeurer réfractaires aux ferments de dissolution qui précipitent la fin des sociétés corrompues.

N'avais-je pas raison, mes chers amis, de vous inviter à être fiers ? Fiers d'être soldats à l'heure de la bataille, fiers d'avoir à témoigner par la rectitude de votre vie la vérité éternelle des principes qui la gouvernent, fiers de prêter la main à votre mère, la Sainte Église, pour aider à sa défense, fiers d'avoir à vous dévouer pour le salut de vos frères et pour le salut de la patrie.

Vos bons parents, vos excellents maîtres, tous ceux qui ont usé leur vie et leurs forces à vous élever et à vous instruire, attendent de votre vaillance la réalisation des grands espoirs qu'ils sont en droit de fonder sur vous. Je veux, pour terminer, leur promettre en votre nom qu'ils seront fiers de vous ».

Saint-Etienne. Distribution de prix à l'École professionnelle des Frères, 1903.

(*Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 29 mai 1903).

« Une foule de parents et d'amis emplissait la grande salle du pensionnat Saint-Louis, à l'occasion de la distribution des prix aux élèves de l'École professionnelle libre, qui, à si juste titre, a su réunir depuis longtemps les sympathies de tout le monde industriel.

La cérémonie était présidée par M. Leflaive, le distingué directeur des forges et ateliers de La Chaléassière, président du comité protecteur de l'École.

A ses côtés, avaient pris place MM. Finaz et Araud, membres du comité ; MM. les curés de Saint-Etienne, Saint-Charles, Saint-Louis et la Nativité, le P. Anatole ; MM. les abbés Braly, Chapelon, etc. ; MM. Bréchignac, Lyonnet, Payre, Porte, Létang, Ollagnon, Désestrés, Thévenon, Montuclard, architecte, représentant l'Association amicale des Anciens élèves de l'école ; Martin, représentant la commission d'examens des passementiers.

Après l'audition d'un chœur varié et très bien interprété : « Le Combat naval », un élève a adressé au dévoué président du Comité protecteur de l'école, quelques paroles de remercîments.

Me Bonnet, avocat, a ensuite charmé l'assistance par un discours fort applaudi dont voici quelques extraits.

« Je vais, mes chers amis, en quelques mots simples et brefs, vous parler d'une vertu toujours nécessaire, mais plus indispensable aujourd'hui que jamais, le courage.

Et d'abord qu'est-ce que le courage ? C'est cette fermeté de l'âme qui fait que l'homme qui la possède marche vers son but sans défaillance sans se laisser arrêter par aucun

obstacle, quoique cela puisse lui coûter, et quelque insurmontables que puissent paraître les difficultés qui s'opposent à la réalisation de ses desseins.

Ne croyez pas que ce soit là une de ces vertus exceptionnelles qui sont exclusivement réservées aux héros et aux saints ; non, c'est une vertu que tout homme vraiment homme doit avoir, et dont il aura besoin toute sa vie ; il faut du courage pour faire le bien, il en faut pour travailler, il en faut dans la famille, il en faut dans la société.

L'homme n'est pas naturellement bon, quoi qu'en aient dit certains philosophes ; vous savez au contraire, et cela probablement par expérience, que nos instincts nous poussent au mal, vous savez par exemple qu'il suffit de voir défendre une chose pour avoir immédiatement envie de la faire ; cela vient de ce que, dans la chute originelle, la volonté a été plus atteinte que la raison ; la volonté est plus inclinée au mal que l'esprit à l'erreur. C'est cette tendance qu'il faut combattre.

Voilà, mes chers enfants, la lutte qu'il faut engager et dont il faut sortir vainqueur pour faire le bien. Cette lutte sera souvent pénible, mais avec du courage vous triompherez ; c'est que la volonté est une arme bien puissante, lorsqu'on s'en sert résolument ; ce qu'on peut faire avec la volonté stimulée par le courage. Il faut, pour s'en rendre compte, songer à ce dont on est capable lorsqu'on est poussé par la nécessité.

Ce courage dans la volonté, nous en avons besoin, toujours et dans toutes les circonstances de la vie. Il est nécessaire pour travailler, ce qui est d'ailleurs une façon de faire le bien, puisque c'est l'accomplissement d'un devoir. En effet, le travail est à la fois une nécessité matérielle et un précepte divin ; mais il répugne à notre nature, d'abord parce qu'il est pénible, et puis parce que c'est une obligation qui nous pèse, un joug que notre faiblesse voudrait secouer, une fatigue que notre lâcheté voudrait écarter.

C'est ce qui fait le mérite de celui qui ne se décourage pas ; de même que les heures sont une succession de minutes, la vie est une succession de détails ; c'est en accomplissant chacun de ces détails conformément à nos devoirs que nous mènerons une vie véritablement chrétienne. Le véritable courage est réfléchi ; il n'exclut pas la prudence, au contraire ; se rappelant que celui qui aime le danger y périra, il l'évite autant que possible. Quand il se trouve en face d'un obstacle, s'il se croit trop faible pour le renverser, il cherche le moyen de le contourner et d'atteindre son but quand

même et malgré tout ; et lorsque la prudence a été inutile, lorsqu'il faut en arriver à la lutte ouverte, il se décide promptement, mais sans précipitation, froidement, mais énergiquement et par l'action d'une volonté calme et réfléchie, surmonte toutes les difficultés qui voudraient arrêter sa marche victorieuse.

Il faut enfin du courage dans la société et même dans la famille. C'est que le contact du prochain va rarement sans blessures ; jusque dans la famille, on trouve des différences d'éducation, d'opinion, de sentiments, de caractères, d'humeurs, de goûts, de situation ; il est presque impossible que tout cela ne fasse pas naître des froissements : les uns sont blessés dans leurs sentiments, les autres dans leurs intérêts, les autres dans leur amour-propre.

« Il n'est pas d'enseignement complet sans exemples : aussi je veux vous montrer par des exemples que vous êtes à bonne école pour apprendre le courage, et ensuite comment Dieu se plaît à faire triompher les hommes vraiment courageux des situations en apparence les plus désespérées.

« Il y a quelque trente ans, la France traversait de bien dures épreuves, ensanglantée par une guerre cruelle, elle voyait chaque jour ses enfants tomber par milliers sous les obus et la mitraille. Si des hommes devaient, par leurs habitudes, désirer vivre en paix, loin de ces luttes meurtrières, c'était bien, semble-t-il, les religieux de tous les ordres et spécialement les Frères des écoles chrétiennes. Eh bien ! savez-vous ce qu'ils ont fait ?

Le 15 août 1870, au moment où l'année scolaire terminée, les Frères allaient pouvoir goûter un repos bien gagné, leur supérieur écrivait au Ministre de la Guerre :

« Monsieur le Ministre,

« Malgré les travaux de l'année scolaire, opérés sous les excessives chaleurs qui ont eu lieu pendant l'été, nos Frères veulent profiter du temps des vacances pour payer à la patrie un nouveau tribut de dévouement.

« En conséquence, Monsieur le Ministre, je viens mettre à votre disposition tous les établissements libres que nous possédons, tels que : Passy, Saint-Omer, Thionville, Dijon, Beauvais, Dreux, Lille, Reims, Lyon, Chambéry, Le Puy, Béziers, Toulouse, Marseille, Clermont, notre maison-mère, rue Oudinot, à Paris, etc., etc., et les maisons

et écoles communales que nous dirigeons dans toute l'étendue de l'Empire, pour être transformés en ambulances.

« Tous les Frères qui dirigent ces établissements libres et publics s'offrent pour prodiguer leurs soins aux malades et aux blessés qui leur seront confiés, etc. »

Naturellement, cette offre généreuse fut acceptée, et les Frères purent satisfaire cette soif de dévouement et de sacrifice dont leur cœur était plein ; voici ce que disait d'eux le rapporteur de l'Académie française (je ne cite que des pièces authentiques pour vous démontrer que je n'exagère rien) : « Ils se demandèrent, comment ils pourraient concourir à la défense du pays et soulager ses maux. Deux fibres vibrèrent à la fois dans leurs cœurs : celle du citoyen et celle du chrétien, deux vertus les entraînèrent : le patriotisme et la charité. Ils parurent sur tous les champs de bataille : à Dijon, à Alençon, à Pouilly, à Pontarlier, partout où l'on se battait, allant toujours au milieu du feu, le plus loin possible, pour ramasser nos blessés. »

Ce dévouement était tel que les Garibaldiens eux-mêmes criaient : « Vivent les Frères ! » et que les communards voulurent être soignés par eux.

Je vous ai dit tout à l'heure que le courage véritable était toujours accompagné de prudence et de sang-froid ; en voici un exemple frappant rapporté par un journal anglais, le Times, dans son numéro du 10 décembre 1870 : « Restent les Frères des écoles chrétiennes ; ils semblaient vraiment la vieille garde des infirmiers ; leur activité était prodigieuse.

« J'en ai vu un qui avait ramassé un obus, et comme un soldat lui criait de prendre garde, parce que cet obus venait justement de tomber et pouvait éclater, le Frère, au lieu de le jeter au plus vite, ce que neuf sur dix n'auraient pas manqué de faire, eut la présence d'esprit de le poser doucement à terre, avec autant de sang-froid que s'il se fut agi d'un œuf, et, se tournant vers nous, qui faisions au projectile une mine assez piteuse, il nous dit tranquillement qu'il est très dangereux de laisser tomber cela lourdement, parce qu'il y aurait alors explosion. »

Cet héroïque courage devait être plusieurs fois reconnu publiquement d'une façon éclatante. Le docteur Ricord, médecin principal militaire, dit un jour au Frère Beaudime : « Mon Frère, s'embrasse-t-on chez vous ? Et bien ! portez ce baiser à tous vos Frères et dites-leur qu'au nom de la France nous les remercions. »

Quelque temps plus tard, le même docteur attachait sur la poitrine du Frère Philippe, supérieur général, la croix de la Légion d'honneur en 1874 ; l'Académie française, chargée d'attribuer un prix à la personne qui s'était distinguée par le plus grand acte de dévouement devant l'ennemi, le décerna à l'Institut des Frères. Et pourtant, quelques années plus tard, Paris les chassait de ses écoles. Croyez-vous que cela ait diminué leur zèle et leur courage ?

Vous n'avez qu'à regarder autour de vous, voyez ce qu'ils ont fait, voyez ce qu'ils font encore, et vous verrez si leur zèle s'est amoindri. Leur courage ?

Je vous disais tout à l'heure que le respect humain était le plus terrible de nos ennemis, celui contre lequel il fallait le plus d'énergie, eh bien, la vie des Frères tout entière est une lutte et une victoire continuelle, contre cet ennemi, puisqu'à toute heure, à tout instant, le costume qu'ils ont revêtu affirme à la face de tous leurs convictions et leur loi.

Et si jamais l'heure des combats venait à sonner de nouveau pour la France, les Frères seraient encore au premier rang, prêts à secourir les blessés au péril de leur vie, et l'on verrait encore marcher côte à côte ces deux gloires de notre pays : le religieux et le soldat, l'un portant l'épée qui tue, l'autre portant la croix qui sauve.

Je dois maintenant vous montrer, et je terminerai par là, comment Dieu aime et récompense le courage. Il avait du courage, ce vieillard qui, après un instant d'hésitation causé par la conscience de sa faiblesse de septuagénaire, accepta, il y a vingt-six ans, la lourde tiare pontificale, et vous savez ce qu'il en est advenu ; cet homme, si frêle qui, d'après certains, ne devait pas supporter les fatigues du couronnement, est resté vingt-six années sur le trône pontifical, et il a été grand parmi les grands. Et ce qui semblait devoir opposer à sa gloire y a contribué plus que tout le reste ; c'était un vieillard débile, mais cela lui a permis d'être respecté et de se faire écouter de tous ; il n'avait plus de royaume, mais il semble qu'il était mieux dégagé de toute préoccupation terrestre, que n'étant plus roi de la terre, il restait plus exclusivement le vicaire de Dieu en ce monde.

C'est une noble figure qui vient de s'éteindre ; le grand pontife a traversé ces tristes dernières années comme la comète de ses armes traverse la nuit.

Mais les comètes disparaissent du ciel pour n'y plus reparaître, tandis que le souvenir de Léon XIII et de ses enseignements demeurera toujours dans le cœur des catholiques, surtout des catholiques de cette France qu'il aimait tant, et sur laquelle il doit maintenant veiller de là-haut.

Soyez encouragés par un si grand exemple. Vous avez, vous, la force physique et la jeunesse, et vous n'avez pas devant vous la situation désespérée qui semblait être celle de la Papauté au début du règne de Léon XIII ; au contraire, la lutte que vous avez à engager, c'est la lutte pour la vie qui attend chacun ici-bas, et vous êtes, mieux que beaucoup d'autres, armés pour cette lutte par les enseignements que vous avez reçus dans cette maison; luttez donc avec confiance ; marchez dans la vie la tête haute et le cœur plein d'espoir ; mais n'oubliez pas que je vous ai dit au début de cet entretien ce que je voudrais voir se graver dans vos âmes : vous ne triompherez que par le courage et par la volonté ; sachez vouloir. »

De longs applaudissements ont souligné le discours du jeune et sympathique avocat.

Puis, la lecture du palmarès achevée, M. le Président a terminé par ces paroles, adressées aux élèves :

« Mes chers amis, je ne veux ajouter qu'un mot qui sera le complément nécessaire de ce que vous venez d'entendre, c'est celui de notre grand pontife Léon XIII, quelques jours avant sa mort : Toujours debout ! Qu'il en soit donc ainsi pour toutes vos actions, soyez toujours debout, pour le bien, pour vos études et toujours debout pour tous vos devoirs. »

Conseil supérieur du Travail, Onzième session, novembre 1902, Paris, Impr. Nationale, 1903, p. 26-29.

« […]

M. de Montgolfier. — Je serais disposé à voter le vœu que l'on propose[1], mais à une condition, c'est que l'on s'entende bien.

Si vous demandez l'obligation pour l'apprenti, après avoir travaillé dans l'atelier, d'aller étudier des choses plus générales que celles qu'il y apprend, je ne puis qu'applaudir à ce désir, mais le patron ne saurait être responsable d'une obligation de ce genre qui serait imposée par une loi. Cette loi ne pourrait pas être appliquée.

Qu'est-ce qui se passe dans la pratique ?

Que faisons-nous dans nos usines quand un ouvrier vient nous dire : « Je voudrais que mon fils ait la même profession que moi ? »

Lorsque le jeune enfant a satisfait aux exigences scolaires, qu'il a quatorze ans, nous le prenons et le mettons pendant deux ans sous les ordres d'un contremaître qui en a soin et qui le dirige soit du côté de la mécanique, soit du côté de la forge, suivant que le père est mécanicien ou forgeron.

Le soir, quand il a terminé son travail, pendant quatre mois de l'année et trois fois par semaine, l'enfant est tenu d'assister à des cours qui durent une heure ou une heure et demie, et qui sont faits par nos ingénieurs ; on leur apprend le dessin, on leur donne quelques éléments de géométrie. Je répète que j'oblige tous les apprentis à assister à ces cours.

Eh bien ! je trouve de la résistance. Il y a des parents qui estiment que ces cours sont inutiles et donnent pour prétexte qu'ils sont éloignés des locaux où ils se font, quoique nous nous arrangions cependant pour qu'il y ait un cours dans chaque commune. Les parents viennent dire : « Notre fils sort de chez nous à huit heures, il ne rentre qu'à neuf heures et demie et nous sommes préoccupés de ce qu'il devient ; nous aimons mieux qu'il reste chez nous ». Malgré ces doléances, nous exigeons que cette

---

[1] Vœu relatif à l'obligation des cours professionnels.

instruction complémentaire soit suivie par nos apprentis, qui, en somme, s'en trouvent bien.

Je suis donc partisan des cours en dehors de l'atelier ; mais si le patron n'organise pas quelque chose lui-même, comment les imposerez-vous et que ferez-vous ?

Dans les grands centres, comme Saint-Étienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, nous avons des écoles professionnelles organisées sur une grande échelle et très subventionnées, qui sont ouvertes à tous ceux qui veulent bien venir le soir profiter des leçons des professeurs habiles et dévoués attachés à ces écoles. Mais je remarque que les jeunes gens qui ne travaillent pas chez nous et ne sont pas obligés par leurs patrons d'assister à ces leçons n'y viennent qu'en petit nombre. »

Voulez-vous les contraindre par une loi ? C'est ce que semblait dire M. Fontaine[2]. Alors, prenez garde : si vous obligez tous les pères de famille à envoyer leurs enfants aux écoles professionnelles du soir, le nombre de ceux-ci sera tellement grand que quel que soit le développement que vous donnerez à ces écoles, elles ne seront jamais assez vastes pour recevoir tous les apprentis.

Il ne faut pas se dissimuler une chose : les hommes ne naissent pas tous égaux ; on tenterait vainement de faire de l'égalité *a priori* ; il en est qui, par leur naissance, arrivent naturellement à des positions plus élevées ; il en est qui, grâce à la fortune acquise par leurs parents, grâce à l'instruction plus grande qu'ils ont pu recevoir, arrivent aussi forcément à des situations supérieures ; c'est un privilège que vous ne pouvez supprimer.

Dans l'atelier, il en est comme dans le monde. Tous les jeunes gens, tous les ouvriers ne sont pas destinés à être contremaîtres ; quels sont ceux qui seront appelés à diriger les autres ? Ce seront ceux qui, mieux doués, mieux élevés par leurs parents, vivant dans un milieu plus intelligent et ayant un peu plus d'aisance, auront su mieux profiter de l'instruction qui était à leur portée.

Si cette instruction devient obligatoire, je le répète, il n'y aura pas de place suffisante et vous vous heurterez à des impossibilités matérielles.

---

[2] Arthur Fontaine, directeur du Travail.

Dans ces conditions, je demanderai à M. le rapporteur[3] de vouloir bien nous donner quelques explications, car je ne crois pas qu'on désire se lancer dans des dépenses exagérées, ni qu'on puisse poser en principe que tous les jeunes gens de l4 à 18 ans seront reçus, le soir, soit de mathématiques, soit de géométrie, soit de dessin, de physique ou de chimie, et que tout cela sera, à la charge de l'État ou des communes.

Il faut nous borner, Messieurs, à ce qui est pratique, et nous contenter de formuler un vœu en faveur des éléments scientifiques donnés à l'apprenti, et de la création d'écoles professionnelles partout où l'utilité en sera constatée.

Nous devons, pour le moment, borner là nos désirs et repousser l'obligation dont personne ne pourrait assurer l'exécution ni prendre la responsabilité.

[…]

M. du Montgolfier. — Je ne veux pas laisser sans observation les paroles que vient de prononcer notre honorable collègue[4].

Les industriels ne peuvent pas prendre l'engagement que, en dehors de leur atelier les enfants iront suivre des cours dans des écoles professionnelles ou dans des écoles fondées par des syndicats ou toutes autres associations.

Nous ne pouvons accepter cette responsabilité, parce qu'il est impossible de savoir exactement si l'enfant suit ces cours. Quand un patron organise lui-même une école, il sait à quoi s'en tenir, mais comment voulez-vous qu'il puisse vérifier, en dehors de ce cas et quand il y a trois ou quatre écoles professionnelles, si ses apprentis suivent tel ou tel cours ; c'est pourquoi, à mon avis , l'obligation que vous désirez imposer peut être introduite dans un vœu, mais avec l'organisation actuelle du travail elle ne pourra pas avoir d'effet dans une loi ; vous n'arriverez jamais à ce que cette instruction en dehors de l'atelier soit profitable à tous ; elle le sera pour un certain nombre, pour ceux qui veulent arriver, et c'est là tout ce qu'exige l'intérêt même de l'industrie. Il n'est pas nécessaire que tous les apprentis suivent des cours professionnels, parce que tous, comme je l'ai dit déjà, ne sont pas appelés à devenir contremaîtres ou ingénieurs ; ceux-

---

[3] Edmond Briat.
[4] Edmond Briat.

là seuls seront distingués et élus que leur intelligence fera remarquer et qui auront participé avec plus de fruit à l'instruction générale mise à leur portée.

Je crois qu'il ne faut pas trop insister sur cette question de l'obligation, parce que, en pratique, vous ne pourrez la réaliser. Quant à moi, je repousse toute responsabilité au sujet des jeunes gens qui seraient censés aller dans des écoles que je n'aurais pas organisées et sur lesquelles je n'aurais pas d'action.

M. Briat. — Nous demandons simplement à l'industriel s'il veut consentir à dire : Je m'engage à faciliter la fréquentation des cours.

M. de Montgolfier. — Si c'est en dehors du travail. Oui.

Nous désirons vivement avoir des apprentis. Je regarde comme un devoir de patron de donner une profession aux enfants de mes ouvriers ; ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'industrie, mais aussi parce que je considère que c'est une mesure humanitaire, mais si je prends des apprentis dans ces conditions, par désir de bien faire et aussi par désir d'avoir de bons ouvriers plus tard, je veux dans leur intérêt même qu'ils travaillent et apprennent quelque chose. Eh bien, la présence de dix heures par jour dans nos ateliers n'est pas exagérée et la loi ne l'a pas trouvée exagérée, puisqu'elle l'a consacrée. En dehors de ces dix heures, l'apprenti a sa soirée à lui.

Si nous n'avons pas organisé nous-mêmes des écoles où la surveillance soit efficace, comment voulez-vous que nous puissions répondre de l'emploi du temps des soirées. Cette obligation ne saurait être imposée aux patrons ».

Conseil supérieur du Travail, Seizième session, novembre 1906. Compte-rendu, Paris, Impr. nationale, 1907, p. 83-85.

« […]

M. de Montgolfier. — Messieurs, je n'ai pas l'intention de faire un discours. Ce n'est pas mon habitude et, d'ailleurs, la plus grande partie des observations qui pouvaient être formulées à propos de l'article 52 l'a déjà été dans des discours très éloquents et pleins de sens que vous avez entendus.

Toutefois, appartenant à une des industries qui a le plus d'apprentis en France, une de celles qui en a le plus besoin : l'industrie de la métallurgie, je crois utile de donner mon avis sur la question. Je commence par dire, sans crainte d'être démenti, que les patrons, mes collègues maîtres de forges ou mécaniciens sont unanimes à reconnaître que l'instruction technique et même un peu théorique donnée à nos apprentis, ne peut être qu'extrêmement avantageuse pour les progrès de la métallurgie et de la mécanique.

En ce qui me concerne, j'en ai toujours été un partisan résolu en même temps que de l'apprentissage lui-même et à ce sujet je me permets de répéter aujourd'hui, parce que c'est encore ma conviction, ce que je vous disais il y a 4 ou 5 ans : « Parmi tous les devoirs du patron, celui que je classe presque en première ligne, c‘est d'essayer de faire des apprentis connaissant leur métier, ayant en même temps une instruction technique suffisante et à même de gagner leur vie en continuant la profession de leur père ».

M. Coupat. — Très bien !

M. de Montgolfier. — Et en effet, Messieurs, le patron n'a pas seulement le devoir d'assurer à ses ouvriers un salaire qui leur permette de subvenir aux besoins courants de la vie, il a aussi le devoir d'améliorer le sort de leurs familles et de prévoir pour elles l'avenir.

Or, d'après moi, le plus grand service qu'un patron puisse rendre à une famille d'ouvriers, c'est de prendre ses enfants comme apprentis, c'est de dire au forgeron ou lamineur, à l'ajusteur : Vous avez un fils, il entrera chez moi de là à 18 ans comme apprenti, après quoi je l'attacherai à mon usine ou je vous le rendrai, si vous préférez qu'il aille ailleurs. Quand le patron aura ainsi assuré aux fils, aux neveux de ses

ouvriers, la connaissance d'un métier, je dis qu'il aura rendu un très grand service à ces jeunes gens et à leurs familles.

Je considère ce devoir comme tellement important qu'à mon avis rien ne doit être négligé dans l'instruction des apprentis qui doit être aussi complète que possible. C'est vous dire que je suis l'ami, le défenseur des écoles professionnelles où les jeunes gens seront plus tard nos contremaîtres ou nos ouvriers puisent les éléments des sciences, de la mécanique, du dessin, des mathématiques, en même temps que des notions d'histoire et de géographie. J'ai toujours soutenu ces écoles et je les soutiendrai toujours dans l'avenir.

Il y en existe un grand nombre qui fonctionnent à merveille. Peut-être ces établissements ne répondent-ils pas absolument au but immédiat que vous avez en vue, ni aux besoins que M. le rapporteur[5] a signalés, mais ils donnent des résultats tels que leur maintien s'impose avant tout.

Au-dessus de ces écoles professionnelles, si justement appréciées, la France possède la série complète de toutes les écoles de moyenne et de haute instruction d'où sortent la plupart de nos contremaîtres et tous nos ingénieurs.

Parmi elles et en tète, il en est une qui, sous un nom modeste, mérite d'être mentionnée comme donnant un enseignement à la fois technique et pratique très complet : c'est celle des Arts et Métiers. Les élèves qui en sortent ont des connaissances étendues en mathématiques, en mécanique, auxquelles ils joignent la pratique de l'atelier.

Ils sont aptes à apprendre bien et vite ce qui leur manque, et n'étant pas très difficiles au début, ils trouvent à se caser tout de suite. C'est ainsi que dans nos usines nous avons tous les ans plusieurs de ces jeunes gens qui débutent à 5 francs par jour comme ouvriers, qui, au bout de peu de temps, passent au bureau de dessin, s'y font remarquer par leur intelligence, leur esprit de recherche et d'invention et deviennent des ingénieurs distingués. Un assez grand nombre d'entre eux sont arrivés à être chefs de service dans nos forges de Saint-Chamond et d'Homécourt.

---

[5] Edmond Briat.

Puisque j'en trouve l'occasion je rends un mérité et sympathique hommage à l'école des Arts et Métiers et à son éminent fondateur en raison du concours précieux qu'elle a apporté à l'industrie française.

Messieurs, je vous demande pardon de cette digression qui m'a éloigné de la question de l'apprentissage. Je m'empresse d'y revenir.

Vous voulez que tous les jeunes gens passent par une école élémentaire qui ne sera ni une école d'arts et métiers, ni une des écoles professionnelles existant dans beaucoup de villes et organisées par les municipalités avec des subventions de l'État. Nous en avons deux dans notre région qui marchent admirablement : une à Saint-Étienne, une à Saint-Chamond. Ces écoles forment généralement des ouvriers d'élite et des contremaitres, un grand nombre de leurs élèves entrent dans nos ateliers et s'ils sont intelligents ils s'élèvent bien vite dans la hiérarchie.

Mais ce ne sont pas là, à proprement parler. Des écoles destinées aux débutants, comme celles que vous voulez créer. Je reconnais que cette création comble une lacune ; elle complète la gamme des écoles en France qui sont si nombreuses. En haut, l'École polytechnique, les Écoles des Mines, de Paris et de Saint-Étienne, des Ponts et Chaussées, l'École centrale ; à un niveau un peu au-dessous, l'École des Arts et Métiers, puis les écoles professionnelles des communes ou de l'État organisées comme celles dont je vous citais tout à l'heure les noms. Enfin, au bas de l'échelle, viendraient les écoles dont vous proposez la formation surtout le territoire français.

J'approuve complètement cette création partout où, matériellement, elle sera possible, elle rendra à l'industrie de très grands services, mais ce sur quoi je veux appeler votre attention, c‘est sur l'obligation que vous voulez imposer aux patrons de conduire leurs apprentis à ces écoles et sur la responsabilité qu'ils encourront s'ils n'y vont pas. Je crains qu'en édictant ces dispositions, vous n'alliez à l'encontre de ce que vous désirez et de ce que nous désirons tous, et je vous dis : Prenez garde, vous allez tarir la source de l’apprentissage.

Le patron, s'il est soumis à votre loi, pourra être traîné devant plusieurs juridictions et, comme au moyen âge, voir son nom affiché à un pilori quelconque ; ce ne sera plus la porte de l'église, ce sera la porte de la maison commune ; comment voulez-vous que nous puissions admettre une pareille sanction et comment après une pareille ignominie

pourrions-nous conserver sur nos ouvriers l'autorité morale qui nous est si nécessaire ?

Indépendamment de cette mesure, vous prévoyez encore des poursuites correctionnelles, des procès-verbaux, une foule d'impedimenta que nous avons bien acceptés pour tout ce qui regarde la réglementation du travail.

M. Briat, rapporteur. — Vous avez assez combattu !

M. de Montgolfier. — Je reconnais que dans les lois ou règlements concernant les accidents, le dépassement des heures de travail, etc…, il y avait utilité à donner des sanctions à la loi, mais aujourd'hui en matière d'écoles élémentaires des apprentis vous dépassez la mesure. Aussi, le patron, pour échapper aux multiples embûches créées sous ses pas, prendra de moins en moins d'apprentis. Je parle dans ce moment principalement des petits ateliers et des petits patrons qui n'occupent que quelques ouvriers ; ceux-là, croyez bien, seront effrayés par une loi aussi draconienne.

M. Moreau. — Qu‘y a-t-il de draconien dans la loi ?

M. Briat, rapporteur. — La loi est très douce.

M. Benoist. — Prenez les pénalités pour vous, alors !

M. de Montgolfier. — En ce me concerne, je n'admettrai jamais que mon nom puisse être affiché à la porte d'une mairie s'il plaît à quelques-uns de mes apprentis de manquer d'assiduité aux cours qu‘ils sont appelés à suivre.

M. Coupat. — Cela ne peut pas se produire pour vous. Il y a, dans vos usines de Saint-Chamond, une école d'apprentissage où vous donnez un enseignement. Mais le petit patron qui sera sorti de chez vous ne pourra pas enseigner ce que vous enseignez dans vos ateliers. Ce petit patron qui vous demande des travaux à façon prend des apprentis ; il est censé leur apprendre le métier et il ne le fait pas.

M. Borderel. — Ces petits patrons ne prendront plus du tout d'apprentis.

M. Coupat. — Nous voulons, au contraire, qu’il en fasse davantage.

M. le Président. — Ne recommencez pas, je vous prie, le système des interruptions, sans cela nous n'aboutirons pas.

M. Besse. — Si on prenait le système de la limitation du temps de parole ?

M. de Montgolfier. — La question qui se pose est celle de savoir si, la loi étant votée, vous n'arrêterez pas le développement de l'apprentissage, et je dis qu'il en sera ainsi.

En 1900, une loi prescrivit que lorsqu'un jeune homme n'a pas dépassé 18 ans et qu'il est occupé dans un atelier d'hommes, aucun ouvrier de cet atelier ne peut faire plus de dix heures de travail, au bout de dix heures tout l'atelier doit être arrêté. Vous savez que les inspecteurs du travail sont inaccessibles aux observations qui leur sont présentées au sujet de cette loi. C'est ainsi que dans un bâtiment à deux étages, nous avions au rez-de-chaussée un atelier d'ouvriers hommes et, au premier, un atelier d'apprentissage ; il nous a fallu fermer ce dernier parce que des jeunes gens de moins de dix-huit ans travaillaient sous le même toit que les hommes plus âgés.

Nous avons dû construire un autre atelier d‘apprentissage et pendant sa construction nous n'avons pas fait d'apprentis. Je n'ai pas besoin de vous dire que les familles sont venues souvent nous implorer et nous supplier de hâter la reconstitution de notre apprentissage qui leur rendait de si grands services.

A l‘heure actuelle, notre petit atelier est de nouveau en activité et nous n'aurons pas probablement à nous servir des cours organisés par la commune. Dans un local situé à côté de l'usine, nos ingénieurs, par dévouement pour les jeunes ouvriers, leur feront dans les meilleures conditions, des cours où leur seront enseignées les connaissances pourront leur être utiles dans leurs métiers.

Sous le bénéfice de ces observations, je trouve votre loi bonne, j'en voterai presque tous les articles à condition que vous n'inscriviez pas le principe de l'obligation. En le faisant, vous iriez à l'encontre de ce que nous désirons tous ; je vous conjure de ne pas commettre cette faute !

M. le Président. — La parole est à M. Gide.

M. Gide. — Messieurs, si je prends la parole, c'est dans l'espoir de déterminer MM. les patrons à voter cet article 52. C'est un espoir peut-être un peu téméraire, cependant il me semble qu'après ce qui a été dit, nous ne sommes pas très loin d'être d'accord.

Quand, avant la session, j'ai vu à l'ordre du jour du Conseil cette question de l'enseignement professionnel, j'ai pensé qu'il n'y aurait guère de discussion et que tout serait réglé en quelques instants, car je n'ignore pas que personne en France n'attache plus d'importance à l'enseignement professionnel que MM. les patrons et que, du reste,

ils en ont les premiers pris l'initiative. A la différence de tant d'autres questions qui divisent le Conseil en deux camps opposés, il me semblait donc qu'une entente devait facilement aboutir, et voici cependant plusieurs jours que nous discutons sans nous rapprocher d'une entente.

En somme qui est-ce qui empêche cette entente ? Un mot de l'article 52 : « Les cours professionnels seront *obligatoires*… »

Or, M. de Montgolfier disait tout à l'heure que l'enseignement professionnel était pour les patrons un devoir, et il me semble qu'entre un devoir et une obligation il n'y a pas une très grande distance…

M. Benoist. — Il y a un abîme !

M. de Montgolfier. — Il y a des devoirs moraux.

M. Gide. — Il y a cette différence que l'obligation est un devoir imposé par la loi à ceux qui volontairement ne le rempliraient pas. C'est une simple question de mots. Mais il y a les sanctions, direz-vous.

[…] ».

Annexes de la deuxième partie

Photographies des ateliers d'apprentissage des usines de Saint-Chamond de Marine-Homécourt.

(ADL 1 J 1133, Compagnie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, Usines de St-Chamond, album photographique, Paris, Ernest Mésière, sd., 2 albums).

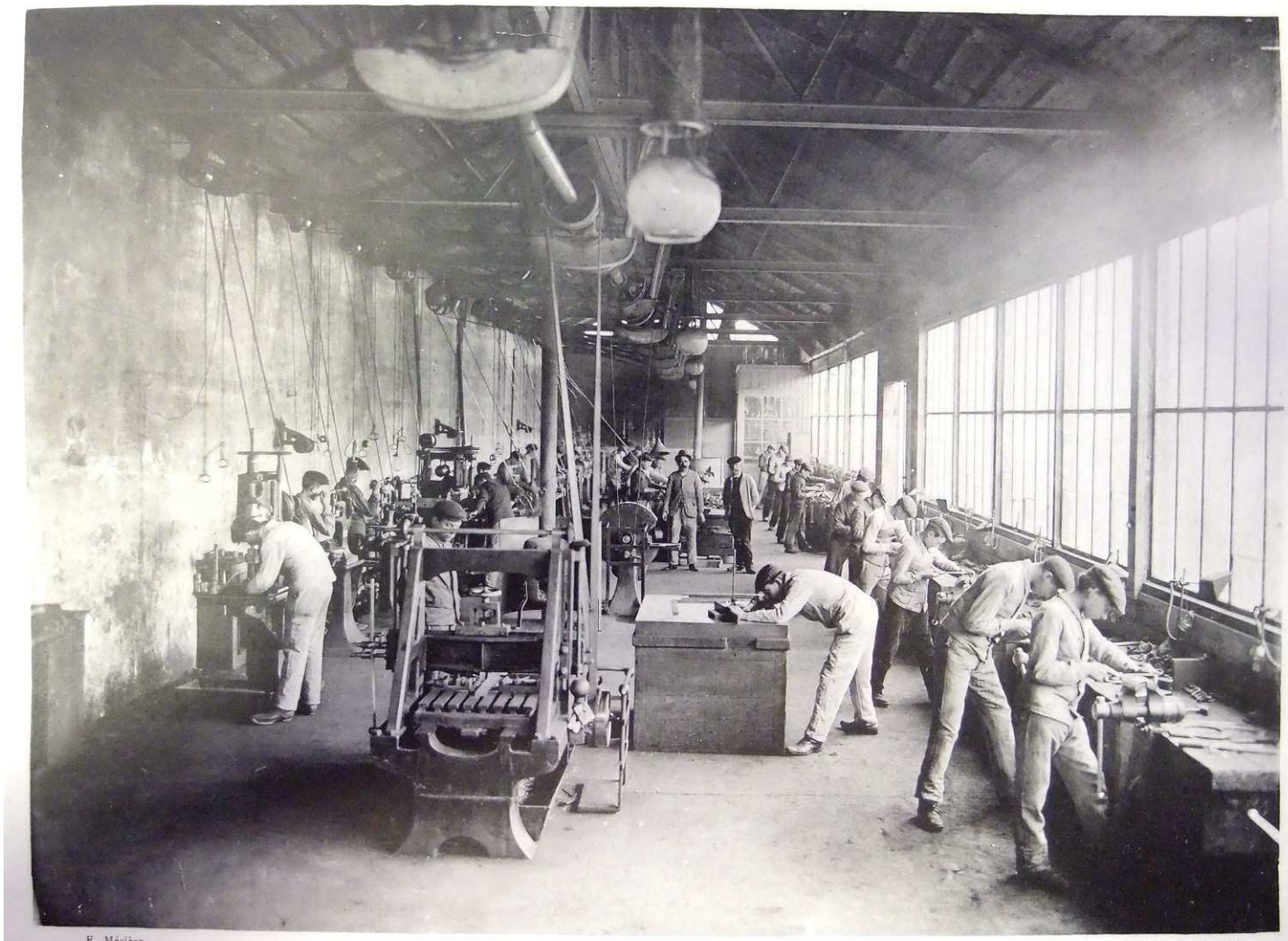

E. Mésière

Reproduction interdite

Atelier des apprentis

E. Mesiere

Reproduction interdite

Atelier d'usinage (1er étage) — Machines-outils

Extraits de la publication du centenaire des Ets Jacob Holtzer, présentant les réalisations de l'entreprise en matière de formation technique et professionnelle, 1929.

(Ets Jacob Holtzer, *Œuvres sociales diverses*, sl., 1929).

I - ŒUVRES INTÉRESSANT LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Ces œuvres comprennent une Bibliothèque technique et des Cours d'apprentissage.

A. BIBLIOTHÈQUE TECHNIQUE

La bibliothèque technique est particulièrement constituée pour être mise à la disposition du personnel Ingénieurs, Chefs d'ateliers, Employés, Contremaîtres.

N° 1 — **Salle de la Bibliothèque Technique**

Elle est destinée par les documents qui y sont constamment rassemblés et tenus à jour, à maintenir le personnel intéressé, au courant de tout ce qui se produit ou s'écrit concernant principalement la métallurgie, l'électricité, l'hydraulique, la construction, etc., etc.

Trois personnes y sont employées en permanence pour procéder au classement des documents qui arrivent journellement, assurer leur circulation d'une façon régulière, et faire les traductions des documents en langue étrangère.

Cette source de documentation qui s'accroît tous les jours comprend actuellement:

a) Plus de 3.000 volumes de littérature scientifique, technique et industrielle.

b) Plus de 3.000 catalogues et notices diverses concernant les productions industrielles susceptibles de nous intéresser.

c) Plus de 500 documents variés, comprenant pour la plus grande partie, le contenu d'articles parus dans des revues étrangères et traduits par nos services de traduction et de reproduction de gravures.

d) Plus de 20.000 fiches de documentation générale relatives à la métallurgie, la mécanique, l'hydraulique, l'électricité, etc.

N° 2 — Salle de la Bibliothèque Technique (2e cliché)

Ces fiches sont en partie constituées par le Service de la Bibliothèque technique et en partie fournies par l'Association de Documentation Bibliographique de Paris dont fait partie la Maison HOLTZER.

Leur classement méthodique permet de trouver très rapidement les documents relatifs à l'étude d'une question donnée.

e) Plus de 130 abonnements à des revues et à des périodiques scientifiques ou industriels français ou étrangers.

f) Plus de 500 brevets sélectionnés se rapportant à nos fabrications.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, une circulation journalière et régulière, diffuse la connaissance de tous ces documents parmi le personnel désigné pour les recevoir. De cette façon, rien n'échappe à la lecture des intéressés qui sont instruits au jour le jour de toutes les nouveautés scientifiques, industrielles et commerciales qui paraissent dans le monde entier.

B. COURS D'APPRENTISSAGE

Bien qu'il existe dans notre région une Ecole Pratique d'industrie et que nos jeunes ouvriers de moins de 18 ans, non pourvus du certificat d'aptitude professionnelle, suivent régulièrement les cours institués par la loi Astier, nous avons constitué et installé dans nos usines une école complémentaire d'apprentissage, dont les cours sont suivis par une cinquantaine de jeunes gens, ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, mouleurs, modeleurs, menuisiers, lamineurs, auxquels se sont joints quelques jeunes employés de nos bureaux.

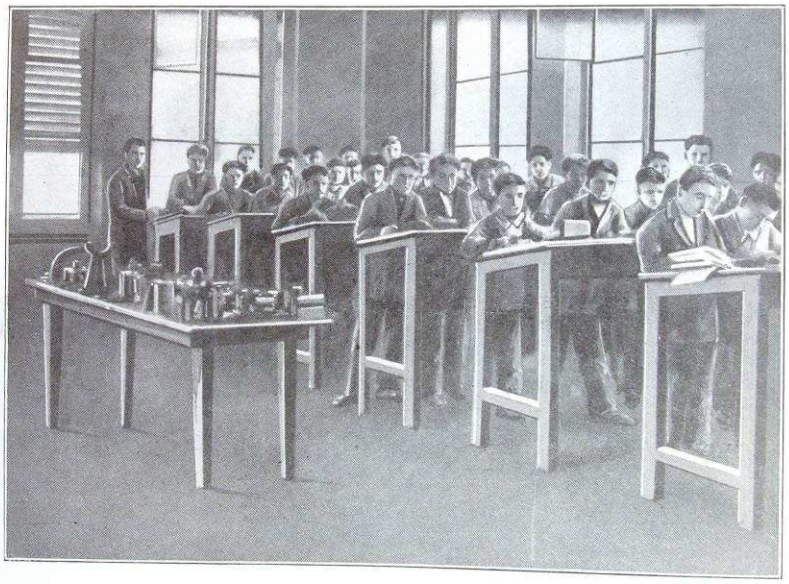

N° 3 — Salle des cours pour apprentis

Un contrat écrit précisant les conditions de l'apprentissage est passé à l'origine entre l'usine et la personne qui est responsable de l'enfant.

L'élève reçoit un livret sur lequel sont inscrites ses notes. A titre de document, nous en donnons un extrait en annexe.

Les cours pratiques sont suivis dans les ateliers respectifs sous la direction des contremaîtres ; toutefois, la section spéciale des apprentis-ajusteurs, qui est la plus nombreuse, est placée sous la direction d'un maître spécial.

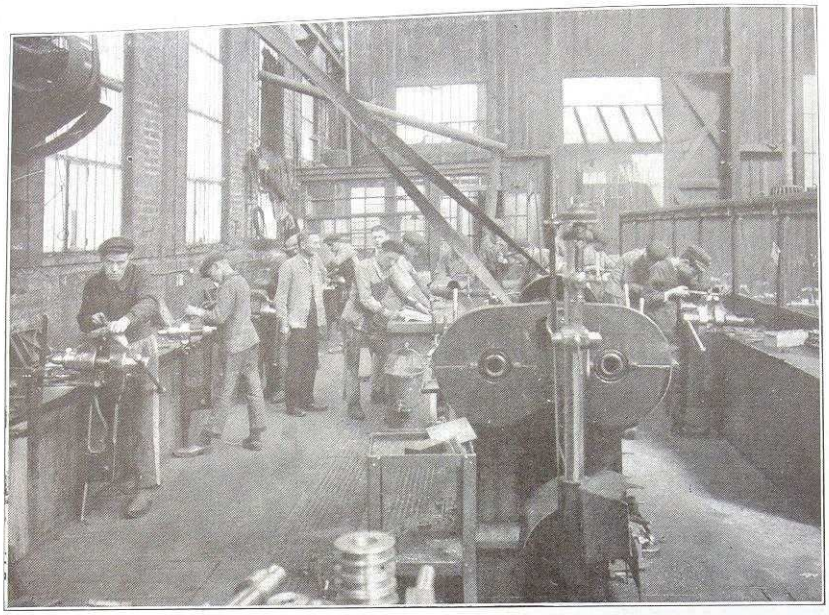

N° 4 — **Atelier des apprentis ajusteurs**

Les cours théoriques comprennent le dessin et la technologie.

Les élèves sont répartis en 4 sections pour les cours de dessin, correspondant à 4 années d'apprentissage et en 2 sections pour les cours de technologie.

Des examens pratiques et théoriques ont lieu tous les trimestres et deux fois par an ; des concours encouragés par des primes en argent sont organisés.

A la fin du contrat, les apprentis qui ont terminé régulièrement la période prévue, reçoivent le pécule qui est indiqué sur leur livret.

Nous faisons figurer quelques photographies montrant le travail courant exécuté par ces jeunes gens.

Notre section d'apprentis a obtenu de nombreuses récompenses dans les expositions officielles.

Enfin, le journal illustré *Mon Métier*, qui est une revue mensuelle de perfectionnement professionnel, est distribué gratuitement à 175 jeunes gens susceptibles d'y puiser avec profit des renseignements concernant le travail et la pratique du métier dans les industries de la métallurgie, de la mécanique et de l'électricité.

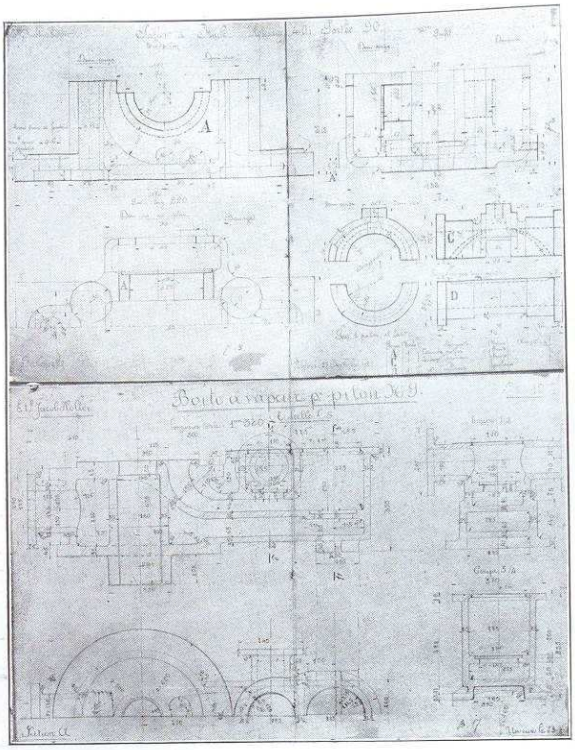

N° 5 — Dessins d'apprentis de 4e Section

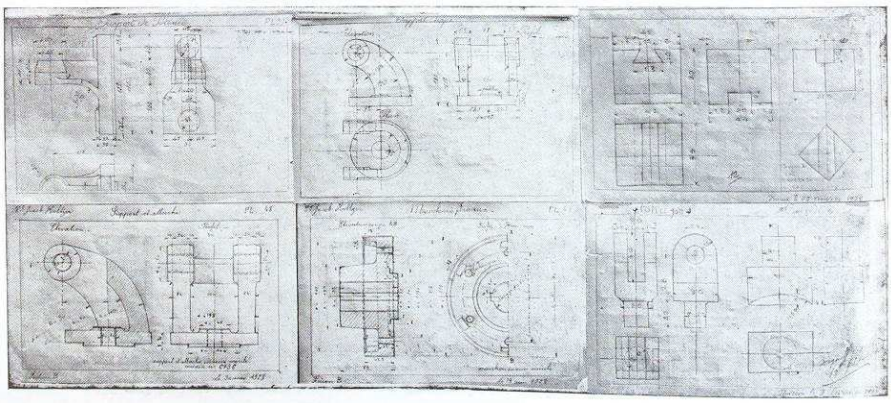

N° 6 — Dessins d'apprentis 2e et 3e Sections

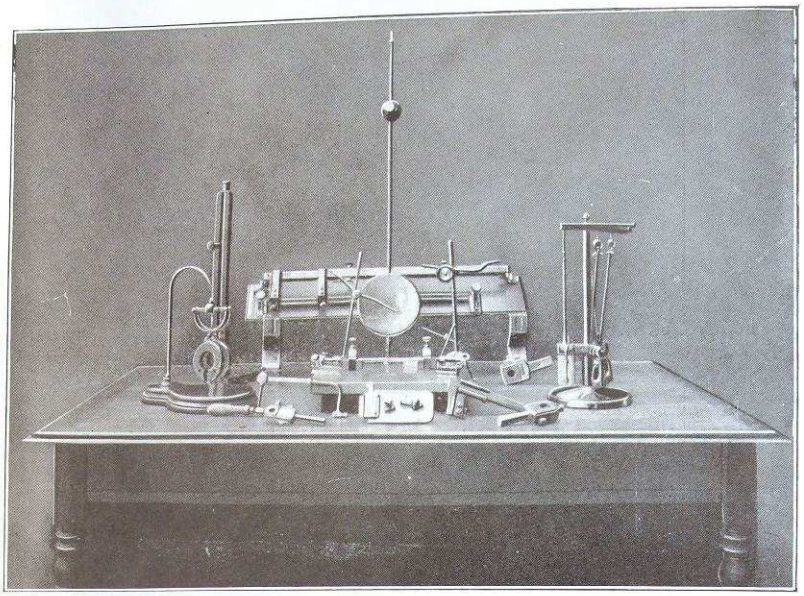

N° 7 — Travaux exécutés par nos apprentis

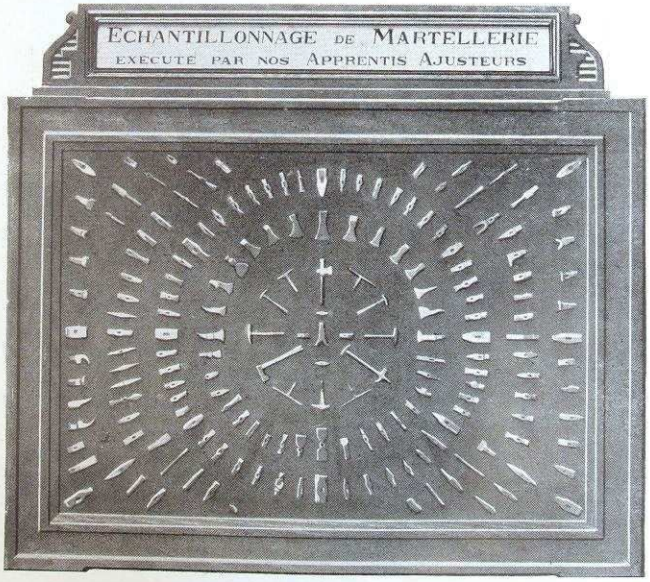

N° 8 — Echantillonnage de Martellerie exécuté par nos apprentis ajusteurs

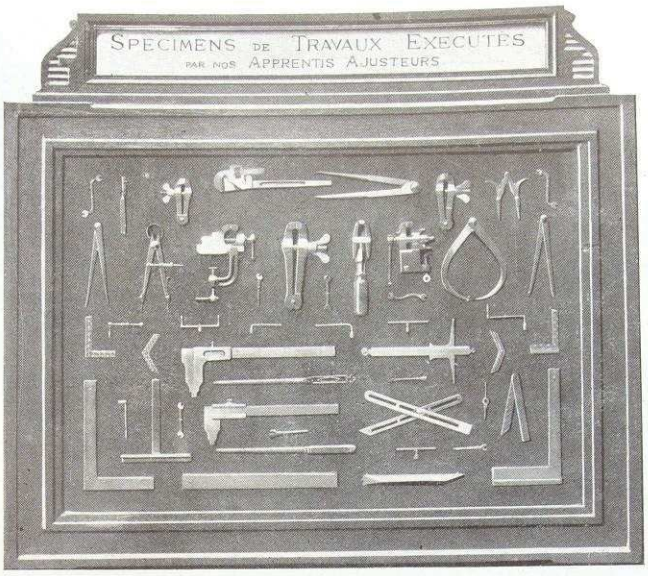

N° 9 — Instruments divers executés par nos apprentis ajusteurs

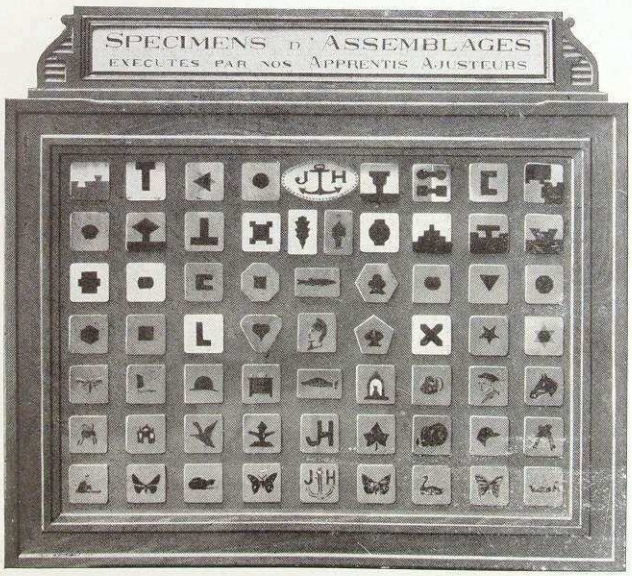

N° 10 — Assemblages artistiques exécutés par nos apprentis ajusteurs

N° 11 — **Diplôme de récompense obtenue par nos sections d'apprentissage**

Montants de la taxe d'apprentissage dans le département de la Loire

(ADL, 2433 W 1)

Montants en nouveaux francs à partir de 1960

Exercice	Salaires	Taux	Taxe brute	Exonérations	Taxe nette	Assujettis
1925	1924	0,20%	1.662.932,84	307.966,01	1.354.966,83	
1926	1925		1.837.637,32	435.276,36	1.402.360,96	
1927	1926		2.281.501,84	450.668,19	1.830.833,65	
1928	1927		2.204.050,24	879.864,78	1.324.185,46	
1929	1928		2.359.216,72	1.021.410,91	1.337.805,81	
1930	1929		2.619.569,78	1.198.139,49	1.421.430,29	
1931	1930		2.647.500	1.300.717	1.346.783	
1932	1931		2.856.493	1.619.354	1.237.139	
1933	1932		2.080.137	1.091.168	988.969	
1934	1933		2.102.487	1.127.758	974.729	
1935	1934		1.591.369	913.066	678.303	
1936	1935		1.814.934	1.038.172	776.762	
1937	1936		1.944.512	1.018.252	926.260	
1938	1937	0,216 %	2.793.000	1.675.679	1.117.321	
1939	1938		3.302.974	1.968.916	1.334.058	
1940	1939		3.240.585	1.898.321	1.342.264	
1941	1940		2.947.163	1.860.846	1.086.317	
1942	1941		3.099.491	2.089.724	1.009.767	
1943	1942		4.650.473	3.223.469	1.427.004	
1944	1943		5.105.175	3.706.256	1.398.919	
1945	1944		5.705.346	4.117.607	1.587.739	
1946	1945		7.754.502	4.534.972	3.219.530	
1947	1946		16.442.005	9.406.206	7.035.799	
1948	1947		20.624.402	10.727.112	9.897.290	
1949	1948	0,40 %	63.249.165	29.666.355	33.582.810	
1950	1949		73.289.088 20.478.560	37.956.708 20.478.560	35.332.380	 Houillères
1951	1950		80.302.382	48.162.612	32.139.770	
1952	1951		138.783.150	88.960.640	49.822.510	Demandes d'exo.
1953	1952		144.972.000	92.169.426	52.802.870	2.059
1954	1953		152.579.186	99.025.376	53.553.810	2.166
1955	1954		171.847.748	116.602.658	55.245.090	2.216

1956	1955		185.859.572	127.348.152	58.511.420	2.180
1957	1956		196.816.001	133.272.351	63.543.650	2.121
1958	1957		255.288.914	188.995.024	66.293.890	2.199
1959	1958		322.155.155	250.155.865	72.019.290	2.353
1960	1959		3.542.748,20	2.726.943,30	815.804,90	2.411
1961	1960		3.902.411,03	3.002.623,13	899.787,90	Assujettis
1962	1961		3.987.342,58	3.065.617,58	921.725	2.514
1963	1962		4.218.926,53 489.610,90	3.368.302,03 357.527,90	850.624,50 132.083	2.500 Rôles supp. 1964
1964	1963		3.799.933,24 580.234,10	2.899.391,44 387.625	900.541,80 192.609,10	2.615 Rôles supp. 1965
1965	1964		4.833.012,62	3.831.285,52	1.001.727,10	2.792
1966	1965		5.505.454,46	5.226.172,72	279.281,74	2.849
1967	1966	0,60 %	8.766.616,43	8.277.427,23	489.189,20	2.956
1968	1967		8.231.744,06	7.865.260,46	366.483,60	3.792
1969	1968		9.085.103,98	8.575.362,69	509.741,29	4.737
1970	1969		9.781.902,45	9.194.493,09	587.409,36	5.255
1971	1970		12.068.393,62	11.496.588,88	571.804,74	5.616
1972	1971		16.086.872,90	15.502.923,53	583.949,37	6.036

Composition du bureau du Syndicat forézien d'apprentissage de l'industrie métallurgique, 1920-1940.

(source : ADL, 10 M 439, dossier administratif du Syndicat forézien d'apprentissage)

Adhérents		Président	Vice-président	Secrétaire	Trésorier	Membres
1920	?	Camille Bedel (maître de forges, La Bérardière)	Paul Neyrand (maître de forges, St-Julien-en-Jarez)	Charles Rouveure (ingénieur-conseil, St-Étienne)	Jacques Guinet (industriel, St-Étienne)	Victor Balazuc (ingénieur en chef des Aciéries et forges de Firminy) Henri Broyet (constructeur, St-Étienne) Léopold Granger (ingénieur en chef des Ets Jacob Holtzer)
1925	48	P. Neyrand	L. Granger	C. Rouveure	J. Guinet	-
1929	49	C. Rouveure	L. Granger	R. Forissier (directeur de la Manufacture de fourches de Terrenoire)	J. Guinet	-
1930	?	C. Rouveure	L. Granger	R. Forissier	J. Guinet	P. Neyrand H. Broyet Mathieu Chosson (industriel, St-Étienne) Achille Haubtmann Marcoux (industriel, St-Priest-en-Jarez) Venard (ingénieur principal à l'usine Marine-Homécourt de St-Chamond)

1933	?	C. Rouveure	L. Granger	R. Forissier	J. Guinet	P. Neyrand H. Broyet M. Chosson A. Haubtmann Marcoux
1934	?	J. Guinet	L. Granger	Georges Matheron (Firminy) (Jean Lafond, applications industrielles de l'électricité, St-Étienne, secrétaire-adjoint)	H. Broyet	P. Neyrand M. Chosson A. Haubtmann Marcoux Jean Servanton (industriel, St-Étienne)
1935	130	J. Guinet	L. Granger	G. Matheron	H. Broyet	-
1936	132	J. Guinet	L. Granger	G. Matheron	H. Broyet	-
1940	?	Jean Martin-Binachon (directeur Faulx et faucilles de Pont-Salomon)	L. Granger J. Guinet	G. Matheron	J. Lafond	H. Broyet M. Chosson A. Haubtmann Stéphane Janin (directeur de la SSCM) J. Servanton

Liste des centres de jeunes travailleuses du département de la Loire : localisation, objet, effectifs et régime des élèves, 1943.

(ADL, 9 W 221, liste et références des centres de jeunes travailleurs du département de la Loire, sd. [1943]).

Établissement	Qualification	Effectifs au 31/12/42	Places disponibles	Régime
Centre de Rive-de-Gier, quartier des Flaches	Enseignement ménager	40	60	Demi-pension, internat
Centre de Saint-Julien-en-Jarez, 36 Grande rue	Enseignement ménager	70	60	Demi-pension, internat
Centre de Saint-Chamond, 14 rue de la République	Enseignement pour jeunes en chômage partiel	30	20	Demi-pension
Centre de Lachaux, Firminy	Enseignement ménager	70	Néant	Demi-pension
Centre de Firminy, la Maronnière, rue de Fraisses	Enseignement ménager	60	40	Demi-pension
Centre de Roche-la-Molière, place Sadi Carnot	Enseignement ménager	120	Néant	Demi-pension
Centre familial, 14 rue Élisée Reclus, St-Étienne	Enseignement ménager	110	Néant	Demi-pension
Centre de Valbenoîte, 150 rue A. Durafour, St-Étienne	Enseignement ménager	40	20	Demi-pension
Centre du Soleil, 4 rue de Monteil, St-Étienne	Enseignement ménager	60	20	Demi-pension
Centre Mi-Carême, St-Étienne	Enseignement ménager	50	20	Demi-pension
Centre de Montaud, St-Étienne	Enseignement ménager	60	20	Demi-pension
Centre du Rond-Point, St-Étienne	Enseignement ménager	40	60	Demi-pension
Centre Chapelon, rue Benoît Malon, St-Étienne	Apprentissage (formation commerciale)	70	Néant	Demi-pension
Centre Chambon, rue du Chambon, St-Étienne	Apprentissage (formation du collège technique)	60	Néant	Demi-pension
Centre Victor Duchamp, St-Étienne	Enseignement ménager	50	50	Demi-pension
Centre de Verrières-en-Forez	Enseignement ménager, centre de cure d'air pour les déficientes des autres centres	30	30	Internat
Centre de Roanne, caserne Welré	Apprentissage au collège technique	30	Néant	Demi-pension

Liste des centres de formation professionnelle et d'enseignement ménager pour jeunes travailleuses du département de la Loire, sd. [1943].

(AN, F 44/34, circulaire du secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse sur les centres de jeunesse, 1944).

Localisation	Régime		Spécialités	Gestion
Feugerolles (Cotatay, Le Chambon)	E	2	Coupe, couture, enseignement ménager, culture générale	Association d'entraide vallée de l'Ondaine
Firminy (Place Lachaux)	E	2	Préapprentissage, coupe, couture, repassage, broderie, stoppage, cuisine, formation générale	Groupement des centres de formation professionnelle des usines de Roche-la-Molière et Firminy
Firminy (collège technique de filles, rue de la Loire)	D-I	3	Formation professionnelle, enseignement ménager, puériculture	Association d'entraide au travail des jeunes de Saint-Étienne
Firminy (La Marronnière)	D-I	2	Coupe, couture, enseignement ménager, culture générale	Chambre de commerce de Saint-Étienne
Rive-de-Gier	I	2	Coupe, couture, cuisine, hygiène, culture générale, gymnastique, bricolage, puériculture	Association ripagérienne des jeunes au travail
Roche-la-Molière	D-I	2	Coupe, couture, repassage, broderie, stoppage, hygiène, cuisine, formation générale	Groupement des centres de formation professionnelle féminine des mines de Roche-la-Molière et Firminy
Saint-Chamond	E	3	Formation ménagère, physique et générale, fabrication de pantoufles	JOCF
Saint-Étienne, 69 rue de Montaud	E-D-I	2	Accueil et apprentissage	Moissons nouvelles
Saint-Étienne, rue Benoît Malon	E	3	Enseignement ménager, puériculture	Association d'entraide au travail des jeunes de Saint-Étienne
Saint-Étienne, rue du Chambon Centre annexe de l'ET	D-I	3	Enseignement ménager, couture, mode, puériculture	Association d'entraide au travail des jeunes de Saint-Étienne
Saint-Étienne, 14 rue Élisée Reclus	E	2	Enseignement ménager	Association des centres d'enseignement social, familial et ménager
Saint-Étienne, 6 rue Mi-Carême	E	2	Coupe, couture, enseignement ménager, culture générale	JOCF
Saint-Étienne, 4 rue de Monteil (Le Soleil)	E	2	Coupe, couture, enseignement ménager, culture générale	JOCF

Saint-Étienne, 16 bis rue Royet	E	2	Coupe, couture, enseignement ménager, culture générale	Association d'entraide au travail des jeunes
Saint-Étienne, Valbenoîte, rue des Passementiers	E	2	Coupe, couture, enseignement ménager, enseignement général	JOCF
Saint-Étienne, 6 rue Victor Duchamp	E	2	Enseignement ménager, confection pour le Secours national	Association d'entraide au travail des jeunes
Saint-Julien-en-Jarez, 36 grande rue	E	2	Enseignement ménager, culture générale, culture physique, dessin, hygiène, Croix rouge, puériculture	Association ripagérienne de la jeunesse au travail
Verrières en Forez	I	2	Maison de repos	Entraide pour le travail des jeunes
Roanne (collège moderne de filles)	E	3	Couture, coupe, mode, puériculture	Association d'entraide au travail des jeunes de Saint-Étienne
Roanne (1 place des Minimes)	E	2	Enseignement ménager, coupe, couture, culture générale	Association d'entraide au travail des jeunes
Roanne (Caserne Werlé, avenue de Paris, collège moderne)	D-I	3	-	Association d'entraide au travail des jeunes
E : externat – D : demi-pension – I : Internat 1 : centre d'accueil et de triage – 2 : centre de préapprentissage polyvalent – 3 : centre d'apprentissage – 4 : centre de travail non qualifié CDF : Compagnons de France – JOCF : Jeunesse ouvrière chrétienne féminine				

Liste des centres de formation professionnelle et d'enseignement ménager pour jeunes travailleuses, dépendant du Commissariat général à la Jeunesse, en activité ou projetés dans le département de la Loire, janvier 1944.

Localité	Personne morale garante	Adresse	Nature
St-Étienne	Association d'Entraide	Rond-Point, 7 allée du Rond-Point	Pré-appr.
		Valbenoîte, 3 av. de Rochetaillée	Pré-appr.
		École professionnelle libre de Montaud (annexe)	FP
		Rue Royet (annexe collège technique)	FP
		Chapelon (annexe collège technique, r. Benoît Malon)	Formation commerciale
	Jeunesse et Travail	6 rue Mi-Carême	Pré-appr., ens. mén.
		Le Soleil	Pré-appr., ens. mén.
		Valbenoîte (150 rue Antoine Durafour)	Pré-appr., ens. mén.
		69 rue de Montaud	Pré-appr., ens. mén.
Firminy	Association d'Entraide	Maronnière	Pré-appr., ens. mén.
		École pratique de filles (annexe)	FP
	Cie Mines de Roche-la-Molière et Firminy	Lachaux	Pré-appr., FP
Roche-la-Molière	Cie Mines de Roche-la-Molière et Firminy	Roche-la-Molière	Pré-appr., ens. mén
		Beaulieu	Pré-appr., ens. mén.
Le Chambon-Feugerolles	Association d'Entraide	Cotatay	Pré-appr., ens. mén.
		Le Chambon (annexe cours complémentaire)	Pré-appr., ens. mén.
St-Chamond	Association ripagérienne	St-Julien-en-Jarez	Pré-appr., ens. mén.
		Équipes volantes (Izieux, St-Ennemond, St-Joseph, St-Chamond)	Pré-appr., ens. mén.
		Rue du Garat	Pré-appr., ens. mén.
	Jeunesse et Travail	St-Chamond	Pré-appr., ens. mén.
		Équipe volante Sanatorium de Chavanne	Pré-appr., ens. mén.
Rive-de-Gier	Association ripagérienne	Les Sardons	Pré-appr., ens. mén.
		Équipe volante à Farnay, annexe Notre-Dame	Pré-appr., ens. mén.
		Équipe volante Maison des Jeunes	Pré-appr., ens. mén.
Verrières-en-Forez	Association d'Entraide	Verrières (internat)	Pré-appr., ens. mén.
Noirétable	Association d'Entraide	Noirétable	Pré-appr., ens. mén.
St-Bonnet-le-Château	Association d'Entraide	St-Bonnet (équipe volante)	Pré-appr., ens. mén.

Montbrison	Association d'Entraide	Montbrison, ouverture début 1944	Pré-appr., ens. mén.
Roanne	Association d'Entraide	Rue de Charlieu	Pré-appr., ens. mén.
	Association d'Entraide	Annexe EPS	FP
Régny	Association d'Entraide	Équipe volante	Pré-appr., ens. mén.
Charlieu	Association d'Entraide	Charlieu	Pré-appr., ens. mén.
Pré-appr. : préapprentissage – FP : formation professionnelle – ens. mén. : enseignement ménager			

Liste des membres du comité directeur de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, mars 1944.

(ADL, 282 W 134, lettre du délégué commissaire pour la Loire du service du Travail des jeunes au préfet de la Loire, 2 mars 1944).

Membre du comité directeur	Fonctions
Jean-Claude Séloron	Inspecteur régional de l'Enseignement technique, représentant le préfet de la Loire
Le Gall	Inspecteur d'académie à Saint-Étienne
Marcel Ducros	Représentant de l'enseignement privé
Jean Zimmermann	Commissaire départemental de la Jeunesse
Soichey	Adjoint technique du Travail des jeunes
Georges Prével	Directeur de l'ENP de Saint-Étienne
Georges de la Grandière	Délégué régional du Commissariat à la Famille à Lyon
Lacombe	Ingénieur principal d'État, inspection générale de la Production industrielle
Jallas	Délégué départemental du service de l'artisanat
De Lacotte	Directeur du bureau corporatif de la main-d'œuvre à Saint-Étienne
René Touchard	Président de la chambre de commerce de Saint-Étienne
Paul Guerry	Président de la chambre de commerce de Roanne
Arsène Fouillet	Président de la chambre de métiers de Saint-Étienne
Rochet	Président de la chambre de métiers de Roanne
Stéphane Janin	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne
Claude Pallandre	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne
André Delage	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne, délégué des caisses de compensation
Georges Perrin-Pelletier	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne, délégué des associations habilitées par le Travail des jeunes
Jean-Eugène Violet	Président de la délégation patronale de l'OCS de la Loire
Antoine Croizier	Président de la délégation des cadres de l'OCS de la Loire
Marius Touron	Président de la délégation ouvrière de l'OCS de la Loire
X	Délégué de la Corporation nationale paysanne

Liste des membres du comité directeur de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, sd. (1945).

(ADL, 282 W 134, composition du comité directeur de l'AAOP, sd. [1945]).

Membre du comité directeur	Fonctions
Jean-Claude Séloron	Inspecteur régional de l'Enseignement technique, représentant le préfet de la Loire
Le Gall	Inspecteur d'académie à Saint-Étienne
Marcel Ducros	Représentant de l'enseignement privé
Bouchet	Directeur de l'ENP de Saint-Étienne
Nivelon	Directeur départemental du Travail
Chappelon	Délégué départemental du service de l'apprentissage
X	Mouvements de jeunesse
Meunier	Associations de familles nombreuses
Lacombe	Ingénieur principal d'État, inspection générale de la Production industrielle
Jallas	Délégué départemental du service de l'artisanat
Henri Muller	Maire de Saint-Étienne
Lucien Demozay	Président de la chambre de commerce de Saint-Étienne
X	Président de la chambre de commerce de Roanne
Arsène Fouillet	Président de la chambre de métiers de Saint-Étienne
X	Président de la chambre de métiers de Roanne
Claude Pallandre	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne, président du comité de gestion de l'AAOP
André Delage	Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne, délégué des caisses de compensation
Louis Imbert	Délégué des associations habilitées pour s'occuper d'apprentissage
X	Président du comité départemental d'action agricole de la Loire
Caillot	UD-CGT
Éloi Chacornac	UID-CFTC

Liste des inspecteurs départementaux et régionaux de l'Enseignement technique du département de la Loire entre 1889 et 1946.

Années d'exercice	Inspecteurs	Profession, localité	Mandats consulaires et syndicaux connus	Compétence d'inspecteur, notes
1889-1892	Émile Lavison	Ing.-chef des Fonderies et forges de L'Horme		Enseignement industriel
1892-1919 †	Claudius Chômienne	Ing.-dir. des Forges de Couzon (Ets Arbel) Rive-de-Gier		Enseignement industriel, métallurgie
1895-1903	Germain Boyer-Martin	Marchand de soies Saint-Étienne	Tribunal de commerce de Saint-Étienne (juge)	Enseignement commercial
1903-1907 †	Albert Bélinac	Ft. de rubans Saint-Étienne		Enseignement commercial, textile
1907-1913 †	Louis Vinson	Ft. de rubans Saint-Étienne	CS industrie rubanière (pdt.)	Enseignement commercial, textile
1912-1921	Claude Tachon	Industriel Charlieu	CC Roanne (m.)	Arrondissement de Roanne
1913-1921	Pierre Joannon	Ft. de tresses et lacets Izieux		Enseignement commercial, textile
1913-1938 †	Alexis Rivolier	Ft. d'armes Saint-Étienne	CC Saint-Étienne (m., 1909-1923) CS fabricants d'armes (pdt., 1897-1924)	Cours professionnels, petite métallurgie Écoles et cours industriels, St-Étienne (1929) Inspecteur régional (1933-1938)
1919-1933	Georges Wagner	Entrepreneur en construction électrique (Wagner & Cie, Wageor & Couffinhal) Saint-Étienne	ASMPL (dél. CS constructeurs-mécaniciens, 1928-1936)	Inspecteur régional (1930-1933) Démissionnaire pour divergences de vues avec l'administration
1921-1924	Lucien Saget	Dir. adjoint de l'usine de Firminy, Aciéries et Forges de Firminy		
1921-1937 †	Jean Gonin	Constructeur mécanicien, Roanne		Arrondissement de Roanne
1921-1922	Claude Lathuillière	Ing., entrepreneur en chaudronnerie Saint-Chamond		Écoles et cours du canton de St-Chamond Démissionnaire pour divergences de vues avec l'administration
1921-1922	Pierre Tournier	Dir. des verreries Richarme Rive-de-Gier		Écoles et cours du canton de Rive-de-Gier Démissionnaire pour raisons de santé
1922-1937 †	Lucien Pupat	Administrateur dir. général des anciens Ets Joseph Lanet Saint-Julien-en-Jarez	CC Saint-Étienne (m., 1928-1929) CCAM St-Chamond ASMPL (dél. CS constructeurs-mécaniciens, 1925-1933, v.-pdt. 1930-1933)	Écoles et cours du canton de St-Chamond

1922-1937	Jules Tournigand	Dir. des Forges et ateliers de Combeplaine Rive-de-Gier		Écoles et cours du canton de Rive-de-Gier
1924-1933	Lucien Demozay	Administrateur dir. général des Ets Jacob Holtzer Unieux	CC Saint-Étienne (m., 1927-1945 ; pdt., 1932-1943, 1944-1945) ASMPL (dél. Comité des forges de la Loire, 1925-1940, pdt., 1925-1936, pdt. d'honneur, 1937) Comité des forges de la Loire (v.-pdt.)	Écoles et cours du canton de Firminy Ne sollicite pas son renouvellement en 1933
1928-1939 †	Pierre François	Ouvrier typographe au journal *La Loire républicaine* Dir. fondateur de l'École typographique de Saint-Étienne	Syndicat confédéré des typographes (s., 1924-1939)	École typographique et cours de l'industrie du livre
1929-1944	Joseph Pariel	Ft. de glacières Feurs		Arrondissement de Montbrison CET
1929-1941 †	Jean-Marie Peyrache	Passementier, secrétaire permanent du Syndicat des tisseurs Saint-Étienne	Syndicat (CGT) des tisseurs de la Loire et de la Haute-Loire (s.)	Inspection ouvrière
1929-1944	Marguerite Piger	*Sans profession connue* Saint-Étienne		Écoles et cours d'enseignement ménager CET †
1929-1937	Antoine Sassolat	Ft. de rubans Saint-Étienne	CS tissus et matières textiles Groupement de défense des intérêts de l'industrie textile	Écoles et cours commerciaux, St-Étienne Non renouvelé en 1937
1933-1944	Jean-Marie Limousin		Tribunal de commerce de Saint-Étienne (pdt.)	Inspection financière
1933-1938	Alexandre Rachet	Ing. principal à la Société des mines de la Loire Saint-Étienne	Section régionale de Saint-Étienne du Syndicat professionnel des ingénieurs diplômés français	Écoles et cours industriels (adj. de l'IRET Rivolier) Inspection des compagnies minières et de leurs cours
1933-1946	Jean-Claude Séloron	Dir. général des Ets Jacob Holtzer Unieux		Écoles et cours des cantons de Firminy et du Chambon-Feugerolles Inspecteur régional (1938-1946) CET †

1933-1941	Léopold Wolff	Négociant en chapeaux Saint-Étienne	Syndicat des maisons de modes en gros des provinces de France (pdt.) Fédération nationale des industries de la mode (pdt. adj.)	Écoles et cours féminins à Saint-Étienne Non renouvelé en 1941 en application des lois anti-juives CET
1937-1940	Charles Cottin	Dir. de l'usine de Couzon, Duralumin Rive-de-Gier		Canton de Rive-de-Gier
1937-1944	André Delorme	Dir. général des Aciéries du Vieux-Marais Saint-Étienne		École primaire supérieure et commerciale et cours commerciaux masculins, St-Étienne
1937-1944	Pierre Demurger	Industriel métallurgiste Roanne		Arrondissement de Roanne
1937-1941	Claude Descombes	Dir. de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne		Compagnies minières et leurs cours
1937-1941	Benoît Tuloup	Ing. chef du bureau d'études de l'usine de Saint-Chamond, Marine-Homécourt		Canton de St-Chamond
1938-1941	Michel Cusin	Dir. d'école pratique honoraire		Semble ne pas solliciter son renouvellement en 1941
1939-1944	Émile Mercier	Ft. de cycles (Manufacture de cadres brasés Mercier) Saint-Étienne		ENP et cours industriels, St-Étienne
1940/41-1944	Joseph Rivoiron	Dir. Ateliers de chaudronnerie de la Madeleine Rive-de-Gier		CET
1941-1944	Paul Blain	Ing. principal à l'usine de Firminy, Aciéries et forges de Firminy		CET
1941-1944	Antoine Marius Bourgier	Graveur-ciseleur sur métaux Saint-Étienne		Inspection ouvrière MOF Expo. 1933
1941-1944	Jean-Marie Dupin	Chef d'atelier de mécanique générale, FFASE Saint-Étienne		
1941-1944	Marcel Humbert	Dir. des anciens Ets Joseph Lanet Saint-Chamond		CET
1941-1944	Paul Vincent	Ft. de rubans et soieries Saint-Étienne	CS tissus et matières textiles (v.-pdt.) Association des fabricants usiniers (v.-pdt.) Commission consultative CO textile (m.)	

† : décès en cours de mandat – CET : l'inspecteur devient conseiller de l'Enseignement technique en 1947
ASMPL : Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire – CC : chambre de commerce – CCAM : chambre consultative des arts et manufactures – CO : comité d'organisation – CS : chambre syndicale
Adj. : adjoint – dél. : délégué – dir. : directeur – ft. : fabricant – ing. : ingénieur – m. : membre – pdt. : président – s. : secrétaire – v.-pdt. : vice-président

Liste des conseillers de l'enseignement technique nommés dans le département de la Loire en 1946.

(ADL, 123 W 2)

Branches	Conseiller	Profession	Localité	Compétence (arrondissements)	Ex-IDET
Banque et commerce	Léopold Wolff	Négociant en modes	St-Étienne	St-Étienne et Montbrison	X
	Pierre Bouligaud (1919)	Employé de banque	Riorges	Roanne	
Bâtiment et travaux publics	François Beaufils (1885)	Entrepreneur de plomberie	St-Étienne	St-Étienne et Montbrison	
	Claudius Tiquet	Maçon	Roanne	Roanne	
Hôtellerie et restaurants	Victor Bergeaud	Garçon de café	St-Étienne	Département	
Imprimerie, papier-carton	Julien Lamarre	Contremaître (carton)	St-Priest-en-Jarez	Département	
Industrie alimentaire	Francis de Moegen	Chef de service confiserie-chocolaterie	St-Étienne	Département	
Bois	Joseph Pariel († 1951)	Fabricant de glacières	Feurs	Département	X
Chimie	Jean-Baptiste Fougerolles (1887)	Expert-chimiste	Roche-la-Molière	Département	
Cuirs et peaux	Antoine Chuzeville	Corroyer-galochier	Roanne	Département	
Pierres et terres à feu	André Buillot	Ingénieur des mines	St-Étienne	Département	
Habillement	Marguerite Piger	Collège technique de jeunes filles de St-Étienne	St-Étienne	St-Étienne et Montbrison	X
	Thérèse Fradin	Lingère chemisière	Riorges	Roanne	
Textile	Georges Neyret (1901)	Fabricant de rubans	St-Étienne	St-Étienne et Montbrison	
	Joseph Vially (1905)	Ouvrier gareur	Roanne	Roanne	
Métallurgie	Claude Séloron	Ancien directeur des Ets Jacob Holtzer	St-Étienne	Département	X
	Jacques Landais	Chef de service dans une fabrique d'armes et de matériel médico-chirurgical (Darne)	St-Étienne	Département	

	André Allier	Directeur de la société des Usines de Pontlieue	St-Étienne	St-Étienne	
	Arsène Fouillet	Artisan-métallurgiste	St-Étienne	St-Étienne	
	Henri Crouzet (1910)	Directeur d'usine	Riorges	Roanne	
	Paul Blain	Sous-directeur des Aciéries et Forges de Firminy	Firminy	Firminy	X
	Joseph Rivoiron	Directeur de l'Atelier Joseph Rivoiron (tôlerie)	Rive-de-Gier	Rive-de-Gier	X
	Marcel Humbert	Directeur des anciens Ets Joseph Lanet	St-Julien-en-Jarez	St-Chamond	X
Soins personnels	Antoinette Marcouy	Cuisinière (de Georges Neyret)	St-Étienne	Département	
Transports	Gaston Éloy	Directeur du service départemental de transports routiers	St-Étienne	Département	

Liste des conseillers de l'enseignement technique du département de la Loire dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1954

<table>
<tr><th>Professions</th><th colspan="4">Arrondissements Saint-Étienne – Montbrison</th><th>Arrondissement Roanne</th></tr>
<tr><td>Banque et commerce</td><td colspan="4">Léopold Wolff, négociant, 29, rue Balaÿ
(13/09/1885, Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais)</td><td>Pierre Bouligaud, administrateur de sociétés
(14/12/1919, Boën-sur-Lignon)</td></tr>
<tr><td>BTP</td><td colspan="4">François Beaufils, entrepreneur de plomberie, 1, cours Buisson
(15/06/1885, St-Étienne)</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Imprimerie-papier-carton</td><td colspan="4">Pierre Chavanne, maître-imprimeur, 77, rue Marengo
(21/12/1887, St-Martin-en-Coailleux)</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Industrie du bois</td><td colspan="5">Agard, ameublement, 1, rue de la Marne (11/12/1898, Paris)</td></tr>
<tr><td>Industrie chimique</td><td colspan="5">Jean-Baptiste Fougerolles, chimiste, Roche-la-Molière (19/06/1887, Roche-la-Molière)</td></tr>
<tr><td>Cuirs et peaux</td><td colspan="5">Marius Exertier (28/07/1896, Annonay, Ardèche)</td></tr>
<tr><td>Industries extractives</td><td colspan="5">Charles Jannin, ingénieur des Mines (6/01/1890, Lyon)
Maximilien Chabot, contremaître (16/01/1890, Durdat-Larequille, Allier)</td></tr>
<tr><td>Habillement</td><td colspan="5">Frédéric Gunther (14/07/1884, Lyon)
Marguerite Piger (15/03/1889, St-Étienne)</td></tr>
<tr><td>Textile</td><td colspan="4">Georges Neyret, fabricant de rubans, 15, rue Georges Teissier
(13/08/1901, St-Étienne)</td><td>Joseph Vially, ouvrier gareur, Roanne
(3/01/1905)</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Métallurgie</td><td>Saint-Étienne</td><td>Firminy</td><td>St-Chamond</td><td>Rive-de-Gier</td><td rowspan="2">Henri Crouzet, directeur d'usine, Les Cèdres, Riorges
(5/04/1910, Riorges)</td></tr>
<tr><td>Arsène Fouillet, artisan mécanicien, 17, rue Marengo
(15/04/1892, Lyon)
Antoine Loron, directeur de fabrique d'outillage, 27, rue Louis Braille
(16/05/1899, St-Étienne)
Claudius Viricel, industriel fondeur, 8 bis, rue Lavoisier
(5/07/1894, St-Paul-en-Jarez)</td><td>Paul Blain, directeur d'usine
(14/06/1890, Bourges, Cher)</td><td>Marcel Humbert, directeur de la SA des anciens Éts Lanet
(4/06/1902, Neuilly-sur-Seine)</td><td>Joseph Rivoiron, administrateur de sociétés
(8/06/1890, Carmaux, Tarn)</td></tr>
<tr><td colspan="5">Jacques Landais, chef de service de fabrication (Ets Darne), 73, cours Fauriel (12/06/1913, Paris)
Léon Laval, chef d'atelier (24/10/1897, Firminy)
Claude Séloron, ingénieur-directeur en retraite (9/07/1875, Unieux)</td></tr>
</table>

Soins personnels	Antoinette Bancel (9/11/1897, St-Julien-en-Jarez) Pierre Milaud, coiffeur (17/06/1910)
Transports	Pierre Favier, ingénieur en chef aux Ponts et Chaussées (10/09/1904, Pont-de-Beauvoisin, Isère) Jean Gandin, ouvrier fraiseur (25/01/1924, St-Étienne)

Informations portant sur les organisations consulaires et syndicales

Liste des présidents de la chambre de commerce de Saint-Étienne

1833-1839 : Joseph Tézenas du Montcel, fabricant de rubans

1840-1841 : Jean-Baptiste David, fabricant de rubans

1841-1843 : Henry Paliard, fabricant de rubans

1844-1846 : Claude Peyret-Gérin, fabricant de rubans

1847-1857 : Camille de Rochetaillée, exploitant de mines

Mai 1857-1859 : Auguste Faure, fabricant de rubans

1860-1865 : Félix de Bouchaud, métallurgiste

1866-1872 : Henry Palluat de Besset, négociant

1872-1875 : Christophe Faure-Belon, négociant

1876-1881 : Claudius Gérentet, fabricant de rubans

1882-1887 : Jules Euverte, métallurgiste

1888-1908 : Adrien de Montgolfier, métallurgiste

1909-1911 : Charles Cholat, métallurgiste

1912-1919 : Pascal Tavernier, négociant (épicier)

1920-1922 : Paul Petit, exploitant de mines

1923-1925 : Charles Biver, exploitant de mines

1926-1931 : Paul Buhet, fabricant de rubans

1932-1943, 1944-1945 : Lucien Demozay, métallurgiste

1943-1944 : René Touchard, métallurgiste

1946-1955 : Antoine Roche, exploitant de mines

Janvier-février 1956 : Claude Pallandre, fabricant de rubans

1956-1961 : Henry David de Sauzéa, fabricant de rubans

Liste des secrétaires généraux de la chambre de commerce de Saint-Étienne

1833-1860 : Denis Descreux

1860-1876 : Pierre Sylvestre

1876-1884 : Charles Lebrun

1885-1898 : Lucien Thiollier

1898-1926 : Louis-Joseph Gras

1927-1953 : Germain Salette

1953-1968 : Georges Battut

Renseignements sur l'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire

Circonscription : Département de la Loire et arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

Siège :

- 1911-1964 : 19 rue du Grand Moulin – Hôtel des Ingénieurs, Saint-Étienne.
- 1964-1994 : 5 bis boulevard Karl Marx (Les Pervenches), Saint-Étienne.
- 1994-2004 : 46 rue de la Télématique, Saint-Étienne.
- 2004 : 16 boulevard de l'Étivallière – Cité des Entreprises, Saint-Étienne.

Chronologie :

- 1882 : Association métallurgique stéphanoise (société).

- 1911 : Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire – ASMPL (union de syndicat / chambre syndicale).
- 1980 : Syndicat métallurgique patronal de la Loire – SMPL (chambre syndicale).
- 2001 : Union des industries et métiers de la métallurgie Loire – UIMM Loire (chambre syndicale territoriale).

Affiliation :

- 1911-présent : Union des industries métallurgiques et minières, puis Union des industries et métiers de la métallurgie.
- 1911-1972 : Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne et sa région.
- 1980 : Union patronale interprofessionnelle de la Loire.

Statuts : 8 mai et 29 juin 1911 ; 1919 ; 24 janvier 1925 ; 1980.

Présidence :

- 1882-1888 : Jules Euverte, Terrenoire (Association métallurgique stéphanoise).
- 1888-1894 : Benoît Clair, Éts Clair Frères (Association métallurgique stéphanoise).
- 1894-1911 : Vincent Biétrix, gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière (Association métallurgique stéphanoise, puis ASMPL en 1911).
- 1911- ? : Louis Radisson, directeur des usines de la Loire la Compagnie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, Saint-Chamond.
- ? : Georges Claudinon, dirigeant des Aciéries Claudinon, Chambon-Feugerolles.
- ? (1919) : Joseph Leflaive, gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière.
- 1924-1926 : Pierre Cholat, administrateur-délégué des Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne.
- 1926-1936 : Lucien Demozay, administrateur-directeur des Établissements Jacob Holtzer, Unieux.
- 1937-1944 : René Touchard, dirigeant des Boulonneries du Vieux-Condé / Établissements Dervaux, Le Chambon-Feugerolles.
- 1944-1946 : André Allier, directeur de l'usine de Saint-Étienne de la Société anonyme des usines de Pontlieue.

- 1946-1962 : Joseph Imbert, président directeur général des Établissements Franco-Suisse d'Emboutissage.

Secrétariat général :

- Louis-Joseph Gras, 1911-1926 (secrétariat assuré de façon informelle).
- Georges Meillier, 1926-1957 (actif à l'ASMPL depuis 1922).

Évolution des chambres syndicales patronales adhérentes de l'ASMPL, 1911-1952

1911	Forges, constructeurs-mécaniciens, Petite métallurgie, Boulonnerie	4
1925	Forges, Constructeurs-mécaniciens, Petite métallurgie, Cycles, Armes, Boulonnerie, Rive-de-Gier	7
1927	Forges, Constructeurs-mécaniciens, Petite métallurgie, Cycles, Armes, Boulonnerie, Rive-de-Gier, Limes, Martellerie	9
1935	Forges, Constructeurs-mécaniciens, Cycles, Armes, Boulonnerie, Rive-de-Gier, Limes, Martellerie	8
1937	Forges, Constructeurs-mécaniciens, Petite métallurgie, Cycles, Armes, Boulonnerie, Rive-de-Gier, Limes, Martellerie, Montbrison, Roanne	11
1938	Forges, Constructeurs-mécaniciens, Cycles, Armes, Boulonnerie, Rive-de-Gier, Limes, Martellerie, Montbrison, Roanne, Forge et estampage, Forge et estampage, Ferronnerie et quincaillerie, Outillage à métaux et à bois, Tréfilerie et pointerie, Décolletage, Outils agricoles, Produits réfractaires, Drôme et Ardèche	18
1939	Forges, Constructeurs-mécaniciens, Cycles, Armes, Boulonnerie, Rive-de-Gier, Limes, Martellerie, Montbrison, Roanne, Forge et estampage, Ferronnerie et quincaillerie, Outillage à métaux et à bois, Tréfilerie et pointerie, Décolletage, Outils agricoles, Produits réfractaires, Drôme, Ardèche	19
1952	Aciéries et hauts-fourneaux, Constructeurs-mécaniciens, Cycles, Armes, Boulonnerie, Rive-de-Gier, Limes, Martellerie, Roanne, Forge et estampage, Ferronnerie et quincaillerie, Outillage, Tréfilerie et étirage, Décolletage, Outils agricoles, Traitement thermique et revêtement des métaux, Polissage et traitements électrolytiques, Électriciens et radio-électriciens, Marchands de fer	19

Membres du comité de direction de l'ASMPL répartis par chambre syndicale adhérente, 1925-1939

Chambres adhérentes	1911	1925	1927	1931	1935	1936	1937	1938	1939
Forges (membre suppléant)	6	3 (1)	4 (1)	4 (1)	4	4	5	8	7
Constructeurs-mécaniciens	2	2	2	3	4	4	5	5	6
Petite métallurgie	2	2	2	2	-	-	1	-	-
Cycles	-	2	2	2	3	2	4	3	3
Armes	-	2	2	2	1	2	2	2	3
Boulonnerie	2	2	2	2	2	2	2	3	3
Rive-de-Gier	-	2	1	1	1	1	2	1	1
Limes	-	-	1,5	1	1	1	1	1	1
Martellerie	-	-	1,5	2	1	1	1	1	1
Montbrison	-	-	-	-	-	-	2	1	1
Roanne	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Forge et estampage	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Drôme + Ardèche	-	-	-	-	-	-	-	1	1+1
Ferronnerie et quincaillerie	-	-	-	-	-	-	-	0	1
Outillage à métaux et bois	-	-	-	-	-	-	-	0	1
Tréfilerie et pointerie	-	-	-	-	-	-	-	0	1
Décolletage	-	-	-	-	-	-	-	0	1
Outils agricoles	-	-	-	-	-	-	-	0	1
Produits réfractaires	-	-	-	-	-	-	-	0	0

Note : le Comité des forges de la Loire compte certaines années un membre siégeant à titre consultatif uniquement (signalé entre parenthèses).

Notices biographiques

Cette annexe ne prétend pas à l'exhaustivité des informations sur les quelques personnalités référencées dans les pages suivantes. Elle vise cependant à partager les informations trouvées, dans les sources ou la bibliographies, sur quelques patrons et ingénieurs des industries métallurgiques, inspecteurs départementaux de l'enseignement technique, directeurs d'écoles, etc., dont le rôle est évoqué au cours de cette thèse. Le schéma privilégié pour cette présentation est le suivant :

NOM Prénom
Ensemble des prénoms ou nom originel
Date et lieu de naissance
Date et lieu de décès
Formation scolaire et universitaire
Carrière professionnelle
Mandats syndicaux
Mandats consulaires
Principales implications dans la formation des travailleurs
Mandats politiques
Distinctions honorifiques
Divers

A – B

ALLIER André

Né le 30 août 1898 à Neuilly-sur-Seine (Seine), André Joseph Allier mène sa scolarité à l'École centrale de Paris (1923). Les premières années de sa carrière professionnelle ne sont pas renseignées. Il est nommé en 1939 directeur d'une nouvelle usine stéphanoise, celle de la Société anonyme des usines de Pontlieue. Cette filiale de la société Renault est chargée, dans le cadre de la décentralisation préventive face à la menace de guerre, de la fabrication de chars

de combat. L'armistice contraint la reconversion de l'activité vers la fabrication de gazogènes pour véhicules automobiles, mais également agricoles et ferroviaires (ADR, 130 W 60). Allier est nommé membre du syndicat unique des employeurs de la famille de la transformation des métaux de Saint-Étienne par arrêté ministériel du 9 février 1944 (ADL, 2 W 959). Si René Touchard en est officiellement le président, l'animation exécutive du syndicat lui revient, comme premier vice-président (ADL, 2 W 959).

L'industriel participe également à l'activité des comités sociaux. Il est membre de la commission tripartite de la Charte du travail et de l'Office des comités sociaux de la Loire (1943), avant d'être désigné en mars 1944 président patronal du comité social régional provisoire. Allier est par ailleurs membre de la section de Saint-Étienne du Centre des jeunes patrons (ADL, 44 J 96). Les ennuis de Touchard, et sa démission de la présidence de l'ASMPL, conduisent André Allier à la tête de l'union au cours du second semestre 1944. Il est même délégué suppléant au conseil de direction de la Transformation des métaux de l'UIMM (1946-1947). Il abandonne cependant la présidence de l'ASMPL dès 1946, au profit de Joseph Imbert, tout en demeurant vice-président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens. Il est alors élu au sein du bureau de la chambre de commerce de Saint-Étienne.

André Allier s'est intéressé aux enjeux de la formation. Il est désigné comme représentant patronal au sein de la commission locale professionnelle de Saint-Étienne en septembre 1942. Membre de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle de la Loire dès sa fondation, il devient après guerre conseiller de l'enseignement technique (1946), ainsi que délégué patronal au sein du CDET de la Loire. Il a aussi été membre de la commission départementale du Travail. Il meurt soudainement le 3 janvier 1948 à Saint-Étienne, à l'âge de 49 ans.

BALAZUC, Victor

Victor, Antoine

26-7-1864, Ruoms (Ardèche)

École des mines de Saint-Étienne

Ingénieur, puis ingénieur en chef, chef de service des ateliers d'artillerie de Marine-Homécourt à Saint-Chamond pendant la Grande Guerre (jusqu'en août 1917) ; ingénieur chef des Ets Jacob Holtzer

Officier d'académie (Exposition de Bruxelles)

Chevalier de la Légion d'honneur, Marine, 25 septembre 1920

BARLET Jean

Frère Paramon-Cyprien

02-04-1853, Caluire-et-Cuire (Rhône)

13-02-1929, St-Étienne

Noviciat de Caluire, 1867

Directeur de l'école Sainte-Barbe, 1884-1907 ; Administrateur de l'École Sainte-Barbe ; Inspecteur des écoles libres de la Loire, visiteur titulaire à Saint-Étienne (1920-1923)

Assureur (emploi occupé de manière fictive après la sécularisation contrainte des frères)

BARROUIN Charles

Charles, Barthélémy

24-4-1813, Bourmont (Haute-Marne)

3-11-1889, Villerest (Loire)

École nationale d'Arts et Métiers de Châlons (1828)

Constructeur Cavé, Paris ; Ingénieur aux Forges de Terrenoire (1834-1845) ; Directeur aux Forges du Creusot (Schneider, 1845-1852) ; Ingénieur en chef des usines Pétin & Gaudet à Saint-Chamond (1852-1864) ; Directeur fondateur des Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne (1864-1889)

Chevalier de la Légion d'honneur, Agriculture et commerce, 6 mars 1876.

BEAUFILS Honoré

Nicolas, Honoré

23-9-1867, Imécourt (Ardennes)

3-2-1951, L'Isle-d'Adam (Seine-et-Oise)

Élève-maitre à l'école normale d'instituteurs de Charleville (1884-1887), élève de la section normale annexée à l'école nationale d'Arts et Métiers de Châlons (1891-1893)

Professeur à l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne (1899), sous-directeur (1901), puis directeur (1904-1923) ; inspecteur général adjoint de l'enseignement technique (1922-1923) ; directeur honoraire des écoles pratiques (1923)

Membre de la Commission consultative de prothèse et d'orthopédie (1933)

Officier de l'Instruction publique, 14 juillet 1908 ; Chevalier de la Légion d'honneur, Instruction publique, 30 septembre 1920 ; Officier de la Légion d'honneur, 12 août 1933, ministère des Pensions, inspecteur technique des centres d'appareillage au ministère des pensions

(Pour un aperçu plus important sur sa carrière : Guy Caplat, *L'inspection générale de l'Enseignement technique*…, *op. cit.*).

BÉLINAC Albert

Albert, Antoine, Régis

04-01-1859, Saint-Étienne

25-11-1907

Lycée de Saint-Étienne

Fabricant de rubans et velours, Saint-Étienne ; usine de tissage mécanique du ruban (1892) à Aurec, atelier de construction pour le matériel de tissage (1896) à Aurec ; ateliers de Saint-Étienne complétant ces deux usines (1900)

Conseiller prudhommal (vice-président)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1903-1907) ; délégué cantonal ; président de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de garçons de Saint-Étienne

Membre de la commission départementale du travail

Conseiller du commerce extérieur

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce et Industrie, 11 octobre 1906

Médaille d'or Exposition de Paris 1900, Médaille d'or Hanoï 1902, Grand Prix Saint-Louis 1904, Grand Prix Liège 1905 ; officier d'académie 1903 ; chevalier du Cambodge 1904

BERGERON Louis

Louis, Marie, Jean

30-4-1881, Saint-Étienne

28-8-1955, La Burbanche (Ain)

Bachelier, diplôme de l'École supérieure de commerce de Lyon (1899)

Ets Bergeron-Girodet (1903), puis Ets L. Bergeron, manufacture d'armes, Saint-Étienne

Secrétaire de la Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne 1906-1924, président 1924-1934

Membre de l'UIMM (1924)

Membre du conseil de direction du Groupement XVII (instruments de précision) de la CGPF (1936)

Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne 1924-1934, Secrétaire-membre de la CC 1926-1927

Membre du CDET de la Loire (1926-1937), membre de la CLP de Saint-Étienne (1925-1938), membre du conseil de perfectionnement de l'EPI de garçons de Saint-Étienne (1924)

Chargé de la surveillance du banc d'épreuve des armes (1911-1926)

Participation à l'élaboration du tarif douanier de 1910, collaboration du ministre du Commerce depuis 1925 ; médailles aux expositions de Liège 1905 et Milan 1906, diplômes d'honneur Londres 1908 et Bruxelles 1910, grands prix Lyon 1914 et Marseille 1922, membre du comité français des expositions et membre titulaire du jury de l'Exposition internationale des arts décoratifs (1925)

Chevalier de la Légion d'honneur, 22 mai 1926

Fils de Jean Bergeron (1850-1898), président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes première version, puis probablement de la Chambre syndicale de la fabrique d'armes jusqu'à son décès accidentel

BIÉTRIX Vincent

Biétrix du Villars

11-10-1840, Ecully (Rhône)

29-10-1913, Saint-Étienne

École centrale des arts et manufactures (1864)

Gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière (1866-1907)

Président de l'Association métallurgiste de la Loire (1894-1911), président de l'Association des Syndicats Métallurgiques Patronaux de la Loire (1911)

Juge au tribunal de commerce de Saint-Étienne

Président du groupe de la Loire de l'Association des ingénieurs de l'École centrale

Chevalier de la Légion d'Honneur, Commerce, 3 juillet 1896, Commerce

Une première candidature est portée par une lettre de son personnel signée de plus d'une centaine de personnes, aux signatures parfois heurtées, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889. Elle est retoquée par l'administration en raison du catholicisme pratiquant de Biétrix, de sa proximité avec les jésuites, et d'une opinion monarchiste qui en fait « un ennemi de la République ». Lors de sa seconde campagne de candidature en 1894, soutenue par l'industriel Alexandre Saignol, il est considéré comme « désarmé devant le fait accompli », plutôt que rallié à la République (ADL, 1 M 652).

Beau-père de Joseph Leflaive (époux de sa fille unique Camille Biétrix)

BLACHON Pierre

16-3-1856, Saint-Étienne

21-8-1914, Saint-Cyprien (Loire)

Apprentissage artisanal

Armurier, repreneur des Ets Martinier-Colin et co-directeur de la Manufacture française d'armes, puis de la Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne, avec Étienne Mimard (1885-1913)

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce, 11 octobre 1906

Médaille d'argent Paris 1889, médaille d'or Paris 1900

BLAIN Paul

14-6-1890, Bourges

École nationale d'Arts et Métiers (1905-1908), Supélec 1908-1909

Ingénieur, puis sous-directeur aux Aciéries de Grand-Couronne (1919-1928) ; ingénieur principal, sous-directeur scientifique aux Aciéries et forges de Firminy (1928-1954) ; ingénieur-conseil à l'IRSID (1954-1968)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique 1941-1944, conseiller de l'enseignement technique (1946)

Inventeur du train de laminage semi-continu (cf. Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor*…, *op. cit.* ; Éric Godelier, *Du local au global*…, *op. cit.*).

BLANCHARD-GRANGE Denis

Aussi connu sous le nom Blanchard

28-8-1893, Saint-Étienne

Fabricant d'armes et cycles

Président de la chambre syndicale des fabricants d'armes (1938)

Délégué pour la zone libre du comité d'organisation de l'armurerie

Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (1943-1944)

BOUDET Jean-Frédéric

8-9-1886, Anduze (Gard)

Fabricant de pièces de cycles, Maison Boudet et Koerber (Saint-Étienne)

Secrétaire (1919-1924), puis président de la Chambre syndicale de l'industrie du Cycle de Saint-Étienne (1924-1940)

Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (1924-1942, 1944-1945)

Membre de l'UIMM (1924-1940)

Conseiller du commerce extérieur

Chevalier de la Légion d'honneur, 3 février 1932 ; officier de la Légion d'honneur

BOURGIER Antoine

Antoine (Anthony), Marius

7-5-1889, St-Just-sur-Loire

Graveur-ciseleur depuis 1902, établi maître en 1912

Secrétaire fondateur du Groupe amical des graveurs sur armes, 1916

Lauréat de l'École régionale des Beaux-Arts de Saint-Étienne, grand diplôme d'honneur de l'Expo internationale des arts décoratifs de Paris 1925

Meilleur ouvrier de France à l'Exposition nationale du travail de 1933

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1939-1944) ; Membre du jury à l'École régionale des Beaux-Arts de Saint-Étienne (1925)

Chevalier de la Légion d'honneur, Enseignement technique, 30 juillet 1935 ; Officier d'académie 1931

BOYER-MARTIN Germain

30-4-1852, Le Puy (Haute-Loire)

Marchand de soies

Fondateur de son entreprise en 1887

Juge au tribunal de commerce de Saint-Étienne (1886-1892)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1895-1903) ; délégué cantonal (1899)

Administrateur de la Banque de France (1886)

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce et Industrie, 30 juillet 1910

C – D

CHAVANNE Antoine

Antoine, Eugène

28-1-1881, Saint-Chamond

Directeur, puis administrateur, directeur général des Ets Chavane-Brun Frères, puis de la Société des anciens Ets Chavanne-Brun

Fondateur et président du CA de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager (École professionnelle de la Grand'Grange)

Chevalier de la Légion d'honneur, 11-3-1930

CHOLAT Charles

4-5-1845, Saint-Étienne

15-4-1916, Saint-Étienne

Collège Saint-Michel à Saint-Étienne, École Polytechnique (1866)

Secrétaire général (1870) et administrateur-délégué (1875) aux Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne, président du conseil d'administration (1913-1916) ; Administrateur-délégué aux Hauts-Fourneaux de Chasse (fondateur, 1872)

Membre (1891), secrétaire-membre (1897), vice-président (1903) et président (1909-1911) de la chambre de commerce de Saint-Étienne

Président du Comité des forges de la Loire (1889)

Chevalier de la Légion d'Honneur

CHOLAT Pierre

2-7-1877, Saint-Étienne

31-3-1965, Veauche (Loire)

École supérieure de commerce de Lyon (1900)

Employé (1900), administrateur (1907), administrateur co-délégué (1911), administrateur-délégué (1916), puis président des Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne (1922-1953) ; vice-président de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et de Saint-Étienne (1953), vice-président de la CAFL (1954) ; président de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse ; président-fondateur de la Société des Forces motrices Bonne et Drac (1920-1926)

Président du Comité des forges de la Loire (1936), puis de la Chambre syndicale des Aciéries et des Hauts-Fourneaux de la Loire (représentant à l'UIMM, 1946)

Président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie du Centre

Président de l'Association des Syndicats Métallurgiques Patronaux de la Loire (1924-1926)

Membre de la commission du Comité des Forges de France (1939), adhérent du Comité des Forges (1911-1940)

Vice-président de la Chambre syndicale de la Sidérurgie française

Administrateur de la Chambre syndicale des fabricants et constructeurs de matériel de guerre (1920), de la Chambre syndicale des fabricants et constructeurs de matériel pour chemin de fer et tramways (1920), du Syndicat des producteurs d'aciers inoxydables pour coutellerie

Membre (1919-1961), conseiller (1922-1923), puis vice-président (1926-1931) de la chambre de commerce de Saint-Étienne

Chevalier (1921), puis officier de la Légion d'honneur (1951)

Fils de Charles Cholat, frère d'Auguste (1879-1970), de Lucien (1880-1949) et de Joseph (1900-1984)

CHÔMIENNE Claudius

Né Chaumienne

5-12-1843, Valfleury (Loire)

1919

École La Martinière de Lyon, 1857-1860 ; École d'Arts et Métiers d'Aix, 1860-1863

Ouvrier ajusteur aux Forges de L'Horme (1863) ; Dessinateur au bureau des études aux Forges de L'Horme (1864) ; Ingénieur aux Forges de Couzon – Ets Arbel (1869, création de la société) ; Directeur des Forges de Couzon (1900)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1892-1919) ; délégué cantonal (1895) ; président-fondateur de la Société d'encouragement à l'enseignement professionnel de Rive-de-Gier (1898) ; Membre de la commission d'examen d'admission aux écoles d'Arts et Métiers et de Cluny (1899), du conseil de surveillance et de perfectionnement de l'ENAM de Cluny (1902) ; Membre des conseils de surveillance et de perfectionnement des écoles pratiques de Saint-Étienne (garçons et filles), Saint-Chamond, des EPS professionnelles de Montbrison, Roanne, Charlieu et Saint-Chamond (filles)

Membre du conseil municipal de Rive-de-Gier (1892-1906)

Suppléant du juge de paix (1901)

Études scientifiques sur la métallurgie (marteaux-pilons, presses hydrauliques à forger, combustion)

Membre du comité d'organisation et d'installation de l'Exposition de Saint-Louis 1904, membre du jury de l'exposition, chargé d'étudier l'organisation de l'enseignement technique aux États-Unis

Chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1906

Médaille d'argent à l'Exposition d'Anvers 1885 ; Médaille de vermeil et prix de 500 francs de la Société des anciens élèves des Arts et Métiers 1887 ; Médailles d'argent à l'Exposition universelle de Paris 1889 ; Médaille d'or et prix de 500 francs de la Société des anciens élèves des ENAM 1891

CLAIR Benoît

8-4-1842, Saint-Étienne

29-12-1926

Constructeur-mécanicien (Ets Clair Frères, puis Société stéphanoise de constructions mécaniques, société anonyme constituée en 1912) : matériel de mines, armes fines

Membre de la Chambre syndicale des fabricants d'armes

Président de l'Association métallurgique de la Loire (1888-1894)

Membre du CDET 1911-1919 ; Membre du conseil de perfectionnement de l'EPI de Saint-Étienne

Membre du Cercle républicain en 1881, conseiller municipal de Saint-Étienne en 1898

Officier d'académie, 30 mai 1898

Membre du Comité de l'Exposition universelle de Paris 1900 (Grand Prix pour les frères Clair)

CLAUDINON Georges

Georges, Antoine

6 février 1849, Saint-Paul-en-Jarez (Loire)

1924

École des mines de Saint-Étienne (un an)

Maître de forges au Chambon-Feugerolles

Vice-président (1911), puis président du Comité des forges de la Loire

Président de l'ASMPL

Membre de la commission exécutive du Comité des forges (1907-1929)

Membre (1922), puis vice-président de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1924-1925)

Maire du Chambon-Feugerolles (1898-1919), député de la Loire (1898-1906)

Administrateur de la Banque de France

Officier de la Légion d'honneur, Commerce, 9 février 1923 ; chevalier, 27 juillet 1871, Guerre -sous-lieutenant dans la garde mobile de la Loire

COTTIN Charles

Ingénieur des écoles nationales d'Arts et Métiers

Directeur de l'usine de Couzon de la Société du duralumin, Rive-de-Gier (muté en 1940)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1937-1940)

COUFFINHAL Gustave-Paul

11-11-1842, Aubin (Aveyron)

ENAM d'Aix

Ingénieur en chef ou dir technique Forges et ateliers de la Chaléassière ; industriel en construction électrique

Palmes académiques (1891)

de CURIÈRES de CASTELNAU Louis

Joseph, François, Félix, Louis

21-7-1881, Toulouse

Ets Déflassieux Frères

Président de la chambre syndicale patronale de la métallurgie et de la mécanique du canton de Rive-de-Gier anton de Rive-de-Gier (1941)

Chevalier de la Légion d'honneur

CUSIN Michel

Né en 1882

Directeur de l'école pratique de garçons de Roanne, puis directeur honoraire

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1938-1941)

DARMANCIER Michel

23-7-1850, Pont-Évêque (Isère)

26-6-1913

École nationale d'Arts et Métiers d'Aix

Ingénieur des services de l'artillerie et des cuirassements à l'usine de Saint-Chamond des Forges et aciéries de la Marine (1869) ; ingénieur chef de l'artillerie (1900)

Association des patrons catholiques de Saint-Chamond (1888), patronage de l'école primaire supérieure de la Grand'Grange

Maire d'Izieux (1902-1904)

Chevalier de la Légion d'honneur

Médaille d'or Exposition de Paris 1889, médaille d'or Bordeaux 1895, diplôme d'honneur Anvers 1894 ; Membre comités d'admission et d'installation de la classe 116, groupe XVIII Exposition 1900

DELAGE André

18-4-1876, Saint-Étienne

École des mines de Saint-Étienne

Entrepreneur de constructions industrielles (Saint-Étienne, 12 et 14, rue Ferdinand) : hautes cheminées, fours, récupérateurs, chauffage aux combustibles liquides, brûleur, le tout pour la construction d'aciéries, de forges, de verreries, d'usines à gaz ou à produits chimiques

Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment (1919) ; président de l'Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne

Membre (1922-1927, 1932-1945), puis vice-président (1926-1927, 1932-1937) de la chambre de commerce de Saint-Étienne

Implication dans le Centre familial ménager (1925), dans l'Association d'entraide pour le travail des jeunes ; Membre du conseil de perfectionnement de l'EPI/ENP de Saint-Étienne ; membre du CDET de la Loire ; administrateur de la Société de l'industrie minérale

Chevalier de la Légion d'Honneur, Travaux publics, 11 août 1931

DELORME André

Victor, André, Marguerite

2-7-1884, Saint-Étienne

27-1-1966

Co-associé « dans une firme de construction mécanique » (1905-1914) ; Mobilisé, blessé à la bataille de la Marne, détaché au service des forges (12/1914-1918) ; Directeur général fondateur et administrateur-délégué (1919) puis président-directeur général des Laminoirs et aciéries du Vieux-Marais (Saint-Étienne)

Vice-président de la Chambre syndicale des laminoirs transformateurs de France ; Membre du conseil d'administration du Syndicat de la métallurgie du Centre-Midi

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1937-1944)

Chevalier de la Légion d'honneur, 16 février 1934, Commerce et Industrie ; officier, 11 août 1958, Commerce et industrie

DEMOZAY Lucien

Né à Tours en 1865, Lucien Eugène Martin Demozay est le fils d'un cordonnier et d'une piqueuse de bottines. Présenté comme étudiant lorsqu'il répond à ses obligations militaires dans les jours suivants son vingtième anniversaire, il n'a pas de grade universitaire déclaré. Il s'engage volontairement pour cinq années au sein du 20e régiment d'infanterie, situé à Poitiers. Il progresse lentement dans la hiérarchie, jusqu'à renouveler son engagement quinquennal à la fin de l'année 1888. C'est ensuite qu'il obtient d'être admis pour un an comme sous-officier élève à l'École militaire de l'Artillerie et du Génie, alors sise à Versailles, au printemps 1890. Il s'agit d'un tournant dans la carrière du jeune sous-officier. Lucien Demozay finit, après plusieurs avancements, par accéder au rang de capitaine en juillet 1900. Il quitte à la fin de l'année la division d'Épinal pour une affectation aux Forges du Centre à Nevers, un service d'inspection des forges travaillant pour l'Artillerie. Il est possible qu'il ait, dans ses fonctions d'inspecteur auprès des entreprises privées travaillant pour l'armée, traité avec les Établissements Jacob Holtzer d'Unieux. C'est en tout cas dans cette entreprise qu'il s'engage, en juin 1904. Embauché comme ingénieur, intéressé par les aciers spéciaux et à coupe rapide,

collaborant avec la Marine au sujet de la fabrication d'obus de rupture, il gravit les échelons jusqu'à obtenir la direction technique de l'usine en 1911.

Lors de la Première Guerre mondiale, après une courte affectation comme chef d'escadron d'artillerie à Lyon – en fait sous-directeur des Ateliers de construction –, il est envoyé dans sa propre usine d'Unieux afin de contribuer aux fabrications de guerre. Son action durant le conflit lui vaut d'être promu directeur général de l'entreprise au cours de l'année 1917. Sans avoir la renommée ou la postérité d'Émile Rimailho – polytechnicien, ingénieur de l'Artillerie puis directeur de l'usine de Saint-Chamond de Marine-Homécourt avant une dernière carrière d'administrateur et d'organisateur –, l'ancien officier d'artillerie expérimente durant la guerre la rationalisation de la production. Il supervise l'installation d'une forme de chaîne de fabrication d'obus, visant à limiter au mieux les manutentions par la continuité spatiale des opérations Il mécanise fortement les ateliers d'Unieux, afin de compenser la raréfaction de la main-d'œuvre qualifiée. La division du travail à l'œuvre permet d'aboutir à vingt-six opérations différentes dans la production des obus de 280 mm. Ses réalisations, comme « la modification du matériel de 340 pour l'emploi de projectiles de 400 à grande capacité d'explosif », lui valent sa réception comme chevalier de la Légion d'honneur en mars 1925 – il sera promu par le ministère du Commerce comme officier en février 1934. Par contre, ses ambitieux projets d'agrandissement, encouragés par le ministère de l'Armement – comme c'est le cas pour l'ensemble de la métallurgie française –, n'aboutissent qu'à de modestes réalisations. L'entreprise a atteint un effectif de 5 408 travailleurs au début du mois de novembre 1917. Le personnel de la société retombe ensuite à 1 780 au 1er novembre 1922, 2 220 au 15 janvier 1925. Demozay abandonne la direction générale au moment du centenaire de la société, en 1929. Il reprend un temps la direction opérationnelle de l'entreprise lors de la crise économique, au milieu des années 1930. Vice-président du Comité des forges de la Loire, président de l'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire (1926-1936), il dirige ensuite la chambre de commerce de Saint-Étienne de 1933 à 1942, puis de 1944 à 1945.

La nomination de Lucien Demozay comme inspecteur départemental de l'enseignement technique (1924-1933) s'inscrit dans la continuité de différents mandats au service de l'enseignement et de la jeunesse, notamment sa présidence de la section de Firminy de l'Œuvre des enfants à la montagne. Il est membre du conseil de perfectionnement de l'école pratique de garçons locale. Il participe également aux jurys d'examen, et accepte même d'être nommé conseiller cantonal de l'enseignement primaire dès 1909. Son épouse, ancienne élève de l'École

normale supérieure de Sèvres, est choisie par le conseil municipal de Firminy afin de siéger au conseil de perfectionnement de l'école pratique de jeunes filles de la ville. Lorsqu'il candidate au poste d'IDET, le républicanisme reconnu de l'industriel lui permet d'être nommé sans difficultés. Son activité lui vaut également la reconnaissance d'être désigné membre suppléant sur la liste des délégués patronaux élus au Conseil supérieur de l'Enseignement technique de 1930 à 1939. Auteur d'une œuvre scientifique importante (*Revue de métallurgie*, *Bulletin médical*, etc.), et parfois atypique, marquée par l'éclectisme, Demozay décéde à Fraisses le 12 novembre 1957.

DESCOMBES Claude

Claude, Jean

6-5-1891, Fleurie (Rhône)

23-11-1957, Paris

École Polytechnique (1912-1919), École des Mines de Paris

Ingénieur civil des Mines (arrondissement min. de Clermont-Ferrand, 1921 ; Saint-Étienne, 1924) ; Ingénieur lors de l'occupation de la Ruhr ; professeur à l'École des Mines de Saint-Étienne (1924-1929), puis directeur (1929-1944)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1937-1941) ; Vice-président de la Société de l'Industrie minérale, président du district de Saint-Étienne

Chevalier (19 mars 1924), puis officier de la Légion d'honneur, Travaux publics, 18 octobre 1933

DONOT Roger

10-11-1919, Neufmesnil (Manche)

École catholique des arts et métiers de Lille

Ingénieur, professeur au l'école d'apprentissage des Aciéries et forges de Firminy, puis directeur de l'école d'apprentissage de l'usine CAFL de l'Ondaine ; directeur du CIPO à la CAFL

Membre de la CGC

Adjoint au maire de Firminy sous les couleurs du MRP (1953-1959)

(Jean Vigouroux, *Firminy 1919-1992*, Firminy, Société d'histoire de Firminy, 1995, p. 25-26).

DORIAN Pierre-Frédéric

Pierre, Frédéric, Daniel

24-1-1814, Montbéliard (Doubs)

14-4-1873, Paris

École des mineurs de Saint-Étienne (démissionnaire)

Ingénieur aux Forges de la Romaine (directeur, 1839) ; directeur d'une usine à Rochetaillée (Loire, 1847) ; associé à la direction des Ets Jacob Holtzer (1860), puis directeur (1862) ; Fondateur de la Fabrique de faux et faucilles à Valbenoîte en 1843, transfert sous la raison Jackson, Gérin, Dorian & Cie à Pont-Salomon (Haute-Loire) en 1856, qui devient Dorian, Holtzer, Jackson & Cie en 1863

Conseiller municipal de Valbenoîte (1847-1855), maire d'Unieux (1860-1865), conseiller général de la Loire (1867-1873), député de la Loire (1863-1873) ; ministre des Travaux publics (1870-1871)

Marié à Caroline Holtzer (1828-1890), fille de Jacob Holtzer, en 1849 ; protestant

DUMUIS Marcel

1873

1962

École Polytechnique (1892)

Ingénieur à la Société de Commentry-Fourchambault et Decazeville ; directeur de l'usine de Firminy des Aciéries et forges de Firminy, directeur général (1911-1952), puis président (1931-1952)

DUPIN Jean-Marie

Chef d'atelier aux Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne

Membre de la délégation spéciale de Saint-Étienne sous le régime de Vichy

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1941-1944)

E – H

EUVERTE Jules

Théophile, Jules, Maximilien

Né Cimetière, changement de nom prononcé par décision du tribunal civil d'Orléans, 22 juin 1875

28-2-1824, Orléans (Loiret)

23-3-1915, Paris

Collège d'Orléans (scolarité interrompue)

Employé à l'usine de Morat (Allier), 1839 ; Surveillant de fabrication à la forge (1842), puis chef de service (forge, 1852) aux Ets Schneider du Creusot ; Directeur technique de la Compagnie des Forges et Fonderies de Terrenoire, La Voulte et Bessèges (1858)

Président de l'Association métallurgique de la Loire (1882-1888)

Membre (1872-1890), vice-président (1876-1881), puis président (1882-1887) de la chambre de commerce de Saint-Étienne

Maire de Terrenoire (1866-1888)

Président de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles Lettres du Département de la Loire (1872-1888)

Chevalier de la Légion d'Honneur, Travaux publics, 7 octobre 1873

FOUILLET Arsène

15-4-1892, Lyon

3-12-1968

Artisan mécanicien ; Artisan-maître depuis mars 1924

Président du Syndicat stéphanois des artisans de la métallurgie

Président de la Chambre des Métiers de Saint-Étienne (1937-1968)

Membre du CDET de la Loire (1937-1968) ; conseiller de l'enseignement technique (1946-1968) ; président des cours professionnels de la Chambre des Métiers de Saint-Étienne ; membre des jurys d'examens du CAP pour les métiers de la mécanique

Chevalier de la Légion d'honneur

FRANÇOIS Pierre

18-9-1884, Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire)

16-1-1939, Saint-Étienne

Ouvrier-typographe à la *Loire Républicaine*

Secrétaire du syndicat confédéré des typographes (1924-1939)

Directeur fondateur de l'École typographique stéphanoise, 1927-1939 ; inspecteur départemental de l'enseignement technique, 1928-1939 ; Président du jury d'examens du CAP pour les industries du Livre

GAUDET Jean-Marie

3-4-1815, Pont-d'Ain

8-12-1886, Châteauneuf

Ouvrier forgeron chez Lavrent (Lyon), contremaître de l'atelier de réparation de la Grande fonderie de Vienne (1836) ; création d'une entreprise de forge avec Hippolyte Petin à Rive-de-Gier en 1839, gérant (1839-1854), gérant de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer constituée par fusion avec d'autres entreprises (1854-1874)

Chevalier de la Légion d'honneur, 4 octobre 1852 ; officier de Légion d'honneur, 13 août 1865

GERIN Auguste

1810

1890

Négociant en rubans

Membre (1856), puis vice-président (1859-1864) de la chambre de commerce de Saint-Étienne

Actionnaire fondateur du collège Saint-Michel (1851)

Frère de Guillaume Gerin ; avant d'orienter ses capitaux dans le négoce, la famille Gerin entreprenait dans la quincaillerie (ex. Faulx et faucilles à Pont-Salomon, avec Jackson et Massenet)

GRAS Louis-Joseph

Décédé le 22 novembre 1926 (58 ans)

1898-1926 : Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne

École libre des sciences politiques, Hautes études commerciales

Fonctionnaire au ministère du Commerce

Secrétaire archiviste de la Chambre syndicale des Tissus (1896) et de l'Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne et de la région, secrétaire général de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1898-1926), et, à titre bénévole, d'autres syndicats patronaux : ASMPL, Comité des forges de la Loire, Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, Chambre syndicale de la petite métallurgie et quincaillerie, Syndicat des grains et farines, Chambre syndicale des fabricants d'armes

Président de la Société d'études économiques de Saint-Étienne, vice-président de la Société d'agriculture de la Loire, vice-président de la Société des études locales de Saint-Étienne

Auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire industrielle et économique de la région stéphanoise

Chargé de cours d'économie industrielle à l'École des Mines de Saint-Étienne

Officier d'académie, Palmes académiques

HAUBTMANN Achille

30-10-1861, Altkirch (Haut-Rhin)

20-1-1942, Saint-Étienne

École centrale de Paris

Industrie en pièces détachées pour cycle

Membre de la commission de surveillance du Syndicat forézien d'apprentissage ; Membre de l'Association scolaire professionnelle

Son fils Henri Haubtmann (1907-1956), également ingénieur centralien, directeur adjoint de l'entreprise en 1932, lui succède en 1942

HAUBTMANN Joseph

Joseph Haubtmann est né le 7 juin 1909 à Saint-Étienne. Il est le fils de l'industriel fabricant de cycles Achille Haubtmann, et frère d'Henri – tous deux ingénieurs centraliens. Après des études au collège Saint-Michel, puis à la faculté de droit de Lyon, il entame sa carrière à l'Imprimerie Coste (Saint-Étienne), qu'il dirige à partir de 1936. Il prend la présidence des Ets Haubtmann, à la suite de la disparition accidentelle de son frère le 17 mai 1956. Inspiré par les principes du catholicisme social, Joseph Haubtmann fonde en 1957 le Centre interprofessionnel de promotion de la Loire (CIPL), et mène dès lors une action essentielle en faveur de l'expansion de l'offre de formation professionnelle en région stéphanoise. Après une longue carrière consulaire (président du tribunal de commerce de Saint-Étienne) et syndicale (président de la chambre syndicale des cycles), il décède à Saint-Priest-en-Jarez le 3 octobre 2001.

HOLTZER Jacob

19-3-1802, Klingenthal (Bas-Rhin)

9-1-1862, Unieux (Loire)

Ouvrier à la Bérardière (entreprise de Beaunier, 1817) ; Ouvrier étireur de fer à la manufacture d'armes de Saint-Étienne (1820) ; fondateur d'un atelier de corroyage de fer avec son cousin Jean à Cotatay (1825) ; fondation de l'usine du Vigneron à Unieux (1832) ; séparation des deux frères en 1842, Jacob garde l'usine du Vigneron

Père de Caroline Dorian-Holtzer, arrière-grand-père de René Holtzer ; protestant

HOLTZER René

23-7-1899, Paris

31-3-1984, Neuilly-sur-Seine

Directeur secrétaire général, administrateur délégué des Ets Jacob Holtzer ; administrateur de la CAFL

Vice-président de la sous-commission régionale de Saint-Étienne de la Famille professionnelle de la production des métaux (1944)

Vice-président de l'ASMPL (1945-1958)

Membre du conseil de direction de la Fédération provisoire de la Famille de Production des métaux (jan-août 1944), puis du conseil de direction de la Production des métaux (septembre 1944-1952) de l'UIMM

Membre de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle de la Loire

Fils de Marcel (1868-1916, École des mines de Paris 1890)

HUMBERT Marcel

Marcel Humbert, né le 4 juin 1902 à Neuilly-sur-Seine (Seine), a suivi des études secondaires au lycée Pasteur de sa ville de naissance jusqu'à l'obtention du baccalauréat ès sciences, avant de préparer le concours des écoles nationales d'Arts et Métiers à l'École Jean-Baptiste Say d'Auteuil (Seine). Il est admis à l'ENAM de Paris (1920-1923), dont il sort diplômé. Embauché au terme de son service militaire en juillet 1925 par la société Lathuillière de Saint-Chamond (chaudronnerie et charpente métallurgique), il est ensuite recruté par la Société anonyme des anciens Ets Joseph Lanet à Saint-Julien-en-Jarez au 1er novembre 1934. Il en devient le directeur

en avril 1937, à la suite du décès de Lucien Pupat. Marcel Humbert est également membre du comité de Saint-Étienne de l'Association des anciens élèves des ENAM. Nommé inspecteur départemental de l'enseignement technique en 1941, il devient conseiller de l'enseignement technique en 1946.

HUTTER Emmanuel

Benoît Gaston Emmanuel

18-5-1850, Rive-de-Gier

15-11-1933, Nîmes

Industriel (Saint-Étienne), maître de forges

Conseiller municipal de Rive-de-Gier (1888-1909), adjoint au maire (1912-1919) ; conseiller général (1905-1907)

Vice-président de la Société d'encouragement à l'enseignement professionnel de Rive-de-Gier fondée en 1898

Conseiller du commerce extérieur 1903-1925

Chevalier de la Légion d'honneur, 31 juillet 1925

I – L

IMBERT Joseph

Jean, Joseph, François

16-8-1908, St-Symphorien-de-Lay

Arts et Métiers Cluny (1925)

Président de la Société Franco-Suisse d'Emboutissage (1939)

Président de l'Association des Syndicats Métallurgiques Patronaux de la Loire (1946-1962) ; 1946-1950 : Membre suppléant du conseil de direction de la Transformation des métaux de l'UIMM (1946-1950)

Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (1950), conseiller (1950-1951), secrétaire-adjoint (1952-1955)

Membre de jurys d'examens des CAP mécaniques à Saint-Étienne (1952-1955)

Président du Comité interprofessionnel du Logement stéphanois

Membre du Centre des Jeunes Patrons

Chevalier de la Légion d'Honneur (1951)

IMBERT Louis

8-10-1870, Rive-de-Gier

Constructeur-mécanicien à Rive-de-Gier

Membre de la Chambre syndicale patronale de la métallurgie et mécanique du canton de Rive-de-Gier

JACQUEMOND Jean

Jean, Joseph

24-3-1893, Le Chambon-Feugerolles (Loire)

Directeur de la Boulonnerie de Montrambert (SARL Jacquemond frères)

Président de la Chambre syndicale de la Boulonnerie de la Loire

Membre du Syndicat unique des employeurs de la famille de la transformation des métaux de la vallée de l'Ondaine

Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (1958)

Membre, puis président du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle

Chevalier de la Légion d'honneur

JANIN Stéphane

Stéphane, Marius

25-2-1889, Le Chambon-Feugerolles

Ingénieur ; Directeur de la Société stéphanoise de constructions mécaniques (SSCM)

Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (1943-1944)

Président de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de la Loire (au moins 1935-1944)

Membre de jurys du CAP de chaudronnerie ; Membre de la Commission locale professionnelle de Saint-Étienne (1946) ; Membre du Conseil d'administration de l'ENP (1946)

JOANNON Pierre

Pierre, Marie

15-6-1868, Izieux

31-8-1935, Izieux

EPS professionnelle de Saint-Chamond

Industriel en textile (1896)

Membre de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond

Adjoint au maire d'Izieux (mai 1896-1904) ; Maire d'Izieux (mai 1904-août 1935) ; Conseiller général (juillet 1904-décembre 1919)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1913-1921) ; membre du CDET ; Président de la Société des anciens élèves des écoles professionnelles de Saint-Chamond et Saint-Étienne

Chevalier de la Légion d'honneur, Intérieur, 18 janvier 1926, Intérieur ; Officier d'académie

LANDAIS Jacques

12-6-1913, Paris

Ets Darne (armes), chef de service de fabrication

Conseiller de l'enseignement technique (1946)

LATHUILLIÈRE Claude

Lathuillière Jeune

25-12-1877, Saint-Étienne

École pratique d'industrie de Saint-Chamond, ENAM d'Aix

Ingénieur constructeur en chaudronnerie (Saint-Chamond)

Premier adjoint au maire de Saint-Chamond

IDET Saint-Chamond 1921-1922 ; membre du comité de perfectionnement de l'école pratique de Saint-Chamond (1912) ; membre de la CLP de Saint-Chamond (1920)

LAVISON Émile

Février 1849, Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône)

28-12-1913, Saint-Julien-en-Jarez (Loire)

Institut Dombre, Aix-en-Provence ; École nationale des Arts et Métiers d'Aix (1865-1868)

Forges de Couzon (Ets Arbel) ; Ajusteur, dessinateur, chef du bureau d'études puis ingénieur chef des travaux (service de la construction) des Fonderies et forges de L'Horme ; Directeur adjoint des usines de la Société des forges de la Kama (Russie), avril 1892 ; Directeur général adjoint de la Société des forges de la Kama, 1893, puis directeur général, juin 1896

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1889-1892)

Conseiller municipal à Saint-Julien-en-Jarez

LEBOIS Claude

La carrière de Claude Lebois, premier directeur de l'école professionnelle municipale de Saint-Étienne, est indissociable du développement de l'enseignement technique dans le département

de la Loire. Né le 6 décembre 1845 à Chissey-les-Mâcon (Saône-et-Loire), Lebois est élève de l'École normale d'enseignement spécial de Cluny entre 1866 et 1868. Il est ensuite nommé professeur de sciences à l'école normale de Montbrison de 1868 à 1875. Il devient maître-adjoint à l'école normale de Grenoble de 1875 à 1879, où il s'efforce de rendre ses cours les plus « pratiques » possibles, notamment par le dessin. À la rentrée 1879, il prend la direction de l'école primaire supérieure de Saint-Chamond en 1879. Il convainc alors la municipalité et l'inspecteur d'académie de l'intérêt d'un enseignement professionnel dans cette ville industrielle.

Lebois est recruté en 1882 par la ville de Saint-Étienne afin d'organiser un établissement du même type. Il organise la construction et l'équipement de l'école de la rue Fontainebleau (actuelle rue Étienne Mimard). Il dirige certains cours, comme celui de chauffage ou d'électricité, essentiels en plein développement des machines dans la production industrielle. Il s'occupe également de ceux de tissage et de technologie des métiers. Lebois contribue, entre autres, à la fondation des écoles pratiques de Firminy et de Rive-de-Gier. Ses compétences entraînent des promotions ultérieures. Il est nommé inspecteur des écoles pratiques en 1898. Il obtient alors sa nomination comme chevalier à l'ordre de la Légion d'honneur. Ses nouvelles responsabilités nationales l'obligent à laisser la gestion ordinaire de l'école pratique de Saint-Étienne à son adjoint Honoré Beaufils. Lebois devient général de l'enseignement technique en 1904. Il quitte alors la direction de l'école, tout en restant implanté dans la région. C'est de ce poste qu'il joue un rôle essentiel dans la mise au point en 1911-1912 des différentes mentions des certificats de capacité professionnelle – les futurs CAP. À la fin de sa carrière de fonctionnaire, il est nommé officier de la Légion d'honneur (13 juillet 1911). Il est nommé membre du CDET de la Loire par le ministère du Commerce en 1912.

Touche-à-tout de la pédagogie technique, grâce à ses ouvrages sur le tissage ou l'électricité industrielle, Lebois s'investit également en faveur de l'économie locale, tant par son rôle de représentant de l'administration que par les services rendus au développement industriel du bassin. Par ses nombreux voyages d'études à l'étranger, il remplit un rôle de veille technologique au profit des industries stéphanoises. Il fonde en 1898 la Société des anciens élèves des écoles professionnelles de Saint-Chamond et de Saint-Étienne. Il adhère à l'AFDET dès 1903. Durant la Grande Guerre, il contribue autant à la rééducation des mutilés de guerre qu'à la préparation économique de l'après-guerre. Il décède le 28 mars 1919 à Saint-Étienne, à l'âge de 73 ans. La municipalité de Saint-Chamond baptise de son nom l'école pratique municipale, à l'occasion de son cinquantenaire en 1929.

(Pour un aperçu plus important sur sa carrière : Guy Caplat, *L'inspection générale de l'Enseignement technique*…, *op. cit*., p. 73-78).

LEFLAIVE Joseph

Louis, Joseph, Gustave Leflaive naît le 10 mai 1870 à Puligny-Montrachet (Côte-d'Or), dans une famille de propriétaires de domaine viticole. Il suit sa scolarité au collège Saint-Joseph de Dijon, avant d'intégrer Sainte-Geneviève. Admis à Polytechnique (1888), Leflaive sort major de promotion de l'École d'application du génie maritime en 1892. Il débute une carrière prometteuse au service de la Marine française, qui l'amène du Tonkin aux cabinets ministériels. Sa démission au cours de l'année 1898 s'explique par son mariage avec la fille de Vincent Biétrix. Leflaive décide d'épauler son beau-père à la direction de la Chaléassière. L'accession de Leflaive à la gérance, effective dès 1898, est officialisée l'année suivante. L'ingénieur devient alors le directeur technique officieux de l'entreprise, jusqu'au retrait de Biétrix de la gérance en 1908. Les Forges et ateliers de la Chaléassière sont alors connues sous la raison sociale Leflaive & Cie. Il fonde en 1908 la Société des moteurs Sabathé, bientôt rebaptisée Société des moteurs Chaléassière, afin de fournir des motorisations Diesel aux navires et engins sous-marins. Les difficultés économiques de l'entreprise, liées aux dépenses et arriérés de la période de guerre, aboutissent à la création en 1922 d'une Société anonyme des Ets Leflaive, dont l'industriel est le directeur. Elle prend en location les actifs de la société en commandite, lourdement endettée. La crise de la métallurgie aboutit à la dénonciation du bail par la société anonyme, ce qui plonge la première société dans une liquidation amiable en 1925. Leflaive est alors écarté de la direction des trois entreprises. Redevenu exploitant viticole, Joseph Leflaive décède le 7 mai 1953 à Puligny-Montrachet.

Gérant associé faisant fonction de directeur technique (1898-1907), puis seul gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière, Leflaive et Cie (1907-1925) La Chaléassière, Anzin, Thionville

Président de la Chambre syndicale des constructeurs mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, qu'il représente au comité de l'UIMM (1911-1918)

Représentant du groupe des industries régionales et diverses à l'UIMM (1918, 1924)

Président de l'ASMPL (1919)

Membre de la commission d'apprentissage de l'UIMM (1919)

Conseiller-délégué de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1920-1921)

Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique ; président fondateur de l'Association scolaire professionnelle (1903-1925) ; membre du conseil d'administration de l'Association mutuelle professionnelle ; membre des commissions techniques de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne

Membre correspondant de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (1913, 1926)

Chevalier de la Légion d'honneur, Marine, 12 juillet 1923 ; Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, récompense pontificale destinée à récompenser les serviteurs civils et militaires de la cause catholique[6].

Marié avec Camille Biétrix (1876-1958)

LIMOUSIN Jean-Marie

25-1-1868, Saint-Étienne

1946

Négociant en bois (exploitation forestière)

Président de la Chambre syndicale

Juge suppléant (1921-1924), puis titulaire (1924-1927) au tribunal de commerce de Saint-Étienne ; Président du tribunal de commerce (1927)

Président de la délégation spéciale de Saint-Étienne (mai-juin 1930), membre de la délégation spéciale de Saint-Étienne durant le régime de Vichy

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1933-1944)

Membre de la commission départementale du travail de la Loire

Chevalier de la Légion d'honneur, Justice, 31 décembre 1930

---

[6] Bruno Dumons, « La "romanisation" des élites catholiques françaises au XIXe siècle. Ordres et décorations du Saint-Siège », *in* Bruno Dumons et Gilles Pollet (dir.), *La Fabrique de l'Honneur. Les médailles et les décorations en France, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 87.

LORON Antoine

Antoine, Eugène, Henri, Joanny

16-5-1899, Saint-Étienne

Fabrique d'outillage de Saint-Étienne

Président de la Chambre syndicale de l'Outillage

Conseiller de l'enseignement technique ; Membre du CA de l'ENP (1953)

Membre d'une loge maçonnique

M – P

MARAS Joannès Étienne

19-08-1874, Pavezin (Loire)

04-10-1957, Saint-Étienne

Frère Pontien-Ambroise

Brevet élémentaire

Professeur ; Directeur de l'École Sainte-Barbe (1907-1936) ; administrateur de l'École Sainte-Barbe (1936-1957) : visiteur titulaire (1935-1937) ; visiteur auxiliaire (1937-1946)

Chevalier de la Légion d'honneur, Éducation nationale, 17 février 1950

MARIN Nicolas-Léonce

6-2-1808, Briey (Moselle)

5-12-1874, Saint-Julien-en-Jarez (Loire)

Dirigeant de l'affaire familiale de fabrique de draps ; Caissier à la recette particulière des contributions de Briey ; Fondé de pouvoir à la recette particulière des contributions de Saint-Étienne ; Chef comptable de la Compagnie des mines de Méons ; Recette particulière de Privas ; Directeur de la Compagnie des mines de Chaney ; Directeur de compagnie minière

(fusion Chaney et Méons) ; Directeur de banque à Bourg-en-Bresse (prête-nom) ; Directeur de la Compagnie des mines de Méons ; Directeur de la Compagnie des houillères de Saint-Étienne (jusqu'en 1846) ; Receveur particulier ; Chef des approvisionnements et de la comptabilité de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans ; Directeur des Fonderies et forges de L'Horme (Saint-Julien-en-Jarez) (mai 1849 - juillet 1873)

Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1872-1874)

Secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond (1856-1864), puis président (1866-1869 et 1872-1874)

Maire de Saint-Julien-en-Jarez (1855-1869) ; Conseiller général (1864-1871)

Chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1864

MARTHOURET Guillaume

Guillaume, Aimé, Jean, François

26-8-1871, Saint-Étienne

19-12-1941, Saint-Étienne

Président administrateur-délégué de la Société Yves Martouret, Saint-Étienne (usines à Terrenoire et Monistrol-sur-Loire, Haute-Loire) ; Vice-président de la Société des forces motrices de Bonne et Drac (1931)

Juge au tribunal de commerce de Saint-Étienne (avant 1931)

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce, 7 août 1931

MEILLIER Georges

Né le 24 juin 1884 à Paris, il suit des études de droit avant d'être embauché à la Caisse syndicale des forges à Briey. Mobilisé tout au long de la Grande Guerre, il reprend ensuite son poste. Meillier est chargé en 1921 de l'inspection de la région Centre et Sud-Est pour le compte de la caisse. Il est missionné l'année suivante par l'UIMM, afin « de développer l'organisation syndicale » de la métallurgie dans le département de la Loire. Il remplace progressivement Louis-Joseph Gras, qui assurait ce rôle de manière informelle. Meillier est nommé secrétaire

général de l'Union des fabricants de boulons, qui est à cette période une association – celle-ci devenant la Chambre syndicale des fabricants de boulonnerie de la Loire en 1926. Meillier est officiellement chargé du secrétariat général de l'ASMPL, du Comité des forges de la Loire et de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens en 1926, à la suite du décès de Gras. Il contribue par la suite à la fondation d'autres syndicats patronaux – martellerie, estampage et forge, décolletage, outillage, tréfilage, outils agricoles, marchands de fer. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1950, il demeure au service de l'association jusqu'à son décès le 16 mars 1957, alors que son départ à la retraite était sur le point d'advenir.

(« Les funérailles de M. Georges Meillier ont rallié d'innombrables sympathies », *SOGEP*, 20 mars 1957 ; *La métallurgie de la Loire*, n°216, 20 mars 1957).

MERCIER Émile

30-4-1898, Saint-Étienne

Fabricant de cycles (Ets Mercier, Manufacture de cadres brasés Mercier)

Président de la Chambre syndicale de l'industrie du cycle (1961)

Juge au tribunal de commerce ; membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1943-1944)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1939-1944)

Maire de Saint-Marcellin-en-Forez (Loire, 1959)

Conseiller du commerce extérieur

Officier de la Légion d'honneur

MIMARD Étienne

18-1-1862, Sens (Yonne)

14-6-1944

Apprentissage et école professionnelle de Sens

Dessinateur ; Repreneur de la société Martinier-Collin avec Pierre Blachon ; Directeur général de la Manufacture française d'armes / et de cycles de Saint-Étienne (1885-1944)

Président et fondateur de la Chambre syndicale de l'industrie du cycle (1897-1923) ; Vice-président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes (1898-1924)

Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1901-1923) ; Vice-président de la chambre de commerce (1909-1923)

Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique (1925-1930) ; Membre du conseil de perfectionnement de l'école pratique d'industrie de Saint-Étienne (1912-1926) ; Membre du conseil de perfectionnement de l'ERAI de Saint-Étienne ; Membre du conseil d'administration de l'ENP de Saint-Étienne ; Délégué cantonal ; Conseiller technique du Conservatoire national des arts et métiers (1918-1926)

Vice-président de la commission départementale du Travail de la Loire / arrondissement de Saint-Étienne

Conseiller du commerce extérieur (1898) ; Administrateur de la Banque de France (1900)

Membre du Comité républicain du commerce et de l'industrie

Membre du Comité français des expositions à l'étranger ; Membre du Comité français des expositions coloniales ; Membre du jury de l'Exposition de Saint-Étienne 1904 ; Vice-président du Comité d'installation, vice-président du jury et rapporteur pour l'Exposition de Saint-Louis 1904, Milan 1906, etc.

Chevalier de la Légion d'honneur, 10 janvier 1902 ; Officier de la Légion d'honneur ; 9 mars 1908) ; Commandeur de la Légion d'honneur, Instruction publique, 29 mars 1930

Chevalier de l'Ordre de Léopold (1906) ; Chevalier de l'Ordre de Saint-Sava (Serbie, 1921)

de MONTGOLFIER Adrien

Aussi connu sous le nom Montgolfier-Verpilleux après son mariage

6-11-1831, Les Ardillats (Beaujeu, Rhône)

23-1-1913, Saint-Chamond (Loire)

Études secondaires à Lyon ; École Polytechnique (1851-1853) ; Ponts et Chaussées (1855)

1856 : Ingénieur des Ponts et Chaussées dans le département de la Drôme, puis dans la Loire ; 1870 : capitaine du 3e bataillon des mobiles de la Loire, puis chef de bataillon ; Mars 1871 : commissaire extraordinaire (préfet intérimaire) ; 1874-1908 : Directeur général et administrateur-délégué de la Société des hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de la Marine et des Chemins de Fer ; 1881 : fondateur des Forges de l'Adour au Boucau

Président du Comité des Forges (1880)

Président de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond

Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1887-1913), président (1888-1908)

Représentant de la Loire (1871-1876), sénateur (1876-1879)

Membre du Conseil de Perfectionnement du Conservatoire national des Arts et Métiers ; Membre du conseil de perfectionnement de l'EMSE, 1895 ; Membre du conseil supérieur du musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, 1890 ; Membre des commissions techniques de surveillance de l'EPI de Saint-Étienne ; Soutien de l'école professionnelle de la Grand-Grange

Membre du conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie (1888) ; membre du conseil d'administration et du comité de direction de l'Office national du commerce extérieur (1898) ; membre du conseil de perfectionnement de l'Office colonial (1899) ; membre de la commission consultative des Postes et Télégraphes (1893)

Membre du conseil supérieur du Travail depuis 1900

Membre de la commission supérieure d'organisation de l'exposition de 1900

Chevalier de la Légion d'honneur, Travaux publics, 15 octobre 1865 ; Officier, Guerre, 16 mars 1872 ; Commandeur de la Légion d'Honneur, Commerce, 22 janvier 1902

Chevalier 2e classe de l'ordre de Pao-Sing (Chine, 1881) ; Chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie (1887) ; Grand officier de l'ordre de la Couronne de Roumanie (1893)

Gendre de Paul Verpilleux

NEYRET Jean

Jean, Antoine, Marie

10-10-1855, Saint-Étienne

20-6-1942, Saint-Étienne

Collège des maristes de Saint-Chamond

Fils de fabricant de rubans ; début de carrière industrielle en 1876 ; Directeur de la Papeterie de Rioupéroux, gérant 1881-1900 (l'entreprise devient Usines de Rioupéroux en 1900, société d'électro-métallurgie) ; Président du conseil d'administration des Houillères de Saint-Étienne, des Aciéries et forges de Firminy, de la Société des moteurs Chaléassière ; Cofondateur de la société Pathé

Conseiller municipal de Saint-Étienne, 1896 à 1919 ; Adjoint au maire de Saint-Étienne, 1896-1899 et 1908-1909 (1er adjoint de Félix Soulenc) ; Maire de Saint-Étienne (1908-1909, 1910-1919)

Chevalier de la Légion d'honneur, Travaux publics, 19 mars 1924

PALLANDRE Claude

Claude Pallandre est né le 16 décembre 1878 à Saint-Étienne. Ancien élève de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, deuxième président de la société amicale des anciens élèves de l'établissement, ce fabricant de rubans s'affirme comme l'un des défenseurs les plus emblématiques de la cause de l'enseignement technique privé dans le camp patronal. Membre fondateur du Groupement de défense des intérêts de l'industrie textile stéphanoise en 1920 – un organisme contestant les positions de la Chambre syndicale des tissus et rubans –, il est à l'origine de l'ouverture, la même année, de l'École d'ourdissage et de pliage, dont il devient le directeur.

Élu membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne en 1936, l'industriel devient un acteur de référence de l'institution en matière d'enseignement technique. Au-delà de la seule industrie rubanière, Pallandre met à profit sa familiarité avec d'autres branches professionnelles, comme la métallurgie, suscitée par son action auprès de l'École Sainte-Barbe (il devient vice-président de l'Association scolaire professionnelle), dont les formations représentent encore la pluralité des activités industrielles de l'agglomération stéphanoise. Cette implication, couplée aux considérations propres aux organisations patronales de la région, aboutit à sa nomination comme délégué patronal suppléant au sein du CDET, par arrêté préfectoral du 22 février 1936. Il devient dès novembre 1936 un membre à titre consultatif de

la commission permanente, avant d'être confirmé officiellement pour ce mandat. Cette ascension rapide ouvre un engagement durable au sein de l'instance administrative consultative. De sa désignation jusqu'à son décès en 1956, il ne manque que quatre séances sur les soixante-dix organisées. Cette implication nourrit cependant un véritable souci quant à la défense des intérêts du patronat. Sensible à la menace que font peser les projets législatifs du ministère Jean Zay sur la liberté de l'enseignement ou du placement, Pallandre obtient à la fin des années 1930 une mobilisation de la chambre de commerce sur les questions relatives au monopole de l'État sur la collation des grades de l'enseignement technique, ainsi que sur l'opportunité d'entretenir un centre privé d'orientation professionnelle. Ce dernier point suscite d'ailleurs un intérêt important du fabricant pour la pratique elle-même, au-delà de la seule question réglementaire alors défendue en lien avec l'APCC. Cet investissement se place dans la lignée de la participation de l'industriel au Congrès international de l'enseignement technique, organisé à Berlin en 1938.

La guerre éloigne un temps le spectre de l'étatisation. Sous le régime de Vichy, alors que le tripartisme est désormais de rigueur, Pallandre s'affirme comme l'un des principaux promoteurs, au nom de la chambre de commerce, d'une organisation chargée de contribuer au développement de l'orientation professionnelle et du préapprentissage. L'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle, fondée à la fin de l'année 1943, s'illustre dans la mise en place de stages d'initiation professionnelle à l'ENP de Saint-Étienne, destinés aux jeunes gens arrivant au terme de leur scolarité obligatoire. Malgré quelques tensions à la Libération, Pallandre poursuit son action dans le giron consulaire. Il est même élu vice-président de l'institution en 1946, aux côtés du président Antoine Roche, ancien directeur de la Société des mines de la Loire, et longtemps membre de la commission permanente du CDET de la Loire. Cette fonction lui permet de maintenir des relations poussées avec les différentes organisations patronales du département. Malgré la scolarisation partielle de l'apprentissage ouvrier, le rubanier demeure sensible aux enjeux de la formation, et demeure l'une des principales figures de l'investissement patronal, avec André Allier – qui décède brutalement au début de l'année 1948. Il conserve tout d'abord la présidence de l'AAOP, dont le caractère paritaire demeure *a priori* au-delà de la restitution des centres de formation professionnelle à la direction de l'Enseignement technique. Pallandre s'engage surtout en faveur de l'orientation professionnelle. Il obtient en septembre 1947 l'attribution d'un local de la Condition des soies, au 17, rue Élisée Reclus à Saint-Étienne, appartenant à la chambre de commerce, pour y accueillir le jeune office départemental d'orientation professionnelle. L'industriel participe

également aux travaux préparatoires, au niveau du département, à la sixième Exposition nationale du travail prévue pour 1948.

Le rubanier est à l'origine, au sein de la chambre de commerce, de la création d'un centre de sélection psychotechnique des conducteurs de véhicules automobiles et de machinistes d'extraction. Cette fondation, qui intéresse avant tout les houillères et la Compagnie des chemins de fer à voies étroites de Saint-Étienne (transports en commun), illustre la manière dont l'industriel, fort de son implication au service de l'extension du service départemental d'orientation professionnelle, met son expertise au service d'autres branches professionnelles. Les méthodes, appareils et même salariés du centre d'orientation sont mis à profit dans cette œuvre nouvelle. Celle-ci bénéficie de la diffusion des méthodes de la psychologie appliquée. Pallandre figure sans surprise à la présidence de la commission de la chambre chargée de la surveillance du centre de sélection, en plus de celle de la commission d'apprentissage et de contrôle de la délivrance des diplômes professionnels. L'industriel demeure alors partisan, comme l'exprime l'institution consulaire, de la liberté de chaque profession à organiser l'apprentissage selon les modalités qui lui conviennent. La question des contrats n'est pas non plus étrangère à l'action de Pallandre, à la chambre de commerce comme au sein du CDET. C'est ce que prouve son implication en 1953-1954 dans la rédaction du règlement départemental qui, s'il n'est finalement pas reconnu par l'administration, sert dès lors de base pour les employeurs de la Loire, hors artisanat.

Claude Pallandre ne s'est pas contenté de s'investir au profit de l'offre départementale d'enseignement technique. À travers son implication au sein du Groupement de défense des intérêts de l'industrie textile, dont il devient président en 1937, ou de la chambre de commerce, il s'intéresse au développement de la rubanerie en particulier, et de l'économie stéphanoise en général. Son décès à l'âge de 78 ans, le 28 février 1956, moins de deux mois après son accession à la présidence de la chambre de commerce, interrompt de manière brutale cette trajectoire. Pour ses services, Pallandre est honoré par la République et par l'Église : il est décoré Chevalier de la Légion d'Honneur (2 février 1950) et Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

PETIN Hippolyte

Hippolyte, Ulysse

12-11-1813, Amiens (Somme)

3-2-1892, Rive-de-Gier (Loire)

École des Arts et Métiers de Châlons 1828-1831 puis vétéran répétiteur

Fabrique de soierie à Tenay (Ain, filature de schappe, installation des métiers mécaniques) ; Ajusteur puis dessinateurs aux ateliers de construction mécanique Dubois (Lyon) ; Ingénieur chez Lavrent (Lyon) ; Ingénieur à la fonderie Frèrejean de Pont-Evêque (Vienne, Isère) ; Dessinateur aux Ets Verpilleux (Rive-de-Gier) ; Installation à son compte avec JM Gaudet à Rive-de-Gier en 1839 (forge) ; Co-gérant Ets Jackson Frères, Pétin, Gaudet & Cie, puis Compagnie des Hauts-Fourneux, forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer (1854-1874)

Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1856-1866)

Maire de Rive-de-Gier ; conseiller général de la Loire (1859-1870, 1884-1889)

Chevalier de la Légion d'honneur, 4 octobre 1852 ; Officier de la Légion d'honneur, 16 octobre 1865

PEYRACHE Jean-Marie

13-11-1869, Saint-Étienne

9-4-1941, Saint-Étienne

Veloutier

Secrétaire du Syndicat des tisseurs de la Loire et de la Haute-Loire (CGT)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1929-1941)

Chevalier de la Légion d'honneur, Travail, 31 juillet 1925

PIGER Marguerite

Marguerite, Joséphine

Serve-Piger (Serve est le nom de son époux 1911, divorce en 1925-1926)

15-3-1889, Saint-Étienne

14-4-1955, (Loire)

École pratique de jeunes filles de Saint-Étienne

Sans profession connue

Inspectrice départementale de l'enseignement technique (1929-1944), conseillère de l'enseignement technique (1946-1955) ; Président de la Fédération nationale des sociétés d'anciens et d'anciennes élèves des écoles pratiques (1911) ; Vice-présidente de l'Union des anciennes élèves des écoles pratiques de la région de Saint-Étienne

Chevalier de la légion d'honneur, Éducation nationale, 9 novembre 1948

PUPAT Lucien

31-7-1868, Beaurepaire

2-4-1937, Saint-Chamond

Arts et Métiers Aix 1887

Ouvrier traceur, puis chef du bureau d'études et des ateliers, puis directeur et administrateur des Éts Lanet

Vice-président de l'ASMPL 1930-1933, délégué de la Chambre syndicale des constructeurs mécaniciens 1925-1933

Membre de la CCAM de Saint-Chamond (1923-décès)

Membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1928-1929)

Inspecteur départemental de l'Enseignement technique (1922-1937)

Chevalier de la Légion d'honneur ; Officier de l'Instruction publique

R – S

RACHET Alexandre

Alexandre, Jean

10-2-1883, Lalinde (Dordogne)

École nationale des Arts et Métiers d'Angers, 1899-1902

Ingénieur du service du jour aux Mines de la Réunion (Espagne) ; Ingénieur du service électrique aux Mines d'Aniche (Nord) ; Ingénieur des services du jour aux Mines de Villebœuf ; Ingénieur du service des ateliers de réparation (3-1919) ; Ingénieur principal du jour à la Société des mines de la Loire (1-1923)

Président de la section régionale de Saint-Étienne du Syndicat professionnel des ingénieurs diplômés français (1936)

Président du Groupe de Saint-Étienne des Ingénieurs des Arts et Métiers de 1922 à 1930 ; Membre du Conseil de Perfectionnement de l'EPI de Saint-Étienne puis de l'ENP (1923) ; Membre du Conseil de Perfectionnement de l'EPCI de jeunes filles de Saint-Étienne (1926) ; Membre du CDET de la Loire (1926-1937) ; inspecteur départemental de l'enseignement technique (1933-1938)

Médaille d'argent de la Société des Ingénieurs des Arts et Métiers, 1921, 1924 ; Médaille de vermeil de la Société des Ingénieurs des Arts et Métiers, 1932.

REY-HERME Casimir

20-7-1856, Aubenas (Ardèche)

4-1-1944, Saint-Étienne

École centrale des arts et manufactures

Industriel (Société des Tréfonds)

Marié à Marie Saignol (1864-1953) ; père de Joseph (1892-1978), de Jean (1897-1966, docteur en droit, Société des Tréfonds) et d'Henri (1901-1979)

RIST Jean

28-11-1900, Montpellier (Hérault)

21-8-1944, Estivareilles (Loire)

Scolarité à Montpellier, puis à Versailles ; École centrale des arts et manufactures (1921)

1923 : entre aux Ets Jacob Holtzer comme chef de service de l'aciérie ; 1925 : chef du service aciérie ; 1934 : responsable du service des recherches chez Holtzer ; 1937 : ingénieur principal ; 1938 : ingénieur en chef ; 1943 : démission, chargé de mission pour le CORSID, puis entrée en résistance

Membre de la CLP de Firminy (1942)

Participation au Cercle d'études des métaux de Saint-Étienne ; Promoteur de la fondation de l'IRSID

Fils de Charles Rist, gendre de Charles Cestre

RIVOIRON Joseph

8-6-1890, Carmaux (Tarn)

École pratique de Rive-de-Gier ; École nationale d'Arts et Métiers de Cluny

Ingénieur, industriel à Combeplaine (Ateliers de chaudronnerie de la Madeleine, Ateliers Joseph Rivoiron) ; Administrateur de sociétés

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1941-1944), conseiller de l'enseignement technique (1946) ; Président d'honneur du Groupe A. et M. de Rive-de-Gier

Chevalier de la Légion d'Honneur

RIVOLIER Alexis

6-12-1862, Saint-Étienne

10-2-1938

Lycée de Saint-Étienne, École supérieure de commerce de Lyon

Fabricant d'armes et cycles (associé et chef Manufacture spéciale d'armes fines et cycles RPF)

Président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes (fondateur en 1897, président jusqu'en 1924, puis en 1936-1938)

Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (1909-1923)

Inspecteur départemental (1913-1933), puis régional (1933-1938) de l'enseignement technique ; Membre des conseils de perfectionnement de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne, du conseil d'administration de l'école pratique de Saint-Étienne ; Délégué cantonal (1902) ; Membre de l'Union des associations d'anciens élèves des écoles supérieures de commerce ; membre du conseil d'administration de la Société des anciens élèves du lycée de Saint-Étienne

Conseiller du commerce extérieur

Membre du Cercle républicain démocratique (Paris) et du Comité de défense et d'action républicaines de Saint-Étienne, du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (section Loire)

Membre du Comité français des expositions à l'étranger

Fils de Jean-Baptiste Rivolier (1834-1917, membre de la chambre de commerce de 1881 à 1901), oncle d'Alexis Rivolier (1903-1987, futur président de la chambre de commerce de Saint-Étienne)

Chevalier de la Légion d'honneur, 20 juillet 1920, Commerce ; Officier de la Légion d'honneur, 25 juillet 1932 (IDET), Éducation nationale ; Officier d'Académie, 6 février 1903 ; Officier de l'Instruction publique ; Croix de Guerre ; Médaille d'honneur des syndicats professionnels

Étoile noire du Bénin (1913) ; Commandeur du Nikan-Iftikar (1926)

ROCHE Antoine

Antoine, Louis

27-7-1879, Thizy (Rhône)

14-9-1966

École des Mines de Saint-Étienne (1899-1903)

1904-1906, ingénieur directeur de la Mine aux mineurs à Monthieux (Saint-Étienne et Terrenoire) ; 1906-1945, ingénieur, puis directeur général de la Société des mines de la Loire

Président du Comité des houillères de la Loire

Membre (1934), conseiller (1938), secrétaire (1939), vice-président (1943-1944) puis président de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1946-1955)

Fondateur de la Maison des Elèves de l'École des Mines de Saint-Étienne ; Membre du conseil d'administration, puis président de la Société des anciens élèves du lycée de Saint-Étienne, président de la Société des anciens élèves de l'École des mines de Saint-Étienne ; Membre du CDET de la Loire (1931-1944)

Chevalier de la Légion d'honneur, Travaux publics, 7 mars 1929 ; officier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1939 ; Commandeur de la Légion d'Honneur, 10 septembre 1952

ROURE Marie-Paule

Pauline, Marie-Pauline

26-1-1897, Givors

Rédactrice à la Préfecture de la Loire : 1er mai 1920 ; chef de bureau 1er janvier 1926 ; chef de division depuis le 1er janvier 1939.

Secrétaire du CDET de la Loire, du comité départemental d'orientation professionnelle

Officier d'académie 1933 ; Officier de l'Instruction publique 1938 ; Chevalier de la Légion d'Honneur 10-4-1948 ; Chevalier du Mérite agricole 31-12-1947

ROUVEURE Charles

Charles, Victor, Joseph

17-3-1874, Saint-Étienne

École des mines de Saint-Étienne (1895)

1895 : mission de trois mois dans les mines de fer des Pyrénées ; 1896-1899 : ingénieur au Charbonnages d'Urikany (Hongrie) ; 1901-1906 : prospection minière dans le bassin houiller de Silésie, région des Carpathes ; 1906-1910 : sous-directeur, puis directeur de la Cie de constructeurs de fours, Lyon ; 1911-1915 : fondé de pouvoirs de la société des Forges et ateliers de la Chaléassière, mobilisé à l'usine durant le conflit comme chef du service administratif ; 1916-1918 : directeur des anciens Ets Michalon, Pailleret & Cie (Saint-Étienne) ; 1919-1921 :

études industrielles, pour le compte du ministère des Travaux publics ; mission en Haute-Silésie pour le Comité des houillères de France, études industrielles et minières dans la région soumise au plébiscite ; à partir de 1922, Administrateur de sociétés, commissaire de comptes, ingénieur-conseil dans la construction

Fondateur du Syndicat forézien d'apprentissage ; Membre du CDET de la Loire (1930) ; Secrétaire général du Service de renseignements à l'ENSMSE (1922/23-1938)

Chevalier de la Légion d'honneur, Travaux publics, 28 janvier 1938

SAGET Lucien

Lucien, Théodore

27-7-1890, Le Havre (Seine-Inférieure)

1959

Bac ès-sciences ; École Polytechnique (1910)

Directeur adjoint de l'usine de Firminy des Aciéries et forges de Firminy

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1921-1924)

SAIGNOL Alexandre

26-2-1834, Saint-Étienne

3-1-1906, St-Priest-en-Jarez (Loire)

École polytechnique (1854-1856)

Administrateur directeur de la Société civile des tréfonds (7 rue de Roanne, Saint-Étienne)

Soutien de la création de l'École Sainte-Barbe, de l'Association mutuelle professionnelle

Beau-père de Casimir Rey-Herme, de Jean Mazodier

SASSOLAT Antoine

18-4-1878, Saint-Étienne

15-9-1960

Employé d'industrie, 1900-1906 ; Administrateur-délégué de la Manufacture de rubans Perrin-Sassolat, 1906 (fabricant de rubans en soie)

Membre de la Chambre syndicale des tissus (1911) ; Membre du Groupement de défense de l'industrie textile (1920) ; Membre de la Chambre syndicale des tissus et matières textiles

Membre de la commission technique de tissage de l'EPI de Saint-Étienne (1913) ; Membre du comité de prefectionnement de l'EPCI de jeunes filles de Saint-Étienne (1918) ; délégué cantonal (1915) : inspecteur départemental de l'enseignement technique (1929-1937)

Conseiller du commerce extérieur

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce, 14 août 1927

SÉLORON Jean Claude

9-7-1875, Unieux (Loire)

7-9-1956

École nationale des Arts et Métiers d'Aix (1891-1894)

Société des Mines de Firminy ; Ets Crozet frères ; 1898 : entre comme dessinateur aux Ets Jacob Holtzer ; 1923 : ingénieur en chef des Ets Jacob Holtzer ; 1929-1937 : Directeur technique des Ets Jacob Holtzer ; 1937 : directeur-conseil des Ets Jacob Holtzer

1933-1938 : inspecteur départemental de l'enseignement technique ; 1938-1946 : inspecteur régional de l'enseignement technique ; 1946-1956 : Conseiller de l'Enseignement Technique ; Membre de la Commission locale professionnelle de Saint-Étienne

Chevalier de la Légion d'honneur (1949) ; Officier d'académie, 15 février 1935 ; Médaille d'honneur du travail 1929

SERVANTON Jean

6-11-1900, Le Chambon-Feugerolles

1973

Enseignant à l'École Sainte-Thérèse ; Directeur de la SOMA

Membre de jurys de CAP mécanique

Chevalier de la Légion d'honneur

STEMLER Charles

1885, Saint-Étienne

1935

Fabricant d'armes

Secrétaire, puis président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes

STOUFF Jean

Marie, Casimir, Jules (Jean n'apparaît peut-être pas initialement à l'état-civil)

24-6-1902, Besançon

17-3-1978

Hautes études commerciales

Travaille avant guerre dans une entreprise de fours industriels

Chef de l'École régionale de cadres de Bobigneux-Terrenoire (1941-1942) ; Directeur de l'École des Houillères à Maubourg (1942-1943)

Marié en secondes noces à Marie Poméon (fille de Jean-Marie Poméon et Jeanne Balaÿ, sœur de Guillaume Poméon (1902-1995)

Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre 1939-1945 ; Médaille de la résistance

T – Z

TEISSÈDRE Louis

24-1-1852, Montpellier

École nationale d'Arts et Métiers d'Aix

Dessinateur aux Forges et ateliers de la Chaléassière, 1871-1875 ; Chef du bureau des études, chef d'atelier aux Ets Crozet-Fourneyron, 1883-1899 ; Fondateur général de la Société Teissèdre & Cie, 1899-1919

Chevalier de la Légion d'honneur, Instruction publique, 12 janvier 1932 ; Médaille de vermeil de la Société des anciens élèves des écoles nationales des Arts et Métiers ; Officier de l'Instruction publique

TOUCHARD René

René, Henri, Marcel

6-1-1882, Le Mans (Sarthe)

3-1-1953, Paris

Pensionnat des Frères des écoles chrétiennes de Passy ; École Nationale des Mines (1905) ; École supérieure d'Electricité

Ingénieur aux Ets Palle-Bertrand (boulonnerie, Le Chambon-Feugerolles), 1906-1914 ; mobilisé au contrôle des fabrications de guerre à l'inspection des forges de Lyon (1914-1916) ; ingénieur adjoint à la direction (affecté dans un premier temps) aux Éts De Mans Frères (boulonnerie, Le Chambon-Feugerolles, 1916-1922) ; directeur des usines des boulonneries et ferronneries du Vieux-Condé (Ets Dervaux) (1922) ; directeur général des Boulonneries et ferronneries du Vieux-Condé (1926)

Président de l'Union des boulonniers de la Loire, puis de la Chambre Syndicale de la Boulonnerie de la Loire et des Industries annexes (membre 1922, président 1924-1936) ; Président du syndicat national de la boulonnerie (1943)

Membre (1925), vice-président (1925), puis président (1937-1944) de l'Association des Syndicats Métallurgique Patronaux de la Loire

Membre du groupe XII (constructions mécaniques) en 1936, du groupe 13 (construction mécanique et métallique) en 1939 de la CGPF

Vice-président de la Fédération de la mécanique (1943-1945)

Membre (1930), secrétaire (1935), vice-président (1938-1942, 1944) puis président de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (1943-1944)

Membre du Conseil de direction de l'UIMM comme représentant du groupe industries régionales et diverses (octobre 1929-1942), vice-président (octobre 1943)

Président du comité d'organisation du travail des métaux (1943-44, auparavant représentant du CO en zone libre)

Vice-président patronal de la Commission provisoire d'organisation de la Transformation des Métaux (septembre 1942)

Membre du conseil de direction provisoire de la Transformation des métaux (1944)

Membre du Comité social national (commission des salaires) de la famille professionnelle de la transformation des métaux

Maire du Pouliguen (Loire-Atlantique, 1925-1944) ; Membre du Conseil National

Président de la Commission de la production à la Préfecture de la Loire

Président du Comité régional d'entente du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de Saint-Étienne

Conseiller du Commerce extérieur

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce, 24 juillet 1928 ; Officier de la Légion d'Honneur Commerce, 22 février 1938 ; Officier d'Académie ; Chevalier du Mérite social

Commandeur du Nicham-Iftikar ; Chevalier du Nicham-el-Anouar ; Officier du Mérite agricole de France et de Belgique

TOURNIER Pierre

Pierre, Marc

29-4-1887, Lavalette (Haute-Garonne)

Ancien élève d'une école nationale d'Arts et Métiers

Bureau d'études Leflaive & Cie ; Bureau d'études de Dyle & Bacalan (Bordeaux) ; Chef d'atelier adjoint (Poudreries Saint-Médard, Saint-Chamond) ; Directeur technique – ingénieur des verreries Richarme (depuis 1919)

Membre de la chambre consultative des arts et manufactures de Rive-de-Gier

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1921-1922)

Chevalier de la Légion d'honneur, 1er avril 1916

TOURNIGAND Jules

17-8-1872, Châteauneuf-sur-Isère (Drôme)

24-10-1956

École nationale des Arts et Métiers d'Aix (1888)

Stages divers en ateliers de forge et mécanique ; Service « Tourelles marine » de l'usine de Saint-Chamond de Marine-Homécourt ; Ets Chataignier (Saint-Étienne) ; Usines Plissonnier (Saint-Étienne) ; Ets Jouffray-Trompier (Vienne) ; 1908 : reprend la forge des frères Debuit à Rive-de-Gier ; 1912 : fondation avec René Brechemin (autre gadz'art et beau-frère) de la société des Forges et ateliers de Combeplaine à Rive-de-Gier (construction de pièces forgées), directeur

Membre de la chambre consultative des arts et manufactures de Rive-de-Gier (1935-1937)

Conseiller général de Rive-de-Gier (1934-1937)

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1922-1937)

Père de Georges Tournigand (futur PDG des Forges et ateliers de Combeplaine)

Officier d'académie ; Chevalier de la Légion d'honneur

TULOUP Benoît

J.-B.

24-5-1874, Saint-Chamond (Loire)

École pratique de Saint-Chamond (1886-1890) ; École nationale d'Arts et Métiers d'Aix (1890-1893)

Ingénieur chef de service (bureau d'études) à la Compagnie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt

Inspecteur départemental de l'Enseignement technique (1937-1941) ; Membre du conseil de perfectionnement de l'EPI de Saint-Chamond (1917-1939), rôle dans l'organisation de l'enseignement du dessin industriel ; Membre du conseil d'administration de l'Association amicale des anciens élèves de l'école pratique

Officier d'académie 14-7-1923 ; Officier de l'instruction publique 1er-1-1930

VALLETTE Michel

Michel Jacques Alban

22-6-1865, Firminy (Loire)

28-7-1956, Rive-de-Gier (Loire)

Arts et Métiers Aix 1881-1884 ; Polytechnicum de Zurich (auditeur 1890-1892)

1885-1896 : ingénieur aux Ets Crozet & Cie (1885-1887), Farcot, Escher Wyn & Cie (Zurich, 1889-1893) ; directeur technique de la Compagnie de l'industrie électrique à Genève (1893-mi 1896) ; 1896-1897 : gérant fondateur de l'Affaire Vallette / Brunon-Vallette & Cie (bouteilles en acier sans soudure, innovation de 1897, en 1920 grands réservoirs en acier sans soudure pour haute pression) ; Mobilisé août 1914 - juillet 1915, ensuite mis en sursis en usine ; 1927 : gérant de la SARL Brunon, Vallette et Cie

1920-1931 : administrateur de la Loire Républicaine ; Président de la Société des Ets Haour Frères (Lyon), des Ets Imbert & Lanet (Saint-Julien-en-Jarez) (1932)

Président de la Chambre syndicale de la métallurgie et de la mécanique du canton de Rive-de-Gier

Membre (1919-1941), puis suppléant (1939-1940) de l'UIMM

Membre du conseil de perfectionnement de l'école pratique de Rive-de-Gier

Président de la délégation spéciale de Rive-de-Gier (1940-1944)

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce, 20 juillet 1920

VINAY Pierre

31-12-1864, Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône)

Ouvrier verrier, puis administrateur-délégué de la Verrerie aux Verriers de Rive-de-Gier ; Directeur-fondateur de la Verrerie coopérative des Vernes (Rive-de-Gier) 1902

Conseiller municipal de Rive-de-Gier (1904), adjoint au maire (1906), puis maire (1907-1919) ; Conseiller général (1914-1919)

Membre du CDET de la Loire (1912-1919 ; 1929-1938) ; Fédération départementale des œuvres laïques post-scolaires

Délégué pour la ville de Rive-de-Gier à l'exposition de 1900, pour le gouvernement à l'exposition franco-britanniques de Londres 1908, puis à l'exposition de Bruxelles 1910

Chevalier de la Légion d'honneur, 1er novembre 1912 ; Officier de la Légion d'honneur, 12 août 1925 ; Officier d'académie 1906 ; Commandeur 1939

VINCENT Paul

Fabricant de rubans et soieries

Vice-président de la Chambre syndicales des tissus et matières textiles

Vice-président de l'Association des fabricants usiniers

Membre de la commission consultative du comité d'organisation du textile

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1941-1944)

VINSON Louis

14-3-1870, Saint-Étienne

7-5-1913, Paris

Bachelier ès-lettres

Fabricant de rubans

Président de la Chambre syndicale de l'industrie rubanière

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1907-1913)

Conseiller du commerce extérieur (1905)

Médailles d'or Saint-Louis 1904 et Liège 1905, membre du jury Tourcoing et Milan, deux grands prix à l'Exposition franco-britannique de Londres 1908,

Chevalier de la Légion d'honneur, Commerce et Industrie, 15 mai 1910

WAGNER Georges

Georges, Ernest

21 ou 23-4-1876, Bourg (Ain)

6 ou 10-1-1949, Nantua (Ain)

Lycée de Bourg ; ENP de Voiron ; École nationale d'Arts et Métiers d'Aix, 1893-1896 ; Institut électrotechnique de Montefiore, Université de Liège, 1897

Ingénieur à la Compagnie du Paris-Orléans ; Ingénieur chez Couffinhal & Wagner, Saint-Étienne ; Administrateur-délégué de la société de constructions électriques Wageor (Wagner & Cie), Saint-Étienne

Membre du bureau de la Chambre syndicale des constructeurs-électriciens, délégué par le syndicat à l'ASMPL de 1928 à 1936

Membre de la commission technique d'électricité (1900) et du conseil de perfectionnement de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne (1914), membre des commissions d'examens du CEPI et du CAP

Inspecteur départemental de l'enseignement technique (1919-1930), puis inspecteur régional de l'enseignement technique (1930-1933)

Conseiller du commerce extérieur

Chevalier de la Légion d'honneur 18-8-1922 ; Officier d'académie 6-12-1923

WOLFF Léopold

13-9-1885, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)

Négociant en chapeaux

Président du Syndicat des maisons de modes en gros des provinces de France

Président adjoint de la Fédération nationale des industries de la mode

Inspecteur départemental de l'Enseignement technique 1933-1941, Conseiller de l'enseignement technique 1946 ; Président de la section Loire de l'AFDET (reconstitution en 1952) ; Président du jury départemental d'examen de CAP commerciaux féminins et employé de banque ; Membre du conseil d'administration du collège technique de jeunes filles de Saint-Étienne ; Membre de la commission des bourses de l'enseignement technique ; Membre du conseil de perfectionnement du collège technique de jeunes filles de Saint-Étienne ; Membre du conseil de perfectionnement du centre d'apprentissage féminin de Saint-Étienne ; Membre du conseil de perfectionnement du collège moderne de garçons de Saint-Étienne ; Délégué cantonal

Officier de l'Instruction publique, 20 février 1934 ; Commandeur des Palmes académiques 1958 ; Chevalier du mérite commercial ; Officier de l'économie nationale ; Officier de la Légion d'honneur

Sources principales des notices

<u>Dossiers de candidatures à la légion d'honneur</u> :

Base LEONORE sur le site des archives nationales : (http://www2.culture.gouv.fr/documentation/leonore/recherche.htm)

Dossiers des archives départementales de la Loire : 1 M 651-665.

Documents d'archives de la préfecture de la Loire :

Liste de candidats et membres de commissions administratives départementales, nombreuses cotes.

Fiches biographiques basées sur les notices nécrologiques publiées dans les bulletins d'associations d'anciens élèves des grandes écoles d'ingénieurs :

Système d'information patrons et patronat français XIXe-XXe siècles (SIPPAF : http://www.patronsdefrance.fr/) et SyMoGIH (http://symogih.org/), mis en place par le LARHRA.

Bases de données en ligne des associations d'anciens élèves des grandes écoles d'ingénieurs :

Pour Polytechnique : http://bibli.polytechnique.fr/F/?func=file&file_name=find-b&local_base=BCXC2 ; https://ax.polytechnique.org/addressbook/fullsearch/index

Pour Centrale : http://association.centraliens.net/addressbook/fullsearch

Pour les Mines : annales.org, https://www.inter-mines.org/fr/reseau/annuaire-35

Pour les Arts et Métiers : https://old-platal.gadz.org/search

Sources imprimées :

Bulletin de la chambre de commerce de Saint-Étienne, 1901-1975.

Chambre de commerce de Saint-Étienne, *Centenaire 1833-1933*, Saint-Étienne, 1933.

Henry David de Sauzéa (dir.), *La Chambre de commerce de Saint-Étienne et Montbrison et ses présidents. Abrégé de 125 années d'histoire économique régionale*, Saint-Étienne, Éditions Jean d'Auvergne/Imprimerie nationale, 1958.

Louis-Joseph Gras, *Histoire de la Chambre de commerce de Saint-Étienne depuis sa création en 1833 jusqu'en 1898, continuée par les résumés ou comptes rendus annuels des travaux publiés à partir de 1899*, Saint-Etienne, Théolier, 1913.

La Légion d'honneur, armorial de la section départementale de la Loire, 1973.

Les Établissements Jacob Holtzer [fascicule à propos du centenaire de l'entreprise], sd [1929].

L'Industrie des cycles et automobiles, revue de la Chambre syndicale des cycles de Saint-Étienne, 1899-1939, 1962-1971.

Pierre Cholat officier de la Légion d'honneur 1951 [fascicule compilant les discours tenus lors du dîner en hommage à Pierre Cholat et à Joseph Imbert, 12 septembre 1951].

Lucien Thiollier, *Notices industrielles. La Chambre de commerce de Saint-Étienne, bustes et portraits*, Saint-Étienne, Théolier, 1894.

Ouvrages (liste non exhaustive) :

Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Saint-Étienne – Montbrison, *Deux siècles d'audace et de proximité*, Lyon, EMCC, 2010.

Serge Chassagne et Pierre Cayez, *Les patrons du Second Empire, Lyon et le Lyonnais*, Paris, Picard/Cénomane, 2007.

Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières 1901-1950*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, annexe cd-rom.

Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier des maitres de forges*, Paris, Editions du CNRS, 1988.

Jean-Michel Steiner et Gérard-Michel Thermeau, *Les maires de la grande ville ouvrière : une autre histoire de Saint-Étienne, 1778-2015*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2015.

Gérard Thermeau et Robert Estier, *Les patrons du Second Empire, Saint-Étienne Loire*, Paris, Picard/Cénomane, 2010.

Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIXe siècle, 1815-1914*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1999.

Arbres généalogiques : geneanet.com

SOURCES

Archives

La recherche des archives est le plaisir et parfois la frustration de l'historien. Je me permets ici quelques commentaires, en forme de guide des sources.

Services d'archives publiques

ARCHIVES NATIONALES (PIERREFITTE-SUR-SEINE)

- Fonds d'archives publiques

Série F7 : Intérieur.

F7/12793 : syndicats jaunes, 1901-1909.

F7/12912 : grèves, 1884-1925.

F7/13356 : usines de guerre, documentation générale, surveillance, 1914-1919.

F7/13605 : notes, rapports et presse concernant les bourses du Travail, 1890-1919.

F7/13891/2 : grèves boulonniers Chambon-Feugerolles mars-août 1911.

F7/13895 : grèves des métallurgistes de Saint-Étienne, 1924.

F7/14607 : grèves de la Loire, 1917-1918.

Série F12 : Commerce, industrie.

F12/7621 : apprentissage, 1902.

F12/7982 : expansion économique, 1916-1918.

F12/8000 : projet Clémentel, 1917.

F12/8035 : rapport sur l'enseignement technique et l'apprentissage, 1917.

F12/8036-8037 : préparation de l'après-guerre et réorganisation de l'économie française, dossier enseignement technique, 1914-1921.

F12/8060 : rapport sur l'enseignement technique et professionnel, 1919.

F12/9174 : rapport général au comité consultatif des arts et manufactures.

F12/11037 : prêts du Crédit national.

F12/11089 : prêts spéciaux du Crédit national.

F12/11351-11354 : Fonds de développement économique et social, dossiers d'entreprises ayant sollicité un prêt ou une prime, 1954-1962.

Série F17 : Instruction publique, Éducation nationale.

F17/6658 : ouverture de cours publics.

F17/13365 : cabinet du ministre Abel Bonnard, enseignement technique, 1942-1944.

F17/13367 : cabinet du ministre Abel Bonnard, commissariat général à la Jeunesse, 1942-1944.

F17/14358 : ENP de Saint-Étienne, bâtiments, 1927.

F17/15675 : enseignement privé, académie de Lyon, état au 15 décembre 1963.

F17/17843 : Conseil supérieur de l'enseignement technique, composition, organisation, 1920-1954.

F17/17844 : Conseil supérieur de l'enseignement technique, réunions, 1922-1938.

F17/17865 : CDET de la Loire, 1926-1955.

F17/17874 : inspection de l'enseignement technique, 1889-1955.

F17/17905 : cours de perfectionnement, notices par établissements, dont Loire, 1956-1957.

F17/17910 : taxe d'apprentissage, historique, protestations, liste des cours subventionnés, barème, 1929-1944.

F17/17911 : commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique, sections professionnelles, 1928-1939.

F17/17912 : commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique, réunions concernant la taxe d'apprentissage, 1928-1939 ; commissions paritaires professionnelles consultatives, 1950.

F17/17913 : utilisation du produit de la taxe d'apprentissage, 1923-1954.

F17/17924 : résultats et répartition de la taxe d'apprentissage, 1925-1948.

Série F21 : Beaux-Arts.

F21/8019-8021 : enseignement artistique, écoles municipales et régionales d'art, Loire, 1879-1961.

Série F22 : Travail et Sécurité sociale.

F22/186 : grèves des métallurgistes de Saint-Étienne, 1924.

F22/530 : établissements travaillant pour la Défense nationale, 1915.

F22/1630 : conventions collectives ayant fait l'objet d'une demande d'extension, Loire, métallurgie, 1936-1942.

F22/1635 : conventions collectives ayant fait l'objet d'une demande d'extension, Loire, armurerie, 1936-1937.

F22/1831 : Charte du Travail, organisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle, 1940-1945.

F22/1832 : Charte du Travail, organisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle, 1943-1944.

Série F44 : Jeunesse et Sports.

F44/34 : secrétariat général, puis commissariat général à la Jeunesse, centres de formation professionnelle, préapprentissage, écoles de cadres, 1940-1945.

Versements postérieurs à 1976.

Séries du ministère du Logement et de la Reconstruction.

19770774/29 : programme d'action régionale Rhône-Alpes, rapport de la préfecture de la Loire, 1959.

19770774/30 : observations sur l'avant-projet et programme d'action régionale, 1959.

19770774/31 : études en vue de l'aménagement de Saint-Étienne, 1954-1960.

19770774/32 : enquête industrielle effectuée dans la région Rhône-Alpes, 1956-1957.

19770777/4 : décentralisation industrielle dans la région de Reims (1941-1946), carte industrielle de la Loire, 1931, etc.

19770782/2 : rapports sur la décentralisation industrielle, 1942-1945.

Séries du ministère de l'Industrie.

19771526/21 : Comité d'expansion de la Loire, limes, productivité, 1964-1965.

19790719/358 : Fonds de développement économique et social, entreprises demandeuses, dont Loire, 1963-1968.

Séries du ministère du Travail.

19790891/5 : centres de reclassement ou de formation professionnelle, département de la Loire (Marine-Homécourt, bâtiment), 1941-1949.

19790892/1 : formation professionnelle pour adultes, dont centres FPA de la Direction des études et fabrications d'armements, 1947-1952.

19790892/25 : formation professionnelle pour adultes, département de la Loire, centres des Aciéries et forges de Firminy, du bâtiment, de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne, et des Ets Schneider & Cie, 1946-1951.

Séries du ministère de l'Enseignement supérieur.

19900501/26 : Institut supérieur de gestion commerciale de Saint-Étienne, 1969-1986.

Série CE : Conseil national économique

CE 89 : sessions de l'assemblée générale, deuxième dossier (dont rapport Brissaud sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, 1937.

CE 90 : sessions de l'assemblée générale, 31e à 33e sessions, dont rapport Ingrand-Célier sur le problème de l'apprentissage, 1937-1938.

CE 137 : formation de la main-d'œuvre qualifiée, commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage, 1936-1938.

CE 138 : formation de la main-d'œuvre qulaifiée, enquête sur la formation, questionnaire, réponses de l'UIMM et des sections professionnelles, 1937.

CE 139 : formation de la main-d'œuvre qualifiée, rapports Brissaud et Pouillot-Lucius, documentation sur le placement et la rééducation professionnelle, 1937.

CE 140 : formation de la main-d'œuvre qualifiée, rapport Ingrand sur le chômage des travailleurs intellectuels, 1937.

CE 141 : formation de la main-d'œuvre qualifiée, rapport Ingrand-Célier, discussions et modifications, correspondance, documentation, 1938.

CE 142 : formation de la main-d'œuvre qualifiée, rapport Célier sur la formation professionnelle dans l'agriculture, comptes-rendus de la commission de la main-d'œuvre et de l'apprentissage, 1937-1938.

CE 143 : formation de la main-d'œuvre qualifiée, rapport Célier, documentation.

Série 80 AJ : Commissariat général au Plan, commissions.

80 AJ 50 : deuxième plan, commission de la main-d'œuvre, sous-commission orientation, formation, reclassement, 1953-1955.

80 AJ 59 : deuxième plan, commission de la sidérurgie, 1953-1956.

80 AJ 63 : deuxième plan, commission de la sidérurgie, 1952-1954.

80 AJ 75 : premier plan, commission de la main-d'œuvre, sous-commissions qualification professionnelle, productivité, effectifs, 1946-1947.

80 AJ 77 : premier plan, groupe de travail productivité, 1948-1952.

19930278/48 : groupe Loire, 1954-1955.

- Fonds d'archives privées

Série 94 AP : archives Albert Thomas

94 AP 71 : service industriel et inspection des forges, 1914-1917.

94 AP 73 : correspondance avec les industriels, 1915-1917.

94 AP 74 : rapports des contrôleurs de l'inspection des forges sur les usines et les fabrications, 1915-1917.

94 AP 75 : marché des usines, 1916-1917.

94 AP 76 : établissements de l'État, 1915-1916.

94 AP 80 : établissements privés, dont Saint-Chamond, 1915-1916.

94 AP 113 : acier, 1915-1917.

94 AP 123 : direction de la main-d'œuvre, 1916-1918.

94 AP 128 : contrôle de la main-d'œuvre, 1915-1916.

94 AP 129 : rapports des contrôleurs généraux et locaux de la main-d'œuvre, 1916-1917.

94 AP 130-132 : rapports des contrôleurs, 1916-1917.

94 AP 134 : main-d'œuvre, 1916-1918.

94 AP 135 : main-d'œuvre, 1916-1917.

94 AP 136 : main-d'œuvre, 1914-1917.

94 AP 137 : questions ouvrières, salaires, 1915-1917.

94 AP 138 : questions ouvrières, salaires, 1917.

94 AP 139 : questions ouvrières, arbitrage, grève, 1917.

94 AP 140 : questions ouvrières, grèves, freinage, 1917.

94 AP 141 : questions ouvrières, conflits, délégués d'atelier, 1915-1917.

94 AP 345 : usines de guerre, 1914-1918.

94 AP 348 : questions ouvrières, sd.

Série 19860461 (ex 45 AS) : archives Louis-Joseph Lebret

19860461/38 : assemblées générales, conseils de direction, semaines internes journées tactiques, 1952-1956.

19860461/40 : présentation diverses d'Economie et Humanisme, rédigées par L.J. Lebret et divers auteurs (1947-1959).

19860461/42 : sessions, 1942-1943.

19860461/43 : sessions de formation d'enquêteurs, 1943.

19860461/48 : sessions, 1951-1952.

19860461/49 : sessions, 1952-1953.

19860461/56 : correspondance aux évêques, sd.

19860461/58 : correspondance, G-K, sd.

19860461/185-186 : archives SAGMA, 1945-1957.

19860461/188 : enquêtes habitat à Lyon et autres villes, sd.

19860461/193 : *Cahier des Amis du Père Lebret*, n°1 et suivants, 1981.

Série 538 AP : archives Eugène Claudius-Petit

538 AP 95 : correspondance sur la ville de Firminy, 1958-1974.

538 AP 105 : activités du Comité régional pour l'aménagement et l'expansion économique Rhône-Alpes, 1960-1970.

Série 2014072 : archives Philippe Laneyrie

2014072/5 (ex 505 J 5) : Scouts de France, département de la Loire, région du Forez : documentaiton, notes, correspondance, sd.

ARCHIVES NATIONALES DES MONDES DU TRAVAIL (ROUBAIX)

Les archives consultées, le plus souvent le fait des directions générales des différentes sociétés, se sont révélées très décevantes sur les différents aspects de la gestion du personnel.

- Fonds d'archives privés

Série 65 AQ : Association nationale des porteurs français de valeurs mobilières

65 AQ K 12 : Etablissements Arbel, 1869-1972.

65 AQ K 39 : Forges et ateliers de la Chaléassière, 1867-1950.

65 AQ K 85 : Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, 1854-1960.

65 AQ K 109 : Société Horme et Buire, 1895-1927.

65 AQ K 135-136 : Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, 1854-1970.

65 AQ K 198 : Fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne, 1864-1927.

65 AQ K 210 : Société des forges et ateliers du Creusot, 1836-1970.

65 AQ K 306 : Compagnie des ateliers et forges de la Loire, 1950-1970.

65 AQ K 381 : Etablissements Jacob Holtzer, 1829-1953.

65 AQ K 490 : Creusot-Loire, 1970-1971.

Série 120 AQ : Banque nationale de Crédit

120 AQ 600 : Leflaive & Cie, 1927-1931.

120 AQ 601 : Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 1932-1937.

120 AQ 602 : Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 1937-1944.

120 AQ 603 : Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 1931-1942.

120 AQ 604 : Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 1931-1941.

120 AQ 605 : Société nouvelle des usines de la Chaléassière, 1932-1938.

120 AQ 606 : groupe Leflaive, 1921-1948.

120 AQ 612 : Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy, 1931-1960.

120 AQ 613 : Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy, 1926-1955.

120 AQ 614 : Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy, 1928-1960.

120 AQ 615 : Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy, 1949-1953.

Série 124 AQ : Établissements Jacob Holtzer – Compagnie des forges et ateliers de la Loire (CAFL)

(2006 079 M 0001)

124 AQ 71 : Procès verbaux des assemblées générales, 15 janv. 1910-27 mai 1953

124 AQ 72 : Procès verbaux du conseil d'administration, 31 mai 1916-3 nov.1933

124 AQ 73 : Procès verbaux du conseil d'administration, 12 déc. 1933-19 mai 1953

124 AQ 74 : Procès-verbaux des assemblées générales de la CAFL, 21 déc. 1953-27 oct. 1970 (2006 079 M 0002)

124 AQ 75-79 : Procès-verbaux du conseil d'administration de la CAFL, 14 octobre 1953-14 sept. 1959 (2006 079 M 0003)

Série 139 AQ : Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt

139 AQ 1 : statuts imprimés, 1916-1951.

139 AQ 6 : comptes-rendus hebdomadaires des usines d'Assailly, de Saint-Chamond, 1940-1943.

Série 167 AQ : Société des forges et ateliers du Creusot (SFAC)

167 AQ 3 (1997 067 M 001-002) : brochures des assemblées générales, 1951-1970.

167 AQ 4-8 (1997 067 M 002-003) : conseils d'administration, 1949-1958.

Série 200 AQ : filiales de Creusot-Loire

200 AQ 2 : Bedel, conseil d'administration et assemblées générales, 1969-1972.

200 AQ 3-5 : Marrel Frères, conseil d'administration et assemblées générales, 1924-1977

200 AQ 15-19 : Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, conseil d'administration et assemblées générales, 1855-1909.

Série 209 AQ : Creusot-Loire

209 AQ 2-3 : conseil d'administration, 1970-1971.

209 AQ 43-45 : plaquettes annuelles d'information, 1970-1985.

209 AQ 46-47 : conseil d'administration, 1970-1984.

Série 2012/026 : groupe Marine-Firminy, fonds Henri Rambaud

Le fonds n'a pu être mis à profit pour cette recherche, l'inventaire ayant été publié après mes séjours à Roubaix.

2012026/275 : dossiers de direction de Marine-Homécourt, 1905-1915.

2012026/277-286 : procès-verbaux du conseil d'administration de Marine-Homécourt, 1871-1971.

2012026/306-327 : dossiers de séances du conseil d'administration de Marine-Homécourt, 1888-1947.

2012026/554 : états du personnel et déclarations annuelles des salaires : Assailly, direction générale, 1923-1975.

2012026/558-561 : arbitrage entre Émile Rimailho et Saint-Chamond, 1913-1947.

2012026/577 : documentation sur les sociétés du groupe Marine, 1919-1960.

2012026/578 : documentation sur le groupe Marine, 1930-1957.

2012026/579 : célébration du cinquantenaire et du centenaire de Marine-Homécourt, 1921-1954.

2012026/580 : disparition de Théodore Laurent, 1915-1957.

2012026/642-646 : Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, conseil d'administration, 1906-1960.

Série 2006083 : papiers de la famille Arbel

2006083/002 : papiers Pierre Arbel, 1901-1932

2006083/005 : papiers Pierre Arbel, 1909-1910.

2006083/008 : papiers Lucien Arbel, 1914-1918.

2006083/009 : papiers Lucien Arbel, 1918.

2006083/010 : papiers Lucien Arbel, 1919.

2006083/011 : papiers Lucien Arbel, 1921-1928.

Série 70 AQ : Établissements Arbel

70 AQ 1-6 : procès-verbaux du conseil d'administration, 1894-1919.

70 AQ 95 : rapports techniques de l'usine de Couzon, présentés au conseil d'administration, 1910-1925.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE (TOURS)

- Fonds d'archives publiques

Série R : Affaires militaires

1 R 265 : registre matricule de la classe 1885, bureau de recrutement de Tours (fiche de Lucien Demozay).

- Fonds d'archives privées

Séries 150 J : Fonds de Gallet de Mondragon

150 J 161 : établissement des Frères des écoles chrétiennes dans les écuries de l'ancien château de la colline Saint-Ennemond à Saint-Chamond, 1839-1858 (*pour mention*).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE (GRENOBLE)

- Fonds d'archives privées

Série 56 J : Société des forges et hauts-fourneaux de Chasse

L'inventaire n'a pas présenté de documents susceptibles d'intéresser notre recherche.

Série 102 J : Fonds de l'École nationale des cadres d'Uriage

102 J 3 : Mouvements de Jeunesse : encadrement. Bureaux d'études : correspondance pour la préparation d'une réunion des chefs de bureaux d'études à Uriage (février-mars 1942) et à Terrenoire (juin 1942).

102 J 124 : Relations de l'École nationale d'Uriage avec les équipes régionales, 1941-1942.

102 J 147 : Associations régionales des anciens élèves des écoles régionales de cadres, 1941-1943.

102 J 148 : écoles régionales de cadres, généralités, 1941-1942.

102 J 149 : dossiers de documentation par écoles régionales, 1941-1943.

102 J 150 : école régionale de cadres de Bobigneux, puis Terrenoire (Loire), 1941-1942.

102 J 151 : école régionale de cadres de Bobigneux, puis Terrenoire (Loire), 1941-1942.

102 J 152 : école régionale de cadres de Bobigneux, puis Terrenoire (Loire), École nationale professionnelle de Saint-Étienne, 1941-1943.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE (SAINT-ÉTIENNE)

- Fonds d'archives publiques

Série M : Administration générale et économie

1 M : Documentation générale.

1 M 452 : protection des usines et du matériel de guerre, 1920-1940.

1 M 461 : querelle scolaire, états des établissements congréganistes, 1880-1914.

1 M 469 : incidents liés à l'application de la loi sur les congrégations, 1901-1904.

1 M 470 : séparation de l'Église et de l'État, 1903-1909.

1 M 483 : organisations, manifestations et propagande catholique, 1877-1939.

1 M 484 : Sillon et organisations liées (Ligue de la Jeune République et Jeune République), 1906-1925.

1 M 485 : cercles et groupes d'études catholiques, 1888-1920.

1 M 486 : Mouvements de jeunesse catholiques, 1896-1935.

1 M 487 : Congrès catholique, 1894-1914.

1 M 488 : conférences catholiques, 1889-1923.

1 M 489 : manifestations à l'occasion de fêtes ou de cérémonies religieuses, 1873-1915.

1 M 490 : manifestations à l'occasion de la fête de Jeanne-d'Arc, 1894-1915.

1 M 492 : campagne catholique contre le Cartel des gauches, 1924-1925.

1 M 499 : courants républicains, 1878-1918.

1 M 500 : partis de droite, 1921-1939.

1 M 501 : radicaux et radicaux-socialistes, 1879-1938.

1 M 502 : comités républicains, de défense républicaine et d'action républicaine, 1901-1924.

1 M 557 : franc-maçonnerie, 1872-1913.

1 M 558 : Fédération départementale de la Libre-pensée de la Loire, 1897-1938.

1 M 566 : dossiers concernant différents hommes politiques ou d'autres personnalités, 1872-1963.

1 M 568 : affaires municipales, incidents mettant en cause différentes municipalités, 1882-1921.

1 M 582-583 : voyage dans la Loire du président du Conseil Pierre Waldeck-Rousseau et de plusieurs ministres les 11-13 janvier 1902.

1 M 591 : visite du président de la République Albert Lebrun à Saint-Étienne le 22 octobre 1933, dont : cérémonies du centenaire de la Caisse d'épargne et de la Chambre de commerce, remise de la Légion d'honneur à l'École des Mines.

1 M 592 : visite du président de la République Albert Lebrun à Saint-Étienne le 22 octobre 1933 : discours prononcés par les différentes personnalités, réception à la préfecture.

1 M 633-634 : audiences accordées par le préfet et les sous-préfets, 1869-1925, 1926-1936.

1 M 636 : nominations du préfet ou des sous-préfets comme membres honoraires de sociétés, 1907-1932.

1 M 640 : invitations du préfet et des sous-préfets à des cérémonies scolaires, 1891-1936.

1 M 651-665 : dossiers individuels de légionnaires ou de postulants à la Légion d'honneur, 1804-1976.

1 M 675 : distinctions militaires, dont remise de la Croix de guerre à l'École nationale des mines de Saint-Étienne, 1926.

1 M 678-682 : palmes académiques, dossiers individuels des postulants et titulaires, 1872-1961.

1 M 718 : médailles d'honneur, dont médaille d'argent (encouragement à l'enseignement technique), 1893-1901.

3 M : Élections.

3 M 263 : notices biographiques des conseillers généraux de la Loire depuis 1833 rédigées pour un Livre d'or du Conseil général, photographies, 1910.

3 M 314 : élections cantonales des 21 et 28 juillet 1901.

3 M 317 : élections cantonales des 21 et 28 juillet 1901, arrondissement de Saint-Étienne.

3 M 363 : élections cantonales partielles entre octobre 1937 et juillet 1939.

4 M : Police.

4 M 434 : Décret, arrêtés, délibérations de conseils municipaux, notes, demandes de dérogations pour les écoles publiques, liste des communes auxquelles ont été accordées des dérogations, 1922-1925.

4 M 1017 : Enquête par commune sur les étrangers occupés dans l'agriculture et dans l'industrie et sur la fréquentation scolaire des enfants étrangers, 1926.

5 M : Santé publique et hygiène.

5 M 534 : établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres : métallurgie lourde, Saint-Chamond, 1822-1929.

5 M 541 : établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres : métallurgie lourde, Terrenoire, 1869-1932 ; Unieux, 1831-1932.

6 M : Population, économie et statistiques.

6 M 888 : Comité consultatif d'action économique de la XIIIème région (Clermont-Ferrand), sous-comité départemental, 1915-1917 et sd.

6 M 891 : Conseil national économique : législation et réglementation, recensement des associations professionnelles, désignation des délégués, 1936-1937.

7 M : Agriculture.

7 M 48 : Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de l'arrondissement de Saint-Etienne, puis Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 1831-1886.

8 M Commerce et tourisme.

8 M 11 : chambre de commerce de Saint-Étienne : création et organisation, 1830-1939.

8 M 16-23 : chambre de commerce de Saint-Étienne, élections, 1833-1938.

8 M 26-27 : chambre de commerce de Saint-Étienne, délibérations et rapports, 1833-1940.

8 M 81-85 : Exposition universelle internationale de Paris de 1878, 1876-1880.

8 M 87-89 : Exposition universelle internationale de Paris de 1889, 1886-1892.

8 M 90 : Exposition universelle internationale de Paris de 1900, 1895-1903.

8 M 91 : Exposition universelle internationale de Londres de 1851, 1850-1862.

8 M 92 : Exposition universelle internationale de Londres de 1862, 1861-1864.

8 M 95 : expositions universelles internationales dans des pays étrangers : Bruxelles (1897) ; Saint-Louis (1904) ; Vienne (1904) ; Liège (1905), 1897-1908.

8 M 97 : expositions locales des produits de l'industrie : Montpellier (1839), Saint-Etienne (1853, 1868), Bordeaux (1859, 1865), Nantes (1861), Nîmes (1863), Toulouse (1865), 1839-1868.

8 M 98 : circulaires concernant des expositions à Périgueux (1880), Foix (1883), Rouen (1884), Marseille (1886) ; exposition industrielle à Saint-Étienne (1891), 1879-1892.

8 M 100 : expositions (Saint-Étienne, 1895, 1904 et 1913) ; exposition des applications de l'électricité (Marseille, 1908) ; exposition urbaine de Lyon (1914) ; foire de Lyon (1917), 1895-1917.

9 M : Industrie et artisanat.

9 M 2 : chambres consultatives des arts et manufactures, généralités, 1804-1935.

9 M 3-6 : chambre consultative des arts et manufactures de Rive-de-Gier : création, organisation ; renouvellement des membres, 1832-1938.

9 M 8-12 : chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Chamond : délibérations ; renouvellement des membres, 1821-1938.

9 M 14 : création et organisation de deux chambres des métiers dans la Loire ; application de la loi du 25 juillet 1925 sur la définition des maîtres artisans (circulaires, correspondance), 1925-1939.

9 M 21 : chambre de métiers de Roanne, subventions : demande de subventions au Conseil général pour le service de l'apprentissage, 1939-1940.

9 M 22 : Chambre de métiers de Saint-Étienne : création et fonctionnement : dénombrement des entreprises artisanales par catégorie, statut, désignation des délégués, demandes d'inscription au registre des métiers, 1928-1939.

9 M 23 : chambre de métiers de Saint-Étienne, élections, 1935-1937.

9 M 24 : chambre de métiers de Saint-Étienne : procès-verbaux des réunions plénières, rapport de la Commission de contrôle et des finances (1935), rapport de la commission d'apprentissage, 1933-1940.

9 M 25 : chambre de métiers de Saint-Étienne, comptes administratifs et projets de budgets, 1933-1942.

9 M 26 : chambre de métiers de Saint-Étienne, personnel, statuts ; concours pour la nomination d'un secrétaire-comptable (programme ; correspondance), 1935-1939.

9 M 27 : chambre de métiers de Saint-Étienne, dissolution à la suite d'un différend entre le président et le trésorier de la Chambre, 1933-1937.

9 M 33-38 : rapports trimestriels ou mensuels sur la situation industrielle et commerciale, 1856-1932.

9 M 44 : encouragements à l'industrie : machines, outils, procédés techniques : prospectus, correspondance ; correspondance concernant des publications sur la vie industrielle du département, 1801-1923.

9 M 45 : encouragements à l'industrie, prix d'encouragement, primes, concours, 1802-1896.

9 M 52 : Groupement économique des industries françaises, 1916-1927.

9 M 64 : industrie sidérurgique et métallurgique, 1817-1931.

9 M 65 : industrie des armes, 1826-1932.

9 M 67 : quincaillerie, 1810-1937.

9 M 122 : écoles nationales d'Arts et Métiers : instructions, notices sur les écoles, correspondance, 1811-1922.

9 M 123 : projet de création d'une école d'arts et métiers à Saint-Etienne, 1879-1880.

9 M 172 : écoles professionnelles, 1838-1931.

9 M 173 : inspection départementale de l'enseignement technique, 1889-1925.

9 M 174 : comités départementaux et cantonaux de l'enseignement technique, 1911-1922.

9 M 175 : écoles pratiques de commerce et d'industrie, instructions, subventions, correspondance, 1892-1924.

9 M 176 : écoles pratiques de commerce et d'industrie, projet de réforme du statut des contremaîtres et des préposés à l'apprentissage, 1913-1914.

9 M 184 : écoles pratiques de commerce et d'industrie, dossiers individuels du personnel, 1893-1937.

9 M 201 : écoles pratiques de commerce et d'industrie : distribution des prix aux élèves, 1893-1912.

9 M 202 : certificat d'études pratiques commerciales et industrielles, 1894-1927.

9 M 203 : certificat de capacité professionnelle, 1912-1913.

9 M 204-210 : écoles pratiques de commerce et d'industrie : 204 Firminy, 1901-1925 ; 205 Firminy (filles), 1906-1924 ; 206 Rive-de-Gier, 1903-1925 ; 208 Saint-Chamond, 1891-1925 ; 209 Saint-Etienne, 1891-1925 ; 210 Saint-Etienne (filles), 1891-1924.

9 M 211 : cours professionnels : instructions, subventions, projets de création, 1866-1933.

9 M 216 : École des mineurs, puis des mines de Saint-Étienne, scolarité, 1817-1904.

9 M 225 : écoles supérieures de commerce de Lyon et de Paris : notice de présentation, concours d'entrée et attribution de bourses, 1849-1900.

9 M 226 : École centrale lyonnaise pour l'industrie et le commerce : notice de présentation, dossiers des élèves boursiers, 1858-1903.

9 M 227 : écoles nationales d'horlogerie de Cluses et de Besançon : notices de présentation, dossiers des élèves boursiers, 1863-1938.

9 M 228 : École nationale des ponts et chaussées (1894), École de Chimie Industrielle de Lyon (1902-1904), École supérieure d'électricité de Paris (1901-1913) : demandes de bourses, 1894-1913.

9 M 229 : Institut électrotechnique de Grenoble (1922) : demandes de bourses, 1922-1924.

9 M 230 : écoles professionnelles d'autres départements : notices de présentation, demandes de subventions, demandes de publicité par affichage, affiches, 1839-1939.

9 M 232 : organisation de l'apprentissage : loi sur les contrats d'apprentissage ; examen d'un projet de règlement d'apprentissage établi par les chambres des métiers ; circulaires ; correspondance sur une convention d'apprentissage à Montbrison (1856), 1856-1939.

9 M 233 : établissement de la liste des professions comportant un apprentissage : listes, délibérations et avis des organismes consultatifs, 1914-1933.

9 M 235 : subventions aux employeurs d'apprentis, 1929-1934.

9 M 236 : projet de création d'un Office départemental de l'apprentissage, 1928-1929.

9 M 237 : organismes s'occupant d'apprentissage, divers, 1921-1940.

9 M 238 : apprentissage, circulaires, notes pour la presse, correspondance avec certaines chambres syndicales, 1926-1932.

9 M 239 : taxe d'apprentissage, fichier des entreprises (classement alphabétique), 1925.

9 M 240-241 : taxe d'apprentissage, déclarations des salaires pour les années 1924 et 1925, arrondissements de Montbrison et Saint-Étienne, 1926-1927.

9 M 242-243 : enquête des commissaires de police ou des maires sur le personnel employé par les entreprises en 1924 et 1925, et en 1926 et 1927 pour la commune de Saint-Étienne, 1926-1928 : 242 Arrondissements de Montbrison et Roanne, 1926 ; 243 Arrondissement de Saint-Etienne, 1926-1928.

9 M 244 : taxe d'apprentissage, exonérations : demandes, décisions, rapports, recours, 1926-1938.

9 M 246 : taxe d'apprentissage, demandes de décharge : enquêtes sur les établissements demandeurs, arrondissement de Saint-Étienne, 1926.

9 M 247 : orientation professionnelle, généralités, 1921-1938.

9 M 248 : office municipal d'orientation professionnelle de Saint-Étienne, 1927-1935.

9 M 249 : service départemental d'orientation professionnelle, 1931-1939.

9 M 250 : service départemental d'orientation professionnelle : dossiers individuels du personnel, 1934-1957.

10 M : Travail

10 M 19 : commission départementale du travail, procès-verbaux des séances, 1932-1940.

10 M 20 : commission départementale du travail, registre des délibérations, 11 juillet 1924-7 mars 1934.

10 M 21 : commission départementale du travail, registre des délibérations, 7 mars 1934-9 juin 1945.

10 M 33 : travail des enfants, travaux préparatoires à la législation, 1837-1840.

10 M 34 : travail des enfants, législation et réglementation, 1841-1928.

10 M 35 : livrets de travail des enfants et certificats scolaires, 1842-1934.

10 M 36 : enquêtes sur le travail des enfants dans les mines, manufactures, usines ou ateliers, 1838-1874.

10 M 37 : commissions de surveillance du travail des enfants, 1841-1864.

10 M 38 : commissions locales pour la surveillance du travail des enfants et des filles mineures, 1874-1888.

10 M 39 : commissions locales pour la surveillance du travail des enfants et des filles mineures : rapports sur l'application de la loi du 19 mai 1874, procès-verbaux et comptes rendus de tournées, délibérations, correspondance, 1875-1888.

10 M 40 : commissions départementales du travail et comités de patronage, 1893-1902.

10 M 41 : commission supérieure et commission départementale supérieure du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie : rapports sur l'application de la loi du 19 mai 1874, 1878-1888.

10 M 42 : inspection du travail des enfants : création et organisation du service, 1857-1889.

10 M 44 : inspection du travail des enfants : rapport sur l'exécution de la loi, 1870-1898.

10 M 45 : statistique du travail des enfants : états statistiques des établissements visités (1886-1892), état statistique du nombre d'enfants employés dans les établissements industriels du département (1880), 1880-1892.

10 M 46 : contravention à la législation sur le travail des enfants, 1878-1892.

10 M 47 : contravention à la législation sur le travail des enfants, 1894-1902.

10 M 49 : Société de protection des apprentis et des enfants des manufactures, 1867-1883.

10 M 50 : travail des femmes adultes, 1892-1939.

10 M 100 : rééducation professionnelle des mutilés du travail : admission des élèves aux écoles de rééducation professionnelle de Lyon-Gerland, Montpellier, Bordeaux et Rouceux (Vosges), contribution financière du département et des communes, 1924-1935.

10 M 103 : conventions collectives, instructions, voeux du conseil général et de la Fédération nationale des ouvriers professionnels, états, correspondance, 1911-1939.

10 M 104-124 : conventions collectives : propositions des syndicats ouvriers et patronaux, correspondance avec le ministère du Travail, textes des conventions, conflits sur l'application, sentences surarbitrales, 1874-1940 : 117 Métallurgie lourde, 1913-1939 ; 118 Métallurgie différenciée, 1936-1939 ; 119 Automobile, aéronautique, 1936-1940.

10 M 127 : recensement qualitatif du chômage, 1937-1939.

10 M 128 : rapports sur l'activité des principales villes du département et sur la situation du chômage, 1857-1935.

10 M 135-136 : enquêtes bi-mensuelles sur la situation du chômage dans les différentes branches d'activité, 1931-1937.

10 M 138 : licenciements, fermetures d'usines, chômage saisonnier, 1857-1939.

10 M 188 : enquête sur l'âge des chômeurs secourus, 1937-1940.

10 M 190 : bureaux de placement, instructions, 1818-1939.

10 M 191 : bureaux publics de placement (office départemental et bureaux municipaux), 1891-1936.

10 M 194 : réunions de la commission administrative, 1916-1939.

10 M 195 : registre des séances de la commission administrative, 1927-1934.

10 M 196 : registre des séances de la commission administrative, 1935-1943.

10 M 200 : listes hebdomadaires des chômeurs placés par l'Office (1927-1929), recherche de main-d'œuvre, demandes d'emploi, 1915-1936.

10 M 201 : bureaux municipaux de placement, 1913-1938.

10 M 202 : bureaux privés de placement : rapports sur le bureau de placement des Croix-de-feu, puis du Parti social français, et sur des bureaux clandestins, 1805-1939.

10 M 219 : application de la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale, 1932-1939.

10 M 231 : mouvements de grève générale ou projets de grèves générales, 1884-1936.

10 M 347 : grèves et mouvements sociaux dans l'industrie métallurgique lourde, Saint-Étienne, 1870-1935.

10 M 362 : grèves et mouvements sociaux dans la construction mécanique, Saint-Étienne, 1832-1935.

10 M 434-440 : syndicats professionnels patronaux, 1860-1968 : 434 Arrondissement de Montbrison, 1893-1952 ; 436 Arrondissement de Saint-Etienne, sauf Saint-Etienne, 1904-1967 ; 438 Arrondissement de Saint-Etienne : commune de Saint-Etienne, 1904-1968 ; 439 Arrondissement de Saint-Etienne : commune de Saint-Etienne, 1910-1968 ; 440 Arrondissement de Saint-Etienne : commune de Saint-Etienne, 1929-1968.

10 M 453 : syndicats chrétiens (Confédération française des travailleurs chrétiens, Jeunesse ouvrière chrétienne), 1921-1939.

10 M 457 : conférences et réunions publiques organisées par les syndicats, 1881-1938.

10 M 471-473 : surveillance de l'activité des syndicats de la métallurgie, 1873-1940.

10 M 485 : organisations de chômeurs, 1884-1939.

10 M 487 : surveillance de l'activité des syndicats et organisations patronales de l'industrie, 1867-1938.

10 M 496 : Bourse du travail de Saint-Etienne, 1889-1934.

10 M 511-514 : Expositions départementales et nationales du travail, 1923-1939.

Série R : Affaires militaires, organismes de temps de guerre

2 R 75 : main-d'œuvre militaire, 1875-1919.

2 R 78 : contrôle de la main-d'œuvre militaire, organisation du service, 1915-1919.

2 R 123 : Inspection des forges de Lyon, contrôle de la fabrication, 1916-1925.

2 R 124-125 : Inspection des forges de Lyon, enquêtes sur les candidates : dossiers individuels, 1916-1919.

2 R 127 : surveillance et protection, 1916-1919.

2 R 129 : personnel civil (main-d'œuvre féminine, main-d'œuvre étrangère), 1914-1919.

2 R 130 : ouvriers mobilisés, 1914-1918.

2 R 131 : salaires, 1917-1918.

2 R 132 : logement et alimentation des ouvriers, 1915-1919.

2 R 133 : chômage lié à la fin des hostilités et à la démobilisation, 1918-1919.

2 R 136 : production (Société L'Horme et Buire, Aciéries de la Marine et des Chemins de fer, Pyrotechnie de Saint-Chamond, Aciéries et forges de Firminy), 1914-1919.

3 R 36 : rééducation des blessés et mutilés de guerre, documents généraux : circulaires, brochure *Étude sur la rééducation fonctionnelle et professionnelle des « doubles-manchots »* (1915-1925), École professionnelle des blessés militaires du département de la Loire (1915-1920), 1915-1925.

Série S : Travaux publics, transports, mines

6 S 4 : subventions à l'Aéro-club forézien et vellave pour son école prémilitaire de mécaniciens pour avions, 1914-1936.

8 S 650 : temps de guerre : réduction de l'éclairage public au gaz et à l'électricité par la Compagnie électrique de la Loire et du Centre et la Société générale de force et lumière (1916-1918), 1915-1939.

Série T : Enseignement, affaires culturelles

L'inventaire de la série T reste à ce jour relativement pauvre pour le chercheur. Les intitulés des versements les plus anciens sont elliptiques, et ne favorisent pas une recherche systématique en dehors des mots-clés les plus convenus, comme « enseignement technique / spécial », « école professionnelle / pratique » ou « école (primaire) supérieure ».

T 1 : personnel enseignant, inspecteurs, 1930-1940.

T 2 : personnel des écoles pratiques, 1920-1930.

T 207 : conférences pédagogiques, procès-verbaux, 1884-1890.

T 504 : concours d'entrée dans des écoles [primaires] supérieures, 1934-1940.

T 505 : cours d'adultes et d'apprentis, 1860-1884.

T 506 : cours d'adultes et d'apprentis, 1860-1884.

T 507 : cours d'adultes, 1865-1873.

T 508 : cours d'adultes, 1866-1875.

T 509 : cours d'adultes, 1874-1885.

T 510 : cours d'adultes, 1886-1894.

T 511 : cours d'adultes, 1894-1897.

T 520 : cours d'adultes, subventions départementales, 1913-1926.

T 539 : enseignement secondaire : collège puis lycée de Saint-Étienne (dont école spéciale annexée, préparation à l'École des mineurs de Saint-Étienne), 1840-1851.

T 565 : écoles professionnelles et pratiques de Saint-Étienne, 1864-1893.

T 638 : procès-verbaux du comité départemental de l'Enseignement technique, 1921-1935.

T 645 : nominations au Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 1925-1939 ; assiette de la taxe d'apprentissage, 1926-1930 ; procédures liées aux comités départementaux de l'enseignement technique, 1926-1929.

T 646 : procès-verbaux de la commission permanente du comité départemental de l'Enseignement technique, 1935-1940.

T 647 : situation et rapports sur l'enseignement technique, 1930-1931 ; cours complémentaires, enseignement ménager, cours de dactylographie, 1930-1934 ; congés dans les écoles pratiques, 1908-1937 ; Association française pour le développement de l'Enseignement technique, 1931.

T 676 : École municipale des Beaux-Arts, puis École régionale des Arts industriels de Saint-Étienne, 1875-1890.

T 681 : École des mutilés, 1915-1920.

T 737 : cours de dessin, 1880-1884.

T 1356-1357 : école primaire supérieure de commerce de Saint-Étienne, projet de construction, 1921-1941.

T 1521 : ouvertures d'écoles libres, 1884-1885.

T 1530 : pétition pour les écoles libres de Saint-Chamond, 1870-1871.

T 1562 : ouvertures d'établissements d'enseignement privé, 1913-1940.

T 2048 : examens du CAP et du brevet professionnel, 1936-1940.

T 2071 : examens du CAP, 1927-1928.

T 2073 : concours d'entrée à l'école pratique d'industrie de garçons de Saint-Étienne, 1922-1926.

T 2079 : examens du CAP et du brevet professionnel, 1931-1933.

T 2080 : examens du CAP et du brevet professionnel, 1926-1935.

T 2081 : cours professionnels : demandes de subventions, renseignements, personnel : 1922-1928.

T 2082 : École normale d'enseignement technique, concours, 1913-1925.

T 2083 : examens du CAP, 1929.

T 2087 : cours professionnels, félicitations aux enseignants, 1922-1925.

T 2088 : examens du CAP, 1926.

T 2090 : bourses d'apprentissage, assiduité des élèves des cours professionnels, 1924-1927.

T 2091 : procès-verbaux des réunions de la commission permanente du CDET, 1920-1928.

T 2092 : enseignement technique et artistique : assiduité, tableaux mensuels, 1921.

T 2096 : enseignement technique, conseils de perfectionnement, 1910-1929.

T 2097 : écoles privées, 1924-1925.

T 2099 : École régionale des Arts industriels, 1891-1924.

T 2101 : primes aux lauréats des CAP et CEP, 1927-1928.

T 2104 : école professionnelle de Saint-Étienne, bâtiments : 1891-1924.

T 2105 : vours professionnels : subventions, 1928-1935.

T 2109 : cours professionnels : subventions, budget, 1921-1926.

T 2112 : personnel des conseils et comités, 1911-1924.

T 2369 : bourses pour les écoles pratiques et écoles d'Arts et Métiers, 1922-1925.

T 2384 : ENP de Saint-Étienne, nominations au conseil d'administration ; CDET de la Loire, nomination des membres : 1926-1927.

T 2385 : conseils d'administration d'écoles pratiques, 1929-1930

T 2388 : inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique, 1919-1933.

T 2390-2391 : École régionale des arts industriels de Saint-Étienne, 1881-1899 et 1900-1912.

T 2393 : écoles professionnelles, affaires diverses, 1871-1909.

T 2395 : écoles techniques privées, dont École de la Grand'Grange (1928-1940), École du Mollard (1922-1935) ; école professionnelle de garçons de Saint-Étienne (1927-1928), etc.

T 2396 : conseils d'administration des écoles pratiques et primaires supérieures professionnelles du département, 1927-1935.

T 2398 : commission locale professionnelle de l'école primaire supérieure de garçons de Montbrison, 1927-1933.

T 2401 : travaux dans les écoles professionnelles, 1906-1932.

T 2402 : ateliers-écoles annexés aux écoles pratiques de Firminy et Rive-de-Gier, comité départemental de l'Enseignement technique, 1920-1946.

T 2403 : école pratique d'industrie de Saint-Chamond, 1930-1937.

T 2404 : sections commerciales des écoles pratiques de Saint-Étienne, 1934-1939.

T 2480 : ministère de la Guerre : bureau de l'enseignement, censure, office central de placement, 1912-1917.

T 2481 : cours complémentaires de Charlieu, Firminy, Rive-de-Gier, Roanne et Montbrison, autres écoles, 1894-1955.

T 2482 : collège de Montbrison, écoles pratiques de Saint-Chamond et Rive-de-Gier, CDET, diverses écoles, subventions de secours, 1929-1936.

Série U : Justice

8 U 2_139 : justice de paix du Chambon-Feugerolles, contrats d'apprentissage.

Série V : Cultes

V 511 : congrégations, fermetures d'établissements, 1901-1923

V 520 : congrégation des Frères des écoles chrétiennes, autorisations et fermetures, 1842-1911

V 525 : congrégations enseignantes, renseignements et fermetures, 1902-1910

V 526 : congrégations enseignantes, renseignements et fermetures, 1902-1925

Série W : versements postérieurs à juin 1940

2 W : documents postérieurs à 1940 issus de la série M.

2 W 40 : situation de l'industrie du cycle pendant la Seconde Guerre mondiale, 1940-1945.

2 W 326 : venues du maréchal Pétain dans le département de la Loire, 1941-1944.

2 W 341 : reconstruction économique, rapports sur les entreprises, 1944-1945.

2 W 344 : procès-verbaux de la commission de reconstruction de la Loire, rapports du Comité de Libération sur les usines mécaniques et sidérurgiques (juillet-août 1945), 1940-1945.

2 W 345 : Comité de Libération : courrier avec les syndicats (octobre 1944 à novembre 1945), rapports d'activité de la Commission de reconstruction de la Loire (février 1945-mars 1946).

2 W 349 : Comité d'étude et d'action pour l'expansion sociale et économique de la région stéphanoise (CARS) (1954), rapports d'activités de la direction des enquêtes économiques, 1945-1948.

2 W 414 : fonctionnement de la direction départementale du Ravitaillement général, procès-verbaux de CAP (1948).

2 W 573 : Comité d'entente du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de la Loire, motion de 1943.

2 W 664 : chambre de commerce de Saint-Etienne : nominations de nouveaux membres (1941-1943).

2 W 667 : chambres de commerce de Roanne et Saint-Étienne : élections (1955).

2 W 779 : application de la loi du 3 octobre 1940 sur les juifs dans l'administration.

2 W 957 : loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions (Charte du travail). Textes qui en découlent et textes de suppression. Loi du 24 août 1943 portant statut de l'artisanat. Loi du 17 novembre 1943.

2 W 958 : Syndicats professionnels : listes de membres soumises par ministère. Inventaires des organisations dissoutes (1941). Conseil supérieur du Travail.

2 W 959 : Comités sociaux d'entreprises (1944). Syndicats uniques régulièrement constitués (1944). *L'Action sociale* : plaquette de l'Office central des comités sociaux.

2 W 960 : Charte du travail : élections des délégués des nouveaux syndicats (1941-1944), mise sous séquestre des biens des organismes issus de la Charte du Travail (sept. 1944).

2 W 971 : commission départementale de lutte contre le chômage : situation des ouvriers par entreprise (1940-1941). Situation du travail (1940-1941). Reclassements d'internés en Suisse, de militaires et de prisonniers de guerre. Formation de travailleurs étrangers. Logement des ouvriers.

2 W 972 : Réunion des principaux industriels de l'arrondissement de Saint-Etienne (1er février 1944). Mise en place du Comité d'aide aux travailleurs français en Allemagne (novembre 1943). Comité tripartite de solidarité pour les ouvriers partis en Allemagne (mai 1943-juin 1944). Comité d'affectation de la main-d'œuvre (mai-décembre 1943).

2 W 978-979 : comités sociaux d'entreprises : composition (1942 à 1943).

2 W 980 : Syndicat unique des mineurs (1942-1944). Jeunesses syndicalistes de France (1944) : statuts de la CFTC (janvier 1943 – juin 1944) : motions. Renseignements des renseignements généraux sur la CGT et divers syndicats. Syndicat du cycle. Mouvement syndicaliste de l'Union française (1941). Liste des syndicats patronaux et ouvriers de la Loire (1940). Syndicats chrétiens. CGT. Enquêtes sur les syndicats.

2 W 983 : revue de presse sur la métallurgie (1950).

2 W 1056 : conférence du cardinal Gerlier à Roanne (juin 1941).

2 W 1058 : commission départementale du travail (1941-1946).

3 W : documents postérieurs à 1940 issus de la série N.

3 W 100 : commissariat à la lutte contre le chômage, gestion comptable. Cours pour ouvriers au chômage partiel du centre Inter-entreprises, 1939-1945.

3 W 284 : écoles privées, financement : fichier, 1941-1942.

3 W 285 : écoles privées, financement : demandes, décisions, correspondance (classement par année scolaire), 1941-1943.

3 W 287-295 : Commissariat général à l'Éducation générale et aux sports, gestion comptable (exercices 1942-1948).

3 W 297-298 : Secrétariat général à la Jeunesse : délégation régionale à la Jeunesse Forez-Velay-Vivarais, délégation départementale (exercice 1941) ; école des cadres de Terrenoire et Saint-Galmier (exercice 1942).

3 W 299 : Secrétariat général à la Jeunesse : délégation départementale, école des cadres de Terrenoire et Saint-Galmier, exercice 1943.

3 W 300 : Secrétariat général à la Jeunesse : délégation départementale, exercice 1944.

3 W 301 : Secrétariat général à la Jeunesse : écoles des cadres de Terrenoire et de Saint-Galmier, exercice 1944.

3 W 302 : Secrétariat général à la Jeunesse : délégation départementale ; chantiers de jeunesse, exercice 1945.

3 W 303 : Secrétariat général à la Jeunesse : Centre d'éducation populaire de Terrenoire, exercice 1945.

9 W : documents postérieurs à 1940 issus de la série T.

9 W 27 : élèves, brevet d'enseignement industriel et commercial, bourses d'assiduité de l'enseignement technique, 1940-1945.

9 W 46 : enseignement technique : besoin en matières premières. Association française pour le développement de l'enseignement technique, 1942-1947 ; recrutement de professeurs de l'enseignement technique, 1941-1948, 1940-1950.

9 W 51 : budget : centre d'apprentissage du Chambon-Feugerolles, 1951-1953.

9 W 127 : examens du CAP, 1941-1943.

9 W 158 : agrandissement collège de garçons de Firminy, 1949.

9 W 161 : construction d'un collège moderne et technique avec centre d'apprentissage à Izieux, 1951-1954.

9 W 221 : Secrétariat général à la Jeunesse : activités diverses (quinzaine des jeunes, aides aux personnes âgées, centres de jeunes travailleurs, locaux, garderies de vacances, spectacles, enquêtes auprès des jeunes). Organisation. Auberges de jeunesses, 1941-1943. Scouts de France : le « Chardon blanc », bulletin des Scouts de Lorraine (secrétariat à Saint-Etienne) (nov. 1941) ; rapports sur les mouvements scouts dans la Loire (1943). Renseignements sur les dirigeants des Éclaireurs de France à Saint-Chamond (1942). Écoles de cadres : sessions d'instituteurs (août 1941) et de métallurgistes (juin 1941) à Bobigneux : inauguration de l'école des cadres de la jeunesse à Terrenoire (mars 1942). Règlement de cette école. Rassemblement national de la jeunesse française. Jeunesse de France et d'Outre-mer. État d'esprit dans les mouvements de jeunesse (juillet 1941) JOC, JAC, JEC. Rapports établis par la JOCF sur la mauvaise tenue de la jeunesse rue du 11-Novembre (janvier 1944) et sur le manque de sens familial chez les jeunes travailleuses, qui a pour conséquence le flirt (février 1944). Service civique rural (1941-1943), épuration à la Libération (1945).

9 W 222 : essai de scoutisme en éducation générale à l'ENP de Saint-Étienne. Rapport sur le centre de jeunes travailleurs de Cotatay, 1945.

85 W : Cabinet du préfet.

85 W 6 : cabinet du préfet, interventions d'élus, 1949-1951.

85 W 33 : cabinet du préfet, dossiers de préfets, de sous-préfets, de secrétaires généraux, de chefs de cabinets, 1940-1950.

85 W 47 : cabinet du préfet, chambres consulaires, 1941-1952.

85 W 49 : état de la production industrielle de la vallée du Gier, 1945.

85 W 55 : enseignants d'écoles pratiques et d'école normale (1940-1942).

85 W 185 : emploi et chômage : inspection du Travail, correspondance avec la préfecture. Main-d'œuvre étrangère, correspondance. Office du Travail : rapport sur l'activité (20 août 1944). Chômeurs secourus : état (1950). Chantiers de la ville de Saint-Etienne (1950-1951), 1944-1952.

97 W : Cabinet du préfet.

97 W 16 : renseignements sur le chômage et la main-d'œuvre : compte-rendu de séance de la commission départementale de la main-d'œuvre (1954), pv de séance exceptionnelle du comité directeur de la 13ème région économique (1950), barème de ressources pour le chômage, liste des usines fermées ou inutilisées (1953), tableaux de la situation du chômage (1953-1955), rapports sur les salaires et l'activité, état des fluctuations du marché du travail, rapports statistiques, rapports mensuels sur la situation de l'emploi, état des licenciements dans

les établissements industriels et commerciaux (1953-1955), notes des RG (1943-1955), rapports de police (1951-1954), correspondance (1943-1955).

97 W 17 : renseignements sur la situation économique : état des créations d'établissements et des accroissements d'effectifs (1955), rapports sur le marché du travail, pv de séance de la commission départementale de la main-d'œuvre (1952), rapports de police, notes des RG, articles de presse, correspondance (1952-1955). Étalement des congés : instructions ministérielles (1953), notes, correspondance (1953). Actions pour la sécurité au travail : articles de presse (1954), 1952-1955.

97 W 20 : revendications sociales sur les salaires dans la métallurgie, le bâtiment, le textile, les produits réfractaires, les houillères et la verrerie : notes des RG, brochure de la CAFL (1954), articles de presse, correspondance, 1954-1955.

97 W 22 : FO, CFTC, Union des chambres syndicales patronales de la Loire : notes des RG, liste des syndicats pro à Saint-Étienne et dans la Loire, articles de presse, correspondance : 1946-1953.

97 W 30 : relations avec le mouvement populaire des familles : notices d'allocations des crédits, feuilles de pétition, brochure intitulée « le mouvement populaire dans le combat pour la libération » (1944), manifeste, affiches, rapports, notes, correspondance (1943-1945), licences pour achats de voitures (1949-1952).

104 vt : cabinet du préfet.

104 VT 9-11 : enseignement, 1936-1956.

104 VT 19 : métallurgie, généralités, 1949-1954.

104 VT 20 : métallurgie : Ets Cégédur, Ets Brunon-Valette, 1944-1955.

104 VT 24 : plans Schuman, Marshall, Monnet.

108 vt : cabinet du préfet.

108 VT 16-17 : mémoires de stage des élèves de l'École nationale d'administration (Pomey, Garadet, Aurillac, Guillaume).

108 VT 18-19 : acier, rapport Cabinet, 1951.

108 VT 20 : salaires et coût de la vie.

108 VT 21 : situation de la métallurgie, juillet 1950.

108 VT 22 : sidérurgie. M. Blanc.

123 W : 4e division, 2e bureau.

123 W 1 : ateliers-écoles, CDET, 1938-1949.

123 W 2 : commission permanente du CDET, 1941-1946.

123 W 3 : CDET, 1947-1953.

123 W 4 : orientation et formation professionnelle : correspondance, avis de presse, pourcentage des apprentis, 1938-1952.

123 W 5 : service départemental d'orientation professionnelle : création, organisation des services, procès-verbaux du conseil d'administration, correspondances diverses, 1934-1950.

123 W 6 : service départemental d'orientation professionnelle : budget, comptes-rendus du directeur, rapports et décisions du conseil général, impression des rapports d'activité, 1936-1950.

123 W 7 : service départemental d'orientation professionnelle : comptabilité, 1935-1945.

123 W 8 : service départemental d'orientation professionnelle : participation des municipalités, subventions de l'État, 1934-1952.

123 W 9 : commission locale professionnelle : dossiers collectifs, correspondance générale, 1919-1950.

123 W 10 : cours professionnels : fonctionnement, divers, 1908-1950.

123 W 11 : cours professionnels : subventions départementales, subventions de l'État, subventions complémentaires, 1946-1950.

123 W 12 : cours professionnels : récupération de dépenses de communes, 1946-1950.

123 W 13 : école technique des Mines : concours, 1948-1951, École normale supérieure de l'enseignement technique : concours, 1941-1951.

123 W 14 : ENP de Saint-Etienne : agrandissement, restauration, reconstruction, grosses réparations, 1906-1951.

123 W 15 : ENP de Saint-Etienne : personnel, 1920-1950.

123 W 16 : ENP de Saint-Etienne : personnels, traitements et indemnités, recrutement, décisions nominatives, avis d'ordonnancement, marchés de travaux, délibérations du Conseil Municipal. Conseil de perfectionnement : conseil d'administration, 1920-1950.

123 W 17 : ENP et collège technique : élèves : accidents, internat, enseignement, 1916-1950.

123 W 18 : conseils de perfectionnement, comptes rendus annuels, rapports des directeurs d'écoles, composition, 1927-1945.

123 W 19 : équipement et divers sauf Saint-Etienne et Saint-Chamond, 1920-1950.

123 W 20 : équipement et divers Saint-Etienne et Saint-Chamond, 1920-1950.

123 W 21 : écoles pratiques : indemnités, heures supplémentaires, rembours de frais divers, enfants de fonctionnaire ; traitements et augmentation de traitements, 1923-1950.

123 W 24 : écoles pratiques : agrandissement, installations, grosses réparations, création de sections, 1927-1946.

123 W 25 : collège technique de jeunes filles de Saint-Etienne : enseignement ménager, 1921-1951.

123 W 26 : enseignement technique privé : enseignement ménager, 1921-1951.

123 W 27 : collège technique de Saint-Chamond : section d'électricité, 1948.

123 W 28 : enseignement technique : vœux, correspondances diverses, plan d'équipement national, enquête, épuration, 1923-1950.

123 W 29 : apprentissage et formation professionnelle : rapports divers. Centre de reclassement professionnel de main d'œuvre des industries de guerre. Fabrication d'armement dans les collèges techniques. Apprentissage : règlement dans la métallurgie, 1932-1950.

123 W 30 : enseignement technique privé : enseignement ménager, 1921-1951.

123 W 31 : encouragement à l'enseignement technique : primes d'outillage, récompense à l'industrie du livre, subventions au collège de Charlieu, 1919-1949.

123 W 32 : CAP et BEP : organisation des examens, brevet professionnel de coiffure, 1946-1949.

123 W 33 : CAP et BEP : organisation des examens, 1950-1954.

123 W 36 : centres de formation professionnelle ; société de construction et d'exploration des matériels, 1928-1951.

123 W 39 : artisanat : vœux ; commissions des inscriptions artisanales, concours, enquête, 1926-1948.

123 W 40 : artisanat : commission des inscriptions artisanales : propositions de candidatures, statut de l'artisanat : loi du 29 août 1943 ; chambres des métiers : instructions, 1943-1944, enquête sur le service de l'artisanat, 1940-1945, correspondance, 1939-1947, 1939-1947.

123 W 56 : salaires : commission de constatation des salaires, mandatement des jetons de présence, nomination des membres, correspondance diverse, convocations générales, proposition d'ensemble, pv des réunions, instructions, correspondance, 1942-1949.

123 W 57 : arrêtés préfectoraux fixant les salaires, 1942-1949.

123 W 60 : rémunération : loi du 23 mai 1941 relative à l'octroi d'une allocation supplémentaire (instructions, correspondances), relèvement des salaires anormalement bas (instructions, correspondances), 1941-1943.

123 W 61 : rémunération : arrêtés du Préfet, 1942-1943.

123 W 70 : réintégration, réemploi des prisonniers, applications des textes législatifs, 1938-1952.

123 W 71 : commission départementale du travail, métallurgie, séances, 1941-1945.

123 W 72 : commission départementale de la main-d'œuvre, armurerie, garages, métaux, aéronautiques, mines, combustibles, caoutchouc, verre, bois, 1949-1951.

123 W 79 : organisation professionnelle : activité économique : paiement de la demi journée du 25 août 1944, remise en marche des entreprises privées de direction, commission économique et financière, warrant industriel, contrats pour travaux improductifs, constitution de société nationale des usines de l'État, 1945.

148 vt : cabinet du préfet.

148 VT 26 : enseignement, correspondance, 1955-1956.

148 VT 43-44 : enseignement, presse, 1956 et 1957.

149 vt : cabinet du préfet (1942-1958).

149 VT 1 et 2 : CAFL.

149 VT 3 : Arsenal, métallurgie.

149 VT 4 : ASMPL, USPIT, presse, syndicats ouvriers.

149 VT 5 : sidérurgie, production sidérurgique, syndicat Centre-Midi.

149 VT 6 : Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne.

149 VT 7 : Mecalor.

149 VT 8 : métallurgie, dossiers A à B.

149 VT 9 : métallurgie, dossiers C à D.

149 VT 10 : métallurgie, dossiers E à F.

149 VT 11 : métallurgie, dossiers G à Man.

149 VT 12 : métallurgie, dossiers Mav à R.

149 VT 13 : métallurgie, dossiers S à W.

149 VT 19 : cycle.

157 W : 4e division, 3e bureau.

157 W 4 : situation économique dans le département de la Loire, 1955-1959, rapports mensuels.

157 W 6 : bulletins mensuels de *La métallurgie de la Loire*, 1952-1958.

162 vt : 4e division, 2e bureau.

162 VT 13-15 : taxes d'apprentissage, demande d'exonération : salaires de perception, 1950.

162 VT 15-18 : taxe d'apprentissage : demandes d'exonération, salaires de Saint-Étienne, 1950.

162 VT 19-21 : taxe d'apprentissage : demandes d'exonération, salaires de perception, 1951.

162 VT 22-25 : taxe d'apprentissage : demandes d'exonération, salaires dont ville de Saint-Etienne, Forges et aciéries de la Marine (n°25), 1939-1955.

179 W : 4e division, 3e bureau.

179 W 32 : rapport sur la situation particulière de l'industrie dans le canton de Rive-de-Gier, 1955.

225 vt : 4e division, 2e bureau (Comité d'action de la région stéphanoise).

225 VT 25-26 : CARS, divers.

225 VT 28 : CARS, dossiers d'articles de presse

225 VT 29 : CARS, réunions 1954-1955.

225 VT 30 : CARS, industrie.

260 vt : 4e division, 2e bureau.

260 VT 1 : résultats annuels de la taxe d'apprentissage, 1946 à 1952.

260 VT 2 : écoles, cours publics, centres d'apprentissage, liste de subventions reçues, 1948 à 1954.

260 VT 3 : groupements divers, subventions reçues – chambre de commerce de la Loire et autres départements – prix de revient départemental heure élève, 1948-1954.

260 VT 4 : notices des écoles et cours privés, ville de Saint-Etienne, 1948-1954.

260 VT 5 : notices des écoles et cours privés, autres communes – Centre d'orientation professionnelle, chambre de métiers, documents annuels, 1948-1954 – salaires aux apprentis, 1952-1954 – documents transmis par l'Inspecteur principal de l'enseignement technique, 1954.

260 VT 6 : liste des œuvres d'enseignement technique recevant la taxe d'apprentissage – autres départements, correspondances avec les départements et correspondances diverses, 1948-1954.

260 VT 7-37 : demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage, 1952-55, dont Saint-Etienne (cotes 10 à 13 (salaires 1952), 17 à 21 (1953), 25 à 29 (1954), 33 à 37 (1955)) et communes autres que Roanne (7-9, 14-16, 22-24, 30-32).

282 W : 4e division, 2e bureau.

282 W 4 : main-d'œuvre, bureaux de placement : privés, syndicaux, clandestins. Placement des travailleurs. Attributions et organisation des offices de travail. Statuts du personnel, correspondance diverses, 1943-1963.

282 W 5 : direction départementale du travail et de la main-d'œuvre : personnel (1940-1942), placement des prisonniers de guerre (1942), textes abrogés antérieurs à 1946, rapports d'activité (1957-1960), 1940-1960.

282 W 7 : situation de l'emploi : CARS (comité d'action de la région stéphanoise) : commission du placement des jeunes et de la formation des cadres, tableaux stat, placement des jeunes, rapports sur différentes industries. États périodiques sur la situation de l'emploi dans les entreprises, 1953-1962.

282 W 12 : épuration : entreprises ayant collaboré. Régime du travail : cumuls d'emploi, correspondances. Durée du travail : instructions, correspondances. Dispositions prévues pour retour à la terre. Orientations et réemplois des fonctionnaires et agents de services publics, 1939-1958.

282 W 13 : situation du marché du travail : rapports, 1949-1953.

282 W 15 : conseils des prud'hommes : 1945-1956.

282 W 21 : activité syndicale : situation sociale : rapports des renseignements généraux, situation économique et de l'emploi : rapports, plans, correspondances, 1953-1958.

282 W 22 : activité syndicale : situation sociale : rapports des renseignements généraux, élections professionnelles, informations diverses, 1953-1958.

282 W 23 : travail : inspecteurs du travail : traitements, frais de tournées. Indemnités et gratifications. Concours, installation des bureaux. Commission départementale du Travail et de la main-d'œuvre : instructions, correspondances. Comité consultatif de l'office départemental du travail : constitution, procès-verbaux : 1940-1952.

282 W 25 : travailleurs étrangers : limitation de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises privées. Conditions de travail, entreprises de transports, règlement de travail en agriculture, enquêtes sur les salaires agricoles, 1942-1960.

282 W 33 : mesures contre le chômage : chômage complet et partiel : états statistiques et récapitulatifs mensuels. Situation de crédits : chômage, chantiers. Délégation de crédits et crédits sans emploi. États trimestriels, 1953-1964.

282 W 34 : mesures contre le chômage : fonds de chômage : bordereaux des états d'émargement. Arrêtés de mandatement de la participation de l'État. Chantiers de chômage : Saint-Etienne, états de remboursement, 1958-1963.

282 W 35 : mesures contre le chômage : chantiers de résorption : Bourg-Argental, Charlieu, La Ricamarie, Montbrison, L'Horme, le Chambon-Feugerolles, Rive-de-Gier, Roanne, 1950-1959.

282 W 36 : mesures contre le chômage : chantiers de chômage départementaux, états de remboursement, 1958-1963.

282 W 37 : mesures contre le chômage : chantiers départementaux, chantiers communaux de Saint-Etienne, 1940-1944.

282 W 41 : chômage : groupes de travail du fonds de reclassement de la main-d'œuvre : constitution, procès-verbaux (1954-1960). Commission départementale de la main-d'œuvre : procès-verbaux, 1952-1960.

282 W 42 : chômage, main-d'œuvre, commission départementale de la main-d'œuvre : remboursement des indemnités de vacation (1949-1962), procès-verbaux (1952-1956), 1949-1962.

282 W 53 : application de la Charte du travail, groupements patronaux constitués avant 1940 à dissoudre (1941), syndicat ouvrier à dissoudre, 1940-1965.

282 W 54 : syndicat professionnel : situation syndicale artisanale, 1946-1958.

282 W 55 : syndicats professionnels : ordonnance du 27 juillet 1944 relative au rétablissement de la liberté syndicale. Commissions départementales de reconstitution des organisations syndicales. Recensement et fichier des organisations syndicales, 1944-1954.

282 W 56 : organisations diverses : Bourse du travail : subventions, correspondances. Syndicats professionnels : correspondance diverse (1944-1959), vœux (1949-1961), séquestre des organismes de la Charte du travail, 1944-1954.

282 W 65 : rémunération : bordereaux de salaires pour imprimerie, établis dans d'autres départements, correspondance au sujet des bordereaux de salaires du BTP, commission départementale de constatation des salaires normaux et courants, pv, constitution, indemnités de vacation, 1950-1963.

282 W 71 : rémunération, conventions collectives, accords de salaires : métallurgie, 1942-1951.

282 W 72 : rémunération, conventions collectives, accords de salaires (armurerie, garage, métaux, aéronautique, mines, combustibles, caoutchouc, verre, bois), 1942-1956.

282 W 73-78 : rémunération, conventions collectives, 1938-1956.

282 W 105 : main-d'œuvre : mesures contre le chômage : commission départementale provisoire de la main-d'œuvre, 1945-1948.

282 W 106 : enseignement technique : instructions périmées, 1919-1920, correspondances, 1943-1960.

282 W 107 : enseignement technique : comité départemental et commission permanente de l'enseignement technique : vœux, frais de déplacement des membres, correspondances, réunions, 1938-1960.

282 W 108 : enseignement technique : commissions locales professionnelles : composition. Collèges Techniques, conseils de perfectionnement : composition. Éducation Nationale professionnelle et collèges techniques nationaux : conseils de perfectionnement, conseil d'administration, composition, procès-verbaux des séances, 1926-1960.

282 W 109 : CAP et brevet professionnel : examens : épreuves physiques, accidents, organisation des examens, subventions de l'État, participation aux frais. CAP : institution (Loire), correspondance. Dossiers de CAP non créés et supprimés. BP : institution (Loire), correspondance, 1923-1961.

282 W 110 : examens : organisation d'un centre d'examens à Saint-Jodard, organisation des examens sur le plan académique : sessions d'examen, 1955-1964 ; 1945-1964.

282 W 111 : enseignement technique : cours professionnels municipaux : subventions, subventions départementales : mandatements, correspondances. Conseil de Perfectionnement : fonctionnement, personnel, 1948-1960.

282 W 112 : enseignement technique : cours professionnels et de perfectionnement : subventions de l'État, 1951-1960.

282 W 113 : enseignement technique : cours professionnels : subventions départementales, récupérations sur les communes, 1951-1956.

282 W 114 : enseignement technique : cours professionnels : subventions départementales, récupération sur les communes avoisinantes, 1957-1960.

282 W 115 : enseignement technique : collège d'enseignement technique du Chambon-Feugerolles, construction 1950-1955, école d'apprentissage du bâtiment et des travaux publics : reconstruction du centre de formation professionnelle de Néronde, 1944-1958.

282 W 116 : enseignement technique : centres d'apprentissage : accidents, centre de formation professionnelle et d'apprentissage : instructions périmées, C.E.T. et C.A. : diverses communes, 1940-60.

282 W 117 : enseignement technique : éducation nationale professionnelle et collèges techniques : locaux, fonctionnement, internats, 1945-1960.

282 W 118 : enseignement technique : école nationale professionnelle et collèges techniques : affaires du personnel, des élèves (accidents), 1942-1960.

282 W 119 : enseignement technique, éducation nationale professionnelle et collèges techniques : affaires des élèves (bourses nationales), l'équipement (matériel et outillage), 1923-1960.

282 W 120 : enseignement technique et agricole, 1924-1960.

282 W 121 : enseignement technique privé, 1936-1963.

282 W 126 : centre départemental d'orientation professionnelle de la Loire : subventions, logement du directeur, demandes de subventions, rapports d'activité, personnel. 7e congrès national d'orientation professionnelle (1952), etc., 1946-1960.

282 W 127 : insertion professionnelle : service départementale d'orientation professionnelle, dossiers de personnel

282 W 128 : insertion professionnelle : centres publics d'orientation professionnelle ; participation aux dépenses, correspondance, délibérations des conseils municipaux. Service départemental d'orientation professionnelle : budgets, 1945-1960.

282 W 129 : apprentissage ; Chambre de Métiers de Saint-Etienne : demandes d'autorisation de formation d'apprentissage (1954-1963).

282 W 132 : Chambre de Métiers de Saint-Etienne : procès-verbaux de réunions, comptes administratifs, budget (1951-1960).

282 W 134 : Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, 1943-1958 ; artisanat : bourses d'apprentissage et primes aux employeurs 1955-1960, étude sur la réglementation de l'apprentissage 1953-1956, commission nationale professionnelle consultative : indemnisation des membres 1948-1961, règlement général d'apprentissage : 1952 ; 1940-1961.

292 vt : secrétariat général.

292 VT 3 : CARS, 1955-1958.

301 W : cabinet du préfet.

301 W 68 : conflits sociaux dans la Loire : rapports des renseignements généraux, correspondance, compte-rendus de réunions, 1955-1956.

301 W 116 : Société d'équipement du département de la Loire, Société d'études pour l'expansion économique de la Loire, etc., 1945-1958.

301 W 119 : situation du travail et de la main-d'œuvre : statistiques, rapports des renseignements généraux, rapports au préfet, correspondance, articles de presse (1954-1958), 1950-1958.

342 vt : cabinet du préfet.

342 VT 22 : chambres de commerce, 1949-1962.

358 vt : Service du développement économique et des investissements.

358 VT 86 : commission départementale de la main-d'œuvre, 1949-1959.

358 VT 87 : conventions collectives : métallurgie, ouvriers et ingénieurs.

358 VT 94 : rapports sur la situation dans l'industrie, ville ou arrondissement de Saint-Etienne, 1959-1963.

358 VT 95 : informations sur la situation de l'industrie, vœux et motions des syndicats professionnels, rapports par branche, dont métallurgie, 1957-1963.

358 VT 96 : marché du travail, état périodique des embauchages, rapport de la direction départementale du Travail et de la Main-d'œuvre, état hebdomadaire des demandeurs d'emploi, licenciements, problèmes de la main-d'œuvre, 1959-1963.

358 VT 97 : salaires, registre des salaires, instructions chômage, 1958.

358 VT 103 : fonds de chômage communaux de Firminy, du Chambon-Feugerolles, de Saint-Etienne, de Rive-de-Gier, chômage partiel.

358 VT 106 : service extérieur travail et main-d'œuvre, placement des travailleurs, FNE, promotion sociale, main-d'œuvre, emploi, affaires diverses.

358 VT 107-108 : commission départementale de la main-d'œuvre, 1960-1963.

358 VT 109 : sous-commission formation professionnelle, bâtiment et métallurgie, renouvellement des membres, pv de réunions, sous-commission métaux, 1963.

358 VT 110 : réadaptation professionnelle, reclassement de la main-d'œuvre, protection de la main-d'œuvre nationale, pourcentage de main-d'œuvre étrangère dans les entreprises : instructions.

467 vt : Service de la coordinationet de l'action économique.

467 VT 2 : Comité d'expansion de la Loire, 1962-1963.

467 VT 3 : Comité d'expansion de la Loire, 1957-1967.

467 VT 4 : Comité régional d'expansion, 1961-1967.

467 VT 18-19 : Programme d'action régionale, 1958.

502 W : inspection académique.

502 W 22-37 : procès-verbaux des examens du CAP (sessions 1936-1955), du brevet professionnel (1936-1955), du brevet d'enseignement industriel (1950-1955), etc.

542 vt : cabinet du préfet.

542 VT 43 : CAFL, sd.

627 vt : documentation préfectorale.

627 VT 1 : documentation sur l'économie locale, 1948-1954.

650 vt : cabinet du préfet.

650 VT 45 : économique et social, correspondance, dont salaires, associations et groupements économiques, Centre Jeunes Patrons, Centre d'études économiques et sociales, Jeune chambre économique, 1954-1971.

650 VT 47 : Houillères, industrie automobile, métallurgie, ASMPL, correspondance, 1960-1968.

650 VT 48 : sidérurgie, 1966-1967.

650 VT 52 : économique et social, dont Centre formation professionnelle, 1964-1966, EN, 1964-1968, MAS, 1961-1968.

650 VT 53 : enseignement, rapports à Paris, lycées, Écoles normales, ENISE, IAE, commerce, EMSE, 1960-1968.

650 VT 54 : enseignement supérieur, 1960-1968.

651 W : conseil de prud'hommes de Saint-Étienne.

651 W 37 – 45 : conseil de prud'hommes de Saint-Étienne, contrats d'apprentissage, mines – métallurgie – transports, 1940-1966

682 W : lycée Georges Brasses, Rive-de-Gier.

682 W 21 : centre d'apprentissage : compte financier, fonctionnement, statistiques, etc., 1948-1960.

683 W : inspection académique.

683 W 163 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1940 et 1950 concernant le lycée technique de garçons de Roanne, le lycée nationalisé de garçons de Saint-Chamond, le lycée technique de Rive-de-Gier.

683 W 166 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1952 et 1970 concernant le lycée technique Étienne Mimard, le transfert de l'École pratique de commerce et d'industrie et de l'école primaire supérieure dans les locaux de l'École nationale professionnelle.

683 W 167 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1940 et 1950 concernant le lycée technique de filles du Mont et le lycée technique de la Métare (Saint-Étienne).

683 W 172 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1952 et 1970 concernant le lycée/CET/collège Mario Meunier de Montbrison, le lycée du Haut-Mouillon de Rive-de-Gier et le LTE/CET Claude Lebois à Saint-Chamond.

683 W 173 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1952 et 1970 concernant le lycée municipal de Charlieu, le lycée technique et moderne de la rue de la Loire et le lycée technique de garçons Jacob Holtzer de Firminy.

683 W 177 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1952 et 1970 concernant les CET de Néronde et du Chambon-Feugerolles (filles – rue Zola et garçons - boulevard Lénine).

683 W 178 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1952 et 1970 concernant le Centre d'information scolaire, 1952-1970.

683 W 179 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1952 et 1970 concernant les CET de la Ricamarie, Rive-de-Gier (vallée du Couzon), Roanne, Roche-la-Molière.

683 W 180 : affaires générales (correspondance, rapport d'inspection, réunions) entre 1964 et 1970 concernant les CET de Saint-Chamond, Saint-Etienne et Verrières-en-Forez.

693 vt : cabinet du préfet.

693 VT 53 : apprentissage, 1959-1972.

693 VT 126 : orientation professionnelle, 1948-1972.

693 VT 133 : enseignement, dont loi d'aide à l'enseignement privé, 1971 (1954-1972).

693 VT 186 : économique et social : emploi chômage, économique, 1966-1973.

693 VT 187 : économique et social : associations, groupements à caractère économique : CIPRO, CIPL, Centre Jeunes dirigeants d'entreprises, Cercle d'études foréziennes, Comité d'expansion Rhône-Alpes, Comité d'expansion de la Loire, Jeune Chambre économique, CRÉSAL : presse, informations, 1968-1973 ; documentation sur le département, personnalités.

693 VT 188 : économique et social : armurerie, cycle, sidérurgie : presse, informations, 1965-1973.

693 VT 189 : économique et social : métallurgie : salaires, commission paritaires, mouvements sociaux, presse, 1968-1973.

693 VT 190 : établissements A à Co, 1968-1973.

693 VT 191 : établissements Creusot-Loire, 1969-1973.

693 VT 192 : établissements D à J, 1969-1973.

693 VT 193 : établissements L à N, 1969-1973.

693 VT 194 : établissements O à R, T à Y, 1969-1973.

693 VT 195 : établissements S, 1969-1973.

693 VT 319 : économique et social : zones industrielles, salaires, prix, emploi (situation, journées d'action, correspondance, presse), 1963-1975.

1183 W : conseil de prud'hommes de Saint-Chamond.

1183 W 55 : contrats d'apprentissage.

1192 W : 2e direction, 5e bureau.

1192 W 19 : opérations d'équipements à financer sur le fonds de la formation professionnelle, 1975-1984.

1192 W 20 : Commission départementale de l'apprentissage, 1981.

1192 W 25 : Commission régionale de l'apprentissage, 1980-1981.

1192 W 50 : stages formations, agrément des stages, stages pratiques en entreprise, 1977-1978.

1192 W 51 : Pacte national pour l'emploi 1, 1977-1978.

1192 W 52 : Pacte national pour l'emploi 2, 1978-1979.

1192 W 53 : Pacte national pour l'emploi 2, 1978-1979.

1192 W 54 : Pacte national pour l'emploi 3, 1979-1980.

1192 W 55 : Pacte national pour l'emploi 3, 1979-1981.

1192 W 56 : groupe régional jeunes, 1980-1981.

1192 W 57 : Plan avenir jeunes, 1981-1982.

1192 W 58 : Plan avenir jeunes, 1981-1982

1192 W 59 : commission régionale de la formation professionnelle, 1975-1976.

1192 W 60 : commission régionale de la formation professionnelle, 1977-1978.

1192 W 61 : commission régionale de la formation professionnelle, 1979-1980.

1192 W 62 : commission régionale de la formation professionnelle, 1981-1982.

1192 W 63 : comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, 1973-1982.

1192 W 64 : comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, délégation permanente, 1972-1978.

1192 W 65 : comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, délégation permanente, 1979-1981.

1192 W 66 : comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, délégation permanente, 1982-1983 ; commission régionale de l'emploi, réunions des groupes d'études, 1977-1983.

1192 W 67 : Commission régionale de l'emploi, 1972-1976 ; formation professionnelle, réunion novembre 1971, statistiques 1971-1974, 1971-1976.

1192 W 68 : arrêtés de nomination du comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, de la délégation permanente, de la commission régionale de l'emploi et de la commission régionale de l'apprentissage. Commission régionale, formation professionnelle, Fonds régional pour l'emploi, 1967-1984*

1192 W 69 : formation professionnelle. Fonds social européen. Aides publiques. Congés formation. Rémunération des stagiaires, Fonds assurance, 1972-1976.

1192 W 70 : régionalisation de la formation professionnelle, 1981, Cellule locale de la formation professionnelle, 1981, comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, délégation permanente et groupe d'études 1983, 1981-1984.

1192 W 71 : comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, 1972 à 1977, 1972-1983.

1192 W 72 : comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, 1979-1982.

1192 W 73 : comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, délégation permanente, 1979-1981, 1979-1984.

1192 W 75 : formation professionnelle. Instructions générales, contrats de solidarité, contrat de formation pour travailleurs sociaux, documentations, notes, coupures de presse, correspondance, 1971-1985.

1192 W 76 : formation professionnelle, travail manuel, instructions, ANPE constitution du conseil technique départemental (1981), suivi du dispositif des stages modulaires en Rhône-Alpes, janvier 1987 ; Exposition Formation et développement du 11 décembre 1981 à Saint-Etienne, publics défavorisés : offre globale de formation 1984-1985 ; Formation dans l'agglomération stéphanoise 1984, 1977-1987.

1192 W 77 : formation professionnelle, initiatives diverses proses pour la formation par des entreprises, des organismes de formations, des établissements publics, 1979-1986.

1192 W 78 : formation professionnelle en Rhône-Alpes, actions régionales, emploi formation ; stages de formation en place dans la région Rhône-Alpes, proposition pour le schéma régional de formation des la Fédération de Conseil des Parents d'élèves. De la formation permanente en Rhône-Alpes. Les jeunes et la formation initiale. Les formations professionnelles dans les secteurs publics et para-publics. Suivi des stagiaires en formation continue, colloque d'Annecy, 1972-1986.

1192 W 79 : Fonds national pour l'emploi, 1982-1984.

1192 W 87 : formation des 16-25 ans, statistiques, flux des sorties du système scolaire, 1979-1985.

1192 W 89 : documentation sur les organismes de formation, 1973-1988.

1192 W 90 : documentation sur les organismes de formations, 1980-1987.

1192 W 92 : CIPL, dossier de création, financement, programmes de formation. Fusion avec l'Institut d'administration économique des entreprises, rapports d'activité, 1957-1986.

1192 W 93 : association de coordination des formations pour le redéploiement économique de la Loire (ACOFREL), 1980-1981.

1192 W 94 : ACOFREL, 1979-1985*

1192 W 95 : AFPA, sous-commissions FPA, notes sur les centres de Roanne et Saint-Etienne, 1945-1986.

1192 W 96 : compagne formation jeunes 1980-1981.

1192 W 97 : commissions locales de formation professionnelle, 1982.

1197 W : inspection académique.

1197 W 28 : Saint-Etienne, création d'une école d'ingénieurs, étude, 1954-1969.

1205 W : 3e direction, 3e bureau.

1205 W 84 : écoles privées : École professionnelle du Mollard (Rive-de-Gier), école d'apprentissage de la Grand'Grange (Saint-Chamond), école technique privée de Boën-sur-Lignon, école ménagère familiale les Abeilles (Rive-de-Gier), école technique privée de Lachaux (Firminy, Le Chambon-Feugerolles), etc., 1925-1974.

1205 W 85 : écoles privées : écoles de préapprentissage minier (Roche-la-Molière, Saint-Etienne, La Ricamarie), institution Sainte-Marie (Saint-Étienne), Tézenas du Montcel (Saint-Étienne), École du Marais (Saint-Étienne), École technique commerciale (rue de Champagne, Saint-Étienne), École de sténographie Royal (Saint-Étienne), cours de secrétariat (place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Étienne), cercle départemental de la coiffure (Saint-Étienne), École Louis Blanc (Saint-Étienne), La Salésienne (Saint-Étienne), 1927-1970.

1205 W 86 : enseignement privé : école technique privée Sainte-Barbe, annexe de Saint-Just-sur-Loire, Association scolaire professionnelle Sainte-Barbe, 1924-1985.

1205 W 88 : comité départemental de l'enseignement technique, 1959-1968.

1205 W 94 : lois sur l'enseignement (1852-1934), nationalisation de l'ENP (1928-1931), etc., 1852-1937.

1205 W 113 : UER de médecine, création de l'IUT, EMSE, ENISE, Écoles des mines de Douai et d'Alès, sd.

1298 W : 2e direction, 5e bureau.

1298 W 54 : centre de formation des apprentis de la rue des Mouliniers (Saint-Étienne), 1971-1996.

1333 W : cabinet du préfet.

1333 W 59 : commissions du ressort de la 4e division : commission départementale de la main-d'œuvre, conseil d'administration du service départemental d'orientation professionnelle, sous-commission de formation professionnelle accélérée / des adultes, commission chargée de la délivrance des certificats de capacité professionnelle, 1944-1964.

1333 W 60 : commissions du ressort de la 4e division : commission départementale de contrôle du débauchage de la main-d'œuvre, commission consultative des embauchages de main-d'œuvre, contrôle de l'apprentissage dans les entreprises industrielles et commerciales, 1944-1964.

1333 W 62 : commissions concernant l'enseignement : commission restreinte de l'apprentissage, conseils d'administration et conseils de perfectionnement de l'ENP, des collèges techniques et modernes, 1940-1969.

1333 W 63 : commissions concernant l'enseignement : conseils de perfectionnement des centres d'orientation scolaire et professionnelle, conseils d'administration des lycées et collèges, 1940-1969.

1333 W 68 : commissions concernant la direction départementale du Travail et de l'Emploi : sous-commission de formation professionnelle des adultes du bâtiment et des métaux, commission départementale de l'emploi, 1945-1974.

1333 W 71 : commissions concernant la 3e direction (Affaires communales, établissements publics, affaires scolaires et culturelles) : commissions locales professionnelles, candidats inspecteurs d'apprentissage Chambres de Métiers de St-Etienne, conseil d'administration de l'ENISE, conseillers de l'enseignement technique, 1941-1979.

1333 W 72 : service extérieur : dont Éducation nationale, 1940-1976.

1333 W 73 : service extérieur : service du Travail et de la main-d'œuvre, Production industrielle, chambres de commerce, 1941-1977.

1333 W 307 : enseignement supérieur, divers établissements, 1961-1982.

1361 W : 2e direction, 4e bureau.

1361 W 68 : secteur de la mécanique, ADEPA Saint-Etienne : plan machines-outils, centre de recherche et d'innovation technologique. Rapport Guichard. Étude effectué par Conseil et développement d'activités nouvelles en région stéphanoise, 1971-1988.

1387 W : 3e direction, 3e bureau.

1387 W 11 : instructions diverses, 1940-1973 : déclarations d'ouverture : Charlieu, Saint-Etienne (institut pratique du commerce, cours professionnels Sévigné, cours commerciaux Bonnet), 1942-1954.

1387 W 12 : déclarations d'ouverture : Roanne, Saint-Etienne (APABTP, cours supérieur d'étude du travail, cours syndical professionnel de coiffure), 1938-1964.

1387 W 13 : déclarations d'ouverture : Roche-la-Molière (CAT), Saint-Pierre-de-Bœuf, Saint-Etienne (cours professionnel de la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile), 1964-1971.

1387 W 14 : déclarations d'ouverture : Saint-Etienne (cours privé de promotion sociale, CIPO), Rive-de-Gier (Dourouze), Saint-Chamond (cours commercial privé rue Montbel), 1953-1972.

1400 W : 2e direction, 5e bureau.

1400 W 9 : dossiers d'investissements de l'État en matière d'enseignement supérieur, 1959-1987.

1437 vt : conseils de prud'hommes.

1437 VT 51 : règlements d'atelier.

1536 W : 2e direction, 2e bureau.

1536 W 18 : contrats d'association d'établissements privés : institut privé d'études supérieures (1974-1984), Lycée technique et professionnel Sainte-Barbe (Saint-Etienne, 1964-1984), Lycée technique et professionnel Montalembert à Montbrison (recours 1969, 1990).

1536 W 20 : contrats d'association d'établissements privés : Lycée professionnel Sainte-Anne (Roanne, 1976-1984), Lycée professionnel Le Mollard à Rive-de-Gier (1971-1984), Lycée professionnel Arago (Roanne, contrat simple, 1977-1982).

1536 W 21 : contrats d'association d'établissements privés : Lycée professionnel Saint-Vincent (Saint-Chamond, 1973-1984), Lycée professionnel Sainte-Anne (Saint-Chamond, 1970-1984), Lycée professionnel La Grande Grange à Saint-Chamond (1977-1984).

1536 W 23 : contrats d'association d'établissements privés : Lycée professionnel La Marais à Saint-Etienne (1967-1984), Lycée professionnel Tézenas du Montcel à Saint-Etienne (1965-1984), Lycée professionnel Sainte-Barbe à Saint-Just-Saint-Rambert (1965-1984).

1956 W : syndicats patronaux.

1956 W 66 : Syndicat des industries du fer de la vallée du Gier

1956 W 74 : ASMPL ; Union des syndicats patronaux des industries transformatrices ; Chambre syndicale des fabricants de canons de chasse et de tir ; Chambre syndicale des fabricants d'armes ; Syndicat artisanal des fabricants d'armes ; Chambre syndicale des fabricants de martellerie ; Syndicat stéphanois des artisans de la métallurgie ; Chambre syndicale des industries de la tréfilerie, de la pointerie, du laminage à froid et du gros découpage ; Chambre syndicale patronale des industries des traitements thermiques ; Chambre syndicale du décolletage ; Chambre syndicale des fabricants de ferronnerie, quincaillerie, serrures et chaîneries

1956 W 75 : Chambre syndicale des fabricants d'outillage ; Chambre syndicale du découpage, emboutissage ; Chambre syndicale des fabricants d'outils agricoles

1956 W 81 : Union des chambres syndicales patronales de Saint-Étienne

2047 W : dossiers d'associations.

2047 W 2-64 : dossiers d'associations ayant cessé d'exister avant 1987.

2126 W : Association pour le développement industriel de la Loire

2126 W 76 : secteur de la machine-outil, 1968-1986.

2433 W : 3e direction, 4e bureau.

2433 W 1 : taxe d'apprentissage, statistiques annuelles (1960-1997), état récapitulatif des sommes perçues (1983-1987).

2433 W 2 : section spécialisée de la taxe d'apprentissage, 1973-2006.

2854 W : lycée Claude Lebois, Saint-Chamond.

2854 W 1 : école pratique, registres de matricules des élèves, 1894-1896, registre du personnel, 1882-1941.

2854 W 3 : collège moderne et technique : registre du personnel, 1948-1964, avec mentions des directeurs et enseignants depuis 1879.

2854 W 4 : lycée, conseil des professeurs, 1948-1969, et conseils des autres établissements.

2854 W 5 : lycée, conseil d'administration, 1965-1971, 1972-1980.

2854 W 7 : centre d'apprentissage de garçons annexé, registre du personnel, 1956-1959.

10 ETP : succursale de la Banque de France à Saint-Étienne.

10 ETP 118 : dossier Manufrance, 1913-1970.

Vt 1993 : conseil de prud'hommes de Saint-Chamond.

VT 1993_1408_5 : contrats d'apprentissage.

- Fonds d'archives privées

Par souci de commodité, les fonds ETP (établissements publics) dans lesquels sont destinés à figurer à terme les archives versées par l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, la chambre de commerce de Saint-Étienne et les Houillères du bassin de la Loire (HBL) – puis Houillères des bassins du Centre et du Midi (HBCM) –, sont intégrés dans cette rubrique.

La recherche menée a malheureusement pâti de l'importance des fonds privés non classés relatifs à des entreprises de la métallurgie et de la mécanique. La priorité a en effet été longtemps donnée par le service au classement des fonds relatifs aux houillères, aux industries textiles et à la verrerie. L'importance de l'opération de classement des archives Manufrance (63 J et 239 J, près de 1.500 mètres linéaires de documents à classer, un doctorant en CIFRE et des étudiants recrutés en CDD pour mener l'opération sur un peu plus de trois années), couplée au manque de personnel consacré aux archives privées – la titulaire du poste n'a pas été remplacée numériquement après son départ à la retraite en 2014 – n'ont permis le classement que de rares fonds intéressant ce travail (78 J Chavanne-Brun et 211 J Archives Henri Malcor).

De même, des considérations juridiques, liées en partie aux procédures judiciaires lancées par Jacques Tavitian (1946-2016) – acquéreur en 1988 de la raison sociale Manufrance, ainsi que d'une partie des brevets, modèles et marques liés à l'ancienne société anonyme – ont incité le Conseil départemental de la Loire et le service des archives à ne pas mettre à la disposition du public l'inventaire réalisé du fonds Manufrance, durant les deux années ayant suivi sa mise au propre. Quelques cotes ont cependant pu être consultées avant même la mise à disposition de l'inventaire le 29 mars 2017, ces archives étant librement communicables à l'exception des documents tombant sous le coup des restrictions d'usage.

Les fonds privés dont la consultation n'a pas été possible, en raison de leur absence de classement par le service des archives départementales, sont mentionnés dans la liste suivante. Il est évidemment impossible de préjuger de leur contenu concret :

83 J : archives de l'Union régionale des syndicats de la métallurgie CFDT

86 J : dépôt CRÉSAL Creusot-Loire Ondaine

91 J : archives ouvrières Creusot-Loire Saint-Chamond et CFDT Georges Baudenon

113 J : Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) Loire

121 J : publications d'entreprises industrielles

129 J : section départementale de la Fédération de l'Éducation nationale

130 J : section CFDT de Creusot-Loire Saint-Chamond

139 J : Aciéries et forges de Firminy

142 J : collection Éric Perrin (historien, attaché de conservation du patrimoine, régisseur de la collection patrimoine industriel au Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne) : dossiers constitués par de nombreuses archives liées à l'activité industrielle au sein du bassin stéphanois, et plus spécifiquement de la vallée du Gier. La sous-série 142 J 1_, qui regroupe une partie des archives éparpillées à la fin de l'activité de l'ancienne usine Chavanne-Brun de Saint-Chamond, est la seule à être accessible aux chercheurs.

143 J : Forges de Lavieu (Saint-Chamond)

162 J : papiers Étienne de Banville (chercheur au CRÉSAL puis enseignant-chercheur en sciences économiques à l'Université de Saint-Étienne), dossiers constitués à partir d'une veille réalisée sur les entreprises du département de la Loire

168 J : papiers Marcel Montcel (militant de la JOC)

170 J : papiers Auguste Prénat (avocat, publiciste et écrivain catholique)

175 J : Forges de La Becque (Saint-Cyprien)

186 J : Creusot-Loire Saint-Chamond, plans

199 J : OMCO – Ateliers du Frigorin Durpoix et Fond (Rive-de-Gier)

234 J : Archives personnelles de Claude Lebois (directeur-fondateur des écoles professionnelles municipales de Saint-Chamond et Saint-Étienne, inspecteur général de l'Enseignement technique)

Il faut également ajouter l'impossible consultation du fonds de l'**union locale CFDT de Rive-de-Gier** (25 J), fonds classé mais dont la communication est soumise à l'autorisation du déposant, qui n'a jamais répondu aux demandes qui lui ont été adressées.

<u>Série 1 J : pièces isolées et petits fonds</u>

1 J 175_7 et _8 : Marcel CROZET-FOURNEYRON, *L'invention de la turbine*, 1924. *Les établissements Jacob Holtzer*

1 J 376 : *Jeunes du monde ouvrier. À l'École Sainte-Barbe*, 1974

1 J 460 : *Programme d'équipement du groupement d'urbanisme de Saint-Etienne, rapport n°8 : les équipements scolaires*, étude effectuée pour le Commissariat général au Plan, par la Compagnie d'études industrielles et d'aménagement du territoire, avril 1962

1 J 617 : documents édités pour le centenaire du Lycée Etienne Mimard, 1982

1 J 641 : dépliant sur le centenaire de l'École professionnelle Sainte-Barbe, 1982

1 J 710 : copie de lettres de Paul Gaume à Économie et Humanisme sur l'enseignement et l'orientation scolaire à Firminy, octobre 1985

1 J 974 : livret d'accueil à la CAFL-Ondaine, 1957 (don de Paul Gaume)

1 J 978 : documentation sur l'École technique privée Lachaux (Chambon-Feugerolles), 1967-1991 (don de Paul Gaume)

1 J 999 : documents CAFL-Ondaine, dont statistiques personnel 1957-1964, *Cahiers des cadres de Creusot-Loire* d'octobre 1982 (don de Paul Gaume)

1 J 1133 : documents relatifs à Saint-Chamond, dont photographies des Forges et aciéries de la Marine, diplômes de M. Claudius Raymond, discours, etc., 1898-1935

1 J 1257 : documents relatifs à l'entreprises Bennes Marrel, 1966 (don d'Élisabeth Hardouin-Fugier)

1 J 1277 : rapport de stage d'un élève ingénieur de l'École centrale de Paris à la moulinerie d'Assailly (Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt), septembre 1941

1 J 1283 : Comptes-rendus de réunions et rapports concernant les établissements de Creusot-Loire Ondaine, 1968-1989 (don de René Commère)

1 J 1692 : documents concernant la JOC de Saint-Etienne, 1927-1938

1 J 1757 : CAFL : états des effectifs, circulaire syndicale, compte-rendu de réunion du comité de l'établissement, brochure sur le mandat syndical, 1957-1984

<u>Série 1 ETP / 15 J : archives des compagnies minières du bassin de la Loire, des Houillères du bassin de la Loire constituées par nationalisation des précédentes en 1947, et du Comité des houillères de la Loire</u>

Le recours aux archives des houillères permet d'envisager en partie les problématiques posées à la grande industrie sidérurgique, ou de trouver des éléments de correspondance dont les organisations syndicales de la métallurgie ont également pu être les destinataires.

Les conditions d'entrée de ces archives ne permettent pas toujours d'en connaître le producteur avec exactitude.

Origine indéterminée, dont Comité des houillères de la Loire

15 J 2225 : Chambre de Commerce de Saint-Etienne, 1942-1944.

15 J 2226 : comité d'entente du commerce et de l'industrie, 1936-1946.

15 J 2227 : chambre de commerce, rapports, 1944-1945.

15 J 2229 : Union chambre syndicale patronale, Saint-Etienne, 1910-1921.

15 J 2230 : apprentissage et formation de cadres par les houillères, sd.

15 J 2233 : relations avec le comité des Forges de la Loire, 1921-1936.

15 J 2295 : Charte du travail, délégués de l'extérieur, délégués mineurs, 1944.

15 J 2395 : apprentissage, formation professionnelle et sociale, 1942-1946

15 J 2597 : comités sociaux, sd.

Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy

1 ETP 500 : organisation scientifique du travail, mise en application de la méthode Bedaux, 1932-1937

1 ETP 730 : comité social et commissions dans le cadre de la Charte du travail, 1930-1945

1 ETP 746 : groupement des centres de formation et d'orientation professionnelle : statuts du Comité d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire ; procès-verbal de l'Assemblée des présidents des chambres de commerce ; questionnaire du Comité central des houillères de France sur l'application du décret-loi du 24 mai 1938 ; brochure d'accueil des jeunes employés ; notes sur la formation, 1932-1944

Société anonyme des mines de la Loire

1 ETP 1206 : charte du travail, cotisations syndicales et professionnelles, 1944

Houillères de Montrambert et de la Béraudière

1 ETP 4517 : service de l'organisation rationnelle du travail : création du service, rapports, statistiques, 1929-1940

1 ETP 5712-5714 : comités sociaux, dont fonctionnement, apprentissage (5714), 1941-1944

1 ETP 5720 : groupements scoutistes, 1942-1945

1 ETP 5721 : écoles de cadres, 1943-1944

<u>Série 4 ETP : Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne</u>

Une partie du fonds correspondant à la période 1893-1977 est conservée au Centre d'archives de l'armement de Châtellerault, ou en attente de transfert en provenance des anciens locaux de la manufacture actuellement occupés par les équipes du Musée d'art et d'industrie de Saint-

Étienne. Pour la période antérieure, le récolement n'a pas dévoilé de matériaux utiles à notre travail.

Série 13 J : Chambre de commerce de Saint-Étienne

Future série 5 ETP. Le fonds conservé aux Archives départementales de la Loire s'arrête globalement en 1920. Les intitulés suivants sont ceux rédigés par le secrétaire général de la chambre Louis-Joseph Gras (1868-1926), et n'ont pas été actualisés depuis, alors même que les fiches cartonnées du coffret-inventaire tombent en miettes.

La bibliothèque économique de la chambre a été versée à la Médiathèque municipale de Saint-Étienne. Le reste des archives, dont le contenu est incertain (éliminations, déménagement de la chambre), attend un transfert éventuel dans les dépôts du service des archives départementales.

13 J 19 : armurerie, Fabrique de Liège

13 J 20 : armurerie, Fabriques étrangères autre que Liège

13 J 23 : législation spéciale des ouvriers des mines, questions concernant ceux-ci

13 J 34 : syndicats et associations divers de la région

13 J 35 : législation des syndicats et des associations, depuis 1911

13 J 36 : union des chambres syndicales

13 J 38 : chambres syndicales de l'armurerie

13 J 40 : chambre des négociants, cercle du commerce et de l'industrie

13 J 170 : enseignement technique professionnel en général depuis février 1912

13 J 171 : école diverses techniques, Loire exceptée, depuis 1913

13 J 172 : cours et écoles diverses techniques ou commerciales du département de la Loire

13 J 173 : école de chimie et de teinture de Saint-Etienne

13 J 174 : école professionnelle libre de Saint-Etienne

13 J 175 : école pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles de Saint-Etienne

13 J 176 : école professionnelle pratique d'industrie de garçons de Saint-Etienne

13 J 177 : école des Mines depuis 1911

13 J 178 : enseignement supérieur

13 J 179 : enseignements primaire et secondaire depuis 1911

13 J 180 : enseignement colonial

13 J 181 : enseignement des langues vivantes, langues internationales

13 J 182 : enseignement commercial supérieur et écoles supérieures de commerce, Lyon excepté, depuis 1913

13 J 183 : École supérieure de commerce de Lyon

13 J 184 : sociétés savantes autres que celles du département de la Loire

13 J 185 : sociétés savantes du département de la Loire

13 J 187 : enseignement artistique en général, législation des Beaux-Arts, projet d'École nationale d'industrie d'art

13 J 188 : École régionale des Arts industriels

13 J 191 : subventions diverses, depuis 1914

13 J 257 : Exposition universelle de Paris de 1878

13 J 278 : Exposition universelle de Londres de 1851

13 J 279 : Exposition universelle de Londres de 1862

13 J 288 : Exposition internationale de Liège de 1905

13 J 352 : métallurgie, jusqu'en 1909, dont les notes relatives à l'Histoire de la métallurgie

13 J 379 : bourses commerciales de séjour à l'étranger

13 J 380 : écoles d'arts et métiers

13 J 415 : enseignements primaire et secondaire, jusqu'en 1910

13 J 416 : situation industrielle, 1907

13 J 447 : écoles diverses techniques, sauf département de la Loire, jusqu'en 1913

13 J 452 : école des Mines, jusqu'en 1910

13 J 453 : enseignement technique et professionnel en général jusqu'en 1912

13 J 460 : législation ouvrière, durée du travail des adultes, autres que femmes et enfants, dans l'industrie, inspection du travail, réglementation du travail en général, jusqu'en 1912

13 J 468 : faillite de la Compagnie des Fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges, dossier remis en 1912 par Louis-Joseph Gras (1889)

13 J 474 : métallurgie, sauf transports, législation, douanes, écoles et situations industrielles, 1909-1913.

13 J 477 : enseignement commercial supérieur et écoles supérieures de commerce jusqu'en 1913

13 J 491 : législation ouvrière, apprentissage, jusqu'en 1913

13 J 492 : subventions diverses jusqu'en 1913

13 J 522 : photos de membres de la chambre de commerce

13 J 547 : métallurgie, depuis 1913

13 J 548 : quincaillerie

13 J 549 : industrie des cycles et des automobiles

13 J 552 : construction mécanique

13 J 581 : législation ouvrière, apprentissage, depuis 1914

13 J 586 : législation ouvrière, règlements d'ateliers

13 J 587 : législation ouvrière, travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie (lois de 1844-1874-1892-1900)

13 J 655 : dossier Adrien de Montgolfier

Série 14 J : archives des Établissements Renou, puis Société mécanique industrielle et de précision (Roanne)

14 J 5 : circulaires, documentation provenant de différentes organisations patronales : UIMM (1940-1946), Comité d'organisation des industries de la mécanique (1941), Association des Syndicats métallurgiques patronaux de la Loire (1941), Comité d'entente de l'industrie et de l'artisanat de la Loire, (1945-1946).

Série 19 J : fonds de l'UD-CFTC/CFDT de la Loire

19 J 106 : bâtiments et équipements, local du 3 rue Jacques Desgeorges : litiges avec l'association l'Avenir de la Travailleuse, 1933-1967

19 J 172 : Centre Interprofessionnel de Promotion de la Loire (CIPL), statuts, sd.

19 J 173 : CIPL, conseil d'administration : comptes-rendus de réunions (1964-1970), rapport de l'UD à l'intention du conseil relatifs au fonctionnement du centre stéphanois associé au CNAM (1967) ; comité directeur : compte-rendu de la réunion du 6 avril 1964

19 J 174-175 : CIPL, bureau : comptes-rendus de réunion : ordres du jour, convocation, 1965-1968, 1969-1971

19 J 176 : CIPL, commission : comptes-rendus de réunions concernant les commissions formation perfectionnement (1965-1969), formation carrefours (1966-1970), formation d'animateurs (1967), formation générale (1968-1970), formation économique (1968)

19 J 177 : CIPL, fonctionnement, financement : budgets (1965-1970), rapport sur le fonctionnement du Centre stéphanois du CNAM (1966-1967), demandes de formation au CIPL (1968-1969), projet d'enseignement des langues (1969), journée « Grenoble après les jeux » (1968), stages de formation (1964-1971), projet d'attestation (1970), représentation de la CFDT

au CIPL (1963-1971), questionnaires d'enquête (1967-1971), procès-verbaux de réunions (1964-1969), 1963-1971

19 J 178 : CIPL, activité de formation : documents relatifs à la formation du public (1964-1969), documents concernant la session de perfectionnement des cadres administratifs et des chefs de bureau (1966), notes et rapports concernant l'alphabétisation et la formation permanente (sd)

19 J 583 : relations avec l'Institut d'administration économique des entreprises (IAEE), 1963-1966

Série 32 J : fonds Paul Gaume, archives ouvrières Creusot-Loire et syndicales CFDT

Paul Gaume (1923-1998), salarié à la Compagnie des ateliers et forges de la Loire (CAFL) puis Creusot-Loire, employé aux usines de l'Ondaine, a versé un grand nombre de documents aux Archives départementales de la Loire. Certains documents figurent dans les séries 1 J et 11 J.

32 J 2 : conventions collectives et organismes paritaires de la métallurgie, contrats collectifs puis conventions collectives de la métallurgie de la Loire, classifications, commissions paritaires, 1936-1979

32 J 5 : documents sur la Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy (1945-1952), les Établissements Jacob Holtzer (1950), les Aciéries Bédel (1952-1972), la Compagnie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt (1909), la Société des forges et ateliers du Creusot – SFAC (1939-1967)

32 J 7 : organisation et fonctionnement de la CAFL et de Creusot-Loire : organigrammes, liste des filiales, notes de service, 1950-1980

32 J 8 : comité central d'entreprise de la CAFL : protocole d'accord sur la composition du comité central d'entreprise (1960), procès-verbaux des réunions, 1954-1962

32 J 9-11 : comité central d'entreprise de la CAFL puis de Creusot-Loire : procès-verbaux des réunions, 1963-1971, 1971-1977, 1979-1980

32 J 15 : comité central d'entreprise de la CAFL : comptes-rendus des délégués du conseil d'administration, 1960-1970 ; commission des usines du Centre, procès-verbal de réunion, 1955

32 J 16 : documents sociaux : aide de la CECA et du gouvernement français, compte-rendu de la commission nationale, état des mouvements du personnel à Assailly, Saint-Etienne, Ondaine (1958), bilan social (1978-1980) ; commission syndicale : procès-verbaux de réunion (1976-1980), accords d'entreprise et avenants (1958-1977) ; statistiques de sécurité, extraits de *Technique Creusot-Loire* (1975-1976)

32 J 18 : CAFL puis Creusot-Loire, usines de l'Ondaine : documents généraux sur l'usine, les ateliers, départements et laboratoires (1956-1980), listes des ateliers et services, définition des sigles, notes de service, annuaire téléphonique (1969-1980)

32 J 19 : usines de l'Ondaine, documents techniques : dont documents sur la gestion budgétaire et la comptabilité, modèles de cartes perforées, 1960-1976

32 J 20 : usines de l'Ondaine, comité d'établissement : comptes-rendus des réunions, (1956-1968), lexique des sigles de l'organigramme (1968), protocole d'accord sur le passage du personnel collaborateur mensuel au régime du travail continu (1969)

32 J 21 : usines de l'Ondaine, comité d'établissement : comptes-rendus des réunions, 1971-1978, dont plans de formation (1976-1978), tableaux des effectifs (1975-1977)

32 J 22 : usines de l'Ondaine, comité d'établissement : comptes-rendus de réunions, 1978-1983, dont bilan des mouvements de personnel (1977), organigramme du groupe et adresses (1978)

32 J 23 : extraits de comptes-rendus du comité d'entreprise, de circulaires d'entreprise, d'accords et de conventions collectives, de décrets et lois, rapports du service médical du travail, de correspondance syndicale, d'états des effectifs classés par thèmes (mensualisation, médaillés du travail, délégués, procès, médecine du travail, service social, psychotechnique, femmes, rémunération de la productivité, environnement), 1957-1982

32 J 24 : usines de l'Ondaine, comité d'entreprise des usines CAFL-Loire puis Creusot-Loire Ondaine : avis du personnel (1969-1971), commission culturelle (1974-1978), commission des œuvres de plein-air (1970-1977)

32 J 25 : CAFL puis Creusot-Loire, personnel : règlements intérieurs (1959-1970) ; services techniques du personnel : rapport annuel d'activités (1962-1964), bilans sociaux (1979-1982), directives sur la gestion du personnel (1956-1980)

32 J 26 : personnel : états mensuels des effectifs (1968-1980), mouvements, plannings prévisionnels (1959 et 1971), répartition par âge, sexes, situations de familles, branches professionnelles, commune de résidence, formation (1958-1970), enquêtes sur le personnel d'encadrement (1958), circulaire aux employés du service TDL, à propos de la reconversion du service (1976), classifications du personnel (1976-1982) ; salaires : notes de services (appointements, indemnités, contrat de progrès, régime de prévoyance), grilles et barèmes, rapports salaires-chiffre d'affaires, lettre aux syndicats (1957-1982) ; congés (1956-1980) ; durée du travail : réduction, horaire variable (1975-1979) ; notes de service : engagements, nominations, notations, promotions, affectations de cadres et ETAM, affectation collective de défense, départs anticipés (1965-1976)

32 J 27 : hygiène et sécurité, 1956-1979

32 J 28 : commission de formation : comptes-rendus de réunions (1969-1977) ; plans de formation : notes de service, présentations, bilans (1973-1980) ; notice *Le Centre de perfectionnement de la maîtrise de la CAFL* par M. Mellon, brochures ou dossiers de présentation des stages de formation, affiches (1957-1983) ; stages ou journées d'études

(ingénieurs, employés du service technique du personnel) : compte rendus, plans des exposés (1957-1973)

32 J 29 : sessions et stages de formation : cours *Le planning à long terme d'entreprise* par Louis Laravoire, cours pour stage de formation Service technique du personnel, 1957-1969

32 J 32 : journaux d'entreprises : *En bref... informations* (1974-1983), *Horizondaine* (1978), *Cahier des cadres Creusot-Loire* (1975-1983)

32 J 37 : autres établissements CAFL ou Creusot-Loire, dont usine du Marais, service technique du personnel : note de service « Notations professionnelles » (1956), bulletin n°1 du comité d'établissement (1976) ; usines de Saint-Chamond, brochure de présentation des services (1962), numéro de la circulaire d'informations FLASH, 1977-1978 ; Division Marrel – usine de Châteauneuf : exposé des motifs économiques et techniques sur une réduction de personnel (1979)

32 J 53 : documents intersyndicaux concernant la CAFL ou Creusot-Loire : rapport du Comité de défense économique de la région de Firminy (1958), notes sur la situation de la CAFL Ondaine (1958-1959), lettres du directeur général de la CAFL au ministère de l'Industrie (1959-1974)

32 J 61 : ASSEDIC de Saint-Etienne : organigramme, CA, rapport d'activité, fiches, notes de service, 1970-1976 ; statistiques des établissements affiliés, bilan de l'opération jeunes, 1963-1977 ; études et enquêtes, 1964-1976 ; notes d'information, formulaires, 1970-1977 ; commission spéciale de l'emploi : pv de réunions, lettres, délégation de pouvoir : 1966-1977 ; brochures Evolution de l'emploi, 1971-1973, revues des assedic de Saint-Etienne et Roanne, 1965-1971

32 J 63 : établissements d'enseignement : UD CFDT Loire : circulaires aux représentants dans les CA des lycées, 1971 ; LTE de garçons puis lycée polyvalent d'Etat Jacob Holtzer : compte financier, 1964 ; CA : nomination des membres, pv et annexes, 1961-1972 ; circulaires, 1973 ; lycée mixte nationalisé Albert Camus : CA, règlements intérieurs, pv de réunions, 1969-1976, projets de budgets et de crédits d'enseignement, 1971-1974 ; Union des lycées et étudiants de Firminy : tract, 1973

32 J 66 : enseignement et formation professionnelle : Centre d'orientation scolaire et professionnelle (Saint-Étienne et Firminy), prospectus et brochures d'informations (listes des établissements), 1959-1966 ; tableau des dates d'examens, département de la Loire, 1959 ; CT de Roche-la-Molière : dépliant, 1966 ; tracts, 1959-1983 ; inventaire des moyens publics et privés de promotion professionnelle, 1962 ; CIPL-CNAM, brochure de présentation des cours, 1962-1967.

32 J 67 : enseignement catholique : ens cath privé, convention multilatérale et triennale de formation professionnelle continue, 1974 ; projet de nationalisation de l'ens privé, coupures de presse, 1981 ; direction de l'ens cath du diocèse de StE : circulaires, bulletins d'info, 1973-1979, comité diocésain de l'ens cath : statuts, 1979 ; UFOGEC, circulaires, pv d'AG, 1975-1980; Ecole technique de Lachaux (LPP) : CA, compte rendu de réunion, 1970 ; compte

d'exploitation, bilan, 1971 ; tableau des effectifs, 1976 ; prospectus de présentation des formations et de l'établissement, 1975-1981.

32 J 73 : études de planification : commission sidérurgie pour le Plan de modernisation : étude des usines du Centre-Midi, 1946 ; Commissariat général du plan, commission de l'industrie : rapport du comité sidérurgie et mines de fer du Vie plan, 1971 ; comité régional pour l'aménagement et l'expression économique de la région Rhône-Alpes : plan régional de développement économique et social et d'aménagement du territoire (présentation simplifiée et illustrée), 1962 ; OREAM Rhône-Alpes : région Rhône-Alpes, dossier industriel, 10 ans de restructuration ; I. Le secteur production et première transformation des métaux. La constitution de Creusot-Loire et PUK, 1976 ; 1946-1976.

32 J 74 : organismes professionnels : comité d'expansion économique du département de la Loire : bulletin d'information, 1962 ; ADIRS fiche de présentation des zones industrielles, 1967 ; Chambre régionale de commerce et d'industrie, Les industries mécaniques dans la région Rhône-Alpes, 1976 ; Chambre syndicale de la sidérurgie française : l'énergie dans la sidérurgie, 1979 ; 1962-1979.

32 J 76 : CRESAL : circulaire concernant une étude en cours, 1966 ; études et rapports : L'avenir de la zone des Trois-Ponts, 1964 ; Métiers et qualifications de la main-d'œuvre salariée dans les industries métallurgiques et mécaniques de la Loire, 1965 ; Evolution et perspectives de la métallurgie et de la mécanique dans la Loire, 1968-1969 ; L'industrie dans la région de Saint-Etienne. Caractéristiques et évolution dans l'aire du SDAU depuis 1962, 1975 ; Cartes zones économiques Loire, variations de population, 1960-1975.

32 J 77 : études réalisées par Paul Gaume : Monographie : 150 ans d'histoire industrielles (Les usines de Firminy et la Société des Aciéries et Forges de Firminy, Les établissements Jacob Holtzer à Unieux, sd) ; tableau statistique Ressource minimum garantie, Creusot-Loire Ondaine, sd ; notice Comparaison salarie et indemnités de chômage d'un licencié économique (non cadre) avant le 25 novembre 1982, 1983 ; articles ; rétrospective sur vingt ans de mandat syndical au Comité d'établissement d'une grande entreprise, 1979 ; pièces annexes, extraits de comptes--rendus du comité d'établissement, 1975-1977 ; Vingt ans d'action des délégués de la CFDT au service des travailleurs de la CAFL et de Creusot-Loire Ondaine, (1960-1980), 1981.

32 J 78 : étude réalisée par Paul Gaume : monographie concernant l'établissement de l'Ondaine de la Société Creusot-Loire, 1980.

32 J 79 : études réalisées par Paul Gaume : Comment une société multinationale destabilise une région : Creusot-Loire dans la région stéphanoise, juillet 1981, Economie et Humanisme janvier 1982 ; dossier documentaire CAFL – Creusot-Loire (résultats financiers, statistiques de production, effectifs, tableaux des salaires de différentes usines du groupe, organigramme, fiches techniques de produits, accord d'entreprise, retraite, règlement des suggestions, articles de presse), 1955-1982 ; notices Capital à la création de la société Creusot-Loire, sd, et Quelques étapes dans le développement de l'industrie métallurgique dans la région stéphanoise, sd.

32 J 80 : étude réalisée par Paul Gaume : L'action psychologique chez Creusot-Loire Ondaine, mars 1985, et documents annexes, 1956-1985.

Série 33 J : archives François Blanc

33 J 1 : écrits et conférences, 1915-1919.

33 J 53-54 : documentation sur les questions politiques, économiques et sociale, 1914-1924.

Série 44 J : Établissements Giron Frères

44 J 22 : documentation de l'École d'organisation scientifique du travail (CNOF).

44 J 92 : Centre des jeunes patrons, conseil de direction : comptes-rendus de réunion, convocation, documents joints (1948-1950, 1952-1956, 1958-1959) ; assemblées générales, assemblées de responsables : convocation, comptes-rendus (1945-1946, 1948-1952), circulaires, notes de travail, directive générale (1944-1952). Sections lyonnaises, assemblées générales : comptes-rendus (1949, 1951-1952), programme de travail (1951-1953), 1944-1959.

44 J 93 : Centre des jeunes patrons, conseil des provinces : comptes-rendus de réunion, rapports, circulaires, documents de journées d'études (1945-1952), journées d'études (1945-1955).

44 J 94-95 : Centre des jeunes patrons, correspondance générale : 1944-1948, 1949-1953.

44 J 96 : Centre des jeunes patrons, section de Saint-Étienne : comptes-rendus des réunions (1943-1953), correspondance (1943-1948). Section professionnelle textile : circulaires (1945-1948). Cotisations : correspondance (1947-1951), 1943-1953.

44 J 97 : Centre des jeunes patrons, documentation, 1949-1953.

44 J 98 : Commission d'action pour la réforme de l'entreprise : correspondance et études, 1945-1947 : Barbu (Drôme), Bompertuis (Alexandre Dubois), Familistère de Guise.

Série 50 J : Verrerie de Veauche

50 J 693 : taxe d'apprentissage, 1925-1958.

50 J 1238 : Association veauchoise pour l'enseignement professionnel et ménager, 1934-1935.

Série 52 J : Chambre syndicale des patrons chapeliers de Chazelles-sur-Lyon

52 J 7 : Participation à la Société d'études pour l'expansion économique Loire-Centre, 1956-1960.

52 J 12 : Autres organismes professionnels de la région : relations avec le Comité d'expansion de la Loire : comptes-rendus, rapports d'AG (1956-1964) ; relations avec l'UCSP de Saint-Étienne et de la région : correspondance (1958-1964), 1958-1964.

Série 55 J : Compagnie des forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer / d'Homécourt

55 J 5-10 : procès-verbaux des réunions du conseil d'administration : 1871-1876, 1877-1882, 1883-1889, 1890-1896, 1897-1903, 1904-1909.

55 J 12-14 : lettres d'Adrien de Montgolfier, directeur général de la compagnie, adressées à Dupuis, directeur des usines de Saint-Chamond : 1890-1894, 1890-1891, 1891-1892.

55 J 15-18 : lettres de Théodore Laurent, directeur général de la compagnie, 1915-1918.

55 J 43 : liste du personnel féminin et du personnel masculin pour répartition des attributions, gratifications, allocations et bénéfices, 1883-1917.

Série 57 J : correspondance parlementaire de Georges Bidault

57 J 18 : commémorations et cérémonies officielles, dont inauguration du buste d'Etienne Mimard, 19 février 1950.

57 J 40 : Manufactures nationale d'armes de Saint-Étienne : correspondance, 1945-1961.

57 J 41 : enseignement supérieur, correspondance, 1946-1960.

57 J 42 : enseignement public, 1943-1961.

57 J 43 : enseignement privé, 1947-1961.

57 J 44 : formation professionnelle, 1949-1961.

57 J 52 : organismes professionnels et consulaires, 1946-1961.

57 J 53 : syndicats patronaux, métallurgie et mécanique, 1946-1961.

57 J 60 : entreprises industrielles et commerciales, métallurgie et mécanique, 1946-1961.

57 J 67 : comités d'entreprise et d'établissement, 1949-1961.

57 J 75 : associations familiales, 1946-1961.

57 J 81 : organisations confessionnelles, 1945-1960.

57 J 82 : associations diverses, 1946-1962.

Série 63 J : Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne – Manufrance

Le fonds récupéré et classé par les archives départementales comporte de nombreuses pertes, identifiables par comparaison aux notes de bas de page du rapport pour la mission ethnographique de 1984. Michelle Zancarini-Fournel a conservé un certain nombre de photocopies dont la valeur est aujourd'hui unique. Le Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne a récupéré également une partie, à ce jour inconnue des archives de la société, jalousement gardée et de fait inaccessible à l'ensemble des acteurs extérieurs à l'institution – archives départementales comprises. Le changement de direction de l'établissement laisse toutefois augurer d'une modification majeure de la politique en ce domaine.

63 J 156 : affaires générales, personnel dont *Rapport sur la crise de l'apprentissage et critique de l'enseignement technique* fait par M. Schaudel, chef technique des ateliers, sd. [avant 1914] ; situation des ouvriers militaires ; mouvements sociaux ; syndicats ; Centre interprofessionnel du logement de Saint-Étienne, etc. ; 1911-1963.

63 J 157 : concours de dactylographie, organisation et déroulement, 1910-1938.

63 J 230 : fiscalité, taxe à la production, limitation des bénéfices industriels et commerciaux en temps de guerre, 1936-1965.

63 J 231-232 : élaboration des prix de vente, armes et munitions, réglementation, prix de revient et prix de vente, 1920-1950.

63 J 248 : texte de René Court sur la formation et le perfectionnement du personnel technique des écoles (janvier 1959), documentation sur le coût de revient, etc., 1952-1965.

63 J 260 : brochures diverses, dont *Formation des vendeurs*, 1953-1954.

63 J 316-317 : correspondance avec l'ASMPL, 1945-1968, 1968-1976.

63 J 567 : formation du personnel des maisons de vente, 1930-1950.

63 J 808-810 : supports de formation CEGOS sur la gestion du personnel (années 1960).

63 J 1628 : organisation et suivi général de la formation du personnel, 1969-1980.

63 J 1629 : commission de formation et de l'emploi de Manufrance, 1968-1978.

63 J 1630 : gestion matérielle de la formation (avec infos sur les stagiaires), 1962-1975.

63 J 1631 : relations avec le CIPL, documentation 1959-1978.

63 J 1632 : IFTIM, 1963-1973.

63 J 1633 : documentation sur d'autres organismes de formation, 1971-1980.

63 J 1634 : visites de l'entreprise et stages, 1960-1979.

63 J 8102-8165 : publications, notamment de l'UIMM, 1939-1980 (mais aussi FNEGE, ASMPL, etc.).

63 J 8166 : étude CEGOS 1970.

Série 66 J : Établissements Étienne Pitiot (Pont-Salomon, Haute-Loire)

66 J 8 : organismes professionnels (ASMPL, CNPF, Chambre syndicale de ferronnerie quincaillerie, Groupe des industries métallurgiques mécaniques et connexes de la région parisienne, Syndicat national de la petite et moyenne industrie, UIMM, Association des fabricants français de faux, de fourches et de faucilles, Syndicat unique des employeurs de la famille professionnelle de la transformation des métaux). Circulaires, 1937-1979 (à reprendre éventuellement pour suivi salaires ASMPL 1941-1947).

66 J 124 : enregistrement du personnel, fiches individuels, 1944-1956.

Série 78 J et 142 J 1 : Établissements Chavanne-Brun

78 W 14 : dossiers par organisme professionnel et patronal, 1927-1947.

78 J 16 : aide et travaux pour l'école d'apprentissage de la Grand'Grange, 1931-1944.

78 J 17 : dossiers personnels du secrétaire général Henry Luaire, 1922-1944.

78 J 28 : documentation diverse sur la métallurgie dans la Loire, 1946-1948.

78 J 72 : apprentissage, généralités, correspondance, 1921-1945.

78 J 286-299 : répartition générale de la main-d'œuvre et des frais généraux d'ateliers (Saint-Chamond et Montbrison), 1922-1948.

78 J 510 : journal comptable de l'Association saint-chamonaise pour l'enseignement professionnel et ménager, 1928-1934.

142 J 1_6 : subventions et dons accordés à des associations, à des établissements et à des œuvres : liste, 1940-1942.

142 J 1_7 : documentation sur la première Guerre mondiale, brochure de la société Givet-Izieux vers 1937, etc.

Série 94 J : Établissements Brunon-Vallette – Société de forgeage de Rive-de-Gier

94 J 23 : documentation *Manuel d'organisation générale et administration des entreprises*, sd.

94 J 258 : personnel, documents généraux. Statistiques, grille d'évaluation, tableau comparatif, 1959-1961 : 97 identités.

94 J 259 : conventions collectives. Décret, feuilles de salaires, notes, circulaires, 1945-1964.

94 J 262 : ETAM, répertoire, 1896-1952.

94 J 263 : personnel féminin, 1923-1947 : 28 identités.

94 J 264-265 : personnel masculin, 1891-1947 : 328 identités.

94 J 266-267 : ETAM, 1894-1974 : 368 identités.

94 J 268-277 : ouvriers, établissements Brunon-Valette, 1891-1955. cinq boîtes (A-F), 268-272 : 612 identités.

94 J 278-282 : ouvriers, Société de forgeage de Rive-de-Gier, 1961-1980. (S-Z), 280-282 : 204 identités.

94 J 283-288 : personnels réglés, 1896-1947.

94 J 291 : enfants de moins de 18 ans, livrets de travail, 1945-1949.

94 J 317 : convention de formation professionnelle, programme de stage, bulletins de présence, taxes de formation professionnelle. Association pour la formation dans les industries métallurgiques de la Loire, 1974-1983.

94 J 319 : formation continue, rapport de stage (BTS), 1976-1977.

Série 106 J : École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

106 J 1 042-1 043 : formation permanente, sd. (1956-1977).

106 J 1 088 : IAEE – CIPL : procès-verbaux de conseils d'administration, correspondance, brochures, 1976-1989.

106 J 1 099 : Comité d'expansion, rapports d'activité, 1971-1977.

106 J 1 100 : Mission régionale recherche, brochure, comptes-rendus, 1973.

106 J 1 101-1 102 : Université : brochures, rapports, correspondance, 1972-1977.

106 J 10 556 : commission d'examen attaché à l'École de Commerce du Lycée de Saint-Étienne (institué par le recteur de l'Académie) : texte réglementaire, correspondance, 1858-1865.

106 J 10 564 : centre d'enseignement supérieur du management public (CESMAP), organisation des séminaires, correspondance, 1974.

106 J 10 565 : Cercle d'études des métaux, organisation des séminaires : statuts de l'association, tableau des actions de formation permanente, correspondance, 1974.

106 J 10 671 : subventions perçues au titre de la taxe d'apprentissage, versement et répartition entre les services de l'École : tableaux de répartition des subventions, textes réglementaires, correspondance, 1932-1959.

106 J 10 807 : classe ouvrière, cours : comptabilité, inscription, organisation, 1832-1868.

106 J 10 808 : registre des séances d'attribution du prix de la classe ouvrière, 1832-1837.

Série 117 J : Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne

117 J 1 à 9 : conseils d'administrations, délibérations : 1865-1952.

117 J 1 : du 18 octobre 1865 au 27 février 1875.

117 J 2 : du 18 octobre 1865 au 27 avril 1867.

117 J 3 : du 24 avril 1875 au 4 octobre 1888.

117 J 4 : du 25 octobre 1888 au 14 octobre 1897.

117 J 5 : du 28 décembre 1897 au 15 octobre 1910.

117 J 6 : du 29 novembre 1910 au 28 octobre 1920.

117 J 7 : du 11 décembre 1920 au 3 juin 1929.

117 J 8 : du 2 juillet au 1er octobre 1951.

117 J 9 : du 5 décembre 1951 au 30 octobre 1952.

117 J 10 : commission, séances : 1866-1869.

117 J 11 : comité de direction, 1913-1916.

117 J 18 – 19 : ordres de service, 1887-1914, 1914-1920.

Série 132 J : fonds Aimé et Marc Malécot

132 J 1 : papiers personnels d'Aimé Malécot : comptabilité, correspondance, conseil d'administration des Constructions radioélectriques et électroniques du Centre (CRC), 1929-1980.

Série 151 J : papiers Jules Guilbert

151 J 5 : diverses publications, dont Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, *L'histoire des Aciéries de Firminy*, 1853-1953, 1953, et publications sur la conversion des terrains et de la main-d'œuvre des Houillères du bassin de la Loire (1970-1971), 1878-1971.

Série 211 J : archives Henri Malcor, ancien président-directeur-général de la CAFL / Creusot-Loire

211 J 4 : direction, généralités : conseil de direction et comité d'entreprise : comptes-rendus d'Henri Malcor, notes (1960-1970). Correspondance avec les ministères (1957-1967), correspondance avec Pierre Cholat, vice-président de la CAFL (1935-1955), 1953-1970.

211 J 8 : fonctionnement général de l'entreprise – règlement intérieur des usines du centre : affiche (1959, instructions générales permanentes : notes, correspondance (1961-1971).

211 J 12 : relations sociales : relations avec les syndicats et négociations d'accords d'entreprise : comptes-rendus de réunions, protocoles, notes, rapports, correspondance, tracts (1955-1972). Relations avec les délégués des ingénieurs et cadres : comptes-rendus des réunions, note sur l'état d'esprit des ingénieurs (1965-1972), 1955-1972.

211 J 15 : anciennes sociétés : aciéries de Saint-Étienne, acquisition d'équipements pour un four électrique ; Aciéries et forges de Firminy, interventions et réclamations de délégués syndicaux au sujet de la production : notes manuscrites (1946-1947), accord sur les salaires (1946), 1939-1947.

Série 218 J : Loge maçonnique « Les élus », Grand Orient de France

218 J 1 : composition et fonctionnement, 1840-1955.

218 J 28 : loges L'industrie et Les Travailleurs réunis : procès-verbaux, 1887-1954.

Série 249 J : Société des anciens élèves de l'École nationale professionnelle de Saint-Étienne

249 J 1 : constitution de l'association : statuts (1930), liste des membres du conseil d'administration (1930-1949 et 1974-1982), déclaration à la Préfecture : récépissés (1966, 1971, 1993), Journal officiel (8 mai 1975).

249 J 4 : activités : 41e congrès des enseignements techniques et professionnels, Saint-Étienne, 8-14 juillet 1962 : programme. Brochure de présentation de l'ENP (1987, 1992), organisation de festivités (1987-1994), organisation de voyages (1989-1993, 2007), coupures de presse (2000, 2008).

Série 274 J : papiers André Garnier (ancien militant de la JOC, de l'UD-CFTC, d'Économie et Humanisme, du PSU puis du PS ; salarié de la SAGMA puis du CRÉSAL)

274 J 1 : documentation sur la CFTC.

274 J 39 : documentation sur le CRÉSAL.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON (LYON)

- Fonds d'archives publiques

Série M : Administration générale et économie.

9 M 187 : écoles diverses hors du département du Rhône, 1831-1880.

Série T : Enseignement, affaires culturelles, sports.

Cotations libres : Instruction publique.

T 302 : écoles libres, 1853-1890.

T 613 : comité départemental de l'enseignement technique, modification et réorganisation suite au décret du 10 février 1921, 1921-1923.

T 617 : création d'instituts spécialisés et techniques, 1885-1914.

T 618 : création des commissions locales professionnelles et des cours professionnels (dont Givors), 1920-1923.

T 777 : comité départemental de l'enseignement technique, 1912-1939.

T 778 : inspecteurs régionaux et départementaux, 1916-1941.

T 779 : commissions locales professionnelles, 1933-1937.

T 780 : Comité régional des Arts appliqués de Lyon, 1915-1932.

T 785 : apprentissage, 1921-1940.

T 786 : Société protectrice des apprentis, 1922-1935.

T 787 : taxe d'apprentissage, 1938-1941.

T 788 : rapports annuels sur l'organisation et le fonctionnement des cours dans l'enseignement technique, 1922-1935.

1 T : Rectorat.

1 T 6 : état de l'enseignement, 1939-1940.

1 T : Fonds Joseph Dupin, Inspecteur général de l'enseignement technique.

1 T 2206 : Comités départementaux de l'enseignement technique, 1928, 1932-1937.

1 T 2207 : Inspecteurs généraux de l'enseignement technique, 1937-1941.

1 T 2208 : Inspecteurs départementaux et régionaux, 1939-1941.

1 T 2209 : Écoles nationales des arts et métiers, 1939.

1 T 2210 : Écoles nationales professionnelles, 1933-1940.

1 T 2211 : Écoles pratiques, 1929-1939.

1 T 2212 : Écoles techniques privées, 1921-1935.

1 T 2213 : Ateliers-écoles et ateliers d'apprentissage, 1937-1940.

1 T 2214 : Sections professionnelles des cours complémentaires, 1935-1938.

1 T 2215 : Cours professionnels. 1926-1939.

1 T 2258 : écoles du département de la Loire, 1930-1940.

1 T 2259 : Écoles libres, 1930-1936.

1 T 2260 : Firminy, EPCI, 1935-1940.

1 T 2261 : Rive-de-Gier, EPI, 1935-1941.

1 T 2262 : Saint-Chamond, EPI, 1938-1940.

1 T 2263 : Saint-Etienne, ENP, 1938-1941.

1 T 2264 : Saint-Etienne, école pratique de commerce jumelée à l'EPS, 1935-1938.

1 T 2304 : Subventions, 1934-1939.

1 T 2305 : Taxe d'apprentissage, 1924-1939.

1 T 2306 : Généralités, 1928-1939.

1 T 2307 : Ecoles pratiques et écoles des métiers, 1930-1939.

1 T 2308 : ENP « La Martinière » de Lyon 1936-1941.

1 T 2309 : Distinctions honorifiques, 1924-1939.

1 T 2310 : Accidents électriques, prévention, 1931.

1 T 2311 : Bourses nationales d'enseignement technique et bourses d'apprentissage, 1936-1939.

1 T 2312 : Éducation physique, 1928-1931.

1 T 2319 : Association française pour le développement de l'enseignement technique, 1926-1939.

1 T 2323 : Rapports sur l'apprentissage, 1937-1939.

1 T 2327 : Cadres moyens, formation dans les ENP, 1942.

1 T 2328 : Métiers techniques, description, sd.

1 T 2330 : Teinturiers et imprimeurs, cours professionnels des apprentis, 1939.

1 T 2331 : Techniciens et ouvriers de l'urbanisme, 1939.

1 T 2332 : Certificat d'aptitude professionnelle, 1937-1940.

1 T 2333 : Brevet professionnel, 1924-1940.

1 T 2334 : Brevet d'enseignement industriel et commercial, 1927-1939.

1 T 2336 : Conflits entre syndicats et employeurs arbitrés par l'inspecteur général de l'enseignement technique, 1938.

1 T 2337 : Rééducation et reclassement des chômeurs, 1937-1939.

1 T 2338 : Expositions et congrès divers, 1929-1937, 1939.

1 T 2339 : VIIIe congrès international du dessin et des arts appliqués, 1937.

1 T 2340 : Exposition nationale du travail « Les meilleurs ouvriers de France », 1928-1938.

Série W : versements contemporains.

53 W : 5e division, 3e bureau.

53 W 62 : état du marché du travail, orientation et protection de la main-d'œuvre, réglementation et instructions de dossiers : circulaires et décrets ministériels, extraits du Journal Officiel, rapports (dont un rapport sur la situation de l'industrie, du marché du travail et des salaires dans le département de la Loire, juin 1941), statistiques de l'Office régional du travail de Lyon, états du montant des allocations versées aux travailleurs sans emploi, presse, notes, correspondance, 1940-1944.

130 W : Services régionaux du ministère de la Production industrielle (Lyon).

130 W 110 : promotion de la normalisation : documentation diffusée par l'Afnor, listes d'industriels affiliés ou non affiliés à l'Afnor, rapport, notes, correspondance, 1942-1950.

130 W 111 : emploi de la main-d'œuvre des entreprises touchées par les restrictions d'énergie. Exécution de travaux exceptionnels, réglementation et instruction des demandes : listes de contrats adressés à la DIME, dossiers de demande de contrat, relevé de salaires pour des contrats conclu dans la Loire, liste d'ouvriers employés à des travaux improductifs aux établissements Morel à L'Horme (Loire), rapport sur la situation économique de la région, circulaires ministérielles, notes, 1944.

130 W 232 : inspecteur général de l'Economie nationale pour les XIIe, XIIIe, XVIIe et XVIIIe régions économiques et ministère de la Production industrielle.- Réorganisation du service, envoi de rapports mensuels sur la situation économique de la région de Lyon, transmission de documentation relative à la lettre d'agrément, réduction des prix des produits et services, attribution de 15 tonnes de papier pour l'édition des derniers volumes du Mémorial de l'Oppression, surveillance du « Film-Club de Lyon » : ordonnances du 3 mai 1945 relative

aux lettres d'agrément et du 16 août 1945 relative à certaines modalités de financement applicables aux importations faites par l'Etat, rapports, télégramme, correspondance, note, 1945-1948.

130 W 233 : préfectures de l'Ain, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de Savoie, de la Haute-Savoie, sous-préfectures de La-Tour-du-Pin, de Roanne, de Vienne, de Villefranche-sur-Saône : procès-verbal de réunion, arrêtés préfectoraux, notes (1948-1952).

130 W 242 : main-d'œuvre et marché du travail : procès-verbaux des commissions départementales de la main-d'œuvre et rapports des directions départementales du travail et de la main-d'œuvre sur la situation du marché du travail (classement par département), 1948-1953.

130 W 243 : enseignement technique : comptes-rendus de distribution de prix et procès-verbaux d'assemblée générale de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, convocations à des réunions, procès-verbaux de réunions, arrêté ministériel, listes, programme du CAP d'électricien, correspondance, 1945-1950.

130 W 24-106 : dossiers classés par numéro :

130 W 24 : Aciéries et forges de Firminy (501).

130 W 26 : Établissements Palle-Bertrand (521), Société des forges et ateliers du Creusot (523).

130 W 30 : Aciéries Bedel et Cie (584), SCEMM (589).

130 W 33 : Lacombe-Bedel & Reynaud (609 bis), Aciéries Claudinon (613).

130 W 35 : Établissements Jacob Holtzer (640).

130 W 36 : Ateliers du Furan (663).

130 W 38 : Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt (680).

130 W 39 : Boudet et Cie (693).

130 W 40 : Établissements Béalem (CRC, 703), Manufrance (712).

130 W 42 : Établissements Automoto (725).

130 W 43 : Établissements Ravat (752), ville de Saint-Étienne (769).

130 W 44 : Cie Fives-Lille (806).

130 W 48 : Brunon-Vallette (896).

130 W 49 : Mavilor (897).

130 W 54 : Établissements Heurtier (974).

130 W 59 : Société anonyme de mécaniques et d'armurerie de précision (1048).

130 W 60 : Établissements Dervaux (1099), Aciéries du Nord (1100), Ateliers de Pontlieue (1102), Forges stéphanoises (1104).

130 W 61 : Barriol & Dallière (1115).

130 W 63 : Établissements Chavanne-Brun (1180).

130 W 67 : Cie Duralumin (1277).

130 W 71 : comité d'organisation de l'automobile (1428), comité d'organisation de la machine-outil (1429), comité d'organisation de l'outillage à main (1431).

130 W 72 : Marrel Frères (1474).

130 W 75 : Forges de Combeplaine (1656).

130 W 78 : Hauts-Fourneaux de Chasse (1773), Établissements Prénat (1774), Établissements Gauchon (1790), Ateliers du Furan (1819).

130 W 79 : Fonderies de Feurs (1843), Aciéries de Saint-Étienne (1867).

130 W 80 : Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne (1921).

130 W 81 : Établissements A. Paulet (2068).

130 W 84 : Wageor et Couffinhal (2305), Société Franco-Suisse d'emboutissage (2321), Établissements Lasserre (2333), Établissements J.-B. Samouillier (2376).

130 W 85 : École supérieure d'électricité (Lyon, 2380), Wageor (2402).

130 W 87 : SOMA (2489).

130 W 91 : Bauzer et Cie (2863), Établissements Grousset (2879).

130 W 92 : Établissements Déflassieux (3144), Aciéries du Forez (3152).

130 W 93 : Forges stéphanoises (3310), Établissements Jacquemard (La Ricamare, 3672), anciens Établissements Joseph Lanet (3687).

130 W 99 : situation de l'armurerie stéphanoise (4824).

130 W 100 : Établissements Joseph Imbert (4854).

130 W 103 : École centrale lyonnaise (5013), Établissements Pierre Desgranges (5022).

182 W : préfet régional de Lyon.

182 W 28 : Chambres de commerce : XIIIème région économique, réunions des présidents de chambres de commerce et du comité directeur : réunions, correspondance (juin 1943-juillet 1944). Projet de regroupement des chambres de commerce de la XIIIe Région économique : rapport (26 avril 1944). Chambre de commerce de Lyon, nomination de nouveaux membres et réunion : notes, correspondance, pv, notices individuelles de renseignement (sept 42-juin 43), 1942-1944.

1363 W : préfecture de région Rhône-Alpes, cabinet du préfet.

1363 W 15 : Rapport sur la situation politique, économique et sociale, élections universitaires, artisanat et commerce, groupe de liaison et d'information régional, Tchécoslovaquie, 1968-1975.

1816 W : préfecture de région Rhône-Alpes, secrétariat général aux affaires régionales, délégation régionale à la formation professionnelle.

1816 W 3 : SLEA, CESI 1978, Université de Saint-Étienne 1978, Greta Forez 1978-1979, Lyon II et III 1978, INSA 1978.

1816 W 5 : Creusot-Loire, Ecole Lachaux, IAEE, Syndicats des coiffeurs de Saint-Étienne, etc., 1977-1979.

1816 W 7 : Lycée de Roche-la-Molière, Greta Saint-Étienne, Lycée Benoît Fourneyron, etc., 1978-1979.

1899 W : préfecture de région Rhône-Alpes, secrétariat général aux affaires régionales, délégation régionale à la formation professionnelle (1968-1985).

1899 W 14 : LTE Benoît Fourneyron (Saint-Étienne), etc.

1899 W 16 : LTE Claude Lebois (Saint-Chamond), etc.

1899 W 17 : LTE Le Haut-Mouillon (Rive-de-Gier), LEP Le Bardot (Saint-Étienne), LEP de garçons du Chambon-Feugerolles, etc.

1899 W 18 : LEP Le Marthoret (Rive-de-Gier), etc.

1899 W 21 : Université de Saint-Étienne, etc.

1899 W 24 : CREPSE, etc.

1899 W 27 : CIPL Saint-Étienne, etc.

1899 W 28 : SEPR.

1899 W 33 : Assedic 42, etc.

1899 W 35 : LEP Pierre Desgranges (Andrézieux), etc.

1899 W 36 : Lycée technique des industries métallurgiques, ACOFREL, etc.

1899 W 37 : ACOFREL.

1899 W 38 : centre de formation des apprentis de Saint-Étienne.

1899 W 39 : LEP Étienne Mimard, etc.

1899 W 41 : Centre Creusot-Loire, Bernard Bouret Saint-Étienne, SCOPD Manufrance, AFPA Saint-Étienne, etc.

1899 W 43 : Saint-Chamond Distribution, CLIDEP Feurs, etc.

1899 W 44 : CIPL Saint-Étienne, AFPA Saint-Étienne, Lycée Claude Lebois, CET Le Marthoret, centre agréé AFPA Creusot-Loire, etc.

1899 W 45 : centre de formation professionnelle Creusot-Loire, etc.

1899 W 46 : CET Le Marthoret, etc.

1899 W 47 : LTE des industries métallurgiques, LTE Le Mont, Creusot-Loire Saint-Chamond, CFPA Saint-Étienne, AFT Saint-Étienne, CIPL Saint-Étienne, SEPR, etc.

1899 W 48 : CET Étienne Mimard, LTE Le Mont, etc.

1899 W 49 : école technique privée de Boën-sur-Lignon, etc.

1899 W 51 : collège Marc Seguin, etc.

1899 W 52 : CFP Creusot-Loire, etc.

1899 W 53 : AFPA 1982, etc.

1899 W 54 : AFPA Saint-Étienne, Centre social Saint-Chamond, LEP hôtelier Saint-Chamond, IAEE Saint-Étienne, SFVP CIPL IAEE, Le Marthoret, Université de Saint-Étienne, Foyer de jeunes travailleurs Clairvivre, Association ouvrière des compagnons du Tour de France, etc.

1899 W 56 : dossiers du fonds d'action sociale de la Loire, etc.

1899 W 58 : dossiers et cours AFDET, etc.

1899 W 59 : fonds d'action sociale de la Loire, etc.

1899 W 67 : PAIO Loire, etc.

1899 W 70 : École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne, etc.

1899 W 77 : chambre de métiers de Saint-Étienne, etc.

1899 W 87 : apprentissage, divers, 1976-1981.

1899 W 89-90 : formation des étrangers, 1979-1981 (voir aussi /65).

1899 W 102 : budgets des centres de formation des apprentis de Rhône-Alpes, CES Grangeneuve, CREPSE, 1983.

1899 W 104 : CAP vendeurs, employés en pharmacie, carte scolaire, rapport de la 4e chambre de la cour des comptes.

1899 W 107 : conventions portant création des centres de formation des apprentis Rhône-Ain-Loire, 1975-1976.

1899 W 108 : investissements : centres de formation professionnelle des adultes de la région Rhône-Alpes, apprentissage éducation, 1975-1980.

1899 W 109 : CCI Saint-Étienne, etc., 1983.

1899 W 117 : commission régionale de l'apprentissage, 1983 ; dossiers d'appel, 1983.

1899 W 118 : taxe d'apprentissage, instructions, section spécialisée, exonération de taxe, rénovation et dossiers particuliers.

1899 W 119 : commission régionale de l'apprentissage et délégation permanente, janvier-septembre 1983.

1899 W 122 : délégation permanente et commission régionale de l'apprentissage octobre-décembre 1983.

1899 W 123 : commission régionale de l'apprentissage, comité régional de la formation professionnelle, délégation permanente, mars-juillet 1983.

1899 W 124 : commission régionale de l'apprentissage, septembre 1984-octobre 1985.

1899 W 125 : AFPA, presse, documentation.

1899 W 126 : (établissement public régional 1981) CFPA Montbrison, etc.

1899 W 132 : commission régionale de l'apprentissage, octobre-décembre 1981.

1899 W 135 : agréments, commission régionale de l'apprentissage, juillet 1983-juin 1984.

1899 W 136 : (MAN) CIPL Saint-Étienne, etc.

1899 W 137 : (MAN) Creusot-Loire, etc.

1899 W 143 : Economie et humanisme, 1980, etc. (1980-1981).

1899 W 144 : comité et commission régionale de l'apprentissage, février-juin 1984.

1899 W 145 : commission régionale de l'apprentissage et comité, juin 1983, septembre-décembre 1984.

1899 W 146 : réunions AFPA (mai 1984), dossiers ENA, colloque stratégie locale pour l'emploi (février 1983), etc., 1983-1984.

1899 W 148 : AFPA, BTP, etc., 1982 (1982-1984).

1899 W 149 : schémas régionaux de la formation professionnelle (1980-1982), etc., 1980-1984.

1899 W 150 : courriers secrétariat M. Boutin, 1980-1984.

1899 W 151 : dossiers M. Boutin (1982), conventions régionales (1982), régionalisation de la formation professionnelle (1981-1982), etc., 1980-1984.

2298 W : préfecture de région Rhône-Alpes, secrétariat général aux affaires régionales, délégation régionale à la formation professionnelle.

2298 W 7 : circulaire formation professionnelle, congé gormation, CCI de Lyon, CIPL, etc., 1975-1981.

3624 W : préfecture du Rhône, 3e division, 1er bureau.

3624 W 36 : inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique : nominations et renouvellement des mandats : correspondance, listes nominatives (1937-1945), arrêté et fiches de renseignements, 1941-1945.

3624 W 37 : conseillers de l'Enseignement technique, nominations : correspondance, listes nominatives, notes administratives, notices de candidatures, notices de renouvellement de candidature, 1943-1949.

3624 W 38 : groupements collectifs départementaux d'apprentissage du bâtiment : création : correspondance, instructions (1942-1943). Désignation des membres des conseils : correspondance, listes des candidats et des membres (dont Loire) (1942-1944), 1942-1944.

3624 W 51-55 : taxe d'apprentissage, contrôle financier des établissements techniques privés bénéficiant de la taxe d'apprentissage : correspondance, brochures, notices budgétaires, indiquant les états des dépenses et des recettes, les budgets, les états des subventions reçues, les comptes (par formation et établissement) : 1940-1942 ; 1942-1946 ; 1946-1949 ; 1949-1953 ; 1953-1954.

3624 W 56 : taxe d'apprentissage : pourcentage des dépenses affectées à l'apprentissage et à l'enseignement technique par les Chambres de Commerce, enquête auprès des Chambres de Commerce du Rhône et des préfets des autres départements : correspondance, 1941-1949.

- Fonds d'archives privées

Série 34 J : Compagnie des hauts-fourneaux et fonderies de Givors – Établissements Prénat

34 J 1 : Statuts imprimés, 1853-1921.

34 J 31 : Personnel, répertoire alphabétique, 1843-1890.

34 J 32-34 : Listes mensuelles d'ouvriers, 1842-1851.

34 J 38-47 : Livres de paie, 1865-1904.

34 J 48 : Personnel, 1916-1919 : Généralités, réquisitions, travail des femmes, prisonniers de guerre, ouvriers portugais.

34 J 169 : Calculs de prix de revient, productions et consommations, etc., 1930-1937.

34 J 170 : Statistiques pour le Conseil d'administration : prix de revient, prix de vente, productions, expéditions, etc., 1932-1940.

34 J 183 : Documentation politique et sociale, 1877-1904 : Annonces de la *Revue de la Métallurgie* et de la *Revue de législation des mines* ; *L'Illustration économique et financière*, n°94, 1921 ; Comité de défense religieuse, 1898, etc.

34 J 188 : Documentation imprimée et correspondance diverse émanant de diverses organisations professionnelles, 1865-1917, dont Chambre de Commerce de Saint-Étienne, 1905-1914, Association métallurgique du département du Rhône, 1914.

34 J 189 : documentation imprimée émanant de diverses associations professionnelles, 1939-1948 : AFNOR (1947) ; Association métallurgique du département du Rhône (1943) ; Comité d'organisation de l'industrie du gaz (1944) ; Conseil national du Patronat français (1946) ; Office central de chauffe rationnelle (1946) ; Union des industries métallurgiques et minières (1939-1948).

34 J 222 : Comité des Forges de la Loire, puis Chambre syndicale des Aciéries et hauts-fourneaux du Bassin de la Loire et ASMPL : circulaires, octobre 1899-novembre 1948.

34 J 226 : correspondance avec le siège stéphanois de FERIMPOT, Groupement de la sidérurgie du Centre et du Midi, 1940-1941.

34 J 248 : documentation imprimée concernant diverses sociétés, 1851-début XXe siècle.

34 J 257 : histoire de l'établissement : mémoire écrite, 1929-1949 : répertoire des archives des établissements Prénat, 1929 ; préparation du centenaire, 1947-1949.

Série 69 J : Union régionale interprofessionnelle CFDT Rhône-Alpes

69 J 5 : rapports moraux. UD de la Loire, 1956-1958 ; UD de la Drôme-Ardèche, 1958 ; UD de Haute-Savoie, 1960 ; UD du Maine-et-Loire, 1969, 1956-1969.

Archives de Paris

Nos tentatives de consulter les déclarations des dépenses faites, au titre de la taxe d'apprentissage, par les entreprises ayant des usines dans la région stéphanoise, mais dont le siège social est implanté dans le ressort du département de la Seine, n'ont pas été concluantes (2012-2013). Les systèmes d'inventaires des archives de Paris compliquent une recherche approfondie des cotes correspondant à notre objet. Les inventaires PEROTIN 40621/75/1 (1925-1959) et 40621/79/1 (1958-1969) se composent des registres récapitulatifs des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage. Les documents suivants ont été consultés :

PEROTIN 40621/75/1 007 : taxe d'apprentissage 1926, salaires de perception 1924 et 1925, 2e commission métaux.

PEROTIN 40621/75/1 209 : taxe d'apprentissage 1936, salaires de perception 1935, 4e section métaux.

PEROTIN 40621/75/1 689 : taxe d'apprentissage 1952, salaires de perception 1951, 4e section.

PEROTIN 40621/75/1 691 : taxe d'apprentissage 1952, salaires de perception 1951, 4e section.

Archives municipales du Chambon-Feugerolles

- Fonds d'archives publiques

4 M 2/3 : Centre d'apprentissage féminin : acquisition de l'immeuble Claudinon, 1947-1949.

4 M 15/2 : Centre d'apprentissage masculin et féminin : avant-projet, financement, plans des locaux, 1949-1954.

116 W 16 : déclarations d'ouverture de classes dans les écoles privées, 1949-1980.

Adrien Testud, *Dans le troupeau, sur le chemin des hommes*, autobiographie manuscrite, sd.

Registre de délibérations du conseil municipal du Chambon-Feugerolles, 1942-1950.

Archives municipales de Firminy

- Fonds d'archives publiques

20 M 4 : constructions scolaires en commandes groupées, correspondance relative aux diverses écoles de la ville, 1957-1977.

Registres de délibérations du conseil municipal de Firminy, 1869-1923.

Archives municipales de Lyon

- Fonds d'archives privées

Série 183 II : Association Économie et Humanisme

183 II 1 : Économie et Humanisme, textes fondateurs de l'association en matière d'économie humaine, 1942-1955, 2007.

183 II 16 : père Thomas Suavet, décès et hommages, 1955-1975.

183 II 19 : Compagnons de la Vérité, fondation, correspondance, communication, 1944-1947.

183 II 20 : Groupe laïc, fonctionnement, 1944-1946, sd.

183 II 22 : Économie et Humanisme, statuts et organisation, 1941-1946, 1996-2002.

183 II 90 : Économie et Humanisme, équipe centrale : fonctionnement, correspondance, relations avec l'ordre des Dominicains, avec les centres et organismes spécialisés (dont SAGMA), 1946-1970, sd.

Archives municipales de Montbrison

- Fonds d'archives publiques

1 W 17 Moingt : contrats d'apprentissage, médailles du travail, 1947-1959.

4 W 108 : école primaire supérieure de garçons de Montbrison, 1930.

9 W 21 : formation professionnelle, 1972.

Archives municipales de Rive-de-Gier

- Fonds d'archives publiques

Série H : Chambre consultative des arts et manufactures, registres, 1861-1920.

Cote R c : Cours professionnels municipaux, 1920-1962 ; collège et lycée technique, 1956-1962 ; centre d'enseignement post-scolaire agricole, 1953-1960 ; écoles, 1954-1962.

14 W 14 : Collège d'enseignement supérieur du Grand-Pont, 1970-1972 ; lycée du Haut-Mouillon, 1967-1970.

- Fonds d'archives privées

Série 1 J : Société de soudage et de forgeage de Rive-de-Gier :

1 J 1 et 2 : registres de personnel (1912-1961 et 1941-1965)

Série 2 J : Union locale CGT-FO de Rive-de-Gier :

2 J 8 : bulletin mensuel et circulaires de l'union locale, statuts, subventions, conseil de perfectionnement du collège technique de Rive-de-Gier, 1954-1963.

Série 3 J : Société de soudage et de forgeage de Rive-de-Gier

Série 6 J : Fonds Anne-Marie Masson, recueils et copies de documents municipaux classés par rues ou quartiers :

6 J 10 : /1 : rue Grange Burlat ; /2 : rue de la Banière ; /3 : rue Jules Ferry ; /4 : Impasse Jean Mermoz.

6 J 22/1 : Le Grand-Pont, les Muscadins, abattoirs, Marthoret, René Cassin, Sainte-Barbe.

6 J 31/1 : rue Ferdinand Buisson.

ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-CHAMOND

- Fonds d'archives publiques

La cotation des archives relate la commune concernée avant la fusion de 1964 : « sc » pour Saint-Chamond, « iz » pour Izieux. Les archives de Saint-Julien-en-Jarez et de Saint-Martin-en-Coailleux n'ont pas été mises à profit pour ce travail.

Municipalité de Saint-Chamond.

1 Dsc 15 : registre de délibération du conseil municipal de Saint-Chamond, 1877-1879.

4 Dsc 2 : Fusion des communes de Saint-Chamond, Saint-Julien-en-Jarez, Saint-Martin-en-Coailleux, Izieux. - Organisation, création, élections, 1958-1975

3 Fsc 4 : Exposition universelle de Paris : rapport sur les métiers du lacet, la métallurgie, 1878.

3 Fsc 7 : Union des industriels du canton de Saint-Chamond : composition, liste des membres ; établissements industriels et commerciaux : listes ; Société des Manufactures Réunies, statuts, 1920.

3 Fsc 8 : industriels et artisans, listes, 1933.

3 Fsc 9 : situation économique : rapport du maire de Saint-Chamond adressé au Préfet, 1935.

3 Fsc 12 : économie et industrie de Saint-Chamond : situation, questionnaire, 1961.

7 Fsc 21 : emploi : licenciements et embauches : courriers d'entreprises ; personnel des usines (1944) : effectifs ; Manufactures réunies de Tresses et Lacets (1940) : listes de chômeurs, 1940-1953.

7 Fsc 24 : apprentissage à Saint-Chamond : réflexion : circulaire, réponses au questionnaire, questionnaire, 1920.

7 Fsc 25 : établissement de bienfaisance envoyant des enfants à des travaux industriels : courriers, 1902-1905.

5 Hsc 14-15 : travail à Saint-Chamond pendant la Première Guerre mondiale, 1914-1919.

4 Msc 10 : école primaire supérieure puis école professionnelle de garçons : installation dans les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville : plans, pièces comptables, correspondance, 1879-1882 ; Cours des écoles primaires et professionnelles : construction d'un mur séparatif et d'un préau : plans, cahier des charges, bordereau des prix, 1883 ; école primaire de garçons : affectation de locaux disponibles à l'Hôtel-de-Ville : plans, détail estimatif, 1909 ; Ecole supérieure de

garçons : transformation d'un local de voirie en salle de classe : rapport de l'architecte-voyer, délibération du conseil municipal, devis, 1933.

4 Msc 13 : école professionnelle de garçons puis école pratique d'industrie. Agrandissement : plans, délibération du conseil municipal, pièces comptables, 1893-1897. Projet de construction d'une annexe pour la fabrication du lacet : plan d'ensemble, 1903. Logement du concierge : délibération du conseil municipal, correspondance, 1910. Projet d'agrandissement : plans, devis (1926-1936), correspondance (1936-1951), 1893-1951.

4 Msc 14 : collège moderne et technique de garçons : construction, achat de matériel. Agrandissement des locaux et affectation des locaux, 1952-1974.

1 Rsc 1 : déclarations d'ouverture d'établissements privés d'enseignement : registre, 1856-1905.

1 Rsc 9 : bibliothèques scolaires (1881-1886) ; projet de création d'un office municipal et cantonal d'orientation professionnel (1935) ; ouverture de classe pour enfants retardés (1937) ; création d'un ouvroir municipal et cours ménagers (1913-1914) ; création de cours de fifres pour les élèves des écoles communales (1900).

1 Rsc 10 : cours d'adultes : dispensés par les Frères de la Doctrine chrétienne et les instituteurs laïcs (1846-1902) ; cours professionnels d'adultes, rue du Quartier neuf, enseignés par M. Eugène Neyrand (1880) ; cours d'adultes divers : cours d'horticulture donnés par la Société d'agriculture de Saint-Etienne, cours de mathématiques donnés par des ingénieurs, cours de dessin, demande de cours gratuits de langues étrangères de la part de travailleurs (1876-1903), 1846-1923.

1 Rsc 15 : enseignement privé : problème des écoles congréganistes et des écoles laïques (1838-1871) ; demandes de subventions municipales pour des secours et fournitures pour les élèves d'écoles libres (1896-1897) ; fermeture des écoles congréganistes : renseignements pris auprès des écoles publiques de filles pour recevoir les élèves (1905-1907) ; dépenses accordées par la Ville d'après la loi du 6 janvier 1941 (1940-1949) ; allocations aux enfants fréquentant les écoles privées (1954-1956).

1 Rsc 18 : école primaire supérieure et professionnelle de jeunes filles. - Création : rapport, délibérations du Conseil municipal, correspondance avec le Rectorat de l'Académie de Lyon, plan, affiche, 1878-1883. Fonctionnement : correspondance avec le Rectorat de l'Académie de Lyon, l'Inspection académique de la Loire, la Directrice de l'Ecole, délibérations du Conseil municipal, procès-verbaux de réunions du Comité de Patronage (1912-1914), affiches, 1882-1914. Fonctionnement des cours professionnels : indications pédagogiques relatives à l'éducation morale et civique, 1940 ; 1878-1940.

1 Rsc 19 : école primaire supérieure de garçons (Ecole professionnelle jumelée à l'école pratique d'industrie), 1833-1959.

1 Rsc 20 : école pratique d'industrie - Cours professionnels municipaux - Collège Claude Lebois, 1879-1963.

1 Rsc 21 : école pratique d'industrie - Cours professionnels municipaux - Collège Claude Lebois (1834-1961). Cahier de texte des 3ème année spéciale (1944-1945) Ecole pratique d'industrie. - Travaux exécutés pour les Aciéries de la Marine pendant la Première Guerre mondiale : situations (1915-1918), correspondance (1922-1924), 1834-1961.

1 Rsc 23 : collège moderne et technique puis Lycée municipal classique et moderne de jeunes-filles. - Fonctionnement : correspondance avec la Directrice, rapport sur la vie et le développement du Lycée de 1960 à 1964, devis pour l'aménagement des salles de classes, 1956-1964 ; palmarès 1945 et 1946 ; 1945-1964.

1 Rsc 24 : demandes de bourses pour l'enseignement secondaire public et pour les grandes écoles, documentation sur les écoles (1843-1907) Projet de création d'une école d'Arts et Métiers à Saint-Etienne (1879). Bourses communales pour l'enseignement secondaire public (1952-1955) Subventions aux familles dont les enfants fréquentent les lycées modernes et techniques : état de paiement (1963-1964) Listes des élèves ayant obtenu le certificat d'étude et bénéficiant d'une prime de fin d'année - courriers - Délibération du Conseil Municipal (1939-1962), 1843-1964.

1 Rsc 25 : liste des établissements scolaires, 1946.

1 Rsc 26 : rapport anonyme sur la formation des jeunes âgés de 14 à 20 ans et sur la subsistance des vieux travailleurs âgés de 60 ans et plus, 2 septembre 1940.

1 Rsc 27 : Cinquantenaire de l'école pratique d'industrie : organisation des festivités : correspondance avec le sénateur François Delay, avec le Directeur de l'Enseignement technique au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avec l'Association des anciens élèves de l'Ecole pratique d'industrie de Saint-Chamond, 1929.

Municipalité d'Izieux.

2 Fiz 3 : Compagnons de France, 1940.

6 Fiz 9 : lettres de l'Office départemental et municipal de la MO : création d'une section de l'Office départemental de placement, concernant une société recherchant des ouvrières fileuses, 1932-1933.

6 Fiz 11 : situation du marché du travail par entreprise, 1949.

3 Miz 15 : construction d'un collège technique avec collège moderne : lycée national Claude Lebois (collège intercommunal) et affiche, 1959-1964.

3 Miz 19 : construction et aménagement d'un collège moderne et technique avec centre d'apprentissage et internat au lieu-dit l'Ollagnière : courriers, délibérations du CM, évaluation immobilière, plan, 1950-1955.

1 Riz 8 : commission locale professionnelle de l'agglomération saint-chamonaise : composition. Cours professionnels de Saint-Chamond : Ecole pratique d'industrie (dépenses

de fonctionnement à la charge d'Izieux). Atelier-école à l'Ecole pratique d'industrie (création et dépenses). Cours professionnels féminins à Izieux : rapport de l'institutrice. Cours professionnels à Saint-Etienne : participation financière d'Izieux ; 1921-1962.

1 Riz 11 : collège intercommunal technique et moderne de garçons : syndicat pour la construction d'un collège intercommunal technique et moderne de garçons : circulaires préfectorales, extraits de délibération, 1963-1964.

1 Riz 12 : cours du soir à l'école d'Arlos. Cours d'adultes à l'école de garçons du Bourg. Cours de perfectionnement organisés par les syndicats. Centre de formation ménagère et familiale. Enseignement postscolaire agricole : ouverture de cours ; 1920-1954.

1 Riz 14 : service départemental d'orientation professionnelle : instructions préfectorales et formulaires vierges, 1938-1941.

Fonds contemporain (après la fusion de 1964).

18 W 24 : extension du lycée Claude Lebois : comptes rendus de réunions, plans, 1979-1984.

18 W 26 : écoles privées : déclaration d'ouverture d'école (1897-1987).

18 W 75 : CIO de Saint-Chamond (1965-1990) : participation aux frais de fonctionnement des locaux avenue Jules Ferry : arrêté du MEN portant réalisation du centre (1965). Centre intercommunal d'enseignement post-scolaire ménager agricole de Saint-Chamond : participations communales aux dépenses de fonctionnement (1965-1973) ; cours professionnels municipaux : demande de participation (1970-1974).

Documents numérisés

Série 1 NUM : Copies de documents conservés aux Archives municipales de Saint-Chamond.

1 NUM 2 : Délibérations du Conseil municipal de Saint-Chamond, 1926-1977

1 NUM 4 : Délibérations du Conseil municipal de Saint-Chamond, 1813-1926 et 1977-1989 1813-1989.

1 NUM 5 : Délibérations des Conseils municipaux de Saint-Martin-en-Coailleux, Saint-Julien-en-Jarez et Izieux, 1830-1964.

- Fonds d'archives privées

Série 5 Ssc : Pièces isolées, documents entrés par voie extraordinaire.

5 Ssc 2 : Antoine Pinay. - « De quoi souffre la France ? » : articles de presse 1954.

Série 6 Ssc : Fonds Henri Gidrol.

6 Ssc95 : École d'apprentissage de la Grand'Grange : notes personnelles (historiques) et extraits du livre *Sur les ruines du château des fleurs ont poussé* (plans et dessins), sd.

1 S : Syndicat intercommunal du lycée Claude Lebois.

1 S 1 : Comité syndical : délibérations : registre, 1959-1987.

1 S 2 : Comité syndical : délibérations : extraits du registre, 1957-1968.

1 S 3 : Comité syndical : délibérations : extraits du registre, 1969-1980.

1 S 12 : correspondance : chrono courrier, 1958-1963.

1 S 13 : correspondance : chrono courrier, 1964-1967.

1 S 34 : cité scolaire et technique de Saint-Chamond : construction : convention entre l'Etat et le syndicat intercommunal, avenants (1959-1963). Acquisition du terrain : promesse de vente, estimation, correspondance avec le MEN, notes (1957-1962), 1957-1963.

1 S 43 : lycée technique intercommunal : nationalisation : projet de convention entre la Ville de Saint-Chamond et le ministre de l'Education nationale (1956), correspondance entre le syndicat intercommunal et le ministère de l'Éducation nationale (1961), correspondance (1956-1961). Conseil d'administration du lycée national Claude Lebois : composition, correspondance (1961-1963).

1 S 44 : extension du lycée : acquisition de la propriété Magand pour l'agrandissement du collège, 1968-1976.

1 S 48 : 75e anniversaire du collège Claude Lebois, 1954 : correspondance, articles de presse, discours (copies). Extension du lycée : inauguration de la 1re tranche de travaux (septembre 1983) ; invitation, discours du Jean Dorel, président du syndicat intercommunal. Inauguration du nouveau bâtiment d'enseignement général, de l'extension des ateliers et des services de restauration, décembre 1984 : invitation et articles de presse. 1983-1984.

1 S 63 : aménagement de classes préfabriquées : mémoires des travaux exécutés, 1965-1966.

Série 12 S : Comité d'établissement Creusot-Loire et comité inter-entreprises Saint-Chamond et Gier

12 S 1 : comité d'établissement des Forges et aciéries de la Marine, comptes-rendus de réunions, élections, 1950-1954

12 S 2 – 8 : comité d'établissement de l'usine CAFL de Saint-Chamond, comptes-rendus de réunions, 1954-1970

12 S 9 : comité d'établissement de l'usine CAFL de Saint-Chamond, comité hygiène et sécurité, activités et fabrications, 1965-1969

12 S 10 – 14 : comité d'établissement de l'usine Creusot-Loire de Saint-Chamond, comptes-rendus de réunions, 1970-1986

12 S 15 : comité d'établissement de l'usine Creusot-Loire de Saint-Chamond, réunions du comité hygiène et sécurité, activités, 1972-1985

12 S 27 : comité d'établissement de Clesid Saint-Chamond, comptes-rendus de réunions de la commission formation, 1981-1982

Série 3 NUM : Compagnie des forges et aciéries de la Marine, usine de Saint-Chamond

3 NUM 136 – 146 : photographies de l'école de formation des Forges et aciéries de la Marine

Série 11 NUM : École de formation Creusot-Loire Saint-Chamond

11 NUM 1 – 4 : photographies du centre de formation professionnelle des usines Creusot-Loire de Saint-Chamond, sd.

ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-ÉTIENNE

- Fonds d'archives publiques

Série D : administration générale de la commune.

1 D : Délibérations du Conseil municipal, depuis 1766.

Diverses cotes, voir également les délibérations mises en ligne sur le site des archives.

3 D : Administration générale.

3 D 3 : Association de la commune de Rochetaillée avec Saint-Etienne, 1972. Fusion de la commune de Terrenoire avec Saint-Etienne, 1967-1970 : arrêtés, enquêtes, dossiers de presse.

3 D 11 : articles de presse, mémoires sur l'histoire de la Ville, depuis les origines jusqu'à nos jours, 1891-1980.

3 D 17 : Maires, adjoints, conseillers municipaux délégués, délégations Etat civil, 1831-1980.

3 D : Bibliographies.

3 D 12 : A : Rémy Annino, Rémy Avril. B : Jacques Badet, Denise Bastide, François Beaufils, Jean-Baptiste Bedel, Marcel Berne, Georges Bidault, Pierre Blachon, Emile Brayet, Claudius Buard,

3 D 13 : C : Christian Cabal, Gaston Charon-Jean Nocher, Benoît Charvet, Jean Chazelle Paul Chomat. D : Victorin Delauzun, Louis Dorna, François Dubanchet, Antoine et Michel Durafour.

3 D 14 : E. F : Ferdinand Faure, Pétrus Faure, Claude Fauriel, Henri Fayol, Stéphane Ferrand, Charles Fiterman, Benoît Fourneyron, Benoît Frachon, Alexandre de Fraissinette, G : Pierre-Roger Gaussin, famille Giron, Jo Gouttebarge, Louis-Joseph Gras,

3 D 15 : H : Joseph Haubtmann, Edouard Hur. I. J : Emile Jaboulay, Denis Jourjon. K. L : Léon et Marcel Lamaizière, Victor de Laprade.

3 D 16 : M : frère Maras, François Margand, Jean-Paul Marty, Etienne Mimard, Claudius Mounier, Henri Muller. N : Lucien Neuwirth, Jean Neyret. O.

3 D 17 : P : Eugène Claudius-Petit, Antoine Pinay, Alexandre Pourcel, Jean Pralong, Q. R : Barthélémy Ramier, Auguste Rateau, Jules Ravat, Dora Rivière, famille Rochetaillée, Paul Ronin,

3 D 18 : S : Joseph Sanguedolce, Jean Servanton, Louis Soulié. T : Jean Tibi, François Tomas. U. V : famille Verney-Carron, Théo Vial-Massat, Claudius Volle. W. Z.

16 D : Secrétariat général.

16 D 1 : archives du Secrétaire général Jean Ploton (1884-1924).

16 D 2 : archives du Secrétariat général, juillet 1924-décembre 1928.

16 D 3-5 : archives du secrétaire général Claude Reymond (1927-juillet 1943).

Série F : population, économie, statistiques.

2 F : commerce et industrie.

2 F 16 : armurerie. Industrie et commerce : statistiques, situation des fabriques d'armes de Saint-Etienne (1786-1826). Commerce des armes : règlementation, rapports et pétitions, 1790-1900. Fabrication et vente d'armes de luxe et d'armes de guerre, règlementation, 1807-1870. Épreuve des armes, règlementation, réclamation, nomination des syndics pour la surveillance, 1810-1865. 1786-1900.

2 F 17 : industries stéphanoises diverses : statistiques et affaires diverses touchant les industries locales (houillères, métallurgie, cycles, quincaillerie, 1810-1954), demandes de subventions, brevets, marques de fabrique (1828-1905) : 1810-1954.

2 F 18 : industrie et commerce stéphanoise, demandes de subventions par les sociétés coopératives de production de Saint-Etienne : 1792-1930.

2 F 20 : chambre de commerce et d'industrie (1832-1945), Bourse de commerce (1817-1862), Tribunal de Commerce (1791-1880), Chambre des métiers (1933-1941) : organisation, correspondance.

2 F 21 : commerce français, vœux du Conseil municipal sur la question de la régionalisation en France (1918-1941), 1819-1941.

2 F 38 : industrie et commerce. Économie régionale, coupures de presse, sd.

2 F 39 : expositions universelles de Paris, envoi de délégués, rapports, récompenses, 1834-1886.

2 F 41 : expositions universelles de Paris, envoi de délégations ouvrières et scolaires, catalogues d'exposition, 1900-1931.

2 F 42 : exposition internationale de Paris de 1937, demandes de subventions, correspondance, catalogue du pavillon Forez-Vivarais, articles de presse.

2 F 43 : expositions internationales et industrielles : dans diverses villes d'Europe et des États-Unis, demandes de subventions, envoi de délégués (1849-1933), dans diverses villes de l'œuvre, envoi de délégués (1819-1967), 1819-1967.

2 F 46 : expositions industrielles à Saint-Etienne, comptabilité de l'exposition de 1891, subventions, organisations, 1891-1927.

2 F 51 : Foire économique de Saint-Etienne, organisation, programmes, affiches, articles de presse et photographies, 1949-1976.

6 F : travail, syndicats professionnels, chômage.

6 F 10 : syndicats ouvriers et patronaux, armes, métallurgie, création, organisation, envoi de délégués, 1889-1947.

6 F 17 : syndicats ouvriers et patronaux : déclarations en mairie, dates de création et de dissolution, 1880-1960.

6 F 31 : Bourse du travail : création organisation, personnel, comptabilité, 1889-1948.

6 F 39 : compagnonnage, meilleurs ouvriers de France : prix et legs Napoléon, documents sur le compagnonnage (1843-1959), allocation aux lauréats stéphanois du concours des Meilleurs ouvriers de France (1933).

6 F 183, 185, 189 : grèves diverses.

6 F 190 : apprentissage, taxes, législation, 1929-1932.

Série L : comptabilité.

21 L : dons et legs.

21 L 39 : legs Mimard.

Série M : bâtiments communaux.

9 M : bâtiments scolaires.

9 M 14 : écoles primaires supérieures de filles : acquisition, construction, aménagement : délibérations, projets, dossier d'adjudication, journaux, plans, 1877-1937.

9 M 19 : lycée du Portail Rouge, ex-collège moderne et technique de garçons, ex-EPS de garçons : acquisition par voie d'expropriation, construction d'un collège technique, création d'une zone d'habitation, aménagement, préau, chauffage central : délibérations, traités, dossiers d'acquisition et d'expropriation de terrains, préaux, plans, arrêté de déclaration d'utilité publique, 1955-1962.

9 M 21 : lycée du Portail Rouge, construction, règlement des travaux et expropriations, traité pour la décoration, passé avec le sculpteur Pierre Brun, remboursement à la ville des frais d'occupation des locaux de la rue des Frères Chappe : délibérations du cm (1963-1965), construction d'un atelier complémentaire au collège du Portail Rouge, attribution de la maîtrise d'ouvrage à l'Etat, assurance pour les travaux supplémentaires : délibérations du cm, correspondance, plans (1978-1982), 1963-1982.

9 M 29 : lycée technique de filles au Mont, acquisition de matériel et d'outillage, transformation et aménagement d'un local ménager, achat de matériel de bureau, électricité, carrelage, règlements de dégâts suite à un ouragan, acquisition de mobilier, vente d'objets plastiques, prêt de classes démontables ; construction d'un collège de jeunes filles au Mont, acquisition de terrains par voie d'expropriation, installation du téléphone : délibérations, dossiers d'expropriation, devis, affiches, plans, dossier de demande de déclaration d'utilité publique, 1950-1962.

9 M 30 : construction du lycée technique de filles au Mont : affiches, articles de presse, 1954-1968.

9 M 31 : lycée technique de filles au Mont, construction d'un externat et d'un internat, chauffage, implantation de classes préfabriquées, acquisition par voie d'expropriation d'immeubles, projet de transformation en lycée d'Etat : délibérations, contrats avec les architectes, dossier d'adjudication, plans, acte de vente, 1961-1962.

9 M 32 : lycée technique de filles au Mont, vitrerie, chauffage, revêtement du sol, aménagement des premières villas pour les fonctionnaires du lycée, demande de transformation en un lycée municipal : délibérations, projets, plans, devis, 1964-1980.

9 M 33 : école nationale professionnelle de garçons à Chantegrillet, acquisition de terrains, installation provisoire rue Saint-Denis, construction, travaux, contentieux : délibération, devis, dossier, programme de concours des architectes, plans (1860-1909).

9 M 35 : école professionnelle de garçons, travaux de construction et d'aménagement : délibération du conseil municipal ; création d'un centre professionnel des métaux rue Eugène Muller, location d'un terrain à l'ANIFRMO ; extension du LP Etienne Mimard, financement, rapport, correspondance (1890-1981)

9 M 36 : école pratique d'industrie de garçons, projet d'agrandissement, acquisition de terrain, cession, photographies, plans, affiches (1919-1926)

9 M 37 : école pratique et supérieure de garçons, cours Gustave Nadaud, ex-école pratique d'industrie de garçons, acquisition de terrains et d'un immeuble, construction : délibérations, affiches, plans, articles de presse, devis, 1929-1947.

9 M 39 : collège technique de la Métare, Lycée municipal technique industriel de la Métare, construction, acquisition de terrains : délibération du cm, décision de principe, désignation de l'architecte, études préliminaires, adjonction d'un bureau d'études, actes notariés, classement séparé, 1959-1964.

9 M 46 : collège d'enseignement technique d'Etat de garçons, 1962-1978.

9 M 50 : collège scientifique universitaire, acquisition de terrains situés sur la commune de Terrenoire : notes, actes notariés, plans parcellaires, ordonnance d'expropriation, correspondance avec les services fiscaux (1959-1966), coupures de presse (1962-1974), installation du conseil de l'Université dans la propriété Gomy, rue de la Convention : devis, plans (1969-1970), 1959-1974.

9 M 51 : centre de formation professionnelle des métaux (1956-1961)

9 M 52 : centre interprofessionnel de formation (1974).

9 M 74 : collège d'enseignement général du Marais, jusqu'en 1969.

9 M 98 : école de filles de la rue Pierre Bérard, notes pour l'affectation à l'œuvre de perfectionnement professionnel de la Loire, 1879-1963.

9 M 205 : lycée technique de la Métare, construction, demande de création du lycée, demande de nationalisation, transformation en lycée d'Etat, attribution du nom de Benoît Fourneyron (1963-1971), convention avec le ministère de l'Education nationale (1964-1970), 1960-1975.

9 M 230 : construction du GS de la Métare sud-est ; projet du collège d'enseignement technique Benoît Charvet reporté sur celui de la Métare sud-est (1967-1968), 1967-1970

9 M 234 : implantation de bâtiments démontables pour la rentrée 1979 dans les lycées du Bardot et Benoît Charvet, prise en charge par la ville des dépassements des travaux d'adaptation : délibération du cm (1979), 1979-1980.

9 M 235 : collège ou lycée professionnel du Bardot, implantation d'un bâtiment démontable pour la rentrée 1980, participation financière de la ville, rapport, délibération, 1979-1980.

9 M 247 : CES la Cotonne, Terrenoire, la Palle, lycée Etienne Mimard : construction et agrandissement, acquisition de terrain, subventions : avant-projet, cr de chantier, plans, travaux de décorations, extraits de pv, rapports ; Lycée Étienne Mimard : transfert de l'imprimerie au CET du Bardot, subventions : convention, rapports, cr de chantier, correspondance, fiches financières et d'identification, notes d'information, calendriers prévisionnels, 1974-1984.

Série R : affaires scolaires et culturelles.

1 R : Enseignement.

1 R 1 : généralités : législation 1936, prospectus sur l'action scolaire de la municipalité 1931, réponse à une enquête du CNRS 1940, réponse aux observations ministérielle sur le compte administratif 1943. Lettres du préfet sur l'utilisation des locaux scolaires et sur la trésorerie des écoles 1952-1954, programme d'équipement scolaire 1954, commission d'étude de la carte scolaire, pv 1946, notes sur les fournitures scolaires, achat d'ouvrage 1931-1939 ; commission de l'instruction publique : liste de membres, états de présences, correspondance 1930-1933 ; délégation cantonale, 1873-1954 ; personnel du bureau des écoles 1932-1954 ; personnel de service des établissements d'enseignement 1884-1968.

1 R 6 : bourses : législation et réglementation des bourses communales ou nationales, 1836-1936 ; création de bourses communales, transfert, transformation, réductions, règlementation particulière, délibérations du CM, correspondance 1829-1944 ; crédits ou réduction de crédits 1833-1927 ; examen du concours des bourses communales, notes et correspondance relatifs à l'organisation 1840-1945, avis d'examens 1840-1909, sujets et copies 1841-1851, liste des candidats 1847 ; états nominatifs des boursiers communaux ou externes gratuits au collège royal puis lycée de garçons, 1835-1914 ; notes du proviseur au sujet de bourses de vacances 1858-1914 ; demande d'information à l'IA sur les candidatures 1918.

1 R 80 : écoles primaires : personnel, règlementation 1878-1936 ; listes d'enseignement, états, situation des écoles communales (dont EPS et écoles professionnelles), 1883-1903 ; nomination des instituteurs, brevet de capacité, demandes d'emploi, nominations et mutations.

1 R 103 : EPS, création, règlement, renseignement sur le fonctionnement, comités de patronage, transfert de locaux, 1882-1917 ; cours commercial EPS de filles : subvention d'Etat, correspondance, rapport, rattachement à l'école pratique, 1901-1937 ; 1882-1938.

1 R 104 : EPS : directions, nomination, personnel enseignement, traitements et indemnités, voyages scolaires, budgets, 1882-1942.

1 R 105 : écoles professionnelles, ou écoles pratiques de commerce et d'industrie : attribution et utilisation de crédits de l'ENP, 1935-1951, situation des effectifs et du personnel, fonctionnement, visites dans les écoles étrangères (Claude Lebois), participation à des congrès, articles de presse (1898-1951), comité de patronage, commission de surveillance et de perfectionnement, puis Conseil de perfectionnement des EPCI : nominations, démissions, 1885-1942.

1 R 106 : écoles professionnelles, ou EPCI : ENP : comité de perfectionnement, puis comité de patronage et de perfectionnement, procès-verbaux des réunions (1893-1939). Conseil d'administration et conseil de perfectionnement de l'ENP : délégués de la municipalité, 1929-1945. Commission technique de l'école pratique d'industrie de garçons : reconstitution 1946, subventions 1925-1948, suppression de cours 1945, visites, banquets, congrès, réceptions, 1890-1952. ENP : créations de sections pratiques, de cours de solfège, de cours commerciaux, subventions, devis, 1941-1945.

1 R 107 : écoles professionnelles, ou EPCI : ENP : fournitures scolaires gratuites, correspondances, demandes et enquêtes, listes d'attribution, 1885-1953. Attribution de primes en espèces au livret de caisse d'épargne (vente de travaux d'élèves, legs Jacquet, Staron, Linossier, Richarme et Blachon), 1909-1967.

1 R 108 : écoles professionnelles : personnel, statuts et règlement des professeurs et personnels d'ateliers ; création de postes, concours de recrutement, nominations, état du personnel, congés, 1883-1948.

1 R 109 : école professionnelle, ou EPCI : ENP : traitements des personnels administratifs, enseignants, d'ateliers : 1882-1949, indemnités aux différentes catégories de personnel, 1884-1948, secours et prestations sociales, caisse de retraite municipale 1894-1951.

1 R 110 : EPCI : subventions de l'État, utilisation des crédits, achats, entretien, 1882-1922.

1 R 111 : école professionnelle ou EPCI : ENP : achat de mobilier, de matériel d'enseignement, de fournitures de bureaux, de machines, d'outillages, de matières premières : crédits, marchés, cahiers des charges. Commission d'examen. Entretien et réparations des machines 1895-1948. Dons de machines ou matériel d'enseignement par les Ministères du commerce, des entreprises privées. Subventions d'entreprises, taxes d'apprentissage, 1941.

1 R 112 : ECPI de jeunes filles : personnel enseignant et administratif : création ou suppressions d'emploi, concours de recrutement ; nominations des directrices et professeures ; titularisation, nationalisations d'emplois, promotion, congés, traitements, 1884-1942.

1 R 113 : EPCI de jeunes filles : approbation des décomptes de travaux et fournitures pour aménagement, 1884. Acquisition de machines à écrire, 1900-1916 ; acquisitions ou réparations de machines à coudre, 1907-1917 ; dons d'ouvrages, de machines ; emploi du legs Smith-Thivet, emploi de la taxe d'apprentissage, 1884-1942.

1 R 114 : office municipal, puis départemental d'orientation professionnel : désignation et indemnisation du médecin chargé de la visite médicale, législation, 1927-1947. Association

d'apprentissage et d'orientation professionnelle : statut, comité directeur et comité de gestion, 1945-47.

1 R 115 : collèges modernes et techniques, collèges d'enseignement général : traités constitutifs des collèges modernes, 1947-1954 ; nationalisation des collèges, 1955 ; conseil de perfectionnement du collège moderne et technique de garçons, bureau d'administration du collège moderne de filles, désignation de délégués, 1945-1959. Classes nouvelles dans les collèges modernes, crédits, 1945-1952, cours de sténo-dactylographie au collège moderne de jeunes filles, 1948-1954. Personnel du collège moderne de filles, du collège technique et moderne de garçons : effectifs, nominations, congés, 1943-1959 ; notations, 1945-1946 ; traitements, 1943-1949 ; indemnités, 1946-1959 ; prestations sociales, caisse de retraite municipale, 1946-1951. Elèves : effectifs du collège moderne de jeunes filles, 1953 ; contrôle médical : subventions en faveur des élèves nécessiteux, collège moderne et technique de garçons, 1942-1943 ; distributions de prix : crédits, collège moderne de jeunes filles, collège moderne d'enseignement général, collège moderne et technique de garçons, 1948-1967.

1 R 116 : collèges techniques : collège technique de garçons (annexe de l'ENP), conseil de perfectionnement : délégués du conseil municipal, 1943-1959 ; participation de la ville aux frais de fonctionnement, 1946-1955 ; indemnités au personnel administratif, 1949-1959. Collège technique de jeunes filles : conseil de perfectionnement : délégués du conseil municipal, 1946-1959 ; personnel : associations, titularisations, modifications d'horaires, 1943-1953 ; traitements, indemnités, prestations sociales, caisse de retraite municipale, 1947-1959 ; élèves : subventions pour fournitures scolaires aux stéphanoises du collège de Firminy, 1954. Collège technique de jeunes filles : fourniture de matériel d'enseignement, entretien de l'installation téléphonique, 1947-1959 ; emploi du legs Smith-Thivet, 1943-1959 ; ventes d'objets fabriqués : autorisation, primes aux élèves sur le montant des ventes, 1949-1960.

1 R 120 : lycée de garçons, organisation des études, école spéciale de commerce et d'industrie puis école pratique préparatoire au commerce et à l'industrie, organisation, subventions, recettes et dépenses, commission d'examen, 1844-1883 ; cours préparatoires à l'école des hautes études commerciales et à l'EMSE, 1926-1944 (subventions).

1 R 122 : lycées : lycée de jeunes filles : création, 1894-1895 ; dénomination, 1961 ; internats, 1901-1954 ; personnel administratif, enseignant et de service : emprunts et indemnités, traitements, 1894-1949. Lycées municipaux : classement, 1945 ; tableau des effectifs, créations d'emploi, 1961 ; fournitures gratuites, 1963. Lycée d'Etat du Portail Rouge, 1964-1966, brochures de F. Ménard, palmarès, journal du lycée.

1 R 123 : lycées techniques : lycée technique d'Etat Etienne Mimard : carnet d'accueil, 1972 ; attribution à divers élèves des legs Jacquet, Staron, Linossier, Richarme et Blachon, 1961-1964 ; association française pour le développement de l'enseignement technique. Lycée technique municipal annexé au Lycée d'Etat : modification du tableau des effectifs, 1963, désignation de délégués du conseil de perfectionnement, 1965 ; relèvement du taux des indemnités allouées au personnel administratif, 1957-1967. Lycée technique municipal de jeunes filles du Mont : modification du tableau des effectifs, 1966 ; désignation de délégués au conseil de perfectionnement, 1965, réparation 1959, frais de fonctionnement 1961-1965 ; ventes d'objets fabriqués 1961-1967, transformation en lycée technique d'Etat 1969.

1 R 125 : universités : faculté des sciences et lettres de Lyon, INSA… avis d'ouverture et prospecteurs des cours, avis d'examens, 1854-1950 ; études du CRESAL, L'Enseignement supérieur, 1961 ; créations d'établissements d'enseignement supérieur : projet de cours de faculté, 1864 ; vœux du CM, 1960 ; décisions prises lors de la visite du MEN Lucien Paye, 1961.

1 R 126 : Université : RU, article « L'équipement de l'Université de Lyon » par MM. Leleu et P. Dumont (1968), Centre d'Etudes foréziennes, coupures de presse (1967-1968) ; Implantation d'un cycle complet d'enseignement supérieur : délégués à la commission mixte (1967), Conseil de l'Université, pv, correspondance (1971), compte financier 1973 ; organisation des études, notices, brochures annuaires (1970-1974), publications (1968-1971). IUT : création, brochure de présentation, résumé des cours d'urbanisme (1966-1972).

1 R 127 : ÉCOLES SUPERIEURES D'INGENIEURS. – 1 École des Mineurs, puis École Nationale supérieure des Mines : législation, 1820-1909. Renseignements, 1858-1865. Concours d'admission, 1896-1922. Vœu pour la réouverture 1916. Projet de transfert de l'École des Mines de Paris dans la région de Lyon, Grenoble 1960. Conseil de perfectionnement, composition, procès-verbal des séances, rapports 1888-1969. Rapport d'activité 1971. Plaquettes de présentation 1947-1971. 2 – Enseignement aux ouvriers : création, fonctionnement 1831-1835. Création d'une 3ème année d'études, 1876-1879. Fondation des industries minérales, minières et métallurgiques : subvention, reconnaissance d'utilité publique 1945-1946. Collections de minéralogie et de géologie, subventions annuelles de fonctionnement 1898-1913. – 3 Personnel : candidatures, traitements, indemnités, 1850-1943. Élèves : tableau nominatif des élèves brevetés depuis la fondation 1865. Incidents 1831-1843. Maison des élèves : fondation de lits 1934. Voyage d'études au Canada : rapport 1972.

1 R 142 : école régionale des beaux-arts : règlements, réorganisation, dénomination, conventions avec l'Etat (1827-1926), règlements d'écoles analogues (1818-1900) ; CA : nomination, pv de séances (1880-1900), commission de l'école (1884), conseil supérieur de perfectionnement, nominations, démissions (1885-1965), fonctionnement, 1818-1965.

1 R 143 : école régionale des beaux-arts : conseil de perfectionnement : livres des délibérations (1885-1939), rapports et lettres du directeur sur le fonctionnement (1834-1924) ; réponses à des questionnaires (1892-1910), visite du conseil des Etats-Unis (1887), application de la loi Astier sur l'enseignement professionnel (1920), sessions du Comité consultatif central technique des arts appliqués (1917-1921), articles de presse (1958-1969), plaquettes de présentation (1943-1970), correspondance (1896-19910), 1834-1970.

1 R 145 : école régionale des beaux-arts : registres de correspondance départ (copies, 1922-1935), enseignement du dessin : rapports de l'Inspecteur (1877-1928).

1 R 146 : école de dessin puis école régionale des beaux-arts : ouverture des cours, affiches (1837-1946), création de cours (cours ou école de tissage), cours pour les jeunes filles (1842-1946), modification des heures d'enseignement (1875-1960). Rapport sur le fonctionnement de certains cours (1891-1909), documents sur l'organisation pédagogique (1893-1924), 1837-1924.

1 R 147 : école de dessin puis école régionale des beaux-arts : personnel administratif et enseignant de l'école (notions biographiques), 1827-1959.

1 R 214 : école régionale des beaux-arts : distribution des prix : palmarès (1919-1967), fondation de prix par la Chambre de commerce, la Chambre syndicale des tissus et matières textiles, le Ministère de l'Instruction publique, la société des architectes du département de la Loire, la Société des Arts du Forez, MM. Martin d'Aurec, Claude Rebour, Léopold Wolff, Camille Colard, Louis Granger, Pétrus Maussier, Pierre Staron, Léon Lamaizière (1880-1929) ; fournitures de médailles et de livres, règlements et autorisation des dépenses (1838-1936), 1838-1967.

1 R 218 : école régionale des beaux-arts : exposition de travaux d'élèves : brochures d'inauguration, affiche, correspondance, photographies (1905-1970), concours de l'Union centrale des arts décoratifs : règlements, sujets d'épreuve, candidature, commission de surveillance (1887), concours de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie : règlement, commission de surveillance, candidatures (1891-1930) ; participations à des expositions nationales ou internationales (dont Exposition internationale des arts décoratifs de 1925, 1889-1923) ; Exposition à Saint-Étienne des meilleurs travaux de l'École de Lyon et de l'École nationale des arts décoratifs (1922-1923), expo de l'Ecole à Ferrare (1964) ; 1889-1970.

1 R 220 : école régionale des beaux arts : budgets, subventions, situations de crédits (1879-1938), exposition d'établissement d'une cotisation annuelle des élèves (1842), comptabilité (vérification, 1910-1911) ; dons de l'Etat (modèles, livres d'arts, 1830-1924), achats de modèles, livres, appareils de cinéma (1842-1923), proposition de cession d'œuvres (collection de Jean-Marie Faverjon, 1921), Inventaires du mobilier et des modèles (1842-1882), prêts à des organismes publics ou privés (1922-1926), 1830-1938.

1 R 221 : cours municipaux (professionnels) publics et gratuits : enquêtes, projets, règlements 1852-1918, organisation, transports 1900-1913, créations de cours 1863-1914, avis d'ouvertures 1859-1921, horaires et durée des cours 1881-1920.

1 R 222 : cours municipaux (professionnels) publics et gratuits : rapports des professeurs, 1850-1914 ; élèves : inscriptions, listes d'élèves, assiduité 1891-1914 ; distribution des prix 1876-1912 ; professeurs : candidatures, concours 1869-1909, nominations, démissions, absences 1881-1919, réclamations 1889-1915, traitements 1859-1919 ; subventions 1878-1920, achats de matériel et d'ouvrages 1876-1903.

1 R 223 : cours publics, puis école de chimie et de teinture : création des cours 1842-1864, organisation de l'école 1890-1924, comité de patronage et de perfectionnement : membres, procès-verbaux des réunions 1895-1921, rapports du directeur 1890-1919. Elèves : listes d'élèves, incidents, 1892-1929, examens, commission technique 1906-1915 ; distribution des prix 1893-1925, société des anciens élèves 1903 ; personnel : créations, vacances, suppression de postes 1902-1909, candidatures 1897-1917, nominations 1898-1927, plaintes 1901-1902, traitements 1891-1931 ; budgets 1898-1915, subventions 1951-1952, achats, travaux 1862-1915.

1 R 224 : cours professionnels de la bourse du travail : organisation, suppression 1890-1912, création de cours 1891-1909, avis d'ouverture 1890-1912 ; élèves : fréquentation,

distribution des prix 1892-1912 ; professeurs : candidatures, plaintes, traitements 1890-1909 ; subventions, achat de matériel et d'ouvrages 1891-1909 (avec échantillon de tissus) ; école d'accouchement (annexée à la maternité de l'hôpital) : création, organisation, élèves (admission, sanctions), 1895-1895 ; cours professionnels privés ; demandes d'autorisation d'ouvertures de locaux, d'affichages, de subventions, déclarations d'ouvertures 1839-1954 ; société d'enseignement professionnel : organisation de conférences, dons de l'État et subventions diverses, 1866-1875.

1 R 225 : cours professionnels : commission locale professionnelle : listes, nominations de membres, 1920-1965 ; ordres du jour et procès-verbaux de réunions 1920-1955 ; cours professionnels (application de la loi du 25 juillet 1919) : législation (1925-1956), règlement intérieur (1920-1927), listes des cours, notices et rapports annuels, 1920-1955.

1 R 226 : cours professionnels : créations de cours 1926-1967 (plans de G.J. Chenet) ; avis d'ouverture de cours 1920-1962, organisation, horaires, 1919-1966.

1 R 227 : cours professionnels : élèves : déclaration des apprentis par les employeurs 1944-1951 ; assiduité, effectifs, incidents 1921-1946 ; examens (certificat d'aptitude professionnelle) 1922-1951 ; distribution de prix aux élèves de l'Ecole typographique stéphanoise, travaux d'élèves, 1927-1935 ; attributions de récompenses 1935-1946 ; personnel ; listes, nominations, candidatures, démissions 1920-1946, traitements 1920-1967.

1 R 228 : cours professionnels : budgets 1925-1955, subventions d'Etat, du département, de la commune, d'organismes privés 1921-1966, achats de matériel 1927-1945 ; cours de perfectionnement ; création d'un cours 1953, traitements du personnel 1946-1947, subventions 1928-1954 ; centres d'apprentissage : fournitures de livres scolaires 1952-1953.

1 R 229 : cours d'adultes : législation, règlementation 1836-1879, création de cours 1850-1918, ouverture annuelle des cours 1848-1909 ; élèves : listes, assiduité 1855-1893 ; professeurs : traitements 1850-1918, dons, crédits, frais d'éclairage 1851-1873 ; cours gratuits d'apprentis : avis d'ouverture 1878-1880 ; cours d'adultes pour les ouvriers étrangers : fiches d'inscription 1949 ; université populaire : création, conférences, fêtes, subventions, matériel 1900-1909.

1 R 235 : enseignement privé, dont subventions aux enfants indigents, brochure sur le 75ème anniversaire de l'école Sainte-Barbe, articles de presse (1944-1967).

1 R 296 : cours professionnels municipaux : demandes de subventions, comptes financiers, rémunération du personnel (1966-1974)

1 R 297 : cours professionnels municipaux : demandes de subvention de la Chambre des Métiers, rattachements aux cours professionnels municipaux des cours gérés par le Groupement de dépenses des intérêts de l'industrie textile, relèvement du taux horaire d'enseignement, versement des indemnités, création et modification de cours, transfert à la chambre des métiers des cours professionnels de boulangerie : délibérations, correspondance, législation, 1950-1972.

1 R 298 : cours professionnels municipaux : tableaux des effectifs, 1966-1974.

1 R 299 : cours professionnels municipaux : cours de promotion sociale, emplois du temps, professeurs : listes, statistiques, 1966-1974.

1 R 300 : cours professionnels municipaux : rémunération du personnel, reversement de la taxe d'apprentissage, épreuves des certificats d'aptitude professionnelle : états, notes, calendriers, 1966-1973.

1 R 301 : commission permanente du Comité départemental de l'enseignement technique, commission locale professionnelle, comptes-rendus de réunions, 1942-1973.

1 R 302 : cours professionnels municipaux : rapports d'activité (1921-1927, 1951-1973).

1 R 303 : cours professionnels municipaux : participation financière des communes voisines, de la Chambre de commerce et des chambres syndicales : état des sommes à recouvrer, correspondance, liste des élèves habitant hors de Saint-Etienne, titres de recettes, 1966-1974.

1 R 304 : cours professionnels municipaux : regroupement ou suppression de cours, transformations, création du Centre de Formation d'apprentis, suppressions des cours professionnels municipaux, arrêtés de compte : délibérations, correspondance, notes, comptes-rendus de réunions, statut de l'association du centre de formation d'apprentis, convention, 1973-1975.

1 R 305 : centre de formation d'apprentis, acquisition de matériel : listes des équipements, traités de gré à gré, certificats pour paiement, devis, procès-verbaux de réception définitive, correspondance, 1975.

1 R 309 : écoles privées sous contrat, participation de la ville aux dépenses de fonctionnement et aux frais d'études surveillées : extraits de délibérations du Conseil municipal, correspondance, pièces comptables, tableaux de calculs des subventions, 1969-1983.

1 R 312 à 314 : enseignement privé, registres des déclarations d'ouverture (1887-1912, 1912-1959, 1959-1972).

1 R 319 : Etablissements d'enseignement secondaire : participation de la ville aux dépenses de fonctionnement, subventions reçues : tableau récapitulatif, 1973 ; lycée Benoît Fourneyron, participation de la ville aux dépenses de fonctionnement : convention, notes (1969-1981) ; collège de Beaulieu, travaux de bâtiment, convention (1970-1971). Participation de l'Etat aux dépenses d'éducation physique des établissements d'enseignement secondaire gérés par la Ville : correspondance, pièces comptables ; participation d'autres communes aux dépenses de fonctionnement des CES : tableaux d'effectifs (1974-1976), extraits de délibérations et correspondance relative aux collèges de Montreynaud, de la Terrasse, du Puits Thibaud, du Puits de la Loire, de Terrenoire (1980-1986).

1 R 320 : cours professionnels municipaux : correspondance relative aux ouvriers de moins de 18 ans (1956-1963), à la participation financière de la Ville à d'autres centres de formation (1957-1972), aux subventions de l'Etat (1966-1967) ; correspondance avec le centre d'enseignement technique de banque, documentation relative à l'enseignement professionnel dispensé à Saint-Etienne ; correspondance relative à la participation financière de la ville au Centre de formation d'apprentis interprofessionnel de Saint-Etienne – Montbrison (1976), liste des entreprises versant la taxe d'apprentissage en 1974.

1 R 321 : cours professionnels agricoles, section d'éducation professionnelle, centres d'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole, subventions de la ville et indemnités versées au personnel enseignant : demandes de subventions, pièces comptables, correspondance

(1967-1973). Transformation des classes de fins d'études en classes de transition, suppression des classes de solfège : notes, circulaires de l'Ed. Nat., réclamations de parents d'élèves (1972) ; prime d'apprentissage versée aux entreprises accueillant en stage des élèves des classes préparatoires à l'apprentissage : circulaires, listes des bénéficiaires (1976-1977) ; attribution de bourses aux élèves du conservatoire de musique : correspondance (1964-1966) ; études surveillées : règlementation, suppression des études surveillées au centre de travaux pratiques de Grangeneuve (1964-1977).

Série W : archives contemporaines.

3474 W : archives de François Dubanchet, 1er adjoint de la municipalité Durafour.

3474 W 66 : travaux et constructions dans les écoles, les CES, les lycées, l'ENISE, l'université et le Centre de documentation pédagogique : notes des services techniques, plans, coupures de presse, correspondance, 1972-1977.

3480 W : archives de Victorin Delauzun, 4e adjoint de la municipalité Durafour.

3480 W 3-6 : Administration des établissements d'enseignement : comptes-rendus de réunion de conseil d'administration, de conseils d'établissement et de commission permanente, rapports annuels du chef d'établissement, liste de distribution des prix (classement par types d'établissement), 1972-1977.

3480 W 3-5 : CES Marc Seguin, Terrenoire, Gambetta, Puits-de-la-Loire, La Terrasse, Jules Valles, Beaulieu et le CET du Bardot, 1972-1977.

3480 W 6 : ENISE, Ecole Normale et Centre de formation d'apprentis, 1972-1977.

3480 W 7 : Administration et organisation de l'école des Mines, 1971-1977.

3480 W 8 : Gestion des centres d'orientation professionnelle : enquête, carte, rapport d'activité, correspondance, 1961-1970.

3821 W : origine indéterminée.

3821 W 2 : Institut des Sciences Juridiques et Economiques, création : compte rendu du CA, correspondance.

3821 W 3 : IUT, création : documentation, coupures de presse, correspondance, 1967-1973.

3821 W5 : UER de sciences économiques, Alliance universitaire scientifique et économique : délibérations, correspondance, 1963-1972.

3821 W 9 : École des Mines, CETIM, Centre de recherche informatique : correspondance, 1967-1972.

3821 W 10 : ENISE : délibérations, CA, correspondance, 1967-1978.

3821 W 11 : enseignement supérieur : circulaires et décrets, correspondance, institut de développement universitaire de la Loire, coupures de presse, liste des professeurs, création de postes, élection, 1965-1973.

3821 W 12 : Université : implantations universitaires, bibliothèque, conseil de l'université, correspondance, documentation, coupures de presse, 1969-1972.

4789 W : origine indéterminée.

4786 W 6 : Enseignement supérieur. - Installation et construction d'établissements : Institut universitaire de technologie. – Construction (1967-1968) ; Ensemble universitaire de La Métare. - Réalisation des équipements généraux d'infrastructures (1968).

4786 W 7 : collège juridique, création (1963) ; collège juridique et littéraire, projet de construction (1964) ; Institut des sciences juridiques et économiques de la Loire, fonctionnement (1965) ; Centre d'enseignement supérieur de droit et des sciences économiques, dépenses de personnel, de matériel et de fonctionnement (1964) ; unité d'étude et de recherche de droit, construction (1972-1975) ; équipements universitaires rue Tréfilerie : échange compensé de la caserne Rullière et de la place Desnoëttes (1971-1976).

6029 W : origine indéterminée.

6029 W 1 : Lycée Etienne Mimard : documents d'archives, plans de délibérations de 1925 à 1930, 1925-1983.

6034 W : secrétariat général.

6034 W 5 : archives du secrétaire général Jean Joubert : enseignement, 1944-1965.

6034 W 49 : financement de la construction du centre de formation continue (1968).

6035 W : secrétariat général.

6035 W 38 : ENISE (1975), EMSE (1973-1974 et 1980), Centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales : suivi (1972-1975), CNESSS, 1972-1980.

6035 W 40 : Institut des sciences juridiques et économiques de la Loire (1962-1973) ; IUT (1967-1977), Unité pédagogique d'architecture (1972-1978), Alliance universitaire scientifique et économique (1973-1975) ; Centre de formation d'apprentis rue des Mouliniers (1981-1982), 1962-1982.

Archives de la commune de Terrenoire.

7 F 17 TERR : formation professionnelle : contrats d'apprentissage, 1940-1968.

1 R 5 TERR : écoles primaires publiques et privées : création : registre de déclarations d'ouverture, copies, règlement, correspondance (1878-1969). Création des écoles de Janon : extraits du registre de délibération du conseil municipal, correspondance avec la Compagnie des Fonderies et des Forges (1881-1889). Rentrées scolaires (1889-1908).

1 R 6 TERR : écoles primaires publiques et privées : recensements des effectifs, tableaux généraux, listes nominatives des élèves (1882-1893, 1930, 1959-1969).

1 R 16 TERR : écoles professionnelles : rentrées scolaires : affiches de l'EPS de Saint-Étienne et de l'EP de Saint-Chamond (1882). Résultats d'examens : affiche de l'école des maîtres-ouvriers d'Alais (1892). Listes des élèves terranéens inscrits dans des cours professionnels à Saint-Étienne (1965-1966).

- Fonds d'archives privées

Il faut noter les fonds suivants, non classés, qui pourront un jour apporter de plus amples informations sur différents aspects de cette recherche :

11 S : fonds de maître Jean Mazodier, avocat, publiciste catholique

13 S : archives de la Compagnie radioélectrique du centre (CRC)

Sans cotation connue : **archives de l'entreprise Haubtmann** / Stronglight (pièces détachées pour cycles)

Série 1 S : pièces isolées et petits fonds

1 S 274 : don ENP Étienne Mimard (Union des sociétés d'anciennes et d'anciens élèves des lycées techniques de la région de Saint-Etienne) : discipline électricité, modèle de devoir ; conférence sur Étienne Mimard (sd.) ; bulletin scolaire 1922-1923 ; Claude Nantas (professeur technique), « Ecole nationale professionnelle Étienne Mimard », 30 janvier 1950 ; carnet d'accueil 1979-1980 et 1985-1986 ; *Techniques et professions*, bulletin de liaison de l'union des sociétés d'anciennes et anciens élèves des lycées techniques de la région de Saint-Étienne, n°128 et 129, 1997 et 1998 ; demande de pose d'une plaque commémorative en mémoire d'Antoine Rambeaud, ancien professeur de mathématiques : biographie, notamment son engagement dans la résistance, extraits d'ouvrages, correspondance (1995-1998), 1922-1998.

Série 16 S : fonds du cabinet du maire Jean Neyret et autres pièces postérieures à 1919

16 S 1 : Instruction publique : projet, documents, correspondance relative au Lycée de Saint-Étienne (1884-1911), situation des écoles stéphanoises : statistiques imprimées (1896 à

1908) ; documentation et coupures de presse relatifs à la liberté de l'enseignement, aux locaux scolaires (1903-1921) ; etc., 1867-1939.

Série 78 S : archives sur l'enseignement professionnel dans le bassin stéphanois

78 S 1 : documentation diverse sur la législation et l'organisation de l'enseignement technique, 1893-1963.

78 S 2 : articles sur l'école pratique de garçons de Rive-de-Gier, l'école d'apprentissage Boisard à Lyon, documentation sur le lycée professionnel Lachaux, le lycée Jacob Holtzer de Firminy, 1936-1992.

78 S 3 : registre des procès-verbaux du conseil de perfectionnement de l'école pratique de garçons de Saint-Chamond, 1931-1964 ; documentation et iconographie, sd.

78 S 4 : liste des membres du conseil de perfectionnement et des commissions techniques de l'école nationale professionnelle de Saint-Étienne (1923), testament d'Étienne Mimard (1944), conseil d'administration extraordinaire du lycée technique d'État de garçons (1968), plan, photographies, notices historiques, etc.

78 S 5-6 : école pratique de garçons de Saint-Étienne, registre de délibérations du conseil de perfectionnement et des commissions techniques, 1886-1923.

Archives municipales de Saint-Just-Saint-Rambert

1 M 17 : projet de construction d'un CET à Saint-Just-Saint-Rambert, 1972-1974

Médiathèque municipale de Saint-Étienne

Indiquée ici à titre indicatif. Le fonds patrimoine de la bibliothèque renferme quelques ouvrages, brochures et périodiques (publications de syndicats ouvriers et patronaux notamment) dont il n'existe pas d'autres exemplaires. Les ouvrages anciens des bibliothèques techniques de la chambre de commerce et de l'École des Mines de Saint-Étienne y ont été versées (des inventaires d'entrée existent).

Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne

Le musée a recueilli de nombreuses archives relatives à l'histoire industrielle de la région. À l'exception du fonds de la Chambre syndicale du cycle, déposé au centre de documentation et

inventorié, seuls les régisseurs des collections et conservateurs détiennent le détail des archives ainsi collectées. Une telle situation, certes appréciable en raison des liens parfois intenses entre le musée et les milieux industriels locaux, est toutefois dommageable pour les chercheurs extérieurs à l'institution, qui dépendent de libéralités ou de travaux de commandes pour en connaître l'existence et ainsi accéder aux fonds. C'est par exemple le cas des archives de la **Chambre syndicale des fabricants d'armes**, dont l'existence a été révélée trop tardivement pour que ce travail puisse en bénéficier. Un changement de politique est cependant à l'étude, le personnel du musée étant pleinement conscient de la problématique.

Le centre de documentation du musée a également récupéré les ouvrages issus des bibliothèques de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne, de l'entreprise Manufrance, de l'école pratique d'industrie de garçons et de l'école régionale des beaux-arts de Saint-Étienne, etc.

Fonds de la Chambre syndicale de l'industrie des cycles de Saint-Étienne, 1897-1990

CSC 1 – 3 : registres des procès-verbaux de réunions du comité directeur et des assemblées générales de la chambre, 1897-1990

CSC 4 : réunions du comité directeur, comptes-rendus, notes, correspondance, convocations, liste des adhérents fabricants, 1933-1962

CSC 5 : Réunions du Comité : comptes-rendus classés par groupe (registres) : 1942-1953 ; cotisations (registre), 1951-1953

CSC 10 : CSC : statuts, 1927-1970 ; M. Aumon, *Pourquoi et comment utiliser la bicyclette* (brochure, sd) ; Calendrier des épreuves sportives de l'Auto, 1933 ; Union Cycliste Internationale : règlements généraux, statuts, 1967 ; plaquette L'action sociale de l'Office des Comités sociaux de la Loire, sd. ; 1927-1970

CSC 17 : Demande d'emploi, budget : 1932-1933 ; statut : 1928 ; correspondance avec des chambres syndicales : 1937-1941 ; correspondance avec la Chambre de commerce et d'industrie : 1939-1941 ; 1928-1941

CSC 39 : Chambre de commerce de Saint-Etienne : instructions, correspondance, enquêtes, demandes de laissez-passer de manufacturiers : 1941-1942 ; enquête sur la situation industrielle en 1944 ; 1937-1946

CSC 40 : Comité d'entente du commerce et de l'industrie : instructions, statut, correspondance : 1938-1947 ; Comité de surveillance des prix, 1939-1942

CSC 43 : Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire : circulaires, arrêtés, instructions, 1940-1947

CSC 45 : correspondance et listes d'ouvriers, propagande anti-marxiste, 1938 ; correspondance relative aux marques de cycles, 1936-1939 ; dossier Foire de Lyon :

correspondance, dépliants, 1940-1941 ; dossier inventions : correspondances (vélocipède Merklen, 1939 et sd.) ; dossier article sur le cycle St-Etienne dans la revue « Journée industrielle », 1938 ; dossier Inspection du travail : correspondance, 1940-1941 ; dossier groupements professionnels : correspondance, statuts, etc. (dont groupement des exportateurs de cycles et motocycles), 1938-1939 ; dossier statuts de la Chambre syndicale : correspondance, 1938-1941 et statuts, 1928, Journal officiel ; dossier taxe à la production : correspondance, circulaires, 1937-1941 ; dossier transport des ouvriers : correspondance, 1941

CSC 47 : Convention collective dans la métallurgie de la Loire, 1936 ; Confédération générale du patronat français, 1938-1940 ; circulaire de la caisse d'allocations familiales aux travailleurs indépendants, 1940 ; Centrale de l'industrie et du commerce, 1942 ; Commission de représentation patronale, 1944-1945 ; Comité d'action et de propagande de Saint-Etienne et sa région, 1942-1943 ; Comité de confiscation des profits illicites, 1945 ; correspondance pour fournitures de bureau, 1938-1941 ; Association nationale d'expansion économique, 1934-1946 ; 1934-1946

CSC 48 : Manufacturiers lyonnais, correspondance, 1937 ; contributions directes et indirectes, 1937-1946 ; correspondance, 1937-1946 ; pièces diverses concernant les assurances contre l'incendie, 1938-1939 ; Commissariat général aux affaires juives : correspondance, 1941 ; Union des Chambres syndicales patronales de Saint-Etienne : correspondance, 1944-1946 ; Union des intérêts économiques : correspondance, 1943-1946 ; Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire, 1946 ; Caisse syndicale de retraite, 1947 ; 1937-1947

CSC 49 : Maison d'œuvre, 1944 ; Office des fontes, fers et aciers : correspondance, 1944-1945 ; transformations des bureaux de la CSC, 1942-1944 ; étude IFOP sur des questions intéressants les fabricants de bicyclette, 1944 ; rapport de la mission du cycle en Allemagne, 1946 ; foires, 1944-1946 ; jardins ouvriers : correspondance, brochures, 1942-1946 ; œuvres sociales et caritatives : correspondance, brochures, 1943-1946 ; correspondance officielle (maires, préfecture, ministères), 1940-1946 ; revues : petites annonces, abonnements, 1941-1946 ; service express documents, 1944 ; écoles, 1943-1946 ; stages des cadres et agents de maîtrise, 1943 ; Fédération française de cyclotourisme, 1943-1946 ; journée Vélocio, 1943-1946 ; enquêtes, 1946 ; 1942-1946

CSC 50 : Réunions et visites : enquêtes, liste d'effectifs présents, correspondance : 1982-1984 ; correspondance officielle, 1954-1964 ; 1954-1984

CSC 62 : Union des Industries Métallurgiques et Minières : Protection des machines dangereuses, 1953-1955 ; Informations de jurisprudence, 1953-1955 ; Informations, 1953-1955 ; Informations sociales, 1956-1963

CSC 64 : UIMM, fiscalité : législation fiscale : divers ouvrages et leurs mises à jour, 1957-1962 ; taxe d'apprentissage, correspondance, 1955-1958 ; 1955-1962

CSC 65 : UIMM, social : conventions collectives : correspondance, 1953-1957 ; Sécurité sociale : projet de décret, bilans, correspondance, 1953-1961 ; Manuel de législation sociale et ouvrière, 1954-1963 ; retraites, correspondance, 1954-1962 ; salaires, correspondance, médiations de Nantes/Saint-Nazaire et sidérurgie de l'Est (1957), 1954-1963 ; journée

d'information sur les organismes de vacances, programme, lettre, 1956 ; Contentieux général de la sécurité sociale : note d'information, 1958-1963 ; Jurisprudence social (bulletin) : août 1959-août 1960 ; Codification des recommandations communes pour les ingénieurs et cadres entre les représentants de l'UIMM et les fédérations de cadres CGT, CFTC et FO (bulletin), 30 septembre 1960 ; 1953-1960

CSC 66 : UIMM, ressources humaines : postes administratifs : listes des candidatures, 1952-1959 ; main-d'œuvre nord-africaine, correspondance, 1953-1959 ; congés payés : décret, circulaire, correspondance, 1955-1956 ; Bulletin de formation professionnelle, 1954-1955 ; formation professionnelle, correspondance, 1954-1963 ; 1952-1963

CSC 67 : UIMM, sécurité : brochures 1956, 1959, 1962 ; hygiène et sécurité : correspondance, 1953-1963

CSC 68 : UIMM, correspondance classée par année, 1954-1963

CSC 70 : Comité d'entente du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture de la Loire : comptes rendus de réunions, invitations, correspondance, 1964-1973 ; Grand Delta : journées économiques internationales : listes de personnes et entreprises invitées, 1971-1972.

Archives d'établissements publics

École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE)

Les archives de l'école se trouvent dans les caves de l'établissement. Lors de l'opération de « mise au propre » menée par les bibliothécaires, j'ai contribué à reclasser certains dossiers en vrac. Les intitulés suivants sont ceux inscrits sur les boîtes. Ce contenu n'a malheureusement pu être valorisé en raison de la chronologie finale.

Conseil d'administration de l'école 1966-1971

Conseil d'administration de l'école 1971-1973

Conseil d'administration de l'école 1973-1975

Conseil d'administration de l'école 1979-1983

Élections au conseil d'administration 1979-1993

Conseil intérieur de l'école 1973-1979

Administration archives 1969-1974

Correspondance du directeur Victor Martino 1974-1975, visites d'usines, voyages

Double du courrier 1978-1979

Relations de l'école (mairies de Saint-Étienne et Roanne, préfecture, école des mines, CIPL, etc.) 1980-1990

Dossiers de personnel ayant quitté l'établissement

Publications sur l'école et enquêtes 1979-1986

Publications sur l'école, enquêtes 1 et 2, renseignements

Dossier formation continue 1972-1979

Dossier formation continue, organisation des cours du Centre national de télé-enseignement de Vanves 1974

Dossier formation continue 1977-1978

Alliance universitaire de Saint-Étienne

Carton vrac « Langages » : Centre d'études de la commande numérique, Pôle productique

Cartons parrainages 1965-1979

Carton vrac : parrainages 1967-1969

Centre d'étude de la commande numérique 1976-1979

Quinzaine commande numérique 1979

Carton Machines de production Saint-Étienne

Bourses de voyages d'élèves Rotary et Elf, rapports de voyage

Caisse taxe d'apprentissage du centre associé au CNAM et de l'ENISE

Fichier par entreprise et organismes divers des encaissements de l'ENISE au titre de la taxe d'apprentissage 1965-1977

Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Archives de l'association, puis du laboratoire (associé au) CNRS CRÉSAL (Centre de recherches économiques et sociologiques appliquées de la Loire)

Littérature grise.

Associations et services d'archives associatives et privées

ACADÉMIE FRANÇOIS BOURDON (LE CREUSOT)

Archives des entreprises Schneider & Cie, Société des forges et ateliers du Creusot (SFAC), Compagnie des ateliers et forges de la Loire (CAFL), Creusot-Loire

DGC13B1 : SFAC, Creusot-Loire. Direction Générale. - Compagnie des Forges et Ateliers de la Loire (CAFL) : étude sur un rapprochement, entretiens et premières approches pour une fusion SFAC / CAFL afin de créer Creusot-Loire, dispositions pour une convention entre Creusot-Loire et les pouvoirs publics, éléments d'un protocole entre Marine, CAFL et FLC, moyens de production et activités, plan mécanique : protocole, comptes-rendus de réunions, correspondance (1952-1970).

DGC13B2 : SFAC, Creusot-Loire. Direction Générale. - Compagnie des Forges et Ateliers de la Loire (CAFL) : fusion avec la SFAC afin de créer Creusot-Loire : études concernant le rapprochement, préparation à la fusion, protocole, plan de développement à 5 ans, organisation des structures, organigramme (1968-1970).

DAS013-02 : CAFL - Affaires sociales : Comité central d'entreprise 1965-1970 (1965-1970).

DJ040-03 : Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire (CAFL) : conseils d'administration de 1957 à 1960 : dossier de préparation (1957-1960).

DJ043-04 : Établissements Jacob Holter : conseils d'administration, assemblées générales (1941-1953).

DMT01-04 : Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire (CAFL) : statistiques et chiffres d'affaires de vente d'aciers rapides et d'aciers à outils (1965-1967). Protocoles, conventions entre CAFL et SFAC concernant les moyens de production de tôles et les productions des différents sites, avant la création de Creusot-Loire ; étude préparatoire à la fusion : effectifs, chiffres d'affaires, comptes-rendus des réunions du « Comité Creusot-Loire » (1966-1967).

DMT05-06 : Institut de Recherches de Formation et de Perfectionnement (IREFOP) : politique de formation, notes, informations, communications concernant le perfectionnement des cadres du groupe Empain-Schneider ; conseils d'administration et assemblées générales de l'IREFOP, Comité de perfectionnement des Cadres (1971-1978).

DMT08-02-01 : Association Creusot-Loire : activité et résultats des différentes usines du groupe (1968-1970).

DMT08-03-05 : Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire (CAFL) : suivi des objectifs et réalisations, graphiques (1968-1969).

DMT43-01-02 : CAFL : rapport sur l'ordonnancement et le contrôle de production du bureau de fabrication des laminés à l'usine du Marais (1961). CAFL : enquêtes sur les services techniques du personnel (1960). CAFL : organisation du travail dans l'usine : études WOFAC (1958-1968).

DMT43-02-02 : Thèse de M. Van Straaten : "Rapport entre la main d'œuvre directe et la main d'œuvre indirecte dans les usines de mécanique générale" (1965-1966).

DMT43-02-03 : CAFL : direction des recherches (DRU) : notes et communications (1958-1961).

DMT43-03-02 : CAFL : normalisation des bureaux d'études (1963-1970).

DMT43-04-01 : CAFL : organisation du travail dans la Loire, coordination des moyens d'études (1960-1970).

DMT43-04-02 : CAFL / Creusot-Loire : rentabilité des commandes reçues par les usines de la Loire, bulletins mensuels de l'activité (1967-1971).

DMT43-06-01 : CAFL : activité du service développement : organisation, comptes-rendus, notes d'information (1967-1970).

DMT43-06-04 : CAFL : organisation de l'informatique (1968-1970).

DMT49-02 : CAFL (Collas, DG) : Chambre syndicale de la sidérurgie française : concours de productivité : études réalisées par les ingénieurs concourants (1963-1967) ; commission productivité (1962-1965).

DMT49-03 : CAFL (Collas, DG) : Usine de L'Ondaine - Service Technique : études techniques (19) et rapport d'activité 1965 (1965-1966).

DMT65-05 : CAFL : IVe plan de modernisation et d'équipement de la sidérurgie et des mines de fer : correspondance, réponse aux questionnaires du Commissariat au plan, extrait du Journal Officiel, rapport du groupe de travail "statistiques" (1960-1964).

DMT65-06 : CAFL : V^{e} plan de modernisation et d'équipement de la sidérurgie et des mines de fer : correspondance, compte-rendus de réunions de groupes de travail, rapport d'enquête, questionnaire, rapport général de la Commission de l'énergie (1964-1969).

DAS007-01 : Creusot-Loire - Affaires sociales : accord d'entreprise 1974.

DAS009 : Creusot-Loire - Affaires sociales : Commissions syndicales 1973.

DAS015 : Creusot-Loire - Affaires sociales : Comité central d'entreprise mai 1971.

DAS020-01 : Creusot-Loire - Affaires sociales : Comité central d'entreprise du 24/07/1974.

DAS028-02 : Creusot-Loire - Affaires sociales : Commission syndicale du 6 février 1980.

DAS028-03 : Creusot-Loire - Affaires sociales : Commission syndicale du 29 mai 1980.

DAS051 : Creusot-Loire - Affaires sociales : Comité central d'entreprise : réunion du 2 décembre 1982.

DMT09-06 : Manufacture de Vilebrequins de Lorette (MAVILOR) : assemblées générales, conseils d'administration (1968-1980).

DMT32-03-01 : Creusot-Loire : renouvellement de l'adhésion SFAC à l'organisme de formation CEGOS (1970--1971).

DMT32-03-02 : Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) : cotisation Creusot-Loire ; et dossier CAFL antérieur à la fusion (1966-1974).

DMT44-01 : SFAC / CAFL : constitution de Creusot-Loire : constitution du service juridique, création d'un comité de l'annonce, règlement des questions immobilières, composition des groupes de travail, compte-rendu des groupes de travail "mécanique", rapport du groupe de travail "approvisionnements et transports", "affaires avec l'étranger", "étirage", "fonderies", "recherches", "aciéries et gros trains", "tréfileries", "trains finisseurs, "aciéries", compte-rendu de séance de travail de la commission financière Creusot-Loire, de la sous-commission formation (1967-1970).

DMT44-02 : CAFL / SFAC / Creusot-Loire : groupe de travail études industrielles et informatique : rapport sur le développement de l'informatique dans le groupe Creusot-Loire, synthèse concernant le développement du système informatique du groupe Creusot-Loire, compte-rendu de réunions, plan hardware de solution, compte-rendu d'une conférence sur les systèmes informatiques de la direction 1970).

DMT44-03-02 : Creusot-Loire : usine des Dunes : rapport annuel du groupe métallurgique pour 1971, bilan de l'année 1971 pour le service organisation, rapport département oxycoupes, rapport annuel statistiques 1971. Creusot-Loire : rapport annuel 1971 du service informatique (1972). Creusot-Loire : organisation industrielle : usines de l'Ondaine, du Marais et d'Onzion : rapport d'activité 1971 (1972). Creusot-Loire : usine de Firminy : service des laminoirs à froid : rapport annuel 1971 (1972). Creusot-Loire : usine du Creusot : service métallurgie : bilan 1972 des sections procédés (1973).

DMT67-01 : Creusot-Loire : Établissement de l'Ondaine : bilan, plan de financement, rapport de mission (1972-1977).

DMT68-05-01 : Études diverses concernant « la diffusion des techniques de direction, de gestion et d'organisation », « les États-Unis pari sur l'éducation », « la collaboration université industrie » (1967-1970).

DMT75-02-01 : SFAC / Creusot-Loire : gestion de dossiers du personnel commençant par E à F (1966-1979).

DMT75-04-03 : Creusot-Loire : gestion des dossiers du personnel commençant par C à D (1970-1978).

DMT75-06-04 : Creusot-Loire : relations avec l'Association pour le développement de l'enseignement et des recherches scientifiques auprès des universités de la région parisienne : correspondance, procès-verbaux de conseils d'administration, brochure de présentation (1976-1978). Creusot-Loire : relations avec Audit Service : correspondance, bulletin d'information, note de réflexion (1971-1977).

DMT75-06-05 : Creusot-Loire : relations avec l'Association de cadres dirigeants de l'industrie (ACADI) : correspondance, questionnaire, comptes-rendus de réunions (1969-1977).

DGC02B1 : Creusot-Loire : direction générale : plan social et suppression d'emplois à la division Marrel Frères à Châteauneuf, mise en place de la division « tôles fortes Creusot-Marrel », études économiques sur les produits plats (1978-1979).

DGC02B6 : Creusot-Loire : divisions mécaniques : bilans, plan à long terme, fiches par division, graphiques, prévisions de résultats, examen des comptes (1976-1977).

DGC12B4 : Creusot-Loire. Direction Générale. - Usinor-Sacilor : projet de société d'aciers spéciaux regroupant les unités des Dunes, de Vireux et du Marais, convention entre Creusot-Loire et Usinor, résultats, comités centraux d'entreprise, budgets et conseils d'administration de l'usine des Dunes, apports partiels d'actif de Creusot-Loire à la Sté des Aciers spéciaux de la Chiers, restructuration des aciers longs spéciaux (1980-1981). Creusot-Loire. Direction Générale. - Formation internationale : comptes-rendus de réunions du groupe de travail "formation des équipages", "formation internationale", note sur la coopération avec les pays étrangers, suppression du département "formation internationale", étude sur un centre pilote de formation industrielle en Algérie, étude sur la formation professionnelle (1975-1976)

DGC18B1 : Creusot-Loire. Direction Générale. - Organisations fonctionnelle et opérationnelle du groupe : notes, correspondance, comptes rendus de réunions, organigramme (1978-1981).

DGA023-02 : Creusot-Loire. Direction générale Adjoint. - Saint-Chamond : rapports mensuels d'activités 1977 (1977-1978).

DGA023-03 : Creusot-Loire. Direction générale Adjoint. - Saint-Chamond : comité des directeurs (1976-1977).

Archives de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)

0012Z0899-03 : UIMM. Service ouvrier. - Main d'œuvre : reconversion : travaux parlementaires visant à faciliter la reconversion de la main d'œuvre et la formation professionnelle tout au long de la vie, 1954-1969.

0012Z1038-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation continue : formation et immigrés : correspondance relative à la formation professionnelle de stagiaires marocains dans les entreprises françaises [dont CAFL], 1957.

0012Z1038-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation continue : formation et femmes : correspondance et enquêtes statistiques concernant la formation professionnelle et l'emploi de la main d'œuvre féminine dans les entreprises françaises, 1954-1962.

0012Z1044 : UIMM. Formation professionnelle. - Éducation Nationale : Commission du Plan : correspondance, comptes rendus, notes et rapports concernant la Commission de la Main

d'Œuvre, données statistiques relatives aux effectifs de formation dans l'enseignement public et privé, 1954-1958.

0012Z1055-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Participation de l'État au financement de la formation professionnelle continue : conventions Fonds national de l'emploi (FNE) : Commission Permanente du Comité Supérieur de l'Emploi : comptes rendus, correspondance et conventions de formation, 1947-1976.

0012Z1055-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Enseignement technique, inspection et contrôle : organisation de l'enseignement technique : programme du Baccalauréat de technicien en microtechniques et du Brevet de Technicien Supérieur "Mécanique automatisme", rapport de la Chambre des Députés et du Sénat relatifs à l'enseignement technique industriel et commercial, 1914-1970.

0012Z1056 / 0012Z1057 : UIMM. Formation professionnelle. - Enseignement technique, inspection et contrôle : organisation de l'enseignement technique : résultats de l'enquête "Formations Entreprises" effectuée par branche, taille et catégorie d'entreprise [dont Forges Stéphanoises, Bennes Marrel SA], 1968.

0012Z1063-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Enseignement technique, inspection et contrôle : Commission Nationale Professionnelle Consultative de la Métallurgie : comptes rendus des réunions, 1946-1973.

0012Z1064-03 : UIMM. Formation professionnelle. - Enseignement technique, inspection et contrôle : Sous-commission Mécanique : comptes rendus des réunions, 1949-1968.

0012Z1065-07 : UIMM. Formation professionnelle. - Enseignement technique, inspection et contrôle : dossier Malterre : correspondance, notes et rapports relatifs à Monsieur Malterre (Inspecteur Principal de l'Enseignement), 1939-1953.

0012Z1066-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : dépenses retenues pour l'exonération : correspondance, 1953-1967.

0012Z1066-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : organisation de la taxe : correspondance, textes législatifs, projets et notes relatifs à l'élaboration de la taxe d'apprentissage, 1917-1954.

0012Z1067-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : budget normal : correspondance concernant le calcul du budget, 1927-1956.

0012Z1067-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : statistiques : correspondance, textes législatifs et rendements de la taxe d'apprentissage dans les principaux départements industriels, 1930-1967.

0012Z1067-03 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : corrélation entre profession et enseignement : correspondance, textes législatifs, notes et rapports, 1949-1964.

0012Z1067-04 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : subventions, utilisation par les écoles : correspondance concernant les subventions "Taxe d'Apprentissage", 1952-1968.

0012Z1068 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : collecte UIMM : campagnes de 1976 à 1980, 1976-1980.

0012Z1078-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : Commission spéciale de la taxe d'apprentissage (avis et décisions) : Commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique : correspondance et jurisprudence, 1934-1950.

0012Z1079-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Taxe d'apprentissage et taxes parafiscales : centimes additionnels : correspondance et notes relatives aux pourcentages des sommes consacrées par les Chambres de Commerce à l'enseignement technique et à l'apprentissage sur leur budget, 1931-1955.

0012Z1079-04 : UIMM. Formation professionnelle. - Écoles et cours techniques privés : ADEPTE (Association des Directeurs d'Enseignements Professionnels et Techniques d'Entreprises) : correspondance, documentation et annuaires relatifs à l'association, rapport du Groupe Régional Ile de France comportant un historique et des cahiers, 1964-1979.

0012Z1086-09 : UIMM. Formation professionnelle. - Écoles et cours techniques privés : subventions aux établissements d'enseignements techniques privés, convention filière électronique : SMPL Saint-Etienne (Syndicat Métallurgique Patronal de la Loire) : correspondance, convention cadre État/UIMM et programmes des formations de "Techniciens et d'agents de maintenance en électronique et équipement d'informatique industrielle, 1985.

0012Z1095-01 : UIMM. Formation professionnelle. - La profession et la formation professionnelle : généralités : correspondance, note, rapport et documentation relatifs à la participation des professionnels à la formation du personnel adulte, 1954-1970.

0012Z1095-02 : UIMM. Formation professionnelle. - La profession et la formation professionnelle : organisation de la formation d'usine : correspondance, rapport et article de presse relatifs à la formation de la main d'œuvre à l'usine, 1961-1962.

0012Z1095-03 : UIMM. Formation professionnelle. - La profession et la formation professionnelle : Organisation Interentreprises de Formation : correspondance et rapport concernant la formation professionnelle organisée par les entreprises pour leur personnel, 1960-1961.

0012Z1095-04 : UIMM. Formation professionnelle. - La profession et la formation professionnelle : coût de la formation : correspondance, note, rapport et documentation concernant l'investissement des entreprises dans la formation professionnelle, 1958-1967.

0012Z1096-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Orientation professionnelle : enquêtes et statistiques : correspondance et documentation relatives au fonctionnement des centres d'orientation et à des monographies de métiers, rapport tiré du colloque "Orientation

Professionnelle et Réussite Ouvrière" organisé par la Jeunesse Ouvrière Chrétienne les 8 et 9 juin 1963, 1953-1968.

0012Z1096-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Orientation professionnelle : formation des moniteurs, psychotechniciens et conseillers d'orientation professionnelle : correspondance, notes, législation et programmes relatifs aux écoles et aux programmes des formations, 1941-1980.

0012Z1097-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Promotion sociale : Comité de Coordination régionaux et départementaux : correspondance, législation, article de presse et rapports concernant les problèmes de formation professionnelle et la promotion du travail, 1959-1975.

0012Z1097-05 : UIMM. Formation professionnelle. - Promotion sociale : conventions avec le Ministère de l'Éducation Nationale : correspondance, législation et conventions relatives aux accords conclus avec les industriels des métiers de la métallurgie et de l'aéronautique pour la préparation au brevet professionnel, 1962-1968.

0012Z1097-06 : UIMM. Formation professionnelle. - Promotion sociale : conventions avec le Ministère du Travail : correspondance, législation, liste et conventions relatives aux accords conclus avec les établissements industriels et les groupements pour la formation professionnelle des adultes, 1961-1967.

0012Z1097-07 : UIMM. Formation professionnelle. - Promotion sociale : conventions entre le Ministère du Travail et la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire : correspondance, note, documentation, projet et programme des formations relatifs au Centre d'Information, de Perfectionnement et d'Orientation (CIPO) mis en place par l'entreprise, 1961-1964.

0012Z1098-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : Association pour la Formation Professionnelle dans les Industries des Métaux (AFPIM) : statuts de l'association, procès-verbaux des réunions, comptes rendus des activités, correspondance relative aux activités de formation pédagogique, au cours professionnel et à la convention de formation pour les cadres conclue avec l'État, rapport et notes relatifs au Comité pour la Formation Professionnelle des chômeurs, documentation concernant les programmes de stages et de formation continue proposés par l'association et liste des participants, 1940-1979.

0012Z1099-01 / 0012Z1099-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : Association pour la Formation Professionnelle dans les Industries des Métaux (AFPIM) : correspondance avec les entreprises concernées par la formation professionnelle, 1961-1964.

0012Z1100-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : législation en matière d'orientation, de bourse, de cours et de formation professionnelle, projet de loi Astier relatif à l'organisation de l'enseignement technique et commercial, 1916-1949.

0012Z1100-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : livre des métiers de la métallurgie (avant projet de 1935) : correspondance et brochure, 1933.

0012Z1100-06 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : rapports d'enquêtes et décret concernant l'apprentissage sous l'Occupation allemande, 1939-1941.

0012Z1100-07 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : journées d'études : comptes rendus portant sur l'apprentissage et l'application de la méthode "Carrard", 1938-1941.

0012Z1100-08 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : Union de la Métallurgie du Rhône : rapports relatifs à l'apprentissage dans la région lyonnaise sous l'Occupation allemande, 1940.

0012Z1100-09 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : projet de convention d'apprentissage, rapports d'enquêtes concernant l'apprentissage dans les industries des métaux, des constructions mécaniques et navales, la lutte contre le chômage depuis l'armistice, la loi des 40 heures sur la main d'œuvre qualifiée et le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), 1928-1942.

0012Z1100-10 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : apprentissage et Taylorisme : correspondance avec le Parlement, rapports sur la maîtrise fonctionnelle d'après Taylor et sur l'organisation de la production dans les usines américaines, 1947.

0012Z1100-11 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : textes généraux sur l'apprentissage et la formation professionnelle : organisation de l'apprentissage dans les entreprises : correspondance avec l'État, rapport et projet d'ordonnance, 1929-1945.

0012Z1101-01 / 0012Z1101-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : Commission de la Formation Professionnelle de l'Union : réunions : correspondance, notes, comptes rendus et liste des présents, 1949-1957.

0012Z1102-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : enquêtes et statistique : Commission d'Apprentissage du Conseil National du Patronat Français (CNPF) : rapport d'enquête sur l'organisation professionnelle, 1949.

0012Z1102-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : enquêtes et statistiques : Direction Générale de l'Enseignement Technique du Ministère de l'Éducation Nationale : résultats de l'enquête sur les effectifs d'apprentis, d'ouvriers et d'employés dans les industries des métaux, 1938-1939.

0012Z1103-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : congrès et journées de formation professionnelle de l'Union : conférences : rapports de

monsieur Pluyette (directeur du service de l'apprentissage), note sur la formation professionnelle de la main d'œuvre nécessaire aux industries de guerre, 1940-1945.

0012Z1103-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : congrès et journées de formation professionnelle de l'Union : journées d'études : correspondance, liste des participants, programmes et rapports des séances, 1955.

0012Z1103-03 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : congrès et journées de formation professionnelle de l'Union : journées d'études : projet de programme, rapport, article de presse, 1957.

0012Z1103-04 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : congrès et journées de formation professionnelle de l'Union : journées d'études : correspondance, liste des participants, programmes et rapports des séances, 1961.

0012Z1103-05 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : congrès et journées de formation professionnelle de l'Union : journées d'études : programmes et rapports des séances, 1964.

0012Z1104-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : conventions collectives : clauses : barèmes des salaires, 1937-1939.

0012Z1104-03 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : conventions collectives : projet de convention collective nationale d'apprentissage : correspondance, notes, textes proposés par la CGT et la CFTC, compte-rendu de réunion, jurisprudence, 1947-1969.

0012Z1124-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : sections d'apprentissage d'usines : liste des sociétés privés et nationales, notes concernant l'organisation, le statut juridique et les cours professionnels des divers établissements métallurgiques, correspondance relative à l'élargissement du recrutement et à la formation, 1948-1961.

0012Z1124-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : établissement du contrat d'apprentissage : correspondance relative à la rédaction et à l'examen des contrats d'apprentis, 1952-1954.

0012Z1124-06 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : indemnisation des apprentis : correspondance, notes et enquêtes relatives à la fixation de la rémunération des apprentis, 1938-1947.

0012Z1124-07 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : pécule des apprentis : correspondance et notes relatives au versement, 1954-1963.

0012Z1126-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : organisation des CAP : correspondance entre les différentes professions au sujet des épreuves d'examen et de l'obtention du diplôme, 1949-1958.

0012Z1127-07 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : essais professionnels et qualifications : correspondance relative aux problèmes posés par la

qualification, la classification et les essais de contrôle dans les professions mécaniques, comptes rendus de réunions du groupe de travail, législation et presse concernant la qualification professionnelle dans le contrat de travail, 1949-1970.

0012Z1127-09 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : ouvriers hautement qualifiés : stages de formation pédagogique et de perfectionnement : correspondance, législation et notes, 1952-1962.

0012Z1130-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : cours par correspondance divers : Union des Industries Métallurgiques et Électriques de la Région Rhône-Alpes (UDIMERA) : compte-rendu des activités de la Commission Régionale des Classifications, programme des essais de qualification professionnelle pour la profession de tourneur, 1970.

0012Z1132-03 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : cours par correspondance divers : documentation portant sur le perfectionnement professionnel dans la métallurgie, la mécanique et l'électricité, 1938-1939.

0012Z1134-04 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : employés : enquête "Employés" relative à la formation et au perfectionnement du personnel employé : correspondance, rapport, documentation, jurisprudence portant sur le contrat de perfectionnement, 1955-1956.

0012Z1134-05 : UIMM. Formation professionnelle. - Apprentissage et ouvriers qualifiés : méthodes pédagogiques : compte-rendu des travaux de la méthode Ramain portant sur la "méthode d'éducation de base", correspondance et études relatives aux méthodes modernes d'enseignement, 1962-1964.

0012Z1135-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Rééducation, reclassement, reconversion professionnelle, formation professionnelle des adultes, apprentissage, Ministère du Travail : Comité National de Coordination des Œuvres d'Apprentissage des Industries des Métaux (CNCOAIM) : correspondance, statuts, budget, notes, procès-verbaux, liste du personnel et attributions, 1930-1955.

0012Z1136-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Rééducation, reclassement, reconversion professionnelle, formation professionnelle des adultes, apprentissage, Ministère du Travail : reclassement de la main d'œuvre : Comité de reclassement professionnel : correspondance, rapport, procès- verbaux des réunions, 1937-1949.

0012Z1159-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : problème général : documentation diverse relative à la formation et l'emploi des techniciens et techniciens supérieurs, 1953-1973.

0012Z1159-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : enquêtes et statistiques : correspondance, documentation, questionnaires, réponses aux questionnaires portant sur la formation des agents et des cadres, 1954-1971.

0012Z1160-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : sous-commission des agents techniques et techniciens : correspondance, listes des

membres, projets de comptes rendus des réunions, rapports concernant la formation et l'emploi, 1951-1959.

0012Z1160-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : sous-commission des agents technico-commerciaux : correspondance, listes des membres, projets de comptes rendus des réunions, rapports concernant la formation des agents, programmes des enseignements commerciaux, documentation portant sur les professions, le commerce et les entreprises, 1956-1964.

0012Z1161-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : brevet professionnel, enquêtes et statistiques : correspondance, questionnaires, réponses aux questionnaires portant sur les titulaires du brevet professionnel, 1959.

0012Z1161-02 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : écoles nationales professionnelles, enquêtes et statistiques : correspondance, résultats de l'enquête portant sur les anciens élèves des écoles occupées dans les entreprises, statistiques des admissions, législation concernant les lycées municipaux, 1956-1968.

0012Z1161-03 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : perfectionnement post-scolaire : correspondance, rapports concernant l'organisation des cours, programmes des enseignements, documentation diverse relative au perfectionnement du personnel et des cadres, 1953-1980.

0012Z1161-04 : UIMM. Formation professionnelle. - Formation des agents techniques et techniciens : préparation des agents techniques, techniciens et maîtrise : correspondance, rapports concernant la promotion ouvrière dans les industries du fer et de l'acier, programmes des cours de promotion ouvrière, 1949-1950.

0012Z1162-01 : UIMM. Formation professionnelle. - Centres d'organisation et de perfectionnement : généralités : correspondance, listes des organismes de formation, documentation sur les formations proposées par les centres, 1960-1979.

0012Z1163 / 0012Z1164 / 0012Z1165 : UIMM. Formation professionnelle. - Enseignement supérieur, ingénieurs et cadres : enquêtes et statistiques : enquête sur les ingénieurs et les cadres supérieurs employés dans les industries des Métaux : correspondance, réponses aux questionnaires par taille et par secteur d'activité, 1956.

0012Z1181-01 : UIMM. Formation professionnelle. - La formation professionnelle dans les chambres syndicales régionales : Rhône : correspondance relative à l'enseignement professionnel, documentation sur les écoles d'apprentissage de Lyon, 1927-1968.

Archives confédérales de la CFDT (Paris)

Archives de la Fédération de la métallurgie.

1 B 144 : circulaires fédérales de la Fédération des syndicats professionnels de la métallurgie, 1921-1935.

1 BP 23 : *L'ouvrier métallurgiste*, 1935-1939.

2 H 8 : organisation et fonctionnement de la CFTC et des syndicats affiliés, dont Loire, 1920-1939.

2 H 23 : notes sur les syndicats professionnels féminins dans la Loire, 1936-1939.

Archives diocésaines de Lyon

Contacté durant les opérations de déménagement du service, l'archiviste n'a pas identifié de fonds intéressant l'enseignement technique catholique en région stéphanoise.

Archives diocésaines de Saint-Étienne

Archives Jean Nizey

Consultées lorsqu'elles se trouvaient en cours de classement dans les locaux de la bibliothèque Andreï Roublev à Saint-Étienne, les archives de recherche de l'abbé Jean Nizey, ancien chargé de recherches CNRS au CRÉSAL ont été depuis transférées dans les locaux diocésains, dans le quartier de la Rivière. Leur accès s'en trouve malheureusement compliqué, du fait d'une politique d'ouverture du service et de conditions de consultation peu compatibles peu favorables. L'intérêt de ce fonds, qui présente des pièces souvent inédites ou uniques, me semble réel afin de réaliser une histoire sociale de certaines organisations d'inspiration chrétienne, dans le département de la Loire ou même à l'échelle nationale.

Archives lassaliennes (Lyon)

Il faut noter que, outre ces fonds et ceux que les établissements ont pu conserver en propre, les archives générales des Frères des écoles chrétiennes à Rome possèdent leur propre documentation sur ces établissements (NC 805 pour la Grand'Grange, NC 809 pour Sainte-Barbe).

Fonds de l'École professionnelle du Mollard (Rive-de-Gier) [ALS/EPM]

Boîte 1 : historique des écoles tenues par les Frères à Rive-de-Gier, carte scolaire, correspondance, statistiques, situation juridique des écoles

Boîte 2 (et 1 bis) : comptes de communauté, visites, mémoire sur la pédagogie pratiquée à l'école, photographies ; historique, compléments divers, notice du frère Plantaire

Boîte 3 : registres de comptes et documents divers, maison Carrez ; supplément hors boîte : photographie des écoles des Frères à Rive-de-Gier, albums photographiques

Fonds de l'École de la Grand'Grange (Saint-Chamond) [ALS/EGG]

Boîte 1 : documentation et articles sur l'école et Michel Darmancier (1987-1993), dossiers de divers documents, registres sur l'historique de l'école

Boîte 2 : historiques de l'école, archives (1905-1907), examens (1902-1905), croquis (1900)

Boîte 3 : historique de l'externat, fermeture des écoles (1880-1881), comptes (1806-1894), historique de la Communauté du cercle (1878-1895), photos de classes, personnel de l'école Notre-Dame à Saint-Chamond (1861-1906)

Boîte 4 : patronage de la Grand'Grange, œuvres postscolaires

Boîte 5 : amicale, communauté de l'externat Saint-Joseph, historique, registre du personnel, texte du père Pupier *Sur les ruines du château des fleurs ont poussé*

Boîte 6 : factures de la chapelle, cinquantenaire de l'école (1928-1978)

Fonds de l'École Sainte-Barbe (Saint-Étienne) [ALS/ESB]

Boîte 1 : historique, documents sur l'Association scolaire professionnelle, etc.

Boîte 2 : documents et notices sur Jean Barlet (frère Paramon-Cyprien), (frère Maras) et Louis Trabach (frère), souvenirs

Boîte 3 : lettres de sécularisation (1904), renseignements nominatifs et statistiques sur le personnel, correspondance ancienne, vocations, documents divers

Boîte 4 : comptes de communauté, situation économique

Boîte 5 : donation Marius Chevalier, dons à l'école, demandes de stage, note sur la taxe d'apprentissage 1949, statuts 1981, inspection 1952

Boîte 6 : archives des écoles 1966-1978, conseil d'administration (1975-1983), fête du centenaire (1982), transfert, projet de constructions d'ateliers

Boîte 7 : amicale des anciens élèves, bulletin La Colline

Boîte 8 : comptes annuels de l'Association scolaire professionnelle

Boîte 9 : ancienne propriété de l'école rue Henri Gonnard : achat, vente, documents officiels

Note : une erreur informatique n'a pas rendu possible l'attribution des numéros de boîte aux sources relatives à l'École Sainte-Barbe citées en notes de bas de page.

Autre documentation

District de Lyon, notes historiques des établissements.

Centre d'études et de recherches sur le patrimoine industriel (CERPI) du Pays du Gier (Saint-Chamond)

Cette association d'histoire locale industrielle et technique a recueilli de nombreuses archives et photographies relatives aux entreprises de la vallée du Gier, entre autres :

Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt / CAFL / Creusot-Loire / GIAT Industries (Saint-Chamond)

Chavanne-Brun (Saint-Chamond)

Mavilor (Lorette et L'Horme)

Forges de Lavieu (Saint-Chamond)

Forges d'Onzion (L'Horme)

Forges stéphanoises / Setforge (L'Horme)

Malheureusement pour le chercheur, le fonctionnement de l'association rend très difficile l'accès aux archives. Il n'existe pas d'inventaire des fonds, ni même de classement méthodique des différents fonds, ce qui oblige à entrer en contact avec le bon sociétaire, c'est-à-dire celui qui a travaillé sur le fonds intéressant le chercheur, connaissant son lieu de rangement et disposé à partager les documents avec une personne extérieure.

Après de nombreuses discussions avec des membres de l'association, il apparaît que la logique de collecte des archives est de privilégier les archives techniques au détriment des documents à coloration plus sociale, quitte à ne pas récupérer ces derniers fonds lorsque l'occasion se présente.

Centre national des archives de l'AFPA (Metz)

Mentionné pour mémoire. Faute de temps, j'ai décidé de ne pas poursuivre de recherches dans les archives de l'ANIFRMO/AFPA.

Institut d'histoire sociale CGT – Benoît Frachon de la Loire (Saint-Étienne)

Le mode de classement des archives de l'IHS n'a pas permis d'identifier de fonds intéressant directement les questions de formation, lorsque j'ai pris contact avec les responsables de l'institution. Les nombreuses chambres syndicales affiliées à la CGT, logées à la Bourse du Travail de Saint-Étienne (Union locale, Fédération des syndicats des métaux, etc.) possèdent encore leurs propres archives. Une opération de classement et sauvegarde des fonds est en cours, afin de permettre le versement d'une partie aux archives départementales de la Loire (fonds 281 J).

Société d'histoire de Firminy

Archives et documentation collectées par la société :

C 36-37 : apprentissage, enseignement professionnel

Archives des Établissements Jacob Holtzer (Unieux), usines de l'Ondaine de la CAFL puis Creusot-Loire (Firminy/Unieux).

Archives des Etablissements Ateliers de constructions métallurgiques Jean Faure (Firminy).

Autres fonds d'archives privées

J'exprime ici ma gratitude à MM. Boyer et Rivory, Mmes Leflaive et Stouff, qui m'ont permis d'avoir accès à des documents et archives rares.

Archives privées de Claude Boyer

Archives relatives au CIPL (1956-2010), certaines données par Joseph Haubtmann.

Domaine Leflaive (Puligny-Montrachet)

Je tiens à remercier particulièrement Anne-Claude Leflaive (1956-2015), arrière-petite-fille de Joseph Leflaive, pour avoir répondu à mes sollicitations, ce qui m'a permis de consulter les archives de la famille, qui ont bénéficié d'un classement méthodique.

Archives de la famille Leflaive [AFL]

Les fonds contiennent une partie des archives des Forges et ateliers de la Chaléassière, société en commandite par actions autrement connue sous les raisons sociales suivantes : *Biétrix & Cie* (1877-1895), *Biétrix, Nicolet & Cie* (1895-1899), *Biétrix, Leflaive, Nicolet & Cie* (1899-1900), *Biétrix, Leflaive & Cie* (1900-1908), *Leflaive & Cie* (1908-1925), et de sa filiale spécialisée dans la fabrication de moteurs (fondée en société anonyme) : *Société des moteurs Sabathé* (1908-1910), et *Société des moteurs Chaléassière* (1910-1925).

AFL 41/3 et 41/4 : discours de Joseph Leflaive aux apprentis de l'Association mutuelle professionnelle se destinant à entrer dans la vie active, 1904-1905.

AFL 43 – 44 : Forges et ateliers de la Chaléassière, registres de délibérations du conseil de surveillance, 1885-1925.

AFL 45/1, 45/2, 46/1, 46/2 : Forges et ateliers de la Chaléassière, registres de pelures de courriers, 1898-1925.

AFL 47/21 : Forges et ateliers de la Chaléassière, embauches et questions sociales, 1918.

AFL 49/4 : photographies de machines et ateliers des usines de la Chaléassière, dont atelier des apprentis (1924), 1909-1928.

Archives privées d'Alain Rivory

Archives personnelles (scolarité à la Grand'Grange, carrière d'ouvrier puis d'agent de maîtrise à la CAFL, carrière de professeur technique à la Grand'Grange).

Fascicules de cours du CIPO/CAFL.

Archives de la famille Stouff

Jean Stouff a été le chef de l'école régionale des cadres de Bobigneux, puis Terrenoire, et de l'école de formation des houillères à Maubourg (Haute-Loire).

Ces documents sont destinés à intégrer à terme les fonds des archives départementales de la Loire.

Sources imprimées

Titres de presse locaux

La Loire républicaine

Le Mémorial de la Loire

Le Petit Stéphanois

Le Républicain de la Loire

La Tribune républicaine

Publications et revues

1908 – Père Suavet – 1975, Caluire, Économie et Humanisme, 1975.

Allocutions prononcées à la remise de décorations et au dîner organisé par l'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire au Grand-Cercle le 12 septembre 1951 sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Loire en l'honneur de Monsieur Pierre Cholat promu Officier, et de Monsieur Joseph Imbert nommé Chevalier de la Légion d'honneur, Saint-Étienne, Imprimerie industrielle, 1951.

Amicale des anciens élèves de l'école Sainte-Barbe, *Annuaire des anciens de Sainte-Barbe*, Saint-Étienne, auteur, 1961.

Anciens élèves des frères du département de la Loire, *Réunion du 13 mars 1904, Les Frères des écoles chrétiennes et leur enseignement, discours de Mes Tézenas du Montcel et Prénat, avocats*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1904.

Arbogast Marcel, *L'industrie des armes à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Théolier, 1937.

Association française pour l'avancement des sciences, XXVIe session, août 1897, Congrès de Saint-Étienne, Saint-Étienne, Théolier, 1897, 3 volumes.

Association scolaire professionnelle, *Notice sur l'École professionnelle libre de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Impr. de l'Institution des sourds-muets, 1909.

Association scolaire professionnelle, *...ème Assemblée générale annuelle*, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1904-1925.

Auvergne Jean d' (éd.), *Saint-Étienne capitale du travail et du cœur*, Saint-Étienne, Loire républicaine, 1952.

Baret H., *Histoire locale du travail. Des corporations au XXe siècle*, Saint-Étienne, Dumas, 1932.

Baude Jean-Jacques, *De l'enquête sur les fers, et des conditions du bon marché permanent des fers en France*, Paris, Mesnier, 1829.

Bayle F., *Les salaires ouvriers et la richesse nationale*, Paris, Dunod et Pinat, 1917.

Beaufils Honoré, *1908 : Exposition de Londres, Birmingham : compte-rendu du voyage de MM. Beaufils, directeur, Colomban, chef d'atelier et Porte, contremaître à l'École pratique d'industrie de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, sé, 1909.

Benoist Charles, « Le travail dans la grande industrie », *Revue des deux mondes*, t. 10, n°12, 1902, p. 606-611.

Benoist Charles, *La Crise de l'Etat moderne*, tome 1, *Le travail, le nombre et l'État : l'organisation du travail : enquête sur le travail dans la grande industrie*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905.

Bonnefous Eugène, *Histoire de Saint-Étienne et de ses environs*, Saint-Étienne, Delarue, 1851.

Bossakiewicz Stanislas, *Histoire générale : chronologique, administrative, biographique et épidosique de Saint-Étienne depuis les origines jusqu'à nos jours*, La Fère, Société anonyme d'imprimerie la Féroise, 1905

Brossard Étienne, *Le bassin houiller de la Loire, études historiques sur la propriété, l'exploitation et l'établissement des concessions des mines de houille dans le département de la Loire*, Saint-Étienne, Balaÿ, 1887.

Bulletin de la Société des anciens élèves des écoles professionnelles de Saint-Chamond et de Saint-Étienne (ensuite *Bulletin de la Société des anciens élèves de l'enseignement*

professionnel de l'Arrondissement de Saint-Étienne à partir du n°21 de mars 1905, avec l'admission des anciens élèves de Rive-de-Gier et Firminy), 1900-1913, 52 numéros

Bulletin industriel publié par la Société d'agriculture, arts et commerce de l'arrondissement de Saint-Étienne, 1822-1856. Puis *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, 1857-1870, puis *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, 1870-1939.

Bureau des temps élémentaires (BTE), *Cours supérieur d'étude du travail, session 1951-1952*.

Cambon Victor, *La France au travail, vol. 1 Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Dijon*, Paris, P. Roger, 1911.

Carrard Alfred, *Le chef. Résumé des conférences faites à Saint-Chamond les 5, 6 et 7 décembre 1940 par Monsieur le Professeur Carrard*, sl., Compagnie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, sd. [1941].

Carrard Alfred, Le chef, sa formation et sa tâche, Neuchâtel, Delachaux, 1942.

Chalendar Jacques de, *Une vie passionnée : itinéraire et rencontres*, Paris, auteur, 2011.

Chambre de commerce de Saint-Étienne, *Centenaire 1833-1933 : la chambre de commerce, sa composition, aperçu historique… ses anciens présidents… : Fêtes du centenaire*, 1933.

Chambre de commerce de Saint-Étienne, *Saint-Étienne sera-t-il capitale de province ? Rapports de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1940-1941)*, Théolier, Saint-Étienne/Paris, 1941.

Chambre de métiers des arrondissements de Saint-Étienne et Montbrison, *Bulletin officiel de 1937-1938*, Saint-Étienne, Imprimerie centrale, 1938.

Chambre syndicale de la fabrique de quincaillerie et petite métallurgie (puis Chambre syndicale de la petite métallurgie et quincaillerie) de la Loire et Haute-Loire, *Rapport sur les travaux de la chambre syndicale*, Saint-Étienne, Mulcey, 1905-1911.

Chambre syndicale de l'industrie des cycles (et des automobiles) de Saint-Étienne et du bassin de la Loire, *L'industrie des cycles*, 1898-1971.

Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire, *Rapport sur les travaux de la Chambre*, Saint-Étienne, Mulcey, 1912-1929.

Chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Étienne (Jean Grivolat), *Délégation à Liège, rapport*, Saint-Étienne, Bouilhol frères, 1900.

Chapelle F., « État de l'ignorance dans le département de la Loire en 1869 », *Annales de la société d'agriculture de la Loire*, n°14, 1870.

Chausse Jean-Marie (abbé), *Appel à l'opinion publique dans la question des bibliothèques prétendues populaires de Saint-Étienne*, sn., c. 1867.

Chausse Jean-Marie (abbé) [sous pseudonyme Charles de Beaumasset], *Notice historique sur l'Institution des sourds-muets de Saint-Etienne : le sourd-muet dans la famille, dans la société et à l'Institution avant et après son éducation*, 1868.

Chevalard Jules du, *Notice biographique sur M. J.-M. Gaudet, ancien maître des forges de Rive-de-Gier*, Saint-Étienne, Théolier, 1887.

Chômienne Claudius, « De l'utilité du travail manuel à l'école primaire », *in* Association française pour l'avancement des sciences, *Conférences de Paris, compte-rendu de la 26e session, Première partie, documents officiels – procès-verbaux*, Paris, Masson, 1898, p. 435-436.

Chômienne Claudius, *Histoire de la ville de Rive-de-Gier, du canton et de ses principales industries*, Saint-Étienne, Imprimerie de la Loire républicaine, 1912.

Classes d'adultes de Saint-Chamond, *Notice sur cette œuvre et distribution des prix à ses élèves en 1866*, Saint-Étienne, Imprimerie de Veuve Théolier et Cie, 1866.

Codification des usages locaux du département de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne, Saint-Étienne, Imprimerie de la Loire républicaine, 1906.

Combe Maurice, *L'alibi. Vingt ans d'un Comité central d'entreprise*, Paris, Gallimard, 1969.

Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire, *Premier Congrès général des catholiques de la Loire*, Saint-Étienne, Théolier – J. Thomas et Cie, 1907

Comité des écoles libres catholiques de Saint-Étienne, *École professionnelle, 70 rue Sainte-Barbe*, Lyon, Imprimerie Pitrat ainé, 1890.

Comité des forges de France, *La sidérurgie française 1864-1914*, Paris, Berger-Levrault, 1919

Compte-rendu du banquet offert par M. A. de Montgolfier au personnel de la Compagnie des Forges et aciéries de la Marine et des chemins de fer, le 16 Février 1902, Saint-Chamond, Imprimerie et lithographie Perrichon, 1902.

Condamin James, *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Picard, 1890.

Congrès international du commerce et de l'industrie tenu à Paris du 16 au 22 août 1878, Paris, Imprimerie Nationale, 1880.

Conseil supérieur du Travail, *Onzième session, novembre 1902*, Paris, Imprimerie Nationale, 1903.

Conseil supérieur du Travail, *L'Enseignement professionnel, rapport de M. Briat au nom de la commission permanente*, Paris, Imprimerie nationale, 1905.

Conseil supérieur du Travail, *Seizième session, novembre 1906. Compte-rendu*, Paris, Imprimerie nationale, 1907.

Conventz Louis, *La ligne droite : méthode de comptabilité en partie double simplifiée*, Lyon, auteur, 1869.

Corbon Anthime, *De l'enseignement professionnel*, Paris, Dubuisson, 1859.

Dablin J., « École régionale des Arts Industriels », *in Association française pour l'avancement des sciences, XXVIe session, août 1897*, Saint-Étienne, Théolier, 1897, tome 3.

David de Sauzéa Henry, *1833-1958 : 125e anniversaire de la Chambre de commerce : la Chambre de commerce de Saint-Etienne et Montbrison : abrégé de 125 années d'histoire économique régionale*, Saint-Etienne, Éditions Jean d'Auvergne, 1958.

Demozay Lucien, « Une usine métallurgique moderne de production en série. La fabrication des obus de gros calibres », *La Technique moderne*, n°6, juin 1919.

Demozay Lucien, « Une usine métallurgique moderne de production en série. La fabrication des obus de gros calibres (suite) », *La Technique moderne*, n°7, juillet 1919.

« Des cours d'enseignement professionnels », *Bulletin de la Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Saint-Étienne*, tome 17, 1840, p. 105-115.

Descreux Denis, *Notices biographiques stéphanoises*, Saint-Étienne, Constantin, 1868.

Dictionnaire biographique de la Loire, Paris, H. Jouve, 1899.

Dubessy Raymond [capitaine], *Historique de la Manufacture d'armes de guerre de Saint-Étienne*, 1900.

Dumay Jean-Baptiste, *Souvenirs d'un militant ouvrier (Le Creusot, 1841 – Paris, 1926)*, introduction et notes par Pierre Ponsot, Grenoble, Maspero-Presses universitaires de Grenoble, 1976.

École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, *La Prof' Étienne Mimard : 1882-1982*, 1982.

Ecole Sainte-Barbe : 1882-1952, hommage de l'école à ses anciens et à ses bienfaiteurs

Encyclopédie générale de l'éducation française : l'enseignement technique et la formation professionnelle, Paris, Rombaldi, 1954.

Établissements Jacob Holtzer, *Œuvres sociales*, 1929.

Euverte Jules, « De l'organisation de la main-d'œuvre dans la grande industrie », *Journal des économistes*, tome 19, juillet-septembre 1870, p. 340-389.

Exposition universelle de 1867 : Compte-rendu présenté par quelques patrons, contremaîtres et ouvriers appartenant aux diverses industries de Saint-Étienne, 1868.

Faure Pétrus, *Le Chambon rouge. Histoire des organisations ouvrières et des grèves au Chambon-Feugerolles*, Le Chambon-Feugerolles, Édition du Syndicat unitaire des métaux, 1929.

Faure Pétrus, *Histoire de la métallurgie au Chambon-Feugerolles avec vues photographiques*, Le Chambon-Feugerolles, Édition de la Chambre syndicale des ouvriers métallurgistes du Chambon-Feugerolles, 1931.

Faure Pétrus, *Histoire du mouvement ouvrier dans le département de la Loire*, Saint-Étienne, Dumas, 1956.

Fayet G., *Questions locales. Collections et cours publics à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, J. Besseyre, 1875.

Fayol Henri, « Administration industrielle et générale : 3ème partie, Observations et expériences personnelles », sd. [1916], *in* Jean-Louis Peaucelle (éd.), *Henri Fayol, inventeur des outils de gestion : textes originaux et recherches*, Paris, Economica, 2003.

Fourastié Jean, *Le grand espoir du XXe siècle. Progrès technique, progrès économique, progrès social*, Paris, Puf, 1949.

Fourastié Jean, *Machinisme et bien-être*, Paris, Éditions de Minuit, 1951.

Fourastié Jean, « Les problèmes actuels soulevés par la formation des apprentis », *Technique Art et Science*, n° spécial 4-5, janvier-février 1955, p. 11-17.

Friedmann Georges, *Problèmes humains du machinisme industriel*, Paris, Gallimard, 1946.

Friedmann Georges, *Pour l'unité de l'enseignement : Humanisme du travail et humanité*, Paris, Armand Colin, 1950.

Granger Auguste, *De la quincaillerie à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Gonin, 1839.

Gras Louis-Joseph, *Le conseil de commerce de Saint-Étienne et les industries locales au commencement du XIXe siècle*, Saint-Étienne, Théolier, 1899.

Gras Louis-Joseph, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et petite métallurgie à Saint-Étienne et dans la région stéphanoise comparée aux régions concurrentes*, Saint-Étienne, J. Thomas, 1904.

Gras Louis-Joseph, *Historique de l'armurerie stéphanoise*, Saint-Étienne, Théolier, 1905.

Gras Louis-Joseph, *Histoire économique de la métallurgie de la Loire*, Saint-Étienne, Théolier, 1908.

Gras Louis-Joseph, *Histoire de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne depuis sa création en 1833 jusqu'en 1898*, Saint-Étienne, Théolier, 1913.

Gras Louis-Joseph, « Les économistes du Forez et du Jarez autrefois et aujourd'hui », *Société d'études économiques du département de la Loire*, Théolier, avril 1920.

Gras Louis-Joseph, *Histoire économique générale des mines de la Loire*, Saint-Étienne, Théolier, 1922, 2 tomes.

Gravier Jean-François, Paris et le désert français, Paris, ? (1re éd. 1947).

Grüner Louis-Emmanuel, « But et travaux de la société », *Bulletin de la Société de l'industrie minérale*, sd [26 juin 1855].

Harmel Léon, *Manuel d'une corporation chrétienne*, Tours, A. Marne et fils, 1879 (1re éd. 1877)

Hedde Philippe, « Enseignement des arts industriels à Saint-Étienne », Bulletin de la Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Saint-Étienne, tome 6, 1828, p. 40-42.

Huret Jules, *Les grèves*, Paris, Éditions de la Revue blanche, 1902.

Jalabert-Lamotte Christophe, dit Jalabert aîné, *Arquebuserie : enquête relative au traité de commerce avec l'Angleterre : Conseil supérieur du commerce, séance du 7 juin 1860*, sl., 1860.

Jalabert-Lamotte Christophe, dit Jalabert aîné, *L'Arquebuserie à l'exposition universelle de 1867 : son importance à diverses époques et celle des principales branches de commerce du département de la Loire*, 1868.

Jolly Anne, *Les conventions collectives dans le département de la Loire depuis 1936*, Lyon, Bosc & Riou, 1941.

Lallemand Charles, « Les industries du bassin de la Loire, usine de Saint-Chamond », *L'Illustration*, n°1002, 10 mai 1862, p. 299-302.

Lamirand Georges, *Le rôle social de l'ingénieur. Scènes de la vie d'usine*, Paris, Éditions de la Revue des jeunes, Desclée, 1932.

Lanessan Victor de, *Rapport sur la situation des industries de Lyon et de Saint-Étienne au nom de la commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France*, Chambre des députés, troisième législature, annexe au procès-verbal de la séance du 26 décembre 1884.

Laur Francis, *Lettres d'un stéphanois sur l'exposition universelle de 1878*, Saint-Étienne, Théolier, 1879.

Lebois Claude, *Une visite aux principales écoles techniques de Suisse*, 10 avril 1894.

Lebois Claude, « Écoles pratiques de commerce et d'industrie », *in Association française pour l'avancement des sciences, XXVIe session, août 1897, Congrès de Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Théolier, 1897, tome 3, 1897.

Le Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire, Saint-Étienne, Théolier, 1901.

Leflaive Anne, *Joseph Leflaive 1870-1953*, Chambéry, Imprimeries réunies de Chambéry, 1955.

Leflaive Joseph, « Rapport sur l'enseignement professionnel », *in* Comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire, *Premier Congrès général des catholiques de la Loire*, Saint-Étienne, Théolier – J. Thomas et Cie, 1907.

Le Play Frédéric, La *réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Plon, 1864.

Limousin Charles, « L'instruction professionnelle et l'industrie nouvelle », *Journal des économistes*, tome 58, octobre 1901, p. 16-29.

Loire, Dictionnaire, annuaire et album, Paris, Henri Jouve, 1899.

Lyautey Hubert, « Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel », *Revue des deux mondes*, tome CIV, 15 mars 1891, p. 443-459.

Mabon Joseph, *Histoire du patronage Saint-Joseph de Saint-Étienne, 2 février 1864 – 28 juin 1914*, Saint-Étienne, Cannier, 1914.

Mailhot, « Pédagogie. Travaux pratiques et enseignement commercial. XI. Séance de mise en train d'une monographie dans une classe de 2e C, option comptabilité, au Collège technique de garçons de Firminy », *Technique Art et Science*, n° 1, octobre 1952, p. 32-35.

Manuel des œuvres et institutions catholiques pour la ville de Saint-Étienne, Saint-Étienne, Chartier et Le Hénaff, 1880.

Marx Karl, *Le Capital*, livre 1, 1872 (éd. or. 1867).

Marx Karl et Engels Friedrich, *Manifeste du parti communiste*, traduit de l'Allemand par Laura Lafargue, 1893 (éd. or. 1848)

Maurice Robert, « Le scoutisme dans le département de la Loire en 1936 », dans Alliance d'hygiène sociale, *XXIIIe Congrès, Saint-Étienne, 2, 3, 4 octobre 1936*, p. 237-244.

Merlat Johannès, *L'enseignement populaire dans le département de la Loire, précédé d'une notice historique sur l'enseignement primaire à Saint-Etienne avant la révolution rédigée par Jean-Baptiste Galley*, Saint-Étienne, Imprimerie de la Loire républicaine, 1900.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Commission de l'Enseignement professionnel, *Enquête sur l'enseignement professionnel*, tome II, *rapports et documents divers*, Paris, Imprimerie nationale, 1865.

Ministère du Commerce, *Enquête sur les modifications à apporter aux lois du 9 septembre 1848 et du 19 mai 1874 sur le travail dans l'industrie*, 1885.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, *Exposition universelle internationale de 1900 à Paris, Rapports du jury international, Classe 101 – Apprentissage, protection de l'enfance ouvrière, rapport de M. Léon Durassier*, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 102 et suivantes.

Ministère du Commerce et de l'Industrie, *Rapport général sur l'industrie française, sa situation, son avenir*, deuxième partie *Les méthodes d'expansion économique*, tome 3, Paris, Imprimerie nationale, 1919.

Montoux Émile, *La vie économique dans la région de la Loire de 1916 à 1919*, Paris, Union technique et commerciale, sd.

Mosnier Raoul, « Nos établissements. L'École nationale professionnelle de Saint-Étienne », *Technique Art et Science*, n°118, mai 1958, p. 53-62.

Morin Arthur et Tresca Henri-Édouard, *De l'organisation de l'enseignement industriel et de l'enseignement professionnel*, Paris, Chaix, 1884 [1re éd. 1862].

Naville Pierre, *Théorie de l'orientation professionnelle*, Paris, Gallimard, 1945.

Naville Pierre, *La formation professionnelle et l'école*, Paris, Puf, 1948.

Note sur l'utilité d'une alliance intime entre les sciences et les arts, et sur celle de faire à Saint-Étienne des cours publics de géométrie, de mécanique et de chimie, appliqués aux arts, Saint-Étienne, J.-P. Boyer, 1825.

Notice nécrologique sur M. Nicolas-Léonce Marin, Saint-Étienne, Théolier, 1875.

Notice sur l'École professionnelle dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, Saint-Étienne, Imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1900.

Nous, travailleurs licenciés. Les effets traumatisants d'un licenciement collectif, Paris, Union générale d'éditions, 1976.

Oualid William et Picquenard Charles, *Salaires et tarifs, conventions collectives et grèves. La politique du ministère de l'Armement et du ministère du Travail*, Paris, Presses universitaires de France, Publications de la dotation Carnegie pour la paix internationale, 1928.

Perrin Maxime, *Saint-Étienne et sa région industrielle. Un type de la vie industrielle en France*, Tours, Arrault, 1937.

Ply Gustave, *Étude sur l'organisation du service technique dans les manufactures d'armes*, Paris, Berger-Levrault, 1888.

Poulot Denis, *Le sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être*, Paris, Librairie internationale, 1870.

Pupier G. et Delorme Georges, *Sur les ruines du Château… « des fleurs ont poussé ». Saint-Ennemond – La Grand'Grange*, Saint-Chamond, La Grand' Grange, 1989.

Rapport présenté à M. le Président de la République par le Président de la Commission supérieure du travail des enfants, 14 août 1884.

Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale de la petite métallurgie et quincaillerie de la Loire et de la Haute-Loire pendant l'année 19…, Saint-Étienne, Mulcey, 19….

Rapport sur les travaux de la Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de la Loire pendant l'exercice 19…, Saint-Étienne, Mulcey, 19….

Rapport sur les travaux du Comité des forges de la Loire pendant l'année 19…, Saint-Étienne, Mulcey, 19….

Reybaud Louis, *Le fer et la houille*, Brienne, Gérard Montford, 1874.

Rigault Georges, *Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes*, Paris, Plon, 1942.

Robichon Antonius, « Rapport sur les cours publics à Saint-Étienne », séance du 7 septembre 1865, *Annales de la Société d'agriculture de la Loire*, n°3-4, 1865.

Ronchard-Siauve M., Jalabert aîné, *Rapports de MM. les délégués armuriers chargés d'étudier l'exposition universelle de Londres en 1862*, Saint-Étienne, Théolier, 1862.

Say Jean-Baptiste, *Cours complet d'économie politique pratique*, 1828-1829, Bruxelles, Hauman, 1840.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon.

Société industrielle et agricole de Saint-Étienne, *Rapport de la commission chargée de rechercher les causes de la décadence de la quincaillerie à Saint-Étienne, et les moyens de la régénérer*, Saint-Étienne, Théolier, 1852.

Souvenir du banquet du 21 juin 1896 offert par Mr Vincent Biétrix à son personnel et à ses ouvriers à l'occasion de sa décoration, Saint-Étienne, Imprimerie et lithographie J.-M.-C. Roux, 1896.

Staron Pierre, *L'Enseignement professionnel et artistique en Suisse et en Allemagne, notes de voyage*, Saint-Étienne, Théolier, 1893.

Testud Adrien, *Dans le troupeau, sur le chemin des hommes*, sl., sd. [exemplaires incomplets consultés aux archives municipales du Chambon-Feugerolles et dans les locaux de l'ESPE de Saint-Étienne, association École dans la Loire]

Thiollier Lucien, *La Chambre de commerce de Saint-Étienne et les industries de sa circonscription, 1833-1890*, Saint-Étienne, Théolier, 1891.

Thiollier Lucien, *Notices industrielles. La Chambre de commerce de Saint-Étienne : bustes & portraits*, Saint-Étienne, Théolier, 1894.

Tomel Guy, *Les conscrits du travail et l'enseignement professionnel chrétien*, Tours, A. Marne et fils, 1898.

Un humaniste engagé dans son siècle. Jean Queneau (1909-1996), plaquette publiée par l'entreprise Thuasne, 1997.

Union des inventeurs et artistes industriels de la Loire, *Union des inventeurs et artistes industriels de la Loire, son histoire, son œuvre, ses expositions*, sd.

Vachon Marius, *L'Exposition de Saint-Étienne 1891*, Saint-Étienne, Théolier, 1891.

Vachon Marius, *Les industries d'art, les écoles et les musées d'art industriel en France (départements)*, Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1897.

Valserres Jacques [de], *Les industries de la Loire*, Saint-Étienne, Impr. Robin, 1862.

Vieillefonds M. [Léon Vieillefon], « La formation de l'élite ouvrière », *in* Semaines sociales de France, *Cours de doctrine et pratique sociales, VIIe session, Rouen, 1910. Compte-rendu in-extenso*, Lyon, Chronique sociale de France, 1910, p. 417-434.

Waelès Daniel, « Les écoles d'usines », *Technique Art et Science*, n° spécial 4-5, janvier-février 1955, p. 79-94.

Littérature grise

Mémoires rédigés par les élèves-stagiaires de l'École nationale d'administration au sein de la préfecture de la Loire (exemplaires conservés aux archives départementales de la Loire, fonds 11 J) :

Prada Jean, *Les Nord-Africains dans le département de la Loire*, mémoire de stage ENA, 1948.

Lemerle Paul, *La crise de production de l'acier dans le département de la Loire*, mémoire de stage ENA, 1950.

Caradet Maurice, *L'avenir de l'industrie du cycle dans le département de la Loire*, mémoire de stage ENA, 1952.

Pomey Michel, *La sidérurgie de la Loire face au plan Schuman*, mémoire de stage ENA, 1953.

Baichère Pierre, *Modernisation des industries de transformation dans la Loire*, mémoire de stage ENA, 1954.

Chazel Alain, *La connaissance des données départementales comme moyen de la politique économiqu*e, mémoire de stage ENA, 1955.

Fellous Robert, *Analyse des phénomènes de sous-développement à partir d'un type d'économie en danger de vieillissement*, mémoire de stage ENA, 1956.

Fougier Guy, *La localisation et l'avenir des industries métallurgiques stéphanoises*, mémoire de stage ENA, 1956.

Garin René, *Les industries de transformation des métaux dans la région stéphanoise*, mémoire de stage ENA, 1958.

Jeorger Léopold, *L'efficacité des mesures destinées à favoriser l'expansion industrielle régionale : l'expérience de la Loire*, mémoire de stage ENA, 1959.

Filliol Stanislas, *La Loire dans le Marché commun*, mémoire de stage ENA, 1960.

Lebrun Jean-Henri, *Observation de la conjoncture au niveau du département*, mémoire de stage ENA, 1961.

Rakotondrainy Samuel, *La formation professionnelle dans la Loire : l'apprentissage avec contrat et la formation professionnelle des adultes*, mémoire de stage de l'École des hautes études d'Outre-mer, 1962.

Boucly Yves, *Décentralisation universitaire et aménagement du territoire : le cas de Saint-Etienne*, mémoire de stage ENA, 1965.

Lamassoure Alain, *La mobilité de la main-d'œuvre dans le département de la Loire*, Mémoire de stage ENA, 1965.

Les rapports du Centre de recherche et d'études en sociologie appliquée du département de la Loire (CRÉSAL), consultés dans le cadre de la préparation de cette thèse, n'ont finalement pu être mis à profit en fonction de la borne chronologique finale retenue.

BIBLIOGRAPHIE

Une partie des ouvrages mentionnés ici correspond aux recherches effectuées en fonction des différents cadrages chronologiques envisagés au cours de ce travail. En conséquence, tous ne figurent pas en référence dans les notes du volume principal.

Instruments de travail et guides d'archives

Charmasson Thérèse (éd.), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005.

Charmasson Thérèse, *L'histoire de l'enseignement, XIXe-XXe siècles, guide du chercheur*, Lyon, ENS Éditions, 2006.

Duclert Vincent et Prochasson Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002.

Jolly Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940*, Paris, Puf, 1960-1977.

Maitron Jean, Pennetier Claude et Boulland Paul (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français,* puis *Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social,* Paris, Éditions ouvrières, puis Éditions de l'Atelier, 1964-2016, 5 tomes.

Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992, 3 tomes.

Robert François, *Les archives d'entreprises en Rhône-Alpes, XIXe-XXe siècle : guide documentaire*, Programme pluriannuel en sciences humaines, 1994, 2 volumes.

Approches méthodologiques : épistémologie, historiographie, objets, concepts

Amatori Franco, « Business History : state of the art and controversies », *Entreprises et histoire*, n°55, 2009, p. 11-23.

Amatori Franco et Jones Geoffrey (éd.), *Business History around the World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Asselain Jean-Charles, « Histoire des entreprises et approches globales. Quelles convergences ? », *Revue économique*, vol. 58, 2007, p. 153-172.

Barjot Dominique (dir.), « Où va l'histoire économique ? », *Historiens et géographes*, 1ère partie, n° 378, mai 2002, p. 113-248 et 2e partie, n° 380, octobre 2002, p. 137-278.

Barjot Dominique, « Histoire économique et historiographie française : crise ou renouveau ? », *Histoire, économie & société*, vol. 31, n°2, 2012, p. 5-27.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Caron Jean-Claude, « Mauvais genre ? Réflexions sur l'interdisciplinarité ou point de vue d'un historien », *in* Michel Offerlé et Henry Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 243-251.

Cassis Youssef, « Business History in France », *in* Franco Amatori et Geoffrey Jones (éd.), *Business History around the World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 192-214.

Cerasi Laura, « *Corporatismo*, corporatisme, corporations », *in* Olivier Christin (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences sociales*, tome 2, Paris, Métailié, 2016, p. 127-146.

Chartier Roger, « La conscience de la globalité (commentaire) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 56e année, n°1, 2001, p. 119-123.

Chateaureynaud Francis et Cohen Yves (dir.), *Histoires pragmatiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

Chevandier Christian et Pigenet Michel, « L'histoire du travail à l'époque contemporaine, clichés tenaces et nouveaux regards », *Le Mouvement Social*, n°200, 2002, p. 163-169.

Christin Olivier (dir.), *Dictionnaire des concepts nomandes en sciences humaines*, Paris, Métailié, tome 1, 2010.

Christin Olivier (dir.), *Dictionnaire des concepts nomandes en sciences humaines*, Paris, Métailié, tome 2, 2016.

Cohen Yves, « L'autorité première et les autorités secondes. Réflexion historique contemporaine sur la multiplicité simultanée des autorités », *in* Emmanuel Droit et Pierre Karila-Cohen (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité ? France–Allemagne(s), XIXe-XXe siècles*, Paris, Éditions de la FMSH, 2016, p. 201-222.

Crozier Michel et Friedberg Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 1977.

Daumas Jean-Claude, « Redynamiser l'histoire économique en France », *Entreprises et histoire*, n°52, 2008, p. 7-17.

Daumas Jean-Claude (éd.), *L'histoire économique en mouvement : entre héritages et renouvellements*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.

Daumas Jean-Claude (dir.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013.

Dubar Claude, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2015 (1re éd. 1991).

Elias Norbert, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993.

Fabiani Jean-Louis, « La généralisation dans les sciences historiques. Obstacle épistémologique ou ambition légitime ? », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 62, n°1, 2007, p. 9-28.

Febvre Lucien, « Le problème des études locales », *Annales d'histoire économique et sociale*, n°21, 1933, p. 305-308.

Foucault Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Fouilloux Étienne, « Chrétiens et monde ouvrier : quarante ans de recherche », *in* Bruno Duriez et *al*. (dir.), *Chrétiens et ouvriers en France (1937-1970)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001, p. 15-30

Fridenson Patrick, « Les organisations, un nouvel objet », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 44, n°6, 1995, p. 1461-1477.

Fridenson Patrick, « Business History and History », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 9-36.

Fridenson Patrick, « Quelques messages en retour des historiens aux gestionnaires », *in* Ludovic Cailluet, Yannick Lemarchand et Marie-Emmanuelle Chessel (coord.), *Histoire et sciences de gestion*, Paris, Vuibert, 2013, p. 17-32.

Ginzburg Carlo, *Le fromage et les vers*, Paris, Flammarion, 1980.

Godelier Éric, « Histoire des historiens, histoire des gestionnaires », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°25, 2000, p. 135-148.

Granovetter Mark, « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3, 1985, p. 481-510.

Hirschmann Albert O., *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983 (éd. or. 1982).

Hirschmann Albert O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995 (éd. or. 1970).

Jones Geoffrey et Zeitlin Jonathan (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Koselleck Reinhart, *Le futur passé*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.

Lepetit Bernard, « Histoire des pratiques, pratiques de l'histoire », dans *idem* (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 2013 (1re éd. 1995), p. 15-32.

Lepetit Bernard, « Le présent de l'histoire », dans *idem* (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 2013 (1re éd. 1995), p. 349-380.

Lepetit Bernard (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995.

Lepetit Bernard, « De l'échelle en histoire », *in* Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, p. 71-94.

Levi Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

March James G. et Simon Herbert A., *Les organisations*, Paris, Dunod, 1999 (éd. or. 1958).

Noiriel Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2005.

Offerlé Michel et Rousso Henry (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Offerlé Michel et Rousso Henry, « Introduction. Le goût de l'indiscipline et de la curiosité », *in* Michel Offerlé et Henry Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 11-21.

Omnès Catherine, « Les historiens et la tentation ethnographique », *in* Anne-Marie Arborio et *al*. (dir.), *Observer le travail*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 2008, p. 281-297.

Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006 (1re éd. 1991).

Passeron Jean-Claude, « Acteur, agent, actant : personnages en quête d'un scénario introuvable », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 39, n°121, 2001, p. 15-30.

Revel Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996.

Revel Jacques, « Micro-analyse et construction du social », *in* Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, p. 15-36.

Simon Herbert A., *Models of Man, Social and Rational: Mathematical Essays on Rational Human Behavior in a Social Setting*, New York, Wiley & Sons, 1957.

Ouvrages généraux et synthèses historiques

Asselain Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1984, 2 vol.

Azéma Jean-Pierre, *De Munich à la libération, 1938-1944*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, 2002 (1re éd. 1972).

Becker Jean-Jacques et Berstein Serge, *Victoire et frustrations (1914-1929)*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 12, 1999 (1re éd. 1990).

Berstein Serge et Milza Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2009 (1re éd. 1992).

Borne Dominique et Dubief Henri, *La crise des années 30 (1929-1938)*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 13, 1989.

Braudel Fernard et Labrousse Charles-Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, tome 3, *L'avènement de l'ère industrielle (1789-1880)*, Paris, Puf, 1976, 2 vol., et tome 4, *L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (1880-1980)*, 3 vol., Paris, Puf, 1982 (1re éd. 1980).

Charle Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1991.

Charle Christophe, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Le Seuil, 2001.

Gueslin André, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine*, t. 4, *L'Économie ouverte, 1948-1990*, Paris, La Découverte, 1989.

Gueslin André, *L'État, l'économie et la société française, XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 1992.

Hoffmann Stanley, Kindleberger Charles P., Wylie Laurence, Pitts Jesse R., Duroselle Jean-Baptiste et Goguel François, *À la recherche de la France*, Paris, Le Seuil, 1963.

Mayeur Jean-Marie, *Les débuts de la IIIème République, 1871-1898*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 10, 1999 (1re éd. 1973).

Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1986-1992, 3 tomes.

Parias Louis-Henri (dir.), *Histoire générale du travail*, tome 3 *L'ère des révolutions (1765-1914)* (dir. Claude Fohlen et François Bédarida), tome 4 *La civilisation industrielle (de 1914 à nos jours)* (dir. Alain Touraine), Paris, Nouvelle Librairie de France, 1960.

Plessis Alain, *De la fête impériale au mur des Fédérés (1852-1871)*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 9, 1979 (1re éd. 1973).

Rebérioux Madeleine, *La République radicale ? 1898-1914*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 11, 1975.

Rioux Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, t. 15 *L'ardeur et la nécessité (1944-1952)*, t. 16 *L'expansion et l'impuissance (1952-1958)*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, 1980 et 1983.

Histoire politique et administrative, réforme et réformateurs

Agulhon Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1840*, Paris, Armand Colin, 1977.

Agulhon Maurice, *La République au village*, Paris, Le Seuil, 1979.

Baruch Marc-Olivier, *Servir l'Etat français. L'administration de la France de 1940 à 1944*. Paris, Fayard, 1997.

Baruch Marc-Olivier (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003.

Berstein Serge, Birnbaum Pierre et Rioux Jean-Pierre (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008.

Bock Fabienne, « L'exubérance de l'état en France de 1914 à 1918 », *Vingtième Siècle*, n°3, 1984, p. 41-52.

Bock Fabienne, *Un parlementarisme de guerre, 1914-1919*, Paris, Belin, 2002.

Brun Gérard, *Technocrates et technocratie en France, 1918-1945*, Paris, Albatros, 1985.

Chappey Jean-Luc, Christen Carole et Igor Moullier (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Chatriot Alain, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2003.

Chatriot Alain, « Un débat politique incertain : le corporatisme dans la France des années 1930 », *Les Études sociales*, n°157-158, 2013, p. 231-244.

Chatriot Alain, « Les corps intermédiaires en République : un problème ou une solution pour l'État ? (France, XIXe-XXe siècles) », *Histoire, économie & société*, vol. 35, n°1, 2016, p. 36-44.

Chatriot Alain et Lemercier Claire, « Les corps intermédiaires », *in* Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, 2002, p. 691-698.

Chatriot Alain et Lemercier Claire, « Une histoire des pratiques consultatives de l'État », *in* Michel Offerlé et Henry Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 191-203.

Christen Carole et Vatin François (dir.), *Charles Dupin (1784-1873) : ingénieur, savant, économiste, pédagogue et parlementaire, du Premier au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Dard Olivier, *Jean Coutrot, de l'ingénieur au prophète*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1999.

Dard Olivier, *Le rendez-vous manqué des relèves des années 30*, Paris, Puf, 2002.

Dard Olivier, « La construction progressive d'un discours et d'un milieu aménageur des années trente au début des années cinquante », *in* Patrice Caro, Olivier Dard et Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 65-77

Dard Olivier, « Le corporatisme entre traditionnalistes et modernisateurs : des groupements aux cercles du pouvoir », *in* Didier Musiedlak (éd.), *Les expériences corporatives dans l'aire latine*, Berne, Peter Lang, 2010, p. 67-102.

Dard Olivier (dir.), *Le corporatisme dans l'aire francophone au XXe siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.

Dard Olivier, « Le corporatisme en France à l'époque contemporaine : tentative de bilan historiographique et perspectives de recherches », *Histoire, économie & société*, vol. 35, n°1, 2016, p. 45-57.

Denord François, « Le corporatisme », *in* Jean-Claude Daumas et *al*. (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 1018-1022.

Denord François, *Le néo-libéralisme à la française. Histoire d'une idéologie politique*, Marseille, Agone, 2016 (1re éd. 2007).

Druelle-Korn Clotilde, « De la pensée à l'action économique : Étienne Clémentel (1864-1936), un ministre visionnaire », *Histoire@Politique*, vol. 16, n°1, 2012, p. 40-54.

Dubasque François, *Jean Hennessy (1874-1944). Argent et réseaux au service d'une nouvelle république*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Dubois Vincent et Dulong Delphine (dir.), *La question technocratique, de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

Dumons Bruno et Pollet Gilles, *L'État et les retraites, Genèse d'une politique*, Paris, Belin, 1994.

Dumons Bruno et Pollet Gilles (dir.), *Élites et pouvoirs locaux, La France du Sud-Est sous la Troisième République.* Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999.

Dumons Bruno, Pollet Gilles et Saunier Pierre-Yves, *Les élites municipales sous la IIIe République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, Éditions du CNRS, 1998.

Elwitt Sanford H., « Politics and Social Classes in the Loire : The Triumph of Republican Order, 1869-1873 », *French Historical Studies*, vol. 6, n°1, 1969, p. 93-112.

Faron Olivier, *Les chantiers de jeunesse : avoir 20 ans sous Pétain*, Paris, Grasset, 2011.

Gordon David M., *Merchants and Capitalists: Industrialization and Provincial Politics in mid-Nineteenth Century France*, Alabama, University of Alabama Press, 1985.

Gordon David M., *Liberalism and Social Reform: Industrial Growth and Progressiste Politics in France, 1880-1914*, Westport (Conn.), Greenwood Press, 1996.

Horne Janet, *Le Musée social : aux origines de l'État-providence*, traduction de Louis Bergeron, Paris, Belin, 2004 (éd. or. 2002).

Kessler Marie-Christine et Rousseau Guy (dir.), *Étienne Clémentel 1864-1936 : Politique et action publique sous la Troisième République*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, 2018.

Loubet del Bayle Jean-Louis, *Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, Le Seuil, coll. Points histoire, 2001 (1re éd. 1969).

Marnot Bruno, *Les ingénieurs au Parlement, sous la IIIe République*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

Nord Philip, *Le New Deal français*, Paris, Perrin, 2016 (éd or. 2010).

Paxton Robert, *La France de Vichy : 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1973 (éd. or. 1972).

Pécout Christophe, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940-1944)*, Paris, L'Harmattan, coll. Espaces et temps du sport, 2007.

Rosanvallon Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, coll. Points Histoire, 1990.

Rosanvallon Pierre, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004.

Rouquet François, *Une épuration ordinaire (1944-1949). Petits et grands collaborateurs de l'administration française*, Paris, CNRS Éditions, 2011 (1re éd. 1993).

Soutou Georges-Henri, *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989.

Topalov Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

Vinen Richard, *The Politics of French Business 1936-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

Vinen Richard, *Bourgeois Politics in France, 1945-1951*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

Politiques publiques : économie, travail et emploi, social

Barjot Dominique (dir.), *Catching up with America. Productivity missions and the diffusion of American economic and technological influence after the Second World War*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002.

Baverez Nicolas, « La spécificité française du chômage structurel de masse, des années 1930 aux années 1990 », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 52, n°1, 1996, p. 41-65.

Bergère Marc (dir.), *L'épuration économique en France à la Libération*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Boltanski Luc, « America, America… Le plan Marshall et l'importation du "management" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 38, 1981, p. 19-41.

Boulat Régis, « La productivité et sa mesure en France (1944-1955) », *Histoire & mesure*, vol. 21, n°2, 2006, p. 79-110.

Boulat Régis, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années 1930 – années 1950)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008.

Bouneau Christine, « Une expérience corporative : Hubert Lagardelle et la charte du Travail du régime de Vichy », *in* Didier Musiedlak (éd.), *Les expériences corporatives dans l'aire latine*, Berne, Peter Lang, 2010, p. 345-368.

Capuano Christophe, *Vichy et la famille. Réalités et faux semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Caro Patrice, Dard Olivier et Daumas Jean-Claude (dir.). *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Cazès Bernard et Mioche Philippe, *Modernisation ou décadence. Contribution à l'histoire du plan Monnet et de la planification en France*. Aix-en-Provence, Éditions de l'Université de Provence, 1990.

Chatriot Alain, « Les "Régions économiques" d'une guerre à l'autre : aménagement du territoire, discours, projets et pratiques », *in* Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 53-64.

Chatriot Alain, Join-Lambert Odile et Viet Vincent (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Chelini Michel-Pierre, « Travail et revenu du travail : la redéfinition du salaire dans l'après-guerre français, de la libération aux années 50 », *in* Dominique Barjot (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 141-154.

Desmarets Jacques, *La politique de la main-d'œuvre en France*, Paris, Puf, 1946.

Desquesnes Rémy, « L'Organisation Todt en France (1940-1944) », *Histoire, économie & société*, vol. 11, n°3, Stratégies industrielles sous l'Occupation, 1992, p. 535-550.

Desrosières Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris, La Découverte, 1993.

Desrosières Alain, *Prouver et gouverner : une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014.

Dumas Jean-Philippe, *L'État, moteur du progrès. Le ministère du Commerce et de l'Industrie 1870-1914*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2016.

Freyssinet Jacques, « L'émergence des politiques de l'emploi (1945-1973) », *in* Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail, acteurs, institutions, réseaux (1906-2006)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 203-214.

Freyssinet Jacques, « L'expert, entre le savant et le politique : l'efficacité des rapports d'expertise sur l'emploi et la formation », *Formation emploi*, n°101, 2008, p. 199-212.

Freyssinet Jacques, *Négocier l'emploi : 50 ans de négociations interprofessionnelles sur l'emploi et la formation*, Éditions Liaison, 2010.

Fridenson Patrick et Reynaud Bénédicte (dir.), *La France et le temps de travail, 1814-2004*, Paris, Odile Jacob, 2004.

Galvez-Béhar Gabriel, *La République des inventeurs. Propriété et organisation de l'innovation en France (1791-1922)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Gautié Jérôme, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, n°46, 2001, p. 60-76.

Godfrey John F., *Capitalism at War : Industrial Policy and Bureaucracy in France, 1914-1918*, New York, Berg, 1987.

Gueslin André et Guillaume Pierre (dir), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Éditions ouvrières, 1992.

Hardach Gerd, « La mobilisation industrielle en 1914-1918 : production, planification et idéologie », *in* Patrick Fridenson (éd.), *1914-1918, l'autre front*, Paris, Éditions ouvrières, 1977, p. 81-109.

Hesse Philippe-Jean et Le Crom Jean-Pierre (éd.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes Presses universitaires de Rennes, 2001.

Hordern Francis, « Les industriels alsaciens et la loi de 1841 sur le travail des enfants », *Revue d'Alsace*, n°109, 1983, p. 107-124.

Horne John N., *Labour at War. France and Britain, 1914-1918*, Oxford, Clarendon Press, 1991.

Joly Hervé, « L'épuration économique a bien (provisoirement) existé : l'exemple de la région Rhône-Alpes », *in* Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003, p. 301-335

Kharaba Ivan, Dalmasso Anne, Mioche Philippe, Raulin Philippe et Woronoff Denis (dir.), *Politiques industrielles d'hier et d'aujourd'hui en France et en Europe*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006.

Kuisel Richard F., « Vichy ou les origines de la planification économique (1940-1946) », *Le Mouvement social*, n°98, 1977, p. 77-102.

Kuisel Richard F., *Le Capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984 (éd. or. 1981).

Kuisel Richard F., « L'*American way of life* et les missions de productivités », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°17, 1988, p. 21-38.

Kuisel Richard F., « La Planification : mythes, tendances, problèmes », *in* Bernard Cazès et Philippe Mioche (dir.), *Modernisation ou décadence. Contribution à l'histoire du plan Monnet et de la planification en France*. Aix-en-Provence, Éditions de l'Université de Provence, 1990, p. 117-144.

Kuisel Richard F., « The Marshall Plan in Action : Politics, Labor Industry and the Program of Technical Assistance », *in* Maurice Lévy-Leboyer et René Girault (éd.), *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, p. 335-358 .

Kuisel Richard F., *Le miroir américain. 50 ans de regard français sur l'Amérique*, Paris, JC Lattès, 1996 (éd. or. 1993).

Le Crom Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995.

Le Crom Jean-Pierre, « La politique sociale de Vichy : corporatisme ou dirigisme ? », *in* Steven L. Kaplan et Philippe Minard (éd.), *La France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2004, p. 403-426.

Le Crom Jean-Pierre, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, Puf, 2013.

Lemercier Claire, « "Il faut parler de ce qu'on sait" : "hommes pratiques", "économistes distingués" et législateurs face au travail des enfants (1837-1874) », *in* Christophe Charle et Julien Vincent (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne 1780-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 127-145.

Machu Laure, *Les conventions du Front populaire. Construction et pratiques du système français de relations professionnelles*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Catherine Omnès, Université de Paris Ouest-Nanterre, 2011.

Machu Laure, « Les organisations patronales et la négociation collective au moment du Front populaire », *in* Danièle Fraboulet, Cédric Humair et Pierre Vernus (dir.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 101-110.

Maier Charles S., *In Search of Stability. Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

Maier Charles S., « Entre le taylorisme et la technocratie : idéologies et conceptions de la productivité industrielle dans l'Europe des années 1920 », *Recherches*, n°32/33 *Le Soldat du Travail. Guerre, fascisme et taylorisme*, septembre 1978, p. 95-134

Maier Charles S., *Recasting Bourgeois Europe. Stabilization in France, Germany, and Italy in the Decade after World War I*, Princeton, Princeton University Press, 2014 (1re éd. 1975).

Mansfield Malcolm, Salais Robert et Whiteside Noel (dir.), *Aux sources du chômage 1880-1914 : une comparaison interdisciplinaire entre la France et la Grande-Bretagne*, Paris, Belin, 1994.

Mioche Philippe, *Le Plan Monnet. Genèse et élaboration, 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.

Noiriel Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Le Seuil, 1988.

Noiriel Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Hachette, 1992.

Noiriel Gérard, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.

Omnès Catherine et Bruno Anne-Sophie (dir.), *Les mains inutiles. L'inaptitude au travail en Europe*, Paris, Belin, 2004.

Perrin Cédric, *Entre glorification et abandon. L'État et les artisans en France, 1938-1970*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 2007.

Pollet Gilles, « La construction de l'État social à la française : entre local et national (XIXe et XXe siècles) », *Lien social et Politiques,* n°33, 1995, p. 115-131.

Porte Rémy, *La mobilisation industrielle, « premier front » de la Grande Guerre ?*, Paris, Éditions 14-18, 2006.

Radtke Arne, « La politique salariale de Vichy », *in* Denis Peschanski et Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP/Éditions du CNRS, 1992, p. 265-275.

Rousso Henry (dir.), *De Monnet à Massé, enjeux politiques et objectifs économiques des quatre premiers plans (1946-1965)*, Paris, Éditions du CNRS, 1986.

Rowley Anthony, « Taylorisme et missions de productivité aux États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », *in* Maurice de Montmollin et Olivier Pastré (dir.), *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984, p. 141-150.

Salais Robert, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, vol. 36, n°2, 1985, p. 321-366.

Salais Robert, Baverez Nicolas et Reynaud Bénédicte, *L'invention du chômage*, Paris, Puf, 1990 (1re éd. 1986).

Topalov Christian, *Naissance du chômeur : 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

Vernet Antoine, « Acteurs locaux et expansion économique dans un bassin industriel en déclin. Le Comité d'action de la région stéphanoise, 1953-1964 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 65, n°1, 2018, p. 70-94.

Viet Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.

Viet Vincent, « La politique de la main-d'œuvre de Vichy », *in* Olivier Dard, Jean-Claude Daumas et François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 103-120.

Viet Vincent, « Le droit du travail s'en va-t-en guerre (1914-1918) », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 2002, p. 155-167.

Viet Vincent, « L'organisation par défaut des relations sociales : éléments de réflexion sur le rôle et la place de l'État dans le système français des relations sociales (1880-1939) », *in* Jean-Pierre Le Crom (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 191-214.

Viet Vincent, « La politique de la main-d'œuvre : un domaine d'action atypique du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (1914-1950) ? », *in* Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 181-202.

Action publique, action collective, approches urbaines et sciences sociales

Amiot Michel, *Contre l'État, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986.

Audren Frédéric, Kott Sandrine, Lilti Antoine, Offenstadt Nicolas et Van Damme Stéphane, « Temps, histoire et historicité : un point de vue historien », *in* Pascale Laborier et Danny Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Puf, 2003, p. 515-527.

Balme Richard, « Biens collectifs », *in* Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de SciencesPo, 3e éd. 2010, p. 106-114.

Becker Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillié, 1985 (éd. or. 1966).

Becker Howard S., « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [en ligne], Decouvertes/Redécouvertes, 2006 (éd. or. 1970), url : <http://sociologies.revues.org/642>

Bellanger Emmanuel, « Du socialisme au Grand Paris solidaire, Henri Sellier ou la passion des villes », *Histoire urbaine*, n°37, 2013, p. 31-52.

Berger Peter L. et Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, 1986 (éd. or. 1966).

Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie et Ravinet Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de SciencesPo, 2015 (1re éd. 2004).

Brodiez Axelle, « Penser les mutations de l'engagement : un dialogue entre histoire et sciences sociale », *in* Michel Offerlé et Henry Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 37-46.

Buton François et Mariot Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, Puf, 2009.

Caille Frédéric, « Une citoyenneté supérieure : l'improbable "fonction" des membres de la Légion d'honneur dans la République », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°1, 1997, p. 70-88.

Cefaï Daniel et Trom Danny (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes politiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

Cohen William B., *Urban Government and the Rise of the French City in the Nineteenth-Century*, New York, St. Martin's Press, 1998.

Dubois Vincent, « L'action publique », *in* Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 338-352.

Dubois Vincent, « The sociology of administrative work, a study of "street-level bureaucracy" à la française », *in* Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant-De Boeck, 2013, p. 169-176.

Dumons Bruno, *Les « saints de la République ». Les décorés de la Légion d'honneur (1870-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2009.

Durkheim Émile, *De la division du travail social*, Paris, Puf, 1893.

Filleule Olivier, Agrikoliansky Éric et Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 2010.

Filleule Olivier, Mathieu Lilian et Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de SciencesPo, 2009.

Gaudin Jean-Pierre, *L'action publique, Sociologie et politique*, Paris, Presses de SciencesPo, 2004.

Goffman Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1961.

Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.

Gusfield Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, traduction de Daniel Cefaï, Paris, Economica, 2009 (éd. or. 1981).

Hall Peter A. et Soskice David (éd.), *Varieties of Capitalism. The Institutionnal Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

Hall Peter A. et Soskice David, « Les variétés du capitalisme », *L'Année de la régulation*, n°6, 2002, p. 47-124.

Hamman Philippe, « Du paternalisme à la notabilité industrielle. Pour une lecture de socio-histoire du politique », *Revue des sciences sociales*, n°33, 2005, p. 136-143.

Hassenteufel Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.

Ihl Olivier, « Une déférence d'État. La république des titres et des honneurs », *Communications*, n°69, 2000, p. 115-137.

Ihl Olivier, *Les « sciences » de l'action publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

Ihl Olivier, *Le mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007.

Ihl Olivier et Kalyszynski Martine, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, n°102, 2002, p. 229-243.

Ihl Olivier, Kaluszynski Martine et Pollet Gilles (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003.

Kalaora Bernard et Savoye Antoine, *Les inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seyssel, Champ Vallon, 1989.

Kaluszynski Martine et Payre Renaud (dir.), *Savoirs de gouvernement*, Paris, Economica, 2013.

Laborier Pascale et Trom Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Puf, 2003.

Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012 (1re éd. 2007).

Laurens Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009.

Le Bianic Thomas, « Pratiques et identités professionnelle des psychologues du travail en France de l'entre-deux-guerres à nos jours. Une perspective socio-historique », *Bulletin de psychologie*, vol. 487, n°1, 2007, p. 71-81.

Le Bianic Thomas, « Des tests pour les chômeurs : la psychotechnique au Ministère du Travail, des années 1930 aux années 1950 », *Bulletin de psychologie*, n°496, 2008, p. 357-366.

Le Van-Lemesle Lucette, *Le juste ou le riche. L'enseignement de l'économie politique 1815-1950,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004.

Lipsky Michael, *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980.

Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1998.

Offerlé Michel, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles) », *Politix*, n°81, 2008, p. 181-202.

Olson Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, Puf, 1978 (éd. or. 1965).

Ostrom Elinor, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990.

Pasquier Romain, *Le pouvoir régional. Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de SciencesPo, 2012.

Payre Renaud, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

Payre Renaud et Pollet Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013.

Pollet Gilles et Renard Didier, « Genèses et usages de l'idée paritaire dans le système de protection sociale français, fin 19e - milieu du 20e siècle », *Revue française de science politique*, vol. 45, n°4, 1995, p. 545-569.

Reynaud Jean-Daniel, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.

Rowell Jay et Saint-Gille Anne-Marie (dir.), *La société civile organisée aux XIXe et XXe siècles : perspectives allemandes et françaises*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010.

Tilly Charles, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n°4, octobre 1984, p. 89-108.

Touraine Alain, *Sociologie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1965.

Weber Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971 (1re éd. or. 1921).

Weber Max, *La domination*, Paris, La Découverte, 2013 (1re éd. or. 1921-1922).

Worms Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, n°3, 1966, p. 249-275.

Histoire économique et industrielle : approches nationales, conjonctures, marchés et échanges

Bairoch Paul, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1994.

Bairoch Paul, *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997, tomes 2 et 3.

Bartolomei Arnaud, Lemercier Claire et Marzagalli Silvia, « Les commis voyageurs, acteurs et témoins de la grande transformation », *Entreprises et histoire*, n°66, 2012, p. 7-21.

Beltran Alain, Frank Robert et Rousso Henry (dir.), *La vie des entreprises sous l'Occupation*, Paris, Belin, 1994.

Bergeron Louis et Bourdelais Patrice (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998.

Bonin Hubert, « L'année 1954 : un cas de sortie de crise. Temps court et temps long en histoire économique contemporaine », *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations,* vol., n° 2, 1987, p. 347-367.

Bonin Hubert, « La Grande Dépression française à la fin du XIXème siècle : réflexion sur sa datation et sur sa fonction », *Histoire, économie & société*, 1987, vol. 6, n°4, p. 509-533.

Bussière Éric, Griset Pascal, Bouneau Christophe et Williot Jean-Pierre, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale (1880-1970)*, Paris, Armand Colin, 1998.

Caron François, *Le résistible déclin des sociétés industrielles*, Paris, Librairie académique Perrin, 1985.

Caron François, *Histoire économique de la France XIXe-XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1996 (1re éd. 1979).

Caron François, *Les deux révolutions industrielles du XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1997.

Cassis Youssef, Crouzet François et Gourvish Terry (éd.), *Management and Business in Britain and France. The Age of the Corporate Economy*, Oxford, Clarendon Press, 1995.

Chevandier Christian et Daumas Jean-Claude (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007.

Cohen Yves et Manfrass Klaus (dir.), *Frankreich und Deutschland. Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, Munich, C.H. Beck, 1990.

Coquery Natacha et Oliveira Matthieu de (dir.), *L'échec a-t-il des vertus économiques ?*, Paris, IGDPE/CHEFF, 2015.

Dard Olivier, Daumas Jean-Claude et Marcot François (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000.

Fridenson Patrick (éd.), *1914-1918, l'autre front*, Paris, Éditions ouvrières, 1977, ouvrage repris et mis à jour : idem (éd.), *The French Home Front, 1914-1918*, Providence, Berg, 1992.

Fridenson Patrick et Griset Pascal (dir.), *L'industrie dans la Grande Guerre. Colloque des 15 et 16 novembre 2016*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2018.

Gille Bertrand, *Les origines de la grande industrie métallurgique en France*, Paris, Domat Montchrestien, 1947.

Gille Bertrand, *La sidérurgie française au XIXe siècle*, Genève, Droz, 1968.

Hirsch Jean-Pierre, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1760-1860)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1991.

Hirsch Jean-Pierre et Minard Philippe, « "Laissez-nous faire et protégez-nous beaucoup" : pour une histoire des pratiques institutionnelles dans l'industrie française (XVIIIe-XIXe siècle) », *in* Louis Bergeron et Patrice Bourdelais (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, p. 135-158.

Landes David S., *L'Europe technicienne : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975 (éd. or. 1968).

Lévy-Leboyer Maurice, « Le patronat français a-t-il été malthusien ? », *Le Mouvement social*, n°88, 1974, p. 3-49.

Lévy-Leboyer Maurice (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996.

Marseille Jacques, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 2005 (1re éd. 1984).

Mendels Franklin. « Proto-industrialization: the first phase of the industrialization process », *Journal of Economic History*, vol. 32, n°1, 1972, p. 241-261.

Mokyr Joel, « The Second Industrial Revolution : 1870-1914 », *in* Valerio Castronovo (éd.), *Storia dell'economia mondiale*, Rome, Laterza publishing, 1999, p. 219-245.

Mokyr Joel, *The Gifts of Athena: Historical Origins of the Knowledge Economy*, Princeton, Princeton University Press, 2002.

Mokyr Joel (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Economic History*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 5 vol.

Rostow Walt W., *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, 1960.

Smith Michael S., « Putting France in the Chandlerian Framework : France's 100 Largest Industrial Firms in 1913 », *The Business History Review*, vol. 72, n°1, 1998, p. 46-85.

Smith Michael S., *The Emergence of Modern Business Enterprise in France, 1800-1930*, Cambridge (Mass.)/Londres, Harvard University Press, 2006.

Verley Patrick, *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe au début du XXe siècle*, Paris, Hachette, coll. Carré Histoire, 1994.

Verley Patrick, *La première révolution industrielle, 1750-1880*, Paris, Armand Colin, 1999.

Verley Patrick, *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997.

Woronoff Denis, *Histoire de l'industrie en France du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1994.

Histoire économique et industrielle : régions, branches, entreprises

Ainval Henri (d'), *Deux siècles de sidérurgie française*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994.

Angio Agnès (d'), *Schneider & Cie et les travaux publics, 1895-1949*, Paris, Écoles des Chartes, 1995.

Bonin Hubert, *La Banque nationale de crédit. Histoire de la quatrième banque de dépôts française en 1913-1932*, Paris, PLAGE, 2002.

Bussière Éric et Chadeau Emmanuel, « Sidérurgie et métallurgie lourde : aléas et structures », *in* Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996, p. 320-335.

Caron François, « L'entreprise », *in* Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 3 Les France, vol. 2 Traditions, Paris, Gallimard, 1992, p. 323-375.

Caron François et Cardot Fabienne (dir.), *Histoire de l'électricité en France,* tome 1, *1881-1918*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1991.

Cayez Pierre, *Métiers Jacquard et hauts fourneaux. Aux origines de l'industrie lyonnaise*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978.

Chandler Jr. Alfred D., *La main visible des managers : une analyse historique*, Paris, Economica, 1988 (une partie des citations faites dans le texte provient de l'édition originale *The Visible Hand. The Managerial Revolution in American Business*, 1977).

Chandler Jr. Alfred D., *Stratégies et structures de l'entreprise*, Paris, Éditions d'organisation, 1989 (éd. or. 1962).

Chandler Jr. Alfred D., *Scale and Scope. The Dynamics of Industrial Capitalism*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1990.

Colson Daniel, *La compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne (1865-1914). Autonomie et subjectivité techniques*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1998.

Costa-Lascoux Jacqueline, Dreyfus-Armand Geneviève et Temime Émile (dir.), *Renault sur Seine. Hommes et lieux de mémoires de l'industrie automobile*, Paris, La Découverte, 2007.

Cottereau Alain, « The fate of collective manufactures in the industrial world: the silk industries of Lyons and London, 1800-1850 », *in* Charles F. Sabel et Jonathan Zeitlin (éd.), *World of Possibilities: Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 75-152.

Daumas Jean-Claude, *L'amour du drap. Blin & Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1999.

Daumas Jean-Claude (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires,* Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003.

Daumas Jean-Claude, « Dans la "boîte noire" des districts industriels », *in* Jean-Claude Daumas, Pierre Lamard et Laurent Tissot (dir.), *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000). Entreprises, régulations et trajectoires*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 9-34.

Daumas Jean-Claude, Lamard Pierre et Tissot Laurent (éd.), *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000). Entreprises, régulations et trajectoires*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007.

Daumas Jean-Claude et Lescure Michel, « Les territoires de l'entreprise ? », *Entreprises et histoire*, n° 74, 2014, p. 6-21.

Daviet Sylvie, *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Edelblutte Simon, « Paternalisme et territoires politiques dans la France de la seconde révolution industrielle : Un regard rétrospectif sur les liens entre firmes et territoires communaux », *Revue géographique de l'Est*, vol. 50, n°3-4, 2010.

Faure Alain, « Petit atelier et modernisme économique. La production en miettes au XIXe siècle », *Histoire, économie & société*, vol. 5, 1986, p. 531-557.

Fridenson Patrick, *Histoire des usines Renault*, tome 1, *Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Paris, Le Seuil, 1972.

Godelier Éric, *Usinor – Arcelor : du local au global…*, Paris, Lavoisier, 2006.

Guillaume Pierre, *La Compagnie des Mines de la Loire (1846-1854). Essai sur l'apparition de la grande industrie capitaliste en France*, Paris, Puf, 1966.

Hardy-Hémery Odette, *De la croissance à la désindustrialisation. Un siècle dans le Valenciennois*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1984.

Hardy-Hémery Odette, *Industries, patronat et ouvriers du Valenciennois pendant le premier XXe siècle*, Paris, Messidor, 1985, 5 vol.

Hatzfeld Nicolas, *Les gens d'usine, 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.

Hau Michel, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Association des publications près les Universités de Strasbourg, 1987.

Joly Hervé (éd.), *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2004.

Hervé Joly (éd.), « Entreprises, entrepreneurs et travailleurs pendant la Grande Guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°267, 2017.

Joly Hervé, Robert François, avec Giandou Alexandre, *Entreprises et pouvoir économique dans la région Rhône-Alpes, 1920-1954*, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, cahier n°4, 2003.

Labasse Jean, *Les capitaux et la région : étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, Armand Colin, 1955.

Lamard Pierre, *Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy, 1977-1910*, Belfort, Société belfortaine d'émulation, 1988.

Leboutte René, *Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Leboutte René, « La problématique des bassins industriels en Europe », *Espace, populations, sociétés*, n°2001-3, *Les population des bassins d'industries lourdes*, 2001, p. 399-419.

Lescure Michel, « Petites et moyennes entreprises », *in* Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996, p. 284-295.

Lescure Michel, « Le territoire comme organisation et comme institution », *in* idem (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, 2007, p. 1-7.

Lescure Michel (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, 2007.

Lévy-Leboyer Maurice, « The large corporation in Modern France », dans Alfred D. Chandler Jr. et Herman Daems (éd.), *Managerial Hierarchies. Comparative Perspectives in the Crisis of Modern Industrial Enterprise*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1980, p. 117-160.

Minovez Jean-Michel, *L'industrie invisible : les draperies du Midi, XVIIe-XXe siècles. Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

Mioche Philippe, *La sidérurgie et l'État en France des années 1940 aux années 1970*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de François Caron, Université Paris IV, 1992.

Mioche Philippe, « La sidérurgie française : combien de territoires ? », dans Jean-Claude Daumas, Pierre Lamard et Laurent Tissot (éd.), *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000). Entreprises, régulations et trajectoires*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 103-124.

Mioche Philippe et Roux Jacques, *Henri Malcor, un héritier des maîtres des forges*, Paris, Éditions du CNRS, 1988.

Mioche Philippe et Woronoff Denis (dir.), *L'acier en France : produits et marchés, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006.

Piore Michael J. et Sabel Charles F., *Les chemins de la prospérité : de la production de masse à la spécialisation souple*, traduction par Luc Boussard, Paris, Hachette, 1989 (éd. or. 1984).

Rist André, « La vie et l'œuvre de Jean Rist (1900-1944), "fondateur" et "premier directeur" de l'IRSID », *Revue de métallurgie*, 2005, p. 109-118.

Rousselier-Fraboulet Danièle, *Les entreprises sous l'occupation. Le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, CNRS Éditions, 1998.

Sabel Charles F. et Zeitlin Jonathan, « Historical Alternatives to Mass Production: Politics, Markets and Technology in Nineteenth-Century Industrialization », *Past & Present*, n°108, 1985, p. 133-176.

Sabel Charles F. et Zeitlin Jonathan (éd.), *World of Possibilities: Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

Schweitzer Sylvie, *Des engrenages à la chaîne. Les usines Citroën, 1915-1935*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982.

Scranton Philip, « Varieties of Paternalism: Industrial structures and the social relations of production in American textiles », *American Quarterly*, vol. 36, n°2, 1984, p. 235-257.

Scranton Philip, *Endless Novelty. Specialty Production and American Industrialization, 1865-1925*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

Scranton Philip, « Dépasser Chandler ? », *Revue française de gestion*, n°188-189, 2008, p. 53-57.

Tissot Laurent, Garufo Francesco, Daumas Jean-Claude et Lamard Pierre (dir.), *Histoires de territoires. Les territoires industriels en question (XVIIIe-XXe siècles)*, Neuchatel, Éditions Alphil, 2010.

Vuillermot Catherine, « The Schneider Network during the Presidency of Charles Schneider, 1942-1960 », *Business and Economic History On-Line*, vol. 2, 2004.

Woronoff Denis, *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1984.

Zalio Pierre-Paul, « Territoires et activités économiques. Une approche par la sociologie des entrepreneurs », *Genèses*, n°56, 2004, p. 4-27.

Zeitlin Jonathan, « Districts industriels et flexibilité de la production hier, aujourd'hui et demain », *in* Michel Lescure (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, 2007, p. 447-472.

Zeitlin Jonathan, « The Historical Alternatives Approach », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (dir.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 120-140.

Zeitlin Jonathan, « Industrial Districts and Regional Clusters », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (dir.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 219-243.

Organisation industrielle, rationalisation, travail, politique sociale

Barbier Pierre, « Le Bureau des temps élémentaires, précurseur de l'étude du travail », Dominique Barjot (dir.), *Le travail et les hommes aux XIXe et XXe siècles*, 127e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 2002, p. 237-249.

Barjot Dominique (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*, Paris, Éditions du CTHS, 2005.

Barnier Frédérique, « Aux origines du "taylorisme" à la française : Gustave Ply », *Entreprises et histoire*, n°18, 1998, p. 95-105.

Bensadon Didier, Praquin Nicolas et Touchelay Béatrice (dir.), *Dictionnaire historique de comptabilité des entreprises*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

Berland Nicolas et Chiapello Ève, « Le rôle des réformateurs sociaux dans la diffusion de nouvelles pratiques de gestion : le cas du contrôle budgétaire en France 1930-1960 », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, juin 2003, p. 133-160.

Bertilorenzi Marco et Garçon Anne-Françoise, « De la pratique à une science ? La "nouvelle doctrine" d'Henri Fayol dans son contexte conceptuel », *Entreprises et histoire*, n°83, 2016, p. 13-35.

Bloy Géraldine, « Un espace et un temps pour les ressources humaines : le rôle des règlements d'atelier dans la formation du collectif de travail et de l'appartenance d'entreprise », *Entreprises et histoire*, n°26, 2000, p. 31-44.

Boltanski Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.

Bonin Hubert, « Introduction. Issues concerning the stages of paternalism », *in* Hubert Bonin et Paul Thomes (éd.), *Old Paternalism, New Paternalism, Post-Paternalism (19th-21st Centuries)*, Bruxelles-New York, Peter Lang, 2013, p. 11-30.

Bouquin Henri, « Rimailho revisité », *Comptabilité – Contrôle – Audit*, tome 1, n°2, 1995, p. 5-33.

Bourdelais Patrice, « Des représentations aux réalités, les contremaîtres du Creusot, 1850-1900 », *in* Yves Lequin et Sylvie Vandecasteele (dir.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux*

et professionnels dans l'entreprise XIXe et XXe siècles, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 151-165.

Bourdieu Jérôme et Postel-Vinay Gilles, « Wage Forms and Hierarchy in Late Nineteenth-Century French Industry », *in* Patricia Van den Eeckhout (dir.), *Supervision and Authority in Industry. Western European Experiences, 1830-1939*, New York/Oxford, Bergahn Books, 2009, p. 131-144.

Cohen Yves, « Inventivité organisationnelle et compétitivité. L'interchangeabilité des pièces face à la crise de la machine-outil en France autour de 1900 », *Entreprises et histoire*, n°5, juin 1994, p. 53-72.

Cohen Yves, « L'invention des techniciens sociaux. Du commandement social après juin 1936 chez Peugeot », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 114, 1996, p. 30-43.

Cohen Yves, « Calibres, tolérances, hiérarchies et doigtés. L'art de l'interchangeabilité dans l'automobile à l'exemple de Peugeot (1910-1940) », *in* Claudine Fontanon (éd.), *Histoire de la mécanique appliquée. Enseignement, recherche et pratiques mécaniciennes en France après 1880*, Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences, n°46, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1998, p. 161-189.

Cohen Yves, *Organiser à l'aube du taylorisme. La pratique d'Ernest Mattern chez Peugeot, 1906-1919*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001.

Cohen Yves, « Fayol, un instituteur de l'ordre industriel », *Entreprises et histoire*, n°34, 2003, p. 29-67.

Cohen Yves et Baudouï Rémi (dir.), *Les chantiers de la paix sociale, 1900-1940*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1995.

Dakkam Mohamed Ali, *Essai sur les fonctions et les usages de la comptabilité dans les entreprises de réseau : le cas de la comptabilité ferroviaire des origines à 1937*, thèse de doctorat de sciences de gestion, sous la direction de Marc Nikitin, Université d'Orléans, 2014.

Dard Olivier, « Un homme, un livre : Georges Lamirand et le rôle social de l'ingénieur », *in* Jean-Louis Bordès, Annie Champion, Pascal Desabres (dir.), *L'ingénieur entrepreneur. Les centraliens et l'industrie*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2011, p. 407-418.

Dauchelle Sandrine, « La Direction des Études et Fabrications : un service industriel et militaire », *in* Dominique Barjot (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 221-237.

Daumas Jean-Claude, « Des politiques paternalistes dans la draperie elbeuvienne à la fin du XIXe siècle », *in* Sylvie Schweitzer (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, 1993, p. 209-253.

Daumas Jean-Claude, « La Révolution nationale à l'usine : les politiques sociales des entreprises sous l'Occupation », *in* Olivier Dard, Jean-Claude Daumas et François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 181-196.

Daumas Jean-Claude, « La Charte du Travail et les politiques sociales des entreprises sous Vichy : entre corporatisme, paternalisme et modernisation », *in* Didier Musiedlak (éd.), *Les expériences corporatives dans l'aire latine*, Berne, Peter Lang, 2010, p. 369-390.

Debouzy Marianne, « Permanence du paternalisme ? », *Le Mouvement social*, n°144, Paternalismes d'hier et d'aujourd'hui, 1988, p. 3-16.

Downs Laura Lee, *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, Paris, Albin Michel, 2002.

Floquet Mathieu et Laroche Patrice, « The Impossible Transition from "Absolute Monarchy" toward Industrial Democracy in France : The Experience of Workers' Representatives at Schneider, 1899-1936 », *Business and Economic History On-Line*, 2012.

Fombonne Jean, *Personnel et DRH. L'affirmation de la fonction personnel dans les entreprises (France, 1830-1990)*, Paris, Vuibert, 2001.

Frey Jean-Pierre, *La politique sociale du patronat. Du paternalisme à l'urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Fridenson Patrick, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) », *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, vol. 42, n°5, p. 1031-106.

Fridenson Patrick, « Les transformations des pratiques de subordination dans les entreprises et l'évolution du tissu productif en France », *in* Héloïse Petit et *al.* (dir.), *Les nouvelles frontières du travail subordonné*, Paris, La Découverte, 2006, p. 21-46.

Fridenson Patrick. « Les cadres et l'organisation de l'entreprise : Renault, 1945-1985 », *in* Jacqueline Costa-Lascoux et *al*. (dir.), *Renault sur Seine. Hommes, lieux et* mémoires, Paris, La Découverte, 2007, p. 113-133.

Frouard Hélène, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Gardey Delphine, « La standardisation d'une pratique technique : la dactylographie (1883-1930) », *Réseaux*, vol. 16, n°87, 1998, p. 75-103.

Gaudemar Jean-Paul (de), *L'ordre et la production. Naissance et formes de la discipline d'usine*, Paris, Dunod, 1982.

Gaudemar Jean-Paul (de), « De l'ouvrier-masse au travailleur flexible », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°14, avril-juin 1987, p. 13-24.

Gayot Gérard et Minard Philippe (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVIe-XXe siècle). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2001.

Geerkens Éric, « L'application du système Bedaux dans l'industrie belge des années 30 », dans Dominique Barjot (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 111-126.

Geerkens Éric et Moutet Aimée, « La rationalisation en France et en Belgique dans les années 1930 », *Travail et Emploi*, n°112, 2007, p. 75-86.

Godelier Éric, « Du bricolage à l'organisation : la naissance des outils de gestion du personnel chez Usinor (1948-1981) », *Entreprises et histoire*, n°13, 1996, p. 97-114.

Gueslin André, « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIXe, début XXe siècle) », *Genèses*, n°7, 1992, p. 201-211.

Gueslin André, « Le système social Michelin (1889-1940) », *in* André Gueslin (dir.), *Michelin, les hommes du pneu. Les ouvriers Michelin, à Clermont-Ferrand, de 1889 à 1940*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1993, p. 73-154.

Hardy-Hémery Odette, « Les migrations de qualifiés belges dans un territoire de l'acier en restructuration : les ouvriers des "Forges et Aciéries du Nord et de l'Est", 1875-1913 », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVIe-XXe siècle). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2001, p. 99-118.

Hatzfeld Nicolas, « De l'arme patronale au recours ouvrier, la mutation du chronomètre », *in* Dominique Barjot (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 127-140.

Henry Odile, « Henry Le Chatelier et le taylorisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, 2000, p. 79-88.

Henry Odile, *Les guérisseurs de l'économie. Sociogenèse du métier de consultant (1900-1944)*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

Kipping Matthias, « A Slow and Difficult Processus : The Americanization of the French Steel-Producing and Using Industries after the Second World War », *in* Jonathan Zeitlin et Gary Herrigel (éd.), *Americanization and Its Limits. Reworking US Technology and Management in Post-War Europe and Japan*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2000, p. 209-235.

Kocka Jürgen, « Family and Bureaucracy in German Industrial Management, 1850-1914. Siemens in Comparative Perspective », *Business History Review*, vol. 45, n°2, 1971, p. 133-156.

Lamanthe Annie, *Les métamorphoses du paternalisme. Histoire, dynamiques et actualité*, Paris, CNRS Éditions, 2011.

Le Bianic Thomas, *Les "ingénieurs des âmes". Savoirs académiques, professionnalisation et pratiques des psychologues du travail de l'entre-deux-guerres à nos jours*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction d'Éric Verdier, Université Aix-Marseille II, 2005.

Lefebvre Philippe, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché : France, fin XVIIIe-début XXe siècle*, Paris, Puf, 2003.

Lefebvre Philippe, « Subordination et "révolutions" du travail et du droit du travail (1776-2010) », *Entreprises et histoire*, n°57, 2009, p. 45-78.

Lemarchand Yannick, « Le lieutenant-colonel Rimailho. Portrait pluriel pour un itinéraire singulier », *Entreprises et histoire*, n°20, 1998, p. 9-32.

Leménorel Alain, « Les comités d'entreprise et le social : paternalisme, néo-paternalisme, démocratie (1945-1990) », *in* André Gueslin et Pierre Guillaume (dir), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 249-265.

Le Texier Thibault, *Le maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, Paris, La Découverte, 2016.

Littler Craig R., « L'essor du taylorisme et de la rationalisation du travail dans l'industrie anglaise (1880-1939) », *in* Maurice de Montmollin, Olivier Pastré (dir.), *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984, p. 83-98.

Melucci Alberto, « Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main-d'œuvre au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n°97, 1976, p. 139-159.

Montmollin Maurice de et Pastré Olivier (dir.), *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984.

Mottez Bernard, *Systèmes de salaire et politiques patronales. Essai sur l'évolution des pratiques et des idéologies patronales*, Paris, Éditions du CNRS, 1966.

Moutet Aimée, « Les origines du système Taylor en France. Le point de vue patronal (1907-1914) », *Le Mouvement social*, n°93, 1975, p. 15-49.

Moutet Aimée, « Patrons de progrès ou patrons de combat ? La politique de rationalisation de l'industrie française au lendemain de la Première Guerre mondiale », *Recherches*, n°32-33 *Le soldat du travail*, 1978, p.449-489.

Moutet Aimée, « Introduction de la production à la chaîne en France du début du XXème siècle à la grande crise en 1930 », *Histoire, économie & société*, vol. 2, n°1, 1983, p. 63-82.

Moutet Aimée, « Ingénieurs et rationalisation. Dans l'industrie française de la Grande Guerre au Front Populaire », *Culture technique*, n°12, 1984, p. 137-153.

Moutet Aimée, « La Première Guerre mondiale et le taylorisme », *in* Maurice de Montmollin et Olivier Pastré (dir.), *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984, p. 67-82.

Moutet Aimée, « Ingénieurs et rationalisation en France de la guerre à la crise (1914-1929) », *in* André Thépot (dir.), *L'ingénieur dans la société française*, Paris, Éditions ouvrières, 1985, p. 71-108.

Moutet Aimée, « Une rationalisation du travail dans l'industrie française des années trente », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 42, n°5, 1987, p. 1061-1078.

Moutet Aimée, *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997.

Moutet Aimée, « La rationalisation dans l'industrie française : une réponse aux problèmes de la seconde industrialisation ou l'invention de la consommation de masse ? », *Histoire, économie et société*, vol. 17, n°1, 1998, p. 101-117.

Moutet Aimée, « Le temps dans l'industrie française (1945-1965) : du moyen de détermination des salaires à l'instrument d'organisation raffiné », *in* Claude Mazauric (dir.), *Temps social, temps vécu*, Paris, Éditions du CTHS, 2007, p. 223-231 (en ligne).

Moutet Aimée, « L'évolution de la notion de qualification dans l'industrie française des années 1930 aux trente glorieuses », *in* Dominique Barjot (dir.), *Le travail à l'époque contemporaine*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 87-110.

Moutet Aimée, « Études de temps et intensification du travail dans l'industrie française de 1945 à la décennie 1960 », *in* Danièle Linhart et Aimée Moutet (dir.), *Le travail nous est compté*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 2005, p. 25-59.

Moutet Aimée, « La rencontre des traditions militaires et civiles de rationalisation industrielle à l'occasion de la Première Guerre mondiale et ses conséquences », *in* Dominique Pestre (dir.), *Deux siècles d'histoire de l'armement en France. De Gribeauval à la force de frappe*, Paris, CNRS Éditions, 2005, p. 241-260.

Moutet Aimée et Quenson Emmanuel, « Formation professionnelle et formation technique au cours des Trente Glorieuses », *in* Jacqueline Costa-Lascoux et *al*. (dir.), *Renault sur Seine. Hommes, lieux et mémoires*, Paris, La Découverte, 2007, p. 55-96.

Nelson Daniel, « Scientific Management, Systematic Management, and Labor, 1880-1915 », *Business History Review*, vol. 48, n°4, 1974, p. 479-500.

Nelson Daniel, *Managers and Workers. Origins of the New Factory System in the United States 1880-1920*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1975.

Nelson Daniel, *Frederick W. Taylor and the Rise of Scientific Management*, Madison, University of Wisconsin Press, 1980.

Noiriel Gérard, « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n°144, 1988, p. 17-35.

Oiry Ewan et Iribarne Alain d', « La notion de compétence : continuités et changements par rapport à la notion de qualification », *Sociologie du travail*, vol. 43, n°, 2001, p. 49-66.

Paradeise Catherine, « Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail », *Sociologie du travail*, vol. 29, n°1, 1987, p. 35-46.

Passalacqua Arnaud, « Les autobus parisiens et le développement pionnier de la psychotechnique : Jean-Maurice Lahy à la STCRP, années 1910-années 1920 », *in* Laurent Heyberger et Fabien Knittel (dir.), « Cultures et formations techniques des ouvriers et des techniciens (XVIIIe-XXe siècles) », *Cahiers de RECITS*, n° 10, 2014, p. 89-108.

Perrot Michelle, « The Three Ages of Industrial Discipline in Nineteenth Century France », *in* John M. Merriman (éd.), *Consciousness and Class Experience in Nineteenth Century Europe*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1979, p. 149-168.

Perrot Michelle, « De la manufacture à l'usine en miettes », Le Mouvement social, n°125, 1983, p. 3-12.

Reid Donald, « The Origins of Industrial Labor Management in France : The Case of the Decazeville Ironworks during the July Monarchy », *Business History Review*, vol. 62, n°1, 1983, p. 1-19.

Reid Donald, « Industrial Paternalism: Discourse and Practice in Nineteenth-Century French Mining and Metallurgy », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 27, n°4, 1985, p. 579-607.

Reid Donald, « In the Name of the Father: A Language of Labour Relations in Nineteenth-Century France », *History Workshop*, n°38, 1994, p. 1-22.

Ribeill Georges, « Les débuts de l'ergonomie en France à la veille de la Première Guerre mondiale », *Le Mouvement social*, n°113, 1980, p. 3-36.

Schwartz Yves, « Pratiques paternalistes et travail industriel à Mulhouse au XIXe siècle », *Technologies, Idéologies, Pratiques*, octobre-décembre 1979, p. 9-77.

Schweitzer Sylvie (éd.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, 1993.

Schweitzer Sylvie, « "Paternalismes" ou pratiques sociales ? », *in* idem (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, 1993, p. 5-18.

Schweitzer Sylvie, « Industrialisation, hiérarchies au travail et hiérarchies sociales au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°54, avril-juin 1997. p. 103-115.

Schweitzer Sylvie, « Gestions de salariés : métiers et flexibilités (Lyon, XIXe-XXe siècles) », *Histoire, économie & société*, vol. 20, n°4, 2001, p. 455-470.

Stroobants Marcelle, *Savoir-faire et compétences au travail. Une sociologie de la fabrication des aptitudes*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1993.

Thépot André (dir.), *L'ingénieur dans la société française*, Paris, Éditions ouvrières, 1985.

Touraine Alain, *L'évolution du travail aux usines Renault*, Paris, Éditions du CNRS, 1955.

Trébouet Christine, *Habitat social et capitalisme. Les comités interprofessionnels du logement dans les rapports État/Patronat*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Trimouille Pierre, *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val des Bois (1840-1914)*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1974.

Vandecasteele [Schweitzer] Sylvie, « Comment peut-on être contremaître ? », *in* Yves Lequin et Sylvie Vandecasteele (dir.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIXe et XXe siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 93-108.

Van den Eeckhout Patricia (éd.), *Supervision and Authority in Industry. Western European Experiencies, 1830-1939*, New York/Oxford, Bergahn Books, 2009.

Van den Eeckhout Patricia, « Foremen in American and Western European Industry before the First World War », *in* Patricia Van den Eeckhout (dir.), *Supervision and Authority in Industry. Western European Experiences, 1830-1939*, New York/Oxford, Bergahn Books, 2009, p. 1-33.

Vichniac Judith E., *The Management of Labor: the British and French Iron and Steel Industries, 1860-1918*, Greenwich (Conn.), JAI Press, 1990.

Weexsteen Antoine, *Le conseil aux entreprises et à l'État en France. Le rôle de Jean Milhaud (1898-1991) dans la CEGOS et l'ITAP*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Patrick Fridenson, EHESS, 1999.

Weexsteen Antoine, « La Commission générale d'organisation scientifique du travail (CEGOS) sous l'Occupation, 1940-1944 », *in* Olivier Dard, Jean-Claude Daumas et François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 197-212.

Zeitlin Jonathan et Herrigel Gary (éd.), *Americanization and Its Limits. Reworking US Technology and Management in Post-War Europe and Japan*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2000.

Patronat, organisations patronales, élites, autorité

Bergeron Louis, *Les capitalistes en France (1780-1914)*, Paris, Gallimard, 1978.

Bergeron Louis, « Permanence et renouvellement du patronat », *in* Yves Lequin (dir.), *Histoire des Français, 19e-20e siècles*, tome 2, Paris, Armand Colin, 1983, p. 153-292.

Bernoux Philippe, *Les nouveaux patrons. Le Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises*, Paris, Éditions ouvrières/Éditions Économie et Humanisme, coll. Relations sociales, 1974.

Boulat Régis, « Le CCOP, le fonctionnement syndical et la formation des permanents patronaux (1936-1941) », *in* Olivier Dard et Gilles Richard (dir.), *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2013, p. 167-192.

Brizay Bernard, *Le patronat. Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, Le Seuil, 1975.

Chassagne Serge et Cayez Pierre, *Les patrons du Second Empire. Lyon et le Lyonnais*, Paris, Picard/Cénomane, 2007.

Cohen Yves, *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité, 1890-1940*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012.

Dard Olivier et Richard Gilles (dir.), *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2013 (1re éd. 2005).

Daumas Jean-Claude (dir.), « Patrons et patronat en France au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°114, avril-juin 2012.

Daumas Jean-Claude, Chatriot Alain, Fraboulet Danièle, Fridenson Patrick et Joly Hervé (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010.

Droit Emmanuel et Karila-Cohen Pierre (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité ? France–Allemagne(s), XIXe-XXe siècles*, Paris, Éditions de la FMSH, 2016.

Ehrmann Henry W., *La politique du patronat français 1936-1955*, Paris, Armand Colin, 1959 (éd. or. 1957).

Fraboulet Danièle, « L'organisation patronale de la métallurgie dans le Rhône (1872-1939) », *in* Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales : une approche locale (XIXe-XXe siècles)*, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, cahier n°1, 2002, p. 123-144.

Fraboulet Danièle, « Le patronat de la métallurgie et l'(in)aptitude durant la première partie du XXe siècle », *in* Catherine Omnès et Anne-Sophie Bruno (dir.), *Les mains inutiles. L'inaptitude au travail en Europe*, Paris, Belin, 2004, p. 287-305.

Fraboulet Danièle, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

Fraboulet Danièle, « Syndicats patronaux de la métallurgie et territoires », *in* Jean-Claude Daumas, Pierre Lamard et Laurent Tissot (éd.), *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000). Entreprises, régulations et trajectoires*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 207-222.

Fraboulet Danièle, « Les organisations patronales de la métallurgie sous l'Occupation », *in* Michel Margairaz et Danielle Tartakowsky (dir.), *Le syndicalisme dans la France occupée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 67-80.

Fraboulet Danièle, « Les permanents des organisations patronales de la métallurgie durant le premier XXe siècle », *in* Olivier Dard et Gilles Richard (dir.), *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2013, p. 223-234.

Fraboulet Danièle, Druelle-Korn Clotilde et Vernus Pierre (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique, Europe XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2013.

Fraboulet Danièle, Humair Cédric et Vernus Pierre (dir.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2014.

Fraboulet Danièle, Locatelli Andrea M. et Tedeschi Paolo (éd.), *Historical and International Comparison of Business Interest Associations, 19th-20th Centuries*, Bruxelles, Peter Lang, 2013.

Fraboulet Danièle, Margairaz Michel et Vernus Pierre (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales. Europe, XIXe-XXe siècles,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2016.

Fraboulet Danièle et Vernus Pierre (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2012.

Fridenson Patrick, « Le patronat français », *in* René Rémond et Jacqueline Bourdin (dir.), *La France et les français en 1938-1939*, Paris, Presses de la FNSP, 1978.

Fridenson Patrick, « L'autorité dans l'entreprise en France et en Allemagne », *in* Jürgen Kocka (dir.), *Les bourgeoisies européennes au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1996, p. 307-332.

Grelon André, « Le patronat chrétien », *in* Jean-Claude Daumas et *al*. (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, 2010, p. 1055-1060.

Joly Hervé, « Le capitalisme familial dans les entreprises moyennes : un déclin réversible », *Entreprises et histoire*, n°28, 2001, p. 64-76.

Joly Hervé, « L'Union des chambres syndicales lyonnaises (1885-1914) : une organisation interprofessionnelle pionnière », *in* Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales. Une approche locale (XIXe-XXe siècles)*, Cahiers du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, cahier n°1, 2002, p. 145-167.

Joly Hervé, « Les dirigeants des grandes entreprises industrielles françaises au 20e siècle : des notables aux gestionnaires », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°114, 2012, p. 17-32.

Joly Hervé, *Diriger une grande entreprise au XXe siècle : l'élite industrielle française*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

Kocka Jürgen (dir.), *Les bourgeoisies européennes au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1996.

Kolboom Ingo, « Patronat et cadres : la contribution patronale à la formation du groupe des cadres (1936-1938) », *Le Mouvement social*, n°121, 1982, p. 71-95.

Kolboom Ingo, « Patron et patronat. Histoire sociale du concept de patronat en France au 19e et 20e siècle », *Mots*, n°9, octobre 1984, p. 89-112.

Kolboom Ingo, *La revanche des patrons. Le patronat français face au front populaire*, Paris, Flammarion, 1986.

Lamard Pierre, « Approche d'une dynamique collégiale : la Chambre syndicale de l'industrie du Haut-Rhin et des régions limitrophes (1918-1961) », *in* Jean-Claude Daumas (éd.), *Les systèmes productifs dans l'arc jurassien*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 305-326.

Lanzalaco Luca, « Business Interest Associations », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (dir.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 293-315.

Le Bot Florent, « La naissance du Centre des jeunes patrons (1938-1944) : entre réaction et relève », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°114, 2012, p. 99-116.

Lefranc Georges, *Les organisations patronales en France, du passé au présent*, Paris, Payot, 1976.

Lemercier Claire, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIXe siècle) », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°33, 2006, p. 23-53.

Marseille Jacques, Eveno Patrick, Hodeir Catherine et Rousselier-Fraboulet Danièle (dir.), *L'UIMM, cent ans de vie sociale*, Paris, ADASE, 2001.

Moine Jean-Marie, *Les barons du fer. Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du XIXe siècle aux années trente : histoire sociale d'un patronat métallurgique*, Metz, Éditions Serpenoise, 2003 (1re éd. 1989).

Offerlé Michel, *Sociologie des organisations patronales*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2009.

Offerlé Michel, « L'action collective patronale en France, 19e-21e siècles. Organisation, répertoires et engagements », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°114, 2012, p. 82-97.

Ott Florence, *La Société industrielle de Mulhouse 1826-1876. Ses membres, son action, ses réseaux*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

Rust Michael J., *Business and Politics in the third Republic: the Comité des forges and the French Steel Industry 1896-1914*, thèse de doctorat d'histoire, Princeton University, 1973.

Saint-Fuscien Emmanuel, *À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011.

Stoskopf Nicolas, « L'action des industriels alsaciens contre le travail des enfants », *in* Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu (dir.), *La responsabilité sociale de l'entreprise en Alsace et en Lorraine du XIXe siècle au XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 159-165.

Stoskopf Nicolas, « La Société industrielle de Mulhouse et le travail des enfants au XIXe siècle : une volonté de régulation économique ? », *in* Danièle Fraboulet, Michel Margairaz et Pierre Vernus (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales (Europe, XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 27-36.

Touchelay Béatrice, « La CGPF sous le Front populaire, réforme ou révolution ? », *in* Danièle Fraboulet et Pierre Vernus (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2012, p. 165-176.

Vernus Pierre (dir.), *Les organisations patronales. Une approche locale (XIXe-XXe siècles)*, Cahiers du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, cahier n°1, 2002.

Weber Henri, *Le parti des patrons. Le CNPF de 1946 à 1986*, Paris, Le Seuil, 1991 (1re éd. 1986).

Wroblewski Guillaume, « Des naissances avortées. Les sociétés industrielles de Reims et de la Somme (1834-1844) », *in* Danièle Fraboulet et Pierre Vernus (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 77-88.

Wroblewski Guillaume, « Les sociétés industrielles d'Amiens et de Reims : réseaux d'hommes, hommes de réseaux ? (Première moitié du XIXe siècle) », *in* Danièle Fraboulet, Clotilde Druelle-Korn et Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique, Europe XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2013, p. 121-132.

Zalc Claire, « Le petit patronat », *in* Jean-Claude Daumas et *al*. (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 807-812.

Zalc Claire, « Les petits patrons en France au 20e siècle ou les atouts du flou », *Vingtième Siècle*, n°114, 2012, p. 53-66.

Sciences et techniques

Beltran Alain et Griset Pascal, *Histoire des techniques aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1990.

Carnino Guillaume, *La nouvelle religion de l'âge industriel*, Paris, Le Seuil, 2015.

Caron François, *La dynamique de l'innovation. Changement technique et changement social (XVIe-XXe siècles)*, Paris, Gallimard, 2010.

Carré Anne-Laure, Corcy Marie-Sophie, Demeulenaere-Douyère Christiane, Hilaire-Pérez Liliane (dir.), *Les Expositions universelles en France au XIXe siècle. Techniques – publics – patrimoines*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

Chevallier Denis (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, cahier n°6 Collection ethnologie de la France, 1991.

Chézeau Nicole, *De la forge au laboratoire. Naissance de la métallurgie physique (1860-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Coquery Natacha, Hilaire-Pérez Liliane, Sallmann Line et Verna Catherine (dir.), *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Lyon, ENS Éditions, 2004.

Daumas Maurice (dir.), *Histoire générale des techniques*, Paris, Puf, 1979, 5 tomes.

Edgerton David, « De l'innovation aux usages. Dix thèses éclectiques sur l'histoire des techniques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 53, n° 4-5, 1998. p. 815-837.

Flichy Patrice, *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales : vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, La Découverte, 2003.

Fontanon Claudine (éd.), *Histoire de la mécanique appliquée. Enseignement, recherche et pratiques mécaniciennes en France après 1880*, Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences, n°46, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1998.

Gardey Delphine, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, La Découverte, 2008.

Gille Bertrand, « L'évolution de la métallurgie », *in* Maurice Daumas (dir.), *Histoire générale des techniques*, tome 3, *L'expansion du machinisme*, Paris, Puf, 1968, p. 585-616.

Gille Bertrand (dir.), *Histoire des techniques. Technique et civilisations, technique et sciences*, Paris, La Pléiade, 1978.

Gille Bertrand, « La notion de "système technique" (essai d'épistémologie technique) », *Technique et culture*, n°1, 1980, p. 8-18.

Griset Pascal et Bouvier Yves, « De l'histoire des techniques à l'histoire de l'innovation. Tendances de la recherche française en histoire contemporaine », *Histoire, économie & société*, vol. 32, n°2, 2012, p. 29-43.

Hilaire-Perez Liliane, *La pièce et le geste : artisans, marchands et savoir technique à Londres au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, coll. L'Évolution de l'humanité, 2013.

Horn Jeff, *The Path not Taken: French Industrialization in the Age of Revolution, 1750-1830*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 2006.

Jacomy Bruno, *Une histoire des techniques*, Paris, Le Seuil, 1990.

Jarrige François, *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Carnot, 2009.

Jarrige François, « Le travail discipliné : genèse d'un projet technologique au XIXe siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°110, 2009, p. 99-116.

Le Roux Muriel, *L'entreprise et la recherche, un siècle de recherche industrielle à Pechiney*, Paris, Rive droite, 1998.

Letté Michel, *Henry Le Chatelier (1850-1936) ou la science appliquée à l'industrie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Oliveira Matthieu (de), « Du teneur de livres au comptable. Formalisation et diffusion des savoirs comptables dans la France de la première industrialisation », *Les Études sociales*, n°159, *L'éducation industrielle et les savoirs enseignés aux ouvriers adultes en France (1800-1870)*, 2014, p. 103-118.

Paul Harry W., *From Knowledge to Power. The Rise of the Science Empire in France, 1860-1939*, Cambridge, Cambridge Press University Press, 1985.

Pestre Dominique (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, tome 2, *Modernité et globalisation* (dir. Kapil Raj et H. Otto Sibum) et tome 3, *Le siècle des technosciences* (dir. Christophe Bonneuil et Dominique Pestre), Paris, Le Seuil, 2015.

Rasmussen Anne, « Science et progrès, des mythes pour la République ? », *in* Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson (dir.), *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013, p. 258-271.

Roux Jacques, *Faire de la métallurgie une science. Les laboratoires d'usines et les cercles d'ingénieurs dans le bassin métallurgique de la Loire, de 1850 à 1970*, rapport ronéotypé, CNRS/Crésal, 1989.

Sigaut François, « L'apprentissage vu par les ethnologues. Un stéréotype ? », *in* Denis Chevallier (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, cahier n°6 Collection ethnologie de la France, 1991, p. 33-42.

Viret Jéréme-Luther, « L'industrie des armes portatives à Saint-Étienne, 1777-1810. L'inévitable mécanisation ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* vol. 54, n°1, 2007, p. 171-192.

Économie politique et territoriale, gestion et management

Arrow Kenneth, *Les limites de l'organisation*, Paris, Puf, 1976 (éd. or. 1974).

Becattini Giacomo, « Le district marshallien : une notion socio-économique », dans Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Puf, coll. Économie en liberté, 1992, p. 35-56.

Becker Gary S., *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press, 1993 (éd. or. 1964).

Benko Georges et Lipietz Alain (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Puf, 1992.

Benko Georges et Lipietz Alain (dir.), *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, Puf, coll. Économie en liberté, 2000.

Boltanski Luc et Chiapello Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011 (1re éd. 1999).

Boudon Raymond, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 1973.

Bouilloud Jean-Philippe et Lécuyer Bernard-Pierre (dir.), *L'invention de la gestion. Histoire et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Cailluet Ludovic, Lemarchand Yannick et Chessel Marie-Emmanuelle (coord.), *Histoire et sciences de gestion*, Paris, Vuibert, 2013.

Coase Ronald H., « The nature of the firm », *Economica*, vol. 4, n°16, 1937, p. 386-405.

Courlet Claude, « Les systèmes productifs localisés en France : une histoire récente », *in* Michel Lescure (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, 2007, p. 11-28.

Courlet Claude et Pecqueur Bernard, « Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement », *in* Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Puf, 1992, p. 81-102.

Crouch Colin, Finegold David et Sako Mari, *Are Skills the Answer? The Political Economy of Skills Creation in Advanced Industrial Countries*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

Culpepper Pepper, *Creating Cooperation. How States Develop Human Capital in Europe*, Ithaca/London: Cornell University Press, 2003.

Doeringer Peter B. et Piore Michael J., *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Lexington (Mass.), Heath Lexington Books, 1971.

Doeringer Peter B. et Piore Michael J., « Unemployment and the Dual Labor Market », *The Public Interest*, n°38, 1975, p. 67-79.

Favereau Olivier, « Organisation et marché », *Revue française d'économie*, vol. 4, n°1, 1989, p. 65-96.

Girard Bernard, *Histoire des théories du management en France. Du début de la Révolution industrielle au lendemain de la Première Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherches en gestion, 2015 [la consultation de la version publiée en ligne ne permet pas de retranscrire de façon précise les pages et chapitres cités].

Hollingsworth J. Rogers (avec Jerald Hage), *Some Reflections on how institutions influence styles of innovation*, *paper* pour le Swedish Collegium for Advanced Study of the Social Sciences, 2002, en ligne :

<http://faculty.history.wisc.edu/hollingsworth/documents/some_reflections_on_how_institutions_influence_styles_of_innovation.htm>

Hollingsworth J. Rogers et Boyer Robert (éd.), *Contemporary Capitalism: The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

Labardin Pierre, *L'émergence de la fonction comptable en France*, thèse de doctorat de sciences de gestion, sous la direction de Marc Nikitin, Université d'Orléans, 2008.

Marshall Alfred, *Industry and Trade*, London, Macmillan, 1919.

Meuleau Marc, « L'introduction du marketing dans l'entreprise en France (1880-1973) », *Revue française de gestion*, n°70 *Les racines de l'entreprise*, 1988, p. 58-71.

Meuleau Marc, « De la distribution au marketing (1880-1939). Une réponse à l'évolution du marché », *Entreprises et histoire*, n°3, 1993, p. 61-74.

Nikitin Marc, *La naissance de la comptabilité industrielle en France*, thèse de doctorat de sciences de gestion, sous la direction de Bernard Colasse, Université Paris-IX Dauphine, 1992.

North Douglass C., *Institutions, Institutional Change and Economic Perfomance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Peaucelle Jean-Louis (éd.), *Henri Fayol, inventeur des outils de gestion : textes originaux et recherches*, Paris, Economica, 2003.

Piore Michael J., « Dualism in the Labor Market: A Response to Uncertainty and Flux. The Case of France », *Revue économique*, vol. 29, n°1, 1978. p. 26-48.

Reid Donald, « Genèse du fayolisme », *Sociologie du travail*, vol. 19, n°1, 1986, p. 75-93.

Reid Donald, « Fayol : excès d'honneur ou excès d'indignité ? », *Revue française de gestion*, n°70 *Les racines de l'entreprise*, 1988, p. 151-159.

Salais Robert et Storper Michael, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993.

Samuelson Paul, « The Pure Theory of Public Expenditure », *Review of Economics and Statistics*, vol. 36, n°4, 1954, p. 387-389.

Schumpeter Joseph A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990 (éd. or. 1942).

Thévenot Laurent, « Économie et politique de l'entreprise. Économie de l'efficacité et de la confiance », *in* Luc Boltanski et Laurent Thévenot (dir.), *Justice et justesse dans le travail, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, n°33*, Paris, Puf, 1989, p. 135-208.

Vatin François, *Morale industrielle et calcul économique dans le premier XIXe siècle. L'économie industrielle de Claude-Lucien Bergery (1787-1863)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Williamson Oliver E., *Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications*, New York: The Free Press/Macmillan, 1975.

Witzel Morgen et Warner Malcolm (éd.), *The Oxford Handbook of Management Theorists*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

Zimnovitch Henri, *Les calculs du prix de revient dans la Seconde industrialisation en France*, thèse de doctorat de sciences de gestion, sous la direction de Jean-Louis Malo, Université de Poitiers, 1997.

« Les racines de l'entreprise », *Revue française de gestion*, n°70, 1988.

« Histoire et gestion : vingt ans après », *Revue française de gestion*, n°188-189, 2008.

Travailleurs, quotidien, mouvement social et politisation

Accampo Elinor, *Industrialization, Family Life, and Class Relations: Saint-Chamond, 1815-1914*, Berkeley, University of California Press, 1989.

Accampo Elinor et Auzias Claire, « Entre la classe ouvrière et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815-1880 », *Le Mouvement social*, n°118, 1982, p. 39-59.

Alder Ken, *Engineering the Revolution: Arms and Enlightenment in France, 1763-1815*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

Amdur Kathryn, « La politique de désunion syndicale : Les origines du schisme de la CGT à Saint-Étienne, 1914-1922 », *Cahiers d'histoire*, n°27, 1982, p. 329-344.

Amdur Kathryn, *Syndicalist Legacy: Trade-Unions and Politics in two French Cities in the Era of World War 1*, Chicago: University of Illinois Press, 1986.

Aminzade Ronald, *Ballots and Barricades: Class Formation and Republicain Politics in France, 1830-1871*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

Arnaud Patrice, *Les STO : histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2010.

Bensimon Fabrice, « British workers in France, 1815-1848 », *Past and Present*, n°213, 2011, p. 147-189.

Bonnet Serge (avec Etienne Kagan et Michel Maigret), *L'homme du fer. Mineurs de fer et ouvriers sidérurgistes lorrains*, tome I, *1889-1930*, et tome II, *1930-1959*, Nancy/Metz, Presses universitaires de Nancy/Editions Serpenoise, 1975-1977.

Burdy Jean-Paul, *Le Soleil noir : formation sociale et mémoire ouvrière dans un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 1986, 3 volumes.

Burdy Jean-Paul, *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Étienne : 1840-1940*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.

Burdy Jean-Paul, « Entre l'atelier artisanal et la manufacture taylorisée : les ouvriers du cycle à Saint-Étienne (1900-1950) », *in* Yves Lequin et Sylvie Vandecasteele (dir.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIXe et XXe siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 75-92.

Burdy Jean-Paul, « Paternalismes industriels. Les rapports sociaux dans le bassin de la Loire au XIXe siècle », *in* Stéphane Michaud (dir.), *L'Édification. Morales et cultures au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1993, p. 35-50.

Burdy Jean-Paul, Dubesset Mathilde et Zancarini-Fournel Michelle, « Rôles, travaux et métiers de femmes dans une ville industrielle : Saint-Étienne, 1900-1950 », *Le Mouvement social*, n°140, 1987, p. 27-53.

Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Folio, 1995.

Colson Daniel, *Anarcho-syndicalisme et communisme. Saint-Étienne, 1920-1925*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes-Atelier de création libertaire, 1986.

Colson Daniel, « Bourse du Travail et syndicalisme d'entreprise avant 1914 : les Aciéries de Saint-Étienne », *Le Mouvement social*, n°159, 1992, p. 57-83.

Cottereau Alain, « The Distinctiveness of Working-Class Cultures in France, 1848-1900 », *in* Ira Katznelson et Aristide R. Zolberg (éd.), *Working-Class Formation: Nineteenth-Century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 111-155.

Cottereau Alain, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 57, n°6, 2002, p. 1521-1557.

Crowston Clare, « Du corps des couturières à l'Union de l'Aiguille : les continuités imaginaires d'un corporatisme au féminin », *in* Steven Kaplan et Philippe Minard Philippe (éd.), *La France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2004, p. 197-232.

Dewerpe Alain, *Le monde du travail en France*, Paris, Armand Colin, 1989.

Dewerpe Alain, « Conventions patronales. L'impératif de justification dans les politiques sociales des patronats français (1800-1936) », *in* Sylvie Schweitzer (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, 1993, p. 19-62.

Dewerpe Alain, « L'exercice des conventions. Le cas de l'industrie navale française (fin XIXe-début XXe siècle) », *in* Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 2013 (1re éd. 1995), p. 137-174.

Dewerpe Alain, « Le tournage sur métaux et les tourneurs en France (1850-1950). Contribution à une histoire sociale des métiers », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, n°17 bis, 2017, en ligne : http://journals.openedition.org/acrh/8060

Didry Claude, *Naissance de la convention collective. Débats juridiques et luttes sociales en France au début du XXe siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002.

Didry Claude et Brouté Rémi, « L'employeur en question, les enjeux de la subordination pour les rapports de travail dans une société capitaliste », *in* Héloïse Petit et al. (dir.), *Les nouvelles frontières du travail subordonné*, Paris, La Découverte, 2006, p. 47-70.

Dubesset Mathilde, Thébaud Françoise, Vincent Catherine, « Les munitionnettes de la Seine », *in* Patrick Fridenson (éd.), *1914-1918, l'autre front*, Paris, Éditions ouvrières, 1977, p. 189-219

[repris dans : « The Female Munition Workers of the Seine », *in* Patrick Fridenson (éd.), *The French Home Front*, *1914-1918*, Providence, Berg, 1992, p. 183-218]

Dubesset Mathilde et Zancarini-Fournel Michelle, *Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Étienne : 1880-1950*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 1988, 2 volumes.

Dubesset Mathilde et Zancarini-Fournel Michelle, *Parcours de femmes. Réalités et représentations : Saint-Étienne, 1880-1950*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993.

Faure Christian, « Vichy et la "rénovation" de l'artisanat : la réorganisation du compagnonnage », *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n°3-4, 1984, p. 103-117.

Gardey Delphine, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin, 2001.

Garnier Bernard et Quellien Jean (éd.) (avec la collaboration de Françoise Passera), *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003.

Georgi Frank, *Soufflons nous-mêmes notre forge. Une histoire de la Fédération de la métallurgie CFTC-CFDT, 1920-1974*, Paris, Éditions ouvrières, 1991.

Gonin Olivier, *Marcel Gonin : un ouvrier intellectuel (1921-1954)*, mémoire de master d'histoire, sous la direction de Frank Georgi et Annie Fourcaut, Université Paris 1, 2006.

Guicheteau Samuel, *Les ouvriers en France, 1700-1835*, Paris, Armand Colin, 2014.

Hanagan Michael P., *The Logic of Solidarity: Artisans and Industrial Workers in three French Towns, 1871-1914*, Urbana/Chicago, University of Illinois Press, 1980.

Hanagan Michael P., « Organisation du travail et action revendicative : verriers et métallurgistes de Rive-de-Gier à la fin du XIXe siècle », *Cahiers d'histoire*, tome 26, n°1, 1981, p. 3-25.

Hanagan Michael P., *Nascent Proletarians: Class Formation in Post-Revolutionary France*, London, Blackwell, 1989.

Horne John, « Ouvriers, mouvements ouvriers et mobilisations industrielles » *in* Stéphane Audoin-Rouzeau, Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre*, tome 2, Paris, Perrin, 2012, p. 93-109.

Jarrige François, Chalmin Cécile, « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », *Le Mouvement Social*, n°224, 2008, p. 47-60.

Kaplan Steven L., *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001.

Kaplan Steven L. et Koepp Cynthia J. (éd.), *Work in France. Representations, Meaning, Organization, and Practice*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1986.

Kaplan Steven L. et Minard Philippe (éd.), *La France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2004.

Kocka Jürgen, *Les employés en Allemagne 1850-1980. Histoire d'un groupe social*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989 (éd. or. 1981).

Kriegel Annie, *Aux origines du communisme français, 1914-1920*, Paris, Mouton, 1964.

Lalouette Jacqueline, « Les insaisissables corporations du premier XIXe siècle : enquête sur les usages d'un mot », *in* Steven L. Kaplan et Philippe Minard (éd.), *La France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2004, p. 147-170.

Lequin Yves, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, tome 1, *La formation de la classe ouvrière régionale*, et tome 2, *Les intérêts de classe et la République*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977.

Lequin Yves, « Le métier », *in* Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 3 Les France, vol. 2 Traditions, Paris, Gallimard, 1992, p. 377-419.

Lequin Yves et Vandecasteele [Schweitzer] Sylvie (dir.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIXe-XXe siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990.

Lüdtke Alf, *Des ouvriers dans l`Allemagne du XXe siècle : le quotidien des dictatures*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Marchand Olivier, Thélot Claude, *Le travail en France*, Paris, Nathan, 1997.

Merriman John M. (éd.), *Consciousness and Class Experience in Nineteenth Century Europe*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1979.

Minard Philippe, « Le métier sans institution : les lois d'Allarde-Le Chapelier de 1791 et leur impact au début du XIXe siècle », *in* Steven L. Kaplan et Philippe Minard (éd.), *La France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2004, p. 81-96.

Montgomery David, *Workers' control in America. Studies in the history of work, technology, and labor struggles*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

Mortal Patrick, *Les armuriers de l'État : du Grand Siècle à la globalisation : 1665-1989*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

Moutet Aimée, « Sous le gouvernement de Front populaire : problèmes humains de la rationalisation et action ouvrière », *in* Yves Cohen et Rémi Baudouï (dir.), *Les chantiers de la paix sociale (1900-1940)*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1995, p. 287-310.

Noiriel Gérard, *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, Puf, 1984.

Noiriel Gérard, *Les ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1986.

Omnès Catherine, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au 20e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997.

Omnès Catherine, « Emploi et relations professionnelles à la fin des années trente », *Revue économique*, vol. 51, n°2, 2000. p. 353-369.

Parize René, « Savoir de soumission ou savoir de révolte ? L'exemple du Creusot », *in* Jean Borreil (éd.), *Les sauvages dans la cité. Auto-émancipation du peuple et instruction des prolétaires au XIXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1985, p. 91-103.

Perrot Michelle, « Le regard de l'Autre : les patrons français vus par les ouvriers (1880-1914) », *in* Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Le patronat de la Seconde Industrialisation*, Paris, Les Éditions ouvrières, Cahiers du Mouvement social n°4, 1979, p. 293-306.

Perrot Michelle, « Les problèmes de la main-d'œuvre industrielle », *in* Maurice Daumas (dir.), *Histoire générale des techniques*, tome 5, *Les techniques de la civilisation industrielle : transformation, communication, facteur humain*, Paris, Puf, 1979, p. 477-509.

Perrot Michelle, *Les ouvriers en grève. France 1871-1890*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001 (1re éd. 1974), 3 tomes.

Peschanski Denis et Robert Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP/Éditions du CNRS, 1992.

Pigenet Michel et Tartakowsky Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

Ponty Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 (1re éd. 1990).

Rappe David, *Les bourses du travail, des structures ouvrières entre services sociaux et révolution sociale : une étude à travers les Bourses du travail de la Loire, du Rhône, de l'Isère et de la Drôme, des origines à 1939*, mémoire de DEA d'histoire, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 1998.

Ribeill Georges, « Les organisations du mouvement ouvrier en France face à la rationalisation (1926-1932) », *in* Maurice de Montmollin et Olivier Pastré (dir.), *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984, p. 127-140.

Robert Jean-Louis, *Les ouvriers, la patrie et la révolution. Paris, 1914-1919*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995.

Robert Jean-Louis (dir.), *Le syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

Scholliers Peter, « L'identité des ouvriers-mécaniciens gantois au XIXe siècle. Une contribution au débat sur le rôle social de l'élite ouvrière », *Histoire, économie & société*, vol. 6, n°1, 1987, p. 83-111.

Schöttler Peter, *Naissance des Bourses du travail. Un appareil idéologique d'État à la fin du XIXe siècle*, Paris, Puf, 1985.

Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers, XIXe-XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Spina Raphaël, *La France et les Français devant le service du travail obligatoire (1942-1945)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2012.

Stearns Peter N., « Against the Strike Threat: Employer Policy toward Labor Agitation in France, 1900-1914 », *The Journal of Modern History*, vol. 40, n°4, 1968, p. 474-500.

Stearns Peter N., *Paths to Authority: the Middle Class and the Industrial Labor Force in France*, 1820-1848, Urbana, University of Illinois Press, 1978.

Steffens Sven, « Le métier volé. Transmission des savoir-faire et socialisation dans les métiers qualifiés au XIXe siècle », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVIe-XXe siècle). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2001, p. 121-136.

Thépot André, « L'Union sociale des ingénieurs chrétiens durant la première moitié du XXe siècle », *in* idem (dir.), *L'ingénieur dans la société française*, Paris, Éditions ouvrières, 1985, p. 217-227.

Thompson Edward P., *La formation de la classe ouvrière anglaise,* Paris, Le Seuil, 2012 (éd. or. 1963).

Thompson Edward P., « Temps, travail et capitalisme industriel », *Libre*, n° 5, 1979, p. 3-63.

Trimouille Pierre, « Aux origines du syndicalisme moderne d'inspiration chrétienne : les syndicats chrétiens dans la métallurgie française, de 1935 à 1939 », *Le Mouvement social*, n°62, 1968, p. 27-47.

Verret Michel, *L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1979.

Verret Michel, *Le travail ouvrier*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1982.

Vigna Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012.

Vigna Xavier, *L'espoir et l'effroi. Luttes d'écritures et luttes de classes en France au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2016.

Zancarini-Fournel Michelle, « Collective Agreements in France in the 1930s. Products, territories and scales : the Saint-Étienne example », *in* Noel Whiteside et Robert Salais (éd.), *Governance, Industry and Labour Markets in Britain and France. The Modernising State in the mid-Twentieth Century*, Londres, Routledge, 1998, p. 178-192.

Zancarini-Fournel Michelle, « Coexistence, tensions et confrontations entre ouvriers étrangers dans les usines de guerre du bassin stéphanois en 1914-1918 », *in* Pilar González-Bernaldo, Manuela Martini et Marie-Louise Pelus-Kaplan (dir.), *Étrangers et Sociétés. Représentations, coexistences, interactions dans la longue durée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 385-394.

Zdany Steven, *Les artisans en France au XXe siècle*, Paris, Belin, 1999.

Zunz Olivier, *L'Amérique en col blanc. L'invention du tertiaire : 1870-1920*, Paris, Belin, 1991 (éd. or. 1990).

Religions : pratiques sociales, culturelles et éducatives

Avon Dominique et Rocher Philippe, *Les Jésuites et la société française, XIXe-XXe siècles*, Toulouse, Privat, 2001.

Avon-Soletti Marie-Thérèse, « L'unité comme fondement de l'action des catholiques sociaux dans le monde du travail », *in* Jean-Pierre Le Crom (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 139-150.

Barré Noël, *Jésuites et ouvriers. La mission ouvrière jésuite de 1944 à la fin des années 1990*, Paris, Karthala, 2014.

Beale Marjorie A., *The Modernist Enterprise. French Elites and the Threat of Modernity, 1900-1940,* Stanford, Stanford University Press, 1999.

Bréjon de Lavergnée Matthieu, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIXe siècle (1833-1871). Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008.

Bueltzingsloewen Isabelle von et Pelletier Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIXe-XXe siècles*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999.

Chessel Marie-Emmanuelle et Dumons Bruno (dir.), *Catholicisme et modernisation de la société française*, Lyon, Cahiers du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, n°2, 2003.

Chevalier Jean-Claude, « La pédagogie des collèges jésuites », *Littérature*, n°7, 1972, p. 120-128.

Cholvy Gérard, « Patronages et œuvres de jeunesse dans la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 68, n°181, p. 235-256.

Cholvy Gérard (dir.), *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. Sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, Cerf, 1985.

Cholvy Gérard, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Cerf, 1999.

Cholvy Gérard et Chaline Nadine-Josette (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Cerf, 1995.

Cholvy Gérard et Hilaire Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine,* tome 1, *1800-1880*, Toulouse, Privat, 1985.

Cholvy Gérard et Hilaire Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, tome 2, *1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986.

Cholvy Gérard et Hilaire Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, tome 3, *1930-1988*, Toulouse, Privat, 1988.

Curtis Sarah, *L'enseignement au temps des congrégations : le diocèse de Lyon (1801-1905)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003.

Duclos Paul (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, tome 1, *Les Jésuites*, Paris, Beauchesne, 1985.

Dumons Bruno, « Catholicisme français et État-providence (1880-1950) », *Lien social et Politiques*, n°33 Généalogies de l'État-providence, 1995, p. 77-88.

Dumons Bruno, « Histoire sociale et histoire religieuse, deux sœurs ennemies ? Un essai de relecture historiographique pour la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 86, n°217, 2000, p. 561-572.

Dumons Bruno, « Jésuites lyonnais et catholicisme intransigeant (1880-1950) », *in* Étienne Fouilloux et Bernard Hours (dir.), *Les jésuites à Lyon, XVIe-XXe siècles*, Paris, ENS Éditions, 2005, p. 131-143.

Durand Jean-Dominique (dir.), *Les Semaines sociales de France. Cent ans d'engagement social des catholiques français (1904-2004)*, Paris, Parole et silence, 2006.

Durand Jean-Dominique, Comte Bernard, Delpal Bernard, Ladous Régis et Prudhomme Claude (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Paris, Éditions ouvrières, 1992.

Duriez Bruno, Fouilloux Étienne, Michel Alain-René, Mouradian Georges et Viet-Depaule Nathalie (dir.), *Chrétiens et ouvriers en France (1937-1970)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001.

Duriez Bruno, Fouilloux Étienne et Viet-Depaule Nathalie (dir.), *Les catholiques dans la République (1905-2005)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005.

Fouilloux Étienne, « Épilogue : Les jésuites en France du XIXe au XXe siècles », *in* Étienne Fouilloux et Bernard Hours (dir.), *Les jésuites à Lyon, XVIe-XXe siècles*, Paris, ENS Éditions, 2005, p. 247-264.

Gadille Jacques (dir.), *Le diocèse de Lyon*, *in* Bernard Plongeon et André Vauchez (dir.), *Histoire des diocèses de France*, vol. 16, Paris, Beauchesne, 1983.

Grelon André, « L'ingénieur catholique et son rôle social », *in* Rémi Baudouï et Yves Cohen (éd.), *Les chantiers de la paix sociale (1900-1940)*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1994, p. 167-184.

Lagrée Michel, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999.

Lambelet Alexandre, *La philanthropie*, Paris, Presses de SciencesPo, 2014.

Laneyrie Philippe, *Les Scouts de France. L'évolution du mouvement des origines aux années quatre-vingt*, Paris, Cerf, 1985.

Laneyrie Philippe, « Catholicisme social et évolution du mouvement des Scouts de France en région stéphanoise », *in* Jean-Dominique Durand, Bernard Comte, Bernard Delpal, Régis Ladous et Claude Prudhomme (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 343-357.

Laneyrie Philippe, « La production des « élites » chrétiennes par le scoutisme catholique : le cas des scouts de France en région stéphanoise », *in* Gérard Cholvy et Marie-Thérèse Cheroutre (éd.), *Le scoutisme : quel type d'hommes ? quel type de femmes ? quel type de chrétiens ?*, Paris, Cerf, 1994, p. 237-259.

Lanfrey André, *Les catholiques français et l'école (1902-1914)*, Paris, Éditions du Cerf, 1990, 2 vol.

Lanfrey André, « De l'école congréganiste à l'école catholique », *in* Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Cerf, 1995, p. 47-62.

Lanfrey André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire : les catholiques français et l'école (1901-1904)*, Paris, Cerf, 2003.

Lasserre Henri, « Religion et ascension sociale : l'exemple des ouvriers chrétiens », *Revue française de sociologie*, vol. 13, n°3, 1972, p. 392-398

Launay Marcel, *L'Église et l'école en France, XIXe-XXe siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1988.

Launay Michel, « Aux origines du syndicalisme chrétien en France : Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, de 1887 à 1914 », *Le Mouvement social*, n°68, 1969, p. 35-56.

Launay Michel, *Le syndicalisme chrétien en France, 1885-1940. Origines et développement*, thèse de doctorat d'État en histoire, sous la direction de Jean-Baptiste Duroselle, Université Paris 1, 1980, 5 tomes.

Launay Michel, *La CFTC, origines et développement 1919-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

Lebrun François (dir.), *Histoire des catholiques en France*, Paris, Pluriel, 1981 (1re éd. 1980).

Maurer Catherine, *La ville charitable : les œuvres sociales catholiques en France et en Allemagne au XIXe siècle*, Paris, Cerf, 2012.

Mayeur Jean-Marie, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, vol. 27, n°2, 1972, p. 483-499.

Mayeur Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Éditions du Cerf, 1986.

Modde André, « Le Bien Commun dans la philosophie de saint Thomas », *Revue Philosophique de Louvain*, 3e série, t. 47, n°14, 1949. p. 221-247.

Montclos Xavier de, Luirard Monique, Delpech François et Bolle Pierre (dir.), *Églises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale*, tome 1, *La région Rhône-Alpes*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978.

Montclos Xavier de (dir.), *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine*, tome 6, *Lyon : le Lyonnais, le Beaujolais,* Paris, Beauchesne, 1994.

Ozouf Mona, *L'École, l'Église et la République (1871-1914)*, Paris, Éd. Cana/Jean Offredo, 1982 (1re éd. 1963).

Pelletier Denis, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde, 1941-1966*, Paris, Éditions du Cerf, 1996.

Pelletier Denis, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 1997.

Pelletier Denis, « Les pratiques charitables en France entre « histoire sociale » et « histoire religieuse ». Essai d'historiographie critique », *in* Isabelle von Bueltzingsloewen et Denis Pelletier (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIXe-XXe siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 33-47.

Pelletier Denis, « Le catholicisme social en France (XIXe-XXe siècles). Une modernité paradoxale », *in* Benoît Pellistrandi (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Collection de la Casa de Velazquez, 2004, p. 371-387.

Pelletier Denis et Schlegel Jean-Louis (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2012.

Pellissier Catherine et Dumons Bruno, « La congrégation des Messieurs et la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la Troisième République. Sociologie comparée », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 78, n°200, 1992, p. 35-56.

Pierrard Pierre, *L'Église et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Hachette, 1984.

Poulat Émile, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Albin Michel, 1996 (1re éd. 1962).

Poulat Émile, « Pour un grand commentaire de "Rerum Novarum" », *in* Jean-Dominique Durand, Bernard Comte, Bernard Delpal, Régis Ladous et Claude Prudhomme (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Paris, Éditions ouvrières, 1992.

Richou Françoise, « La JOC : vie du mouvement et relations avec les autorités de Vichy », *in* Denis Peschanski, Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP/Éditions du CNRS, 1992, p. 409-417.

Rollet Henri, *L'action sociale des catholiques en France (1871-1901)*, Paris, Boivin & Cie, 1948.

Seeley Paul, « Catholics and apprentices : an example of men's philanthropy in late nineteenth-century France », *Journal of social history*, vol. 25, n°3, 1992, p. 531-545.

Sicard Germain, « L'offensive de laïcisation de 1870-1871 », *in* Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Cerf, 1995, p. 35-46.

Sorrel Christian, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française, 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003.

Waché Brigitte, « Les lendemains de *Rerum Novarum* dans la Loire », *in* Jean-Dominique Durand, Bernard Comte, Bernard Delpal, Régis Ladous et Claude Prudhomme (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 63-81.

Éducation, enseignements techniques et supérieurs, formations d'adultes

Agulhon Catherine, « L'alternance : une notion polymorphe, des enjeux et des pratiques segmentées », *Revue française de pédagogie*, n°131, 2000, p. 55-63.

Albertas Jean-Pierre, *1923-1978. L'école de métiers des industries métallurgiques : cinquante ans d'histoire d'un établissement technique et de ses élèves à Lyon*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, sous la direction de Guy Avanzini, Université Lyon 2, 1983.

Amdam Rolv Petter, « Business Education », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 581-602.

Anderson Robert D., *Education in France, 1848-1870*, Oxford, Clarendon Press, 1975.

Aust Jérôme, « Quand l'université s'ancre au territoire. Collaborations académiques et territoriales à Lyon (1958-2009), *La Mouvement social*, n°233, 2010, p. 107-125.

Avanzini Guy et al. (dir.), *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, Éditions Don Bosco, 2001.

Barroero Denis, *L'enseignement technique à Marseille de 1815 aux années 1960*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Gérard Chastagnaret, Université Aix-Marseille 1, 1995.

Béguet Bruno, « Une école d'ingénieurs en province : l'École centrale lyonnaise de 1857 à 1947 », *in* Louis Bergeron et Patrice Bourdelais (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, p. 305-327.

Bel Maïten, « Formation et territoire : des approches renouvelées », *Formation emploi*, n°97, 2007, p. 67-80.

Belhoste Bruno, « La préparation aux grandes écoles scientifiques au XIXe siècle : établissements publics et institutions privées », *Histoire de l'éducation*, n°90, 2001, p. 101-130.

Benoist Pierre, *La formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics, 1950-1990*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Benoist Pierre, « Les formations du bâtiment et des travaux publics au XXe siècle », *in* Gérard Bodé, Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 143-155.

Benoist Pierre, « Michel Debré et la formation professionnelle. 1959-1971 », *Histoire de l'éducation*, n° 101, 2004, p. 35-66.

Benoist Pierre, *Une histoire des instituts universitaires de technologie (IUT)*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

Birck Françoise, « Des instituts annexes de faculté aux écoles nationales supérieurs d'ingénieurs, à propos de trois écoles nancéennes », *in* André Grelon et Françoise Birck (dir.), *Des ingénieurs pour la Lorraine, XIXe-XXe siècles*, Metz, Éditions Serpenoise, 1998, p. 143-202.

Birck Françoise, « Formation technique dans les mines de fer et la sidérurgie lorraine, 1920-1945 », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 289-307.

Blanchard Marianne, *Socio-histoire d'une entreprise éducative. Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle* – 2010), thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Stéphane Beaud et André Grelon, EHESS, 2012.

Blanchard Marianne, *Les écoles supérieures de commerce : socio-histoire d'une entreprise éducative*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

Bodé Gérard, « La naissance de l'enseignement technique provincial : étude de cas pour Metz et Nancy (1815-1870) », *in* André Grelon et Françoise Birck (dir.), *Des ingénieurs pour la Lorraine, XIXe-XXe siècles*, Metz, Éditions Serpenoise, 1998, p. 71-92.

Bodé Gérard, « L'enseignement technique en France et en Allemagne : écoles de perfectionnement et cours professionnels, 1820-1940 », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVIe-XXe siècle). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2001, p. 147-160.

Bodé Gérard, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2, *1926-1958*, Paris, Economica/INRP, 2003, 2 volumes.

Bodé Gérard, « Le ministre, le préfet et le proviseur : stratégies d'établissement, politique nationale et contingences locales dans l'enseignement technique, 1800-1940 », *in* Thérèse Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 17-30.

Bodé Gérard, « L'enseignement technique dans le département de la Loire entre 1815 et 1940 », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique, du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 109-123.

Bodé Gérard, « Corporations et formation professionnelle en Allemagne entre archaïsme et modernité : les fondements de l'enseignement dual à partir de l'exemple de l'Alsace-Lorraine », *in* Jay Rowell et Anne-Marie Saint-Gille (dir.), *La société civile organisée aux XIXe et XXe siècles : perspectives allemandes et françaises*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 147-158.

Bodé Gérard, « Les budgets des établissements d'enseignement technique sous la IIIe République (1870-1940) », *in* Jean-François Condette (dir.), *Le coût des études. Modalités, acteurs, implications sociales, XVIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 127-140.

Bodé Gérard, « À la recherche de l'Arlésienne. L'enseignement commercial en France (1800-1940) », *Histoire de l'Éducation*, n°136, *Les formations commerciales pour les filles et les garçons XIXe-XXe siècles*, 2012, p. 43-89.

Bodé Gérard, « Les cours professionnels pour ouvriers sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *Les Études sociales*, n°159, *L'éducation industrielle et les savoirs enseignés aux ouvriers adultes en France (1800-1870)*, 2014, p. 29-47.

Bodé Gérard et Marchand Philippe (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003.

Bodé Gérard et Savoie Philippe (dir.), « L'offre locale d'enseignement : les formations techniques et intermédiaires : XIXe-XXe siècles », *Histoire de l'éducation*, n°66, 1995.

Bodé Gérard et Savoie Philippe, « L'approche locale de l'histoire des enseignements techniques et intermédiaires : nécessités et limites », *Histoire de l'éducation*, n°66, p. 5- 13.

Bodé Gérard et Thivend Marianne (dir.), « Les formations commerciales pour les filles et les garçons XIXe-XXe siècles », *Histoire de l'éducation*, n°136, oct.-déc. 2012 (2014).

Bongrand Philippe, « La mise en système et l'économicisation de l'enseignement en France au début des années 1950 : la fonctionnalisation d'une institution », *Politix*, n°98, 2012, p. 35-56.

Bonnet Bernard, *La formation professionnelle des adultes*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Briand Jean-Pierre, « L'apparition du "préapprentissage" dans les grandes villes », *Formation Emploi*, n°27-28, L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960), 1989, p. 42-64.

Briand Jean-Pierre, « L'enseignement technique dans le développement de la scolarité prolongée (fin du XIXe-début du XXe siècle) », dans Gilles Moreau (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, 2002, p. 39-50.

Briand Jean-Pierre et Chapoulie Jean-Michel, « L'institution scolaire et la scolarisation : une perspective d'ensemble », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n°1, 1993, p. 3-42.

Briand Jean-Pierre et Chapoulie Jean-Michel, *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 (1re éd. 1992).

Briand Jean-Pierre, Chapoulie Jean-Michel, Huguet Françoise, Luc Jean-Noël et Prost Antoine, *L'Enseignement primaire et ses extensions, XIXe-XXe siècles. Annuaire statistique. Écoles maternelles, primaires, primaires supérieures et professionnelles*, Paris, INRP, 1987.

Briselance Claude, *Les écoles d'horlogerie de Besançon. Une contribution décisive au développement industriel local et régional (1793-1974)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2015.

Broder Albert, « Enseignement technique et croissance économique en Allemagne et en France, 1870-1914. Quelques éléments en vue d'une analyse approfondie », *in* Yves Cohen et Klaus Manfrass (dir.), *Frankreich und Deutschland. Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, Munich, C.H. Beck, 1990, p. 66-95.

Brucy Guy, « CAP et certificats de spécialité : les enjeux de la formation au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale », *Formation Emploi*, n°27-28, *L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960)*, 1989, p. 131-146.

Brucy Guy, *Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel, 1880-1965*, Paris, Belin, 1998.

Brucy Guy, « Le système français de formation professionnelle : mise en perspective historique », *Entreprises et histoire*, n°26, 2000, p. 45-62.

Brucy Guy, « L'enseignement technique et professionnel français. Histoire et politiques », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°4, 2005, p. 13-34.

Brucy Guy, « De Jules Ferry aux Trente Glorieuses : regard historique sur l'adéquation », in Jean-François Giret et al. (dir.), *Des formations pour quels emplois ?*, Paris, La Découverte, 2005, p. 27-46.

Brucy Guy, « Des ateliers-écoles à "l'industrie éducative" : un siècle d'histoire de la formation professionnelle à la Chambre (1920-1990) », *in* Paul Lenormand (éd.), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, tome II, *Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, p. 167-197.

Brucy Guy, « Former une élite ou former la masse des salariés ? Les contradictions de la formation en entreprises des années 1920 aux Trente glorieuses », *Regards sociologiques*, n°41-42, 2011, p. 99-113.

Brucy Guy, « L'apprentissage ou… les apprentissages ? », *Revue française de pédagogie*, n°183, 2013, p. 15-25.

Brucy Guy, « Penser historiquement le CAP », *in* Guy Brucy, Fabienne Maillard et Gilles Moreau (dir.), *Le CAP. Un diplôme du peuple, 1911-2011*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 27-42.

Brucy Guy, Caillaud Pascal, Quenson Emmanuel et Tanguy Lucie, *Former pour réformer : retour sur la formation permanente (1945-2004)*, Paris, La Découverte, 2007.

Brucy Guy, Laot Françoise F. et Lescure Emmanuel de (dir.), *Mouvement ouvrier et formation. Genèses : de la fin du XIXe siècle à l'après Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, coll. Histoire et mémoire de la formation, 2009.

Brucy Guy et Le Bot Florent, « Les deux rêves du technique. De la mise en ordre à la mise en espace », *Artefact*, n°3, 2016, p. 21-37.

Brucy Guy, Le Bot Florent, Perrin Cédric et Wassoumi François, « Le XXe siècle du technique. Formation, recherche et économie », *Artefact. Techniques, histoires et sciences humaines*, n°3, 2016.

Brucy Guy, Maillard Fabienne et Moreau Gilles (dir.), *Le CAP. Un diplôme du peuple, 1911-2011*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Brucy Guy et Troger Vincent, « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, n°131, 2000, p. 9-21.

Bruter Annie, « Les autorisations de cours publics dans les départements français (1808-1875) », février 2009, en ligne : <rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=courspub>

Campinos Myriam et Marry Catherine, « De l'utilisation d'un concept empirique : la qualification. Quel rapport à la formation ? », *in* Lucie Tanguy (dir.), *L'introuvable relation formation-emploi*, Paris, Céreq/La Découverte, 1986, p. 181-189.

Caplat Guy, *L'inspection générale de l'enseignement technique 1806-1980*, Paris, L'Harmattan, 2016, 4 tomes.

Carrier-Reynaud Brigitte (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006.

Casella Philippe, « La mobilisation par l'administration d'un "monde professionnel de la formation" », *Sociétés contemporaines*, n°35 Les chantiers de la formation permanente (1945-1971), novembre 1999, p. 95-115.

Casella Philippe, « La promotion sociale comme forme d'intervention publique : le cas de Grenoble (1960-1966) », *Travail et Emploi*, n°86, avril 2001, p. 49-64.

Casella Philippe, Tanguy Lucie et Tripier Pierre, « Le paritarisme contre les experts. L'exemple du Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n°1, 1988, p. 55-79.

Caspard Pierre, « Un chantier déserté : l'histoire de l'enseignement technique », *Formation Emploi*, n° 27-28, *L'enseignement technique et professionnel. Repères dans l'histoire (1830-1960)*, 1989, p. 193-197.

Cayez Pierre, « Les villes françaises et l'enseignement technique au XIXe siècle », *in* CHRIPA (dir.), *Instruire le peuple. Éducation populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-Est et l'Italie du Nord XVIIIe-XXe siècle*, 1992, p. 231-248.

Cayla Renaud, « La qualification ouvrière dans la première moitié du XXe siècle : Ouvriers professionnels et *Facharbeiter* dans la construction mécanique française et allemande », *in* Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVIe-XXe siècle). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve-d'Ascq, Revue du Nord, 2001, p. 161-178.

Champeau Virginie, « L'enseignement technique à Nantes après 1919 », *in* Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 109-122.

Chapoulie Jean-Michel, « Deux expériences de création d'établissements techniques au XIXe siècle », *Formation Emploi*, n°27-28, L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960), 1989, p. 15-39.

Chapoulie Jean-Michel, « Représentations de la main-d'œuvre, actions parlementaires et administratives. Le développement de l'enseignement technique entre les deux guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°88, 2005, p. 23-47.

Chapoulie Jean-Michel, « Les nouveaux spécialistes des sciences sociales comme "experts" de la politique scolaire en France 1945-1962 », *Genèses*, n°64, 2006, p. 124-145.

Chapoulie Jean-Michel, « "Une révolution dans l'école sous la Quatrième République ?" La scolarisation post-obligatoire, le Plan et les finalités de l'école », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°54, 2007, p. 7-38.

Chapoulie Jean-Michel, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Chapoulie Jean-Michel, « À l'apogée de l'initiative d'État sur l'école : le commissariat au Plan, le développement de l'appareil statistique national et la carte scolaire du premier cycle (1955-1970) », *Histoire de l'éducation*, n°140-141 L'État et l'éducation en France XIXe-XXe siècles, 2014, p. 93-113.

Chardon Véronique de, *L'apprentissage en France de 1851 à 1919*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de François Caron, Université Paris 1, 1992.

Charlot Bernard et Figeat Madeleine, *Histoire de la formation des ouvriers 1789-1984*, Paris, Minerve, 1985.

Charmasson Thérèse (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2005.

Charmasson Thérèse, Lelorrain Anne-Marie et Ripa Yannick, *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 1, *De la Révolution à 1926*, Paris, INRP/Économica, 1987.

Chessel Marie-Emmanuelle, « Le patronat chrétien et la formation des chefs d'entreprise en France (années 1940-années 1970) », *in* Jean-Paul Barrière, Régis Boulat, Alain Chatriot, Pierre Lamard et Jean-Michel Minovez (dir.), *Les trames de l'histoire. Entreprises, territoires, consommations, institutions. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 129-141.

Chessel Marie-Emmanuelle et Pavis Fabienne, *Le technocrate, le patron et le professeur. Une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, Paris, Belin, 2001.

Christen Carole, « Jalons pour une histoire de l'éducation industrielle destinée aux ouvriers adultes au XIXe siècle », *Les Études sociales*, n°159, L'éducation industrielle et les savoirs enseignés aux ouvriers adultes en France (1800-1870), 2014, p. 3-9.

Christen Carole (dir.), « L'éducation industrielle et les savoirs enseignés aux ouvriers adultes en France (1800-1870) », *Les Études sociales*, n°159, 2014.

Christen Carole et Besse Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire 1815-1945. Perspectives françaises et internationales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

Comte Bernard, *Une utopie combattante. L'École des cadres d'Uriage 1940-1942*, Paris, Fayard, 1991.

Condette Jean-François (dir.), *Éducation, religion, laïcité (XVIe-XXe s.). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2010.

Condette Jean-François (dir.), *Le coût des études. Modalités, acteurs, implications sociales, XVIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

Condette Jean-François (dir.), *L'École, une bonne affaire ? Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises (XVIe siècle – XXe siècle), Revue du Nord*, hors-série coll. Histoire n°29, 2013.

Conus Marie-France et Escudier Jean-Louis, « Le comité d'organisation de l'industrie des combustible minéraux solides et la formation professionnelle : entre rupture et continuité (1938-1948) », *in* Hervé Joly (éd.), *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2004, p. 265-280.

Cornu Roger, « Changements techniques, changements des mentalités : une enquête à Nantes en 1938 », *Formation Emploi*, n°27-28, L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960), 1989, p. 101-114.

Crouzet François, « Écoles, universités, développement économique », *in* Michèle Merger et Dominique Barjot (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècle (Mélanges François Caron),* Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1998, p. 51-65.

Dänzer-Kantof Boris, *Former pour l'emploi. L'AFPA : 50 ans de formation professionnelle des adultes*, Paris, AFPA, 1999.

David Marcel (avec Chataignier A., Felzenzwalbe N., Offerlé Michel, Pudal Bernard et Revah M.), *L'individuel et le collectif dans la formation des travailleurs. Approche historique (1944-1968)*, Paris, Economica, 1976.

Day Charles R., *Les écoles d'Arts et Métiers : l'enseignement technique en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1991 (éd. or. 1987).

Deforge Yves, *Le graphisme technique. Son histoire et son enseignement*, Seyssel, Champ Vallon, 1981.

Déloye Yves, « L'instruction », *in* Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 183-188.

Denis Daniel et Kahn Pierre (dir.), *L'École républicaine et la question des savoirs : Enquête au cœur du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson,* Paris, CNRS Éditions, 2003.

Dessertine Dominique, Durand Robert, Eloy Jacques, Gardet Mathias, Marec Yannick, Tétard Françoise (dir.), *Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004.

Dessertine Dominique et Maradan Bernard, *L'âge d'or des patronages (1919-1939), La socialisation de l'enfance par les loisirs*, Paris, Vaucresson, 2001.

Dewerpe Alain, « L'atelier pédagogue. L'usine et la formation des industriels français aux XIXe et XXe siècles », *in Problèmes de l'histoire de l'éducation. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma-La Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École française de Rome, 1988, p. 257-278.

Didry Claude, « L'apprentissage à l'épreuve du droit du travail. De la socialisation familiale à l'enseignement professionnel (1851-1936) », *Artefact*, n°3, 2016, p. 39-52.

Dollé Catherine, « L'enseignement du dessin sous la Troisième République : introduction du dessin industriel à Valenciennes », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°2, 2001, p. 117-130.

Dubar Claude, *La formation professionnelle continue*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004 (1re éd. 1985).

Duveau Georges, *La pensée ouvrière sur l'éducation pendant la Seconde République et le Second Empire*, Paris, Domat-Montchrestien, 1947.

Enfert Renaud (d'), « La place du dessin dans la formation des ouvriers et artisans en France, XVIIIe-XIXe siècles », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 99-112.

Enfert Renaud (d'), « "Manuel (travail)" : préparer au métier ou éduquer ? », in Daniel Denis et Pierre Kahn (dir.), *L'École républicaine et la question des savoirs. Enquête au cœur du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 198-220.

Enfert Renaud (d'), *L'enseignement du dessin en France : figure humaine et dessin géométrique, 1750-1850*, Paris, Belin, 2003.

Enfert Renaud (d'), « L'introduction du travail manuel dans les écoles primaires de garçons, 1880-1900 », *Histoire de l'éducation*, n°113, 2007, p. 31-67.

Enfert Renaud (d'), « L'École des mineurs et l'offre stéphanoise d'enseignement scientifique », *in* Marco Bertilorenzi, Jean-Philippe Passaqui et Anne-Françoise Garçon (dir.), *Entre technique et gestion. Une histoire des « Ingénieurs civils des mines » (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Presses des Mines, 2016, p. 233-244.

Enfert Renaud (d') et Fonteneau Virginie (dir.), *Espaces de l'enseignement scientifique et technique. Acteurs, savoirs, institutions, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Hermann, 2011.

Enfert Renaud (d') et Lebeaume Joël (dir.), *Réformer les disciplines. Les savoirs scolaires à l'épreuve de la modernité, 1945-1985*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

Escudier Jean-Louis, « L'enfance du mineur ou travail et formation des enfants dans l'industrie houillère de 1780 à 1940 », *in* Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage. Actes du 127e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 15-20 avril 2002*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 217-239.

Estevez-Abe Margarita, Iversen Torben et Soskice David, « Social Protection and the Formation of Skills : A Reinterpretation of the Welfare State », *in* Peter A. Hall et David Soskice (éd.), *Varieties of Capitalism*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 145-183.

Flore-Thébault Fabrice, *L'installation de la Chambre de métiers du Rhône (années 1920-années 1930)*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 1998.

Flore-Thébault Fabrice, *Chambre de métiers du Rhône, artisans et apprentis, années 1930 – années 1950*, mémoire de diplôme d'études approfondies d'histoire, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 1999.

Fontaine Jacqueline, *La scolarisation et la formation professionnelle des filles au pays de Schneider (1844-1942)*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Fox Robert, Weisz George (dir.), *The Organization of Science and Technology in France 1808-1914*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1980.

Fridenson Patrick (dir.), *Organiser et former (1900-1990)*, *Actes du GERPISA*, n°17, juin 1996.

Fridenson Patrick, « La formation continue des dirigeants d'entreprise en France depuis 1944 », *in* Jean-Paul Barrière, Régis Boulat, Alain Chatriot, Pierre Lamard et Jean-Michel Minovez (dir.), *Les trames de l'histoire. Entreprises, territoires, consommations, institutions. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 143-160.

Fridenson Patrick et Paquy Lucie, « Du haut enseignement commercial à l'enseignement supérieur de gestion (XIXe-XXe siècles) », *in* Paul Lenormand (dir.), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, tome 2, *Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, p. 199-257.

Gallet Christophe, *L'École technique Berliet, un exemple de formation initiale des ouvriers et techniciens en école d'entreprise de 1943 à 1970*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 1995.

Garçon Anne-Françoise, *Entre l'État et l'usine. L'École des mines de Saint-Étienne au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Gardet Mathias, « Le réseau des Écoles de cadres de la jeunesse à l'épreuve de la ligne de démarcation (1940-1944) », *in* Françoise Ttard, Denis Barriolade, Valérie Brousselle, Jean-Paul Egret (dir.), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire, 1918-1971*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 85-96.

Gourvish Terry et Tiratsoo Nick (éd.), *Missionaries and Managers : American Influences on European Management Éducation 1945-1960*, Manchester, Manchester University Press, 1998.

Greinert Wolf-Dietrich (dir.), *Mass vocational education and training in Europe: Classical Models of the 19th Century and Training in England, France and Germany during the first half of the 20th*, Luxembourg, Office for official publications of the European Communities, 2005.

Grelon André (dir.), *Les Ingénieurs de la crise. Titre et profession entre les deux guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986.

Grelon André, « Les universités et la formation des ingénieurs en France (1870-1914) », *Formation emploi*, n°27-28, 1989, p. 65-88.

Grelon André, « Formation et développement des élites techniques et commerciales en France, sous la Troisième République », *in* Yves Cohen et Klaus Manfrass (dir.), *Frankreich und*

Deutschland. Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. und 20. Jahrhundert, Munich, C.H. Beck, 1990, p. 39-52.

Grelon André, « Les enseignements de l'électricité », *in* François Caron et Fabienne Cardot (dir.), *Histoire de l'électricité en France,* tome 1, *1881-1918*, Paris, Fayard, 1991, p. 254-303.

Grelon André, « Les enseignements de l'électricité : la formation des ingénieurs électriciens », *in* Maurice Lévy-Leboyer et Henri Morsel (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France*, tome 2, *1918-1945*, Paris, Fayard, 1994, p. 162-217.

Grelon André, « Écoles de commerce et formations d'ingénieurs jusqu'en 1914 », *Entreprises et histoire*, n°14-15, 1997, p. 29-45.

Grelon André, « Les enseignements techniques à Lille et dans sa région », *in* André Grelon et Françoise Birck (dir.), *Des ingénieurs pour la Lorraine, XIXe-XXe siècles*, Metz, Éditions Serpenoise, 1998, p. 331-352.

Grelon André, « La naissance des instituts industriels catholiques : le rôle pionnier du Nord de la France (1885-1914) », *in* Marie-Emmanuelle Chessel et Bruno Dumons (dir.), *Catholicisme et modernisation de la société française*, Lyon, Cahiers du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, n°2, 2003, p. 87-114.

Grelon André, « Le développement des écoles d'ingénieurs en France face au modèle allemand à la fin du XIXe siècle », *in* Hervé Joly (dir.), *Formation des élites en France et en Allemagne*, Paris, CIRAC, 2005, p. 39-48.

Grelon André, Birck Françoise (dir.), *Des ingénieurs pour la Lorraine, XIXe-XXe siècles*, Metz, Éd. Serpenoise, 1998.

Grignon Claude, *L'ordre des choses. Les fonctions sociales de l'enseignement technique*, Paris, Editions de Minuit, 1971.

Grossetti Michel, *Science, industrie et territoire*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1995.

Grossetti Michel, Grelon André *et al.*, *Villes et institutions scientifiques*, rapport pour le PIR-VILLES, CNRS, juin 1996.

Guinot Jean-Pierre, *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés depuis 1789*, Paris, Domat-Montchrestien, sd. [1946].

Gutierrez Laurent et Kounelis Catherine (dir.), *Paul Langevin et la réforme de l'enseignement*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.

Hamelin David, « Les Bourses du travail : entre éducation politique et formation professionnelle », *Le Mouvement Social*, n° 235, 2011, p. 23-37.

Hardy-Hémery Odette, « Les milieux patronaux du Nord et la question de la taxe d'apprentissage dans les années 1920 », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 233-249.

Hatzfeld Nicolas, « L'école d'apprentissage Peugeot (1930-1970) : une formation d'excellence », *Formation Emploi*, n°27-28, L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960), 1989, p. 115-130.

Hatzfeld Nicolas, « L'école d'apprentissage de Peugeot-Sochaux, (1930-1970) : grandeur et limites d'un apprentissage d'entreprise à la française », *Actes du GERPISA*, n°17, 1996.

Hatzfeld Nicolas, « Trois écoles d'apprentissage : premiers contacts », *Actes du GERPISA*, n°17, 1996.

Heyberger Laurent et Knittel Fabien (dir.), « Cultures et formations techniques des ouvriers et des techniciens (XVIIIe-XXe siècles) », *Cahiers de RECITS*, n° 10, 2014.

Huitric Solenn, *De la tutelle communale à celle de l'État. La transformation en lycées des collèges de l'académie de Lyon*, mémoire de master 2 d'histoire, sous la direction de Philippe Savoie, ENS Lyon, 2012.

Jacquet-Francillon François, *Naissances de l'école du peuple : 1815-1870*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995.

Join-Lambert Odile, « Le ministère du Travail et celui de l'Éducation nationale face aux accidents du travail dans l'enseignement technique (1946-1982) », *in* Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 289-304.

Kaplan Steven L., « L'apprentissage au XVIIIe siècle : le cas de Paris », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 40, n°3 *Apprentissages*, p. 436-479.

Kharaba Ivan, « La formation initiale au sein des Établissements Schneider au XIXe siècle », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 281-288.

Kipping Matthias et Nioche Jean-Pierre, « Much ado about nothing ? The US productivity drive and management training in France, 1945-1960 », *in* Terry Gourvish et Nick Tiratsoo (éd.), *Missionaries and Managers : American Influences on European Management Éducation 1945-1960*, Manchester, Manchester University Press, 1998, p. 50-76.

Klein Jean-François, « La création de l'École coloniale de Lyon. Au cœur des polémiques du Parti colonial », *Outre-mers*, n°352-353, 2006, p. 147-170.

Lamard Pierre, *Excellence industrielle et formation technique : acteurs, culture, stratégies dans le nord de la Franche-Comté (XIXe-XXe siècles)*, mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, garant Patrick Fridenson, EHESS, 2004.

Lamard Pierre, « Le cas des écoles pratiques de Belfort et de Montbéliard : un même statut pour des finalités différentes », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 45-50.

Lamard Pierre, « Le paysage de la formation ouvrière chez Peugeot et Alsthom (1914-1970) », *in* Laurent Heyberger et Fabien Knittel (dir.), « Cultures et formations techniques des ouvriers et des techniciens (XVIIIe-XXe siècles) », *Cahiers de RECITS*, n° 10, 2014, p. 125-150.

Lambert Guy et Lembré Stéphane (dir.), « Les lieux de l'enseignement technique (XIXe-XXe siècles) », *Histoire de l'éducation*, n°147, 2017.

Laot Françoise F., *La formation des adultes. Histoire d'une utopie en acte. Le complexe de Nancy*, Paris, L'Harmattan, coll. Savoir et formation, 1999.

Laot Françoise F., *40 ans de recherche en formation d'adultes (1960-2000)*, L'Harmattan, Coll. Histoire et mémoire de la formation, 2002.

Laot Françoise F., Lescure Emmanuel de (dir.), *Pour une histoire de la formation*, Groupe d'étude Histoire de la formation des adultes, 2008.

Laurent Stéphane, *L'art utile. Les écoles d'arts appliquées sous le Second Empire et la Troisième République*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Le Bot Florent, Albe Virginie, Bodé Gérard, Brucy Guy et Chatel Élisabeth (dir.), *L'ENS Cachan. Le siècle d'une grande école pour les sciences, les techniques, la société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Legoux Yves, *Du compagnon au technicien. L'École Diderot et l'évolution des qualifications : 1873-1972. Sociologie de l'Enseignement technique français*, Paris, Technique & vulgarisation, 1972.

Lelièvre Claude, « L'offre et la demande d'éducation populaire. Les cours d'adultes dans la Somme, 1860-1940 », *Histoire de l'éducation*, n° 37, 1988, p. 17-46.

Lembré Stéphane, *L'école des producteurs. Aux origines de l'enseignement technique en France (1800-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Lembré Stéphane, « L'enseignement professionnel pour l'exemple ? Économie minière et besoins de formation aux origines de l'École des maîtres mineurs de Douai (1860-1914) », *Histoire, économie & société*, vol. 32, n°3, 2013, p. 87-100.

Lembré Stéphane, « Les organisations patronales et la définition des politiques d'enseignement technique dans le Nord de la France (1900-1938) », *in* Danièle Fraboulet, Clotilde Druelle-Korn et Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique, Europe XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 133-142.

Lembré Stéphane, « L'École nationale professionnelle d'Armentières entre formation, technique et industrie au début du XXe siècle », 2013, <halshs-00938170>.

Lembré Stéphane, « La sténo, l'association et l'entreprise. Le marché convoité des cours de sténographie et de dactylographie des années 1890 aux années 1930 », dans Jean-François Condette (dir.), *L'École, une bonne affaire ? Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises (XVIe siècle – XXe siècle), Revue du Nord*, hors-série coll. Histoire n°29, 2013, p. 333-347.

Lembré Stéphane, « De l'efficacité du *lobbying* à la mise en ordre du technique. L'Association française pour le développement de l'enseignement technique », *in* Florent Le Bot et *al*. (dir.), (dir.), *L'ENS Cachan. Le siècle d'une grande école pour les sciences, les techniques, la société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 247-261.

Lembré Stéphane, « La formation technique de l'artisanat rural en France dans les années 1920 », *in* Laurent Heyberger et Fabien Knittel (dir.), « Cultures et formations techniques des

ouvriers et des techniciens (XVIIIe-XXe siècles) », *Cahiers de RECITS*, n° 10, 2014, p. 109-124.

Lembré Stéphane, « Les organisations patronales et la définition des politiques d'enseignement technique », *in* Natacha Coquery et Matthieu de Oliveira (dir.), *L'échec a-t-il des vertus économiques ?*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France /IGPDE, 2015, p. 309-318.

Lembré Stéphane, « La participation des associations d'anciens élèves aux politiques d'enseignement technique. Le cas du Nord de la France sous la IIIe République », *Participations*, n°11, 2015, p. 193-211.

Lembré Stéphane, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2016.

Lembré Stéphane, « L'invention du concours des "Meilleurs ouvriers de France" (années 1920-1930) », *Genèses*, n°103, 2016, p. 29-48.

Lembré Stéphane, « Les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique dans le Nord de la France. Des inspecteurs comme les autres ? (1888-1945) », *in* Jean-François Condette (dir.), *Les personnels d'inspection. Contrôler, évaluer, conseiller les enseignants. Retour sur une histoire, France-Europe (XVIIe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 145-160.

Lembré Stéphane et Millet Audrey, « Le bruit du dessin. À l'écoute de la fabrique, entre production et conservation », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, vol. 48, n°1, 2014, p. 165-179.

Lemercier Claire, « Apprentissage », *in* Alessandro Stanziani (dir.), *Dictionnaire historique de l'économie-droit, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, LGDJ, 2007, p. 23-34.

Lequin Yves, « Apprenticeship in Nineteenth-Century France: A Continuing Tradition or a Break with the Past? », *in* Steven L. Kaplan et Cynthia J. Koepp (éd.), *Work in France*, Ithaca, Cornell University Press, 1986, p. 454-474.

Lequin Yves, « L'apprentissage en France au XIXe siècle : rupture ou continuité ? », *Formation Emploi*, n°27-28, L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960), 1989, p. 91-100.

Leroy Sandrine et Omnès Catherine, « La chambre de commerce de Paris et les ateliers-écoles (1883-1939) », *in* Paul Lenormand (éd.), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, tome II, *Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, p. 153-166.

Llopart Michael, « La Chambre de commerce de Toulouse et l'organisation de la formation professionnelle en Haute-Garonne : 1919-1945 », *Les Annales du Midi*, tome 128, n°293, 2016, p. 67-90.

Locke Robert R., *The End of the Practical Man: entrepreneurship and higher education in Germany, France and Great-Britain*, Greenwich, JAI Press, 1984.

Marchand Olivier et Thélot Claude, *Formation de la main-d'œuvre et capital humain en France depuis deux siècles*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n°80, 1997.

Marchand Philippe, « Une expérience de formation professionnelle d'adultes. Le cours municipal de chauffeurs-mécaniciens de Lille, 1858-1939 », *Histoire de l'éducation*, n°66, L'offre locale d'enseignement : les formations techniques et intermédiaires, XIXe – XXe siècles, 1995, p. 137-158.

Marchand Philippe, « Pour une histoire de la formation professionnelle des adultes. Le cas du Nord de la France (milieu XIXe – 1914) », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Lille/Paris, Revue du Nord/INRP, 2003, p. 157-174.

Marchand Philippe, « Les écoles pratiques de commerce et d'industrie dans le Nord de la France, 1892-1940. Jalons pour une histoire nationale de l'enseignement technique et professionnel moyen », in Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage. Actes du 127e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 15-20 avril 2002*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 31-52.

Marchand Philippe, « L'enseignement technique et professionnel en France : 1800-1919 », *Techniques & Culture*, n°45, 2005, p.

Marchand Philippe, « Patronat et apprentissage dans le textile, une approche locale, 1940-1971 », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 71-106.

Marchand Philippe, « 1940-1971, le temps des pionniers. Le patronat et la création de l'apprentissage dans le Nord », *in* Robert Pennel (dir.), *À chacun sa chance grâce à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans le Nord – Pas-de-Calais*, Croix, À chacun sa chance, 2006, p. 9-79.

Marchand Philippe, « Une nouvelle donne sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Les cours spéciaux des collèges dans l'académie de Douai », *Histoire de l'éducation*, n°131, 2011, p. 5-26.

Marchandise-Zoubir Danièle, « Un établissement privé d'enseignement professionnel lillois (1913 à 1973) : une alchimie singulière entre tradition et modernité », *Revue du* Nord, n°379, 2009, p. 145-163.

Martin Jérôme, *Le mouvement d'orientation professionnelle en France entre l'école et le marché du travail (1900-1940). Aux origines de la profession de conseiller d'orientation*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Jean-Noël Luc, Université Paris-Sorbonne, 2011.

Martin Jérôme, « Recruter et former la main-d'œuvre. La place du patronat dans le mouvement d'orientation professionnelle (1920-1940) », *in* Jean-François Condette (dir.), *L'École, une bonne affaire ? Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises (XVIe siècle – XXe siècle), Revue du Nord*, hors-série coll. Histoire n°29, 2013, p. 211-231.

Martin Jérome, « L'orientation professionnelle et l'école dans l'entre-deux-guerres. Un exemple d'application de la psychologie », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 48, n°2, 2015, p. 45-68.

Matasci Damiano, « L'éducation, terrain d'action internationale : le Bureau international de l'enseignement technique dans les années 1930 », *Relations internationales*, n° 151, 2012, p. 37-48.

Maurice Marc, Sellier François et Silvestre Jean-Jacques, *Politiques d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, Puf, 1982.

Mayeur Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome III, *1789-1930*, Paris, Perrin, 2004 (1re éd. 1981).

Mériaux Olivier, *L'action publique partagée. Formes et dynamiques institutionnelles de la régulation politique du régime français de formation professionnelle continue*, thèse de

doctorat de science politique, sous la direction de Bruno Jobert, Université Grenoble II/IEP Grenoble, 1999.

Mercier Lucien, *Les Universités populaires : 1899-1914. Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, Éditions ouvrières, 1986.

Mezeix Marie-Capucine, *La fabrique de l'enseignement technique. Trois écoles professionnelles en France à la fin du XIXe siècle*, thèse de doctorat de sciences de l'éducation, sous la direction de Jacques Baillé, Université Grenoble Alpes, 2014.

Mieussens Michel, « La participation des établissements techniques de la Seine-Inférieure aux expositions universelles, nationales et régionales », dans Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 141-152.

Millet Audrey, *Les dessinateurs de fabrique en France (XVIIIe-XIXe siècles)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Philippe Minard et Olivier Christin, Université Paris 8, 2015.

Mole Frédéric, « "Élever des producteurs" dès l'école primaire ? Controverses autour du congrès de Nancy des amicales d'instititeurs (1909) », *in* Guy Brucy, Françoise F. Laot et Emmanuel de Lescure (dir.), *Mouvement ouvrier et formation. Genèses : de la fin du XIXe siècle à l'après Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 47-64.

Morando Laurent, « L'enseignement colonial en province (1899-1940) : "impérialisme municipal" ou réussites locales ? », *Outre-mers*, n°342-343, 2004, p. 273-294.

Moreau Gilles (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, 2002.

Oberlé Raymond, *L'enseignement à Mulhouse de 1798 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, 1961.

Ott Florence, « L'enseignement technique : un souci constant de la société industrielle de Mulhouse », *in* Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2002, p. 153-163.

Ott Florence, « L'action de la Société industrielle de Mulhouse en faveur de l'enseignement professionnel », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 21-32.

Pelpel Patrice et Troger Vincent, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, L'Harmattan, 2001 (1re éd. 1992).

Pigenet Michel, « L'ENP de Vierzon et le problème de la formation professionnelle dans une ville ouvrière (années 1880-1914) », *Revue historique*, n°572, 1989, p. 367-389.

Poivret Cédric, « L'enseignement commercial en France durant le XIXème siècle : évolution et impact sur le développement de savoirs explicités à l'intention des gestionnaires », communication aux XXèmes journées d'histoire du management et des organisations, Lille, mars 2015.

Poucet Bruno, « Les collèges jésuites et la formation des élites : l'impact de la loi Debré », *Le Télémaque*, vol. 39, n°1, 2011, p. 81-96.

Poucet Bruno, « Le financement du secteur privé d'éducation au XXe siècle en France », *in* Jean-François Condette (dir.), *Le coût des études. Modalités, acteurs, implications sociales, XVIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 141-154.

Prost Antoine, *L'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Armand Colin, 1968.

Prost Antoine, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1992.

Prost Antoine, « Introduction au dossier Jalons pour une histoire de la formation professionnelle », *Travail et Emploi*, n°86, 2001, p. 5-8.

Prost Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, *Depuis 1930, L'école et la famille dans une société en mutation*, Paris, Perrin, 2004 (1re éd. 1981).

Prost Antoine, « Jalons pour une histoire de la formation des adultes (1920-1980) », *Recherche et formation*, n°53, 2006, p. 11-23.

Prost Antoine, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2013.

Quenson Emmanuel, *L'école d'apprentissage Renault, 1919-1989*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

Quenson Emmanuel, *Une socio-histoire des relations formation-emploi*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Quenson Emmanuel, « L'implication du patronat dans la formation, quel retour sur investissement ? L'exemple de Renault et de son école d'apprentissage », *in* Jean-François Condette (dir.), *L'École, une bonne affaire ? Institutions éducatives, marché scolaire et*

entreprises (XVIe siècle – XXe siècle), Revue du Nord, hors-série coll. Histoire n°29, 2013, p. 233-248.

Raggi Pascal, « La formation professionnelle des sidérurgistes en Lorraine (de la fin des années 1940 à 2006) », *in* Laurent Heyberger et Fabien Knittel (dir.), « Cultures et formations techniques des ouvriers et des techniciens (XVIIIe-XXe siècles) », *Cahiers de RECITS*, n° 10, 2014, p. 151-170.

Rappe David, « Les cours professionnels de la Bourse du travail de Lyon (1896-1914) », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, vol. 3, n° 4, 1997, p. 39-49.

Reid Donald, « Schools and the Paternalist Project at Le Creusot, 1850-1914 », *Journal of Social History*, vol. 27, n°1, 1993, p. 129-143.

Robert Éric, « Les universitaires, les industriels et le développement de l'enseignement technique supérieur à Grenoble », *in* André Grelon et Françoise Birck (dir.), *Des ingénieurs pour la Lorraine, XIXe-XXe siècles*, Metz, Éditions Serpenoise, 1998, p. 381-400.

Robert François, « Le financement de la SEPR (1864-1959) », *in* SEPR (dir.), *SEPR. 1864-2014. 150 ans au service de la formation professionnelle en Rhône-Alpes*, Lyon, EMCC, 2014, p. 122-127.

Robert-Hauglustaine Anne-Catherine, « Les métiers du soudage en France et la création de filières de formation », *Le Mouvement social*, n°193, 2000, p. 29-59.

Rollet Laurent, « Peut-on faire l'histoire des pôles scientifiques ? », *Histoire de l'éducation*, n°122, 2009, p. 93-113.

Rollet Laurent, Choffel-Mailfert Marie-Jeanne (dir.), *Aux origines d'un pôle scientifique : faculté des sciences et écoles d'ingénieurs à Nancy du Second Empire aux années 1960*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2007.

Rougier-Pintiaux Pascale, « L'École d'apprentissage du Havre : une tentative d'éducation populaire », *Revue française de sociologie*, vol. 24, n°4, 1983, p. 653-678.

Savoie Philippe, « L'État et le local dans l'histoire éducative française », *Éducations et sociétés. Revue internationale de sociologie de l'éducation*, n°1, 1998, p. 123-139.

Savoie Philippe, « L'enseignement technique industriel en France : l'influence des écoles d'arts et métiers », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles,* Lille/Paris, Revue du Nord/INRP, 2003, p. 129-141.

Schweitzer Sylvie, « L'enseignement professionnel lyonnais : la continuité », *in* Olivier Dard, Jean-Claude Daumas et François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p.165-180.

Schweitzer Sylvie, « La non mixité des formations professionnelles ou la triple cécité », *in* Marianne Thivend (dir.), *Apprentissage et formations techniques et professionnelles de filles et de garçons, XIXe – XXe siècles*, Cahiers Pierre Léon n°6, 2005, p. 11-24.

Schweitzer Sylvie et Thivend Marianne (dir.), *État des lieux des formations techniques et professionnelles dans l'agglomération lyonnaise, XIXe siècle – années 1960*, rapport de recherche pour le programme « Éducation et formation : disparités territoriales et régionales », 2005.

Société d'enseignement professionnel du Rhône (dir.), *SEPR. 1864-2014, 150 ans au service de la formation professionnelle en Rhône-Alpes*, Lyon, EMCC, 2014.

Surdez Muriel, *Diplômes et Nation. La constitution d'un espace suisse des professions avocate et artisanales (1880-1930)*, Berne, Peter Lang, 2005.

Suteau Marc, *Une ville et ses écoles : Nantes, 1830-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

Suteau Marc, « Le rôle des villes, du patronat et des chefs d'établissements dans le développement des écoles techniques : l'exemple des écoles municipales de Nantes de 1890 à 1940 », *Le mouvement social*, n°189, octobre-décembre 1999, p. 67-82.

Suteau Marc, « La mise en œuvre de la loi Astier : l'exemple nantais », *in* Gilles Moreau (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, 2002, p. 27-38.

Tanguy Lucie, « Les conventions État-patronat 1949-1961 : un régime de transition », *Formation Emploi*, n°27-28, L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960), 1989, p. 163-187.

Tanguy Lucie, *L'enseignement professionnel en France, des ouvriers aux techniciens*, Paris, Puf, 1991.

Tanguy Lucie, « Histoire et sociologie de l'enseignement technique et professionnel en France : un siècle en perspective », *Revue française de pédagogie*, n°131 Les formations professionnelles entre l'École et l'Entreprise, 2000, p. 97-127.

Tanguy Lucie, « Les promoteurs de la formation en entreprise (1945-1971) », *Travail et emploi*, n°86, 2001, p. 27-47.

Tanguy Lucie, « La construction de la catégorie de "formation" en France (1945-1970) », *in* Gilles Moreau (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, 2002, p 81-94.

Tanguy Lucie, « De l'éducation à la formation : quelles réformes ? », *Éducation et sociétés*, n°16, 2005, p. 99-122.

Tanguy Lucie, « La fabrication d'un bien universel », *in* Guy Brucy et *al*. (dir.), *Former pour réformer : retour sur la formation permanente (1945-2004)*, Paris, La Découverte, 2007, p. 31-68.

Tanguy Lucie, « Apprentissage en entreprise et formation professionnelle en école : une mise en perspective des années 1950 aux années 1990 », *Revue française de pédagogie*, n°183, 2013, p. 27-38.

Tanguy Lucie (dir.), *L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches en France*, Paris, La Documentation française, 1986.

Tanguy Lucie (dir.), « L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960) », *Formation Emploi*, n°27-28, Juillet-Décembre 1989.

Tanguy Lucie (dir.), « Les chantiers de la formation permanente (1945-1971) », *Sociétés contemporaines*, n°35*,* 1999.

Teinturier Sara, *L'enseignement privé dans l'entre-deux-guerres. Socio-histoire d'une mobilisation catholique*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Philippe Portier, Université Rennes 2, 2013.

Terral Hervé, « Alfred Carrard (1889-1948) et la formation du travailleur : une "philosophie pédagogique" », *in* Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 87-96.

Terrot Noël, *Histoire de l'éducation des adultes en France*, Paris, L'Harmattan, 1997 (1re éd. 1983).

Thelen Kathleen, *How Institutions Evolve. The Political Economy of Skills in Germany, Britain, the United States, and Japan*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Thelen Kathleen, « Skill Formation and Training », *in* Geoffrey Jones et Jonathan Zeitlin (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 558-580.

Thivend Marianne, « Les formations techniques et professionnelles de filles. Le cas lyonnais aux XIXe et XXe siècles », *in* Marianne Thivend (dir.), *Apprentissage et formations techniques et professionnelles de filles et de garçons, XIXe – XXe siècles*, Cahiers Pierre Léon n°6, 2005, p. 25-42.

Thivend Marianne, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006.

Thivend Marianne, « L'enseignement technique et la promotion scolaire et professionnelle sous la Troisième République », *Revue française de pédagogie*, n°159, 2007, p. 59-67.

Thivend Marianne, « Les formations techniques et professionnelles entre l'État, la ville et le patronat : l'emploi de la taxe d'apprentissage à Lyon », *Le Mouvement social*, n°232, juillet-septembre 2010, p. 9-27.

Thivend Marianne, « Le financement de l'enseignement technique post-primaire. Filles et garçons face aux coûts des formations à Lyon durant l'entre-deux-guerres », *in* Jean-François Condette (dir.), *Le coût des études. Modalités, acteurs, implications sociales, XVIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 207-222.

Thivend Marianne, « Former filles et garçons à un métier : jalons pour une histoire sexuée des formations techniques et professionnelles, XIXe -XXe siècles », *in* Fabien Knittel et Pascal Raggi (dir.), *Genre et Techniques, XIXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 25-38.

Thivend Marianne, « L'enseignement commercial aux XIXe et XXe siècles approché par le genre », Bodé Gérard et Thivend Marianne (dir.), « Les formations commerciales pour les filles et les garçons XIXe-XXe siècles », *Histoire de l'éducation*, n°136, oct.-déc. 2012 (2014), p. 9-41.

Thivend Marianne, « Les formations professionnelles en temps de guerre : l'exemple lyonnais (1939-1944) », *in* Isabelle von Bueltzingsloewen et *al*. (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale. Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 159-174.

Thivend Marianne (dir.), *Apprentissage et formations techniques et professionnelles de filles et de garçons, XIXe – XXe siècles*, Cahiers Pierre Léon n°6, 2005.

Tomamichel Serge, « Les prémices de l'enseignement professionnel en Savoie (1860-1939) », *in* Denis Varaschin (éd.), avec Hubert Bonin et Yves Bouvier (coll.), *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Droz, 2014, p. 533-596.

Troger Vincent, « Les centres d'apprentissage de 1940 à 1960 : le temps des initiatives », *Formation Emploi*, n°27-28, *L'enseignement technique et professionnel : repères dans l'histoire (1830-1960)*, 1989, p. 147-162.

Troger Vincent, « L'histoire de l'enseignement technique entre les entreprises et l'État : la recherche d'une identité », *Histoire, économie & société*, Paris, vol. 8, n°4, 1989, p. 593-611.

Troger Vincent, *Histoire des centres d'apprentissage, 1939-1959. Les enjeux économiques, politiques et culturels de la constitution de l'enseignement technique court*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de François Caron, Université Paris IV, 1990.

Troger Vincent, « Du modèle allemand à la scolarisation à plein temps des apprentissages : le tournant des années 1940-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 40, n°3 Apprentissage (XVIe-XXe siècles), 1993, p. 490-502.

Troger Vincent, « L'identité perdue des enseignements techniques et professionnels », *in* Gilles Moreau (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, 2002, p. 51-64.

Troger Vincent, « Une exception française. La scolarisation de la formation professionnelle initiale », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°34, 2003, p. 117-126.

Vatin François, « Claude-Lucien Bergery et l'enseignement pour ouvriers à Metz (1820-1835) : un projet industriel et social exemplaire », *Les Études sociales*, n°159, *L'éducation industrielle et les savoirs enseignés aux ouvriers adultes en France (1800-1870)*, 2014, p. 49-63.

Vernet Antoine, « Solving the Crisis. VET as an Economic Policy (France, from the Long Depression to the Second Oil Crisis) », *in* Esther Berner et Philipp Gonon (éd.), *Vocational Education and Training in Europe: Cases, Concepts and Challenges*, Berne, Peter Lang, coll. Studies in Vocational and Continuing Education, 2016, p. 287-304.

Vincent Guy, Lahire Bernard et Thin Daniel, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », *in* Guy Vincent (dir.) *L'Éducation prisonnière de la forme scolaire. Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1994, p. 11-50.

Vindt Gérard, « La formation professionnelle chez Pechiney (1921-1971) : entre impératifs techniques et fonction sociale », *in* Gérard Bodé et Philippe Marchand (dir.), *Formation professionnelle et apprentissage, XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve-d'Ascq/Paris, Revue du Nord-INRP, 2003, p. 273-280.

Vinokur Annie, « Réflexions sur l'économie du diplôme », *Formation Emploi*, n°52, 1995, p. 151-181.

Weiss John H., *The Making of technological man. The social origins of French engineering education*, Cambridge (Mass.), the MIT Press, 1982.

Weisz George, *The Emergence of Modern Universities in France, 1863-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

Williams Mari, « Training for specialists: the precision instruments industry in Britain and France, 1890-1925 », *in* Robert Fox et Anna Guagnini (dir.), *Education, technology and institutional performance in Europe. 1850-1939*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1993, p. 227-250.

Yagil Limoré, « Les écoles de cadres en zone occupée (1940-1944) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°172, 1993, p. 101-110.

« Les formations professionnelles entre l'École et l'Entreprise », *Revue française de pédagogie*, N°131, avril-mai-juin 2000.

« Jalons pour une histoire de la formation professionnelle en France », *Travail et emploi*, n° 86, avril 2001.

Études locales et régionales

Annino Rémy, *Des idées et des hommes au service de la ville, Saint-Étienne janvier 1948-décembre 1964, les municipalités d'Alexandre de Fraissinette*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Monique Luirard, Université de Saint-Étienne, 1990.

Audet Fabrice, *Enseignement technique et bassin industriel : l'école La Martinière de Lyon, 1830-1965*, mémoire de DEA d'histoire, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 1998.

Aventurier Gérard, « Antoine Jouve (1919, Izieux-2004, Écotay-l'Olme), de *Combat* à l'*Armée secrète* », *Cahiers de Village de Forez*, n°91, 2011.

Bacher Bernard, *La Loire dans la guerre de 1870-1871 : adaptation économique à l'effort de guerre*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean-François Brun, Université de Saint-Étienne, 2003.

Bacher Bernard, Brun Jean-François, Perrin Éric, *La manufacture d'armes de Saint-Étienne. La révolution des machines, 1850-1870*, Saint-Étienne, Musée d'art et d'industrie/Un, deux… quatre, 2007.

Banville Étienne de et Vérilhac Jacques, *Le capital redistribué, histoires industrielles : 1879-1982*, Saint-Étienne, CRÉSAL, 1983.

Bayon Jacqueline et Mathieu Guillaume, *La force de la volonté : naissance et affirmation d'une université : Saint-Étienne 1960-1978*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009.

Béal Margot, *Les politiques paternalistes et les œuvres sociales à la CAFL (1954-1962)*, mémoire de master d'histoire, sous la direction de Bruno Benoît, IEP Lyon, 2009.

Beaud Claude, « La première guerre mondiale et les mutations d'une entreprise métallurgique de la Loire : les Établissements Jacob Holtzer », *Bulletin du Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1975, n° 2, p. 1-29.

Becourt Joelle, *Les scouts de France à Saint-Étienne dans les années 1950*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Bernard Delpal, Université de Saint-Étienne, 1997.

Bedoin Maurice, *1948 La grève des mineurs du bassin de la Loire*, Saint-Étienne, Actes graphiques, 2017.

Bedoin Maurice, « De la guerre à la guerre sociale ? Mineurs, métallos et cheminots en grève (1919-1920), *in* GRE^{M}MOS (dir.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin stéphanois de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes Graphiques, 2018, p. 183-194.

Belhoste Jean-François, *Fer, fonte, acier : Rhône-Alpes, XVe-début XXe siècle*, Lyon, Association pour le développement de l'Inventaire des richesses artistiques de Rhône-Alpes, 1992.

Bénetière Jean-Paul, « La naissance et les premières années de la CFTC dans le bassin stéphanois : un "syndicat du juste milieu" dans une situation révolutionnaire ? », *in* GRE^{M}MOS

(dir.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin stéphanois de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes Graphiques, 2018, p. 201-212.

Bénetière Jean-Paul, *L'union départementale de la CFTC-CFDT de la Loire. Déconfessionnalisation, autogestion, crise et résistance au « recentrage » (1944-1988)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2017.

Berger Gérard, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château (Haut-Forez) de 1775 à 1975 : flux et reflux d'une société,* Saint-Étienne, Centre d'histoire régionale, 1985.

Besse Nadine, « Construire l'art, construire les mœurs. La fonction du musée d'art et d'industrie selon Marius Vachon », *in* Stéphane Michaud (dir.), *L'édification, morales et cultures au XIXe siècle,* Paris, Créaphis, 1993, p. 51-58.

Besse Nadine, « Les usages de l'acier à travers les catalogues d'armes et cycles de Saint-Étienne (1880-1913) », *in* Philippe Mioche et Denis Woronoff (dir.), *L'acier en France : produits et marchés, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006, p. 49-64.

Besse Nadine, Perrin Éric et Rivoire Stéphane, *De la boulette fulminante à la percussion centrale : collection du musée d'art et d'industrie*, Paris, Somogy/Musée d'art et d'industrie, 2008, 1 volume + 1 CD-ROM.

Besse Nadine et Besson Sylvain (dir.), *Le ruban, c'est la mode, catalogue d'exposition du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne*, Cinisello Balsamo, Silvana Editoriale, 2016.

Bonfils-Guillaud Cyril, *Le personnel de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône pendant les Trente Glorieuses (1945-1966). De la croissance à la crise*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2018.

Bonhomme Marie-Pierre, *Le Mouvement Poujade dans la Loire*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université de Saint-Étienne, 1971.

Bonnet Jean-Charles, *Histoire de la main-d'œuvre étrangère dans l'agglomération économique stéphanoise*, mémoire de diplôme d'études supérieures d'histoire, sous la direction de Pierre Léon, Faculté de lettres de Lyon, 1960.

Bournat Jacqueline, *La question scolaire dans la Loire, 1945-1959*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université de Saint-Étienne, 1970.

Bravard Jean-Paul, *L'Ondaine, vallée du fer : promenades d'archéologie industrielle*, Saint-Étienne, Le Hénaff, 1981.

Brun Jean-François et Nourrisson Didier (dir.), *Histoire contemporaine et patrimoine : la Loire, un département en quête de son identité, actes du colloque organisé par le CERHI, Saint-Étienne, 24 et 25 novembre 2005*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, collection Travaux du CERHI, volume 8, 2008.

Bunel Jean et Saglio Jean (avec la collaboration de V. Vignet), *La société des patrons. Contribution à l'analyse du système français des relations professionnelles. Le cas Rhône-Alpes*, rapport ronéotypé pour le compte du CORDES, Économie et Humanisme / GLYSI, 1976.

Burdy Jean-Paul, « Ouvriers, ouvrières et employées de la Manufacture d'Armes et de Cycles entre les deux guerres », *in* André Vant (dir.), *L'industrie du cycle à Saint-Étienne, mythes et réalités. Aspects économiques, techniques, culturels et sociaux*, rapport de recherche à la Mission du patrimoine ethnologique, décembre 1982-avril 1984, Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne / Mission du patrimoine ethnologique, 1984, p. 241-274.

Burdy Jean-Paul et Zancarini-Fournel Michelle, « Fragments d'une mémoire ouvrière du cycle », *in* André Vant (dir.), *L'industrie du cycle à Saint-Étienne, mythes et réalités. Aspects économiques, techniques, culturels et sociaux*, rapport de recherche à la Mission du patrimoine ethnologique, décembre 1982-avril 1984, Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne / Mission du patrimoine ethnologique, 1984, p. 273-316.

Burdy Jean-Paul et Zancarini-Fournel Michelle, « Le charbon et le fer. Le cœur forézien de la première révolution industrielle (XIXe siècle) », *in* Yves Lequin (dir.), *Rhône-Alpes 500 années lumière : mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991, p. 130-177.

Burdy Jean-Paul, « L'arme et le cycle. Un autre Saint-Étienne (XVIIIe-XXe siècles) », *in* Yves Lequin (dir.), *500 années lumière. Mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991, p. 305-319.

Brun Marie-Pierre, *L'union départementale des syndicats CFTC de la Loire de 1945 à 1965*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Brigitte Waché, Université de Saint-Étienne, 1992.

Bruyas Françoise, *Pierre-Étienne Mimard*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1989.

*Caporale Toni, *Manufrance, un miroir de la société du XXe siècle. Du capitalisme de production au capitalisme de consommation : adaptation et inadaptation du système commercial*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jacqueline Bayon, Université de Saint-Étienne, 2013.

Caporiondo Corinne, *Saint-Chamond et Antoine Pinay*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Monique Luirard, Université de Saint-Étienne, 1988.

Carcel Pauline, *Les Compagnons de France dans le sud de la Loire 1940-1945*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Michel Depeyre, Université de Saint-Étienne, 2005.

Carlier Bruno, *Sauvageons des villes, sauvageons aux champs. Les prises en charge des enfants délinquants et abandonnés dans la Loire (1850-1950)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 2004.

Carrier-Reynaud Brigitte, « Valeurs ouvrières, valeurs patronales, valeurs urbaines : les valeurs partagées de la rubanerie stéphanoise (des années 1850 aux années 1960) », *in* Jean-François Eck et Michel Lescure (dir.). *Villes et districts industriels en Europe occidentale (XVIIe-XXe siècle),* Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2002, p. 137-148.

Carrier-Reynaud Brigitte, « Cycle stéphanois », *in* Jean-Claude Daumas et *al*. (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 206-208.

Carrier-Reynaud Brigitte, « Etienne Mimard, Manufrance et l'enseignement professionnel », communication au colloque *L'épopée Manufrance (1885-1985) : que reste-t-il de nos amours ?*, Saint-Étienne, EVS-ISTHME, 30 novembre-2 décembre 2011 (en ligne : https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=125&titre=etienne-mimard-manufrance-et-l-enseignement-professionnel)

Carrier-Reynaud Brigitte, « Les mondes industriels stéphanois au XIXe siècle », *in* Franck Thénard-Duvivier (coord.), *Les mondes du travail en France de 1800 à nos jours, Conférences et débats*, Lycée Claude Fauriel – Saint-Étienne, 20 janvier 2011, *Cahier du CHATEFP*, n°14 2011, p.18-28.

Carrot Laure, *Les établissements Holtzer à Unieux (1829-1929) : cent ans "d'action sociale"*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jacqueline Bayon, Université de Saint-Étienne, 2005.

Chassagneux Anne, *La région stéphanoise et la formation professionnelle*, mémoire pour le diplôme d'études supérieures, Faculté de lettres de Lyon, 1958.

Chatelan Olivier, « Expertise catholique et débuts de l'aménagement du territoire à Lyon (1945-1957) », *Chrétiens et sociétés XVIe-XXe siècles,* n°15, 2008, p. 107-128.

Chatelan Olivier, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975),* thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Denis Pelletier, Université de Lyon 2, 2009.

Claire Jacqueline, « L'école de commerce de jeunes filles de Lyon (1857-1906) », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n°3-4, 1997, p. 27-38.

Colson Daniel, « La Charte du Travail et le Syndicat des métaux de Saint-Étienne », *in* Denis Peschanski et Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP/Éditions du CNRS, 1992, p. 193-200.

Colson Daniel, « Le "cercle des métallurgistes" au Marais et les cercles ouvriers à Saint-Etienne à la fin du XIXe siècle », *Bulletin du vieux Saint-Étienne*, n°173, 1994, p. 6-11.

Colson Daniel, « Les aciéries de Saint-Etienne et les accords de 1936. Grille de qualification et émergence du social dans l'entreprise », *in* Yves Cohen et Rémi Baudouï (éd.), *Les chantiers de la paix sociale (1900-1940)*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions Fontenay/Saint-Cloud, 1995, p. 311-328.

Colson Daniel, « Reconnaissance collective et montée en singularité. L'accord d'entreprise de la Compagnie des Aciéries et Forges de la Loire (CAFL) (1956-1959) », in Étienne *Savoie*, *Les noms que l'on se donne. Processus identitaire, expérience commune, inscription publique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 55-77.

Colson Daniel, Nizey Jean, Roux Jacques*, Un quartier industriel à Saint-Étienne. Le Marais, entre histoire et planification*, Lyon, Lugd, 1993.

Commère René, *Mémoire d'acier en Ondaine : histoire d'un site métallurgique en région stéphanoise, du martinet à la haute technologie*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2000.

Cosentino Priscille, *L'école et la ville : la politique scolaire à Terrenoire 1832-1905*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Brigitte Carrier-Reynaud, Université de Saint-Étienne, 2004.

Cottier Jean, *Le Chambon-Feugerolles et son histoire*, Le Chambon-Feugerolles, auteur, 1987.

Court Nadine, *La politique du régime de Vichy à l'égard de la jeunesse dans la Loire*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Bernard Delpal, Université de Saint-Étienne, 2002.

Court Sophie, « Deux institutions d'enseignement technique des jeunes filles à Lyon (1877-1939) », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n°1-2, 1999, p. 31-49.

CRÉSAL, Table ronde « Histoire de la Compagnie des ateliers et forges de la Loire », Saint-Étienne, 24-25 mars 1988, résumé des communications, mars 1988, et transcription des interventions des témoins-rapporteurs et des débats, rapport ronéotypé, novembre 1988.

Cretin Claude, *L'expansion stéphanoise dans la plaine forézienne. Étude méthodologique d'un nouveau milieu urbain*, thèse de doctorat d'État de géographie, Université Lyon 2, 1986, 10 tomes.

De Don Bosco à l'abbé La Mache : actes du colloque du 90ème anniversaire de quatre établissements d'enseignement professionnel et technique au diocèse de Lyon, Lyon, 2013.

Destour Henry, *La formation professionnelle des ouvriers et employés de l'industrie et du commerce de la région stéphanoise, 1870-1940*, mémoire de DEA d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 1994.

Devun J., « La politique scolaire de la ville de Saint-Étienne du Premier Empire à la Troisième République », *in Actes du 89e Congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1964, Section d'histoire moderne et contemporaine*, tome 2, Paris, Imprimerie nationale, 1965, vol. 2, p. 563-588.

Devun M., « L'industrie du cycle à Saint-Étienne », *Revue de géographie alpine*, tome 35, n°1, 1947, p. 5-61.

Devun M., « L'utilisation des rivières du Pilat par l'industrie », *Revue de géographie alpine*, tome 32, n°2, p. 241-305.

Duarte Mikaël, « La construction du genre des corps dans l'univers technique stéphanois de la fin de l'Ancien Régime à la Grande Guerre », *in* Fabien Knittel et Pascal Raggi (dir.), *Genre et techniques (XIXe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 181-201.

Duarte Mikaël, *Des corps en Enfer. Une histoire des corps dans la région stéphanoise de la fin du XVIIIe siècle à 1949*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Michel Depeyre, Université de Saint-Étienne, 2017, 2 volumes.

Dubesset Mathilde, « De l'école congréganiste à l'école républicaine : deux modèles d'éducation des filles ? l'exemple de Saint-Étienne, 1860-1910 », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n°2-3, 1993, p. 31-37.

Forissier Maurice, *Mémoire d'arquebuserie : chronologie des systèmes et procédés de fabrication stéphanois*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1989.

Forissier Maurice, *Archéologie d'un patrimoine et d'un savoir-faire : armurerie et gravure dans le bassin stéphanois au XXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jacqueline Bayon, Université de Saint-Étienne, 1999, 2 volumes.

Fournial Étienne (dir.), *Saint-Étienne, histoire de la ville et de ses habitants*, Roanne, Horvath, 1976.

François Christophe, *Le personnel politique stéphanois dans l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 1992.

Gardes Gilbert (dir.), *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire. La ville de Saint-Étienne*, Roanne, Horvath, 1984.

Gardes Gilbert, *La cité industrielle Rive-de-Gier : mémoire d'un patrimoine*, Lyon, Azossi, 2010.

Gauthier Ludovic, *Les industriels stéphanois et l'Algérie (1830-1930)*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Bernard Delpal et Didier Nourrisson, Université de Saint-Étienne, 1999.

Gay Georges, *Structuration de l'espace et dynamiques sociales : recherches sur l'exemple d'une vieille région industrielle : la vallée du Gier*, thèse de doctorat de géographie, sous la direction d'André Vant, Université Lyon 2, 1992, 4 volumes.

Gay Georges, « L'industrie saint-chamonaise des tresses et lacets. Vie et déclin d'une spécialisation textile », *in* Nadine Besse et Sylvain Besson (dir.), *Le ruban, c'est la mode, catalogue d'exposition du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne*, Cinisello Balsamo, Silvana Editoriale, 2016, p. 95-113.

Girasoli Monique, *L'usine CAFL de l'Ondaine*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Michel Laferrère, Université de Lyon, 1969.

Grangier Isabelle, *De l'entreprise familiale à la société internationale, les établissements Brunon-Vallette puis la Société de forgeage de Rive-de-Gier : 160 ans d'histoire de l'un des fleurons de la première Révolution industrielle*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jacqueline Bayon, Université de Saint-Étienne, 2003.

Graziotin Alban, *Luttes sociales, État, idéologies et ouvriers à travers l'étude de quelques grèves dans le bassin stéphanois 1910-1918*, mémoire de master 1 d'histoire, sous la direction de Brigitte Carrier-Reynaud, Université de Saint-Étienne, 2007.

Graziotin Alban et Vernet Antoine, « Les relations sociales dans le bassin stéphanois durant la Grande Guerre : des encadrements patronaux au "sens de soi" des mains-d'œuvre », *in* Isabelle Lespinet-Moret, Laure Machu, Vincent Viet (dir.), actes du colloque *Mains-d'œuvre en guerre 1914-1918. Régulations, territoires, recompositions*, Paris, La Documentation française, à paraître (2018).

GRE^{M}MOS (éd.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin stéphanois de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes Graphiques, 2018.

Guillaume Pierre, « La situation économique et sociale du département de la Loire d'après l' "Enquête sur le travail agricole et industriel" du 25 mai 1848 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 10, n°1, 1963, p. 5-34.

Guillaume Sylvie, « Antoine Pinay et Saint-Chamond : une construction identitaire réciproque », *in* Bruno Benoît et Mathias Bernard (dir.), *Le maire et la ville dans la France contemporaine*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2012, p. 55-68.

Héritier Pierre, Bonnevialle René, Ion Jacques, Saint-Sernin Christian, *150 ans de luttes ouvrières dans le bassin stéphanois*, Saint-Étienne, Le Champ du possible, 1979.

Jacquemond Joseph, *La révolution industrielle dans la vallée de l'Ondaine, 1815-1914*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1995.

Jacquemond Louis, *Les catholiques stéphanois et la loi de séparation des églises et de l'Etat (1904-1908)*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1971.

Jamon Nadine, *L'École régionale des arts industrielles de Saint-Étienne (1884-1922)*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1976.

Jozefowicz Rosa, *Le travail des femmes et des enfants dans la région stéphanoise de 1850 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon 2, 1961.

Laferrère Michel, *Lyon ville industrielle. Essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Paris, Puf, 1960.

Lafond Monique, *L'armurerie et les armuriers à Saint-Étienne de 1815 à 1885*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1970.

Laneyrie Philippe, *Le scoutisme catholique dans la région urbaine de Saint-Etienne, éléments d'histoire sociale*, Saint-Etienne, Crésal, rapport ronéotypé, 1989.

Laneyrie Philippe, « Quarante ans de scoutisme catholique en région stéphanoise (1925-1965) : modalités d'implantation et rôle social », *Cahiers d'histoire*, tome 34, n°2, 1989, p. 135-159.

Lardon Félix, *Naissance et développement d'une ville ouvrière : Rive-de-Gier 1750-1860*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1985.

Lequin Yves (dir.), *Rhône-Alpes, 500 années lumière : mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991.

Linossier Séverine, *Le travail et l'enfance au XIXème siècle dans l'arrondissement de Saint-Étienne*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jacqueline Bayon, Université de Saint-Étienne, 2001.

Lorcin Jean, « Les chambres de commerce et l'histoire sociale. L'exemple de Saint-Étienne », *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale*, n°2, 1970, p. 18-29.

Lorcin Jean, « La distribution de l'énergie électrique à Saint-Étienne. Les origines du monopole de la Compagnie électrique de la Loire », in *Actes du 98e congrès des sociétés savantes, section histoire moderne et contemporaine, tome 2*, Saint-Étienne, 1973, p. 205-220.

Lorcin Jean, *Économie et comportements sociaux et politiques : la région de Saint-Étienne, de la Grande Dépression à la Seconde Guerre mondiale*, thèse de doctorat d'État d'histoire, sous la direction d'Antoine Prost, Université Paris 1, 1987, 9 volumes.

Lorcin Jean, « Une utopie fin de siècle au Pays Noir : le socialisme municipal à Saint-Étienne en 1900 », *Le Mouvement social*, n°184, 1998, p. 53-73.

Lorcin Jean, « Un rendez-vous compliqué : les socialistes stéphanois et la ville 1900-1910 », *Cahiers Jaurès*, n°177-178, 2005, p. 53-65.

Lorcin Jean, « Des rubans à la grande industrie, l'évolution originale de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne », *in* Didier Nourrisson et Jean-François Brun (dir.), *Histoire contemporaine et patrimoine. La Loire, un département en quête de son identité*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2008, p. 165-180.

Luirard Monique, « Une dernière poussée d'anticléricalisme dans la presse stéphanoise pendant le Cartel des Gauches (1924-1925) », *Études foréziennes*, vol. IV, 1971, p. 197-222.

Luirard Monique, *Le Forez et la Révolution nationale (juin 1940 – novembre 1942)*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1972.

Luirard Monique, « Les Comités sociaux dans la Loire sous le régime de Vichy », *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n°3, 1974, p. 45-60.

Luirard Monique, « Vers un diocèse de Saint-Étienne (1856-1971) », *Études foréziennes*, tome VII, *Aspects de la vie religieuse en Forez*, 1974-1975, p. 169-184.

Luirard Monique, « Vers une région économique de Saint-Étienne (1917-1942) ? », *La région et la vie régionale*, 1975, Saint-Étienne, Centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales, 1975, p. 91-104.

Luirard Monique, « Le clergé et l'adhésion à la Révolution nationale, le cas du diocèse de Lyon (1940-1942) », *Bulletin du Centre d'histoire régionale de l'université de Saint-Étienne*, n°2, 1976.

Luirard Monique, « Les notables de la Loire au XIXe siècle », *Bulletin du Centre d'histoire régionale de l'université de Saint-Étienne*, n°1, 1979, p. 39-52.

Luirard Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Étienne, Centre d'étude foréziennes/ Centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales, 1980.

Luirard Monique, « Trois discours sociaux de Saint-Étienne : A. de Mun (1892), Pétain (1941), de Gaulle (1948) », *Bulletin du Centre d'histoire régionale de l'université de Saint-Étienne*, n° 1, 1980, p. 37-67.

Luirard Monique, « Les ouvriers de la Loire et la charte du travail », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, vol. 26, n°102, 1976, p. 57-82.

Luirard Monique, « Le patronat de la région stéphanoise face à la modernisation », *Études d'histoire*, n°2, 1987, p. 151-166.

Maguin François, *Vie associative et animation des équipements sociaux : l'histoire d'un quartier ouvrier de Saint-Étienne*, Documents du Groupe de recherche et d'études sur les pratiques sociales, n°4, Saint-Étienne, Service de la formation continue de l'université de Saint-Étienne, 1986.

Maguin François, « Solaure : Travail, famille, patrie (1942-1946) », *in* Dominique Dessertine et al. (dir.), *Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004, p. 148-156.

Maguin Paul, *Constructions et mutations d'un réseau militant. Les Centres sociaux de la Loire 1921-1971*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, collection Université de la vie associative, 2009.

Malescourt Jean, *La population étrangère dans la région stéphanoise jusqu'en 1939*, mémoire de diplôme d'études supérieures de géographie, Université de Lyon, 1942.

Mandon Daniel, *Les barbelés de la culture : Saint-Étienne, ville ouvrière*, Lyon, Fédérop, 1976.

Marcon Fabienne, *Les Écoles Nationales Professionnelles et la politique scolaire municipale à Saint-Etienne de 1880 à 1914*, mémoire de maîtrise en histoire, sous la direction de Pierre Goujon et Robert Estier, Université Lyon 2, 1992.

Martin Jean-Paul, *Le syndicalisme révolutionnaire chez les métallurgistes de l'Ondaine (1906-1914) : aperçus sur un type de comportement ouvrier*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université de Saint-Étienne, 1971.

Martin Olivier, *Un catholicisme urbain au XIXème siècle : Saint-Étienne de 1801 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Bernard Delpal et Didier Nourrisson, Université de Saint-Étienne, 2000.

Mas Gabriel, *Les catholiques sociaux dans la Loire avant 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université de Saint-Étienne, 1971.

Mas Gabriel, *La cardinal de Bonald et la question du travail (1840-1870)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Christian Sorrel, Université Lyon 2, 2007.

Mathevet René, « Quelques précisions sur les syndicats chrétiens dans la Loire, avant guerre », *Le Mouvement social*, n°66, 1969, p. 143-144.

Maurin Irène, *L'évolution de la métallurgie de la Loire : 1871-1914*, mémoire de diplôme d'études supérieures d'histoire, sous la direction de Pierre Léon, Université de Lyon, 1962.

Mazouni Hacène, *Le Chambon-Feugerolles : "Capitale de la lime" de 1815 à 1940*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Bernard Delpal, Université de Saint-Étienne, 2002.

Ménin Laetitia et Linossier Raphaël, *Le paternalisme des Établissements Holtzer*, mémoire de troisième année, École d'architecture de Saint-Étienne, 1997.

Merley Jean, *L'industrie en Haute-Loire, de la fin de la Monarchie de Juillet aux débuts de la Troisième République*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1972.

Merley Jean (dir.), *Histoire de Saint-Étienne*, Toulouse, Privat, 1990.

Merley Jean, *Saint-Étienne au milieu du XIXe siècle. La Révolution de 1848 et les débuts de la seconde république*, Saint-Étienne, Reboul, 2004.

Mich Emmanuel, *Jacob Holtzer maître de forges*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1994.

Morsel Henri, *Rhône-Alpes terre d'industries à la Belle époque, 1899-1914*, Paris, Fondation Crédit lyonnais/Le Monde/Association d'économie financière, 1998.

Nardoux Jacky, *L'Industrie 1861-2011. Histoire d'une loge maçonnique stéphanoise*, Saint-Étienne, Les amis de l'Industrie, 2011.

Nardoux Jacky, *La franc-maçonnerie. Saint-Étienne, Roanne, Rive-de-Gier. De la Grande Guerre à la Seconde Guerre mondiale*, Roanne, Thoba's éditions, 2015.

Naumont Josiane, *Zola à Unieux, sources régionales du roman « Travail »*, mémoire de maîtrise de lettres modernes, sous la direction de Roger Bellet, Université de Saint-Etienne, 1970.

Nizey Jean, « Notes sur l'influence culturelle de la tradition chrétienne à Saint-Étienne », texte ronéotypé, 1972.

Nizey Jean, « Naissance et développement de la JOC à Saint-Étienne (1930-1940) », *in* Gérard Cholvy (dir.), *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs : sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, Éditions du Cerf, 1985, p. 233-246.

Nizey Jean, « Jeunes sillonistes de la Loire : "le sillon izieutaire" », *in* Gérard Cholvy, Bernard Comte et Vincent Feroldi (dir.), *Jeunesses chrétiennes au XXe siècle*, Paris, Éditions ouvrières, 1991, p. 31-43.

Nizey Jean, « Jocistes à Saint-Étienne », *in* Yves Lambert et Guy Michelat (dir.), *Crépuscule des religions chez les jeunes ? Jeunes et religions en France*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 231-243.

Nizey Jean, « Les cercles d'études de jeunes gens dans la région stéphanoise : 1891-1914 », *in* Jean-Dominique Durand et *al*. (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes : la postérité de Rerum Novarum*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 324-342.

Nourrisson Didier, « Les élites "savantes" de la Loire (1860-1880) », *in* Bruno Dumons et Gilles Pollet (dir.), *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 239-257.

Oriol Cécile, *Marcel Montcel, militant ouvrier chrétien (période 1912-1960)*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Brigitte Waché, Université de Saint-Étienne, 1993.

Pemberton David, *Industrialization and the bourgeoisie in nineteenth-century France: the experience of Saint-Étienne, 1820-1872*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de John R. Gillis, Rutgers University, 1984.

Perrin Éric, *Forges et aciéries de la Marine, Compagnie des ateliers et forges de la Loire, Creusot-Loire. Des années 30 à nos jours : mémoires d'un demi-siècle d'industrie métallurgique en région saint-chamonaise*, Saint-Chamond, CIE Creusot-Loire, 1996.

Perrin Éric, *De Marrel Frères à Industeel Chateauneuf. Plus de deux siècles d'aventure métallurgique*, Saint-Chamond, Iguerande, 2016.

Perrin Éric, Rivoire Stéphane et Zarch Frédéric, *L'engagement industriel de Saint-Étienne 14-18*, Chaumont, Crépin-Leblond, 2016.

Peusner, *Saint-Étienne de 1856 à 1954. Étude démographique et humaine*, mémoire de DES d'histoire, Université de Lyon, 1956.

Philippon Rémy, *L'enseignement et les enseignants stéphanois sous Vichy*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Didier Nourrisson, Université de Saint-Étienne, 2000.

Pomfret David M., *Young People and the European City. Age Relations in Nottingham and Saint-Étienne, 1890-1940*, Farnham, Ashgate, 2004.

Ponson Christian, *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale (1892-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979.

Raffaelli Gérard, « Les mouvements pacifistes dans les usines d'armement de la région de Saint-Étienne (1914-1918) », *in Actes du 98e congrès national des sociétés savantes*, , *Histoire Forézienne, Questions diverses, Saint-Étienne, 1973, Section moderne et contemporaine,* tome 2, Paris, Bibliothèque Nationale, 1975, p. 221-237.

Raffaelli Gérard et [Zancarini-Fournel] Michelle, *Introduction bibliographique, méthodologique et biographique à l'étude de l'évolution économique et sociale du département de la Loire, 1914-1920. Le mouvement ouvrier contre la guerre*, mémoire de maîtrise d'histoire, Faculté des lettres de Nanterre, 1969.

Réjany Pierre, *L'enseignement secondaire à Saint-Étienne au XIXe siècle*, Saint-Étienne, auteur, 2001.

Reynaud Brigitte, *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise, 1895-1975*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1991.

Reynaud Brigitte, « Le patronat industriel de la Loire vers 1900 », *in* Bruno Dumons et Gilles Pollet (dir.), *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 387-404.

Rivatton Bernard, « Des premiers jardins ouvriers à l'expérimentation de la construction sociale (1895-1908) », *Patrimages*, n°1, *Créations et solidarités dans la grande ville ouvrière*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2003, p. 39-62.

Rojas Luc, *La compagnie des houillères de Montrambert et de la Béraudière : entre aménagement du territoire industriel, complexe technique minier et innovation technique (1854-1983)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jacqueline Bayon, Université de Saint-Étienne, 2006.

Rojas Luc, « Les chambres de commerce, un organe de renseignement au service des industriels : l'exemple de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1850-1930) », *Histoire, économie & société,* 31e année, n°4, 2012, p. 45-58.

Rojas Luc, « "Les forgeurs et les limeurs" face à la machine : la destruction de l'atelier de Jacques Sauvade (1er et 2 septembre 1789) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°376, 2014, p. 27-52.

Rojas Luc, « L'organisation du travail dans "l'usine modèle" d'Étienne Mimard : influences des pensées organisatrices et difficultés d'une mise en place (1894-1918) », *Histoire, économie & société*, 37e année, n°2, 2018, p. 70-87.

Rojon Jérôme, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Serge Chassagne, Université Lyon 2, 2007.

Sagnard Jérôme, « De l'école Sainte-Thérèse au lycée le Marais Sainte-Thérèse (1913-2004) », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 125-144.

Saulnier Nicolas, *Les enfants mineurs, du travail à la formation scolaire et professionnelle dans le bassin stéphanois, du XIXe siècle aux années 1920*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Brigitte Carrier-Reynaud, Université de Saint-Étienne, 2004.

Schnetzler Jacques, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise : étude de géographie humaine,* Saint-Étienne, Le Feuillet blanc, 1975.

Sève Christian, *L'industrie du cycle à Saint-Étienne (1886-1939)*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1982.

Shawtell-Brun Sheri, *La Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône (1872-1939)*, mémoire de DEA d'histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 1993.

Sigoure Michel, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Étienne de sa fondation aux noces d'or, 1864-1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1991.

Sordet Paul, *Histoire du collège Saint-Michel et des Jésuites à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Action graphique, 1991.

Staskowiak Michel, *Le quartier du Marais à Saint-Étienne*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction d'Yves Lequin et André Vant, Université Lyon 2, 1978.

Steiner Jean-Michel, « De la défense républicaine à l'antifascisme : les proclamations de début de mandat de Louis Soulié, maire de Saint-Étienne », *Patrimages*, n°1, *Sous le regard de l'homme de bronze*, Saint-Étienne, Centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales/Publications de l'université de St-Étienne, 2000, p. 117-146.

Steiner Jean-Michel, « La création de la Bourse du Travail de Saint-Étienne, 1889 – 1906. Espoirs et inquiétudes de la "grande ville ouvrière" au miroir d'un bâtiment », *Patrimages*, n°1, *Créations et solidarités dans la grande ville ouvrière*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2003, p. 63-154.

Steiner Jean-Michel, « Les cours professionnels de la Bourse du travail de Saint-Étienne. Un enjeu politique et social (1865-1912) », *in* Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 145-157.

Steiner Jean-Michel, *Métallos, mineurs, manuchards… Ouvriers et communistes à Saint-Étienne (1944-1958)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2014.

Steiner Jean-Michel et Thermeau Gérard-Michel, *Les maires de la grande ville ouvrière : une autre histoire de Saint-Étienne : 1778-2015*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2015.

Surgey Jacques, *Saint-Étienne et son arrondissement face à la crise des années 1930*, thèse de doctorat de 3e cycle d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1979.

Thermeau Gérard-Michel, *À l'aube de la Révolution industrielle. Saint-Étienne et son agglomération*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2002.

Thermeau Gérard-Michel (avec Robert Estier), *Les patrons du Second Empire. Saint-Étienne Loire*, Paris, Picard/Cénomane, 2010.

Théry Josselin, *Terrenoire, la ville-usine*, mémoire de master d'histoire, sous la direrction de Jacqueline Bayon, Université de Saint-Étienne, 2007.

Thinard Christine, *La paroisse de Valbenoîte de 1945 à nos jours*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Monique Luirard, Université de Saint-Étienne, 1987.

Tibi Jean, *Les semailles de la pensée. Histoire de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres du département de la Loire 1822-1998*, Saint-Priest-en-Jarez, Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, 1998.

Valour Patrick, *La fabrique de faulx de Pont-Salomon. Installation et évolution de 1850 à 1920*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Jean Merley, Université de Saint-Étienne, 1981.

Vant André, *Imagerie et urbanisation. Recherches sur l'exemple stéphanois*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1981.

Vant André (dir.), *L'industrie du cycle à Saint-Étienne, mythes et réalités. Aspects économiques, techniques, culturels et sociaux*, rapport de recherche pour la Mission du patrimoine ethnologique, Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, 1982-1984.

Vant André, « La dynamique de l'industrie stéphanoise du cycle vue à travers le jeu des identités », *in* collectif, *Cultures du travail. Identités et savoirs industriels dans la France contemporaine*, Cahier 4, Collection Ethnologie de la France, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1989, p. 123-153.

Vant André, « Plaidoyer pour revisiter l'histoire de l'armurerie stéphanoise », *in* Nadine Besse, Éric Perrin et Stéphane Rivoire, *De la boulette fulminante à la percussion centrale : collection du musée d'art et d'industrie*, Paris, Somogy/Musée d'art et d'industrie, 2008, CD-ROM [l'article n'est pas intégré à l'ouvrage].

Vant André, *Le cycle en région stéphanoise, un siècle de savoir-faire*, Lyon, Fage/Musée d'art et d'industrie, 2014. [réédition augmentée et mise à jour de Vant André, *L'industrie du cycle dans la région stéphanoise*, Lyon, Lugd, 1993].

Vaudant Albert, *La main d'œuvre dans le bassin industriel stéphanois*, mémoire de diplôme d'études supérieures de géographie, sous la direction de Michel Laferrère, Faculté de lettres de Lyon, 1956.

Vernet Antoine, *La municipalité de Saint-Étienne et l'enseignement, 1944-1960*, mémoire de master 1 d'histoire, sous la direction de Brigitte Carrier-Reynaud, Université de Saint-Étienne, 2010.

Vernet Antoine, *La formation professionnelle et l'industrie à Saint-Étienne : organisation, interactions et enjeux autour de la main-d'œuvre qualifiée, 1944-1981*, mémoire de master 2 d'histoire, sous la direction de Brigitte Carrier-Reynaud, Université de Saint-Étienne, 2011.

Vernet Antoine, « Du développement économique à la lutte pour l'emploi : la formation en région stéphanoise (1964-1982) », communication à la journée d'études *Penser et agir face à la crise dans les années 1968. Les luttes ouvrières dans le bassin stéphanois (1963-1984)*, Saint-Étienne, GRE^{M}MOS, 29 novembre 2013.

Vernet Antoine, « Former au métier : la rubanerie stéphanoise et l'enseignement technique (des années 1820 aux années 1970) », *in* Nadine Besse et Sylvain Besson (dir.), *Le ruban, c'est la mode*, catalogue d'exposition du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, Cinisello Balsamo, Silvana Editoriale, 2016, p. 175-184.

Vernet Antoine, « Patron social et patron de combat. L'action de Joseph Leflaive aux usines de la Chaléassière (1898-1925) », *in* GRE^{M}MOS (dir.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin stéphanois de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes Graphiques, 2018, p. 41-74.

Vernet Antoine, « La gestion de la main-d'œuvre ouvrière durant la Première Guerre mondiale, la pratique d'une entreprise française moyenne en région stéphanoise », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°267, *Entreprises, entrepreneurs et travailleurs pendant la Grande Guerre*, 2017, p. 111-122.

Vernet Antoine, « Les besoins d'une grande entreprise en quête de compétitivité : la formation du personnel à la Compagnie des ateliers et forges de la Loire (années 1950 – 1960) », *Cahiers d'histoire du CNAM*, à paraître.

Verney-Carron Nicole, *Le ruban et l'acie*r. *Les élites économiques de la région stéphanoise au XIXe siècle, 1815-1914*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1999.

Verney-Carron Nicole, « L'apport des étrangers dans la formation du patronat stéphanois au XIXe siècle », *in* Didier Nourrisson et Yves Perrin (dir.), *Le barbare, l'étranger : images de l'autre : actes du colloque organisé par le CERHI, Saint-Etienne, 14 et 15 mai 2004*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2005, p. 229-240.

Vigon René, *Les industries métallurgiques de la Loire*, mémoire de diplôme d'études supérieures de géographie, sous la direction de Michel Laferrère, Université de Lyon, 1961.

Vigouroux Jean, *Firminy 1814-1914 : naissance d'une ville industrielle*, Firminy, Société d'histoire de Firminy, 1994.

Vigouroux Jean, *Firminy 1914-1992 : vie municipale, crise industrielle, démographie, urbanisme*, Firminy, Société d'histoire de Firminy, 1995.

Vigouroux Jean, *C'était hier dans l'Ondaine*, tome 4, Firminy, Société d'histoire de Firminy, 2003.

Zancarini-Fournel Michelle, « L'enseignement à Saint-Étienne », *in* Gilbert Gardes (dir.), *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire. La ville de Saint-Étienne*, Roanne, Horvath, 1984, p. 153-160.

Zancarini-Fournel Michelle, « Une nouvelle usine pour une nouvelle classe ouvrière : idéologie et pratiques patronales à la Manufacture d'armes et de cycles de Saint-Etienne », dans André Vant (dir.), *L'industrie du cycle à Saint-Étienne, mythes et réalités. Aspects économiques, techniques, culturels et sociaux*, rapport de recherche à la Mission du patrimoine ethnologique, décembre 1982-avril 1984, Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne / Mission du patrimoine ethnologique, 1984, p. 225-240.

Zancarini-Fournel Michelle, « Saint-Étienne pendant la Première Guerre mondiale », in Causarano Pietro et al. (dir.), *Le XXe siècle des guerres*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004, p. 211-219.

Zancarini-Fournel Michelle, « Clovis Andrieu (bassin stéphanois, 1915-1919) : syndicalisme pacifiste d'action directe ou collaboration des compétences ? », *in* Jean-Louis Robert (dir.), *Le syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Pour une histoire du travail, 2017, p. 87-91.

Zancarini-Fournel Michelle, « Itinéraires croisés de deux entrepreneurs stéphanois : Étienne Mimard (1862-1944) et Geoffroy Guichard (1867-1940) », *in* Jean-Paul Barrière, Régis Boulat, Alain Chatriot, Pierre Lamard et Jean-Michel Minovez (dir.), *Les trames de l'histoire. Entreprises, territoires, consommations, institutions. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 93-99.

Zancarini-Fournel Michelle, « Ouvriers, ouvrières et politique patronale : l'entreprise Mimard pendant la Première Guerre mondiale », *in* GRE^M^MOS (dir.), *Le monde ouvrier face à la Grande Guerre. Le bassin stéphanois de 1910 à 1925*, Saint-Barthélémy-Lestra, Actes Graphiques, 2018, p. 27-36.

Note relative aux mémoires d'étudiants

De nombreux travaux demeurent difficiles à localiser. Un certain nombre de centres de recherche d'équipes d'accueil ou de laboratoires ne bénéficient toujours pas d'un inventaire

numérique de leurs fonds documentaires. La connaissance même des fonds au sein des institutions se perd, à la suite de départs en retraite ou de la méconnaissance de personnels n'ayant pas participé à l'encadrement de ces travaux, surtout dans des équipes disciplinaires peu sensibilisées aux approches historiques ou peu au fait du passé de leurs institutions. La constitution d'archives dans les caves des établissements ne peut que provoquer l'oubli des travaux antérieurs. Il faut ajouter les conséquences du départ d'enseignants-chercheurs emmenant avec eux une littérature grise dont il n'existe que peu ou pas de doubles. Les « nettoyages de printemps » des bureaux abandonnés par leurs anciens occupants peuvent également être l'occasion de pertes irréparables.

Le rôle des mémoires étudiants dans le partage de la connaissance historique diminue d'année en année. Tout d'abord, la rédaction de mémoires dépend évidemment de l'affluence d'étudiants dans les cursus de master recherche. Ensuite, la politique actuelle des services de documentation universitaire soumet l'accessibilité aux documents à l'accord formel du rédacteur, au titre légitime de la propriété intellectuelle. Il est quasiment impossible à une université de retrouver, au bout de plusieurs années, la trace d'un ancien étudiant n'ayant pas autorisé la consultation de son travail. Enfin, la numérisation, censée améliorer la disponibilité des travaux universitaires, se heurte à deux écueils : l'accord de l'étudiant (et du professeur) pour la mise en ligne tout d'abord, la possibilité d'une consultation hors du réseau intranet de l'université ensuite.

J'ai d'ailleurs constitué une liste bibliographique, encore incomplète, qui peut être consultée à la page suivante : http://www.gremmos.lautre.net/spip.php?article97

Les mémoires d'histoire soutenus à Saint-Étienne sont généralement déposés aux archives départementales de la Loire (sous-séries 11 J et 37 J) ou aux archives municipales de Saint-Étienne (sous-série 2 S), plus rarement dans les bibliothèques municipales de Saint-Étienne. D'autres peuvent être consultés à la bibliothèque universitaire de l'UJM ou au centre de recherche du bâtiment M (LEM-CERCOR). Une importante partie est toutefois portée manquante. Si la plupart de ces mémoires sont déposés en double aux archives départementales, certains travaux demeurent encore introuvables.

Les mémoires d'histoire soutenus à Lyon se trouvent en général dans la bibliothèque du LARHRA, à la Bibliothèque Diderot (site Descartes de l'ENSL). Quelques travaux se trouvent dans les fonds des bibliothèques de Lyon 2 (Bron) ou Lyon 3 (Manufacture des tabacs).

Les mémoires de géographie soutenus à Saint-Étienne se trouvent pour partie au bâtiment recherche de l'Université Jean Monnet (bâtiment D), dans les locaux de l'équipe EVS-ISTHME, plus précisément dans le bureau occupé à ce jour (septembre 2018) par Georges Gay et Christelle Morel-Journel.

Les mémoires de géographie soutenus à Lyon sont conservés pour partie par le Centre de recherche en géographie et aménagement (CRGA), au sein du bâtiment recherche de l'Université Lyon 3, situé rue Chevreul. D'autres se trouvent dans la documentation de l'Institut d'urbanisme de Lyon, dans les bâtiments du 14, avenue Berthelot.

Quelques mémoires de sciences économiques, de sociologie et science politique ont été consultés dans les caves du bâtiment de la faculté de droit et IAE de Saint-Étienne, voués à être détruits dans un très proche avenir. Toutes les références connues n'ont cependant pas pu être retrouvées sur place, notamment les travaux d'économie, pas plus que dans le centre de documentation du GATE-LSE (à côté de la Maison de l'Université de Saint-Étienne).

Les thèses et mémoires mentionnés d'un astérisque (*) n'ont pu être localisés, malgré mes efforts, et de fait consultés.

INDEX ET TABLE

Index des noms de personnes

L'index concerne uniquement le volume principal. Le choix est fait de ne confondre les noms de famille avec les raisons sociales ou les références aux textes législatifs.

A – B

Alamagny, Émile : 130

Allier, André : 663, 666, 667, 673, 675, 679, 680, 681, 694, 715

Araud, Sauveur : 235, 245

Araud, Marius : 243, 245

Arbel, Antoine : 240, 287

Arbel, Lucien : 155, 251

Arbel, Pierre : 251

Arbogast, Marcel : 70, 216, 217, 219, 222, 230, 231, 492, 493

Arlès-Dufour, François-Barthélémy : 134

Astier, Placide : 414, 423, 429, 430,

Aynard, Édouard : 384

Ayrolles, Jacques : 520

Badiou, Florent : 326

Balas, Mathieu : 475, 544

Balaÿ, Francisque : 83, 134, 142

Balaÿ (avocat) : 208

Balazuc, Victor : 553

Barlet, Jean (frère Paramon-Cyprien) : 187, 188, 189, 191, 193, 194, 204, 205, 234, 324

Barralon, André : 485

Barralon, Antony : 135, 152

Barrouin, Charles : 107, 108

Bascaule, Fernand : 588, 589, 590, 591

Battut, Georges : 666, 690, 691

Baudoin (délégué à la jeunesse) : 666

Baudoint (avocat) : 208

Bayard, Émile : 171, 232

Beaufils, Honoré : 247, 250, 419, 425, 428, 433, 435, 438, 439, 453, 457, 458, 465, 472, 553, 595

Beauguitte, André : 556

Beaunier, Louis-Antoine : 113, 114

Beausoleil, Pierre : 544

Bédel, Camille : 553

Bédel, Jean-Baptiste (père) : 98

Bédel (famille, Jean-Baptiste fils et Joseph) : 107, 191

Belin, René : 637, 713

Bélinac, Albert : 237, 238, 239

Benoist, Charles : 68, 73, 262, 263, 333, 347, 360, 380

Bergeron, Louis-Charles : 97, 105

Bergeron, Jean : 78, 79, 217, 221, 222, 224, 225, 242

Bergeron, Louis : 478, 480, 525, 539

Bergery, Claude-Lucien : 110, 313, 352, 356, 370,

Berlhe de Berlhe, Claude : 475

Bernard (constructeur-électricien) : 679

Bernard, Louis : 440

Bernard, Paul : 525

Berthelon : 675, 679

Berthier, Paul : 708, 710, 711, 743

Berthoin, Jean : 34, 703

Berthon (fabricant d'armes) : 440

Berthouze, Jean : 677

Béthenod, Marc : 173

Beutter, Frédéric : 247, 440

Bidault, Georges : 689, 717, 722, 804

Biétrix, Vincent : 81, 85, 184, 191, 208, 234, 235, 236, 243, 261, 269, 308, 320, 321, 338, 754, 756

Biétry, Pierre : 374

Billamboz : 783

Biver, Charles : 461, 480

Blachon, Pierre : 228, 242, 243, 247, 404

Blain, Paul : 661, 667, 693, 694

Blanc, François : 432

Blanc, Honoré : 216

Blanchard (Grange), Denis : 587, 666

Blanchard (inspecteur de la Production industrielle) : 763

Blavier, Édouard : 126

Blum, Léon : 608

Boel, Albert : 440

Boissieu, Claude Roch de : 130, 155

Bolon, François : 587, 705, 708, 743

Bonald, Louis-Jacques-Maurice de (cardinal) : 72, 306

Bonne, Eugène : 641

Bonnel : 785, 786

Bonnet (avocat) : 317

Bonnet, Jean : 679

Bonnet (directrice de cours commerciaux) : 457

Bouchaud, Félix de : 118

Bouché, Benoît : 167, 168

Bouché, Pierre (abbé) : 189, 190

Bouchet : 680

Bouchet, Marcel : 737, 745, 747

Boudet, Jean-Frédéric : 458, 459, 572

Bourgier, Antoine : 567, 661, 694

Bourles, Émile : 157, 258

Boutemy, André : 666

Bouzerand, Julien : 137

Boyer-Martin, Germain : 237, 238, 239

Brac de la Perrière, P. : 189

Braemer, Max : 218, 225, 273, 274

Briand, Aristide : 203, 246

Briat, Edmond : 259, 262, 414

Brioude, Antoine : 434, 440

Brissaud : 609, 610

Brossard, Étienne : 113, 115

Broyet, Henri : 553

Brun, Louis : 544

Brunon, Barthélémy : 198

Bruyère, J.-C. : 440, 614

Buard, Claudius : 698

Buhet, Paul : 84, 497, 525, 526, 530, 531, 534, 535

C – D

Caddéo, René : 680

Cahen-Salvador, Georges : 566, 577, 582, 610, 615, 742

Caillard, Constant : 340, 440, 441

Callet, Louis : 632

Cambay, P. : 575, 579, 582, 616, 618, 621, 709

Cambon, Victor : 233, 281, 344

Campagne, Fernand : 525

Carcopino, Jérôme : 635

Carrard, Alfred : 689, 704, 705, 708, 709, 710, 728, 742, 764, 801, 802, 803

Casado : 782

Castel, Henry : 242

Catelan, Joseph : 558

Célier, Charles : 608

Chacornac, Éloi : 326, 674

Chaize (industriel) : 440

Chaize, Nicolas : 247

Chanteur, Élie : 485

Charpentier : 297

Charpy, Georges : 707

Charvet (inspecteur des Beaux-Arts) : 159, 160, 161, 174, 175

Charvet (Chambre syndicale de la métallurgie du canton de Rive-de-Gier) : 496

Chatin, Louis : 544

Chavanne, Antoine : 475, 537, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 617

Chavanne, Irénée : 197, 242

Chavanne, Marius : 156

Chavanon, Louis : 224, 225, 246, 247

Chazeaubénit : 764

Chevenard, Pierre : 813

Cholat, Charles : 77, 85, 308, 423

Cholat, Joseph : 587, 812

Cholat, Lucien : 620

Cholat, Pierre : 287, 308, 480, 498, 534, 770

Chômienne, Claudius : 167, 168, 175, 237, 238, 239, 245, 246, 247, 264, 265, 340, 420, 421, 425, 465, 466, 473

Clair, Benoît : 78, 80, 81, 137, 142, 176, 228, 240, 241, 247, 404, 420, 421, 422, 440, 472

Claudinon (famille) : 87

Claudinon, Georges : 169, 374

Clémenceau, Georges : 438

Clémentel, Étienne : 437, 438, 439

Clop : 459

Cluzel : 694

Cointe, Eugène : 485

Colcombet, Johan : 235

Combe, Maurice : 764

Conventz, Louis : 296

Corbon, Anthime : 133, 188

Coste : 199

Cottin, Charles : 567, 661

Coudeville, Jean : 692

Couffinhal, Gustave-Paul : 240, 241, 243, 247

Coullié, Pierre-Hector (cardinal) : 193, 205, 206, 321

Coupat, Pierre : 441

Court, Victor : 587

Couyba, Maurice : 291, 418

Croizier, Antoine (sj.) : 200, 201, 203, 204, 233, 234

Croizier, Antoine (ingénieur) : 664

Crouzet, Henri : 694

Crozet-Fourneyron (famille) : 87

Crozet-Fourneyron, Marcel : 483, 539

Cruvieux, Jean-Baptiste : 446, 447, 448, 449

Curières de Castelnau, Louis (de) : 701

Cusin, Michel : 547, 550, 567, 661

Dablin, Jean : 171, 232

Dansard, Félix : 544

Dansard, Pierre : 475

Darmancier, Michel : 196

Dautry, Raoul : 621

David, Fernand : 291

Deckmyn, J. : 763

Déflassieux, Barthélémy : 440

Delage, André : 481, 490, 497, 534, 634, 643, 645, 663, 666, 784

Delassalle, Antoine : 246, 247

Delay, François : 421, 426, 433, 440, 526

Delorme, André : 567, 661, 694,

Delorme (professeur) : 143

Demozay, Lucien : 427, 447, 457, 466, 481, 496, 504, 513, 525, 530, 603, 606, 611, 624, 627, 645, 670, 678, 679

Demozay (Mme) : 243

Demurger, Jean-Marie : 440

Demurger, Pierre : 661, 694

Deschamps : 130

Descombes, Claude : 567, 661

Descours, Régis : 632

Descreux, Denis : 60, 126

Desjoyaux, Claudius : 143

Devillard, F. : 187

Deville : 155

Dhavernas, Henri : 631, 632

Didier-Drevet, Jean : 247

Digonnet, Toussaint : 663

Dominatoris, frère (Jacques Chauvin) : 189

Doncœur, Paul (sj.) : 780

Donot, Roger : 751, 804

Dorian, Pierre-Frédéric : 72, 107, 115, 293

Dorian-Holtzer, Caroline : 293

Dorian-Holtzer (famille) : 86, 87, 89, 107, 110, 320

Drivon, Claude : 698

Duban, Maurice : 784

Dubessy, Raymond (capitaine) : 242

Dubief, Fernand : 414, 415, 418, 467, 522

Dubois (professeur) : 116

Dubois (industriel lyonnais) : 338

Duchamp, Victor : 157, 187

Ducluzel, Jules : 425, 440

Dugas, Camille : 130

Dugas, Victor : 130

Dumarest, Pierre : 440, 526

Dumas, L. : 297

Dumay, Jean-Baptiste : 266

Dumuis, Marcel : 244

Dumuis (Mme) : 244

Dunoyer de Segonzac, Pierre : 785

Dupin, Charles : 92, 109, 125,

Dupin, Jean-Marie : 661, 693

Dupin, Joseph : 47, 549, 550, 556, 557, 589, 590, 591, 592, 616, 618, 621, 622, 734

Dupuis, Edmond : 242

Durafour, Antoine : 246, 276, 461

Duret, J. : 680

Duruy, Victor : 103, 111, 121, 332

Dutreuil de Rhins : 174

E – G

Euverte, Jules : 65, 66, 73, 76, 77, 81, 83, 106, 142, 143, 146, 356, 357, 358, 360

Fabreguettes, Jean : 155, 182

Fache : 257

Fafournaux : 459

Faure, Ferdinand : 440

Faure, J. (inspecteur du travail) : 575, 576, 614, 615, 616, 620, 622, 633, 709

Faure, Pétrus (maire de Saint-Étienne) : 246, 440

Faure, Pétrus (maire du Chambon-Feugerolles) : 601

Faure-Belon, Christophe : 135

Fayet, G. : 124, 138, 143, 150

Fayol, Henri : 313, 325, 339, 350, 351, 353, 481, 729, 804

Ferrand : 126

Fessy, Ennemond : 317, 318, 322, 323, 325, 326

Fighiera, Roger : 531

Finaz, Victor-Louis : 96, 130, 155, 208

Finaz, Victor : 208

Finaz, Camille : 208, 235, 315, 317, 318, 326

Finaz, Marc : 317, 322, 323, 327

Fleury : 116

Fongrenand, Henri : 685, 691, 695, 696, 699, 808

Fontvieille, Benoît : 459

Fontvieille, Jean : 221, 232

Foucauld, Charles (de) : 783

Fouilland, Eugène : 440

Fouillet, Arsène : 675, 679, 694, 775

Fourastié, Jean : 807

Fournier : 722

Fraisse, Noël : 124, 248

François, Pierre : 466, 652

Francou, Pierre : 666, 750

Frappat, René : 708

Fréminville, Charles (de) : 804

Frèrejean, Louis : 105

Friedmann, Georges : 684

Gabriel-Marie, frère : 190

Gailhard-Bancel, Hyacinthe (de) : 208

Gaillard : 485

Galley, Jean-Baptiste : 159, 170, 218, 273

Gallois, Louis (de) : 105, 114

Gambey : 137, 138, 139, 141, 144

Garand, Léon : 417, 431, 440

Garoux, C. : 486, 488, 491

Garric, Robert : 780

Gastal, Ernest : 713

Gaucher, [Jean] : 152, 240

Gaucher, Jean-Baptiste : 632

Gauchon (famille) : 592, 630

Gaudet, Jean-Marie : 59, 73, 86, 93, 103, 130, 235

Génissieux, François : 106

Gerest (famille) : 228, 788

Gerest, Martin : 788

Gérin, Auguste : 85, 102, 155, 186, 201

Gerin, Léon : 246

Gerlier, Pierre (cardinal) : 625

Germain de Montauzan, Stéphane : 208, 235

Gide, Charles : 306

Gil : 430

Girard, René : 687

Girardon, Désiré : 136

Girodet, Émile : 272, 274,

Giron, Jean-Jacques : 440

Giron, Marc : 692

Gonin, Marius : 209

Gonnet, Mathieu : 675, 679

Gossot, Henri : 641, 642, 643, 644

Goudefer, Louis : 157, 247, 248, 249

Goulut, Georges (sj.) : 701

Granger, Auguste : 62

Granger, Léopold : 553

Gras, Louis-Joseph : 59, 60, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 84, 85, 86, 92, 96, 112, 116, 126, 127, 129, 137, 151, 152, 170, 180, 216, 217, 218, 231, 252, 253, 261, 283, 288, 346, 378, 756

Grivolat, Jean : 79, 229, 251, 788

Grousset, Paul : 245

Grüner, Louis-Emmanuel : 84, 114

Guernut, Henri : 569

Guerry, Paul : 664

Guichard (professeur de gravure) : 221

Guichard, Geoffroy : 643

Guillain : 642, 643, 644

Guillaud, Eugène : 543

Guillaumont : 449

Guillet, Léon : 437

Guinard I. : 297

Guinard, Joseph : 539

Guinet, Jacques : 553

Gunther, Frédéric : 666

H – L

Harmel, Léon : 184, 185, 304, 310, 349, 758

Harmet, Henri : 240, 241, 732

Haubtmann, Achille : 459, 511

Haubtmann, Joseph : 652, 691

Hébert, René : 544

Holtzer (famille) : 72

Holtzer, Jacob : 98, 107, 293

Holtzer, René : 663, 675, 679

Huet, Michel : 663, 666, 674

Hugot, Adolphe (fils) : 242

Hugot (Mme) : 243

Humbert, Marcel : 661, 693, 694

Huret, Jules : 210

Hutter, Emmanuel : 465

Imbert, Jean : 242

Imbert, Louis : 520, 675, 679

Ingrand, Jean-Pierre : 608

Isaac, Auguste : 384

Jackson, James : 60, 97

Jackson (famille) : 59

Jacquemond, Jean : 663

Jalabert-Lamotte, Christophe (dit Jalabert l'aîné) : 219

Janicot, Claude : 128, 137, 152

Janin, Stéphane : 579, 582, 583, 584, 585, 587, 588, 590, 592, 654, 655, 658, 666, 675, 677

Javelle, Jean-Baptiste : 216

Joannon, Pierre : 237, 238, 239, 465, 475

Joseph, Frère (Joseph-Marie Josserand) : 187, 188, 204, 205, 234, 266, 324

Jourjon, Denis (sj.) : 202, 207, 552, 554

Jullien, Alexandre : 83, 143

Jury, Charles : 421

Jury, Louis : 440

Kaplan, L. : 459

Kauffmann, Max : 634, 642

Labbé, Edmond : 465, 466, 485, 486, 488, 536, 538, 548, 550, 551,574

Lacombe (ingénieur des Industries mécaniques et électriques) : 790, 791

Lacombe, Laurent : 168, 208

Lafond, Jean : 557, 619, 633, 639

Lafont, Ernest : 426, 434

Lallemand, Charles (économiste) : 59

Lallemand, Charles (préfet) : 209, 428

Lambert-Ribot, Alfred : 566, 577, 582, 610, 615, 742

Lamirand, Georges : 780, 785

Landais, Jacques : 694

Lanessan, Victor (de) : 217

Lanoir, Irénée : 95, 103

Lathuillière, Claude : 454, 455, 457, 460, 465, 705

Laur, Francis : 106, 115, 264, 360

Laurent, Irénée : 198

Laurent, Théodore : 473, 706

Laval, Léon : 694

Lavé, Charles : 167

Lavison, Émile : 237, 239

Le Chatelier, Henry : 804

Le Play, Frédéric : 56, 72, 184, 305, 312, 387

Le Treïs, Francis : 592

Le Veugle, Jean : 642, 645, 648, 785, 786

Lebois, Claude : 155, 156, 157, 161, 165, 175, 177, 219, 221, 223, 224, 225, 226, 231, 238, 239, 247, 251, 258, 296, 333, 390, 405, 420, 421, 422, 425, 431, 432, 433, 460, 756

Lebrun, Charles : 288

Ledin, Jules : 246, 247, 274

Leflaive, Joseph : 81, 186, 190, 191, 192, 193, 194, 203, 205, 208, 214, 235, 243, 252, 263, 304, 309, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 326, 328, 338, 361, 362, 374, 387, 392, 399, 404, 417, 422, 440, 473, 537, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 761, 766, 768

Lefort : 292

Lemire, Jules (abbé) : 184

Lepoivre, Gustave : 458, 504

Leydet : 171

Liaume : 680

Limousin, Charles : 333

Limousin, Jean-Marie : 466, 558, 661, 693,

Loisy, Alfred : 337

Loisy (inspecteur de l'enseignement technique) : 685, 686

Loron, Antoine : 587, 694

Luaire, Henry : 574, 579, 580, 582, 583, 584, 585, 587, 588, 589, 590

Luc, Hippolyte : 510, 535, 538, 547, 550, 551, 557, 560, 574, 580, 584, 585, 587, 588, 591, 593, 613, 648, 801

Lucius, Jacques : 608

Lyautey, Hubert : 708, 779, 780, 781, 783, 802

Lyonnet, Charles : 235

M – O

Madignier, Jean : 485

Malcor, Henri : 730, 751, 752

Maras, Joannès Étienne (frère Pontien-Ambroise) : 193, 552

Marcel, Paul : 496

Marcoux, Pierre : 240

Margand, François : 679, 681

Marin, Nicolas-Léonce : 86, 106

Marrel (famille) : 86, 199, 245

Marrel, Charles : 258

Marrel, Jules : 421

Martin-Binachon, Jean : 579, 587

Martouret, Guillaume : 643

Marx, Karl (et Engels, Friedrich) : 332, 370, 371

Matout : 431, 440

Maurice, Étienne-François : 135

Maurin, Louis (cardinal) : 757, 758

Maurin, Louis (conseiller général) : 440

May, Jean : 485

Mayer, E. : 697

Mazodier, Jean : 206, 208, 235, 316, 317, 318, 322

Meillier, Georges : 497, 572, 575, 655, 663, 720, 721

Ménard : 208

Mercier, Émile : 567, 587, 661, 693

Mercier, Louis : 285

Mermoz, Jean : 783

Meunier, Paul : 525, 527, 544, 545

Meynard, Gaston : 326

Millerand, Alexandre : 438, 439

Mimard, Étienne : 78, 79, 80, 158, 223, 226, 243, 252, 282, 328, 404, 410, 427, 439, 440, 471, 473, 530, 576, 637, 642, 690, 697, 748

Minier, Marc : 530

Mondragon (marquis de) : 129

Monet : 136

Monjauvis, Lucien : 677, 678, 698

Monloup, Alphonse : 296, 297

Monnet, Jean : 807

Monnier, Célestin : 102

Monot, Pierre : 440

Montaldo, Paul : 664, 675, 679

Montcel, Marcel : 326, 651

Montegu, Émile : 159

Montgolfier, Adrien (de) : 76, 86, 196, 197, 200, 235, 236, 241, 242, 258, 259, 262, 266, 267, 269, 306, 343, 344, 361, 381, 384, 404, 407

Montgolfier, Henri (de) : 242

Morane : 620, 621, 710

Mortier, Louis : 129

Mounier, Emmanuel : 631

Moÿse, Nicolas : 143

Mun, Albert (de) : 184, 185, 201, 209, 272, 780

Murat-Cizeron : 228, 247

Murgue : 483

Mutin, René : 680

Nebinger, Jean : 587

Neyrand (famille) : 59, 86, 184

Neyrand, Antoine : 130

Neyrand, Charles : 208

Neyrand, Élisée : 130

Neyrand, Eugène : 131

Neyrand, Paul : 475, 544, 553

Neyret, Blaise : 247

Neyret, Jean : 208, 234, 246, 275, 276, 277, 472

Neyret, Jean-Baptiste : 187

Niel : 638

Olagnier (ou Olanier), Jacques : 125, 220

Oriol, Benoît (fils) : 130, 242

P – R

Page, André : 238

Pallandre, Claude : 234, 456, 540, 569, 570, 572, 593, 607, 643, 645, 652, 656, 658, 666, 668, 669, 670, 674, 675, 676, 678, 679, 680, 681, 685, 686, 690, 691

Papyle, Frère (Louis Boyer) : 117

Pariel, Joseph : 661, 693

Parrot (de) (professeur) : 129

Pauze, Marius : 425, 440, 540

Payre, Étienne : 63

Perret : 431

Perrin-Pelletier, Georges : 637, 663, 664, 666, 670, 675, 677, 784, 786

Pétain, Philippe : 622, 624, 625, 627, 632, 634, 639, 663, 780, 784, 785

Pétin, Hippolyte : 59, 86, 93, 103, 130, 198, 199, 235, 338, 380

Petit, Paul : 439, 440

Peyrache, Jean-Marie : 421, 425, 440, 446, 567, 661

Peyret-Lallier, Étienne : 126

Pichon, Adolphe : 580, 588

Piettre, abbé : 541

Pigeot, André : 490, 525, 539

Piger, Marguerite (Serve-Piger) : 466, 540, 661, 693

Pinay, Antoine : 475, 545, 548, 591, 743, 800

Pinot, Robert : 424

Plantaire (frère) (Paul Monteillard) : 198

Plantevin, Auguste : 246, 274

Ploton, Mathieu : 485

Pluyette, Jacques : 482, 496, 583, 585, 588

Ply, Gustave : 223

Pomaret, Charles : 602

Poméon, Guillaume : 664, 679

Poméon (Mademoiselle) : 642

Poncet, Charles : 333

Porcher : 539

Pouillot, Pierre : 608

Poulot, Denis : 66, 71, 323

Pourreaux, Auguste : 247

Poyeton : 247

Prénat, Antoine : 130

Prénat, Auguste : 208, 209, 210

Prével, Georges : 635, 636, 642, 648, 649, 656, 658, 669, 674, 782

Prévet, Charles : 217, 222

Primat, Antoine : 187

Puech, Louis : 430, 469

Pupat, Lucien : 465, 475, 483, 520, 525, 526, 546, 548, 567, 661, 773

Putod (curé) : 201, 203

Queneau, Jean : 647

Rachet, Alexandre : 466, 557, 558, 559, 560, 567

Racon, Paul : 722

Radisson, Louis : 82, 242, 421

Rafer, Charles : 526

Rafer (frères) : 196

Ravat, Jules : 440, 473, 556

Ravel, Ernest : 234, 235

Raynaud, J. : 247

Renault, Louis : 496

Reybaud, Louis : 65, 73

Rey-Herme, Casimir : 202, 234

Rey-Herme (Mademoiselle) : 207

Revol, Hippolyte : 242

Revollier, Jean-François : 85, 754

Revolon, Jérôme : 440

Richard, Ennemond : 130

Richarme, Pétrus : 198

Rimailho, Émile : 706, 805

Rist, Jean : 678

Rivoire (Ets Rivoire & Marx) : 440, 473

Rivoire, Jérôme : 643

Rivoiron, Jérôme : 567, 658, 661, 693, 694

Rivolier, Jean-Baptiste : 152, 220, 222, 223, 224, 240

Rivolier, Alexis : 79, 224, 229, 238, 239, 247, 250, 425, 426, 431, 440, 441, 442, 452, 453, 461, 465, 466, 473, 480, 492, 519, 567, 576

Robatel, Tobie : 429

Robert (Monloup), Noëlie : 296, 297

Robichon, Antonius : 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 144, 152

Roche, Antoine : 513, 559, 570, 607, 607, 643, 658, 689, 715

Rodolfo, Frère : 116

Roederer, Joseph : 475, 534, 678, 705, 708, 473

Rogatianus, Frère visiteur (Jean-Marie Piot) : 188, 189, 322, 323

Rollet, Lucien : 127

Romain, Antoine : 518, 538, 539, 540, 589, 622, 635, 761

Roure, Marie-Paule (Pauline) : 538, 539

Rousse : 129, 137, 143

Roussillon, Jean : 722

Rousson, Honoré : 570

Rousson (industriel en cycles) : 459

Rouveure, Charles : 553, 556

Roy, Jules : 242

Royet, E. : 228

S – T

Saget, Lucien : 465, 466

Saignol, Alexandre : 84, 85, 96, 184, 187, 188, 189, 191, 202, 204, 205, 214, 233, 235, 252, 314, 322, 323, 387, 404, 755

Saltel, Abel : 663

Sangnier, Marc : 185, 209

Sassolat, Antoine : 466, 567

Schneider, Charles : 763, 764, 766

Seillon, Jean : 143, 187

Séloron, Jean-Claude : 466, 567, 590, 656, 658, 661, 662, 666, 676, 683, 693, 694

Serol, Albert : 440

Servanton, Jean : 553

Sevin (cardinal) : 190

Sigoyer : 790

Soulenc, Félix : 246, 247

Soulié, Louis : 440, 461

Souhet, Marcellin : 165, 166, 169

Soulages : 436

Spinasse, Charles : 546

Staron, Pierre : 170, 240, 247

Stemler, Charles : 494, 496, 520

Stouff, Jean : 782, 783, 785, 786

Stribick, Jean-Charles : 717

Suel, Camille : 475, 481, 534, 546, 549, 550

Tachon, Claude : 238

Talon : 619, 620

Tardy, Eugène (abbé) : 543

Tavernier, Pascal : 76, 425

Teissèdre, Louis : 420, 485

Testenoire, Émile : 544

Testenoire-Lafayette, Claude-Philippe : 135

Testud, Adrien : 667

Tézenas du Montcel, Jacques-Joseph : 92

Tézenas du Montcel, Clotilde : 186, 552

Tézenas du Montcel, Paul : 208, 209

Thévenon, Urbain : 786

Thiollier, Lucien : 287, 288

Thiollière (famille) : 86, 184

Thiollière, Eugène : 130

Thiollière, Camille : 130, 184

Thiollière, Henri : 130

Thomas, Albert : 471

Thuasne, Maurice : 647

Tomel, Guy : 188, 189, 266

Touchard, René : 78, 534, 573, 575, 600, 601, 606, 611, 614, 637, 639, 663, 670, 673, 676, 677

Touilleux, Eugène : 483, 539

Tournemire, Guillaume (de) : 632

Tournier, Pierre : 465, 466

Tournigand, Jules : 466, 567, 773

Touron, Marius : 664, 673

Tourret, Jacques : 210

Truche, Jean : 544

Tuloup, Benoît : 567, 616, 617, 618, 661

V – Z

Vacher, Louis : 559, 560, 590

Vachon, Marius : 62, 67, 105, 170, 171, 178, 181, 212, 217, 218, 220, 221, 222, 224, 226, 227, 249, 273, 274, 289, 327, 328, 330, 332, 334, 335, 339, 340, 341, 360, 380, 381

Valette : 273, 275

Vallat, Antoine : 246

Vallette, Michel : 435, 463, 465,

Valladaud, Henri : 284

Valserres, Jacques (de) : 59, 63, 64, 72, 281, 306.

Verdié, François-Félix : 60, 87, 105, 740

Verlot, Constant : 423, 429, 430, 437, 450, 467, 479

Vernay, Alfred : 461, 492

Verney-Carron, Claude : 570

Verney-Carron, J. : 228

Verpilleux, Paul : 243

Vial, Jean-Baptiste : 242

Vianney-Michallet : 483

Vicaire, Henri : 765

Vidal, Paul : 758

Viel, Jules : 167

Vier, L. : 141

Villard, Gabriel : 247, 440, 525, 643

Vinay, Pierre : 245, 246, 421

Vincent, André : 601, 740, 754, 755

Vincent, Auguste, 246

Vincent, Paul : 649, 662, 663, 694

Vinson, Louis : 179, 237, 238, 239, 245, 247, 280, 290, 291, 294

Violet, Jean-Eugène : 664, 666

Viricel, Claudius : 694

Viviani, René : 430

Voilin : 459

Volpette, Félix (sj.) : 184, 207, 384

Waelès, Daniel : 814

Wagner, Georges : 440, 465, 466, 473, 504, 522, 525, 526, 527, 530, 533, 534, 535, 536, 538, 539, 540, 548, 550, 552, 596

Waldeck-Rousseau, Pierre ; 166

Waton, Antoine : 632, 666

Weitz, Edmond : 496

Wéry, Ethon : 240

Wolff, Léopold : 466, 540, 661, 693

Yerville, Jean (d') : 701

Zay, Jean : 412, 565, 568, 569, 571, 573, 592

Ziegler : 613

Zimmermann, Jean : 666, 677

Table des figurés et des tableaux du volume principal

Figuré n°1 : Une relation patronats – formation encastrée au cœur d'enjeux de différentes natures. 26

Figuré n°2 : Carte d'ensemble de la région de Saint-Étienne et du bassin houiller (source : Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région économique. Un type de la vie industrielle en France*, Tours, Arrault, 1937, p. 10, extrait). 36

Figuré n°3 : La grande métallurgie dans la région de Saint-Étienne en 1830 (source : Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région économique*…, *op. cit*., p. 220). 38

Figuré n°4 : Les industries métallurgiques dans la région de Saint-Étienne au milieu des années 1930 (source : Maxime Perrin, *Saint-Étienne et sa région économique*…, *op. cit*., p. 232). 38

Tableau n°1 : Évolution du nombre d'adhérents des chambres syndicales patronales de l'arme en région stéphanoise, 1899-1919. 79

Tableau n°2 : Montant des subventions ministérielles versées au profit des cours de la Société d'enseignement professionnel de la Loire, 1868-1872. 140

Tableau n°3 : Évolution du nombre d'élèves des cours professionnels de l'école primaire supérieure, puis école pratique, de garçons de Saint-Chamond, 1884-1894. 174

Tableau n°4 : Évolution des effectifs des écoles professionnelles municipales de garçons et de filles de Saint-Étienne, 1888-1912. 179

Tableau n°5 : Montants des cotisations annuelles des membres de l'Association scolaire professionnelle de Saint-Étienne, sd. [1903]. 193

Tableau n°6 : Montants des cotisations annuelles des membres de l'Association mutuelle professionnelle de Saint-Étienne, 1901. 202

Tableau n°7 : Évolution des effectifs de la section d'armurerie de l'école pratique d'industrie de garçons de Saint-Étienne, 1894-1899. 226

Tableau n°8 : Liste des inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique pour la région stéphanoise, 1889-1914. 239

Tableau n°9 : Liste des membres du conseil de perfectionnement de l'école pratique d'industrie de garçons de Saint-Étienne délégués par le conseil municipal, 1896-1908. 247

Tableau n°10 : Évolution des effectifs de quelques usines métallurgiques et mécaniques de la région stéphanoise, relevés de l'inspection du travail des enfants et des jeunes filles, 1884-1891. 257

Tableau n°11 : Placement des élèves de la section commerciale de l'école pratique de jeunes filles de Saint-Étienne, 1900-1905. 296

Tableau n°12 : Placement des élèves diplômés de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, 1900-1924. 362

Figuré n°5 : Taxonomie des principes de coordination de l'action selon Robert Boyer et J. Rogers Hollingsworth. 396

Figure n°6 : Conditions d'organisation de la formation des travailleurs en fonction du type de ressources mobilisées par les entreprises et des intérêts mis en œuvre. 397

Figure n°7 : Modes d'organisation sociale des entreprises et des professions en fonction du type de ressources mobilisées et des intérêts mis en œuvre. 398

Figuré n°8 : Modes de coordination des ressources mobilisées pour la formation des travailleurs. 399

Figuré n°9 : Modes de coordination des ressources par les employeurs en faveur de la formation des travailleurs. 401

Figuré n°10 : Modèles de coordination des ressources des employeurs et des professions industrielles en faveur de la formation des travailleurs. 403

Tableau n°13 : Cours professionnels proposés par les écoles municipales de Saint-Étienne dans le cadre de la loi Astier à la rentrée 1920. 444

Tableau n°14 : Organisation des cours de demi-temps (1919-1920) et des cours professionnels loi Astier (1920-1921) par la municipalité de Firminy, sections masculines. 445

Tableau n°15 : Répartition des élèves des sections masculines des cours professionnels municipaux de Firminy, rentrée 1920. 446

Tableau n°16 : État des déclarations d'emploi d'apprentis faites par les employeurs des communes ressortissantes de la commission locale professionnelle de Saint-Chamond déposées au début de l'année scolaire 1920-1921. 456

Tableau n°17 : État des déclarations d'emploi d'apprentis faites par les employeurs des communes ressortissantes de la commission locale professionnelle de Saint-Chamond déposées du début de l'année scolaire 1921-1922 au 3 mars 1922. 458

Tableau n°18 : Évolution des effectifs des élèves et des auditeurs des cours professionnels municipaux obligatoires de la région de Saint-Étienne, 1920-1937. 463

Tableau n°19 : Composition du conseil d'administration de l'Union des industriels du canton de Saint-Chamond, 1920. 475

Tableau n°20 : Résultats des exercices 1925 à 1930 de la taxe d'apprentissage pour le département de la Loire, incluant les rôles supplémentaires. 500

Tableau n°21 : Rapport exonérations accordées par les CDET des départements de l'Isère, de la Loire et du Rhône / montant des taxes d'apprentissage nettes dans ces mêmes départements, exercices 1927-1929. 501

Tableau n°22 : Montants des budgets et des subventions retenues pour exonérations de taxe d'apprentissage de quelques écoles techniques privées de la région stéphanoise, exercices 1925 à 1927. 502

Tableau n°23 : Montant des subventions perçues par les écoles pratiques de la région stéphanoise au titre de la taxe d'apprentissage, exercices 1925 à 1927. 503

Tableau n°24 : Appels interjetés par l'entreprise Chavanne-Brun devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour les exercices 1925 et 1926. 509

Tableau n°25 : Appel interjeté par l'entreprise Haubtmann devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour l'exercice 1931. 512

Tableau n°26 : Appels interjetés par la Société nouvelle des usines de la Chaléassière devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour les exercices 1929 à 1935. 515

Tableau n°27 : Taux d'exonération au titre de la taxe d'apprentissage des dépenses pour l'apprentissage interne organisé par la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, exercices 1927 à 1934. 516

Tableau n°28 : Appels interjetés par les Etablissements Jacob Holtzer devant la commission permanente du CSET quant aux exonérations de taxe d'apprentissage pour les exercices 1934 à 1937. 517

Tableau n°29 : Produit de la taxe d'apprentissage pour le département de la Loire, exercices 1925-1927. 522

Tableau n°30 : Composition du conseil d'administration de l'association Les Amis de l'Enseignement technique, section départementale de la Loire de l'AFDET, 1931. 537

Tableau n°31 : Composition du bureau de l'association Les Amis de l'Enseignement technique, juin 1931. 539

Tableau n°32 : Subventions versées au titre de la taxe d'apprentissage à quelques écoles techniques et cours professionnels de la région stéphanoise, exercice 1936. 561

Tableau n°33 : Proportion d'ouvriers qualifiés, d'ouvriers spécialisés et de manœuvres dans les différentes branches de la métallurgie stéphanoise, 1937. 578

Tableau n°34 : Effectifs des personnels, ouvriers qualifiés et apprentis des différentes spécialités de la sidérurgie et de la construction mécanique en région stéphanoise, 1938. 581

Tableau n°35 : Liste des centres de jeunes travailleurs du département de la Loire : localisation, objet, effectifs et régime des élèves, 1943. 646

Tableau n°36 : Liste des centres de formation professionnelle pour jeunes travailleurs du département de la Loire, sd. [1943]. 650

Tableau n°37 : Liste des centres de formation professionnelle pour jeunes travailleurs, dépendant du Commissariat général à la Jeunesse, janvier 1944. 672

Tableau n°38 : Liste des membres patronaux du comité de gestion de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, mars 1944. 675

Tableau n°39 : Liste des membres patronaux du comité de gestion de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, 1945. 679

Tableau n°40 : Liste des membres du bureau du comité de gestion de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, 1945. 680

Tableau n°41 : Liste des centres de formation professionnelle gérés par l'Association d'entraide pour la formation des jeunes, effectifs de cadres et d'élèves, janvier 1945. 683

Tableau n°42 : Liste des centres d'apprentissage de la région stéphanoise et effectifs, année scolaire 1949-1950. 695

Tableau n°43 : Centre d'examen de Saint-Étienne, sessions d'examens du CAP de 1948 et 1951, comparaison des taux de réussite entre apprenti.e.s et élèves d'écoles professionnelles pour quelques spécialités (source : ADL, 260 VT 2). 700

Tableau n°44 : Effectifs de l'usine de Saint-Chamond de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, 1939-1940. 706

Tableau n°45 : Comparaison des rémunérations journalières des apprentis et horaires des élèves-ouvriers ayant signé un contrat d'apprentissage à l'usine de Saint-Chamond de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, octobre 1940. 712

Tableau n°46 : Nombre minimal de contrats d'apprentissage déposés par la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt au conseil de prud'hommes de Saint-Chamond, 1928-1940. 741

Tableau n°47 : Évolution des effectifs à l'usine de Saint-Étienne de la Société nouvelle des usines de la Chaléassière, selon les déclarations relatives à la taxe d'apprentissage, 1929-1935. 759

Tableau n°48 : Évolution du nombre de contrats d'apprentissage signés par les sociétés gestionnaires des usines de la Chaléassière, 1941-1961. 768

Tableau n°49 : SCEMM, durée moyenne approximative des étapes de formation, sd. (janvier 1945). 794

Tableau n°50 : Récapitulatif des objectifs par matière fixés aux élèves de l'école de maîtrise de la SCEMM, 1944-1946. 796

Tableau n°51 : Exemples de versements au Bureau des temps élémentaires effectuées par des assujettis à la taxe d'apprentissage, déclarants du département de la Loire, exercices 1951 et 1955. 814

TABLE DES MATIÈRES

Annexes 4

Annexes de la première partie 4

Lettre du directeur général de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt Adrien de Montgolfier au directeur de l'école professionnelle de la Grand'Grange à Saint-Chamond, 14 décembre 1900. 4

Lettre d'Alexandre Saignol au Frère supérieur général de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes, 21 août 1886. 5

Membres du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle en 1903, 1914, 1924 et 1934. 7

Société d'enseignement professionnel de la Loire, composition. 9

Discours de Joseph Leflaive, gérant des Forges et ateliers de la Chaléassière, aux apprentis de l'Association mutuelle professionnelle, 1904. 10

Discours de Joseph Leflaive aux apprentis de l'Association mutuelle professionnelle, 12 juillet 1905 18

Extrait du discours de Claude Pallandre aux élèves des cours du soir de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, 1908 24

Allocution adressée dans la séance du 25 juillet 1909 aux élèves de l'École par Camille Finaz, administrateur-délégué de la Compagnie du Gaz de Saint-Étienne, vice-président de l'Association scolaire professionnelle 25

Extraits du discours prononcé le 2 août 1909, à la distribution des prix de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne, par le Docteur Ennemond Fessy, maître-teinturier, membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne et du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle en 1910 28

Discours de Joseph Leflaive aux Parents d'élèves et élèves lors de la distribution des prix le 3 août 1908. 35

Discours prononcé le 30 juillet 1911, à la Distribution des Prix par Monseigneur Déchelette, évêque titulaire d'Hiérapolis, auxiliaire du Cardinal Coullié, archevêque de Lyon 36

Discours prononcé le 30 juillet 1912, à la Distribution des Prix de l'école professionnelle libre de Saint-Étienne par Marc Finaz, banquier..... 39

Discours prononcé le 30 juillet 1913, à la Distribution des Prix par Monsieur Jean Mazodier, avocat 42

Saint-Etienne. Distribution de prix à l'École professionnelle des Frères, 1903. 47

Conseil supérieur du Travail, Onzième session, novembre 1902, Paris, Impr. Nationale, 1903, p. 26-29..... 53

Conseil supérieur du Travail, Seizième session, novembre 1906. Compte-rendu, Paris, Impr. nationale, 1907, p. 83-85. 57

Annexes de la deuxième partie..... 64

Photographies des ateliers d'apprentissage des usines de Saint-Chamond de Marine-Homécourt. 64

Extraits de la publication du centenaire des Ets Jacob Holtzer, présentant les réalisations de l'entreprise en matière de formation technique et professionnelle, 1929..... 67

Montants de la taxe d'apprentissage dans le département de la Loire 77

Composition du bureau du Syndicat forézien d'apprentissage de l'industrie métallurgique, 1920-1940. 79

Liste des centres de jeunes travailleuses du département de la Loire : localisation, objet, effectifs et régime des élèves, 1943. 81

Liste des centres de formation professionnelle et d'enseignement ménager pour jeunes travailleuses du département de la Loire, sd. [1943]..... 82

Liste des centres de formation professionnelle et d'enseignement ménager pour jeunes travailleuses, dépendant du Commissariat général à la Jeunesse, en activité ou projetés dans le département de la Loire, janvier 1944. 84

Liste des membres du comité directeur de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, mars 1944..... 86

Liste des membres du comité directeur de l'Association d'apprentissage et d'orientation professionnelle du département de la Loire, sd. (1945). 87

Liste des inspecteurs départementaux et régionaux de l'Enseignement technique du département de la Loire entre 1889 et 1946. 88

Liste des conseillers de l'enseignement technique nommés dans le département de la Loire en 1946. 91

Liste des conseillers de l'enseignement technique du département de la Loire dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1954 93

Informations portant sur les organisations consulaires et syndicales 95

Liste des présidents de la chambre de commerce de Saint-Étienne 95

Liste des secrétaires généraux de la chambre de commerce de Saint-Étienne 96

Renseignements sur l'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire 96

Évolution des chambres syndicales patronales adhérentes de l'ASMPL, 1911-1952 . 98

Membres du comité de direction de l'ASMPL répartis par chambre syndicale adhérente, 1925-1939 99

Notices biographiques 100

A – B 100

ALLIER André 100

BALAZUC, Victor 101

BARLET Jean 102

BARROUIN Charles 102

BEAUFILS Honoré 102

BÉLINAC Albert 103

BERGERON Louis 104

BLACHON Pierre 105

BLAIN Paul 106

BLANCHARD-GRANGE Denis 106
BOUDET Jean-Frédéric 106
BOURGIER Antoine 107
BOYER-MARTIN Germain 107
C – D 108
CHAVANNE Antoine 108
CHOLAT Charles 108
CHOLAT Pierre 109
CHÔMIENNE Claudius 109
CLAIR Benoît 110
CLAUDINON Georges 111
COTTIN Charles 112
COUFFINHAL Gustave-Paul 112
de CURIÈRES de CASTELNAU Louis 112
CUSIN Michel 112
DARMANCIER Michel 113
DELAGE André 113
DELORME André 114
DEMOZAY Lucien 114
DESCOMBES Claude 116
DONOT Roger 116
DORIAN Pierre-Frédéric 117
DUMUIS Marcel 117
DUPIN Jean-Marie 118
E – H 118
EUVERTE Jules 118

FOUILLET Arsène 119
FRANÇOIS Pierre 119
GAUDET Jean-Marie 119
GERIN Auguste 120
GRAS Louis-Joseph 120
HAUBTMANN Achille 121
HAUBTMANN Joseph 121
HOLTZER Jacob 121
HOLTZER René 122
HUMBERT Marcel 122
HUTTER Emmanuel 123
I – L 123
IMBERT Joseph 123
IMBERT Louis 124
JACQUEMOND Jean 124
JOANNON Pierre 125
LANDAIS Jacques 125
LATHUILLIÈRE Claude 126
LAVISON Émile 126
LEBOIS Claude 126
LEFLAIVE Joseph 128
LIMOUSIN Jean-Marie 129
LORON Antoine 130
M – P 130
MARAS Joannès Étienne 130
MARIN Nicolas-Léonce 130

MARTHOURET Guillaume 131
MEILLIER Georges 131
MERCIER Émile 132
MIMARD Étienne 132
de MONTGOLFIER Adrien 133
NEYRET Jean 134
PALLANDRE Claude 135
PETIN Hippolyte 137
PEYRACHE Jean-Marie 138
PIGER Marguerite 138
PUPAT Lucien 139
R – S 139
RACHET Alexandre 139
REY-HERME Casimir 140
RIST Jean 140
RIVOIRON Joseph 141
RIVOLIER Alexis 141
ROCHE Antoine 142
ROURE Marie-Paule 143
ROUVEURE Charles 143
SAGET Lucien 144
SAIGNOL Alexandre 144
SASSOLAT Antoine 144
SÉLORON Jean Claude 145
SERVANTON Jean 145
STEMLER Charles 146

STOUFF Jean 146
T – Z 147
TEISSÈDRE Louis 147
TOUCHARD René 147
TOURNIER Pierre 149
TOURNIGAND Jules 149
TULOUP Benoît 150
VALLETTE Michel 150
VINAY Pierre 151
VINCENT Paul 151
VINSON Louis 152
WAGNER Georges 152
WOLFF Léopold 153
Sources principales des notices 153
Sources 156
Archives 156
Services d'archives publiques 156
Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine) 156
Archives nationales des mondes du travail (Roubaix) 162
Archives départementales d'Indre-et-Loire (Tours) 165
Archives départementales de l'Isère (Grenoble) 166
Archives départementales de la Loire (Saint-Étienne) 166
Archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon (Lyon) 218
Archives de Paris 227
Archives municipales du Chambon-Feugerolles 227
Archives municipales de Firminy 228

Archives municipales de Lyon 228
Archives municipales de Montbrison 228
Archives municipales de Rive-de-Gier 229
Archives municipales de Saint-Chamond 230
Archives municipales de Saint-Étienne 235
Archives municipales de Saint-Just-Saint-Rambert 250
Médiathèque municipale de Saint-Étienne 250
Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne 250
Archives d'établissements publics 253
École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE) 253
Université Jean Monnet de Saint-Étienne 254
Associations et services d'archives associatives et privées 255
Académie François Bourdon (Le Creusot) 255
Archives confédérales de la CFDT (Paris) 266
Archives diocésaines de Lyon 266
Archives diocésaines de Saint-Étienne 266
Archives lassaliennes (Lyon) 266
Centre d'études et de recherches sur le patrimoine industriel (CERPI) du Pays du Gier (Saint-Chamond) 268
Centre national des archives de l'AFPA (Metz) 268
Institut d'histoire sociale CGT – Benoît Frachon de la Loire (Saint-Étienne) 269
Société d'histoire de Firminy 269
Autres fonds d'archives privées 269
Archives privées de Claude Boyer 269
Domaine Leflaive (Puligny-Montrachet) 269

Archives privées d'Alain Rivory 270
Archives de la famille Stouff 270
Sources imprimées 271
Titres de presse locaux 271
Publications et revues 271
Littérature grise 283
Bibliographie 285
Instruments de travail et guides d'archives 285
Approches méthodologiques : épistémologie, historiographie, objets, concepts 286
Ouvrages généraux et synthèses historiques 289
Histoire politique et administrative, réforme et réformateurs 291
Politiques publiques : économie, travail et emploi, social 294
Action publique, action collective, approches urbaines et sciences sociales 300
Histoire économique et industrielle : approches nationales, conjonctures, marchés et échanges 304
Histoire économique et industrielle : régions, branches, entreprises 307
Organisation industrielle, rationalisation, travail, politique sociale 312
Patronat, organisations patronales, élites, autorité 321
Sciences et techniques 326
Économie politique et territoriale, gestion et management 328
Travailleurs, quotidien, mouvement social et politisation 331
Religions : pratiques sociales, culturelles et éducatives 339
Éducation, enseignements techniques et supérieurs, formations d'adultes 344
Études locales et régionales 370
Note relative aux mémoires d'étudiants 389
Index et table 392

Index des noms de personnes 392

A – B 392

C – D 394

E – G 397

H – L 399

M – O 401

P – R 402

S – T 404

V – Z 405

Table des figurés et des tableaux du volume principal 407

Table des matières 413

Antoine VERNET

Titre

Les disciplines de l'industrie. Le patronat métallurgique et la formation organisée des travailleurs dans la région de Saint-Étienne (1865-1954)

Résumé français

La formation des travailleurs présente, à l'intersection des politiques publiques et de l'action privée, un objet potentiellement conflictuel. Le développement d'une offre différenciée s'est appuyé sur la détermination d'objectifs négociés. Les modalités de la préparation au travail divergent selon les branches professionnelles et les conceptions patronales des savoirs nécessaires à la production industrielle et à son organisation. L'offre publique et l'offre privée se sont tantôt opposées, tantôt complétées, afin de répondre à l'ensemble des besoins en compétences. Le cas des industries métallurgiques et mécaniques de la région de Saint-Étienne permet d'étudier les motivations et rapports de forces à l'œuvre. Depuis le Second Empire, l'offre de formation ne cesse de se développer. La pérennité de ces réalisations se révèle au départ fragile, par sa dépendance à l'initiative municipale ou à l'action collective privée. L'œuvre scolaire de la Troisième République modifie la donne. Le développement, à partir de 1879, d'une offre municipale d'enseignement technique suscite la réaction du clan clérical, soutenu par les bourgeoisies catholiques locales. L'évolution de ces deux offres s'explique par une différenciation dans les objectifs de ces formations scolaires entre, d'une part, savoirs scientifiques et techniques et, d'autre part, objectifs moraux et hiérarchiques. À travers ces différentes stratégies patronales, entre externalisation et intégration de la fonction formation, la préparation d'une élite ouvrière tend à placer la question de l'autorité au cœur du dispositif. Lors du début du XXe siècle, l'institutionnalisation des cours professionnels, en tant que support de l'apprentissage ouvrier, s'inscrit dans la continuité de la scolarisation des décennies précédentes. La montée de la conflictualité ouvrière, l'évolution des techniques de production et de leur organisation donnent une importance nouvelle aux compétences scientifiques et techniques. Le patronat, soucieux de ses prérogatives dans le domaine des relations sociales, tente de limiter l'intervention de l'État. La taxe d'apprentissage en est un exemple remarquable. L'offre de formation ouvrière, publique comme privée, est confortée dans ses fonctions par les dirigeants de la métallurgie. Les innovations institutionnelles demeurent faibles, jusqu'au difficile développement des formations professionnelles accélérées à la fin des années 1930. La Seconde Guerre mondiale confirme l'intérêt des employeurs pour des filières moins engoncées dans les normes de l'Éducation nationale. L'étatisation de l'apprentissage ouvrier traduit cependant, après la Libération, le ralliement du patronat métallurgique à la forme scolaire, publique comme privée.

Mots-clés

Industries métallurgiques, organisations patronales, chefs d'entreprises, enseignement technique, formation professionnelle, organisation du travail, compétences, Saint-Étienne (Loire, région)

Title

The Disciplines of Industry. Metalworking Employers and the Organization of Vocational Education and Training in the Region of Saint-Étienne (1865-1954)

English summary

Vocational education and training presented a potentially conflicting object crossing the lines of public policies and private action. The development of a differentiated supply was based on the negociated determination of skills. The modalities of VET diverged according to professional branches. They followed different conceptions, related to the knowledge required by the industrial production and organization. Public and private VET supplies were sometimes opposed, sometimes supplemented in order to meet all needs. The case of metallurgical, metalworking and machine-building industries of the region of Saint-Étienne allows us to study the motivations and the balance of forces. Since the Second Empire, the supply for vocational training grew. The sustainability of these achievements was initially fragile. They depended on municipal initiative or private organization. The vocational schools founded during the early times of the Third Republic changed the outcome. The development of a municipal supply aroused the reaction of the clerical side, supported by local catholic bourgeoisies. The evolution of these paths was due to a significant difference in the objectives of theses courses. On one hand, VET was considered as a mean for the diffusion of scientific and technical knowledge. On the other hand, it was used as a way to spread moral and hierarchical principles. Through the various strategies at work, from outsourcing to integration, the training of a workers' elite tended to place the question of authority at the heart of VET organization. With the beginning of the twentieth century, the initiated schooling process drove to the institutionalization of vocational courses, as a support for apprenticeship. The rise of workers' conflictuality, the evolution of production et organization renewed the role of scientific and technical skills. Employers, willing to reinforce their leadership in the field of industrial relations, tried to limit the intervention of the state within VET. The apprenticeship levy was a remarkable example of such a resistance. The supply of workers training, both public and private, was reinforced in its functions by the metalworking employers. Institutional innovations remained weak until the tough developpement of accelerated vocational training in the late 1930s. The Second World War confirmed the interest of metalworking employers for a traning organization less squeezed into the standards of the ministry of National Education. Finally, after the Libération, the stateization of workers' apprenticeship brought about the rallying of businesses to the schooling form.

Keywords

Metallurgy, metalworking and machine industries, business interest associations, employers, vocational education, vocational training, labour management, skills, Saint-Étienne (Loire, region)